









# ÉTUDES

RELIGIEUSES

PHILOSOPHIQUES, HISTORIQUES ET LITTÉRAIRES

---

TOME LXV

PARIS

IMPRIMERIE D. DUMOULIN ET C<sup>ie</sup>

5, RUE DES GRANDS-AUGUSTINS, 5



6.2-1791

# ÉTUDES

RELIGIEUSES

PHILOSOPHIQUES, HISTORIQUES ET LITTÉRAIRES

REVUE MENSUELLE

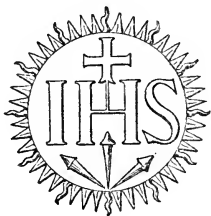
PUBLIÉE PAR DES

Pères de la Compagnie de Jésus

---

XXXII<sup>e</sup> ANNÉE

TOME LXV. — MAI-AOUT 1895



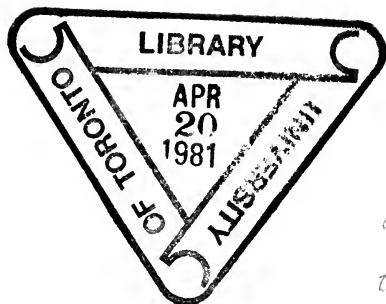
PARIS

ANCIENNE MAISON RETAUX-BRAY

VICTOR RETAUX, LIBRAIRE-ÉDITEUR

82, RUE BONAPARTE, 82

Tous droits de traduction et de reproduction réservés.



AP  
20  
E8  
t.65

## BANQUET DE LA SCIENCE

## I

S'il fallait juger la science d'après les quelques convives qui, le 4 avril, ayant convenablement banqueté, ont prétendu parler en son nom et défendre ses droits, elle serait la personne la plus chatouilleuse et la moins sympathique du monde. M. Brunetière doit savoir à quoi s'en tenir là-dessus. Pour s'être imaginé qu'on pouvait toucher à cette mortelle, lui, l'un des quarante qu'il est convenu d'appeler immortels, s'est vu traiter comme un écolier mal appris, sans respect et sans déférence, léger de tête et lourd de plume. Des hommes, les uns graves et les autres posant pour l'être, ont mis tout leur zèle et toute leur verve à relever les erreurs et les impolitesse du directeur de la *Revue des Deux Mondes*. De la *Lanterne* à la *Justice*, de la *Petite République* au *Gil Blas* et à l'*Écho de Paris*, pour ne citer que ceux-là, le branle-bas du combat pour la science a sonné, avec un bruit d'injures bien fait pour émouvoir le diffamateur. Parler de banqueroute, quand il s'agit d'une maison sur laquelle les financiers de la morale laïque et de la libre-pensée prétendent avoir seuls le droit de placer leurs capitaux, c'est de gaieté de cœur aller au-devant de la correctionnelle. M. Brunetière et ses partisans n'ont pas évité la peine que méritait leur brutale franchise. Le 4 avril, au *Salon des Familles* de Saint-Mandé, on les a jugés et condamnés, par contumace, à la relégation perpétuelle en pays d'obscurantisme et d'esclavage clérical. Il s'est débité, dans ce procès *inter pocula*, assez d'extravagances, nous serions tenté de dire assez de bouffonneries, pour qu'il y ait quelque utilité à rappeler au sentiment des convenances des hommes que rien n'autorisait à s'ériger en juges de la science, de la moralité et de la religion.

Il est remarquable que, de nos jours, plus que jamais, une

grande colère ou un grand enthousiasme ont besoin d'un banquet pour donner leur mesure et s'épancher à l'aise. La coutume, il est vrai, n'est pas de date absolument récente, et, depuis le banquet de Platon, où l'on disserta sur un sujet assez scabreux, tout en vidant force cratères, jusqu'au banquet de Berthelot, où l'on excommunia M. Brunetière, il y a place, dans l'histoire, pour une foule de festins terminés par une débauche d'éloquence. Quoi qu'il en soit, sur ce chapitre, des coutumes anciennes, la science contemporaine, ou du moins la pédante personne qui s'affuble de ce titre, se croyant lésée dans ses droits et sa réputation, a dit à ses amis : « Allons dîner ensemble ; au champagne, nous mettrons à leur place les calomnieurs et les rétrogrades. »

On a diné, en effet, et, si M. Brunetière n'a rien perdu de son calme et de son assurance, après tous les anathèmes dont on a chargé sa personne et ses œuvres, c'est qu'il se sent à couvert dans la double forteresse de l'Académie et de la *Revue des Deux Mondes*. Dans tout banquet il y a lieu de considérer les convives, le menu et les discours. Combien furent les élus qui répondirent, le 4 avril, à l'appel de la science ? Voilà ce qu'on n'a pu savoir, et probablement ce qu'on ne saura jamais. Un chiffre cependant aurait son importance, car, nous les pauvres ignorants, nous éprouverions quelque satisfaction à connaître au moins ce qu'il y a, dans Paris, d'hommes absolument intelligents et lumineux. Nous nous attendions à voir défiler, sur la route de Saint-Mandé, l'Institut, la Sorbonne, le Collège de France, le Muséum, l'École des Hautes Études, les Arts et Métiers, les Mines, sans parler d'une foule de Facultés et de laboratoires, où logent et travaillent les savants et ceux qui prétendent le devenir. Or, trois ou quatre notabilités scientifiques, à peine, ont honoré de leur présence le festin libre-penseur. Les autres étaient des savants de la taille et de la célébrité de MM. Goblet, Trouillot, Lockroy, Zola, Delpesch, Bourneville, Bassinet, Isambert, Soury, Hubbard, Pelletan, Rousseau et Peytral. On a regretté l'absence et reçu les excuses de MM. Floquet, Clémenceau, Bocquet, Mesureur, Pochon, Jacques, Goujat, Lopin, dont il est inutile de faire ressortir les mérites dans le domaine scientifique.

En revanche, la situation officielle des convives donnait à la réunion une couleur politique prononcée. *L'Écho de Paris* signalait soixante-dix députés, une quarantaine de sénateurs et une vingtaine de conseillers municipaux. Le ministre de l'instruction publique et le président de la Chambre encadraient le héros de la fête. L'Université était là dans la personne de ses hauts dignitaires. M. Perrot, directeur de l'École normale ; M. Liard, directeur de l'enseignement supérieur ; M. Buisson, directeur de l'enseignement primaire, et jusqu'à M. Kaempfen, directeur des musées nationaux, représentaient l'état-major de l'armée enseignante. Un bon nombre de professeurs suivaient leurs chefs. La Faculté de médecine, la Sorbonne, le Muséum, l'Observatoire et les lycées de Paris fournissaient d'assez abondantes recrues, parmi lesquelles M. Izoulet, qui doit former à Condorcet de singuliers philosophes, s'il faut en juger d'après sa manière de concevoir la cité moderne. Mais, encore une fois, combien ce dessus de panier couvrirait-il de fruits, plus ou moins mûrs, de la science et de la politique contemporaine ? Nous en sommes réduits à prendre une moyenne, tellement les organes du parti divergent entre eux. Le *Matin* n'a compté que quatre cent cinquante convives, tandis que *l'Intransigeant* et la *Lanterne* en ont vu douze cents. Le *Gil Blas* tient pour plus de huit cents, *l'Éclair* monte à mille, la *Paix*, le *Journal* et le *XIX<sup>e</sup> Siècle* s'arrêtent à neuf cents. En somme, on ne saura jamais, d'une façon vraiment scientifique, combien Paris fournit de manifestants, réunis autour de M. Berthelot pour écraser M. Brunetière. En admettant même une moyenne de neuf cents, le bataillon paraîtra maigre. Au bon temps du roi Louis-Philippe, le moindre banquet de protestation comptait deux fois plus d'estomacs et de têtes.

Ce que l'histoire connaîtra d'une façon plus sûre, pour le transmettre à la postérité, ce sera le menu du banquet scientifique. Les beaux-arts, dans la personne et par le crayon de M. Guillaume, ont voulu concourir à la fête. Les cartes de ce menu, dessinées par le grand artiste, reproduisent pour les yeux l'objet principal du festin, c'est-à-dire un « *Hommage à la science, source de l'affranchissement de la pensée* ». La

scène symbolique est plutôt triste que gaie. Elle comporte une tête et deux femmes. La tête, on le comprend, c'est celle de M. Berthelot, rajeuni pour la circonstance. Des deux femmes l'une est debout, vêtue et casquée un peu à la façon de Minerve, sauf trois espèces de cornes, d'un symbolisme sans doute très savant, mais un peu obscur pour les profanes. L'autre personne est assise, il faudrait dire accroupie, aux pieds de la première. Assez maigre, une draperie autour des mollets en guise de vêtement, à côté d'elle des menottes qui ne tiennent plus rien, elle représente probablement la pensée au moment où la science l'émancipe. L'artiste a créé là une scène bien faite pour mettre en appétit une collection de savants libres-penseurs.

Le menu lui-même nous a été pieusement conservé par le *Gil Blas*. Il ne comporte pas d'huitres. Pourquoi? En avril elles ne sont pas encore dangereuses. La science, quand elle dîne, a ses délicatesses et ses secrets, pour ne pas parler de mystère en présence de M. Berthelot. N'approfondissons pas la question. En revanche, il y avait des potages aux pâtes d'Italie, du saumon, des flageolets, des chapons du Mans et des dindonneaux. Au demeurant, le dîner était modeste et ne coûtait que cinq francs. Mais, comme dit *Gil Blas* : « On s'en est contenté : ce n'est point, en effet, pour faire un bon repas que l'on était venu, mais bien pour recevoir la manne scientifique, pour entendre la docte parole de M. Berthelot, les discours des autres orateurs. » La manne est tombée tellement abondante du ciel libre-penseur, que les fidèles ont dû quatorze fois s'en nourrir, au risque de dépasser les limites de la satiété. Cueillons quelques miettes d'une table si copieusement servie, et voyons de quoi s'alimentent les grands esprits, ou ceux qui passent pour tels.

## II

L'honneur de parler le premier revenait, on le comprend, à M. Poincaré. Ministre de l'instruction publique et grand-maître, par le fait même, de l'Université, il a trouvé, par sa présence, le moyen de compromettre à la fois le gouvernement de la République et le corps universitaire. Nous nous

doutions bien un peu que l'esprit, toujours ancien et toujours nouveau, du maçonnerie libre-penseur ne cessait pas de souffler dans les hautes régions, mais nous n'aurions pas cru M. Poincaré capable de manquer, à ce point, aux convenances qu'impose une situation comme la sienne. Ni tous les savants ni tous les professeurs ne partagent les idées de M. Berthelot. Grâce au simple bon sens, ils sont encore le petit nombre ceux qui demandent à la science de délivrer leur pensée d'un esclavage chimérique, distinct de la simple ignorance. Nous aimons à croire qu'en vertu du principe d'équilibre, le ministre se ferait un devoir d'assister au banquet de la science croyante, s'il plaisait un jour à ses représentants de se réunir au Salon des Familles, dans l'avenue de Saint-Mandé.

Sauf cette présence officielle d'une incorrection manifeste, il faut rendre à M. Poincaré cette justice qu'il s'est strictement tenu sur le terrain scientifique, et qu'il n'a point donné le signal des acclamations en l'honneur de la libre-pensée. Son discours sent un peu l'hyperbole, comme il faut s'y attendre toujours dans les solennités de ce genre. Cependant le ministre de l'instruction publique n'était pas obligé de représenter le grand chimiste comme le dompteur de la nature universelle. Il pouvait se dispenser d'un éloge qui semble mettre M. Berthelot à la place du Créateur. « La matière organique, a-t-il dit, a cédé, comme la matière brute, à vos investigations triomphantes, et, sous la variété infinie des apparences, vous avez saisi, simplifié, ramené à l'unité le travail des forces naturelles. » Cela veut dire qu'en effet le chimiste a détruit la barrière qui séparait le monde vivant du monde inorganique, et que, désormais, le passage de l'un à l'autre est chose scientifiquement prouvée. On comprend tout ce que cette doctrine a d'importance pour l'évolution matérialiste. M. Berthelot croit, en effet, avoir pour jamais réduit à néant le fantôme de la force vitale, en réalisant par expérience et à l'aide des seules forces physiques et chimiques la formation des composés organiques fondamentaux. Nous ne contesterons pas ses belles découvertes, mais, parce qu'il a pu produire les effets de la force vitale, et, comme elle, agir par synthèse, au moyen de forces qu'il a

mises en jeu, cela ne donne pas le droit de conclure que désormais tout principe vital soit inutile. Il faut toujours un agent qui mette en présence les éléments chimiques, à moins de supposer que leur rencontre soit un pur effet du hasard. M. Poincaré appelle « remonter aux causes » cette façon de procéder en chimie organique. Il nous semble que c'est tout bonnement les supprimer. M. Berthelot a fabriqué de toutes pièces de l'acide formique, de l'essence d'ail et de moutarde et quantité d'autres substances aromatiques. Mais la fourmi, qui fabrique aussi pour son usage personnel, a son outillage, qu'elle manie fort bien, sans recourir à une force étrangère. Quand le grand chimiste aura réalisé, non seulement le produit, mais aussi l'instrument qui le donne, il aura fait faire un pas gigantesque à l'évolution. Une fois cet échelon parcouru, rien ne s'oppose à ce que, de combinaison en combinaison, il arrive à tirer du fond d'une cornue savante une Ève microscopique, ou un petit Adam de la taille de M. Goblet. A voir reculer la nature devant M. Berthelot, avec la bonne grâce que nous révèle M. Poincaré, il ne faudrait pas s'étonner qu'elle en vint à céder sur toute la ligne, et à livrer tout son domaine à l'homme capable de faire de l'essence d'ail et de moutarde, sans le moindre oignon, ni la plus petite graine de crucifère. Pour terminer son panégyrique, le ministre n'exprime qu'un regret, mais il est grand. « S'il n'était de la nature et de l'essence même de la science, dit-il, d'être impersonnelle, vous seriez, mon cher maître, dans le monde entier, l'un des plus dignes de la personnifier. » Pour toute consolation il reste à M. Berthelot d'être « le représentant glorieux de la science ». C'est beaucoup ; c'est peut-être même trop ; car, pour être grand chimiste, on ne résume pas en soi-même tous les droits du savoir humain. Mais il fallait bien faire entendre que le Salon de Saint-Mandé était l'Olympe où siégeaient seules les divinités de premier ordre, et qu'au dehors on rencontrerait tout au plus quelques pauvres demi-dieux.

Après tout, dans cette harangue terminée par un coup de champagne, si l'hyperbole fleurit, le blasphème au moins et l'athéisme ne font pas entendre leurs hoquets de colère. Aussi les convives ont-ils goûté en silence, mais sans grand



enthousiasme, ce premier morceau, attendant mieux pour laisser déborder le trop plein de leur libre pensée. L'attente ne sera pas déçue, car M. Berthelot, « le représentant de la science », se lève. Son discours est écrit, par conséquent réfléchi comme un manifeste de chef d'école. Le *Gil Blas* tient même à nous apprendre que l'orateur « cherche son papier dans le pardessus qu'il a placé prudemment sur la chaise, sous lui, et non point au vestiaire encombré. » Voyons ce que peut bien dire la science par l'organe d'un chimiste libre-penseur.

### III

« Professeur au Collège de France; directeur et président de section à l'École des Hautes Études; secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences; grand officier de la Légion d'honneur; sénateur; ancien ministre; membre d'une foule de Conseils plus supérieurs les uns que les autres; logé par l'État, à la ville, et à la campagne, du côté de Meudon, — où l'on conte qu'il étudie « la fixation de l'oxygène de l'air par le vert des plantes », en mangeant des fraises exquisés; — on ne peut évidemment pas dire que la science ait fait « banqueroute » à mon très cher et très éminent confrère, M. Marcelin Berthelot. »

Ainsi parle M. Brunetière, dans un premier-Paris du *Figaro* où perce un peu de mauvaise humeur. Nous concevons, en effet, que le directeur de la *Revue des Deux Mondes* ne se résigne que difficilement à représenter la foi aux prises avec la libre-pensée. Malgré les bonnes vérités, énergiquement écrites au retour du Vatican, la croyance catholique ne trouverait pas la formule de son *Credo* dans ces pages incomplètes. Aussi M. Berthelot essaie-t-il d'atteindre plus haut et plus loin que les idées de M. Brunetière. Cependant, puisqu'il s'agissait de banqueroute, cet homme, si bien loti par la science et par la République qu'à moins de le faire Président il n'y a plus ni titres ni honneurs à lui conférer, aurait pu suivre le conseil du très cher confrère, et débiter par un hymne de reconnaissance à cette divinité d'où viennent tous les dons. Le vieux chimiste n'en a cure, et son discours n'est qu'une longue et souvent incohérente diatribe contre toute

révélation et tout dogme religieux. On éprouve une tristesse mêlée de dégoût à voir un homme, si intelligent, arriver au soir de la vie et n'ayant guère amassé sur sa longue route qu'une provision de haine et de colère contre l'œuvre de Dieu. Dès le début la tendance se dessine nettement. On pouvait croire que M. Berthelot ferait de la haute science. C'est de la politique, et de la pire, qu'il sert à ses auditeurs, de la politique antichrétienne. Avant même de songer au ministre, qui tout à l'heure lui prodiguait l'encens officiel, « il doit, dit-il, remercier particulièrement le président de la Chambre, qui vient apporter ici l'autorité d'une vie tout entière consacrée au triomphe de la raison et de la démocratie ». Quant aux autres citoyens réunis au Salon des Familles, « ils y sont venus, assure-t-il, appelés par leur commun amour pour la liberté de penser, pour la liberté de l'art, pour la liberté politique, libertés inséparables, ainsi que leurs conséquences prochaines, l'égalité sociale et la solidarité entre tous les membres de l'humanité ». Il nous semble que c'est tourner le dos à la science pour se jeter dans les bras de la politique. Qui jamais aurait cru que la liberté politique et l'égalité sociale eussent d'aussi étroites relations avec la chimie, même organique? M. Berthelot va nous l'apprendre, et, renouvelant à sa façon l'axiome un peu démodé de feu Gambetta, il redira sur tous les tons : Le cléricalisme, voilà l'ennemi!

Aussi l'auditoire spécial de Saint-Mandé, que le champagne et le discours de M. Poincaré n'avaient qu'à moitié mis en belle humeur, éclate cette fois en applaudissements. Son enthousiasme ira croissant, au feu de la parole d'un savant qui mêle la science à la politique, comme d'autres prétendent y mêler la religion. C'est un langage que comprennent tous ces politiciens, dont le plus grand nombre n'entendraient pas un mot à son discours, s'il prenait à M. Berthelot la fantaisie de leur parler de l'argon. Malheureusement l'idée n'est pas venue à ce chimiste de démontrer que son art n'avait pas fait banqueroute, la seule chose qu'on eût droit de lui demander.

Voilà pourquoi, s'étant égaré hors de son laboratoire et, dès lors, guidé par la passion antireligieuse bien plus que

par l'amour de la science, M. Berthelot laisse paraître dans son discours une certaine incohérence. Nous ne voulons pas employer un autre mot, quand il s'agit du représentant de la science, mais il vient au bout de notre plume et, dans tous les cas, il ne serait pas une injure pour l'auditoire du Salon des Familles.

Il y a dans la harangue de M. Berthelot une partie qui relève de l'histoire et une partie doctrinale ou dogmatique. Elles renferment l'une et l'autre autant d'erreurs que d'idées. Voici comment, à peu près, on traite l'histoire au banquet de la science. Celle-ci, dit-on, ne va pas sans la liberté de penser ; or, la Révolution française seule a émancipé la science. Concluons : la science date de la grande Révolution. On sait avec quelle facilité les glorieux pères permettaient aux gens de penser en leur coupant la tête, mais ce ne sont là que de petites misères dont l'histoire ne doit pas tenir compte. M. Berthelot ne s'embarrasse pas pour si peu. Il se joue même à plaisir dans un cercle vicieux dont nous n'essayerons pas de le faire sortir. Selon lui, la science ne peut exister sans la liberté. D'autre part il assure que la liberté est une conquête de la science. C'est l'histoire de la poule et de l'œuf. Il n'y a que les évolutionnistes pour la résoudre sans un créateur.

M. Berthelot est aussi bien aimable à l'égard des peuples qui ne sont pas en république. « La raison et la science, dit-il, sont courbées depuis des siècles sous le joug oppresseur de la théocratie, de la monarchie et de la féodalité, trois pouvoirs qui dominent encore aujourd'hui sur la terre, en dehors de la France et des États-Unis. » Nous recommandons cette découverte historique aux membres de l'Institut, collègues de M. Berthelot. Se doutaient-ils que la théocratie et la féodalité, loin d'avoir disparu, dominaient encore les trois quarts de l'Europe ? C'est un chimiste qui le leur apprendra. Il est vrai que le terrible inquisiteur ajoute, sans savoir pourquoi, « que la culture scientifique, jusqu'à ce jour, a été pleinement affranchie parmi quatre ou cinq peuples civilisés ». Il ne les nomme pas ; mais ce doit être, semble-t-il, les peuples chez lesquels fleurit la liberté d'enseigner. Dans ce cas nous aurions le regret d'effacer notre pays de cette liste des

peuples civilisés, et M. Berthelot, vice-président du Conseil supérieur de l'instruction publique, n'a jamais, que l'on sache, proposé d'émanciper chez nous l'enseignement scientifique.

Mais voici bien une incohérence plus radicale. Tout à l'heure M. Berthelot reconnaissait aux États-Unis le privilège, avec la France, d'être libres de l'esclavage théocratique qui étouffe la science. Il faut en rabattre, paraît-il. Ce qui arrête, en effet, par-dessus tout l'essor de la pensée, de la civilisation et de la culture scientifique, c'est le dogmatisme religieux. « Or, c'est M. Berthelot qui l'assure, et nous sommes de son avis, ni la Réforme d'Allemagne, ni la Révolution d'Angleterre, ni celle qui a fondé les États-Unis, n'ont proclamé, dans les actes qui les ont constituées, leur indépendance de tout dogmatisme et de toute idée religieuse; aucune n'a déclaré qu'elle voulait asseoir les sociétés humaines sur le fondement solide et définitif de la science et de la raison. » Voilà pourquoi la société française est si bien assise qu'elle sent de jour en jour son siège vermoulu se dérober sous elle. Mais, en revanche, elle a, pour se consoler encore, la pensée que seule au monde « elle appuie ses bases sur la science et sur la raison ».

Ainsi ni les États-Unis, ni l'Angleterre, ni l'Allemagne ne sont des pays scientifiques, pas plus que la république de Saint-Marin et celle du Val d'Andorre. Ces dernières marcheraient avant les États-Unis dans la voie de la civilisation, si elles avaient la sagesse de mettre Dieu hors de la démocratie. Toute science et tout progrès se sont donc concentrés en France; encore faut-il dire que leur évolution ne s'est opérée à l'aise qu'aux beaux jours de la Terreur. Après avoir subi bien des arrêts, par le fait des diverses monarchies qui ont occupé la place, ils ont repris leur essor depuis que notre République a mis en pratique les principes de l'athéisme le plus pur. C'est ainsi que, dans le monde de la chimie, on traite l'histoire.

M. Berthelot aurait pu se donner en exemple, avec son cher ami Renan. Ils ont débuté l'un et l'autre, ils ont même atteint la célébrité sous un régime monarchique, au temps où les gouvernants allaient à la messe. Peut-être est-ce la raison

pour laquelle Renan n'a jamais bien su l'hébreu, et, si M. Berthelot n'avait pas vu l'Empire éteindre ses fourneaux et le Pape briser ses cornues, nous saurions aujourd'hui comment on fait de toutes pièces une gousse d'ail, un grain de moutarde et peut-être même une huître ou une truffe.

Et voilà comment le représentant de la science met au rang des imbéciles et des malfaisants ses collègues de l'Institut, du Collège de France, de la Sorbonne, sans compter les millions de catholiques ses concitoyens, qui ont l'esprit de croire en un Dieu créateur du ciel et de la terre. C'est la pire des excommunications, et la tolérance de M. Berthelot fait un peu songer à Torquemada. Les normaliens qui, l'autre jour, se pressaient autour de l'autel dans l'église de Saint-Jacques sont bien avertis du sort qui les attend, si jamais ils viennent à tomber aux mains du vice-président du Conseil supérieur de l'instruction publique.

#### IV

Il y a mieux encore dans le discours du vieux chimiste, au point de vue libre-penseur. Le côté doctrinal est le plus monstrueux assemblage d'erreurs qui se puisse imaginer. C'est une profession d'athéisme et de libre morale que signerait le premier anarchiste venu, et nous défions M. Berthelot de réfuter le socialisme, qui menace, même les professeurs du Collège de France. Il dogmatise cependant avec une raideur qu'il prétend abhorrer chez les théologiens, mais qu'il trouve bonne sans doute chez les chimistes.

Du reste le discours de Saint-Mandé n'est qu'une édition, non corrigée, mais abrégée et mise au point pour une fin de banquet, de l'article qui parut dans la *Revue de Paris* du 1<sup>er</sup> février. Il faut se reporter à ce manifeste du représentant de la science, pour mesurer toute la portée de sa protestation contre la banqueroute inventée par M. Brunetière. Si, dans l'affaire, les affirmations valaient quelque chose, le jugement serait facile et la science serait vite renvoyée acquittée et victorieuse de toute médisance. La science qui a tout promis a déjà tout donné; ce qu'elle promet encore elle le donnera. Elle est seule, au ciel et sur la terre, universelle bienfaitrice

de l'humanité, source du progrès matériel et moral. Voilà tout le plaidoyer et à peu près toute la preuve.

Le progrès matériel vient de la science. Nous sommes bien de cet avis. Cela ne veut pas dire cependant qu'elle ait tenu toutes ses promesses et que les inventeurs n'aient jamais fait faillite. Nous sommes loin, en bien-être et en luxe, de l'âge de la pierre polie et de l'ours des cavernes, mais, à mesure que les besoins et les désirs sont satisfaits, d'autres besoins et d'autres désirs se révèlent, qui réclament en vain de la science leur satisfaction et leur apaisement. La médecine et la chirurgie sont en possession d'un bon nombre d'anesthésiques puissants. Ni l'une ni l'autre n'ont encore calmé toute douleur et fait reculer la mort. Du reste, sauf ce dernier point, le bien-être est chose fort relative, et il n'est pas sûr que l'homme quaternaire, en son abri sous roche, fût moins heureux que le rond-de-cuir en son bureau, et que l'ouvrier en son sixième étage. M. Brunetière a bien quelque raison de dire que le travail du mineur, malgré la lanterne de sûreté et autres secours de la science, demeure une créance qui n'est pas acquittée à la satisfaction du travailleur. L'excellent bourgeois qui se chauffe, s'éclaire, se nourrit et s'habille si commodément, peut bénir à son aise la science et ses multiples inventions, source de confort; mais combien d'appétits aiguisés et de souffrances cruelles protestent contre cette répartition des faveurs de la grande caissière, qui ne paie guère que les riches ?

Et quand même la science aurait tenu toutes ses promesses et soldé toutes ses créances, en quoi la libre-pensée serait-elle pour quelque chose dans cette loyauté scientifique ? Est-ce que pour bien voir dans un microscope ou dans une lunette il faut s'abstenir d'aller à la messe ? La nature cache-t-elle ses secrets à quiconque croit en Dieu ? Pour manier scientifiquement les composés binaires ou ternaires faut-il cesser de jeûner en carême ? Le dîner gras du Vendredi-Saint serait-il le symbole ou le signe du génie ? On serait tenté de le supposer, à la manière dont M. Berthelot traite les rapports de la science et de la religion. « Jamais, écrit-il, les dogmes religieux n'ont apporté aux hommes la découverte d'aucune vérité utile, ni concouru en rien à améliorer leur con-

dition. Ce ne sont pas eux qui ont inventé l'imprimerie, le microscope, le télescope, le télégraphe électrique, le téléphone, la photographie, les matières colorantes, les agents thérapeutiques, la vapeur, les chemins de fer, la direction méthodique de la navigation, les règles de l'hygiène. Ce ne sont pas eux qui ont dompté et tourné à notre usage les forces naturelles<sup>1</sup>. » Que signifie une sortie pareille sous la plume et sur les lèvres de M. Berthelot? Où donc ce savant a-t-il appris que les dogmes religieux aient émis la prétention d'inventer le télégraphe? Sans doute dans son imagination et son esprit, troublé et aveuglé par une haine qui n'a rien de scientifique. Nous le prions, à notre tour, de nous faire voir comment ces dogmes malheureux auraient pu arrêter l'invention du téléphone. De notre côté nous dresserons, s'il le désire, une liste d'inventeurs de premier ordre, dont le génie n'a pas craint de voir le dogme lui couper les ailes. Pour n'en citer qu'un seul, il ne semble pas que la foi ait gêné Chevreul et brouillé son œil avec la distinction des couleurs.

Mais ceci n'est qu'une boutade jetée en passant, ou, si l'on veut, une transition, qui prépare l'auditeur et le lecteur à la réfutation du grief principal de la science contre M. Brunetière. Le directeur de la *Revue des Deux Mondes* a parlé de banqueroute morale; il a osé prétendre que la science seule ne faisait pas les hommes meilleurs, ni la société plus heureuse. Il a insinué que la religion demeurerait toujours nécessaire au maintien de la moralité humaine, et qu'il fallait chercher plus haut et plus loin que la science pour trouver les sources du bien. Cette prétention indigné M. Berthelot. Il répond avec un radicalisme dont, malheureusement pour lui, la violence est loin de valoir la moindre preuve.

D'abord c'est un principe, d'après lui, « que la méthode scientifique est la seule méthode efficace pour parvenir à la connaissance : il n'y a pas deux sources de la vérité, l'une révélée, surgie des profondeurs de l'inconnaissable; l'autre tirée de l'observation et de l'expérimentation, internes ou externes »‡ Passons sur ce principe qui se réfute par lui-même, puisque la révélation étant un fait démontrable comme

1. *La Science et la morale. Revue de Paris*, 1<sup>er</sup> février, p. 460.

tous ceux que cherche M. Berthelot, elle apprend au moins son existence, ce qui est déjà quelque chose.

L'origine des religions s'explique avec la même facilité. « L'observation montre, écrit M. Berthelot, que les hommes sont entraînés, par un penchant spontané, à objectiver les produits de leur propre pensée, pour créer des personnes et des symboles, auxquels ils assignent bientôt un caractère absolu, autonome et divin <sup>1</sup>. » C'est aussi simple que cela. En prenant un peu partout des imaginations, des idées, des doctrines, certains hommes, plus avisés et plus intelligents que les autres, ont créé toutes les religions, sans en excepter le christianisme, à peu près comme M. Berthelot avec de l'hydrogène et du carbone a fait quantité de molécules chimiques composées. En vérité, si l'amitié de M. Berthelot n'a pas fait de Renan un grand chimiste, l'amitié de Renan n'a pas fait non plus de M. Berthelot un grand historien des religions.

Il suit d'un tel principe que non seulement la religion n'a pas créé la morale, mais que la morale, au contraire, accaparée par les mystiques, a fait la fortune de la religion. Admettons, puisque M. Berthelot le veut ainsi, que toute morale soit distincte d'un culte et d'un dogme religieux quelconque. Mais alors nous ne comprenons plus comment le chimiste philosophe assure, en maint endroit de son article et de sa harangue, que la religion n'a fait aux hommes aucun bien, et que partout elle a forcé la civilisation à reculer devant ses mythes grossiers et son fanatisme barbare. Ayant reçu de la science l'instrument producteur de toute moralité et de tout bien, elle n'a pas voulu s'en servir, ou elle l'a volontairement faussé. Aussi M. Berthelot n'hésite pas à déclarer que, si quelqu'un a fait banqueroute, c'est la religion.

Élevons-nous enfin jusqu'au laboratoire où se produit la morale, et d'où descend tout progrès pour l'espèce humaine. Ce que nous allons faire avec M. Berthelot n'est guère que de la zoologie; mais, puisque la science le veut ainsi, il faut bien faire honneur au mets principal de son banquet.

Sachez donc que la morale tout entière vient de l'homme, est tout entière dans l'homme, et que celui-ci venant de l'ani-

1. *Revue de Paris*, 1<sup>er</sup> février, p. 454.



mal, en vertu de la loi d'évolution, c'est en observant les mœurs et les instincts des espèces animales et le développement physiologique de l'individu, surtout dans son enfance, que l'on arrive à la solution du problème. « La famille et l'État, la morale et la vertu sont graduellement sortis des instincts de sociabilité, que nous voyons en action, aujourd'hui comme autrefois, parmi les races animales<sup>1</sup>. » M. Berthelot n'a pas de peine, une fois ce principe posé, à prouver que le rôle de la science est ici prépondérant, ou plutôt exclusif de tout autre. « C'est la science, dit-il, qui établit les seules bases inébranlables de la morale, en constatant comment celle-ci est fondée sur les sentiments instinctifs de la nature humaine, précisés et agrandis par l'évolution incessante de nos connaissances et le développement héréditaire de nos habitudes. Il n'existe aucun doute sur les véritables origines de la morale, car les théologiens eux-mêmes sont d'accord avec nous pour reconnaître que la morale qu'ils appellent naturelle préexiste à leurs révélations<sup>2</sup>. »

Soyons une fois, par hasard, d'accord avec M. Berthelot. Oui, les théologiens reconnaissent une loi naturelle gravée dans la conscience humaine, les philosophes en sont là aussi, et Cicéron, qui n'était pas clérical, parle de ce code en homme qui, s'il ne le pratiquait pas toujours, n'avait pas, au moins, le courage suspect de le nier. Mais les philosophes, habitués à croire que les effets ont une cause, n'imaginent pas une loi sans législateur, et surtout une loi morale éclosée d'une cellule transformée. Les théologiens ajoutent, ce qui importe assez dans l'affaire, que la loi a souvent besoin d'une façon de cour souveraine, qui l'interprète en elle-même ou dans ses conséquences, et surtout d'une sanction qui en impose le respect et l'exacte observation. A part cela, les théologiens sont d'accord avec M. Berthelot.

Leur désir de s'entendre avec l'éminent représentant de la science ne les décide pas à faire fi de la logique et du bon sens. Il ne les entraîne pas non plus à admettre une thèse qu'ils regardent comme une doctrine de retour à l'état sau-

1. *Revue de Paris*, 1<sup>er</sup> février, p. 453.

2. Discours de M. Berthelot au banquet de Saint-Mandé. *Revue scientifique*, 13 avril, p. 468.

vage. M. Berthelot est évolutionniste, non seulement comme Herbert Spencer, mais comme M. Letourneau. Son discours tout entier, ainsi que son article, n'est que la répétition sous diverses formes de la doctrine d'évolution de la morale, telle que l'ont rêvée ces deux prétendus philosophes. Par conséquent, comme tous ses pareils, l'évolutionniste libre-penseur, l'observateur qui prétend appuyer son savoir sur l'expérience, débute par une contradiction manifeste avec lui-même. Au lieu de partir d'un fait, il se contente d'une conjecture, ou d'un postulat d'apparence minime, mais qui derrière lui fait passer tout le reste. La matière et le mouvement, éternels tous les deux, donnez-leur cette bagatelle, et l'évolutionnisme est le soleil du monde intellectuel et moral. C'est vraiment trop demander à la logique, et, pour éviter à la science une faillite, il serait fâcheux de mettre en banqueroute le vulgaire mais honnête bon sens.

M. Berthelot n'y regarde pas de si près, et le pourfendeur de toutes les révélations se déclare satisfait de la méthode conjecturale. Donc un jour, si on peut ainsi parler, les molécules purement chimiques étant devenues la cellule vivante, et celle-ci ayant évolué jusqu'à se transformer en animal, l'instinct, cette loi morale rudimentaire, a fait son apparition dans le monde. En s'étudiant lui-même l'homme a constaté la similitude de ses tendances et de ses vertus avec celles de l'animal. Cette double étude, du domaine interne de la conscience et du domaine externe de l'observation, a fondé la morale, qui relève ainsi uniquement de la science et n'a rien à voir avec les religions. Nous aimons à croire, malgré les apparences, que M. Berthelot admet quelque différence entre la manière d'agir de l'homme et de l'animal. L'un est conduit par son instinct, l'autre est conduit par sa volonté. Au cours des siècles, presque éternels, où s'opéra l'évolution, un instant vint où l'acte instinctif se transforma en acte volontaire humain. La science a dû observer cela et résoudre expérimentalement ce problème capital entre tous.

Eh bien, non, la science ne sait pas comment les choses se sont passées. M. Berthelot l'avoue avec une modestie quelque peu hautaine, sans doute, mais qui fait honneur à sa loyauté scientifique. « La science, dit-il, ne refuse aucun problème, pas

plus celui de l'évolution des espèces que celui de leurs commencements; pas plus celui des débuts de la race humaine que celui de la production même de la vie, c'est-à-dire de la transformation des molécules purement chimiques en cellules vivantes. Mais si elle accepte ces problèmes, elle ne prétend pas, dès aujourd'hui, les avoir résolus<sup>1</sup>. » Fort bien, mais alors de quel droit appuyez-vous votre système sur une hypothèse dont vous ne démontrez même pas la vraisemblance? Faudra-t-il que bêtes et gens fraternisent, jusqu'à ce que la science ait déclaré qu'entre les uns et les autres, s'il y a parenté, il n'y a pas confusion? Au banquet de Saint-Mandé on a paru de cet avis, car la bonne parole de M. Berthelot a été saluée par l'enthousiasme général des convives, émus jusqu'au plus profond de leurs cellules animales.

Achevons de mesurer, s'il est possible, toutes les dimensions de la science selon M. Berthelot, et jetons un regard sur les horizons qu'elle ouvre aux générations futures. Pauvres hères que nous sommes, « enfermés dans la prison des anciens dogmes théologiques », murés dans l'*in pace* des révélations, nous avons la naïveté de croire que la morale avait quelque chose de fixe et d'absolu, que le bien d'aujourd'hui ne serait pas le mal de demain. Les méthodes et les conceptions scientifiques, en imaginant l'évolution, ont changé tout cela. Désormais « la morale privée, la morale sociale et les institutions qui en dérivent changent et progressent comme tout le reste<sup>2</sup> ». Nous ne nions pas qu'il puisse y avoir progrès de la morale pratique, mais nous avouons ne pas comprendre de quelle manière se produit l'amélioration dans le système évolutionniste. Un rigoureux déterminisme en est la conséquence. D'où viendra donc l'impulsion vers le mieux? ou plutôt, y a-t-il un bien et un mal? Ne faut-il pas dire que toute acquisition est un bien, toute perte est un mal? « L'espèce humaine, dit M. Berthelot, ne représente qu'un cas particulier, parmi la multitude des espèces animales qui vivent en société.... L'étude des races humaines demeurées sauvages a montré d'ailleurs combien leur moralité spéciale était voisine de celle des

1. *Revue de Paris*, 1<sup>er</sup> février, p. 459.

2. Discours de Saint-Mandé. *Revue scientifique*, p. 469.

espèces animales sociables, parfois même inférieure pour quelques-unes... Les instincts sociaux, les sentiments et les devoirs qui en dérivent ne sont donc pas propres à l'espèce humaine : ils sont inhérents à la constitution cérébrale et physiologique de l'homme, constitution semblable à celle des animaux, quoique d'un ordre supérieur, et qui l'est devenue surtout pendant le cours des siècles, par l'effet des conquêtes de notre intelligence <sup>1</sup>. »

Quand on ne veut reconnaître à l'homme ni une origine ni une fin distinctes de celle de l'animal, il faut en venir forcément aux conclusions de M. Berthelot et au manifeste de Saint-Mandé. Mais il y a, semble-t-il, quelque imprudence à fonder là-dessus un système de sociologie. Et cependant la morale évolutionniste ne se préoccupe que de morale sociale. Dieu étant supprimé, l'homme, en effet, ne peut avoir de relations bonnes ou mauvaises qu'avec ses semblables, ou, comme ils disent quelquefois, avec l'humanité, au bonheur de laquelle la science travaille. Voyez-vous tout ce qu'un pareil mobile doit avoir de force pour le perfectionnement de l'espèce et le progrès de la morale? Vous volez le bien d'autrui, malheureux, et vous ne songez pas que vous faites reculer l'humanité vers les temps préhistoriques! Vous tuez votre semblable et vous ne craignez pas d'arrêter l'évolution de votre postérité, réduite par votre faute à stationner pour des siècles, peut-être, sur l'échelon de l'anthropophagie! Enfant désobéissant, vous mettez obstacle au dressage de vos cellules cérébrales! Misérable ivrogne, avec un peu plus de sobriété vous auriez eu la chance de compter parmi vos descendants un homme de génie, ou tout au moins, un conscrit vigoureux. N'y a-t-il pas là de quoi faire fleurir dans la société toutes les vertus? Et que la religion, avec ses diables et son enfer, est peu de chose à côté de cette foi scientifique, si bien faite pour améliorer les relations des hommes avec leurs semblables.

Cependant, en toute modestie, nous exprimerons quelques doutes au représentant de la science. Si la morale, comme vous le dites et comme il faut le croire, « dérive de

1. *Revue de Paris*, 1<sup>er</sup> février, p. 463.

la science », si « elle est plus ou moins haute, selon les intelligences », et si « sa pratique est plus ou moins délicate, d'après les sentiments diversement développés des peuples et des individus », à quel degré de ce développement ou de cette connaissance scientifique commence la vertu et finit le vice? Nous volons, nous tuons, peuvent dire tous ceux que l'on est convenu d'appeler scélérats, parce que, nos cellules étant encore mal dressées, nous en sommes au même point que beaucoup d'animaux. Il en est parmi eux qui sont de fières canailles, mais du plus au moins, d'après vous, le genre ne change pas. Épargnez-nous donc, ou mettez en prison les fourmis qui font la traite des esclaves, les moineaux qui pillent leurs voisins, et les loups qui, malgré le proverbe, se mangent entre eux, quand la faim les presse un peu trop fort.

De fait, la morale évolutionniste aboutit logiquement à la justification du criminel, il faudrait dire à la suppression du crime. La lutte pour la vie, devenant l'expression de tout droit, n'impose qu'un devoir, celui de marcher à la conquête de tout ce qui paraît nécessaire au perfectionnement de la bête humaine. Nous laissons à M. Berthelot la responsabilité d'une thèse qu'il juge scientifique et morale, mais nous plaignons le pays où des hommes, occupant les postes les plus élevés de l'enseignement, peuvent professer de pareilles doctrines. Elles sont plus criminelles encore à l'heure où la société menace de tomber en dissolution, précisément par le fait de cette lutte immorale pour la vie, qui ne promet le triomphe qu'au plus rusé ou au plus fort. Est-ce que M. Berthelot serait le plus ignorant des hommes en fait de statistique? N'a-t-il pas entendu dire que la marée du crime montait de la façon la plus inquiétante? Le premier juge d'instruction venu lui apprendra avec quelle ardeur les jeunes évolutionnistes, rôdeurs de barrière ou locataires de fortifications, pratiquent à Paris la lutte pour la vie. Encore ceux-là ne font-ils relativement que de rares victimes, car, si nous entrons dans le temple du dieu Plutus, nous assisterons à des étranglements mille fois plus hideux, opérés par des griffes puissantes, tout aussi peu honnêtes que les autres, mais plus honorées qu'elles, sans doute parce qu'elles offrent un plus beau spécimen de l'évolution humaine.

M. Berthelot tient pour cette éducation sociale. « Ces idées, dit-il, cette conception de la morale moderne, deviennent de jour en jour prépondérantes, et si elles n'ont pas encore acquis parmi les hommes le crédit inébranlable de la science, c'est à cause de la longue servitude religieuse imposée à l'éducation. » Il ne veut pas que « les probabilités et les hypothèses idéales servent de base à nos enseignements ». Autrefois on berçait l'enfance avec des contes de fées et de fantômes. Aujourd'hui on n'a plus recours aux ogres et aux vampires, aux anges et aux diables, et la moralité des hommes n'en est pas affaiblie. « Il en sera de même, quand les vains rêves et affirmations des croyances théologiques auront cessé d'être enseignés <sup>1</sup>. » Et c'est « le triomphe universel de la science qui assurera aux hommes le maximum possible de bonheur et de moralité <sup>2</sup> ».

A Saint-Mandé ces mêmes promesses revêtent un caractère d'injure à l'Église et d'enthousiasme impie, comme il convenait à la péroraison d'un discours libre-penseur. « La morale privée, la morale sociale, s'écrie-t-il, s'avancent aujourd'hui vers un idéal de solidarité supérieur aux conceptions chrétiennes, fondées sur la résignation à l'oppression, sur la haine de la nature, envisagée comme maudite, sur le mépris du travail, regardé comme une œuvre servile. » Arrêtons un moment le fougueux orateur. Où a-t-il vu que l'Église ne prêchait que la résignation à l'oppression? Elle a toujours commencé par menacer les oppresseurs des armes que Dieu mettait en son pouvoir. Toute son histoire atteste qu'elle a été la protectrice des faibles. Mais M. Berthelot, nous le savons, ne connaît de l'histoire, ou ne veut connaître, que les luttes pour l'évolution. Est-ce que par hasard, l'homme, après des efforts souvent réitérés, n'est pas réduit à se résigner? S'il est chrétien, il sait le faire avec honneur et fruit pour son âme; s'il est libre-penseur, en vérité, il doit être tenté de se pendre, à moins qu'il ne se décide à tuer quiconque met obstacle à la satisfaction de ses désirs.

Avec la même légèreté M. Berthelot confond la répression les mauvaises tendances avec la haine de la nature. La reli-

1. *Revue de Paris*, loc. cit., p. 468.

2. *Revue de Paris*, loc. cit., p. 469.

gion commande l'une, elle n'a jamais ordonné l'autre. Quant au travail, le grand chimiste n'a qu'à demander à son valet de chambre, ou à ses larbins de laboratoire, s'il n'est pas une œuvre servile. Peut-être même lui apprendront-ils que, loin de le mépriser, la religion l'ordonne, car elle maintient toujours l'oisiveté au catalogue des péchés capitaux.

A force de s'échauffer M. Berthelot en vient à promettre à tous une égale part au banquet de la vie. Il ne s'agit plus, en effet, « d'aider notre prochain par une aumône ou une charité; mais nous devons le prendre par la main comme un frère et lui assurer sa part légitime dans les bénéfices d'une société, où toute jouissance et toute propriété sont les fruits du travail accumulé par les générations. L'évolution de ces principes amènera par degrés et sans violence une transformation complète des sociétés humaines <sup>1</sup>. » — Ainsi soit-il. Il nous semble que M. Berthelot promet beaucoup, qu'il verse même un peu dans le socialisme. Mais, après tout, comme il semble avoir « accumulé beaucoup de fruits de son travail », il sera peut-être le premier à partager avec ses frères en évolution. Aussi n'avons-nous rien à dire sur cette fin de sa harangue à Saint-Mandé.

Cependant une idée, ou plutôt une image, hante, malgré nous, notre esprit. C'est l'image de M. Robin, l'éducateur de Cempuis, paraissant l'autre jour au milieu des normaliens libres-penseurs réunis sur la tombe de Bersot. Il était à sa place, car son système est le seul logique quand on professe les principes de l'évolution en morale. Aussi nous félicitons d'avance les pères de famille qui confieront à ces futurs professeurs le plus cher trésor de leur vie, l'esprit et le cœur de leurs enfants. Ils peuvent s'attendre à une banqueroute, la plus douloureuse de toutes; mais ils l'auront bien voulu; car l'Université, dans le cas présent, ne cache ni ses doctrines ni son but.

## V

M. Berthelot avait depuis longtemps fini de parler et les applaudissements duraient encore, tant le maître avait par u

1. Discours de Saint-Mandé. *Revue scientifique*, loc. cit., p. 469.

grand, beau, vrai et sublime. Après une longue ovation où l'enthousiasme général atteignait les proportions d'une apothéose, il fallait, semble-t-il, se taire, et se retirer en méditant la bonne parole, et en bénissant l'évolution qui, de cellule en cellule, avait élaboré le chef-d'œuvre dont les oreilles étaient pleines jusqu'au ravissement. Eh bien, non. C'est juste le moment où la liberté de penser et de dire réclame des droits que M. Berthelot a déclarés sacrés. Un peu comme au baptême du petit ébéniste, mais avec moins de poésie et de naïveté, chacun veut dire son couplet. Treize ou quatorze fois encore on entend des joyusetés scientifiques, ou de solennelles banalités anticléricales. On n'attend pas de nous une analyse de ces divers morceaux. La note générale ne cesse pas d'être impie, mais elle est plus ou moins aiguë selon le bon goût des orateurs. M. Ed. Périer, du Muséum, a la note gaie, il se tient sur le terrain scientifique et se livre sous ce couvert à une fantaisie sur l'homme du vingtième siècle qui ne manque pas de sel, et facilement tournerait à l'ironie. M. Ch. Richet a la note poétique et tendre. Il sert à l'auditoire cette définition, renouvelée de son article de la *Revue rose* : « Le mal, c'est la douleur des autres. »

Trois orateurs prennent pour eux la note bouffonne et grotesque. C'est d'abord M. Delbet, député, représentant de l'école positiviste, dont le pontife, M. Pierre Lafitte, n'avait pu, vu son grand âge, assister à la fête. Il dit la joie d'Auguste Comte, s'il lui avait été donné de voir l'aurore du banquet de Saint-Mandé. En son nom il signifie « à tous les divers esclaves de Dieu, leur irrévocable exclusion de la suprématie politique ». Ayant ainsi excommunié pas mal de monde, il boit et s'assied.

M. Blatin, au nom du Grand-Orient de France, apporte sa planche ou sa tuile, pour user de la scientifique langue maçonnique. Il dégonfle sur l'assemblée toutes les autres de l'esprit ancien, parle du Seize-Mai, de Mac-Mahon, du boulangisme, des ralliés et finit par le vieux cri du ralliement maçonnique : « Le cléricalisme voilà l'ennemi ! » On a trouvé M. Blatin grotesque, même parmi ses confrères en libre-pensée.

Voici M. Zola. Le pauvre condamné de l'Index, s'il était



mieux doué du côté oratoire de sa personne, aurait fait couvrir le frisson autour de la table et coupé, peut-être, la digestion des dindonneaux. Il a dit tout ce que la Foi, si elle triomphait, réserverait de tortures aux écrivains tels que lui. C'en serait fait du talent, du génie. Ce serait la fermeture des bibliothèques et des laboratoires ; il faudrait des dispenses pour lire nos poètes, ou pour étudier les gaz. Quel historien que cet homme et quel observateur ! Il nous apprend que les bibliothèques datent de la Révolution, et qu'à Rome, où le Pape ne l'a pas reçu, les sciences et les arts se sentent en terre maudite. Tout cela veut dire que, si la Foi dirigeait les esprits, les mauvais livres ne se vendraient pas. Question de librairie commerciale, que tout le monde a devinée sous les ambages du discours zoliste. Si notre opinion avait quelque poids dans l'affaire, nous proposerions M. Zola pour la présidence du prochain banquet de la science. M. Guillaume dessinerait la carte du menu. Il représenterait l'auteur de *Lourdes*, délivré de la prison du Saint-Office par l'ange des Rougon-Macquart, et conduit au seuil du paradis académique, dont les portes s'ouvriraient enfin, devant une infortune si noblement supportée.

La note jeune appartenait tout naturellement à la jeunesse. M. Deshayes l'a fait entendre, au nom, cela va sans dire, des seuls adolescents républicains. Il a beaucoup promis, nous serions curieux de voir ce qu'aura donné, après quelques printemps, cette génération nourrie de libre-pensée. « Non seulement, a-t-il dit, la science nous a généreusement livré chacune de ses conquêtes, mais encore elle nous a armés pour les luttes à venir en nous donnant la liberté. Aussi la jeunesse républicaine de ce pays, née dans la liberté, pensant par la liberté et vivant pour la liberté, aime-t-elle passionnément la science. Le mirage des paradis lointains a disparu pour elle, et, dans ces larges horizons ouverts par la science, patiemment s'éclaire la cité nouvelle que nous voulons remplir de vérité et de justice. » Cette cité promise sera, sans doute, la cité moderne selon M. Izoulet, où l'agrégation des protozoaires donne naissance aux métazoaires, tandis que l'agrégation des métazoaires engendre les hyperzoaires, c'est-à-dire les cités.

La note politique à son tour s'est élevée, tellement haute, qu'elle a bientôt étouffé toutes les autres. On a fini par ne plus chanter en chœur qu'un seul refrain : « La science c'est la République et la République c'est la science. » L'ombre du très cher Renan, qui, comme l'a dit M. Berthelot, planait sur l'assemblée, a dû goûter médiocrement les harangues des politiciens qu'il appelait sans respect « les goujats de l'humanité ». Deux surtout ont conquis les suffrages des convives : M. Goblet et M. Brisson.

Le raisonnement de M. Goblet est simple, mais très fort. Le voici dépouillé de tout artifice oratoire : La science, pour être, a besoin de la liberté ; or, la politique donne la liberté ; donc il était bon que la politique eût sa part au banquet de la science. Ajoutez, comme variante, cet autre syllogisme : La science c'est la liberté ; or, la liberté c'est la République ; donc la science c'est la République, et vous aurez tout le grand discours de M. Goblet.

L'honneur de vider la dernière coupe et d'éteindre la dernière chandelle revenait à M. Brisson. Il l'a fait avec la solennité grave qu'on lui connaît. Chose imprévue, le joyeux Horace a fourni à l'austère président un thème, où M. Berthelot a joué le rôle de Plancus. Après s'être comparé lui-même à Teucer, il a dit avec le fils de Télamon : « *Nunc vino pellite curas*. Oui, ce soir buvons à nos triomphes d'hier, à nos victoires de demain, victoires de la science et de la liberté... Buvons donc, jeunes gens, buvons donc tous, Messieurs, en même temps qu'à Berthelot, car ce sera le même toast, buvons à la science, à la liberté, à la justice, à la République qui les résume. » Ainsi finit la comédie de Saint-Mandé, où la science, après avoir joué le premier rôle, finit, à son grand étonnement, sans doute, par se voir confondue avec la liberté, la justice, la morale et la République. M. Brunetière a dû rire à son aise, et il avait mille fois raison ; car, cette fois, la science, en se laissant grever de toutes les créances de l'humanité, marche vers la banqueroute inévitable et totale.

Il y a pire que cela quand on se laisse aveugler à ce point par les préjugés sectaires. « Il était près de minuit et demi, dit le *Temps*, lorsque le dernier discours fut terminé. Plus

de tramways, point de fiacres; il fallut descendre à pied jusqu'à la Bastille, ou à la place de la République. » Voilà ce qu'ils feraient de leurs semblables ces prôneurs de morale laïque et de science libre-penseuse. Des voyageurs nocturnes, sans lumière, sans guide, sans appui, marchant à pas errants, dans la poussière et dans la boue, jusqu'à ce qu'ils trébuchent au dernier tournant, et tombent dans l'abîme où se consomme la banqueroute de la vie.

H<sup>te</sup> MARTIN.

LE  
PETIT-FILS DU GRAND CONDÉ  
LOUIS DE BOURBON

SON ÉDUCATION AU COLLÈGE DE CLERMONT (LOUIS-LE-GRAND)

1676 -1684

D'APRÈS LES DOCUMENTS ORIGINAUX

I. — LES PRÉLIMINAIRES

Beaucoup de Parisiens ont-ils remarqué, sur la paroisse Saint-Sulpice, paroisse en ce temps-là de l'hôtel d'Orléans et de l'hôtel de Condé, aujourd'hui du palais du Luxembourg et du théâtre de l'Odéon, une petite rue qui, pour n'avoir point la notoriété des rues Condé et Monsieur-le-Prince, n'en garde pas moins le souvenir d'un membre de l'illustre famille : la rue « Palatine » ? Et combien de ceux qui ont par hasard flâné dans ce coin du vieux bourg Saint-Germain se sont-ils arrêtés, rue Garancière, devant la modeste fontaine, contemporaine de la mort de Louis XIV, que surmonte l'inscription ci-dessous :

AQUAM  
A PRÆFECTO ET ÆDILIBUS ACCEPTAM  
HIC  
SUIS IMPENSIS, CIVIBUS FLUERE VOLUIT  
SERENISSIMA PRINCEPS ANNA PALATINA EX BAVARIIS  
RELICTA SERENISSIMI PRINCIPIS  
HENRICI JULII BORBONII PRINCIPIS CONDÆI  
ANNO DOMINI M. DCC. XV<sup>1</sup>.

1. La Palatine avait le goût des fontaines publiques. On lit dans Pigeory (*Monuments de Paris*, 1849, in-8, p. 565), que du vivant de Louis XIV, elle fit élever « sur des dessins d'une simplicité noble, la fontaine Saint-Martin, près la rue du Vert-Bois ». L'inscription actuelle, à l'angle du Conservatoire des Arts et Métiers, ne nomme pas Anne de Bavière, et se contente de rappeler que la fontaine du Vert-Bois, érigée en 1712, a été conservée et restaurée « par l'État » en 1882. — Sur la Palatine au Petit-Luxembourg, voir la *Topographie historique du vieux Paris*, 1876, in-4, p. 316 et suiv., qui

C'est tout ce qui rappelle au passant affairé de notre époque la mémoire d'Anne de Bavière, princesse Palatine, seconde fille d'Édouard, prince Palatin du Rhin, et d'Anne de Gonzague de Clèves, la Palatine immortalisée par le génie oratoire de Bossuet. Née le 13 mars 1648, elle avait, peu de mois après la mort de son père (10 mars 1663), épousé, le mardi 11 décembre, Henry Jules de Bourbon, duc d'Enghien, le fils unique du grand Condé. Cette union fut célébrée à l'envi par les poètes français et latins. Loret aligna des colonnes de rimes en l'honneur des « deux Amans de grand lignage », et surtout de l' « aimable et jeune beauté, — fleur printanière » dans la fraîcheur et l'éclat de sa seizième année<sup>1</sup>. Robinet, son émule, l'auteur des *Lettres en vers* à l'héroïne retirée de la Fronde, composa des *Noces dvcales*<sup>2</sup>. Ce ramas d'imaginations banales et de pauvretés mythologiques nous renseigne moins qu'une pièce de distiques élaborée par le P. Vavasseur du collège de Clermont et dont lui-même a bien fait de nous donner la traduction française. S'il tombe dans la platitude du jargon à la mode et vante dans la mariée « toute la beauté, toute la grâce et tous les charmes par où l'on dit que les déesses autrefois sceurent se faire aimer des dieux », il ajoute que chacun admire en cette mortelle, sujette comme les autres à l'ignorance, mais qui s'était élevée au niveau des femmes savantes d'alors, une instruction dans les belles-lettres au-dessus de son sexe et de son âge, « iusqu'à scavoir la plus noble et la plus majestueuse de toutes les langues, qui est celle des anciens Romains<sup>3</sup> ». En cela Anne de Bavière se montrait simplement la digne fille de sa mère,

résume et complète le *Palais du Luxembourg*, par A. de Gisors; Paris, 1847, in-8, p. 105.

1. Loret, *La Muze historique*, édit. Daffis, t. IV, p. 132 et 136.

2. *Les Noces dvcales*. Paris, Loyson, 1664. L'épître dédicatoire à Madame la Duchesse débute ainsi : « Madame, ayant eu l'honneur, autrefois, de divertir l'illustre Héroïne à qui vous devez la naissance, par les *Lettres en vers* que je lui adressois.... » Ce témoignage formel confirme le sentiment de Livet, *Dictionnaire des Précieuses*, t. II, p. 345.

3. *De Nuptiis Henrici Borbonii, dvcis Angviani et Annæ Bavaricæ, principis Palatinæ*, dans le recueil : *Regi et regiæ stirpi Xenia, offert Franciscus Vavassor, e Soc. Jes., ineunte anno M. DC. LXIV*. Paris, Cramoisy, p. 14 et 1-8.

Anne de Gonzague, à qui, suivant Bossuet, durant sa ferveur monastique dans l'abbaye de Sainte-Fare, « on avoit appris la langue latine, parce que c'étoit celle de l'Église<sup>1</sup> ».

Si nous relevons ici ce détail, ce n'est pas qu'il fût une telle exception au milieu de cette génération de princesses et de grandes dames (les *Précieuses ridicules* datent de 1659 et les *Femmes savantes* paraîtront en 1672); mais il aura son influence sur l'éducation dont nous esquissons les préliminaires. Ni le duc d'Enghien ni le grand Condé son père n'avaient rien dû, en fait de science, à leurs mères. Pour l'un et l'autre l'ingérence maternelle, regardée plutôt comme un obstacle aux bonnes études, avait été systématiquement refoulée à l'écart<sup>2</sup>. A la différence de Charlotte-Marguerite de Montmorency et de Claire-Clémence de Maillé-Brézé, Madame la Duchesse pourra s'intéresser aux progrès de son fils, en prendre des nouvelles; elle recommandera de le pousser, l'interrogera elle-même, au besoin le punira, libre dans son cabinet de parler fort « de philosophie et de choses semblables » avec les précepteurs<sup>3</sup>. Son mari, s'il avait eu la méchante humeur de Chrysale, aurait pu lui reprocher, au moins un soir, d'aller chercher, comme Philaminte, ce qu'on fait dans la lune, au lieu d'avoir l'œil sur ses gens. Elle ne laissa pas en effet aux seuls docteurs de la ville et à l'astronome du collège de Clermont le plaisir de contempler certain phénomène céleste. « Tous les mathématiciens de Paris, écrira un jour le P. Alleaume, observèrent avec beaucoup de soin l'éclipse de lune de samedi dernier (29 octobre) et on dit qu'aucun ne l'avoit mieus supputée que le nostre. Il ne s'est pas contenté de remarquer le moment auquel la lune entra dans l'ombre, mais la minute à laquelle chaque tache de la luné est entrée dans l'ombre et en est sortie. Ils connoissent

1. Bossuet, *Oraison funèbre de Anne de Gonzague de Clèves, princesse Palatine*.

2. Voir notre étude sur *l'Éducation du grand Condé*, parue dans cette Revue (15 janvier-15 mai 1894) et le *Fils du grand Condé, Henry Jules de Bourbon, duc d'Enghien, son éducation en France et en Belgique*, publié par les *Précis historiques*, Bruxelles (août 1894 — mai 1895).

3. Le P. du Rosel au prince de Condé, Paris, 7 janvier (1684). *Papiers de Condé*, série P. t. XCIV, fol. 95.

toutes ces taches par nom et par surnom et j'ay appris aujourd'huy que la 1<sup>e</sup> s'appelloit Grimaldus, la 2<sup>e</sup> Aristarchus, la 3<sup>e</sup> Kepler, la 4<sup>e</sup> Copernic, la 5<sup>e</sup> Tycho, la 6<sup>e</sup> Plato, la 7<sup>e</sup> Plinius, et les autres que j'ay oubliées, car il y en a jusqu'à treize. Comme le temps fut fort beau, on eut la facilité de l'observer à son aise. *J'en fis voir le commencement à S. A. Madame la Duchesse*, et on passa à la comédie le reste de l'eclipse<sup>1</sup>. »

Mais en l'année où nous sommes (1663), il ne s'agit encore que de la « lune de miel ».

Afin de célébrer l'heureux hyménée, les correspondants avaient rivalisé à distance avec les poètes. C'est le P. Le Herichon<sup>2</sup> qui de Varsovie témoigne « toute la joye possible » au prince de Condé « dans une affaire qui fait la joye de la France et de la Pologne ». Il en avait « souhaité les commencements il y a long temps, et devant toute autre chose » ; maintenant que Dieu en a arrêté la conclusion, il se félicite « d'avoir eu du zèle et de la passion pour l'achèvement d'une si belle et si bonne affaire *in ogni modo*<sup>3</sup> ».

Il est évident qu'à ses yeux ce mariage d'une nièce de la reine Marie avec M. le Duc amènera l'élection de celui-ci au trône de Pologne. La chose, comme à beaucoup de ceux du parti français, lui semble même déjà faite. Illusion, mais illusion fondée. Le roi Casimir et son épouse, outre une dot fort considérable donnée à la duchesse d'Enghien, l'avaient adoptée pour leur fille<sup>4</sup>. Au jour

1. Le P. Alleaume au même (Paris), 31 octobre (1678). *Ibid.*, t. LXXI, fol. 195.

2. François Le Herichon, né au diocèse d'Evreux le 1<sup>er</sup> novembre 1612, entré dans l'ordre des jésuites en 1636, parti en Pologne dans le courant de l'année 1659. Confesseur et prédicateur de la reine Marie, il réforma la cour par son éloquence. La souveraine française appréciait la franchise et la sincérité de ses avis. *Notice nécrologique*, aux Archives générales de la Compagnie de Jésus.

3. Le P. Le Herichon au prince de Condé, Varsovie, 11 janvier 1664. P. C. (Nous désignerons désormais sous cette abréviation les *Papiers de Condé*), t. XXXI, fol. 50. Le Herichon mourut vingt jours après à Varsovie (31 janvier 1664).

4. Par le contrat de mariage signé au Louvre (10 décembre 1663), Louis XIV donnait 150 000 livres à M. le Duc. Le roi et la reine de Pologne adoptaient Madame la Duchesse, déclarée leur unique héritière. Ils lui faisaient donation des duchés d'Oppeln et de Ratibor, en Silésie. La reine Marie

de ses nocés, elle porta trois millions de pierreries <sup>1</sup> !

Parmi les lettres de félicitations qui affluèrent autour du grand Condé, à cette brillante occasion, aucune ne nous a semblé animée de sentiments plus sincères et plus élevés que celle de son vieux régent de philosophie à Sainte-Marie de Bourges, le P. Claude Boucher, devenu assistant de France auprès du Père général.

« Monseigneur, écrivait-il, il est de ma profession de ne pas regarder les avantages temporels séparés des éternels. Dieu m'est tesmoin que je n'ay pas attendu la nouvelle de la conclusion de l'affaire, beaucoup moins de l'exécution pour m'y intéresser auprès de luy ! J'ai crû de mon devoir de solliciter chaque jour à l'autel sa bonté, de la faire réussir en sorte que toutes les choses qui peuvent contribuer à la félicité de cette vie, esgualant le mérite et l'estime universelle des incomparables qualités de Monseigneur le Duc, celles qui doivent servir à l'éternelle les surpassassent d'autant qu'il est préférable d'estre grand aux yeus de Dieu à le paroistre aux yeus des hommes, et qu'un bon établissement est plus souhaitable dans le ciel que sur la terre. Mais pourquoi ne pas esperer l'un et l'autre d'une alliance faite avec autant de choix, et d'inclination des parties, en laquelle toutes choses conspirent à une parfaite union des cœurs de deux personnes en qui la naissance et l'éducation n'ont rien que de très favorable à la vertu. Je ne puis douter que Vostre Altesse Sérénissime n'approuve la continuation de mes vœus pour leur prospérité dans les mesmes sentimens, en leur désirant particulièrement la bénédiction du ciel pour donner à la France un bon nombre de princes, assés tost affin que Vostre Altesse Sérénissime puisse avoir la satisfaction d'en voir de nouvelles alliances non moins heureuses que celle-cy. Et parce que leur bon-

ajoutait des pierreries et bijoux pour un million, et la somme de 300 000 livres, M. le Prince et Madame la Princesse reconnaissaient M. le Duc pour leur héritier principal et lui concédaient le Clermontois en Argonne, le comté de Vallery en Gâtinais, avec le marquisat de Graville en Normandie. De ces trois apanages, Vallery était le domaine le plus ancien et presque le plus sacré. C'était le Saint-Denis de la famille, dont aujourd'hui encore il garde les sépultures. *Archives de la Maison de Condé.*

1. *Gazette*, 1663, p. 1172.



heur en cette vie ne dépend de rien tant que de la propre conservation et prospérité de Vostre Altesse Sérénissime à laquelle toute la France entre en intérêt, elle sera aussy toujours le subject principal de mes vœux<sup>1</sup>. . . . »

Vers la fin de cette même année, une lettre du général Paul Oliva renchérisait encore, s'il était possible, sur celle de son assistant. Elle répondait aux compliments que le P. Charles Von Mandersheydt<sup>2</sup> venait de lui présenter de la part de Condé. Le prince avait chargé ce jésuite de faire une fois de plus connaître au premier supérieur de la Compagnie son estime et son affection pour la Société, et en retour le chef de l'Ordre prenait Dieu à témoin qu'après le roi très chrétien il n'était plus redevable à personne qu'à son Altesse Sérénissime<sup>3</sup>.

Bien que ces échanges de politesses n'aient pas été fréquents, le petit nombre de lettres qui nous restent pour les années suivantes suffit à témoigner des relations les plus cordiales entre la petite cour de M. le prince à Chantilly ou celle du duc d'Enghien à l'hôtel de Condé avec la *curia* du P. général à Rome.

Mais la plupart ont le tort de sentir le style officiel et d'être en partie rédigées par des secrétaires. La source la plus naturelle et la plus limpide, celle où se reflète le mieux jusqu'au fond l'âme d'un jésuite dévoué aux Condé, est la correspondance du vieux P. Nicolas Talon<sup>4</sup>. Au service de leur

1. Le P. Boucher au prince de Condé, Rome, 14 janvier 1664. P. C., série P, t. XXXI, fol. 54.

2. Charles Alexandre von Mandersheydt, né à Luxembourg le 6 juin 1616, entré au noviciat, à Rome, le 5 novembre 1635, fut chapelain du comte de Pimentel, l'ambassadeur d'Espagne en Suède, accompagna la reine Christine, de Stockholm en Italie. Pénitencier, durant vingt et un ans à l'église Saint-Pierre, il mourut à Rome le 20 avril 1691. On a de lui une lettre sur la conversion de Christine. Voir le P. Carlos Sommervogel: *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*, t. V, col. 470.

3. « Certe Serenitati Vestrae sancte et syncere polliceor, ut nemo istic est, cui secundum Christianissimi Regis Majestatem plus debeat Societas nostra, ita.... » Le P. Oliva au prince de Condé, Rome, 30 décembre 1664. P. C., série P., t. XXXII, fol. 318.

4. Le P. Nicolas Talon (Taslon, Thalon, Tallon), est trop connu par ses ouvrages pour que nous nous étendions ici sur sa vie. Né au diocèse de

maison depuis 1637<sup>1</sup>, et, près de vingt ans (1647-1666) attaché en qualité de confesseur à la personne d'Armand de Bourbon, prince de Conti, il avait été le directeur édifié de ses dernières années consacrées à la théologie et aux bonnes œuvres. Puis, n'ayant pas cru après sa mort encore récente (21 février 1666) pouvoir rester plus longtemps dans un milieu qui n'était plus celui d'un religieux, sans détriment pour la réputation de la Compagnie<sup>2</sup>, il avait demandé et obtenu de rentrer dans la vie de communauté. Écrivain facile et historien du bienheureux François de Sales, plus qu'auteur de son temps il avait naguère vulgarisé la morale à la fois sûre et douce du futur docteur de l'amour divin<sup>3</sup>. Réintégré au collège de Clermont à Paris, pour ne plus le quitter, il composait une *Histoire sainte du Nouveau Testament* dédiée à la mémoire du pieux et jeune prince si prématurément enlevé<sup>4</sup>. En même temps, comme pour se dédommager d'avoir vécu tant d'années parmi les grands, il voua son zèle aux prisonniers de la capitale. Pendant près d'un demi-siècle son

Moulins, le 31 août 1601, il avait été élevé au collège de cette ville tenu par les jésuites. Entré dans leur Ordre le 9 octobre 1621, il fit sa profession à Paris le 3 février 1641 et mourut au collège Louis-le-Grand le 29 mars 1691, après y avoir, sauf quelques intermittences, passé soixante et un ans. Les détails autobiographiques abondent dans sa volumineuse correspondance avec le grand Condé. Voir notamment ses lettres de Paris, 23 février (1663) à Caillet, le secrétaire; et, à M. le Prince, Paris, 29 septembre 1681, 8 août 1684, 5 janvier, 20 février et 9 avril 1685 et *passim*. A la fin, il avait oublié son âge et après s'être donné avec raison quatre-vingts ans en 1681, il parle à tort en 1685 (17 avril) « du ton de ses 82 ans ».

1. Le P. Talon au prince de Condé, Paris, 29 septembre 1681. P. C., t. LXXXII, fol. 243.

2. Magnam ætatis partem apud principes Condææ domus egit, ipsisque carus fuit; huic tamen vitæ privatam prætulit, cum in illa diutius permanere se posse, salva Societatis fama, non putavit. *Necrologium*. A. C<sup>1</sup>e. (Nous renvoyons par ces initiales aux Archives de la Compagnie).

3. Voir la magnifique édition, en cours de publication par les soins du premier monastère d'Annecy, *Œuvres de S. François de Sales*, Annecy, 1892, in-8, t. I, p. LXXXVII.

4. *Histoire sainte du Nouveau testament*. Paris, Cramoisy, 1669, in-fol. Au-dessus de la simple inscription « A la mémoire d'Armand de Bourbon, prince de Conty », on voit son portrait gravé avec son mausolée.

« royaume », comme il disait plaisamment<sup>1</sup>, royaume qui en vérité n'était pas de ce monde, eut pour limites le For-l'Évêque et Saint-Éloi, les Châtelets et la Grève.

Sa charité auprès des détenus et des suppliciés n'avait pas été toutefois jusqu'à rompre tous ses liens avec Condé, le frère de son cher et regretté Conti. De là avec M. le Prince des lettres familières, où la plume du pompeux biographe du saint évêque de Genève se fait alerte et presque joviale, pour courir sans fin à travers les nouvelles de la ville et du collège, les historiettes de la cour des miracles et de celle du roi.

Avec la guerre de Dévolution, l'année 1667 vit le duc d'Enghien paraître comme chef des Volontaires, dans l'armée française qui envahit les Flandres espagnoles. Mais Condé avait été tenu en non-activité par Louis XIV. Il y eut pourtant une détente dans l'attitude expectante du souverain, lors du siège de Lille (août-septembre). On crut dans le public que M. le Prince et M. le Duc venaient d'être choisis pour porter nos armes en Allemagne.

Voilà le P. Talon au comble de la joie.

Dans la part très spéciale qu'il prend à l'allégresse générale de Paris, son bonheur serait que Condé fût à portée d'entendre « sur son chapitre et sur celui de Monseigneur son filz ce qu'en disent tous ceux qui ayment la gloire de ce royaume et qui sont les plus attachez aux intérêts du roy et de l'Etat ». En son particulier il forme un vœu : ce serait d'aller servir à l'armée comme « mestre de camp des Aumôniers qui y seront en chaque régiment. J'assure V. A. que je les conduirai encore de bon cœur dans les trenchées, et, s'il est besoin, jusqu'aux piés des murailles des villes que V. A. S. assiégera et que j'y conduirai les mineurs ou ceux qui iront à l'escalade ». Mais il a une autre chose sur le cœur : « c'est qu'il plaise à Dieu me donner encore un prince de vostre nom et de vostre maison qui soit un digne filz de V. A. S. et de Monseigneur le Duc. J'attens cette faveur du ciel dans deux mois<sup>2</sup>. »

1. Talon à Condé, Paris, 2 mai (1680). P. C., série P., t. LXXVIII, fol. 251, et 22 septembre 1682, *ibid.*, t. LXXXVII, fol. 252.

2. Le même au même (s. l.), 3 septembre (1667). P. C., série P., t. XXXVI, fol. 70.

Dieu allait en effet bénir pour la seconde fois l'union du duc d'Enghien avec Anne de Bavière, union qui fut féconde. Dix enfants formèrent la couronne d'honneur des parents et grandirent, entourés de toutes les tendresses, au milieu de cette famille profondément unie. Les trois générations dont elle se compose semblent bientôt n'en former qu'une, tant les sentiments et les intérêts se confondent en un lien unique partant de l'aïeul glorieux et vénéré et enveloppant les plus jeunes et les derniers, mais non les moins aimés. On dirait non les trois anneaux consécutifs d'une chaîne qui s'allonge, mais trois anneaux entrelacés à la manière des trois croisants de la Renaissance.

Le premier des enfants avait été une fille, Marie-Thérèse, née le 1<sup>er</sup> février 1666, appelée Mlle de Bourbon. Un fils était impatientement souhaité; il vint au monde au commencement de novembre 1667 et reçut le nom de Louis, que portait son aïeul. « Le 5 de ce mois, annonçait la *Gazette*, la Duchesse d'Engüyen accoucha heureusement d'un Prince : et la Nouvelle en ayant esté portée à Leurs Majestez, à Saint-Germain, le Roy envoya aussitost le marquis de Bellinghem (Beringhem), au Prince de Condé et au Duc d'Engüyen, pour leur en témoigner sa joye. Le lendemain, Monsieur vint lui mesme les en feliciter et Leurs Altesses en ont aussi receu les Complimens de toutes les Personnes de la plus haute qualité<sup>1</sup>. » Quelques jours après, c'était Louis XIV en personne, qui ayant quitté Saint-Germain pour les chasses de la Saint-Hubert à Versailles, puis Versailles pour son « beau Palais des Thuilleries », alla visiter le duc et la duchesse d'Enghien<sup>2</sup>.

Louis XIV faisait encore mieux que de donner à la maison du premier prince du sang des marques de bienveillance renfermées après tout dans l'étiquette. Sachant en vrai souverain mettre l'intérêt de l'État au-dessus des ressentiments, enfin effacés, de son « moi », il s'était résolu de rendre à Condé sa place à la tête des armées françaises et il lui donnait la Franche-Comté à conquérir. La réunion des états de Bourgogne à Dijon fut le prélude des opérations militaires et le prétexte choisi pour en masquer les préparatifs. M. le

1. *Gazette*, 1667, p. 1261.

2. *Ibid.*, p. 1262.

Prince, en sa qualité de gouverneur de la province, était occupé à présider les séances qu'il animait par ses « belles harangues<sup>1</sup> » après les avoir ouvertes par « un discours également fort et éloquent<sup>2</sup> », lorsque lui parvinrent les félicitations du P. Oliva, à l'occasion de l'événement de novembre<sup>3</sup>. Il répondit aussitôt par cette lettre, fidèle écho, à trente-cinq ans de distance, de ses promesses de Bourges.

Monsieur Mon très Révérend Père,

J'ay veu avec beaucoup de satisfaction ce que vostre P<sup>té</sup> R<sup>me</sup> me mande de ses sentimens au suiet de la naissance de mon petit-fils. Ce n'est pas que je ne me sois bien attendu que V. Pat<sup>té</sup> Rév<sup>me</sup> ayant autant de bonne volonté qu'elle en a pour Moy, prendroit sans doute quelque part à ma joie en ce rencontre. Mais comme je suis fort sensible à tout ce qui vient de sa part, estant chef d'une Compagnie que l'ay tousjours beaucoup considérée, et ayant d'aillieur toute sorte d'estime pour la personne de Vre P<sup>té</sup> R<sup>me</sup>, Il ne se peut pas que le ne l'aye esté extrêmement aux marques obligéantes qu'elle me donne de son amitié ladessus. Je la prie de croire que l'y correspondray tousjours avec beaucoup de chaleur et qu'on ne peut pas estre plus que Je suis.

Monsieur Mon très Révérend Père

Vostre très affectionné à vous faire service,

Louis DE BOURBON.

Dijon, le 13<sup>e</sup> Janvier, 1668<sup>4</sup>.

L'enfant, dont la venue au monde avait coïncidé avec la rentrée de l'aïeul dans sa glorieuse carrière, ne sera pas l'héritier de son nom illustré une fois de plus par les armes. Henri de Bourbon ne vécut que trois ans. Il mourut en 1670.

Mais l'année même de la réduction de la Franche-Comté, le 11 octobre 1668, un second petit-fils était né à M. le Prince, suivant de près le premier. Ce cadet de la maison de Condé fut accueilli avec les mêmes honneurs que son frère aîné. Leurs Majestés expédièrent à Paris un gentilhomme ordi-

1. *Gazette*, 1668, p. 46.

2. *Ibid.*, p. 71.

3. Nunc ergo, ubi divinæ visum est Bonitati, felici prole donare Serenissimum ducem, unaque Celsitudinem Vestram augere novo lætandi argumento, simul etiam intellexi magnum columnen nobis exortum et gaudium. Oliva à Condé. Rome, 13 décembre 1667. P. C., série P., t. XXXVI, fol. 490.

4. *Litteræ principum*. A. C<sup>16</sup>.

naire de la maison du roi pour faire de leur part « les complimens au Prince de Condé et à la Duchesse d'Engüyen ; le Duc son Epous, qui estoit lors à Chambort ayant aussi reçu ceux de toute la Cour » qui s'y trouvait pour les chasses d'automne <sup>1</sup>. De retour en sa capitale, Louis XIV fit comme l'année précédente visite à la duchesse (11 novembre <sup>2</sup>).

L'enfant avait reçu, avant la solennité du baptême remise à plus tard, le nom de Louis. Il était le troisième de sa race à le porter. Son titre, après la mort de son frère aîné, fut le titre ducal de Bourbon, Enghien restant à son père et Condé à son grand-père.

Dans le présent récit de l'éducation de Louis III de Bourbon, nous éviterons d'intervenir au milieu de l'exposé des faits et laisserons volontiers la parole à ses maîtres, trop heureux de surprendre, au jour le jour, ces fidèles témoins, dans l'intimité de leurs rapports épistolaires avec M. le Prince. Le fil à relier ces documents sera de préférence l'ordre chronologique. Les dates à coordonner sont si nombreuses que l'embarras, pour ne point s'y perdre, était d'établir avec certitude les points de repère. En nous aidant d'obligeantes communications, ainsi qu'en rapprochant les unes des autres des pièces d'origine diverse et de nature indépendante, nous osons espérer ne pas avoir commis trop de confusions. Après le *Journal* du médecin Héroard sur le dauphin Louis XIII, nous ne pensons pas qu'aucune part ailleurs il existe une source analogue d'information aussi abondante au dix-septième siècle.

Durant les premières années, les nouvelles demeurent rares et insignifiantes.

Aux vacances de 1671, le duc de Bourbon va avoir trois ans. Le P. Bergier <sup>3</sup> écrit de Chantilly à Condé, absent, qu'il « se fait tous les jours pour le corps et pour l'esprit <sup>4</sup> ». En mai 1674, il a cinq ans. Condé est à l'armée de Flandre, commençant contre le prince d'Orange la campagne couronnée

1. *Gazette*, 1668, p. 1202.

2. *Ibid.*, p. 1205.

3. Sur le P. François Bergier, voir *le Fils du grand Condé*, fasc. II, p. 15, note 2 et p. 44, appendice.

4. Bergier à Condé, 12 septembre 1671. P. C., série P., t. XXXVIII, fol. 330.

par la victoire de Senef<sup>1</sup>. Le duc d'Enghien va rejoindre son père, en compagnie du Père Bergier, qui le suit dans tous ses voyages, même à la guerre. Avant de se rendre à Soissons et à Laon, ils s'arrêtent quelques jours à Chantilly. De là Bergier écrit à Condé, la veille du départ : « Je me suis promené et par eau et par terre, et je me suis mis en état de pouvoir rendre conte à V. A. S. de ce qui se passe en ce pays-cy. Mgr le Duc, mad<sup>e</sup> la Duchesse et tous Mgrs vos petits enfans sont en fort bonne santé. L'air de Chantilly fait surtout des merveilles à Mgr le Duc de Bourbon, qui se fortifie à veüe d'œil<sup>2</sup>. »

Cependant le petit duc allait entrer bientôt (11 octobre 1674) en sa septième année, l'âge de sortir des mains des femmes. Son aïeul ne l'oubliait pas, et au plus fort des opérations militaires il venait de décider que comme son fils et comme lui-même, Louis III de Bourbon serait élève des jésuites. Vive fut la satisfaction d'Oliva. Il vieillissait, mais une chose restait en lui inaltérable, son affection envers M. le Prince. Tout récemment, quelques membres de la Compagnie ayant fourni à celui-ci sujet de plainte, le général avait écrit au P. Jean Pinette, provincial de Paris<sup>3</sup>, lui demandant si l'on voulait conduire ses cheveux blancs au tombeau<sup>4</sup>. Aussi fut-ce avec une joie sensible que le vieux Général apprenait quelques mois plus tard la détermination prise par Condé et Enghien, tombés d'accord entre eux

1. Le récit de cette émouvante bataille qui formera un des plus beaux chapitres du tome VII de l'*Histoire des princes de Condé*, par Mgr le duc d'Aumale, a paru dans la *Revue des Deux Mondes*, 1<sup>er</sup> mai 1894.

2. Bergier à Condé, Chantilly, 1<sup>er</sup> juin (1674). P. C., série P, t. LVIII. fol. 212. Voir aussi la précédente lettre du m. au m., *ibid.*, 29 mai, fol. 107. Les petits enfans de M. le Prince étaient alors, avec le duc de Bourbon, sa sœur aînée Marie-Thérèse, dite Mlle de Bourbon ; Anne, sa sœur cadette, née le 11 novembre 1670, appelée Mlle d'Enghien ; Henri, comte de Clermont, né le 3 juillet 1672 (dont Jal, *Dictionnaire critique de biographie*, p. 418, paraît faire l'unique petit-fils du grand Condé), et Louis-Henri, comte de la Marche, né le 9 novembre 1673.

3. Jean Pinette, né à Bourges, le 30 janvier 1609, docteur en théologie, administrait la province de France depuis le 12 octobre 1671. Mort le 21 novembre 1690, à Paris.

4. Oliva à Pinette, Rome, 10 avril 1674. A. C<sup>1e</sup>.

pour confier à la Compagnie de Jésus l'éducation du duc de Bourbon. Il s'empresse de recommander à Pinette de n'employer auprès du jeune prince que des religieux distingués entre tous et capables par leur vertu et leur talent de lui inoculer une véritable piété<sup>1</sup>.

Cette lettre arrivait (21 août 1674) quelques jours après la nouvelle de Senef (11 août), qui en rehaussait encore le prix. Mais ce provincial touchait au terme de son gouvernement (25 septembre). Si Condé lui-même eût nommé le successeur, son choix n'eût pas été différent de celui fait par Oliva. C'était le P. Étienne de Champs, son meilleur camarade de collège, l'acteur applaudi avec lui au théâtre de Sainte-Marie de Bourges, qui était mis à la tête de la province de France<sup>2</sup>. Oliva le chargeait bientôt de renouveler à Leurs Altesses l'expression de sa gratitude et lui envoyait pour elles des lettres de remerciements que le P. Bergier leur ferait tenir, si éloignés qu'ils fussent, en témoignage de la plus vive reconnaissance et de la déférence la plus respectueuse<sup>3</sup>.

Décidée en principe, l'affaire demandait à être étudiée en détail. Quels seraient d'abord les précepteurs ? Le P. de Champs en désigna deux, les PP. Alleaume et du Rosel.

Gilles Alleaume, né au diocèse de Saint-Malo le 24 mai 1642, appartenait à une famille de noblesse bretonne originaire de Normandie<sup>4</sup>. Entré au noviciat de Paris en 1658<sup>5</sup>, il avait suivi les étapes ordinaires. Sa première régence, de la cinquième à la seconde, s'était passée au collège de Compiègne. Sa deuxième régence avait débuté par la cinquième à Orléans et s'était terminée par la rhétorique à Vannes puis à Bourges. De cette dernière chaire, laissée par lui aux

1. *Quamobrem Vestram Reverentiam etiam atque etiam obtestor, ut eos seligat, qui sua virtute et prudentia pietatem instillent et eo nomine discernantur a cæteris. Le même au même, Rome, 21 août 1674. A. Cie.*

2. Nommé provincial de France le 25 septembre 1674, le P. Étienne de Champs entra en charge au commencement d'octobre. A. Cie.

3. Oliva à E. de Champs, Rome, 11 décembre 1674. A. Cie.

4. *Répertoire général de Bio-Bibliographie bretonne*, par R. Kerviler. Rennes, 1886, in-8, t. I, p. 114.

5. Le 17 ou le 19 septembre.



vacances mêmes de 1674, il était allé faire sa troisième année de probation à Toulouse<sup>1</sup>, d'où il revint l'année suivante (1675), religieux désormais accompli. Partout, soit chez les Condé, soit à la cour, il se montrera prêtre excellent, plein de sagesse et de prudence, d'une tenue parfaite et d'une habileté peu commune à diriger les âmes vers la piété<sup>2</sup>. Dans cet apostolat, il se servira non sans profit d'un livre sur la Passion presque aussi répandu relativement que le *Combat spirituel* ou la *Vie dévote*; il a pour titre : *les Souffrances de Notre Seigneur Jésus Christ*, par le P. Thomas de Jésus. Au P. Alleaume revient l'honneur d'avoir fait passer dans notre langue l'ouvrage de l'augustin portugais<sup>3</sup>. Déjà il avait traduit de l'espagnol les *Œuvres spirituelles* de saint François de Borgia<sup>4</sup>. On n'a point d'autres écrits de lui, sauf des vers latins ou grecs de circonstance, et la traduction en français médiocre d'une épigramme de l'*Anthologie*<sup>5</sup>. C'est dire qu'il n'y a dans ce jésuite qu'un ascète et un humaniste. L'ascète domine. *Inde iræ*. Est-ce là ce qui le rendra si peu sympathique à l'esprit fort de la maison de Condé, l'abbé Bourdelot<sup>6</sup> ?

1. Le troisième an de la province de Toulouse était alors joint à son noviciat. En cette année, 1674-1675, il comprenait onze probationnaires, avec un franc-comtois, le P. Pierre Henry (1600-1675) pour Maître.

2. *Notice nécrologique*. A. C<sup>ie</sup>.

3. Voir sa copieuse bibliographie, Sommervogel, t. I, col. 179. Dans la préface de la deuxième édition (1695), Alleaume fait l'historique des traductions diverses antérieures à la sienne, dont une en français parue quarante ans plus tôt, sous le titre de *Travaux de Jésus*, et à laquelle il reproche de rappeler les *Travaux d'Hercule*. Pour moi, dit-il, « j'ay suivi l'original le plus fidelement qu'il m'a été possible ».

4. *Les Œuvres spirituelles de S. François de Borgia, tradvites de l'Espagnol en François*. Paris, Michallet, 1672. Petit in-8, de 157 pages. (Biblioth. nat., Réserve, D. 17297.) La permission d'imprimer du provincial Jean Pinette est datée de Paris, 2 janvier 1672, (Contre Sotwell.)

5. *Recueil de vers choisis* (par le P. Bouhours). Paris, 1701, in-16, p. 305. Imitation d'une épigramme grecque de l'*Anthologie* :

Les dieux touchez de mon naufrage  
Ayant veü périr mon vaisseau, etc.

6. « M. Bourdelot me fait toujours l'honneur de me conter pour être autant de ses amis, qu'il conte peu le P. Alleaume de ce nombre. » Du Rosel à Condé (Paris, 17 février 1683). P. C., série P., t. LXXXIX, fol. 305. —

C'est le second précepteur, le P. Jacques du Rosel, qui jouit de l'amitié de l'original docteur. Il est vrai que le père *socius* ou compagnon d'Alleaume, tout en vivant dans la plus complète harmonie avec son frère en religion, a un caractère quelque peu différent. Il ne lui ressemble exactement qu'en un point, l'essentiel : comme lui il pratique les vertus de son état, agissant en tout avec une circonspection et une vigilance sur soi-même inaccessibles à l'esprit de cour. Mais il allie à l'esprit de l'Évangile les qualités de cœur les plus propres à ne pas effaroucher l'esprit du monde. C'est la personnification de la douceur et de la mesure. En politesse et en urbanité, il ne le cède à personne de son entourage distingué. Il est l'*honnêteté* même, dans le sens courtois du mot. S'intéressant particulièrement aux nouvelles ecclésiastiques, il suit les démêlés de la France et de Rome et tient Condé au courant. Son entretien doit être aussi instructif qu'agréable. Plus lettré qu'humaniste, il écrit en français avec finesse, comprend et admire M. de La Bruyère, son futur collègue, et se sert de son esprit fin et délicat pour railler, lui aussi, les ennemis de la religion, sans oublier ceux de la Compagnie<sup>1</sup>.

L'ouvrage où il s'est tout entier dépeint, paru seulement après ses années de préceptorat, est intitulé : *Conduite pour se taire et pour parler, principalement en matière de religion*<sup>2</sup>.

Du Rosel, aucunement prétentieux, se défend de faire une

Aux vacances de cette même année, le P. Alleaume étant allé dans sa famille en Bretagne, le P. Talon se présenta un jour à l'hôtel de Condé et pria Bourdelot de lui dire « s'il ne vouloit rien mander au P. Alleaume ; à quoy il me répondit avec un grand éclat de rire : Hé, mon Dieu, mon Père, laissés-le où il est, et qu'il sonne tant qu'il voudra toutes les cloches de Saint-Malo... » Série P, t. LXXXVII, fol. 197.

1. Nihil illo erat suavius et moderatius, humanitate, comitate, morum suavitate nulli inferior. Scripsit *libellos* aliquot, vernacula lingua, polite et éleganter, quibus acute prudenterque carpebat religionis hostes et societatis adversarios. *Notice nécrologique*. A. C<sup>10</sup>. Quels sont ces *libelles* demeurés inconnus aux bibliographes ?

2. Paris, Bénard, 1696. L'achevé d'imprimer est du 20 décembre 1695. C'est dans cet ouvrage (p. 184), qu'il a payé un tribut de souvenir à l'« un des bons écrivains de nostre temps, l'auteur des *Caractères de Théophraste et des mœurs de ce siècle* ».

préface ennuyeuse ou une longue épître dédicatoire, encore plus d'étaler des approbations mendrées. Pas même de nom au titre. A-t-il voulu appliquer le précepte qu'il rappellera si souvent : *tempus tacendi*? Mais il y a aussi un temps pour s'expliquer, *tempus loquendi*, et il va présenter au public des remarques utiles sur la manière de retenir ou de débrider à propos sa langue ou sa plume. Quelle science d'observation dans ces tableaux, qui sont de vraies satires sur les défauts communs aux personnes jeunes ou avancées en âge, aux grands et aux gens du peuple, aux savants et aux ignorants, enfin aux auteurs. A l'exemple de La Bruyère, il a fixé des regards discrets mais avisés sur la galerie variée des personnages qu'à Chantilly ou à Versailles il voyait défiler devant ses yeux pénétrants, afin de se faire à soi et de donner à autrui « des idées claires ».

Et quel sage causeur ce devait être que ce religieux sachant gouverner sa langue et ne lui donnant qu'une liberté modérée par treize principes, ni plus ni moins, dont l'un est qu'il faut se dire d'abord les choses importantes à soi-même, et après cette précaution se les « redire », de peur que l'on n'ait sujet de s'en repentir. Il a compté et défini les différentes espèces de silence : le prudent et l'artificieux, le spirituel et le stupide, celui d'approbation et celui de mépris; il a analysé leurs causes et formulé leurs remèdes. Une jeunesse folle ne parle mal de la religion que parce que la sainteté de la morale chrétienne condamne son libertinage. Il faut concevoir de l'horreur de pareils monstres. Mais quel spectacle plus triste encore « que ce vieillard incapable de régler sa langue! Ses yeux s'affaiblissent, ses oreilles se sont endurcies, son visage a changé de couleur; la tête et les mains lui tremblent. Il n'a presque plus que l'usage de la langue et il ne s'en sert que pour scandaliser et pour faire connaître ou son ignorance ou la corruption de son cœur. » Aux grands du siècle, le P. du Rosel rappelle avec la même vigueur de ton que « l'on ne se moque jamais impunément de Dieu » et que leurs méchantes plaisanteries, spirituelles à leurs yeux, paraissent ridicules aux yeux des autres et leur conduite sans jugement.

Contre les pédants, il décoche de petits traits de ce genre : « le monde est plein de sçavans, si vous en voulez croire

ceux qui s'imaginent l'être ». Plus acéré avec les mauvais auteurs, il les divise en trois groupes : ceux qui écrivent mal, ceux qui écrivent trop, ceux qui n'écrivent pas assez, et il se moque à loisir de leur manie d'écrire pour écrire ou pour le plaisir de se croire auteur.

Les *indifférents* et les *neutres* en matière de religion soulèvent sa vive réprobation. « Peut-il y avoir quelque parti à prendre entre la vérité et l'erreur, entre Dieu et ce qui lui est contraire ? »

L'auteur de cette franche déclaration, si hostile aux équivoques et aux réticences, était pourtant d'origine, sinon de tempérament, un Normand. Né à Caen, le 2 juin 1643, Jacques du Rosel descendait d'une des plus anciennes races nobles du pays et avait des aïeux connus au temps du duc Guillaume, puis sous Philippe-Auguste et Saint-Louis<sup>1</sup>. Novice à l'âge de dix-sept ans (8 décembre 1660), il avait fait cinq années de régence, dans la capitale de sa province, à Rouen (1662-67), et une année à Alençon, comme professeur de rhétorique. Par sa théologie il appartient au collège de Clermont, à Paris. En 1672-73 il y est scolastique de troisième année, chargé au pensionnat, en qualité de préfet de chambre, de l'élève de physique : Louis-Armand du Plessis, marquis de Richelieu<sup>2</sup>, de la branche des ducs d'Aiguillon<sup>4</sup>. Le P. Alleaume, un peu plus ancien que le P. du Rosel, et d'âge et de Compagnie, s'y trouvait en même temps, étudiant de quatrième année et surveillant du jeune Claude Pellot, de Lyon. Ordonné prêtre, Jacques du Rosel retourne à Rouen pour y être *tertiaire* (1674-75), tandis que Alleaume l'est à Toulouse. Tous deux, dès la fin de cette dernière probation, font déjà partie en titre de la maison de Condé, et M. le Duc se charge des frais de leur retour<sup>3</sup>.

1. La Chesnaye-Desbois, *Dictionnaire de la Noblesse*, 3<sup>e</sup> édition, t. XVII, col. 676. Le manoir de Rosel était proche de Caen.

2. Louis-Armand du Plessis, marquis de Richelieu, né le 9 novembre 1654, mort le 22 octobre 1730, eut pour petit-fils le duc d'Aiguillon, ministre des Affaires étrangères sous Louis XV.

3. « Aux Révérends Peres Aleaume et du Rozel de la Compagnie de Jésus, la somme de quinze cens livres que Monseigneur le Duc leur a accordé par gratification tant pour les frais de leur voyage de Languedoc et de Nor-

A la fin des grandes vacances de 1675, ils entrent en fonction auprès du duc de Bourbon.

Mais l'éducation donnée au petit-fils du grand Condé serait-elle privée ou publique ? Le passé répondait pour le présent. Écoutons là-dessus le P. Jacques de La Baune, futur régent du jeune prince, et résumons la tirade oratoire qu'il adresse à Louis de Bourbon, devenu son élève de rhétorique :

« C'est un privilège héréditaire dans votre maison qu'à cet âge même où les princes manquent de cette auréole et de cet éclat que l'adolescence seule fait d'ordinaire briller en eux ; à cet âge où leur dignité ne les sépare pas encore des autres comme une barrière, à cet âge débile par lui-même et sujet à toutes les faiblesses, à cet âge, dis-je, ils affrontent le plein soleil de l'éducation commune, se jettent dans la mêlée, et entourés de l'élite de la jeunesse française, combattent en rivaux dans ses rangs pour la palme de l'honneur et les lauriers du savoir <sup>1</sup>. »

Louis III de Bourbon, aux vacances de 1675, accomplissait à peine sa septième année (11 octobre). Était-il prudent et sage de le lancer ainsi dans la lutte avant d'avoir essayé ses forces ? Le règlement du collège de Clermont y pourvoyait. En vertu de l'article IX du *prospectus*, à Paris aussi bien qu'à La Flèche, « il y a dans la Maison une Chambre où l'on instruit les Enfants qui ne sont pas encore en état d'aller en classe <sup>2</sup> ». Le duc de Bourbon, après avoir reçu, sans doute à domicile, une première année (1675-76) l'enseignement privé des PP. Alleaume et du Rosel, entra au collège en 1676, pour s'y aguerrir à l'abri de ce huis-clos préparatoire nommé la *domestica schola*.

mandie à Paris, que pour leur pension de l'année dernière 1675, qu'ils sont entrés auprès de Monseigneur le duc de Bourbon, jusques à Pasques de la présente année suiv<sup>t</sup> l'ordonnance du 16 mars 1676. » Archives de la maison de Condé. *Comptes de l'année 1676*. Grattifications, fol. 206, n° 675.

1. *Serenissimo principi Ludovico, duci Borbonio, eloquentiæ studia in Collegio Claromontano feliciter auspicienti, oratio Jacobi de la Baune, e Soc. Jesu*. Paris, Martin, 1682, p. 49. « Est hoc domûs vestræ quasi jus hereditarium, ut eâ etiam ætate, quæ, etc... »

2. Recueil Rybeyrete. Pièce 109.

L'ouverture générale des classes avait eu lieu le 19 octobre, lendemain de la Saint-Luc; il n'arriva que pour la mi-novembre et fut d'autant plus remarqué. La *Gazette* l'annonça. On y lisait :

Le 14 de ce mois (novembre), le Prince de Condé et le Duc d'Angüyen menèrent le Duc de Bourbon au Collège de Clermont, où ils veulent que ce jeune Prince fasse ses études, estant persuadé, par leur propre expérience, que les Jésuites ont un talent particulier pour l'instruction de la Jeunesse. Ils firent saluer ces Princes, par un grand nombre d'Enfans de la première qualité, qui sont élevez dans leur Maison : et ensuite, on representa une petite Pièce de Theatre, où le Prince d'Henrichemont, Fils aîné du Duc de Sully<sup>1</sup>, se distingua.<sup>2</sup>

Au bout d'une année de l'obscur labeur des rudiments, le nouvel écolier, suffisamment armé, voyait s'ouvrir devant lui toutes grandes les portes de la cinquième.

On était en octobre 1677.

Le régime des classes publiques commençait, — et pour sept ans.

1. Maximilien-Pierre-François-Nicolas de Béthune, prince de Henrichemont, né le 25 septembre 1664, mort le 24 décembre 1712, était fils de Pierre-François de Béthune, duc de Sully (1640-1694).

2. *Gazette*, 1676, p. 831.

(A suivre.)

H. CHÉROT.

# CENTENAIRE DES JEUX FLORAUX

(Deuxième article<sup>1</sup>)

---

## L'ACADÉMIE

### I

Pendant qu'à Toulouse même l'institution des Jeux Floraux se précipitait vers la décadence, un homme de talent et de cœur, diplomate habile et patriote ardent, travaillait à Paris pour lui rendre sa splendeur; c'était Laloubère, membre de l'Académie française. Grâce à ses démarches et à ses négociations, Louis XIV signait au mois de septembre 1694 des lettres patentes qui transformaient en Académie le Collège de Clémence Isaure.

Les temps avaient marché; l'unité s'était faite dans la politique, dans la langue, dans l'esprit public, dans les mœurs. La poésie des troubadours et l'humanisme de la Renaissance disparaissent dans les rayons du grand siècle; ce n'est plus Molinier, c'est Boileau qui est législateur, au Midi comme au Nord. A l'idiome de Bernard de Ventadour, de Bertrand de Born et de Goudouli succède exclusivement la langue de Corneille, de Bossuet, de Molière et de Racine.

On pressent quel sera le caractère de la réforme sanctionnée par Louis XIV: les Jeux Floraux seront une imitation de l'Académie française. Le nombre des mainteneurs est élevé à trente-cinq, en attendant qu'un édit de Louis XV le porte à quarante; celui des Maîtres-ès-Jeux, qui représentent les anciens « docteurs en gaie science », est indéfini.

Pour prévenir les dissentiments entre capitouls et mainteneurs, les attributions réciproques sont nettement délimitées et l'indépendance de l'Académie officiellement reconnue par une législation positive.

La municipalité doit mettre la grande salle de l'Hôtel de Ville à la disposition de l'Académie, pour les séances solen-

1. V. *Études*, 15 avril 1895.

nelles, tant que celle-ci le désirera ; mais les académiciens sont autorisés à ne plus siéger à l'Hôtel de Ville dès qu'ils le jugeront à propos. Les Capitouls assisteront à ces séances :

Sous le titre ordinaire de Bayles des Jeux, dans l'ordre et au nombre accoutumés, pour y recevoir et accompagner ceux du corps des Jeux Floraux et leur faire les honneurs de l'Hôtel de Ville, comme il a été pratiqué ci-devant, de quoi le maire perpétuel de ladite ville sera dispensé et ne se trouvera à la tête desdits capitouls-bayles, mais sera ledit maire mainteneur-né, avec tout rang, séance et suffrage, parmi les autres mainteneurs, comme l'un d'entre eux, sans néanmoins y porter aucune marque distinctive, robe de cérémonie ni autre ornement appartenant à ladite charge de maire.

La municipalité devait en outre livrer une salle convenablement meublée pour les réunions ordinaires et fermées, charger un serviteur municipal de remplir les fonctions de bedeau et enfin compter, tous les ans à perpétuité, la somme de quatorze cents livres, savoir trois cents pour les frais courants des assemblées et onze cents pour l'achat des prix, au nombre de quatre : l'Amarante d'or, fleur nouvelle et que la volonté royale substituait à la Violette passée au second rang avec le Souci et l'Eglantine. Cette dernière fleur devait être la récompense d'un discours en prose.

Pour sauvegarder encore davantage son indépendance vis-à-vis du Capitoulat et du Parlement, l'Académie était placée sous le protectorat direct du chancelier de France. Afin de prévenir les tiraillements qui accompagnent d'ordinaire une réorganisation, le roi confirmait le chancelier, créait vingt-six mainteneurs nouveaux et pourvoyait aux offices de modérateur, de vice-modérateur et de secrétaire ; mais la liberté devait être entière pour les élections à venir.

Dans tous les règlements de préséance on remarque un grand esprit d'égalité ; c'est l'ancienneté qui décide.

La chancellerie est désormais une sinécure ; il s'écoulera néanmoins quatre-vingts ans avant qu'elle soit abolie. Le secrétaire perpétuel en remplira les fonctions et sera véritablement l'âme et la voix de l'Académie ; il est à vie, comme les mainteneurs, et on ne peut lui donner un suppléant. Cette règle n'a subi d'exception qu'en faveur de M. Poitevin-



Peitavi, l'historien des Jeux Floraux, obligé par ses affaires et par la vieillesse de se retirer à la campagne, loin de ses collègues dont il avait si bien mérité.

Le mainteneur doit être recommandable par la dignité de ses mœurs et par l'amour des lettres, avoir vingt et deux ans révolus, être de situation indépendante et résider à Toulouse. Une demande écrite au président est de rigueur, afin d'éviter au corps le désagrément d'un refus. L'ancienneté d'installation règle les rangs.

Si quelqu'un devient d'un commerce honteux, en quelque manière que ce puisse être; si par ses paroles ou ses déportements il discrédite les Jeux ou les exercices; s'il offense gravement le Chancelier ou quelqu'un des Mainteneurs ou des Maîtres, il pourra être exclu. Mais soit pour ces causes ou pour quelque autre, car on ne saurait les prévoir toutes, personne ne pourra être exclu que par une assemblée composée au moins de vingt-quatre personnes, où les deux tiers des suffrages soient pour l'exclusion.

Hâtons-nous d'ajouter que cette mesure nécessaire, mais pénible, est heureusement restée sans application. Le corps des Jeux Floraux a toujours été composé de ce que Toulouse comptait de plus distingué par le talent, la situation, la naissance, le caractère et la fortune. Il avait un juste sentiment de sa dignité; aussi prenait-il des précautions sévères contre toute immixtion de personnes qui auraient pu compromettre son indépendance ou son bon renom; les rangs et les portes ne s'ouvraient qu'au mérite.

Nul étranger, même sur invitation, ne peut assister aux séances privées, s'il ne tient des statuts le droit d'y être; à moins qu'il ne soit prince du sang, duc et pair, maréchal de France, ministre ou secrétaire d'État, gouverneur ou lieutenant-général de la province de Languedoc, commandant pour le roi à la place du gouverneur, évêque, intendant de justice, de police ou de finances en Languedoc; encore ne pourrait-on recevoir à la fois quatre dignitaires de ces diverses catégories. Ils ne seront d'ailleurs l'objet d'aucun compliment étudié et l'on n'enverra pas, hors de la salle, au-devant d'eux.

La langue française est désormais la seule admise, vers et prose. Rien de burlesque n'est reçu, ni de satirique, ni d'in-

décent, ni contre la religion, ni contre l'État, ni contre les bonnes mœurs.

Toutes personnes, de quelque qualité et pays qu'elles soient, de l'un et de l'autre sexe, pourront aspirer aux prix, à l'exception de celles qui ont ou auront droit d'en être juges.

Mais « à cause de la pudeur de leur sexe », les femmes honorées du titre de *Maitres* n'auront ni rang, ni séance parmi les juges, ni droit de suffrage; elles ne seront pas admises aux assemblées des Jeux. Au reste le programme est très libéral; sauf pour le discours, dont le sujet est indiqué, chaque auteur reste parfaitement libre, dans les limites du genre qu'il a choisi et de ses moyens.

Les Aristarques toulousains ne sont pas infaillibles et ne prétendent pas l'être; on leur doit du moins cette justice, que leur impartialité n'a guère été soupçonnée. En pourrait-on dire autant d'Académies plus considérables, où les méchantes langues assurent que la protection et la faveur servent autant que le mérite littéraire? Un système ingénieux de trois bureaux successifs d'examen et le secret absolu aident beaucoup à cette intégrité.

Un cas de force majeure, épidémie, guerre ou simplement pénurie de bons ouvrages, empêche-t-il de décerner le prix d'un genre? La fleur est réservée pour l'année suivante et sera un prix de plus, mais de moindre mérite que la même fleur de l'année courante.

## II

Nous avons vu jusqu'ici l'appareil extérieur; demandons maintenant quels sont les hommes qui devaient le faire fonctionner et quelles œuvres en sont sorties.

A la fin du dix-septième siècle Toulouse et le pays dont elle était le centre moral et la capitale littéraire, différaient profondément de ce qu'ils sont aujourd'hui et même du reste de la France d'alors. La centralisation administrative, l'uniformité des usages et la corruption raffinée qui s'étendaient sur la fin du grand règne n'avaient pas complètement envahi les contrées méridionales; le langage, les costumes, les idées et les âmes y conservaient encore beaucoup d'originalité.

En bas, le peuple avait les qualités et les défauts du climat et de la race : vif, intelligent, mobile, enclin au plaisir et religieux. En haut, les classes dirigeantes, comme on dirait aujourd'hui, étaient aristocratiques, parlementaires et cléricales ; presque tous, hommes de race, hommes de loi, hommes d'église, étaient des lettrés, des savants, au moins des esprits cultivés. Le mathématicien Fermat, qui partage avec Descartes la gloire d'avoir appliqué le premier l'algèbre à la géométrie, qui fut le correspondant de Pascal, de Roberval, de Torricelli, de Huygens, de Mersenne, en même temps helléniste et jurisconsulte, était conseiller au parlement de Toulouse, où il raviva l'ardeur pour les sciences, pour les lettres et pour toutes les choses de l'esprit. Quelques officiers de terre ou de mer, des magistrats, des professeurs, y coudoient des clercs, des moines et des religieux d'observance et d'habit très divers : dominicains, oratoriens, bénédictins, théatins, doctrinaires, jésuites, curés, chanoines, bénéficiers, abbés engagés ou non dans les ordres.

Les mœurs étaient patriarcales ; la littérature n'était pas une profession ni une passion, mais un délassement et un ornement. Après s'être acquitté avec une régularité scrupuleuse de ses devoirs d'état, on se reposait des travaux austères en relisant les auteurs classiques. Les Muses ne venaient qu'après Thémis, Horace après le psautier, la rhétorique après la théologie. Combien de ces graves personnages consacraient à la traduction de quelque auteur latin favori le soir d'une existence dévouée à Cujas et au *Digeste* ! Ce goût vint plus d'une fois aux pères et aux grands-pères en surveillant l'éducation de leurs fils ou de leurs petits-fils, car on ne dédaignait point encore ces humbles occupations ; la vie mondaine et les cercles ne dérobaient pas les heures dérobées aux exigences professionnelles.

Dans un pareil milieu les esprits étaient plus solides que brillants, les productions plus régulières que spontanées. Point de surexcitation fébrile ; le badinage lui-même était sérieux et l'enthousiasme ne s'élançait qu'à pas concertés. Poètes aux heures de loisir, ils n'oubliaient pas, dans leurs envolées les plus lyriques, de tenir les yeux fixés sur la page qu'ils imitaient ; ces ailes, dont ils parlent souvent, ne pre-

naient l'essor qu'après avoir secoué la poussière des livres de théologie, de jurisprudence et de mathématiques. On ne s'étonnera donc pas si, dans le recueil des Jeux Floraux, on remarque plus de sagesse que de verve, plus de goût que d'invention, plus de probité que de fougue.

Dès 1696, Mlle Bernard, une amie de Fontenelle, obtient une amarante pour une ode sur l'*Établissement du christianisme*; après elle, beaucoup d'autres femmes viennent cueillir des fleurs dans le parterre d'Isaure; ce sont, de 1698 à 1789, Mmes d'Encausse, de Catelan, Druilhet, de Malenfont, de Montégut, Verdier, de Lespinasse, de Beaufort, d'Hautpoul, de la Gorce, d'Esparbès, et d'autres peut-être. Les mainteneurs, moins rigides que les Capitouls, encouragent et couronnent volontiers ces odes, ces idylles, ces élégies, ces épîtres et ces sonnets, où ils s'ingénient à faire admirer un talent délicat, une émotion communicative et une grâce légère. Nous sommes bien forcé d'avouer que la différence entre ces chefs-d'œuvre féminins et les productions viriles est trop souvent imperceptible aujourd'hui. Toutes ces fleurs se ressemblent dans l'herbier qui les garde.

Les sujets préférés sont, en prose, des dissertations littéraires, des critiques, des développements oratoires, des éloges de vertus abstraites ou des portraits de personnages fameux; en poésie, la mythologie, l'histoire ancienne, les événements contemporains comme la réunion des deux mers par le canal du Midi, les épîtres morales, les élégies dévotes, les sonnets à la Vierge, les compliments enfin, qu'il s'agisse de louer des morts ou de souhaiter la bienvenue à leurs successeurs. Dans ce monde relativement restreint, chatouilleux et cancanier comme les villes de province, où pullulent les coteries, où les points de comparaison manquent et où les moindres incidents prennent de l'importance, il est plus difficile encore qu'ailleurs de retenir l'hyperbole. Mais si beaucoup d'éloges outrés ont retenti sur les rives de la Garonne, dans la salle des Illustres, beaucoup aussi n'ont-ils pas été échangés sur les rives de la Seine, sous la coupole Mazarine, entre des immortels dont le nom même a péri? Les Académies sont en partie créées pour cela.

Les mainteneurs de Toulouse étaient presque toujours des

croyants fermes et pratiques ; deux censeurs étaient chargés de veiller à l'orthodoxie des pièces où le dogme catholique pouvait être intéressé. De bonne heure cependant, dès 1720, le jansénisme se glisse parmi eux ; jansénisme de tendance plus que de doctrine, sans doute ; mais la pente est dangereuse, surtout pour des magistrats et des hommes habitués à la discussion et à la chicane. C'est par le Parlement, dont les membres composaient une grande partie du corps académique, que le mal s'introduisit. Ces gens de robe, fiers de leur droit de remontrance à la royauté, prétendaient avoir un privilège analogue vis-à-vis du Pape. Un moment vint où les deux camps furent à peu près égaux. Là, comme ailleurs, et dans les provinces surtout, la question religieuse se compliquait de passions locales et d'intérêts opposés qui l'envenimaient.

Il y eut d'abord de vives escarmouches et des attaques détournées. S'armant d'un article des statuts qui exigeait la résidence habituelle à Toulouse pour être mainteneur, on refusa d'admettre les religieux, sous prétexte que leur vocation est d'aller en divers pays, au premier signal de leurs supérieurs. Pour les écarter de la maîtrise, on accumula contre eux des difficultés spéciales : au lieu de trois prix, il n'en fallait pas moins de douze remportés dans des conditions exceptionnellement difficiles. On visait surtout les Jésuites ; le talent souple et la ténacité du P. Lombard triomphèrent de ces obstacles. C'est alors que les lettres patentes de 1743 décidèrent qu'il ne pourrait y avoir à l'avenir qu'un seul maître pris dans le clergé régulier. Vanière, professeur au collège des Jésuites de Toulouse, et que sa réputation européenne de « prince des poètes latins » désignait naturellement pour être mainteneur, ne pouvait même y prétendre, pas plus que son illustre confrère Bourdaloue à être membre de l'Académie française.

Tout était prétexte à guerre ; on se battait sur le dos des concurrents. En 1728, l'abbé Prades avait composé une ode *Sur la Grâce* qui obtint le prix du genre ; mais par ordre supérieur elle ne fut pas insérée dans le *Recueil des Jeux Floraux*, où il fut simplement fait mention de son existence et de son succès. On accusa les Jésuites d'en avoir dénoncé la

doctrine et d'avoir obstinément demandé sa suppression. On y lisait ces vers assez beaux et inoffensifs :

N'es-tu pas cet Être suprême  
Seul grand, seul égal à lui-même,  
Dieu de force et de vérité,  
Qui pour palais a son essence,  
Pour sceptre sa toute-puissance  
Et pour règne l'éternité ?

Les rancunes s'accumulèrent jusqu'au jour où éclata la grande bataille. La cause des Jésuites fut introduite devant le Parlement en 1762 ; la lutte fut longue et acharnée ; elle avait son prolongement et son écho dans l'Académie et jusque dans l'intimité des foyers, où il n'était pas rare de voir les membres d'une même famille, quelquefois le père et le fils, partagés de sentiment et de passion. Parmi les champions des deux partis beaucoup étaient mainteneurs. Ignace de Rojat retrouvait à quatre-vingts ans toute la fougue de la jeunesse pour réclamer la proscription de la Compagnie ; son fils, conseiller et mainteneur comme son père, lui répliquait avec une égale ardeur.

Un autre mainteneur, La Roche-Aymon, archevêque de Narbonne, chargé par l'Assemblée du clergé de lire à Louis XV la lettre délibérée et signée qui contenait ses vœux, osait dire à ce prince, le 23 mai 1762 :

Tout vous parle, Sire, en faveur des Jésuites. La religion vous recommande ses défenseurs, l'Eglise ses ministres, les âmes chrétiennes les dépositaires du secret de leur conscience, un grand nombre de vos sujets les maîtres respectables qui les ont élevés, toute la jeunesse du royaume ceux qui doivent former leur esprit et leur cœur. Ne vous refusez pas, Sire, à tant de vœux réunis ; ne souffrez donc pas que dans votre royaume, contre les règles de la justice, contre celles de l'Eglise, contre le droit civil, une société entière soit détruite, sans l'avoir mérité. L'intérêt de votre autorité même l'exige, et nous faisons profession d'être aussi jaloux de ses droits que des nôtres.

Ces courageuses paroles valent bien des Semonces ; elles furent inutiles. Après mille intrigues, à la faible majorité de quarante et une voix contre trente-neuf, l'arrêt inique fut enfin prononcé. A Toulouse pas plus qu'ailleurs les victimes n'avaient été entendues. Le jansénisme et les Parlements

triumphaient ; mais ils devaient sombrer dans leur triomphe, emportés par la révolution impie qu'ils avaient déchainée, assez tôt pour ne pas voir les Jésuites ressusciter. Un des vainqueurs, mainteneur et poète, fit alors cette épitaphe haineuse :

Pour la tranquillité publique  
 Et pour le maintien de nos lois,  
 Ci-git le corps jésuitique,  
 L'opprobre de l'Église et l'assassin des rois.  
 Pélagien dès sa naissance,  
 Pharisien dans tous les temps,  
 Persécuteur de l'innocence,  
 Il dut à ses forfaits ses succès éclatants.  
 Si son exécration mémoire  
 Parvient à la postérité.  
 C'est que le crime aussi bien que la gloire  
 Conduit à l'immortalité.

Il serait intéressant, pour l'histoire locale de cette époque, de rechercher par la comparaison minutieuse des listes de mainteneurs et des votes émis par les juges du Parlement dans l'affaire des Jésuites, quelle part précise de complicité revient à l'Académie des Jeux Floraux dans cette grande injustice ; mais nous ne pouvons qu'indiquer ici cette statistique.

### III

Une des premières idées qui viennent au curieux, en présence de la collection déjà volumineuse des Jeux Floraux, c'est d'y chercher l'effet produit sur ce milieu par les théories et par les œuvres fameuses du dix-huitième siècle ; on espère y suivre, par contrecoup et par écho, l'histoire littéraire de cette époque agitée sinon féconde. On est un peu déçu. A cette distance les vibrations parties du centre arrivaient tard alors, affaiblies, brouillées et vagues par leur effacement et leur enchevêtrement.

Ce n'était cependant pas un pays fermé aux idées et aux aspirations nouvelles. La vieille génération est garantie contre le persiflage de Voltaire et la philosophie subversive de Rousseau par le respect de l'autorité, le sens de la tradition, la solidité du jugement et la sincérité d'une foi

éclairée; elle se laisserait entamer par l'*Esprit des lois* de Montesquieu plutôt que par l'*Essai sur les mœurs* ou le *Contrat social* et l'*Emile*. Mais la jeunesse se plaît à ces lectures, principalement la jeunesse qui vient à Paris perfectionner son éducation; et c'est par elle que les doctrines de l'*Encyclopédie* s'infiltrèrent peu à peu. Dès le milieu du siècle cette influence est saisissable.

La phraséologie courante infeste insensiblement le langage. A la tournure que prend l'apologie, aux questions soulevées sur les miracles, sur la révélation et le surnaturel, aux doutes proposés sur les fondements de la certitude naturelle et sur les motifs de crédibilité du christianisme, on devine le travail latent qui se fait dans les intelligences et dans les mœurs. M. de Parazol, l'un des quarante mainteneurs, s'écriait en 1775 :

C'est en exprimer toute la sublimité que de dire que les belles-lettres, dans leur principe, sont une lumière qui éclaire l'esprit, échauffe et rectifie le cœur. Elles ne doivent se servir de leurs charmes que pour attirer au bien et de leur puissance que pour encourager et immortaliser la vertu. Pourquoi faut-il que les talents de l'esprit insultent quelquefois aux droits les plus sacrés, répandent un poison funeste sur l'innocence même et fassent souvent des prosélytes à l'impïété, à l'anarchie, à la dissolution? Le cœur de l'homme a-t-il donc besoin de maîtres pour lui faire illusion et pour le pervertir davantage?... Abus funeste que tout doit conspirer à réprimer et dont les auteurs doivent être à jamais livrés à l'anathème et à l'exécration publique....

C'est sans doute cet abus déplorable qui a fait penser à un des plus beaux génies de ce siècle que les lettres furent toujours plus préjudiciables qu'utiles à la société, et qu'il serait plus avantageux au genre humain de rentrer dans la barbarie dont elles l'ont tiré. Mais les rayons de l'astre du jour sont-ils moins salutaires, moins bienfaisants, parce qu'il est des scélérats qui font servir leur clarté à l'exécution des plus grands crimes?

Des moralités inoffensives comme celles-ci : le véritable bonheur est en nous mêmes, — la véritable liberté consiste dans l'assujettissement à la raison, — la raison fait souvent respecter des préjugés qu'elle condamne; des généralités fades et des distinctions subtiles, qui ont été de tout temps des thèmes à déclamation et des matières d'exercices oratoires, on passe à des sujets plus périlleux. Les solutions données



par les lauréats ont beau être irréprochables, une semence de scepticisme et de révolte a été jetée dans les âmes par des mains imprudentes ou trop habiles, et cette semence lèvera tôt ou tard. On commence par disserter sur les bienfaits de l'éducation, à déterminer quels avantages il y a pour un état d'être éclairé sur les objets de sa politique, à célébrer la grandeur et l'importance de la révolution qui vient de s'opérer dans l'Amérique septentrionale; on en arrive insensiblement à l'éloge de J.-J. Rousseau, à un discours contre le fanatisme plein de sous-entendus et d'allusions, à des amplifications où les intérêts et les droits des peuples sont perpétuellement mis en opposition avec le luxe et les devoirs des rois; enfin, assez de respect a disparu pour que l'abbé Magi, répondant à M. Gez, ose s'écrier : « Les Rousseau, les Voltaire, les Montesquieu, les Raynal, nous ont montré ce que nous étions et ce que nous devons être; ils ont alarmé nos préjugés, mais ils nous ont appris à devenir des hommes, et ils épargneront à nos neveux la honte de cesser de l'être! » Il est vrai qu'on était au 5 juillet 1789 et on allait voir à l'œuvre cette philosophie qui se vantait d'être un progrès sur le catholicisme.

L'immense majorité des mainteneurs et des maîtres n'en était pas là. Malgré quelques concessions faites à la vogue, elle demeura fidèle au spiritualisme chrétien et à la royauté. Beaucoup périrent sur l'échafaud, qui dévorait alors ce qu'il y avait de plus noble et de plus vertueux en France; plusieurs s'exilèrent pour échapper au massacre; deux seulement descendirent jusqu'au régicide. En somme, s'il y avait eu des surprises, ces torts furent généreusement rachetés et l'Académie toulousaine, en jetant un regard sur cette époque de terreur, peut être fière d'elle-même.

La dernière séance des Jeux Floraux eut lieu le 16 avril 1791. Les ouvrages de tout genre étaient arrivés, aussi nombreux que d'habitude; mais le secrétaire, M. Poitevin, après avoir signalé cet empressement, ajouta que les circonstances malheureuses où se trouvait l'Académie, privée non seulement de ses revenus, mais du lieu ordinaire de ses séances, ne permettait pas de faire une distribution des fleurs avec l'appareil et la solennité ordinaires; il s'agissait donc de déli-

bérer et de décider si l'on procéderait, malgré cette situation, au jugement des ouvrages, en attendant des jours plus favorables pour proclamer le jugement et pour adjuger les prix à ceux qui les auraient mérités.

L'Académie, considérant que plusieurs de ses membres sont absents et qu'on aurait quelque peine à composer les bureaux particuliers ;

Considérant que la publicité donnée aux assemblées de l'Académie pourrait être prise en mauvaise part et que la même autorité qui lui interdit l'entrée du lieu des séances pourrait troubler celles qui seraient tenues ailleurs, sous prétexte qu'elle ne les a point permises, a délibéré :

1° De laisser le concours ouvert, de sorte que M. Poitevin, qui en cette partie fait les fonctions de secrétaire perpétuel, puisse recevoir et enregistrer tous les ouvrages qui lui seront présentés ;

2° Qu'au premier instant où les obstacles cesseront, elle s'occupera du jugement des ouvrages et distribuera ses prix, en prévenant le public du jour qui sera désigné pour les deux séances publiques et de la cause qui a nécessité ce retard....

Cette interruption devait durer quinze ans, pendant lesquels un régime nouveau allait surgir, séparé de l'ancien par un abîme de honte, de sang et de gloire.

## LES CONTEMPORAINS

---

### I

L'année 1806 marque l'apogée de l'Empire. Après Austerlitz, Iéna; après la paix de Presbourg, le traité de Tilsitt. La gloire de Napoléon et des armes françaises brillait d'un bout à l'autre de l'Europe continentale, et la jalousie des peuples n'avait pas été exaspérée jusqu'à la haine. Seule l'Angleterre retranchée dans son île bravait le vainqueur. Le génie de Nelson avait détruit notre flotte à Trafalgar; mais ce désastre disparaissait au milieu de tant de victoires. Qui pouvait soupçonner que Wellington, alors au fond des Indes, montrerait bientôt à Torrès Vedras que le géant n'était pas invulnérable, arrêterait enfin celui qui avait fait fuir tant de fois les soldats de l'Europe et dont l'étrange fortune devait s'écrouler dans les fatales plaines de Waterloo ?

Au prestige des armes l'Empereur voulait ajouter l'éclat des lettres et des arts. Après avoir créé une législation nouvelle par le Code Napoléon, une nouvelle noblesse par la Légion d'honneur, son attention se portait vers les écrivains, les savants et les artistes, dont la République avait brusquement interrompu les travaux et dispersé les associations. L'Académie de Toulouse allait aussi renaître.

Le 9 février 1806, sous la présidence de M. l'abbé de Saint-Jean, modérateur, les mainteneurs des Jeux Floraux survivants et présents à Toulouse se réunirent dans la maison de M. Jammes, doyen d'âge, et délibérèrent de reprendre leurs assemblées et les distributions de fleurs.

On devine ce qui se passa dans les âmes à cette première rencontre, en songeant aux révolutions accomplies depuis 1791 et en constatant les vides faits par le temps et par la guillotine ! Parmi les absents deux vivaient encore, mais à jamais infâmes par leur régicide et leurs excès révolutionnaires, Mailhe et Barrère. On décida qu'il ne serait jamais fait mention d'eux, même pour les flétrir, dans les discours et sur les registres.

Par ses statuts l'Académie avait le droit de réformer son régime intérieur; elle crut qu'elle pouvait en user, en cette circonstance, et s'écarter des formes ordinaires en nommant ses officiers. Vingt-deux mainteneurs sur quarante étaient morts; il était impossible de les remplacer tous immédiatement; on en élut sept nouveaux.

M. Picot, alors maire de Toulouse, était animé d'excellentes dispositions; on le pria d'aider l'Académie à recouvrer ses registres, sa bibliothèque, ses revenus, un local pour les séances ordinaires et l'usage de la salle des *Illustres*, au Capitole, pour les séances publiques, enfin l'exécution du titre 3 de l'édit de 1774 portant que la statue de Clémence Isaure serait transportée dans ladite salle des *Illustres*, devenue salle des fêtes de mai.

L'Empereur, jaloux de gagner l'élite de la population toulousaine restée fidèle au passé et attachée de cœur à ses rois, autorisa de bonne grâce cette restauration, espérant bien qu'il réduirait ou séduirait vite les récalcitrants. La nouvelle en fut accueillie avec joie, car les Jeux Floraux étaient une institution entrée dans les habitudes depuis cinq siècles et dont les solennités étaient populaires. La chaîne fut aussitôt renouée. Parmi les personnages célèbres qui furent honorés, dès cette année même, de la maîtrise ès Jeux, nous remarquons le cardinal Maury et Fontanes.

Quelques difficultés étant survenues, M. Demousseaux, préfet de la Haute-Garonne, sur la réclamation de l'Académie, porta un arrêté dont voici les principaux passages :

Considérant qu'en relevant de ses mains puissantes et glorieuses les ruines du plus ancien corps littéraire de l'Europe, Sa Majesté Impériale, qui accorde aux lettres une protection si éclatante, n'a manifesté par aucun de ses décrets l'intention ni la volonté de priver l'Académie des Jeux Floraux de ses antiques privilèges ;

Considérant enfin que la ville de Toulouse, qui s'honore d'avoir été son berceau et sur laquelle ses succès et sa gloire ont répandu un si grand lustre, n'a aucun motif, ni même aucun droit de lui retirer l'usage de la salle qu'elle occupe depuis plusieurs siècles dans le Capitole, arrête ce qui suit :

Le maire de Toulouse rendra à l'Académie des Jeux Floraux la jouissance de la salle affectée à ses assemblées particulières par les lettres patentes de 1694 et l'édit de 1773, et la maintiendra dans l'usage de celle dite des *Illustres* pour ses séances publiques.

Le 10 avril 1809 l'ex-oratorien Fouché, devenu duc d'Ortrante et ministre de l'intérieur, portait une décision qui devait couper court aux résistances toujours renaissantes de la municipalité. On y sent que le pouvoir désirait l'entente entre les deux partis :

J'ai vu avec satisfaction, Monsieur le Préfet, que les membres de cette académie et la municipalité s'étaient rapprochés de manière que les difficultés qui s'étaient élevées entre eux n'ont pour ainsi dire plus d'objet.

En effet, les premiers ont reconnu qu'ils n'étaient pas propriétaires du local qu'ils occupent, que c'est à titre de prêt qu'ils en jouissent et que, si la ville de Toulouse en avait un besoin indispensable, elle serait fondée à les déplacer, *en leur fournissant un autre local aussi commode et aussi agréable.*

D'un autre côté, le conseil municipal n'a proposé de placer l'Académie des Jeux Floraux dans la partie du Capitole qui était occupée par l'Académie des Arts, que pour lui procurer trois belles salles et un joli jardin, pour la faire jouir de l'agrément de n'être jamais troublée dans ses exercices, tandis qu'elle était exposée au tumulte et au fracas dans son ancien local. Ainsi un rapprochement complet ne peut manquer de s'opérer.

Si le sceptique diplomate désirait si fort coopérer à ce rapprochement, il est aisé de deviner que c'était pour plaire au maître. L'intérêt de la poésie et des lettres devait toucher très peu l'ancien collègue de Collot-d'Herbois dans les massacres de Lyon.

Peu à peu, en effet, le régime impérial semble avoir ainsi calmé les répugnances et même gagné quelques sympathies officielles, si l'on en croit cet extrait des registres de l'Académie, à la date du 23 mars 1811 :

Le Corps des Jeux Floraux était réuni, pour continuer le jugement des ouvrages mis au concours, lorsque la naissance de *Sa Majesté le Roi de Rome* a été proclamée. Le premier mouvement de l'Assemblée a été de manifester sa joie par un Prix extraordinaire destiné à la meilleure Ode, sur ce grand et heureux événement ; et en conséquence, la proposition a été faite, d'ouvrir un nouveau concours et de l'annoncer par un programme particulier. Un des Mainteneurs a fait observer que l'objet de l'Académie pourrait être rempli sur le champ. « Il nous a été présenté, a-t-il dit, une Ode ayant pour titre *Au Roi de Rome*, qui avait eu le suffrage des trois bureaux particuliers, et que le bureau général a écartée du concours, uniquement parce qu'elle y était arrivée long-

temps après l'expiration du terme fatal. Cette rigueur commandée par nos statuts, doit céder aux circonstances et aux transports de la joie qui nous anime. Il ne fut jamais ni plus juste, ni plus convenable de déroger à une loi générale par une exception que sollicitent des considérations d'une si haute importance.

L'ode qui venait si à propos et à laquelle fut, justement du reste, décernée l'amarante d'or, était d'Alexandre Soumet. Voici les premières strophes :

L'encens religieux dans l'air vole et s'exhale ;  
L'autel s'orne de fleurs, la cloche baptismale,  
A promis à la terre un habitant nouveau.  
Quel est ce jeune Enfant, que Lutèce contemple ?  
Et sous les portiques du temple,  
Quelle voix a chanté les hymnes du berceau ?...

La gloire avec amour protège son enfance,  
Tout prêts à s'immoler pour sa noble défense,  
Les braves devant lui balancent leurs drapeaux ;  
Sur son auguste front posant le diadème,  
Déjà Napoléon lui-même,  
Entre ses bras vainqueurs, le montre à ses héros.

Salut, fils de César ; une Reine attendrie  
Auprès de ton berceau retrouve sa patrie  
Et promène autour d'elle un regard triomphant.  
A ce luxe orgueilleux, ces pompes, ces offrandes,  
Elle préfère les guirlandes  
Qui parfument la couche où dort le jeune Enfant.

Cette pièce, qui ne manque pas d'allure, se termine par une longue prosopopée où le poète fait parler Rome, fière du roi qui vient de naître pour elle sur les bords de la Seine, et qui doit, évidemment, tout éclipser :

Viens mon jeune Héros, visiter ton empire,  
Un printemps éternel s'apprête à te sourire ;  
Les Arts vont sous tes pas rallumer leur flambeau ;  
A ton aspect le Tibre inclinera son urne :  
Et triomphant du vieux Saturne,  
Le Trône des Césars deviendra ton berceau.

Il est intéressant de comparer ce morceau de la période impériale avec l'ode que V. Hugo a composée sur le même sujet, en pleine effervescence romantique, quand la Provi-

dence avait parlé à son tour, et qu'on avait vu l'enfant de *Mil huit cent onze*, né roi de Rome, s'éteindre obscurément simple colonel autrichien.

La même année, un autre poète, qui devait avoir son jour de célébrité, M. Jean-Pons-Guillaume Viennet, capitaine adjudant-major dans le 2<sup>e</sup> régiment du corps impérial d'artillerie de marine, présentait son *Ode à M. le comte de Fontanes*. Ce soldat peu farouche disait au grand maître de l'Université, confident littéraire de Napoléon :

Fontanes, admirons sa haute prévoyance.  
 Quels siècles de splendeur elle apprête à la France !  
 Combien va s'affermir aux mains de nos neveux  
 Cet Empire naissant et déjà si fameux.

Le génie d'un seul Lycurgue ne suffit-il pas pour transformer une nation en peuple de héros, de poètes et de sages ? Et la France a bien plus que Lycurgue !

Cet exemple suffit et nous doit rassurer.  
 Sous le plus grand des Rois j'ose tout espérer...  
 Et ceux, qui du Parnasse auraient pleuré la gloire,  
 Forts d'un pareil appui comptent sur la victoire...  
 Et ce Roi, devant qui tous les rois pâliront,  
 Ceindra le seul laurier qui manquait à son front...

Le pronostic flatteur ne s'est pas réalisé. L'Empire n'a suscité aucun grand prosateur, aucun grand poète. Si des écrivains illustres et vraiment grands, le comte de Maistre, Chateaubriand, Mme de Staël, de Bonald, vécurent à cette époque, ils furent hostiles à Napoléon et il n'est absolument pour rien dans leur gloire ; ce sont des astres indépendants qui gravitent dans un autre ordre d'idées, presque dans un autre monde.

Vers le même temps encore Millevoye, lauréat habituel des Jeux Floraux, avait cueilli aussi l'amarante d'or pour son élégie de la *Chute des feuilles*, fleur délicate, bien qu'un peu chétive, éclore au bruit des canons roulant de Madrid à Moscou.

## II

Malgré tout, la plupart des mainteneurs s'étaient résignés plutôt que ralliés à l'Empire; ils accueillirent avec joie la Restauration. Dès le 9 mai 1814 on délibère sur les démarches à faire pour obtenir audience du roi.

Louis XVIII était un fin lettré. M. le marquis de Latresne, chargé de porter la parole, est introduit aux Tuileries, le 5 juillet, par M. le marquis de Dreux-Brézé, grand-maître des cérémonies. Après avoir rappelé au prince la visite que le comte d'Artois et lui-même avaient daigné faire à l'Académie en 1777, l'orateur continue :

Rassemblés après quinze ans de dispersion, mais restés fidèles à nos maîtres légitimes, refusant de rendre un vil hommage à la tyrannie et de nous précipiter dans la servitude, suivant l'énergique expression du peintre de Germanicus, nous repoussâmes toute idée d'une organisation nouvelle. Nous avions pour protecteur le Roi; ce nom auguste était encore en 1790 à la tête de notre liste. En 1806 il ne fut pas possible de l'y rétablir, mais nul autre nom n'y fut inscrit. Cette place est vide encore, et nous attendons pour la remplir que Votre Majesté daigne nous le permettre.

Le roi répondit :

Je reçois avec plaisir l'expression des sentiments de l'Académie des Jeux Floraux. Vous rappelez une époque qui me fut toujours chère. Je reprends dès aujourd'hui le titre de votre protecteur.

Quatre poètes principaux représentent, au commencement de la Restauration, ce que l'on a parfois appelé l'*École de Toulouse*: ce sont Baour-Lormian, Alexandre Soumet, Alexandre Guiraud, que son *Petit Savoyard* a rendu populaire, et le spirituel Jules de Rességuier, dont on cite tant de bluettes élégantes et faciles. On pourrait les rattacher à Campistron et à Lefranc de Pompignan par l'élégiaque Tréneuil. Tous ces hommes de talent eurent le malheur de venir trop tard ou trop tôt, quand la sève classique semblait épuisée, et avant que le romantisme eût tenté de renouveler l'art. Disciples de Boileau et précurseurs de V. Hugo, ils ont revêtu des formes timides et lâches de la prosodie du dix-huitième siècle les



conceptions d'une imagination hardie et grandiose jusqu'à l'excès. *Ossian*, *Jeanne d'Arc*, la *Divine Épopée*, les *Élégies populaires*, les *Chants Hellènes*, les *Machabées*, c'était là des sujets neufs et beaux; mais pour les traiter, il eût fallu une langue plus puissante et plus originale. Élèves des Saint-Lambert et des Delille, ils n'ont eu ni la vigueur épique ni la simplicité familière, sinon par intermittences. C'est pourquoi leur renommée ne s'est pas soutenue, et là même où leurs noms sont encore cités, leurs œuvres ne sont presque pas lues.

Les Jeux Floraux en 1819 n'avaient pas moins de quatorze prix à distribuer : d'abord les cinq prix de l'année courante, à savoir, l'Amarante d'or, la Violette d'argent, le Souci d'argent, le Lis d'argent et l'Églantine d'or, destinée au meilleur discours en prose sur un sujet fixé d'avance par l'Académie; en outre elle avait à sa disposition quatre amarantes d'or, réservées dans les concours précédents, deux lis d'argent, deux violettes d'argent et un souci d'argent; enfin elle avait décidé de décerner un lis d'or extraordinaire à la meilleure ode sur le *Rétablissement de la statue de Henri IV*, qui avait été renversée pendant la Révolution, en même temps que son corps exhumé.

V. Hugo, âgé de quinze ans, venait d'obtenir une mention à l'Académie française pour une poésie de trois cents vers sur le *Bonheur que procure l'étude dans toutes les situations de la vie*. Il n'en voulut pas rester là et concourut l'année suivante. Le sujet imposé était l'*Institution du Jury*, matière poétique assez aride. Un dialogue entre Malesherbes vantant les parlements et Voltaire glorifiant le jury n'obtint rien. Son frère Eugène, laissant modestement Paris à son cadet, s'était contenté d'une académie de province et avait obtenu un lis d'argent aux Jeux Floraux de Toulouse par une ode sur la mort du duc d'Enghien, où son royalisme flétrissait énergiquement l'auteur et les complices du sanglant et lâche guet-apens.

En 1819 V. Hugo avait deux pièces en réserve : les *Derniers Bardes*, imitation d'Ossian alors en vogue, et les *Vierges de Verdun*. Il les envoya. La première obtint une simple mention, la seconde une amarante réservée. Elle méritait mieux.

Quant au *Rétablissement de la statue de Henri IV*, voici les détails insérés par Sainte-Beuve dans une notice en parfait accord avec *Victor Hugo raconté par un témoin de sa vie*. On sait que ce témoin qui tenait la plume était la femme du grand homme, mais c'est le grand homme lui-même qui dictait.

Mme Hugo était malade d'une fluxion de poitrine, et chacun de ses fils la veillait à son tour. La nuit du 5 au 6 février 1819, c'était le tour de Victor. Sa mère qui tenait beaucoup, car elle y croyait déjà, à la gloire future de son fils, regretta qu'il eût laissé passer un concours sans s'y essayer ; les pièces, en effet, devaient être envoyées à Toulouse avant le 15, et il aurait fallu que Victor eût expédié la sienne dès le lendemain matin pour qu'elle pût arriver à temps. La malade s'endormit sur ce regret, et le lendemain, au réveil, elle trouva pour bonjour l'ode pieuse composée à son chevet, et le papier, mouillé de ses larmes de mère, partit dans la journée même.

Sans le savoir, V. Hugo avait dans ce concours deux rivaux dignes de lui ; le premier n'était autre que Lamartine encore inconnu, mais dont la gloire allait éclater, l'année suivante, par les *Méditations* ; le second était l'abbé Gerbet, peu célèbre comme poète, quoiqu'il ait écrit des vers souvent cités sur les *Catacombes*, mais qui reste un des meilleurs prosateurs du siècle. Ni l'un ni l'autre ne furent couronnés, et il n'en faut vraiment pas faire un crime aux examinateurs toulousains ; tout au contraire. Une bonne partie de la pièce de Lamartine nous est parvenue dans une lettre envoyée de Milly à Aymon de Virieu, le 10 août 1818. Nous en transcrivons quelques passages, d'après M. Edmond Biré dans son livre sur *Victor Hugo avant 1830*.

Pendant ma courte paralysie, j'ai composé rapidement, par circonstance, une ode sur le rétablissement de la statue d'Henri IV au Pont-Neuf, que j'enverrai aux Jeux floraux qui ont proposé ce prix-là après l'Académie de Mâcon. Comme j'avais entendu tant de ces odes ici, où personne ne faisait parler Henri IV en roi, cela m'a fait penser à essayer de le faire ; je ne sais pas encore si mon ode vaut guère mieux que les leurs. Je m'en vais t'en envoyer quelques strophes pour que tu m'en fasses passer ton avis ; car il n'y a personne dans ce pays qu'on puisse entretenir de vers, ou qui les sente le moins du monde... Cela commence par une longue comparaison à la manière homérique :

Quand la lance d'Achille, après tant de batailles,  
De la ville d'Hector eut forcé les murailles

Et ravi des Troyens le saint Palladium  
 Le nautonier voguant sur les flots du Bosphore,  
 Des yeux cherchait encore  
 Le palais de Priam et les tours d'Ilium...

Henri IV surgit à la place même où se dressait sa statue et promet de revenir quand reviendront ses fils :

Penses-tu que ma gloire ait ressenti l'atteinte  
 Des coups qu'ils ont portés à cette image sainte  
 Que leur volage amour adorait autrefois ?  
 Non, leur lâche courroux, dans la demeure sombre,  
 A réjoui mon ombre !  
 La haine des pervers est l'éloge des rois !

Ces strophes ont déjà quelque chose de l'ampleur et de l'harmonie lamartiniennes ; mais l'image est peu nouvelle, la pensée flottante, le style traînant, la versification médiocre.

La pièce de M. l'abbé Gerbet, s'il faut en juger par les fragments que cite M. l'abbé de Ladoue, son biographe, s'inspire de J.-B. Rousseau ou de Lebrun-Pindare :

Dans mon essor perçant la nue,  
 J'affronte le flambeau du jour ;  
 Porté sur une aile inconnue,  
 Je vole au céleste séjour.  
 La terre a fui, les cieus s'entr'ouvrent,  
 Mes regards étonnés découvrent,  
 Dans un jour pur et radieux,  
 Le monde, aux mortels invisible,  
 Où, sur un trône inaccessible,  
 Repose le maître des dieux,

V. Hugo l'emporta, comme c'était justice. Son ode, en effet, bien qu'elle soit loin d'avoir l'élan lyrique, la sonorité de versification et la hardiesse d'images qui distingueront bientôt les œuvres du poète, est déjà de facture brillante et neuve ; les beautés factices y tiennent moins de place et quelques vers s'envolent avec la puissance et la fraîcheur de la jeunesse. Le lis d'or lui fut unanimement décerné. Eugène dut se contenter de voir ses vers imprimés dans le *Recueil des Jeux Floraux*.

Soumet, dont le caractère, au rebours de V. Hugo, valait beaucoup plus que le talent et dont l'envie ne troubla jamais la belle âme, s'empressa d'écrire au jeune lauréat pour le féliciter et l'encourager :

Depuis que nous avons vos odes, Monsieur, je n'entends parler autour de moi que de votre beau talent et des prodigieuses espérances que vous donnez à notre littérature. Si l'Académie partage mes sentiments, Isaure n'aura pas assez de couronnes pour les deux frères. Vos dix-sept ans ne trouvent ici que des admirateurs, presque des incroyables. Vous êtes pour nous une énigme dont les muses ont le secret.

En 1820 V. Hugo envoyait au concours toulousain *Moïse sur le Nil*, idylle fraîche et pure, très supérieure de fond et de forme aux pièces précédentes et dans laquelle, au milieu de tableaux et de sentiments pleins de grâce, les plus sévères purent à peine relever quelque raffinement et quelques longueurs. Les juges lui accordèrent une amarante d'or réservée. Le poète de dix-huit ans devenait dès lors de droit maître ès Jeux; ce titre lui fut conféré par lettre du 28 avril et il fut solennellement proclamé dans la séance du 3 mai.

Les relations avec les Jeux Floraux durèrent quelque temps encore. Il ne pouvait plus concourir; il envoya néanmoins en 1821 son tribut littéraire, et à cette occasion il écrivait à M. Jules de Rességuier :

Je serai éternellement reconnaissant à l'Académie de son indulgence. J'ai tâché de le lui prouver en lui faisant, pour l'une de ses séances publiques, une ode sur *Quiberon*, que j'aurai incessamment l'honneur d'envoyer à cet excellent M. Pinaud, qui aura aussi toujours une bien grande place dans mes affections. Je l'ai faite de mon mieux : je regrette d'être de ces hommes dont le mieux est encore si loin d'être bien; mais j'espère qu'elle aura quelque prix aux yeux de l'Académie, sinon par le talent, du moins par les efforts de l'auteur.

En 1822 il adressait à M. de Rességuier une ode qu'il intitulait d'abord *Barcelone*, ensuite *Dévouement dans la peste*, et à laquelle son judicieux correspondant donna pour titre définitif *Dévouement*. Cette même année, dans un remerciement qui devait être lu en séance publique, il disait à ses collègues :

... Salut ! enfant, j'ai pour ma mère  
Cueilli quelques rameaux dans vos sacrés bosquets ;

Votre main s'est offerte à ma main téméraire ;  
Étranger, vous m'avez accueilli comme un frère,  
Et fait asseoir dans vos banquets.

Il recommandait à M. Jules de Rességuier et aux mainteneurs quelques pièces dont les auteurs étaient ses amis, notamment l'élegie de *Symétha* du jeune Alfred de Vigny. A la fin d'une lettre où il plaide avec discrétion pour une ode sur le *Détachement de la terre* envoyée par M. Durand, nous lisons :

Si mon nom lui porte bonheur, ce sera en rappelant à l'Académie qu'elle a quelquefois eu autant d'indulgence dans ses jugements qu'elle a, jusqu'ici, montré de sévérité à Durand... J'espère qu'il obtiendra le triomphe qu'il mérite et qu'il désire ; deux raisons pour moi de le souhaiter ardemment. L'Institut, livré aux médiocrités, laisse entière à l'Académie des Jeux Floraux la noble tâche d'encourager les jeunes talents comme le sien.

L'ode fut couronnée, et l'année suivante les juges distinguaient encore diverses pièces de la même main, parmi lesquelles une *Ode à Victor Hugo*.

Le poète des *Odes et Ballades* n'avait pas une de ces âmes délicates pour lesquelles la reconnaissance et la fidélité sont des besoins. La gloire, en l'enivrant, lui fit oublier les Jeux Floraux et des choses bien plus belles et bien plus nécessaires hélas ! ses sentiments royalistes et ses croyances chrétiennes. Dix ans plus tard, dans les *Feuilles d'automne*, ce souvenir lui revient encore ; il salue

Toulouse la romaine où, dans des jours meilleurs,  
J'ai cueilli tout enfant la poésie en fleurs..

Mais bientôt l'apostasie devient universelle et jette son ombre sur ce coin charmant de sa vie littéraire.

### III

Le 4 mai 1823, cinquième centenaire de l'institution du *Gai savoir*, fut un jour solennel pour Toulouse et pour l'Académie des Jeux Floraux. Son Altesse Royale MADAME, duchesse d'Angoulême, entrée la veille dans la ville, voulut

bien honorer de sa présence la fête des fleurs, retardée d'un jour à cette intention. Dès la veille M. le marquis d'Aguilar, modérateur et chef de la députation chargée d'offrir ses hommages à la princesse, prononça le discours suivant :

Madame,

L'Académie des Jeux Floraux vient porter aux pieds de Votre Altesse l'hommage de son profond respect et de son dévouement. Ce corps littéraire fondé par les troubadours, dans les siècles les plus reculés de la monarchie, restauré par la célèbre Isaure, fut érigé en Académie par Louis le Grand. Les Rois vos aïeux s'en déclarèrent les protecteurs ; Louis le Désiré daigna honorer de sa présence une de nos séances, lors de son voyage dans nos contrées ; nous osons solliciter de Votre Altesse Royale une semblable faveur. C'est dans cet espoir que nous avons remis à demain la fête des fleurs, qui devait être célébrée aujourd'hui, suivant un usage observé depuis cinq siècles. Ces fleurs sont consacrées par la religion, conservées par la pureté des doctrines ; une d'elles est un lis, fleur si chère aux Français. Si nous obtenons de Votre Altesse Royale la grâce que nos cœurs lui demandent, nous signalerons avec transport dans nos annales le jour fortuné où Votre Altesse Royale aura donné un nouvel éclat à une antique fête française instituée par cette ville fidèle.

Mme la duchesse d'Angoulême répondit avec beaucoup de simplicité, de bonté et d'à-propos :

Le Roi, mon oncle, m'a souvent parlé du plaisir qu'il a eu d'assister à une séance de l'Académie des Jeux Floraux ; je me félicite d'être arrivée dans une circonstance où je puis avoir le même avantage.

Le lendemain une députation se rend, selon l'usage, à l'église de la Daurade, où fut ensevelie Clémence Isaure, pour recevoir des mains de M. le curé les fleurs qui avaient été déposées sur l'autel, dès le matin. Celui-ci profite de la circonstance pour rappeler que les fêtes académiques étaient aussi jadis des fêtes religieuses et pour exprimer sa joie de voir revenir ces heureux temps, car l'indifférence religieuse, fatale à l'éducation, tarit les sources de la belle littérature.

L'affluence, on le devine, était nombreuse et choisie ; beaucoup ne purent trouver place dans la salle des *Illustres*. A une heure l'auguste visiteuse arrive et d'enthousiastes acclamations l'accueillent. Aux cris répétés de : *Vive le Roi!*

*Vive Madame! Vive Monseigneur le duc d'Angoulême! Vive Monseigneur le duc de Bordeaux! Vive les Bourbons!* elle parvient au fauteuil de velours cramoisi, parsemé de fleurs de lis d'or, qu'on lui a préparé sur une estrade, au-dessous du buste de Louis XIV. Autour d'elle et plus bas se placent les dames et officiers de sa maison, les officiers généraux et les colonels; l'Académie occupe à droite et à gauche les deux côtés du carré, dont l'enceinte réservée à Son Altesse Royale forme la partie supérieure.

La séance ouverte, M. le baron de Cambon prononce l'éloge traditionnel de Clémence Isaure, qui se termine par un compliment à Son Altesse :

Ainsi, Madame, les Français ne peuvent former un élan de reconnaissance sans rencontrer le nom de leurs Princes. Chaque jour, chaque événement de leur vie, rappelle leurs regards sur cette famille auguste, à qui le ciel dans sa bonté confia le destin de la France. Ils s'enorgueillissent de sa gloire; la moindre de ses disgrâces est une calamité publique, et naguère la France éperdue, privée de son Palladium, fut la proie de malheurs sans nombre, qui n'ont fini qu'avec le retour de votre royale famille et que la présence de Votre Altesse nous fait oublier. Eh! comment exprimer nos transports, en voyant au milieu de nous celle qui n'a parcouru la chaîne des grandeurs et des infortunes, que pour mieux présenter aux regards du monde le modèle de toutes les vertus?

Mais ce courage à toute épreuve peut se reposer, Madame. Bientôt sans alarmes, sans ennemis, près d'un époux victorieux et pacificateur, vous recevrez en paix l'encens d'un peuple, heureux par vos soins et par vos bienfaits, et l'Académie pour qui ce beau jour ouvre une ère toute nouvelle, célébrera tous les ans dans ses chants, le nom immortel de Marie-Thérèse de France.

Quand les applaudissements eurent cessé, la distribution des fleurs commença. Le poème de *Judith*, de Bignan, remporta le prix de l'année; Mme Amable Tastu obtint un souci réservé pour son élégie *Le Dernier jour de l'année* et un lis réservé pour une hymne à la Vierge intitulée *Le Retour à la chapelle*. Les lauréats, après avoir reçu la fleur des mains du président, allèrent en faire hommage à Madame, qui leur adressait quelques paroles pleines de bienveillance et d'à-propos. A la fin M. Pinaud, secrétaire perpétuel, prit la parole et après avoir flétri « l'usurpateur » et affirmé une

fois de plus le dévouement de l'Académie, termina par cette péroraison :

A l'époque où notre malheureuse patrie, pleine d'admiration pour tant de vertus, soupirait encore après le moment d'en jouir, un sentiment qui était lui-même une vertu sublime fit sortir du cœur de Votre Altesse Royale ces paroles toutes divines : *Je sens que je ne serai jamais heureuse qu'en France !* Qu'il nous soit permis de le penser, Madame, il se réalise enfin l'avenir dont la mystérieuse perspective se dévoilait dès lors à vos yeux. Oui, nos cœurs ont besoin de cette conviction : Votre Altesse Royale est heureuse des liens sacrés qui unissent plus que jamais la France à son roi et à ses princes légitimes ; elle est heureuse de la vénération, de l'amour et du dévouement des peuples ; elle l'est de la gloire de son magnanime époux ; elle l'est et le sera toujours des pacifiques triomphes qu'accumule déjà ce héros dans la Péninsule que sa sagesse autant que sa valeur vont délivrer des fléaux de l'impiété et de l'anarchie.

Lorsque Sa Majesté daigna nous honorer de sa glorieuse présence, elle voulut bien recevoir les jetons académiques que notre modérateur eut l'honneur de lui offrir. L'Académie ose, Madame, demander la même faveur à Votre Altesse Royale.

En présence d'un accueil si cordialement enthousiaste l'auguste princesse ne put retenir ses larmes ; son émotion gagna bientôt toute l'assemblée. M. Decampe, maintenant, demanda la permission de réciter les vers suivants qu'il venait d'improviser :

Pour tous les enfants de la lyre  
 Il sera le plus beau des jours,  
 Ce jour qui vous a vu sourire  
 Aux luttes de nos troubadours.  
 Le modeste Sénat d'Isaure,  
 Mille fois plus heureux encore  
 D'entourer la fille des rois,  
 Au moment de fermer la lice,  
 Près de sa docte bienfaitrice  
 Vous placerait tout d'une voix :  
 Mais ce peuple qui l'environne  
 Vous proclame au rang des vainqueurs ;  
 Ils n'ont gagné que la couronne,  
 Vous avez conquis tous les cœurs !

Son Altesse Royale se lève au milieu des acclamations et témoigne sa satisfaction dans les termes suivants :



Je savais déjà combien étaient bons les sentiments des Toulousains ; mais ils me pénétrèrent plus que je ne puis l'exprimer. Les paroles que vous m'avez adressées, Messieurs, portaient si visiblement du cœur, que j'en suis tout émue.

Cette séance laissa dans toutes les mémoires un doux et long souvenir. De pareilles scènes ne devaient plus se renouveler.

#### IV

Depuis, beaucoup d'événements politiques et littéraires se sont passés ; l'Académie des Jeux Floraux a poursuivi sa mission à travers les bouleversements, toujours fidèle à son esprit et à son programme. Tous les ans des centaines, quelquefois des milliers de pièces, vers ou prose, viennent solliciter ses juges et briguer ses fleurs ; le public reste sympathique à ses fêtes du 3 mai.

Ce jour-là Toulouse prend une physionomie joyeuse et un aspect animé qu'on ne retrouve nulle part ; non seulement dans les classes élevées et dans la jeunesse des écoles, mais dans le peuple et parmi les ouvriers, chacun s'intéresse à cette cérémonie traditionnelle. Les salles les plus vastes sont trop étroites et un nombreux cortège accompagne la députation des mainteneurs qui va chercher les prix déposés, dès le matin, sur l'autel de Notre-Dame de la Daurade.

L'éloge de Clémence Isaure, les éloges des mainteneurs défunts, les compliments adressés aux nouveaux venus, les communications et les lectures faites par les maîtres, les comptes rendus annuels et les discours en prose dont le sujet est proposé par l'Académie, sont de plus en plus des œuvres littéraires, remarquables par l'élévation des idées, le bon goût, la sûreté des doctrines, le charme du style et la vivacité de l'esprit. C'est là qu'il faut chercher la pensée et juger la valeur des Jeux Floraux, plus encore que dans les odes, élégies, épîtres, sonnets et autres poèmes soumis aux juges toulousains. Le romantisme, le naturalisme, le parnassianisme, le symbolisme et même l'impressionnisme ont eu leurs représentants et leur écho dans la Salle des *Illustres* ;

des pantoums ont été applaudis et couronnés; mais dans les limites de la raison, de la décence, du goût et de la religion. Largeur n'est pas dérèglement et liberté n'est pas anarchie. On est resté classique, dans le sens légitime du mot, s'efforçant de concilier la nature et l'idéal. Sans oublier que la jeunesse mérite encouragement et qu'un peu d'exubérance ne lui messied pas, les mainteneurs savent montrer à tous les sommets rayonnants de l'art et les chemins, ardues mais sûrs, par lesquels on peut y monter.

L'Académie ne confond pas la tradition et la routine, la stabilité et l'immobilité, la règle et l'entrave; M. l'abbé Valentin disait avec autant d'esprit que de vérité à ces conservateurs littéraires qui savent oublier et surtout apprendre :

... Isaure ne dort point dans vos graves fauteuils;  
 Vos fleurs que rajeunit l'éternelle Jouvence  
 Croissent près du chemin où le progrès s'avance,  
 Et couronnent toujours, parmi les combattants,  
 Ceux qui parlent le mieux la langue de leur temps.

Dans ces dernières années en particulier, on a donné beaucoup d'essor à l'esprit en mettant au concours l'éloge des plus illustres de nos contemporains et des plus sympathiques : Joseph de Maistre, Augustin Thierry, Montalembert, Lacordaire, Lamartine, etc. En même temps de belles et suggestives questions de philosophie littéraire, morale ou sociale, étaient traitées avec talent et autorité par les concurrents, les maîtres ou les mainteneurs. Grâce à ces discours, les recueils annuels des Jeux Floraux deviennent des volumes de plus en plus intéressants, et les séances ont attiré, malgré nos préoccupations utilitaires, un auditoire toujours choisi et toujours enthousiasmé. N'aurait-il pas suffi, pour les délicats, d'espérer un de ces comptes rendus où l'esprit rend la louange plus précieuse et où le dard lui-même fait pardonner sa piquûre par la grâce avec laquelle il frappe un coup nécessaire. Cet ensemble de travaux a jeté un éclat incontestable sur les Jeux Floraux contemporains et prouvé leur vitalité. Que d'autres se proclament immortels; ils se contentent d'avoir vécu plus de cinq cents ans et d'être encore jeunes !

Ce qui distingue l'Académie de Toulouse, c'est l'absence de pédantisme, l'aisance familière et noble avec laquelle tout s'y passe. Rien qui sente la hâte, l'improvisation, la recherche de l'effet ou l'étonnement du parvenu; tout a ce grand air dans la simplicité que donnent les siècles.

Autre caractère bien défini par l'un de ceux qui contribuent à le conserver :

L'Académie des Jeux floraux est un salon, le salon d'une femme, et c'est peut-être là, soit dit en passant, sa principale originalité et le secret d'un de ses plus grands charmes. Certes, on ne laisse pas ses convictions à la porte, les honnêtes gens ne s'en séparent jamais; mais existerait-il entre nous une dissidence, comment ne s'effacerait-elle pas dans la mutuelle bienveillance et la courtoise modération que commande à notre respect l'invisible présence de celle qui nous réunit.

L'Académie des Jeux Floraux avait à sa disposition tous les ans six prix annuels : amarante d'or; violette, souci, primevère, églantine et lis d'argent; deux des quatre prix bisannuels : violette, églantine, jasmin et immortelle, tous d'or; enfin un prix facultatif, un œillet d'argent. Elle vient d'y ajouter, pour le concours de 1895 et des années suivantes, deux prix de cinq cents francs chacun, en numéraire ou en fleurs d'or ou d'argent, pour des ouvrages en vers, écrits en *lengo moundino*, c'est-à-dire en langue romane du haut Languedoc et de ses environs; le dialecte toulousain en est évidemment le type.

En outre, elle décernera désormais, chaque année, des *prix de vertu et de mérite*, pour une somme totale de cinq mille cinq cents francs, attribuables à des actes méritoires accomplis dans le département de la Haute-Garonne ou dans l'un des six départements limitrophes, Tarn, Tarn-et-Garonne, Aude, Ariège, Gers et Hautes-Pyrénées. Les personnes qui auraient accompli de pareils actes, au moment où elles avaient leur résidence ordinaire dans quelque'un de ces départements, peuvent aussi prendre part au concours.

C'est par cette généreuse innovation que l'Académie a ré-

pondu aux attaques des radicaux et à la suppression de l'allocation municipale, allocation maintenue jusqu'ici par tous les conseils héritiers des Capitouls, et dernièrement abolie par la municipalité actuelle, après de vives polémiques dans la presse locale et contre le vœu de tout ce qu'il y a de plus honnête et de plus éclairé dans la population toulousaine. Ce serait, en effet, dépouiller la ville d'une de ses plus vieilles et de ses plus belles gloires.

ÉT. CORNUT.

# L'EXPÉDITION DE MADAGASCAR

## LES PRÉPARATIFS

---

Le matin du 26 octobre 1894, à Tananarive, en présence d'une foule énorme, M. Le Myre de Vilers fit sceller les issues de la Résidence et amena son pavillon. Aussitôt l'escorte française<sup>1</sup>, rangée dans la cour d'honneur, sortit, sac au dos, clairons sonnans, emportant fièrement avec elle le drapeau national. Ensuite partirent les colons et le personnel; puis M. de Vilers, le dernier, assis en filanjana découvert, traversa impassible les places et les rues de la capitale. Les Hovas s'écartèrent devant lui, comme ils s'étaient écartés devant l'escorte, sans cris, sans menaces, le regard inquiet et soucieux. En quittant Tananarive, les Français laissaient-ils derrière eux la guerre ?

Elle ne pouvait tarder. Ce départ en était le prélude. Le gouvernement hova ayant repoussé l'ultimatum que lui signifiait la France, l'escorte regagnait la côte ouest, M. de Vilers descendait à Tamatave attendre les instructions du Quai d'Orsay ou le douteux repentir de la cour d'Imerina. On enlevait d'abord à l'ennemi de précieux otages; après, on aurait l'épée et les mains libres.

D'où venait le nouveau conflit ? Ce n'est pas ici le lieu d'en détailler les causes : nos droits séculaires sur Madagascar, nos renaissantes difficultés avec la dynastie hova<sup>2</sup>; rappelons seulement les griefs et les faits contemporains. A la suite d'une campagne maritime assez indécise, le traité Patrimoine-Miot, du 17 juillet 1885, avait réglé qu'un résident général français « présiderait aux relations extérieures de Madagascar ». Termes vagues dont la diplomatie orientale devait bien-

1. 86 officiers, sous-officiers et soldats d'infanterie de marine.

2. Ces questions sont longuement traitées dans toutes les histoires de Madagascar. Les *Etudes* en ont donné un exposé sommaire au numéro du 15 octobre 1894.

tôt tirer parti. En effet, ni Sa Majesté Ranavalona III, ni Rainilaiarivony, son premier ministre, ne tinrent aucun compte du résident général. Prétendait-il délivrer les *exequatur* aux consuls étrangers? Cela ne touchait pas aux relations extérieures. Formulait-il une demande? Sa demande demeurait sans réponse. La reconnaissance officielle de notre protectorat par les conventions anglo-française et franco-allemande des 5 août et 19 novembre 1890 ne fit qu'exaspérer la reine et le premier ministre. Les rapports se tendirent. De 1886 à 1892, trois résidents généraux, MM. Le Myre de Vilers, Bompard et Lacoste, se retirèrent après avoir épuisé les protestations contre la mauvaise foi, l'inertie calculée, de la cour hova. De 1892 à 1893, la situation devint plus grave : le premier ministre faisait en Europe des achats d'armes, ordonnait aux gouverneurs de fortifier leurs postes, laissait les Fahavalos dévaster l'exploitation aurifère de M. Suberbie, molester ou massacrer partout nos colons. Situation pire en 1894 : au mois d'avril, un neveu de la reine lapidait, sur la place d'Andohalo, un soldat de l'escorte, et, le 30 août, les relations du Palais cessaient avec la Résidence.

Quand la diplomatie se déclare impuissante, c'est au canon de prendre la parole. Cependant pour gagner l'opinion et prouver à l'Europe notre longanimité, le ministère Dupuy risqua une dernière tentative. Le 14 septembre, M. de Vilers retournait à Madagascar en mission spéciale. Il venait réclamer la stricte observation du traité de 1885 : protectorat effectif, affaires extérieures à la direction du résident, sécurité complète de nos nationaux. En garantie, une garnison française de 2 000 hommes occuperait Tananarive.

Nous avons vu le résultat de cette démarche. Le premier ministre, conseillé par les missionnaires méthodistes, persuadé que « les Français sont des chiens qui aboient sans mordre », y répondit par un contre-projet, abrogation pure et simple du traité Patrimoine et négation formelle de tout protectorat effectif. M. de Vilers, voulant laisser à la cour d'Imerina le temps de réfléchir, attendit un mois à Tamatave. La réflexion ne vint pas.

Patienter plus longtemps eût été faiblesse : l'honneur de la France se trouvait en jeu. Un grand débat s'ouvrit au Par-

lement. Le 26 novembre 1894, les crédits demandés pour une expédition de Madagascar furent votés par la Chambre des Députés et ratifiés, le 6 décembre, par le Sénat<sup>1</sup>. Déjà, en prévision des événements, la division navale de l'Océan Indien, commandant Bienaimé, croisait devant l'île; les garnisons de La Réunion et de Diégo-Suarez avaient été renforcées. Aussitôt qu'on put supposer l'escorte hors de danger<sup>2</sup>, le 12 décembre, 600 hommes d'infanterie de marine, embarqués à La Réunion sur le *Peï-ho*, s'emparèrent de Tamatave, presque sans coup férir, et s'y fortifièrent. Les hostilités étaient commencées.

## I

Restait à préparer l'expédition; restait, avant tout, à en déterminer la nature.

Allait-on revenir aux errements du passé, au blocus de l'île, comme en 1883, au bombardement périodique des postes hovas du littoral? Démonstrations inutiles, vraie guerre du cheval et de la baleine, où les garnisons ennemies fuyaient à l'intérieur pour reparaitre narquoises aussitôt que disparaissait la flotte avec la fumée de ses canons. Prendrait-on des gages, saisirait-on des ports, des provinces maritimes? Mais la côte est malsaine: les Européens y vivent mal ou n'y vivent pas. Et puis, ces conquêtes n'atteindraient point au cœur le gouvernement hova. « Nous ne céderons, avait dit le premier ministre, que si les Français montent à Tananarive! » On résolut d'y monter. Dès lors, il fallait un corps expéditionnaire, et, puisque le Cabinet renonçait enfin à la méthode des *petits paquets*, un corps expéditionnaire capable de frapper vite et fort. Une commission d'officiers supérieurs fut chargée d'en étudier la formation.

C'était une tâche laborieuse. La France, prête à porter en

1. 65 millions, dont 43 500 000 francs à la guerre et 21 500 000 francs à la marine.

2. Grossie de quelques missionnaires, fonctionnaires et colons, commandée par le capitaine Lamolle, sous les ordres de M. Ranchot, résident général intérimaire, elle atteignit Majunga, le 21 novembre, sans avoir été sérieusement inquiétée. Les *Etudes*, au numéro du 15 mars, ont donné un récit de cette marche, d'après le journal d'un missionnaire.

quelques jours un million d'hommes aux frontières, n'est pas également prête à jeter 15 000 soldats sur un point quelconque du globe : son armée coloniale n'existe qu'en projet. La commission se voyait donc en demeure d'improviser une petite armée leste, vigoureuse, résistante à la fatigue et au climat d'Afrique, pourvue de l'artillerie et des services appropriés au terrain sur lequel elle devait combattre ; tout cela sans désorganiser la mobilisation, sans trop dégarnir les colonies, sans émouvoir le pays. Par fortune, on avait cette fois ce qui souvent manque : le temps. La saison des pluies et des lourdes chaleurs dure, à Madagascar, du mois de novembre au mois d'avril ; la saison sèche et fraîche, du mois de mai au mois d'octobre. En attendant cette saison propice, militaires et marins purent faire leur thème à loisir. Et ils le firent très bien.

Voici comment fut définitivement fixée la composition du corps expéditionnaire.

Il comprenait treize bataillons d'infanterie à quatre compagnies, un escadron de cavalerie, sept batteries d'artillerie, avec leurs sections de munitions et de parc, quatre compagnies du génie, un détachement d'aérostiers, un escadron du train des équipages, une section de commis et d'ouvriers d'administration, une section d'infirmiers, une prévôté. Soit, en chiffres ronds et cadres compris, 11 000 sabres ou baïonnettes, 1 200 artilleurs, ouvriers et conducteurs d'artillerie, avec 42 pièces de canon, 800 sapeurs-mineurs-aérostiers, 1 000 soldats du train, 800 médecins, officiers et soldats d'intendance, 40 gendarmes. Au total, environ 13 000 combattants, 15 000 hommes. La question était : où les prendre ?

Quinze mille hommes ne pouvaient être tirés uniquement des troupes de la marine<sup>1</sup>. Noyau de la future armée coloniale, déjà exclusivement composées d'engagés volontaires, elles suffirent bien juste aux garnisons d'outre-mer et à leur relève. D'ailleurs elles ne possèdent pas encore les services que nécessite une campagne sérieuse et prolongée. Cédant aux circonstances, on recourut à l'armée de terre. Sur les forces destinées à l'expédition, la marine fournit une brigade

1. Infanterie et artillerie de marine, troupes indigènes.



et un groupe de trois batteries de montagne ; la guerre, une brigade aussi, un escadron de chasseurs d'Afrique, un groupe de deux batteries montées, un groupe de deux batteries de montagne<sup>1</sup>, le génie, le train et tous les services auxiliaires.

La brigade de marine fut constituée par un régiment de la métropole et par un régiment colonial. Un bataillon de tirailleurs malgaches, un bataillon de tirailleurs haoussas, un bataillon de volontaires de La Réunion, formèrent ce dernier régiment. Pauvres troupes que ces bataillons indigènes ! disent quelques critiques. Cependant les tirailleurs haoussas ont fait leurs preuves au Dahomey ; les tirailleurs malgaches, fortement encadrés par l'infanterie de marine, se sont honorablement conduits en de récentes escarmouches. Peut être tiendraient-ils mal devant des troupes européennes. En toute guerre coloniale, leur concours comme éclaireurs et flanqueurs, devient nécessaire : eux seuls peuvent escorter les convois, veiller aux avant-postes, ramper dans la brousse, à ces heures brûlantes du jour où nos soldats ne sauraient être habituellement employés sans péril.

Prélevé, d'après le tour de roulement, sur les brigades de Cherbourg, de Brest, de Rochefort et de Toulon, le régiment d'infanterie de marine reçut le n° 13. On n'y admit que les hommes réunissant aux meilleures notes de conduite les meilleures conditions de vigueur et de santé. Les trois batteries de montagne, n°s 7, 8 et 9 du groupe d'Afrique et des Antilles, furent aussi recrutées sur l'ensemble des deux régiments

1. La batterie de montagne peut être transportée à dos de mulet ou traînée à la limonière. Les servants sont à pied. Six pièces : le canon de 80 de montagne, en acier, pesant 105 kilog. et tirant, à la charge de 400 gr., un obus de 5 kilog. 600 dont la portée maxima est de 4 000 mètres. — La batterie montée de campagne est attelée de six chevaux par pièce ou voiture, les servants assis sur les caissons. Six pièces : ordinairement le canon de 90. Pour l'expédition de Madagascar, on lui a substitué le canon de 80 de campagne, en acier, qui ne pèse que 425 kilog. au lieu de 530. Il tire, à la charge de 1 500 gr., un obus de 5 kilog. 600, dont la portée maxima est de 7 000 mètres. Les deux batteries expéditionnaires remplacent l'attelage de chevaux par l'attelage de mulets. Effectif : 4 officiers, 143 sous-officiers et soldats, 4 chevaux de selle, 104 mulets, 33 voitures. L'effectif de la batterie de montagne est un peu moindre en hommes et en mulets.

d'artillerie. De ces troupes valeureuses, l'éloge est superflu : le Tonkin, le Soudan, le Dahomey, ont parlé d'elles.

La brigade de la guerre comprit un régiment d'Algérie et un régiment de ligne, plus un bataillon de chasseurs à pied. Légionnaires et *turcos* formèrent le régiment d'Algérie : le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>e</sup> étranger, le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>e</sup> tirailleurs, fournissant chacun par moitié un bataillon de marche ; le 3<sup>e</sup> tirailleurs, tout son 2<sup>e</sup> bataillon. Parmi ces soldats de métier, faits aux divers climats, toujours debout, toujours prêts au signal du clairon, il n'y avait ni option à donner, ni choix à faire.

Il en allait autrement pour les soldats du service obligatoire. L'opinion demandait qu'on n'employât que des volontaires ; l'intérêt de la mobilisation voulait qu'on n'enlevât à aucun corps d'importantes unités. Voyons comment le recrutement du régiment de ligne satisfait cette double exigence. Douze corps d'armée, les plus éloignés des frontières du Nord et de l'Est<sup>1</sup>, ont été appelés à désigner, par voie de tirage au sort, chacun une compagnie. Elle vient d'être désignée. Que les hommes qui veulent partir sortent des rangs ! Lorsque la visite médicale a écarté les sujets trop jeunes ou malades, cadres et volontaires de la compagnie mère deviennent le noyau d'une unité, complétée à l'effectif de guerre par les volontaires des huit régiments du corps. Ces douze compagnies, concentrées en mars au camp de Sathonay pour connaître leurs officiers, manœuvrer ensemble et « se sentir les coudes », forment aujourd'hui le 200<sup>e</sup> régiment, le représentant, la fleur de l'infanterie de ligne.

Même système de recrutement volontaire fonctionnait dans toutes les armes. Ainsi le 40<sup>e</sup> bataillon de chasseurs à pied emprunta ses quatre compagnies aux 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup> et 28<sup>e</sup> bataillons ; le génie, aux 1<sup>er</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> régiments ; ainsi se composèrent les batteries de campagne et de montagne, ainsi les autres détachements. Afin de ne pas fausser le mécanisme de la mobilisation, les unités prélevées sur les différents corps étaient aussitôt reconstituées par des nominations de cadres et par un nivellement d'effectifs à l'intérieur du corps

1. Les 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> corps.

intéressé ; afin de ne pas appauvrir l'armée de sous-officiers, nul n'était admis à rendre ses galons pour faire partie de l'expédition.

Élite de l'armée française, ces belles troupes ont à leur tête une élite de généraux.

Jeunes vétérans de nos expéditions lointaines, un long apprentissage les a familiarisés avec les ruses, les surprises, la nature des guerres coloniales. Ils se nomment le général Duchesne, commandant en chef, si brillant naguère à Bac-Ninh, à Tuyen-Quan, à Formose ; le général de Torcy, désigné par ses qualités spéciales aux fonctions de chef d'état-major ; le lieutenant-colonel de Beylié, son suppléant, récemment chargé d'une mission topographique à Madagascar, l'officier de l'armée qui connaît le mieux la Grande-Ile ; le général Metzinger, commandant la brigade de la guerre, celui dont l'initiative et le sang-froid déjouèrent le terrible guet-apens de Hué ; le général Voyron, commandant la brigade de marine, devant qui tremblaient les Pavillons-Noirs ; le colonel Palle, commandant l'artillerie, aussi un vaillant officier du Tonkin ; enfin, le commandant du génie, le lieutenant-colonel Marmier, qui construisit, en plein Soudan, la ligne ferrée de Kayes à Bafoulabé et au Niger.

## II

Pour un corps expéditionnaire aussi soigneusement trié, aussi habilement commandé, le plus difficile ne sera pas de vaincre l'ennemi, mais de l'atteindre. De notre côté, la supériorité des armes, la tactique, la discipline, la valeur morale ; du côté des Hovas, la distance, les obstacles naturels, un climat fatal aux Européens. Situé sur un plateau relativement salubre, le royaume d'Imerina, « le Nid d'aigle », est effectivement défendu par une large zone de régions dépeuplées et incultes, de bois épais ou de marécages empestés. « J'ai deux bons généraux, disait le roi Radama I<sup>er</sup>, le général La Fièvre et le général La Forêt. » Il aurait pu en citer un troisième : le général Le Désert. Heureusement, des services réguliers de transport et d'approvisionnement font vivre une colonne dans le pays le plus sauvage ; une hygiène sévère et

de bons médecins préviennent et guérissent la fièvre. Quant à la forêt, on peut l'éviter.

Tout le monde sait que Madagascar est traversé dans sa longueur, du cap Sainte-Marie au cap d'Ambre, par une dorsale montagneuse qui partage l'île en deux versants inégaux. L'Imerina en forme le plateau central. De ces deux versants, l'un, le plus étendu, s'abaisse à l'ouest, par des ondulations assez molles, vers le canal de Mozambique; l'autre, le plus étroit, descend, à l'est, par de brusques ressauts, vers l'Océan Indien.

La route ordinaire, la route officielle de Tananariye, — quand nous disons route, lisez piste ou sentier, — escalade ce versant. Son parcours est de 282 kilomètres. En quittant Tamatave, elle suit jusqu'à Andevorante une série de lagunes et de marais; elle traverse ensuite une chaîne de mamelons serrés qu'il faut sans cesse gravir et redescendre; puis, sur un palier supérieur d'environ 700 mètres d'altitude, la forêt vierge, profonde, enchevêtrée de lianes gigantesques; puis, au sortir de cette forêt, la plaine fangeuse du Mangoro que domine de 4 à 500 mètres la falaise de l'Angavo, terrasse et frontière de l'Imerina. Mamelons, forêt, chaos de rochers et de précipices, ruisseaux encaissés, défilés sombres, rendent ce chemin impraticable à une armée.

Mais, sur le versant opposé, la route de Majunga, plus longue, il est vrai, de 160 kilomètres, est d'un accès plus facile. Le lieutenant-colonel de Beylié et le capitaine Aubé en ont relevé l'exacte topographie. D'abord, pendant un trajet de 200 kilomètres, on remonte par eau la baie de Bombetoke, le Betsiboka et son affluent l'Ikopa, jusqu'à Maevatanana ou Suberbieville. De cet endroit, la voie de terre, 250 kilomètres environ, s'engage, en côtoyant d'assez loin le cours de l'Ikopa<sup>1</sup>, dans une contrée solitaire et désolée, coupée de nombreuses rivières, moins accidentée pourtant que le revers oriental. Là, des mamelons plus éloignés, des pentes plus douces, des marécages, mais pas de forêt, une brousse insignifiante; partout des horizons vastes, un pays découvert, favorable à la sécurité des colonnes. Telle est la route principale que doit suivre l'expédition.

1. De Maevatanana, part une autre route qui suit la vallée du Betsiboka. Elle est moins directe, malaisée, et, de plus, jalonnée de postes ennemis.

Si les Hovas ne font pas le vide devant nous, on trouvera dans l'Imerina des villages et certaines ressources. Avant d'y être arrivé, peut-être après, le soldat ne doit compter que sur la chance de quelques bœufs errants et sur les rations de l'intendance. Durant cette campagne, non seulement le matériel et les munitions de guerre, mais les vivres, le fourrage, jusqu'au bois pour les abris, il fallait se résoudre à tout apporter de France, à tout traîner après soi par d'étroits et montueux sentiers. Question des subsistances, question des transports, double et inquiétant problème.

Du moins on savait où diriger, où réunir d'avance les approvisionnements et les armes.

A la pointe nord-est de la baie de Bombetoke, dans laquelle le Betsiboka verse ses eaux, s'ouvre le port de Majunga. Sa position à l'entrée du fleuve et des routes pénétrant à l'intérieur, son mouillage sûr, sa rade abritée, le désignaient pour servir de base au ravitaillement comme aux opérations. Abandonné par l'ennemi qui n'osait affronter l'artillerie des croiseurs, il devint, en effet, l'arsenal et l'entrepôt de l'expédition. La rade, la baie, les embouchures du Betsiboka furent exactement balisées. Un câble sous-marin relia la côte à Mozambique; un appontement, dont le *Shamrock* avait apporté les pièces numérotées, facilita, concurrentement avec la jetée Suberbie, les accostages et les transbordements. De puissants appareils distillatoires suppléèrent à la rareté des sources et à leur qualité douteuse.

En France, l'intendance agissait. Outre le matériel de guerre, paquebots et courriers à destination de Madagascar embarquaient par montagnes les conserves de viande et de légumes, les caisses de saindoux, de sel, de sucre et de café, les vins, le tafia, les médicaments. Jour et nuit, la manutention fabriquait le *pain de guerre*<sup>1</sup>. Paris en expédia d'un coup 700 000 kilogrammes. Entretemps, quelques tentatives étaient

1. Gâteau carré, d'invention récente, fait d'une pâte fine, levée et salée, très nourrissant sous un petit volume, se conservant aussi bien que le biscuit ordinaire, plus digestif, moins dur, et pouvant se trancher au couteau. — Il ne faut pas le confondre avec le *pain biscuité*, gros pain rond, sans baissures et très cuit, dont la bonne conservation ne dépasse guère une quinzaine.

faites pour acheter, pour parquer des bœufs autour de Majunga. Y entasser vivres et obus, rails, wagons, charbon, baraquements, ne tranchait qu'à demi la difficulté. Comment amener au centre du pays ces *impedimenta*, comment, sur une ligne de cent lieues, maintenir avec la côte des communications sûres ?

On adopta les voies et moyens suivants.

Transports de troupes et de matériel s'effectueraient d'abord par le Betsiboka et l'Ikopa jusqu'à Suberbieville, où l'armée prendrait la route de terre : un grand tiers du chemin serait ainsi gagné.

Dès que ce plan fut arrêté, le ministre de la guerre avait commandé aux Forges et Chantiers de la Méditerranée, au Creusot, aux Ateliers et Chantiers de la Loire, la construction d'une batellerie fluviale en acier. Ces établissements livrèrent, à court délai, 42 chalands, 4 pontons d'accostage, 6 canots à vapeur vedettes et 12 canonnières destinées principalement au service de remorqueurs. Les canonnières, longues de 25 mètres, larges de 5 m. 50, se composent d'un flotteur à fond plat, surmonté de superstructures contenant la machine, les logements et la chaudière. Au-dessus, un pont léger soutenu par des colonnettes ; sur ce pont, deux canons de 37 millimètres à tir rapide qu'un masque protège contre la mousqueterie ; des tôles d'acier protègent également les autres postes de combat et les organes essentiels. Une roue arrière, à aubes, développe une vitesse de 6 nœuds ; le tirant d'eau, en charge, est de 40 centimètres. Quatre canonnières, dites chaloupes-remorqueurs, ne diffèrent des précédentes que par une vitesse plus grande, 8 nœuds, et un tirant d'eau plus fort, 52 centimètres. Leur flottabilité est assurée même aux basses eaux ; d'ailleurs, toutes possèdent à l'avant une turbine-suceuse, qui, en cas d'échouage, aspire et rejette les vases molles ou les sables accumulés sous l'étrave. Des projecteurs électriques éclairent les voyages de nuit<sup>1</sup>. Tantôt casernes, tantôt magasins flottants, les chalands

1. Canonnières-chaloupes-remorqueurs : *Brave, Infernale, Invincible, Vigilante*, construites à Saint-Denis et à Saint-Nazaire. — Canonnières : *Précieuse, Poursuivante, Zélée, Rusée*, construites à La Seyne ; *Espiègle, Éclatante, Impérieuse, Insolente*, construites au Havre.

sont pourvus d'une toiture en bois, abritant soldats et cargaison; ils ont les dimensions des canonnières et ne calent que 40 centimètres, à la charge de 24 tonnes. Les pontons d'accostage mesurent 20 mètres de long sur 5 m. 30 de large; à leur bord, deux grues à bras activent le transbordement des gros colis, deux passerelles permettent le prompt débarquement des troupes que portent les chalands.

Vers les premiers jours d'avril, toute cette batellerie, démontable en tranches étanches, était chargée sur trois *cargo-boats*<sup>1</sup>, en route, par l'isthme de Suez, vers l'ancienne « France orientale ».

Assemblés à flot dans le port de Majunga, armés par 300 marins français et 200 marins indigènes, pontons, chalands et canonnières constitueront la flottille de l'Ikopa. Le capitaine de vaisseau Marquer, — qui rendit, en des fonctions analogues, tant de services au Dahomey, — en a reçu le commandement. Lorsque le transport des troupes et du matériel sera terminé, lorsque Suberbieville sera devenu le principal centre de ravitaillement et d'évacuation, le rôle de cette flottille changera sans discontinuer: il consistera, par un va et vient perpétuel, à renouveler les approvisionnements, à ramener aux hôpitaux de la côte les malades et les blessés.

Réuni près de Suberbieville, le corps expéditionnaire formera colonne. Alors seulement se dresseront les vrais obstacles, commenceront les rudes labeurs. Triompher des uns, alléger les autres sera l'œuvre de ces troupes modestes et dévouées, le génie, l'intendance, le train des équipages. Disons vite que, pour cette campagne, ouvriers auxiliaires, porteurs, bêtes de charge et de trait, outillage perfectionné, charroi spécial, rien ne leur fut marchandé.

1. *Brinckburn, Riversdale, Collingham*. — Des circonstances qu'il serait difficile d'apprécier aujourd'hui avaient obligé de recourir à une Compagnie anglaise.

Le 29 mars, une collision survenue dans le détroit de Messine entre le *Brinckburn* et le steamer anglais *Alwah* faillit retarder la marche de l'expédition. On prévint les suites de l'accident en hâtant le départ du *Riversdale* et du *Collingham*. Les chalands qu'ils portent seront montés quand arrivera le *Brinckburn* et l'on n'aura plus à s'occuper que de sa cargaison. On espère ainsi ne perdre que sept ou huit journées.

Donc, à l'intendance de vaincre le désert en assurant les distributions régulières, le couchage, le vêtement, la santé des soldats<sup>1</sup> ; au génie de vaincre le sol ; au train des équipages de vaincre la distance. Tandis qu'en arrière de l'armée, 400 sapeurs, encadrant 2 000 travailleurs indigènes, poseront les rails d'un chemin Decauville et, par une chaîne de stations fortifiées, relieront nos colonnes à la flottille de l'Ikopa ; en avant-garde, un autre détachement, frayant la route, taillera les talus, abattra les berges, sondera les gués, jettera les ponts. Aux multiples lacets du sentier rendu praticable, l'infanterie déroulera lentement ses bataillons, les artilleurs pousseront leurs pièces, les soldats du train achemineront les caisses de vivres et de cartouches, les parcs, les ambulances, les bagages. Se figure-t-on quelle file de mulets et de porteurs, quel interminable convoi ? Pourtant, l'adoption des voitures Lefebvre l'abrège de moitié.

Une merveille que ces voitures ! Appelées à rendre d'éminents services à l'expédition, elles valent la peine qu'on les regarde. Toutes sont en métal<sup>2</sup>, longues de 1 mètre 50 centimètres, larges de 80 ; légères et bien roulantes, une mule, un bœuf, un âne, suffisent à traîner la charge de quatre mulets ou de dix porteurs ; étroites, elles franchissent les défilés réputés infranchissables ; étanches, elles traversent un gué sans rompre charge ; démontables, leurs caisses-bateau assemblées improvisent un pont d'infanterie. Telles sont leurs dimensions et qualités communes, mais il en existe trois modèles différents. La voiture à ridelles, bâchée de toile imputrescible, convient au transport d'objets encombrants : le fourrage, les caisses, les tentes, les sacs, — car le soldat ne devra porter que ses armes ; — vide, et pourvue d'une banquette mobile, la bâche élevée sur des bambous, elle

1. Les divers services d'intendance ont pour directeur le sous-intendant de 1<sup>re</sup> classe Thoumazou. Il est assisté par trois sous-intendants de 2<sup>e</sup> classe, quatre de 3<sup>e</sup>, un adjoint d'intendance ; il dispose en outre de trente officiers d'administration — 10 des bureaux, 18 des subsistances, 2 d'habillement et du campement — et d'une section de commis et ouvriers militaires, soit 350 sous-officiers, caporaux et soldats. Nous parlerons plus loin du service sanitaire.

2. Le plus grand nombre en fer ; quelques-unes en aluminium.



recueille quatre blessés. La voiture à couvercle cadenassé renferme les munitions, les conserves, les vins, le rhum, tout ce qu'il importe de soustraire aux conducteurs indigènes. La voiture-réservoir enfin contient 700 litres de liquide, ressource précieuse lorsqu'on s'écarte des cours d'eau.

Le ministre de la guerre a commandé 1 000 voitures à couvercle, 4 000 voitures à ridelles, 40 voitures-réservoir. Quand nous aurons ajouté que 6 000 mulets ont été acquis, que 10 000 conducteurs ou porteurs kabyles, dahoméens, gabonais, chinois, ont été engagés comme auxiliaires, on aura une idée des efforts accomplis pour organiser à Madagascar l'important service des transports.

Plus méticuleuses encore furent les précautions hygiéniques ; plus réfléchies, les mesures sanitaires destinées à préserver nos soldats et à les guérir.

Mieux vaut prophylactique que thérapeutique, disaient les vieux médecins ; et les jeunes le disent aussi, bien que sans doute en d'autres termes. Or, c'est aux colonies surtout que le principe est vrai. La simple hygiène y prévient des maladies qui autrement deviendraient mortelles. Les troupes de marine le savent par expérience ; les troupes de ligne pouvaient l'ignorer. Au 200<sup>e</sup> régiment, au 40<sup>e</sup> chasseurs, aux batteries de marche, des conférences familières instruisirent les hommes. On leur apprit que les soins de propreté sont, là-bas, une exigence absolue ; qu'il ne faut pas se mettre en route à jeun, mais que boire trop d'alcool avant d'aller au soleil provoque une insolation ; qu'au bivouac, il importe de se couvrir chaudement et de s'isoler du sol afin d'éviter les affections palustres ; que la quinine doit être prise à doses constantes ; qu'enfin tout excès, quel qu'il soit, est immédiatement payé d'un accès de fièvre, tandis que la tempérance est le meilleur moyen d'échapper aux influences morbides.

Fort bons conseils assurément. Et, chose pratique, l'administration mit le soldat à même de les suivre.

Elle rompit d'abord avec la funeste routine qui naguère envoyait un régiment combattre, en tenue de France, sous le ciel du Mexique ou du Tonkin. Tout le corps expéditionnaire reçut le casque colonial ; chaque homme toucha deux

vêtements : un paletot et un pantalon de toile pour le jour, une vareuse et un pantalon de flanelle bleu de roi pour la nuit et pour les régions plus fraîches de l'Imerina. L'écusson, le numéro, au col de la vareuse ; la bande ou le passepoil au pantalon, l'attribut au casque, désignaient seuls les différentes armes et les différents corps. Un bonnet de police, une grande couverture de laine, une couverture imperméable, des ceintures de flanelle, un moustiquaire, complétaient cet équipement judicieux.

Reconnue aussi fut la nécessité d'une alimentation saine et réglée pour neutraliser l'énergivante action du climat. L'intendance fixa la nourriture quotidienne des troupes à une livre et demie de pain de guerre, une livre de viande fraîche ou de conserves, cent grammes de légumes frais ou de riz, avec rations de saindoux, sel, sucre, café, thé, vin, tafia. Des filtres Chamberland furent distribués aux compagnies. En marche, officiers et médecins devaient garder et analyser les eaux, s'assurer que les bidons ne contenaient qu'un thé léger, veiller à l'hygiène, au bien-être des soldats. « Pour moi, avait dit le général Duchesne, la troupe où il y aura le moins de malades sera la troupe la mieux commandée. »

Les soins préventifs atténuent le mal ; ils ne le conjurent pas. Et puis en toute guerre, il y a des blessés. On pourvut l'expédition d'un service sanitaire admirablement composé, admirablement conçu<sup>1</sup>.

Chaque grande unité, bataillon, escadron ou batterie, était accompagnée d'un groupe de mulets portant brancards à capotes, coffres, paniers de pharmacie, bourrés de chlorhydrate de quinine et de cordiaux variés. Cette innovation heureuse permettra au médecin de bataillon de soigner sans retard les cas subits d'insolation ou de fièvre.

Deux ambulances de campagne, une par brigade, suivront les opérations. Abondamment fournies de remèdes, de pansements, elles recevront blessés et malades apportés par les

1. Personnel : M. Emery-Desbrousses, médecin en chef du corps expéditionnaire, 75 médecins, dont 20 de la marine, 8 pharmaciens, 22 officiers d'administration des hôpitaux, 8 aumôniers catholiques, 1 pasteur protestant, une section d'infirmiers d'environ 350 sous-officiers et soldats, de nombreux porteurs et domestiques indigènes.

brancardiers de bataillon. De ces ambulances, l'évacuation des hommes atteints de maladies ou de blessures graves se fera, tant par porteurs de litières que par mulets de cacolets, sur quatre hôpitaux de campagne, chacun de 250 lits, installés au cours de la marche en avant. Comme abri pour ces hôpitaux, 70 baraques d'un nouveau modèle ont été embarquées. Construites à matelas d'air et d'un tissu spécial qui ne conduit pas la chaleur, couvertes d'une haute toiture en tôle ondulée, soutenues par une armature métallique, elles présentent les meilleures conditions de montage et de salubrité. Après traitement, ceux dont l'état l'exige seront dirigés sur le grand hôpital de 500 lits établi aux environs de Majunga. Tous ces hôpitaux sont munis de machines à glace, tous les lits sont garnis de moustiquaires. Finalement, le *Shamrock*, transformé en hôpital flottant de 400 couchettes, mènera les convalescents aux *sanatorium* de Saint-François, de Salazie et de Nosy-Komba. Ils y attendront la guérison complète ou le rapatriement.

Les secours d'un ordre plus élevé ne manqueront pas davantage à nos soldats. Des aumôniers militaires marchent à leurs côtés : ils leur apprendront, aux ambulances et en colonne, à souffrir et à combattre avec Dieu pour le pays.

En résumé, sollicitude des besoins et de la santé des troupes, prévoyance et largeur dans les approvisionnements et les transports, choix intelligent des chefs et des éléments de combats, telles sont les qualités qui présidèrent à l'organisation de cette campagne. Jamais expédition ne fut mieux préparée.

Quelles forces les Hovas lui opposeront-ils ? A Madagascar, d'après la loi de 1879, tout homme libre, âgé de dix-huit ans, doit servir dans l'armée durant cinq années. Depuis cette époque, le gouvernement a levé environ 80 000 hommes, dont 45 000 seraient aujourd'hui capables de porter les armes. Sur ce nombre, combien répondront à l'appel, et, parmi ceux-là, combien méritent le nom de soldats ? Ils n'ont pour cadres que des officiers sommairement dégrossis par les instructeurs anglais. Les contingents des tribus soumises, Betsileos, Antakares, — mettons 12 à 15 000 hommes,

— sont encore plus indisciplinés, plus mal commandés. Seule, une élite, la garde royale, cantonnée à Tananarive, revêt un uniforme, — veste, pantalon, toquet, blancs agrémentés de rouge ; — les autres troupes portent le costume de l'île, lamba et chapeau de paille. Du reste, ni casernes, ni rations ; même dans la garde, chacun se loge où il peut, se nourrit comme il peut.

Faut-il donc traiter cette armée de « quantité négligeable » ? Non. Le Hova manque d'enthousiasme et d'esprit militaire, mais il ne craint pas la mort, il défend bien ses retranchements, et, derrière une palissade, le barbare armé d'un fusil moderne n'est point un adversaire à dédaigner.

Or, l'armement n'est plus ce qu'il était en 1883, c'est-à-dire assez mauvais. Si l'on voit encore au bras des miliciens 8 ou 9 000 fusils à pierre, les Hovas possèdent actuellement 30 000 fusils à tir rapide, Snyders ou Remingtons. L'artillerie compte une centaine de mitrailleuses Gardner et de canons-revolvers Hotchkiss, 38 canons-culasse<sup>1</sup>, 40 ou 50 canons-bouche. On dit que les fusils sont mal entretenus, que cette nombreuse artillerie est sans artilleurs. Il ne faudrait pas trop s'y fier : les armes peuvent avoir été mises en état ; les cadets que le *colonel* Shervington, le *major* Graves, le *capitaine* Hall, ont exercés au service des pièces peuvent avoir appris à les manier. On dit aussi que les mercenaires anglais, désavoués par leur gouvernement, sont en pleine disgrâce à la cour d'Imerina. Il ne faudrait pas trop s'y fier non plus.

Certes, la maladie, les obstacles naturels, seront nos pires ennemis ; d'autres se rencontreront. Ainsi que nous avons eu le temps de préparer l'attaque, les Hovas ont eu celui de préparer la défense. Que font-ils et que feront-ils ? Le mystère couvre jusqu'ici leurs mesures et leurs projets. Évidemment, ils ne songent pas à une guerre régulière. Sans intendance, ils ne pourraient vivre ni agir par masses dans les régions lointaines du pays sakalave. Probablement, ils tenteront, par des fortifications élevées aux endroits favorables, de barrer la route que nous avons choisie, — et qu'ils connaissent fort bien ; puis leurs efforts se borneront à une

1. Trente-six de ces pièces avec affûts et munitions ont été vendues par une maison anglaise et débarquées à Vatomandry en mai 1893.

guerre de traquenards et de surprises : harceler nos communications, enlever les petits postes, fatiguer les troupes par mille alertes de nuit. Il y aura des combats, peut-être même des batailles. On a envoyé 15 000 hommes à Madagascar ; on a bien fait : mépriser son ennemi est toujours une faute. Quant à craindre un moment que nos deux brigades ne puissent aller dans l'île partout où elles voudront aller, ce serait faire injure à l'armée française.

Le général Metzinger, commandant l'avant-garde du corps expéditionnaire, est parti, le 27 janvier, avec les premières troupes, embarquées sur le *Shamrock* et le *Djenmah*. Du 12 mars au 24 avril, le gros de l'expédition, par départs échelonnés, a quitté la France. Les troupes arrivent tous les jours. Depuis la fin de mars le général Metzinger, malgré des pluies torrentielles, les marais et la fièvre, dégage au loin les deux rives du Betsiboka. Le 26 mars, il prenait Mahabo ; le 2 avril, il bousculait le camp de Mediana ; le 2 mai, il vient d'enlever l'importante position de Marovoay, à 70 kilomètres de Majunga.

Par suite de ces pointes hardies, une observation plus exacte des moyens de l'ennemi, certaines difficultés mieux connues, modifieront-elles le plan primitif et la route adoptée ? Le bruit en a couru. N'importe. Avant peu, nos colonnes monteront vers le plateau d'Imerina. Quel que soit le chemin, le succès suivra leurs armes et la gloire leur drapeau.

E. PRAMPAIN.

# PROPOS DE CHINE

(Deuxième article<sup>1</sup>)

---

## III

Désormais les événements diplomatiques se précipitent et sortent de leur sphère propre pour entrer dans celle des opérations militaires. Au début de l'été de 1894, en Corée, le parti des *Tong-haks*, parti qui afficha tout d'abord des tendances, des aspirations nationales et patriotiques, celles de résister aux oppressions mandarinales, en faveur du roi et de la dynastie régnante, se soulève et entre en campagne inopinément. La Chine s'empresse d'envoyer des troupes, sous le général *Yé*, qui accable les Coréens et se prétend vainqueur des insurgés. Le Japon prépare également un envoi de soldats.

Le 7 juin 1894, *Wang*, le ministre chinois à Tokio, avait écrit au vicomte *Moutsou*, secrétaire japonais du Bureau des Affaires étrangères, pour lui rappeler la convention de 1885 entre les deux pays, réglant l'envoi de troupes en Corée, et il l'avait prié de ne pas oublier que les réguliers chinois n'ont été débarqués que sur l'invitation formelle du gouvernement coréen. *Moutsou* avait répliqué que son gouvernement avait également expédié des effectifs militaires ; mais il contestait que le Japon eût jamais reconnu que la Corée fût un état tributaire de la Chine. Le même jour (7 juin), une note de *Komoura*, le chargé d'affaires à Pékin, avait communiqué au *Tsong-li-yamen* la décision prise à *Tokio* d'envoyer des troupes contre l'insurrection. Deux jours après, réponse du *Tsong-li-yamen* : les soldats chinois seront rappelés dès que l'ordre sera rétabli. On espère que l'envoi militaire du Japon sera peu considérable et que dans aucun cas il ne sera autorisé à s'engager dans l'intérieur. Le mot *tributaire*, sur lequel on

1. V. *Études*, 15 mars 1895.

insiste, est maintenu. *Komoura* réplique de nouveau le 12 que le Japon, usant de son droit, reconnu par la Chine, de débarquer des soldats, reste le seul et unique juge du nombre nécessaire. Il proclame encore que son pays a toujours protesté contre la prétendue dépendance de la Corée vis-à-vis de la Chine, et termine sa note en formulant l'espoir que toute collision sera évitée entre les troupes débarquées sur le sol coréen.

Le 17 juin, *Moutsou* récapitule en un *mémemorandum* adressé à *Wang*, ce qui s'est passé dans leur entrevue de la veille. Voici ses propositions à la Chine : coopération pour le rétablissement de l'ordre ; examen et réforme de l'administration financière ; choix collectif de fonctionnaires ; constitution d'une armée coréenne suffisante pour assurer le maintien de la paix intérieure <sup>1</sup>.

*Wang* (22 juin) accueille ainsi ces avances : la coopération proposée est inutile puisque la rébellion est étouffée. (Elle dure encore après six mois.) La réforme en Corée doit provenir des Coréens eux-mêmes. Il n'est pas dans les traditions de la Chine suzeraine de s'ingérer dans l'administration intérieure de ses vassaux. Si le Japon a reconnu l'indépendance de la Corée, il s'ensuit qu'il n'a aucun droit d'intervenir. L'ordre rétabli, quelle raison a-t-il pour ne pas retirer ses troupes ?

*Moutsou* réfute ces arguments : la Corée est aussi troublée que jamais ; « le gouvernement coréen manque des éléments essentiels à une indépendance responsable ; » les intérêts commerciaux du Japon réclament des mesures de garantie ;

1. Jadis, le Japon avait proposé à la Chine d'entrer dans une ligue offensive et défensive, pour empêcher les territoires asiatiques de continuer à tomber entre les mains des puissances étrangères. Ce projet d'alliance sino-japonaise (de *triplice*, puisque le gouvernement coréen y serait entré pour sa part) fut dédaigné par la Chine, trop égoïste et ignorante pour comprendre ses vrais intérêts. A cette sorte d'application de la doctrine de *Monroë* transportée à l'Extrême-Orient, elle préféra une politique d'isolement, d'envahissement peut-être ; elle a sujet de regretter à l'heure actuelle d'avoir repoussé les offres raisonnables du Japon, pour s'inféoder à la politique intéressée de l'Angleterre. Désormais il lui est impossible d'exclure l'ingérence de l'Europe et de l'Amérique, installées chez elle au même titre que le Japon.

si la Chine s'oppose à ce qu'elles se réalisent, le Japon sera contraint de prolonger la présence de ses troupes sur les rivages coréens.

Le 14 juillet 1894, *Komoura* rentre en scène et remet une note au *Tsong-li-Yamen* : la réforme s'impose en Corée ; le meilleur expédient serait la coopération loyale du gouvernement de Pékin et de celui de *Tokio*. Mais puisque la Chine persiste à s'y refuser, en dédaignant la médiation proposée par le ministre anglais à Pékin, elle doit se regarder comme responsable des éventualités futures.

C'était donner la parole au canon. Onze jours après, les opérations maritimes fournissent matière à des télégrammes sensationnels. Rappelons quelques dates principales.

Après l'attaque du *Tse-yuen* par le *Naniwa* et la prise du *Tsao-kiang* et du *Koang-yu*, on apprend avec stupeur la destruction du transport *Kao-cheng* (*Kowshing*), bondé de troupes chinoises et battant pavillon anglais, qui sombre avec 1 200 hommes à bord (25 juillet).

Le 1<sup>er</sup> août, déclaration officielle de la guerre ; le *Mikado*, digne et modéré, emprunte le langage discret, usité chez les nations européennes en pareil cas. L'empereur de Chine inaugure cette logomachie puérile, orgueilleuse et insolente, qu'il conserve encore aujourd'hui et qui témoigne de plus d'ignorance peut-être que de suffisance. Ce n'est pas le moindre contraste dans cette lutte entre le Japon progressif et la Chine arriérée.

En Corée, le combat de *Yashan* ouvre les hostilités sur terre et la série des victoires japonaises.

Au milieu de septembre, après une bataille acharnée, la ville de *Ping-yang* est occupée et les Chinois commencent à être refoulés de la péninsule coréenne.

Presque simultanément (17 septembre) a lieu le combat naval, dit de *Ya-lou*. La flotte chinoise lutte bravement, mais elle subit des pertes telles qu'elle disparaît à peu près complètement du théâtre des opérations maritimes. Elle ne peut réussir à protéger Port-Arthur, le Sébastopol chinois, qui succombe le 21 novembre après une courte résistance, très mal concertée. *Wei-hai-wei*, l'autre forteresse navale de la Chine, est rendu le 12 février, dans des circonstances presque



identiques. L'escadre chinoise du Nord, qui a eu le tort de s'y renfermer tout entière, y subit un désastre irrémédiable.

Cependant la pénible campagne de Mandchourie, qui dure encore, se poursuit entre *Nioutchoang* et *Moukden*, avec moins de déshonneur pour l'administration mandarinale.

#### IV

Aux yeux des non-initiés, une des caractéristiques les moins explicables de l'ingérence politique de l'Angleterre dans les affaires chinoises, pour ne pas dire dans celles de l'Extrême-Orient, c'est son hostilité persistante à l'égard de notre pays et de son prestige raisonnable en ces parages.

Le mot d'hostilité peut paraître exagéré et la presse anglaise le répudie avec une apparente candeur ; les faits prouvent malheureusement que l'expression est exacte. Nous préférierions nous contenter de celle de rivalité ; mais il nous faut maintenir que la ligne de conduite de nos voisins implique tout autre chose qu'une simple compétition, une émulation ardente, un conflit d'intérêts parallèles ou opposés. J'attaque ici les agents, officiels ou non, de l'Angleterre, en tant qu'agents ; les personnes privées, si honorables le plus souvent, si sympathiques à tant de titres, sont hors de cause.

Au lieu de chercher à couvrir de grands mots leur ambition légitime ou excessive, à poser hypocritement ou naïvement en paladins s'embarquant pour une croisade, il leur serait mieux, à ces représentants de l'entrepreneuse Albion, d'avouer que comme la Russie et l'Allemagne, ses rivales maritimes et commerciales, elle travaille à défendre ses intérêts menacés, à élargir de plus en plus la sphère de son influence, de son esprit, de sa langue, à assurer de nouveaux débouchés à son commerce, des marchés à sa surproduction industrielle, et, dans ce but, à faire prédominer partout sa suprématie maritime et coloniale. Sa politique d'acaparement ne justifie-t-elle pas, en la provoquant, l'expansion presque obligée des autres nations ? Ne reconnaît-elle pas que des intérêts anglais ? Toutes les îles de quelque valeur

stratégique, toutes les passes utilisables, tous les continents à défricher, n'appartiennent-ils pas à l'Angleterre par une sorte de droit de préemption, et la vole-t-on quand on occupe quelque point libre du globe ? Qu'elle poursuive sa marche civilisatrice, mais qu'elle n'écrase pas les droits égaux de ses voisins, même s'ils se posent en rivaux ! Qu'elle songe aussi aux mécomptes de l'ambition, aux inconstances de la fortune ! Venise et les Pays-Bas, l'Espagne et le Portugal, la France elle-même dont elle ruina jadis l'empire colonial asiatique, eurent aussi leur période d'hégémonie relative.

Cet empire colonial, la France essaie de le reconstituer, malgré l'opposition acharnée de la puissance britannique. Toutefois, c'est d'un autre champ d'action que nous nous occuperons dans les paragraphes qui vont suivre : nos réflexions portent principalement sur les phases, et encore mieux sur les singularités de cette lutte en Chine.

J'y entendais naguère cette objection bien anglaise : « Vous n'y avez pas d'intérêts commerciaux ! » — « Laissez-nous faire, aurais-je volontiers répondu au nom de nos compatriotes non missionnaires, laissez-nous faire et nous en aurons. Voilà précisément ce que vous redoutez. Puis, n'y a-t-il que le commerce pour créer des intérêts ? Les nécessités stratégiques ne valent-elles que pour vous ? D'autre part, nos apôtres, leurs efforts, leur action, leurs établissements, leurs œuvres, leurs chrétientés, leurs catéchumènes, les églises, les paroisses, les écoles, les orphelinats, leurs propriétés, les sacrifices pécuniaires déjà faits, tout cela ne suffit-il pas à constituer des intérêts ? Les Chinois eux-mêmes en jugent autrement, et, j'ose le dire, plus sagement. Intérêts pour intérêts, comme nombre et comme importance, les nôtres sont peut-être, en bon calcul, les plus considérables. Ils ont au moins pour eux, sur les vôtres, l'avantage et la prééminence de la dignité<sup>1</sup>. »

Le sait-on assez en France ?

1. L'appendice III de la brochure d'Alexander Michie : *Missionaries in China* (2<sup>e</sup> édition, 1893), donne cette statistique pour la Chine propre :

<i>Catholiques</i> :	530 missionnaires étrangers.
	525.000 chrétiens indigènes.

Par ignorance ou par légèreté, on y prend peut-être trop facilement son parti de notre prétendu effacement dans les mers de Chine. A propos des événements actuels, qui menacent de modifier les situations relatives des puissances dans le vieux monde oriental, une partie de la presse s'ingénie à exécuter des variantes déclamatoires sur ce thème : En dehors de notre curiosité de désœuvrés, en quoi tout cela nous touche-t-il ? Les intérêts français sont si minimes, si problématiques en Chine !

Je réponds : Ce persiflage ne tend qu'à vulgariser une erreur des plus funestes et des moins fondées en raison. Pour nous évincer, et par un procédé qui leur est trop familier, nos rivaux (qui devraient être nos émules) s'efforcent d'accréditer cette manière de voir, pour nous faire définitivement accepter et consommer nous-mêmes notre soi-disant déchéance.

J'accorde qu'en Extrême-Orient plusieurs de nos intérêts sont en souffrance, en décroissance, et même, par notre faute, en voie de disparaître.

Jadis, la monarchie française entretenait et patronnait auprès de la cour de Pékin, alors que l'Angleterre comptait si peu en Chine, une mission mi-scientifique, mi-religieuse, désignée sous le nom caractéristique de *mission française*, pour la distinguer de la mission portugaise. L'histoire, qui en relève les traces glorieuses et déplore sa ruine irréparable, n'hésite pas à en constater les bienfaits résultats pour l'Europe et pour la Chine. Que n'a-t-on réussi à renouer, au profit des deux races, ces traditions interrompues !

En 1842 au traité de Nankin, puis à Canton, à celui de *Wampoa* (1858) et en quelques autres occasions, la France tint une place honorable dans les négociations avec le Céleste-Empire, auquel « on sut laisser entendre combien, dans no-

<i>Protestants</i> :	589 hommes.
	391 femmes.
	516 non mariées.

---

	1.496 missionnaires étrangers.
	37.287 convertis indigènes.

tre pensée, ce grand intérêt de la tolérance religieuse dominait tous les autres<sup>1</sup> ».

Il y a trente-cinq ans, nous avons concouru pour une lourde part à l'expédition mémorable dont les Anglais sont parvenus à s'adjuger le principal profit<sup>2</sup>.

Pour être juste, rappelons que la France, fidèle à son bon sens politique, se montra encore soucieuse de faire insérer dans les traités la liberté religieuse pour les Chinois et la liberté de l'apostolat pour les missionnaires (1860). Toutes les sociétés de propagande en Chine bénéficient encore de ces clauses éminemment équitables et civilisatrices<sup>3</sup>.

Les historiens anglais reconnaissent que c'est la France qui a surtout entraîné les nations hésitantes, dans leur opposition armée aux progrès des *Tai-ping*, maîtres de plusieurs provinces<sup>4</sup>. La Chine, abandonnée à ses propres res-

1. Cf. Voyage de la corvette *la Bayonnaise*, par le vice-amiral Jurien de la Gravière, p. 157. Consulter spécialement le chap. v : *La marine française dans les mers de Chine*.

2. Je saisis cette occasion pour transcrire cette phrase peu connue d'une lettre du général de Montauban, commandant en chef des forces françaises, qui écrivait de Chine (23 août 1860) à M. Guérard, son ancien professeur : « Il est bien vrai que ce sont les Anglais qui ont brûlé les palais du *Yuen-ming-yuen* (Palais d'Été), et leurs journaux ne s'en cachent pas. J'ai refusé au nom de la France de prendre part à cet acte de vandalisme. » Cf. *Revue du Monde catholique*, année 1887, p. 94. — La France n'a donc point à se disculper d'avoir exercé ces représailles, et la Chine ne devrait point nourrir contre elle ce grief sans fondement.

3. On voit combien est antifrançaise et historiquement inexacte l'expression de M. Léon Rousset, dans son livre *A travers la Chine*, quand il parle de « la malheureuse question des missionnaires », p. 10. Cette page et plusieurs insinuations mal fondées déparent un ouvrage d'ailleurs excellent. (Cf. pp. 13, 17 et *sqq.*)

4. Le manque de place m'empêche de reproduire les curieux extraits de plusieurs écrivains anglais qui vont jusqu'à faire honneur de cette intervention à l'influence omnipotente des Jésuites. La raison (inattendue!) de la conduite de ces derniers serait que prêchant une religion qui se rapproche étonnamment du culte bouddhique extérieur, ils étaient les ennemis irrécconciliables des *Tai-ping* iconoclastes, qui brûlaient pagodes et poussahs, décapitant les bonzes. On n'ignore pas que les protestants furent longtemps favorables à ces rebelles, convertis, hypocrites et blasphémateurs, à la religion du « pur Évangile ». Leur parodie de christianisme, leur respect simulé pour la Bible, le baptême de leur empereur et de plusieurs de leurs chefs, leur affectation de terminologie protestante, jusqu'à leurs rapports

sources, ne serait jamais parvenue ni à restaurer l'ordre, ni à sauver sa dynastie, si ingrate depuis. Le Céleste-Empire en serait probablement resté divisé en deux royaumes, et il s'est trouvé récemment des écrivains pour regretter que cette hypothèse ne se soit pas dès lors réalisée. A eux d'expliquer comment on aurait réussi à enrayer le mouvement révolutionnaire de ces bandits.

Vers la même époque, nous avons prêté un cordial et onéreux appui au gouvernement chinois contre les insurgés pillards, installés dans la ville de Chang-hai. Si on ne s'en souvient pas mieux en France qu'en Chine, les souvenirs locaux ne sont pas tous effacés. Plusieurs noms des rues sur les 62 hectares de la *Concession* française<sup>1</sup> témoignent du généreux dévouement de nos officiers, de nos marins, de nos soldats, qui y succombèrent pour la cause de l'ordre. Aux environs, l'amiral Protêt fut tué dans la lutte (1862). Sa statue, dont les Chinois ignorent probablement la signification en cet endroit, rappelle, devant l'Hôtel municipal, que la France n'hésita pas à sacrifier, pour la défense de la civilisation en Chine, jusqu'au sang de ses plus illustres enfants.

Elle pourrait faire valoir encore d'autres titres à la reconnaissance chinoise. Les années suivantes, MM. Giquel et d'Aiguebelle, aidés d'une soixantaine de Français, ont installé l'Arsenal de *Fou-tchéou*, ses écoles et ses ateliers de constructions navales. Si la Chine avait profité de cet essai de formation pour sa marine et son personnel, si elle avait su mieux défendre Port-Arthur, son Toulon ou son Gibraltar, en grande partie construit et outillé par nous, elle ferait tout autre figure aujourd'hui devant la flotte japonaise qui lui inflige de si honteux désastres !

Notre station navale est la seconde en importance dans les mers de Chine. Son rôle principal consiste, en fait, à sauver le peuple chinois de la pire des oppressions, l'asservissement des âmes, l'esclavage des consciences et les mille ex-

amicaux avec quelques prédicants, illusionnèrent l'Europe, au début, sur le sens de leurs vraies dispositions.

1. C'est à peu près le chiffre de la *Concession* américaine ; la *Concession* anglaise en compte 120.

cès qui en résultent aux dépens de son bien-être matériel. Et comme le bien profite tout d'abord à son auteur, la présence de notre escadre contrebalance en partie l'infériorité de notre commerce en ce pays ; puisse notre installation au Tonkin lui promettre un avenir plus souriant !

Je reconnais sans peine que l'élément français ne forme qu'une proportion presque négligeable parmi les 720 fonctionnaires européens de la Douane impériale chinoise. Mais il y figure honorablement<sup>1</sup>.

Je ne rappelle ces détails connus que pour insister sur ce fait qui s'impose à l'attention des lecteurs : c'est notre pays qui, par une sollicitude aussi intelligente que glorieuse, a le plus fait depuis cinquante ans pour contraindre la Chine à consacrer par ses traités la liberté religieuse pour les Chinois ; c'est lui qui protège les missions catholiques, lui qui envoya le plus d'apôtres à la Chine païenne et rétrograde, lui qui ouvrit cette brèche que s'empressèrent de franchir les autres nations, catholiques ou protestantes, dans leur ardente émulation de prosélytisme.

Quel autre pays peut présenter des titres historiques aussi nombreux et aussi recommandables, à la cause de la civilisation en Extrême-Orient ? Quel autre pays aurait autant de droits à la reconnaissance de la Chine, si elle devenait jamais capable d'un pareil sentiment !

Espérons qu'elle se ressaisira un jour, qu'elle comprendra de quel côté sont ses vrais amis, quels sacrifices le monde occidental, la France spécialement, s'est imposés pour sa prospérité même matérielle, et qu'elle abjurera bientôt, à l'aurore d'une rénovation, d'une renaissance politique, sociale et religieuse, destinée à la transformer en l'un des plus puissants et des plus respectés empires du monde asiatique, ces sentiments d'injuste méfiance, d'hostilité gouvernementale à l'égard des missionnaires. Les missionnaires sont si dévoués à sa conversion parce qu'ils y voient pour elle la conquête du bien suprême ! Cherchez le royaume de Dieu et le reste vous sera accordé par surcroît !

1. Elle compte 31 Français, avons-nous dit à la page 686 du t. LXIV. Rien ne s'oppose à ce que ce nombre s'accroisse, sinon l'insouciance de nos compatriotes.

## VI

Ainsi, quoi qu'il fasse, un Français ne saurait, en parlant de nos intérêts religieux et profanes en Chine, éviter de frôler en passant la question épineuse du protectorat des missions. Il y a quatre ans, M. l'abbé Louvet combattait dans une revue spéciale <sup>1</sup>, avec des raisons que je me permets de ne pas trouver convaincantes, l'*opportunité* de l'intervention de la France, en Chine, au profit des missionnaires et de leurs chrétiens. Or, les remarques et l'essai de statistique présentés par l'honorable écrivain, si compétent en ces matières, me semblent contredire les conclusions mêmes de sa thèse, plus spécieuse que solide. Frappés de plusieurs inconvénients très réels, mais secondaires, il me paraît errer par l'application intempestive du principe souvent paradoxal : *post hoc, ergo propter hoc*. Si le protectorat officiel soulève ou occasionne des difficultés accidentelles, trop fréquentes et trop évidentes, c'est le personnel de fonctionnaires chargés d'en préciser les conditions, d'en régler prudemment l'exercice, d'en définir pratiquement l'étendue et l'opportunité, et non pas le régime même du protectorat, qu'il faut en rendre responsable. Il est bon en soi, légitime en stricte justice; rappelons, au risque d'étonner quelques timidités, qu'il est parfois obligatoire pour un État catholique. La conception libérale de l'État athée, rationaliste, indifférent, neutre de tout point, peut seule justifier la thèse de non-intervention. Ces principes sont inattaquables. Les désavantages accidentels qui résultent quelquefois de leur application ne doivent point être invoqués pour combattre la légitimité de ce protectorat, forme régulière de l'intervention; tout au plus seront-ils énoncés pour en discuter l'opportunité, pour en condamner les abus dans l'usage, pour en contester le profit. Nous le répétons : que le régime du protectorat entraîne parfois des inconvénients, les missionnaires le savent mieux que personne; que ce régime soit, en lui-même et en droit, chose mauvaise, institution condamnable, ingérence tyrannique, regrettable, nul catholique n'est auto-

1. *Les Missions catholiques*, numéro du 26 juin 1891, p. 509.

risé à l'affirmer sans restrictions. Voilà pour la thèse, au point de vue spéculatif.

Certes, nous nous apercevons bien que « nous ne sommes plus au temps des croisades » ; mais les principes qui ont motivé et légitiment ces chevaleresques expéditions — l'expansion coloniale d'alors — restent aussi inébranlables que jamais. La politique des papes, l'opinion des plus grands juristes et docteurs, la pratique des plus savants apôtres, l'esprit vraiment catholique qui animait jadis la chrétienté tout entière, ne laissent aucun doute sur cette grave question.

Donc, l'argumentation devrait se renfermer dans la discussion précise de ce problème : le maintien du protectorat en Chine entraîne-t-il, pour la France, pour les missionnaires, pour le peuple chinois, plus d'inconvénients que d'avantages ? Bien que nous n'ayons ni le temps, ni le désir, de détailler la preuve facile de notre triple négation, répondons catégoriquement : *non*<sup>1</sup>.

J'ai ainsi le regret de me séparer nettement des vues exprimées par M. Louvet dans les pages citées plus haut. Le zélé champion de l'apostolat catholique, l'historiographe si bien renseigné, si courageux, professe une opinion personnelle, combattue par nombre de missionnaires qui ont vécu en Chine, et offre ample matière à divergence d'appréciations. Avec la plus sincère déférence pour l'auteur que je contredis, je demande à user du même droit et de parler en mon nom seul.

## VI

Comme on devait s'y attendre, M. Louvet admet sans restriction aucune la légitimité de l'intervention du pouvoir

1. M. Cogordan a pertinemment traité plusieurs de ces questions complexes dans un article anonyme de la *Revue des Deux Mondes* (15 décembre 1886, *les Missions catholiques en Chine*). Bien qu'il y laisse de côté la discussion philosophique et doctrinale du sujet, son article conserve toujours la même actualité et sa sérieuse valeur, pour qui veut se renseigner à bon escient. Toutefois j'en effacerais résolument quelques phrases, blessantes pour des personnalités et les membres d'une congrégation très méritante à tous égards.



temporel en faveur de la liberté religieuse ; il se prononce uniquement contre l'opportunité. Voici du reste la partie saillante de son raisonnement à ce sujet : « ... La question est plutôt politique que religieuse, ou plutôt elle est presque exclusivement politique. Le jour où la Chine intelligente sera persuadée qu'on peut être à la fois chinois et chrétien, le jour surtout où elle verra à la tête de l'Église en Chine un clergé indigène, le christianisme obtiendra droit de cité... C'est donc à séparer nettement leur cause de celle de la politique que doivent tendre les efforts des missionnaires. A ce point de vue, je ne puis que regretter, pour ma part, l'intervention des gouvernements européens. Rien de plus légitime en soi ; mais aussi, rien de plus dangereux et de mieux propre à surexciter l'orgueil national et la haine des classes intelligentes et lettrées. Au fond, même au point de vue particulier de la sécurité des missionnaires, qu'avons-nous gagné au régime des traités?... A tort ou à raison, la Chine ne veut pas de la civilisation européenne ; ce qu'elle repousse dans le christianisme, c'est l'envahissement de l'Europe. Séparons donc nettement la question religieuse de la question politique. »

Il y a là, ce me semble, des confusions, des malentendus de plus d'une sorte qu'il faudrait dissiper. Expérience faite, le gouvernement sait bien « qu'on peut être à la fois Chinois et chrétien », ou il ne l'ignore qu'aveuglé par son manque de loyauté. Il tolérerait encore moins un clergé indigène, sans défense, s'il se trouvait seul, et non pas avec nous, « à la tête de l'Église en Chine ». La présence des missionnaires d'Europe est nécessaire encore à la formation du clergé chinois ; or, tant que les dispositions des lettrés n'auront pas été modifiées, la protection des puissances européennes restera indispensable pour assurer aux missionnaires étrangers la possibilité de travailler à cette œuvre si urgente et si belle du clergé indigène. Puis, ce clergé, de quelle liberté jouirait-il si l'Europe n'était point là, provisoirement, à côté de lui, pour contraindre les mandarins à ne point le persécuter, à ne point l'anéantir ? Dans La Fontaine, les loups aussi conseillaient aux brebis de leur remettre leurs chiens de garde... Au régime des traités, nous avons gagné la faculté de nous

livrer à cette œuvre, non sans quelque succès. Enfin, où recrüterait-on ce clergé, sinon parmi les convertis indigènes ? Donc, il nous faut tout d'abord *pouvoir* travailler à obtenir ces conversions de laïques.

Nul missionnaire ne prétend transformer la question religieuse en question politique; nul ne consentirait à déchoir à ce point : *grande opus facio, non possum descendere* ! Aucun n'essaie d'empiéter sur le domaine propre de l'autorité temporelle, comme nous accusent de le faire les déclamations persistantes des pamphlétaires protestants et de quelques écrivains, abusés sur notre manière d'agir aussi bien que sur la réalité de la situation<sup>1</sup>. On répète tellement ces calomnies dans le clan anglo-protestant que l'esprit des mandarins, voire celui de quelques résidents étrangers, doit en être hanté à la longue.

Le gouvernement chinois actuel est encore plus opposé au christianisme qu'à la civilisation européenne, puisqu'il accueille les ingénieurs, les commerçants, les instructeurs de l'Europe, pour sa marine, son armée, ses écoles spéciales, ses arsenaux, ses usines et l'administration de ses finances. Du reste, s'il arrive, par la connivence des puissances étrangères, à se débarrasser des missionnaires, qu'il feint habilement de regarder comme des agents politiques, il se délivrera sans peine et dès qu'il le voudra, des autres étrangers qui, pour résider en Chine, s'appuient sur les droits conférés, à eux et à nous, par les mêmes traités, à la suite des mêmes guerres<sup>2</sup>. Ces droits sont solidaires en fait, s'ils sont sépara-

1. En outre des brochures ou revues protestantes, qui réimpriment sans relâche ces imputations mal fondées, il nous faut spécialement indiquer le travail, très dangereux dans son apparente réserve, de Prosper Giquel : *La Politique française en Chine depuis les traités de 1858 et de 1860*. (Paris, 1872.) Son influence est aussi funeste auprès des fonctionnaires indigènes, endoctrinés de ces théories, qu'auprès du public européen, prévenu par un exposé incomplet ou inexact de l'état réel des choses. L'auteur, directeur de l'arsenal de *Fou-tchéou*, aurait dû se renfermer dans sa tâche et ne pas armer les mandarins chinois de ces pernicieuses revendications, en définitive hostiles à la France encore plus qu'aux missionnaires. La brochure est augmentée du fameux *Mémorandum* chinois sur les Missions (1871), et de sa vigoureuse réfutation officielle par le comte de Rochechouart.

2. Les dernières statistiques indiquent les chiffres suivants : de 1882 à

bles en théorie; seulement ceux des missionnaires (les catholiques surtout) sont les premiers attaqués. Dans les procès intentés aux chrétiens ou à leurs pasteurs, dans les abominables et intraduisibles pamphlets écrits contre eux, cette prétendue usurpation de fonctions publiques, ces projets d'envahissement, ces vues d'accaparement ultérieur, ne viennent qu'au dernier rang des griefs imaginaires exploités par la caste des lettrés.

C'est la haine religieuse qu'on tente de masquer sous les dehors d'un zèle soi-disant préoccupé de défense conservatrice, nationale ou patriotique. Et nombre d'Européens s'y trompent, avec une certaine bonne foi. La Chine déteste surtout dans le christianisme sa morale, qui prêche l'honnêteté et la justice; puis, l'orgueil chinois, foncièrement exclusif, infatué de sa propre civilisation tant de fois séculaire, ne pardonne pas à notre croyance son origine étrangère. Mais pouvons-nous faire que le christianisme ait pris naissance en Chine? que l'Église catholique ne soit pas l'Église romaine? Le Christ est né en Asie, c'est tout ce que l'on peut concéder aux Chinois.

Enfin, pour conclure, si le maintien du protectorat offre cet inconvénient d'exciter parfois les défiances excusables des fonctionnaires chinois, il est pour nous hors de doute que sa suppression, malgré les promesses intéressées des mandarins, se traduirait, à bref délai, en désastres incalculables pour les missions. Mieux informé de l'état actuel des esprits en Chine, M. Louvet en conviendrait sans aucune peine.

On ne saurait surfaire l'importance de la mission humanitaire et civilisatrice que les événements ont créée en faveur de notre patrie. Que la France, nous le souhaitons pour elle et pour la Chine, y demeure fidèle et tienne à honneur de fermer l'oreille aux conseils imprudents qui lui suggéreraient de la renier!

1891, la population étrangère des 22 *ports ouverts* a passé de 4 894 à 9 607, dont 3 746 Anglais, 1 209 Américains, 681 Français, 667 Allemands, 883 Japonais; les Chinois habitant ces ports s'élèveraient à près de 6 millions. J'ignore le nombre d'étrangers répandus dans le reste du Céleste-Empire.

## VII

A l'étranger, on objectera qu'un Français, nécessairement juge et partie en la question, est mal venu à prétendre la discuter impartialement. Sans doute, la France (quoi qu'on en dise) trouve plus d'un avantage au maintien du *statu quo*, et notre patriotisme s'en réjouit plus qu'il ne s'en offense ; sans doute, on s'illusionne, on s'aveugle souvent en sa propre cause, — mais pas toujours ; mais ce n'est point notre propre cause qui est ici uniquement, ni principalement, en jeu ; l'intérêt des chrétiens et des païens chinois prime tout à nos yeux ; l'intérêt français ne vient qu'en seconde ligne ; nous serions même résolus à le mettre au dernier rang si, par impossible, il nous conseillait de trahir d'impérieux devoirs de conscience.

Toutefois, depuis quand refuse-t-on d'écouter les raisons d'un plaideur intéressé dans sa propre affaire ? A ce compte, on devrait récuser tout témoin intéressé<sup>1</sup>. Un propriétaire ne devrait jamais être admis à défendre les droits de la propriété, un industriel ceux de l'industrie, un cultivateur ceux de l'agriculture, un savant ceux de la science, un artiste ceux des beaux-arts.

Les arguments sérieux qui militent pour ou contre la thèse

1. C'est ce qu'a fait du reste A. Michie, qui récuse le témoignage de tout missionnaire dans la question des missions. M. Louvet ne prévoyait pas l'abus que cet écrivain protestant ferait en Chine de son article et des opinions personnelles qu'il y exprime en toute bonne foi. Ce pamphlet, — il est difficile de lui donner un autre nom, malgré son allure modérée et ses intentions peut-être très droites, — ce pamphlet a traduit, puis inséré en appendice les deux pages de M. Louvet contre le maintien du protectorat en Chine, et en tire un discret argument à l'appui de ses thèses erronées. Nous connaissons peu de brochures aussi capables d'égarer l'opinion sur ce grave sujet des missions. (*Missionaries in China*; Tientsin, 1893.) Ses allégations sont faciles à réfuter, mais tout le monde n'a pas sous la main les éléments de cette réfutation, ni l'instruction nécessaire pour ne pas être séduit. Cette littérature est trop ignorée des missionnaires catholiques. L'auteur, qui prend le titre d'*Ami candide*, avait écrit précédemment *la Chine et le christianisme*, animé du même esprit, rempli d'assertions aussi inexactes et de sophismes analogues. Naturellement l'écrivain est l'adversaire décidé du protectorat français.

méritent toujours d'être entendus, quelle que soit la bouche qui les articule.

En pleine rigueur, ce droit de récusation vaudrait contre toute autre nation qui prétend se substituer à la France dans la glorieuse charge du protectorat, partiel ou général, des Missions.

Qu'on veuille bien y songer : en vertu des traités, nos droits de missionnaires, de citoyens, sont incontestables en Chine. Un missionnaire français a le droit de réclamer de son gouvernement la protection de ses droits lésés : or, un missionnaire étranger peut aussi bien confier à la France la défense de ces mêmes droits, si la France y consent, si son propre pays n'y fait point opposition.

Sur la foi des traités, d'après les articles formels de conventions réciproques, consenties et échangées, un négociant peut, en observant les clauses minutieuses de ces conventions, se livrer aux opérations de son commerce ; un ingénieur y monte une industrie, un explorateur y poursuit un problème géographique, un savant des recherches d'érudition, un amateur même, un touriste y voyageant pour leur instruction ou leur agrément, un philosophe y propage par la parole et par la presse une doctrine honnête, un système inoffensif ou bienfaisant, des théories morales et utilitaires ; évidemment les représentants de son pays, ministres, consuls, chargés d'affaires, officiers de terre et de mer, dont les traitements sont pris sur une part de l'impôt voté et versé dans ce but, lui doivent, en toute justice, aide et protection. Qu'il soit lésé dans sa personne ou dans l'exercice de sa liberté, tant qu'il ne viole pas les articles ou les stipulations accessoires des traités, il est autorisé à réclamer secours, appui et protection auprès de ceux que son pays a investis d'une autorité quelconque à cet effet.

Et un missionnaire ne pourrait bénéficier de cette protection due au citoyen, au commerçant, à l'explorateur, à l'industriel ! Il serait exclu de ce minimum de justice, lui qui à ces titres irrécusables en ajoute plusieurs autres très supérieurs ! Est-ce parce qu'il enseigne ce qu'il croit être et ce qui est la vraie religion, une morale plus pure et plus efficace, le principe même de toute civilisation ? Inutile de dire

qu'il ne s'agit point là de privilège, mais de l'usage strict d'un droit commun.

Tel souverain païen refuse à ses sujets la liberté d'embrasser la vraie foi, il conteste aux étrangers (venus chez lui pour obéir au *docete omnes gentes...*) la faculté de la prêcher à toute nation : c'est l'abus tyrannique, non l'exercice du pouvoir, et les défenses restrictives sont nulles de plein droit. Tout gouvernement chrétien a le devoir de protéger la vraie religion, de la répandre dans la sphère de son activité propre, de favoriser ceux qui la propagent. Les traités avec les nations païennes ne font que déterminer les obligations réciproques, quant à leur exercice. Elles sont les bases de nos conventions avec la Chine.

Tout au plus pourrait-on excuser l'auteur de ces prohibitions s'il a erré de bonne foi. L'erreur ne peut revendiquer de droits en tant qu'erreur ; la vérité se doit de témoigner de la patience, de l'indulgence, de la tolérance, de la justice surtout, envers les individus qui se trompent, qui errent, qui pêchent, envers les égarés, les trompés, les délinquants et les coupables. Ce n'est pas leur erreur ou leur crime qui leur confère ces droits relatifs. D'une part, les Chinois ont l'obligation absolue d'embrasser la vraie religion, donc ils en ont le droit ; d'autre part les missionnaires ont le droit certain de leur faire connaître cette religion, donc leur gouvernement doit protéger l'exercice de ce droit.

Ces principes dérivent des enseignements élémentaires du catéchisme, et j'avoue sans détour qu'ils n'ont proprement rien à voir avec la question *pratique* du protectorat en Chine ; mais je les rappelle avec insistance, parce qu'ils sont trop ignorés, oubliés ou méconnus des lecteurs et même des écrivains laïques. Nos conventions spéciales, légitimes bien qu'imposées par la force à la Chine en échange d'autres avantages (reddition du territoire conquis, réduction dans l'indemnité ou les frais de guerre), ne créent pas le droit, mais elles en règlent l'exercice.

Là est l'origine, la raison, le sens du protectorat confié à la France, par la nécessité des choses, par la sagacité politique de ses diplomates, par le consentement tacite et reconnaissant des autres nations catholiques.

Du côté du gouvernement chinois, il s'y ajoute, avons-nous dit, la sanction d'un contrat. Pourquoi un article de traité, stipulant des concessions, même privilégiées, en faveur des missionnaires et des chrétiens indigènes, lierait-il moins strictement que tel autre article du même traité, spécifiant des avantages commerciaux, politiques, économiques ou militaires? Tous ces articles se valent en tant qu'obligatoires; ratifiés en bloc, ils font partie du même contrat bilatéral; protégés par les mêmes sceaux et les mêmes signatures, ils constituent une convention unique; ils furent élevés, par le même principe de droit international, à ce rang de législation spéciale qui règle les rapports de deux peuples pour une période de temps limitée ou indéterminée.

Un nouveau traité, débattu entre les pouvoirs contractants, aurait seul l'autorité suffisante pour modifier cet accord solennel qui a force de loi. Le gouvernement chinois le désire: ce n'est ni dans l'intérêt de la France, ni dans celui des missions; et, j'ose l'affirmer, la Chine elle-même en subirait des dommages irréparables, dont les moindres seraient la perte de son autonomie politique et de son unité nationale. Un déchainement de persécutions amènerait infailliblement des ingérences étrangères, qui lui seraient plus fatales que toutes les précédentes.

Que, par une combinaison quelconque (ecclésiastique ou séculière), le régime si bénin du protectorat actuel vienne à cesser: avant trois mois, nous verrons l'hostilité avouée du parti lettré et mandarinal passer des insultes, des tracasseries administratives, des dénis de justice, à une persécution déclarée, terrible en ses excès, ruineuse en ses résultats, avec son cortège asiatique de confiscations, de tortures, d'incendies, de pillages et d'exécutions capitales. Les sociétés de missionnaires, les puissances européennes elles-mêmes veulent-elles rouvrir l'ère des martyrs? Ces dernières espèrent-elles que leurs intérêts matériels seront plus respectés que les autres dans la crise sanglante? Pensent-elles que, dans cette hypothèse, elles pourraient se dispenser d'une intervention militaire, onéreuse et périlleuse? Et si une ou deux puissances, comme c'est fort probable, intervenaient alors isolément, au détriment des autres? L'histoire des émeutes

de la vallée du *Yang-tse*, il y a quatre ans (1891), justifie, prouve le bien fondé de ces considérations.

Auprès des paysans, on développe parfois, pour combattre les raisons spécieuses des partageux, cet argument de bon sens populaire : « Faites le partage à midi ; le soir il y aura, même sans violence, des riches et des pauvres. »

Je dirai : « Détruisez le protectorat, ou modifiez-le seulement en l'énergisant dans le sens des convoitises chinoises ; même si vous n'avez pas à venger des massacres comme ceux du Tonkin, il sera rétabli l'année prochaine, au profit d'une ou de plusieurs puissances étrangères. » La Chine ne veut pas de ce protectorat ; elle favoriserait habilement cette évolution ; mais ses vues ne sont point inspirées en cela par un sentiment de justice équitable envers les Européens, à l'égal du christianisme et de ses adeptes. Elle est encore bien éloignée de pouvoir entrer, comme le Japon tente de le faire, dans le régime du droit commun international. Les Européens attendront longtemps encore pour consentir à l'abandon du droit d'exterritorialité.

## VIII

Qu'on me permette d'ajouter un mot. Beaucoup d'équivoques et de malentendus naissent de la confusion fréquente de ces deux questions fort diverses :

1° Est-il désirable de maintenir un protectorat des missions, et doit-on dans un traité insérer des clauses à ce sujet ?

2° Si oui, est-il désirable que ce protectorat soit exercé par la France ? Le simple énoncé de ces deux questions montre combien elles ont trait à des problèmes différents. Mon but n'est point de les discuter aujourd'hui *ex professo*.

Sans doute, le protectorat des missions est loin de constituer un régime idéal. On l'a dit à satiété : c'est un pis-aller transitoire, rendu nécessaire en Chine par les mauvaises dispositions d'un des pouvoirs contractants. L'idéal serait qu'il n'en fût pas besoin, pas plus que de police, de gendarmes, de prisons. L'idéal serait que le gouvernement chinois accordât, en fait et loyalement, *au moins* la tolérance religieuse :



pleine liberté pour les missionnaires de prêcher la vérité ; pleine liberté pour le peuple d'embrasser le christianisme, s'il le juge à propos ; aucune entrave dans l'exercice des garanties stipulées par les traités dans ce double but !

Ceci reconnu, je ne verrais pas d'inconvénient intrinsèque à ce que chaque nation, au moins chaque nation catholique, protégéât *efficacement* chacun de ses missionnaires et chacun de leurs chrétiens, d'après le texte même d'un traité, sans ingérence abusive dans les affaires purement chinoises. Qu'en vertu d'une convention tacite ou expresse, plusieurs des puissances contractantes s'en remettent, pour l'exécution de ce mandat devenu collectif, à une ou même à plusieurs puissances catholiques, comme un faible, opprimé, recourt à un plus fort, aucune susceptibilité ne saurait raisonnablement s'en offenser.

Nous voulons la liberté religieuse pour la Chine ; le mode qui l'assurera n'est que secondaire pour nous, bien que la France conserve toutes nos préférences pour ce noble rôle.

Dans un ouvrage de très haute valeur, cité plus haut, et dont je ne saurais assez conseiller la lecture aux esprits sérieux désireux de s'instruire, le vice-amiral Jurien de la Gravière écrivait : « Convaincu de l'énorme importance du rôle réservé dans l'Extrême-Orient à la prédication religieuse, plein de respect et de sympathie pour nos courageuses missions, je me garderai bien cependant de réclamer pour elles l'appui du bras séculier. Ce serait, suivant moi, le pire des services à leur rendre.... Pour convertir au christianisme le peuple chinois, il faut d'autres moyens que ceux qu'un zèle inconsidéré réclame <sup>1</sup>... » Nous acceptons pleinement ces idées si l'on entend exclure par là, et dans les conditions actuelles, tout procédé de contrainte. Nous les répudions au contraire si l'on en prend occasion pour attaquer le régime du protectorat : en fait, le secours du bras séculier est malheureusement nécessaire (l'auteur l'avoue lui-même p. 158), pour que le gouvernement chinois tolère sur son sol la *présence* même de ces *vrais apôtres* que l'honorable écrivain souhaite chaleureusement au Céleste-Empire.

1. *Voyage de la corvette « la Bayonnaise » dans les mers de Chine*, t. I, 3<sup>e</sup> édit. ; Plon, 1872 ; Préface, p. III.

Il est hors de doute que c'est là le fond même de sa pensée, car il a développé cette thèse en de longues pages très documentées. Puis, après avoir inséré plus loin (pp. 76 à 102) une excellente exposition, une défense autorisée de notre mission civilisatrice en Chine, il ajoute avec infiniment d'à-propos : « Nous ne demandons point que le patronage des chrétiens chinois devienne dans nos mains un levier politique.... Mais, si jamais, accomplissant la parole de l'Écriture, la race de Japhet vient s'asseoir sous la tente des races sémitiques, l'Europe doit s'y attendre, la France doit l'espérer, les missions catholiques nous auront gardé notre place à ce nouveau foyer de richesse et de grandeur. » (P. 102.)

Enfin, par une vue prophétique, intéressante à rappeler aujourd'hui, l'auteur, auquel nous laissons l'entière responsabilité de son explication scripturaire, soulève l'hypothèse où, comme l'Empire ottoman, la Chine, par sa faute et pour son bien, tomberait éventuellement sous la tutelle de l'Europe : « La France, ce jour-là, se félicitera de n'être point restée étrangère aux affaires d'Extrême-Orient, et d'y avoir développé avec d'autant plus de soin son influence morale, qu'elle avait dû renoncer à y asseoir sa politique sur le terrain des intérêts matériels. » (P. 327.)

Il nous reste à considérer quelques-unes des causes des désastres actuels pour la Chine, puis à examiner brièvement la part de responsabilité qui peut en retomber sur les agissements du monde occidental en ce pays.

Chang-hai, 15 février 1895.

(A suivre.)

L. GAILLARD.

# LES RELIGIEUX ET LE FISC

---

## I

Cet article n'a point la prétention de tracer un programme d'action; il expose simplement une situation, et encore à un point de vue très limité. Au reste, s'il dit trop ou trop peu, on ne devra s'en prendre qu'à celui qui le signe. Il n'a aucun titre pour parler autrement qu'en son nom personnel.

A l'heure actuelle, en France, les communautés religieuses se trouvent, de par les lois fiscales anciennes ou récentes, soumises à quatre sortes d'impôts.

I. — D'abord aux impôts ordinaires ou de *droit commun* : — contributions directes avec toutes leurs catégories, contributions indirectes avec toutes leurs variétés.

En apparence rien n'est plus équitable. Tout le monde paye ces tributs : pourquoi l'habit en exempterait-il le moine? En réalité, ces impôts ne sont justes que dans l'hypothèse où l'Église renonce à son droit d'exemption, ce que d'ailleurs elle paraît avoir fait, du moins par une tolérance tacite. Mais en principe, les gens et les biens d'Église ne devraient pas être soumis aux taxes que portent les pouvoirs séculiers. Et cela pour deux raisons principales :

D'abord parce que l'Église, société parfaite et indépendante, a le droit de posséder souverainement ce qui est nécessaire à l'accomplissement de sa mission; tout comme la société civile possède, sans rien redevoir à personne, les domaines et les trésors qui alimentent sa vie et son gouvernement.

Ensuite parce que l'Église, en exerçant ses fonctions avec ses propres ressources, exonère l'État d'une partie considérable de ses charges. L'État athée est un monstre que la nature et la raison désavouent. Tout gouvernement doit être religieux et vouloir que le peuple le soit. Son premier devoir comme son principal intérêt c'est que Dieu soit respecté et honoré, que le culte de la prière et du sacrifice lui soit

rendu, que ses lois soient en honneur, que leur influence pénètre les foules pour les moraliser, que les exemples de vertu les plus frappants fleurissent sous les yeux du peuple, que les œuvres de zèle et de charité se multiplient, que les nouvelles générations soient formées aux bonnes mœurs. Si l'Église n'existait pas, ce serait le rôle de l'État d'accomplir directement et par lui-même ce grand devoir, de pourvoir à cet intérêt capital; et il devrait à cet effet instituer toute une sorte de caste sacerdotale, la munir de tous les édifices et de toutes les richesses nécessaires à son entretien et à ses fonctions. Il est à croire que pour remplir cette tâche les pouvoirs civils s'y seraient pris très gauchement, et que le plus souvent ils auraient entendu tout de travers leur rôle de chefs de la religion et de grands maîtres de la morale, sans parler des autres inconvénients de ce cumul.

Aussi Dieu a-t-il établi l'Église avec mission de se répandre dans tous les états et de se charger, dans chacun d'eux, des intérêts de Dieu et des âmes, à la place et au nom des pouvoirs civils qui les auraient compromis au lieu de les servir. Elle le fait par ses prêtres et par toutes ces personnes qu'elle consacre pour l'aider dans ses divers ministères. L'État n'est point déchargé pour cela de sa mission religieuse et morale, la première de toutes : seulement ce n'est plus désormais par lui-même qu'il doit la remplir, c'est par l'Église; ce n'est plus par son action propre qui ne ferait que tout gâter, c'est par l'action de l'Église dont il doit assurer, par sa protection et ses secours, la liberté et l'efficacité. Ce *département de la religion* n'a pas cessé d'être toujours un service de l'État et le premier de tous; seulement par ordre supérieur il a été confié non à un corps de fonctionnaires, mais à la hiérarchie ecclésiastique pour qu'elle le gère en pleine indépendance. Or, les services de l'État ne payent pas de contributions à l'État; c'est l'État au contraire qui doit fournir ce qu'exigent ces services et l'entretien de leur personnel. Voilà la raison la plus intime et en même temps la plus élevée de cette exemption dont jouirent pendant tant de siècles, à l'égard du fisc, les biens d'Église.

Mais n'insistons pas sur ces théories sociales. Comprises autrefois et réalisées même par les peuples païens, qui ce-

pendant n'avaient de la divinité que de si basses notions, elles sont maintenant, paraît-il, en pleine lumière du christianisme, au-dessus de l'intelligence et de la probité de nos gouvernements modernes : pour la plupart d'entre eux, l'athéisme est devenu un devoir. Mais leur aveuglement ne saurait changer la nature et l'ordre des choses ; si donc les biens de l'Église — et tels sont ceux des congrégations qu'elle crée et dont elle se sert — payent aujourd'hui les impôts de droit commun, ce n'est que par empiètement des pouvoirs civils et tolérance de l'autorité religieuse.

II. Le second impôt qui pèse sur les congrégations est l'impôt de *mainmorte*, lequel double presque l'impôt foncier. Il a pour but de remplacer les droits de transmission des biens entre vifs et par décès, la congrégation formant une personne stable dans son existence comme dans sa possession.

Cet impôt, aussi bien que le précédent et pour les mêmes raisons, n'est légitime, s'il l'est, que par la condescendance de l'Église. Nous pourrions répéter tout ce que nous venons de dire, en faisant observer que si la mainmorte enlève au trésor quelque revenu, d'autre part elle compense d'elle-même et largement ce détriment financier. Elle assure en effet la continuité et le développement de tous ces services de l'ordre moral et religieux, de cette immense mission de bienfaisance et de charité dont l'Église ne cesse de s'acquitter spontanément au profit de tout le corps social.

III. Les Congrégations auront de plus à payer, désormais, en vertu de lois portées en 1881 et 1890, un impôt de 4 p. 100 *sur le revenu* de tous les biens meubles et immeubles qu'elles possèdent ou occupent, lesquels biens sont toujours censés à cet effet rapporter le 5 p. 100 de leur valeur.

Ici, d'une manière absolue et en dehors de toute hypothèse, nous sommes en pleine et monstrueuse injustice.

Il est injuste, quoi qu'il en soit des autres sociétés, de traiter les congrégations religieuses comme si elles étaient des sociétés financières ou industrielles ; alors que leurs biens, consacrés à de tout autres fins, ne donnent aucun revenu, ou un revenu dérisoire à côté des charges qu'elles ont assumées pour l'avantage spirituel ou corporel du pro-

chain. On l'a dit, la loi établit le revenu obligatoire pour pouvoir l'imposer !

Il est injuste de calculer ce revenu d'après la valeur brute des biens, sans tenir compte des dettes et hypothèques ; en sorte qu'une communauté possédant un immeuble valant quatre cent mille francs, mais grevé de deux cent mille, sera supposée avoir le même revenu que si elle était riche en effet de ces quatre cent mille !

Il est injuste de faire porter cet impôt sur les biens non seulement possédés, mais simplement occupés par les congrégations ; comme si par exemple une maison louée et dont on paie à grand peine le loyer à force de privations et de travail, représentait la fortune du locataire.

Il est injuste jusqu'à l'absurde de calculer ce revenu au 5 p. 100 dans tous les cas, même quand il est clair comme le jour qu'il n'est et ne peut être que fort inférieur. Quand c'est l'État, par exemple, qui doit verser ce revenu à une communauté détentrice de titres de rente, que se passe-t-il ? Au livre de sa dette, il inscrit pour cette communauté un revenu de 3 p. 100 et au livre de ses recettes il inscrit pour les mêmes titres un revenu de 5 p. 100 comme base de l'impôt qu'il va prélever. Ce cas, très fréquent d'ailleurs, est cité parce qu'ici l'État se confond et se condamne lui-même. Mais à peu près toujours, le revenu, quand il y en a, très inférieur en réalité à ce 3 p. 100, est porté par la régie au 5 p. 100 dans l'évaluation de l'impôt.

Enfin il n'y a pas seulement injustice, il y a outrage et impudeur à permettre aux agents du fisc d'entrer dans le domicile des communautés, même des communautés de femmes, fermées à tout homme par la clôture la plus sévère, pour tout parcourir, tout voir, tout fouiller, tout estimer, jusqu'aux vases sacrés. Nul autre domicile n'est soumis à ces expertises odieuses, à ces inspections inconvenantes.

IV. — Les Congrégations religieuses sont enfin soumises à un droit dit d'*accroissement*, exigible depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1885. « La loi suppose que tous les religieux sont propriétaires par indivis des biens et des valeurs qui appartiennent à leur congrégation, et que chacun d'eux, soit en mourant soit en quittant l'Institut, laisse sa quote-part aux

membres qui restent et qui accroissent ainsi leur fortune. Le gouvernement prélève sur la part présumée des membres décédés ou sortis un droit de 11 francs 25 p. 100, en y comprenant les décimes<sup>1</sup>. » Ici encore, sous quelque aspect que l'on considère cette loi on rencontre l'injustice.

Cet accroissement sur lequel repose le nouvel impôt est une pure invention imaginée pour le besoin de la persécution fiscale. Quand il s'agit des biens des congrégations autorisées, les seules que la loi reconnaît comme propriétaires, ce n'est pas chaque religieux qui possède en indivis sa part du patrimoine, et qui la laisse aux autres en disparaissant, c'est la Congrégation, personne juridique permanente, qui seule le possède en entier et ne le transmet jamais ni totalement ni partiellement. Et de fait, à la dissolution de la Congrégation, l'État dispose de ces biens sous prétexte qu'ils restent sans propriétaire; il ne laisse point les membres survivants se les partager entre eux. Dès lors la mort d'un religieux ne change rien, pas plus du côté du propriétaire que du côté de la propriété; il n'y a d'accroissement en rien ni pour personne. L'État cependant agit comme s'il y en avait : injustice criante !

De plus, il y a si peu transmission d'un propriétaire à l'autre que l'impôt de mainmorte a été établi précisément parce que cette transmission n'existe pas, et calculé de manière à dédommager le fisc de ce qu'il perd par le fait de la fixité de ces biens. Venir ensuite supposer la non-fixité à la mort de chaque religieux, c'est faire payer une seconde fois sous un autre nom un impôt déjà payé : injustice !

Ce droit d'accroissement porte sur la valeur brute des biens meubles et immeubles, ne tenant compte ni des dettes, ni des autres charges et causes de dépréciation. Pourrait-on s'en plaindre ? N'est-il pas évident que le mort accroît l'avoir des survivants en leur laissant sa quote-part des dettes ? Injustice et absurdité !

On sait que le fisc ayant, par le système des déclarations multiples, interprété en pratique cette loi d'accroissement d'une manière telle qu'on arrivait à des conséquences mons-

1. Mgr Turinaz, *Lettre au Président de la République*. Nancy, le 14 février 1895.

trueuses au delà de toute imagination, l'État ne pouvait vraiment pas, sans se couvrir d'odieux et de ridicule, en urger l'exécution. Aussi les Congrégations avaient la partie belle pour résister. Elles l'ont fait, pas toutes malheureusement, les unes par un refus passif renouvelé à chaque sommation, les autres par des recours aux tribunaux. Après dix ans employés à ces luttes, l'État, pour déguiser l'injustice, de plus en plus reconnue, de son impôt, a imaginé de convertir le droit d'*accroissement* en un droit d'*abonnement*, la taxe exigée à la mort de chaque religieux en une taxe annuelle déterminée; il l'a fixée à 0 fr. 30 p. 100 sur la valeur brute des biens meubles et immeubles possédés par les Congrégations reconnues, et à 0 fr. 40 p. 100 s'il s'agit des Congrégations non reconnues. En somme, l'impôt inique reste; la forme et le nom ont beau changer, ces changements ne sauraient le rendre légitime. Ils ne font qu'y ajouter une aimable ironie : Voilà les Congrégations obligées de s'*abonner* à l'injustice et à la spoliation !

Mais entrons un peu dans le détail : nous verrons que la nouvelle loi, au lieu d'atténuer le mal, l'aggrave et que, foncièrement mauvaise, elle s'éloigne encore de l'équité, même quand elle se donne l'air de vouloir s'en rapprocher.

L'État prétendait n'avoir d'autre but que de transformer l'impôt d'accroissement pour en rendre l'évaluation plus certaine et le paiement plus facile. Or, de calculs faits par les hommes les plus compétents et avec le plus grand soin, il résulte que le nouveau droit surpasse notablement celui qu'il ne devait que simplifier. Pourquoi cette aggravation de charges ? Injustice !

L'ancienne loi ne parlait pas des Congrégations non reconnues ; la nouvelle les désigne expressément et les frappe. Mais, assurait-on, aux yeux de la loi il n'y a pas de Congrégations non reconnues. De là, la résurrection opérée en 1880 des fameuses lois existantes ; de là, la promulgation et l'exécution des décrets qui les appliquaient. Si depuis lors on a changé d'avis, qu'on le dise loyalement ; ce sera un point acquis et une consolation. Si on n'a pas changé d'avis, comment ose-t-on légiférer sur ce qui n'est rien légalement ? Voilà donc une personne qui existe pour payer, sans exister pour possé-



der ! Voilà l'incapacité légale d'avoir une propriété quelconque jointe à l'obligation légale de payer à titre de propriétaire ! Injustice et incohérence !

Et non seulement les Congrégations non reconnues doivent payer sans pouvoir posséder, mais elles doivent payer plus que les autres qui possèdent : 0,40 pour 100 au lieu de 0,30 pour 100. Pourquoi cette différence tout au rebours du sens commun ? Injustice encore !

Mais nos législateurs veulent se montrer humains et généreux. Les biens employés « soit à des œuvres d'assistance gratuite en faveur des infirmes, des malades, des indigents, des orphelins ou des enfants abandonnés, soit aux œuvres des missions françaises à l'étranger », pourront être exemptés de cet impôt. Fort bien : mais pourquoi ceux-là seulement ? Pourquoi cette préférence toute matérialiste pour les seules œuvres de bienfaisance corporelle, ou d'utilité politique ? Celles qui ont pour objet les âmes, celles où l'on prie pour le pays, où l'on prêche la parole de Dieu, où on administre les sacrements, où l'on donne des retraites, où l'on fournit des prédicateurs de mission, où l'on forme la jeunesse à une vie honnête et chrétienne, sans rétribution ou avec une rétribution dérisoire, tout cela ne compte donc pour rien dans les égards de la loi ! Et puis, cette exemption ainsi limitée contre toute raison du côté des services rendus, pourquoi est-elle encore limitée sans plus de raison du côté des personnes ? Pourquoi n'est-elle stipulée qu'en faveur des Congrégations reconnues, à l'exclusion des Congrégations non reconnues, lesquelles tout autant que les premières se livrent à l'assistance gratuite des infirmes, des malades, etc., et couvrent de leurs missionnaires les pays étrangers ? On dira que la loi ne permet pas à ces Congrégations de posséder des biens. Mais elle vient de leur en trouver pour les grever d'impôts ! Si elles n'en ont pas, pourquoi sont-elles comprises dans les rigueurs de la loi ? Si elles en ont, pourquoi ne sont-elles pas comprises dans ses prétendues faveurs ? Incohérence sur incohérence ! injustice sur injustice !

Et de qui dépendra le bienfait de cette exemption ? Du Conseil d'État, à qui il appartiendra de l'accorder, de la refuser, de la retirer. C'est l'arbitraire, mettant les Congrégations

tions sous la main du Conseil d'État, qui pourra leur imposer les conditions qu'il voudra, s'ingérer dans tous les détails de leur administration intérieure, surveiller l'emploi de tous leurs fonds, les menacer du retrait de cette immunité si leur esprit déplaît au pouvoir, bref tenir sous la servitude incessante de l'État ces familles religieuses qui de droit ne dépendent que de l'Église. Injustice et tyrannie !

Mais voici le comble. M. Ribot, président du Conseil, a déclaré du haut de la tribune que les réclamations et les litiges que susciterait l'application de cette loi ne ressortiraient point des tribunaux, mais seulement des autorités administratives et du ministre qui, au besoin, en référerait à la Chambre. C'est la confusion des pouvoirs, ou plutôt la suppression du pouvoir judiciaire ; c'est le refus de tout accès de la victime au juge. C'est, pour couronner et protéger l'échafaudage d'iniquités qu'on a construit, le déni de justice établi de parti pris et les yeux fermés contre une catégorie de cent ou deux cent mille citoyens, parce qu'ils sont religieux ! Liberté de conscience et égalité de tous devant la loi !

Et ces citoyens ainsi traqués par ce brigandage fiscal, quels sont-ils ? Nous l'avons dit, des hommes, des femmes, qui, d'eux-mêmes et sans demander un sou à l'État, l'exonèrent lui et ses communes d'une partie très considérable des charges qui leur incombent. Que les Congrégations cessent aujourd'hui tous ces services où elles se dévouent, et le Parlement verra demain combien de centaines de millions il devra voter pour multiplier et agrandir les édifices scolaires, pour bâtir de nouveaux collèges, créer des orphelinats, des hôpitaux, des asiles de vieillards, pour organiser des œuvres françaises à l'étranger, là où étaient nos missions, pour entretenir chaque année tout un immense personnel salarié à la place de cette armée des volontaires de la charité, qui ne dépensent que leurs forces et leurs vies. Nous savons bien que gouvernement, Chambres et municipalités s'empresseraient de voter des deux mains tous ces formidables crédits. Pour nos ministères et nos majorités maçonniques il importe peu d'ajouter ou non un milliard au gouffre de la dette nationale, où déjà les finances du pays sont menacées de som-

brer; il importe peu de présenter ou non à la nation des budgets sincères et en équilibre, au lieu de ces budgets artificiels dont toutes les habiletés ne parviennent pas à déguiser les faillites. L'important, c'est de parquer tous les enfants, sans en laisser échapper un seul, dans les écoles sans Dieu pour les y élever dans le paganisme; c'est d'entasser tous les adolescents dans des collèges officiels, pour qu'ils en sortent libres-penseurs; c'est de pousser tous les malades et tous les vieillards à des hôpitaux laïcisés, pour qu'ils y meurent en brutes ou en impies; c'est d'éteindre la prière qui monte du cloître vers le ciel, c'est d'éteindre ces foyers d'où la vie chrétienne rayonne sur les populations; bref, c'est de démoraliser et de détruire la France chrétienne. Voilà le but, marqué par les loges, qu'il faut atteindre à tout prix, dùt-on aboutir à la banqueroute et à la ruine. Pareille politique n'est plus seulement injustice, elle est impiété satanique, aboutissant l'une et l'autre, sous l'influence de l'esprit sectaire, à une véritable imbécillité gouvernementale.

Telles sont les injustices — et nous en passons plus d'une — que renferme la nouvelle loi fiscale. On s'est plu à dire cependant, on a répété avec insistance, qu'elle ne fait que ramener au droit commun les Congrégations, en possession jusqu'alors d'une situation privilégiée. C'est la formule officielle et diplomatique, et des catholiques, des prêtres même ont paru la trouver satisfaisante et s'en contenter. Ce retour au droit commun serait-il réel, la loi n'en serait pas moins révoltante. C'est déraison et violence que de ramener au niveau d'une égalité matérielle des choses essentiellement inégales. Sinon, il faut reconnaître que la loi militaire est pleinement acceptable, puisque en envoyant le clergé aux casernes, elle le faisait rentrer dans le droit commun. Non, la vérité est, et ceux qui ne le disent pas sont les premiers à le savoir, que la loi du 16 avril est une arme de guerre forgée tout exprès pour venir enfin à bout de la vitalité des Congrégations religieuses. C'est maintenant qu'un privilège est établi pour elles, mais le privilège de l'exaction, du vol légal et de la spoliation<sup>1</sup>.

1. « Après de sérieuses études basées sur des documents très précis, ils (les évêques et les supérieurs des ordres religieux) ont déclaré que ce ré-

## II

S'il en est ainsi, que vaut cette loi et, votée par le Parlement, signée par le chef de l'État, promulguée par l'*Officiel*, quel effet doit-elle sortir auprès de ceux qu'elle vise et qu'elle atteint?

Après mille autres, nous répondons sans hésiter que cette loi ne peut créer aucune obligation; ou que, si elle en crée une, c'est celle de ne pas tenir compte de ses prescriptions.

Il ne saurait y avoir obligation de lui obéir et de se croire redevable à l'État des nouveaux impôts qu'elle établit, parce que une loi manifestement injuste n'a rien de l'autorité d'une loi. Il y a plutôt obligation de ne pas obéir à celle-ci, parce que l'injustice qu'elle renferme ne viole pas seulement des intérêts individuels qu'on est libre d'abandonner; elle viole les droits et les intérêts sacrés des âmes pour lesquelles les Congrégations se dévouent, des bienfaiteurs qui n'entendent point que leurs dons aillent au Trésor public pour servir à de tout autres usages, des religieux troublés et menacés dans l'état de vie qu'ils ont choisi en toute liberté de conscience, de l'Église catholique qui est frappée dans un de ses organes les plus nobles et les plus utiles, des évêques, protecteurs-nés de ces communautés, dont les protestations solennelles n'obtiennent que dédain; enfin les droits et les intérêts mêmes de la nation, puisque le principe fondamental de l'égalité de tous devant l'impôt n'existe plus, et que la propriété souffre une atteinte menaçante pour tous ceux qui possèdent. Tous ces droits, tous ces intérêts religieux et sociaux méritent au premier chef d'être défendus par tous les moyens possibles.

La réponse que nous donnons a été celle de la presse catholique tout entière et de l'épiscopat. Une voix a fait exception. Elle engageait les victimes de la loi fiscale, à compter sur « l'efficacité de la patience, de la douceur, des larmes

gime fiscal doit aboutir, en définitive, pour la plupart des cas, à l'expropriation et à la ruine. N'est-ce pas d'ailleurs le but avoué que poursuivent les ennemis de la religion et qu'ils espèrent atteindre? » — Lettre de S. E. le cardinal Langénieux, archevêque de Reims, à Mgr Fuzet, 4 mai 1895.

et des prières répandues devant Dieu » ; elle approuvait « la réclamation légale, sincère, dépouillée de toute apparence d'opposition de parti et de mauvais dessein » ; mais « l'opposition ouverte, la résistance bruyante, les revendications tumultueuses, passionnées, systématiques », surtout « la résistance absolue » que d'autres conseillaient, c'est-à-dire sans doute le simple refus de payer, voilà ce qu'elle ne pouvait permettre. « Vous êtes dans l'erreur, disait-elle, de croire que le moment est venu de vous jeter dans une résistance absolue et dans une opposition ouverte aux mesures prises par les pouvoirs publics. »

La première réflexion que suggère ce plan de campagne, c'est qu'il n'est pas de nature à alarmer beaucoup le gouvernement. Nos ministres et la plupart de nos députés seront peu touchés d'une patience et d'une douceur même angéliques ; ils laisseront les larmes et les prières couler devant Dieu. Quant aux réclamations légales, ils ont pris leurs précautions pour se faire cette fois encore juges dans leur propre cause.

Deux motifs généraux étaient allégués et développés pour justifier ces avis : d'abord, « le respect et la soumission que le Christianisme commande à l'égard des pouvoirs établis » ; et puis l'intérêt même des communautés religieuses et de tous ceux que leurs œuvres assistent et sanctifient.

Sans doute, le respect et la soumission sont dus aux puissances établies. Mais sans entrer dans toutes les questions qui touchent à ce principe incontestable, contentons-nous de faire observer que Dieu et l'Église sont aussi des puissances établies, et des puissances qui, en droit, passent avant toutes les autres ; que par suite toute volonté qui leur fait opposition mérite qu'on s'oppose à elle ; que si l'autorité légitime et les personnes qui en sont investies doivent être respectées malgré leurs fautes, ces fautes mêmes ne doivent pas l'être ; que si l'injustice d'une loi n'autorise pas à se porter à des outrages ou à des violences contre le législateur, elle autorise à ne pas tenir compte de cette loi, parce qu'elle lui enlève toute force juridique, le mal ne pouvant devenir la règle du bien.

Dans son Encyclique *Diuturnum illud* (*De civili principatu*,

29 juin 1884), S. S. Léon XIII, après avoir recommandé l'obéissance aux pouvoirs civils et rappelé les textes si énergiques de saint Pierre et de saint Paul qui expriment le même devoir, ajoute aussitôt :

« Il est cependant un motif qui dispense d'obéir à ces pouvoirs : c'est quand ils demandent ce qui manifestement est contraire au droit naturel ou divin ; car tout ce qui viole la loi de nature ou la volonté de Dieu ne peut sans crime ni être commandé ni être exécuté. Si donc il arrivait à quelqu'un d'être placé dans l'alternative d'enfreindre ou les ordres de Dieu ou ceux du prince, il devrait suivre le précepte de Jésus-Christ qui prescrit sans doute de rendre à César ce qui est à César, mais aussi à Dieu ce qui est à Dieu ; et à l'exemple des Apôtres il devrait répondre : Mieux vaut obéir à Dieu qu'aux hommes. Agir ainsi, ce n'est pas mériter le reproche d'être désobéissant ; car les princes, dès que leur volonté est en opposition avec la volonté et la loi divines, sortent des limites de leur pouvoir, et corrompent la justice. Dès lors leur autorité est sans force, parce que là où elle n'est plus juste, elle n'est plus rien. »

Ces paroles sont claires et à coup sûr plus concluantes que certain passage allégué dans ces discussions où Bossuet loue la modération de saint Ambroise, en une circonstance semblable. D'abord Bossuet est peut-être un guide assez mal choisi quand il s'agit d'indépendance pontificale en face du Pouvoir. Quoi qu'il en soit, son opinion, surtout énoncée par manière de jugement porté sur un fait particulier, ne saurait prévaloir contre la doctrine catholique. Mais, on l'a montré, le texte en question, un peu complété et bien compris, loue sans doute saint Ambroise de n'avoir pas opposé, pour défendre l'Église et les biens que l'empereur voulait prendre, le glaive au glaive ; mais il le loue aussi de n'avoir point voulu livrer cette proie, en cédant aux sommations et aux menaces des magistrats, qui se trouvaient ainsi obligés de venir la prendre par la force.... ce qu'ils ne firent pas. Cette attitude est précisément celle qui est conseillée aux communautés, même par les plus ardents à la lutte. Assurément, personne ne demande que les religieux, moins encore les religieuses, se placent, un revolver à la main, devant la

porte de leur couvent : ce sera déjà très beau qu'ils restent derrière en refusant de l'ouvrir.

Mais n'insistons pas davantage sur ce point. Si nous nous y sommes arrêté un instant, c'est qu'il nous a paru très regrettable qu'on ait parlé de manière à soulever des scrupules de conscience dans des âmes que cette loi charge déjà de tant de soucis. Non, il n'y a point ici une question de respect et de soumission à l'égard des pouvoirs établis. Qu'ils respectent les premiers l'autorité dont ils sont dépositaires en la gardant de tout abus et qu'ils soumettent leurs lois à celles de Dieu, s'ils veulent qu'on s'incline devant elles.

Mais si les Congrégations ne se trouvent pas en face d'un devoir d'obéissance, ne doivent-elles pas s'inspirer des conseils de la prudence et de la charité? Peuvent-elles s'exposer à toutes les conséquences qu'entraînerait la résistance, à des saisies, à des expropriations, à l'interdiction de la vie commune, à l'abandon forcé des œuvres les plus fécondes? Les religieux sont-ils obligés, pour se faire les champions du droit de l'Église, de sacrifier la sécurité et la paix de la vie qu'ils ont embrassée, les institutions et les moyens d'action que leur zèle a créés pour le bien des âmes?

Voilà bien le nœud de la difficulté : on est en présence de deux maux entre lesquels il faut choisir, maux de l'ordre moral l'un et l'autre, et par suite de nature à émouvoir des cœurs peu sensibles à tout le reste.

Mais si la prudence demande qu'on prévienne toutes les conséquences possibles d'un acte important, ne défend-elle pas de les regarder trop vite comme probables, et surtout comme certaines? Ces saisies retentissantes sont-elles beaucoup plus désirées par le gouvernement que par ses victimes? Ces expropriations en grand sont-elles chose si simple même pour les agents du fisc, s'il s'agit des Congrégations reconnues? Et s'il s'agit des Congrégations non reconnues, sur quels biens peut-on mettre la main puisqu'elles sont incapables d'en posséder, et qu'en touchant à ceux qu'elles occupent, on attente à des propriétés réellement et légitimement possédées par d'autres? Le pouvoir, d'ailleurs, qui a la force pour urger ses plans de spoliation, a-t-il de même intérêt à le faire par tous les moyens possibles et en a-t-il envie?

Il a grand besoin d'argent, mais il a grand besoin aussi d'une paix intérieure qui fasse illusion au dedans et au dehors. Il ne veut pas résister à la poussée du parti maçonnique avec lequel il se confond; mais il ne veut pas non plus soulever de trop vives irritations du côté des catholiques. Et puis parmi les obstacles auxquels il peut se heurter, n'est-il pas juste de compter aussi le bras de Dieu? Or Dieu sera peut-être d'autant plus prompt à intervenir, que pour lui on aura accepté de plus dures épreuves, en répétant ce cri de la conscience : « Ce que vous exigez n'est pas permis, n'est pas possible, *non possumus*<sup>1</sup>. »

Au reste, il ne nous appartient pas de dicter une décision qui exigerait au premier chef autorité et grâce d'état. Ceux en qui se trouvent ces deux choses montreront au moment voulu la voie qui doit être suivie. Sans prétendre en rien préjuger la question et sous notre responsabilité toute personnelle, nous proposerons seulement une ou deux réflexions. Elles aideront peut-être à se faire, au point de vue moral où il faut surtout se placer une idée nette de la situation.

### III

Et d'abord, ici comme dans toute lutte, la défense doit se régler sur l'attaque. Or le premier caractère des nouvelles entreprises de l'État contre les instituts religieux, c'est qu'elles tendent habilement à jeter la division parmi eux pour empêcher toute résistance sérieuse. Le sort fait par la loi aux Congrégations reconnues n'est pas le même qu'aux Congrégations non reconnues; et parmi les premières, l'exemption est stipulée pour une nombreuse catégorie. On assure, et rien n'est plus vraisemblable, que l'État n'en reste pas là; que, pour mieux désunir ceux que leur cause commune devrait retenir serrés les uns contre les autres, il promet ici indulgence pour l'avenir, si on s'empresse de se mettre en règle pour l'arriéré des dix dernières années; là, remise de cet arriéré si on se soumet au paiement pour l'avenir; qu'ailleurs il joue de la menace au sujet d'écoles

1. Mgr Trégaro, évêque de Sées : Lettre à M. Ribot, président du Conseil, 27 avril 1895.



tolérées jusqu'à ce jour, ou de subsides maintenus, ou de quelque immeuble prêté.

Ne semble-t-il pas que cette tactique de l'État, non moins que la communauté du péril et le lien de la charité, crée pour les congrégations le devoir de se rapprocher, de s'entendre, de rendre leurs efforts solidaires comme le sont leurs intérêts? A coup sûr, c'est là ce qui assurerait aux victimes de la persécution assez de force pour en triompher, si le triomphe n'est pas impossible, et, s'il l'est, la dignité dans l'épreuve et l'espoir fondé qu'elle ne durera pas.

Que tous les ordres religieux, en effet, et toutes les congrégations, tous, disons-nous, parce que cette unanimité est infiniment désirable, et voilà pourquoi c'est chose grave que d'y faire la moindre brèche; mais, si on ne peut l'avoir, que du moins le plus grand nombre forment une sorte de pacte d'alliance, qu'ils instituent un conseil central, qu'ils s'engagent à ne parler et à n'agir qu'ensemble, qu'ils promettent même de soutenir ceux qui seraient frappés plus durement, qu'ils usent de leur influence dans tout le pays pour éclairer l'opinion et exciter la bonne presse : combien, en toute hypothèse, cette entente sera avantageuse!

Ou bien, comme nous le souhaitons avec beaucoup d'autres, l'avis qui prévaudra, la résolution qui sera prise sera de se refuser partout à l'exécution de la loi; et alors il est clair que le gouvernement, voyant devant lui cette masse compacte, en tiendra bien autrement compte que de résistances éparses et d'efforts isolés.

Ou bien les délibérations communes amèneront à constater que, pour des situations très diverses, il n'est pas possible d'adopter une conduite uniforme : qu'ici on ne peut absolument pas éviter d'en passer par la loi, que là on peut et on doit s'y refuser; qu'ailleurs le recours aux tribunaux offre des chances sérieuses, qu'ailleurs au contraire il créerait un péril de plus en donnant lieu à des arrêts compromettants pour la cause de tous. Dans ce cas l'entente, il est vrai, n'aurait pu prévenir la diversité d'action; mais grâce à elle on ne s'y abandonnerait qu'à bon escient, avec méthode et dans la mesure voulue; on serait à même de la justifier aux yeux du public et tout d'abord des religieux; on aurait coupé court

aux mécontentements et aux récriminations réciproques qu'elle peut amener ; bref, en suivant des voies différentes et avec des fortunes inégales, on ne cesserait pas d'agir en frères et de se soutenir les uns les autres.

Que si enfin on constatait que, pour des raisons supérieures et des nécessités irrésistibles, on ne peut faire autrement que de céder sur toute la ligne, ce qui ne sera pas, nous l'espérons bien, du moins on ne céderait qu'avec cette dignité qui sauvegarde l'estime et la confiance. On saurait alors expliquer avec franchise et sans désaccord, aux catholiques, étonnés de ne voir aucun acte après tant de paroles, pourquoi en n'engage pas la lutte. On pourrait avec autorité protester d'une voix unanime et déclarer au gouvernement qu'il sera tenu pour débiteur de toutes les sommes perçues injustement et que le jour viendra où cette créance lui sera présentée. Et pourquoi ne conviendrait-on pas que tout supérieur de communauté, chaque année, au moment où cet impôt sera exigé de lui, renouvellera et rendra publiques cette protestation et cette déclaration ? Sans doute des paroles ne sont que des paroles. Mais quand, sérieuses et soutenues, elles remettent sans cesse le pouvoir et le pays en face d'une injustice commise, elles ne peuvent manquer de préparer une réaction en faveur du bon droit. Ce que souhaite tout gouvernement, oublieux de ses devoirs, c'est qu'on lui laisse la tranquille jouissance de ses empiétements et que le public s'y accoutume. Chaque fois que survient un nouvel acte de persécution religieuse, ce public catholique et honnête fait grand bruit, et il a raison, mais son tort est de cesser trop tôt et d'oublier trop vite. Quelle voix s'élève aujourd'hui contre ces lois scolaire, militaire et autres, qui ont arraché un instant tant de cris d'indignation ?

On le voit, en toute hypothèse, et en mettant même les choses au pire, l'union commune est le plus sûr moyen de traverser la crise actuelle avec le moins de mal possible et surtout avec honneur. Si cette entente ne se réalise pas, que se passera-t-il ? Ce n'est que trop aisé à prévoir. Cette question du sort des Communautés, qui touche aux droits les plus élevés de l'Église, et à l'avenir même du catholicisme en France, qui appartient avant tout à l'ordre spirituel et reli-

gieux, ne paraîtra plus être envisagée et traitée que comme une affaire où le souci de la bourse dominerait tout. Chacun tirera de son côté au mieux de ses petits intérêts. On ne songera plus qu'à trouver des expédients pour atténuer le mal matériel. On acceptera la loi comme un fait légal d'abord et bientôt comme un fait légitime, pourvu qu'on obtienne grâce de quelque-une de ses rigueurs. On sollicitera des exemptions au détriment de l'indépendance des communautés et de leurs œuvres. Ce sera une sorte de débandade et de sauve-qui-peut de tout ce corps d'élite, autour duquel il semblait que l'on pût se grouper avec confiance pour la défense de la cause religieuse. Et que penseront ensuite les catholiques, lorsqu'on les exhortera à sacrifier leurs vues personnelles pour s'unir et donner enfin à l'Église une armée compacte et disciplinée ?

Un autre caractère des nouvelles mesures fiscales, c'est qu'elles cachent l'injustice sous des mots et des prétextes de justice. Avouer qu'on poursuit la ruine des Congrégations religieuses, cela ne se fait que dans les ténèbres des Loges ; et encore, même là, on use d'une phraséologie et d'euphémismes qui font comprendre aux initiés les crimes à perpétrer en déguisant ce qu'ils ont d'odieux. A plus forte raison, en plein jour, en face d'un grand pays, on sent instinctivement qu'il est indispensable d'appeler bien le mal qu'on veut faire, et de présenter la persécution sous des couleurs telles qu'on puisse la donner pour tout autre chose. Nous le voyons depuis vingt ans : chaque attentat a été officiellement baptisé d'un nom plus ou moins honorable. La guerre déclarée à l'Église, c'était la défense de la société civile menacée par le cléralisme. L'article 7, c'était l'affirmation des prérogatives de l'État en matière d'enseignement. Les décrets du 29 mars 1880, c'était le retour au respect d'une légalité trop oubliée. La loi scolaire avec sa laïcité, c'était la sauvegarde de la liberté de conscience des enfants ; avec sa gratuité et son obligation, c'était simplement la conséquence logique de l'égalité démocratique. La loi militaire, c'était l'abolition de tout reste de privilège en faveur d'une caste. La loi contre les fabriques, c'était la régularisation de la comptabilité dans un service public. Enfin notre loi fiscale

actuelle, c'est l'égalité de tous devant l'impôt, mot dont tous ses avocats parlementaires n'ont cessé de nous fatiguer les oreilles.

Ces hypocrisies de langage ne trompent pas les gens tant soit peu avisés. Mais si grand est le nombre de ceux qui, en cette matière, ne le sont pas du tout ou ne se soucient pas de l'être ! De là vient le danger de la persécution légale et déguisée, bien plus grand que celui de la persécution franche et violente. N'inspirant pas la défiance, elle n'en produit que mieux ses effets ; n'excitant pas l'attention, elle se fait oublier ; ne provoquant pas une réaction puissante, elle est d'autant plus durable qu'elle a déjà duré plus longtemps. Les atrocités de la grande Révolution n'étaient plus possibles au bout de quatre ou cinq ans ; tandis que l'œuvre de destruction morale que nous voyons se poursuit encore depuis vingt ans, toujours ravivée par quelque souffle souterrain quand elle paraissait près de s'éteindre.

Faut-il donc pousser cette théorie jusqu'à souhaiter que les ennemis de l'Église en reviennent au système des cachots et des échafauds ? Non sans doute ; il n'est pas plus permis de désirer pour les autres ces épreuves extrêmes que de s'y précipiter soi-même témérairement. La remarque que nous venons de faire tend seulement à cette conclusion, que si le refus des religieux de se soumettre aux exactions qui les menacent attirait sur eux et sur leurs communautés de dures représailles, il leur serait facile de trouver une consolation à leurs maux particuliers dans ces considérations d'un ordre général. Ils pourraient se dire que loin de compromettre la cause catholique, ils l'ont bien servie en s'exposant à ces rigueurs.

De fait quand un peuple chrétien est livré à cette persécution fardée et silencieuse qui le corrompt en l'endormant, pour l'en délivrer, la tactique la meilleure, si le devoir l'autorise, c'est d'obliger cette persécution déguisée à cesser ou à se changer en une persécution ouverte et retentissante. Placés dans cette alternative, si les pouvoirs hostiles consultent leurs véritables intérêts, ils prendront le premier parti et ce sera la paix ; s'ils s'abandonnent à leurs passions, ils prendront le second, et par là, ils se condamneront eux-

mêmes en se montrant, eux et leurs projets, pour ce qu'ils sont.

Ce fut la manœuvre de Lacordaire et de ses amis : « Laissez-nous enseigner librement dans l'école que nous ouvrons en vertu du droit de l'Église et du nôtre, ou bien donnez-vous l'odieuse de nous frapper pour une cause souverainement juste. » En les condamnant, si légère que fût la peine, le gouvernement d'alors souleva en faveur de la liberté d'enseignement l'enthousiasme des catholiques et lui concilia l'opinion des gens honnêtes. Un petit procès était perdu, mais le grand procès était dès lors gagné.

Ainsi en a-t-il été de nos jours en Allemagne. Les chaînes légales avec lesquelles on liait le clergé s'y sont rompues, dès qu'on a voulu les consolider par des chaînes de fer.

Il y a quelque temps deux religieux français étaient de passage à Trèves ; et l'illustre évêque, avec la bienveillance qu'il professe pour leur Ordre, daignait les conduire lui-même aux principaux monuments de la cité gallo-romaine. En marchant, on parlait de la persécution religieuse dont souffre la France ; et l'un des deux hôtes fut amené à raconter le procès récent d'un de ses confrères, condamné pour avoir dit en chaire que la persécution ne cesserait que lorsqu'elle aurait mis en prison quelques évêques et quelques prêtres. « Il avait mille fois raison, s'écria le prélat, et, tout à l'heure, je vous en mettrai la preuve sous les yeux. » Un instant après, à un détour, l'évêque reprit : « Nous sommes ici dans la rue par où mon prédécesseur fut traîné à son cachot, pouvant à peine faire un pas, tant le sol était jonché de fidèles prosternés pour recevoir la bénédiction de la victime ou pour baiser ses pieds. » Puis montrant de grands murs noirs : « C'est là qu'il est resté dix-huit mois, et des centaines de prêtres avec lui. Mais c'est de cette prison qu'est sortie la liberté, imparfaite encore, dont nous jouissons. Et si jamais on essaie de la remplir de nouveau, cette fois ce sera la liberté pleine et entière qui en sortira. »

En France, plus même qu'ailleurs, on pourrait regarder comme un bienfait de la Providence quelqueune de ces secousses, qui ravivent la foi et la générosité d'un peuple. En effet, le Français, par suite de la loyauté même de son carac-

tère, est peu fait pour résister à une guerre de perfidies et d'embûches. Et si, plus que tout autre peut-être, il est capable d'élan et d'héroïsme quand un vif sentiment le saisit et l'enlève, il lui est aussi plus difficile de se tracer à froid un plan d'action ou de résistance et de le poursuivre constamment en vue d'une victoire à longue échéance. C'est à lui surtout que la persécution hypocrite est funeste; c'est chez lui plus qu'ailleurs qu'il faut à tout prix l'obliger à n'être pas, ou à n'être que démasquée, visible et tangible. Or, elle n'est telle pour les masses que si elle se présente escortée non de légistes et de magistrats seulement, mais de satellites et de sbires. Si donc, un jour ou l'autre, elle reparait avec quelque chose de ce cortège, il n'y aurait lieu ni pour l'Église ni pour le pays, ni pour les religieux mêmes, de s'en attrister beaucoup. Elle aurait commis une faute dont elle serait la première victime.

R. DE SCORRAILLE.

# BULLETIN

## DES SCIENCES SOCIALES

---

### I. — LE RÊVE COLLECTIVISTE

#### I

Nous avons entendu<sup>1</sup> le socialisme, par l'organe d'un de ses représentants à la Chambre des Députés, nous affirmer que son triomphe complet ramènerait sur la terre les délices de l'Eden, ou plutôt les réaliserait pour la première fois. Cette perspective séduisante a pris corps dans le roman américain intitulé « Looking Backward », par Edw. Bellamy<sup>2</sup>. Le système de réorganisation sociale qu'il préconise, n'a rien de neuf, c'est un amalgame des doctrines communistes, socialistes et collectivistes de Fourier, Proudhon et Karl Marx. Mais le livre, d'une allure vive, est écrit d'un style alerte; aussi a-t-il trouvé en peu d'années plus de cinquante mille acheteurs et un nombre nécessairement plus considérable de lecteurs.

La donnée en est curieuse sans être nouvelle. Le héros, M. West, est né en 1857, dans la ville de Boston, où l'action se déroule. Pour échapper aux bruits de la cité, il avait eu l'idée originale de se faire creuser, dans un quartier délaissé, un caveau souterrain; c'est là que le D<sup>r</sup> Pillsbury, médecin de ses amis, venait de temps en temps, lui procurer par des passes magnétiques, un sommeil léthargique; seul, un serviteur nègre, le fidèle Sawyer, possédait le secret de le réveiller. Un de ces immenses incendies, alors fréquents dans la capitale de l'Etat du Massachussets, réduisit en cendres les constructions qui couvraient la retraite mystérieuse. Il se trouvait justement que, la veille, le D<sup>r</sup> Pillsbury, avant de donner ses bons offices à son client, avait pris congé de lui, pour aller chercher une situation avantageuse dans une ville éloignée; le domestique, dont il ne fut plus question

1. V. *Etudes*, 15 février 1895, p. 321.

2. Traduit en français par le vicomte Combes de Lestrade, sous le titre : *Seul de son siècle, en l'an 2000*. 2<sup>e</sup> édition. Paris, Guillaumin, 1891.

depuis, périt probablement dans l'incendie, sans avoir averti qui que ce fût, de la présence de son maître dans sa cachette. Ceci se passait le 30 mai 1887.

Le terrain était sans valeur, dans un quartier perdu; il demeura longtemps sans emploi. C'est seulement cent vingt-trois ans plus tard que le D<sup>r</sup> Leete en fit l'acquisition. En remuant les substructions, pour faire descendre plus bas les fondements d'un nouvel édifice, la pioche des démolisseurs heurta la voûte du souterrain. Quelle ne fut pas la surprise du médecin et de ses confrères, avertis par lui aussitôt de la mystérieuse découverte, lorsqu'ils virent étendu sur son lit, immobile, mais les membres flexibles, celui qu'on avait pris d'abord pour un cadavre soigneusement embaumé! La suspension des fonctions vitales avait permis cette conservation, sans aucun effet des années écoulées, qui va permettre à un revenant d'un autre âge, de mettre en comparaison sans transition, deux civilisations séparées l'une de l'autre par des contrastes si profonds qu'ils semblaient supposer plusieurs périodes séculaires, peut-être une longue série de cataclysmes intermédiaires. Je fais grâce au lecteur du cadre romanesque très simple, mais ingénieusement rempli, qui amènera à la fin le mariage de M. West avec Edith Barlett, petite-fille de sa fiancée d'il y a cent vingt-trois ans.

## II

Ce qui frappe d'abord le survivant de notre siècle, lorsque, de la terrasse de la maison de M. Leete, il promène son regard sur la nouvelle ville de Boston, c'est la transformation complète qu'elle a subie, transformation telle qu'il se refuserait à la reconnaître, si son identité ne lui était attestée par les sites et par le cours du fleuve qui seuls n'ont pas changé. Ses yeux sont éblouis par la magnificence des palais qui s'élèvent sur tous les points et qui ne sont autres que les édifices consacrés aux services publics. Ses exclamations d'admiration provoquent de la part du docteur des réflexions telles que celles-ci : « Il est hors de doute, comme le font entendre vos paroles, que les villes de votre époque laissaient fort à désirer. En admettant que vous eussiez un goût suffisant pour les faire splendides, ce que je suis trop poli pour mettre en doute, la pauvreté générale engendrée par votre bizarre système



industriel ne vous l'aurait pas permis. De plus, l'individualisme excessif qui dominait alors était incompatible avec un goût général. Le peu de richesses que vous aviez, semble presque toujours avoir été dilapidé par le luxe privé. Actuellement, au contraire, aucune affectation de la richesse commune n'est plus populaire que l'ornement de la ville, dont tous profitent au même degré. »

M. West avait appartenu à cette classe pour laquelle vivre sans travailler et sans servir autrui, était un sort assuré dès le berceau, et destiné à se transmettre de génération en génération dans une même famille. Ses hôtes ont peine à comprendre ce qui leur semble presque une mystification. « Le mot de l'énigme, répliquait-il, c'est que mon arrière-grand-père avait accumulé une somme d'argent sur laquelle tous ses descendants vivaient depuis lui. La somme, supposerez-vous naturellement, devait être bien énorme pour que trois générations de paresseux n'aient pu l'épuiser. Ce n'est pas cela. La somme au début, n'avait pas été si considérable; mais, en fait, après que trois générations oisives avaient été entretenues par elle, elle était beaucoup plus considérable qu'en commençant. Ce mystère d'un usage sans consommation, d'un feu sans combustion, paraît un phénomène de magie. C'était simplement une application ingénieuse de l'art, heureusement perdu aujourd'hui, mais que nos ancêtres avaient conduit à la perfection, de faire peser le fardeau de l'existence des uns sur les épaules des autres. L'homme qui résolvait ce problème, et c'était le but universellement poursuivi, était réputé vivre du revenu de ses placements... Le revenu des placements était une sorte de taxe perpétuelle que le possesseur ou l'héritier des sommes d'argent pouvait prélever sur le bénéfice des travailleurs. »

Pour expliquer par une image sensible, l'état de la société d'alors, il la compare « à une immense diligence que la masse humaine devait traîner sur une route accidentée et sablonneuse. Le cocher avait faim et ne tolérait pas de halte, quoique l'allure fût nécessairement bien lente. En dépit de la difficulté de tirer la voiture sans arrêt sur une route aussi ardue, elle était couverte de voyageurs qui ne descendaient jamais, même aux côtes les plus raides. Les sièges de l'impériale étaient aérés, confortables. Préservés de la poussière, ceux qui les occupaient jouissaient du point de vue

tout à loisir ou discutaient, en pontifiant, des mérites de l'attelage-foule. Tout naturellement ces places étaient très recherchées. La lutte pour les avoir était vive, chacun n'ayant d'autre but que de s'en procurer une pour lui qu'il pût laisser à ses enfants. Le règlement de la diligence permettait à chacun de céder sa place, mais, d'un autre côté, il pouvait la perdre par mille accidents. Si aisés fussent-ils, les sièges étaient peu sûrs. A tout cahot imprévu, des voyageurs glissaient et tombaient. A peine avaient-ils touché terre qu'ils devaient s'atteler au timon et tirer l'équipage qui les promenait naguère si agréablement. On regardait, cela va de soi, la perte de sa place comme un terrible malheur et la crainte d'une telle calamité, pour eux ou leurs proches, était un voile perpétuellement jeté sur le bonheur des voyageurs. »

Mais comment s'est opérée la révolution qui a transformé si profondément les rapports des hommes entre eux ? Il y a eu du carnage, du sang versé ? car, à l'époque où l'ancien monde s'était évanoui pour notre dormant, les hommes du drapeau rouge menaient grand bruit. Ici le docteur sourit : « Aucun historien sérieux, dit-il, aujourd'hui ne doute qu'ils n'aient été salariés par les grands monopolistes pour agiter le drapeau rouge, parler de mettre le feu, de saccager, de massacrer, afin d'alarmer les timides, de les éloigner de toutes réformes réelles. Ce qui m'étonne le plus, c'est que vous ayez si aisément donné dans le panneau. » Cette métamorphose fut l'œuvre du parti national. L'accroissement inouï de la richesse par l'effet de la concentration des capitaux, de l'unité de direction et de l'uniformité d'organisation dans la grande industrie, était un fait trop éclatant pour ne pas frapper tous les regards. Cela étant, n'y avait-il pas moyen de conserver les services que le principe de l'union des capitaux rendait à la production des richesses, sans que celles-ci servissent à alimenter le monstre de la ploutocratie ? — A peine la question fut-elle posée que la réponse apparut. Le mouvement tendant à remettre les affaires à des associations de capitaux chaque jour plus larges, les tendances aux monopoles contre lesquelles tant de résistances désespérées s'étaient inutilement brisées, tout cela était, on le comprit enfin, les pas en avant d'une évolution qui n'avait qu'à se compléter pour rendre l'âge d'or à l'humanité.

« Au début du vingtième siècle, ce point final fut atteint par la réunion, l'agrégation de tout le capital du pays. L'industrie et

le commerce de la nation cessèrent d'être dirigés par un groupe de corporations irresponsables, de syndicats particuliers dont le seul but était leur intérêt privé. Ils furent confiés à un unique syndicat, représentant le peuple, pour être dirigés dans l'intérêt de tous, pour le profit de tous. La nation, par conséquent, fut organisée comme une immense compagnie anonyme qui aurait absorbé toutes les autres ; elle devint le seul capitaliste et le seul patron, le monopole suprême dans lequel tous les monopoles moindres vinrent se fondre. Mais, aussi, elle fut le monopole de tous les profits et de toutes les économies que se partagèrent tous les citoyens. — L'ère des syndicats fut close par le grand syndicat. »

### III

Le moment est venu de savourer les fruits de cette révolution économique qui, supprimant la propriété privée et l'hérédité, a brisé le ressort de l'intérêt individuel, considéré universellement jusqu'ici comme le mobile indispensable du travail, et substitué à l'initiative privée, le mécanisme de l'entreprise nationale qui prend sur elle de mettre en valeur toutes les ressources et de satisfaire à tous les besoins.

L'armée industrielle enrôle tous les citoyens, hommes et femmes, sans aucune exception. Le service commence après que l'éducation est terminée, à vingt et un ans, pour durer jusqu'à quarante-cinq, en tout vingt-quatre ans. Il est obligatoire pour tous ; mais c'est là plutôt une question de fait qu'une coercition. « Le service est considéré comme si raisonnable, si naturel, que l'idée d'y contraindre a disparu. On mépriserait énergiquement celui qui devrait être forcé. Seulement en disant qu'il est obligatoire je ne vous ferai pas assez entendre à quel point il est inévitable. Notre ordre social est si absolument basé sur lui, en dérive si absolument que si un homme pouvait s'y soustraire, ce qui serait très difficile, il ne lui resterait aucun moyen, mais absolument aucun, de pourvoir à ses besoins. Il se serait exclu lui-même du monde, retranché de l'humanité. Il se serait suicidé, en un mot. » Les notes d'apprentissage servent à assigner la place que l'ouvrier occupera dans la profession qu'il a choisie, d'ordinaire en débutant par la troisième classe. Le sentiment d'honneur est le stimulant, et non pas une différence dans le taux de la rétribution.

L'armée industrielle est divisée en dix corps ayant chacun à leur tête un général choisi par le suffrage universel entre les colonels. Ils ont au-dessus d'eux le généralissime, qui est en même temps le chef de l'État, désigné entre les généraux par le vote de tous ceux qui ont cessé d'appartenir à l'armée. Les carrières sont laissées au choix des individus vérifiées par les aptitudes. Comme certains emplois sont plus attrayants, non à l'amour-propre qui n'existe plus depuis que toutes les fonctions les plus basses sont devenues également honorables, mais parce qu'elles sont moins pénibles, il pourrait arriver que les candidats s'offrissent plus nombreux que les besoins ne le réclament, par exemple, pour les occupations littéraires ou artistiques, puisque la production littéraire et le service des arts sont réglementés par la société comme tout le reste. Alors la sélection se fait d'après le degré d'aptitude. De plus, durant les trois années d'apprentissage, les jeunes citoyens sont tenus de faire les fonctions de manœuvres s'ils en sont requis. On a même ménagé la possibilité de changer non seulement d'atelier, mais encore de profession, si, après quelques années, la carrière dans laquelle on s'était d'abord engagé, cessait de plaire.

Les femmes, affranchies des soins domestiques, font partie, comme les hommes, de l'armée industrielle qu'elles ne quittent que quand les devoirs de la maternité les réclament ; celles qui n'ont pas d'enfants, servent jusqu'à quarante-cinq ans ; elles sont appliquées aux occupations mieux appropriées à leur sexe, elles ont leurs chefs et leur généralissime féminins. La femme de la société nouvelle n'accepterait pas d'être dépendante de l'homme pour son existence ; le mariage ne la fait pas sortir de l'armée industrielle. Jadis il n'existait pour elle d'autre intérêt que celui de la famille ; « nos jeunes filles ont autant d'ambition que nos jeunes gens. Le mariage, quand il s'effectue, n'est plus la prison pour elles. Il ne les sépare plus des grands intérêts de la société, de la vie active du monde. Ce n'est que lorsque la maternité occupe de ses devoirs l'esprit de la femme, que celle-ci est soustraite pour un temps au monde. Après, et à toute époque, elle peut reprendre sa place parmi ses camarades avec lesquelles elle ne perd jamais le contact. Les femmes sont une race très heureuse actuellement, si on compare leur sort à celui qu'elles ont eu dans l'histoire du monde ; et leur faculté de donner le bonheur aux hommes a augmenté en proportion. »

Mais comment une durée aussi restreinte du travail suffit-elle à procurer à la nation entière un bien-être tel que celui qui tout à l'heure s'étalera sous nos yeux? Ici l'étonnement pourra sembler naïf; c'est le contraire qui serait surprenant, si l'on se rend compte, d'une part, de la productivité d'un travail réglé suivant les aptitudes, des avantages d'une répartition des fruits de ce travail, sans prélèvement aucun sur leur valeur par des intermédiaires, sans qu'il y ait place à l'agiotage, sans tribut d'aucune sorte payé à la domination financière qui a disparu avec l'argent lui-même. Que l'on songe, d'autre part, à l'énorme économie qui a été réalisée par la suppression de l'armée de fonctionnaires de toute sorte, qui absorbaient une partie considérable des ressources de l'ancienne société. Plus d'armées permanentes, puisque les nouveaux peuples, contents d'exploiter leurs ressources, ne connaissent avec leurs voisins d'autres relations que les pacifiques échanges de produits; plus d'administration politique, puisque l'organisation industrielle absorbe désormais toutes les activités; plus de parlements, puisqu'il n'y a plus d'intérêts politiques à débattre, et que la presque totalité des articles des codes sont dorénavant sans objet; mais seulement un congrès de tous les États se réunissant à Washington, pendant quelques jours, tous les cinq ans, pour aviser aux améliorations dont l'expérience démontra l'utilité et la nécessité, congrès dans lequel les femmes élues prennent rang au même titre que les hommes.

Sous ce régime nouveau, l'être humain donne à la société le concours le plus fructueux, en même temps qu'il arrive à son plus complet et riche épanouissement. Aussi les hommes de quarante-cinq ans n'en paraissent-ils que trente-cinq, en sorte que l'heure de la retraite est pour eux le signal d'une nouvelle jeunesse qui commence. En effet, le travail approprié à leurs goûts, a été exempt de ces soucis cuisants qu'entretenaient autrefois la crainte toujours suspendue sur le travailleur de voir la concurrence effrénée, les chômages inattendus, le contrecoup des événements politiques, déjouer les calculs les mieux assis, tromper les efforts les plus persévérants. Il n'y a plus de fortune pour personne, mais l'aisance est assurée à tous, sans qu'aucune ambition puisse s'élever pour soi ou pour ses enfants. Le travail a lieu dans les ateliers communs pour les femmes comme pour les hommes; elles n'ont à prendre aucun souci de leur

ménage, ni de l'éducation des enfants, qui est donnée en commun à tous.

#### IV

Hommes et femmes, munis du carnet à souches qui remplace la monnaie et qui représente la somme de crédit correspondant non pas au salaire, — ce terme est impitoyablement proscrit, — mais au mérite du travail, s'adressent aux divers magasins établis dans chaque quartier, et qui ne sont eux-mêmes que des dépôts d'échantillons; les amateurs commandent les divers objets de vêtement, d'ameublement, etc., que le magasin central leur expédiera, jusqu'à concurrence du crédit auquel ils ont droit. Comment l'approvisionnement est-il tenu en rapport constant avec les demandes? Si quelques articles sont plus recherchés, en attendant qu'on ait pu en activer la production, le prix en est élevé, tandis qu'il baisse pour ceux qui demeurent en souffrance dans les rayons. Les cuisines particulières ont disparu au grand profit de la salubrité et de l'élégance des maisons particulières. On peut, moyennant un léger abonnement, se faire servir chez soi les deux repas accessoires; mais le dîner ne peut être pris que dans les locaux des cuisines nationales, où la carte présente un menu varié.

N'allez pas vous imaginer que les beaux-arts soient bannis de cette Lacédémone confortable. Le service de la musique est en permanence. En détachant un coupon de votre carnet, vous acquérez le droit de vous installer dans un fauteuil d'une salle d'audition et, en pressant un bouton, vous appelez jusqu'à vous, par un fil téléphonique, soit les flots suaves d'une ouverture ou d'une symphonie classique, soit les accents entraînants d'une polka échevelée. Vous pouvez même vous assurer pour votre réveil — toujours par le procédé si commode du ticket détaché du livret à souches — pour l'heure que vous aurez marquée, une aubade délicieuse.

L'instruction intégrale imposée à tous les citoyens indistinctement a élevé le niveau de la culture intellectuelle, et, en même temps, a développé la délicatesse des sentiments et affiné la politesse des manières. L'homme bien élevé des siècles passés, transporté dans ce milieu nouveau, n'aurait plus à souffrir du contact désagréable des gens sans éducation. Le portefaix et le cireur de bottes, comme le commis de magasin, sont de parfaits gentlemen.

Aussi cherchiez-vous en vain dans les rues, ces représentants de la force publique dont la présence était considérée jadis, comme la condition indispensable de la sécurité des personnes et du bon ordre. Avec la suppression de l'argent a disparu la principale cause des délits ; le carnet soustrait au légitime détenteur — nous n'osons dire propriétaire — ne pourrait être utilisé par le voleur, puisque la créance qu'il représente est strictement personnelle. Il restera tout au plus à constater et à punir quelques contraventions, pour lesquelles la réprimande sera presque toujours une sanction suffisante. Quant aux crimes contre les personnes, les compétitions politiques ayant cessé d'exister, le mobile du vol étant supprimé, la jalousie domestique ou commerciale n'ayant plus d'objet, ils n'apparaîtront qu'à de rares intervalles comme des effets d'un atavisme qui tend à s'éteindre et qui n'inspire à l'égard du misérable « kleptomane » qu' « une attitude de pitié et une contrainte ferme mais douce ». Donc, plus de gens de loi, plus de professeurs de droit, plus d'avocats, mais seulement des juges choisis par le suffrage entre les citoyens âgés de plus de quarante-cinq ans, auxquels l'honorabilité attachée à cette fonction la fait accepter sans rétribution. C'est devant eux que comparait le criminel qui rarement refuse d'avouer de lui-même sa faute.

C'est sous ces traits séduisants que nous est présentée la société nouvelle qui sortira de la révolution sociale préparée par le triomphe des idées collectivistes. Car il ne s'agit pas seulement ici d'une vaste réforme économique, mais d'une refonte de l'humanité bien autrement radicale que celle qui a eu pour expression la « Déclaration des Droits de l'homme, » au terme du siècle dernier.

## V

Au cours de cet exposé le lecteur s'est sans doute demandé, ce que devenait dans ce monde nouveau, l'institution primordiale et sacrée de la famille. L'auteur, sur ce point, est visiblement embarrassé : il se dérobe à la difficulté par un subterfuge littéraire. Mais il ne suffit pas d'avoir affirmé que désormais, la monstruosité des mariages basés uniquement sur l'équilibre des dots et associant par violence deux êtres qui ne pourront jamais se rencontrer dans l'affection ou dans l'estime, aura disparu pour faire

place aux unions dont un amour sincère aura préparé le nœud ; il reste la destinée de la famille liée à la question du foyer domestique. L'auteur nous introduit bien dans un intérieur formé d'un docteur et de sa femme, affranchis tous deux par leur âge, des occupations au dehors, savourant la jouissance de posséder une jeune fille accomplie, laquelle, au terme du roman deviendra, l'épouse de M. West. Mais le charme que répand la présence de cette enfant unique non encore enrôlée dans l'armée industrielle, ne saurait dissimuler le vide de cette demeure, où règne l'aménité des manières avec une certaine facilité de vie, mais où l'on ne connaît pas et ne saurait connaître le travail et les soucis partagés en commun, les jouissances intimes naissant de l'échange continu des pensées et des appréciations, toutes choses si douces qui appartiennent en propre au foyer domestique.

La religion a-t-elle sa place chez cette humanité nouvelle qui, à l'exemple du vieux Pharaon, détournant ses regards d'en haut, dit : « C'est moi qui me suis faite ? » La société en tant que société ne connaît aucun culte ; mais les citoyens qui éprouvent un besoin religieux, peuvent s'entendre pour le satisfaire en louant une des salles qui sont à la disposition du public pour les réunions privées, mieux encore, en organisant des auditions téléphoniques de quelque prédicateur en renom, tel que le pasteur Barton qui, tous les dimanches, de son cabinet, fait les délices de plus de 150 000 auditeurs invisibles.

L'homélie qui nous est rapportée de lui, n'est autre chose qu'un dithyrambe enflammé en l'honneur de l'émancipation du siècle présent par rapport au passé. Telle est la régénération de l'humanité que de longs siècles avaient demandée aux mensonges dont se nourrissait leur crédulité et sur les ruines desquels nous voyons enfin s'épanouir le règne de la vérité. Il ose dire : « L'affranchissement de l'humanité, de l'absorption morale et physique que causait l'éternel travail pour les plus simples besoins, peut apparaître comme une seconde naissance de la race, sans laquelle la première naissance à une vie qui n'était qu'un fardeau serait restée injustifiable. Depuis lors l'humanité est entrée dans une phase nouvelle de développement spirituel, dans une évolution des facultés les plus hautes, dans la vraie existence à peine entrevue par nos ancêtres... Nous croyons qu'enfin l'espèce réalise l'idéal divin et que chaque génération fera un



pas en avant. Me demanderez-vous quel est le but assigné aux générations à venir ? Je répondrai que la route est droite et longue devant nous, mais que la fin s'en perd dans la lumière. C'est après le retour de l'homme à Dieu « qui est notre maison », le retour de l'individu par la mort, le retour de l'espèce par l'accomplissement de l'évolution, que le secret divin nous sera révélé. Donnons une larme au sombre passé. Retournons-nous vers l'avenir radieux, et voilons nos yeux éblouis. Allons ! l'hiver de la race est fini, son été commence. L'humanité a brisé sa chrysalide, les cieux sont devant elle. » On sent ici l'inspiration directe du socialisme allemand qui voudrait réaliser dans la société les conséquences du panthéisme hegelien.

L'auteur parvenu au terme de son récit, nous avertit que ce n'est là qu'un rêve. A un rêve on ne demande pas de preuves ni l'enchaînement des idées. Mais ce rêve, il entend que ses lecteurs le considèrent comme l'idéal que le triomphe du collectivisme est appelé à réaliser. A ce titre on est en droit de lui demander compte de ses assertions ; or, il s'abstient soigneusement de toute démonstration et de tout calcul. Il néglige de nous expliquer, par exemple, comment le travail, privé de ses stimulants ordinaires, le besoin personnel, le désir de s'élever dans l'échelle sociale, l'ambition de préparer la situation à ses enfants, réduit à un petit nombre d'années et à quelques heures par jour, pourra suffire à la consommation d'une grande nation ; il ne nous révèle pas le secret qu'il a trouvé, de faire taire chez les âmes, les passions communes de l'ambition, de l'envie. Qu'est donc la félicité qu'il promet à tous, avec la privation de l'indépendance individuelle, la substitution à la vie de famille, de je ne sais quelle existence tout entière au dehors, la rupture des liens qui rattachent les générations les unes aux autres par la reconnaissance envers les aïeux dont on tient l'éducation et l'héritage et le dévouement aux générations à venir dont on prépare la considération et le bien-être par le travail et le sacrifice ?

En résumé, si pour le lecteur superficiel le livre d'Edw. Belamy renferme une séduction dangereuse<sup>1</sup>, pour qui sait réfléchir et comparer en le lisant, il ressort avec évidence que les satisfactions matérielles assurées par une transformation sociale telle qu'il la

1. M. de Lestrade a accompagné sa traduction de notes, à la suite des chapitres, où il réfute pas à pas les erreurs de l'auteur.

présente, pussent-elles être réalisées, la plupart des hommes se fatigueraient promptement d'une existence qui ne connaîtrait pour ainsi parler, que des jouissances mécaniques, au sein d'une société capable de procurer à ses membres uniquement le bien-être physique et les distractions, sans souci du bien moral qu'on ne saurait exclure des conditions du bonheur.

## II. — L'ESCLAVAGE SOCIALISTE

### I

Ce côté défectueux de l'utopie socialiste a été mis en vive lumière par un écrivain allemand, qui emprunte, lui aussi, le cadre de la fiction, mais pour atteindre un résultat opposé. En vue de prémunir les masses populaires contre les illusions dont on cherche à les entretenir, le D<sup>r</sup> Richter a eu recours à la forme du roman, pour faire toucher du doigt les impossibilités économiques et les violences morales que renferme le système socialiste.

Le héros du récit de M. Eug. Richter<sup>1</sup> est un petit relieur de Berlin parvenu, par un travail assidu, aidé de l'activité intelligente de sa femme, à une très modeste aisance qu'il fait partager à son vieux beau-père et à ses enfants; son fils aîné, excellent ouvrier typographe, est sur le point de se marier avec une jeune ouvrière modeste qui s'est déjà constitué, par son travail, une partie de sa dot. Ame droite, mais imagination facile à s'enthousiasmer, Schmidt s'est laissé séduire par les théories sociales de Bebel dont le livre sur « la Femme » est devenu, nous apprend-il, l'Évangile de son foyer. Aussi salue-t-il avec enthousiasme la Révolution qui, au terme du dix-neuvième siècle, renverse la société vieillie, pour faire place à l'organisation démocratico-socialiste. Par une heureuse coïncidence, le jour de naissance de l'ordre nouveau tombe avec les noces d'argent de Schmidt et de son épouse; il est aussi témoin des fiançailles de Franz avec Agnès Muller. Tout était donc à la joie au dedans du foyer domestique et au dehors.

« Après le dîner, nous allâmes nous promener » sous les Til-

1. Eug. Richter, *Où mène le socialisme. Journal d'un ouvrier*. Édition française d'après le 225<sup>e</sup> mille de l'original, par P. Villard, avec une préface de Paul Leroy-Beaulieu. Paris, 1892.

leuls », écrit-il dans son journal. C'était une cohue, une réjouissance sans fin. Aucune dissonance ne troublait la fête du grand jour de la victoire. La police est dissoute; le peuple maintient lui-même l'ordre d'une manière exemplaire. Dans le jardin public, sur la place du château, une foule compacte formait comme une muraille. Le nouveau gouvernement était assemblé dans le château. Ceux qui dirigeaient jusqu'à présent le parti des démocrates socialistes ont saisi provisoirement les rênes du gouvernement; nos députés socialistes de Berlin forment jusqu'à nouvel ordre la municipalité. Chaque fois qu'un des nouveaux membres du pouvoir se montrait à la fenêtre ou au balcon du château, la joie du peuple éclatait toujours à nouveau. On agitait les chapeaux et les mouchoirs, on chantait la *Marseillaise* des travailleurs. »

Les décrets se succèdent sans interruption et remplissent chaque jour les pages du *Vorwärts*, devenu journal officiel et même journal unique, et qui est distribué gratuitement à tous les citoyens. Tous les bons sur l'Etat, les hypothèques, les actions, les obligations, les billets de banque ont été déclarés nuls et sans valeur. Les biens immobiliers, les moyens de transport, les machines, les outils et les instruments ont tous été confisqués au profit de l'Etat socialiste. Le programme du parti tel qu'il a été arrêté au congrès d'Erfurt en 1891, a été provisoirement proclamé droit fondamental du peuple. En conséquence, une loi a opéré la transformation de tous les moyens de travail, du sol et du sous-sol, des mines, des puits, des machines, des outils, des moyens de transport, en propriété de l'Etat, ou, comme on dit maintenant « de la société ».

La panique s'est emparée de la bourgeoisie capitaliste; les riches propriétaires se hâtent de fuir sans trop savoir où ils iront se fixer, puisque, sauf en Suisse et en Angleterre, la démocratie sociale règne maintenant partout dans le vieux monde. L'Amérique a résisté au mouvement, mais les vaisseaux en partance ne peuvent emmener tous les émigrants. Le départ de ceux-ci n'est pas, du reste, de nature à causer un préjudice sérieux à la nouvelle société. L'anéantissement des valeurs ne leur laisse pas grand'chose à emporter avec eux.

Cependant une surprise désagréable ne tarde pas à se produire, elle commence à jeter une ombre sur l'enthousiasme général

dans l'entourage du relieur, sans toutefois que se laisse entamer son imperturbable confiance. Agnès, depuis plusieurs années, en vue de s'amasser une dot, avait multiplié son travail ; ne prenant d'autre récréation que le temps des repas, se privant de toutes les dépenses de fantaisie, elle était actuellement en possession d'un livret de caisse d'épargne de 2 000 marks. Émue par les rumeurs de confiscation qui commençaient à circuler, elle se décide à aller réclamer le remboursement de son dépôt au bureau de la Klosterstrasse. Mais à peine a-t-elle fait quelques pas dans la rue, qu'elle se trouve noyée au milieu d'une véritable émeute. C'étaient les déposants qui venaient en foule réclamer leurs épargnes. Le sang eût infailliblement coulé si le chancelier, paraissant au balcon central du château, n'eût annoncé que la question des caisses d'épargne allait être portée au Reichstag. Cette parole rendit la confiance à la foule, qui s'écoula rassurée et gaie.

## II

Conformément à la loi nouvelle, la municipalité, au nom du gouvernement, ordonne à tous les individus, hommes et femmes de vingt et un à soixante-cinq ans, de faire choix d'une profession dans les trois jours. On rappelle expressément aux femmes et aux jeunes filles, qu'à partir de leur entrée dans les ateliers nationaux, dont la date sera précisée ultérieurement, elles seront libérées, dans leurs propres ménages, du soin des enfants, de la préparation des repas, du soin des malades et du blanchissage du linge. Tous les enfants seront gardés dans des salles d'asile et dans des maisons d'éducation nationales. Le principal repas se prendra dans les cuisines nationales du district. Tous les malades seront transportés dans les hôpitaux publics. Le linge de corps et de lit sera porté, pour être blanchi, à des établissements centraux. La durée du travail sera la même, dans toutes les professions, pour tout le monde, hommes et femmes, soit dans les ateliers nationaux, soit dans les autres services publics : elle est fixée, jusqu'à nouvel ordre, à huit heures par jour. Chacun doit présenter des certificats attestant sa capacité à remplir la carrière qu'il choisit. Une seule profession n'est pas admise, la prêtrise ; le Congrès d'Erfurt, qui est désormais la loi fondamentale de l'État, ayant déclaré que toute application des

ressources de l'État à des emplois religieux ou ecclésiastiques, est interdit. Les personnes qui persévéreront à vouloir exercer ce ministère, le feront à leurs heures de repos, en dehors du travail normal qu'ils doivent à la société.

Schmidt écrit avec satisfaction : « Moi, mon fils Franz, ma belle-fille Agnès, nous resterons fidèles à notre profession actuelle, à laquelle nous nous sommes attachés, et nous en avons fait la déclaration. Ma femme a demandé à garder les enfants. Elle veut ainsi continuer ses soins maternels à sa fille Annie qui a quatre ans et qu'il faudra envoyer à l'asile national des enfants. »

La suite du journal nous fait assister à la séance du Reichstag qui devait décider du sort des cinq cent mille créanciers de la caisse d'épargne de Berlin. Les débats furent orageux. Heureusement que la loi inflexible des huit heures de travail, coupa court à la discussion et précipita le vote. Mais la tempête se continua à la maison. Agnès était inconsolable de la perte de ses 2000 marks. En vain sa future belle-mère, pour la calmer, lui faisait briller la perspective de la belle dot que tous les couples de fiancés recevraient plus tard du gouvernement : « Je ne veux pas de cadeaux, répétait-elle avec violence ; je veux le produit de mon travail ! Un pareil procédé est pire que le brigandage et le vol ! » — « Je crains, note mélancoliquement le beau-père, que les événements d'aujourd'hui ne soient pas propres à fortifier chez ma belle-fille la solidité des principes socialistes. » Ce n'est pas tout, le grand-père est, lui aussi, possesseur d'un livret ; il s'abstient de toucher les intérêts pour laisser s'accumuler les rentes et léguer ainsi, au moment de sa mort, un témoignage de sa reconnaissance pour les bons soins dont l'ont entouré ses enfants. On ne sait comment s'y prendre pour lui annoncer l'anéantissement du fruit de ses épargnes. La force des choses arrache à notre fervent adepte de la révolution sociale cette réflexion : « Le fait est qu'il faut être aussi ferme que moi dans les idées socialistes pour supporter d'un cœur léger de semblables pertes. »

Cependant la police a communiqué l'ordre de se mettre au travail, conformément au choix qui a été fait des professions et au plan dressé par le gouvernement pour l'organisation de la production et de la consommation publiques. Ici commencent les déceptions. Franz est bien convoqué comme typographe, mais à Leipzig. C'est son mariage reculé indéfiniment. Il s'emporte jus-

qu'à blasphémer la loi qui l'éloigne ainsi de son prochain bonheur. « Il faut passer beaucoup de choses à un fiancé qui se voit séparé de sa promise pour un temps indéterminé, » se dit philosophiquement le père. Il cherche à consoler son fils en lui rappelant que, dans la maison voisine, on a été jusqu'à séparer des époux. La femme va comme garde-malade à Oppeln, le mari comme teneur de livres à Magdebourg. « Comment peut-on séparer des époux ? C'est une pure infamie ! » s'écrie Paula exaspérée, pensant qu'un pareil sort pourrait l'atteindre. « Ma pauvre fille, dit ici Schmidt, oubliait que, dans notre nouvelle société, le mariage est une relation purement privée, comme Bebel l'a montré dans son livre sur la Femme. Tous les mariages peuvent tour à tour être conclus et dissous sans l'intervention d'un fonctionnaire quelconque. Le gouvernement n'est donc pas en situation de savoir qui est marié. Sur le registre de l'état civil chacun est inscrit seulement sous son prénom et sous le nom de famille de sa mère, ce qui est tout à fait logique. Dans une organisation méthodique de la production et de la consommation, la cohabitation des époux ne peut que dépendre du lieu où ils travaillent ; le contraire serait impossible, car l'organisation du travail ne peut tenir compte de relations privées toujours révoquables. »

Schmidt reste à Berlin dans un atelier de reliure, toutefois comme simple ouvrier ; sa femme est acceptée comme garde-malade, mais pas dans l'établissement où sa petite-fille doit être élevée. « On dit qu'en principe, pour éviter que les mères n'accordent des préférences à leurs propres enfants, et que les autres mères ne soient jalouses, on ne met les femmes comme gardes que dans les établissements où ne se trouvent pas leurs enfants. C'est certainement équitable, mais Paula le trouvera très dur. Les femmes sont toujours portées à subordonner la raison d'État à leurs désirs particuliers. »

Agnès est employée, non comme modiste, mais comme lingère, le nombre des ouvrières en articles de luxe, se trouvant très réduit dans l'organisation nouvelle. A Franz, qui se récrie, disant qu'on devrait laisser chacun s'occuper de soi, le père, pour le calmer, lit un article du *Vorwärts*, où le gouvernement, pour faire comprendre la situation, a donné un aperçu des demandes d'emploi et des besoins du travail. « A Berlin, il s'est présenté comme

chasseurs plus de gens qu'il n'y a de lièvres dans un rayon de dix milles autour de la ville. D'après la proportion des demandes, le gouvernement pourrait mettre un portier à chaque porte, un forestier à côté de chaque arbre, un écuyer auprès de chaque cheval. Les bonnes d'enfants sont beaucoup plus nombreuses que les filles de cuisine, les cochers beaucoup plus nombreux que les garçons d'écurie. Autant il y a abondance de sommeliers et de cantatrices, autant il y a pénurie de gardes-malades. Marchands et marchandes affluent; il y a une quantité sans égale de surveillants, de contrôleurs, d'inspecteurs, bref, de représentants du pouvoir; les acrobates ne manquent pas non plus. Mais les demandes sont très rares pour le rude et pénible travail des paveurs, des chauffeurs, et, en général, pour les travaux du feu. Il s'est trouvé encore moins d'amateurs pour le curage des égouts. » La conséquence est que le gouvernement est obligé de tirer au sort un grand nombre d'emplois. A quoi Franz réplique irrévérencieusement qu'il y a bien toujours eu des loteries de chevaux et de chiens, mais qu'on tire les hommes au sort pour la première fois.

Le père, inébranlable dans sa foi socialiste, répond : « Vois-tu bien, tout dans l'avenir doit être organisé à nouveau. Nous souffrons encore des effets du système d'exploitation et du régime du capital. Mais quand les sentiments démocratico-socialistes se seront pleinement épanouis partout, ce sera précisément pour les travaux difficiles, dangereux et désagréables, qu'il s'offrira le plus de volontaires. Ceux-ci seront soutenus par la pensée que, en accomplissant ces travaux, ils ne servent plus comme autrefois la cupidité des exploiters, mais rendent de grands services à la communauté. » Il est contraint de s'avouer que ses enfants ne paraissent pas très convaincus.

On apprend que l'agitation est très grande dans les campagnes. Les paysans s'étaient attendus à rester chacun dans sa maison, continuant à cultiver son lopin, agrandi d'une part prise sur le grand domaine voisin. Ils s'irritent à la pensée d'être expropriés; un grand nombre de journaliers se proposent d'émigrer dans les grandes villes, où la vie leur paraît plus facile, le travail moins rude. On doit s'occuper sérieusement d'arrêter leur invasion aux portes de Berlin, et on renforce en hâte la police.

## III

Le dernier repas en famille présenta un aspect lugubre ; les cœurs étaient serrés. Les efforts du père pour l'égayer par la perspective des jouissances de toute sorte que la nouvelle organisation sociale offrirait en échange des réunions de famille, échouaient contre le chagrin de la séparation imminente. Le grand-père était inconsolable d'aller finir ses jours dans un hospice, loin de ses petits-enfants qui le charmaient par leur babil et leurs caresses. Ce fut une véritable explosion lorsqu'on entendit s'arrêter devant la maison les grandes voitures de déménagement pour enlever un à un, et porter à la masse publique, ces outils, ces ustensiles, ces meubles, ces mille petits riens à chacun desquels était attaché un souvenir. On ne laissa que les meubles strictement nécessaires à deux personnes. Ils seront encore trop nombreux pour le nouvel appartement qui remplacera le gai logis sur le devant qui abritait depuis longtemps la famille. Toutes les chambres de la ville ont été tirées au sort entre tous les habitants, et comme la société, ignorant les mariages, comme nous l'avons vu plus haut, ne tient pas compte des ménages, c'est par une faveur du sort ou par voie d'échange à l'amiable, que les époux parviennent à se rapprocher. Paula cède son lot pour un cabinet de domestique, contigu à la chambre de son mari. Tous les couples n'ont pas été aussi heureux, plusieurs ne parviennent pas à se réunir.

C'est alors que commence la nouvelle vie domestique. Tout le numéraire a été confisqué ; les particuliers reçoivent en échange des traites sur l'État. On remet à chaque travailleur, tous les quinze jours, un certificat qui porte son nom et sa photographie. Les coupons qu'il renferme ne peuvent être cédés à des tiers, on ne peut même les accumuler au delà de la somme de 60 marks ; grâce à ces précautions sévères, il est impossible que le capital se reconstitue. Les cuisines nationales ont été établies dans les plus belles maisons, jadis occupées par l'aristocratie de Berlin. Vous y chercheriez en vain les garçons habillés en noir pour servir ; mais, en revanche, les salles sont incessamment parcourues par des agents de police, qui veillent à ce que chaque pensionnaire prenne place à l'heure qui lui a été assignée et ne s'attarde



pas au delà du temps fixé. Il ne saurait être question pour chacun de dresser son menu. On avait essayé au début de laisser le choix entre différents plats indiqués sur la carte, mais les derniers venus se sont plaints de ne plus trouver, la plupart du temps, ce qu'ils auraient préféré. Désormais la qualité et la quantité sont les mêmes pour tous, hommes et femmes. On est obligé de consommer sur place; on est libre de donner de son surplus à son voisin.

Les portions sont réglées d'après les données expérimentales de la science, sur le nombre de grammes qu'il faut fournir au corps, soit en éléments azotés, soit en éléments non azotés pour le maintenir dans les mêmes conditions matérielles. Le menu de toute la semaine est affiché, comme autrefois le programme des théâtres. Qu'est la poule au pot du dimanche que le bon roi Henri souhaitait à tous les Français, comparée au plat de viande que la société réformée sert chaque jour à tous ses membres ! L'enthousiasme déborde du cœur de notre relieur : « Plus de gens sans pain ! Plus de gens sans asile ! La marmite mise pour tout le monde, tous les jours. La pensée d'avoir atteint ce but est si belle qu'elle doit faire oublier beaucoup d'inconvénients que la nouvelle organisation entraîne tout de même avec elle. »

Tout le monde ne prend pas son parti, aussi facilement que notre homme, des conséquences pénibles de l'organisation nouvelle. On parle d'émigration en masse, surtout d'architectes, d'ingénieurs, de chimistes, de médecins, de professeurs et aussi de chefs d'industrie, de modeleurs, de contremaîtres, qui ne peuvent se résigner à ne recevoir qu'un salaire de simples ouvriers. Il a fallu lever et équiper des troupes pour établir un cordon de sentinelles le long de la frontière de Suisse et sur toutes les côtes de la mer du Nord, afin d'arrêter les tentatives de fuite. Ceci du reste ne peut avoir qu'un temps; Bebel n'a-t-il pas dit : « Chacun est ce que la société l'a fait. Les idées sont un produit engendré par l'esprit du temps dans la tête des individus. » Bientôt l'éducation nouvelle aura fait entendre que l'ambition de tout citoyen doit être de consacrer toutes ses forces à la communauté. »

Un incident inattendu jeta pour la première fois quelque trouble dans la sérénité des pensées de Schmidt. Le chancelier, homme d'énergie, avait toutes ses sympathies. Or, un jour

qu'il rentrait de sa promenade au Thiergarten, dans sa voiture, il fut assailli par la foule ameutée qui le somma de descendre, menaçant de précipiter l'équipage dans le canal. Elle lui reprochait de renouveler le luxe et la tyrannie des bourgeois d'autrefois, d'avoir un domestique pour son service personnel, et de se faire servir ses repas chez lui. Il fallut refermer en hâte sur lui les portes du château. Écœuré de ce traitement et fatigué des soucis de sa situation, il donna sa démission.

#### IV

Toutefois ce qui commença à ébranler la confiance du fervent adepte de la révolution démocratique-socialiste, ce fut l'expérience personnelle qu'il ne tarda pas à faire de la valeur du travail dans les ateliers nationaux. Une place de contrôleur étant devenue vacante, lui fut attribuée. L'évidence des faits amène sous sa plume cet aveu significatif : « Nos camarades d'atelier, écrit-il, ne sentent pas grand'chose. On pourrait presque dire que les ateliers ne sont maintenant que des lieux où tuer le temps. Le mot d'ordre est celui-ci : aller lentement afin que le voisin puisse suivre. Il n'y a plus de travail à la tâche, il ne s'accorde pas avec l'égalité des salaires et de la durée du travail. « Avec un salaire assuré, m'écrit Franz, on dit maintenant : Si l'ouvrage ne se fait pas aujourd'hui, il se fera demain. L'application et le zèle passent pour niaiserie. Mais aussi, à quoi bon ? Il n'est pas plus utile dans la vie d'être laborieux que d'être fainéant. On n'est plus l'artisan de son propre bonheur ; on subit le sort que vous font les autres. » Ainsi parle Franz. En cela il a moins tort qu'autrefois. « On ne peut dire combien il se gâte maintenant de matériaux et d'instruments par l'inattention et la négligence. Je ne sais pas ce que j'aurais fait, quand j'étais patron, si j'avais eu affaire à des ouvriers comme ceux qui travaillent à mes côtés. »

Il essaie de ramener ses compagnons au sentiment du devoir : « Collègues, la société attend que chacun fasse son devoir. Nous n'avons plus maintenant que huit heures de travail ; vous êtes tous de vieux démocrates socialistes. Notre Bebel a exprimé autrefois l'espoir que, dans la nouvelle organisation, une atmosphère morale exciterait tout le monde à l'émulation. Songez-y,

camarades, nous ne travaillons plus pour des exploités et des capitalistes, mais pour la société ; chacun de nous doit tout à la société. » — « Bien prêché, lui crie-t-on de toutes parts. C'est dommage que nous n'ayons plus besoin de pasteurs. Bebel nous a promis la journée de travail de quatre heures et non de huit heures. La société est grande. Dois-je me tracasser et m'échiner pour une société de 50 millions d'hommes, quand les 49 999 999 autres ne sont pas aussi fous ? Et que pourrais-je m'acheter avec le cinquante millionième du surplus que produirait mon travail, à supposer qu'il me revînt ? » Puis ils se mirent à chanter en chœur : « Si la société ne te convient plus, cherches-en une autre. » Franz, de son côté, un jour qu'il remplaçait le metteur en pages malade, ayant demandé poliment qu'on lui laissât un peu plus de tranquillité pour achever sa besogne, s'entendit assaillir par le chant de la *Marseillaise* des travailleurs, en appuyant sur ces mots : « A bas la tyrannie ! »

Il est bien vrai que le règlement affiché dans les ateliers édicte des peines sévères contre la paresse et l'insubordination, mais les directeurs d'ateliers et les contremaîtres étant élus par leurs subordonnés, se garderaient bien de se mettre mal avec eux.

Pendant le vieux grand-père n'a pu se faire à son isolement et à la promiscuité d'une foule mélangée de toute sorte d'hommes et de femmes inconnus ; une baisse rapide s'est produite dans ses facultés. La petite Annie jadis si caressante se montre de plus en plus indifférente aux visites de sa mère qui n'a même pas la liberté de lui apporter quelques douceurs ; elle s'étiole à vue d'œil, privée des soins particuliers que réclame sa santé délicate, jusqu'à ce qu'un jour Paula accourue en hâte, à l'annonce d'une maladie grave, en arrivant à l'asile, ne trouve plus qu'un cadavre. Sa raison en reçoit un coup fatal.

Qu'était-il advenu pendant ce temps de Franz et de sa fiancée ? Celle-ci blessée dans sa délicatesse par les propos licencieux des compagnes de travail qu'on lui avait imposées, et les allures rien moins que réservées de certains directeurs, avait résolu de se soustraire par la fuite à ce qu'elle considérait comme le plus dur esclavage. Elle n'avait pas eu de peine à gagner Franz à son projet. Tous deux, trompant la vigilance des gardes-côtes, s'étaient fait porter par une barque de pêcheur à un croiseur anglais qui recueillait les émigrants. Grâce à une somme d'argent que la mère

avait réservée en cachette, ils se rendaient en Amérique pour retrouver le bonheur et l'aisance dans le travail libre. Le père, qu'on n'avait pas osé mettre dans la confiance du projet, de peur qu'il ne l'entravât, averti après coup, tout en regrettant le départ de ses enfants, ne les blâma pas.

D'après les aveux consignés plus haut de l'ancien relieur, touchant l'efficacité du travail socialement organisé, on ne sera pas surpris d'apprendre qu'un gouffre financier s'était ouvert et s'élargissait chaque jour. La production totale qui était évaluée avant la Révolution à 17 ou 18 milliards de marks par an, était tombée à 6 milliards pour la même durée : c'était un déficit d'un milliard par mois. En vain on décréta une diminution des dépenses pour la nourriture et le rétablissement au moins momentané, de la journée de douze heures de travail ; les remèdes étaient hors de proportion avec l'étendue du mal. La défectuosité des produits de toute sorte provenant de la négligence des ouvriers, était un obstacle à leur exportation ; il allait sortir de là de graves complications internationales.

La Russie qui fournit à l'Allemagne des denrées et des matières premières dont celle-ci ne peut se passer, se trouvait en possession de plus d'un milliard de marks de créances dont elle avait cédé une partie à la France. Ces deux puissances se mirent d'accord pour refuser les objets manufacturés que l'Allemagne leur fournissait depuis longtemps, mais qu'elles déclarèrent être aujourd'hui de qualité trop mauvaise ; elles s'entendirent pour prendre des gages, en envahissant simultanément les provinces frontières de l'ouest et de l'est. Certes, l'ancien régime avait légué à l'Allemagne un outillage guerrier magnifique. Mais les charbons manquaient pour les transports, les réserves en vivres et en vêtements avaient été épuisées au profit de la population civile, de plus les ouvriers métallurgistes de Berlin et des environs s'étaient mis en grève, à la suite du refus que l'on avait fait, de leur payer le produit intégral de leur travail, ce qui eût été le renversement par la base de tout le système de l'ordre actuel.

Cependant on parle de revers militaires aux deux extrémités de l'empire, malgré la bravoure des soldats, cette fois mal commandés, mal équipés, mal nourris. L'émeute ensanglante les rues de Berlin. Schmidt craint que son fils Ernest, qu'il sait fort mécontent dans l'école où on le retient malgré lui, parce qu'il n'a

aucun goût pour les études supérieures et que toutes ses aptitudes sont pour le travail manuel, ne s'échappe pour se joindre aux insurgés. Pendant qu'il traverse la rue, la balle d'un des soldats postés aux fenêtres qui le croit un messenger des émeutiers, l'étend raide mort à la porte de l'établissement.

Esnest a pris promptement sa détermination. A l'aide de l'argent que son frère lui a fait parvenir, il va le rejoindre à New-York où il lui porte le journal de son père. Ce sont les pages que nous venons de lire.

Cet exposé en action, constitue certainement une réfutation par l'absurde du système collectiviste, des plus péremptoires. Toutefois nous n'estimons pas qu'il suffise de s'en tenir à cette réponse purement négative. D'ailleurs, bien que les assertions du D<sup>r</sup> Richter portent presque partout avec elles leur vraisemblance et leur ustification, on pourrait se demander si, à côté de ces conséquences désastreuses de la doctrine collectiviste, elle ne renferme pas des éléments de rénovation capables de contrebalancer les destructions qui sont la condition préalable de toute reconstitution sociale. Notre socialiste sincère est-il mort juste à temps pour ne pas assister à l'effondrement total de ses rêves généreux, ou bien n'a-t-il pas vécu assez longtemps pour contempler la riche moisson de ces semences de doctrines jetées dans un sol envahi par les substructions d'un autre âge et où elles ne pouvaient germer qu'en perçant une épaisse couche de ruines ? Nous montrerons dans un prochain article comment c'est des principes mêmes du collectivisme que sortent comme des conséquences nécessaires, les abus et les désastres qui viennent d'être mis sous nos yeux.

(A suivre.)

P. FRISTOT.

## MÉLANGES ET CRITIQUES

---

### LES MISSIONS CATHOLIQUES AU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE<sup>1</sup>

Les pessimistes qui étudient actuellement l'état de la France et de l'Église, pensent et disent que tout est en décadence autour de nous. Au dix-neuvième siècle, à leur avis, le catholicisme achève sa faillite. Fin de siècle, fin d'un monde, fin même du monde, telle est l'amusante perspective qu'ils nous tendent devant les yeux. Ils la composent, pour la rendre vraisemblable, de toutes les misères, de tous les scandales, de tous les petits côtés des plus grandes choses. Ces démonstrations sont décourageantes.

Le beau livre de M. Louvet, composé d'après d'autres procédés, provoque une conclusion différente. Missionnaire depuis plus de vingt ans dans cette église d'Annam si éprouvée, témoin attristé des maux causés par nos campagnes d'Indo-Chine, M. Louvet aurait eu, plus que d'autres, le droit d'être pessimiste. Mais en soldat que les désastres partiels ne troublent pas, il a su élargir son horizon, étudier la bataille par son ensemble, et, chiffres en main, il nous prouve que, malgré ses défaillances, notre dix-neuvième siècle est déjà « un des plus grands de l'Église et un des plus féconds pour le développement de l'apostolat ».

En Europe le catholicisme n'a reculé que devant le schisme moscovite. Une oppression toute-puissante, servie par la complicité de prêtres apostats, a réduit à néant l'église ruthène et bouleversé l'église latine. L'église ruthène comptait encore, en 1804, 650 000 fidèles; aujourd'hui elle n'existe plus officiellement; seuls 100 000 Uniates vivent dispersés dans l'empire. Quant aux Polonais, leur histoire religieuse, surtout depuis 1860, est, on le sait, une douloureuse agonie. Aussi la domination moscovite en

1. *Les Missions catholiques au dix-neuvième siècle*, par M. Louvet, des Missions étrangères de Paris, missionnaire en Cochinchine occidentale. Ouvrage illustré de plus de 200 gravures. Gr. in-4, de xvi-590 pages. Lille, Desclée; Lyon, les Missions catholiques, 1895. Prix : broché, 15 francs; édition de luxe, 30 francs.

Orient est, aux yeux de M. Louvet, la grande menace de l'avenir. Elle le serait, en effet, si l'on supposait un Nicolas I<sup>er</sup> régnant à Constantinople. Mais les tsars changent, — et assez vite. Que les événements en amènent un à résigner cette papauté jalouse, cette susceptibilité ombrageuse, seule cause de leur intolérance, et l'inévitable extension du peuple russe, si croyant, si pieux, au lieu d'être un fléau, deviendrait un bienfait.

Les progrès du catholicisme dans les pays protestants sont hors de conteste. Les catholiques de Suisse et de l'Allemagne du Nord vivaient, au début du siècle, paisibles et tièdes, sous un clergé médiocre et un épiscopat en partie détestable. Le grand remède de Dieu, la persécution, les a transformés. Au lieu de six millions de fidèles, l'Allemagne du Nord en compte aujourd'hui près de treize, fortement groupés sous une hiérarchie renouvelée. En Suisse, depuis 1870 surtout, l'Église est la victime du radicalisme hérétique; cependant les catholiques, qui formaient en 1880 le tiers à peine de la population helvétique, en constituent maintenant les deux cinquièmes; leur tenue sous le feu est restée admirable, et quand les autorités fédérales ont dû, elles aussi, entrer en composition avec Léon XIII, elles ont bien senti qu'elles ne traitaient pas avec un vaincu.

En Danemark, l'émancipation des catholiques date de 1847; alors, cette mission avait 3 missionnaires, 300 fidèles, aucune œuvre; en 1892 elle devenait un vicariat apostolique, comptant 39 missionnaires et 4 000 fidèles. La Suède n'a donné la liberté aux catholiques qu'en 1860. Ils étaient alors 200; ils sont 1 200. La Préfecture de Norvège comptait, en 1869, 220 catholiques. Elle en renferme 900.

En 1840, Guillaume de Nassau n'avait pu gagner sur ses sujets calvinistes d'établir la hiérarchie catholique en Hollande. Pie IX la reconstituait en 1853, et depuis lors, tandis que les hérétiques, libres eux aussi de s'affranchir des formules du synode de Dordrecht, s'émiettent au gré de leurs inspirations, la communauté catholique augmente. De 350 000, son chiffre, après quatre-vingt-dix ans, s'élève à 1 488 852.

La Grande-Bretagne réservait à l'Église romaine des consolations plus grandes encore. Les deux royaumes d'Angleterre et d'Écosse renfermaient, en 1800, 120 000 catholiques, 65 prêtres et 6 vicaires apostoliques; cette mission ne possédait aucune

chapelle publique, aucun collège, aucune œuvre. Les papistes n'y jouissaient d'aucun droit civil. Aujourd'hui 3 archevêques, 18 évêques et 2 795 prêtres gouvernent 1 690 921 catholiques. Ils possèdent 1 628 églises; leurs collèges ont près de 30 000 élèves.

Rome avance aussi dans la Turquie d'Europe. En 1856, un motif plus politique il est vrai que religieux, a failli lui donner six millions de Bulgares. L'indifférence de la France, l'active opposition de la Russie ont arrêté ce mouvement. Depuis, l'exarchat bulgare est défendu par la Russie à la fois contre les prétentions du Phanar et contre les offres du Vatican. Néanmoins, de 250 750, le nombre des catholiques s'est élevé à 639 785, dans les douze diocèses réorganisés des Balkans.

Quant aux différentes églises du Rit-Uni, à celles d'Asie-Mineure en particulier, ce siècle les a éveillées de leur triste somnolence. En Palestine le nombre des Latins a décuplé. Dans tous les vicariats, des œuvres ont germé, mettant en plus grande évidence la stérilité du schisme. Grâce à son zèle patriarche Maximos Mazlum, l'Église grecque melchite a secoué le joug séculaire du schisme d'Antioche. Elle a contraint le gouvernement ottoman à lui restituer son bérat. De 20 000, le chiffre de ses fidèles s'est porté à 114 000. En Arménie, l'énergique attitude du patriarche Hassoun, et, il faut le reconnaître, la sagesse de la Porte, ont fait échouer misérablement, après dix ans, le schisme de Kupélian. L'Église de Chaldée a vu, elle aussi, un schisme avorter en son sein. Partout, au contraire, la suprématie de Rome s'est affirmée; sous son influence les œuvres se sont multipliées. Au lieu de 401 000 catholiques, les églises du Rit-Uni en comptent 657 698, noyés, il est vrai, parmi huit millions de schismatiques. Ces derniers meurent d'anémie. Ils sont une proie que guettent à la fois Russes et protestants, mais que l'Église romaine, leur mère, espère plus que jamais relever et sauver.

La rapide croissance de l'Église du Nouveau Monde est un phénomène qu'elle sait elle-même assez mettre en lumière. En 1800, toutes les missions américaines réunies ne groupaient pas 400 000 catholiques. Aujourd'hui, dans l'Amérique anglaise, 25 évêques et 2 400 prêtres administrent 2 088 561 fidèles. Les États-Unis n'avaient, il y a cent ans, qu'un évêque et 40 000 catholiques. Ils montrent avec orgueil leurs 83 évêques, leurs



7 000 prêtres, leurs 8 millions de catholiques. Cette splendeur, M. Louvet le fait très justement ressortir, ne doit pas éblouir. Si le développement de la hiérarchie ecclésiastique aux États-Unis est de tout point admirable, la progression des fidèles l'est beaucoup moins, car 20 millions de catholiques ont émigré en Amérique en ce siècle, et, s'il ne s'en trouve aujourd'hui que 8 millions, c'est que les autres ont apostasié. — La civilisation américaine cache d'autres misères; l'extermination des Indiens, qui, de 10 millions se trouvent réduits à 300 000, n'est pas une œuvre dont elle puisse se flatter. Il reste vrai cependant que dans ce peuple où 30 millions d'indifférents entretiennent une atmosphère de matérialisme malsain, le catholicisme se présente « comme la nécessité religieuse et sociale ». Le protestantisme est un frein insuffisant pour le Yankee; placé entre le rationalisme et le catholicisme, il ira, espérons-le, où de grands exemples doivent attirer son bon sens : à l'Église romaine.

Dans les Antilles protestantes, et aux Guyanes, le chiffre des catholiques a triplé en quatre-vingts ans. Quant aux réductions indiennes de l'Amérique du Sud, des siècles passeront sans les pouvoir reconstituer. La haine des sociétés secrètes pour les ordres religieux a empêché tout essai de restauration : 3 millions d'Indiens abandonnés errent encore dans le bassin de l'Amazone, dans la République Argentine et en Patagonie. Les diverses missions en évangélisent actuellement 230 000.

Mais ce sont les Églises d'Asie, d'Afrique et d'Océanie qui nous semblent les plus admirables de ce siècle.

L'Inde, en 1830, n'offrait aux missionnaires que des ruines à relever. 475 000 fidèles y végétaient sous la garde indolente de 400 prêtres de Goa. Quelques missions conservaient une vingtaine de prêtres européens. L'Église de l'Inde, à cette heure, compte 26 évêques résidants, 645 missionnaires, plus de 1400 prêtres indigènes, environ 3000 Frères et Sœurs, européens ou indigènes, 1 700 000 fidèles catholiques. Une admirable floraison d'œuvres apostoliques surgit tous les jours de ce sol païen, et le couvre depuis l'Himalaya jusqu'à Ceylan. 2 200 écoles abritent plus de 100 000 élèves. Des brahmes se sont convertis au Maduré. Aux âmes qui ne voudront point passer, du brahmanisme déconsidéré, à l'irréligion pure et simple, le catholicisme apparaîtra bientôt comme la seule espérance, et des 257 millions d'habitants

qui peuplent l'Inde anglaise, un grand nombre est appelé à l'embrasser.

Si l'église de Siam a peu prospéré, celles de Birmanie et de Malaisie ont vu, en cinquante ans, le chiffre de leurs fidèles sextuplé et quadruplé. Il était destiné aux missions d'Annam, comme jadis au Japon, d'être une pépinière de martyrs. La persécution, suspendue jusqu'en 1820, a repris à la mort de Gia-Long. L'expédition de Cochinchine en 1858, la guerre du Tong-King depuis, l'ont rendue impitoyable. De 1843 à 1862, elle a coûté la vie à 3 vicaires apostoliques, à 3 missionnaires, à 116 prêtres annamites, à plus de cent religieuses, à la plupart des catéchistes, à plus de 45 000 chrétiens. Ce terrible orage a dispersé 500 000 fidèles, et ruiné toutes leurs œuvres. De nos jours, à partir de 1885, les deux vicariats de Cochinchine orientale et septentrionale ont été ravagés, en haine surtout de la France. 20 missionnaires, 30 prêtres annamites, des centaines de religieuses, 50 000 chrétiens y ont péri. Ces maux seront lents à guérir. En dépit néanmoins de tant de glorieuses mais dures pertes, ces missions qui comptaient, en 1800, 310 000 catholiques répartis en trois vicariats, possèdent aujourd'hui 9 vicariats, 218 missionnaires, 355 prêtres indigènes et 628 300 fidèles.

En Chine, à la fin du siècle dernier, 5 missionnaires gouvernaient 200 000 chrétiens. Aujourd'hui, 38 évêques, 617 missionnaires, 369 prêtres indigènes administrent 576 440 chrétiens. La chrétienté du Japon, en 1860, se composait d'un préfet et d'un vicaire apostoliques, sans œuvres, sans clergé, sans fidèles. Rien ne subsistait de cette sainte et vaillante église, qui avait donné à Dieu 200 000 martyrs. En 1890, le feu conservé sous la cendre a repris, la hiérarchie est constituée au Japon, et ses quatre diocèses renferment 82 missionnaires, 15 prêtres japonais, 44 505 catholiques. — Les 6 000 chrétiens de Corée, totalement abandonnés, avaient à leur tête, en 1800, un seul prêtre chinois. Comme celle d'Annam, l'église de Corée a dû, pour reflleurir, être arrosée de sang. 3 évêques, 9 missionnaires, des milliers de fidèles ont versé le leur. Aujourd'hui le vicariat apostolique de Corée compte plus de 19 000 catholiques, et les événements politiques qui se précipitent en cet Extrême-Orient y préparent, peut-être, à l'Évangile de merveilleuses destinées.

L'Afrique n'a pas donné au catholicisme de moins riches moissons que l'Asie. 7 000 catholiques de rit uni opprimés en Égypte, 8 000 captifs servant dans les bagnes d'Alger, de Tunis et du Maroc, telle était, au commencement du siècle, la fortune de l'Église romaine.

La Province d'Alger possède aujourd'hui 3 diocèses, 500 prêtres, 260 églises, 400 000 fidèles. L'archevêché de Carthage compte 27 000 catholiques. Le schisme de Dioscore, puni par l'invasion musulmane, étouffait, depuis le cinquième siècle, la glorieuse église d'Alexandrie. Méhémet-Ali et Ismaïl-Pacha l'ont délivrée ; le sol égyptien a depuis porté des fruits abondants. Au lieu d'un missionnaire et de 7 000 fidèles, l'Égypte compte plus de 140 missionnaires, et 80 000 catholiques. Après douze siècles de servitude, le catholicisme a reparu au Maroc, à Tripoli, dans le Sahara, et si les Arabes offrent peu d'espoir de conversion, les Berbères de l'Atlas et du Sahara, les Cophtes d'Alexandrie se laisseront peut-être bientôt entamer.

Sur les côtes occidentales de l'Afrique, Pombal avait détruit l'œuvre de trois siècles. En 1840, il ne restait de catholique, sur cette côte, que l'évêché en décadence de Saint-Paul de Loanda. En moins de cinquante ans, le Sénégal et la Sénégambie, Sierra-Leone, la côte des Esclaves, le Niger, le golfe de Guinée, le Congo et la Cimbébasie ont assisté à une résurrection de vie chrétienne. Où il n'y avait rien en 1840, 14 missions s'étendent, comptant 39 000 catholiques.

Les calvinistes hollandais n'ont ouvert l'Afrique méridionale au catholicisme qu'en 1868. Aussitôt les missions du Cap, de Natal, de l'État d'Orange, du Transwaal ont été fondées. 100 missionnaires y dirigent 24 000 catholiques, et, dans le vicariat de Natal en particulier, toute la nation des Basutos (180 000 âmes) n'est pas éloignée de passer au catholicisme.

L'Afrique orientale, attaquée à son tour, est devenue un champ de conquêtes. 87 Jésuites essaient depuis 1879, de reprendre pied sur ces rives du Zambèze d'où Pombal les avait chassés en 1759. Les Pères du Saint-Esprit ont créé le beau vicariat du Zanguebar, dont les établissements agricoles sont proposés comme modèle par les Anglais. En 1887, les Bénédictins de Bavière essayaient de les imiter dans le Zanguebar méridional, mais une invasion arabe a détruit leur mission, capturé leurs orphelins, et

les Pères du Saint-Esprit ont eu grand'peine à racheter les missionnaires eux-mêmes.

L'Éthiopie, chrétienne mais schismatique depuis quinze siècles, demandait, en 1841, un évêque au Pape. A l'instigation des protestants, le Khédive a paralysé cette démarche. C'a été un grand malheur pour l'Abyssinie. Le génie fantasque de Théodoros pas plus que le fanatisme d'Atti-Joannès, n'ont rendu la vie à son Église. Son culte pour la Sainte-Vierge le préservera, il faut l'espérer, du joug hérétique ; sa secte principale, celle des *Trois Naissances*, se rapproche beaucoup de notre foi. De plus en plus menacée par l'islamisme, l'Abyssinie ne pourra rester chrétienne qu'à la condition de devenir catholique. Quel que soit l'avenir des deux missions d'Abyssinie et des Gallas, le silence de mort qui a pesé sur l'Éthiopie, de 1400 à 1702, est désormais rompu. Plus de 19 000 catholiques s'y comptent, et il suffit de nommer le cardinal Massajà pour dire combien l'apostolat romain y a été glorieux.

Le dévouement catholique a devancé les convoitises européennes dans l'Afrique centrale. Six missions y groupent près de 5 000 fidèles. Le vicariat du Soudan avait coûté bien des victimes aux missionnaires autrichiens d'abord, ensuite aux Franciscains. Présentement il n'existe plus. Le Mahdi l'a enseveli sous les ruines de Khartoum, et Mgr Sogaro attend au Caire des jours meilleurs pour relever son cher édifice renversé. Quant à la mission des Grands Lacs, le zèle des Pères Blancs l'a rendue célèbre. Un jour, nous l'espérons bien, l'Église mettra sur les autels ces trente et un pages de Mwanga, prémices et gloire de l'église de l'Ouganda. Ce jour là, il y aura peut-être, aux bords du Victoria Nyanza, un grand état chrétien de plusieurs millions d'âmes, d'où la foi rayonnera sur toute l'Afrique équatoriale.

Madagascar est la plus belle conquête de l'Église dans l'Afrique insulaire. Après trente-cinq ans, les missionnaires Jésuites y comptent 100 000 fidèles, et ils en gagneront beaucoup plus, lorsqu'ils pourront atteindre les populations du Sud, si bien disposées.

Quelques chiffres suffiront à indiquer la marche du catholicisme en Océanie. En laissant de côté les îles malaises, la seule mission d'Australasie qui date de 1828, et qui doit son origine à un groupe de convicts, comprend aujourd'hui les deux

provinces de Sidney et de Melbourne. En 1885, elle célébrait son premier cinquantenaire par un concile provincial. « Il y a cinquante ans, écrivait à ce propos le *Freemans Journal* de Sidney, quelques prêtres consolant quelques prisonniers, formaient tout le personnel ecclésiastique et toute la clientèle catholique. Aujourd'hui, vingt évêques, deux archevêques dont un cardinal, assistés d'une pléiade d'apôtres, composent l'état-major de la hiérarchie sainte, et 600 000 fidèles les entourent de vénération et d'amour. »

Les méthodistes américains se sont emparés les premiers des îles de l'Océanie, de celles, bien entendu, dont les populations douces promettaient une proie facile. Ils en firent, selon le mot de Ch. Harsthouse, « une délicieuse réserve de chasse pour une poignée de missionnaires ». Ce que l'égoïsme méthodiste a semé d'iniquités, aux îles Sandwich notamment, est indicible. Aussi l'on comprend la fureur de ces faux apôtres à l'arrivée des Picpu-ciens, en 1828. Durant treize ans, l'Église catholique est restée, à Honololu, l'esclave des méthodistes. Affranchie en 1839, elle a noblement usé de sa liberté : la mort du P. Damien Deveuster à Molokai, l'a prouvé.

Huit évêques et 163 missionnaires, Picpuciens, Maristes, prêtres d'Issoudun ou Capucins, évangélisent les onze missions d'Océanie. Ils ont rassemblé 90 430 catholiques. Le plus douloureux obstacle ne leur a pas été opposé par les anthropophages des îles Futuna. Ceux-ci, en martyrisant le bienheureux Chanel, se sont montrés moins cruels que le sauvage civilisé qui détruisait, par exemple, la mission de l'île de Pâques.

Les faits que nous venons de résumer ne sont point l'œuvre d'une Église en décadence, et nous ne voyons pas d'époque au contraire, dans l'histoire, où l'esprit apostolique se soit manifesté plus impétueux et plus conquérant. Les conditions nouvelles dans lesquelles il s'est exercé méritent aussi d'attirer l'attention.

Au temps de Jean III, ou des Philippe d'Espagne, ou de nos rois, les missionnaires étaient soutenus par l'autorité et les trésors du prince ; les missions étaient fondées. De nos jours les pouvoirs les plus intéressés à l'extension du catholicisme ont affecté de s'en désintéresser, et l'ont souvent même entravé,

sinon par une opposition formelle, du moins par le spectacle déconcertant de leur indifférence officielle. La France notamment a été prise, depuis 1830, d'un respect humain gouvernemental, dont les exemples abondent : Louis-Philippe rappelait d'Algérie nos aumôniers militaires ; il faisait bâtir une superbe mosquée à Dakar en face de la pauvre église abandonnée ; Napoléon III, au lieu de revendiquer nos droits exclusifs en Terre-Sainte, laissait les Grecs et les Russes s'emparer du Saint-Sépulcre ; au Sénégal nous favorisons aujourd'hui les musulmans, au grand désespoir des populations indigènes. L'irréligion de notre gouvernement est actuellement devenue si notoire, que sa protection même excite la défiance des païens. Ceux-ci comprendraient qu'un gouvernement catholique aidât à propager sa foi ; ils l'en estimeraient même davantage. Mais quand ils voient un gouvernement irréligieux soutenir au dehors ceux qu'il opprime chez lui, ils se disent que la religion n'entrant pour rien dans l'idée du pouvoir protecteur, elle doit entrer pour peu dans le cœur des missionnaires protégés. Voilà pourquoi M. Louvet en est amené à penser que notre protectorat national en Chine n'est pas un bonheur pour la foi.

C'est donc le peuple catholique tout seul, et surtout le peuple de France, qui a fourni à l'évangélisation contemporaine ses ressources comme ses apôtres. L'apostolat est devenu chez nous une cause populaire. En soixante-dix ans la France a donné à la Propagation de la Foi près de 175 millions, les deux tiers du budget total de l'œuvre ; en quarante-huit ans, elle a fourni à l'Œuvre de la Sainte-Enfance, 38 des 82 millions et demi qui composent ses recettes ; l'Œuvre apostolique, en cinquante ans, a distribué aux missions plus de 75 000 objets de toute sorte. Les deux tiers des missionnaires apostoliques sont français, les quatre cinquièmes des Frères et Sœurs viennent aussi de France.

Le triomphe, si chèrement acheté, de l'apostolat catholique au XIX<sup>e</sup> siècle doit un peu rejaillir sur les ouvriers qui l'ont provoqué. Aussi en renvoyant au magnifique ouvrage de M. Louvet ceux qui ne voient aujourd'hui rien de consolant nulle part, nous voulons encore penser qu'un peuple donnant seulement ce qu'il a, la France qui fournit à la foi tant d'apôtres, n'est pas à la veille de devenir infidèle.

P. SUAU.

## UNE REVUE POUR LES CONGRÉGATIONS DE LA SAINTE VIERGE

On a célébré, il y a quelques années, le troisième centenaire de l'institution des Congrégations de la Sainte Vierge, et ce ne fut pas sans solennité, ni sans un renouvellement de dévotion bien consolant. La petite graine, jetée dans la terre par un humble professeur du Collège Romain au xvi<sup>e</sup> siècle, est devenue un grand arbre dont les branches s'étendent dans toutes les contrées de l'univers. En 1892, plus de 19 000 congrégations étaient affiliées à la *Prima Primaria* de Rome.

Toutes ces pieuses associations ont, sans doute, un lien dans l'unité de leur esprit et de leurs règles ; mais, à part cela, elles vivent isolées les unes des autres. N'y aurait-il pas cependant quelque avantage à leur faire sentir qu'elles ne sont que les branches d'un même arbre, que les membres d'une même famille ? Ne serait-ce pas un moyen de développer en chacune d'elles un zèle plus intense pour atteindre le but que s'est proposé leur fondateur, et de les animer d'une généreuse émulation pour faire pousser au tronc commun de nouveaux rejetons ? C'est à cette pensée que nous devons la *Sodalen-Correspondenz für Marianische Congregationen*, revue mensuelle dont le premier numéro a paru à Vienne en Autriche, le 25 mars dernier, jour de l'Annonciation de la Sainte Vierge.

Dans un article-programme, le R. P. Henri Abel, S. J., indique brièvement ce que contiendra cet organe des Congrégations : 1<sup>o</sup> les Brefs, privilèges, décisions, émanés des Souverains Pontifes ou des supérieurs ecclésiastiques, ainsi que tout ce qui concerne l'existence et l'organisation des Congrégations ; 2<sup>o</sup> l'histoire générale ou locale des Congrégations ; 3<sup>o</sup> des communications sur leur situation actuelle, leurs fêtes, les œuvres de piété ou de zèle auxquelles elles se livrent spécialement ; 4<sup>o</sup> des notices nécrologiques sur les associés ou associées défunts ; 5<sup>o</sup> en guise de feuilleton, des nouvelles intéressant la dévotion à la Sainte Vierge, soit dans le présent, soit dans le passé ; 6<sup>o</sup> des questions appelant des réponses sur des points spéciaux ; 7<sup>o</sup> enfin, des annonces de livres à recommander aux congréganistes.

Le premier numéro de la *Correspondenz* réalise ce plan en presque tous ces points : après l'article-programme du P. Abel :

« Was wollen wir? » (Que voulons-nous?), le P. Bernard Duhr entretient le lecteur de l'apostolat laïque dans la Congrégation de la Sainte Vierge; puis, le P. Charles Ludewig donne le commencement d'un travail sur les membres de la famille des Habsbourg qui appartinrent à la Congrégation. Dans la troisième partie, un correspondant de Rome parle de la chapelle de la Congrégation *Prima-Primaria*; un autre, de la Congrégation, sous le vocable de l'Immaculée Conception, des dames de Vienne, fondée en 1854 par le P. Schmude; un autre, de l'érection de celle de Linz; un autre, de celle de Salzbourg; suivent des félicitations et encouragements venus de Graz et d'Innsbruck. Quelques petites nouvelles, un article nécrologique, des demandes et des réponses; enfin, des livres recommandés. J'allais oublier de dire que, à l'occasion donnée, la Revue sera illustrée, ce qui est facile avec son format in-quarto. Ainsi, dans ce numéro, nous avons, en phototypie, le tableau qui orne la chapelle de la *Prima Primaria* à Rome et un beau portrait de l'archiduc Charles II, le premier des Habsbourg congréganistes.

Cette *Sodalen-Correspondenz*, rédigée en allemand, ce qui est tout naturel, ne s'adresse donc qu'à ceux qui comprennent cette langue. Aussi ne me serais-je pas si longuement étendu sur son compte, si je n'avais pas eu l'intention de la proposer à l'imitation des congréganistes des autres pays. Qui empêcherait la publication de correspondances des Congrégations en anglais, en espagnol, en italien, en flamand, en français, etc.? Ce ne serait pas la matière qui manquerait pour les alimenter. Si l'on mettait partout un peu de zèle et de persévérance à poursuivre cette idée, on finirait par réunir les matériaux nécessaires pour écrire l'histoire des Congrégations; car c'est là, disons-le en finissant, le but final que se propose la Revue austro-allemande. Pour sa part, le travail sera plus facile que pour d'autres: l'Allemagne, l'Autriche, la Hongrie, la Bohême, ont, pendant le xvii<sup>e</sup> et le xviii<sup>e</sup> siècles, donné naissance à un nombre considérable d'ouvrages sur ou pour les Congrégations, ne seraient-ce que ces *Xenia* ou Étrennes, distribuées chaque année, aux associés, qui forment une précieuse et intéressante collection.

Nous souhaitons bon succès à la *Sodalen-Correspondenz* et aussi des imitateurs.

C. SOMMERVOGEL.

---



## TABLEAU CHRONOLOGIQUE

DES

# PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS DU MOIS

---

AVRIL 1895

---

### ROME

On annonçait depuis quelque temps une lettre apostolique à l'adresse du peuple anglais. Cette lettre a paru datée du 14 avril, jour de la fête de Pâques, et débute par ces mots :

« Léon XIII aux Anglais qui cherchent le royaume du Christ dans l'unité de la foi, salut et paix dans le Seigneur. »

C'est la très vive affection qu'il porte à l'illustre nation anglaise qui le détermine à s'adresser à elle par une lettre spéciale. Déjà, au temps où il était nonce en Belgique, il avait eu l'occasion de s'intéresser à la grande cause de la rentrée de l'Angleterre dans le giron de l'Eglise catholique.

Certains signes avant-coureurs lui donnent l'espérance que le temps de cette heureuse réunion se rapproche. Ce sont les mesures législatives destinées à améliorer la condition du peuple en rendant efficaces les lois de la justice et de la charité; l'établissement de sociétés de toutes sortes qui tendent au même but; les efforts vigoureux et persévérants faits pour conserver au peuple une éducation fondée sur l'enseignement religieux, ce qui est la base la plus solide de l'instruction de la jeunesse et du maintien de la vie domestique et civile; le zèle avec lequel sont propagées les mesures propres à réprimer le vice dégradant de l'intempérance; la formation de sociétés destinées à répandre la pureté des mœurs et à maintenir l'honneur dû à la femme; l'étroite observance publique du dimanche et l'esprit général de respect pour les Saintes Écritures.

Mais c'est surtout sur la prière que compte le Souverain Pontife pour hâter la réalisation de l'heureux événement. Aussi Léon XIII y exhorte tout le monde d'un ton pathétique qui fait voir l'intensité de ses désirs. Une prière pour l'Angleterre, à la bienheureuse vierge Marie, est jointe à la lettre, et une indulgence, quotidienne de trois cents jours, plénière une fois le mois, est attachée à sa récitation de chaque jour.

## FRANCE

Dès le 24 mars, parlant du droit d'accroissement alors soumis au Sénat, le *Journal des Débats* écrivait que si la Chambre haute voulait « faire œuvre de justice et non de passion politique », elle devait modifier sur trois points le texte voté par l'autre Chambre : d'abord, faire disparaître la surtaxe imposée aux congrégations non autorisées, parce qu'elle est d'une « iniquité criante » ; deuxièmement, biffer de la loi la disposition qui fait dépendre l'exemption des biens affectés à des œuvres de bienfaisance ou aux missions françaises, du seul bon plaisir du gouvernement, à la turque : « C'est de l'arbitraire pur » ; troisièmement, exempter ces biens même pour le passé, car la perception de l'impôt ne peut être plus équitable pour 1894 que pour 1896, et décider que les congrégations qui opéreront pour les règles anciennes ne seront soumises qu'à la déclaration unique, « la seule qui soit équitable et ne produise pas de monstrueuses conséquences ». Le Sénat n'a pas eu ce courage. Il a bien, une première fois, repoussé la surtaxe de 50 centimes par 173 voix contre 113. Mais quand le budget lui est revenu de la Chambre avec une diminution de 10 centimes pour la surtaxe, il a fini par accepter les 40 centimes. Le gouvernement lui-même l'y poussait.

Au fond, comment expliquer que des Chambres françaises n'aient pas rougi de voter cette loi de spoliation, et cela à un moment où tout ce qu'il y a en France de vraiment patriotique comprend la nécessité de l'apaisement, de l'union ? Le *Temps* du 13 avril donne cette explication en termes fort nets.

Au fond... une raison — une seule, présente à tous les esprits — dominait cette discussion de la loi d'accroissement. Il s'agissait de continuer la lutte contre le cléricalisme.

On n'ose le dire, parce qu'on affirme — et l'on est de bonne foi — qu'on a le sentiment de la liberté et de l'égalité. Hélas ! il n'en est rien. La liberté, l'égalité, la tolérance envers les adversaires (ou, simplement, envers ceux qui n'ont pas nos idées ou notre culte), ce sont des principes qui impliquent la paix : or, la guerre continue.

Évidemment l'incise — et l'on est de bonne foi — n'est là que pour la littérature. Il est absolument impossible que des gens intelligents et sachant ce qu'ils font, dans leur âme et conscience, croient ce qu'ils disent quand ils osent prétendre que leur œuvre est une œuvre de justice, de bienveillance, d'équité. Sur chaque centaine de sénateurs ou de députés qui ont voté ces articles du budget, quatre-vingt-quinze et quelques ont obéi à l'un ou à l'autre de ces sentiments : la haine de la religion, ou le désir de ne pas passer pour cléricals aux yeux de leurs collègues. C'était pour chacun d'eux ou commettre une mauvaise action par haine, ou par faiblesse aider à la commettre, en connaissant

pleinement la raison « présente à tous les esprits » qui la faisait proposer.

— La discussion du budget au Sénat aura du moins servi à protester une fois de plus contre la détestable gestion des finances nationales. L'honorable assemblée a même voté l'affichage d'un discours de M. Loubet, tout plein de graves avertissements. On peut le dire : il y a péril. A la première complication grave, cette déplorable gestion financière pèsera d'un poids redoutable sur les efforts et sur les destinées de la France. Par malheur, rien n'y sert : on continue le même jeu. M. Paul Leroy-Beaulieu cite comme exemple de la sagesse de nos députés l'autorisation qu'ils viennent d'accorder de commencer quatre lignes de chemins de fer destinées à desservir un jour Langogne, Beaumont, Oust-Seix et Olette. Ces quatre centres renfermaient, en 1876, 8938 habitants agglomérés, et il n'est pas probable que la population y ait augmenté depuis lors. Les chemins de fer qu'on leur destine coûteront plus de 35 millions. « Si cela n'est pas le dernier terme du gaspillage, ajoute l'éminent économiste, il est difficile de savoir ce que l'on pourrait faire de plus comme prodigalité. » Et un peu plus loin : « On finira d'ici à deux ou trois ans par se trouver dans une situation financière inextricable avec ce gaspillage échevelé. »

Le budget de 1896 va être particulièrement difficile à équilibrer. Celui de 1895 renferme en effet 37 millions de recettes exceptionnelles qui ne se retrouveront plus. Puis le rendement de certains impôts semble fléchir. Les trois premiers mois de 1895 ont produit 60 millions de moins que les mois correspondants de 1894. Par contre, plusieurs chapitres de dépenses sont en progression constante. Enfin il faut compter avec les dépenses nouvelles. Voilà Madagascar. L'occupation de la grande île africaine imposera forcément d'assez lourds sacrifices dès l'année prochaine.

— En attendant, nos petits soldats sont partis pour Madagascar. Dieu les protège ! comme le disait à leur départ l'amiral de Cuverville. Toute la France est avec eux. L'expédition semble bien préparée. De nombreuses prières sont adressées au ciel pour le succès de l'expédition. Le difficile ne sera sans doute pas de vaincre, mais de savoir profiter de la victoire.

— Depuis longtemps, nous n'avons rien dit des élections qui ont eu lieu sur différents points du territoire français. Il est cependant certain que si chacune de ces élections partielles prise isolément n'a pas grande importance, une certaine série de ces mêmes élections peut fournir un indice précieux sur le mouvement des esprits dans l'ensemble de la nation. Nous donnons, à ce titre, les résultats des élections faites depuis quatre mois.

#### *Élections législatives.*

6 janvier. Côte-d'Or (arrondissement de Beaune). — M. Ernest Carnot est élu sans concurrent.

6 janvier. Seine (XIII<sup>e</sup> arrondissement). — M. Gérard-Richard, socialiste révolutionnaire, est élu par 2742 voix.

17 février. 1<sup>re</sup> circonscription de Lyon. — On procédait au remplacement de M. Burdeau, élu en 1893 par 4386 voix, contre 2547 voix données au radical et 787 au socialiste. M. Faure, progressiste, a recueilli 3385 voix; M. Rolland, libéral, 2286. Au premier tour de scrutin, le radical avait obtenu 1688 voix, le socialiste 980.

3 mars. Isère (arrondissement de Saint-Marcellin). — M. Chenavaz, radical, 11227 voix; M. l'abbé Villard, républicain catholique, 4193. Ni en 1893, ni en 1889, il n'y avait eu de candidat conservateur dans cet arrondissement. Il s'agissait de remplacer M. Saint-Romme, élu comme républicain en 1893 par 11528 voix contre 4106 recueillies par le radical.

10 mars. Seine-Inférieure (1<sup>re</sup> circonscription du Havre). — M. Brindeau, élu par 9290 voix, remplace M. Félix Faure, élu en 1893 par 10048 voix.

17 mars. Yonne (arrondissement de Tonnerre). — M. Villejean, progressiste, élu par 5563 voix, contre 5410 obtenues par M. Archdeacon, rallié. Il s'agissait de remplacer un radical élu en 1893 par 5714 voix contre 5238 données à M. Archdeacon.

31 mars. Loir-et-Cher (1<sup>re</sup> circonscription de Blois). — M. Gauvin, progressiste, élu par 7174 voix, contre 6632 voix données au radical et 3923 au monarchiste. Il s'agissait de remplacer un radical-socialiste élu en 1893 par 7878 voix.

7 avril. Ardennes (arrondissement de Sedan). — M. Isaac Vilain, républicain, élu par 7024 voix contre 6917 voix recueillies par M. Lassalle, socialiste. En 1893, ce même socialiste avait obtenu 6556 voix, le républicain 7539.

7 avril. Oise (arrondissement de Beauvais). — M. Lesage, radical, élu par 8364 voix, contre 5015 données au républicain, et 1075 au socialiste. En 1893, le radical avait obtenu 8519 voix, et le républicain 6837.

30 avril. Vendée (1<sup>re</sup> circonscription de la Roche-sur-Yon). — M. Marchegay, républicain, élu par 9345 voix. Un républicain catholique en a obtenu 7394. En 1893, le républicain avait recueilli 9441 voix, le conservateur, 7940.

#### *Élections sénatoriales.*

30 décembre. Loire. — M. Audiffred, républicain, élu par 762 voix. Un autre républicain a obtenu 40 voix. Le candidat radical en a recueilli 26; le socialiste 23. Il s'agissait de remplacer M. Brossard, républicain, élu en 1888 par 489 voix.

30 décembre. Bouches-du-Rhône. — M. Monier, républicain modéré, élu par 208 voix, contre M. Abram, Juif, radical-socialiste, qui en

a obtenu 194. Il s'agissait de pourvoir à un siège de sénateur inamovible qui avait été attribué aux Bouches-du-Rhône.

20 janvier. Calvados. — M. Tillaye, républicain, élu par 621 voix. Son concurrent, également républicain, en a réuni 480. Il s'agissait de remplacer M. Juste Anne, républicain, élu en 1894 par 1 002 voix.

10 février. Eure. — M. Parissot, républicain, élu par 544 voix. Un autre candidat républicain en a réuni 476. Il s'agissait de remplacer M. le comte d'Osmoy, élu en 1894 par 879 voix.

24 février. Haute-Vienne. — M. Teisserenc de Bort, républicain, élu par 370 voix, contre 257 données à un autre candidat républicain, en remplacement d'un républicain élu en 1888 par 402 voix.

24 février. Deux-Sèvres. — Un ancien siège inamovible avait été attribué au département. M. Girard, républicain, a été élu par 513 voix, contre 184 données au candidat monarchiste, et 46 au radical. En 1891, un candidat républicain avait obtenu 440 voix et son concurrent monarchiste 334.

10 mars. Loire. — M. Bourganel, républicain, élu par 859 voix. M. Audiffred, élu le 30 décembre, avait déclaré vouloir conserver son mandat de député.

M. Blanc, républicain, élu par 710 voix, en remplacement de M. Madignier, élu comme républicain, en 1888, par 486 voix.

24 mars. Hérault. — M. Déandreis, républicain, élu par 423 voix. D'autres candidats de même qualification en ont obtenu 405. Il s'agissait de remplacer M. Griffe, élu en 1888 par 513 voix.

24 mars. Loire-Inférieure. — M. Lecour de Grandmaison, monarchiste, élu par 605 voix contre 386 voix données au candidat républicain. En 1888, M. Decroix, monarchiste, qu'il s'agissait de remplacer, avait recueilli 664 voix.

24 mars. Sarthe. — M. Legludic, républicain, 557 voix, élu. Le candidat monarchiste a obtenu 264 voix. En 1891, le candidat républicain obtint 501 voix, celui de la droite 369.

21 avril. Orne. — M. Fleury, républicain, 823 voix. Il s'agissait de remplacer M. de la Sicotière, élu, en 1891, le premier de la liste monarchiste, par 524 voix. M. Fleury, le premier de la liste républicaine, n'en obtenait que 446.

## ÉTRANGER

*Belgique.* — Le ministère de M. de Burlet vient de remporter un véritable succès, en obtenant des Chambres belges le vote de la nouvelle loi relative à l'électorat communal. Les socialistes voulaient s'y opposer en provoquant la grève générale. L'attitude énergique du gouvernement les a contraints à renoncer à leur projet.

Pour être électeur à la commune, il faut, d'après la nouvelle loi, trente ans d'âge et trois ans de résidence. Un vote supplémentaire est accordé au chef de famille âgé de trente-cinq ans, payant un certain cens. Mais alors que le cens requis est de 5 francs quand il s'agit d'élections législatives, pour les élections communales, ce cens est de 5, 10 ou 15 francs, selon que la commune compte moins de 2 000 habitants, ou de 2 000 à 10 000, ou plus de 10 000. Les propriétaires d'immeubles d'un revenu cadastral de 150 francs au moins obtiennent un vote de plus. De la sorte, grâce aux suffrages attachés à certains diplômes ou fonctions, la législation nouvelle permet de cumuler quatre votes. Les dernières lois électorales n'en accordaient que trois au même électeur.

*Danemark.* — L'an dernier, à pareille époque, les deux pouvoirs, exécutif et législatif, se réconciliaient. Il y avait douze ans que le roi gouvernait en opposition avec la majorité de la Chambre des députés. Le ministre qui avait personnifié cette politique, M. Estrup, se retirait. On se plaisait à espérer une ère de concorde. Les élections législatives du 9 avril dernier ont brutalement renversé ce beau rêve. Dans l'ancien Folkething le compromis comptait 56 partisans et 48 adversaires. Dans la nouvelle assemblée, les partisans de l'accord, droite et gauche modérée, ne seront plus que 52, en présence de 62 adversaires, gauche radicale et socialistes. Ces derniers gagnent 6 sièges et seront au nombre de 8. Sept d'entre eux ont été élus par la capitale.

*ASIE.* — L'armistice entre le Japon et la Chine a été rapidement suivi du traité de paix, qui doit devenir définitif dans quelques jours. Toutes les clauses du traité ne sont pas encore officiellement connues. Mais on sait déjà qu'outre une indemnité pécuniaire considérable dont le paiement est garanti par l'occupation temporaire de Wei-hai-wei, le Japon obtient la cession des Pescadores, de Formose et de la péninsule de Liao-Toung. A ce compte le Japon deviendrait puissance continentale, menace constante contre Pékin, et aussi contre l'indépendance de la Corée qui deviendrait rapidement illusoire. La Russie ne pouvait accepter cette situation; ses intérêts en Asie en seraient bientôt compromis. Elle s'est mise d'accord avec la France et l'Allemagne pour demander au Japon la révision du traité de Simonoseki. L'Angleterre, qui se montrait il y a quelques mois si empressée à imposer aux belligérants l'intervention de l'Europe, refuse cette fois de se mêler de l'affaire.

P. P. F.

Le 30 avril 1895.

*Le gérant . H. CHÉROT.*

# LA SITUATION DU PAPE

## LES ESPÉRANCES D'UNE RESTAURATION

(Premier article<sup>1</sup>)

---

### I

« Entre toutes les solutions de la question romaine, il en est une que nous devons d'abord écarter, parce qu'il nous semblerait peu digne de nos lecteurs de nous y arrêter. C'est la restauration du pouvoir temporel des Papes, de l'ancienne monarchie pontificale, sous quelque forme et dans quelques limites que ce soit. Il est permis d'en regretter la chute, d'en montrer la raison d'être et les avantages dans le passé ; il n'est pas sérieux d'en discuter le rétablissement. Ceux qui s'obstinent à l'espérer se placent en dehors des prévisions humaines et du cours naturel des faits. Ce ne sont plus des politiques, mais des mystiques qui, les yeux fixés au ciel, attendent que les anges d'Héliodore descendent chasser les profanateurs du temple<sup>2</sup>.... »

Ainsi s'expriment, non pas des révolutionnaires ou des sectaires, mais d'éminents publicistes, dont le talent et le savoir sont incontestables ; dont les intentions sont droites et l'esprit bienveillant ; sincèrement respectueux de l'Église, épris même d'une vive admiration pour le rôle que la Papauté a joué et joue encore dans le monde<sup>3</sup>.

Leur affirmation est grave, et vaut la peine qu'on s'y arrête. Est-il vrai que la royauté terrestre des Papes est enterrée

1. V. *Études*, 15 janvier et 15 février 1895.

2. Anatole Leroy-Beaulieu : *Le Vatican et le Quirinal depuis 1878. Revue des Deux-Mondes*, 15 novembre 1882, 15 octobre 1883, 1<sup>er</sup> janvier 1884. Le passage cité est du 1<sup>er</sup> janvier 1884, p. 121.

3. Voir, par exemple, la préface de *la Papauté, le Socialisme et la Démocratie*, par A. Leroy-Beaulieu ; ou encore M. de Vogüé : *Affaires de Rome*...

avec Pie IX, dans la confession de Saint-Laurent hors les murs, et qu'elle n'en ressuscitera plus? Est-il vrai que l'âge historique des Pontifes-rois est aussi irrévocablement passé que l'ère des empereurs grands-pontifes; et que d'aller sous les voûtes des Loges de Raphaël ou sous la coupole de Saint-Pierre, crier : « Vive le Pape-Roi ! » c'est comme si on montait sur les gradins vides du Colisée ou sur les arcades écroulées du Palatin, pour jeter aux ruines de la Rome impériale le cri de : « Vive César, le très puissant et très clément auguste » ?

## II

Tout d'abord, il nous semble qu'il faut être bien sûr de soi pour oser porter de la sorte, sur une institution comme celle du pouvoir temporel des Papes, une condamnation sans appel, un arrêt de mort définitif. On invoque les lois de l'Histoire. Mais quel que soit le système que l'on adopte en ce point, il n'en est aucun qui autorise une pareille conclusion.

Jusqu'à présent on n'a inventé que trois manières de concevoir la philosophie de l'histoire. Êtes-vous *déterministe*, avec Auguste Comte<sup>1</sup>, et vous représentez-vous l'humanité comme soumise en son cours à des lois inflexibles, lois de fer et d'airain, semblables à celles qui gouvernent le monde des corps ? Même alors vous ne pouvez affirmer l'irrévocable disparition de la royauté pontificale, que si la loi inéluctable de l'humanité est de ne pas repasser deux fois par le même chemin, de ne pas descendre deux fois le même courant. Or voici que des philosophes déterministes, sinon de profession, du moins par la force de leurs principes, Vico par exemple, enseignent qu'au lieu de cette marche dans une direction unique et sans mouvement rétrograde, le mécanisme historique se compose d'une série d'oscillations, d'allers et retours, de *corsi e ricorsi* alternatifs. Conclusion : la souveraineté ecclésiastique s'est éclipsée ; donc elle va reparaitre, en vertu de ce mouvement de va-et-vient qui est la règle de toutes choses.

1. Ébauchée ou entrevue par Montesquieu dans son *Esprit des Loix*, cette conception a été développée par Auguste Comte dans sa *Philosophie positive*.



Êtes-vous *rationaliste* en histoire, avec Voltaire, Condorcet et leur école<sup>1</sup> ; vous représentez-vous les transformations des peuples comme étant l'œuvre exclusive de la liberté de l'homme, et cette liberté, guidée par la raison, comme tendant d'âge en âge vers un progrès illimité ? Mais avec la liberté vous introduisez dans la suite des événements une cause inépuisable de perturbations, rebelle à tout calcul, réfractaire à toute prévision. La loi de progrès à laquelle vous soumettez la liberté humaine ne vous sauvera pas de ce dédale ; car il reste à savoir de quel côté est le progrès. « Le progrès, disent les uns, et nous les voulons croire sincères, c'est la sécularisation des États, c'est la disjonction de la crosse et de l'épée, presque partout achevée dès les premières années du siècle, et qui devait enfin s'accomplir à Rome ainsi que dans toutes autres principautés ecclésiastiques : à Rome, où depuis trop longtemps déjà le pouvoir temporel ne subsistait plus, confondu avec le spirituel, que comme un archaïsme politique, un anachronisme anormal, un témoin isolé d'un âge disparu, une vénérable antiquité artificiellement conservée par la piété des uns et les calculs des autres. » — Oui, mais en voici d'autres, également sincères, qui, tout en acceptant, d'une manière générale, à tort ou à raison, la séparation des pouvoirs comme une précieuse conquête de l'esprit moderne, commencent à s'apercevoir et à proclamer, après expérience faite, en dehors de toute attache de foi, que, pour être salulaire et fécond, le nouveau principe doit admettre une exception ; que la distinction si ardemment souhaitée des deux pouvoirs ne saurait utilement prévaloir ailleurs que par leur union dans la Papauté ; qu'ainsi le pouvoir temporel, au lieu d'être le débris surnané d'un ordre de choses à jamais évanoui, pourrait bien être un rouage indispensable à la marche régulière de l'humanité ; et que, tout en restant étranger aux considérations de l'ordre surnaturel devant lequel ils se refusent, le devoir des hommes de progrès est de travailler à son rétablissement.

Enfin êtes-vous croyant, et vous représentez-vous, avec

1. Voltaire a exposé ce système dans son *Essai sur les mœurs* ; Condorcet, dans son *Esquisse d'un tableau des Progrès de l'esprit humain*.

Bossuet, avec Joseph de Maistre<sup>1</sup>, les actions des hommes comme dirigées, sans être forcées ni contraintes, par la main de Dieu même, vers le but sublime qu'il s'est proposé en toutes ses œuvres; vous représentez-vous l'histoire de l'humanité comme n'étant ainsi, dans sa suite irrégulière, que l'exécution du dessein providentiel? Dans ce cas, non seulement vous n'affirmerez pas l'abolition irrémédiable de la souveraineté pontificale; mais, tout au rebours, vous n'aurez aucune peine à vous persuader que le pouvoir temporel, complément naturel et condition normale du grand ouvrage de Dieu ici-bas, développement spontané en même temps qu'appui régulier et habituel de la grande situation religieuse du chef de son Église, soit, de sa part, l'objet d'une Providence toute spéciale, et qu'il n'en ait permis la disparition momentanée que pour lui préparer une glorieuse résurrection.

Et même est-il bien nécessaire d'avoir la foi pour accepter, en partie du moins, cette conclusion? Ne suffit-il pas, pour admettre qu'une loi spéciale, mystérieuse, si l'on veut, mais réelle, — nous ne disons pas encore la main de Dieu, — gouverne les vicissitudes du pouvoir temporel, ne suffit-il pas d'étudier les faits sans prévention ni parti pris; et, procédant par induction, de dégager le résultat contenu dans les événements, quel que soit d'ailleurs le système auquel on se range sur la liberté humaine et la Providence?

Elle ne date pas d'aujourd'hui cette lutte contre le pouvoir temporel dont nous continuons à être les témoins. Elle a commencé avec son existence. Comme de nos jours, l'astuce et l'audace s'y sont tour à tour ou simultanément employées; pour justifier l'agression, on s'est couvert des mêmes prétextes: il ne s'agissait pas de détruire l'Église, mais seulement de la dégager d'un élément étranger à sa constitution, compromettant pour sa dignité, dont l'office serait d'autre part avantageusement suppléé. Les solutions qui nous paraissent les plus neuves et les plus ingénieuses ont été

1. Bossuet, surtout dans le *Discours sur l'Histoire universelle*. Joseph de Maistre, dans ses *Considérations sur l'Histoire de France*; ou encore dans les *Soirées de Saint-Pétersbourg*.

depuis longtemps mises en avant avec l'espérance d'en finir. La variété des expédients n'a pas plus fait défaut que la vigueur de l'exécution. Rien n'a réussi ; la souveraineté pontificale a triomphé de la force comme de la ruse.

Tantôt au cœur de l'Italie, à Rome même, ce sont les seigneurs et les grands vassaux, dont la licence et l'orgueil aristocratique supportaient mal le frein des lois, qui se soulèvent contre les Papes et les renversent de leur trône ; mais toujours leur usurpation est éphémère.

Tantôt c'est la République démocratique qui, évoquant les vieux souvenirs de l'antiquité, réussit à s'asseoir au Capitole ; mais toujours elle vient s'abîmer à la roche Tarpéienne. Cela s'est vu au douzième siècle, au quatorzième, au dix-huitième, et même au dix-neuvième.

Les armes victorieuses des plus fameux conquérants n'ont pas eu plus de succès. Henri IV d'Allemagne, Barberousse, Frédéric II, Napoléon I<sup>er</sup>, ont bien pu s'emparer de Rome ; jamais ils n'ont pu s'y établir d'une manière définitive ; toujours l'heure de la restitution a sonné.

Si le pouvoir temporel fût parvenu jusqu'à nous sans soulever d'opposition, cette durée à travers les âges mériterait déjà d'attirer l'attention ; et parmi tant de funérailles de royaumes et d'empires, le spectacle de la frêle domination qui leur survit, aurait, à lui seul, de quoi frapper d'étonnement. Mais ce pouvoir a duré malgré les coups destinés à l'abattre. Attaqué chaque jour depuis des siècles, et souvent anéanti, il s'est retrouvé à chaque lendemain plus honoré et plus vivant. Aucune autre souveraineté au monde ne s'est relevée plus d'une fois ou deux ; les empires qui s'écroulent d'ordinaire ne renaissent pas de leurs ruines. C'est par centaines<sup>1</sup> que l'on compte les orages qu'a traversés le pouvoir

1. Dans une brochure imprimée au Vatican en 1890 : *La Verità intorno alla questione Romana*, on parle de 150 expulsions de Rome, ou usurpations du domaine temporel.

Voici, traduit de l'italien, le passage en question : « Dire que le domaine des Papes est sorti de 150 usurpations, par un concours fortuit de circonstances, est une absurdité historique. C'est une règle constante, confirmée par des milliers d'exemples, que la souveraineté une fois tombée ne se relève plus. »

Le député Toscanelli, à la Chambre des députés italiens, parlait de 171

temporel des Papes, les usurpations dont il est sorti vainqueur.

Proscrit, il est toujours revenu ; il est revenu en dépit des pronostics les plus contraires, et au moment où l'on désespérait de son rétablissement. On en désespérait en 1798, lorsque les armées de la Révolution installaient au Capitole la République romaine, et que Pie VI mourait prisonnier à Valence. Mais Bonaparte entreprend la lointaine campagne d'Égypte. Profitant de son absence, la seconde coalition se forme, nous reprend l'Italie et remet sur le trône pontifical l'élu du conclave de Venise. On en désespérait en 1809, lorsque le vainqueur d'Austerlitz et de Wagram proclamait roi de Rome son fils encore au berceau, et, transférant Pie VII de Savone à Fontainebleau, redoublait d'étape en étape les rigueurs de sa captivité. Mais surviennent les désastreuses campagnes de Russie, d'Allemagne, de France où le climat et le nombre l'emportent sur le courage et le génie. Les diplomates réunis à Vienne refont la carte de l'Europe ; le sort de la petite monarchie pontificale reste longtemps indécis ; les plénipotentiaires avaient d'autres préoccupations. Enfin, le 19 novembre 1814, Consalvi écrit au Pape : « Le prince-régent d'Angleterre opère des merveilles ; la restitution est décidée en principe et acceptée par l'empereur Alexandre. Les bases sont posées ; nous rentrerons en possession des provinces perdues : nous le devons à un concours bien inattendu. » Très inattendu en effet le concours du chef de l'Église anglicane et du chef de l'Église russe restituant d'un commun accord au chef de l'Église catholique son patrimoine séculaire.

Que l'on ne dise donc pas : le pouvoir temporel est fini, puisque, deux fois rétabli en ce siècle, il ne s'est relevé que pour tomber. Ce n'est pas deux fois, c'est cent fois, depuis son origine, qu'il n'a disparu ou pâli que pour renaître.

Que l'on ne dise pas : « le rôle des Papes-Rois est fini, comme est fini celui des souverains électeurs de Cologne ou de Mayence, des princes-évêques de Liège ou de Salzbourg ». Trop différente est, dans les annales de l'Église, la place de révolutions qu'a subies le domaine temporel des Papes, et dont il s'est toujours relevé.

la royauté pontificale et de ces fiefs ecclésiastiques, pour que la logique permette de conclure de ceux-ci à celle-là.

En face de la situation présente, tout ce qu'un historien prudent se permettra de conjecturer, c'est que le pouvoir temporel, ayant triomphé tour à tour, dans la suite des siècles, des violences de la démagogie et de la tyrannie des grands, de la puissance des empereurs et de l'audace des tribuns, triomphera également aujourd'hui de l'impiété révolutionnaire et de la franc-maçonnerie.

Appuyé sur la foi, l'écrivain catholique s'élèvera à des pensées plus hautes et plus fermes encore; il verra dans le pouvoir terrestre de l'Église le rempart providentiel derrière lequel elle abrite sa vie et sa puissance spirituelle, et qui, à ce titre, participe, au moins de loin, aux promesses d'assistance divine qu'elle a reçues de son divin Fondateur.

Mais fût-il étranger aux notions chrétiennes, le véritable historien ne croira pas faire acte de mysticisme aveugle, il estimera au contraire obéir aux raisons les plus sérieuses et aux inductions les plus solides, en augurant de l'avenir par le passé, et en prévoyant qu'il arrivera une fois encore du pouvoir temporel ce qui en est toujours arrivé dans les siècles écoulés.

### III

Au surplus l'impossibilité pratique de la solution indiquée par nos contradicteurs est une preuve de plus que la crise ne saurait avoir d'autre dénouement que la restitution, en faveur du Pape, d'une souveraineté territoriale.

Quelle solution donnent-ils? Elle est simple en apparence : c'est tout bonnement la permanence du conflit. D'après eux, « le Pape et le Roi, tous deux enchaînés, tous deux rivés à Rome, tous deux également empêchés de transférer ailleurs leur capitale, resteront en face l'un de l'autre, condamnés à l'antagonisme par leur voisinage et leur coexistence dans les murs d'une même ville. Quelle que soit leur bonne volonté réciproque, l'Église et l'État, en Italie, à Rome, dans leur résidence commune, se trouveront toujours trop exigeants l'un et l'autre, pour demeurer en complète harmonie. Une paix si malaisée à établir perd tout son prix et ne vaut pas

les sacrifices qu'on lui ferait. Il n'y a pas lieu de s'en préoccuper davantage. Que les deux pouvoirs rivaux se maintiennent dans leurs positions, gardent leurs droits et leurs prétentions respectives. A cela doit se borner l'ambition des esprits sages de l'un et l'autre camp. Du reste s'ils en viennent aux mains, leur lutte a ceci de particulier que, tout en étant contraints de se combattre, les deux adversaires se trouvent intéressés à ne pas se porter de coups trop rudes, à ne pas se blesser mortellement; car ils risqueraient alors de n'avoir travaillé qu'au profit d'un ennemi commun, la démagogie, la révolution qui les guette tous deux<sup>1</sup>. » Tel est donc le système imaginé : la défensive à perpétuité, ou, en cas d'agression, une certaine modération dans les coups donnés et reçus.

Si bizarre que puisse paraître cet expédient, du moment que l'on a fait son deuil du pouvoir temporel, il est certainement le *modus vivendi* le plus ingénieux que l'on puisse trouver. Dans cette hypothèse en effet, on ne saurait concevoir entre le Pape et le Roi que trois sortes de rapports : l'accord dans l'égalité, la subordination de l'un à l'autre, la guerre.

L'accord paisible dans l'égalité ne se comprendrait que si s'inspirant de la conception de Dante dans son *de Monarchia*, de Gioberti dans *le Primato*, ou même de Napoléon I<sup>er</sup> transférant la Papauté en France, le Roi et le Pape poursuivaient en commun la suprématie universelle par l'union du glaive et du bâton pastoral. Mais contre un tel projet de domination, chefs d'États et peuples se lèveraient. De pareilles entreprises, dans lesquelles du reste les Papes ne sont jamais entrés, dont ils furent toujours les victimes, sont manifestement chimériques à notre époque, et dépassent la portée des plus audacieux et des plus puissants.

La subordination de l'un à l'autre, après quelques tiraillements polis, le Roi s'inclinant et devenant le chef de la maréchaussée du Pape, ou bien le Pape se soumettant et se réduisant à n'être que le chapelain du Roi. — Mais un Pape chapelain du Roi serait un Pape indigne, qui verrait s'éloigner de lui l'immense majorité des catholiques. Un Pape,

1. Anatole Leroy-Beaulieu, *Revue des Deux-Mondes*, 1<sup>er</sup> janvier 1884, *passim*; en particulier, pp. 134 et 159.

acceptant les conditions de l'Italie officielle, perdrait le reste du monde; par la faute du Pontife romain, la tunique du Christ serait de nouveau déchirée en lambeaux. D'autre part, le Roi devenant le commandant de la maréchaussée du Pape; l'Italie qui entend conserver sa liberté d'action, à son tour, se révolterait. Si la Papauté a son indépendance à garder vis-à-vis de l'Italie nouvelle, le gouvernement civil prétend, lui aussi, avoir son indépendance à maintenir vis-à-vis de l'Église et de la Papauté. Si le Souverain Pontife doit éviter tout ce qui semblerait faire de lui le grand aumônier du roi d'Italie, ce dernier veut également fuir tout ce qui paraîtrait le rabaisser au rang de vicaire temporel ou de gonfalonier du Pape.

Il ne reste donc que la guerre. Mais la guerre est-elle une solution? Nous ne le pensons pas. Une guerre sans issue, fût-elle conduite avec toutes sortes de ménagements et entremêlée de trêves plus ou moins longues, n'est pas un dénouement. Les esprits curieux de combinaisons compliquées et de miracles d'équilibre instable peuvent s'y complaire. Les esprits sérieux n'y verront qu'une utopie. Sur ce point, le Pape est d'accord avec ses ennemis les plus déclarés; et les Italiens ne pensent pas autrement que les étrangers. Le Pape repousse cette solution de la permanence du conflit, ayant le premier déclaré hautement, en de solennels documents, que la situation qui en résulte pour lui est intolérable. Sans doute on peut dire en un sens que l'état de conflit est un bien relatif pour l'Église, puisque c'est l'unique moyen qui lui reste de conserver sur les peuples son autorité morale. Mais, pour obtenir cet effet, encore faut-il que, de la part de l'opprimé, le conflit ait dès maintenant pour but vrai et un jour pour résultat effectif d'opérer le redressement des griefs. A quoi serviraient les protestations et réclamations pontificales, si elles n'étaient que de vaines formules de protocole, des phrases vides de chancellerie, obligatoires dans les encycliques et les allocutions consistoriales, mais frappées d'avance, par une sorte de convention tacite, de complète nullité? Elles ne constitueraient qu'une indigne parade de résistance, aggravant, au lieu de les atténuer, les hontes d'une abdication.

Les ennemis de la Papauté ne veulent pas non plus de la solution du *statu quo* ; eux pour qui la liberté, l'existence même du Souverain Pontificat, achetée ou non au prix de luttes continuelles, est encore de trop ; et qui se sont donné pour mission d'aller jusqu'à l'anéantissement de l'Église et de toute autorité spirituelle.

Quant à l'Italie, quant aux nations étrangères, il nous semble que, loin de se résigner, comme à un état normal, à la perpétuité du conflit pontifical, elles en éprouvent une sorte de lassitude et de dégoût. Il y a là, pour elles, une source de dommages si graves, de périls si pressants, qu'elles nous paraissent manifestement désirer autre chose que ce qui existe. De la sorte, aux leçons du passé s'ajouteraient déjà les symptômes de l'heure présente, pour autoriser l'espérance d'une restauration du pouvoir temporel.

Considérons tout d'abord l'Italie.

#### IV

Ceux-là mêmes qui ne voient de possible que le maintien de la situation présente confessent qu'en tout autre pays, en toute autre ville, un pareil état de sourde hostilité aurait peine à durer des années sans s'aigrir, s'envenimer, en venir bientôt aux dernières extrémités. « Il faut être à Rome, disent-ils, la cité des contrastes, où partout les monuments du paganisme touchent les monuments du christianisme ; à Rome, où deux ou trois civilisations se confondent ou se superposent, pour que le Pape et le roi puissent, sans trouble, tenir à quelque distance leurs cours rivales. Il faut, pour cela, être en Italie, chez le peuple le plus souple et le plus fin, le plus politique, et, d'un côté comme de l'autre, le moins fanatique de l'Europe ; chez un peuple habitué de longue date à résister à la Papauté en s'agenouillant devant elle. Au sud des Alpes, on sait toujours plier les principes aux faits... etc.<sup>1</sup> »

Loin de nous la pensée de nier la souplesse du génie italien, ni la fertilité de ressources que les compatriotes de

1. A. Leroy-Beaulieu, *loc. cit.*



Machiavel savent déployer pour se tirer des difficultés les plus inextricables. Mais c'est se tromper, croyons-nous, sur la nature du mal dont souffre l'Italie, de n'y voir qu'un embarras extérieur, accidentel, dont elle sortira, moyennant quelque dextérité, au prix d'heureuses inconséquences ou d'habiles compromis. Non ; le mal est plus intime ; il est dans la constitution même. En établissant violemment sa domination dans la Ville éternelle, en découronnant le Souverain Pontificat, la Révolution a introduit dans le cœur de l'unité italienne un vice organique qui la mine lentement ; elle a ouvert une blessure profonde qui constitue une source permanente de faiblesses et de désordres multiples, en attendant qu'elle devienne, si l'on n'y prend garde, une cause infaillible de ruine et de mort.

Quand on porte dans l'organisme un principe morbide, il faut, si l'on veut guérir, opérer sur soi-même un retour énergétique qui élimine le poison. Tel est le cas de l'Italie unitaire. Créée non seulement en dehors de la Papauté, mais contre la Papauté, veut-elle ne pas périr, il est nécessaire qu'elle réagisse vigoureusement contre ce vice originel ; qu'elle revienne sur elle-même, fasse son *meâ culpâ* ; et, voyant dans le conflit religieux la source de toutes les misères qui l'accablent, reconnaissant qu'on l'a trompée, accomplisse avec le Pape sa réconciliation. Elle le comprend déjà, elle le sent, d'une perception confuse encore, mais qui deviendra de plus en plus distincte. Plus elle ira, mieux elle verra qu'il n'y a pas pour elle d'autre remède aux malaises dont elle est travaillée ; malaises de nature et de gravité diverses, mais qui ont tous le même point de départ.

Nous n'entendons point sans doute tracer ici, en deux ou trois pages, un tableau complet et détaillé de l'état politique, économique, moral de l'Italie ; plusieurs volumes n'y suffiraient pas. Quelques traits suffiront à indiquer la situation.

Il y a le *malaise politique*. On a comparé la question romaine à une cangue qui étreint l'Italie et l'empêche de tourner la tête du côté de ses véritables et plus pressants intérêts. C'est une chaîne qui l'asservit à l'Allemagne. L'Italie est allée à Berlin pour s'assurer la possession de Rome, et se prémunir contre toute éventualité d'une intervention

étrangère. Elle a obtenu l'alliance désirée, mais au prix d'une sorte de vassalité. Maintenant, comme au temps du tout-puissant *Kanzler*, c'est la question romaine qui permet à l'Allemagne d'interdire à l'Italie toute politique personnelle, de lui imposer le sacrifice de ses naturelles ambitions du côté de l'Adriatique. L'alliée d'outre-mont s'avise-t-elle de regimber, « prenez garde, lui dira-t-on, si vous abandonnez notre amitié, vous perdez le boulevard qui protège l'occupation de Rome<sup>1</sup>. »

En même temps, à l'autre extrémité de l'horizon politique, surgissent de fantastiques inquiétudes. Pourquoi voit-on les Alpes de Savoie ou du Dauphiné se hérissier de forts d'arrêt, les chasseurs alpins s'exercer à en escalader les sommets, les sentinelles aux aguets prêter l'oreille? Pourquoi cette veillée des armes? Qu'y a-t-il entre l'Italie et la France? On a parlé de prétentions, de susceptibilités, d'affections déçues, de sentiments froissés; il y a du vrai dans tout cela. Mais la véritable cause d'une défiance qui risque à chaque instant de tourner en hostilité ouverte, veut-on la savoir? On ne la soupçonnerait pas peut-être si les Italiens, si des hommes de la situation et du caractère de M. Cadorna, président du Conseil d'État, si M. Crispi lui-même ne l'avaient révélée : c'est la crainte d'une guerre franco-vaticanesque<sup>2</sup>!

1. M. de Bismarck usait et abusait de la question romaine, pour retenir dans l'obéissance l'alliée parfois récalcitrante. L'Italie faisait-elle mine de pencher du côté de l'Angleterre, il lui adressait, par l'intermédiaire de ses journaux, cette admonestation amicale : « L'Angleterre ne pourra jamais être aussi utile à l'Italie, que l'Allemagne peut lui être nuisible, si une fois elle veut prendre en main la question romaine. » (*Allgemeine Norddeutsche Zeitung*.) Ou bien il lui décochait quelque propos de table, tel que celui du mois de février 1884 : « Je pense tout le premier qu'il faut rétablir un certain pouvoir temporel; je veux dire que Rome doit être rendue au Pape; sans qu'il y ait lieu pour cela de risquer une conflagration européenne. » On pourrait citer beaucoup d'autres boutades du grand chancelier, également dédaigneuses et blessantes pour les susceptibilités italiennes. Voir là-dessus : *La Lettre du Pape et l'Italie officielle*, p. 77, 78, 79. Paris, Perrin.

2. En 1883, M. Cadorna dénonçait à son pays la marche prochaine d'une armée française sur le Capitole. A la même époque, dans une lettre à la *Deutsche Revue*, M. Crispi pressait l'Italie de prendre ses précautions militaires; nous allions franchir les Alpes pour restaurer le trône pontifical.

Oui, le fantôme d'une restauration du pouvoir temporel hante à ce point l'esprit des libéraux italiens qu'ils voient déjà la France partir en guerre, se lancer dans une croisade pour le relèvement du trône pontifical. En vain chaque année notre gouvernement éprouve-t-il de la difficulté à faire voter le budget des cultes et le maintien d'un ambassadeur auprès du Saint-Siège, l'idée d'une intervention armée de la France en faveur du Pape est passée chez nos voisins à l'état d'obsession. Quinze années de république anticléricale n'ont pu la déraciner. Depuis qu'elle est installée à Rome, l'Italie ne dort pas tranquille, elle est nerveuse, agitée; comme le lièvre de la fable, elle tressaille au moindre bruit, surtout s'il vient de l'autre côté des Alpes occidentales.

Un souffle, une ombre, un rien, tout lui donne la fièvre. Voilà pourquoi elle s'est jetée dans les bras de l'Allemagne, et fait contre nous ses préparatifs de guerre.

Mais les grandes alliances coûtent cher, non moins que les grands armements; de là une *crise économique* suite inévitable de la crise politique<sup>1</sup>. Ruine du crédit, défiance des capitaux étrangers, liquidation de nombreux établissements financiers, rupture commerciale avec la France, misère et abandon des campagnes, expropriation de milliers d'hectares par le fisc, augmentation croissante des impôts, accumulation des déficits annuels : voilà par quels traits on nous dépeint la situation matérielle de l'Italie unitaire. Écoutons des témoins non suspects. Dès 1879, M. de Laveleye, économiste distingué, franc-maçon, partisan du nouveau régime, atteste que la misère qu'il a rencontrée chez les paysans et travailleurs italiens peut se comparer à celle des fellahs égyptiens<sup>2</sup>. A partir de cette date, il n'y a pas eu amélioration;

Le chef du ministère français était alors M. Jules Ferry. ( Voir la brochure *la Lettre du Pape et l'Italie officielle*, p. 79.)

1. Ici les documents surabondent. On peut consulter : *La France, l'Italie et la Triple Alliance*, article de M. Anatole Leroy-Beaulieu dans la *Revue des Deux-Mondes*, année 1889, t. IV, p. 310-316.

2. Laveleye, *Lettres d'Italie*, p. 162. L'auteur, après avoir dit que les taxes qui pèsent sur la propriété privée montent à 30, 40 et jusqu'à 50 pour 100 du revenu, indique le nombre des confiscations opérées par l'État, faute de paiement des impositions : en 1876, 6 614 propriétés confisquées; 6 664, en

au contraire. Tout récemment, M. Lombroso que l'on ne saurait non plus soupçonner d'exagération cléricale, osait écrire que si certaines populations ne se révoltent pas comme en Sicile, c'est que la famine qui consume leurs forces leur en ôte l'énergie<sup>1</sup>. Chaque année environ 200 000 Italiens désertent un sol naturellement fertile, mais qui ne parvient pas à payer les taxes dont il est obéré, et s'expatrient pour échapper au mal de la faim<sup>2</sup>.

Se préparant à grands frais à une guerre que personne ne veut lui faire, pliant sous le poids de dépenses militaires qui s'accroissent à mesure que les ressources diminuent, plus d'une fois on a craint que la jeune monarchie, impuissante à supporter plus longtemps ses charges, ne se sente pressée d'en tirer parti, et ne se voie ainsi entraînée à un coup de tête, qui lui paraîtrait l'unique moyen d'éviter la banqueroute.

Signalons ensuite le *malaise gouvernemental*. Faute d'un élément *conservateur* suffisant, que pourraient seuls fournir les catholiques, les partis politiques sont en décomposition; et sur leurs ruines s'est élevée tout naturellement l'omnipotence d'un homme audacieux et autoritaire. Le conflit religieux a coupé l'Italie en deux moitiés; d'un côté la portion sans contredit la plus nombreuse, la plus saine et la plus honnête, mais qui ne participe point aux affaires; de l'autre, le pays légal, et dans ce pays légal, la minorité d'une minorité, dont M. Crispi est le chef, et qui impose ses volontés au reste de la nation. Dans ces conditions, et en l'absence de tout contrepoids, l'axe du pouvoir se déplace de plus en plus du côté des partis extrêmes. En haut, le premier ministre y recrute les auxiliaires officiels de sa politique; en bas, les agitateurs de la rue, les manifestants des grandes journées anticléri-

1877, etc. De 1873 à 1879, 35 074 petits propriétaires ont perdu ainsi tout leur bien.

1. La phrase de M. Lombroso est extraite de la brochure de M. Paul Guérin : *De la Neutralisation de Rome et du pouvoir temporel*, Lyon, p. 39.

2. Voir l'ouvrage de M. Paul Guérin : *Le Pouvoir temporel*, Lyon, p. 92, 93. On trouvera encore des détails dans l'ouvrage de M. Henri Joly, *la Rome d'aujourd'hui*, 1894, p. 48 et 49...

cales. Le roi suit le mouvement. Lorsque, sur la proposition de M. Crispi, Rome, après plusieurs autres villes italiennes, érigea une statue à Mazzini, le *grand prêtre du poignard*, on vit Humbert I<sup>er</sup> souscrire pour 100 000 francs. Après avoir été la complice, la monarchie de Savoie n'est plus guère que la servante des sectes qui l'ont portée sur le pavois révolutionnaire; et, comme Louis XVI au 10 août, la nouvelle royauté a déjà dû plus d'une fois coiffer le bonnet rouge.

En même temps, le pays, livré aux expériences du radicalisme anticlérical, voit baisser de plus en plus le niveau de l'honnêteté publique. C'est la *crise morale* qui s'ajoute aux précédentes. Chaque année, à la reprise des travaux juridiques, les présidents des tribunaux élèvent des plaintes sur l'accroissement de la criminalité. Les attentats contre les personnes et les propriétés se multiplient; la statistique des suicides grossit ses listes<sup>1</sup>. Rome a eu ses retentissants procès de vénalité et de concussion.

Veut-on des chiffres précis, nous les emprunterons à un ouvrage sur l'Italie, paru en 1894. « Dans les six dernières années, les accusés jugés par les divers magistrats de l'Italie ont été successivement au nombre de 1 070, 1 130, 1 190, 1 290, 1 490 et 1 550, par cent mille habitants. C'est en six années une augmentation de près de 50 pour 100. — Nous aussi, hélas! nous voyons notre criminalité monter toujours. Mais nous n'en sommes encore qu'à environ 500 accusés par cent mille habitants, au lieu de 1 550. Il y a de la marge.

Ici, comme ailleurs, les optimistes ou les défenseurs obligés de la bonne renommée nationale objectent que la loi est devenue plus exigeante, la police plus sévère. Pas plus pour l'Italie que pour la France, on ne peut accepter pareille apologie. Il suffit d'en donner cette raison : c'est que, au delà comme en deçà des Alpes, les crimes et délits dont les auteurs ne peuvent être découverts vont toujours en augmentant<sup>2</sup>.

1. Voir M. Carry, *Correspondant*, année 1890, t. II, p. 403.

2. Voir *la Rome d'aujourd'hui*, p. 50 et *sqq.* En 1887, les Italiens comptaient 44 000 crimes dont les auteurs étaient demeurés inconnus; il y en avait 63 000 en 1892. D'après M. H. Joly, ce qui monte ce ne sont pas les

Du reste, il fallait s'attendre à cette recrudescence : ce sont là les résultats inévitables de tout Kulturkampf; la laïcisation de l'enseignement, l'élimination de l'influence religieuse, ne pouvaient manquer de produire en Italie les fruits qui en sont sortis ailleurs.

Non pas que le peuple italien, dans sa généralité, soit devenu irréligieux; non, l'Italien est foncièrement catholique; même quand il a perdu la foi, il conserve la superstition. Le protestantisme n'a jamais rien pu gagner au delà des monts. Le gouvernement le sait bien, lui qui dans toutes les grandes cérémonies est obligé de réclamer le concours du clergé, sous peine de blesser les habitudes dévotes des populations. On sait quels furent les embarras du Quirinal au moment de la mort de Victor-Emmanuel; sans la condescendance de Pie IX, les obsèques royales eussent été un scandale pour l'Italie. Il y a quelques années, les régiments reçurent de nouveaux drapeaux; cette solennité militaire eût manqué tout son effet sur les recrues italiennes, si les étendards ne s'étaient inclinés sous les bénédictions de l'Église. Dans les provinces, la chose ne souffrit pas trop de difficultés; on se trouva plus empêché pour la brigade de Rome réunie autour du souverain excommunié. Il fallut négocier une fois de plus avec le Pape, qui ferma les yeux; et rien ne manqua à la cérémonie. Plus d'une fois on a vu les rues nouvelles de la Rome transformée faire un détour pour épargner une chapelle chère à la piété populaire; et, dans telle communauté dispersée, deux ou trois prêtres ont été maintenus exprès pour continuer la célébration des offices aux heures accoutumées<sup>1</sup>.

Mais ce ne sont là que des palliatifs, insuffisants pour masquer aux fidèles les tristesses de la situation et apaiser le *malaise religieux* qui complète tous les autres.

Si grand que puisse être leur dévouement à la maison de Savoie, ou plutôt, à cause même de ce dévouement, les catholiques italiens souffrent des longs démêlés de leurs souve-

crimes que l'on pourrait attribuer au tempérament : violences, meurtres; ce sont les crimes et délits contre la propriété : rapines, vols, fraudes.

1. Voir *la Question romaine au point de vue financier*, extrait de l'*Osservatore cattolico* de Milan, p. 11 et sqq.

rains avec la Papauté ; ils souffrent de la contradiction des institutions et des lois avec leurs mœurs et leurs convictions chrétiennes, de l'antagonisme violemment établi entre leur patriotisme et leur foi. D'une religion un peu inactive et facile aux compromis, s'ils ont paru, en telle ou telle circonstance, se résigner trop vite aux faits accomplis, jamais, pour le plus grand nombre, ils ne s'y sont associés ; souvent ils les ont maudits ; ils en ont demandé la réparation : témoin les majorités imposantes qui, en 1884 et 1887, portaient au Capitole, et à la tête de beaucoup d'autres municipes italiens, les candidats de la revendication pontificale ; témoin la pétition de 1888, couverte de 550 000 signatures, toutes émanant de citoyens majeurs, et où l'on réclamait du Parlement la liberté et l'indépendance nécessaires au chef de l'Église catholique.

Qu'a fait M. Crispi ? A la pétition de 1888, il a répondu par des menaces, des destitutions, des persécutions ; puis, pour empêcher le retour de pareils mouvements d'opinion, il a édicté le trop fameux code pénal, qui rejette en dehors du droit commun, ainsi qu'une caste de parias, le clergé et les fidèles ; qui accentue le déchirement de la nation, qui rend plus large et plus profond l'abîme qu'avaient déjà creusé la spoliation du Pape et la politique antireligieuse, entre les pouvoirs légaux et la conscience catholique italienne.

On se rappelle la campagne de calomnies qui précéda et prépara l'attentat du 20 septembre. Avant de porter le coup suprême au pouvoir temporel, la révolution, avec le libéralisme pour complice, l'avait tué moralement dans l'opinion. Les journaux européens s'attachaient à le représenter comme une monstrueuse anomalie, incompatible avec la civilisation du dix-neuvième siècle, comme un obstacle permanent au progrès ; ils s'apitoyaient sur le sort de la population romaine, victime du despotisme des prêtres, sacrifiée à l'égoïsme et à l'ambition terrestre des Papes. Il s'était formé sur les abus et les excès de l'administration pontificale une légende odieuse qui avait dans la presse ses paladins attitrés, et dont certains gouvernements, l'Angleterre de Palmerston surtout, encourageaient la propagation.

Ce serait le cas pour les diplomates et les publicistes de

reprennent leurs vertueuses indignations d'autrefois, de mettre aujourd'hui au service de la vérité le zèle déployé jadis pour le mensonge. Que l'on compare la situation actuelle des anciens sujets pontificaux à ce qu'elle était sous Pie IX, on verra s'ils ont gagné au change, et de quel côté se trouvent les griefs légitimes. Que l'on veuille seulement prêter l'oreille, on entendra s'élever de toutes les contrées et de toutes les classes de la péninsule une plainte autrement fondée, un « cri de douleur » autrement vrai que celui dont Victor-Emmanuel se faisait l'écho hypocrite à la veille de 1859.

## V

Que dire en particulier des inconvénients de Rome capitale ? on les a maintes fois énumérés<sup>1</sup>. Au point de vue des relations extérieures, le voisinage du Saint-Siège, s'il n'est pas pour le roi une cause de confinement, est une cause d'isolement, et en quelque sorte d'interdit, de quarantaine, vis-à-vis des souverains catholiques. Le roi d'Italie, au Quirinal, c'est, jusqu'à présent, un roi chez qui ces souverains ne vont pas ; au bout de quinze ans et plus, l'empereur d'Autriche n'a pas encore rendu à Humbert I<sup>er</sup>, dans la nouvelle capitale, la politesse qu'il en a reçue à Vienne. Il y a là pour l'amour-propre du jeune royaume, pour la dignité de la nation et de son chef, une source de froissements mortifiants. On peut dire que l'interdit lancé par le Pape sur son ancien palais a été, jusqu'à nouvel ordre, respecté des têtes couron-

1. Les journaux dévoués à l'Italie officielle ne s'en cachent pas : « En enlevant à Rome son grade de cité *mondiale* pour en faire une ville italienne, disait l'un d'eux, nous changeons sa condition morale et matérielle d'une manière tellement grave qu'il n'est pas possible d'en mesurer les effets. A ce préjudice toute compensation est sans proportion... Nous allons lui envoyer nos ministres, sénateurs et députés ; les 50 000 personnes, employés, solliciteurs, oisifs, filous, voleurs et courtisanes, qui sont le cortège naturel d'une capitale moderne ; vrais représentants de la misère et de la vermine de la terre. Croire que cela remplacera les empereurs et les rois qui venaient visiter le tombeau des apôtres, les cardinaux, archevêques, évêques, patriarches et abbés du monde chrétien ; croire qu'une session du Parlement nous apportera autant d'or que le centenaire de Saint-Pierre, ce serait se tromper. »



nées. S'il y descend un prince protestant, on le loge en dehors des murs excommuniés de l'ancienne résidence pontificale, dans la *palazzina*, bâtie par Victor-Emmanuel après 1870<sup>1</sup>. Les voyages retentissants de l'empereur allemand, acclamé avec un si humble orgueil par la Rome italienne, n'ont eu eux-mêmes d'autre résultat que de faire ressortir la fausseté de la situation, en suscitant à l'hôte impérial du roi, pour ses visites au Vatican, de fastidieuses questions d'étiquette.

Au point de vue matériel, c'est l'insalubrité, la solitude, la pauvreté de la campagne environnante, admirable fond de tableau, si l'on veut, pour des ruines antiques et des villas peuplées de statues, mais emplacement misérable pour un grand centre de population, et le développement de l'activité industrielle. Au point de vue de l'art, c'est la difficulté d'adapter à son nouveau rôle la ville des Césars et des Papes sans la défigurer et la vulgariser, sans lui ravir tout ce qui en fait la supériorité et la poésie. Au point de vue historique, c'est le grand nom même de Rome, les souvenirs de la république et des empereurs qui, pour un État naissant, ont quelque chose de disproportionné et l'exposent à de périlleuses réminiscences ou à des ambitions démesurées; ce sont les souvenirs plus grandioses encore de la Rome pontificale, capitale de l'univers, rendez-vous pacifique et glorieux du monde civilisé, asile des rois tombés et des infortunes illustres, abdiquant ce doux et majestueux empire pour devenir un centre de bureaucratie, un chef-lieu d'administration. Au point de vue moral, c'est la proximité du Sud, qui attire le centre de l'État vers les parties les plus corrompues de la nation, et tend à accroître démesurément les influences méridionales. Au point de vue religieux enfin, c'est le remords du sacrilège, c'est la douloureuse impression d'une profanation commise.

Un jour — la monarchie de Savoie avait encore Turin pour capitale — le ministre de France, M. de la Tour d'Auvergne, était reçu par Victor-Emmanuel en audience de départ. Au moment où il allait se retirer, le futur roi d'Italie lui prit

1. C'est M. A. Leroy-Beaulieu qui en fait lui-même la remarque.

chaleureusement les mains : « Mon cher ministre, lui dit-il, je ne veux pas que vous me quittiez sous de mauvaises impressions. Je suis sûr que vous aussi vous me prenez pour un impie, pour un mécréant, comme on veut le dire. C'est à tort, je ne suis pas un mauvais chrétien ! Si j'ai des rois parmi mes ancêtres, je compte aussi des saints dans ma famille. Tenez, regardez autour de vous. » Et, en même temps, Victor-Emmanuel montrait avec animation les portraits qui tapissaient les murs. — « Puis, soyez tranquille, ajouta-t-il, comme s'il eût voulu répondre à une question que l'ambassadeur ne s'était pas permise, mais que le ton de la conversation amenait assez naturellement, si jamais il s'agissait d'aller un jour à Rome, c'est à Humbert seul, je vous le jure, que je laisserai cette tâche. Pour rien au monde je ne veux y mettre les pieds<sup>1</sup>. »

Il y est allé malgré les protestations de sa conscience ; son fils y reste malgré ses remords que viennent encore doubler par intervalles les plus pénibles incidents. C'est le cas de citer ici la lettre que l'impératrice d'Autriche écrivait à la reine d'Italie, pour s'excuser de venir à Rome. Après avoir rappelé les malheurs qui ont toujours frappé les persécuteurs des Papes, « la seule pensée, continuait l'impératrice ; de mettre, en de telles circonstances, le pied sur le seuil du Quirinal me remplit d'épouvante. Je regrette du fond du cœur de ne pouvoir rendre sa visite à ma royale sœur. Mais la faute n'est pas à moi ; elle est à ceux qui veulent gouverner le monde d'après des intérêts matériels éphémères et trompeurs<sup>2</sup>. »

Que de fois sans doute les princes de Savoie ont jeté des regards d'envie et de regret vers l'ancienne capitale de leurs États, la montagnaise Turin, ou vers leur seconde étape, la riante Florence ! Avec quelle joie ils eussent refait, en sens

1. V. d'Ideville, *Journal d'un diplomate en Italie*, p. 26 et sqq.

2. Cette lettre a été publiée pour la première fois en 1891, par le chanoine Waechtler, dans sa *Vie de François-Joseph*. Elle suscita force démentis et contradictions, que personne ne prit au sérieux. Nul ne se persuadera qu'un écrivain respectable eût osé publier un document apocryphe sous les yeux mêmes de la personne auguste à qui il l'attribue. Voir T'Serclaes, *le Pape Léon XIII*, t. II, p. 214.

inverse, le voyage de 1870, et échangé les rives du Tibre contre celles de l'Arno, la ville symbolisée par la louve d'airain contre la noble cité qui, pour arme parlante, porte un fleur de lis rouge, qui garde la tombe de Dante, de Machiavel, de Galilée, d'Alfieri, des Médicis, où la langue italienne a conservé sa pureté et sa saveur; milieu tempéré, à égale distance des deux extrémités de la Péninsule, et qui mérite à bon droit d'être regardé comme le cœur de l'*italianità* moderne.

Mais non, il faut rester; il faut rester, captif des sectes, instrument docile de la Révolution. « Il y a ici un prisonnier, disait Victor-Emmanuel un an avant sa mort, à un membre de sa famille, et ce prisonnier n'est pas le Pape. » « Nous sommes entrés à Rome sans le vouloir, écrivait en 1884, le secrétaire général du baron Ricasoli, Celestino Bianchi, nous y restons malgré nous, faute de savoir et pouvoir en sortir. »

Un jour viendra-t-il où le roi d'Italie, rejetant la tutelle des révolutionnaires qui l'entourent et bravant leurs poignards, faisant un appel énergique à la nation, affirmera sa ferme volonté d'arriver à un arrangement acceptable et pour le royaume et pour la Papauté? nous ne le savons. Ce qui est certain, c'est que, ce jour-là, une immense acclamation lui répondrait d'un bout à l'autre de la Péninsule. Humbert y risquerait peut-être sa couronne humiliée, sa vie jusqu'ici terne et assombrie. En tout cas, il ne mourrait pas dans le lit d'un excommunié; il relèverait sa race qui n'avait jamais été l'ennemie de l'Église<sup>1</sup>.

A défaut de l'Italie gouvernementale, retenue par un faux point d'honneur et la pression comminatoire des sectes, est-il interdit de prévoir, dans la masse de la nation, un mouvement du côté de la Papauté? Le cœur d'un peuple est plus mobile que celui d'un homme déjà si mobile; et il a parfois de ces revirements ou soubresauts, auxquels nulle puissance ne résiste. En présence de la situation que nous avons à peine esquissée, à la vue des maux présents et des périls futurs que crée à l'Italie la permanence du conflit avec le Vatican, ne peut-on pas espérer que le moment arrivera où

1. V. *le Pouvoir temporel*, par P. Guérin.

le sentiment national, éclairé par l'expérience, éprouvera l'invincible besoin de fermer une blessure qui laisse échapper toutes les forces vives du pays, et de se réconcilier avec la plus grande force morale de ce monde, qui est en même temps la plus pure des gloires italiennes ?

Le monde officiel a beau repousser les avances du Pape, proclamer *Rome intangible*, s'écrier : « avec nous contre le Vatican, ou avec le Vatican contre nous ! » une pareille intransigeance ne paraît nullement le fait de la majorité de la nation. Nous n'en voulons pour preuve que l'état d'esprit auquel sont arrivés des hommes tels que le sénateur Ruggero Bonghi, le rapporteur de la loi des garanties ; des hommes tels que le député garibaldien Achille Fazzari, comme qui dirait un Rochefort ou un Clémenceau venu à résipiscence ; le premier écrivant en 1888 :

« Tout le monde désire la réconciliation. Tous l'attendent. Le Pape a mis de son côté le monde civilisé en se montrant disposé à la faire. Un gouvernement, s'il était intelligent et sage, ne devrait témoigner ni un moindre désir ni un moindre empressement. »

Le second envoyant, le 1<sup>er</sup> janvier 1889, des télégrammes à Humbert et à Léon XIII ; saluant d'un côté le roi de l'Italie nouvelle ; de l'autre le Pape de la réconciliation, qui devra prélever la part de territoire jugée par lui nécessaire à son indépendance.

Nous n'en voulons pour preuves que les manifestations de l'opinion publique, qui s'est clairement exprimée, à diverses reprises ; qu'une législation arbitraire et violente peut bien comprimer, mais dont les symptômes, quand ils éclatent, n'en sont que plus significatifs. Non ; qu'une réaction énergique se produise un jour en Italie contre le régime oppresseur qui y sévit, il n'est nullement insensé de le croire. Qu'une secousse survienne qui mette debout le peuple italien, lui donne ce dont il manque, la vigueur de la volonté, et rende plus actif son catholicisme apathique, rien n'interdit de le prévoir.

C'est ainsi que les dispositions actuelles de l'Italie, loin de confirmer la sinistre prédiction qui met pour toujours au tombeau le pouvoir temporel des Papes, permettent au con-

traire d'augurer dès maintenant l'établissement d'un nouvel ordre de choses.

Il en est de même si l'on examine les dispositions de l'Europe. Mais ici une question préalable se pose de laquelle il nous faut tout d'abord dire un mot : l'Europe a-t-elle le droit d'intervenir au litige qui divise l'Italie et la Papauté ?

## VI

Certainement, dans ce grave différend, dans ce long procès entre la chaire romaine et le peuple qui lui tient de plus près, le règlement le plus simple serait, comme en toute affaire contentieuse, une entente directe entre les deux parties. C'est en Italie qu'est le principe du mal, c'est là qu'il convient premièrement de chercher le remède. C'est la révolution italienne qui a renversé l'antique maison royale des Papes, c'est dans le sol italien qu'il faut creuser les fondements de la demeure à rebâtir. Là encore est le terrain le plus sûr et le moins périlleux. C'est moins au Nord qu'au Sud des Alpes, moins au dehors qu'au dedans de la péninsule que les négociateurs doivent tourner leurs regards et leurs efforts.

Et toutefois, en dehors de l'Italie, l'Europe, le monde civilisé doivent-ils être tenus à l'écart de la question ? N'y a-t-il aucun cas à faire de leurs désirs, de leurs regrets ou de leurs plaintes ? Suffit-il de rejeter *a priori* leurs réclamations par une fin de non-recevoir ? On ne saurait le prétendre. Nous savons à quel point l'amour-propre national, quand il s'agit d'ingérence étrangère dans les affaires d'un pays, est une fibre délicate à toucher. Mais il sera toujours permis, sans blesser les susceptibilités de personne, de rappeler les principes.

En soi, l'intervention proprement dite, celle de l'étranger chez l'étranger, quand elle a pour objet une cause juste, est parfaitement légitime ; en plus d'un cas, elle s'impose comme un devoir<sup>1</sup>. Dans la vie civile, malgré l'inviolabilité

1. Tous les jurisconsultes, ou moralistes, ne sont pas hostiles au droit d'intervention. Par exemple se sont prononcés pour : Grotius, *de Jure belli et pacis*, lib. II, cap. xxiii ; Bluntschli, *Droit int. cod.*, § 44 et sqq. ; Guizot, *Mémoires*, t. IV, p. 47...

du domicile et l'indépendance personnelle, la non-intervention n'ira jamais jusqu'à laisser dévaliser par les voleurs ou dévorer par l'incendie la maison du voisin, jusqu'à laisser tomber dans l'abîme le malheureux qui glisse sur la pente. De même entre les États. Proclamer, d'une manière absolue, entre les États, le principe de non-intervention équivaldrait à briser tous les liens de solidarité qui les unissent, à laisser les faibles à la merci des forts et des violents. « Nous ne pouvons assez déplorer, a dit Pie IX, ce funeste et pernicieux principe de non-intervention, que certains gouvernements proclament et mettent en pratique, que les autres tolèrent, même quand il s'agit de l'injuste agression d'un État contre un autre ; et qui, au mépris des lois divines et humaines, assure l'impunité et la licence aux attaques et à la spoliation des droits d'autrui...<sup>1</sup> »

En fait, à maintes reprises, les nations européennes ont pratiqué et pratiquent encore l'intervention. Elles l'ont pratiquée au profit du droit contre l'injustice et l'oppression. Elles s'honorent, par exemple, d'être intervenues pour l'affranchissement de la Grèce et la résurrection des États balkaniques. — N'auraient-elles pas un droit et un mérite égal à intervenir pour le rétablissement de la Souveraineté pontificale ?

Elles l'ont pratiquée, il faut le dire, pour le triomphe du désordre et de l'iniquité. Par qui et comment s'est opérée la destruction des anciens États de la péninsule et de l'État pontifical lui-même, si ce n'est avec l'aide de tous les révolutionnaires cosmopolites, avec le concours plus ou moins déguisé de plusieurs gouvernements, tels que l'Angleterre, la France et finalement la Prusse ? Le Piémont lui-même n'intervenait-il pas à main armée, dans les États d'autrui, pour en chasser les possesseurs séculaires ? L'intervention, bonne pour dépouiller le Pape, ne le serait-elle plus quand elle pourrait lui restituer ses domaines<sup>2</sup> ?

1. La 62<sup>e</sup> proposition condamnée par le Syllabus est ainsi formulée : « Proclamandum est et observandum principium quod vocant de non inter-ventu. » Elle est extraite de l'allocution *Novos et ante hunc*, du 28 septembre 1860.

2. « Il serait étrange, disait Pie IX dans l'allocution déjà citée, qu'il fût

La légitimité de l'intervention apparaît mieux encore quand elle a pour objet, non plus seulement de sauver un peuple en particulier, mais de sauvegarder l'ordre général. En ce cas, le gouvernement qui intervient disparaît en quelque sorte, il n'agit plus en son nom propre ; on ne voit plus en lui que la société dont il est le défenseur et le champion, l'humanité dont il est le mandataire. Et ne serait-ce pas le cas d'une intervention en faveur de la royauté pontificale ? Où trouver un intérêt d'ordre plus universel ? L'abolition du pouvoir temporel, ce n'est pas seulement le renversement d'un trône qui groupait autour de lui trois millions de sujets ; c'est un attentat commis au détriment de la catholicité, au détriment de la paix et de la liberté des consciences sur toute la surface de la terre. Intervenir pour réparer cet attentat, pour relever ce trône, ce serait servir la cause du monde civilisé tout entier.

Il y a davantage encore ; ou du moins nous pouvons donner à cette observation une forme plus précise. Le gouvernement de l'Église universelle étant aussi le gouvernement de chaque Église particulière ; le Pape étant le chef spirituel des catholiques français, autrichiens, allemands, au même titre que des italiens, toucher au Pape, chef hiérarchique suprême de chacun de ces groupes, c'est toucher à l'Église de France, d'Autriche, d'Allemagne. En conséquence chacun de ces États a le droit, le devoir de réclamer ; et quand il le fait, il n'y a pas là à proprement parler acte d'*intervention étrangère* ; c'est l'acte d'un gouvernement lésé dans ses intérêts, à lui, et qui demande réparation.

Toujours les droits de la Papauté ont été regardés comme les droits de la catholicité et de chacune des parties qui la constituent. Pour leur sauvegarde, les peuples dont les Pontifes invoquaient les armes se considéraient, non comme des étrangers, mais comme des fils défendant le bien de leur Père, défendant leur propre patrimoine.

L'État pontifical n'est pas chose italienne ; c'est la chose du impunément permis au seul gouvernement piémontais de mépriser et violer le soi-disant principe de non-intervention. Ne le voyons-nous pas faire irruption dans les États d'autrui... L'intervention ne serait-elle admissible que pour provoquer et entretenir la rébellion ?

monde chrétien qui l'a formé, conservé et agrandi pour assurer la dignité et l'indépendance de son chef. Rome n'appartient pas seulement aux Romains. Siègne du catholicisme, constituée depuis des siècles sa capitale, et, comme telle, vingt fois secourue, sauvée, restaurée, enrichie aux frais des autres nations, à ce point que, si elle devait restituer tout ce qu'elle leur doit, on l'a remarqué, ses finances n'y suffiraient pas, Rome appartient à l'univers catholique qui l'a donnée à la Papauté. Elle ne saurait, de son autorité privée, passer de la paternelle autorité des Pontifes au joug d'un roi de Piémont ou de tel autre souverain; le roi de Piémont ou n'importe quel souverain, ne peut l'accaparer sans blesser les droits des tiers et susciter leurs légitimes revendications : la question romaine est essentiellement une question *internationale* <sup>1</sup>.

Les Italiens eux-mêmes l'ont reconnu; de là toutes ces consultations, assurances et déclarations, qui accompagnent les débuts de leur entreprise contre Rome. Ils sentaient que la situation du Pape, étroitement et nécessairement unie aux intérêts spirituels des sujets catholiques des puissances étrangères à l'Italie, ne pouvait se régler sans leur participation. Il fut même pendant assez longtemps question d'un congrès international, à l'arbitrage duquel l'Italie voulait soumettre ses engagements et ses promesses. L'idée d'un congrès écarté, la politique italienne ne cessait d'avoir égard à la responsabilité qu'elle avait assumée, et de tenir anxieusement compte de l'opinion des gouvernements. La loi des garanties elle-même ne fut inspirée que par le désir de ménager et de rassurer l'étranger.

Encore en 1887, au Congrès de Berlin, les diplomates italiens demandent à l'Europe de sanctionner officiellement les faits accomplis : c'était bien reconnaître le droit d'intervention et d'arbitrage des puissances.

Ce n'est que plus tard que les hommes d'État de la péninsule, se donnant à eux-mêmes un démenti, ont déclaré que la

1. Sur le caractère international de la question romaine, voir *le Pouvoir temporel du Pape et le Droit moderne*, par l'abbé Wagner (Mulhouse), pp. 81 et sqq. — *The Roman question international and british not purely italian* (London, 1889), par Mgr l'évêque de Salford.



situation du Pape à Rome est « un intérêt italien de nature purement intérieure et ne comportant en aucune manière intervention ou discussion internationale ».

Mais à cette affirmation, contraire au droit des gens, nous pouvons opposer les déclarations antérieures, et les démarches mêmes de l'Italie officielle. Les Italiens ne sauraient trouver mauvais que l'on consulte l'Europe sur la question pontificale, puisqu'ils en ont pris l'initiative et donné l'exemple.

(*A suivre.*)

H. PRÉLOT.

## SEMAINE CHEZ LES PEUPLES BIBLIQUES

(Deuxième article<sup>1</sup>)

## IV

Ce n'est pas d'aujourd'hui que l'on a contesté aux institutions hébraïques leur originalité. Ce fut là un des lieux communs des encyclopédistes. Ils rappelaient avec complaisance qu'Israël était resté quatre siècles en Égypte; c'est plus qu'il n'en faut à un peuple pour se laisser pénétrer par les mœurs du milieu où il vit. Moïse, instruit qu'il était de toute la science des Égyptiens (*Act.* VII, 22), avait dû apparemment l'exploiter pour la rédaction de sa Loi. A coup sûr, les Juifs, en fuyant de Ramsès, auront emporté autre chose que des vases d'or et d'argent; leurs coutumes, leur art, leur religion ont grossi cet emprunt que Iahweh lui-même leur a dit de contracter (*Ex.* III, 21, 22; XI, 1-4; XII, 35).

Les faiseurs d'hypothèses avaient beau jeu, alors que les monuments de l'Égypte dormaient encore sous les sables et le limon du Nil, tant que les hiéroglyphes des obélisques de nos places publiques gardaient leur secret. Mais le jour où l'égyptologie vint à briser les scellés de ce livre, où pendant quatre mille ans s'était écrite l'histoire du monde, les discoureurs reçurent sur plus d'un point un éclatant démenti. En particulier, il fallut renoncer à soutenir que bien longtemps avant Moïse, Thèbes et Memphis avaient eu leurs sabbats.

Il eût été bien étonnant de rencontrer l'usage d'une semaine identique, chez des peuples qui différaient totalement par la façon de diviser *le temps en général*. On nous permettra de rappeler brièvement à ce sujet quelques conclusions, sur lesquelles l'accord est complet parmi les savants.

L'Égyptien répartissait l'année en douze mois de trente jours chacun, auxquels venaient s'ajouter cinq jours complé-

1. V. *Études*, 15 mars 1895.

mentaires — *douaou herou hirou renpet* — que les Grecs appelèrent *épagomènes*. C'était notre année solaire avec un déficit d'un jour environ tous les quatre ans. Pour le Juif, l'année n'était que le cycle de douze lunaisons ramenées uniformément à une durée alternative de vingt-neuf et de trente jours. Comme ce laps de temps était plus court d'environ onze jours que l'année tropique, on avait imaginé, pour rétablir l'accord, d'intercaler un douzième mois : le second Adar אָדָר, quand besoin en était. Cette correction ne se faisait pas à époque fixe, mais d'après la décision du président du sanhédrin, assisté de quelques collègues<sup>1</sup>. Des auteurs ont pensé après Credner, Böttcher, etc., que les Hébreux avaient d'abord fait usage de l'année égyptienne, et que l'année luni-solaire des chaldéens ne s'était introduite chez eux que vers l'époque de l'exil ou un peu avant. Bien entendu que cette opinion est généralement partagée de tous ceux qui mettent après l'exil la composition du Pentateuque. C'est là une affirmation qui ne repose sur aucune preuve, elle ne trouve pas même un fondement solide dans les passages du texte biblique qui sont cités à ce propos (*Gen.* v, 23; vii *pass.*; viii, 3. *Dan.* vii, 25; xii, 7).

Les douze mois égyptiens se groupaient en trois saisons ou *tétraménies*. Originellement elles répondaient aux phénomènes naturels que leurs noms rappellent; mais l'accord ne tarda pas à se rompre, grâce aux imperfections de l'année vague. Ces dénominations perdirent dès lors leur signification première, pour ne plus désigner qu'un tiers de l'année<sup>2</sup>. La première saison s'appelait *sha*, « inondation » du Nil (du 20 juillet au 16 novembre), la seconde, *per*, « semailles » (du 17 novembre au 16 mars), la troisième, *shemou*, « récolte » (du 17 mars au 19 juillet).

1. C'était une nécessité liturgique pour les Juifs de ne pas se contenter d'une année calendaire vague, mais de la faire concorder sensiblement avec l'année tropique. Comment, par exemple, offrir le 16 de Nisân les premiers épis de l'année, si cette date n'était pas constamment tombée à une époque où l'état de la terre permit de trouver la matière de cette offrande?

2. Ce n'est qu'au bout de la *période sothiaque*, c'est-à-dire après un cycle de 1461 années vagues, que les saisons du calendrier se superposaient à peu près aux saisons naturelles. Pendant ce laps de temps le commencement de l'année civile avait fait le tour de l'année astronomique.

La Bible ne connaît pas de saisons rigoureusement déterminées et surtout d'égale durée. Elle donne aux diverses époques de l'année — qui sont tantôt plus et tantôt moins longues — les noms des principaux faits de la vie agricole, ou encore des états de la température. Quelque temps après la solennité pascale — où l'on offrait dans le Temple les premières tiges d'orge montées en épis<sup>1</sup> — commençait la moisson קציר; d'abord celle de l'orge, puis celle du froment. La fête de la Pentecôte s'appelait le *jour des prémices* יום הבכורים, parce qu'on y offrait les premiers produits de la terre הגה הקציר בכורי מעשיך<sup>2</sup>. La récolte des céréales était immédiatement suivie de celle des fruits, qu'on nommait אסיף *cueillette*. Comme elle coïncidait avec le moment des grandes chaleurs (juillet, août), le même nom קיץ servait à désigner et l'été et la récolte des fruits<sup>3</sup>. Venait aussitôt après la *vendange* בציר qui se faisait d'août à octobre, selon l'altitude ou l'exposition des vignobles. Après la rentrée du blé et du vin באספך מגרנך ומיבקבך, se célébrait la fête des Tabernacles ou des Tentes<sup>4</sup>. On y remerciait Dieu tout à la fois de la moisson et

1. אביב n'est pas l'épi mur, mais la tige verte au moment où l'épi vient de la couronner. D'ailleurs il est bien évident qu'en mars-avril les Juifs n'auraient pas pu offrir des *épis murs*. En Palestine, dont l'altitude moyenne est de 450 mètres environ, la moisson ne se fait guère que vers le mois de juin ou, au plus tôt, en mai. Aussi les *prémices* de la récolte devaient s'offrir le jour de la Pentecôte, qui tombait d'ordinaire vers la fin de mai. M. Tristram (*Eastern Customs*, p. 122 — édit. 1894) dit avoir mangé en mars du pain d'orge fait avec le grain de l'année. Mais c'était à Jéricho. Une telle précocité ne se rencontre que dans certaines vallées exceptionnellement bien situées, comme celle du Jourdain. Encore faut-il que le printemps soit venu de bonne heure.

2. Les trois grandes fêtes mosaïques sont très clairement indiquées dans l'Exode (xxiii, 14-18) : « Trois fois tu me fêteras pendant l'année; tu garderas la *fête des azymes* : pendant sept jours tu mangeras des pains azymes, comme je te l'ai ordonné, à l'époque du mois d'Abib, parce que c'est alors que tu es sorti d'Égypte, on ne se présentera pas devant moi les mains vides; la *fête de la moisson, des prémices* de tes biens, que tu a semés dans les champs; la *fête de la récolte* à la fin de l'année, quand tu rentres des champs tes produits. » C'est de ce passage qu'il faut partir, croyons-nous, pour éclairer les autres qui ont trait au même sujet. Cf. *Num.* xxviii, 26.

3. Les Arabes n'emploient pas d'autre mot pour marquer les fortes chaleurs et la sécheresse de l'été : *'Al qaïz*.

4. *Deut.* xvi, 13.

de la vendange qu'il avait données à son peuple. Le texte dit qu'elle se célébrait vers la fin de l'année בשנת השנה, et il est clair qu'il est ici question d'un cycle agricole, c'est-à-dire de la fin de la récolte.

On entrait alors dans ce que le texte biblique appelle חרף. Quiconque a vécu en Palestine n'aura pas de peine à saisir de quelle saison il s'agit. Le חרף des Hébreux n'est pas autre chose que le *kharif* des Arabes, le temps qui s'écoule depuis la chute des premières pluies — qui a lieu en octobre — jusqu'à l'entrée de l'hiver, c'est-à-dire jusque vers la fin de décembre <sup>1</sup>. Pendant cette saison *d'automne*, une des plus agréables de l'année, on récolte encore quelques fruits tardifs, on coupe le regain. C'est comme un réveil, une vie nouvelle que prend la campagne <sup>2</sup>. On profite de la douceur du ciel et de la fraîcheur du sol pour faire les semailles זרע. Il faut se hâter, car avec la fin de décembre commencent les pluies froides et fréquentes : c'est l'hiver סתו.

Telle est la manière dont les Hébreux, d'après les conditions climatériques où ils étaient, envisageaient les saisons. Assez souvent, pour désigner l'année entière, ils se contentaient d'indiquer les termes extrêmes, disant le *froid et le chaud* קר וחם, *la sécheresse et la fraîcheur* קיץ וחרף, *les semailles et la moisson* זרע וקציר (Gen. VIII, 22).

1. Au Liban le *kharif* commence un peu plus tôt, car il n'est pas rare que l'on y ait de la pluie vers la mi-septembre.

2. La Vulgate a traduit לא-יחרש עצל מחרף (Prov. xx, 4) *propter frigus piger arare noluit* ; tandis que les LXX ont fait de מחרף un participe : ὄνειδίζόμενος ὄρωντος οὐκ αἰσχύεται. Sans doute cette dernière lecture n'est pas dénuée de fondement, mais le parallélisme nous semble donner raison à la Vulgate. Dans ce cas חרף est la saison des semailles, qui peu s'appeler la saison humide, ou même la saison froide quand on l'oppose à קיץ, comme nous allons le faire remarquer. D'ailleurs on peut parfaitement traduire מחרף *dès le commencement de l'automne*, ou même : *pendant l'automne* ; cet emploi de בין n'est pas tellement rare et il faut bien le reconnaître dans des expressions telles que מאז, מטרם, במחרת, etc. On parle aussi de *résidence d'hiver et de résidence d'été* בית החרף ובית הקיץ (Am., III, 15), parce qu'autrefois comme aujourd'hui les pluies du *kharif* donnaient le signal du départ du Liban, où l'on avait passé la villégiature d'été.

## V

Quant aux mois, non seulement ils ne sont pas chez les Égyptiens et les Hébreux en nombre égal, ni de même durée; mais ils portent des noms totalement différents. En *Égypte* ils s'appellent Thoth, Paophi, Athyr, Khoiak; — Tybi, Mékhir, Phaménot, Pharmouti; — Pakhons, Payni, Epiphi, Mésori. En *Palestine* on dit : Nisân (Abib), Iyar (Ziw), Siwân, Tammouz, Ab, Eloul, Tishri (Ethanîm), Boul, Kislew, Tébêth, Shebat, Adar et Weadar <sup>1</sup>.

Que la durée du mois égyptien ait été à l'origine celle d'une lunaison, c'est ce que nous croirions volontiers. Comme dans les langues sémitiques, le disque lunaire et le mois ont en égyptien le même nom : *ab* ou *abt* (var. *abd*); l'idéogramme hiéroglyphique du mois est le croissant *ah*, *aha*, *aâh* <sup>2</sup>; enfin une des divisions du calendrier égyptien suit les phases lunaires. Ce n'est pas là une coïncidence fortuite; cette façon de mesurer le temps est basée sur la nature des choses. De même que le soleil distingue le jour de la nuit, ainsi les phases régulières de la lune répartissent en quatre parties sensiblement égales une série de jours et de nuits (*Gen.* 1, 14-20).

Quoi qu'il en soit, le mois fut de bonne heure arrêté en Égypte au chiffre uniforme et constant de trente jours. Il se divisait en trois parties égales, de dix jours chacune : c'était la *décade*. Cet état de choses remonte pour le moins à l'époque du séjour des Hébreux au pays de Gessen. Un papyrus hiératique du temps des Ramessides, contient un traité intitulé « Livre des cinq jours en sus de l'année *shâ n 5 hrou hirou renpet* <sup>3</sup>. »

1. *Abib*, *Ziw*, *Ethanîm*, *Boul*, sont des dénominations plus anciennes, probablement connues des Chananéens et des Araméens. Leur signification étymologique est assez obscure.

2. A vrai dire, cette considération perd beaucoup de sa portée quand on pense au triple élément dont se compose l'idéogramme égyptien du mois : à savoir : le croissant lunaire, l'étoile et le disque solaire.

3. Pap. de Leyde, 1, 346, qui a été traduit et commenté par M. Chabas dans son ouvrage : *Calendrier des jours fastes et néfastes de l'année égyptienne*, p. 101-107.

Bien plus les textes des Pyramides, dont plusieurs comptent parmi les plus anciens que nous connaissons, font manifestement allusion à la légende d'après laquelle les cinq dieux du cycle osirien seraient nés pendant les cinq jours épagomènes<sup>1</sup>. Or, il est évident que l'existence des épagomènes suppose une année de douze mois de trente jours chacun. Aussi, malgré la tendance actuelle de plusieurs égyptologues à rajeunir l'institution des épagomènes, les textes nous obligent à la faire remonter jusqu'aux jours des premières dynasties thinnites et memphitiques.

Nous serions infini si nous voulions rapporter tous les textes historiques, religieux, magiques et astronomiques qui établissent jusqu'à l'évidence que les Égyptiens partageaient leurs mois en *décades*. Sur les zodiaques on voit figurer les trente-six décans, c'est-à-dire les constellations (*khabisou*) qui, sous la conduite de Sothis (*Sepet*), présidaient aux diverses décades<sup>2</sup>. Chaque jour de la décade avait son nom propre et un éponyme. On a trouvé à Edfou et à Dendérah des listes calendriques où ces noms et éponymes sont soigneusement alignés. A ce point de vue les dixième, vingtième et trentième jours n'ont rien de caractéristique. Leurs légendes ne nous font pas connaître si aux décadis le travail était suspendu<sup>3</sup>, si on y pratiquait des rites spéciaux.

1. Ce mythe est exposé par Plutarque dans son livre sur Isis et Osiris (ch. XII). Le premier jour serait né Osiris, le second Arouéris, le troisième Typhon, le quatrième Isis, le cinquième Nephys. Les monuments confirment pleinement le récit de Plutarque. *Cfr.* Brugsch, *Recueil de monuments*, I, pl. XXII, l. 9 ; — de Rougé, *Mélanges d'archéologie*, I, p. 133 ; — Lepsius, *Denkmäler*, IV, 29.

2. Le zodiaque rectangulaire de Dendérah porte 39 décans ; les 36 premiers pour les décades, le 37<sup>e</sup> pour la demi-décade des jours épagomènes, le 38<sup>e</sup> pour le quart du jour intercalaire de l'année astronomique, le 39<sup>e</sup> n'est qu'une flatterie à l'adresse de l'empereur Tibère, il préside au jour de sa naissance. *Cfr.* Lauth, *Zodiaques de Dendérah* ; Lepsius, *Chronologie*, 68, 69 ; Brugsch, *Monuments*, pl. XIX.

3. Nombreux sont les documents qui nous détaillent les jours fastes et néfastes (*Cfr.* en particulier le papyrus Sallier IV du British Museum) ; sur aucun ne figurent les décadis. Il est d'ailleurs à remarquer qu'il n'y a rien de commun entre le repos sabbatique observé par motif de religion, en exécution d'une loi, et l'abstention de certaines actions, d'un genre de nourriture, parce qu'on leur croit la propriété du faire du mal, de porter malheur.

Nous savons cependant que les décades n'étaient pas seulement des points de repère dans l'année astronomique, qu'elles jouaient encore un rôle dans l'année religieuse, et conséquemment dans l'année civile; car, en Égypte, la vie publique et la religion étaient étroitement unies. Dans un curieux document démotique du musée de Berlin<sup>1</sup>, on a retrouvé le règlement de la corporation des choachytes de la nécropole de Djéme. Ces *himoou* étaient chargés du culte funèbre rendu aux ancêtres. A certains jours de fête, fixés d'avance, il leur était loisible de boire ensemble le vin des rites, à l'intérieur de la nécropole et probablement devant la momie. Or leur règlement porte textuellement ce qui suit : « Noms des jours de boire aux liturgies d'Amon-Api :

Décade, chaque commencement (*chaque premier jour de la décade*).

Le 4 de Thot, fête de Djom ;

Le 4 Athyr, etc. Suivent, à la file, les noms des solennités où se faisaient ces libations. Les cérémonies décadaires se trouvent décrites, à peu près dans les mêmes termes, par l'inscription d'un vase à libations funèbres du Louvre. Je n'en cite que le passage utile : « Tu reçois la libation de la main de ton fils (y dit-on au mort) à l'époque de chaque décade, lorsque vient le divin choachyte, à l'ouest de Thèbes, pour la purification dans Djéme, où est le lieu de la face du père de ses pères<sup>2</sup>. »

Entre ces deux choses il y a toute la distance qui sépare la religion de la superstition.

1, Ce papyrus, qui est inscrit à Berlin sous le n° 115, a été traduit pour la première fois en son entier, par mon savant maître M. E. Revillout, à l'obligeance duquel je le dois. Cfr. *Taricheutes et Choachytes* dans la *Zeitschrift für Ägyptische Sprache und Alterthumskunde* 1879-1880. D'ailleurs c'est surtout à M. E. Revillout que nous sommes redevables de connaître exactement quelles étaient les attributions ainsi que le rôle social et religieux des Taricheutes et des Choachytes.

2. *Shepek qebh n totoui m sak r ter n hrou X kheft dja qeb neter (himoou) r ament Ouast r sefsefoui m a Djem ger as her n atef ateff*. Pour les caractères hiéroglyphes, Cfr. E. Revillout, à l'endroit déjà cité; P. Pierret : *Études égyptologiques*, III, p. 113 et suiv. M. Chabas a publié dans les actes du Congrès de Saint-Étienne, p. 73, un article sur les libations des Égyptiens, où il cite des textes concernant les cérémonies funèbres accomplies *tous les dix jours* par Isis en l'honneur d'Osiris. Ce bronze n° 908 est de l'époque saïte.



Faut-il ajouter qu'en Égypte le nombre *sept* n'avait pas cette signification mystique, qui lui fait jouer un rôle si considérable dans le symbolisme biblique et la cabale rabbinique? Les nombres sacrés étaient à Héliopolis 1, 3, 9, 18; de là la répartition des dieux en monades, triades, ennéades (ennéades simples et ennéades doubles<sup>1</sup>). Le nombre 10 était à la base du calcul, comme dans tout système décimal. La génération des chiffres reposait avant tout sur les trois premiers, puisqu'on écrivait  $4 = 2 + 2$ ,  $5 = 3 + 2$ ,  $6 = 3 + 3$ ,  $7 = 4 + 3$ ,  $8 = 4 + 4$ ,  $9 = 5 + 4$  ou  $3 + 3 + 3$ . Partant du fait que le nombre sept (*sekhef* ou *sefekh*) s'écrit en écriture hiéroglyphique par la tête humaine, on a voulu en conclure que ce nombre avait la prééminence sur les autres. Ces sortes de rapprochements, plus ou moins ingénieux, n'existent souvent que dans l'imagination de celui qui les fait. Jamais ils ne peuvent suppléer les textes, encore moins les contredire. D'ailleurs, une fois sur ce terrain, à un rapprochement on peut en substituer un autre, toujours avec un droit égal et quelquefois avec plus de bonheur. C'est ainsi que dans le cas en question, M. Lauth a proposé de voir dans les *sept* ouvertures de la tête la raison de la valeur idéographique donnée au polyphone *âp*. On raisonnera de même sur le signe *shen* employé aux basses époques avec la signification de *hpt* (sept), qui devient *htp* par métathèse.

De ce que nous avons dit on est, je crois, autorisé à conclure que la semaine mosaïque de sept jours dont le dernier est consacré au repos, n'est pas une institution que les enfants de Jacob ont trouvée en vigueur au pays de Misraïm.

## VI

Le père des Hébreux venait de la Chaldée. Il aura sans doute apporté au pays de Chanaan les traditions et les coutumes de sa patrie. Les textes babyloniens et assyriens, que

1. Le nombre *neuf* forme une sorte de *pluriel majestatif*; c'est ainsi que la hache (signe divin), répétée neuf fois, indique le cycle des dieux. On voyait dans cette façon d'écrire une image de l'unité et de la multiplicité dans la nature divine. De même l'arc répété neuf fois (en trois groupes) n'est pas autre chose qu'un *collectif* signifiant l'ensemble des peuples étrangers.

les récentes découvertes nous ont livrés, fournissent à ce sujet plus d'un renseignement intéressant. Cette littérature, dont certains monuments remontent à l'époque d'Abraham et au delà, nous dira peut-être si la semaine et le sabbat faisaient partie du patrimoine transmis par Abraham à sa postérité.

Tout d'abord il est incontestable que le nombre *sept*, chez les Chaldéens comme chez les Hébreux, a une signification mystique, et, à ce titre, est d'un emploi fréquent. La cité sainte d'Ourouk 𐎠𐎲 ( *Gen. X, 10* ) s'appelle la ville des sept sphères<sup>1</sup>, l'enfer chaldéen a sept portes<sup>2</sup>, les esprits mauvais sont au nombre de sept<sup>3</sup>, sept sont aussi les esprits mystérieux, qu'on nomme *Igigi*<sup>4</sup>; il y a sept dieux-planètes, sept *ti-ik-pi*<sup>5</sup> sept *lou-ma-shi*<sup>6</sup>, sept *ma-a-shou*<sup>7</sup>; enfin les dieux eux-mêmes sont fréquemment énumérés par septaines<sup>8</sup>. Le récit de la création *Enouma elish* — tel que nous l'ont gardé les fragments mutilés de la bibliothèque d'Assourbanipal, retrouvés et publiés par G. Smith en 1875 — se devait diviser, comme celui de la Genèse, en sept phases. C'est du moins l'impression que laisse au lecteur l'allure générale du récit; car l'état lamentable des dernières ta-

1. II R. 50, 55 a. A moins d'indication contraire, nous renvoyons pour les textes à la collection *The cuneiform inscriptions of Western Asia* de Rawlinson.

2. IV R. 31, 42-60.

3. IV R. 1, 13-26; 5, 12-15. III R. 61, 15. — Le plus connu de ces textes magiques s'exprime comme il suit : « Ils sont sept, ils sont sept ! Dans le creux de l'abîme ils sont sept... Ils ne connaissent ni la pitié, ni la bienfaisance; ils n'écoutent ni prières, ni supplications... Ils sont méchants, ils sont méchants; ils sont sept, ils sont sept, ils sont sept deux fois ! » IV R. 2, 30.

4. I R. 35, 1 et *passim*; bien plus les *Igigi* sont souvent figurés par le chiffre *sept* : V + II.

5. II R. 49, 13 c. d.; III R. 57, 52 a.

6. III R. 57, 56 a.

7. III R. 57, 61 a.

8. III R. 69, 64 a, 64 c, 74 a. Je cite, au hasard, une de ces listes théogoniques; elle comprend trois septaines de dieux qui ont *Anou* pour « père et mère ». Ce sont : *Anat, An. Ki, An-ouras, Nin-ouras, An-sar-gal, Ki-sar-gal | An-sar, Ki-sar, En-sar, Nin-sar, Dou-our, Da-our, Lahma | Lahama, Adala, Belili, Alala-alam, Belili-alam, En-our-ala, Nin-our-oula*. III R. 69; cfr. II, 54, n. 3.

blettes ne nous permet pas de porter là-dessus un jugement certain.

La narration du déluge nous est parvenue dans un état beaucoup plus satisfaisant. La tradition chaldéenne veut qu'il ait duré sept jours. « Six jours et nuits<sup>1</sup> souffla le vent, le déluge et l'ouragan prévalurent; mais à l'aube du septième jour l'ouragan tomba, le déluge s'arrêta : le combat, qu'ils avaient engagé comme des guerriers, prit fin; la mer se calma, l'ouragan et le déluge cessèrent<sup>2</sup>. »

Après avoir décrit le spectacle de la terre inondée, *Shamash-napishtim* (le Noé chaldéen) raconte comment en sept autres jours les eaux se retirèrent (XI, 30-38). Une fois débarqué, il fait, en l'honneur des dieux qui l'ont sauvé, brûler des bois de senteur dans sept vases (*adagourou*). « Je dressai un autel sur le haut du sommet de la montagne, sept et sept cassolettes je disposai; dans leur fond je plaçai (des fragments) de cannelle, de cèdre et de cyprès. Les dieux respirèrent l'odeur, les dieux respirèrent l'odeur agréable<sup>3</sup>. »

Le nombre *sept* revient encore, et souvent, dans les rites ou les pratiques magiques; c'est ainsi que les ablutions liturgiques doivent se faire parfois à sept reprises<sup>4</sup>.

Ces rapprochements, qu'on pourrait peut-être multiplier, ne constituent pas, à coup sûr, une démonstration de l'existence de la semaine et du sabbat chez les Chaldéens; mais ils prédisposent en faveur de cette conclusion, surtout quand on vient à comparer la division générale du temps reçue en Babylonie avec celle que connurent les Hébreux. Là aussi l'année se compose de douze mois lunaires (alternativement de 29 et 30 jours), auxquels on ajoute, tous les six ans environ, un mois intercalaire qui tombe tantôt après Adar *arkhou margrou sha Adâri*, et tantôt après Eloul<sup>5</sup>. Les mois étaient

1. La lecture de ce membre de phrase est contestée. *Delitzsch*, AL. p. 104, l. 121 : « VI our-ri ou VII mou-sha-a-ti, six jours et sept nuits. » *Haupt*, après s'être rallié à ce sentiment en 1883, est revenu dans son *Nimrod-epos* (1891) à la lecture proposée tout d'abord par Smith : « VI our-ra ou mou-sha-a-ti six jours et nuits = ἕξ νυχθήμερα.

2. Tabl. XI, col. III, l. 19-24; *Haupt*, 2 abth., p. 108.

3. Tabl. XI, col. III, l. 46-50; *Haupt*, 2 abth., p. 109.

4. A-di si-bi-shu zu-mur amilu shu-a-tu bu-shu-ush-ma. IV R. 26 (7), 49.

5. On est à se demander, et avec justice, si l'incise *arkhou Nisânou II*

comptés — du moins à l'origine — à partir de Nisân, puisque celui de Boul (Markshewân) s'appelle le huitième *arkhou sammou*.

Les noms de mois sont identiques :

Ni-sa-an-nou	ניסן	Avril <sup>1</sup>
Ai-rou	אייר	Mai
Si-wa-nou	סיון	Juin
Dou-ou-zou	תמוז <sup>2</sup>	Juillet
A-bou	אב	Août
Ou-lou-lou	אלול	Septembre
Tash-ri-taw	תשרי	Octobre
A-ra-akh sam-na	מרחשוון	Novembre
Kis-is-liwou	כסלו	Décembre
Ti-bi-tow	טבת	Janvier
Šha-ba-tou	שבט	Février
Ad-da-rou	אדר	Mars
Ar-khou ma-aq-rou sha-Addarou <sup>3</sup>	ואדר	Mars intercalaire

## VII

Une tablette assyrienne de la bibliothèque d'Assourbanipal nous permet d'entrer plus avant dans la question. G. Smith l'a publiée en 1875, après y avoir restitué plusieurs lignes frustes<sup>4</sup>. Elle contient l'hémérologie d'un mois intercalaire, le second Eloul, qui est de trente jours. C'est une sorte d'agenda religieux à l'usage du roi de Ninive. Outre le nom du dieu qui préside à chaque jour, la rubrique indique minu-

(*gan*) *ma* III R. 56, n. 5, 49 est une raison suffisante d'admettre un Nisân intercalaire.

1. Bien entendu que ces mois sémitiques lunaires ne coïncident pas exactement avec les nôtres ; si j'écris avril après Nisân, c'est que le plus souvent la majeure partie de ce mois répondait à notre mois d'avril, et ainsi des autres. — Pour le texte assyrien cfr. *Delitzsch*, AL. 92.

2. תמוז n'est pas autre chose que le nom syro-phénicien du dieu Adonis, qui s'appelait *Douzou* ou *Doumouzi* (rejeton de vie?) en assyro-babylonien. Le grec Ἄδωνις est la forme hellénique de l'hébreo-phénicien אדון *seigneur*.

3. D'autres fois on lit *arkhou makhrou sha Addari*, le mois après Addar, ou encore *Addarou arkou Addar* postérieur.

4. IV R. 32, 33.

tiusement quelles sont les actions qu'il faut faire et quelles sont celles dont on doit se garder.

Aux 7<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 21<sup>e</sup> et 28<sup>e</sup> jours, en un mot à la fin de chaque septaine, revient invariablement une même formule, qui non seulement est plus longue que celles des autres jours, mais contient encore plusieurs détails significatifs. Nous citons. « Jour VII<sup>e</sup>, éclat (fête) du dieu Mardouk, de la déesse Zarpant, jour propice, jour *khoul-gâl*. Que le Pasteur des grandes nations (le roi de Ninive) ne mange ni viande grillée ni chair de *tumri* bouillie; le vêtement de son corps qu'il ne change pas, de vêtements blancs qu'il ne revête pas, de sacrifices qu'il n'offre pas; que le roi ne monte pas sur les chars, qu'il ne rende pas la justice<sup>1</sup>, dans le lieu du mystère des prêtres (?) qu'il n'ouvre pas la bouche<sup>2</sup>; qu'aux malades il n'impose pas les mains (?); à faire des imprécations (?) n'est pas propice<sup>3</sup>; à la nuit devant le dieu Mardouk et la déesse Ishtar que le roi fasse son offrande, qu'il répande des libations; l'élévation de ses mains auprès du dieu est agréable<sup>4</sup>. »

A l'apparition de ce document ce fut un cri de victoire dans le camp des assyriologues : les origines de la semaine mosaïque étaient trouvées ! Le public fit bon accueil à ce jugement porté sous l'impression d'un premier mouvement de surprise; et depuis vingt ans on écrit couramment que les Assyro-babyloniens gardaient le sabbat. Bien plus, des hommes compétents ne tiennent pas un autre langage. Le brillant professeur d'assyriologie, à Oxford, le Rév. A. H. Sayce, s'est appliqué à vulgariser cette idée<sup>5</sup>. Un autre

1. Littéralement *imperatorie ne loquatur*; ce qui peut signifier : *qu'il ne fasse pas de loi, qu'il ne commande pas, qu'il ne juge pas*.

2. Si nous comprenons bien, ceci veut dire : *qu'il ne consulte pas les oracles dans le sanctuaire*.

3. Ou (*ce jour*) *n'est pas favorable pour satisfaire ses désirs*.

4. IV R. 32, col. I, l. 28-39. Ce texte a été plusieurs fois transcrit et traduit, mais avec assez de diversité, en ce qui regarde précisément les passages utiles dans la question qui nous occupe. Cfr. Sayce, *Records of the past*, VII, 159. Schrader, *Die Keil. und des alte Test.* 19. Lotz, *Quæstiones de historia Sabbati*, 40. — Tel qu'il a été édité par Smith, il n'est pas satisfaisant, et gagnerait à être revu sur l'original.

5. *Records of the past*, VII, 157. *Higher criticism and the monuments*, 74. *Assyria; its princes, priests and people*, 74; et ailleurs.

maitre en matière d'archéologie orientale, E. Schrader, professeur de langues orientales à l'Université de Berlin, partage son sentiment<sup>1</sup>. Il est assez naturel de s'incliner devant de pareilles autorités, surtout étant donné que leur conclusion ne rencontre par ailleurs aucune opposition radicale; une religion, pour être vraie, ne doit pas nécessairement être de tout point originale, particulièrement en ce qui concerne les pratiques du culte. Nous connaissons déjà plus d'un rite commun aux Hébreux et à d'autres peuples, aux Égyptiens par exemple.

Aussi bien avouons-nous sans détour qu'avant d'aborder l'examen des textes eux-mêmes, nous inclinons vers cette opinion. Nous n'avons rien atténué de ce qu'on peut faire valoir en sa faveur. Peut-être même que le lecteur, impressionné par les considérations précédentes, s'attend à ce que nous lui décrivions la pompe dont on entourait les solennités sabbatiques sur les rives du Tigre et de l'Euphrate. Si nous trompons son attente, c'est que nous avons été nous-même déçu. A mesure que nous avançons dans l'étude des documents qu'on représente comme des preuves positives et irrécusables, la conviction a fait place au doute, tout fondement solide s'est dérobé sous nos pieds; et, sauf meilleur avis, il nous semble qu'on a surfait la portée de ces textes, dont la lecture, la traduction et l'interprétation sont encore fort problématiques.

A s'en tenir rigoureusement au texte de l'hémérologie assyrienne, nous savons seulement que les 7<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 21<sup>e</sup> et 28<sup>e</sup> jour de l'Eloul intercalaire ont une rubrique commune. Sur treize et même quatorze mois de l'année chaldéenne, nous n'avons le calendrier que d'un seul. Encore ignorons-nous si c'est là un calendrier perpétuel, dont les indications invariables devaient servir à n'importe quelle année; ou s'il avait été dressé pour une fois en passant. Nous en sommes réduits là-dessus à des conjectures. Ajoutez à cela — ce qui est bien fait pour nous dérouter — que dans une autre tablette du British Muséum, les fastes de douze mois (tous de trente jours!) sont brièvement indiqués. Or ce document hiéra-

1. Die Keilinschriften und das Alte Testament, 18. (1883.)

tique ne porte aucune trace de la semaine ni du sabbat; autant du moins qu'on a réussi à déchiffrer ses idéogrammes.

D'ailleurs, dans le calendrier d'Assourbanipal on ne retrouve pas la semaine hébraïque. Ici le cycle de sept jours est fixe, se répète quatre fois le mois et aux mêmes dates; le dernier — et même l'avant-dernier jour du mois — restant hors de compte. La semaine biblique au contraire est mobile, et se déplace sans cesse au cours des différents mois; elle consiste essentiellement en une série continue de six jours ouvrables, suivis d'une férie. Le sabbat est indépendant de toute autre date. Et puis il est un détail qu'on passe d'ordinaire sous silence, mais qui rompt l'harmonie séduisante du calendrier assyrien. La formule uniforme, que nous avons citée, se reproduit aussi le 19<sup>e</sup> jour. Pourquoi? Nous l'ignorons.

Si quelqu'un prétendait que nous n'avons que le calendrier du second Eloul pour une année déterminée, où ce mois s'ouvrirait précisément par le premier jour de la semaine, et que conséquemment les sabbats tombaient cette fois les 7<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 21<sup>e</sup> et 28<sup>e</sup> jour; s'il ajoutait qu'au 29<sup>e</sup> jour commençait une cinquième semaine qui s'achevait le 5 du mois suivant, c'est-à-dire de Tashritaw; qu'enfin le 19<sup>e</sup> jour était une fête chômée, mobile ou non, à cela nous n'aurions rien à opposer, sinon que cette supposition, parfaitement plausible en elle-même, n'aura de réalité historique que le jour où d'autres documents viendront nous convaincre que tel est bien le sens du texte en question. Quant à l'explication proposée autrefois par M. Sayce<sup>1</sup>, elle nous semble trop gratuite pour nous en contenter.

Quoi qu'il en soit, rien ne nous autorise à penser que les 7<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 21<sup>e</sup> et 28<sup>e</sup> jours du second Eloul étaient des jours saints entre tous les autres et consacrés au repos. Ils sont dédiés à Mardouk, à Nirgal, à Sin et à Ea; il n'y a rien là de caractéristique, puisque tous les jours du mois sont spécialement mis sous la protection de quelque dieu. Il faut en dire autant des sacrifices: on en fait chaque jour, et toutes les ru-

1. Records of the past, I, 166, où il renvoie à TSBA III, p. I, 207.

briques se terminent par la formule invariable *nish qatishou itti ili makhtir* « sublatio manus ejus apud deum grata erit ». Outre ces oblations quotidiennes, il est question de sacrifices extraordinaires ; mais ils se font les 1<sup>er</sup>, 8<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> jours. On ne peut rien conclure de l'expression *oumou magtrou* « jour propice », puisque tous les jours du mois sont ainsi qualifiés.

Reste l'appellation énigmatique *khoul gâl*, que M. Sayce traduit rondement par *sabbat*<sup>1</sup>. En réalité c'est là un terme encore inexpliqué. Dans un fragment bilingue (III R. 56, 33), nous lisons bien *oum khoul gâl*; malheureusement la ligne de la colonne en face, où se devait trouver la définition en assyrien vulgaire, est fruste. Ne se lit d'une façon certaine que la syllabe *shou*. Le caractère qui suit est incomplet; et on pourrait, avec une égale raison, y voir les phonèmes *sal, shal, rag, sou, zoum, nin, dan, tam, gou, loun*. De là l'impossibilité de proposer, pour le moment, une lecture certaine<sup>2</sup>. M. Sayce, après Smith, lit *shouloumi*, et il traduit par « day of completion (of labours) »! C'est là une hypothèse. Est-elle probable? On peut le contester. Est-elle sûre? Non.

Sans doute que le syllabique *khoul* a parfois une valeur idéographique et se lit dans ce cas *limnou*, c'est-à-dire *mauvais, néfaste*. Nous savons aussi que le signe *ig (ik)* peut, par idéogramme, signifier *bashou* « être, avoir », et qu'il se prononce alors *gâl*; mais ce n'est pas assez pour déterminer le sens du groupe *khoul gâl*. Pour cela il faudrait encore être certain qu'ici ces deux expressions gardent chacune leur sens propre, qu'elles ne constituent pas un seul caractère complexe dont la signification pourrait n'avoir rien de commun avec les éléments primitifs<sup>3</sup>.

1. Records of the past, VII, 157.

2. Il faut en dire autant de III R. 56, n° 4, qui lui aussi est fruste à l'endroit où nous devrions trouver une explication.

3. Tout le monde sait que ce n'est pas là un phénomène rare dans l'art graphique assyro-babylonien. Les deux signes *shi* et *lal*, pris séparément, ont chacun une valeur phonétique et plusieurs autres idéographiques. Mais que ces deux signes viennent à se grouper, ils ne formeront plus qu'un seul terme, qui est l'idéogramme du verbe *amarou*, voir. En serait-il ainsi de *khoulgâl*?



J'ajoute qu'au cas où *khoul gâl* signifierait vraiment *limnou* « mauvais, néfaste », nous aurions de la peine à concevoir comment un même jour peut être à la fois faste et néfaste. Nous venons de voir en effet que tous les jours du mois — ceux qui sont *khoul gâl*, comme les autres — comptent pour *oûmou magirou* « jour propice ».

Il faut se garder des arguments qui sont trop concluants. Si la formule *khoul gâl*, revenant tous les sept jours, prouve l'existence d'un sabbat, pourquoi la formule tout aussi mystérieuse *sharrou shi-gou-ou lâ isha-si* « que le roi ne dise pas *shigou* » (?), qui se rencontre dans le même calendrier les 6, 16 et 26, c'est-à-dire tous les dix jours, ne prouverait-elle pas l'existence d'une décade !

## VIII

Un autre texte, souvent allégué, se lit sur un fragment de tablette bilingue <sup>1</sup>, dont sept lignes seulement sont entières. Dans une première colonne se lit *oûmou nou-ouh lib-bi*, ce qui veut dire : « jour du repos du cœur » ; et en face, dans l'autre colonne le mot *sha-bat-toum*, que l'on a identifié avec l'hébreu שבת *shabbât* <sup>2</sup>. Je ne m'arrêterai pas à quelques difficultés de détail au sujet de la lecture *shabattoum* et de l'identité de ce terme avec שבת ; on ne manquerait pas de voir dans cette exigence le parti pris d'écarter l'existence du sabbat chaldéen <sup>3</sup>. Faudra-t-il cependant sur l'autorité d'un seul mot, rencontré dans une sorte de lexique assyro-babylonien, conclure qu'à Babylone et à Ninive on *sabbatisait* comme à Jérusalem !

Avant d'admettre cette conclusion, on a le droit, ce semble,

1. On appelle *tablette bilingue*, celle qui porte une double rédaction d'un même texte : l'une en assyrien ou en babylonien, l'autre en une forme hiéroglyphique, sur le nom et la nature de laquelle s'est engagée entre les assyriologues la controverse suméro-accadienne.

2. II R. 32, 16 a, b.

3. C'est sur la proposition de M. Delitzsch qu'on s'accorde à lire le signe du milieu *bat*. Je n'ai pas sous la main l'étude où l'éminent assyriologue a donné les raisons de cette lecture ; mais je constate qu'elle est généralement adoptée.

de vouloir être renseigné sur deux points. Le *shabbatoum*, qui se définit « jour du repos du cœur », indique-t-il un repos périodique que les Chaldéens avaient l'habitude de prendre à jour fixe? Toute la question est là. Il est bien plus naturel d'y voir un nom commun servant à désigner n'importe quel jour où l'on suspendait le travail. C'est son sens étymologique. J'avoue que dans l'hypothèse d'un sabbat chaldéen je ne conçois pas le silence absolu gardé par tous les monuments historiques de la littérature cunéiforme, au sujet de cette institution. Ces documents nous renseignent à tout propos sur les dieux, les temples, les processions, les panégyries religieuses, etc., et constamment ils se taisent sur la pratique du culte la plus commune, celle qui est à la base de toutes les autres. Voilà qui est fait pour nous déconcerter! Au commencement de cette étude nous avons montré que la place tenue par le sabbat dans les récits bibliques est bien proportionnée à celle qu'il occupait en réalité dans la vie religieuse et sociale des Hébreux. Si pendant la captivité les Juifs avaient vécu au milieu d'un peuple familiarisé avec l'observation du sabbat, il est à présumer qu'ils n'en auraient pas perdu l'habitude. Ezéchiel n'aurait donc guère songé à soutenir leur courage par la pensée qu'un jour devait bientôt venir où les sabbats de Sion retrouveraient leur splendeur. Néhémie enfin eût eu moins à faire pour en assurer la pratique aux débuts de la Restauration.

Il est un autre fait dont la signification n'est pas sans portée. On a déjà transcrit et traduit un grand nombre de contrats babyloniens. Or, les dates qu'ils portent ne nous donnent pas à croire qu'il y eût, au pays où ils ont été rédigés, la coutume de suspendre tous les sept jours les transactions commerciales et les actes de la vie civile.

En second lieu, alors même que le *shabbatoum* chaldéen eût été une institution analogue au sabbat juif, où se trouve la preuve que ce jour fût identique à celui qu'un autre document déclare *khoul gâl*? Il arrive souvent, aujourd'hui comme autrefois, que des pratiques, qui sont en réalité différentes, s'appellent d'un même nom. Le *jeûne*, par exemple, varie avec les pays et les religions; le mot seul est commun.

Le calendrier du second Eloul défend certaines actions; mais on conviendra, en descendant au détail, que nous sommes bien loin des prescriptions mosaïques. Celles-ci se bornent à prohiber le travail manuel ou toute action analogue. Le calendrier assyro-babylonien ne dit rien des travaux proprement dits; en revanche il défend de *manger de la viande bouillie de « tumri »* (?), *de changer de vêtements, d'en porter de blancs*. Ce sont là des pratiques qui sentent bien plus la magie qu'une loi religieuse imposée à tout un peuple<sup>1</sup>. D'ailleurs ces prescriptions sont faites au roi, sans que rien nous prouve qu'il faille les étendre à tous ses sujets indistinctement. Qu'on compare ces pratiques superstitieuses, obscures, dont l'obligation est mal définie, avec les prescriptions relatives au sabbat telles que nous les trouvons dans le Pentateuque<sup>2</sup>. C'est une loi faite pour tous et parfaitement caractérisée; on en connaît l'auteur, la matière, le but et la sanction.

Peut-être qu'un jour viendra où l'état plus avancé de la littérature assyro-babylonienne nous permettra de préciser davantage les pratiques religieuses de la Chaldée. Nous le souhaitons. En attendant il est prudent, surtout il est juste de ne pas devancer les faits, de savoir se contenir dans les limites d'une rigoureuse exactitude. Rien ne compromet plus le progrès de la science que les conclusions prématurées. A l'heure qu'il est, les renseignements nous manquent pour affirmer que les peuples, chez qui régnait la civilisation

1. On a comparé le précepte de l'Exode (xxxv, 3) : « *Non succendetis ignem in omnibus habitaculis vestris per diem sabbati,* » avec celui du calendrier chaldéen : *shirou sha pinti bashlou sha tumri oul êkoul : de la viande grillée et de la chair de tumri bouillie ne mange pas*. Ces deux passages sont au contraire bien choisis pour faire saisir le contraste des deux lois. D'après l'une ce qu'il faut éviter c'est le travail exigé par la cuisson des aliments, on peut le jour du sabbat manger de la viande, pourvu qu'on la prépare dès la veille. D'après l'autre c'est la viande de *tumri* elle-même, quand elle est cuite, qui est prohibée. Je suppose que cette prohibition n'est point faite par esprit de pénitence, ce qui ne cadrerait guère avec le *repos du cœur* que le sabbat doit donner. C'est de la magie, de la superstition.

2. Ce ne fut qu'à l'époque pharisaïque que les prescriptions sabbatiques devinrent minutieuses à l'excès et prirent à cause de cela un air de superstition.

chaldéenne, connaissaient la semaine et observaient le sabbat.

Mais il faut convenir que les Sémites font un fréquent usage du nombre *sept*, auquel ils semblent reconnaître une vertu mystérieuse, quelque chose de sacré. Est-ce là un souvenir de la semaine divine de la Genèse, le reste d'un sabbat primitif dont l'homme aurait peu à peu perdu l'habitude, jusqu'au jour où Moïse le restaura en Israël ? Beaucoup l'ont pensé. Ils croient devoir concilier de la sorte les diverses opinions qu'on a émises à ce sujet <sup>1</sup>.

Ce serait le moment de rechercher s'il y a quelque relation d'origine entre la semaine mosaïque et le cycle planétaire de sept jours, dont les Babyloniens d'abord, puis les Araméens, les Grecs et les Romains, se sont servis dans leurs calculs astronomiques. On aimerait aussi à savoir par quel mouvement continu, du premier au cinquième siècle de notre ère, sous l'influence combinée de la semaine astronomique et de la semaine hébraïque devenue chrétienne, le monde civilisé s'accorda à travailler du jour de la Lune à celui de Saturne, pour se reposer le jour du Soleil, qui avait vu se lever du tombeau le divin Soleil de justice : le Seigneur Jésus !

C'est là une question ultérieure à laquelle nous ne devons pas de réponse aujourd'hui. Notre plan est plus restreint ; cette étude se borne à l'examen critique des connaissances actuelles au sujet de la semaine religieuse et civile chez les peuples bibliques <sup>2</sup>.

1. *P. de Hummelauer*, Comment. in Genesim (1895), p. 116 et 79.

2. Ces pages étaient imprimées, quand M. J. Halévy nous a fait remarquer qu'il avait déjà écrit dans le même sens que nous, sur l'existence du sabbat chaldéen. Nous sommes heureux de la coïncidence ; car le suffrage du savant orientaliste n'est pas une petite autorité en faveur de ce sentiment.

# PROPOS DE CHINE

(Troisième article 1)

---

## IX

Publicistes, journalistes, écrivains politiques et militaires, *globe-trotters*, s'étaient évertués à l'envi et tour à tour à renchérir sur les préparatifs belliqueux de la Chine, sur sa flotte tenue en état, ses équipages manœuvrant avec une précision irréprochable, son armement de première valeur, son personnel instruit, ses officiers capables, ses administrateurs habiles, ses ingénieurs experts, ses bassins de radoub et de construction, ses arsenaux, ses docks, ses ateliers pourvus d'un outillage au courant des plus récents progrès. Son armée de terre ne le cédait en rien à la flotte et à ses annexes. Nous entendions vanter l'instruction tactique, la parfaite tenue des troupes de *Tien-tsin*, les résultats encourageants des Écoles de guerre dirigées par des professeurs européens. Il y avait là une force latente, méconnue, un danger peut-être, à tout le moins matière à surprise désagréable pour qui oserait taquiner l'antique et débonnaire Cathay. Avouons que ces éloges nous laissaient incrédule. On tombait dans le tort ordinaire de généraliser, d'étendre à la Chine entière ce qui n'était relativement vrai que pour une portion exigüe de son territoire. J'avais quelquefois assisté aux manœuvres, exercices, parades et revues, aux évolutions un peu grotesques de nombreuses troupes indigènes, le tout digne à peine d'un spectacle militaire, d'un cirque, d'une représentation de l'hippodrome ; et j'en croyais plus mes yeux que ceux d'autrui.

Il me serait facile d'aligner une suite de faits, inédits, authentiques, surprenants, qui seraient la contrepartie de ces louanges. Les journaux en ont révélé en nombre suffisant pour édifier le public sur cette question.

1. V. *Études*, 15 avril et 15 mai 1895.

Ainsi, un jour, à la fin d'un simulacre de manœuvres de détail pour une batterie d'artillerie de campagne, un des pointeurs d'un des canons Krupp de six centimètres, m'aborde, la hausse mobile à la main, me demandant à quoi cette espèce de T, gradué en chinois et en chiffres arabes, pourrait bien servir. Après quelques explications, me rejetant sur ma qualité de profane et de missionnaire, je le renvoie à son officier, lequel se trouvait à deux pas et avait commandé les évolutions tactiques, assez enfantines. Ce canonnier me répond : « Il n'en sait rien lui-même ! » Après ce que j'avais vu, je le crus sans peine.

La même scène se reproduisait ces jours-ci, au sujet d'une hausse métallique, établie sur un fusil européen ; le capitaine anglais d'un navire transportant des troupes ne put persuader aux réguliers chinois que cet appendice, pour lequel ils professaient un si injuste dédain, n'était point un ornement inutile.

Au début de la guerre, pendant un exercice de troupes d'infanterie, un brave Chinois, capitaine instructeur, me criait, sur le front de bandière des quatre cents hommes qu'il faisait manœuvrer : « N'est-ce pas que cela ne vaut rien ? Ce sont des enfants ; ils ne sauront jamais tirer. Du reste, ces fusils sont une gêne pour nous ; ce qui nous convient, ce qui nous va le mieux, c'est l'arc et la lance, l'escri-me au sabre, la boxe et la savate. » Et les gestes accentuaient ces paroles, peu réconfortantes pour les recrues qui les entendaient, en opinant de la tête.

A quoi bon insister ? Le matériel était à la hauteur de l'instruction. Malgré la superbe installation d'arsenaux dispendieux, les soldats étaient souvent sans fusils ; ou bien ces pauvres armes étaient rouillées, hors de service, de modèle suranné ; on a vu assez fréquemment des réguliers verser du thé dans le canon de leur carabine et le boire par la lumière, en soulevant le chien. L'artillerie, de calibre insuffisant, et traînée à bras d'hommes, était trop rare, et dépourvue de toute formation, hors du tir à volonté. Une forte proportion de hallebardiers, de coolies armés de tridents, de fauchards, d'épieux, de longues lances, de bâtons, de bambous ferrés d'un clou, de boucliers en sparterie,

encombraient les rangs, jusque dans la garde des vice-rois.

Seuls, les nombreux porteurs de vastes drapeaux triangulaires (carrés pour l'artillerie), donnaient aux bataillons une allure martiale, un aspect de moyen âge, des profils de lansquenets, sujet d'aquarelle et d'eau-forte, plutôt que garantie de ressource efficace devant l'ennemi.

J'avouerai, pour être juste, que je n'y vis point d'arcs ni de flèches. On les réserve pour les examens militaires officiels, où bacheliers, licenciés et docteurs doivent faire preuve, plus de force musculaire et d'adresse, que de connaissances techniques et d'instruction spéculative. Mais ce n'est point parmi eux que se recrute ordinairement l'état-major des officiers supérieurs de l'armée et du grand commandement.

Quant aux officiers instructeurs, en existait-il ? Sauf quelques exceptions, est-il légitime de donner ce nom aux semi-bourgeois, semi-professionnels ignares, qui présidaient à l'exercice, assis sur un pliant, humant la blanche fumée de leur pipe-à-eau, sous un parapluie européen ?

Intendance, commissariat, système de recrutement, ambulance, service médical, inspection périodique, comité d'artillerie, centralisation militaire, plan de mobilisation, organisation des transports et du ravitaillement, tout cela n'existait qu'en ébauche, en projet : un troupeau d'hommes et non pas des troupes ! Les Européens les plus incrédules doivent désormais se rendre à l'évidence.

Après la rude leçon infligée par Courbet à la Chine militaire, les jeunes gens envoyés à grands frais en Europe et en Amérique furent au retour suspectés, maintenus dans des postes inférieurs, humiliants, sous la tutelle tyrannique de mandarins incapables, mais lettrés.

Les huit arsenaux de l'Empire, bien aménagés, largement pourvus d'une machinerie et d'un outillage excellents, fabriquaient les petites armes, les canons Krupp et autres, les mitrailleuses de tout système ; des écoles de torpilles fonctionnaient sur divers points de la côte ; les recettes de la douane impériale chinoise de sir Robert Hart se fondaient en commandes militaires à l'étranger ; des forts, des batteries blindées et rasantes protégeaient tous les points straté-

giques, des commissions d'enquête et d'inspection fonctionnaient à ravir, et le jour de la lutte venu, les fusils faisaient défaut, les bataillons des troupes de paix défilaient avec leurs bambous, les ouvrages de défense attendaient leur armement, les recrues du pied de guerre ne trouvaient rien dans les dépôts, et l'on se demandait avec épouvante le chemin qu'avaient pris tant de millions dépensés, le résultat immédiat d'un aussi formidable gaspillage d'argent.

La réponse est facile : ignorance, concussion, insouciance. Et l'on parle de poudre fabriquée sans salpêtre, d'obus vides ou remplis de terre, de torpilles automobiles lancées sans charge explosive, de canons à court de munitions, de parcs dégarnis, de troupes envers lesquelles leurs généraux sont endettés de sommes fabuleuses. Ce spectacle lamentable s'est vu en partie chez des nations européennes désorganisées, surprises par la guerre : toutefois la Chine dépassait en ce genre tout ce qu'on pourrait imaginer.

Les écoles militaires et navales, dirigées en premier par d'ignorants fonctionnaires, ne purent faire obtenir de places aux cadets, qui les quittaient après les examens de sortie. Dans l'une d'elles que je connais, un des plus hauts mandarins répondit aux professeurs anglais, qui, au début des hostilités, tentaient d'introduire leurs meilleurs élèves sur les navires des escadres chinoises : « Non, ils gêneraient ! »

Un de nos collègues essaie de rendre visite à l'un des directeurs en second d'une de ces Écoles. Le grand homme se fait excuser ; il est fort occupé ; il est en train de copier, sur un atlas commercial étranger, la carte de Corée pour le vice-roi qui la réclame. Ailleurs, c'est le commandant d'un camp qui envoie demander chez nous la carte du Japon.

Moi-même j'ai dû prêter, pour le personnel dirigeant d'un grand arsenal, une vulgaire carte japonaise de l'Extrême-Orient, partout en vente à Chang-hai, et digne à peine d'une école primaire. « On ignorait la route qui mène au Japon : comment battre ses armées ? » La carte me fut renvoyée après un mois, ayant été laborieusement calquée. En France aussi, il y a vingt-cinq ans, l'on constata la pénurie de certaines cartes... Mes souvenirs d'alors me rendirent indulgent pour les Chinois.



Plein de compassion pour la Chine, nous estimons pourtant que lui dire la vérité est le plus efficace moyen de servir la cause de son relèvement. Les flagorneries d'écrivains étrangers lui ont trop nuï, pour que nous ajoutions les nôtres aux leurs, surtout au moment de ses défaites, en partie méritées. « Connais-toi toi-même », est le plus utile conseil qu'on puisse lui donner.

En réalité, la Chine possédait une édition chinoise de cartes hydrographiques, de routiers, de plans riverains et maritimes, à l'usage de ses officiers et de ses fonctionnaires; mais ils en ignoraient jusqu'à l'existence. Seuls, les Européens et les Japonais se les étaient procurés et s'y intéressaient à divers titres.

Des les premières hostilités, on immerge, au hasard, des torpilles qui n'ont nuï jusqu'ici qu'aux jonques indigènes de cabotage et aux steamers côtiers ou fluviaux de la Chine. Les vice-rois font appel aux inépuisables contingents, aux recrues, aux cohues de meurt-de-faim, d'indigents, de coolies, de sauvages même, tels que *Lolos* et *Miao-tse*. Ils accourent de partout; l'Empire se couvre de camps; nos domestiques mêmes nous quittent pour s'enrôler et toucher de hautes paies; nous voyons promouvoir au grade d'officier des incorporés de la veille, d'une ignorance invraisemblable; des bataillons sont dirigés vers *Tien-tsin*, sans armes, sans instructeurs, sans uniformes; pour vaincre leur méfiance instinctive, on leur confie qu'ils vont à la capitale rehausser la pompe des fêtes ruineuses en l'honneur de l'impératrice douairière, auxquelles doivent assister les souverains d'Europe, qu'il faut éblouir. Peu à peu, les caisses d'armes arrivent, les meilleures et les pires, de vingt systèmes différents, sorties des manufactures d'Europe et d'Amérique; parfois (je l'ai constaté), de certaines manufactures nationales. Mais les fusils par milliers, les canons par centaines, tombent des mains des Chinois, inhabiles à s'en servir, successivement aux mains des Japonais. La puissance militaire de la Chine, puissance offensive ou défensive, est représentée à merveille par ce symbole: un bambou creux et vermoulu, bien verni, doré par endroits.

La pitié serre le cœur quand on considère les admirables

ressources de ce pays : ses populations innombrables, dociles, endurantes, intelligentes, aussi faciles à mener qu'à instruire, et même, — les guerres de ce siècle avec l'Europe le prouvent surabondamment, — capables d'une héroïque et intrépide bravoure. Le haut commandement fait défaut ; le Japon l'emporte moins par le courage que par l'instruction, la prévoyance, l'organisation, l'esprit de suite et d'énergie, le vif sentiment de l'honneur national, de la solidarité, du patriotisme. Du moins on y soigne les blessés, on y épargne les prisonniers, et les généraux malheureux n'y sont point décapités, lorsqu'ils ne sont point suicidés à temps.

Pourtant, le spectacle le plus déshonorant pour le renom de la Chine, c'est la preuve qu'elle étale, depuis six mois, aux yeux du monde entier, de sa disette absolue d'hommes, dans le meilleur sens du mot. Pas d'idée suivie, pas de plan d'ensemble, aucune preuve de tactique, de stratégie, d'organisation, et même de diplomatie éclairée. Aucun nom ne surgit ; aucune personnalité ne s'impose, malgré la coopération assidue de conseillers, d'ingénieurs, anglais, américains et allemands. Plusieurs offrent les plus sérieuses garanties de savoir, d'expérience, de droiture, de dévouement : on contrecarre leur action, on annihile leur autorité. Pour quelques autres, la presse anglaise de *Chang-hai* ne trouve pas de satire plus réussie que de faire précéder leurs noms de ces titres plaisants : le général un tel, l'amiral X, le maréchal Z.

On se rejette tour à tour sur des incapacités notoires et encombrantes, que l'empereur, trompé, exalte, abaisse, punit, récompense, presque au hasard des informations. Nous ne voulons nommer personne, bien que les « célébrités », si adulées naguère, si humiliées aujourd'hui, se pressent sous notre plume. Tout essai de relèvement, tout effort de résistance, est contrarié par la jalousie ou le manque d'entente d'un fonctionnarisme égoïste, sans unité ni cohésion.

Par la faute des chefs, de l'administration surtout, et parfois malgré un réel courage, les troupes chinoises sont peu à peu refoulées, et la *Gazette impériale* rivalise avec les journaux indigènes pour enregistrer d'impossibles exploits,

popularisés, comme pour la guerre du Tonkin, par une imagerie mensongère.

La Chine envahie implore timidement l'intervention de l'Europe, qu'elle a outragée, méconnue, méprisée, comme elle a méprisé, ignoré et insulté le Japon; elle ne peut trouver ni argent, ni crédit, ni sympathie, ni appui même intéressé. La presse anglaise elle-même, son alliée provocante des premiers jours, lui tourne le dos, la raille et opère une évolution aussi prudente qu'embarrassée. La Chine, que l'on prétendait exploiter, a trompé les espérances britanniques : la politique britannique, peu sentimentale, fera ses propres affaires, même au détriment des intérêts chinois, s'ils entrent en conflit avec les intérêts anglais. Elle essaie donc maintenant de reconquérir quand même le terrain perdu par une fausse manœuvre de sa clairvoyance en défaut.

Le gouvernement chinois ne le voit pas; incapable d'organiser la défense de son sol, de concevoir l'intelligence même sommaire de la situation, il accueille des projets ridicules, il s'obstine à croire à des succès fictifs, à récompenser des généraux prévaricateurs; il s'épuise en efforts enfantins, ruine le peuple en impôts, laisse envahir les meilleures positions stratégiques de son territoire, bouleverser la carte d'Extrême-Orient à son désavantage, mettre en péril la dynastie, la capitale, les sépultures impériales, l'intégrité même de l'Empire; aveuglé, il ne veut pas la paix, ou bien, s'il la veut, il ne sait point la faire, ni la proposer, ni la négocier, ni y renoncer. Ses tentatives de pourparlers en cette matière ne semblent concertées par elle-même que pour aller au-devant des plus humiliants camoufflets. Et l'ennemi si méprisé, le Japon minuscule, naguère satellite obscur de la grandeur chinoise, poursuit méthodiquement sa marche irrésistible. « La Chine, disait hier un Chinois patriote, c'est un bœuf vaincu par un rat ! »

Comment expliquer ces inconcevables revers, dont les classes dirigeantes sont les seules responsables, sans admettre une manifeste décadence dans l'esprit public de la nation, de la race chinoise elle-même? Tout la prouve en Chine, cette décadence. Grands travaux de voirie abandonnés, canaux envasés, ponts croulants, chaussées défoncées,

beaux monuments dépecés, en ruines, sans aucun entretien, systèmes d'irrigation ou de communication fluviale anéantis, déboisements imprudents, impuissance artistique, production scientifique et littéraire en souffrance, vastes entreprises de librairie délaissées, administration corrompue, rapace, vouée au plaisir et au lucre, aristocratie plus avide de jouissances que de considération, nobles familles appauvries et éteintes. Toutefois nous ne nous attachons qu'à l'une des preuves plus spécialement convaincantes en l'espèce. Qu'on relise le récit des expéditions militaires de la Chine dans ce siècle même, cette déchéance apparaît avec la dernière évidence.

Pour ne parler que de quelques-uns, où est *San-Ko-li-tsin*, qui lutta si énergiquement en 1860 contre l'expédition franco-anglaise ? Où est *Tseng Kouo-ts'iuen*, qui reprit Nankin en 1864 sur les *T'ai-ping* ? où sont surtout *Tso-Tsong-t'ang* et *Tseng Kouo-fan*, ces grands hommes de guerre, dont les talents d'organiseurs et de militaires ont su mener à bien, avec moins de ressources, d'aussi difficiles campagnes que celles du conflit actuel ? Où sont même ces capitaines énergiques qui, dans la vallée du bas *Yang-tse*, guerroyèrent pour ou contre les *Tchang-mao (T'ai-ping)*, il y a une trentaine d'années ?

A ce propos, qu'on nous laisse relater ici un incident suggestif, curieux et oublié. En juin 1864, après la dissolution de son corps, « l'armée toujours victorieuse », l'*Ever victorious army*, le colonel Gordon (mort à Kartoum), allant trouver *Tseng Kouo-fan* à *Ngan-king*, s'arrêta à Nankin, auprès de *Tseng Kouo-ts'iuen*, le frère de ce dernier qui opérait, sous les ordres fraternels, contre la capitale des *T'ai-ping*. Nankin était au pouvoir de ces rebelles depuis dix ans, mais à la veille de succomber. La ville était investie par une double et triple ligne de tranchées, de parallèles, reliant cent quarante camps ou forts en terre ; et Gordon, qui admirait le tracé et l'exécution de ces ouvrages, ne put s'empêcher d'en féliciter le hardi et habile général. Comme il lui témoignait pourtant sa surprise de voir les troupes si pauvrement armées, leur chef répondit que ses soldats, dépourvus d'instructeurs, ne sauraient utiliser des armes européennes. Par-

venu à *Ngan-king*, Gordon exprima encore à *Tseng Kouo-fan* son étonnement de trouver les troupes de Nankin manquant d'un bon fusil, et il lui exposa ses plans de réforme militaire. A son tour, le général chinois « fut fort surpris d'apprendre que les Japonais étaient presque aussi avancés (1864) que les Européens dans la connaissance de l'artillerie, et il lui posa différentes questions à ce sujet<sup>1</sup> ». Il confia pourtant à Gordon qu'il était arrêté dans ses projets de rénovation militaire, par quarante généraux ignorants et rétrogrades; puis il promit d'appuyer ses vues auprès de *Li Hong-tchang*, « occupé alors à étudier les ouvrages techniques des étrangers, et préparant pour Pékin un traité sur l'artillerie européenne ».

## X

Parmi les causes dissolvantes des intelligences et des caractères dans la nation chinoise, il n'est que juste d'inscrire en première ligne son système d'instruction nationale et d'examens publics. On l'a décrit souvent, mais on n'a pas encore pleinement réussi à en faire toucher suffisamment le côté futile, artificiel, vain et pernicieux pour le développement intellectuel et moral d'un peuple, doué merveilleusement par ailleurs. Un livre tout récent, la *Pratique des examens civils en Chine*<sup>2</sup>, a exposé en détail, avec un luxe extraordinaire de documents techniques, le mécanisme compliqué de ces examens officiels. Resterait à traiter l'autre face de la question (j'espère qu'on le fera bientôt), à prouver la niaiserie des sujets proposés, des thèmes à amplifier, des matières d'examens, du mode de composition, à montrer ce que peut sur les cerveaux chinois, pour la dégénérescence de l'esprit public, l'application séculaire de méthodes surannées.

Le principe *a priori*, le dogme national, est celui-ci : nos

1. P. 294. André Wilson, « History of the chinese campaign under col. Gordon ». London, 1868.

2. *Variétés sinologiques*, n° 5. — « La pratique des examens civils en Chine, par le P. Étienne Zi, S. J. » — *Chang-hai*, imprimerie de la Mission catholique. — Un vol. in-8 de 278 pages, avec planches, gravures et deux plans hors texte.

classiques et leurs commentaires modernes contiennent toute science, toute doctrine ; tout a été dit ou écrit ; en dehors de là, hors de la Chine surtout, rien à apprendre, rien à étudier. « Un lettré ne peut soutenir l'idée qu'un barbare de l'Occident ose vouloir apprendre quelque chose à un disciple de Confucius, qui s'éclaire des traditions, des connaissances et des lumières de plus de trente siècles. La lumière qu'on lui présente l'irrite, l'aveugle, au lieu de l'éclairer<sup>1</sup>. »

Il ne réfléchit pas que si la littérature chinoise, une des plus riches du monde, reflète la valeur intellectuelle, le talent, la spontanéité originale, l'érudition de penseurs, d'écrivains, de philosophes, d'historiens, de moralistes, de poètes sans nombre, ces auteurs ont dû ces qualités au souci d'apprendre, d'observer, de comparer, de s'instruire, d'exprimer des idées et des sentiments, d'analyser des faits, de les grouper en synthèse, d'utiliser leurs facultés propres pour la recherche et l'expression du vrai, du neuf, de l'inconnu, de l'inédit. L'étude des modèles et de leur langue fut pour eux un moyen, non un but. Aujourd'hui le procédé est tout autre. On imite, on calque, on apprend par cœur, on compose *ad exemplar*, on coule la pensée dans un moule étroit, à peu près invariable, où elle se fige et se cristallise selon des formes guindées, prévues et conventionnelles. L'expression étouffe l'idée et le sentiment.

Aussi rien de mort comme la littérature chinoise actuelle, bourrée de réminiscences, d'allusions, de détails d'érudition mesquine, emprisonnée dans des cadres, des règles et des formules arbitraires, pures entraves et vains obstacles. Le progrès consiste à reculer, à regarder en arrière, non à marcher de l'avant ; à savoir ce qui a été dit et comment cela a été dit, et non pas à parler soi-même après avoir pensé et senti. L'esprit s'étiole dans cette gymnastique perpétuelle que le lettré prend pour de l'action, pour de l'activité. Ailleurs on étudie pour savoir, pour perfectionner ses facultés et son caractère, pour acquérir peut-être un outil de travail, des ressources qui permettront de produire à son tour, d'ordonner et d'utiliser sa vie, en décuplant sa valeur.

1. *Mémoires concernant les Chinois*. T. IV, p. 293.

En Chine, l'étude, non pas même l'instruction, est son propre but; ou mieux c'est un piédestal pour parvenir à quelque mandarinat, lucratif plutôt par les malversations qu'il facilite que par les justes émoluments ou honoraires dont il est récompensé. Remarquez en outre que l'on semble avoir pris à tâche de hérissier de difficultés les formules consacrées qui régissent tout genre de composition littéraire.

Nous aurions quelque chose d'analogue, dans nos sociétés modernes, si tout notre système d'instruction, je devrais dire toute notre éducation, consistait à apprendre par cœur Ovide, à calquer Tite-Live, à pasticher les Catilinaires, l'Art poétique d'Horace ou de Boileau, à rédiger des amplifications bavardes, d'ingénieuses dissertations, à aligner des vers latins ou grecs sur des strophes impossibles, sur les rythmes les plus ardues, sur des mètres bizarres, avec les entraves les plus compliquées.

Villemain prétendait qu'en France la littérature mène à tout, — pourvu qu'on en sorte. C'est rigoureusement vrai en Chine. Il y devient presque illusoire de viser à quelque charge, aux honneurs par conséquent et surtout à la richesse, si l'on n'arrive à être bachelier, licencié, docteur, académicien, si l'on n'a pu s'insinuer dans la caste fermée des lettrés par la porte étroite de la littérature indigène<sup>1</sup>.

Pourvu de ce titre, si vain et si difficile parfois à conquérir, après de longues études bornées et tronquées, après une formation littéraire hostile à tout savoir scientifique, à toute notion positive, qui obstrue l'intelligence, atrophie son développement normal, qui l'a faussée le plus souvent, qui du moins l'a laissée ignorante, orgueilleuse, dévoyée, le lettré vaniteux est, sans autre examen, réputé apte à remplir toutes les fonctions judiciaires, politiques, administratives, financières, industrielles, militaires, diplomatiques,

1. En 1777, le P. Amiot évaluait à 494 020 le chiffre des lettrés gradués, et le nombre des mandarins, inférieurs et supérieurs, à plus d'un million. Cf. *Mémoires concernant les Chinois*. T. VI, p. 285.

Naguère une revue de Chang-hai comptait 600 000 lettrés, (soit 100 000 licenciés, 500 bacheliers, etc...). Le Rév. Tim. Richard y supputait à 38 pour 100 le nombre des Chinois sachant lire. Mais combien y a-t-il de Chinois en Chine, à 100 millions près? et qu'est-ce que *savoir lire* pour un Chinois?

maritimes, qu'il cumule dans la plupart des cas ; il est propre à régir une province ou une préfecture comme à conduire une armée, un navire, à réparer les brèches du *Hoang-ho*, à diriger un arsenal, une école de guerre, à commander l'escadre du *Pé-yang*, aussi bien qu'à défendre *Port-Arthur* ou *Wei-hai-wei*.

Quant au résultat, nous le voyons plus nettement que jamais. Des désastres inouïs, une désorganisation sans précédent, un abaissement, une impuissance radicale, chaque jour plus manifeste, à utiliser d'innombrables ressources, des bonnes volontés et des sacrifices sans emploi ou sans profit.

Si au moins l'intégrité du caractère, l'élévation et la rectitude des vues, la loyauté dans la conduite privée et publique, la noblesse des sentiments, l'esprit de dévouement et de justice atténuaient et rachetaient tant d'ignorance et d'incapacité brevetées !

Mais la perversion morale n'est pas moindre chez un grand nombre, bien qu'il faille citer de très réelles exceptions. Malheureusement on les connaît trop, ces traditions de rapines, de concussions, de dureté, d'égoïsme, de jalousie, d'abus de pouvoir, de dénis de justice, de vénalité et de népotisme, qui autorisent les Chinois à qualifier leurs mandarins, les *fou-mou-koan*, « le père et la mère du peuple », plus sévèrement que nous n'oserions le faire.

D'une part, l'esprit des classes dirigeantes, de l'aristocratie lettrée, de la caste mandarinale, s'est obstrué de notions indigestes, de raisonnements faux, de sophismes pédants, de raffinements puérils, d'émotions et de sentiments factices, à exprimer en termes convenus d'avance, de la manie d'amplification, verbeuse encore plus par le souci que par l'abondance des mots. De l'autre, cette éducation nationale semble avoir visé à écarter les notions positives, utiles, raisonnables, scientifiques. Histoire, géographie, même de la Chine, arithmétique, physique, sciences exactes ou naturelles, ont été comme systématiquement exclues et remplacées par les procédés d'une culture littéraire tout artificielle. Sa langue difficile, son système d'écriture si ingénieux et si imparfait, mettaient déjà trop d'obstacles intrinsèques au développement intellectuel de la Chine.



Tout cet édifice repose sur un dogme indiscutable : la supériorité en tout de la civilisation chinoise ; elle commande le dédain et souvent la haine de l'étranger, l'admiration sans bornes pour les sentences des sages, pour les productions classiques du vieux temps, et le respect sans critique des commentaires officiellement imposés.

De cette méthode de formation indigène procède l'étudiant, le candidat ou le parvenu, soi-disant féru de littérature, épris de versification et non de poésie, la mémoire farcie d'allusions, de maximes et de centons, amplificateur émérite, styliste impeccable, déshabitué de réfléchir et de penser, bouffi d'orgueil, ignorant dans des proportions inconcevables, surtout mettant très bas, très bas, l'idéal de sa conduite morale.

Et la religion n'est jamais intervenue pour élever, assainir ou fortifier l'esprit ni le cœur de ces enfants moralement étiolés, de ces jeunes hommes à l'entrée de la vie, en face des passions humaines partout les mêmes et sans frein, en proie à la contagion du vice et des exemples pervers. En dépit du verbiage des moralistes, les dangers sont pires et plus nombreux qu'ailleurs, les secours plus débiles qu'ailleurs aussi.

Que pourraient ces sonores vulgarités, ces truismes solennels, ces maximes pédantesques et raisonneuses qui encombrant les productions chinoises, l'observance méticuleuse des rites extérieurs, les axiomes d'une morale hypocrite et matérialiste, toute de commande et de surface, égoïste, utilitaire avant tout, dépourvue de base, de frein et de sanction, qui ignore aussi radicalement l'origine de l'homme et du monde que leurs destinées, affectant le cerveau et la mémoire, sans action sur l'esprit ou sur le cœur ? En dernière analyse, ce code moral se résumerait en cette formule : « Observez les rites extérieurs ; soyez modéré comme des anciens, c'est plus hygiénique ; paraissez vertueux, vous serez considéré ; et les jouissances de toute nature, postérité, richesse, longévité, honneurs mandarinaux, vous dédommageront amplement de vos sacrifices. »

Un confucianisme obtus, arriéré, ignare, matérialiste<sup>1</sup>,

1. Cette vérité a été parfaitement mise en lumière dans la brochure du

fait d'orgueil et d'égoïsme, les mille superstitions de la vie ordinaire, les jongleries du taoïsme, les pratiques avilissantes du bouddhisme athée, fétichiste, sans doctrine et sans morale, ont parfait l'œuvre néfaste, en Chine, de la prétendue formation des hommes, exclusivement par la littérature rétrograde et nationale<sup>1</sup>. Malgré ses lacunes, elle suffisait dans une certaine mesure à la Chine de jadis, comme au Japon féodal (bien marri aujourd'hui de s'être si longtemps engoué de chinoiserie!) — alors que le pouvoir était actif et éclairé, les fonctionnaires plus intègres, les bonnes mœurs moins rares, la famille mieux constituée, l'autorité plus respectée, la soif de jouir moins impérieuse et moins générale, le sens moral moins perverti, et aussi les exigences des puissances étrangères moins pressantes. Mais le virus inoculé aux veines de la nation, à la manière d'un poison lent et sûr, a corrompu jusqu'aux sources de la vie sociale, intime ou publique, quand les conditions multiples, au dedans ou au dehors, ont mieux favorisé l'éclosion de ses principes nuisibles ou mortels. Le détestable système, appliqué tant d'années sans rémission, a fini par porter ses fruits naturels. L'Égypte et l'Assyrie, Athènes et Rome, s'étaient ainsi effondrées après des siècles de civilisation brillante. Toutefois, un autre mot caractériserait plus justement l'état déplorable de la société contemporaine en Chine, celui de *bysantinisme* : elle nous offre les symptômes complexes d'une décadence de Bas-Empire, succédant à un long passé, digne d'occuper un rang des plus honorables dans l'histoire de la race humaine.

Ou mieux, c'est l'esprit païen dans sa laide nudité; car, pour qui l'étudie loyalement, la Chine est indubitablement,

R. P. Stanislas Le Gall, S. J. « Le philosophe *Tsou-hi*, son influence et sa doctrine. » *Variétés sinologiques*, n° 6. 1894.

1. Sans méconnaître les services relatifs rendus au monde chinois par le confucianisme et même, proportion gardée, par le bouddhisme comparé au brahmanisme, nous nous refusons à admettre que ces deux *erreurs* aient été un bienfait pour la race jaune, comme on l'a récemment prétendu. Elles ont contribué, plus puissamment que tout autre obstacle, à la maintenir jusqu'ici loin des *vérités* chrétiennes, malgré les efforts réitérés et parfois encourageants du prosélytisme catholique, qui ne peut encore s'applaudir d'avoir entamé à fond la Chine rebelle à son action.

mieux que Rome, mieux qu'Athènes, le chef-d'œuvre réussi, le type idéal, l'effort suprême, le dernier mot sans contredit de la civilisation profane et païenne, et (pourquoi ne pas le dire ?) l'empire terrestre du démon, le plus accompli des anges, et le plus déchu. La Chine n'est pas encore « une barbarie éclairée au gaz », mais elle est bien une barbarie élégante, policée, débordante de politesse, saturée de littérature, maquillée de vertu, de suffisance et de misère, décadente et rétrograde, malgré ses dehors et ses tentatives de progrès matériel.

On prétend l'instruire, l'armer, la réformer, l'enrichir, l'assainir, la mettre en valeur productive : tout échouera, si le christianisme intégral est exclu de cet essai factice et naïf de relèvement intellectuel, de restauration politique et sociale. Que l'on veuille bien en croire l'expérience et la parole d'un missionnaire dévoué à cette grande nation : la Chine des *Han*, des *Tang*, des *Song* et autres brillantes dynasties mérite mieux que son sort actuel ; mais il lui faut désormais un autre idéal que Confucius, autre chose que sa pseudo-formation littéraire : or l'Église catholique possède seule la vertu efficace qui, l'émancipant, la sauverait d'elle-même et des entreprises du dehors, également acharnées à sa perte.

Chang-hai, 15 février 1895.

(*A suivre.*)

L. GAILLARD.

# HERBERT SPENCER

(Deuxième article<sup>1</sup>)

## L'ÉVOLUTION MENTALE ET L'ÉVOLUTION SOCIALE

---

Tout ce qui nous est accessible, a déclaré Herbert Spencer, se réduit à la matière et au mouvement. La diversité apparente des êtres n'est que la diversité des changeantes combinaisons de cette matière et de ce mouvement. Somme immense de combinaisons, l'univers évolue en obéissant au postulat de la persistance de la force ; et l'évolution peut se définir une *intégration de la matière* et une *dissipation du mouvement* auxquelles s'ajoute une *différenciation* de plus en plus complexe de ces deux éléments.

Nous avons, dans un article précédent, étudié la valeur générale de cet évolutionnisme mécaniste. Aujourd'hui, il s'agit de considérer l'application qui en a été faite par Spencer aux phénomènes de l'esprit et aux phénomènes de l'ordre social.

### I

Nous disons : *phénomènes de l'esprit*. Car il ne saurait être question pour le philosophe anglais de chercher à connaître la substance même du sujet pensant. C'est là un *inconnais-sable* au plus haut degré. Nous sommes, dit-il, dans « une ignorance absolue de la substance considérée comme quelque chose dont les états particuliers de l'esprit sont des modifications ». Bien plus, « ce n'est pas assez de dire qu'une telle connaissance est hors de la portée de l'esprit humain sous sa forme actuelle ; aucune intelligence, si transcendante qu'elle soit, n'y peut atteindre ».

Toute recherche se borne donc aux états psychiques, aux phénomènes mentaux. Ces phénomènes ont un double aspect :

1. V. *Études*, 15 mars 1895.

ils sont des états de conscience; ils impliquent correspondance avec le dehors. Sous l'un et l'autre aspect, assure Herbert Spencer, ils vérifient la loi de l'évolution.

Prenons-les d'abord comme *états de conscience*. A un observateur superficiel, les phénomènes de l'esprit apparaissent homogènes, simples, indécomposables. Apparence trompeuse. Plusieurs du moins qui se présentent comme élémentaires se laissent résoudre en éléments plus simples; et si l'on pousse l'analyse assez avant, on constate que les divers états de conscience « sont en réalité un seul état primitif combiné et recombinaé avec lui-même ». Cet élément primordial est « quelque chose du même ordre qu'un choc nerveux ». La chimie démontre (c'est toujours Spencer qui parle) « qu'il n'y a qu'une forme dernière de la matière, d'où toutes les formes de plus en plus complexes sont sorties ». De même l'analyse psychologique reconnaît qu'« une sensation est une série intégrée de chocs nerveux ou d'unités d'états de conscience ».

La sensation n'est pas encore *connaissance*. Le phénomène de sensation, tant qu'il est seul, ne peut être connu comme tel. Mais tout état de conscience éprouvé laisse après lui un résidu. Ce résidu peut s'appeler un état de conscience *faible* par opposition à l'état actuellement subi qui est un état *vif*. Connaître un objet, c'est assimiler le groupe d'états *réels* ou *vifs* qu'il excite à un ou plusieurs groupes d'états *idéaux* ou *faibles* qu'ont excités des objets de même espèce. De plus, « chaque sensation, en même temps qu'elle est intégrée avec ses semblables, s'unit en agrégat avec d'autres sensations (concomitantes ou précédentes) qui la limitent dans le temps ou l'espace ». Les groupes intégrés entrent dans des intégrations supérieures, et ainsi de suite. L'acte de généraliser, par exemple, sera la réunion de plusieurs séries de connaissances « en une connaissance simple ». Les faits d'abord isolés, à l'état d'agrégat vague, « se cristallisent en un fait général ». L'évolution mentale se ramène donc, comme l'évolution physique, à une « intégration progressive d'états de conscience, avec croissance en hétérogénéité et en détermination <sup>1</sup> ».

1. *Principes de psychologie*, t. I, p. 145-195 et 402.

Mais qu'est-ce à dire que l'élément primitif de l'esprit est « quelque chose du même ordre qu'un choc nerveux » ? Sommes-nous en plein matérialisme ? Herbert Spencer s'en défend avec force. Un état de conscience, écrit-il, « sous son aspect subjectif, ne peut être conçu comme une forme de la matière et du mouvement et ne se conforme pas nécessairement aux mêmes lois de redistribution ». Mais tout ceci doit se dire de son aspect objectif, de ses manifestations organiques.

« Voici notre thèse : nous ne pouvons penser la matière que dans les termes de l'esprit ; nous ne pouvons penser l'esprit que dans les termes de la matière. » Au vrai, « il y a une seule et même réalité ultime qui se manifeste à nous subjectivement et objectivement ». Le dedans, c'est la série des états de conscience ou phénomènes psychiques ; le revers, c'est la série des modifications nerveuses ou phénomènes matériels. La nature de ce qui se manifeste sous l'une et l'autre de ces formes est insondable. Bien plus, si nous entendons bien Herbert Spencer, il semble d'après lui que nous n'atteignons la forme subjective des états de conscience que sous le symbole de la forme objective ou de la matière et du mouvement. Chacune suit le même ordre d'évolution. « Si nous étudions le développement du système nerveux, nous le voyons croître en intégration, en complexité, en détermination... Et quand nous observons les états de conscience, nous découvrons qu'eux aussi, d'abord simples, vagues et incohérents, » s'organisent en formes de plus en plus multiples et achevées. Ainsi l'objectif est le substitut du subjectif<sup>1</sup>.

## II

Il est évident que, par ces dernières explications, Herbert Spencer atténue la portée de ce qu'il avait écrit d'abord. Il se refuse à dire que la pensée soit une fonction du cerveau ou du système nerveux. Le déroulement des modifications nerveuses et le déroulement des états de conscience sont l'évolution d'un double signe ou symbole (l'un intérieur,

1. *Principes de psychologie*, t. I, p. 159, 550, 670-684.

l'autre extérieur) de cet inscrutable qui est la substance de l'esprit. Mais pour faire du choc nerveux et de ses intégrations seulement le symbole ou le revers de la réalité mentale agissante, on est loin de couper court à toutes les difficultés. Quel lien unit le signe à la chose signifiée? Que peut bien être le signe d'une chose dont il est impossible de rien connaître? Si l'on n'en connaît rien, de quel droit affirmer qu'elle se manifeste par un dehors et par un dedans, et que telle chose est ce dehors, telle chose ce dedans? Puis comment expliquer cette évolution nerveuse? D'où vient le choc nerveux? De quelle manière a-t-il pris naissance? Herbert Spencer dit quelque part que la force nerveuse ne peut être identifiée avec aucune des forces manifestées par les corps bruts, assimilée à aucune autre force connue<sup>1</sup>. Serait-ce un enfant, sans père? Et si on supprime toute finalité, comme le veut le pur mécanisme, son évolution devient le plus incompréhensible des mystères. A moins de supposer dans la nature une sourde aspiration vers le mieux, il n'y a aucune raison pour qu'une simple molécule nerveuse produise jamais un système et un organisme.

Mais voyons de plus près l'évolution des *états de conscience*. L'auteur, en la décrivant, l'a allégée de cette dissipation ou absorption de mouvement qu'il nous avait habitués à voir toujours unie à l'intégration de la matière. Sa thèse y gagne assurément en simplicité et en clarté. Y gagne-t-elle en unité et en suite? Il est toujours fâcheux pour une doctrine de ne réaliser qu'à moitié dans le détail ce qu'elle avait annoncé dans son programme d'ensemble.

Quoi qu'il en soit, l'évolution psychique consisterait donc en ce que les divers états de conscience se composent d'un seul état primitif combiné et recombinaison avec lui-même, d'où naissent une intégration et une différenciation toujours croissantes. Même si l'on ne prend ceci que comme un symbole de la réalité, il faut avouer que ce symbole a un tort grave : c'est qu'il laisse dans l'ombre, bien plus qu'il tend à nier un élément capital de tout état de conscience, la simplicité. Ce qui est multiple dans un état de conscience, ce sont les anté-

1. *Principes de biologie*, t. I, p. 58.

cédents, les conditions, les matériaux, puis les manifestations organiques; mais l'état de conscience lui-même est simple. J'assiste à un concert. Les ondes sonores produites par les instruments mettent en branle les cordes vibrantes de mon appareil auditif. Il y a ainsi jusqu'à trois mille fibres qui peuvent répondre aux vibrations du dehors. Cependant la sensation que j'éprouve n'est pas la fusion de ces éléments : ils s'additionneraient ou se masqueraient mutuellement. Ce n'est pas une résultante : chaque vibration garde son allure propre, distincte de celle de sa voisine. Ce qui constitue mon *moi* perçoit, sans se diviser ni se multiplier ou s'étendre, la multiplicité des modifications de l'appareil auditif. En un mot, la sensation ne consiste pas en une intégration ; elle est chose simple.

Cette simplicité est plus évidente encore dans la connaissance que les spiritualistes nomment intellectuelle. Connaître, dit Herbert Spencer, c'est faire rentrer un état de conscience actuel dans un groupe d'états de conscience anciens. Admettons cette définition prise dans un sens large. Ce qui est vrai, c'est que la connaissance rationnelle, médiate, discursive comme parlent les logiciens, se fait par comparaison et assimilation. Quand je déclare, à certaines marques, que tel manuscrit est du neuvième ou du dixième siècle, je rapproche les caractères de ce manuscrit de ceux d'une époque connue, et je conclus qu'ils sont semblables ou dissemblables. Mais comment s'opère cette comparaison ? Comment peut-elle me fournir une notion commune à deux objets connus d'ailleurs comme distincts ? Ce n'est point par juxtaposition : il n'en sortirait aucune notion commune. Ce n'est point par fusion : toute notion distincte s'y perdrait. Ici encore, il faut un élément qui réunisse, sans les confondre, la diversité des termes. A cela, l'intégration, si étroite qu'on la suppose, est impuissante. Il faut autre chose, à savoir un élément simple et inétendu, dont l'opération soit elle-même simple et inétendue. La simplicité, dont parle Herbert Spencer à propos de la connaissance générale, ne peut être que l'homogénéité d'un mélange uniforme. Une pareille simplicité est insuffisante à la connaissance. Donc aussi la théorie de l'intégration est un symbole incorrect ; il fausse le véri-



table caractère de tout ce qui est connaissance ou sensation.

Expliquera-t-on par le même procédé les émotions? Ici Herbert Spencer a cru mieux faire de se dérober. Les émotions ou les sentiments, dit-il, se refusent à l'analyse. « Une pensée, quelque simple ou complexe qu'elle soit, contient des éléments qu'on peut plus ou moins définir et nommer. Mais un sentiment est tout à fait vague dans ses contours; sa nature reste toujours indistincte, même après l'examen le plus attentif. On peut distinguer quelques traces obscures des divers éléments; mais les délimitations du tout et de ses parties sont si faiblement marquées, et en même temps si embrouillées, qu'on ne peut atteindre que des résultats très généraux<sup>1</sup>. » Tout ceci est une mauvaise défaite. Quoi de plus net dans ses contours, de plus délimité dans sa nature qu'un sentiment de reconnaissance, d'admiration, de jalousie ou de haine pour telle personne par exemple, causé par tel fait particulier? Si un pareil sentiment ne se laisse pas résoudre en éléments primitifs, ce n'est pas que les éléments en soient confus; c'est qu'un sentiment n'est pas composé de parties démontables comme les pièces d'une machine, ou séparables comme les composants d'un corps chimique. Le sentiment en lui-même est simple, voilà pourquoi il ne se laisse pas diviser. C'est par une pure illusion qu'Herbert Spencer a cru analyser la pensée elle-même. Il n'a touché qu'aux matériaux ou aux manifestations de la pensée. Ces éléments, pour ainsi parler, extrinsèques, il aurait pu les trouver, et tout aussi facilement, dans les émotions. Mais ici la simplicité l'a frappé davantage, et ne trouvant pas moyen de décomposer l'indécomposable, il s'est retranché derrière les difficultés de l'opération<sup>2</sup>.

Et notre philosophe ne peut répondre qu'il n'avait pas à

1. *Principes de psychologie*, t. II, p. 1-2.

2. Dans la première édition de sa *Psychologie anglaise contemporaine*, M. Th. Ribot écrivait : « Nous nous bornerons à faire observer qu'il y a peut-être lieu de regretter que M. Herbert Spencer n'ait point compris dans son analyse les volitions et les émotions, et qu'il ne nous ait pas montré comment ce rameau vient se souder au tronc commun; il eût donné ainsi une vérification nouvelle de son principe d'unité de composition. » (P. 217.) Ce passage a disparu de la 3<sup>e</sup> édition. M. Ribot craignait-il d'appuyer indiscrètement sur le défaut de la cuirasse?

entrer dans cette question de simplicité, que la simplicité est une qualité *substantielle*, par suite qu'il ne lui appartient ni de l'affirmer ni de la nier, que c'est chose *inconnaissable*. Erreur ou illusion. La simplicité de nos opérations intellectuelles ou émotionnelles se laisse parfaitement atteindre. Il ne nous faut pas revenir avec grande attention sur nous-mêmes pour nous rendre compte que nos pensées et nos sentiments ne sont ni étendus, ni figurés, ni colorés, qu'ils ne se peuvent diviser par moitiés, par tiers ou par quarts. La conscience qui nous avertit de nos opérations intérieures, nous les présente telles qu'elles sont, c'est-à-dire avec leur caractère de simplicité. Ceci est du *connaissable*, ou rien n'est connaissable. Herbert Spencer admet lui-même *l'introspection*, l'analyse de soi-même, comme moyen d'investigation<sup>1</sup>. Il estime qu'à tout prendre il est plus exact et plus conforme à la nature des choses de traduire « les phénomènes physiques en phénomènes mentaux » que « les phénomènes mentaux en phénomènes physiques<sup>2</sup> », reproduisant à sa manière cette pensée très juste, quoique en apparence paradoxale, de Descartes que nous connaissons mieux l'esprit que la matière. Mais alors il n'est pas permis de donner, sans la corriger, une explication symbolique ou réelle de notre vie émotionnelle et mentale qui omette, écarte ou masque un de ses caractères à la fois essentiel et connaissable, la simplicité.

### III

Les phénomènes de l'esprit ont un second aspect : c'est leur *Correspondance avec le dehors*. Dans ses *Principes de biologie*, Herbert Spencer était arrivé à concevoir la vie « comme la combinaison définie de changements hétérogènes à la fois simultanés et successifs, en correspondance avec des coexistences et des séquences externes ». Puis il avait élargi et simplifié sa première définition en lui substituant cette autre : « La vie est l'accommodation continue des relations internes aux relations externes<sup>3</sup>. »

1. *Principes de psychologie*, t. I, p. 140-141.

2. *Principes de psychologie*, t. I, p. 160. Comparez, t. II, p. 244-246.

3. T. I, p. 89 et 96.

Partant de là, il nous montre comment la vie progresse à mesure que s'étend cette accommodation ou cette correspondance; comment, depuis les plantes et les animaux rudimentaires jusqu'aux espèces supérieures, il y a accroissement continu dans le nombre, l'étendue, la spécialité et la complexité de l'ajustement du dedans au dehors. L'*action réflexe* marque le passage de la vie physique à la vie psychique : c'est l'élément primordial de l'intelligence. Sous sa forme élémentaire, l'action réflexe est la réponse faite par une contraction à une irritation. Mais qu'elle soit seulement ébauchée dans une masse presque homogène ou qu'elle ait pour instrument un appareil nerveux complet, c'est toujours « une relation interne ajustée à une relation externe ».

L'*instinct* n'est qu'un réflexe composé et consolidé. A mesure que s'est développé le système nerveux, les excitations comme les réactions sont devenues plus complexes. Les traces laissées par les expériences subies se sont accumulées de génération en génération, et peu à peu il s'est établi une connexion automatique entre un système de réponses et un système d'excitations. C'est l'instinct. A son tour, la progression des instincts tend vers une spécialité et une complexité toujours plus grande. Mais, en se compliquant, les groupes de relations deviennent moins fréquents : une série composée de dix éléments combinés se reproduira moins souvent dans le même ordre qu'une série composée seulement de cinq éléments. Par suite, les changements psychiques corrélatifs se combineront d'une manière de moins en moins fixe, régulière et déterminée. Les actions tendront à perdre leur caractère automatique, « et l'instinct se perdra graduellement dans quelque chose de plus élevé ».

Ce quelque chose est la *mémoire*. Dans la mémoire, l'écho de l'impression reçue est trop faible pour passer de lui-même à une action immédiate; il y a une excitation partielle, une forme naissante ou faible d'une activité interne en relation incomplète avec une activité externe. Cette forme naissante est appelée idée ou réminiscence. Mais en même temps que la mémoire naît la *raison*. Ces réminiscences forment des impulsions qui se combattent. Toutefois les « tendances motrices ne se balanceront presque jamais exactement. La plus

forte finira par se traduire en action. Et comme la plus forte sera généralement la plus répétée, elle sera aussi la mieux adaptée aux circonstances. Mais une action ainsi produite n'est autre chose qu'une action rationnelle. »

De concert avec le processus intellectuel que nous décrivons se déroule le processus émotionnel. A toute connaissance se lie un certain état psychique appelé *sentiment*. Toute représentation est à quelque degré agréable et désagréable. Tant que les actes demeurent automatiques, ce sentiment n'existe pas. Au contraire, quand ils se compliquent au point de perdre leur automatisme, ils revêtent la forme de sensibilité. Mémoire, raison, sentiment naissent donc ensemble et obéissent à la même loi de développement.

En vertu de la même exigence surgit la *volonté*. A la suite d'impressions complexes, il arrive que des *idées* de mouvements appropriés naissent, mais ne peuvent immédiatement passer à l'action à cause d'un conflit avec d'autres *idées* de mouvements également appropriés. Une cependant finit par prévaloir. « Ce passage d'un phénomène de mouvement idéal à la réalité est ce que nous distinguons sous le nom de Volonté... Ainsi la cessation de l'action automatique et la naissance de la volonté sont une seule et même chose. »

Ce qui fait voir que chacune de ces quatre formes psychiques est amenée à l'existence « par suite de la complexité croissante et de la cohérence imparfaite des changements automatiques », c'est ce fait contraire : quand les mouvements ont été assez répétés pour redevenir cohérents et automatiques, ils cessent d'être conscients, rationnels, émotionnels et volontaires. « Mémoire, raison, sentiment et volonté disparaissent simultanément » devant le retour de l'automatisme<sup>1</sup>.

#### IV

Les définitions qui prennent seulement les choses par le dehors risquent de n'être qu'approchées. Comme elles se bornent à une sorte de description de l'extérieur, elles arrivent malaisément à satisfaire à la règle antique : convenir

1. *Principes de psychologie*, t. I, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> parties.

*toti et soli*. Les définitions ou les notions que vient de nous présenter Herbert Spencer n'échappent pas à ce défaut; et par suite tout ce prétendu processus psychique est ruineux.

Certes, un être vivant se met en correspondance avec le milieu. Pour citer deux exemples extrêmes empruntés à l'auteur, la plante, baignée par une atmosphère contenant de l'acide carbonique et exposée aux rayons du soleil, opère en elle certains arrangements qui fixent dans son tissu le carbone et rendent libre l'oxygène. Le navigateur qui calcule sa route sur l'Océan met ses opérations mentales d'accord avec la position des astres, les courants marins, les vents, le port à atteindre. Mais dans l'univers, tous les êtres agissent et réagissent les uns sur les autres. Non seulement ils subissent des changements momentanés et incohérents, mais ils reçoivent de leur action mutuelle des « ajustements définis », stables et cohérents; non seulement ils éprouvent « des changements primaires », mais encore ils éprouvent des « changements secondaires<sup>1</sup> ». Serais-ce qu'ils sont tous vivants? Il est merveilleux d'harmonie le concert qui forme le monde avec la masse de ses forces mécaniques, physiques et chimiques. Là tout vibre à l'unisson. Toute onde de mouvement qui frissonne en un point se propage de proche en proche et va éveiller au loin d'autres mouvements correspondants. Partout c'est le jeu parfaitement pondéré des actions et des réactions. Et cependant, de l'aveu d'Herbert Spencer lui-même, la vie est chose restreinte. Donc la notion qu'il en donne est inexacte.

A l'origine de l'activité vitale, notre philosophe place l'action réflexe. On a beaucoup usé depuis quelques années de l'action réflexe. Au fait, par son caractère partie mécanique partie organique, ce genre d'action est commode dans un système évolutionniste. Il ne faut pas cependant oublier que les biologistes sérieux et avec eux Herbert Spencer déclarent que l'activité nerveuse est sans précédent immédiat dans la série des activités. D'autre part, rien n'autorise à mettre dans l'acte réflexe un commencement d'intelligence. Ainsi il existe un hiatus d'une part entre l'action purement physique

1. *Principes de biologie*, t. I, p. 94.

et l'acte réflexe, d'autre part entre l'acte réflexe et l'acte intellectuel. Le premier anneau de la chaîne qu'on prétend continue est isolé ; au moins la double soudure est visible.

Faire de l'instinct un réflexe composé et consolidé est une autre thèse chère aux psycho-physiologistes contemporains, tout particulièrement à M. Th. Ribot. Mais si l'on s'en tient au seul mécanisme, il est impossible de rendre compte d'un caractère essentiel de l'instinct. Ce caractère, c'est la coordination régulière et constante des mouvements en vue d'une fin à remplir, d'un but à atteindre. La finalité que nous avons déjà dû signaler plusieurs fois reparait ici. Or dans toute action dirigée vers une fin à obtenir, il y a une activité en correspondance non seulement avec le présent, mais avec quelque chose qui est à venir. Vous laissez tomber une goutte d'acide sur la cuisse d'une grenouille ; elle retire le membre : tout est dans le présent. Au printemps, l'hirondelle amasse des fétus de paille, des brindilles de bois, des duvets flottants dans l'air, de la terre détrempeée dans l'eau et en construit son nid. Il arrivera que ce nid sera toujours adapté à la famille qu'il doit recevoir, qu'il sera propre à conserver la chaleur nécessaire pour l'éclosion des œufs, qu'il pourra résister au vent et sera protégé contre la pluie. Au lieu d'une correspondance avec une relation présente, il y a une correspondance avec une relation à venir. Nous sommes à mille lieues du mécanisme. On invoquera les excitations que l'oiseau reçoit par la vue et le toucher. Nous ne nions pas ces excitations ; elles donnent lieu à des actions réflexes qu'on peut considérer comme la base de l'instinct, mais qui ne forment pas l'instinct lui-même. On parlera avec Herbert Spencer d'expériences passées, accumulées, cristallisées en quelque sorte : l'oiseau y obéirait fatalement. Mais comment croire à la merveille d'expériences qui se seraient ordonnées d'elles-mêmes dans une constante direction ? Comment surtout ne pas remarquer que pareille explication enferme une contradiction évidente ? Les mouvements instinctifs ont toujours en vue un besoin à satisfaire, un danger à prévenir. Obliger un individu à attendre l'expérience pour contracter l'instinct, c'est le condamner à périr avant d'avoir pu réaliser heureusement l'expérience. L'instinct ne se conçoit pas sans

une intelligence prévoyante : les spiritualistes la placent dans un être transcendant, dans l'auteur même de tous êtres. Jusqu'ici on n'a pas trouvé mieux.

L'impossibilité de l'explication mécaniste augmente encore à l'égard des actions dites raisonnables et volontaires. Elles ne présentent plus cette fixité, cette régularité qui pouvait jusqu'à un certain point donner le change et faire croire au mécanisme. De plus la prévision qui les distingue est non seulement dans le terme de l'acte ; elle est consciente et délibérée.

Quant à la mémoire, nous ne pouvons y voir une forme supérieure à l'instinct. Prise dans sa notion la plus large, elle est l'accompagnement de chacun de nos actes conscients. Elle implique la faculté de conserver quelque chose de toutes les modifications du *moi* dont la conscience nous a, une première fois, avertis et de les reproduire avec plus ou moins de fidélité. Mais cette double puissance ou facilité s'applique aux actes instinctifs ou même purement mécaniques autant qu'aux actes raisonnables. Spencer nous dit que l'idée suggérée par la mémoire a ceci de spécial qu'elle est trop faible pour passer d'elle-même en acte, et il semble faire de l'idée et de l'acte une même réalité, un même mouvement dont l'acte serait le terme final et l'idée le terme initial. Mais, à notre sens, aucune idée ne passe d'elle-même en acte. C'est seulement une force sollicitante ; la décision, la réalisation, le déclenchement de la machine vient d'ailleurs : de la puissance motrice ou de la volonté<sup>1</sup>.

Le défaut que nous avons déjà eu l'occasion de relever chez Herbert Spencer, de considérer le résultat extérieur obtenu sans se demander la manière dont il est obtenu, se trahit plus fortement dans ce qu'il dit de la raison et de la volonté. Il définit l'action rationnelle celle qui, *de fait*, est le mieux appropriée aux circonstances, l'action volontaire celle qui, *de fait*, l'emporte dans le conflit de plusieurs idées également appropriées. Il néglige la part que le sujet prend à ces actions, la façon dont elles procèdent de lui, chose cependant

1. V. *Les Idées-Forces* de M. Fouillée. *Études*, 15 mars 1894.

très connaissable, et directement connaissable. Et négligeant cela, il néglige le caractère de préméditation, de prévision réfléchie qui se trouve en tout acte raisonnable et volontaire. Les actes qu'il nous présente comme tels ne sont que la contrefaçon de ceux à qui conviennent la raison et la volonté.

Évidemment dans un pareil système, il n'y a plus de place pour la liberté. La liberté se saisit dans le passage de la puissance à l'acte, dans la position de l'action, et Herbert Spencer ne veut s'arrêter qu'aux résultats acquis : c'est un partisan à sa manière de la théorie du fait accompli. A ses yeux, la croyance à la liberté est une illusion qui tient à deux autres illusions : La première est « la supposition qu'à chaque moment le *moi* est quelque chose de plus que l'état de conscience composé qui existe alors. L'homme qui a été soumis à une impulsion, affirme que c'est lui qui a agi, « en parlant de lui comme de quelque chose de distinct du groupe d'états psychiques qui a produit l'impulsion ». L'autre illusion est de croire que certains phénomènes sont indéterminés et soustraits à la « nécessité de se suivre dans un ordre particulier ». Mais cette apparente indétermination n'est que « l'extrême complication des forces en action ». D'ailleurs la liberté serait un don funeste pour l'homme. La vie devient plus haute et le bonheur plus grand à mesure que l'activité intérieure s'ajuste mieux avec les relations extérieures. Mais si l'homme était d'une façon quelconque maître de ses déterminations, il pourrait entraver ce mouvement progressif qui fait monter sans cesse l'humanité <sup>1</sup>.

Herbert Spencer raille quelque part dans ses ouvrages « ceux qui ont cultivé l'art de s'embarasser l'esprit méthodiquement <sup>2</sup> ». Certes il pourrait, dans la question présente, rendre des points à tous les idéologues. C'est à un empiriste renforcé qu'il est besoin de rappeler que la métaphysique de la fantaisie ne saurait prévaloir sur les données de l'expérience. Mais quel fait plus expérimental, plus connaissable que la conscience de notre liberté ?

Notons enfin dans toute cette histoire de l'évolution mentale l'application du principe étrange, adopté par les évolu-

1. *Principes de psychologie*, t. I, p. 543-547.

2. *Ibid.*, t. II, p. 400.



tionnistes, que le besoin crée l'organe ou la fonction. Mémoire, raison, émotion, volonté naissent à point nommé quand la nécessité s'en fait sentir. La machine, à cause de sa complexité même, cesse de fonctionner avec la même régularité et la même sûreté; immédiatement il s'y ajoute un nouvel engrenage, une pièce quelconque pour corriger le défaut. Quelle merveille! Et c'est le besoin qui opère ces miracles! Le besoin n'est fécond que lorsqu'il se présente sous forme d'idée qui provoque l'activité du sujet vers un déficit à combler. Mais ici c'est le manque même d'une faculté qui donne l'aptitude à la produire; c'est l'impuissance qui devient puissance. En écartant du monde la notion de finalité, en remplaçant l'idée directrice par la tendance mécanique, on se heurte partout à l'impossible, disons le mot, à l'absurde.

## V

On comprend qu'en expliquant ou mieux en dénaturant ainsi les phénomènes de l'ordre mental, Herbert Spencer ait pu établir sa *loi de continuité*. Pour lui, il n'y a pas de ligne de démarcation entre la psychologie mentale et la simple biologie. « Cela, ajoute-t-il, a besoin à peine d'être dit pour ceux qui acceptent la doctrine de l'évolution; car l'évolution étant un processus universel, un et continu à travers toutes les formes d'existence, il ne peut y avoir de rupture, il ne peut y avoir de changement d'un groupe de phénomènes concrets en un autre groupe sans qu'il y ait un pont formé par des phénomènes intermédiaires <sup>1</sup>. » Pour la même raison, « s'il y a eu évolution, dit-il au début de sa Sociologie <sup>2</sup>, la forme d'évolution que nous appelons superorganique (ou sociale) a dû sortir insensiblement de l'organique ». On peut cependant l'étudier à part en n'y comprenant « que les opérations et les produits qui impliquent les actions coordonnées de beaucoup d'individus ».

C'est cette théorie de l'*évolution sociale*, telle que l'entend Herbert Spencer, qu'il nous reste à exposer et à examiner brièvement.

1. *Principes de psychologie*, t. I, p. 136.

2. *Principes de sociologie*, t. I, p. 6.

Divers facteurs, dit-il, concourent à l'évolution sociale. Il y a des facteurs *originels extrinsèques*, tels que le climat, la configuration et la nature du sol, la flore et la faune : ce sont les plus puissants. Il y a des facteurs *originels intrinsèques* : ils se réduisent au caractère et aux aptitudes des individus. Viennent ensuite les facteurs *secondaires* : ce sont les modifications progressives du milieu qui, produites par l'évolution sociale, réagissent à leur tour sur elle, l'accroissement en volume de l'agrégat social, l'influence des parties composantes de la société ou des sociétés voisines, l'accumulation des produits artificiels. Sous ces influences multiples, se développent les groupes sociaux, qu'ils soient « domestiques, politiques, ecclésiastiques, cérémoniels, industriels <sup>1</sup> ». Leur caractère commun est de croître à la façon d'un organisme. « La société présente une croissance continue; à mesure qu'elle croît, ses parties deviennent dissemblables, leur structure se complique; les parties dissemblables prennent des fonctions dissemblables... Ces fonctions se prêtent une mutuelle assistance qui amène une dépendance réciproque des parties <sup>2</sup>. »

Prise dans son ensemble, la société peut revêtir soit le *type militant*, soit le *type industriel*. Dans le type militant ou déprédateur, les organes qui servent à l'attaque et à la défense sont grandement développés. Dans le type industriel ou laborieux prédominent les organes qui ont pour objet l'entretien. La centralisation de l'autorité est un trait caractéristique de la première forme : tout y repose sur le principe de la coopération obligatoire. La seconde tend à développer la liberté individuelle : la coopération y est volontaire. Toutes les sociétés étaient à l'origine belliqueuses ; peu à peu elles se font laborieuses. Mais elles ont peine à se débarrasser de leur caractère primitif, et le type industriel est presque partout masqué par des restes de militarisme. D'ailleurs, il s'opère des transformations d'un type en l'autre, et de nos jours, en divers pays, même en Angleterre, on peut constater des retours partiels vers l'esprit déprédateur et centralisateur. En somme, « comme les agrégats évoluant

1. *Principes de sociologie*, t. I, ch, I-IV et XXVII.

2. *Ibid.*, t. II, p. 21.

en général, les sociétés nous présentent une *intégration*, à la fois par simple accroissement de masse et par fusion et refusion de masses. On y voit d'innombrables exemples du changement qui part de l'*homogénéité* pour aller à l'*hétérogénéité*; qui va de la tribu simple, dont toutes les parties sont semblables, à la nation civilisée, où les dissemblances structurales et fonctionnelles défient l'énumération. Avec le progrès en intégration marche l'accroissement de la *cohérence*, et aussi de la *netteté définie* des formes<sup>1</sup> »

Cette assimilation d'une société à un organisme est juste par plus d'un endroit. L'idée en remonte à plus haut qu'Herbert Spencer, mais il convient de reconnaître qu'il a bien poussé ce rapprochement et qu'il a d'heureuses rencontres. Nous ne pouvons que renvoyer pour le détail à la lecture de ses ouvrages. Du reste, il proteste qu'il n'a entendu montrer qu'une analogie; il se défend d'avoir voulu établir une identité. Plusieurs sociologues modernes auraient dû imiter sa réserve en ce point. Pour dire toute notre pensée, la Sociologie d'Herbert Spencer et les chapitres qu'il a consacrés dans ses ouvrages de morale à des questions économiques et politiques forment ce qu'il a produit de plus acceptable. Et cependant ici comme ailleurs, sinon avec plus de clarté encore, apparaît le vice de sa théorie évolutionniste et de tout évolutionnisme en général.

Forcé par l'évidence des faits, Spencer avoue que, dans l'évolution sociale, « il est bien possible et même très probable que le recul ait été aussi fréquent que le progrès... C'est que l'évolution n'est pas l'effet d'une tendance *intrinsèque* en vertu de laquelle tout deviendrait supérieur... Elle est le produit des facteurs externes et internes » qui enchevêtrent leur action de mille manières. Aussi on ne peut considérer le progrès « comme inévitable dans chaque société particulière, ou même comme probable... Nous savons dès l'école que des nations sont descendues de civilisations supérieures à des civilisations inférieures, et nous en rencontrons d'autres exemples à mesure que notre savoir s'é-

1. *Principes de sociologie*, t. II, II<sup>e</sup> partie; — t. III, V<sup>e</sup> partie.

tend. Égyptiens, Babyloniens, Assyriens, Phéniciens, Perses, Juifs, Grecs, Romains, on n'a qu'à nommer ces peuples pour se rappeler qu'un grand nombre de sociétés puissantes et très avancées ont disparu ou dégénéré jusqu'à ne plus former que des hordes de barbares, ou ont traversé des siècles d'une longue décadence <sup>1</sup>. »

Parfaitement, mais alors il ne faut plus nous parler d'évolution, à moins d'entendre ce mot dans le sens d'un changement quelconque. La théorie évolutionniste, appliquée à l'ordre social, avec tout son appareil scientifique, revient à dire : il n'y a pas d'effet sans cause, et l'effet est toujours proportionné à la cause ; la nature de l'effet dépend de la nature de la cause ; toute modification en bien ou en mal est produite par un agent, et suivant l'influence subie dans le conflit des êtres, les uns monteront dans l'échelle du progrès, les autres descendront. Il faut renoncer au progrès continu en intégration, en cohérence, en différenciation et en précision de forme. Il ne se réalise pas dans l'histoire des sociétés, pas plus que dans celle des individus.

Mais est-il permis au moins de considérer dans l'ensemble des sociétés l'évolution comme inévitable, à titre d'« effet définitif » ? S'il en était ainsi, la loi de l'évolution, à la rigueur, serait sauve. Dans la lutte pour la vie, les sociétés trop faibles succomberaient ou reculeraient comme font les individus mal armés ; les sociétés mieux organisées prendraient leur place, et au total, il y aurait progrès continu dans le monde social.

La théorie, même ainsi comprise, est en contradiction avec les faits. Rappelons-nous que l'évolution, sociale ou autre, implique un double progrès : progrès en *concentration*, progrès en *différenciation* des éléments et des fonctions. Or, dans le type militaire, la concentration ou centralisation est plus forte que dans le type industriel, et cependant c'est celui-ci qui partout, — Herbert Spencer lui-même le reconnaît, — tend à se substituer à l'autre. Le parlementarisme chez la plupart des nations de l'Europe et de l'Amérique du Sud a remplacé le pouvoir personnel, plus ou moins

1. *Principes de sociologie*, t. I, p. 138-140.

absolu ; ailleurs, c'est la forme républicaine qui est en vogue. Les liens avec le pouvoir central tendent donc un peu partout à se relâcher, non à se resserrer. Voici même qu'en France on se met à parler de décentralisation. D'autre part, si la différenciation des organes et des fonctions va croissant dans les sociétés modernes, cet accroissement ne va pas toujours à augmenter les organes et les fonctions qui dépendent du pouvoir et qui ont un caractère plus ou moins public. Près des organismes officiels, il se crée aussi des organismes privés. En certains pays, ceux-ci même se développent aux dépens de ceux-là ; chez d'autres, on songe sérieusement à donner davantage à l'initiative privée.

En somme, l'histoire de l'évolution sociale, ou mieux des changements sociaux, est moins uniforme et moins simple que l'imagine Herbert Spencer. Naguère M. Tarde, dans un ouvrage intitulé *les Lois de l'imitation*, reprenait pour son compte quelques idées du philosophe anglais. Il estime « probable qu'une hiérarchie très forte soit le terme fatal d'une civilisation quelconque » ; et il conclut que « le monde évolue de la multiformité à l'uniformité, du morcellement à la centralisation ». Rappelant cette conclusion, M. Edmond Demolins, le distingué directeur de la *Science sociale*, constatait qu'elle est en contradiction avec les faits observés<sup>1</sup>. Ces faits conduisent à partager l'histoire du monde en trois périodes.

« Pendant l'antiquité, remarque M. Demolins, et jusqu'aux premiers siècles de notre ère, sous l'influence originaire de la vie plus ou moins pastorale, toutes les sociétés répandues à la surface du monde appartenaient aux diverses variétés de la *formation communautaire*. » Elles poussent constamment à l'unité, à la centralisation, à la formation de grands empires. Le monde est soumis exclusivement à la force centripète. « Dans la période suivante, nous voyons apparaître

1. *La Science sociale*, janvier 1895. Cet article résume à grands traits diverses études que la Revue a publiées sur cette question. En citant cet aperçu général de l'histoire des sociétés, nous n'entendons pas adopter toutes les idées particulières émises par l'école de la *Science sociale*. — Voir encore le numéro de février 1895.

un dualisme : ce dualisme se manifeste par la *lutte entre la formation communautaire et la formation particulariste*. » Celle-ci s'est introduite avec les deux invasions des Francs en Gaule et des Saxons en Angleterre. Elle a pour caractère la prédominance de l'individuel sur le groupe ou sur la communauté. Ces sociétés sont soumises non plus à la force centripète, mais à la force centrifuge. Pendant cinq siècles, du sixième au onzième, il n'y a guère d'autre souveraineté que celle des propriétaires indépendants sur leur domaine. Cependant la formation communautaire, réfugiée dans le vieil esprit latin, n'est point morte. Elle fait effort pour forcer la couche particulariste qui la recouvre et pour reparaître à la surface. Elle échoue en Angleterre, où le Saxon solidement établi finit par l'emporter définitivement ; elle réussit sur la plus grande partie du continent, tant à cause de l'élément gallo-romain que de l'influence des légistes imbus du droit romain de l'Empire. Mais voici que s'annonce l'aurore de la troisième période de l'histoire du monde, celle « qui se caractérise déjà, avec une netteté indéniable, par la *prédominance de la formation particulariste* ». Et M. Edmond Demolins ajoute : cette évolution vers la forme particulariste, on peut affirmer, d'après divers symptômes, qu'en France elle est en voie de s'accomplir. « D'ailleurs, de toutes les sociétés à formation communautaire, c'est la France qui a le moins de chemin à faire pour arriver au but ; elle est celle qui se rapproche le plus de la forme particulariste, grâce aux influences sociales apportées par les Francs. »

Pour expliquer la naissance de ces différentes formes et leur succession, nous accorderions plus que M. Demolins aux facteurs internes, c'est-à-dire au caractère et aux aptitudes de la race. Cependant la grande loi de l'organisation sociale semble bien être celle que formule ainsi un de ses disciples, M. de Rousiers : « Les hommes, ayant besoin de manger pour vivre, s'arrangent partout pour gagner leur vie, et suivant les circonstances, ils sont obligés de se grouper différemment pour atteindre ce but<sup>1</sup>. » Cette explication des transformations sociales, pour être moins sys-

1. *La Science sociale*, avril 1889, p. 347.

tématique et présenter un moins bel enchaînement que celle de l'évolutionnisme mécaniste, ne nous paraît que plus exacte. Si l'on ajoute que les lois sociales ne sont pas despotiques, et que l'homme, doué de libre arbitre, a toujours la faculté de les violer, ou aura, à notre avis, les *principes d'une sociologie* à la fois plus conforme aux faits, plus profonde et plus féconde que celle d'Herbert Spencer.

En sociologie comme en tout le reste, l'esprit de système a gâté chez Herbert Spencer de vraies qualités d'observation : il a mal vu certains faits ou les a mal interprétés. Aussi sa doctrine sociale, avec de bonnes parties, est-elle fantaisiste en trop d'endroits et ruineuse par la base. Les faits avec leurs exigences rationnelles ne se prêtent pas à l'évolution purement mécaniste, qu'il s'agisse de l'ordre physique, de l'ordre mental ou de l'ordre social. De tous côtés on aboutit à cette conclusion, le *connaissable* n'est pas ce qu'en fait Herbert Spencer, une apparence qu'on étreint en quelques formules mécaniques, qu'on exprime « en termes de matière et de mouvement ».

Reste à étudier chez le philosophe anglais l'*idée religieuse* et l'*Inconnaissable* : ce sera la matière d'un prochain et dernier article.

(A suivre.)

L. ROURE.

## ÉTUDES D'HISTOIRE PONTIFICALE

---

# L'EMPIRE, L'ITALIE

ET

## LE POUVOIR TEMPOREL DES PAPES AU TEMPS DE JEAN VIII<sup>1</sup>

---

Nous avons faussé compagnie aux lecteurs de la *Revue*, au moment où nous promettions de leur raconter ce qu'était devenu l'Empire sous le gouvernement de Charles le Chauve. La privation, j'imagine, ne fut point extrême. On n'aurait même aucune envie d'aller regarder dans ce vieux petit coin d'histoire ancienne, si tant de gens sérieux et doctes n'en étaient revenus avec la persuasion qu'il s'était passé là quelque chose de très grave, de très préjudiciable au progrès ultérieur de l'humanité. C'est là, disent-ils, que l'Empire aurait reçu le coup de grâce. L'institution impériale, qui, bien tenue et intacte dans son prestige, se trouvait de force à arrêter la dissolution sociale dont l'Occident était alors menacé, serait sortie des mains du favori de Jean VIII épuisée, avilie, mortellement atteinte aux sources mêmes de la vie. A tel point, qu'il ne nous resterait plus qu'à intituler dramatiquement cette nouvelle étude : L'empereur Charles le Chauve ou la destruction de l'Empire franco-romain.

Notre conviction est au contraire que nous allons travailler principalement à augmenter les gaités de l'histoire. Non pas certes qu'il faille s'attendre à rencontrer beaucoup d'événements d'essence folâtre ou consolante. Si les responsabilités sont mal établies, si la pénétration des origines et des causes laisse encore beaucoup à désirer, il n'en demeure pas moins vrai que cette seconde moitié du neuvième siècle est l'époque des grandes ruines, que l'on y voit crouler de toutes parts l'édifice politique où la civilisation occidentale

1. V. *Études*, 15 juillet 1894.



s'était abritée tant bien que mal depuis les invasions barbares. Car ce qui s'effondre alors, ce n'est pas seulement l'autorité impériale, cette clef de voûte d'un système que l'on croyait avoir ainsi rebâti tout entier sur le modèle et avec la solidité de l'ancienne constitution romaine. Le travail de démolition s'étend à tout pouvoir souverain, à la royauté aussi bien qu'à l'empire. La notion même de l'ordre social est renversée. Sous l'influence de causes qui sont précisément à déterminer, il arrive que les membres d'un même État perdent la conscience de leur commune solidarité, que les esprits ne s'élèvent plus à la conception d'un bien général, résultante et garantie de tous les intérêts particuliers, et que, par suite, l'existence au sein du corps social d'une autorité universelle, une et entière pour tous, n'est plus désirée ni comprise. Chacun ramène ses vues plus près de soi, s'associe dans son voisinage, pour le morceau de terre qu'il occupe. Le lien d'homme à homme remplace le lien civil, le citoyen s'absorbe dans le vassal, le fief tient lieu de patrie. Ceux qui n'étaient auparavant que les instruments passagers, les simples canaux du pouvoir central, s'en emparent et se l'approprient. Sur toutes les pentes où elle descendait autrefois sans interruption, l'autorité souveraine est maintenant détournée de son cours, emprisonnée, transformée en propriété particulière; et si la source primitive en subsiste encore sous le nom de royauté ou de suzeraineté, ce n'est plus qu'un moteur indirect, une force qui se brise à mille barrages et s'affaiblit dans des répercussions infinies. En un mot, nous assistons à l'envahissement progressif de la féodalité.

Qu'il y ait là un spectacle plus poignant que gai, personne ne saurait en disconvenir. Quoi qu'on pense à certains égards du régime féodal, il est clair qu'il n'a pas précisément couché l'humanité dans un lit de roses. Nos pères y ont laissé beaucoup de leurs sueurs et de leur sang, et, trop souvent, il leur fallut payer un peu de sécurité par beaucoup de servitude. En brisant ses vieilles formes, pour se mettre plus à l'aise, la société du neuvième siècle n'a guère fait que démontrer par une nouvelle épreuve l'inépuisable variété de la misère humaine. C'est donc avec une curiosité émue que

l'on regarde les hommes de cette époque travailler à la préparation d'un aussi redoutable avenir.

Malheureusement il est plus facile de se passionner au spectacle de cette grande évolution que de s'en rendre un compte exact et complet. La question des origines y est particulièrement déconcertante, tant on éprouve l'impression que des mouvements de cette étendue et de cette profondeur n'ont pas leurs causes à la surface de quelque fait isolé, tant il est manifeste que, pour les découvrir, on devrait fouiller un peu partout et très avant, dans le passé lointain comme dans le présent immédiat, et que c'est aller à une déconvenue certaine, que de se mettre en arrêt devant un seul point de l'horizon, le flair attaché sur une seule piste.

Telle est cependant la posture où la critique historique se complait depuis bientôt deux siècles. Il est vrai que, s'il faut l'en croire, la place serait excellente et que jamais temps n'aurait été mieux employé. A regarder obstinément de ce côté, non seulement elle a vu le phénomène se produire sous ses yeux, non seulement elle a pu en relever l'heure et en dévisager l'auteur, mais il lui est arrivé cette bonne fortune de reconnaître dans l'introducteur de la féodalité celui-là même qui passait d'autre part pour avoir amené la décadence de l'Empire. La solution des deux immenses problèmes tiendrait dans un seul nom. Si le monde a changé de face par suite de la déchéance simultanée des autorités royale et impériale, la faute en est à Charles le Chauve, qui n'a su faire ni son métier d'empereur, ni son métier de roi, qui par complaisance pour Jean VIII lui a livré tous les droits, toutes les meilleures terres de l'Empire, tandis que la noblesse de son royaume arrachait à sa lâcheté les plus nécessaires prérogatives de la couronne. Voilà où nous en sommes presque partout, en France aussi bien qu'en Allemagne<sup>1</sup>. Est-ce avec raison?

1. Ces opinions sont vulgarisées par les meilleurs manuels d'histoire. En ce qui concerne spécialement le rôle impérial de Charles le Chauve, voyez *l'Histoire de l'Église* de Funck (éd. fr., t. I, p. 371), et *l'Histoire de l'Église* de Kraus (éd. fr., t. I, p. 117).

## I

## LA ROYAUTÉ SOUS CHARLES LE CHAUVÉ

Historien du pape Jean VIII, notre devoir nous obligerait uniquement à démontrer l'inanité de cette conception en ce qui concerne le règne impérial de Charles le Chauve. Nous reconnaissons toutefois que notre thèse produirait l'effet d'un simple paradoxe, s'il restait établi que celui dont nous prétendons faire un meilleur empereur avait été réellement le plus misérable des rois. Il nous faudrait même revenir sur ce que nous avons soutenu antérieurement, et, devant l'impossibilité pour un homme d'esprit de prendre un tel prince au sérieux, nous devrions avouer que Jean VIII, au moment de l'élection impériale, n'avait vu dans Charles le Chauve qu'un jouet puéril et facile à manœuvrer. Bien plus, la réputation du Pontife se trouverait atteinte de ce chef d'un nouveau et très sensible grief, Charles le Chauve, comme on va le voir, n'ayant accompli ce qu'on appelle sa grande abdication des prérogatives royales que par la faute et pour obéir aux sollicitations du pape Jean VIII. Si bien que, finalement, la grosse part des responsabilités dans l'établissement du système féodal irait à celui qui en fut réellement le plus perspicace adversaire, qui dès l'année 875 signalait aux rois le danger de laisser les mêmes hommes s'éterniser dans leurs charges<sup>1</sup>, à ce Jean VIII dont il serait plus juste de dire qu'il a été, dans un siècle de transformation, le rempart obstiné de l'ancien état de choses, le dernier refuge du vieil idéal romain.

Par bonheur, le fondement sur lequel repose cette théorie des origines féodales est déjà plus d'à moitié ruiné, et nous n'aurons pas grand'peine à l'achever, autant du moins que cela est nécessaire pour nous rendre la route libre.

Il y a déjà près de dix ans, en effet, qu'un historien français, M. Émile Bourgeois, s'est avisé d'aller regarder de près dans ce fameux capitulaire de Quierzy, où l'on prétendait que Charles le Chauve avait lâché la bride à la féodalité, en con-

1. V. *Lettre de Jean VIII à l'empereur Louis II* (Jaffé-Ewald, n° 3011).

sacrant officiellement l'hérédité de toutes les charges et de tous les bénéfices<sup>1</sup>. Le résultat de cet examen, très minutieux et très soigné, fut qu'il y avait eu jusque-là méprise complète sur le sens et la portée du document en question, qu'on se trouvait en présence, non pas d'un texte législatif universel et permanent, mais d'une disposition transitoire et restreinte à un cas particulier, qu'en somme le capitulaire de Quierzy, bien loin de reconnaître le principe de l'hérédité des charges et honneurs publics, tendait visiblement à maintenir, en cette matière, le pouvoir discrétionnaire de la royauté<sup>2</sup>.

Nous n'avons point à refaire un travail, qui, dans ses points essentiels, nous paraît absolument décisif<sup>3</sup>. Ceux-là seulement s'étonneront du résultat obtenu, qui n'ont point expérimenté combien faciles sont ces erreurs d'interprétation, lorsqu'elles répondent aux préoccupations personnelles de l'interprète.

Ici, le contresens traditionnel put d'autant mieux s'établir, qu'il avait été inventé par un maître dans l'art de bien dire. Montesquieu, son premier auteur, l'avait embelli de la fine ciselure de son style et déposé dans l'un de ces chefs-d'œuvre portatifs, qui font si vite passer de main en main la vérité ou l'erreur<sup>4</sup>. La trouvaille semblait du reste excellente. Cette intervention individuelle et décisive d'un roi de France dans la formation de la féodalité venait fort à propos à l'historien de *l'Esprit des lois* pour concilier sa connaissance des faits avec la théorie qu'il s'était construite à plaisir sur les origines exclusivement germaniques de la noblesse française<sup>5</sup>. Ainsi s'expliquait pourquoi, tout en étant de même souche, tout en étant pareillement de purs Germains, les nobles de France étaient arrivés à l'état féodal plus tôt que ceux d'Allemagne. La différence tenait à leurs rois respectifs, les Al-

1. V. *Le capitulaire de Kiersy-sur-Oise (877)*, par E. Bourgeois, Paris, 1885:

2. *Ibid.*, et spécialement les ch. v et vi.

3. V. de plus le travail de Fustel de Coulanges, publié postérieurement dans : *Nouvelles recherches sur quelques problèmes d'histoire*, 1891, p. 418, *sqq.*

4. V. Montesquieu, *De l'Esprit des Lois*, liv. XXXI, ch. xxv, où l'on ne rencontre guère une seule vérité qui ne soit mélangée de beaucoup d'erreur.

5. V. *Ibid.*, liv. XXX, ch. xxv.

lemands ayant rencontré dans Louis le Germanique un prince intelligent et brave, tandis que les Français n'avaient affaire qu'à un lâche imbécile<sup>1</sup>. Système ingénieux, comme on voit, mais dont presque toutes les données sont fictives.

Je veux bien qu'il soit particulièrement flatteur de se savoir du sang germanique dans les veines, au lieu de sang gaulois ou de tout autre; mais s'il est un fait actuellement bien établi, c'est que les conquérants francs ne se sont point maintenus en caste fermée et privilégiée; c'est que de très bonne heure on vit les Gallo-Romains dans les charges et les honneurs, au premier rang de l'ordre social comme les barbares issus de la Germanie; c'est qu'entre vainqueurs et vaincus, du moins dans la Gaule proprement française, dans la Francie traditionnelle qui s'arrêtait à la Loire, la fusion s'est opérée très rapidement, très largement, rendant tout commun, loi, mœurs, langue et jusqu'à ce nom glorieux de Franc, qui cesse bientôt d'être le signe distinctif d'une race, pour devenir l'apanage de toute une grande nation<sup>2</sup>. Peu importe d'ailleurs que dans cette société gallo-franque la poussée féodale soit arrivée plus tôt ou plus tard qu'en Allemagne à enlever au pouvoir central la libre disposition des fonctions de l'État et des anciens bénéfices fiscaux. Pour grave que soit l'événement, il apparaît, non comme le principe, mais comme la conséquence dernière, le terme inévitable et logique d'un mouvement commencé plus bas, à une source bien autrement vaste et profonde.

De quelque nom dont se soit décoré le patronage privé, — et l'on sait du reste qu'au neuvième siècle le terme particulièrement en honneur était celui de *séniorat*, — à quelques conditions et sous quelque forme que se soient constitués les rapports de seigneur à vassal<sup>3</sup>, c'est devant cette institution

1. V. *Ibid.*, liv. XXXI, ch. xxx.

2. Pour ne citer que le travail le plus récent, et dans lequel, étant donnée la nationalité de son auteur, on a moins de risque de se heurter à des tendances trop françaises ou trop allemandes, v. G. Kurth, *La France et les Francs dans la langue politique du moyen âge*. (*Revue des questions historiques*, avril 1895, p. 337, sqq.)

3. V. *Les Origines de l'ancienne France*, t. I, p. 117-124, et *passim*, où M. Jacques Flach paraît bien avoir détruit pour toujours la vieille idée qui

que doivent se tenir de préférence les chercheurs d'origines et de responsabilités.

S'il était avéré qu'un roi se fût rencontré à cette époque, assez insouciant pour laisser le séniorat, — je ne dis pas se généraliser, car c'était déjà fait, — mais s'organiser à sa guise, transformer le protectorat privé en magistrature publique, et créer ainsi une infinité de petits États dans l'État, s'il était vrai que ce roi eût poussé la folie jusqu'à se dépouiller lui-même, au profit des seigneurs, de son son droit le plus essentiel et le plus redoutable, celui de mettre en mouvement la force militaire, on aurait sous la main le fauteur authentique de la grande révolution sociale, la bonne cible où chacun pourrait mettre ses traits en toute conscience. Aussi, parmi les historiens qui rôdent sans cesse autour de Charles le Chauve, ceux-là font-ils preuve d'un flair plus subtil, qui s'arrêtent moins au capitulaire de Quierzy qu'à celui de Mersen, où des mesures furent prises relativement à l'institution seigneuriale. Il est seulement fâcheux que cette sagacité ait soudainement perdu le vent, lorsqu'il s'est agi d'aller au fond des choses, de savoir au juste ce qui s'était passé en 847 dans cette petite localité du pays meusain.

Rarement la fantaisie s'est donné plus libre carrière que dans l'interprétation des décisions de Mersen, fort claires cependant, pour peu qu'on les examine dans leur cadre historique et l'esprit attentif aux décrets similaires qui ont précédé. Comment, en effet, connaissant la législation depuis longtemps en vigueur, a-t-on pu voir dans le capitulaire de Mersen la plus petite extension du séniorat, la plus petite aggravation de ses droits ?

Charles le Chauve exige là que tous les hommes libres de son royaume<sup>1</sup> aient la faculté de se choisir un seigneur

mettait toute la vassalité dans la recommandation pour bénéfice, et partant toute l'origine de la féodalité dans un mode de tenure de la terre.

1. Il est manifeste que Charles le Chauve ne légifère, à Mersen, que pour ses propres sujets, et que, lorsqu'il dit : *nos, nostrum, in nostro regno*, il entend ne parler que de lui seul, sans rien décider, par rapport aux royaumes de ses deux frères. On a la clef de son style dès les premiers mots. *Dilectissimi fratres et nos*, dit-il en commençant sa proclamation au peuple

à leur gré, soit le roi en personne, soit quelqu'un de ses fidèles<sup>1</sup>. Mais il y avait beau temps que pareille liberté avait été accordée par Charlemagne à tous les sujets de l'Empire, avec, en plus, l'autorisation de porter leur choix dans n'importe lequel des royaumes carolingiens<sup>2</sup>.

Défense est faite ensuite par Charles le Chauve aux hommes ainsi recommandés de rompre le lien seigneurial sans de justes raisons<sup>3</sup>. Or, personne n'avait plus veillé que Charlemagne sur la permanence de ce lien; son zèle était allé jusqu'à en interdire la rupture, dans le cas même où le seigneur n'aurait acquis ses titres que par le don d'un sou à son homme<sup>4</sup>.

De ce que Charles le Chauve ait, en outre, ordonné à ses fidèles de se montrer, à son exemple, justes et raisonnables envers leurs hommes, on ne peut que lui tenir bonne note de cet effort<sup>5</sup>, et il faut être vraiment fêru d'une idée fixe

(*Monum. Germ., Leg. sect. II, t. II, p. 71*); mais, surtout, on peut se convaincre, par le même capitulaire, de quels termes se servaient les trois rois, lorsqu'ils prenaient une mesure d'ensemble, comment Louis le Germanique a soin, dans ce cas, de dire : *in cujuscumque regno, ubicumque in nostro communi regno*. (V. *Adnuntiatio Hludowici*, cap. v et vi, *ibid.*, p. 70-71.) C'est là un fait capital pour l'intelligence du document. Pour s'être trompé à ce point de départ, C. von Noorden n'a pas réussi à combattre efficacement les erreurs de Gfrörer et de Wenck touchant le premier chapitre de la proclamation de Charles le Chauve, et il est tombé lui-même, à propos du dernier chapitre, dans une interprétation non moins malheureuse. V. C. von Noorden, *Hinkmar, Appendice I, p. iv, sqq.*

1. « Volumus etiam, ut unusquisque liber homo in nostro regno seniore, qualem voluerit, in nobis et in nostris fidelibus, accipiat. » *Adnuntiatio Karoli*, ch. II (*ibid.*, p. 71).

2. « Et unusquisque liber homo post mortem domini sui licentiam habeat se commendandi inter hæc tria regna ad quemcumque voluerit; similiter et ille qui nondum alicui commendatus est. » *Divisio regnorum*, a. 806. (*Ibid.*, t. I, p. 128, cap. x.) Louis le Pieux renouvela les mêmes libertés dans sa *Divisio regni* de l'an 831 (*ibid.*, t. II, p. 22, cap. vi).

3. « Mandamus etiam ut nullus homo seniore suum sine justa ratione dimittat nec aliquis eum recipiat, nisi sicut tempore antecessorum nostrorum consuetudo fuit. » (*Ibid.*, t. II, p. 71, cap. III.)

4. « Quod nullus seniore suum dimittat postquam ab eo acceperit valente solido uno. » *Capitulare Aquisgranense*, 801-813 (*ibid.*, t. I, p. 172, cap. XVI).

5. « Et volumus, ut sciatis, quia nos fidelibus nostris rectum consentire

pour distinguer, dans cette exhortation générale et vague, l'apparition d'une nouvelle juridiction seigneuriale.

Reste la décision prise à Mersen au sujet des services dus aux seigneurs par leurs hommes.

Depuis longtemps figurait, au nombre de ces services, l'obligation de suivre le seigneur à la guerre, au cas, bien entendu, où le ban de guerre serait publié par le pouvoir central ou ses délégués. Charlemagne, à qui cet usage, déjà établi avant lui, avait paru un excellent moyen de faciliter les mobilisations et d'atteindre les responsabilités, s'était appliqué à le maintenir et à le régulariser<sup>1</sup>. C'est aussi la pratique de Charles le Chauve, ni plus ni moins. Ses capitulaires en la matière n'aggravent ni ne diminuent les capitulaires de son grand-père; ils s'y réfèrent même expressément<sup>2</sup>. Ce qui fut décrété par lui à Mersen — et très sagement du reste — n'était que l'application à un cas particulier d'un principe général et admis par tous. Il s'agissait tout simplement de remédier à une situation créée par la fréquence des partages entre Carolingiens, ainsi que par la facilité laissée naguère à tous les hommes libres de changer de royaume à la mort de leurs seigneurs. Une fois incorporés à un nouveau royaume et devenus vassaux d'un nouveau roi ou de quelqu'un de ses fidèles, les hommes libres n'en conservaient pas moins leurs propriétés et alleux au pays dont ils avaient fait partie<sup>3</sup>, et ne se gênaient pas pour vivre et séjourner sur ces terres, autant et plus que de raison<sup>4</sup>. De là un grave dommage pour leurs seigneurs, et

volumus et contra rationem eis facere non volumus. Et similiter vos ac ceteros fideles nostros admonemus, ut vos vestris hominibus rectum consentiatis et contra rationem illis non faciatis. » *Adnuntiatio Karoli*, cap. iv (*ibid.*, t. II, p. 71).

1. « Ut omnis liber homo, qui quatuor mansos vestitos de proprio suo sive de alicujus beneficio habet, ipse se præparet et per se in hostem pergat, sive cum seniore suo, si senior ejus perrexerit, sive cum comite suo. » V. *Capitulare missorum de exercitu promovendo*, a. 808 (*ibid.*, t. I, p. 137, cap. 1). Cf. *Capitulare Bononiense*, a. 811 (*ibid.*, p. 167, cap. ix).

2. V. *Edictum Pistense*, a. 864 (*ibid.*, t. II, p. 321, cap. xxvii).

3. V. *Conventus apud Confluentes*, a. 860 (*ibid.*, t. II, p. 158, cap. vii).

4. Plus tard, Charles le Chauve veillera à ce que personne ne puisse devenir propriétaire dans son royaume, à moins de lui avoir prêté le serment de



même pour tout le royaume auxquels ils appartenaient dorénavant. Car il était fort difficile d'obtenir le service militaire de ces vassaux résidant à l'étranger. En conséquence, Charles le Chauve décrète qu'à l'avenir tous les hommes qui sont à lui ou à ses fidèles devront, en quelque royaume qu'ils se trouvent, suivre leur seigneur à la guerre et lui rendre tous autres services accoutumés. Une seule exception est faite, pour le cas où le royaume alors habité par ces hommes serait sous la menace d'un péril extrême, et obligé de recourir à la *landwehr*, c'est-à-dire à l'appel aux armes de toute la population répandue à la surface de son territoire<sup>1</sup>. Il était de droit, en effet, qu'en pareille occurrence, tout vassal pût s'acquitter du service militaire dans le pays menacé qu'il occupait en ce moment<sup>2</sup>. C'était un reste de l'ancienne solidarité que les Carolingiens auraient voulu maintenir entre leurs états, et qui, malgré le partage en royaumes indépendants, leur faisait considérer les pays francs comme ayant encore à certains égards une existence commune et des devoirs réciproques<sup>3</sup>.

Tout cela, comme on voit, est fort simple, et il n'y a qu'à se pencher sur le texte pour en pénétrer le sens, tant la surface des mots est limpide ! On a cependant trouvé le moyen de s'embrouiller dans cette clarté. On a fait dire à Charles le Chauve qu'il abandonnait aux seigneurs tout le service militaire, toute la conduite de la guerre, ne se réservant d'intervenir que dans le cas où la patrie serait en danger. Et c'est sur ce contresens énorme que certaines têtes se sont échauffées, qu'on a crié à la déchéance de la royauté, à l'institution

fidélité. V. *Capitulare Tusiacense*, a. 865 (*ibid.*, t. II, p. 330, cap. II); *Capitulare Carisiacense*, a. 873 (*ibid.*, p. 345, cap. V).

1. « Et volumus, ut cujuscumque nostrum homo, in cujuscumque regno sit, cum seniore suo in hostem vel aliis suis utilitatibus pergat; nisi talis regni invasio, quam *lantweri* dicunt, quod absit, acciderit, ut omnis populus illius regni ad eam repellendam communiter pergat. » *Adnuntiatio Karoli*, cap. V (*ibid.*, p. 71).

2. « Ad defensionem patriæ omnes sine ulla excusatione veniant. » V. *Edictum Pistense*, a. 864 (*ibid.*, t. II, p. 322, cap. XXVII). Sur cette défense générale du pays, v. Boretius, *Beitræge zur Capitularienkritik*, p. 128.

3. V. Faugeron, *De fraternitate seu conloquiis inter filios et nepotes Illudowici Pii*, Paris, 1868.

de la guerre privée, à toutes les horreurs et abominations du système féodal <sup>1</sup>!

Il faut se calmer. Nous avons donné tout le capitulaire incriminé de Mersen, sans en passer un mot. Ni là, ni ailleurs, Charles le Chauve n'a porté à l'autorité royale les coups mortels qu'on lui impute<sup>2</sup>; et il est grand temps de s'apercevoir qu'on a fait ces belles découvertes sous l'influence plus ou moins directe des Annales de Fulde, et qu'au fond de tous ces jugements exagérés sur le caractère et la politique d'un roi de France, il n'y a de vraiment établi que le patriotisme haineux d'un moine allemand<sup>3</sup>.

C'était peut-être une faute, au point de vue royal, de chercher à régulariser et à utiliser l'institution du séniorat, plutôt que de se risquer à la détruire. En Gaule, dans la France occidentale, le danger semblait particulièrement menaçant. Soit que les troubles du huitième siècle y eussent désorganisé la société plus que partout ailleurs, soit qu'en dépit de révolutions infinies se fût maintenue dans l'âme gauloise cette vieille tendance, déjà signalée par César<sup>4</sup>, qui poussait les plus faibles à se grouper autour des plus forts et qui avait produit, chez ces peuples, un si grand développement de la clientèle privée, toujours est-il que les Gallo-Francs préféraient se recommander dans leur voisinage plutôt qu'au pouvoir central, et que nulle part ailleurs la puissance seigneuriale ne faisait courir autant de risques à la royauté. C'est même là, je crois, qu'il convient de mettre la cause des progrès plus rapides que l'on constate, en France, dans le

1. « Il semble que l'instrument de la guerre privée soit trouvé. L'obligation envers l'État n'existe plus que pour la défense de la patrie. Voilà qui est grave et nouveau dans ce document. » *Histoire générale du quatrième siècle à nos jours*. Ouvrage publié sous la direction de MM. E. Lavisse et A. Rambaud. 1894, t. I, p. 407.

2. Pas même dans les *Capitula ad Francos et Aquitanos missa de Carisiaco*, a. 856 (*ibid.*, t. II, p. 279-282), dont il faut singulièrement forcer le texte pour y voir, comme on l'a fait (*Histoire générale*, t. I, p. 409), l'héritage des charges de l'État pleinement reconnue.

3. V. *Études*, 15 juillet 1894, p. 493. M. E. Bourgeois montre très bien comment s'est formée la légende hostile à Charles le Chauve. V. *Le Capitulaire de Kiersy-sur-Oise*, p. 160, sqq.

4. V. César, *De bello Gallico*, l. VI, ch. XI, XIII, XV; l. VII, ch. IV, XL, etc.

mouvement féodal<sup>1</sup>. Au lieu de scruter inutilement la faiblesse de certains Carolingiens français, mieux vaudrait donc mesurer la force du courant qu'ils avaient à contenir.

Si Charles le Chauve ne le contient qu'imparfaitement, parce qu'il était déjà trop tard, parce qu'après les désordres du règne de Louis le Débonnaire, et parmi les incessantes querelles des trois frères, il eût fallu à cette tâche un génie sans égal, encore doit-on reconnaître qu'il s'y employa dans l'esprit et avec les moyens que lui avait légués son grand-père. Placé entre le péril du séniorat et l'ambition des comtes, des propres agents de son pouvoir, il crut, comme Charlemagne, qu'il y aurait profit pour la royauté à balancer ces deux forces l'une par l'autre. Comme lui, il eut l'intuition très nette que tout l'avenir du système dépendait du maintien des *missi dominici*, de ces instruments de l'État plus directs et plus maniables. Des trois fils de Louis le Débonnaire, aucun n'a mieux tenu la main à la conservation de cet organisme essentiel, et, tandis qu'en Allemagne, sous le gouvernement tant vanté de Louis le Germanique, les *missi* disparaissent presque entièrement<sup>2</sup>, Charles le Chauve ne cesse de s'en servir et de les conserver dans l'intégrité de leur rôle<sup>3</sup>.

On a dit que la distance qui sépare la royauté de Charlemagne de celle de son petit-fils pouvait se mesurer à la façon toute différente dont l'un et l'autre avaient compris leur autorité législative<sup>4</sup>. Or, la vérité est que cette différence n'existe pas, et l'on commet une grosse erreur lorsqu'on prétend

1. V. Flach, *Les Origines de l'ancienne France*, t. I, p. 55, *sqq.*

2. V. Dümmler, *Geschichte des ostfränkischen Reichs*, 2<sup>e</sup> édit., t. III, p. 629.

3. V. *Capitulare missorum Attiniacense*, a. 854 (*Mon. Germ., Leg. sect. II*, p. 277-278); *Capitulare Carisiacense*, a. 857 (*ibid.*, p. 286-7, cap. iv, v, ix); *Capitula post conventum Confluentinum missis tradita*, a. 860 (*ibid.*, p. 297-298); *Constitutio Carisiacensis*, a. 861 (*ibid.*, p. 301); *Capitula Pistensia*, a. 862 (*ibid.*, p. 307, 309, cap. ii, iv); *Edictum Pistense*, a. 864 (*ibid.*, p. 319, 321, 323, 327, cap. xxi, xxv, xxvii, xxxi, xxxv); *Capitulare Tusiacense*, a. 865 (*ibid.*, p. 330, 331, 332, cap. v, vi, vii, viii, ix, x, xii, xiii, xvi); *Capitula Pistensia*, a. 869 (*ibid.*, p. 334, 336, cap. v, xi); *Capitulare Carisiacense*, a. 873 (*ibid.*, p. 343, 344, 346, cap. i, ii, iv, ix, xi).

4. V. Dareste, *Histoire de France*, t. I, p. 474-475.

qu'en ne légiférant jamais qu'après entente et avec le consentement de ses fidèles, Charles le Chauve aurait rompu avec les idées et la pratique de ses prédécesseurs. Depuis Charlemagne, à tout le moins, c'était une notion fondamentale chez les Francs occidentaux que la volonté du prince ne suffit pas à donner l'être à la loi, qu'il y faut encore la collaboration des grands du royaume et le consentement de la nation<sup>1</sup>.

Il est parfaitement exact que Charles le Chauve s'est montré plus jaloux qu'aucun autre de maintenir cette conception de la loi<sup>2</sup>, plus scrupuleux à entourer ses actes législatifs de toutes les formes prescrites par le droit antérieur; mais il faut renverser toute l'histoire de ce temps, et même un peu la logique, pour voir dans cette conduite un écart de la tradition et un principe de décadence. Il y aurait eu là plutôt un principe de salut. Car, dans cette société qui s'en allait en pièces, faute de savoir où raccrocher son unité, rien n'était plus propre à rendre à chacun la notion du bien général et la conscience de la commune solidarité, que le rayonnement permanent sur tout le corps social de cette majesté collective de la loi, que cette action constante d'une puissance morale supérieure, agissant pour tous et par tous. La féodalité a été, entre autres choses, l'effacement presque absolu du caractère universel du pouvoir législatif devant l'omnipotence de la volonté individuelle.

Force est donc, finalement, de reconnaître dans Charles le Chauve, non pas le destructeur systématique de la royauté en France, mais l'un de ses plus intelligents soutiens. S'il n'a pas réussi à lui inoculer une abondance de vie dont elle n'était plus guère capable, — Charlemagne du reste n'avait pas été beaucoup plus heureux, — si, après sa mort, la chute s'est précipitée, profonde et pour longtemps irréparable, c'est du moins son mérite et son honneur d'avoir conservé intact l'idéal de la puissance souveraine, et permis à la monarchie française expirante de s'ensevelir dans un peu de gloire.

1. V. Hincmar, *De ordine palatii*, ch. VIII, xxxiv et xxxv, édit. M. Prou, p. 20, 84-93.

2. « Et quoniam lex consensu populi et constitutione regis fit. » *Edictum Pistense*, a. 864 (*Mon. Germ., Leg. sect. II*, t. II, p. 313, cap. vi).

Ainsi s'explique pourquoi l'imagination populaire a souvent confondu le souvenir du premier Charles avec celui de son petit-fils, comment elle a pu mêler la vie des deux grands empereurs dans le tissu de ses légendes et de ses chansons de geste<sup>1</sup>. Ainsi s'explique surtout comment Jean VIII, qui n'avait point lu les Annales de Fulde, s'est figuré de bonne foi avoir trouvé dans Charles le Chauve le restaurateur tout indiqué de la puissance impériale. Il ne nous reste plus qu'à rechercher si les prévisions du pontife se sont vérifiées dans les faits, si l'on ne doit pas au contraire, suivant l'opinion courante, attribuer à Charles le Chauve la ruine lamentable de l'empire carolingien.

## II

## L'EMPIRE SOUS CHARLES LE CHAUVÉ

Tout semblait apaisé et constitué en Italie, lorsque le nouvel empereur rentra en France, dans les premiers jours du mois de mars 876. Au Nord, dans la région plus spécialement appelée Lombardie, parce qu'elle était jadis le siège principal, le domaine particulier de la royauté lombarde, tout le gouvernement supérieur avait été remis aux mains d'un duc, créé pour la circonstance, et qui n'était autre que le propre beau-frère de Charles le Chauve, le célèbre Boson<sup>2</sup>. Plus puissant que tous les autres magnats

1. On a déjà signalé la confusion perpétuelle de Charles le Chauve avec Charles le Martel dans la chanson de *Girart de Rousillon* (v. G. Paris, *Histoire poétique de Charlemagne*, p. 437, et P. Meyer, *Romania*, a. 1878, p. 175) ; mais entre Charles le Chauve et Charlemagne, les confusions de détail sont sans nombre, et l'on en pourrait collectionner un peu partout, dans *Ogier le Danois*, dans *Karl Meinet*, dans les *Quatre fils Aimon*, les *Reali di Francia*, *Girart de Vienne*, etc.

2. V. *Hincmari annales*, a. 876 (Pertz, t. I, p. 498). Boson, plus tard roi de Provence, était originaire des Ardennes, fils du comte Beuves, petit-fils par sa mère de Boson surnommé l'Ancien, et partant neveu d'Hubert, abbé de Saint-Maurice, et de la malheureuse Thietberge, femme répudiée du roi Lothaire II. Peut-être était-il apparenté aux Boson qu'on rencontre à la même époque en Italie, car son grand-père maternel, Boson l'Ancien, s'était établi dans ce pays. Mais il n'est plus permis de s'autoriser de la similitude des noms, pour dire que sa première femme s'appelaît Ingeltrude. Le vrai mari de cette coureuse, qui donna tant d'embarras au pape Nicolas I<sup>er</sup>, est le

d'Italie, le duc de Lombardie n'était cependant pas le seigneur de tous, du moins à ce titre.

Trois grands marquisats veillaient à la garde des frontières menacées, avec l'autorité étendue que comportait cette institution <sup>1</sup>. C'était, à l'Est, faisant face aux Carinthiens et aux Croates, le marquisat de Frioul, avec Forum Julii pour centre <sup>2</sup>; au Sud, le marquisat de Toscane, qui de la cité de Lucques épiait la mer Thyrrhénienne et les incursions des pirates sarrasins <sup>3</sup>; enfin, de l'autre côté de l'État pontifical, l'ancien duché de Spolète, maintenant mar-

Boson que l'on voit figurer, en 871, dans les armées de l'empereur Louis II, (v. André de Bergame, *Historia*, ch. xv, dans les *Script. rer. Lang.*, p. 228), en 874, dans un plaid tenu à Pavie (v. Muratori, *Antiq. Ital.*, t. V, p. 987), et qui mourut avant l'année 878 (v. *Lettre de Jean VIII au comte Matfred*, Migne, t. CXXVI, ep. cxliv, p. 787).

1. On peut remarquer que, dans le plaid de Pavie, tenu au mois de février, ne figurait aucun des comtes de frontières, ni le marquis de Frioul, ni celui de Toscane, ni ceux du Spolétinat (*Mon. Germ.*, *Leg. sect. II*, t. II, p. 99, 103). J'avais cru d'abord qu'en ce qui concerne Bérenger de Frioul, il fallait chercher le motif de son absence dans la persistance de son hostilité à l'égard de Charles le Chauve (v. *Études*, 15 juillet 1894, p. 472, n° 1); mais la généralité du fait demande une autre explication. Elle doit être tirée, ce me semble, de la situation particulière des Marches. Il n'y eut en réalité, à Pavie, que ceux qui faisaient proprement partie du duché de Lombardie, qui relevaient de Boson.

2. Charles le Chauve s'était bien gardé cependant de rendre à cette marche toute l'étendue qu'avait pu avoir autrefois le duché de Frioul. Comme du temps de Louis II, sa frontière s'arrêtait en deçà de l'Adige (v. *Constitutio promovendi exercitus*, a. 867, dans *Script. rer. Lang.*, p. 470); elle ne comprenait ni Vérone, ni Trente. Aussi vit-on figurer au plaid de Pavie Walfred, qui était certainement comte de Vérone (v. Dümmler, *Gesta Berengarii*, p. 67), et Liutfred qui me paraît avoir été comte de Trente, et que j'identifierais volontiers avec le Liutfred, correspondant de Jean VIII (v. Migne, ep. cclxxxI, cclxxxII).

3. Pas plus que pour le Frioul, Charles le Chauve n'avait rétabli au profit de cette marche l'ancienne circonscription du duché de Toscane, si tant est qu'elle eût jamais existé que comme expression géographique. Du temps de Louis II, Florence, Volterra et Arezzo se trouvaient en dehors de la marche de Toscane (v. *Constitutio promov. exerc.*, a. 866, l. c., p. 470), qui ne comprenait guère que Pise, Lucques, la Maremme jusqu'à proximité du littoral pontifical, avec la tutelle de la Corse. C'est pourquoi les évêques de Florence et d'Arezzo furent du nombre des grands dignitaires ecclésiastiques convoqués au plaid de Pavie (v. *Mon. Germ.*, *ibid.*, p. 99).

quisat<sup>1</sup>, avec mission de regarder sur l'Adriatique par Fermo, et, plus encore, de surveiller sur terre ce qui se passait du côté de l'Italie méridionale.

Dans chacun de ces trois postes avancés, Charles le Chauve avait laissé ou redonné le gouvernement à ceux qui l'occupaient avant son arrivée. Bérenger, rentré en grâce, commandait dans le Frioul<sup>2</sup>, Bérenger, tout jeune encore, mais déjà politique subtil, et gardant la conscience du sang carolingien qui coulait dans ses veines<sup>3</sup>. La Toscane restait au pouvoir d'Adalbert I<sup>er</sup>, issu d'une vieille famille franque installée là par Charlemagne, et qui, par sa bravoure comme par les services rendus, semblait offrir les meilleures garanties<sup>4</sup>. Quant à Spolète, nous avons déjà vu comment, à la prière du pape Jean VIII, Charles le Chauve l'avait rendue au duc Lambert, dépossédé naguère par Louis II<sup>5</sup>. Il convient cependant d'ajouter que, fidèle à la politique de son illustre aïeul, Charles le Chauve avait maintenu le dédoublement de l'ancien duché<sup>6</sup> : tandis qu'il confiait à Lambert

1. Écrivant à Charles le Chauve au sujet de Lambert de Spolète et d'Adalbert de Toscane, Jean VIII s'exprime ainsi : « Quidam videlicet ex confinibus et vicinis nostris, quos *marchiones* solito nuncupatis ». (Migne, ep. XLIII, p. 696 ; cf. ep. XLII, p. 693.) Il me paraît certain que, du temps de Louis II, le Spolétinat n'était pas considéré comme une marche de l'Empire, ni son chef appelé marquis. Il y eut là, je crois, une innovation de Charles le Chauve en corrélation avec sa façon de concevoir les limites effectives de son autorité en Italie. Lambert n'en continua pas moins à porter, avec son titre de marquis, celui de duc et de comte.

2. Son intimité avec le duc Boson, quelques mois après, ne s'expliquerait pas autrement (v. *Hincm. ann.*, a. 876, p. 499).

3. Son père Eberhard avait épousé Gisèle, fille de Louis le Débonnaire.

4. Fils de Boniface II, qui battit les Sarrasins d'Afrique en 828 (v. *Einhard annales*, a. 828, Pertz, t. I, p. 217), petit-fils de Boniface I<sup>er</sup>, qui apparaît dans les documents dès l'année 812 (v. Dümmler, *Gesch. d. ostfr. Reichs*, t. III, p. 16, n° 2), Adalbert I<sup>er</sup> était déjà marquis de Toscane et tuteur de la Corse en 846, où il fit tout son devoir, lors de la grande entreprise des Sarrasins contre Rome : « Adalvertus comes strenuus, hic cum esset marcensis et tutor Corsicæ insulæ, etc. » (V. *Vita Sergii II*, ch. XLIV, dans le *Liber pontif.*, éd. Duchesne, t. II, p. 99.)

5. V. *Études*, 15 juillet 1894, p. 478-479.

6. Ce dédoublement du duché de Spolète semble avoir été opéré par Charlemagne, après son couronnement impérial, durant le séjour qu'il fit à Spolète en mai 801 (Böhmer-Mülbacher, n° 363<sup>c</sup>). Dès lors, en effet, le duc Wi-

la cité de Spolète avec toute la partie occidentale jusqu'au Sangro, Guy II, le jeune frère de Lambert, était installé à Fermo, à Camerino, et sur tout le littoral de l'Adriatique<sup>1</sup> jusqu'à et y compris la Pescara et Chieti<sup>2</sup>. L'unité, si dangereuse autrefois, de la puissance spolétaine, n'existait plus, sauf peut-être la reprise, en certains cas, d'une sorte de séniorat supérieur à exercer par Lambert, en vue d'une action commune, à l'extérieur, de tout le marquisat<sup>3</sup>.

Si donc on veut bien se souvenir de ce que nous avons démontré précédemment<sup>4</sup>, à savoir que rien d'essentiel n'avait été changé par le nouvel empereur dans la condition du pouvoir temporel des papes, qu'il n'y avait eu, au profit du Saint-Siège, ni cession nouvelle de territoires, ni relâchement des droits traditionnels de l'Empire, on devra reconnaître que Charles le Chauve n'avait pas précisément inau-

nigise ne prend plus, comme auparavant, le titre de *summus dux* (comparez, dans *Il Regesto di Farfa*, les nos 172, 163, 168 avec les nos 214, 222, 224, 231, 282), et l'on voit, qu'en 814, Accideus est duc en même temps que lui (*ibid.*, n° 224). Le dépouillement minutieux du même registre de Farfa ne prouve pas seulement la continuité de ce dualisme à travers la première moitié du neuvième siècle; il fournirait encore des renseignements nouveaux sur la série des ducs, comtes et gastalds de cette région, si c'était ici le lieu de s'arrêter sur une matière demeurée confuse jusqu'à présent.

1. Il ressort des documents qu'à partir de 875, Guy II, frère de Lambert, eut un gouvernement qui comprenait Fermo (Muratori, *Script. rer. Ital.*, t. II<sup>b</sup>, p. 948), Chieti (*ibid.*) et le comitatus Pinnensis (*ibid.*, et p. 947-978). Que Camerino fût aussi dans sa part, c'est ce qui semble résulter d'un passage d'Erchempert, dans son *Hist. Lang. Benevent.*, ch. LXXIX, (*Script. rer. Lang.*, p. 263). Aussi bien, lorsque le pape Jean VIII, en 880, veut désigner les deux gouvernements spolétains, il appelle l'un « ducatus Spoletanus », et l'autre « ducatus Camerinensis ». (Migne, t. CXXVI, ep. ccc, p. 913.)

2. L'atlas de Spruner-Menke est manifestement fautif dans sa vingt et unième carte, cartouche de droite, où Chieti (Teate) est indiquée comme faisant partie de la principauté de Bénévent durant le neuvième siècle. Erchempert, qui écrivait vers l'an 887, dit expressément : « Tellures Teatensium et urbes a dominio Beneventanorum tunc (a. 802) substractæ sunt usque in præsens. » *Hist. Lang. Benevent.*, ch. v (*Script. rer. Langob.*, p. 236.)

3. Je m'explique ainsi pourquoi, dans les documents, le titre de duc est donné à Lambert, jamais à Guy, si ce n'est, lorsqu'à son tour il deviendra maître de Spolète.

4. V. *Études*, 15 juillet 1894, p. 477.



guré en Italie une politique brouillonne et sans précédents. Tout restait, en somme, dans les cadres tracés depuis la restauration de l'Empire ; et, à supposer qu'on eût mieux fait de bouleverser tout le personnel des hauts fonctionnaires, d'instituer partout des hommes nouveaux et sans attaches dans le pays, plutôt que de se servir des anciens dynastes accoutumés à se faire obéir, Charles le Chauve pouvait du moins se rendre le témoignage d'avoir, encore en cela, appliqué les principes et suivi les errements de son illustre aïeul<sup>1</sup>. Par ailleurs, il n'avait rien négligé pour que, dans le duché de Lombardie, pivot de tout le système, l'élément français et sûr devint prépondérant. Boson reçut tous les collaborateurs qu'il demanda<sup>2</sup>, y compris son propre frère Richard, plus tard comte d'Autun<sup>3</sup>.

Sur un point seulement, mais qui était de conséquence, l'œuvre du nouvel empereur semblait s'écarter de celle de Charlemagne. L'Italie, désormais, ne formait plus un *regnum* à part ; elle n'avait plus d'autre roi que l'empereur.

Peut-être serait-on tenté de chercher l'explication de cette divergence dans l'hypothèse que Charles le Chauve aurait cru plus nécessaire de maintenir l'unique fils qui lui restait à la tête du royaume d'Aquitaine. Ce n'était pas trop d'un roi, en

1. Après sa conquête de l'Italie en 774, Charlemagne ne changea les dignitaires que dans la même région où les changera plus tard Charles le Chauve. Comme lui, il laissa en fonctions les ducs de Frioul, de Toscane et de Spolète, Hrodgand, Allon et Hildebrand, qui cependant étaient des Lombards et moins sûrs encore, puisque, deux ans après, il fallut déposséder Hrodgand par la force (Böhmer-Mühlbacher, n° 196 b, *sqq.*) et qu'Allon, avec Hildebrand, causèrent beaucoup d'ennuis au Saint-Siège. (V. *Codex Carolinus*, édit. des *Mon. Germ.*, nos 50, 55, 57, pp. 570, 582, 585.)

2. « Collegis ejus quos idem dux expetiit, in eodem regno relictis. » *Hincm. ann.*, a. 876, p. 498.

3. Quoique personne n'ait encore songé à cette identification, il me paraît certain que le Richard comte, dont la signature, dans les Actes de Pavie, vient immédiatement après celle de Boson (v. *Mon. Germ.*, *Leg. sect. II*, t. II, p. 99 et 104), n'est autre que son propre frère, le Richard auquel Boson passera plus tard son comté d'Autun. (V. *Hincm. ann.*, a. 882, p. 514.) On s'explique mieux ainsi pourquoi, l'année suivante, lorsque Boson s'éloigna de l'Italie, ce fut Richard qui prit provisoirement sa place avec sa qualité de *missus*. (V. *Le Testament de l'impératrice Engelberge*, dans *Hist. patr. monum.*, t. XIII, p. 456-457.)

effet, pour fixer la mobilité de ces Aquitains turbulents, toujours prêts à secouer le joug des hommes du Nord, et qui glissaient sans cesse entre les mains des Francs. Peut-être aussi pourrait-on supposer qu'il n'y avait là qu'une disposition transitoire, Charles le Chauve se réservant de donner plus tard l'Italie à son fils, lorsqu'il l'aurait fait couronner par le Pape<sup>1</sup>. Mieux vaut avouer cependant qu'il y a eu, dans la façon de comprendre le rôle particulier de l'Italie dans l'ensemble de l'Empire, un certain écart de vues entre Charlemagne et son petit-fils. Je me permettrai même d'ajouter qu'étant donné le but à poursuivre, la meilleure entente de ce rôle n'était pas précisément du côté de Charlemagne.

Certes, pour quiconque est persuadé que le maintien de l'Empire dans sa conception unitaire et toute romaine était à la fois chose impossible et nuisible, il est clair que la sagesse commandait de hâter la dislocation du système, de forcer surtout l'Italie à faire bande à part, de l'astreindre à se forger ses destinées par ses propres moyens et à ses frais. Mais il est clair également que de pareilles idées sur l'inanité ou la nocuité de l'institution impériale ne pouvaient entrer dans l'esprit de ceux qui acceptaient alors la charge de diriger cette institution et de la faire prospérer. L'Empire, aux yeux d'un empereur carolingien, devait rester une œuvre réalisable, capable de remplir sa double fin, c'est-à-dire de reconstituer, en même temps qu'un protectorat spécial du Saint-Siège, l'unité et la civilisation de l'ancien monde romain.

Dans ces conditions, l'Italie demandait à figurer au premier plan des préoccupations impériales, à se trouver directement dans la vue et sous la main de celui qui présidait aux destinées de l'Empire. Et cela, non seulement parce que c'était en Italie

1. En 877, lors de son second départ pour l'Italie, Charles le Chauve semble bien avoir eu pareille intention : « Ut filius noster talem se et taliter præparet, quatenus, cum Deo juvante reversi fuerimus, Romam ire valeat et ibi Dei et sanctorum apostolorum, *quandiu necesse fuerit*, servitium agere et ibi Deo adminiculante in regem possit coronari ». *Capit. Carisiac.*, c. xiv (*Mon. Germ., Leg. sect. II*, t. II, p. 359). Mais il avait fallu de graves changements dans la situation de l'Italie pour lui faire adopter un plan qui n'était probablement pas celui de son premier choix.

que siégeait la Papauté, parce que l'Empire avait là en quelque sorte la partie sacrée de sa fonction, mais encore parce que l'Italie constituait le seul membre essentiel d'un empire ainsi conçu, le seul qui ne pût se retrancher ou s'atrophier sans ôter à tout le corps sa forme substantielle, sans le condamner à l'impuissance ou à des désordres perpétuels.

Aucune chimère n'était plus dangereuse que celle d'un empire romain sans l'Italie ou avec une Italie dégradée, plus servante que maîtresse et plus dominée que soumise. La nation allemande en fit plus tard l'expérience, lorsqu'elle s'attela si pesamment à ce « saint Empire romain », qui fut tout juste aussi saint qu'il était romain, et dont personne n'eut autant à se plaindre que ceux pour lesquels il était spécialement institué.

On doit regretter, ce me semble, que Charlemagne ait été à la fois trop dévoué au Saint-Siège pour ne pas apercevoir l'importance de l'Italie au point de vue religieux, et trop pénétré de l'orgueil franc pour en reconnaître toute l'importance politique. De la rencontre de ces deux sentiments contraires dans l'âme du grand empereur est née, en 806, une politique peu cohérente, peu propre à donner de bons résultats. Tandis qu'il abandonnait le royaume d'Italie à son fils Pépin, à celui qui, n'étant point l'ainé, avait moins de chances d'arriver un jour à la dignité impériale, Charlemagne ne trouvait pas que ce fût trop de tous ses fils ensemble pour assurer la protection du chef suprême de l'Église.

Par un savant découpage, il leur avait si bien ménagé leur part d'hoirie, que chacun avait son entrée libre sur l'Italie, chacun son défilé commode à travers les Alpes<sup>1</sup>. Tous pourraient donc, quand il le faudrait, voler de concert au secours de Rome et du Pape. Ils pourraient aussi, malheureusement, voler à la proie, et spolier les Italiens sous prétexte de leur apprendre à vivre. Un peuple est bien près de sa perte, lorsqu'il y a tant de gens à vouloir son salut.

L'occasion s'offrit plus tard à Charlemagne de remettre les choses en meilleur état, lorsque, n'ayant plus qu'un seul fils

1. V. *Divisio regni*, a. 806, c. III et IV (*Mon. Germ., ibid.*, t. I, p. 127, 129).

vivant, il se fut enfin décidé, en 813, à lui léguer la dignité impériale. Il n'eut garde cependant de remédier au point sensible, et l'une de ses plus chères préoccupations fut de maintenir la royauté d'Italie dans la descendance de Pépin<sup>1</sup> : tant son esprit se refusait à voir au delà des Alpes la pièce la plus indispensable et la plus inquiétante du nouvel empire.

L'expérience ne mit pas beaucoup de temps à démontrer ce que valait cette politique. Installé au centre historique de l'Empire, et à proximité de celui qui disposait du sacre impérial, Bernard, fils de Pépin, n'avait pas tardé à étendre outre mesure le champ de ses ambitions<sup>2</sup>. On lui creva les yeux. L'unité de l'Empire fut momentanément sauvée par une barbarie, et l'on comprit qu'il fallait au moins que l'Italie formât le lot privilégié du fils aîné, l'apanage de celui qui était destiné ou même déjà associé à la dignité impériale.

Le système inauguré par Charles le Chauve semblait se rapprocher encore davantage de l'idéal à réaliser. Il ne faisait pas seulement à l'Italie l'honneur d'être gouvernée plus directement par l'empereur; il réunissait dans l'égalité de ce même gouvernement impérial la France traditionnelle avec le vieux pays romain, l'orgueil du présent avec l'orgueil du passé, et préparait ainsi la voie à une fusion plus intime,<sup>o</sup> seul moyen d'empêcher l'Empire de n'être qu'un instrument de tyrannie pour les uns, de servitude pour les autres. Toute la question était de savoir si l'Italie était suffisamment prête à entrer dans une combinaison de ce genre, s'il n'y avait rien dans les habitudes des peuples ou dans la condition des grands qui leur rendit plus difficile qu'ailleurs la concentration autour d'un pouvoir unique et forcément lointain.

A cet égard, les symptômes semblaient plutôt défavorables. Ce n'est pas que l'institution seigneuriale fût là plus avancée qu'en France; peut-être même l'était-elle moins. Mais le danger était du côté des grands dignitaires du royaume,

1. V. *Chronicon Moissiacense* (Pertz, *SS.*, t. II, p. 259); Éginhard, *Vita Karoli M.*, c. XVIII (Migne, t. XCVII, p. 43); *Translatio S. Viti* (Jaffé, *Bibl. rer. Germ.*, t. I, p. 7).

2. V. l'ensemble des témoignages, réunis par Richter-Kohl. *Annalen des Fränkischen Reichs*, t. II, p. 227-228.

plus habitués à l'indépendance, plus enclins à transformer leurs charges en possessions héréditaires. L'origine de cette situation remontait aux Lombards, qui n'avaient pas su se donner une royauté universelle et incontestée, et chez qui l'on avait vu de puissants ducs s'ériger en véritables chefs d'État<sup>1</sup>. Aussi est-on très loin de la vérité, lorsqu'on fait un crime aux Francs et aux papes d'avoir interrompu l'œuvre de l'unité italienne que les Lombards étaient soi-disant en train d'accomplir. Jamais cette unité n'avait été moins près de se réaliser qu'à l'époque de la conquête franque; rarement peuple s'était montré plus inapte que les Lombards à s'unir et à s'entendre. Nous en aurons de nouveau la preuve tout à l'heure, lorsque nous verrons ce que deviennent les derniers débris de la nation, dans quelles luttes fratricides, dans quel chaos de révolutions et de compétitions s'épuise l'antique vigueur de la race.

Sous le gouvernement des princes francs, le mal avait paru un moment s'enrayer. Lothaire I<sup>er</sup>, Louis II, à son début, s'étaient efforcés d'interrompre la succession des mêmes familles dans les grandes magistratures du royaume. Mais il avait fallu bientôt renoncer à combattre un courant venu de trop loin et de trop haut pour ne pas tout emporter<sup>2</sup>. Dès la seconde moitié du neuvième siècle, le principe de l'hérédité s'était à peu près fixé dans le Frioul, en Toscane et à Spolète, pour ne parler que des pays le plus en vue.

Ce qui semblait de nature à rassurer Charles le Chauve, c'est qu'en dépit d'un pareil obstacle son prédécesseur

1. Sur ce développement des duchés lombards, v. H. Pabst, *Geschichte des langobardischen Herzogthums*, dans les *Forschungen zur deutschen Geschichte*, t. II, p. 407 *sqq.*, et F. Hirsch, *Das Herzogthum Benevent bis zum Untergange des langobardischen Reiches*.

2. Jean VIII, écrivant à l'empereur Louis II, constate en ces termes la tendance nouvelle du pouvoir public à tout céder en Italie, et oppose à cette faiblesse des rois et empereurs sa propre méthode à lui : « Hinc est quod usque ad vestræ serenitatis (tempora) magistratus annui tam illis in partibus permanserunt, quam istis in partibus apud nos permanent. Ut alternantibus ducibus per alterna temporalia augetur Romani pontificis potius (jus), quam perenne magistratibus in jus proprium redigatur. Quantum discriminis ferat, si rerum possessio in decennium aut longius tribuatur... » Jaffé-Ewald, n° 3011.

Louis II avait réussi à tenir bien en mains toute l'Italie septentrionale, et mérité l'éloge le plus solide pour un roi, à savoir, que « de son temps chacun put jouir tranquillement de son bien<sup>1</sup> ». D'autre part, Charles le Chauve pouvait se flatter d'avoir préparé le remède au danger nouveau qui naîtrait de l'éloignement de la puissance souveraine. Grâce à la qualité de *missus* dont était revêtu le puissant duc de Lombardie, Boson, l'image de la majesté impériale resterait en quelque sorte sous les yeux, et ce serait assez, vraisemblablement, d'une délégation de cette nature pour parer aux cas urgents, et permettre d'attendre l'arrivée de l'Empereur<sup>2</sup>.

On n'avait besoin que de la fidélité du *missus*. Or, à cet égard, personne ne semblait offrir plus de garanties que Boson<sup>3</sup>. Arrivé récemment à la fortune par le mariage de sa sœur Richilde avec Charles le Chauve, son intérêt le plus évident lui commandait de garder les bonnes grâces de ce souverain, et de servir de son mieux une cause qui était aussi la sienne<sup>4</sup>. A moins donc qu'un fait nouveau et extraordinaire ne vint à s'introduire dans l'existence du *missus* impérial, et à changer le cours de ses ambitions en déplaçant ses intérêts, on pouvait sans crainte se fier à lui. Ce fait se produirait-il ? On eût été bien en peine alors de le prévoir ; et, s'il y avait de ce côté-là une fissure dangereuse à l'édifice construit par Charles le Chauve, elle demeurerait invisible aux plus clairvoyants.

1. « Unusquisque gaudebat de bonis suis », *Catalogus Brixienensis* (*Script. rer. Lang.*, p. 502.) Dans les anciennes éditions, l'éloge était mis au compte de Charles le Chauve, mais Waitz a très justement modifié cette mauvaise leçon.

2. Aux dignités de *missus* impérial et de *dux inclytus*, Boson joignait encore celle d'*archiminister sacri palatii*. V. les Actes du plaid de Pavie (*Monum. Germ., Leg. sect. II*, t. II, p. 99 et 104).

3. Quelle que fût, au fond, sa valeur morale, il était homme à donner de soi une excellente impression, puisque Reginon n'a pas assez d'éloges pour célébrer la perspicacité de son esprit et la modération de son caractère. V. Reginon, *Chronicon*, a. 879, éd. Kurze, p. 115.

4. De Charles le Chauve, Boson avait déjà reçu l'abbaye de Saint-Maurice, en 869 (*Hincm. ann.*, a. 869), le gouvernement de Vienne, en 871 (*ibid.*, a. 871), la charge de *camerarius* et de *magister hostiariorum* auprès de Louis le Bègue, en 872 (*ibid.*, a. 872).

Pour trouver l'endroit le plus apparemment défectueux du nouvel état de choses, c'était à l'autre bout de l'Italie qu'il fallait aller, à cette frontière méridionale où les survivants de la puissance lombarde se débattaient obstinément contre l'envahissement de la domination franque. Héritier des répugnances de son aïeul Charlemagne, qui n'avait presque jamais porté ses armes du côté de Bénévent qu'avec regret, pour complaire au Pape ou pour appuyer les plans de conquête de son fils Pépin, roi d'Italie; instruit d'ailleurs par les récentes et douloureuses mésaventures de l'empereur Louis II, Charles le Chauve avait cru plus sage de ne pas mettre la main dans un pareil guêpier. Sans renoncer expressément aux droits que pouvait avoir l'Empire au delà du Sangro et du Garigliano, il avait pratiquement considéré sa domination effective comme s'arrêtant avec les frontières de l'État pontifical et du duché de Spolète. Ce n'était, en définitive, que le retour aux idées de l'an 806 sur les limites de la puissance franque en Italie<sup>1</sup>, avec cette différence toutefois qu'il y avait moins à s'inquiéter présentement du voisinage lombard.

Le temps n'était plus où, tous réunis sous l'autorité du seul prince de Bénévent, les Lombards méridionaux présentaient aux Francs un front de bataille aussi prêt à l'offensive qu'à la défensive. Depuis plus de trente ans, Salerne s'était violemment séparée de Bénévent<sup>2</sup> et vivait en principauté indépendante, sinon hostile. Maintenant c'était le tour de Ca-

1. V. *Divisio regni*, a. 805 (*Mon. Germ., Leg. sect. II*, t. I, p. 128, cap. iv). Éginhard lui-même, lorsqu'il décrit les frontières de l'empire franc à la mort de Charlemagne, semble en exclure la principauté de Bénévent : « *Italiam totam, quæ ab Augusta prætoriam usque in Calabriam inferiorem, in qua Græcorum ac Beneventanorum constat esse confinia* ». *Vita Karoli M.*, c. xv (Migne, t. XCVII, p. 39). Il faut s'avancer jusqu'à l'année 817 pour avoir un rattachement un peu plus sérieux des Bénéventains à l'Empire. V. Thégan, *Vita Hludowici imp.*, c. xi (Pertz, *SS.*, t. II, p. 593) et *Il Regesto di Farfa*, n° 256.

2. En 843 ou 844, s'il s'agit de la séparation réelle; en 849, s'il s'agit du partage officiel approuvé et sanctionné par Louis II. Ni l'année 847 donnée par Bøhmer-Mühlbacher (*Reg.*, n° 1097<sup>b</sup>), ni encore moins l'année 851 donnée par Pertz (*Leg.*, t. IV, p. 221) ne s'accordent avec ce que dit Erchempert de ce partage, à savoir que le prince Siconulf ne lui survécut pas de beaucoup (*Hist. Lang. Benev.*, c. xix, p. 242). Siconulf mourut, en effet, vers le commencement de décembre 849.

poue. Fièvre de sa position inexpugnable, la cité neuve du Volturmo entendait bien secouer le joug des princes de Salerne, comme ceux-ci avaient secoué le joug des princes de Bénévent. Les trois grandes citadelles lombardes ne regardaient plus l'ennemi. Chacune épiait sa voisine, pour la surprendre et la ruiner. Et, pendant que ces frères ennemis se tiraient le sang avec une parfaite inconscience de leur communauté de race, tout près d'eux et en quelque sorte au milieu d'eux, Naples, la vieille ville maritime gréco-romaine, suivait passionnément leurs ébats meurtriers, créait, envenimait leurs discordes, et vivait noblement de la détresse lombarde<sup>1</sup>.

L'Empire pouvait donc être tranquille de ce côté, et la prudence conseillait à Charles le Chauve de ne point chercher à éteindre un feu qui ne le brûlait pas. Il est vrai que c'était aussi de ce côté que se trouvait principalement le péril sarrasin. Avec une Italie méridionale aussi divisée, n'était-il pas à craindre que l'invasion musulmane ne rencontrât plus d'obstacles, et que, passant à travers les rangs disjoints des troupes lombardes, elle n'arrivât jusqu'à la frontière de l'Empire, jusqu'à Rome même? Quelques années plus tôt, Charles le Chauve aurait donc sûrement commis une imprudence grave, en négligeant d'organiser une défense en rapport avec la gravité du péril. Mais, au moment où le roi de France prit en mains le gouvernement de l'Empire, il semblait bien que la puissance musulmane en Italie fût arrivée à son déclin. Refoulée à la pointe méridionale par les victoires de Louis II, n'ayant plus guère que Tarente pour refuge, et çà et là quelques repaires isolés<sup>2</sup>, l'ère des grandes agressions paraissait fermée pour elle, et tout au plus devait-on s'attendre de sa part à des pirateries passagères, à des coups de main sans conséquence pour le salut général.

1. Erchempert a laissé de ces guerres intestines et perpétuelles un récit très détaillé, quoique un peu confus et exigeant d'être raccordé habilement. V. *Hist. Lang. Benev.*, *ibid.*

2. Les Sarrasins ne sont pas encore sur le Garigliano; mais il semble bien qu'ils soient toujours au cap Misène, occupé par eux dès l'année 846. V. Jean Diacre, *Gesta episcoporum Neapolitanorum*, ch. lx (*Script. rev. Lang.*, p. 432).



Contre ces risques de moindre importance, Charles le Chauve avait cru qu'il suffirait de la vigilance pontificale, soutenue par la force armée dont disposait le duc de Spolète. Jean VIII étant ce qu'il était, la mesure devait paraître proportionnée à la situation.

Ce fut pourtant par cet endroit que l'œuvre de Charles le Chauve reçut ses premières atteintes. Ce sont les affaires de l'Italie méridionale, le péril sarrasin spécialement, qui forcèrent l'empereur à modifier son plan primitif d'organisation, et le conduisirent à augmenter les ressources du Saint Siège, à donner au Pape une situation politique à laquelle il n'avait d'abord pas songé. Ce sont les exigences de la guerre contre les Sarrasins qui l'amènèrent de nouveau sur la terre italienne, et lui firent trouver la mort dans une entreprise engagée pour la défense de la civilisation chrétienne. On verra, après le récit des faits, ce qui reste de cette prétendue faiblesse de Charles le Chauve envers la Papauté, de cette soi-disant lâcheté en face de son devoir d'empereur.

Jean VIII n'avait pas besoin d'être stimulé pour s'acquitter de la mission qui lui était confiée relativement aux Sarrasins. Charles le Chauve se trouvait encore à Pavie, que l'intrépide pontife partait pour Naples, en compagnie du duc Lambert et de Guy<sup>1</sup>.

Persuader à tous ceux qui étaient en paix avec les Musul-

1. Le fait du voyage est parfaitement établi. V. Erchempert, *l. c.*; *Lettre de Jean VIII à Athanase de Naples* (Migne, ep. xxviii, p. 682); *Lettre à l'évêque Landolf* (*ibid.*, ep. xxxii, p. 685). Mais on a commis bien des erreurs sur sa date. Muratori (*Ann. d'Italia*, a. 877, t. VIII, p. 29) et Gregorovius (*Gesch. d. Stadt Rom*, 3<sup>e</sup> édit., t. III, p. 182) mettent le voyage en 877. Capasso (*Monum. ad Neapol. ducat. pertinentia*, t. I, p. 220 sq.), le fait remonter à l'année 875, sous prétexte que l'ordination d'Athanase de Naples par Jean VIII, qui eut lieu effectivement dans ce voyage, serait du mois de septembre 875. Or, rien dans les *Catalogues* n'exige de placer l'ordination d'Athanase en 875, plutôt qu'en mars 876, et il est manifeste par la lettre de Jean VIII à l'évêque Landolf que son voyage était déjà un fait accompli avant la fin de l'année 876. (V. Migne, ep. xxxi, p. 68.) Le Régeste de Jean VIII ne laisse d'ailleurs qu'une place libre pour le voyage à Naples; c'est entre le 17 février 876, où le pontife est encore à Rome (V. Migne, ep. xx, xxi, xxii, xxiii) et le 31 mars de la même année; car, à cette date, Jean VIII reçoit, à Rome, la plainte contre Formose et ses amis. V. la lettre à tous les fidèles de Gaule et de Germanie (Migne, ep. xxiv, p. 675 B).

mans de rompre les pactes conclus précédemment<sup>1</sup>, amener tous les États importants du Midi, Bénévent, Salerne, Capoue, Naples et Amalfi, à s'unir et à former une ligue commune contre l'ennemi commun, tel était le projet que caressait Jean VIII et dont il allait exposer le plan aux intéressés, réunis chez le duc Sergius, dans la cité napolitaine. Peut-être eût-il réussi, sans la trahison de ceux-là mêmes qui avaient la charge de le seconder. Pendant que le pontife travaillait ouvertement les esprits dans un sens, Lambert les travaillait sournoisement en sens contraire. L'ambition du duc de Spolète, déjà tournée du côté des provinces méridionales, ne trouvait pas son compte dans une coalition qui aurait pour effet probable de barrer le chemin à ses projets, et de mettre toute l'influence sur ces régions entre les mains du Pape.

Salerne, heureusement, vit clair dans le jeu des Spolétains. Elle était alors gouvernée par le prince Guaifer, rude soldat et médiocrement humain, comme on l'était alors, — un jour, ayant appris que sa femme le trompait, il lui passa son épée au travers du corps<sup>2</sup>, — mais, au fond, sincèrement religieux. Après avoir vécu dans une cuirasse et dormi sur vingt champs de bataille, Guaifer voudra mourir dans la robe des moines et préparer son dernier sommeil dans la paisible atmosphère d'un cloître<sup>3</sup>. Sur lui, les séductions du duc de Spolète n'eurent aucune prise<sup>4</sup>. Elles n'en eurent pas davantage sur l'évêque-comte de Capoue, qui cependant était un tout autre homme, avec des intérêts tout différents.

Très vanté par Jean VIII dont il favorisait les vues, après en avoir été du reste très attaqué, lorsqu'il les contrariait<sup>5</sup>

1. En 875, toute l'Italie méridionale était en paix avec les Sarrasins, à l'exception des Grecs (V. Erchempert, *Hist. Lang. Benev.* ch. xxxix, p. 249). Rome souffrait particulièrement de cette situation : « Tunc Salernum, Neapolim, Gaietam et Amalfim pacem habentes cum Saracenis, navalibus Romam graviter angustiant depopulatio ». *Ibid.*

2. V. *Chronicon Salernitanum*, ch. xcii (Pertz, *SS.*, t. III, p. 513-514).

3. V. Erchempert, *Hist. Lang. Benev.*, ch. xlviii, p. 255.

4. « Guaiferius in cunctis obtemperans (papæ), et fœdus dirrupit et multos ex eis (Sarracenis) peremit. » Erchempert, *op. cit.*, ch. xxix, p. 249.

5. En 875, Jean VIII l'avait frappé d'excommunication. V. *Lettre de*

l'évêque Landolf jouissait, auprès des moines de son voisinage, de la plus triste réputation. Tandis que le Pape n'avait pas assez d'éloges pour célébrer son dévouement, ses vertus, ses lumières, sa droiture <sup>1</sup>, on racontait de lui des horreurs dans les pieuses conversations du Mont-Cassin. C'était un ambitieux, un fourbe, un forban sans foi ni loi, qui poussait l'audace jusqu'à mettre la main sur les biens conventuels, jusqu'à déclarer que les moines sont des oiseaux de mauvais augure, dont la rencontre porte malheur <sup>2</sup>. Aussi, quand il mourut, se fit-on un devoir religieux de l'envoyer dans les enfers. Et, comme le digne prélat aimait, paraît-il, beaucoup les chevaux, et tout spécialement les chevaux du Mont-Cassin, comme il arriva précisément que le jour de sa mort on lui expédiait de cet endroit toute une belle cavalerie, les gens d'esprit du monastère eurent la joie de pouvoir dire que le défunt s'en était allé bien équipé chez le diable <sup>3</sup>. Quoi qu'il en soit de ces jugements contradictoires et plus ou moins intéressés, il reste vrai que Landolf était un fin politique, préoccupé surtout de grandir la fortune de son pays et de sa nombreuse parenté, et qui, pour y parvenir, se livrait à un jeu subtil d'oscillation entre ceux qui lui donnaient à craindre ou à espérer, allant successivement de Salerne à Rome et de Rome à Salerne <sup>4</sup>. Pour le moment, Landolf vit son intérêt à se concilier les bonnes grâces du Pape. Vraisemblablement, il comptait sur l'appui de Jean VIII pour modifier les conditions du pacte qui le subordonnait au prince de Salerne, et arriver à plus d'indépendance sous le protectorat mitigé du Saint-Siège. Capoue rompit donc, ainsi que Salerne et Amalfi <sup>5</sup>, l'alliance conclue avec les Sarrasins deux ans auparavant <sup>6</sup>.

*Jean VIII aux évêques de Campanie et d'Apulie* (Lœwenfeld, *Epist. pontif. Rom. ineditæ*, p. 34, n° 59.)

1. V. *Lettre de Jean VIII à Landolf* (Migne, ep. lvi, p. 709).

2. V. Erchempert, *op. cit.*, ch. xxxi, p. 246.

3. *Ibid.*, ch. xl, p. 250.

4. « Quot vicibus Guaiferium fefellit, cui per ter juravit ipsumque sibi principem instituit. » Erchempert, ch. xxxi, p. 246.

5. L'attitude d'Amalfi se déduit des lettres de Jean VIII, en 877 (V. Migne, ep. lxxviii, lxxix, p. 722-723.)

6. V. *Lettre de Jean VIII à Landolf* (Migne, ep. xxxi, p. 685).

Mais ce fut tout. Le prince de Bénévent, Adalgise, refusa de s'associer à une politique dont les plus grands risques seraient pour lui. La position de ses États l'exposait, plus que personne, aux entreprises des Sarrasins de Tarente, et il était à craindre que ce fût encore chez lui que vint se déverser le flot de nouvelles invasions parties d'Afrique. « Le bien pour soi, le mal pour les autres » étant, en ces parages, la devise suprême, Adalgise ne se contenta pas de refuser la rupture pour son propre compte. A son point de vue, il y avait tout intérêt à ce que les Napolitains restassent avec lui les alliés des Musulmans. C'était un excellent moyen de mettre à mal les gens de Salerne et de Capoue, d'avoir toujours sous la main des bandes d'auxiliaires farouches, dont on pourrait, sans péril, faire les exécuteurs des plus mauvaises œuvres. On vit alors le duc de Bénévent joindre ses intrigues à celles de Lambert, et s'employer à circonvenir le duc de Naples<sup>1</sup>. La tâche était aisée, car Sergius valait encore moins que ses suborneurs.

Force fut donc au malheureux Jean VIII d'abandonner la partie, la mort dans l'âme<sup>2</sup>. Tout semblait à craindre désormais, au cas où les Sarrasins reprendraient une vigoureuse offensive, comme certains indices commençaient déjà à le faire pressentir<sup>3</sup>. La défection des Napolitains, c'était la voie de mer laissée libre aux pirates, l'entrée du Tibre sans défense et la basilique de Saint-Pierre sous la menace d'un nouveau pillage. Il fallait d'autant plus s'attendre à des malheurs de ce côté, que Gaëte elle-même ne voulait rien faire et s'obstinait, comme Naples, dans l'alliance avec les infidèles<sup>4</sup>. D'autre part, l'attitude des Bénéventains ruinait, du côté de la terre, la plus solide barrière contre l'invasion. Et si l'on songe, en outre, qu'à quelques

1. « Sergius vero magister militum, consilio Adalgisi et Lamberti decipit, noluit se ab illis (Sarracenis) alienare. » Erchempert, ch. xxxix, p. 249.

2. On peut juger de l'état de son esprit par la lettre qu'il écrivit, peu de temps après, à l'évêque de Naples, Athanase, frère du duc Sergius (Migne, ep. xxviii, p. 681-683).

3. Déjà les Sarrasins de Tarente avaient reçu des renforts d'Afrique et recommençaient leur marche en avant. V. Erchempert, *op. cit.*, ch. xxxviii, p. 249.

4. *Lettre de Jean VIII à Decibilis* (Migne, ep. lxxviii, p. 722).

lieues de la frontière spolétaine, à Sepino, dans un défilé de l'Apennin, campait peut-être dès lors l'une des plus terribles bandes sarrasines qui ait désolé le sol italien<sup>1</sup>; si l'on vient enfin à penser que la principale disposition prise par Charles le Chauve contre les éventualités de ce genre, l'entente du duc et marquis de Spolète avec le Pape, n'avait plus aucune chance de se produire, on comprendra sans peine l'angoisse de Jean VIII et son ardent désir de faire modifier par l'Empereur une situation reconnue intolérable.

Ce fut bien pis encore, lorsque le pontife rentra dans Rome, à la fin de mars, lorsqu'il trouva la ville éternelle en proie aux factions, les premiers dignitaires de l'Église en lutte les uns avec les autres, le nomenclateur, le secondicier, les maîtres de la milice, Formose lui-même soupçonnés, accusés des crimes les plus atroces, et, parmi ces désordres inouïs, l'impossibilité de frapper les grands coups jugés nécessaires, de prononcer contre des coupables de haute marque la sentence capitale toujours réservée à la juridiction de l'Empereur.

Alors partit pour la France la légation extraordinaire que dirigeait le propre neveu de Jean VIII, l'évêque Léon, accompagné de Pierre de Fossombrone<sup>2</sup>. Le 10 juillet, les deux légats arrivaient à Ponthion, au milieu de l'assemblée générale du royaume, et, deux mois après, ils rentraient à Rome, porteurs du pacte fameux<sup>3</sup>, objet et victime de tant de commentaires<sup>4</sup>.

1. V. Erchempert, *op. cit.*, ch. LXXIX, p. 263.

2. *Hincm. ann.*, a. 876 (Pertz. t. I, p. 500).

3. V. la lettre où Jean VIII annonce la grande nouvelle à l'évêque de Capoue, Landolf. Les termes en sont très significatifs : « Karolus imperator... omne sane jus potestatis antiquitus attributum capitulariter renovatum in conventu episcoporum ac optimatum inviolabiliter concessit habendum ». (Migne, ep. xxxi, p. 685). D'où il suit que l'acte avait été rédigé suivant toutes les formes législatives en usage, et dans l'assemblée même de Ponthion. Dans les actes abrégés de cette assemblée que contiennent les *Annales d'Hincmar*, il n'est pas fait mention du pacte accordé au Saint-Siège, mais il n'est pas davantage fait mention des *Capitula ab Odone proposita*. L'annaliste n'a mis là que ce qui lui plaisait. Voyez, du reste, la lettre de remerciements que Jean VIII écrit à Charles le Chauve (Migne, ep. XLII, p. 694).

4. V. *Etudes*, 15 mars 1894, p. 447 *sqq.*

On n'a rien pour décider si Jean VIII avait lui-même proposé à Charles le Chauve les mesures nouvelles à prendre, ou si l'empereur les imagina spontanément. Mais elles étaient si bien, dans leur ensemble, en harmonie avec les nécessités du moment, elles répondaient si exactement aux maux dont on cherchait alors le remède, qu'il eût été impossible aux historiens de douter de leur authenticité, s'ils ne s'étaient pas d'abord trompés sur la date de leur rédaction.

On comprend maintenant pourquoi l'une des dispositions principales de ce pacte était de renverser la situation du duché de Spolète par rapport à l'État pontifical, de faire du duc Lambert le subordonné du Pape de protecteur qu'il en était auparavant<sup>1</sup>; pourquoi, au contraire, et malgré l'exemple fourni par d'anciens pactes, rien ou presque rien n'avait été changé à la condition de la marche de Toscane, qui, pour le moment, ne créait aucun embarras au Saint-Siège<sup>2</sup>. On comprend encore pourquoi l'Empereur, revenant sur son idée de laisser les États lombards du Midi se suffire à eux-mêmes, les plaçait désormais sous la direction du Pape et s'efforçait de remédier par ce moyen à une anarchie devenue dangereuse pour toute l'Italie. Pareillement, s'il est faux que Charles le Chauve, comme semble le prétendre l'auteur du *Libelle impérialiste*, eût complètement abandonné à l'égard des Romains l'institution des *missi dominici* (nous la verrons encore fonctionner plus tard), les récents événements de Rome font assez comprendre qu'il ait songé à donner plus de latitude au pouvoir pontifical pour certains cas urgents, et transféré à la juridiction du Pape quelques causes réservées jusque-là au tribunal de l'Empereur ou de ses *missi*.

En définitive, rien d'essentiel n'avait été changé dans la

1. V. le texte du *Libelle impérialiste*, ap. Migne, t. CXXXIX, p. 56.

2. La cession au Saint-Siège d'Arezzo et de Chiusi n'intéressait pas la marche de Toscane dont ces villes ne faisaient pas partie, pas plus qu'elle ne lésait le duché de Spolète; car les prétentions des Spolétains à cet égard ne paraissent pas fondées. Déjà, en 873-874, Chiusi formait un duché à part. (V. *Codex Carolinus*, éd. des *Mon. Germ.*, n° 57, p. 582, et n° 58, p. 583.) L'évêque d'Arezzo paraît avoir été, des lors, dans la situation de ces grands immunistes qui absorbèrent peu à peu la puissance comtale.

situation politique des Romains vis-à-vis du pouvoir impérial. Ils restaient dans l'Empire, et sous l'Empire.

Ce qui était uniquement modifié, c'était la situation de l'État pontifical en regard des États limitrophes, c'était la situation politique du Pape par rapport aux grands dignitaires, ses voisins. Jean VIII devenait, par le fait, l'un des plus puissants princes de l'Italie, et, d'une certaine façon, le vrai margrave de l'Empire à son extrémité méridionale. Bien loin donc d'apporter un élément de faiblesse dans la constitution de l'Italie, telle qu'elle se présentait à cette date, le pacte de 876, ou, pour être encore plus précis, le pacte de Ponthion ne semblait propre qu'à la raffermir. Car il retirait la prépondérance d'un lieu suspect, pour la mettre à l'endroit où était la bonne volonté et le dévouement éprouvé à l'Empire. Je sais bien que pour certains esprits trop occupés des luttes postérieures de la Papauté avec le saint Empire germanique, tout ce qui fortifiait le pouvoir et l'autorité du Saint-Siège doit être considéré comme une cause d'affaiblissement et de ruine pour la puissance impériale. Décadence de l'Empire et grandeur de la Papauté seraient les deux formes d'un même axiome. Mais appliqué à l'époque de Charles le Chauve, le principe ne vaut rien. C'est un pur anachronisme, si ce n'est pas, en outre, l'effet de préoccupations étrangères où la science n'a rien à voir.

Les amis du pouvoir impérial peuvent du reste se rassurer. Le pacte de Ponthion ne fit pas le mal qu'ils croient, par la raison fort simple qu'il fut abandonné presque aussitôt que promulgué.

Les *missi* impériaux que Charles le Chauve avait envoyés en Italie pour présider à sa mise en œuvre, l'archevêque de Sens, Ansegise, et l'évêque d'Autun, Adalgaire, ne surent ou ne voulurent pas accomplir leur tâche. Lambert trouva près d'eux, près d'Ansegise au moins, le concours suffisant pour échapper à l'obédience du Pape<sup>1</sup>. Quant aux

1. Jean VIII se plaignit en ces termes de la complicité d'Ansegise avec Lambert : « Non enim recte cum eo, sicut decuit episcopum ambulavit, sed per versipelles anfractus incedens, multum a via rectitudinis deviauit ». Par contre, il paraît content d'Adalgaire, et propose à Charles le Chauve de le prendre désormais comme médiateur entre l'Empire et le Saint-Siège : « Et idcirco inter pontificium nostrum et imperium vestrum mediatorem illum

Lombards méridionaux, l'impossibilité où se trouva Jean VIII de les contraindre par force leur permit de demeurer dans leur désordre<sup>1</sup>. Seul, l'évêque Landolf montra plus de déférence, sans qu'on puisse affirmer toutefois qu'il se soit mis réellement dans la dépendance du Saint-Siège<sup>2</sup>. Il paraît bien, du reste, que Jean VIII lui-même n'insista pas; qu'il se résigna d'assez bonne grâce à ne plus s'autoriser à l'avenir des nouvelles concessions<sup>3</sup>. Toutes ses réclamations ultérieures se renferment dans les limites de l'ancien état de choses<sup>4</sup>.

Aussi bien, dans l'opinion du Pontife, il n'y a plus désormais qu'un moyen de faire face aux dangers dont il est ou se croit menacé : l'arrivée en Italie de l'Empereur en personne.

En dehors de l'action personnelle de l'Empereur, tout lui paraît insuffisant. Lambert demeure hostile et Boson vient de quitter son poste. Un mariage inespéré a troublé la tête du grand duc de Lombardie, du *missus* impérial chargé de tout surveiller et de tout contenir<sup>5</sup>. En épousant la fille de

fore decrevimus », *Lettre de Jean VIII à Charles le Chauve*. (Migne, ep. XLIV, p. 698.)

1. Jean VIII ne se risqua même pas à entreprendre dans ces régions le nouveau voyage qu'il avait annoncé à l'évêque Landolf et à Guaifer. (V. *Lettre à Landolf*, ep. XXXI, p. 685, et *Lettre à Guaifer*, ep. XXXII, p. 685-686.) Les historiens, tels que Jaffé-Ewald (*Reg.*, n° 3076), qui font aller de nouveau Jean VIII à Naples au commencement de l'année 877, se sont trompés sur le sens du mot *nuper*, qui, dans le langage de Jean VIII et de l'époque, ne signifie nullement une date très rapprochée. De fait, Jean VIII n'est retourné dans l'Italie méridionale, jusqu'à *Trajectum* seulement, que vers le mois de juillet de l'année 877.

2. Le successeur et neveu de Landolf, le comte Landenolf, paraît avoir été le premier qui ait reconnu le séniorat du Pape, et fait battre monnaie à son effigie. (V. Erchempert, *Hist. Lang. Benev.*, ch XLVII, p. 254-555.)

3. Il ne voulut même pas user de mesures coercitives à l'égard des coaccusés de Formose, et les renvoya au tribunal de l'Empereur. V. *Lettre de Jean VIII à Charles le Chauve* (Migne, ep. XLII, p. 695).

4. *Décrets du concile de Ravenne* (août 877), cap. xv, xvii. Toutes les usurpations dont le Pape se plaint en cette circonstance ont trait au domaine de saint Pierre, tel qu'il était constitué avant la donation de Charles le Chauve. (V. Mansi, *Concilia*, t. XVII, p. 339-340.)

5. Le 8 janvier 877, Boson est à Quierzy, où il contresigne, avec le titre



l'empereur Louis II, l'ambitieuse Ermengarde<sup>1</sup>, Boson s'est introduit dans l'âme de vagues désirs de grandeurs, dont il ne distingue pas encore très bien l'objet, mais qui ont commencé par lui faire considérer comme indigne de lui sa situation relativement inférieure de duc des Lombards<sup>2</sup>. Il est vrai que Charles le Chauve, beaucoup plus soucieux qu'on ne croit de la sécurité de l'Italie, s'était empressé de combler le vide créé par le départ de Boson. Le choix du remplaçant, encore qu'il n'ait été remarqué par aucun historien<sup>3</sup>, prouve surabondamment la sollicitude particulière de l'Empereur pour ses provinces ultramontaines. Il avait mis là son propre cousin, l'un des hommes les plus considérables et les plus énergiques du royaume, le comte-abbé Hugues<sup>4</sup>.

de *comes ambasciator*, un diplôme de Charles le Chauve en faveur de l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon. (V. Bouquet, t. VIII, p. 656.)

1. L'annaliste de Fulde prétend que, pour faciliter ce mariage, Boson avait empoisonné sa première femme. (V. *Ann. Fuld.*, pars III, a. 878, éd. Kurze, p. 91.) Mais cette source est bien suspecte. L'annaliste hincmarien raconte seulement que l'union se fit grâce aux intrigues de Bérenger de Frioul : « Berengarii Everardi filii factione » (Pertz, I, p. 499) ; ce qui n'est pas très clair. Il y a eu évidemment quelque chose de louche dans l'affaire ; mais il n'est pas aisé de savoir quoi. En tout cas, si Bérenger n'a pas conseillé à Boson d'empoisonner sa femme, lui-même empoisonnera la sienne plus tard. (V. *Gesta Berengarii*, liv. II, v. 79.)

2. Les *Annales d'Hincmar* mettent le mariage de Boson en 876 ; et il n'y a point de raison de se séparer d'un témoignage de cette valeur. Cependant, Dümmler, après Muratori, estime qu'on trouve dans le testament de l'impératrice Engelberge, rédigé en mars 877, la preuve qu'à cette date sa fille Ermengarde n'était pas encore mariée. (*Gesch. d. ostfr. Reichs*, t. III, p. 78.) Or, cette preuve n'existe pas. A la vérité, Engelberge émet là l'hypothèse où, à sa mort, sa fille aurait l'habit religieux ; mais cela ne veut nullement dire qu'elle n'était ni n'aurait pas été mariée. Beaucoup de femmes mariées, et Engelberge elle-même était dans ce cas, se faisaient religieuses après la mort de leur mari. Ce sens est tellement le vrai, qu'un peu plus loin, Engelberge suppose le cas où sa fille Ermengarde laisserait une enfant : « Post ipsius autem Hermengarde transitum, si filia ejus fuerit..., etc. » (V. *Hist. patr. monum.*, t. XIII, p. 454).

3. Ni par Kalstein (v. *Abt Hugo*, dans les *Forschungen zur deutschen Geschichte*, t. XIV), ni par E. Bourgeois (v. *Hugues l'abbé*, p. 21).

4. La présence de l'abbé Hugues au testament de l'impératrice Engelberge, en mars 877, et l'apposition de sa signature, en tête de toutes les autres et avec le titre de *missus impérial* (v. *Hist. patr. mon.*, t. XIII,

Jean VIII cependant n'est qu'à demi-rassuré. Ce pontife, dont toute la politique aurait été calculée, dit-on, sur l'éloignement forcé de la puissance impériale, n'aura plus de cesse qu'il n'ait ramené cette puissance en Italie, tout près de lui. Ses lettres, depuis la fin de l'année 876, ne sont qu'un appel continu, de plus en plus pressant, de plus en plus passionné. Il écrit partout, à l'Empereur, à l'impératrice, aux évêques. Il frappe à toutes les portes, fait vibrer toutes les cordes dans l'âme de ceux qu'il cherche à convaincre. A coup sûr, si Jean VIII avait pu pressentir l'issue fatale que devait avoir l'expédition de Charles le Chauve en Italie, il est à croire qu'il n'aurait pas tant insisté. S'il avait connu le véritable état des esprits en France et en Allemagne, peut-être aurait-il cru plus sage de laisser l'Empereur où il était, quel que besoin urgent qu'il eût de sa présence.

Mais ce qui était invisible aux yeux du pontife romain ne l'était pas autant pour Charles le Chauve. L'Empereur avait le sentiment des dangers que courrait, en son absence, son royaume héréditaire : au dedans, l'agitation des grands dignitaires, compliquée par la menace toujours présente des incursions normandes ; au dehors, la jalousie des maisons de Germanie que le souvenir récent d'Andernach aggravait encore d'un juste ressentiment. De plus, Charles le Chauve se sentait atteint dans sa santé. Tout dernièrement une douloureuse maladie avait failli l'emporter <sup>1</sup>, et, quoiqu'il n'eût pas de beaucoup dépassé la cinquantaine, de tristes pressentiments semblaient hanter son esprit. Aussi, laissait-il Jean VIII se consumer en stériles objurgations. A la fin pourtant, l'appel du pontife prit un tel accent de sincérité et de pitié, il arrivait de Rome des peintures si déchirantes de la misère italienne<sup>2</sup>, qu'il devint impossible à Charles le Chauve de ne pas se persuader que son honneur d'empereur, que son

p. 454), prouvent sa situation officielle, en Italie. Ainsi s'explique aussi pourquoi l'on perd la trace de Hugues en France, durant la première moitié de l'année 877.

1. « Graviter passione pleuresis est infirmatus. » *Hincm. ann.*, a. 876, p. 502.

2. V. spécialement une lettre de Jean VIII à Charles le Chauve, du 13 février 877 (Migne, ep. Lx, p. 714).

devoir de protecteur officiel de la chrétienté l'obligeaient à partir.

Il partit en août 877, non sans avoir pris, pour la sécurité du royaume franc, un certain nombre de mesures, dont quelques-unes étaient à la fois heureuses et forcées, comme le célèbre capitulaire de Quierzy, destiné en partie à garantir les biens et honneurs de ceux qui accompagneraient l'Empereur en Italie, mais dont quelques autres, comme le tribut payable aux Normands, n'étaient pas meilleures pour être imposées par les circonstances<sup>1</sup>.

Pendant ce temps-là, Jean VIII préparait le terrain, ranimait les dévouements, convoquait en concile général tout l'épiscopat de l'Italie, essayait de souffler dans toutes les âmes le zèle, la confiance, l'enthousiasme dont il était animé à l'égard de son cher et glorieux empereur<sup>2</sup>.

Tant d'efforts ne purent triompher de la mauvaise fortune. Charles le Chauve avait commis, en cette circonstance, la même faute, la même témérité qui avait déjà failli le perdre plus d'une fois. Au lieu d'attendre le gros de ses forces, il s'était aventuré au delà des Alpes, n'ayant guère avec lui, selon son habitude, qu'une bonne troupe de cavaliers<sup>3</sup>. A peine était-il entré à Pavie, que la nouvelle lui parvint — nouvelle d'ailleurs très exacte — que Carloman marchait sur lui à la tête d'une nombreuse armée<sup>4</sup>. On répète sans cesse, sur la foi de l'annaliste de Fulde, que le timide empereur s'enfuit au premier bruit de la marche des Allemands. S'il faut en croire au contraire les *Annales d'Hincmar* dont l'impartialité, de l'aveu de tous, est autrement établie<sup>5</sup>, ce serait

1. V. *Edictum Compendiense de tributo Nordmannico*, mai 877 (*Mon. Germ., Leg. sect. II*, t. II, p. 353), et (*ibid.*, p. 315) le *Capitulare Carisiacense*, juin 877.

2. V. les *Actes du Concile de Ravenne* (août 877), ap. Mansi, t. XVII, p. 335, *sqq.* et l'*Appendix*, p. 171, *sqq.*

3. *Hincm. ann.*, a. 877, p. 503.

4. « Carlmannus vero cum manu valida Noricorum diversorumque sclavorum Italiam ingreditur. » *Fuld. ann.*, pars III, a. 877, p. 90. Cf. *Hincm. ann.*, a. 877, p. 503.

5. V. Wattenbach, *Geschichtsquellen*, 6<sup>e</sup> édit., t. I, p. 295-296. La seule chose, au contraire, qu'on puisse reprocher à l'écrivain français, dans ses appréciations sur Charles de Chauve, c'est d'y avoir introduit les petites

Carloman qui aurait montré le moins de bravoure ; car, en dépit des forces considérables dont il disposait, il aurait suffi, pour le mettre en fuite, de lui raconter que son oncle se portait à sa rencontre avec le Pape et une nombreuse armée<sup>1</sup>. La vérité est que Charles le Chauve demeura encore plusieurs jours en Italie, qu'il fit même, à Tortone, procéder au sacre de l'impératrice Richilde par le pape Jean VIII, qui l'accompagnait depuis Verceil. Il fallut, pour le décider à abandonner la partie, la certitude que ses propres fidèles le trahissaient, que ni Boson, ni l'abbé Hugues, ni Bernard d'Auvergne ne lui amèneraient ses armées<sup>2</sup>.

Naguère, pour vaincre ses dernières hésitations, le pape Jean VIII écrivait à Charles le Chauve : « Nous nous mettrons en prières, nous et toute l'Église romaine ; nous demandons instamment à Dieu de faire en sorte que rien ne porte atteinte à votre précieuse vie, ni la chaleur de la saison, ni le changement de climat, ni quelque accident fâcheux que ce soit. Ayez donc confiance dans la miséricorde divine, et vous mériterez d'obtenir, avec la conservation de la santé du corps, le salut et la gloire éternelle de l'âme<sup>3</sup>. » Mais les prières de pape ne sont pas nécessairement exaucées, pas plus que leurs prophéties ne sont nécessairement infaillibles. L'empereur fugitif venait d'entrer dans les défilés du Mont-Cenis, et passait des chaleurs de la plaine lombarde à l'atmosphère trop vive de la montagne, lorsqu'il fut pris d'une fièvre

rancunes de l'archevêché de Reims. On s'en aperçoit, ici même, à la façon dont l'annaliste insiste sur les richesses que l'empereur aurait emportées avec lui en Italie, sur le magnifique cadeau qu'il réservait au Pape. Hincmar voyait partir toutes ces belles choses avec d'autant plus de regret, qu'il lui fallait pendant ce temps là délier les cordons de sa propre bourse, payer le tribut des Normands et faire en quelque manière les frais d'une expédition destinée à enrichir le Pape et les Italiens.

1. *Hincm. ann.*, a. 877, p. 504. Il est fort possible que les *Annales d'Hincmar* soient ici mal renseignées. Mais admirez la puissance du préjugé patriotique ! Mühlbacher, qui retrouve toute sa perspicacité lorsqu'il s'agit de voir des erreurs dans la source française, n'a jamais le moindre soupçon, lorsqu'il est en présence des *Annales de Fulde*, source allemande. V. Bøhmer-Mühlbacher, n° 1480<sup>a</sup>.

2. *Hincm. ann.*, a. 877, p. 503.

3. V. *Lettre de Jean VIII à Charles le Chauve* (Migne, ep. LXXIX, p. 731).

intense. Son médecin étant un juif, un certain Sédécias, on l'accusa naturellement d'avoir administré à son royal malade du poison en place de remède<sup>1</sup>. Mais dans l'état précaire de santé où il se trouvait, Charles le Chauve n'avait pas besoin d'un juif pour mourir. La pauvre cabane de Brios, où s'éteignit le petit-fils de Charlemagne, ne fut pas témoin d'un crime; elle vit seulement la fin tragique d'un règne qui n'avait manqué ni de sagesse ni de grandeur.

1. V. *Hincm. ann.*, a. 877, p. 504.

(*A suivre.*)

A. LAPÔTRE.

LES  
DERNIERS RENSEIGNEMENTS OFFICIELS  
SUR LES  
MOUVEMENTS DE LA POPULATION EN FRANCE

(Troisième article<sup>1</sup>)

---

I

Nous cherchions à montrer, dans notre précédent article, que le taux de notre natalité continuerait certainement à décroître; nous avons même essayé de sonder l'abîme vers lequel nous entraîne ce mouvement de recul. Reste à exposer certains faits de nature à provoquer bientôt non une simple prolongation, mais une redoutable accélération de cette dégringolade pleine de péril.

Le premier de ces faits, c'est ce déplacement incessant qui porte des populations entières à désertir les campagnes et à venir s'engouffrer dans les villes. Ce phénomène social ne date pas d'hier. Il n'a pas échappé à l'attention publique. On en a souvent parlé. Chacun sait qu'il se continue jour par jour, presque heure par heure, sans secousse ni bruit, en vertu d'un courant permanent et qui semble irrésistible. Mais l'intensité même de ce déplacement est-elle suffisamment connue? Son action sur le progrès ou la décadence démographique de la France l'est-elle aussi? Essayons de bien mettre en évidence l'une et l'autre. Dans un chapitre du livre qu'il intitulait, il y a déjà quinze ans, *le Péril national*, M. Raoul Frary assignait comme une des causes les plus efficaces de la dépopulation de l'empire romain ce qu'il appelait la plus désastreuse des révolutions: la substitution des villes aux peuples. Ce qui a été vrai de Rome menacerait-il de le devenir de notre pays?

Les statistiques nous permettent de suivre depuis 1846 ce

1. V. *Études*, 15 mars et 15 avril 1895.

mouvement de concentration de notre population. Elles nous apprennent que sur 100 habitants, il y avait :

	En 1846	1856	1866	1876	1886	1891
Dans les villes. . . . .	24.4	27.3	30.5	32.4	35.9	37.4
Dans les campagnes. . . . .	75.6	72.7	69.5	67.6	64.1	62.6

Aujourd'hui nos campagnes ne représentent plus les deux tiers de la population de la France, un peu moins des 12/19, alors qu'en 1846 elles en renfermaient les trois quarts. Si le mouvement continue comme par le passé, les deux catégories de population s'équilibreront en 1920, dans vingt-cinq ans.

Voici d'ailleurs quel était, d'une manière non plus proportionnelle mais absolue, le montant des populations urbaines et rurales à divers recensements.

	Urbains.	Ruraux.
1851	9.135.459	26.647.711
1861	10.789.766	26.596.547
1872	11.214.017	24.888.904
1876	11.971.454	24.934.334
1881	13.096.542	24.575.506
1886	13.766.508	24.452.395
1891	14.311.292	24.031.900

Mais il est bon de se rappeler que dans ce classement sont rangées parmi les villes les communes qui renferment une agglomération de 2 000 habitants. Or, beaucoup de ces petites agglomérations sont évidemment plutôt rurales qu'urbaines, par l'esprit, les coutumes, les mœurs. Sont au contraire de vraies villes celles dont la population dépasse 30 000 âmes. Compte à part en a été dressé et on a trouvé qu'elles renfermaient :

En 1872	4.959.721 habitants.
1876	5.273.234 —
1881	5.948.242 —
1886	6.522.426 —
1891	6.862.822 —

Ajoutons encore que la population habitant l'ensemble des communes de plus de 10 000 âmes passait de 7 275 905 en 1872, à 9 939 852 en 1891.

Ces statistiques et autres de même ordre ont permis plusieurs calculs intéressants.

De 1861 à 1891, la France, considérée seulement dans l'étendue de ses limites actuelles, a augmenté de 2 508 000 habitants. Quelques départements, à cause des villes qu'ils renferment, ont absorbé et au delà cette augmentation. La Seine s'est accrue de 1 188 000 habitants, et les deux départements voisins, Seine-et-Oise et Seine-et-Marne, de 151 000. Le Nord et le Pas-de-Calais comptent 583 000 habitants de plus. Viennent ensuite le Rhône avec 152 600 âmes d'augmentation, la Gironde avec 126 300, les Bouches-du-Rhône avec 123 500. La Loire a gagné 98 600 habitants; les Alpes-Maritimes, 64 000; la Seine-Inférieure 50 000. L'ensemble de la population du reste de la France a diminué depuis trente ans de 30 000 âmes.

De 1872 à 1891, la France s'est accrue de 2 250 000 habitants; mais, en 1891, 1 900 000 Français de plus habitaient des villes de 30 000 âmes.

Autrement encore, de 76 à 81, l'augmentation de la population générale était de 766 000 habitants. Or, la Seine à elle seule en acquérait 388 000 de plus, et les villes de 30 000 âmes, y compris celles de la Seine, 562 000. De 81 à 86, la population augmente de 546 000 habitants; la Seine de 161 000, les villes de 30 000 âmes de 309 000. De 86 à 91, la population progresse de 124 289 habitants; la Seine, de 180 506; les villes de 30 000 âmes, de 340 396. L'ensemble des communes n'ayant pas 30 000 âmes a perdu 216 000 habitants d'un recensement à l'autre. Il est vrai que dans le même temps trois villes nouvelles prenaient rang parmi les villes de 30 000 âmes: Clichy, Périgueux et Saint-Nazaire. Ces trois villes comprenaient en 1886 tout près de 82 000 âmes. Les autres communes de France n'ont donc perdu, par émigration ou excédent de décès, que 216 000 — 82 000, soit, 134 000 habitants.

Seulement, à ne considérer ainsi que les résultats quinquennaux des recensements, l'intensité du mouvement qui emporte vers les villes les populations des campagnes n'apparaît pas dans toute son ampleur. Pour l'apprécier exactement, il faut tenir compte des excédents de naissances ou de décès qui se sont produits d'un recensement à l'autre dans chacune des deux catégories de la population, puis comparer



les chiffres constatés au premier recensement, augmentés ou diminués des excédents en question, avec les chiffres relevés au recensement suivant. Ainsi de 1861 à 1866, les 26 596 000 ruraux ont fourni un excédent de naissances de 576 000. Au recensement de 1866, on constatait cependant que la population rurale était en perte de 125 000 âmes. La perte vraie de nos campagnes avait donc été de  $576 + 125$ , soit 701 000 âmes. Aussi, alors que les 10 790 000 urbains, d'un recensement à l'autre, n'avaient gagné par excédent de naissances que 140 000 habitants, leur population se trouvait en gain de 305 000 habitants. L'excédant de l'acquit  $805 - 140$ , soit 665 000, était dû à l'immigration. Que sont devenus les 36 000 hommes qu'ont perdues les campagnes et que n'ont pas gagnés les villes? Peut-être ont-ils émigré hors de France. Peut-être aussi cette non-coïncidence des chiffres est-elle le résultat d'une erreur dans les recensements, erreur relativement faible. La statistique n'a pas la prétention de fournir des chiffres exacts à quelques unités près. Ses données n'en sont pas moins très instructives.

Laissons de côté la période tourmentée de 1866-1872. De 1872 à 1876, les 24 889 000 ruraux ont gagné par excédent de naissances 484 000 âmes. Cependant, en 1876, ils ne sont en gain que de 45 000. Ils ont donc perdu par émigration 439 000 âmes. De fait, pendant le même laps de temps, les 11 214 000 urbains qui n'avaient fourni qu'un excédent de naissances de 118 000 habitants, en gagnaient 757 000. Les villes avaient acquis 639 000 habitants, par suite d'immigration, rurale ou étrangère.

Pendant la période 1876-1881, le phénomène de déplacement des populations s'accroît en intensité. Les 24 934 000 ruraux gagnent encore par excédent de naissances 468 497 âmes. Mais en 1881 ils sont en perte de 352 886; c'est 821 383 habitants que nos campagnes ont perdu par émigration. Pendant ce temps nos villes, qui n'ont eu un excédent que de 38 480, s'accroissent de 1 119 146 habitants, soit de 1 080 666 par immigration, dont 259 283 viennent de l'étranger.

De 81 à 86, les 24 575 000 ruraux ont gagné par leurs excédents de naissances 332 000 âmes. Ils se trouvent cependant en diminution de 123 000. L'émigration leur a enlevé 455 000

âmes. Pendant ce temps la population urbaine s'accroissait de 670 000 âmes. Comme les naissances comparées aux décès ne lui laissaient qu'un profit de 44 000 âmes, c'est 626 000 habitants que les villes avaient acquis par immigration.

Enfin, de 1886 à 1891, l'excédent des naissances sur les décès a été de 190 615 seulement pour toute la France. Les villes étaient en déficit de 1 129; les campagnes, en gain de 191 744. Par le même calcul que précédemment, on constate que les villes ont gagné par immigration 546 000 habitants. Les campagnes en ont perdu 611 000, par émigration dirigée soit vers les villes, soit vers l'étranger.

En présentant les choses ainsi, les transmigrations de population apparaissent pleinement. C'est de fait 700 000 âmes; puis 440 000; 820 000; 455 000; enfin 610 000 âmes que nos campagnes perdaient d'un recensement à l'autre, à chaque période de cinq ans. On ne peut nier l'importance de tels déplacements de population.

## II

Mais quelle est au juste l'action de ce mouvement sur l'essor de notre population? Est-il de nature à en ralentir considérablement l'expansion et même à en précipiter la ruine? M. Frary admettait qu'un mouvement semblable a beaucoup contribué à la dépopulation de l'empire romain. Il semble cependant qu'en France les choses n'aillent pas si mal. Nos villes paraissent procurer à la France une augmentation de population, petite il est vrai, mais réelle, plutôt qu'y creuser un vide. De 76 à 81, puis de 81 à 86, elles ont fourni un léger excédent de naissances; et si de 86 à 91 les décès l'ont emporté de quelques centaines, la cause en est à la déplorable année 1890; sans elle il y eût eu encore accroissement.

De fait, on pourrait s'y tromper.

Seul un examen très attentif des données de la statistique peut conduire à juger plus sainement de la situation. Essayons-le. Et comme le meilleur moyen d'arriver à donner à nos réflexions et rectifications toute la netteté désirable sera sans doute d'en préciser l'objet, faisons-le porter principalement sur l'agglomération parisienne, mieux sur le

département de la Seine en entier, qui renferme le douzième de la population française, et au delà du cinquième (les 3/14) de notre population urbaine.

Voici ce que les statistiques nous apprennent sur cet important département :

Années.	Population approximative.	Naissances.	Décès.
84	2.880.000	80.270	72.535
85	2.920.000	77.655	70.979
86	2.961.000	76.793	73.582
87	2.990.000	77.777	72.026
88	3.020.000	77.449	69.748
89	3.060.000	77.808	72.907
90	3.100.000	73.181	74.504
91	3.141.000	77.865	72.367
92	3.160.000	77.402	76.488
93	3.200.000	77.798	74.051

De même, en fait de nuptialité, le taux par 1 000 habitants fut :

	En 1860	1869	1880	1885
Dans la Seine. . . . .	9.9	10	8.6	8.3
Dans la population urbaine. . . . .	8.2	8.4	7.2	7.4
Dans la population rurale. . . . .	7.7	8	7.4	7.3
Dans l'ensemble de la France. . . . .	7.9	8.2	7.4	7.4

En 1891, le taux des mariages était de 7,5 pour toute la France, de 9 pour la Seine ; en 1893, c'était 7,56 pour la France, et 9,3 pour la Seine.

Arrêtons-nous tout d'abord à ces derniers chiffres. Le taux de la nuptialité serait-il donc si favorable dans le département de la Seine ? Et que penser alors de toutes ces plaintes portant sur le nombre extrême des vieux garçons qui vivent à Paris, et qui en seraient la plaie ?

La solution de cette contradiction apparente, de cette première difficulté est vite trouvée pour qui songe à se reporter au classement par âge de la population de la Seine et surtout de Paris.

Le recensement de 1891 nous a fait connaître les résultats suivants :

	Étaient âgés de 0 à 20	20 à 40	40 à 60	60 et au-dessus.
En France. . . . .	13.340.115	11.459.914	8.543.549	3.158.203
Dans la Seine. . . . .	889.491	1.211.595	738.155	266.197

	De 0 à 20	20 à 40	40 à 60	60 et au-dessus.
A Paris . . . . .	656.525	979.987	584.450	197.100
Dans les villes de 5 000 âmes et au-dessus .	3.914.510	4.449.173	2.676.977	1.167.728
Dans les communes de moins de 5 000 âmes.	9.425.605	7.010.741	5.866.572	1.990.475

Que l'on considère l'ensemble de la France, ou l'ensemble des communes de moins de 5 000 âmes, la répartition de la population par âge indique une composition normale de la population. La tranche la plus jeune y est la plus nombreuse, comme cela doit être; les autres renferment un nombre de plus en plus faible d'individus. Mais la Seine renfermant la douzième partie de la population française ne devrait posséder que 973 500 habitants de 20 à 40, et Paris n'en devrait posséder que 711 500. L'un et l'autre en comptent beaucoup plus. Comme c'est surtout à cet âge que l'on se marie, on comprend que cette masse énorme de personnes nubiles fournissent un plus grand nombre de mariages, alors même qu'elles y mettent moins d'empressement qu'on en peut mettre ailleurs.

M. le docteur Lagneau faisait déjà remarquer, en 1877, que Paris renfermait 33 pour 100 de personnes mariables, alors que la province n'en comptait que 23 pour 100; et ainsi, disait-il, il se fait à Paris seulement 7 mariages contre 8,1 dans les départements. Plus près de nous, on a calculé qu'en 1886, sur 1 000 célibataires du sexe masculin âgés de 18 à 60 ans, il y eut 61,7 mariages en France et 59,4 à Paris; sur 1 000 femmes de 15 à 50 ans, 66 mariages en France, et 58,6 à Paris.

On peut encore montrer autrement que, dans la Seine, il y a beaucoup plus d'adultes à ne pas se marier que partout ailleurs. Le dernier recensement a constaté que dans la Seine, sur 100 *ménages*, 28,8 sont formés de personnes vivant isolées, alors que la moyenne générale de la France est de 15,2 pour 100. De même, en 1886, on avait trouvé que sur 100 *personnes*, 10,9 vivaient isolées dans le département de la Seine et 11,7 à Paris, alors la moyenne générale de la France était de 4,25.

Il est donc absolument certain que, à Paris et dans la Seine, bien que le taux de la nuptialité soit supérieur à ce

qu'il est dans l'ensemble de la France, quand on établit ce taux par rapport à la population totale, on se marie moins que dans la France. Il suffit pour le constater de comparer entre elle des situations comparables.

Pareille observation doit être faite, quand il s'agit d'interpréter les chiffres des naissances. De même que dans la Seine, par 1 000 habitants, il y en a plus à se marier qu'ailleurs parce qu'il y a plus de personnes nubiles par mille ; de même par mille, il y a plus de naissances, parce que par mille il y a moins d'enfants et de vieillards et plus de gens mariés. Mais, quand on analyse les choses de plus près, les belles apparences s'évanouissent et la triste réalité apparaît. Il est, par exemple, facile de constater que pendant les trois années 1891, 1892 et 1893, il est né dans le département de la Seine 175 730 enfants légitimes. Comme pendant le même temps on y a célébré 86 690 mariages, on peut en conclure que la moyenne d'enfants par mariage a été de 2,02 dans le département, alors que pour toute la France cette moyenne était de 2,78. Le nombre des naissances peut encore être rapproché du total de la population adulte. Pendant ces trois années, tandis qu'il naissait 175 730 enfants légitimes dans la Seine, il en naissait dans le reste de la France 2 196 883, soit une naissance dans la Seine contre 12,50 au dehors. Or, il y a dans la Seine 1 950 000 adultes de 20 à 60 ans, contre 18 050 000 dans le reste de la France, c'est-à-dire un peu plus de 1 contre 9. Il eût donc fallu, pour conserver cette même proportion de 1 à 9 dans le nombre des naissances légitimes, qu'il en naquît dans la Seine un peu plus du neuvième de 2 196 883, soit 245 000 environ. C'est 70 000 enfants légitimes dont l'état des mœurs de la Seine a privé la France dans ces trois années. Il est vrai que pendant ce même temps, il naissait dans la Seine, en 1891, 19 541 enfants naturels ; en 1892, 18 919 ; en 1893, 18 885, soit en tout 57 345. Il semble donc que, compensation faite, la perte ne soit pas très considérable. Mais ce chiffre ne doit pas être en entier retranché du chiffre de 70 000 enfants légitimes qui manquent dans la Seine. Il ne faut en retrancher que l'excédent des naissances illégitimes. Dans le reste de la France, il est né dans ces trois années 166 938 enfants naturels. La même

proportion eût donné pour la Seine un neuvième de ce total, soit 18 550. C'est donc seulement 57 345 — 18 550 que nous trouvons d'excédent dans la Seine. Le département est donc en déficit de 70 000 enfants légitimes; en excédent de 39 000 enfants naturels. Le déficit est de 31 000 pour les trois ans, de 10 000 par an; soit pour une population adulte de 1 950 000, de 5 à 6 par 1 000. Voilà à quoi vient se résoudre la différence apparente du taux de la natalité en faveur de la Seine. 77 720 naissances, moyenne des trois dernières années connues, réparties entre une population totale de 3 200 000 habitants, donnent un taux de natalité de 24,3, supérieur à celui de l'ensemble de la France. Mais si on compare entre elles les populations adultes, on voit alors que 1 000 adultes dans la Seine produisent 5 à 6 naissances en moins. La rectification est d'importance.

Terminons ce paragraphe par une petite remarque. Dans le tableau placé en tête de nos réflexions sur la Seine, on peut remarquer que, depuis 1885, le chiffre des naissances varie peu : c'est presque toujours 77 000 et quelques centaines. Or, de 1885 à 1893, la population du département a augmenté de 300 000 âmes. Le nombre des naissances aurait dû s'en ressentir, et d'autant plus que cette augmentation de population provient presque en son entier d'une immigration d'adultes.

### III

Dans ce qui précède, nous avons tenu à montrer à part ce que la Seine nous coûte par an de naissances légitimes, parce que, comme nous avons déjà eu l'occasion de le dire, ce sont surtout ces naissances qui procurent à un pays des enfants destinés à vivre. Les enfants naturels meurent en bien plus grand nombre; et une quarantaine de mille de naissances illégitimes est bien loin d'équivaloir un même nombre de naissances légitimes.

Il est vrai qu'en se plaçant uniquement au point de vue du peuplement, la distinction entre enfants légitimes et enfants naturels paraît moins nécessaire quand il s'agit de la Seine et même quand il s'agit de la population urbaine (la Seine étant comptée à part) que quand on envisage la population rurale.

ou même l'ensemble de la France. Dans les villes et surtout dans la Seine, les enfants naturels paraissent soumis à une moins grande mortalité infantile précoce. C'est ainsi qu'en 1885 les résultats suivants ont été constatés.

	Mortalité de 0 à 1 an p. 100.		Plus value de la mortalité des
	Enfants légit.	Enf. illégit.	enfants naturels par 100
			décès de légitimes.
Seine. . . . .	14.91	18.78	26
Population urbaine.	16.34	25.64	57
Population rurale .	14.54	39.44	172
France entière. . .	15.10	28.65	90

Déjà M. le docteur Lafabrègue avait constaté que pendant la période 1872-1873-1874 il y eut, comme décès de 0 à 1 an, sur 100 naissances :

	Légitimes	Illégitimes
Dans la Seine. . . . .	13.33	16.69
Dans la population urbaine. . .	16.05	27.10
Dans la population rurale. . . .	15.05	41.05
Dans la France entière. . . . .	15.33	29.93

S'il était vrai que, dans la Seine, les enfants naturels ne meurent guère plus que les enfants légitimes, ce serait là chose de grande conséquence pour un département où il naît 1 enfant naturel sur 4. Il en serait de même, proportion gardée, pour l'ensemble des villes où naissent 10 à 11 enfants naturels sur 100. La question vaut la peine d'être discutée. Commençons par indiquer exactement les proportions des naissances légitimes et des naissances illégitimes dans les différentes catégories de la population de la France.

En 1872, 1873, 1874, nous apprend M. Lafabrègue, sur 1 000 naissances vivantes, il y eut

Dans la Seine. . . . .	248.95 naissances illégitimes.
Dans la population urbaine. . . .	104.94
— — rurale . . . . .	42.15
Dans la France entière. . . . .	73.18

Il y en eut

	En 1884	En 1885
Dans la Seine. . . . .	253	246
Dans les villes . . . . .	105.5	107.5
Dans les campagnes. . . . .	47.7	45.3
Dans l'ensemble de la France. .	80.8	80

Cela dit, revenons au travail de M. Lafabrègue. Nous y voyons tout d'abord que de 1872 à 1874, seulement 13,33 pour 100 des enfants légitimes nés dans la Seine y moururent.

Or, il est facile de comprendre que les villes en général, et surtout Paris, sont peu favorables aux nouveau-nés. Aussi voyons-nous beaucoup d'autres villes, hors la Seine, accuser une mortalité infantile plus forte que la moyenne. Si Paris, si la Seine semble y faire exception, n'est-ce pas en conséquence de ce fait que beaucoup d'enfants de ce département meurent au dehors? En effet, alors que la France perdait dans son ensemble 15,33 enfants légitimes pour 100, plusieurs départements en perdaient plus de 20, dont quelques-uns reçoivent beaucoup de nourrissons de la Seine, nous mettons leur nom en italique. Ces départements plus atteints étaient le Gard, la *Seine-et-Marne*, la *Seine-Inférieure*, l'*Eure-et-Loir*, l'*Ardèche*, l'*Yonne*, l'*Aisne*. *Seine-et-Oise* perdait jusqu'à 24,33 enfants pour 100.

Pour ce qui est des enfants naturels, les rectifications à faire sont plus considérables encore. Alors, en effet, que la France en perdait 30 pour 100, cinq départements, dont trois renfermant de grandes villes, en perdaient moins de 20 : la Seine, la Haute-Garonne, la Creuse, la Manche, le Rhône; d'autres en perdaient jusqu'à 90; enfin quatre départements perdaient plus d'enfants naturels de 0 à 1 an qu'il en était né pendant le même temps : les Basses-Alpes donnaient comme proportion 107,35 pour 100; l'*Ardèche*, 111,87; les Hautes-Alpes, 151,94; l'*Yonne*, 193,03. C'était sans doute une spécialité pour ce dernier département, il y a une vingtaine d'années. Il se peut qu'aujourd'hui cette industrie soit moins localisée. Mais ce que nous venons de dire montre suffisamment que, si les enfants naturels semblent un peu moins mal traités dans les villes et surtout dans la Seine qu'ailleurs, cela tient principalement à ce qu'ils sont exécutés au dehors.

D'ailleurs, comme nous l'avons déjà dit précédemment, il y a dans l'espèce matière à une argumentation *a pari*, suffisamment probante quoique très large. On peut juger du traitement qui suit la naissance par celui qui l'accompagne, et ce dernier traitement est moins facile à voiler que l'autre.



Pour les deux dernières années connues, 1889, 1890, voici la somme des mort-nés :

	Dans la Seine	Populat. urbaine	Populat. rurale
Légitimes . . . . .	6.566	24.732	39.430
Illégitimes . . . . .	3.459	5.498	3.349
Soit en moyenne légitimes .	3.283	12.366	19.715
— — illégitimes.	1.730	2.749	1.675

Comme la proportion des naissances naturelles aux naissances légitimes, quand il s'agit de naissances d'enfants vivants, est pour la Seine d'environ 25 pour 100, pour les villes de 10 à 11 pour 100 pour les campagnes de 4,5 à 5 pour 100, il est facile de voir que la même proportion dans la mortalité demanderait pour la Seine le chiffre 1 100, au lieu de 1 730, soit 630 mort-nés de trop; pour les villes 1 250, au lieu de 2 749, soit 1 500 mort-nés de trop; pour les campagnes 925, au lieu de 1 675, soit 750 mort-nés de trop. La plus-value de la mortalité des enfants naturels a donc été par 100 mort-nés légitimes de 19 dans la Seine, de 12 dans les villes, de 4,70 dans les campagnes. Résultat d'autant plus remarquable pour la Seine que beaucoup de filles-mères sont, au moment critique, pensionnaires des maternités. Mais comment admettre que ces pauvres enfants se verraient traités après leur naissance d'une manière toute contraire à celle qui les a accueillis à leur arrivée, et que, reçus dans les campagnes presque à l'égal des enfants légitimes, ils y succomberaient ensuite dans la proportion de 250 à 275 contre 100 légitimes, alors que dans les villes et surtout dans la Seine, la rigueur première ferait ensuite place pour eux à un traitement relativement favorable. De quelque côté que l'on envisage la question, il faut donc reconnaître que la natalité illégitime n'est pas plus apte à peupler la France dans les villes que dans les campagnes.

#### IV

Revenons encore une fois au petit tableau placé en tête de ces réflexions. La troisième colonne relate le nombre des décès. Les cinq dernières années, 1889-1893, en ont compté 370 317, soit une moyenne annuelle de 74 000. C'est une moyenne un peu plus élevée que celle de l'ensemble de la

France. Pour une population d'environ 3 150 000 habitants, une mortalité de 22 pour 100 donnerait 69 300 décès ; une mortalité de 23 en donnerait 72 450. La mortalité est d'ailleurs toujours plus élevée dans les villes que dans les campagnes. Voici quelques chiffres qui le constatent.

*Mortalité par 100 habitants dans*

	la Seine	les villes	les campagnes	la France entière
De 73 à 77.	2.34	2.34	2.09	2.24
De 78 à 82.	2.53	2.43	2.09	2.25
De 83 à 85.	2.45	2.54	2.08	2.23

Il meurt, on le voit, chaque année, dans les villes et dans la Seine, 3 500 à 4 500 individus de plus par million d'habitants qu'il n'en meurt dans les campagnes.

Cette différence de mortalité est encore rendue plus sensible sous cette forme. Entre les deux recensements de 1886 et de 1891, les décès se sont élevés à 1 693 800 dans les villes, et à 2 417 500 dans les campagnes. Comme la population dans les villes a été en moyenne dans cet intervalle de temps de 14 000 000, celle des campagnes de 24 200 000, il est donc mort 1 habitant sur 8,25 dans les villes et 1 sur 10 dans les campagnes.

Ce résultat est d'autant plus remarquable, que, d'ordinaire, nos campagnards sont très insuffisamment soignés dans leurs maladies ; qu'ils sont mal protégés contre les épidémies et les maladies contagieuses ; que souvent aussi les règles les plus élémentaires de l'hygiène sont violées dans leurs habitations, dans tout leur genre de vie. Si, cependant, tout en étant placés dans des conditions si désavantageuses, ils meurent moins que les autres, que serait-ce donc de ceux qui habiteraient les campagnes et pourraient échapper à toutes ces influences funestes ?

Par contre, la constatation, telle quelle, ne peut que manquer complètement de charme aux yeux des citoyens endurcis... d'autant plus que l'amour de la vérité nous oblige à leur montrer maintenant que la différence de mortalité entre la population des villes et celle des campagnes est bien plus considérable encore.

Concentrons de nouveau nos observations sur le départe-

ment de la Seine. Il est évident de prime abord qu'une différence de mortalité de 3 à 5 000 par million d'habitants ne peut suffire à expliquer différents résultats, constatés aux derniers recensements, et qui méritent assurément l'épithète de terrifiants.

Le recensement de 1886 nous apprenait que, sur 1 000 familles il y en avait :

	Dans la Seine	En France
Ayant 0 enfant . . . . .	323	200
— 1 enfant . . . . .	276	244
— 2 — . . . . .	201	218
— 3 — . . . . .	105	145
— 4 — . . . . .	53	90
— 5 — et plus. . . . .	42	103

En ce moment, par *chaque mille ménages*, il y en avait donc 800, soit 1 600 parents qui, pour se perpétuer, avaient 678 enfants ! L'ensemble des 1 000 ménages avaient à eux tous de 1 450 à 1 480 enfants.

En 1891, on constatait également que 100 familles de la Seine n'avaient à elles toutes que 145 enfants ! Il ne naît certainement pas beaucoup d'enfants dans la Seine, relativement au nombre d'adultes qui y demeurent. Mais enfin nous avons vu que la moyenne des naissances légitimes par mariage dépassait légèrement 2 dans le département de la Seine. Comment expliquer qu'à un moment donné on n'en trouve plus que 1.45. C'est plus du quart, c'est près d'un tiers des enfants nés dans la Seine qui ne se retrouvent plus. Il n'y a pas longtemps à hésiter sur la cause de cette effrayante disparition. Tout le monde sait que beaucoup de petits Parisiens sont placés en nourrice hors du département et qu'un certain nombre y meurent. Plusieurs ont cherché à se rendre compte du nombre d'enfants qui disparaissent ainsi ; ils ont cru pouvoir porter leur nombre à une dizaine de mille. En ajoutant ces 10 000 décès aux 74 000 décès constatés dans le département, cela nous fait déjà 84 000 décès annuels pour 3 millions 100 000 à 3 millions 200 000 habitants. C'est un taux de 26.7 décès par 1 000 habitants, taux déjà très élevé, taux d'année d'épidémie.

Mais ne pourrait-on pas essayer de se rapprocher davan-

tage encore de la vérité en ce qui concerne le nombre réel des décès qui affligent la population de la Seine, et surtout les enfants de ce département. M. le docteur Lagneau, dans un rapport très sérieux, très étudié, lu aux séances de l'Académie de médecine des 27 juin et 18 juillet 1893, arrive à conclure que la mortalité extérieure des petits Parisiens est bien plus grande qu'on ne le croit d'ordinaire. Il admet que, pour l'ensemble des Parisiens, 3/10 meurent avant d'avoir atteint 1 an, et de 0 à 4 ans 47.06 pour 100. Sur 10 000 enfants de Paris, 5 008 sont morts à la fin de la quatorzième année. Nous ne pouvons reproduire ici tous les calculs de M. Lagneau, ingénieux, mais peut-être un peu compliqués à suivre. D'une manière plus à la portée de tout le monde, nous arriverons peut-être à faire entrevoir un peu combien grande est la mortalité qui pèse sur les enfants de la Seine.

Bornons nos observations aux dix années qui ont pris fin au dernier recensement, celui de 1891. Ne tenons pas compte des différences de mois ni de jours; ce serait trop compliquer nos calculs. D'ailleurs toutes ces périodes quinquennales chevauchant les unes sur les autres, gagnent d'un côté ce qu'elles perdent de l'autre et les différences finissent à peu près à s'équilibrer.

En 1881, dans le département de la Seine, il y a eu.	74.370 naissances
En 1882 . . . . .	77.213
En 1883 . . . . .	81.227
En 1884 . . . . .	80.270
En 1885 . . . . .	77.655
	<hr/>
En cinq ans . . . . .	390.735

Pendant ces cinq années mouraient, dans la Seine, de 0 à 1 an, 65 747 enfants. De plus, en 1885, il mourait 8 418 enfants âgés de 1 à 5 ans; en 1884, 9 063; en 1883, 8 778; en 1882, 8 437. Tous ceux de ces enfants qui sont morts en 1885 étaient nés depuis le commencement de janvier 1881; de ceux qui sont morts en 1884 étaient nés depuis janvier 1881, ceux qui avaient moins de 4 ans; de ceux qui sont morts en 1883, ceux qui n'avaient pas encore 3 ans; de ceux qui sont morts en 1882, ceux qui n'avaient pas encore 2 ans. Par malheur, la Statistique générale de la France ne distingue

pas toujours, année par année, l'âge des enfants décédés. Elle fait cette distinction pour 1889 et 1890, 1885 et 1886; pour les autres années, elle désigne en bloc le chiffre des enfants morts de 1 à 5 ans. Cependant, telles quelles, les données qu'elle fournit permettent sinon l'exactitude absolue à une unité près, du moins une sérieuse approximation.

Tous ceux qui sont morts en 1885 étaient nés depuis 1881, soit.	8.418
Des 9.063 morts en 1884, étaient dans le même cas. . . . .	8.000
Des 8.778 morts en 1883 . . . . .	6.000
Des 8.437 morts en 1882 . . . . .	4.000
<hr/>	
Soit, entre les deux dates 1881-1886, sont morts âgés de plus	
d'un an . . . . .	26.418
Ajoutons ceux qui sont morts de 0 à 1 an. . . . .	65.747
<hr/>	
Sont donc morts dans la Seine en cinq ans . . . . .	91.165
Y sont nés. . . . .	390.735
<hr/>	
Nous devons retrouver en 1886, âgés de moins de 5 ans . . . .	299,570

Or, le recensement à cette date accuse dans la Seine :

Enfants de 0 à 1 an. . . . .	36.857
— de 1 à 2 ans . . . . .	36.274
— de 2 à 3 ans . . . . .	41.488
— de 3 à 4 ans . . . . .	42.282
— de 4 à 5 ans . . . . .	38.775
<hr/>	
En tout . . . . .	195.676

Il manque à l'appel 104 000 enfants. Sans doute, un certain nombre d'entre, les manquants, sont en nourrice. Mais, sur ces absents, combien rentreront. La plupart de ceux qui sont envoyés au dehors doivent rentrer après la première année, ou de 2 à 3, tout au plus de 3 à 4. Or nous voyons que leur rentrée n'avait pas suffi, en 1886, à augmenter beaucoup le nombre des enfants âgés de 1 à 2 ans, ou de 2 à 3, ou de 3 à 4. Il meurt par an dans la Seine environ 4 000 enfants âgés de 1 à 2 ans; or, en 1886 le nombre des enfants de 1 à 2 ans n'y est inférieur que de 600 à celui des enfants de 0 à 1 an; les vides ont été comblés par des rentrées, environ 3 500. De 2 à 3 ans, il meurt 2 000 enfants. Au lieu de cela, il s'en trouve 5 000 de plus, ce qui suppose 7 000 rentrées. De 3 à 4, il en meurt 1 000. Au lieu de

diminuer, leur nombre a augmenté de 800; admettons encore 2 000 rentrées. A l'âge de 4 ans, le rapatriement est presque terminé. Supposer 15 000 rentrées, c'est sans doute largement calculer. Ce serait donc 85 à 90 000 enfants définitivement perdus; chiffre d'autant plus probable que, sur les 195 000 enfants présents dans la Seine en 1891, il y en avait bien 2 à 3 000, peut-être plus, qui y étaient venus du dehors, amenés par des parents immigrants, et qu'ainsi, au lieu de 104 000 enfants nés dans la Seine, c'étaient 106, 107 000 qui étaient manquants.

La période suivante, 1886-1891, nous donne, de la même façon :

383.008 enfants nés dans le département.  
 60.133 y sont morts dans le même temps âgés de 0 à 1 an.  
 26.105 de 1 an à 5 ans.  
 86.238 sont donc morts et  
 296.800 devraient se retrouver.

Or le recensement de 1891 accuse la présence dans la Seine :

De 41,649 enfants âgés de 0 à 1 an.		
36,073	—	de 1 à 2 ans.
41,084	—	de 2 à 3 ans.
45,034	—	de 3 à 4 ans.
44,092	—	de 4 à 5 ans.
<hr/>		
207,932		en tout.

Il manque à l'appel 89 000 enfants, et 91 à 92 000 si on ne perd pas de vue les 2 à 3 000 immigrants. La perte définitive, même après le retour des enfants encore au dehors, sera donc bien de 70 à 75 000. Soit, en 10 ans, une perte d'environ 160 000 enfants. En admettant 15 000 décès d'enfants nés dans la Seine, hors du département, on n'exagère donc pas.

Et, outre ces décès d'enfants tout petits, il y a encore un bon nombre d'autres enfants de la Seine à disparaître dans des orphelinats, maisons de santé et de convalescence, établissements agricoles, maritimes et le reste. Il y a aussi beaucoup d'habitants de la Seine qui vont terminer leurs jours comme retraités dans les départements voisins. En

réunissant ainsi toutes les données éparses, on voit que la moyenne des décès pesant sur la population de la Seine ne doit pas être inférieure à 90 000.

On s'est demandé plusieurs fois combien d'existences Paris coûte à la France chaque année; combien, la Seine? Et M. Bertillon, si je ne me trompe, allait jusqu'à dire que Paris coûte bien à la France 30 000 vies par an, tant par voie de suppression de naissances que par exagération des décès. Nos calculs nous ont conduit à un résultat un peu différent. A 22 décès par 1 000, la Seine devrait fournir 70 à 71 000 décès: elle en fournit en réalité 18 à 20 000 de plus. Nous avons aussi montré que le département est en déficit chaque année de plus de 10 000 naissances.

D'après ces calculs, il y aurait bien, pour la France, une perte de 30 000 vies par an, mais imputable à l'ensemble de l'agglomération séquanaise. Paris, à lui seul, serait donc un peu moins coupable. Nous devons d'ailleurs ajouter que nous croyons nous être tenu, dans nos évaluations, plutôt en deçà qu'au delà de la vérité.

( *A suivre.* )

P. FORTIN.

LE  
PETIT-FILS DU GRAND CONDÉ  
LOUIS DE BOURBON

SON ÉDUCATION AU COLLÈGE DE CLERMONT (LOUIS-LE-GRAND)

1676 - 1684

D'APRÈS LES DOCUMENTS ORIGINAUX

II. — CINQUIÈME ET QUATRIÈME

(Octobre 1677 — octobre 1679<sup>1</sup>)

I

Le collège de Clermont ressemblait peu à cette époque aux internats modernes. Les pensionnaires, qui dépassaient en 1673 le chiffre de trois cents<sup>2</sup>, n'étaient pas groupés par divisions, mais par classes. Chaque classe formait une ou deux chambres communes, surveillées par un jésuite. Un grand nombre d'écoliers logeaient et travaillaient en chambre privée, surtout les frères et les parents. Vivaient aussi à l'intérieur de l'établissement les préfets ou surveillants particuliers qui appartenaient à la Compagnie; c'étaient généralement de jeunes religieux, se livrant en même temps à leurs études de théologie, un scolasticat faisant partie du collège. Les enfants de qualité amenaient avec eux de préférence leur précepteur ou leur gouverneur et même leur page ou leur valet de chambre. Pour trois cent dix pensionnaires, nous voyons figurer, sur une liste authentique de noms, cent cinquante-quatre personnes de service ou domestiques, soit : une par deux élèves.

Tout ce monde vivait entassé dans les quatre étages des bâtiments composant la « grande cour des classes », ou cour d'honneur carrée, qui achève de tomber sous la pioche de la démolition. Les trois pavillons, dont deux encore debout

1. V. *Études*, 15 mai 1895.

2. Recueil Rybeyrete. Pièce 109 bis. *Catalogus convictorum collegii Claramontani, S. J., mense januario, anno 1673.*



et le troisième, celui de la rue Saint-Jacques, abattu, comprenaient deux étages de plus. Outre les chambres communes et particulières, on avait encore trouvé place pour la grande et la petite congrégation, ainsi que pour le quartier spécial des théologiens<sup>1</sup>.

Les classes occupaient le rez-de-chaussée.

Le plus grand esprit de famille devait régner en ce milieu resserré où précepteurs et écoliers, religieux et étrangers, vivaient presque côte à côte, les salles les plus diverses étant contiguës, et les préfets ayant pour mission, moins de surveiller les pensionnaires, que de les « aider dans leurs études<sup>2</sup> ». Le règlement, en s'imposant à l'observation de tous, achevait la fusion de ces éléments distincts, et laissait subsister dans l'harmonieuse unité de l'ordre extérieur une variété intérieure de personnel et d'organisation que le régime contemporain ne connaît plus.

Les externes, en nombre double des pensionnaires, demeuraient dans leurs familles, ou louaient un appartement pour eux et leurs gens, gouverneurs, précepteurs et valets.

Le duc de Bourbon occupait un hôtel entier : le Petit-Luxembourg<sup>3</sup>. Situé non loin du collège de Clermont, et à peine séparé, par la rue Vaugirard, de l'hôtel de Condé qui appartenait à M. le Prince, mais était habité le plus souvent par le duc et la duchesse d'Enghien, le Petit-Luxembourg offrait à l'enfant l'avantage de la proximité de ses parents, tout en le tenant à distance des distractions perpétuelles, inséparables de leur vie mondaine et de leur train.

Ce palais en miniature ne comptait pas alors cinquante années d'existence. Bâti, en 1629, par Marie de Médicis, et cédé par elle au cardinal de Richelieu à un titre resté obscur, il joignait du côté de l'est le Grand-Luxembourg, habité par Mademoiselle, et vers l'ouest le monastère des Filles du

1. Recueil Rybeyrete. *Mémoire des chambres des pensionnaires du collège de Clermont*.

2. *Ibid.*, pièce 109.

3. M. Allaire (*La Bruyère dans la maison de Condé*, t. I, p. 87) fait du Petit-Luxembourg la résidence de la Palatine. C'est une méprise. Anne de Gonzague, mère de la duchesse d'Enghien, et grand-mère du duc de Bourbon, avait son hôtel rue Garancière. Voir l'inventaire de son décès (1684) aux Archives de Condé.

Calvaire, autre fondation de la magnifique et pieuse reine. Après Richelieu, il passa à sa nièce, la célèbre bienfaitrice des œuvres de charité et des missions, Marie de Wignerod, duchesse d'Aiguillon, morte en cet hôtel le 17 avril 1675<sup>1</sup>. Déjà, le 2 mai de l'année précédente (1674), une transaction intervenue entre le duc de Richelieu et le duc d'Enghien, revendiquant les droits de sa mère, Claire-Clémence de Maillé, avait assuré à ce dernier la prise éventuelle de possession, moyennant la somme de cent mille livres<sup>2</sup>. Elle eut lieu le 5 janvier 1676, et Gourville, l'intendant de la maison de Condé, s'occupa bientôt de disposer le Petit-Luxembourg pour ses nouveaux hôtes. « L'on commencera dès aujourd'huy, écrit-il le 30 octobre 1676, à (le) meubler, et je croy qu'il sera prest demain; ainsy Mgr le duc de Bourbon pourra revenir après cela quand il luy plaira; mais affin que je sois assuré que rien ne manquera, j'iray visiter la maison demain.....<sup>3</sup>. »

Le duc de Bourbon s'y installa au mieux. Il n'en sortit guère que deux fois dans toute la durée de ses études, en juin 1679, puis d'octobre 1679 à janvier 1680, où il laissa temporairement la place à sa tante, la duchesse de Hanovre<sup>4</sup>. Il logea alors avec sa suite dans l'hôtel d'Enragues, rue de Tournon, loué pour la circonstance<sup>5</sup>.

Sa maison était constituée. Outre les deux précepteurs jésuites attachés à sa personne depuis 1675, et qui de longtemps ne devaient se séparer de lui, le personnel affecté à son service est ainsi composé, et, disons-le tout d'abord, rémunéré. Après les PP. Alleaume et du Rosel, recevant in-

1. *Gazette*, 1675, p. 284.

2. Archives de la maison de Condé.

3. Gourville à Condé. Paris, 30 octobre 1676. Papiers de Condé. P. C. (Nous ne détaillerons plus désormais cette dernière indication de source, afin de ne pas allonger inutilement les références.)

4. La deuxième sœur de la duchesse d'Enghien, Bénédicte-Henriette-Philippe, née le 23 juillet 1652, mariée le 25 septembre 1668 à Jean-Frédéric de Brunswick, duc de Hanovre. Elle mourut en France, le 12 août 1730.

5. La duchesse d'Enghien, bien que demeurant à l'hôtel de Condé, ne s'interdisait pas tout séjour au Petit-Luxembourg. Le 26 juin 1679, elle y reçut l'ambassadrice d'Espagne. Le duc de Bourbon y rentra le lendemain. Du Rosel à Condé. Paris, 26 juin 1679; Alleaume et Bergier au même, 27 juin; Bergier à Condé, 8 janvier 1680; Du Rosel au même, 27 janvier. P. C.

variablement, sauf gratification exceptionnelle, chacun trois cents livres par an, soit vingt-cinq livres par mois, il y a deux laïques faisant fonction de gouverneurs, chacun aux gages supérieurs de quinze cents livres : ce sont MM. Deschamps et Le Bouchet. Après eux figure un maître à danser, le sieur Chicaneau, à raison de cinq cents livres, et un sieur Lecomte, maître écrivain, à quatre cents ; enfin, un contrôleur, nommé Davon, à trois cent trente, et divers officiers subalternes, tous à cent cinquante livres, savoir : les deux valets de chambre Lapierre et Prieur, le pannetier et fruitier Damien Cabardos, et l'écuyer de cuisine Gaillard. Au total : onze gagistes. Ce personnel changera peu, soit comme nombre, soit comme composition, jusqu'aux vacances de 1684<sup>1</sup>.

Du Petit-Luxembourg, le duc de Bourbon se rendait deux fois le jour, par des rues quelquefois impraticables, au collège de Clermont<sup>2</sup>. Là, il avait sa chambre, meublée à ses frais comme celles des autres pensionnaires et pour laquelle on n'avait pas reculé devant la dépense, non plus que pour sa « chaise » en classe<sup>3</sup>. Ces frais, réunis à d'autres, s'élevèrent

1. Dans les *Comptes de l'année 1676* (pour l'année 1675), les plus anciens que l'on conserve aux Archives de Condé, le duc de Bourbon a encore une « berceuse », Magdeleine Girost, et, pour femme de chambre, une demoiselle de Sainte-Marie. Fol. 252, n<sup>os</sup> 1004 et 1009. — *Comptes des années 1676-1677, passim*. — Pour la gratification, voir les *Comptes de 1678*, fol. 224, n<sup>o</sup> 803, 225, n<sup>o</sup> 804.

2. Alleaume à Condé. Paris, 27 février, P. C., t. LXXII, f. 53 ; M. Allaire, en son volumineux ouvrage *La Bruyère dans la maison de Condé*, t. I, p. 88, a commis l'erreur capitale de faire du duc de Bourbon un « élève interne » du collège de Clermont, qui serait devenu externe seulement en 1681 (*ibid.*, p. 95) ; nous croyons qu'il le fut toujours.

3. Le P. Talon appelle en plaisantant cette « chaise » ou chaire « un petit trône ». Talon à Condé. Paris, 27 avril 1680. On sait quelle importance la question du siège avait au dix-septième siècle à la cour, au Parlement et à l'église. Le jour où Bourdaloue prononça à Saint-Louis de la maison professe l'Éloge funèbre de Henri II de Bourbon-Condé (10 décembre 1683), Bossuet, suivi de plusieurs évêques, quitta le chœur pour monter aux tribunes, plutôt que de siéger sur des « chaises à dos » devant les princes du sang assis dans des « fauteuils » ; Condé lui-même s'était interposé en vain. Dans les soutenances de thèse, ces conflits n'étaient pas moins fréquents. Nous avons raconté celui de la thèse Lamoignon au collège de Clermont (15 juin 1663) en présence du duc d'Enghien (*Précis historiques*, mai 1895). Au collège d'Harcourt, les mêmes difficultés se renouvelèrent quand le commandeur

à deux cent seize louis d'or, soit deux mille trois cent soixante-seize livres <sup>1</sup>. Somme considérable et qui répond aux habitudes de faste que les grandes familles, à l'imitation de la cour, avaient introduites en leurs hôtels comme en leurs châteaux. Certaines années on faisait pour trois, quatre et cinq cents livres d'ouvrages de marbre, peintures et dorures, dans les appartements du duc de Bourbon au Petit-Luxembourg <sup>2</sup>. Là il était chez lui, mais au collège de Clermont, il y avait un recteur qui, en sa qualité de premier supérieur de l'établissement, devait se montrer et se montrait gardien soucieux et rigide observateur des règles et même des usages de la pauvreté religieuse. Le P. Jean Pinette poussa les choses à ce point, vis-à-vis du duc de Bourbon, qu'il craignit, par un zèle intempestif, d'avoir dépassé les bornes d'une sage modération. Il s'en ouvrit au P. Général. Oliva fut loin de le blâmer. Mais Condé était intervenu; son nom, ses titres de bienfaiteur et d'ami parurent autoriser une sorte de concession qui, vu sa qualité et son rang, ne pouvait créer aucun précédent. Pinette fut approuvé à la fois pour sa sollicitude inquiète de la stricte observance et pour sa légitime condescendance envers l'héritier présomptif du premier prince du sang royal <sup>3</sup>.

Au-dessous du P. recteur Jean Pinette, venait presque immédiatement le Principal des pensionnaires (*primarius*), le P. Nicolas Le Paige. L'intransigeance que Pinette apportait dans son horreur du faste, Le Paige la mettait dans l'amour de la discipline extérieure. Personne n'était moins empressé

Le Tellier, fils du ministre Louvois, soutint ses thèses sur toute la philosophie, le 29 juillet 1684, en présence du duc de Bourbon. Archives de la maison de Condé, Livres de cérémonial. *Mss.* — Des chaires sont réservées encore aujourd'hui, en certaines universités d'Angleterre, aux écoliers de haute naissance.

1. *Comptes de 1678*, fol. 99, n° 167.

2. *Ibid.*, n° 493 et *passim*.

3. « Non est quod existimet V<sup>a</sup> R<sup>a</sup> nos ejus *zelum* minus probasse, cum ægre passa est, ne paupertati quidquam officeret splendidioris cubiculi habitatio, in quo *accuratam ejus sollicitudinem maxime commendamus*; sed cum seren. Principis auctoritas intercessit, id ejus meritis omnino concedendum fuit, quod V<sup>a</sup> R<sup>a</sup> cum laude præstitit. » Oliva à Pinette. Rome, 27 avril 1677. (Réponse à sa lettre du 19 mars.) A. C<sup>te</sup>.

envers les princes et les grands, — aucune lettre de lui n'existe aux Archives de Condé. — Doué d'un excellent esprit et d'un jugement éminent, il eût été capable de remplir les plus hautes fonctions<sup>1</sup>. D'abord ministre, il avait succédé en 1675 au P. Pommereau<sup>2</sup> dans la charge de principal et il s'en acquitta avec bonheur neuf années consécutives (1675-1684)<sup>3</sup>. Durant cette période relativement longue et qui s'était ouverte avant l'éducation du duc de Bourbon, pour ne se terminer qu'avec elle, lui, inamovible au milieu des changements fréquents de recteur<sup>4</sup>, fut véritablement le ressort vivant et l'âme du collège. Sa sévérité était telle que plus d'un

1. François-Nicolas Le Paige, né à Rouen le 22 octobre 1642, entré dans la Compagnie le 30 août 1660, profès le 2 février 1676, devint plus tard recteur des collèges de Caen et de Lille et mourut à Bourges le 6 septembre 1710. On lit dans sa *Notice nécrologique* : « Erat excellenti ingenio præpolitentique judicio præditus et vel maximis muneribus gerendis peridoneus ». A. C<sup>ie</sup>.

2. Pierre Pommereau était principal en 1674-1675. Voir une lettre de lui au P. Bergier. Lisbonne, 29 mars 1683. P. C.

3. *Notice nécrologique* et *Curriculum vitæ*. Son successeur fut le P. Mégret ou Maigret. Voir Talon à Condé. Paris, 1<sup>er</sup> octobre 1684. Le duc de Bourbon venait de quitter le collège aux vacances.

4. Trois recteurs se succédèrent durant les années d'études du duc de Bourbon. Le premier (25 septembre 1674 au 18 avril 1678) fut le P. Jean Pinette, remplacé comme provincial de France, le jour de sa nomination au rectorat, par le P. Étienne de Champs. (Voir *Études*, 15 mai 1895, p. 41 et note 3.) Il n'entra dans ses nouvelles fonctions que le 21 novembre 1674. — Après lui, ce fut le P. Jacques Pallu (15 mars 1678-1681). Lettre de lui à Condé du 4 mai 1680. P. C. — Enfin le P. Étienne de Champs gouverna le collège de 1681 à 1684; il adressa à son ami M. le Prince une lettre intéressante à la date du 24 décembre 1682. P. C. — Il importait d'établir cette liste pour rectifier la méprise grave et pleine de fausses conséquences échappée à M. Allaire, qui paraît ignorer l'existence même des Pères recteurs et fait du P. Nicolas Talon le « principal » du collège de Clermont. (*La Bruyère dans la maison de Condé*, t. I, p. 89 et 95.) La vérité est que ce jésuite, presque octogénaire, voué exclusivement aux œuvres de charité, n'avait pas d'emploi. Il est exact qu'il « portait à l'élève des PP. Alleaume et du Rosel le plus vif intérêt »; mais inexact que ces Pères fussent « sous sa surveillance », le P. Talon étant un simple religieux sans aucune autorité sur qui que ce fût. M. Allaire serait inexcusable s'il n'avait été induit en erreur par le P. Talon lui-même, qui, en manière de badinage, avait imaginé le *status*, ou état du personnel, purement fictif, d'un soi-disant collège de Chantilly. Talon à Condé, 27 décembre 1683 et 22 janvier 1684. P. C.

de ses collègues la jugeait implacable. Aucune acception de personne. Avec les cinquante surveillants ou préfets, aussi bien qu'avec les jeunes gens de la première noblesse, fatigués de son impitoyable rigueur, il semblait braver l'impopularité<sup>1</sup>. Mais l'ambition personnelle était la dernière préoccupation de cet homme désintéressé qui n'écrivit ni une ligne pour M. le Prince, ni un ouvrage pour le public. Sa modestie, égale à son mérite, visait plus haut qu'à des succès d'amour-propre. Son nom ne figure point dans la *Bibliothèque* de la Compagnie et sa mémoire a été profondément oubliée. C'est cependant grâce à lui que le collège de Clermont a atteint au dix-septième siècle sa plus grande prospérité. En vain les détracteurs du P. Le Paige se plaignaient que l'austérité d'une règle appliquée sans accommodement rendait plus pénible encore la pratique de devoirs ennuyeux par eux-mêmes, détruisait tout entrain et nuisait par suite à la piété comme au travail; que l'assujétissante monotonie de la vie scolaire, n'étant plus rompue par quelques divertissements, dégoûtait tant de gens de cœur et de dévouement et exerçait un contrecoup fâcheux sur les enfants; que les pensionnaires, habitués à enlever jusque-là presque tous les prix, les laissaient maintenant à d'autres, au détriment de la bonne réputation du collège<sup>2</sup>; sa réponse était dans les faits. Le nombre des pensionnaires s'élevait de trois cent dix en 1673 à près de cinq cents en 1677. Jamais le vieux collège fondé en 1563 par l'évêque de Clermont, Guillaume Duprat, n'avait été aussi florissant<sup>3</sup>. A la fin de l'année 1678, les *Lettres annuelles* prennent un accent de triomphe. Le chiffre de cinq cents pensionnaires est de beaucoup dépassé. Nulle part les belles-lettres ne paraissent plus en honneur; nulle part, au jugement du public et des personnages les plus considérables, on ne veille mieux aux études et à la vertu des écoliers. C'était le fruit de la piété et de l'union fraternelle qui régnaient parmi les directeurs de cette jeunesse et le résultat de la bonne volonté souple et docile des inférieurs,

1. Oliva à Pallu, 13 février 1680. A. C<sup>ie</sup>.

2. Même au même, 24 mars.

3. « Nunquam magis convictus Parisiensis floruit. Convictorum numerus ad 500 propemodum excrevit. » *Litteræ annuæ*, 1677 exeunte. A. C<sup>ie</sup>.

de la vigilance assidue et intelligente des supérieurs. La maison se trouva trop petite et un bâtiment neuf, large et haut, en belles pierres de taille, fut à peine achevé que les nouveaux pensionnaires le remplirent jusqu'aux mansardes<sup>1</sup>.

Le nombre des jésuites, tant du scolasticat que du collège, atteignit en 1680 le chiffre de cent cinq, y compris les Frères coadjuteurs<sup>2</sup>.

Le seul qui nous occupe actuellement est le régent de cinquième. Nous croyons, sans pouvoir l'affirmer, que ce fut le P. Jacques de La Baune. Et son âge et ses talents l'eussent appelé à une autre chaire, si ses supérieurs n'eussent sollicité de lui ce sacrifice en considération du duc de Bourbon. Le brillant professeur de grammaire et humanités, si goûté naguère durant cinq années en ce même collège de Paris, obéit simplement et redescendit en cette basse classe. A nouveau il suivit pour le petit prince la série ascendante de l'enseignement des lettres, ne courant aucun risque de faire ses écoles aux dépens de l'élève et lui apportant cette sûreté de méthode que donne seule l'expérience du chemin exploré et battu<sup>3</sup>.

1. « Nullibi splendidius florent litteræ quam in collegio Parisiensi, ubi convictores mirum in modum quotidie multiplicantur. *Jamque quingentorum numerum longe excedunt.* Nimirum ea nunc est omnium, præsertim optimatum communis opinio, nusquam alibi melius quam apud nos consulti puerorum studiis et pudori. Facit hanc celebritatem egregia nostrorum, qui adsunt convictoribus, pietas et conjunctio, promptaque et facilis ad omne obsequium voluntas, tum vero eorum, qui præsent, solers et erecta vigilantia. — In convictu Parisiensi, novum ædificium extractum est, quadrato lapide, amplum et præaltum, quod statim ab confluentibus convictoribus occupatum est, et ad tegulas usque habitari cœptum. » *Litteræ annuæ*, 1678 exeunte. A. C<sup>1</sup>.

2. *Catalogues*. A. C<sup>ie</sup>.

3. Le P. Jacques de la Baune, que nous ferons connaître plus complètement après l'avoir vu à l'œuvre, était né à Paris le 15 avril 1649. Entré dans la Compagnie, malgré les résistances de sa famille et d'une mère qui le chérissait, le 27 septembre 1665, il s'était toujours recommandé, depuis cet acte d'un courage viril, par la finesse et la distinction de son esprit, la franchise et l'aménité de son caractère. Sa philosophie achevée à Paris (1667-1669), il y avait enseigné successivement toutes les classes de la sixième à la seconde (1669-1674). Attaché au pensionnat d'abord en repassant sa philosophie (1674-1675), puis en faisant sa théologie (1675-1679), il menait de front son service auprès des élèves et ses études au scolasticat. Son ordi-

Ces notions acquises sur l'établissement et le personnel, revenons à l'éducation.

Sorti en 1675 des mains des femmes, à l'âge de sept ans, pour être confié, dans l'intérieur de la famille, aux soins des PP. Alleaume et du Rosel, puis élève du cours préparatoire au collège de Clermont, durant toute l'année scolaire 1676-1677, le petit-fils du grand Condé venait d'accomplir depuis quelques jours sa neuvième année (11 octobre 1677), quand il entra en classe de cinquième.

Le premier qui recueillit des nouvelles pour les transmettre à M. le Prince fut ce Père attaché au duc d'Enghien après l'avoir élevé, et que son nom de François *Bergier* avait fait surnommer le *berger de Chantilly*. Lui-même prenant au sérieux l'aimable jeu de mots, véritable expression de sa sollicitude pastorale envers tous les membres de la maison, de l'aïeul aux enfants, signe cette lettre, ainsi que beaucoup d'autres, du pseudonyme transparent *Pastor fido*. Le bon Père relève de maladie et se trouve entre deux médecines. Depuis fort longtemps il n'a pu se rendre « à l'hôtel » ; mais, au collège, il a interrogé sur place le régent, lequel lui a assuré être très content du duc de Bourbon : « Il n'a point d'escolier qui sache si bien ses petits principes. S'il étoit aussy fort sur la composition il seroit le premier de sa classe. Il faut espérer que dans trois ou quatre moys, il composera aussy bien qu'il scait ses règles <sup>1</sup>. » Ce bulletin sommaire est un exact pronostic. En quelques lignes on y trouve dessiné le portrait anticipé de l'élève tel qu'il restera jusqu'au terme de son septennat. Riche d'une heureuse mémoire, Bourbon possède la lettre de sa grammaire et il en saisit le sens. Mais s'il tient l'outil, il n'a pas la force ou l'art de le manier. *Composer*, c'est-à-dire actuellement faire des thèmes, lui sera toujours une peine ; il est loin d'ailleurs d'éprouver à cet exercice la même répulsion que son contemporain Monseigneur le Dauphin voyant là le suprême malheur. Bergier du moins espère qu'il s'y mettra et tout le monde l'espérera toujours autour de lui. Cet espoir quand même, qu'on aurait eu tort de con-

nation sacerdotale n'eut lieu qu'en 1678-1679. *Notice nécrologique* (peu sûre) et *Curriculum vitæ*. A. C<sup>16</sup>.

1. Bergier à Condé. Paris, 31 octobre [1677]. P. C.



fondre avec un désespoir fondé, fut en partie justifié dès ce premier trimestre. Les *Litteræ annuæ*, rédigées vers la fin de 1677, déclarent que le prince avait tant progressé l'année scolaire précédente (1676-1677) dans la petite classe fermée, que déjà il se distingue présentement en cinquième<sup>1</sup>.

Nous sommes malheureusement dans les conjectures sur la manière dont se passèrent la suite du premier semestre et le second tout entier (janvier-août 1678). Les PP. Alleaume et du Rosel avaient bien affirmé, en octobre, au P. Bergier, « qu'ils ne manquoient point à informer S. A. S. (Condé) de tout ce qui regarde Mgr le duc de Bourbon<sup>2</sup> », et, sans doute, ils ne faillirent point à leur promesse. Leurs lettres de cinquième ne sont point parvenues jusqu'à nous.

## II

Perte amplement compensée par la correspondance de l'année scolaire 1678-79 et des suivantes, sans autre lacune répétée que celle des vacances.

Ce temps de repos, le duc de Bourbon l'avait, suivant l'habitude, passé à Chantilly, et il en rapportait un état de santé florissant. Le physique réagissant d'une façon salutaire

1. « ... Nihil in hoc genere dici potest ad commendationem illustrius quam, quod hoc anno frequentare scholas cœpit, in Parisiensi collegio, Seren. e regio sanguine Princeps Dux Borbonius, Principis Condæi nepos, Enguinei ducis *filius unicus*. Studere apud nos jam anno superiori cœperat grammaticæ elementis, in *domestica schola*, ubi tantum profecit ut in *quinta* jam emineat. *Litteræ annuæ provinciæ Franciæ, anno 1677 exeunte.* » Ces mots de *filis unique* du duc d'Enghien n'étaient malheureusement devenus que trop vrais. Nous avons déjà parlé de l'aîné, le premier Louis, duc de Bourbon († 8 juillet 1670). Les deux plus jeunes, Henri, comte de Clermont et Louis-Henri, comte de La Marche, puis de Clermont après son frère, avaient également succombé en bas âge : Henri vécut 3 juillet 1672 — 6 juin 1675, et Louis-Henri 9 novembre 1673 — 21 février 1677. Ce dernier, déjà fait d'Église à l'âge de trois ans, emportait dans sa tombe un bénéfice. « Le 11 décembre 1676, Sa Majesté a donné l'abbaye de la Victoire au second fils du duc d'Engüyen. » *Gazette*, 1676, p. 868. Cette magnifique abbaye, située près de Senlis, avait été fondée en 1222 par Philippe-Auguste, en mémoire de Bouvines. Ruines aujourd'hui peu importantes. Après le comte de Clermont, l'abbé de la Victoire fut Bernard Lenet, frère de l'auteur des *Mémoires*.

2. Bergier à Condé, 31 octobre 1677. P. C.

sur le moral, il s'active au travail de la quatrième et laisse croire qu'il va se corriger un peu de sa lenteur, ce défaut inquiétant qui déjà perce sourdement et arriverait bientôt à se confondre avec la paresse, sans la guerre constante déclarée par ses maîtres. Résultat satisfaisant : « il fait ordinairement en une heure plus qu'il ne faisoit en deux à Chantilly<sup>1</sup> ». Mais que faisoit-il donc à Chantilly ? Son application endormie est encore à réveiller. Beaucoup de fautes dans les thèmes. On redoute la prochaine composition qui sera pour les places. Peut-être le désir d'en obtenir une bonne servira-t-il de stimulant efficace.

Suivons pas à pas cette lutte quotidienne entre l'inertie innée de l'écolier et les excitations extérieures destinées à le secouer.

Toucher les ressorts sensibles du caractère pour vaincre la mollesse apathique du tempérament, en appeler aux sentiments entraînants de l'émulation et de l'honneur, telle fut la méthode de guerre adoptée. Elle présentait l'avantage d'opposer la nature à la nature, et, sans sortir de l'enfant lui-même, d'aller chercher au fond de son être des qualités latentes, de découvrir et d'exploiter des ressources cachées, mais personnelles et fécondes. A mesure que le bien se développera et gagnera du terrain, le mal cédera, refoulé et réduit.

Le léger progrès de la rentrée ne tarde pas à s'affirmer. « L'inapplication et la lenteur de Mgr le duc de Bourbon à l'étude continuent à diminuer, et il fait présentement ses thèmes beaucoup plus vite que Davisson ne fait les siens<sup>2</sup>. » Ce petit camarade, fils d'un officier de l'hôtel de Condé<sup>3</sup>, étant d'une condition toute différente, fournissait un terme de comparaison à rendre le prince confus, au cas où il eût été surpassé par l'enfant d'un domestique. Volontiers on les oppose l'un à l'autre, même pour la taille. Louis de Bourbon n'est pas grand, et Davisson doit au malheur de sa fièvre

1. Alleaume à Condé, 24 octobre (*pour* 26 ?) 1678. P. C.

2. Même au même, 31 octobre.

3. Son père Davisson, maître d'hôtel du duc d'Enghien, avait épousé une demoiselle Mignot, anciennement au service de la reine Marie à Varsovie.

quarte la chance d'une plus rapide croissance. D'année en année, on constate d'un œil jaloux la différence qui les sépare ou les rapproche.

S'il ne fallait qu'être souffrant pour « croître », ce ne sont pourtant pas les indispositions qui manquaient au petit duc. De là interruptions forcées dans le travail et ralentissement chronique des plus beaux élans. Trop souvent, en la première partie de sa classe de quatrième, les lettres des PP. Alleaume et du Rosel se bornent à des bulletins de santé. « Toutes ces petites maladies, concluait le P. Bergier, nous nuisent beaucoup, et pour le corps et pour l'esprit<sup>1</sup>. »

### III

Mais en quoi consistaient au juste ces études, coupées par de si fâcheux intermèdes et quels exercices formaient le programme de cette classe de quatrième? Au premier rang se place le thème. Se former le goût au contact de la langue latine est le but poursuivi de bonne heure et vers lequel convergent la plupart des moyens mis en œuvre. Avant la rentrée au collège le convalescent a fait « quelques thesmes de la classe<sup>2</sup> »; mais en son absence on a composé sans daigner l'attendre, « parce qu'outre que le temps pressoit le P. de La Baune de le faire, nous n'eussions pas été en état de faire un thesme raisonnable en sortant d'une maladie; on aura le temps de se remettre entre cy et la première composition. » En effet, le tour de main était à rattraper. Au prochain devoir l'écolier, encore brouillé avec ses souvenirs, commet « trois gros solécismes<sup>3</sup> ». Il ne se ressaisit qu'après les vacances de Pâques et avec le mois de mai. Du Rosel signale à cette époque une amélioration générale: études en bon état et tous les derniers thèmes « beaucoup plus corrects que les précédens<sup>4</sup> ». Mais cette ferveur n'est pas à l'épreuve des refroidissements. Les fêtes de la Pentecôte (21 mai) ont dé-

1. Bergier à Condé. Paris, 13 mars 1679. P. C.

2. Du Rosel au même, 26 février. P. C.

3. Alleaume au même, 28 février. P. C.

4. Du Rosel au même, 9 mai. P. C.

tourné l'attention, on a mis *imperare cupiditates*<sup>1</sup>. Cependant, comme c'est l'unique grosse faute, Alleaume ne s'est point fâché, peut-être eût-il mieux fait de se montrer plus mécontent. Les chaleurs de l'été étaient déjà très fortes et le travail tendait à faiblir. Dans le thème du vingt-huit mai il y eut cinq ou six solécismes. Autre cause de ralentissement : c'est le P. Alleaume lui-même qui se met à faire sa retraite annuelle de huit jours. Bien eût pris à l'excellent religieux de former, parmi ses résolutions, celle de pratiquer une angélique patience. Le thème du deux juin est « fort méchant.... Monseigneur a mis : *viros in historia tam celebros*, et pour dire « ne vous laissés pas abbattre par la mauvaise fortune », *ne sinas adversa fortuna te affligeres*<sup>2</sup> ». Encore le précepteur n'en rapporte-t-il que deux à M. le Prince et il y en avait plusieurs presque de même force.

Enfin le coup de fouet des prix parvint à ranimer cette énergie morale languissante et atone dans un corps qui ne lui refusait pourtant plus le service. Les thèmes faits à la maison deviennent meilleurs que de coutume. N'est-ce là qu'un bon mouvement passager ? Est-ce le point de départ d'une marche en avant régulière et soutenue ? Le précepteur craint et espère. Si l'écolier « pouvoit *prendre le train de bien faire ordinairement*, nous aurions beaucoup gagné. Nous n'oublions rien, Monseigneur, pour tâcher de le maintenir dans la bonne disposition où il est présentement pour sa santé et pour ses études<sup>3</sup>. » La distribution approche de plus en plus. D'abord on a composé pour les « petits prix », appelés encore « prix du Père préfet », qui précèdent les « grands prix » ou ceux de fin d'année. Ainsi, sur un tout autre terrain, voit-on de nos jours, entre l'Ascension et la Pentecôte, certaines courses préparatoires consacrées par l'usage, et le *Derby* de Chantilly servir d'épreuve préliminaire au prix de la Ville de Paris. Les présages fournis par le thème des petits prix étaient favorables. Le duc de Bourbon envoya son latin au prince de Condé. Il n'avait jamais rien fait de si exact et le P. Alleaume ne souhaitait de lui rien de

1. Alleaume à Condé, 26 mai. P. C.

2. Même au même, 2 juin. P. C.

3. Même au même, 8 juin. P. C.

meilleur pour le grand prix<sup>1</sup>. L'ambitieux candidat se voit par avance triomphant, et, si l'on doit se fier aux récits exagérés et dramatisés du P. Talon, il a déjà l'insolence de la victoire<sup>2</sup>.

Un peu plus de modestie eût mieux convenu. Le P. du Rosel, qui sait par cœur son Louis de Bourbon, se rend compte qu'en cette « grosse affaire » on ne peut pas faire fond sur une tête aussi légère. Ne lit-on pas dans un thème, le vingt et un juin, « *philosophiam studuisti* »<sup>3</sup>? Sans doute ces fautes sont aussi rares que grossières; mais le vingt-deux on compose pour les places et c'est *quo præclarus es* pour *quo præclarior*, et encore *suadere* au lieu de *persuadendum*. Il y a même un *te aduler* que l'écolier croyait une faute; son précepteur le détrompe et lui apprend que cela « se peut dire, et se trouve même plus d'une fois dans Cicéron, dont il est fort aise<sup>4</sup>. » Le duc de Bourbon faisant du Cicéron sans le savoir, certes la rencontre est glorieuse! Qu'en pensa Condé? Nous l'ignorons. La plus déplorable lacune de nos correspondances est l'absence de ses lettres aux précepteurs de son petit-fils. Nous savons seulement que le duc d'Enghien, mis au courant, en marqua son contentement et ses espérances. Parfois grands-parents et parents ne s'intéressent-ils pas aux récompenses publiques autant que les enfants et petits-enfants?

A plus forte raison et Condé et Enghien voulurent-ils avoir connaissance de la composition décisive de juillet. M. le Duc venait de partir pour son gouvernement de Bourgogne et travaillait du matin au soir : réceptions au parlement, visite à Auxonne, etc., en somme plus d'affaires que quatre légats<sup>5</sup>. Le P. Bergier, inséparable de sa personne dans ses déplacements, reçut à sa place le thème envoyé par les deux « petits Pères », — ainsi nommait-on familièrement, et dans la maison de Condé et au collège de Clermont, les Pères Alleaume et du Rosel; — Bergier pensa avec le grand Condé, dont le ju-

1. Alleaume à Condé, 8 juin. P. C.

2. Talon au même, 10 juin. P. C.

3. Du Rosel au même, 22 juin 1679. P. C.

4. Alleaume au même, 23 juin. P. C.

5. Bergier au même, Dijon, 12 août. P. C.

gement nous est ici connu, que le commencement semblait « très bon ». « Si la fin, soupire-t-il, étoit de mesme, Mgr le duc de Bourbon auroit eu le premier prix sans difficulté. A son ordinaire il a manqué dans les endroits les plus faciles<sup>1</sup>. » Cela n'empêche pas le bon Père de montrer le demi-chef-d'œuvre à l'élite de la société bourguignonne réunie à Dijon pour les États de la province, et aux jésuites du collège des Godrans. Ceux-ci assurent que leurs écoliers de seconde et de rhétorique pourraient faire plus correct, — et encore? — mais qu'ils ne mettraient pas « un françoys si difficile en un latin si délicat ». Beaucoup de gens se déclarent « épouvantés » et ne croient pas que le duc de Bourbon ait pu « si bien composer ». Intendant et officiers du Parlement affirment d'un commun accord qu'il a mérité un prix, qu'il doit en avoir un.

Quel dommage que « tous ces Messieurs de Dijon » qui opinent sans savoir la force de la classe, ne soient pas entrés à Paris dans le jury du collège de Clermont! Le 17 août on représentait la tragédie de *Cyrus*<sup>2</sup> à laquelle le duc de Bourbon n'assista point, étant parti d'avance pour Chantilly avec son grand-père. C'est qu'il n'y avait eu « rien à espérer pour luy<sup>3</sup> ». Il n'en fut pas quitte pour cela avec les thèmes qui le poursuivirent en vacances; mais nous remettons à plus loin de raconter ces heureux séjours en la maison des champs du grand Condé. Il nous faut dire un mot des autres exercices qui avaient rempli l'année.

La traduction, instrument de formation intellectuelle plutôt que moyen d'acquérir la facilité d'écrire dans une langue et de la parler, semble avoir été reléguée, en cette classe toute rudimentaire encore, au deuxième plan; elle est à peine mentionnée<sup>4</sup>. On fait des versions<sup>5</sup>, mais sans paraître y attacher d'autre importance que d'accoutumer l'élève « à penser mesme au reste<sup>6</sup> ». D'ailleurs le duc de Bourbon n'a

1. Bergier à Condé, 11 août. P. C.

2. Même au même, Dijon, 16 août. P. C.

3. *Ibid.* — *Cyrus* est du P. de La Rue.

4. Du Rosel à Condé, 26 février 1679. P. C.

5. Même au même, 12 mai 1679. P. C.

6. Même au même, 16 mai. P. C.

pas besoin d'être stimulé; il y trouve naturellement son « plaisir », bien que ce soit, ainsi que les vers latins, « chose qui demande de l'application et de l'exactitude<sup>1</sup> ».

Mais son principal attrait va aux vers. C'était la nouveauté du carême, et, à partir de Pâques, ce fut la passion de la quatrième<sup>2</sup>.

Les leçons inspiraient moins de répugnance que les devoirs écrits à cette nature léthargique et hostile à l'effort de produire. La curiosité aidant, les exercices de mémoire ne lui coûtaient guère. « Il apprend ses leçons avec une application et une vitesse extraordinaires<sup>3</sup>. » Si une fois ou l'autre il ne les a pas aussi bien sues, elles lui fournissent quand même une diversion et une distraction au milieu des ennuis du thème.

Le grand, l'universel réactif, ce fut l'émulation. Avec ce caractère flasque et mou, l'éducation privée n'eût abouti à rien. Louis de Bourbon eût accepté, en sa parfaite insouciance, d'être inférieur au petit Davisson ou au dernier de ses pages dans le huis-clos du Petit-Luxembourg. Devant les cinq cents pensionnaires et les externes beaucoup plus nombreux du collège de Clermont, il ne se résignait pas au déshonneur. En classe, son trône, acheté deniers comptants, n'a de mérite à ses yeux que s'il est surmonté d'un de ces titres souverains, *empereur, consul, tribun*, qu'on emporte de vive force sur un camarade, soit dans les compositions *pour les places*, soit dans les perpétuels *combats singuliers*. De ces concertations, mais surtout de la fête des Affiches (17 et 18 juin 1679), il sortait « plein d'envie de faire des merveilles<sup>4</sup> ». Ce ne fut que pour l'année suivante, celle de la troisième.

On le constatera dans un prochain et dernier article.

1. Du Rosel à Condé, 16 mai 1679. P. C.

2. Même au même, 2 mars, 9, 12 et 30 mai, 6 juin. — Alleaume au même, 8 juin. P. C.

3. Même au même, 9 mai. P. C.

4. Bergier au même, 18 juin. P. C.

# MÉLANGES ET CRITIQUES

---

LE

## NOUVEAU RÉGIME DE LA LICENCE ÈS LETTRES

Avec le dernier jour de 1894, le régime de Licence ès lettres inauguré par Jules Ferry, de fâcheuse mémoire, a vécu. L'un des derniers actes de M. Casimir-Périer, durant son passage à l'Élysée, aura été la signature de ces décrets du 31 décembre qui modifient — je transcris le *Journal officiel* — les examens « pour l'obtention du grade de licencié ès lettres » et « les études pour le diplôme de chirurgien-dentiste ».

Ces modifications soulevèrent, quelques semaines plus tard, au Palais-Bourbon, des discussions curieuses, au cours desquelles Mgr d'Hulst, prenant en main les intérêts des Facultés catholiques, conjura ses collègues de n'être « pas moins libéraux en matière littéraire qu'en matière dentaire <sup>1</sup>. » Ses collègues ont-ils été plus libéraux dans un sens que dans l'autre ? Je l'ignore ; et probablement eux aussi. Du reste, les bouleversements et révolutions de cet ordre-là, la suppression des épreuves de grammaire comparée ou de métrique, le progrès du thème grec ou la disparition des vers latins, ont dû laisser bien froids nos législateurs, qui se préoccupent de tout ce « tintamarre » un peu moins que feu M. Jourdain. Un fait pourtant a pu les frapper ; c'est l'ardeur déployée en cette occasion par M. Jaurès, qui travaille du même cœur au renversement complet des vieilles bases sociales et à l'affermissement des bonnes études classiques. Car M. Jaurès est pour les fortes études de l'antiquité ; il craint l'envahissement du solécisme : il oppose une digue oratoire aux débordements du barbarisme. Pour un peu, il aurait appuyé ses raisons d'une harangue latine, en style du *Conciones*, digne des Gracques, ou renouvelée de Catilina. Mais combien de nos Pères conscrits eussent goûté ou compris ses périodes ? Combien, parmi nos six cents hommes

1. Séance du 11 février 1895.



d'État, pourraient, dans les entr'actes d'un débat législatif, répondre, comme jadis M. Gladstone à l'un de ses voisins de la Chambre des Communes : « Tenez, je viens de traduire en vers grecs tel morceau de Shakespeare ».

Quoi qu'il en soit des joutes oratoires de notre Parlement, et des bonnes volontés classiques, particulières aux successeurs d'Harmodius et de Babeuf, les longues colonnes de prose alignées dans le *Journal officiel* projettent simplement une traînée d'ombre sur la nouvelle Licence ès lettres.

Que vaudra le régime du 31 décembre pour la formation intellectuelle et littéraire des candidats<sup>1</sup> ?

Les modifications du présent décret introduiront-elles, comme

1. Le décret du 31 décembre 1894 laisse subsister la division de la licence littéraire en : 1° Licence *ès lettres* proprement dite ; c'est de celle-là surtout que nous nous occupons dans le présent article ; 2° licence avec mention *philosophie* ; 3° licence avec mention *histoire* ; 4° licence avec mention *langues vivantes*.

Les épreuves communes aux quatre licences sont : 1° Une dissertation française ; 2° une composition latine ; auparavant c'était une dissertation ; désormais les candidats des trois licences secondaires peuvent, à leur choix, faire un thème au lieu de la dissertation ; 3° l'explication orale d'un texte grec, latin, français.

Sous l'ancien régime, les compositions écrites, pour la licence *ès lettres* proprement dite, étaient :

- 1° Une dissertation française ;
- 2° Une dissertation latine ;
- 3° Un thème grec ;
- 4° Une composition de grammaire comparée ;
- 5° Une composition de métrique ;
- 6° Une composition facultative de vers latins.

Le décret du 31 décembre supprime les trois dernières compositions et les remplace, dit le texte officiel, par « une composition sur un sujet tiré d'une des matières d'ordre littéraire ou d'ordre philologique enseignées à la Faculté désignée par le candidat ». Cette composition elle-même peut être remplacée « par un travail, sur un sujet d'ordre littéraire ou philologique agréé par un des maîtres de la Faculté ».

Quant à l'oral, l'ancien régime dressait une liste unique d'auteurs pour toutes les Facultés et une liste unique et précise de sujets de philologie ou d'histoire.

Le décret nouveau laisse à chaque Faculté le choix de ses auteurs et propose, sans préciser autrement, trois « interrogations sur trois matières désignées par le candidat parmi celles qui sont l'objet d'un enseignement à la Faculté ».

le pense M. Jaurès, « plus de souplesse, de nouveauté, un rajeunissement dans ces exercices littéraires » ?

Le nouveau programme maintient-il, comme le croit Mgr d'Hulst, les études classiques au même niveau que l'ancien ?

Que prouveront les thèses, ou épreuves spéciales, rédigées à loisir sous la direction ou avec le concours discret d'un professeur ? Ces travaux seront-ils vraiment plus personnels et tout à fait concluants ?

Les sujets de ces thèses n'offrent-ils pas le plus beau fouillis et le plus docte qui se puisse concevoir ? N'est-ce pas l'idéal des programmes vagues, embrouillés, arbitraires ?

La réforme profitera-t-elle, ainsi qu'on l'a fait entendre, à l'autonomie des Facultés de province ? N'aura-t-elle pas pour effet immédiat d'attirer de plus en plus tous les candidats vers la Montagne Sainte-Genève ?

Les Facultés libres, c'est-à-dire catholiques, desquelles naturellement il n'y a pas la moindre mention dans le décret, et qui naturellement aussi ne sont point représentées au Conseil supérieur de l'Instruction publique, jouiront-elles des faveurs octroyées aux Facultés de l'État ? Leur accordera-t-on, leur refusera-t-on le droit de choisir les auteurs qu'il leur conviendra d'adopter ? Interrogera-t-on leurs élèves sur les matières qui seront l'objet de leur enseignement ? Leurs professeurs pourront-ils, comme ceux de l'État, diriger et aider les candidats dans la rédaction des thèses qu'ils jugeront à propos de traiter ?

N'y aurait-il pas lieu de soupçonner dans le projet des législateurs comme une arrière-pensée de retour au monopole étroit de l'Université ? et, selon le mot de Mgr d'Hulst, une « résurrection du monopole<sup>1</sup> » ? Ou bien faut-il s'en rapporter sans hésitation ni crainte aux affirmations du ministre Poincaré, jurant ses grands dieux que l'on n'entravera la liberté des Facultés catholiques par aucune « voie hypocrite et détournée » ?

Autant de questions qui naissent dans l'esprit, à une première lecture du projet et du décret de réforme. Le temps les résoudra sans doute ; en attendant la date plus ou moins proche où le temps — *tempus edax rerum*, disaient les poètes, au siècle d'Auguste — émiettera les programmes nouveaux et reformera la

1. Séance du 11 février.

réforme du 31 décembre. Il nous semble évident que le décret Casimir-Périer ne régira pas pendant une longue suite d'années la république des lettres et les jeunes générations qui vont à l'assaut des diplômes. Éclos à la dernière heure d'une année, il vivra ce que vivent les plantes d'hiver trop tardives ou trop hâtives. Il paraît ne contenter personne; il ne comble point de lacunes; et il aboutit à de telles broussailles, que les plus habiles, avant de s'y retrouver, courront risque d'y perdre ce qui leur reste de latin.

Nous nous bornons à réunir quelques conclusions tirées soit du décret lui-même, soit des documents plus ou moins officiels dont cette réforme a été l'occasion et la cause. D'où l'on pourra se faire une idée assez nette, et assez triste, de l'état actuel de l'enseignement secondaire en France; le désarroi est là comme partout, et il est merveilleux.

Signalons d'abord le magnifique désaccord que le projet de réforme a soulevé parmi les Facultés consultées sur la nécessité, la nature, le détail des modifications à proposer. Une seule Faculté, celle de Rennes, désire et réclame à l'unanimité le *statu quo*. En Bretagne, même dans la Bretagne universitaire, on se défie du changement; changer, c'est avouer qu'on se trompe et c'est marcher vers l'inconnu; d'ailleurs les doctes professeurs de Rennes n'oublient pas l'axiome d'Horace: changer, c'est imiter l'enfance folle: *mutatur in horas!*

Tel professeur, plus réactionnaire encore que les Bretons, accepterait « un retour à l'ancien régime », à la licence ès lettres unique, sans les bifurcations d'histoire, de philosophie, de langues vivantes. L'enseignement classique en serait fortifié d'autant; mais le rêve d'un très petit nombre d'hommes sages.

Les autres Facultés, tout au rebours de Rennes, réclament à l'unanimité, voire avec insistance, du changement, beaucoup de changement; mais là, combien de divergences! On est las du passé, de la routine, des méthodes vieilles d'environ quinze ans; on veut du nouveau. Que veut-on au juste? Ceci, au Nord; cela, au Midi; ni ceci, ni cela, au Centre.

A Caen et à Nancy, on estime qu'une seule licence, même répartie en plusieurs branches, ne suffit point: on demande deux licences ès lettres; une classique, pour les gens d'esprit et de science; une moderne, une licence « des gens du monde »,

a-t-on dit; ce qui n'est qu'à demi-flatteur pour les gens du monde. Mais enfin, puisqu'on a déjà un baccalauréat moderne, pourquoi n'aurait-on pas une licence moderne? Certes le baccalauréat moderne n'est pas en train de relever bien haut l'intelligence française; de la licence qui s'ensuivrait, on ne pourrait guère dire : *Sic itur ad astra*; les candidats n'étant pas même capables d'épeler ces quatre mots fameux. Déplorable jeunesse, qui cueillerait des lauriers classiques, sans jamais avoir, pour parler français comme l'*Ane* de Hugo, feuilleté

Les exemplaires grecs d'une patte nocturne!

Aussi bien les Normands et les Lorrains seront, je crois, mal payés de leur invention plaisante et moderne. De partout, on leur répond fort justement, comme M. Petit de Julleville : « La licence ès lettres a pour objet « de montrer que le candidat qui la subit avec succès, possède une forte culture classique grecque, latine, française<sup>1</sup> ». La licence, *licentia docendi*, est, par essence et définition, un grade et un titre qui constate l'aptitude des candidats à enseigner les *litteræ humaniores*; et les aventureux qui rêvent des licences *modernes* méditeront avec profit ces simples lignes d'un vieux discours de M. Thiers : « Les lettres anciennes, les langues grecque et latine doivent faire le fonds de l'enseignement de la jeunesse. Si vous changiez un tel état de choses, nous osons l'affirmer, vous seriez dégénérer l'esprit de la nation<sup>2</sup>. » Une licence ès lettres *moderne* serait un non-sens, tout ainsi, et beaucoup plus encore, que le baccalauréat *moderne* est un contresens; et je m'étonne qu'un pareil rêve ait pris corps dans la patrie de Malherbe et de Daniel Huet. Que dirait de cette barbarie le savant prélat qui écrivit tant et de si nobles pages, en ses *Origines de Caen*, pour établir que les muses du Latium s'étaient réfugiées à l'embouchure de l'Orne et pour montrer « qu'il eût été malaisé de trouver dans aucune des Académies du Royaume, et de celles d'Italie, tant de personnages illustres par leur savoir<sup>3</sup> » en grec, en latin, en hébreu et autres bonnes sciences. Autres temps, autres mœurs.

Du reste, la moitié des autres Facultés n'ont guère déployé

1. Voir *Revue universitaire*, 1894, t. II, page 343.

2. *Chambre des députés*, session de 1844; 13 juillet.

3. *Origines de Caen*, 2<sup>e</sup> édition, 1707; chapitre XIII.

plus de zèle ou d'intelligence pratique à l'égard de la forte culture classique ; et la Dissertation latine, épreuve fondamentale de la Licence ès lettres, l'a échappé belle ; le décret la maintient encore ; mais la suppression en avait été votée « à une faible majorité<sup>1</sup> » : ce qui est d'un mauvais signe. On cherche à se délivrer de cet « épouvantail » — ainsi nommé depuis le jour où, par le bon plaisir de Jules Ferry, le discours latin ne retentit plus sous les voûtes de la Sorbonne. On veut proscrire la Dissertation latine, parce qu'elle gêne : nombre de Facultés mettraient volontiers au lieu et place de ce travail difficile à faire, difficile à corriger, la banale épreuve d'un thème ou d'une version. Toulouse, ville plus généreuse, admettrait une version grecque, une version latine, un thème latin — menue monnaie d'une grosse pièce.

En dernière analyse, le thème latin, au choix, est accordé pour les candidats des licences qui ne portent pas la mention *lettres*. C'est un petit triomphe pour le thème : c'est loin d'être un progrès pour la forte culture classique. Par cette mesure, la licence descend, ou peu s'en faut, au-dessous de l'ancien baccalauréat qui exigeait une composition latine plus relevée, dissertation ou discours. La composition latine prouvait une connaissance des auteurs et du génie de la langue, mère et maîtresse de la nôtre. Les méthodes inaugurées en 1880 ont changé tout cela. On ne sait plus le latin ; on ne l'étudie plus dans les lycées et collèges ; on ne le lit plus ; on en fait avec acharnement, vaille que vaille, des versions qui mènent au diplôme de rhétorique. Mais si la version *réussie* est une marque que l'élève n'est pas un sot, elle ne démontre point que l'élève sait le latin ; il devine, il n'approfondit pas, il ne voit pas.

Le décret du 31 décembre, qui abaisse les licences secondaires jusqu'au thème latin, débarrasse la Licence ès lettres de trois compositions écrites ; deux nécessaires : la *Grammaire* et la *Métrie* ; une facultative : les *Vers latins*. De la composition de grammaire comparée, nous faisons sans trop de peine notre deuil ; et, j'en suis sûr, presque tous les candidats aussi. C'était là vraiment l'épouvantail, le pont aux ânes de la licence. Non que cette composition fût inutile et d'une difficulté surhumaine ;

1. *Revue universitaire*; loc. cit., p. 341.

mais elle supposait une fréquentation plus qu'ordinaire avec les chefs-d'œuvre des trois langues — et une habitude déjà ancienne d'écrire en grec et en latin. C'est une épreuve de professeur plutôt que d'élève. Les aspirants au diplôme pourront, s'ils en ont le goût, dans leurs loisirs, sous les yeux d'un maître, se livrer à ce travail d'érudition et de comparaison grammaticale ; libre à eux. Mais l'occasion n'était-elle pas toute trouvée de donner au thème, à un thème *difficile*, la place de la grammaire comparée ? Selon M. Croiset, professeur expérimenté, examinateur fort courtois et encourageant, le thème est le signe le plus sûr, le plus complet, de la science sérieuse et pratique d'une langue. C'est depuis qu'on néglige ou supprime le thème dans l'Université, que l'on n'y sait plus le latin. Si donc l'on prétend relever la licence, voire le baccalauréat, mais surtout les études et la culture classiques, il faut relever le thème. On a trop dit que les « forts en thème » sont fatalement des imbéciles. Grâce à Dieu, au temps jadis, peut-être même aujourd'hui, les professeurs habiles et les gens de lettres de haute volée ont commencé par être des forts en thème : ce fut le cas de tous les grands auteurs du grand siècle. Au xvii<sup>e</sup> siècle, on était fort en thème chez nous ; la France était le pays où l'on écrivait le mieux le latin classique, et je n'ai jamais ouï dire que le français en ait pâti. Fénelon ne croyait point déchoir et faire petite besogne ou ridicule, en corrigeant les thèmes du duc de Bourgogne ; et tout le monde sait les jolies pages qu'il se plaisait à écrire, pour que son royal élève les tournât à la *cicéronienne*.

Une autre perte, qui est un gain pour les futurs licenciés ès lettres, c'a été la suppression du devoir de *métrique*. A seule fin de se donner certains airs de science allemande, on avait imaginé cette torture raffinée et vaine. Par une bizarrerie qui ne s'explique guère, on n'obligeait personne à essayer quelques vers latins de son propre cru et l'on condamnait tout le monde à une étude minutieuse de la versification, de la prosodie, de la *métrique*, — véritable exercice de la charrue avant les bœufs et sans les bœufs. Entendait-on quelque chose au rythme mélodieux de Virgile ? était-on capable d'enfermer une pensée vigoureuse ou ailée dans une strophe horatienne, dans un distique à la façon d'Ovide ? Tout cela importait peu, si l'on ne pouvait détailler par le menu les mystères du *tribraque*, du *procéleusmatique*, du *molosse*, de l'an-

*tispaste* et du *dochmius* ; les secrets de l'*anacrouse* ; le dernier mot de la *base*, de la *diérèse*, de la césure *penthémimère* ; le fin du fin des vers *acéphales*, *lagares* et *miures* ; ou les merveilles du vers saturnien ; — si l'on n'était en mesure d'affirmer que sur les 500 vers des *Annales* d'Ennius, que nous avons l'heur de posséder, il n'y a pas une dizaine de dactyliques purs ; que, chez Ovide, on a découvert, au scandale des savants, plus de quarante finales brèves par nature au dernier dissyllabe des pentamètres : 20 fois *ope*, 5 fois *Jove*, 16 fois *aqua* ; ce qui est quasi-intolérable.

La science à l'allemande est une bien belle chose : pourtant, à tout prendre, ne vaudrait-il pas mieux, pour la culture classique et la formation intelligente, savoir et oser faire des vers latins, que loger de force en sa mémoire des mots, des noms de rythmes ou de strophes, des nomenclatures en l'air, dont le sens véritable échappe à qui ne peut ou n'ose, comme disait Ovide, *numeris nectere verba*. La meilleure manière de prouver le mouvement, c'est de marcher ; la seule manière de prouver qu'on a saisi les ressorts cachés de la prosodie et l'art des vers, c'est de composer des vers, — même des vers latins. Si l'on ne s'y est jamais exercé, on ne comprendra jamais les poètes ; sans quoi la culture classique est incomplète, la moisson littéraire maigre et stérile <sup>1</sup>.

Tous les gens d'esprit de France, avant notre malheureuse fin du dix-neuvième siècle, ont fait des vers latins : et jusqu'à cette fin de siècle, ce fut toujours une preuve d'esprit. On a dit — et peut-être y a-t-il une ombre de vérité dans ce dire — qu'il faut un grain de folie pour rimer plus de quatre vers français ; mais il est hors de doute qu'un élève de rhétorique inhabile à créer deux hexamètres latins est, au point de vue classique, une pauvre cervelle. Les vers latins, avant les lois et ukases de Jules Ferry, avaient libre cours en Sorbonne, même pour le baccalauréat ; et je me souviens qu'en ce temps-là les rhétoriciens assez sûrs d'eux-mêmes pour remplacer le Discours latin par des hexamè-

1. Cet avis, est-il besoin de le rappeler ? fut toujours celui des éducateurs de renom, qui ont compris leur tâche ; de ceux-là, entre autres, que l'Université vénère comme des ancêtres. Ainsi Rollin : « On conviendra qu'elle (la versification latine) est d'une *absolue nécessité* pour bien entendre les poètes, dont on ne sentira jamais la beauté, comme on le doit, si, par la composition des vers, on n'a accoutumé son oreille au nombre et à la cadence... » (*Traité des études*, t. I, *De la Poésie*, ch. II.)

tres, étaient certains des bonnes grâces du jury. On démontrait par là au moins quatre choses : qu'on n'ignorait point le latin, qu'on était passablement au fait de la métrique, qu'on pouvait lire les poètes, qu'on ne manquait point d'esprit. Et la vieille Sorbonne souriait aux jeunes Muses.

Jusqu'en ces dernières années, la Sorbonne fournissait aux candidats de Licence ès lettres un moyen tout naturel d'étaler ces quatre avantages. Au lieu d'une vague *matière*, qui conduit aux banalités de *Gradus ad Parnassum* et appelle les centons parqués dans toutes les mémoires, elle offrait, par exemple, vingt ou trente alexandrins français à traduire en vingt ou trente hexamètres virgiliens. Il y fallait une forte culture classique, une connaissance profonde des deux langues, une pénétration attentive du texte : les examinateurs en étaient convaincus et ils avaient le bon goût de le faire sentir.

Le décret du 31 décembre n'honore pas même d'une mention quelconque les vers latins ; on les supprime furtivement, sans leur adresser les *novissima verba* ; et si j'en crois une revue universitaire, on agit de la sorte par respect humain ; on a peur de paraître grotesque et rétrograde<sup>1</sup>. Ce n'est pas seulement une absence de courage devant les qu'en dira-t-on de l'utilitarisme ; c'est, je le crains, une faute littéraire ; et probablement un nouvel aveu de l'abaissement des études classiques. Ou plutôt, les documents universitaires ne nous permettent pas le doute à cet égard. On donne à entendre que les réformes de 1880 ont tué l'enseignement des langues savantes ; on écrit : « Les candidats que nous préparons à la licence nous arrivent généralement après des études littéraires médiocres, faibles surtout en latin, obligés parfois de rapprendre la grammaire latine<sup>2</sup>. » *Rapprendre* a bien l'air d'un euphémisme ; mais, après sept ou huit ans passés sur les bancs d'un collège, être obligé de rapprendre les déclinaisons et la syntaxe, n'est-ce pas avouer la misère de l'enseignement qu'on a reçu ? D'ailleurs, plus de thème, plus de vers latins, plus de composition latine sérieuse ; donc, plus de science classique. Je ne parle point du grec, ou, comme je lis dans une revue pédagogique, de ces pauvres « études grecques compromises<sup>3</sup> ». Un aspi-

1. Antoine Benoist, *Enseignement secondaire*, 15 décembre 1894.

2. V. Egger, *Enseignement secondaire*, 1<sup>er</sup> octobre 1894.

3. *Revue universitaire*, page 344.



rant bachelier qui lirait Homère pour son plaisir, ou Sophocle, ou Lucien, ou Ésope, mériterait presque d'être cité comme un phénomène. Des élèves de seconde et de rhétorique, lisant un bon nombre de pages ou grecques, ou latines chaque semaine, en outre des devoirs et leçons journalières, traduisant même des vers grecs, un bon nombre, en vers latins, je l'ai vu et je m'en réjouis encore; au risque d'être appelé dédaigneusement *laudator temporis acti*; et je souhaite à mes successeurs la même joie littéraire.

Du moins, les épreuves spéciales, les thèses facultatives, les compositions de longue haleine sur des « matières d'ordre littéraire ou philologique », inaugurées par le nouveau décret, vont-elles rehausser et fortifier les examens de licence, en soulignant le diplôme d'une signification classique plus précise? Ces matières d'ordre littéraire ou philologique comprennent, paraît-il, à peu près tout ce que l'on veut; et au bas des commentaires de ces deux termes, des gens malicieux seraient tentés de mettre le distique de l'*Ane* :

Pour augmenter la brume hélas! les professeurs  
Ajoutent doctement de l'encre aux épaisseurs.

Tout le dictionnaire y entre : il y a du sancrit, du provençal, de l'égyptologie et le reste : *De omni re scibili*. Un de plus graves professeurs de Sorbonne dresse pour les étudiants de la Faculté de Paris une liste contenant « 22 sortes d'épreuves écrites et d'épreuves orales<sup>1</sup> ». En définitive, on s'est borné à 19 spécialités d'épreuves orales; en voilà pour toutes les aptitudes. Par contre, on se demande déjà si ces programmes larges comme une encyclopédie suffiront à produire des licenciés ès lettres : « Si c'est grâce à l'égyptologie qu'il (le candidat) atteint la somme de points nécessaire pour conquérir son diplôme, cela nous donnera-t-il un solide professeur de grec et de latin<sup>2</sup>? » Tel est le problème que pose, non pas un étranger ou un ennemi, mais le président de la Société d'enseignement secondaire : et il se répond ainsi à lui-même : « Ma conclusion est qu'il faudra, dans quelques années, se résigner à créer un examen spécial pour ceux qui aspirent à occuper les chaires de nos lycées et collèges. »

1. *Id., ibid.*, p. 343.

2. Michel Bréal, *Lettre au Journal des Débats*, 29 décembre 1894.

D'où il suit que les réformes du 31 décembre ne réforment rien, embrouillent fort les sujets et matières de l'examen, compliquent les difficultés présentes et futures; bref, menacent si bien la Licence ès lettres, qu'il faudra, sous peu, en inventer une autre qui soit la vraie, — et peut-être revenir bonnement à l'ancienne.

Si nous l'avions dit, on nous eût taxé d'exagération, de mauvais vouloir, de préjugé, de parti pris. Nous aimons mieux le laisser dire aux voix les plus autorisées de l'Université; nous leur laissons dire encore ce que l'on va lire :

Ces réformes... auront pour effet de peupler les salles de nos Facultés des Lettres, étant donné surtout le privilège que la loi militaire attache au diplôme de licencié...

On signale déjà la pléthore des licenciés. Mais nous allons en avoir deux et trois fois plus.

Si c'était seulement le signe d'une éducation littéraire poussée un peu plus loin, il n'y aurait point de mal. Mais...<sup>1</sup>.

Plus les examens se multiplient, plus les études s'affaiblissent et s'abaissent...

Nous sommes de plus en plus la proie des examens et du mandarinat... Paris, qui comptait 9 200 étudiants en 1876, a le bonheur d'en posséder 12 335 en 1894; non compris les élèves des grandes écoles. D'où il suit que le nombre des avocats sans cause et des médecins sans clientèle ne semble pas appelé à diminuer...

A Paris... les professeurs de la Faculté des Lettres, au nombre de 36, ont eu dans le courant de l'année (1893-1894) onze mille examens de toute nature à faire passer<sup>2</sup>.

Quelle fourmilière et cohue de jeunes mandarins courant à la conquête du bouton! Vraiment on a raison de rebâtir à neuf, d'exhausser, d'élargir la vieille Sorbonne; elle ne pouvait contenir les foules qui s'y entassaient : et déjà la nouvelle Sorbonne *totis vomit ædibus undam*. C'est un formidable atelier ou chantier d'examens; un colossal entrepôt de diplômes.

Le nouveau régime de licence, diminuant encore la besogne et la science, va faire refluer vers les Facultés des Lettres les légions de bacheliers que ne sollicitent point les nobles fatigues et la gloire des armes; et qui s'en iront murmurant tout bas : « J'arriverai bien à bâtir un thème sans trop de solécismes ! Du reste,

1. Michel Bréal, *Lettre au Journal des Débats*, 29 décembre 1894.

2. *Journal des Débats*, édition rose, 8 mars 1895.

un ou deux ans passés là valent encore mieux que deux ans de caserne; et puis *audentes fortuna juvat!* »

L'ancien régime de Licence ès lettres supposait une élite de candidats, de solides aptitudes littéraires, une volonté de pousser loin des études classiques encouragées par des succès de collège. Le décret du 31 décembre 1894 ouvre toute large la route aux ambitions médiocres et imprime un élan irrésistible vers des diplômes qui pendent à une hauteur moyenne.

Les réformes de 1880 avaient tué les études : celles de 1894 menacent de ruiner jusqu'aux examens; la première conséquence est déplorable; de l'autre malheur, nous ne pouvons nous plaindre; nous en sommes déjà consolés à demi.

V. DELAPORTE.

---

## CARTULAIRE

### DES HOSPITALIERS DE SAINT-JEAN DE JÉRUSALEM<sup>1</sup>

L'esprit d'où sont nées les croisades a eu son expression la plus parfaite dans les ordres religieux et militaires de Saint-Jean de Jérusalem, du Temple et des Teutoniques, voués tous trois à la défense des saints Lieux et à la protection des pèlerins chrétiens. Ils furent, pour ainsi dire, la croisade permanente; et c'est surtout grâce à eux que la chrétienté put conserver pendant près de deux siècles la terre arrosée des sueurs et du sang du Rédempteur. De ces trois ordres, celui de Saint-Jean ou de l'Hôpital a eu l'histoire la plus longue et la plus mouvementée. Fondé à l'époque de la première croisade, pour le soin des pèlerins malades ou pauvres, dans l'hospice établi près de l'église de Saint-Jean-Baptiste à Jérusalem, les circonstances l'avaient bientôt contraint d'ajouter le maniement de l'épée à son ministère d'abord purement charitable. Les Hospitaliers s'acquittèrent vaillamment de leurs doubles fonctions. Quand ils durent abandonner la Palestine, après avoir défendu jusqu'à l'extrême limite de leurs forces la dernière position chrétienne à Saint-Jean d'Acre (1290), ils ne considérèrent pas leur mission comme terminée. Ils se fixèrent le plus près possible de la Terre-Sainte, et de l'infidèle qu'ils ne désespéraient pas d'en chasser, d'abord à Chypre, alors royaume des Lusignan, puis à Rhodes, où ils tinrent le croissant en échec pendant plus de deux siècles (1319-1523), enfin dans l'île de Malte que Charles-Quint leur donna en souveraineté (1530).

A Rhodes et à Malte, comme en Palestine, ils ne cessèrent de rendre les plus grands services à toute la chrétienté, par la guerre sans relâche qu'ils firent à son ennemi capital et par la générosité avec laquelle ils dépensèrent leurs ressources et leur sang, partout où il y avait des chrétiens à secourir et des infidèles à refouler. La Réforme protestante enleva à l'Ordre les biens qu'il possédait dans les pays du Nord; mais le meilleur de ses

1. *Cartulaire général de l'Ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem (1100-1310)*, par J. Delaville Le Roulx. Tome premier (1100-1200). Paris, Leroux, 1894. Gr. in-folio, pp. ccxxx-700. Prix : 100 francs.

revenus et la plupart de ses recrues lui étaient toujours arrivés des contrées qui restèrent catholiques, et surtout de la France. C'est à notre Révolution de 1789 qu'il était réservé de détruire, avec tant d'autres, cette institution « essentiellement française », comme l'appelle justement M. Delaville Le Rouix. La ruine commença par les décrets de la *Constituante*, supprimant les communautés religieuses et confisquant leurs biens en France. Elle fut consommée, quand le général Bonaparte s'empara de Malte en allant en Égypte (1798). Cette possession mal acquise ne demeura pas longtemps à la France; l'Angleterre la lui enleva (1800) et la garda, malgré les réclamations des maîtres légitimes, vainement appuyées par le chevaleresque tsar Paul I<sup>er</sup> et puis par le gouvernement français lui-même. Cependant l'ancien ordre de Malte a conservé sur le continent une certaine existence et une certaine hiérarchie. S. S. le pape Léon XIII, protecteur de toutes les grandes traditions, lui a récemment inspiré une nouvelle vie, en rétablissant la dignité et les prérogatives de la grande maîtrise, dont il fixe le siège à Rome. Les nouveaux chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem n'auront que des fonctions purement charitables : ils se dévoueront au soin des blessés sur les champs de bataille et dans les ambulances. C'est au grand maître de l'ordre restauré, à Son Altesse Éminentissime Fr. Jean-Baptiste Ceschi Santa Croce, que M. Delaville Le Rouix dédie sa grande publication.

Une institution qui a eu un rôle si honorable, si glorieux dans le monde, durant plus de sept siècles, méritait que son histoire fût écrite d'un manière moins superficielle qu'il n'a été fait jusqu'à présent. Les écrivains assez nombreux qui ont exploité cette riche matière, en s'arrêtant surtout à la vie extérieure et militaire, aux luttes épiques des chevaliers de Rhodes et de Malte, ont pour la plupart négligé de consulter les archives de l'Ordre. Ces archives existent encore. Les archives centrales, que les Hospitaliers ont toujours tenues avec grand soin et qu'ils ont emportées dans les déplacements du chef d'ordre, restent à Malte presque complètes, M. Delaville Le Rouix l'a constaté. Les établissements, connus sous le nom de *Commanderies*, que l'Ordre possédait dans toute l'Europe et qui lui fournissaient les hommes et les ressources nécessaires à son œuvre, avaient également leurs archives, contenant des titres de propriété et la correspondance

du pouvoir central avec les administrateurs locaux. Ces archives particulières subsistent aussi en grande partie et, grâce à une certaine centralisation opérée déjà par les Hospitaliers eux-mêmes, sont moins disséminées qu'on ne pouvait le craindre.

La reconnaissance du monde savant est assurée à qui fera le relevé exact de ces documents, nous apprenant où ils se trouvent et donnant une idée sommaire de leur contenu ; plus encore à qui en extraira, pour les publier fidèlement, toutes les pièces utiles à l'histoire. M. Delaville Le Roulx a entrepris ce double travail : vrai travail de Bénédictin, c'est le cas de le dire. Par ce qu'il en a déjà exécuté, il s'est montré en effet l'égal des Bénédictins les plus zélés et les plus patients.

Le premier volume de son *Cartulaire* des Hospitaliers, qui a le format, peu commode en vérité, mais consacré, des Recueils des historiens des Gaules et des croisades, s'ouvre par une Introduction, laquelle est déjà un grand ouvrage. On y passe en revue tous les dépôts où les archives de l'Ordre sont venues s'échouer. Pour cela le savant auteur nous fait suivre les divisions mêmes de l'ancienne organisation, qui avait classé les chevaliers de Saint-Jean par *langues*, subdivisées en *grands prieurés*. Les langues correspondaient à peu près aux nationalités ; mais il faut observer que, si l'Italie, l'Angleterre, l'Allemagne ne formaient qu'une langue chacune, notre pays composait la langue de *Provence*, renfermant les grands prieurés de Saint-Gilles et de Toulouse ; la langue d'*Auvergne* avec un seul grand prieuré de même nom, et la langue de *France*, comprenant les grands prieurés de France, d'Aquitaine et de Champagne ; enfin l'Espagne avait la langue d'Aragon et celle de Castille.

M. Delaville Le Roulx expose d'abord succinctement les origines et les vicissitudes historiques de ces circonscriptions, et il énumère les maisons ou commanderies qu'elles renfermaient. Puis il fait connaître les destinées de leurs archives, en parcourant successivement toutes les langues et les grands prieurés de chacune. Un règlement de l'Ordre avait prescrit d'envoyer les titres des établissements particuliers au siège du grand prieuré correspondant ; de plus on avait eu soin de faire rédiger des inventaires de toutes les pièces par des hommes compétents : ces mesures qui, avec d'autres, témoignent de la bonne administration en honneur chez les Hospitaliers, ont eu pour effet, non seulement de mieux

assurer la conservation des documents, qui était le but, mais aussi de rendre plus faciles les investigations historiques. Il n'en reste pas moins que, pour établir exactement l'état actuel de leurs archives, M. Delaville Le Roulx s'est imposé un labeur énorme et bien méritoire. On le comprendra, si l'on considère qu'il a visité et dépouillé pour son ouvrage, non seulement les dépôts de Malte et les archives particulières des maisons encore existantes de l'Ordre, non seulement les archives nationales et départementales de France, mais encore les archives publiques de presque toute l'Europe, d'Italie, d'Espagne, de Portugal, d'Angleterre, de Belgique, de Hollande, de Danemark, de Suède, de Suisse, d'Allemagne et d'Autriche. Grâce aux informations nombreuses, détaillées, qu'il nous apporte comme résultat de ses explorations, on peut savoir, non seulement dans quels cartons et sous quelles cotes de ces archives se trouvent des documents concernant les Hospitaliers, mais encore quelle est la nature et le contenu général des pièces, à quelles commanderies elles se rapportent, etc.

Pour en venir au *Cartulaire* lui-même, le savant éditeur avertit qu'il se borne à la première période de l'histoire des Hospitaliers, c'est-à-dire à celle qui s'étend de la prise de Jérusalem par les croisés (1099) à l'établissement des chevaliers dans l'île de Rhodes (1310). Et encore, de cette période, il n'a cru devoir recueillir qu'une élite de documents. Son choix comprend : 1° toutes les pièces antérieures à 1120 ; 2° toutes celles qui émanent des grands dignitaires de l'Hôpital (grands maîtres, grands prieurs, etc.) ; 3° toutes celles qui lui furent données par les papes, empereurs, rois, princes et grands seigneurs féodaux ; 4° toutes celles qui précisent l'origine des commanderies ; 5° celles qui règlent les rapports des Hospitaliers avec les autorités civiles ou ecclésiastiques, et avec les autres ordres religieux ou militaires ; 6° les règles, statuts et coutumes des Hospitaliers. Les simples titres de propriété, très nombreux dans les archives, ont été écartés de cette publication ; ils sont mentionnés seulement dans les notes, quand il y a utilité. Des documents rentrant dans les catégories précédentes, mais déjà édités ailleurs, sont cependant reproduits *in extenso*, s'ils n'ont encore figuré que dans des recueils rares ou difficiles à consulter.

En tête de chaque pièce qu'il publie, M. Delaville Le Roulx

indique les sources, souvent très nombreuses, où il l'a trouvée, soit en original, soit en copie, et, s'il y a lieu, les ouvrages où elle a déjà été éditée. Les notes ne sont ajoutées qu'aux textes qui ne sont pas assez clairs par eux-mêmes, et elles se réduisent aux éclaircissements nécessaires pour connaître la date des pièces et pour l'identification des personnages et des lieux mentionnés. En ce qui concerne ce dernier point, l'annotation a besoin d'être complétée ; elle le sera dans la table des matières qui terminera la publication.

Le premier volume que nous annonçons contient 1 129 documents, se succédant dans l'ordre chronologique de l'an 1099 ou 1100 à 1200. On n'attend pas que nous résumions ici les renseignements de toute sorte qu'ils renferment ; d'ailleurs c'est après l'achèvement de la publication qu'un travail de ce genre doit naturellement venir ; et nous espérons qu'il viendra, ou du savant éditeur lui-même ou de quelque autre plume experte et autorisée. Avec tous ces documents, on peut déjà l'assurer, il sera possible enfin de connaître toute la vie, extérieure et intime, de l'Ordre de Saint-Jean, et il ne sera plus permis de limiter son histoire à quelques épisodes éclatants. Ce sera un sujet de puissant intérêt.

Pour nous borner à quelques glanes provisoires, ce qui frappe d'abord, dans cet imposant ensemble de *chartes* provenant de toutes les parties du monde chrétien, c'est la sympathie universelle que le nouvel Ordre a rencontrée dès son origine. Jaloux de contribuer en quelque manière à l'œuvre de piété et de bienfaisance qu'il représente, papes et prélats, princes, seigneurs et dames de tout rang s'empressent à doter « l'Hôpital de Jérusalem » ou à ratifier, encourager les libéralités de leurs subordonnés en sa faveur. Depuis Pascal II, qui dès 1113 prend sous la protection du Saint-Siège la maison-mère et les succursales déjà établies à Saint-Gilles en Provence, à Asti, Pise et autres lieux d'Italie, tous les souverains pontifes louent et approuvent l'Institut, lui confirment la possession et l'administration indépendante de ses biens, lui accordent des privilèges, le recommandent à la charité des fidèles du monde entier. Il paraît que la générosité des chefs de l'Église n'agréait pas toujours aux évêques et aux pasteurs secondaires ; il fallut que, dès ces premiers temps, plus d'une admonestation énergique partit de Rome pour rappeler tous les dignitaires ecclésiastiques au respect des droits accordés par



le Saint-Siège et à la charité envers les serviteurs des pauvres de Terre-Sainte. (Voir par exemple les n<sup>os</sup> 356, 360, 392, 590, etc., bulles d'Alexandre III.) Il est juste d'ajouter qu'on se plaignait parfois que les Hospitaliers ne restassent pas dans la limite de leurs privilèges; et les papes, avec toute leur bienveillance, n'omettaient pas de redresser cet autre abus, quand il se présentait.

Une lettre remarquable d'Alexandre III au grand maître Roger de Molins lui recommande l'observation exacte des « bonnes coutumes de son prédécesseur Raymond (du Puy), » et l'invite en conséquence à donner tous ses soins aux pauvres, en s'abstenant de prendre les armes, hors des cas de nécessité (n<sup>o</sup> 527). Cet avis paternel fut bien accueilli et bien suivi, on peut le conjecturer avec fondement. C'est sous Roger de Molins, en 1182, sans doute peu de temps après la réception de la lettre ci-dessus, que le chapitre général de l'ordre promulgua de nouveaux statuts pour le soin des pauvres malades, statuts où une grande sagesse s'allie à une tendre charité et qui reçurent une approbation pontificale élogieuse (n<sup>o</sup> 627 et n<sup>o</sup> 690).

Les libéralités des princes temporels furent fréquentes aussi, mais souvent, sans doute, plutôt onéreuses que gratuites. Notamment, les rois de Jérusalem et les autres seigneurs laïques ou ecclésiastiques d'outre-mer, quand ils donnent à l'ordre de ce dont ils peuvent disposer, ne font que le récompenser ou l'indemniser, peut-être incomplètement, des secours dont ils lui sont redevables. En Terre-Sainte, les Hospitaliers recevaient des terres et des châteaux surtout pour les défendre contre les infidèles. Il en était à peu près de même dans la péninsule ibérique, où les chevaliers de Saint-Jean, avec ceux du Temple et d'autres « frères » guerriers, formaient la meilleure force des rois pour la lutte contre les Maures.

Plusieurs actes de ces souverains de Terre-Sainte et d'Espagne sont des reconnaissances de sommes considérables prêtées par l'Hôpital. Ces documents et d'autres analogues (il y en aura de semblables sans doute, en plus grand nombre encore, dans la suite du Cartulaire) pourront servir à déterminer dans quelle mesure les Hospitaliers ont exercé l'office de banquiers charitables. Des indications sur ce point ont déjà été données par M. L. Delisle, dans le mémoire si neuf et si intéressant, où il a mis en lumière les « opérations financières » que les Templiers

faisaient pour le compte, non seulement de particuliers, mais des papes et des rois, spécialement des rois de France<sup>1</sup>.

Est-il besoin d'ajouter que le recueil de M. Delaville Le Roulx offre une quantité d'informations précieuses de tout genre sur la situation des chrétiens en Palestine au temps des croisades ?

Pour finir, signalons encore les numéros où figurent les statuts et règlements de l'Ordre. Toutes les pièces que nous allons indiquer sont publiées en vieux français et en latin, sauf la dernière qui n'est qu'en latin. On trouve d'abord la « Constitucion » ou la règle proprement dite, promulguée par le grand maître Raymond du Puy, qui fut le législateur de l'Hôpital, dont Gérard avait été le fondateur et le premier « prévôt » (n° 70) ; puis « le prevelige des malades por le pain blanc », par lequel le grand maître Jobert, en 1176, affecte les revenus de deux « casaux » à assurer du pain blanc « à nostres seignors benehurez, ce est à savoir as poures dou Xenodoche de l'Ospital de Jerusalem » (n° 494) ; ensuite « les coustumes de l'glise de l'Ospital », relatives à la célébration des messes et aux obsèques des frères (n° 504) ; enfin, les statuts publiés sous Roger de Molins et que nous avons déjà mentionnés : outre les prescriptions en faveur des malades, ils contiennent le tableau de ce que les divers prieurés de l'ordre doivent fournir chaque année pour l'entretien de l'Hôpital de Jérusalem (n° 627). Il y a de plus la règle des *Sœurs hospitalières* de Sigena, en Espagne (n° 859). Notons qu'on ne voit pas, dans ce texte, si les Sœurs aidaient les Frères Hospitaliers autrement que par leurs prières ; mais il n'est pas douteux qu'au moins à Jérusalem des hospitalières soignaient les femmes malades, dans le quartier qui leur était réservé à l'Hôpital de Saint-Jean.

Nous félicitons chaleureusement le savant éditeur, et faisons des vœux bien sincères pour le succès de cette grande publication, d'un si haut intérêt, et préparée et exécutée avec des soins si consciencieux.

1. *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. XXXIII, 2<sup>e</sup> partie. Sur les hospitaliers, voir p. 19 et suiv.

## UN CLERGYMAN LIBÉRAL : SYDNEY SMITH

(1771-1845<sup>1</sup>)

### I

Si jamais il vous prend fantaisie de visiter la Tour de Londres, vous serez un peu surpris de rencontrer à chaque pas, errant sur ces lugubres dalles, des gardiens très placides, embarrassés dans le costume rouge et noir que portaient les archers du temps d'Henri VIII. Pendant que ces honnêtes gens gagnent ainsi leur vie en donnant aux visiteurs des leçons de couleur locale, tout près d'eux, quelques soldats d'armes et de costumes modernes, font l'exercice derrière de petites pyramides de boulets. Partout en Angleterre, non seulement dans les tribunaux et les Églises, mais jusqu'à la Chambre des communes vous retrouverez le même contraste entre les modes contemporaines et les usages du vieux temps. Alors, pour peu que vous soyez tenté de philosopher, vous remarquerez à votre tour que cet étrange pays se transforme comme les autres, mais avec une majestueuse lenteur. Si cette observation aujourd'hui banale ne vous suffit pas, si éveillée par ce curieux spectacle, vous voulez savoir les étapes suivies par l'Angleterre dans sa paisible évolution et quelles influences ont été tout ensemble assez hardies pour la faire avancer, assez modérées et fermes pour l'empêcher d'aller trop vite, il vous faut faire connaissance avec Sydney Smith.

Sydney Smith ! n'ayez pas honte de dire que ce nom ne vous est pas précisément familier. Plus d'un Anglais même instruit, pourrait, sans trop rougir, faire le même aveu et ne comprendrait pas qu'on ait choisi, pour sujet de thèse en Sorbonne, ce whig de l'ancienne école et ce clergyman arriéré. Il y a tant de grands noms en Angleterre, tant d'influences encore agissantes, et que presque personne ne connaît chez nous : Newman, G. Eliot, Ruskin, Pusey, M. Arnold, Stanley, d'autres encore, sont à des titres divers, maîtres de la pensée anglaise contemporaine, et il ne serait pas bien difficile de les « découvrir ». C'est ce que je me répétais, en lisant la thèse de M. Chevrillon,

1. *Sydney Smith et la renaissance des idées libérales en Angleterre au dix-neuvième siècle*, par A. Chevrillon. Paris, Hachette, 1894.

un vrai livre français, clair, aéré, pittoresque, semé de mille idées profondes qu'on a presque l'illusion d'avoir trouvées soi-même, tant une simple lecture cursive les fait lever naturellement dans notre esprit. Quel dommage, pensais-je, que M. Chevrillon n'ait pas choisi un sujet plus intéressant et plus près de nous. Pourtant, après avoir fermé le livre, j'hésite davantage à formuler ce regret.

Qui sait en effet, si, pour connaître à fond les auteurs plus modernes et mesurer exactement leur part d'influence, il ne serait pas nécessaire d'étudier, au préalable, la vie et l'œuvre du plus populaire de leurs précurseurs.

## II

Voici en deux mots le rôle de ce personnage. Par ses écrits, par ses discours, il a rendu possible et il a accéléré la renaissance des idées libérales en Angleterre. Avant lui les plus honnêtes gens regardaient comme toutes simples les vieilles lois tyranniques du royaume et ils se résignaient sans peine aux plus coupables abus. La gloire de S. Smith est de leur avoir inspiré des sentiments plus humains, de les avoir amenés à soutenir la politique libérale de Robert Peel et à réclamer énergiquement l'émancipation des catholiques et le reform-bill de 1832.

Quand je parle d'une transformation de l'Angleterre, c'est de l'antique Angleterre patriarcale et agricole que je veux parler.

A cette douairière somnolente, il est né, voici plus de cent ans, une sœur qui ne devait guère lui ressembler : cette sœur, aussi misérable et frêle que l'ainée était rebondie, a grandi dans un nuage de fumée au grincement des premières machines à vapeur. Le vieux manoir féodal qu'était l'Angleterre depuis 1648, n'avait pas de place pour cette nouvelle venue. Malingre et trop féconde, elle a traîné derrière elle sa grouillante famille et a bâti pour l'abriter de nouvelles villes où sommeillaient jadis quelques hameaux inconnus. Là, dans un travail sans trêve, loin de l'air pur et des prairies de la *Merry England*, s'est éveillée, s'est affinée, s'est exaspérée une âme anglaise toute différente de celle qui donnait à peine signe de vie sous l'épaisse poitrine du squire et du paysan. Fiévreuse, haletante, cette âme n'est pas tentée de croire à un bonheur terrestre, dont elle n'a aucun soupçon, et elle

écouterait avidement toute parole qui la bercera de l'idée du monde invisible et des espérances immortelles. Vienne Wesley, et le méthodisme gagnera dans ces multitudes ouvrières, comme un incendie dans une forêt de sapins ; vienne le général Booth et l'armée du salut, terriblement calme dans son exaltation, promènera dans les rues de Londres ses milliers de convertis.

Mais sans compter beaucoup d'autres différences, Sydney Smith était bien loin de s'adresser au même auditoire que ces deux agitateurs. Notre héros ne fut jamais, n'aurait jamais pu être l'homme de cette jeune Angleterre, industrielle et démocratique. Il la détestait et la méprisait trop pour cela. D'ailleurs, lorsqu'il commença à prendre de l'influence et à être un semeur d'idées, cette chétive se cachait dans l'ombre et rien ne donnait à prévoir qu'elle dût un jour faire trembler le monde. L'ancienne bourgeoisie, remise des alarmes que lui avaient inspirées la révolution française et les guerres de Napoléon, tranquille, et pour cause, sur le retour de l'empereur, s'était remise à dormir, les pieds au feu, devant la cheminée où la bouillotte chantait. Sidney Smith allait essayer de la réveiller.

Pourquoi ne pas la laisser dormir ? Parce que cette insouciance perpétuait de coupables abus et qu'il y avait par trop d'égoïsme dans ce sommeil. Squires et clergymen chasseurs, riches fermiers végétant à côté du château, tout ce monde enveloppé dans une commune et grossière ignorance ne prend pas garde qu'une poignée de seigneurs mène à son gré le royaume, et qu'à côté des innocents souffrent et sont injustement persécutés.

C'est bien exprès que je mêle ainsi le clergyman au squire et au fermier, ses paroissiens, car pour l'ordinaire le recteur du village « demi-bourgeois et demi-fermier » partage, sans aucun mélange d'aspiration sacerdotale, l'égoïsme et les préjugés universels. Entrons dans son presbytère. Sydney Smith est là pour nous introduire, la visite en vaut la peine car du coup nous ferons connaissance avec cette petite bourgeoisie qu'il s'agit de secouer et de convertir.

Le révérend Abraham Plimley serait le plus heureux des recteurs de village s'il ne redoutait — la bonne âme — une mystérieuse conspiration papiste contre l'Église d'Angleterre. « Rien, d'ailleurs, ne lui manque, n'est-il pas gros et reluisant de belle santé, modèle des époux anglicans, sûr de la fidélité de l'excel-

lente et soumise Mme Plimley qui tous les ans lui donne un héritier nouveau... Abraham, Mme Plimley, leur fils Noël et leurs six filles ont pris tranquillement racine et végètent avec béatitude dans ce coin de terre argileuse où poussent de grosses betteraves dont la dime leur fournit régulièrement leur part. Six jours sur sept, Abraham est fermier, il cultive les champs qui entourent son presbytère, il fait valoir sa « glèbe » ; dans sa tête roulent lentement des images de fumures, de labours et de moissons. Le samedi soir... entre deux verres de genièvre à l'eau et deux bouffées de sa longue pipe de terre, le Révérend se rappelle ses devoirs de pasteur, tire d'un bahut une liasse de sermons jaunis qui, depuis dix ans, servent à tour de rôle, et choisit celui de la semaine. Le dimanche, il attelle son antique carriole et, cahotée par les ornières, toute la famille s'achemine vers la petite église..., toute la paroisse est là endimanchée..., gens du manoir et gens du village, ils sont venus là menés par la coutume héréditaire, ayant besoin, le dimanche, de cette cérémonie comme de leurs vêtements propres, sentant qu'elle fait partie de l'ordre établi. Vaguement, une impression de calme et de solennité descend en eux, tandis que le squire, debout devant la Bible ouverte sur l'oiseau d'or, prononce la vieille formule : *Ici commence la première leçon*, et, d'une voix dolente et monotone, lit au peuple villageois les versets foudroyants d'Ézéchiel... Même quiétude, même sérénité respectueuse et béate, lorsque du haut de sa petite chaire de chêne, le pasteur leur verse la dose accoutumée de phraséologie biblique... car il manque d'invention et d'humour, ce bon Abraham ; il répète des formules, il ressasse des lieux communs... Au fond il n'a rien à leur dire, il accomplit un rite... il n'a jamais vécu comme prêtre dans un monde à part. » (P. 281-283.)<sup>1</sup>.

Pense-t-on encore un peu autour de ce digne recteur ? Quelques idées se remuent-elles encore péniblement dans ces cervelles épaissies ? Non, ou du moins c'est à peine sensible. On vit sur les pensées du vieux temps, sur tous les préjugés nationaux. Le dogme unique de ceux qui croient avoir des idées est une horreur de tout changement, une superstition de la forme éta-

1. Ai-je besoin de dire que ce n'est pas là une traduction littérale des lettres de Sydney Smith ; on y aura vite reconnu une plume française, parente de celle de Taine. Tout le livre de M. Chevrillon est écrit dans cette langue pittoresque.

blie. Ils voient dans tout changement un danger pour l'Église et pour le roi, aussi vont-ils faire mauvais accueil à un projet de réforme dont le bruit finit par arriver jusqu'à eux.

« Grand émoi dans la paroisse lorsqu'un jour on apprend qu'il est question d'émanciper les catholiques. Sur ce petit monde figé depuis si longtemps, une telle rumeur agit comme elle aurait fait en 1605. La foule anglaise change lentement d'idées. Espagnol autrefois, Français aujourd'hui, pour elle le catholique c'est l'ennemi national... C'est un jésuite à figure creuse, au teint terreux, qui se nourrit de pommes de terre et d'eau comme l'Irlandais, ou de grenouilles comme le Français. Voilà l'être qui de ses filets invisibles vient encore envelopper l'Angleterre et travaille à détrôner le bon roi, à ramener l'Inquisition. L'émancipation n'est que le premier acte du complot : aussitôt votée, c'en est fait du protestantisme et de la constitution. Tout à côté de la ville voisine, un quincaillier papiste a tenu des propos significatifs. Secrètement il a rempli sa boutique de grils et de tenailles. Là-dessus les esprits s'émeuvent, le squire, forte tête politique, qui, le dimanche, se repose de la chasse à courre, en se faisant lire un journal, rumine ce qu'il vient d'apprendre. Ce jour-là, suivant la vieille coutume, Abraham dine chez lui; belle occasion pour les deux représentants de la classe gouvernante, de mettre ensemble leurs lumières. Les dames ont quitté la table, le vin de Porto coule... et l'on se met à raisonner. Est-il possible qu'il y ait au Parlement des traîtres à la Constitution et à la patrie » (284-287). Là-dessus, le porto aidant, squire et recteur s'échauffent, le squire jure et Abraham s'empporte contre l'Antechrist qui siège à Rome. Voilà deux robustes Anglais bien décidés à faire tomber le ministère plutôt que de jamais soutenir de si horribles projets. Or comme ils sont des centaines de mille sur ce modèle, vous jugez si Robert Peel et le bill d'émancipation ont des chances de triompher.

Heureusement il y a dans une petite paroisse, pas bien loin de celle où Abraham mène sa ferme, un recteur plus intelligent et plus libéral qui va essayer de faire entendre raison à son belliqueux confrère. « Cher Abraham — écrit Sydney Smith dans ce pamphlet qui est sa meilleure œuvre littéraire — il n'est pas de plus digne ni de meilleur homme que vous. Mais déjà, quand nous allions ensemble à l'école je vous disais et je vous ai toujours

dit depuis que vous êtes un gros oisillon. Les affaires de votre paroisse sont administrées avec un ordre admirable et si (j'abrège) les villageois dorment à vos sermons, ils ne cessent pas pour autant d'avoir la figure tournée vers la fontaine, d'orthodoxie. Vous ayant donc ainsi rendu justice, je m'en vais du ton de bonne amitié qui nous est familier, vous expliquer mon opinion sur les catholiques et vous dire ce que je pense de la vôtre » (p. 289-290). Le pamphlet continue sur ce ton, montrant le ridicule des craintes d'Abraham et la sagesse du bill d'émancipation. Et peu à peu, à force de brochures et de discours, Sydney Smith devait pour sa bonne part arriver à changer les idées des innombrables Plimleys qui remplissaient les presbytères anglicans. Mais voyons plus en détail ce qu'était ce curieux homme et d'où lui venait une semblable puissance.

Il était né en 1771. Élève de Winchester, puis boursier et agrégé de New College à Oxford, il s'était décidé à la carrière ecclésiastique, non pour obéir à une vocation spéciale mais parce que son père avait refusé de l'aider dans les débuts difficiles du barreau. En 1794 nous le trouvons établi comme *curate* dans une petite cure perdue au milieu des plaines de Salisbury. Là il rencontra un riche propriétaire qui lui demanda d'être le *tutor* de son fils et d'accompagner le jeune homme à Edimbourg. Cette ville était alors la capitale de l'Angleterre pensante. Sydney Smith y rencontra un groupe de jeunes gens, qui se pressaient enthousiastes et sérieux aux cours de Dugald-Stewart ; c'étaient Horner, Brougham, Jeffrey, Murray, Allen, Brown, qui « devaient tous laisser leur sillon. En pleine période de réaction contre la Révolution française, en plein régime de répression et de contrainte, ils s'apprêtaient à relever le drapeau whig.... Plus ou moins confusément ils sentaient qu'il traversaient une période de transition, que l'Angleterre touchait à la fin d'une de ses époques, que de nouveaux besoins la travaillaient profondément. » (p. 16, 17).

D'ailleurs la propagande libérale était un moyen d'attaquer le gouvernement. Smith, le plus actif et le plus brillant de cette jeune troupe proposa de fonder une revue pour propager les idées nouvelles. L'idée fut reçue par des acclamations et il fut choisi comme directeur de la *Revue d'Édimbourg* (1802). Bientôt il devient célèbre ; ses articles (il en écrivit plus de sept cent vingt), tous sages et bien écrits, faisaient sensation. En 1803 il quitte



Édimbourg pour Londres et entre bientôt en relations avec les chefs du parti libéral. *Les lettres de Peter Plimley*, en faveur des catholiques, paraissent en 1806. Ce pamphlet anonyme « le plus spirituel et le plus habile qui ait été composé depuis Swift » fit le tour de l'Angleterre. Quelques mois après ce grand succès, les libéraux renversaient le ministère. « Aussitôt ils récompensent leurs bons soldats : le Reverend Sidney Smith reçoit un bénéfice de 500 livres ; il est nommé, dans le Yorkshire, recteur du village de Torston ». C'est la fortune, mais ce ne sera heureusement pas le repos. Le recteur continue à défendre par la plume et la parole ses chères idées. Successivement chanoine de Bristol et de Saint-Paul, il parle, il écrit toujours. A soixante-quatorze ans, la mort le prendra au moment où il vient d'écrire, pour une dernière réforme, un dernier pamphlet.

### III

Écrire et parler, tout le monde en est plus ou moins capable, mais combien auraient été de force à secouer, par des brochures ou des discours, cette société engourdie que j'esquissais tout à l'heure. Philosophes et littérateurs de profession eussent également échoué et n'auraient pas même réussi à se faire entendre : il fallait un vulgarisateur de génie et Sydney Smith fut cet homme-là.

Tenant par toute son âme à la vieille et bourgeoise Angleterre, à peine plus distingué que son auditoire de gros squires et de gros fermiers, il avait tout ce qu'il fallait pour se faire écouter et applaudir. Les raisons ne sont rien ou peu de chose devant ces hommes, il leur faut l'affirmation catégorique, franche, joviale d'un homme de bon sens et de bon cœur. « Il y a deux mots magnifiques dans la langue, dit Sidney Smith, ce sont les mots *oui* et *non* ; il faut les prononcer fortement et hardiment ». Moi, oui, moi qui vous ressemble, qui ai le même sang vigoureux dans les veines, moi qui ne suis pas un exalté, vous le voyez bien, moi, votre bon ami Sydney Smith, voilà ce que je pense. Vous savez que je suis un honnête homme, que j'aime le roi et l'Église comme vous. Regardez-moi donc, voyez si je suis de l'étoffe dont sont faits les papistes. Moi papiste ! allons donc, il faudrait être fou pour le croire. Eh bien, tout anglican que je sois, je vous

assure qu'il n'est pas juste de tourmenter les catholiques et qu'il est niais d'en avoir peur. Des raisons de ce genre ne nous disent rien à nous qui les lisons ou les devinons soixante ans après, mais maniées par Sidney Smith elles emportaient pièce devant cet auditoire. Le solide bon sens enseveli dans la matière oscillait au son de cette voix honnête et convaincue, un gros éclat de rire passait dans la salle, secouait ces larges épaules et le procès des catholiques était gagné.

N'allez pas croire que le premier venu puisse en faire autant. Sans doute rien ne ressemble moins que la harangue de Smith au discours parfait que prône la rhétorique. Il y a très peu d'idées, presque pas d'arguments et encore moins de logique dans cette éloquence. Mais il y a beaucoup d'images, tout est concret, tout est vivant : chacun peut comprendre et suivre sans peine, bonne et rare fortune pour le commun des auditeurs. Qui, parmi les plus engourdis, ne prendrait plaisir à ce début du dernier pamphlet de S. Smith : « Le revenu de l'Église catholique en Irlande est fait de petits sous, de pommes de terre, de chiffons, d'os, de vieilles guenilles bien pis, de vieilles guenilles irlandaises. Les prêtres disent leurs prières dans des bouges ou en plein air, parce qu'ils n'ont pas de lieu de prière, et leur religion est la religion des trois quarts des Irlandais. Tout à côté dans une maison au toit bien solide, aux fenêtres bien closes est un clergyman protestant bien payé qui prêche dans la solitude ; à côté de lui le chantre, à côté de lui le sacristain, à côté de lui la femme du sacristain, tous les quatre furieux contre les erreurs du papisme et prêts à donner leurs vies pour les grandes vérités qui furent établies à Augsbourg. » (P. 254.)

Il faut bien peu connaître l'âme anglaise si positive, si rebelle aux idées générales, si défiante des grands mots, pour ne pas comprendre l'effet de cette éloquence toute en images et en paraboles. Écoutez l'histoire de commère Partington : elle est encore aujourd'hui familière à bien des gens, qui ne savent pas qu'elle fut inventée par Sydney Smith : « Quant à l'idée que les lords pourront empêcher longtemps la Réforme, je la tiens pour la plus absurde qui puisse entrer dans une cervelle humaine. Les efforts qu'ils font me rappellent la grande tempête de Sidmouth et ce que fit l'excellente commère Partington ce jour-là. Pendant l'hiver de 1824, la mer faillit engloutir la ville. La marée monta

à une hauteur extraordinaire, les vagues se ruèrent vers les maisons et tout fut menacé de destruction. Au milieu de ce sublime et terrible ouragan, on vit commère Partington, qui demeurait près de la plage, sur le seuil de sa maison, un balai à la main, en sabots, poussant son balai, chassant l'eau de la mer, s'escrimant vigoureusement contre l'océan. L'océan était en courroux. Commère Partington était têtue, mais faut-il vous dire que la lutte n'était pas égale? L'océan battit commère Partington. Elle était de taille à se mesurer contre une flaque d'eau, elle n'aurait pas dû engager la lutte contre une tempête. Messieurs, soyez calmes et fermes; vous battrez commère Partington<sup>1</sup>. »

On embellirait trop cette parole populaire en la jugeant sur ce dernier passage. D'ordinaire les plaisanteries sont plus rudes et plus bruyantes. Il a « la brutalité d'un homme trop vigoureux qui vous brise l'épaule en vous donnant une tape d'amitié » (p. 267); volontiers quand il défend des catholiques, il plaiderait la démence ou l'imbécillité de son client. Le *John Bull* « au large ventre, aux joues colorées, au verbe haut, » est tout entier dans Sydney Smith, et c'est là encore une des raisons de son succès.

Pendant qu'on ne s'imagine pas que cette bourgeoise figure manquait absolument d'une certaine noblesse. Courage, dévouement, bonté, travail, toutes ces vertus valent mieux en somme que l'atticisme, et nous nous ferions une idée fautive de l'âme anglaise, si nous ne les remarquions chez ce pur Anglais.

Tout jeune *curate*, il tâche de transformer sa misérable paroisse; il lui prêche, d'exemple et d'action, son évangile britannique où la saine morale naturelle se mêle à l'hygiène et au confort. Malades, pauvres, ivrognes, enfants, il a soin de tout : « Il veut *civiliser*, remuer les âmes inertes, leur donner l'envie et le courage de faire effort, moins pour se hausser jusqu'aux vertus chrétiennes que pour améliorer leur condition. » (P. 11.) Il les fait travailler et il travaille lui-même; il réalise sans défaillance sa robuste devise : « Tout homme doit être occupé et mourir avec la conscience qu'il a donné tout son effort. » « A Torston, dans

1. C'était presque téméraire en 1831 de parler ainsi. La hardiesse a fait du chemin depuis. Aujourd'hui lord Roseberry pousserait plus loin la parabole et montrerait la vague impudente, entraînant à la mer la commère Partington et son balai.

une même journée, il invente des procédés de chauffage et d'éclairage économiques, il prépare des remèdes pour ses paroissiens, ... il écrit un sermon contre la paresse, il compose un pamphlet contre les méthodistes. » (P. 33.) N'est-ce pas une journée bien remplie ?

Enfin, ce bon Anglais ne connaissait pas la peur. Habitué à se tenir droit et à regarder en face, qu'il écrivit à un ministre ou qu'il abordât un auditoire important, l'idée ne lui vint jamais d'essayer de déguiser ses convictions. M. Chevrillon en donne un exemple mémorable : Le 5 novembre, jour de réjouissances publiques en souvenir de la découverte du complot papiste de Guy Fawkes, S. Smith, récemment nommé chanoine de Bristol, devait haranguer, à la cathédrale, les clergymen et les magistrats. La cérémonie religieuse avait été précédée d'un banquet, « banquet d'aldermen ; pour qui sait l'anglais, le mot suffit à faire deviner le menu. La soupe à la tortue, le roast beef d'Angleterre, le pudding et le porto échauffaient l'orgueil national. » (P. 324.) Puis on va en procession à la cathédrale remercier le Dieu d'Israël d'avoir exalté l'Angleterre au-dessus de toutes les nations.

La foule a crié *no popery* selon l'usage et les graves aldermen ont souri d'aise à ce cri. Maintenant ils sont à leurs places d'honneur à la cathédrale. Regardez-les. Voyez ces antiques costumes des corporations et pensez que les âmes sont aussi d'un autre temps avec leurs préjugés et leurs haines de l'Angleterre du passé. Ils s'apprêtent à dormir mais cette fois leur sommeil accoutumé va être troublé. Sydney Smith paraît en chaire. Calme et résolu, il se met à défendre le bill d'émancipation des catholiques. « Ils m'ont regardé avec stupeur — disait-il en descendant de chaire — et quelques-uns ont eu du mal à garder la tortue dans leur estomac. » John Bull plaisante encore à sa lourde façon ; n'importe, il a fait preuve de franchise et de courage, il peut écrire à lord Holland, son ami « j'ai prêché un honnête sermon ».

Les aldermen lui gardèrent rancune, mais à Bristol comme partout, sa puissante parole avait merveilleusement contribué à la transformation morale de son pays. L'humeur de la nation s'adoucissait et son cœur devenait meilleur. On pouvait lui parler de réformes sans crainte d'être anathématisé. L'émancipation des catholiques finissait par avoir la majorité dans le peuple et au Parlement, et, chose plus difficile encore, on commençait à s'aper-

cevoir des cruelles plaies de l'Irlande et à entrevoir l'esprit lointain de les guérir.

#### IV

Sydney Smith ne travaillait sans doute pas seul à cette propagande libérale. Ses amis de la *Revue d'Édimbourg* se donnaient comme lui beaucoup de mouvement et gagnaient peu à peu la sympathie des hautes classes; mais enfin notre héros a eu sa bonne part dans le succès final de l'entreprise, et ce n'est pas un petit honneur pour sa mémoire.

Mais cet homme, publiciste et orateur populaire, était en même temps un *clergyman*. A-t-il fait pareillement progresser l'âme du clergé anglican? Cette sérieuse question est malheureusement facile à résoudre. Non, il a gardé intact l'héritage de vertus faciles, de vie confortable et d'insouciance théologique que lui avaient légué ses prédécesseurs. Donnez une intelligence plus éveillée et plus large au brave Abraham Plimley et vous aurez une image assez ressemblante du tempérament ecclésiastique de Sydney Smith. Comme ils sont encore quelques-uns sur ce vieux modèle, il est bon de nous arrêter un peu devant ce type du recteur ou du chanoine anglican.

Toute religion consiste à marcher vers une terre promise; or, quelle était la terre promise pour le petit curate qui commençait allègrement sa carrière à la fin du siècle dernier? Que veut-il? Sauver les âmes, les sanctifier et se sanctifier avec elles? Mais il n'y pense pas même: il veut avant tout faire honnêtement sa fortune. Pour le quart d'heure, il n'est pas encore rétribué; patience, patience, les émoluments viendront: d'abord une bonne cure, puis une stalle à Bristol qui lui donne droit à une délicieuse maison de campagne, enfin la grasse sinécure de chanoine de Saint-Paul; la fortune, la gloire, le repos; il pourra dire en souriant « je ne désire plus de réformes, je ne suis plus pour les changements. Les chanoines de Saint-Paul ne sont pas amis des changements <sup>1</sup>. »

Le paradis viendra après, car l'heureux chanoine n'a garde de refuser cette prolongation de bonheur. Mais rien ne presse et on

1. Pour ne pas se méprendre sur le sens de cette phrase, il faut se rappeler que même à Saint-Paul il continua sa campagne en faveur des catholiques, à un âge où il ne pouvait plus espérer d'avancement.

peut attendre, car décidément cette vie mortelle vaut bien la peine de vivre et rien n'est si doux qu'un bon dîner, un charmant jardin et un bon feu. Puis comme la terre serait moins agréable si on y côtoyait trop souvent la souffrance d'autrui, aidons le prochain, tout en avançant nos affaires, à diminuer ses peines et à centupler ses plaisirs. Apprenons-lui l'épargne, la divine épargne dont, je ne sais comment, Dieu a oublié de faire un commandement spécial et travaillons à répandre partout les bienfaits de la civilisation. Courage ! La terre promise n'est pas loin ; nous sommes nés dans un joli temps. Comment pouvait-on être heureux au moyen âge, *dark ages* qui ne connaissaient ni thé, ni sucre, ni parapluies ni bretelles. A quoi pensent donc ces petits jeunes gens, comme Byron et Shelley, qui ont l'air de se trouver mal à l'aise, je n'entends rien, pour ma part, à cette maladie du siècle qui les tourmente : aidez la digestion de ces malades et leur âme s'ensoleillera comme la mienne. Quant à ces écervelés d'Oxford, Newman et ses fidèles, ils me dégoûtent avec leurs idées de succession apostolique ; comment ne pensent-ils pas, les insensés qu'on devait être cousu de rhumatismes dans l'humidité des catacombes, et que saint Augustin, avec ses fièvres d'Afrique, aurait, pour un gramme de quinine, sacrifié tout son esprit.

On croit que je force la note et il vaut mieux laisser la parole à Sydney Smith. Quelque temps avant sa mort, le jovial patriarche se recueille, il jette en arrière un regard sur le temps de sa laborieuse jeunesse, il voit le chemin que la civilisation a fait depuis lors, et il laisse éclater sa reconnaissance.

« Dans ma jeunesse on ne connaissait pas le gaz ; j'errais à tâtons par les rues de Londres. On mettait neuf heures pour aller de Taunton à Bath ; aujourd'hui, on en met six pour aller de Taunton à Londres.... je n'avais pas de parapluie ; impossible de fixer mes culottes : on ne connaissait pas les bretelles. Si j'avais la goutte, il n'y avait pas de colchique ; pas de quinine contre la fièvre ». En vérité, selon la remarque de M. Chevrillon, que n'est-il venu au monde quelques années plus tard ; s'il lui avait été donné de voir l'Exposition de 1889, il se serait cru en paradis.

Tout cela n'est pas de la religion, direz vous ; c'est ce qui vous trompe. Etant donné que « le bonheur augmente avec le nombre de guinées que l'on encaisse », la religion est un des plus solides

facteurs de ce bonheur. L'Évangile nous garde des mauvais plaisirs qui épuisent vite la santé et les forces, il prêche aux autres le respect de la propriété; il est tout ensemble — ô bonté ineffable du Seigneur — une caisse d'épargne et un coffre-fort.

Mais peut-être y aura-t-il quelque petite place à Notre-Seigneur dans le livre où ce bon recteur résume ses *avis* à ses paroissiens. Écoutez : « Ne restez pas assis avec des habits mouillés; pas de santé qui résiste aux habits mouillés; vite enlevez-les... J'interdis tout braconnage : c'est la ruine pour vous et les vôtres; on ne manquera pas de vous attraper un beau matin avec un faisan dans une poche et un lièvre dans l'autre, etc., etc., etc. » Toute la morale de Sydney Smith est dans ce livre et tout le livre est sur ce ton.

Sa vie, mieux encore que ses discours et que ses livres, prêche cette douce morale. L'épargne, la modération, le travail lui ont donné ce qui pour lui est le souverain bien. « Notre maison, écrit-il sur ses vieux jours, est pleine de bœuf, de bière, de pâtés, d'enfants, de livres; la vie coule très agréable, malheureusement je me souviens trop souvent que j'approche de ma fin. » (P. 357).

M. Chevrillon ne se lasse pas de nous montrer la joie complète et sonore de ce brave commerçant qui ayant la double chance d'avoir bien mené ses affaires et aidé les autres à bien mener les leurs, jouit de sa grosse fortune et de son opulente santé. J'espère qu'il y a un peu d'ironie dans l'admiration que le biographe prodigue à son héros : pour moi, le spectacle de cette vieillesse me serre le cœur; ou je ne comprends rien à l'Évangile, ou ce n'est pas ainsi qu'un chrétien doit attendre la mort. Quand on a dépassé soixante-dix ou quatre-vingts ans, il y a peut-être quelque autre chose à faire que de cueillir des roses ou de traduire Horace en vers anglais : plus j'aime et je vénère nos sereines vieillesse chrétiennes, où une douce inquiétude tempère l'espérance et où toutes les joies de ce monde s'effacent devant l'intense désir d'aller enfin voir Notre-Seigneur, plus je me sens mal à l'aise devant ces hommes robustes, heureux de jouir de la vie pleinement et jusqu'au bout, et qui ne voient dans la vieillesse qu'une dernière étape de plaisir.

Pendant que s'achevait ainsi, dans une sérénité olympienne cette carrière d'un homme heureux, les étudiants d'Oxford écou-

taient haletants, une nouvelle éloquence et des idées que leurs pères, les auditeurs de Sydney Smith n'avaient pas connues. Un jeune clergyman avait trouvé dans l'Évangile la condamnation de la bourgeoise Angleterre et il rappelait hardiment à ses compatriotes que le temps des promesses de l'Ancien Testament était passé. La prospérité matérielle de l'Angleterre que S. Smith aurait donnée comme une preuve de la divinité de l'anglicanisme, faisait trembler le prédicateur de St Mary's d'Oxford et il se demandait avec angoisse si une Église plantureusement comblée des biens de ce monde, n'était pas en revanche absolument dépouillée des biens du ciel.

« Chez les Hébreux, disait-il, la félicité temporelle était une récompense de Dieu, une preuve que Dieu était content : qui sait si les choses ne vont pas tout au contraire chez nous. Quand les Juifs se voyaient dans l'adversité, ils concluaient que Dieu voulait les punir ; nous autres quand nous nageons dans toutes les joies de ce monde, ne serait-ce pas que Dieu nous châtie<sup>1</sup>. »

Merveilleuse puissance du génie et de la grâce ! cette dure doctrine, en dépit de tous les anathèmes, devait pénétrer profondément l'âme anglaise et la transformer. Pauvre âme, plongée dans l'égoïsme et la matière, Sydney Smith — au commencement de ce siècle, était parvenu à l'adoucir, à la rendre humaine : il ne pouvait faire davantage parce que lui-même ne concevait pas d'autre idéal. Arrive Newman et sur ses ailes, cette âme laissant la matière, s'élève à l'amour du sacrifice et à un désir implacable de trouver la vérité. Sydney Smith et Newman ; deux grands hommes sans doute, mais combien le jovial chanoine perd de sa grandeur si on le rapproche de la noble et douce et sainte figure de Newman.

1. Newman, *Parochial et Plain sermons*, t. V.



## TABLEAU CHRONOLOGIQUE

DES

# PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS DU MOIS

---

MAI 1895

---

### ROME

Dans une Lettre pontificale en forme de Bref, datée du 5 mai, Sa Sainteté Léon XIII a recommandé à tous les fidèles d'adresser des prières au Saint-Esprit pendant les neuf jours qui précèdent la Pentecôte et pendant l'octave de cette grande fête, afin d'obtenir la concorde parmi les catholiques et le retour des dissidents à la vraie foi. Une indulgence quotidienne de sept ans et de sept quarantaines est accordée à la récitation d'une prière à ces intentions pendant l'une ou l'autre époque. Une indulgence plénière peut même être gagnée aux conditions ordinaires et avant et après la Pentecôte. !

Le cardinal Ruffo-Scilla est mort à Rome le 29 mai. Né à Palerme, le 16 avril 1840, il n'était âgé que de cinquante-cinq ans. Nommé archevêque de Chieti en 1877, il fut envoyé comme nonce à Munich en 1887, puis alla représenter le Pape aux fêtes jubilaires de la reine Victoria. De retour à Rome en 1889, il reçut la pourpre le 14 décembre 1891.

### FRANCE

Toute la politique française, pendant ce mois, a été dominée par deux questions très graves : quelle sera l'attitude des congrégations devant la loi qui les spolie ? Comment atténuer, détourner de nous, si l'on peut, les embarras financiers où nous commençons à entrer ?

Il est certain que les ordres religieux touchent au moment où ils ne peuvent plus satisfaire aux exigences du fisc sans se ruiner. D'ailleurs, et puisque l'on a osé contester ce point et prétendre que la ruine ne s'ensuivrait pas, il est non moins certain que ce qu'on leur réclame est injuste, que l'égalité de tous les citoyens devant la loi en est violée, que la loi qu'on invoque contre eux est inconstitutionnelle, et partant de nulle valeur. Que faire ?

Les journaux catholiques du commencement du mois ont publié une note, adressée par deux éminents cardinaux français à tous les supé-

rieurs des congrégations religieuses, les invitant à déclarer l'impossibilité où ils se trouvent de supporter les charges qu'on prétend leur imposer.

Les journaux ont encore publié une lettre de Mgr Fuzet, évêque de Beauvais ; des observations adressées à ce sujet par Son Ém. le cardinal Langénieux à Mgr Fuzet, son suffragant ; une deuxième lettre de Mgr Fuzet ; une communication de Son Ém. le cardinal Rampolla à Son Ém. le cardinal Meignan, recommandant d'agir avec calme et surtout avec union, avec ensemble.

Voici cette pièce :

Rome, 3 mai 1895.

*Éminentissime et Révérendissime Seigneur.*

La lettre que Votre Éminence a adressée au Saint-Père le 2 avril dernier m'est parvenue, ainsi que celle que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer le 9 du même mois. Le désir d'informations plus étendues sur la nouvelle loi, au sujet de laquelle m'écrivait Votre Éminence, m'a empêché, à mon grand regret, de vous répondre plus tôt.

Les informations qui nous arrivent tous les jours nous font voir de plus en plus que la question à laquelle donne lieu la loi qui règle les nouveaux impôts sur les biens des congrégations est extrêmement grave et délicate, à cause des aspects divers qu'elle présente et des conséquences qui pourraient en résulter. Mais je me complais dans la pensée que les évêques et les supérieurs généraux des congrégations religieuses, ayant une connaissance plus exacte des établissements placés sous leur dépendance et de toutes les circonstances locales, sont le mieux en état d'apprécier la ligne de conduite à tenir quant à l'application des lois sur le nouvel impôt.

Pour arriver à cette appréciation, et pour choisir le meilleur parti à prendre il suffira aux évêques et aux supérieurs généraux de considérer la question à tous les points de vue, avec un esprit calme et débarrassé des premières impressions. Il ne leur sera pas difficile d'éviter des résolutions risquées et prématurées, d'autant que plusieurs mois nous séparent du moment où il faudra prendre une décision, puisque, selon la loi, il y a encore six mois avant le paiement de l'arriéré et presque une année pour acquitter la taxe du présent exercice.

Personne n'ignore combien il serait inconvenant et périlleux de procéder, dans les diverses congrégations, d'une manière différente et contradictoire. Aussi le Saint-Père désire vivement que les évêques et les supérieurs d'ordres mettent toute leur sollicitude à déterminer avec entente une ligne de conduite uniforme, digne et conduisant à de bons résultats.

Assuré que Votre Éminence mettra au service de cette affaire ses soins intelligents et son zèle accoutumé, je lui baise humblement les mains et l'assure à nouveau de mon profond respect et de ma vénération.

De Votre Éminence, le très humble et très dévoué serviteur.

M. Cardinal RAMPOLLA.

Il faut aussi citer l'éloquent discours, prononcé à Clermont par le R. P. Monsabré à l'occasion des fêtes du centenaire de la première croisade.

Tandis que les appels à la soumission de Mgr l'évêque de Beauvais demeuraient sans écho, de toutes parts les adhésions les plus diverses parviennent à ceux qui recommandent la résistance passive.

Ces adhésions ont amené récemment un incident significatif. Le clergé du diocèse de Cambrai, ayant en plusieurs rencontres manifesté ses sentiments contre la loi de persécution, le ministre des Cultes en a écrit à Mgr l'archevêque de Cambrai, lui demandant ce qu'il comptait faire pour réprimer ces manifestations et en empêcher le retour. Mgr l'archevêque a fait la très noble et très digne réponse qui suit :

Monsieur le Ministre,

Votre honorée lettre, datée du 16 mai, m'est retournée de l'archevêché et vient me trouver à l'extrémité du diocèse en cours de visites pastorales. Je me hâte d'y répondre.

Vous me demandez, Monsieur le Ministre, de vous indiquer quelles mesures je compte prendre contre les prêtres, mes diocésains, qui ont livré à la publicité leurs appréciations sur la nouvelle loi des finances qui atteint nos communautés religieuses.

Veillez me permettre de vous répondre en toute simplicité et droiture que je compte n'en prendre aucune; et voici pourquoi : ces messieurs n'ont point parlé, écrit, ou agi en exercice de leurs fonctions officielles, ni en conditions officielles comme ministres d'un culte reconnu par l'État. Ce qu'ils ont fait, ils l'ont fait à titre et en condition de citoyens français et électeurs, usant du droit que la constitution française républicaine contemporaine reconnaît et garantit à tous les citoyens, je veux dire droit à la liberté civique de la pensée, de la parole et de la publicité.

Si, dans l'exercice de ce droit, ces messieurs ont manqué à l'article 4 du 18 germinal an X, le tribunal compétent est là pour examiner, apprécier et juger le délit. Vous ne trouverez pas mauvais, Monsieur le Ministre, que je ne fasse un scrupule d'empiéter sur ses fonctions.

En ce qui me concerne vis-à-vis de mes prêtres, je fais réserve de leur exprimer en famille pendant les prochaines retraites sacerdotales mes dispositions personnelles à l'égard et au sujet de la *déplorable mesure* financière qui frappe nos communautés, c'est-à-dire l'un des organes les plus actifs et les plus utiles de la vitalité chrétienne de notre chère patrie française à l'heure actuelle.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments les plus respectueux.

† MARIE-ALPHONSE,

*Archevêque de Cambrai.*

Il semble bien que cette fois la mesure soit comble.

Espérons que l'excès du mal va faciliter la formation d'un parti catholique, mieux encore celle de ce grand parti des honnêtes gens que Léon XIII nous exhorte si vivement à fonder en France.

A ce compte, nous saluons avec bonheur l'élection d'un candidat catholique à Redon où il y avait à remplacer un radical. A Lille, dimanche prochain, un candidat constitutionnel va être certainement élu. Les dernières élections municipales de Marseille ont également

permis au parti catholique de s'affirmer. De divers côtés, on signale un commencement de groupement et d'action. Unissons-nous d'abord entre nous; puis, tendons la main à tout ce qu'il y a en France de libéral, d'honnête. Nous pouvons être très forts, même là où nous ne serons pas en majorité.

— Le président du conseil a déposé son budget. Il n'a contenté personne. Aucun des membres nommés de la commission du budget n'a pris la défense du projet ministériel. M. Ribot a été invité à en présenter un autre, plus sortable. Il a modestement accepté. La commission veut qu'on obtienne l'équilibre par des économies, sans impôt nouveau. Le ministre avait cependant déclaré que ses collègues lui ayant demandé des augmentations de dépenses pour 80 millions, il les avait ramenées à 24. Pouvait-on aller plus loin sans craindre de voir reparaître, sous forme de crédits supplémentaires, les dépenses que l'on aurait d'abord écartées? En cherchant bien, M. Ribot a cru que l'on pourrait encore à la rigueur obtenir une douzaine de millions d'économies nouvelles, réalisables en 1896 ou à un des exercices suivants. Il y a loin de là aux cinquante et quelques millions qu'il faut tout de suite, sous peine de déficit immédiat; encore le projet Ribot ne prévoit rien pour faire face aux dépenses de Madagascar et annonce la réouverture d'un budget extraordinaire de la marine.

Il serait bien possible de trouver des économies sérieuses à réaliser. Mais, avec la Chambre actuelle, il ne faut pas espérer les voir acceptées. Dans ces conditions, nos difficultés budgétaires iront en s'aggravant.

M. Ribot a reconnu que la dette flottante s'élevait à 1 300 millions. Sur les 429 millions que la Caisse des dépôts avance en ce moment au Trésor, seulement 186 viendront en atténuation de la dette flottante, et encore à la condition que l'expédition de Madagascar ne coûte que 65 millions. Tout le monde sait qu'elle coûtera beaucoup plus. Nous verrons donc bientôt un grand impôt de consolidation... et ce sera à recommencer quelques années plus tard.

— Il n'y pas lieu de s'occuper du premier mai cette année. Tout s'est passé fort tranquillement.

## ÉTRANGER

*Angleterre.* — On continue à se désintéresser des divers projets de loi que vote successivement la Chambre des Communes, parce qu'on sait qu'ils n'aboutiront pas. Il n'en est pas de même du budget. Le chancelier de l'Échiquier estime que les dépenses de l'exercice prochain s'élèveront à près de 96 000 000 livres sterling, soit à deux milliards 400 millions. Il a exprimé la conviction que l'Angleterre — cette Angleterre plus riche et plus peuplée que la France — était arrivée, en fait d'impôts, à la limite de ce qui se peut raisonnablement supporter. La dette a diminué l'année passée de près de 200 millions.

*Autriche.* — Un déplorable incident a inopinément surgi à Budapest. Le nouveau président du ministère hongrois, baron Banffy, calviniste ardent, a violemment attaqué le nonce Mgr Agliardi, en l'accusant d'être venu en Hongrie pour s'immiscer dans les affaires intérieures du royaume. Il déclarait être pleinement d'accord sur ce point avec le ministre des Affaires étrangères de l'empire. Celui-ci a très vertement démenti les déclarations du baron Banffy. L'empereur a cherché à conserver ses deux ministres. Mais il paraissait bien qu'ils ne pouvaient continuer à gérer ensemble les intérêts de l'empire. C'est le comte Kalnoky qui disparaît; nouveau triomphe pour les Hongrois, nouvelle preuve que, dans cette politique à deux, c'est Budapest qui donne le mot d'ordre.

Le comte Kalnoky avait remplacé le baron de Haymerlé, en novembre 1881, comme ministre des Affaires étrangères d'Autriche-Hongrie. Pendant ces quatorze années de pouvoir, il avait continué la politique inaugurée par Andrassy et qui reposait sur l'alliance avec l'Allemagne. Tout en s'efforçant de faire prédominer l'influence austro-hongroise dans la péninsule des Balkans, surtout à Sofia et à Belgrade, il avait su éviter tout froissement trop direct avec la Russie.

Son successeur est le comte Agénor Goluchowski, Polonais, né en 1849. En 1872 il débutait dans la carrière comme attaché d'ambassade à Berlin; puis il vint à Paris, où il demeura longtemps et épousa la princesse Anne Murat. Ce mariage l'empêcha de recueillir l'héritage du comte Hoyos. Transféré à Bucarest en 1887, il n'y demeura que peu de temps.

— Aux élections municipales du 31 mars dernier, les antisémites avaient remporté à Vienne un grand succès. Le corps électoral municipal est divisé en trois curies. Seule, jusque-là, la dernière curie, composée du menu peuple, leur avait donné leurs voix. Cette fois la deuxième curie, composée des petits patrons et des petits employés, vota pour eux presque tout entière. Aussi, le 14 mai, le docteur Lueger, un des chefs des antisémites, fut élu premier vice-bourgmestre. M. Lueger fut même élu bourgmestre, le 29, au troisième tour de scrutin, par 70 voix sur 135 votants. Le docteur refusa d'accepter, et un quatrième tour de scrutin ne lui donna que 65 voix. De là, quelques désordres. Le conseil des ministres en a profité pour dissoudre le conseil municipal. Une commission a été chargée de l'administration de la capitale. et M. Lueger n'en fait pas partie. On dit même que les nouvelles élections n'auraient pas lieu avant l'automne.

*Belgique.* — La reprise du Congo par la Belgique ne s'opère pas toute seule. La Commission des 21, qui s'occupe de la question, semblait d'avis de remettre à l'an 1900 pour prendre une décision. Le ministre des Affaires étrangères, M. de Mérode, a alors donné sa démission. De fait, les 21 se contentent de déclarer qu'ils ne peuvent d'ici au 1<sup>er</sup> juillet terminer l'examen de la question qui leur est soumise, et

qu'il vont proposer aux Chambres quelque mesure « provisionnelle » permettant d'attendre la décision définitive.

M. de Boulet, président du Conseil, passe aux Affaires étrangères, laissant l'intérieur à M. Schollaert. Un ministère du Travail est créé, dont M. Nyssens devient titulaire.

*Italie.* — Les élections générales ont eu lieu le 26 mai. Par une lettre du 14 mai, adressée à S. Ém. le cardinal Parocchi, le Souverain Pontife avait renouvelé la défense faite aux catholiques de participer aux élections politiques en Italie, défense portée *pour des raisons d'ordre très élevé*, dont l'une des principales est la condition qui est faite au Pape et qui ne répond pas à la pleine liberté et indépendance nécessaires à son ministère apostolique.

Les élections avaient été précédées d'une revision des listes électorales, telle que, dans certaines circonscriptions électorales, un cinquième, un quart même des électeurs s'étaient vus rayés d'office.

Voici les résultats de ces élections, complétées au scrutin de ballottage du 2 juin. On compte 336 ministériels, 98 partisans de l'opposition constitutionnelle, 40 radicaux, 17 socialistes et 17 députés non classés. Plusieurs radicaux et socialistes n'ont été battus qu'à un très petit nombre de voix.

On s'attend à des débats très vifs dès la reprise des travaux de la Chambre. Le chef de l'extrême gauche, M. Cavaleotti, va exiger que lumière soit faite sur les affaires les plus compromettantes pour M. Crispi. Jusqu'à quel point la majorité restera-t-elle fidèle à son chef?

*ASIE.* — Le Japon a fait acte de sagesse après avoir fait acte de force. Sur les observations amicales des trois puissances. Russie, France et Allemagne, auxquelles s'était jointe l'Espagne, il a renoncé à la possession de la presqu'île de Liao-Toung, y compris Port-Arthur. Reste à lui trouver une compensation pour ce sacrifice. En tout cas, la République de Formose n'est pas de taille à retarder longtemps la prise de possession de l'île par le vainqueur.

P. P. F.

Le 31 mai 1895.

*Le gérant.* H. CHÉROT.

## GAULE ET GERMANIE

## I

La mort tragique de Charles le Chauve avait eu lieu le 6 octobre. Le 21, Jean VIII, qui était sans nouvelles et à mille lieues de s'attendre à un pareil dénoûment, écrivait encore au duc de Spolète, Lambert : « Des trames ont été ourdies autour de la majesté impériale, mais ce ne sont que des toiles d'araignées qui se briseront vite <sup>2</sup> ». Elles se brisèrent en effet ; et si Charles le Chauve eût pu vivre deux mois de plus, l'Italie eût été à lui de nouveau et tout l'édifice de sa fortune restauré et raffermi, du moins, pour un temps.

Son neveu et concurrent, Carloman de Bavière, n'avait pas encore achevé sa conquête <sup>3</sup>, qu'une terrible maladie le réduisait à l'impuissance, et le contraignait à son tour de repasser les Alpes. Du côté de l'Allemagne, comme du côté de la France, chez les deux peuples qui pouvaient légitimement prétendre à posséder la puissance impériale, on eut alors un étrange spectacle, d'une tristesse saisissante, et bien propre à laisser dans les esprits, avec des images très vives, de très salutaires leçons. Tandis que la France gauloise recueillait avec stupeur le peu qui restait du plus brillant des empereurs, un cadavre putréfié dans une tonne de poix, si fétide qu'il écœurait les porteurs, et qu'on dut s'en défaire en chemin <sup>4</sup>, à l'autre bout de l'Empire, la France germanique voyait revenir à elle son roi, sous la forme d'un épileptique en litière <sup>5</sup>, avec, derrière lui, toute une armée

1. V. *Études*, 15 juin 1895.

2. V. Migne, ep. xci, p. 742.

3. On le trouve, faisant acte officiel de roi d'Italie, depuis le 16 octobre jusqu'au 22 novembre 877. V. Böhmer-Mühlbacher, nos 1481-1487.

4. « Unde ad cellam quamdam monachorum Lugdunensis episcopii, quæ Nantoadis dicitur, vix pervenientes, illud corpus cum ipsa tonna terræ mandaverunt. » *Hincm. ann.*, a. 877, p. 504.

5. « Lectica delatus ad propria. » *Hincm. ann.*, *ibid.*

en panique, la peste et la mort dans ses rangs, des milliers de malheureux épuisés par les déchirements d'une toux infectieuse<sup>1</sup>.

Il y avait là, de part et d'autre, de quoi donner à réfléchir sur l'utilité problématique de ces désastreuses expéditions d'Italie; et le moment semblait venu, pour les chefs des deux maisons carolingiennes, de se demander sérieusement s'il ne valait pas mieux rester chez soi, occupé de ses propres affaires, plutôt que s'en aller au loin chercher des sujets équivoques et conquérir une couronne exotique, qui, modelée sur d'autres fronts, demeurerait fatalement branlante. L'Allemagne, cependant, ne fut point convaincue. Par deux fois encore, avant que le siècle eût pris fin, ses princes étendirent la main sur la dignité impériale, et il fallut un nouveau malheur, il fallut que l'empereur Arnolf subît un sort à peu près semblable à celui de son père Carloman, pour que l'ambition germanique perdît son essor<sup>2</sup>. Encore n'était-ce qu'un répit passager. Le dixième siècle déclinait à peine que l'Empire et l'Italie tombaient derechef au pouvoir des Germains, et cette fois pour longtemps. Obstinement, à travers tout le moyen âge et jusqu'en pleine Europe moderne, la nation allemande garda pour elle le nom et la dignité d'empereur des Romains. Il ne restait guère dans ce nom qu'un vain bruit, et dans cette dignité qu'un hochet puéril, qu'elle les gardait encore. A la lettre, elle ne desserra la main, que quand il n'y avait plus rien dedans.

Plus vive, et tombant dans un milieu mieux préparé, la leçon fut plus profitable aux Francs occidentaux<sup>3</sup>. Si, depuis lors, la royauté française a cessé durant des siècles de porter ses ambitions du côté de la couronne impériale, ce n'est pas uniquement, comme on le redit beaucoup trop, par suite de

1. « Pestilentia quoque ingens secuta est exercitum Carlmanni de Italia redeuntem, ita ut plurimi tussiendo spiritum exalarent. » *Fuld. ann.*, pars III, a. 877, p. 90.

2. *V. Ann. Fuld., contin. Ratisb.*, a. 896, éd. Kurze, p. 129.

3. Hincmar, dans son *Instruction* au roi Louis le Bègue, nous a laissé le témoignage de l'immense effet produit par les événements de 877 : « Hoc anno talis provenit lugenda infelicitas, quæ per universum pene mundum, et per futura tempora merito erit in opprobrium. » Migne, t. CXXV, p. 986, cap. v.



son impuissance — les princes germaniques furent souvent en aussi mauvaise posture — c'est encore, sinon surtout parce que la couronne impériale ne la tente plus, parce que la généralité de la nation elle-même est arrivée à la conscience très nette que, pour vivre et prospérer, elle n'a rien à demander au dehors, rien à emprunter aux Romains.

Déjà, du vivant de Charles le Chauve, ce sentiment d'indifférence pour l'Empire s'était fait jour dans certains milieux français. Tout le monde n'avait même pas approuvé la première expédition d'Italie; et il s'était rencontré des personnages considérables, comme l'illustre archevêque de Reims, Hincmar, pour estimer que l'ambition d'un roi de France avait de quoi se satisfaire chez soi, sans courir après l'honneur de commander ailleurs sous un nom d'emprunt<sup>1</sup>. L'aventure étant nouvelle et de grand air, Charles le Chauve n'avait pas eu de peine, cette fois, à se faire suivre d'une bonne partie de ses fidèles<sup>2</sup>. Mais, dans cette foule brillante de cavaliers, il en était peu qui eussent devant les yeux la conquête de la dignité impériale et l'honneur qui pourrait en rejaillir sur la nation française. Pour quelques-uns, l'espoir d'une abondante distribution de comtés et de duchés consti-

1. V. la *Lettre d'Hincmar aux évêques de la province de Reims*, où le mécontentement du grand archevêque se fait jour à chaque instant, sans toutefois aller jusqu'à la trahison, comme on l'a prétendu. V. Migne, t. CXXV, p. 961 *sqq.* Hincmar a là une façon de caractériser l'expédition d'Italie qui est bien significative. Il ne s'agissait, dans son opinion, que de la conquête d'un royaume étranger et lointain : « *Secessit longius in regnum aliud rex noster.* » (*Ibid.*, p. 965, cap. viii.)

2. Hincmar relève avec intention le fait que Charles le Chauve avait conçu son projet sans prendre conseil, que c'était de sa part une entreprise spontanée : « *Regnum istud sponte reliquit* » (*ibid.*, p. 963, cap. iii); et plus loin : « *Non oportuerat regnum istud... inconsulte dimittere* » (p. 967, cap. xii). Aussi, je suis porté à croire que Flodoard a commis une confusion, lorsqu'il attribue à l'archevêque de Reims une Instruction pour Charles le Chauve à l'occasion de ce premier voyage en Italie. V. *Historia Remensis Ecclesie*, l. III, c. xviii. (Pertz, *Mon. Germ.*, t. XIII, p. 510.) Il doit s'agir plutôt de l'expédition de 877. Flodoard a du reste commis une autre distraction dans le compte rendu du même écrit d'Hincmar. Il dit : « *De itinere ipsius regis ad Italiam post mortem nepotis ejus imperatoris Lotharii* ». C'est « *Ludowici* » qu'il eût fallu dire. L'attention de Schrörs ne s'est pas fixée sur cette difficulté, dans son *Hincmar*. Il met l'Instruction en août 875. V. p. 544, n° 357.

tuait l'attrait dominant de l'entreprise ; pour le grand nombre, il n'y avait guère derrière les Alpes que de beaux coups d'épée à donner, un panache glorieux à rapporter et à montrer. Personne n'apercevait en Italie l'un de ces intérêts essentiels et permanents, qui renouvellent sans cesse l'attraction et enchainent forcément l'une à l'autre les destinées de deux pays.

Lorsque les Allemands de nos jours essaient de justifier la longue obstination de leurs ancêtres à occuper l'Empire, ils trouvent surtout que l'institution impériale a empêché l'émiettement complet de la grande famille allemande, qu'elle a rendu aux diverses tribus de la race germanique la conscience de leur commune origine, et préparé la formation définitive de leur unité nationale<sup>1</sup>. J'ignore si les Allemands du moyen âge, dans leurs aspirations à l'Empire, furent mus principalement par le sentiment réfléchi de l'espèce de service qu'ils se rendaient ainsi à eux-mêmes. Ce qui est certain, c'est que la nation française manqua toujours d'un pareil stimulant. Dans les plus mauvais jours de son histoire, parmi les plus mortels déchirements, jamais l'idée ne lui vint qu'elle n'avait pas en elle le principe nécessaire à son unité, et que, pour accomplir sa tâche, le roi des Français avait encore besoin d'être empereur des Romains. Les faits lui donnèrent raison ; et, à cet égard, la Royauté se montra, en France, meilleure et plus prompte ouvrière que l'Empire, en Allemagne.

Quelles que soient d'ailleurs les causes qui aient déterminé, chez les Francs occidentaux, cette indifférence persistante à l'égard du pouvoir impérial, il est peut-être heureux, pour eux comme pour tous, qu'ils n'en aient pas été plus épris. Assurément, la nation germanique n'a point montré, à ce poste, une aussi belle figure que le prétendent certains de ses historiens<sup>2</sup> ; les petits profits qu'elle a récoltés là pour

1. On se félicite aussi que le génie allemand, grâce à l'Empire, ait pu se développer et s'affiner au contact du génie italien. V. Kraus, *Histoire de l'Église* (éd. fr., t. II, p. 122).

2. Il y a de l'inexactitude à faire commencer aux Hohenstaufen, à Frédéric I<sup>er</sup> Barberousse un esprit d'empiètement sur les libertés du Saint-Siège que ses prédécesseurs n'auraient pas connu, à dater de la fin du douzième

son propre compte ne balancent pas assez les gros dommages subis, de son fait, par la Papauté et l'Italie; mais il y a lieu de se demander si la nation française, avec ses qualités et ses défauts déjà fixés dès cette époque, n'était pas plus impropre à fonder cette sorte de monarchie universelle, plus inhabile à tenir ce rôle de modérateur impartial entre des peuples si différents les uns des autres et surtout si différents d'elle.

Autant, dans une sphère limitée, sur des peuples à sa portée et facilement pénétrables à son esprit et à ses mœurs, on pouvait espérer de la France une domination forte et durable, autant on devait craindre qu'elle n'allât pas au bout d'une entreprise aussi vaste, où il fallait encore plus de patience que de bravoure, plus de souplesse à entrer dans les idées des autres que de vigueur à imposer les siennes, et qui, suivant le mot de Montesquieu, « ne pouvait manquer dans un pays sans manquer dans tous les autres, ni manquer un moment sans manquer pour toujours<sup>1</sup> ». C'était quelque chose sans doute d'être brave à la guerre, d'avoir, au besoin, à sa disposition un élan irrésistible qui ne calcule rien, qui ne voit rien de ce qui le sépare de la victoire, ni les blessures, ni les fatigues, ni les privations, ni la mort. A pareille allure, les conquêtes marchent vite et vont loin. Mais elles durent peu, lorsqu'on ne les a entreprises que par amour de la gloire, pour l'honneur de les avoir faites; et ceux-là mé-

siècle une conception de l'autorité impériale profondément différente de celle que les empereurs germaniques auraient eue auparavant. (V. J. Janssen, *Geschichte des deutschen Volkes*, 14<sup>e</sup> éd., t. I, p. 442-443.) Si les prétentions impériales avaient baissé le ton à la fin du onzième siècle, elles ne l'avaient fait que par force, contraintes par les énergiques résistances de la Papauté. Le règne de saint Henri n'est qu'un point lumineux et doux dans la première phase de l'empire allemand. En général, les premiers empereurs germaniques en ont pris fort à leur aise avec l'indépendance du Saint-Siège. Othon I<sup>er</sup> commença par déposer Jean XII, un triste personnage assurément, mais qui n'en était pas moins le pape légitime; et ceux qui vinrent après lui s'habituaient à traiter à peu près le Saint-Siège comme un simple évêché allemand, faisant ou défaisant à leur gré les élections pontificales. A vrai dire, la conception du Saint-Empire sous la forme chrétienne que l'on admire, coïncide avec le triomphe de la Papauté sur l'ancien esprit impérial: elle est l'œuvre des papes, et non des empereurs germaniques.

1. V. *De l'Esprit des lois*, livre IX, chap. vii.

mes s'en déprennent qui en ont tiré l'unique fruit qu'ils y cherchaient. Les seuls conquérants sérieux sont les rapaces, ceux qui se battent pour prendre, par besoin d'être mieux nantis, qui ne cherchent pas à se mettre un peu de gloire au front, mais, sous les pieds, une bonne terre solide et de rapport. Leur cupidité même, pour peu qu'il s'y mêle un peu de modération et de bon sens, les rend moins insupportables aux nations conquises que le désintéressement des glorieux, parce qu'elle leur donne moins de hauteur et de fierté.

Il y aurait injustice, sans doute, à représenter les Français d'autrefois — et même ceux d'aujourd'hui — comme étant, dans le fond, plus persuadés de leur mérite que ne le sont les autres races. Tous les peuples, à cet égard, se valent, ou peu s'en faut ; et il n'en est pas de si petit qui ne se croie, par certains côtés et avec autant de raisons que d'autres, le premier peuple du monde. Ce qu'on appelle du nom bizarre de chauvinisme est un mal commun, mais dont chacun réserve l'expression pour désigner l'orgueil national d'autrui. La seule différence d'un patriotisme à l'autre est dans la forme qu'il revêt, dans la façon plus ou moins heureuse dont il se dissimule ou s'étale. Or, il faut avouer que la forme française n'était pas précisément de nature à amoindrir l'effet de violente répulsion que la fierté produit d'ordinaire, lorsqu'elle se heurte à une autre fierté. Très en dehors, toujours prêt à se faire voir, à s'annoncer par des sonneries éclatantes, l'orgueil qui venait de France devait sembler plus lourd à ceux qui étaient forcés de le subir, et quoiqu'en réalité le patriotisme français n'ait pas ignoré le difficile secret de s'exalter soi-même sans mépriser les autres, il était inévitable que cette exaltation parût n'être que du mépris, et qu'elle n'engendrât que la révolte. Quand les vainqueurs sont ainsi faits, les vaincus leur échappent fatalement, à moins qu'ils ne les pénètrent d'assez près et assez longtemps, pour que les deux fiertés se confondent dans un même nom et dans une même histoire.

Les Français de Charles le Chauve s'épargnèrent le tracas de cette domination lointaine, en y renonçant d'eux-mêmes. L'expédition de 875 avait si bien épuisé leur élan vers l'Italie, qu'il devint impossible de les y ramener deux ans après.

L'appel du Pape et l'ordre de l'Empereur s'étaient égarés dans le vide, rien ne s'offrant plus par delà les Alpes qui pût émouvoir l'imagination française, rien qui fût capable de lui faire oublier ses propres soucis, pas même le péril sarrasin, très réel assurément et très vif, mais d'un caractère encore trop local, pour ébranler toute une nation, exposée pour sa part au péril de la piraterie normande. L'attrait de la conquête avait même perdu ses prises sur certaines cupidités individuelles, du jour où l'on s'était aperçu que Charles le Chauve n'entendait pas mettre l'Italie en coupes réglées, ni installer là un bureau de placement perpétuel pour les Français en quête d'emploi.

Telles sont, si je ne me trompe, les origines de la grande défection de l'année 877, de cette lenteur tout au moins qui empêcha les contingents de Bourgogne, de Provence, de Gothie et d'Auvergne de se porter à temps au secours de l'Empereur. Malgré l'opinion qui régnait à l'archevêché de Reims, on peut croire, à la rigueur, qu'il n'y a pas eu trahison formelle de la part de personnages aussi dévoués à la monarchie que le fut toujours l'abbé Hugues<sup>1</sup>, et que l'était encore le duc Boson<sup>2</sup>; mais, à supposer que les conducteurs d'armée n'aient pas partagé les mêmes répugnances, ils se sont du moins trouvés en face d'une opinion hostile à la

1. Jean VIII, dans une de ses lettres, fait allusion à la défection de l'abbé Hugues. Mais on ne peut rien en conclure sinon que le Pape avait été très attristé du mécompte : « Sic agat vestra dilectio ut trislitiam, quam animo (nostro) de vestra absentia nuper Papia intulistis, lenire valeatis. » *Lettre de Jean VIII à l'abbé Hugues* (Migne, ep. cxxx, p. 781).

2. Je n'oserais pas en dire autant des deux Bernard. Petit-fils de saint Guillaume, fils du célèbre Bernard qui avait été, disait-on, l'amant de l'impératrice Judith, Bernard, comte d'Auvergne, ne donne pas à l'historien une confiance parfaite dans la solidité de son dévouement. Hincmar dit de lui, qu'il était de tout point le fils de son père : « Bernardi quondam tyranni carne et moribus filius (*Hincm. ann.*, a. 864, p. 466); et on l'accusait d'avoir voulu, en 864, assassiner Charles le Chauve dans un bois (*ibid.*). Quant à l'autre Bernard, qui commandait dans la marche de Gothie, sa fidélité est encore plus douteuse; ce fils de Bernard et de Benehilde, ce neveu par sa mère de l'abbé Gauzlin, se trouvait en pleine révolte au commencement de l'année 878 (*v. Hincm. ann.*, a. 878, p. 508), et le pape Jean VIII dut l'excommunier, lors de son séjour à Troyes, cette année-là (*v. Migne, ep. clvi et clv, p. 800, 799*).

campagne commandée ; leurs ordres se sont heurtés à l'instinct général d'un peuple brave, mais qui ne voyait pas de motif de lier désormais son sort à celui d'une institution étrangère et sans prix à ses yeux. Le drame de Brios acheva de fixer les esprits ; et l'on est en droit de dire que de cette tragique journée date la séparation définitive de la nation française d'avec la communauté de peuples appelée à continuer l'Empire.

De ce jour aussi, mais par des causes bien différentes de celles qu'on a l'habitude de produire, l'Empire franco-romain, déjà si mal armé pour la vie, contractait une infirmité nouvelle, qui devait l'empêcher d'arriver jamais à son plein développement, qui devait même dans un avenir plus ou moins éloigné lui donner fatalement la mort.

## II

En renonçant pour eux-mêmes au douteux honneur de posséder la couronne impériale, les Francs occidentaux ne songeaient guère, il est vrai, à contester aux Francs de Germanie, ni même aux Italiens, le droit de se la faire adjuger, s'il la trouvaient à leur convenance ; mais, en revanche, ils gardaient la prétention très énergique de ne point relever de cette couronne, où qu'elle fût, de ne point descendre à l'état de royaume subordonné, fût-ce à un empereur. Cette prétention, ils la puisaient dans le sentiment qu'ils avaient d'être des héritiers authentiques de la gloire et de la puissance franques, dans la conviction où ils étaient que le titre de roi des Français suffisait pour donner à leurs princes des droits au-dessus de tout contrôle et de toute juridiction<sup>1</sup>. On

1. Pour un peu, ils mettraient leur roi au-dessus de l'Empereur, comme ces ambassadeurs de saint Louis qui s'exprimaient en ces termes : « Credimus dominum nostrum regem Gallie, quem linea regii sanguinis provexit ad scepra Francorum regenda, excellentiorem esse aliquo imperatore quem sola electio provehit voluntaria. » V. Marca, *De Concordantia sacerdotii et imperii*, l. II, cap. II, p. 30 (éd. de Venise). Mais la vraie formule de l'ambition française est dans cette assertion de Raoul de Presles « que le roy de France est empereur en son royaume ». (V. *Traité de la puissance pontificale et impériale et royale*, dans Goldast, *Monarchia*, t. I, p. 44.) Déjà, au dixième siècle, Adson de Montier-en-Der avait esquissé cette théorie en

eut même ce phénomène assez étrange que la fierté du nom franc resta plus vivace chez ceux qui, au point de vue de la race et du sang, auraient eu moins de raison de le porter, et que nulle part ailleurs on ne garda aussi généralement ni aussi constamment l'orgueil des anciens souvenirs.

Peut-être l'étrangeté du fait est-elle plus apparente que réelle. Des sentiments de cette force et de cette étendue ne s'édifient pas sur de simples fictions de vanité, sans un fondement de réalité objective. Or, la réalité, c'est que pour n'avoir pas été le berceau ethnographique de la race, pour n'avoir pas enfanté de son sein les premiers conquérants venus à elle de la Germanie, la terre gauloise n'en demeurait pas moins la patrie par excellence de la nation franque, le lieu choisi où elle était née à la civilisation, où elle avait pris toute sa croissance et déployé les premiers effets de sa grandeur. C'était la Francie des Gaules qui, par son entrée plus rapide et plus profonde dans le christianisme romain, avait commencé à faire figure de pays civilisé, de nation de premier ordre. C'était parmi les Welches, en s'unissant à eux, en combattant à côté d'eux, en ne faisant qu'un avec eux, que les Francs avaient propagé au loin le bruit de leur nom, chez les Espagnols, chez les Lombards, chez les Grecs, partout où l'écho était alors plus répercuté et plus sonore. A pareille communauté de vie et de souvenirs, l'unité, l'identification des peuples se forme et s'exalte beaucoup mieux que par la dérivation plus ou moins lointaine d'une commune origine ; car les grandes actions produisent et conservent une conscience d'elles-mêmes que le sang ne connaît pas. Aussi les mots, qui sont à leur façon la conscience des choses, se sont-ils obstinés à attacher la qualification de France et de Français au pays et à la nation qui avaient, sinon mieux mérité, du moins mieux apprécié cet honneur. Ils finirent même par ne plus l'attacher que là ; et ce fut en définitive à la Gaule, non à l'Allemagne, que resta le souci

prétendant que l'Empire existait toujours, tant qu'il y avait des rois de France, et alors même que personne ne portait le titre d'empereur : « *quandiu reges Francorum duraverint, qui Romanum imperium tenere debent, dignitas Romani imperii ex toto non peribit, quia stabit in regibus suis* ». *Libellus de Antechristo* (Migne, t. CI, p. 1295).

de garder et d'entretenir la gloire d'un nom éclo dans les forêts de la Germanie. On peut, si l'on veut, regretter qu'il en ait été ainsi; on peut croire que d'autres auraient procuré à ce nom illustre un cortège plus magnifique à travers les âges; mais le fait subsiste et il fut fatal à l'Empire.

Le temps, en effet, n'est pas loin où, s'étant peu à peu raffermie chez elle, la royauté française se demandera si les frontières qui l'enserrent répondent bien à la mesure de son droit, où, dans l'esprit de ces rois qui sont convaincus d'être, autant que qui que ce soit, les successeurs légitimes de Charlemagne, l'idée s'établira, active et persistante, non pas de ressaisir pour leur compte la dignité impériale, — ce cas ne se produisit que très tard et chez quelques ambitieux isolés<sup>1</sup>, — mais de reprendre le plus possible de ce qui formait autrefois la domination franque, tout au moins de ne rien laisser aux mains d'autrui de ce qui se trouvait sur le sol de l'ancienne Gaule. C'était, par conséquent, la lutte inévitable avec le Saint-Empire germanique, maître d'une partie de la terre gauloise, et, de plus, se réclamant de son titre pour tout dominer. Mais c'était la lutte engagée dans des conditions qui permettaient d'en prévoir l'issue. Avec son principe imparfaitement défini et médiocrement adapté aux tendances naturelles du monde nouveau, avec ses peuples mal joints, sans traditions et sans aspirations communes, l'Empire romain des Allemands devait forcément reculer devant la royauté française, devant cette force à notion claire, à but précis, et disposant, comme instrument, d'une nation déjà compacte, d'un peuple réhabitué à voir dans ses rois l'image de son unité et l'espoir de son avenir. Dans le fait, si les empereurs germaniques ont échoué dans leur dessein de monarchie universelle, si l'Allemagne n'est point parvenue à installer sa domination partout, la faute en est principalement à la France. C'est la France qui paralysa le mieux les ambitions du Saint-Empire, qui le harcela sans cesse, lui fit

1. M. Alfred Leroux n'a pas réussi, ce me semble, à démontrer que l'ambition d'obtenir pour eux-mêmes le titre d'empereur des Romains se soit nettement manifestée chez les rois de France à partir de Philippe III le Hardi. V. *La Royauté française et le Saint-Empire romain*, dans *Revue historique*, 1892, t. XLIX, p. 261, sqq.



le plus de blessures ; c'est l'épée française qui lui mit, à la fin, le dernier coup dans le flanc.

Que cette rivalité de deux grands peuples n'ait pas toujours servi les intérêts généraux de l'humanité ; qu'il y ait eu, à certains moments, de belles et utiles entreprises arrêtées dans leur exécution par suite de ces incessantes querelles, cela ne paraît pas contestable. On doit donc, à ce point de vue, les regretter, comme on doit regretter tout ce qui met les hommes en guerre les uns contre les autres. Mais il semble bien qu'on soit en train, dans une nouvelle école historique d'Allemagne, de dépasser les bornes permises au patriotisme le plus désolé. Le crime d'avoir voulu vivre grandement et glorieusement en dehors de l'empire germanique n'est pas aussi abominable que se le figurent quelques bonnes âmes allemandes, très sincères assurément, mais trop naïvement éprises d'elles-mêmes ; et c'est abuser, en vérité, que de partir de là pour attribuer aux Français tous les maux qui ont fondu sur l'Europe et sur l'Église catholique, pour croire que le dénigrement de la France est l'accompagnement obligatoire de l'éloge de l'Allemagne ou des Papes<sup>1</sup>. Nous sommes prêts à nous laisser convaincre que le Saint-Empire, s'il était devenu le maître universel, aurait rendu à la Papauté d'autres services que ceux que l'on connaît, et sauvé partout en Europe cette foi romaine qu'il n'a même pas su conserver dans la majeure partie de la nation germanique ; mais on ne s'imagine pas assez en Allemagne combien ces idées-là ont de peine à entrer dans la tête des gens qui n'ont point d'intérêt à les avoir. Il y faut des dispositions acquises, des angles de vision particuliers, qui ne se trouvent guère que de l'autre côté du Rhin.

On est donc, de ce côté-ci, très excusable de n'apercevoir dans la longue résistance de la France à la prépondérance germanique que la lutte de deux éléments très humains, de deux

1. L. Pastor, par exemple, déconcerte trop souvent ses plus sincères admirateurs par son acharnement à poursuivre la France en tout et pour tout. Il semble que ce soit, chez lui, une sorte d'obsession. A cet égard, sa *Geschichte der Päpste seit dem Ausgang des Mittelalters*, a été, de la part de M. Vast, l'objet d'une fine critique qui est à la fois une leçon. V. *Revue historique*, 1891, t. XLV, p. 411, *sqq.*

ambitions contradictoires uniquement préoccupées de se satisfaire, dont l'issue sans doute eut des conséquences d'un ordre plus élevé, mais sans qu'il soit licite de déclarer que la défaite de l'Empire a été la défaite de la foi et de la civilisation chrétiennes. Lorsque l'empereur Napoléon I<sup>er</sup> rêva à son tour de monarchie universelle, au profit de la nation française, les peuples qui se sentaient une âme et une patrie dûment à eux, refusèrent de mourir ; et ils eurent raison, encore que dans leur empressement à recouvrer leur bien ils aient un peu gardé du bien d'autrui. Nous demandons à la nation germanique de ne pas être plus indulgente pour sa tentative de domination universelle que nous ne le sommes pour la nôtre, et de ne pas se donner l'apparence de croire que le droit change de notion, suivant qu'il s'agit de soi ou des autres. Les grands mots peuvent servir durant l'action : ils sont dangereux quand on juge. Les Français, eux, se vantaient d'apporter au monde les lumières avec la liberté, et l'on sait trop qu'ils lui ont apporté parfois tout autre chose. Il est vrai qu'à présenter l'histoire du Saint-Empire sous un jour différent, on craindrait, dans certain milieu allemand, d'affaiblir l'effet d'une démonstration très utile aux intérêts religieux de la nation. Mais l'historien n'a qu'une chose à craindre, c'est de se tromper. En tout cas, il n'est pas indispensable que la France fasse les frais de cette apologétique-là, si excellente qu'elle paraisse.

On voit ainsi que les événements de l'année 877 peuvent mener loin. Considéré sous cet aspect, mais sous cet aspect seulement, le règne, ou mieux la fin de l'empereur Charles le Chauve peut même servir à marquer le point de départ d'une véritable révolution. Mais avant de développer tous ses effets dans l'avenir, l'attitude nouvelle des Francs occidentaux vis-à-vis de la dignité impériale devait en produire un dans le présent, qui nous intéresse d'une façon plus directe, parce qu'il a jeté dans la politique de Jean VIII un trouble profond, une sorte de désarroi où l'on a peine tout d'abord à retrouver la lucidité de vues et l'énergie de caractère du grand pape. Nous allons mettre toute notre application à rendre assez de clarté aux faits, pour qu'il soit possible de distinguer chacun des contre-coups qu'ils ont eus sur

l'âme de Jean VIII, pour que rien ne manque aux esprits curieux de se faire une opinion éclairée sur le caractère de cette crise suprême, la plus grande épreuve de ce pontife qui en subit tant, mais aussi la plus propre à découvrir le fond de sa nature et la pensée maîtresse de sa politique impériale. Jean VIII est là tout entier, avec ses qualités et ses défauts, avec cette mobilité dans les impressions qui est le fait d'une âme trop impatiente de réussir, avec cette souplesse dans le choix des moyens, que la légitimité du but poursuivi explique, sans toujours la justifier.

### III

Dans la pensée de Jean VIII, l'Empire n'avait pas été confié à Charles le Chauve à titre exclusivement personnel et non transmissible à ses héritiers. Il y a illusion chez les historiens qui se représentent ce pape comme ayant fait de l'autorité impériale une dignité élective en tout état de cause, et perpétuellement à la discrétion absolue du Saint-Siège. Sur ce point, comme sur beaucoup d'autres, Jean VIII s'était adapté aux opinions de ses devanciers, et s'il avait un jour, comme les circonstances semblaient l'y autoriser, mis la couronne impériale dans la maison de France, c'était avec la persuasion qu'elle y resterait, qu'elle s'y perpétuerait suivant le mode déjà suivi pour la branche aînée des Carolingiens.

Ainsi l'avait compris Charles le Chauve. Nous avons vu plus haut qu'en partant pour sa seconde expédition d'Italie, ce prince avait annoncé officiellement à l'assemblée de Quierzy le sacre prochain de son fils Louis par le pape, et sa participation au protectorat spécial du Saint-Siège<sup>1</sup>. Les derniers entretiens qu'il eut avec Jean VIII, durant le voyage de Verceil à Tortone, ne firent que confirmer l'entente établie à cet égard, si bien qu'arrivé dans la montagne, et se sentant mourir, le malheureux empereur avait pris soin, dans l'expression de ses dernières volontés, d'avertir sa femme que l'investiture du roi Louis devait se faire par la remise de l'épée de saint Pierre<sup>2</sup>.

1. V. *Études*, 15 juin 1895, p. 276, n° 1.

2. Ce qui se fit à Compiègne le 30 novembre 877 : « Richildis Compendium

Il n'y aurait même pas à insister sur ce point, si, dans l'histoire de ces commencements de l'Empire, on ne se heurtait à chaque instant à des opinions malencontreuses, les unes très vieilles, les autres très jeunes, mais qui n'en ont pas pour cela plus de vigueur. Ceux-là, en effet, trouveront étrange la conduite de Jean VIII, qui se sont mis dans l'esprit que la papauté n'avait jamais reconnu d'autres Francs que ceux de langue allemande, et qu'à ses yeux celui-là seul pouvait être empereur qui régnait sur des peuples parlant allemand, sur une nation authentiquement et purement germanique<sup>1</sup>.

Le conseil peut paraître un peu brusque; mais il n'y a qu'un moyen pour ces historiens de sortir de leur étonnement, c'est d'abandonner sans plus de façon une théorie imaginée loin de tout contact avec les faits, et dont on se serait épargné le stérile labeur, si l'on avait commencé sérieusement ses observations, non pas à la reprise de l'Empire par l'Allemagne, mais durant la période carolingienne, lorsque l'institution était plus près de son berceau, et, parlant, plus en rapport avec sa conception première. Étrange contradiction, en effet, et qui n'a pas peu nui à l'intelligence parfaite de l'œuvre du pape Léon III : ce qui a été le plus négligé dans l'histoire du nouvel empire romain, c'est la question des origines<sup>2</sup>. On s'est appliqué surtout à interroger des témoins

ad Ludovicum veniens, in missa S. Andreae attulit ei præceptum, per quod pater suus illi regnum ante mortem suam tradiderat, et spatam quæ vocatur sancti Petri, per quam eum de regno revestiret, etc. (*Hincm. ann.*, a. 877, p. 504.) Hincmar, dans son Instruction à Louis le Bègue, parle des dernières volontés de Charles le Chauve, mais sans savoir encore ce qu'elles étaient. V. Migne, t. CXXV, p. 987, cap. viii.

1. M. Alfred Leroux s'est fait, dans ces derniers temps, le propagateur de cette théorie, et, par la fausseté du point de départ, a compromis le résultat de toute une étude d'ailleurs composée avec érudition et sincérité. (V. *La royauté française et le Saint-Empire romain*, dans *Revue historique*, 1892, t. XLIX, p. 241, *sqq.*) Il faut dire que la réplique ne s'est pas fait attendre et qu'il reste peu de chose de la thèse de M. Leroux après la réfutation qu'en a donnée M. F. Lot, dans la même *Revue historique*, 1892, t. L, p. 147, *sqq.*

2. Bryce lui-même n'échappe pas à ce reproche. Dans son bel ouvrage sur *Le Saint-Empire romain germanique*, traduit en français par É. Domergue, la période carolingienne laisse beaucoup à désirer pour la connaissance des faits, et, naturellement, les théories s'en ressentent.

du douzième et du treizième siècle, c'est-à-dire d'une époque où la transmission exacte des faits n'était pas l'occupation principale des intelligences, et il en est résulté, dans la façon de concevoir l'Empire, certaines déviations qui s'accordent peut-être avec l'opinion des âges postérieurs, mais qui cadrent mal avec les idées du début<sup>1</sup>.

Ici, le reproche est particulièrement mérité. Quoique on n'aime pas à dire ces sortes de choses, il est évident qu'il a fallu s'abstenir de tout commerce avec les documents du neuvième siècle, avec le langage des historiens d'Italie, avec le style de la correspondance pontificale, pour se persuader que le mot Franc équivalait alors, dans la Péninsule, à celui de Germain. On savait sans doute à Rome et en Italie que, parmi les hommes qui prenaient ce nom, les uns parlaient la langue tudesque, les autres la langue romane; que ceux-ci habitaient surtout la Gaule, tandis que ceux-là se trouvaient communément en Germanie, à droite et à gauche du Rhin. Mais, dans l'opinion des papes et des Italiens de ce temps, les uns n'étaient pas moins des Francs que les autres, et le terme de langue « francisque » ne convenait pas uniquement à l'idiome germanique.

Disons plus, puisqu'il le faut. Ce qui éclate à chaque instant dans tous les écrits d'origine italienne de cette époque, c'est leur persistance à identifier les Francs, non pas avec les Germains, mais avec les Gaulois; c'est leur habitude continuelle d'employer l'un pour l'autre les mots

1. C'est ainsi que beaucoup d'historiens n'ont pas encore réussi à se défaire de cette vieille opinion, que la papauté du neuvième siècle aurait enlevé l'Empire aux Grecs pour le donner aux Francs. Lorsque le pape Innocent III, après Alexandre III du reste, dit de l'Empire romain qu'il a été transféré par le Saint-Siège des Grecs aux Germains : « Quæ (apostolica sedes) Romanum imperium in persona magnifici Caroli a Græcis transtulit in Germanos » (v. la lettre *Venerabilem fratrem*, ap. Migne, t. CCXIV, p. 1065, ep. LXII), il reproduit les idées qui avaient cours de son temps, mais il commet une double inexactitude historique. Non seulement la papauté du neuvième siècle n'identifiait pas les Francs avec les seuls Germains — on le constatera tout à l'heure — mais elle n'avait nullement la prétention d'avoir enlevé à Byzance la dignité impériale. Toute l'histoire des rapports de la papauté avec l'empire byzantin durant les neuvième et dixième siècles donne un démenti éclatant à cette conception des faits.

de Gaulois et de Francs, d'appeler Francie ce que nous appelons maintenant la France. A cet égard, les Romains ne parlent pas autrement que les Italiens du Nord ou du Sud. Le *Liber pontificalis*<sup>1</sup> est d'accord avec la *Chronique de Saint-Benoît*<sup>2</sup> et avec les *Gesta Berengarii*<sup>3</sup>. Jean VIII<sup>4</sup> s'exprime comme Erchempert<sup>5</sup> et André de Bergame<sup>6</sup>, comme Auxilius<sup>7</sup>

1. L'auteur de la *Vita Hadriani II* n'ignore pas que la plupart des seigneurs qui entourent l'empereur Louis II sont des Gallo-Francs, si bien que racontant la disgrâce encourue par le duc Lambert auprès de ce prince, il s'exprime ainsi : « *Iram principum et invidiam pene cunctorum Gallorum incurrit* ». (*Lib. pontif.*, éd. Duchesne, t. II, p. 177.) Et cependant les gens de Louis II n'en sont pas moins des *Franci*, aux yeux des biographes pontificaux. V. *Vita Benedicti III*, c. xvi, *ibid.*, p. 143.

2. En dépit de leur origine généralement gallo-franque, la *Chronica sancti Benedicti Casinensis* ne cesse de donner aux soldats de Louis II le nom de *Franci*, de *Francorum exercitus* (V. *Script. rer. Lang.*, p. 469, c. II; p. 472, c. VI); d'appeler *Francia* la partie de l'Italie où ils dominent (*ibid.*, p. 469, c. II; p. 473, c. VIII). Les gens de Guy de Spolète, des Gallo-Francs eux aussi pour la plupart, sont également appelés par elle des *Franci* (*ibid.*, p. 475, c. XIII).

3. Dans l'opinion de cet écrivain, qui pourtant n'aimait guère ce qui venait des Gaules, le pays où régnait le roi Eudes (882-898) constituait la Francie par excellence : « *An qualis referam Francis dominetur in arvis — Oddo...* » *Gesta Berengarii*, I, I, v, 89-90.

4. Parlant de son voyage à Troyes, Jean VIII dit : « *in Franciam veni* ». (*Lettre à Charles le Gros*, ap. Migne, ep. cxlii, p. 786), quoiqu'il dise ailleurs de ce même voyage : « *cum in Gallias venissemus* » (*Lettre à tous les fidèles*, *ibid.*, ep. cxxvii, p. 780). Les gens du duc de Spolète sont appelés par lui : « *Franci Lamberti* » (*Lettre aux magistrats de Ravenne*, *ibid.*, ep. clxxviii, p. 813).

5. D'après Erchempert, les campagnes entreprises contre les Sarrasins, du temps de Louis II, sont l'œuvre d'armées gauloises : « *Quam ob rem et Gallorum exercitus crebrius adveniens*. » (*Hist. Lang. benev.*, c. xxix, ap. *Script. rer. Lang.*, p. 245). L'empire même dans son ensemble lui fait l'effet d'être un empire gaulois « *regnum gallicum* » (*ibid.*, p. 241, c. xix); ce qui ne l'empêche pas de donner le nom de *Franci*, à ceux-là même qu'il vient d'appeler *Galli* (V. *ibid.*, p. 245, c. xxix; cf. p. 241, c. xvii).

6. Lorsque André de Bergame relate ce qui s'est passé à la mort de l'empereur Louis II, comment les Italiens appelèrent en même temps Charles le Chauve et Louis le Germanique, il désigne chacun des royaumes respectifs de ces deux princes par un nom qui montre bien où était, dans son appréciation, la Francie proprement dite : « *quatenus ad duo mandarent regi, id est Karoli in Frantia et Hludovici in Baioaria* ». (*Historia*, c. xix, ap. *Script. rer. Lang.*, p. 229.)

7. « *In Franciam transfretavit* » dit Auxilius, en racontant le voyage de

et *Vulgarius*<sup>1</sup>. On chercherait longtemps sous la plume d'un Romain ou d'un Italien du neuvième siècle le qualificatif de « francisque » appliqué à la langue usuelle des Germains. Par contre, l'épithaphe du pape Grégoire V est là pour attester que même à la fin du dixième siècle, et après le transfert de l'Empire aux Teutons, la langue que l'on désignait à Rome du nom de francisque était la française et non la tudesque<sup>2</sup>.

Et dans le fait, il eût été difficile aux Italiens de l'époque carolingienne de prendre une idée différente des Francs, étant donnée la qualité de ceux de ce nom qui, depuis la fondation de l'Empire, dominaient de plus en plus dans leur pays. On n'a pas assez remarqué que durant sa première période l'Empire avait évolué dans un sens qui en excluait chaque jour davantage l'élément purement germanique<sup>3</sup>. Déjà, du temps de l'empereur Lothaire I<sup>er</sup> la proportion des Francs de langue tioise sur le territoire réel de l'Empire s'était abaissée jusqu'à devenir la minorité, et une minorité d'au-

Jean VIII à Troyes (*In defensionem. s. ordinationis Formosi*, l. I, c. iv, ap. Dümmler, *Auxilius und Vulgarius*, p. 63). De même, à propos de la fuite de Formose et de ses amis auprès du duc Boson, alors en Lombardie : « ad Francos pervenerunt » (*ibid.*).

1. *Vulgarius* appelle *Frantia* le pays où Formose chercha finalement un refuge (*De causa Formosiana libellus*, ap. Dümmler, *ibid.*, p. 119), et l'on sait que ce fut auprès de l'abbé Hugues. (V. *Sententia synodi Tricassinæ*, *ibid.*, p. 160; cf. *Annales Sæ Columbæ Senon.*, ap. Pertz, *SS.*, t. I, p. 103.)

2. On y énumère ainsi les trois langues dans lesquelles Grégoire V pouvait s'exprimer :

. . . . . Francorum regia proles  
Filius Ottonis de genitrice Judith,  
Lingua teutonicus. . . . .  
Usus francisca vulgari et voce latina  
Instituit populos eloquio triplici.

(Ap. *Lib. pontif.*, éd. Duchesne, t. II, p. 262.)

3. On croit rêver lorsqu'on voit caractériser en ces termes l'évolution forcée que subit l'Empire au neuvième siècle, par suite de la loi des partages : « Cependant tous les successeurs de Charlemagne ne s'astreignirent pas à résider à Aix-la-Chapelle. Louis II préféra Pavie, Charles le Chauve et Charles le Gros préférèrent Paris. » A. Leroux, *op. cit.*, p. 244. L'auteur semble ignorer que l'unité de l'Empire n'existait plus, et que les empereurs étaient réduits à établir leur résidence, non pas où ils voulaient, mais où ils pouvaient.

tant moins influente sur les Italiens qu'elle se trouvait reléguée au point le plus éloigné d'eux. Il était naturel, en effet, dans ces conditions, que le courant d'attraction des Francs vers l'Italie se formât plus particulièrement dans les provinces limitrophes de langue romane, et que l'on y affluât davantage de la Bourgogne et de la Provence ; sans parler des mécontents de la France gauloise proprement dite, qui, par suite de leur lutte contre Charles le Chauve, se virent contraints de chercher un refuge au delà des Alpes, sous la protection de l'empereur Lothaire. Mais à partir du règne de Louis II, qui ne posséda jamais en dehors de l'Italie qu'une partie de la Bourgogne et de la Provence, les communications de la Péninsule avec l'élément franco-germain avaient été à peu près complètement rompues. Aussi, à l'exception des anciennes familles installées là dès le commencement de l'occupation, et dont plusieurs sans doute étaient de langue et d'origine germaniques<sup>1</sup>, presque tout ce qui portait alors le nom de Franc en Italie venait de la Gaule, et méritait l'appellation de Francs-Gaulois.

On connaît le chant célèbre des soldats de Louis II après le désastre de Bénévent, en 871. Ce chant est en latin vulgaire, le seul idiome en effet qui pût être à la fois commodément entendu des vieux Italo-Lombards et de leurs nouveaux hôtes venus de France<sup>2</sup>. Sauf peut-être dans la

1. S'il fallait en croire Bryce, les armées de Charlemagne n'auraient guère été composées que de Francs-Germains, et presque tous les fonctionnaires du grand empereur auraient été de langue tudesque. (V. *Le Saint-Empire germanique*, éd. fr., p. 94.) Mais de telles allégations ne se produisent pas sans preuves. Bryce n'en donne aucune. Avec un peu de réflexion, il est facile cependant de se convaincre que les Gallo-Francs ne se sont pas subitement évanouis à la fin du huitième siècle, que leur aristocratie, que tous leurs guerriers ne sont pas restés dans leurs foyers, les pieds sur les chenets, pendant que ceux-là seuls qui parlaient allemand s'en allaient guerroyer au loin. Et si les Gallo-Francs ne furent pour rien dans la grande épopée carolingienne, comment se fait-il que ce soient eux qui l'aient le plus célébrée, le plus chantée dans leurs vers, dans leurs innombrables chansons de geste ? N'ayant donné aucun de ces grands coups d'épée, comment auraient-ils pu les admirer à ce point, surtout avec leur caractère et leur tempérament ?

2. « Audite, omnes fines terre, » etc. (*Mon. Germ., Poetæ latini mediæ ævi*, t. III, p. 403-405.)



marche de Frioul, qui pouvait encore attirer les gens de Bavière et d'Alémanie<sup>1</sup>, les Francs de Gaule dominaient partout, non seulement en Lombardie, siège principal de l'Empire<sup>2</sup>, mais dans la Toscane<sup>3</sup>, mais dans le duché de Spolète, où Lambert, comme nous l'avons déjà dit, avait amené de l'ouest de la France beaucoup de monde avec lui. Il n'y en avait pas seulement à Spolète même; il y en avait dans le *Picenum*, et les Gaulois formaient l'entourage du comte Suppon, aussi bien que celui du duc Lambert. Lorsque ce cousin de l'impératrice Engelberge venait à Rome, il avait l'habitude de loger avec ses gens dans le monastère de Saint-Grégoire du Mont Cœlius: ce qui fournit à Jean Diacre l'occasion de nous raconter, dans sa *Vie de saint Grégoire*, une anecdote très caractéristique. Le Franc qui avait la charge du train de maison du comte Suppon, un certain Indulf, était si bien un Franc-Gaulois qu'ayant eu un jour maille à partir, à propos de cuisiné, avec un vénérable moine du couvent, il le traita tout uniment de vieux « fol », lui

1. Dans l'armée de Bérenger de Frioul, figurent, en 888, six cents Germains. V. *Gesta Berengarii*, l. II, v. 84-85. En 914, Ingelfred, comte de Vérone, se dit fils d'Allemand: « Filius bon. mem. Grimaldo ex Alamannorum genere ». Muratori, *Antiq.*, diss. xxii, t. II, p. 255 et 254.

2. Le succès des chansons de geste françaises dans cette région, et le fait non moins curieux que vers la fin du treizième siècle, le français y était employé comme langue littéraire. (V. G. Paris, *Histoire poétique de Charlemagne*, p. 163, *sqq.*, et *Histoire littéraire de la France*, t. XXIV, p. 544, *sqq.*), indiquent suffisamment dans quelle large proportion les éléments venus des Gaules s'étaient mêlés à la population de Lombardie.

3. Avant 888, les Gallo-Francs constituaient si bien la portion la plus solide des armées de Toscane que le duc Bérenger, au témoignage des *Gesta Berengarii*, ne parvint à s'emparer de ce pays que grâce au départ des Gaulois :

« Finibus absentes Gallos quesivit Etruscis ».

(*Gest. Bereng.* l. I, v. 139.)

A Sienne, en particulier, les Français sont nombreux. V. le *judicium* de 833 édité par Muratori (*Antiq.*, t. V, p. 923). Aussi Repetti, qui avait constaté le fait par le dépouillement des pièces siennoises, s'exprime-t-il de cette façon sur sa cause probable: « Non saprei dire se per la somiglianza del brio nazionale con questo popolo o per altro ». *Dizionario geografico, fisico, storico della Toscana*, t. V, p. 299.

appliquant ainsi, comme dit le biographe, un mot de son pays<sup>1</sup>.

Il est donc manifeste qu'on va au rebours des faits en prétendant que les Romains n'avaient vu à l'origine de vrais Francs que dans les Francs de langue germanique, et qu'en confiant la dignité impériale à la nation franque, la Papauté s'était engagée à ne la donner qu'à des gens parlant allemand et régnant sur la Germanie. La papauté se croyait si peu liée dans ce sens, qu'après avoir accordé le sacre impérial à un roi de France comme Charles le Chauve, elle l'accordera à des Gallo-Francs italianisés comme Guy et Lambert de Spolète, ou encore à Bérenger de Frioul, qui avait bien du sang germanique dans les veines, mais qui n'était en réalité qu'un prince italien commandant à des pays italiens. En définitive, l'Empire carolingien doit être considéré comme ayant eu son orientation plutôt du côté de la France gauloise que du côté de la France germanique et il ne dépendit pas du pape Jean VIII que cette orientation ne se fixât pour toujours.

Doit-on croire en outre que le pontife ainsi que les Romains de son temps, étaient inclinés à cette préférence par le sentiment réfléchi qu'entre eux et les habitants de la Gaule la distance de mœurs, de langue et de civilisation se trouvait moins grande que par rapport aux habitants de la Germanie ? Il semble tout d'abord qu'on n'y soit pas autorisé. On peut constater, en effet, dès le neuvième siècle, cette griserie particulière de la terre italienne qui donne à ceux qui l'occupent la vague persuasion que tous les autres peuples, sans distinction, sont à leur égard de simples barbares. Erchempert traite les conquérants francs de nation barbare, et l'on sourit de voir ce mot sur les lèvres d'un Lombard à demi-latinisé, d'un écrivain sans art et sans style qui eût paru aux latinistes perfectionnés de la Gaule un méchant grimaud, bon à renvoyer à l'école. Néanmoins, il ne s'agit là que de l'opinion d'un Italien du Midi et à propos des armées franques de Charlemagne, où, de fait, le parler et les mœurs germaniques étaient plus fréquents qu'ils ne le furent ulté-

1. « More gallico sanctum senem increpitans follem. » *Vita S. Gregorii*, l. IV, c. xcvi (Migne, t. LXXV, p. 238).

rieurement dans les armées franques de la Péninsule<sup>1</sup>. Chez les Romains, au contraire, il n'y a pas encore trace d'un sentiment de ce genre, du moins à l'égard des Francs gaulois.

Une fois sans doute on put s'apercevoir que là, comme dans le Midi, l'orgueil des anciens souvenirs subsistait assez pour qu'on s'y distinguât fièrement des nations réputées barbares. Mais on put s'apercevoir en même temps que l'opinion romaine mettait, à ce point de vue, une différence entre les peuples de la Gaule et les tribus allemandes. Ayant à trancher la question de légitimité entre deux empereurs rivaux, à décider si le sacre impérial conféré par Formose au jeune Lambert de Spolète, prince d'origine française et entouré de Français, devait l'emporter sur l'onction sainte qu'avait reçue du même pape le roi Arnolf, chef authentique de presque tout le monde germanique d'alors, Jean IX, d'accord avec l'Église romaine réunie en concile, fit plus que de se prononcer en faveur de l'empereur gallo-franc. Pour écarter les prétentions d'Arnolf, il donna comme premier motif que le sacre du prince germanique était un sacre de barbare, une *unctio barbarica*<sup>2</sup>. Le cri célèbre « fuori i barbari » retentissait pour la première fois, et c'était contre les Allemands.

Rien n'empêche assurément de regretter que les Papes et les Romains du neuvième siècle aient eu cette façon de com-

1. Je ne voudrais pas donner comme preuve de cette présence de l'élément franco-germain dans les armées de Charlemagne en Italie, le reproche que leur adresse le *Catalogus regum Langobardorum* de renfermer beaucoup de gens portés sur leur bouche, beaucoup de gourmands, qui, pareils à des grives en quête de vermisses, se sont fait écraser la tête sous la tuile où ils cherchaient leur pâture (*Script. rer. Lang.*, p. 492). Les Gaulois, eux aussi, jouissaient d'une vieille réputation de gourmandise (v. Sulpice-Sévère, *Dialogi*, D. I, c. iv, ap. Migne, t. XX, p. 187); et Richer dira plus tard des Aquitains ce que le *Catalogus regum Langobardorum* dit des Francs (v. Richer, *Historia*, l. I, c. III).

2. « Unctionem itaque sacri chrismatis in spiritualem filium nostrum dominum videlicet Lambertum excellentissimum imperatorem actam, perpetua stabilitate, dignitatibus decoratam, firmam et in æternum stabilitam esse, Sancto instigante Spiritu, decernimus. Illam vero barbaricam Arnulfi (et non : Berengarii, comme porte le texte imprimé) quæ per surreptionem extorta est, omnimodis abdicamus. » V. *Décrets du Concile romain de 898* (Mansi, *Conc.*, t. XVIII, p. 224, cap. vi. Cf. Jaffé-Löwenfeld, p. 442).

prendre la nation franque et de l'apprécier. On peut, si l'on y tient, la trouver illogique et mal fondée ; le grand tort est d'en avoir méconnu l'existence, de ne pas s'en être aidé pour juger la politique impériale du Saint-Siège et spécialement celle de Jean VIII. Nous n'avons pas à apprécier les actions des autres par les devoirs que nous leur imposons, mais par ceux qu'ils se reconnaissent à eux-mêmes en toute bonne foi

Du reste, il va bien falloir reconnaître que, tout en ayant ses préférences du côté de la France occidentale, tout en étant portée à chercher son point d'appui dans les Gaules plutôt qu'en Germanie, la politique du pape Jean VIII était avant tout une politique italienne, préoccupée principalement d'assurer la tranquillité de l'Église romaine par l'établissement d'un pouvoir fort en Italie, et subordonnant tout à ce but suprême, même le pacte impérial, même la conservation de l'Empire. Si Jean VIII reste obstinément fidèle aux pactes conclus par lui ou par ses prédécesseurs, tant qu'ils remplissent leur objet, il est d'une promptitude merveilleuse à les abandonner dès qu'ils manquent le but ou qu'ils y nuisent. Toutes les combinaisons de royautes ou d'empires capables de remettre l'ordre autour de lui et chez lui, il les essaiera les unes après les autres, sauf celle qu'on lui prête trop souvent d'avoir systématiquement cherché un gouvernement faible pour l'Italie, afin de la mieux dominer. Quoique l'Empire, dans sa forme originale et universelle, soit demeuré son idéal, il est prêt au besoin à lui faire prendre une forme plus modeste, à le ramener aux proportions d'une monarchie purement italienne, au risque de placer ses propres états sous une surveillance plus étroite. C'est même à une combinaison de ce genre que nous le voyons tout d'abord forcé d'aboutir, un an après la mort de Charles le Chauve.

#### IV

C'était par une lettre de Carloman que Jean VIII avait appris du même coup la mort de son empereur de prédilection et le dessein que formait le prince germanique, actuellement en possession de l'Italie, d'aller à Rome se faire cou-

ronner empereur<sup>1</sup>. Lié comme il l'était par son entente avec la maison de France, l'embarras du Pontife eût été extrême en présence d'une pareille proposition. Heureusement, Carloman s'était encore ouvert au Pape de l'intention où il était de retourner en Allemagne près de ses deux frères, et de s'aboucher avec eux. Le moyen s'offrait de gagner du temps, et Jean VIII s'en empara. Une lettre pontificale avertit le roi des Bavares que le Saint-Siège était prêt à entrer en relations avec lui à son retour d'Allemagne. Mais, à l'insistance que mettait Jean VIII à régler d'avance dans les moindres détails toutes les formalités dont ces négociations devaient être accompagnées, on s'apercevait qu'il n'y allait pas de confiance, et que son espoir était ailleurs. C'était lui qui devait prendre l'initiative des démarches, par l'envoi au roi d'une ambassade solennelle. Cette ambassade serait munie d'une pièce bien en règle, énumérant par le menu, et sous forme de chapitres distincts, tout ce que le roi aurait à concéder à l'Église romaine. Cela fait, et le consentement royal obtenu, il y aurait encore à attendre une nouvelle légation du Saint-Siège, celle-là ayant pour mission d'amener le roi à Rome. Là seulement on se concerterait sur ce qu'il conviendrait de faire pour le salut et le bon gouvernement de la république chrétienne. Serait-ce le couronnement impérial de Carloman qui sortirait de ces pourparlers ? La lettre pontificale ne le disait pas ; les mots d'empereur et d'empire n'y étaient même pas prononcés<sup>2</sup>.

Il y avait loin, comme on voit, de cette réserve méfiante à l'élection enthousiaste de Charles le Chauve, décidée avant

1. La lettre de Carloman est perdue, mais on a la réponse de Jean VIII. V. Migne, ep. xciii, p. 744.

2. « Dum a colloquio, ut dicitis, fratrum vestrorum fueritis reversi, legatos ex latere nostro ad vos solemniter dirigemus cumque pagina capitulariter continente ea quæ vos matri vestræ Romanæ Ecclesiæ vestroque protectori beato Petro apostolo perpetualiter debetis concedere. Quibus peractis, demum rursus ordinabiliter et honorifice mittemus, qui vos cum tota decentia, utpote tantum regem ad limina apostolorum ductare studeant, unaque convenientes de statu reipublicæ totiusque christiani populi salvatione salubriter tractare, Deo opitulante, ac ordinare valeamus. » *Lettre à Carloman* (Migne, ep. xciii, p. 744).

toute convention régulière et sans autre garantie que le bon renom de l'élu.

La maladie et le départ précipité de Carloman pour la Bavière n'avaient pas tardé, du reste, à rendre à Jean VIII toute la liberté de ses mouvements. Il pouvait attendre maintenant ce que ferait le fils de Charles le Chauve, et préparer une solution conforme à ses sympathies et à ses engagements. Mais il attendit en vain. Louis le Bègue n'avait aucune envie de renouveler l'expérience de son père ; et, quoiqu'il prétendit bien avoir sur l'Italie des droits égaux à ceux de ses cousins germaniques, son ambition n'allait pas jusqu'à vouloir la dominer tout entière. Il ne réclamait que sa part, et encore pour le moment où le partage deviendrait possible <sup>1</sup>, donnant ainsi la preuve manifeste que l'idée de devenir empereur ne hantait pas son esprit. Sa politique visait si peu à la monarchie universelle qu'un de ses premiers actes avait été de restituer à Louis III de Germanie la part de l'héritage de Lothaire II que Charles le Chauve s'était attribuée, contrairement aux conventions de l'année 870 <sup>2</sup>.

Au surplus, Louis le Bègue avait auprès de lui, pour le fortifier dans cette manière de voir, un homme qui jouissait de toute sa confiance, et qui doit être considéré comme ayant contribué particulièrement à détourner la royauté française des ambitions étrangères, à la fixer sur un objectif plus national <sup>3</sup>.

1. C'est ce qu'il dit expressément dans sa Convention du mois d'octobre (877), avec son cousin Louis III de Germanie : « De regno autem Italiae, quia modo nulla ratio esse potest, omnes sciunt, quia *partem nostram* de illo regno et requisivimus et requirimus, et Domino auxiliante requiremus ». *Hincm. ann.*, a. 877, p. 509. Cette convention est datée des *Kalendas novembris*, ce que je crois signifier ici non pas le 1<sup>er</sup> novembre, mais le 16 octobre, c'est-à-dire le commencement des calendes de novembre.

2. *Hincm. ann.*, a. 877, p. 509, et *Ann. Fuld.*, Pars III, a. 878, p. 91.

3. Hincmar peut être aussi considéré comme l'un des plus résolus partisans de la permanence des mêmes hommes dans les charges et honneurs publics. Ce qu'il reproche surtout à Charles le Chauve, c'est d'ébranler la stabilité de l'État par des changements trop fréquents ; et ce n'est pas lui qui aurait accusé ce prince d'avoir fondé la féodalité sur l'hérédité des bénéfices. V., par exemple, *l'Instruction à Louis le Bègue* (Migne, t. CXXV, p. 987, cap. VIII). Sa présence à l'assemblée de Quierzy (877) et le soin qu'il mit à en soutenir les décisions, surtout en ce qui concernait les bénéfices

Hincmar, archevêque de Reims, n'avait jamais eu qu'une estime médiocre pour l'autorité impériale, telle du moins qu'il l'avait vue fonctionner de son temps. Ce n'était guère à ses yeux qu'un vain nom<sup>1</sup>, qui n'ajoutait rien de solide à la dignité de roi des Francs. Non seulement il était de ceux qui n'avaient point approuvé la première expédition de Charles le Chauve en Italie ; mais le succès même de l'entreprise ne l'avait qu'imparfaitement réconcilié avec l'opinion qu'un roi de France pouvait gagner quelque chose à être appelé empereur<sup>2</sup>.

Il y avait bien, dans son cas, un peu d'amour-propre blessé. L'Empire lui avait valu à lui-même plus d'humiliations que d'honneurs. Car, malgré le soin qu'avait pris le pape Jean VIII de lui complaire par ailleurs<sup>3</sup>, ce qu'il voyait surtout dans cette nouvelle alliance de la France avec la Papauté, c'était l'élévation de l'archevêque de Sens à une prééminence qu'il croyait due à l'archevêque de Reims<sup>4</sup>. Néanmoins on ne saurait méconnaître que par-dessous ces troubles d'opinion trop personnelle ne se soit trouvé, chez Hincmar, un certain sentiment réfléchi et sincère des véritables intérêts de son pays. Tous ses efforts, à la mort de Charles le Chauve, s'étaient donc employés à guérir le fils de la pas-

cecclesiastiques (*ibid.*, p. 986-987, cap. vii) permettent de croire que Hincmar a été l'un des principaux inspirateurs du célèbre Capitulaire.

1. Aussi blâme-t-il les prétentions de l'empereur Lothaire I<sup>er</sup> à la domination universelle et les raisons invoquées à l'appui de ces prétentions : « quoniam ipse (Lotharius) primogenitus et *in nomine imperatoris erat* ». *Instruction à Louis le Bègue* (Migne, t. CXXV, p. 985, cap. xiv). Sur ce qu'il pensait de l'empire de Louis II, v. *Hincm. ann.*, a 864, p. 462, 466.

2. Si Hincmar n'a pas été hostile à la seconde expédition de Charles le Chauve en Italie, comme sa présence à Quierzy et ses Instructions à l'Empereur (v. ci-dessus, p. 371, n. 2), semblent le prouver, c'est apparemment qu'il s'agissait alors d'un devoir à remplir, et non d'une conquête à faire.

3. V. *Lettre de Jean VIII à Hincmar* (Migne, ep. xvii, p. 662).

4. La trace de cette mauvaise humeur est restée dans les Annales rédigées par lui ou sous son inspiration (v. *Hincm. ann.*, a. 876, p. 499-500) ; mais il en existe un témoignage plus curieux encore : c'est le commentaire que nous a donné Hincmar du serment de fidélité auquel on l'avait obligé à Pontion. Le grand archevêque s'y laisse entraîner par son mécontentement à des chicanes de procureur, à des puérités d'exégèse peu dignes de lui. (V. Migne, t. CXXV, p. 1126-1127.)

sion qui avait perdu le père. On possède encore l'*Instruction* qu'il adressa à Louis le Bègue, peu de jours après la triste nouvelle. Bien loin d'y vanter au nouveau roi la dignité impériale, il ne lui rappelle même pas que son père l'ait possédée, et il ne parle des entreprises de Charles le Chauve en Italie que pour faire ressortir les maux qu'elles ont attirés sur la France<sup>1</sup>. Louis le Bègue est, du reste, enveloppé de toutes parts d'une opinion pareille à celle de l'archevêque de Reims. Les hommes qui ont sa faveur, qui dirigent les grandes affaires du royaume, sont ceux-là mêmes qui venaient de compromettre par leur abstention le succès de la dernière expédition d'Italie, l'abbé Hugues, Boson, Bernard d'Auvergne<sup>2</sup>.

Jean VIII était donc arrivé à la fin de mars de l'année 878, sans avoir rien vu venir des Gaules, et se demandant déjà avec inquiétude quelle figure allait prendre l'Italie entre la maison de France qui se dérobaît et la maison de Germanie qui voulait bien du pouvoir, mais n'avait pas la force de l'exercer. Alors se produisit l'événement qui était fatal dans une pareille situation. En présence d'une royauté impuissante, de l'Empire vacant, il ne pouvait manquer que quelqu'un des grands dignitaires italiens ne songeât un jour ou l'autre à se glisser dans la place. Lambert de Spolète, qui avait la main plus près de la proie, eut aussi le premier l'idée de s'en saisir. A l'entendre, il ne voulait que forcer le pape et les Romains à se soumettre à l'autorité de Carloman; ce qui, cependant, était déjà trop, l'état pontifical faisant partie de l'Empire, et non du royaume d'Italie. Mais Jean VIII avait du premier coup pénétré son jeu. « Cet homme, écrivait-il à Louis le Bègue, veut mettre la main sur le sceptre impérial<sup>3</sup>. »

Or, c'était là un dessein, qui, dans les commencements de l'année 878, ne pouvait qu'inspirer au pontife une violente et très légitime répulsion. Apparemment, tout n'était

1. Migne, t. CXXV, p. 986, cap. v.

2. V. *Hincm. ann.*, a. 878, p. 506, 508; a. 879, p. 510.

3. « Ad fascem (et non : facem, comme porte le texte courant), ut vera fama volitat, sustollere Romani imperii. » *Lettre à Louis le Bègue* (Migne, ep. cxv, p. 768).



pas de même nature ni de même valeur dans le mélange de sentiments qui animait Jean VIII et les Romains à la lutte contre les ambitions de Lambert. Il y avait la fierté de race, qui se révoltait à la pensée d'avoir à subir le joug de ces Spolétains jadis les humbles clients de Rome, à saluer du nom d'empereur des Romains un mince potentat qu'on eût été en droit de traiter en sujet. Cette fierté, Lambert l'avait déjà sentie à l'époque de la mort de Charles le Chauve, lorsqu'ayant élevé la prétention de se rendre à Rome en arbitre, et exigé qu'on lui livrât d'abord des otages, il s'était attiré du pape Jean VIII une réponse indignée, et d'un ton aussi superbe que l'auraient pu prendre les anciens maîtres du monde<sup>1</sup>. Il y avait en outre une méfiance trop justifiée à l'égard de ce duc de Spolète, qui n'avait guère montré jusque-là au Saint-Siège que de la duplicité et de la malveillance. Mais le fond le plus solide de cette résistance était d'une autre matière. Par ses engagements, par les engagements de ses prédécesseurs, Jean VIII se savait tenu de n'accorder l'investiture impériale qu'à la dynastie de Charlemagne. Le droit, à ses yeux, restait de ce côté, tant que l'espoir y resterait, tant que l'impossibilité d'avoir un empereur de cette famille ne lui apparaîtrait pas clairement.

Aussi Lambert en fut-il pour ses frais d'intimidation. Vainement ses soldats s'emparèrent de la cité Léonine, vainement il les maintint là durant trente jours, aux portes de la basilique de Saint-Pierre, vexant les pèlerins, arrêtant les manifestations de la piété romaine, introduisant même dans Rome les plus mortels ennemis de Jean VIII, les Formosiens<sup>2</sup>. Le pontife demeura immobile sous cette tempête.

1. « Romanorum filios sub isto cælo non legitur fuisse obsides datos... antea Romani ovilis senatus mortem eligant, quam hanc inauditam et pessimam rem fieri quocumque modo consentiant. » *Lettre de Jean III au comte Lambert* (Migne, ep. xci, p. 742). Jean VIII aurait peut-être montré moins d'étonnement s'il s'était souvenu que du temps du pape Hadrien I<sup>er</sup>, le duc de Spolète, Hildebrand, avait pareillement exigé des otages avant de se rendre à Rome. V. Jaffé-Ewald, n° 2419.

2. V. *Lettre de Jean VIII à Engelberge* (Migne, ep. cv, p. 754), *Lettre à Bérenger* (*ibid.*, ep. cvi, p. 755), *Lettre à Jean, évêque de Ravenne* (ep. cvii, p. 757), *Lettre à Louis le Bègue* (ep. cxv, p. 768); *Lettre à Louis de Bavière* (ep. cxvi, p. 770); *Lettre à Carloman* (ep. cxvii, p. 771); mais on s'est trompé

A la fin cependant, il comprit qu'une situation aussi désespérée exigeait une résolution extrême. Les Francs l'abandonnaient ; il irait à eux, s'entendrait avec eux et, à tout prix, ramènerait l'empereur dont la Papauté et l'Italie avaient besoin. Pour un vieillard maladif, le projet était hardi, surtout dans les conditions où il se présentait. Du côté de la terre, un chemin étroit, surveillé par les Spolétains d'une part, de l'autre, par les gens d'Adalbert de Toscane, que sa femme Rotilde, sœur de Lambert, une vraie « fille de joie », comme disait Jean VIII<sup>1</sup>, venait de lancer à son tour dans l'opposition au Saint-Siège. Aucune sécurité non plus sur la mer, où l'on pouvait craindre à chaque instant de tomber sur quelques corsaires sarrasins. Jean VIII cependant choisit cette dernière voie, heureux sans doute de pouvoir ainsi arriver tout d'abord dans cette Gaule qu'il préférerait, et mettre le rendez-vous général des Carolingiens chez celui d'entre eux qui demeurait encore sa principale espérance.

En 878, tout au commencement de mai, la petite flotille pontificale, c'est-à-dire les trois dromons prêtés par le nouveau duc-évêque de Naples Athanase<sup>2</sup>, faisait escale à Gênes,

jusqu'ici sur la date exacte de l'invasion de Rome par Lambert. Ewald (*Reg.*, p. 396) place le fait en février (878) ; ce qui est une lourde faute. Dümmler le met en février ou en mars (*Gesch. d. ostfr. Reichs.*, t. III, p. 73), et n'arrive pas encore ainsi à l'exactitude. L'invasion eut lieu exactement entre le 26 ou le 27 mars et le 26 ou le 27 avril (878). Nous savons en effet par une lettre de Jean VIII à Charles le Gros que l'occupation de Rome par Lambert dura trente jours (Migne, ep. cxxv, p. 779). Or, le 28 avril elle venait de cesser, comme le prouve une lettre de Jean VIII à l'empereur Basile (Migne, ep. cxiv, p. 767 ; Jaffé-Ewald, n° 3119), écrite à cette date, et non le 26 février, comme le veut Ewald, en s'appuyant sur une leçon du manuscrit évidemment fautive. D'autre part, il ne paraît pas douteux qu'elle ne durât encore le 25 avril, car les mauvais traitements que les soldats de Lambert firent subir au clergé de Rome, évêques, prêtres, religieux venus à Saint-Pierre en célébrant les saintes litanies d'usage « sacras litanias ex more celebrantes » (Migne, *Lettre de Jean VIII à Jean de Ravenne.* ep. cvii, p. 757), ne peuvent s'appliquer qu'à la *Litania major* du 25 avril. Sur cette Litanie, v. Duchesne, *Lib. pontif.*, t. II, p. 35, n° 17.

1. « Lambertus... cum moecha sorore Rotilde, cumque complice suo infido Adalberto marchione. » *Lettre de Jean VIII à Louis le Bègue* (Migne, ep. cxv, p. 768).

2. Ce détail est fourni par Auxilius, dans son : *In defensionem s. ordinationis Formosi*, lib. I, c. iv, ap. Dümmler, *Auxilius und Vulgarius*, p. 63.

d'où elle expédiait des courriers dans la Haute-Italie et en Allemagne, pour avertir du voyage tous les principaux intéressés, Charles le Gros d'Alémanie, Louis III de Germanie, Carloman de Bavière, l'ex-impératrice Engelberge, l'archevêque de Milan, Anspert<sup>1</sup>. Le 11 mai, fête de la Pentecôte, Jean VIII débarquait à Arles<sup>2</sup>.

Boson était là avec sa femme Ermengarde, attendant le vieux pape et se préparant à l'envelopper de mille prévenances intéressées. L'ancien duc de Lombardie se trouvait maintenant réduit à ses possessions françaises, mais elles formaient un assez beau lot pour contenter une ambition même très exigeante. Outre la Provence proprement dite, Vienne, Lyon et le comté d'Autun étaient sous ses ordres<sup>3</sup>. Il est donc probable que Boson se serait contenté d'un tel sort, s'il avait été seul à faire la loi dans son ménage. Mais Ermengarde n'entendait nullement rester la femme d'un comte, ni même d'un duc. Elle était fille d'empereur ; toute jeune on l'avait fiancée à un fils d'empereur byzantin, associé déjà lui-même à l'Empire<sup>4</sup>, et il était intolérable qu'on la laissât languir dans une situation sans éclat, qu'elle dût cette honte au choix qu'elle avait fait, et qu'on la payât de son amour par de l'humiliation<sup>5</sup>. Or, il paraît que de pareils arguments sont toujours forts sur l'âme d'un mari. Boson, quoiqu'il en eût, se vit contraint de marcher au doigt de sa femme.

Tout cela, d'ailleurs, était surveillé, encouragé par la belle-mère, par la veuve de l'empereur Louis II, qui, pour s'être mise dans un cloître, n'en tenait pas moins l'œil très ouvert sur les affaires de ce monde. Elle finira même par l'ouvrir si fixément, qu'un jour le roi Charles le Gros, de-

1. V. Migne, ep. cxvi-cxix, p. 769-772.

2. V. *Hincm. ann.*, a. 878, p. 506.

3. Le comté d'Autun ne lui fut cependant remis qu'en l'année 879 (*Hincm. ann.*, a. 879, p. 511), et il ne me paraît pas douteux qu'il l'ait cédé presque aussitôt à son frère Richard (v. *ibid.*, a. 882, p. 515).

4. Constantin, fils de l'empereur Basile.

5. « Boso, persuadente uxore sua, quæ nolle vivere se dicebat, si, filia imperatoris Italiae et desponsata imperatori Græciæ, maritum suum regem non faceret. » *Hincm. ann.*, a. 879, p. 512.

venu maître de l'Italie, enverra cette mère ambitieuse rêver à la grandeur de ses enfants derrière les murs bien clos d'un couvent d'Alémanie<sup>1</sup>.

Pour le moment, il ne s'agissait encore que de préparer les voies, en charmant le pape, en faisant étalage de dévouement à son égard, en mettant au vent toutes les bonnes qualités dont on disposait, afin qu'à l'occasion l'idée vint comme d'elle-même au pontife romain d'avoir pour protecteurs officiels un couple aussi accompli. Jean VIII se laissa prendre. Tombant sur l'âme endolorie de ce vieillard, qui, depuis trop longtemps, ne connaissait plus que les heurts, les caresses de Boson et de sa femme produisirent un effet merveilleux. Jean VIII avait à peine passé quelques jours en Provence, qu'il écrivait à sa vieille amie, l'impératrice Engelberge, une lettre débordante d'affection pour elle et pour ses enfants. A certaines de ses phrases, peu équivoques, on voyait même clairement que le travail de séduction était assez avancé pour que la pensée de donner la couronne impériale à Boson ne l'effrayât plus. Il disait textuellement : « Mon désir, si je le puis sans manquer à l'honneur, est de chercher dans vos enfants la consolation et la protection de la sainte Église romaine, de les promouvoir, si Dieu le permet, à un degré plus grand et plus élevé<sup>2</sup> ». Dans le même ordre de préoccupations, le Pape s'empressait de renouveler en faveur de l'évêque d'Arles les anciens privilèges du vicariat apostolique<sup>3</sup>.

1. Engelberge ne recouvra même sa liberté que sur les instances de Jean VIII, qui s'engagea à la tenir sous bonne garde, à surveiller de près sa langue et sa correspondance : « Quia si hic apud nos rediens habitaverit, tanta custodia circumspecta, nobis credite, erit, ut nec Bosoni, nec alii homini, ad perturbationem imperii sive regni, quodlibet adjutorium vel auxilium verbis aut scriptis præbere quoquomodo valeat ». *Lettre de Jean VIII aux rois Louis et Carloman* (Migne, ep. cccxv, p. 924). Cf. *Lettre aux évêques et aux comtes d'Italie* (*ibid.*, ep. ccxvi, p. 925); et *Hincm. ann.*, a. 882, p. 514.

2. « Pro amore vestro, vestri nuper et piissimi conjugis, illos tanquam filios amplectentes, pro eorum consulto, illorum cum honore cuncta faciemus : quoniam ceu per vos, haud secus per istos consolationem et defensionem sanctæ Romanæ Ecclesiæ quærimus, eosdemque permissu Dei ad majores excelsioresque gradus modis omnibus, salvo nostro honore, promovere nihilominus desideramus. » *Lettre de Jean VIII à Engelberge* (Migne, ep. cxxi, p. 774).

3. V. *Lettre de Jean VIII à l'évêque d'Arles, Rostan* (Migne, ep.

Jean VIII; au moment où il laissait ce projet se former dans son esprit, ne pouvait plus ignorer la maladie incurable dont Louis le Bègue venait d'être frappé, — on parlait même d'empoisonnement, — et dont il était difficile de ne pas prévoir l'issue fatale à bref délai<sup>1</sup>. La maison de France allait lui manquer sûrement, et sans espoir, car il n'y avait pas à compter sur les fils de Louis le Bègue, Louis III et Carloman, trop jeunes encore et trop peu expérimentés pour prendre le lourd fardeau de l'Empire. Je n'oserais pas affirmer que Jean VIII désirât beaucoup voir les princes de la maison de Germanie se prêter à ses vues et l'obliger ainsi à prendre un empereur parmi eux. Il est fort croyable, au contraire, que la perspective d'un échec de ce côté lui ait été plutôt agréable, ce que nous savons de ses idées et de ses sympathies autorisant à penser qu'il voyait dans l'élévation de Boson une solution plus heureuse, une solution qui maintiendrait le lien de l'Empire avec la France romane, en même temps que par Ermengarde elle mettrait dans la nouvelle dynastie impériale le sang des Carolingiens d'Italie, restés plus particulièrement chers à Jean VIII et aux Italiens. Mais on n'est pas non plus en droit de dire que Jean VIII ait été dès lors, et avant toute épreuve, décidé à sacrifier le droit de la maison de Germanie à ses propres préférences. Sa lettre parlait d'honneur à sauvegarder, et le droit des Allemands faisait partie de cet honneur.

Les princes germaniques se chargèrent eux-mêmes de lever les derniers scrupules du pape. Le rendez-vous avait été fixé à Troyes, pour le premier jour d'août<sup>2</sup>. Aucun ne s'y rendit, malgré les instances nouvelles du pontife<sup>3</sup>. Seul, Louis le Bègue fut présent, mais épuisé par la maladie, incapable de

cxxiii, p. 775-776), et *Lettre aux évêques des Gaules* (*ibid.*, ep. cxxiv, p. 777-779).

1. V. *Hincm. ann.*, a. 877, p. 506, et a. 879, p. 510.

2. V. *Lettre de Jean VIII à Engelberge* (Migne, ep. cxxvii, p. 784); *Lettre à Suppon* (*ibid.*, ep. cxxxviii, p. 784); *Lettre à Carloman* (*ibid.*, ep. cxxxix, p. 785).

3. V. *Lettre de Jean VIII à l'archevêque de Mayence, Liutbert* (Migne, ep. cxxxvi, p. 783); *Lettre à Louis de Germanie* (*ibid.*, ep. cxli, p. 786); *Lettre à Charles le Gros* (*ibid.*, ep. cxl, p. 785).

rien entreprendre, et, pour ainsi dire, sous les prises de la mort. Jean VIII n'hésita plus<sup>1</sup>.

Dans le mois de février ou de mars de l'année suivante, après son retour à Rome, il écrira au duc Boson : « Hâtez-vous de mettre à exécution la convention secrète que nous avons conclue ensemble à Troyes et qui reste immuablement fixée dans mon cœur, comme un trésor caché<sup>2</sup> ». Nous avons donc la certitude que la partie avait été irrévocablement liée entre le pape et Boson, à l'époque de l'assemblée et du concile de Troyes, en août ou en septembre 878. Quant à l'objet de cette entente, il n'est que trop facile de le deviner, quoique les événements n'aient pas permis aux contractants de le produire complètement au grand jour. Il s'agissait, à n'en pas douter, d'amener les grands dignitaires italiens à faire choix d'un nouveau roi en la place de Carloman, que la maladie rendait de plus en plus incapable. Il s'agissait de disposer les esprits à accepter la candidature de l'ancien duc de Lombardie, et, l'Italie une fois gagnée à sa cause, de compléter sa

1. La lettre que Jean VIII écrit à Charles le Gros, à l'issue du concile de Troyes, trahit tout le fond de sa pensée ; elle laisse voir à la fois pourquoi, ayant fait tout son devoir, le Pape se croit dégagé de sa parole envers les rois francs, et vers quel nouvel espoir de salut il s'est tourné : « Servans fidem Francorum regibus, secundum prædecessorum meorum pontificium, multos et duros labores in mari et in terra pertuli ; ab urbe et Romana sede in Franciam veni ; omnes vos legatorum viva voce quam epistolis studui convocare, ut pactum quod avi et patres vestri sanctæ Romanæ Ecclesiæ jurejurando promiserunt, adimplere contenderetis. Sed heu, proh dolor ! cuncti venire per inobedientiam neglexistis, præter Ludovicum regem divæ memoriæ Caroli imperatoris filium, ejus consilio et hortatu, Bosonem gloriosum principem per adoptionis gratiam filium meum effeci, ut ille in mundanis discursibus, nos libere in his quæ ad Deum pertinent, vacare valeamus. » (Migne, ep. cxlii, p. 786.)

2. « Secretum quod, Deo auxiliante, vobiscum Trevis existentes habuimus, immutilatum ac fixum nostro apostolico pectore, quasi quoddam thesaurum reconditum procul dubio retinemus, et totis, vita comite, nisibus illud, quantum in nobis est, alacriter optamus perficere... » *Lettre à Boson* (Migne, ep. ccxxii, p. 836). Cette lettre n'est pas du mois de mai 879, comme l'a pensé Ewald (*Reg.*, n° 3251) ; Dümmler la met en mars (*Gesch. d. ostfr. Reichs*, t. III, p. 99, n° 1), mais elle pourrait être aussi bien, ce me semble, du mois de février. En tout cas, elle est certainement antérieure au 3 avril, date de la lettre à Charles le Gros (Migne, ep. cciv, p. 825).

fortune par le couronnement impérial. Voilà pourquoi Jean VIII, à son retour, avait eu soin de se faire accompagner par Boson jusqu'à Pavie. Voilà pourquoi, aussitôt arrivé à Turin, vers le milieu du mois de novembre, il avait lancé partout, aux évêques, aux ducs, aux comtes, aux marquis, — sans oublier l'ex-impératrice Engelberge<sup>1</sup>, — l'invitation à se réunir en assemblée générale<sup>2</sup>. L'objet des délibérations futures n'était même pas dissimulé. On traiterait des moyens de ramener l'ordre dans l'Église et dans l'État<sup>3</sup>; et à la façon dont Jean VIII essayait surtout de gagner à ses vues le duc Suppon<sup>4</sup>, alors chargé en Lombardie d'une fonction assez semblable à celle qu'avait remplie Boson<sup>5</sup>, on pouvait se convaincre qu'il était question, non de l'ordre ecclésiastique, mais de l'ordre politique.

Tout échoua par la faute des évêques et des grands seigneurs italiens, qui laissèrent le pape se morfondre à Pavie, en compagnie de son candidat royal et impérial. N'ayant point d'armée avec lui — car il avait fallu prendre garde à ne pas éveiller les soupçons de Louis le Bègue — Boson dut reprendre le chemin de la France<sup>6</sup>, heureux peut-être, dans le fond, de n'avoir pas à boire le calice douteux de cette gloire impériale. Aussi, quand Jean VIII, rentré à Rome, le pressa de revenir se mettre à l'exécution du plan convenu,

1. V. *la Lettre au comte Suppon*, écrite, celle-là, avant l'entrée du pape en Italie. (Migne, ep. clxv, p. 806.)

2. V. *Lettre à Wigbod, év. de Parme, à Paul de Plaisance*, etc., (*ibid.*, ep. clxvi, p. 806); *Lettre à Jean, év. de Pavie* (*ibid.*, ep. clxvii, p. 806); *Lettres à Ansbert de Milan* (*ibid.*, ep. clxviii, p. 807; ep. clxxi, p. 808); *Lettres à Bérenger, duc de Frioul* (ep. clxx, p. 808; ep. clxxii, p. 809).

3. « Non ob aliud vos alloqui cupimus, nisi ut sanctarum Dei ecclesiarum statum et quietem reipublicæ cum vestro honore una vobiscum tractemus. » *Lettre à Bérenger* (ep. clxx, p. 908).

4. « Ante alios venire satage, ut quid cum aliis fecerimus tecum familiariter antea terminare queamus. » *Lettre à Suppon* (ep. clxix, p. 808).

5. C'est à lui en effet, comme au gouverneur supérieur de la région, que le pape demande de venir le prendre au Mont-Cenis, à sa rentrée en Italie. V. *Lettre à Suppon* (Migne, ep. clxv, p. 806).

6. Avec une belle lettre pour Louis le Bègue, où le pape vantait bien haut les services que lui avait rendus Boson, mais ne disait pas le fin mot du projet manqué. V. *Lettre de Jean VIII à Louis le Bègue* (Migne, ep. clxxiii, p. 810).

eût-il soin de ne pas bouger<sup>1</sup>. Son ambition, du reste, pouvait maintenant changer d'objet. Au craquement qui se manifestait dès lors dans la monarchie gallo-franque, il pouvait juger que des morceaux précieux allaient s'en détacher, meilleurs à recueillir que toutes les promesses inconstantes de l'Italie. L'année 879 n'aura pas encore pris fin qu'il se sera formé un royaume à lui, avec la Provence et une bonne partie de la Bourgogne, enlevant ainsi pour longtemps l'un des beaux fleurons de la couronne de France<sup>2</sup>.

Ainsi donc, après tant d'efforts, Jean VIII se trouvait, en avril 879, au même point que l'année précédente, sans roi de fait, sans empereur, et avec une illusion de moins.

Le vieux pontife se rendait-il le témoignage d'avoir, dans cette rude campagne, sauvé complètement l'honneur? Je l'ignore. Toujours est-il que d'autres à sa place auraient peut-être gardé quelques scrupules, sinon pour le fond même de la politique, du moins pour la forme qu'elle avait prise, à supposer bien entendu que le pacte de Jean VIII avec Boson soit demeuré un secret entre eux, comme l'aveu même du pontife semble le prouver<sup>3</sup>. Si la sécurité du Saint-

1. Il se contenta d'écrire au pape. Si la réponse de Jean VIII (Migne, ep. ccix, p. 827-828) est postérieure au 3 avril, comme je suis porté à le croire, on s'explique le vague où elle se renferme. Car Jean VIII venait d'accepter les offres de Charles le Gros (v. Migne, ep. cciv, p. 825).

2. Le 15 octobre 879. V. *Acta concilii Mantalensis* (Mansi, *Conc.*, t. XVII, p. 529). Mais autant Jean VIII avait désiré voir Boson à la tête de l'Italie, autant il s'indigna à la nouvelle que ce duc s'était taillé un royaume en France. Le nouveau roi de Provence-Bourgogne n'est plus pour lui qu'un « perturbateur et un tyran ». V. *Lettre de Jean VIII à l'évêque de Vienne, Otramne* (Migne, ep. cccvi, p. 917).

3. V. la *Lettre à Boson* citée plus haut, p. 400, n° 2. Jean VIII, il est vrai, s'était appliqué à convaincre les Italiens et les Allemands, que Boson n'était venu en Italie qu'avec l'agrément de Louis le Bègue, que c'était le roi de France qui lui avait permis de le prendre pour fils adoptif et pour protecteur (v. ep. cxlii, p. 786; ep. clxviii, p. 807; ep. clxix, p. 808; ep. clxxii, p. 809). Mais il s'était bien gardé de dire que Louis le Bègue était allé jusqu'à réserver à Boson la royauté de l'Italie. Car, à cette date même, avait lieu entre Louis III de Germanie et Louis le Bègue, la Convention par laquelle celui-ci déclarait que le moment de régler les affaires de l'Italie n'était pas encore venu, mais qu'il réservait son droit au partage futur. V. *Hincm. ann.*, a. 878, p. 509.



Siège, si le salut de tout un peuple donnaient le droit de chercher le remède où il se présentait, il y avait quelque chose de peu délicat à mener toute l'entreprise à l'insu du roi de France, à prendre, sans son consentement, un de ses fidèles pour le dépouiller, et d'une certaine manière pour le trahir. Jean VIII avait beau se dire que les intérêts de Boson étaient ceux de la maison de France, qu'il avait lui-même, à Troyes, préparé pour l'avenir une fusion plus intime de ces intérêts, en fiançant la fille de Boson au prince Carloman, fils de Louis le Bègue <sup>1</sup>. Il avait beau aussi se persuader que les antiques donations de Pépin et de Charlemagne n'étaient pas entièrement abolies, qu'il en avait à dessein renouvelé la force en les faisant lire publiquement devant l'assemblée de Troyes <sup>2</sup>, et qu'en somme ce qu'il abandonnait à Boson était pour une bonne part à lui. Tout cela n'effaçait pas la singularité du procédé suivi dans l'exécution.

Jean VIII en eut peut-être conscience. En tout cas, le sentiment de ce dernier et cuisant échec eut pour effet de mettre fin à ce qu'on pourrait appeler la période de sa politique française.

1. V. *Hincm. ann.*, a. 878, p. 508. Quant au refus de couronner reine la seconde femme de Louis le Bègue, Adélaïde, il s'explique de la part de Jean VIII, par de légitimes scrupules, Louis le Bègue ayant répudié sa première femme sans raison acceptable, aux yeux de l'Église. Hincmar conte aussi (*ibid.*) qu'il y aurait eu à Troyes une certaine contestation entre Jean VIII et Louis le Bègue, le roi demandant au pape de confirmer les droits au trône que lui avait légués son père, et le pape ne voulant y consentir que si on lui confirmait à lui-même la possession de l'abbaye de Saint-Denis. Mais outre l'obscurité du récit qui empêche de voir clair dans cette affaire, on y respire un air de rancune qui met en défiance.

2. « Deinde promissio regum lecta est, et sacramenta, quæ Pippinus et Carolus obtulerunt beato Petro, lecta sunt. » *Acta concilii Tricassini*, Act. IV (Mansi, t. XVII, p. 347). On peut ainsi apprécier le peu de solidité de la thèse récemment soutenue par A. Schaube, d'après laquelle la Papauté, après avoir extorqué à Charlemagne la ratification des soi-disant promesses de Quierzy sur la présentation d'un faux acte de Pépin fabriqué dans la curie romaine, aurait vu sa fraude promptement découverte, et se serait en conséquence abstenue pour longtemps d'invoquer ces donations discréditées, les réservant pour des temps meilleurs et plus éloignés des événements. V. *Zur Verständigung über das Schenkungsversprechen von Kiersy und Rom*, dans l'*Historische Zeitschrift* de v. Sybel, t. LXXII, p. 210.

Par nécessité, sinon par goût, les pensées du pontife ne sont plus tournées que du côté des princes germaniques, qui du reste recommencent à donner signe de vie.

C'est d'abord Charles d'Alémanie qui, vers la fin de mars 879, annonce son intention de se rendre en Italie, ou tout au moins d'y envoyer ses légats. Jean VIII l'encourage à venir « sauver l'Église de son bras puissant » et lui promet en retour de le porter au comble de la grandeur<sup>1</sup>. Puis, après le 10 avril, c'est le tour de Charles III de Germanie, sur qui vient de passer soudainement un vent d'orgueil et d'ambition, et qui, poussé par sa femme Liutgarde, plus ambitieuse encore et surtout plus intelligente que lui, n'aspire à rien moins qu'à recueillir tout l'héritage de Louis le Bègue, avec l'Empire pour couronnement de sa fortune<sup>2</sup>. Lui aussi, voit sa demande d'intervention bien accueillie par le pontife romain, mieux même que celle de Charles le Gros; car dans ce prince qui possède déjà une partie de la Gaule et qui promet de la posséder bientôt tout entière, Jean VIII a retrouvé son rêve favori. « Venez, lui écrit-il, et tous les royaumes vous seront soumis<sup>3</sup>. » A vrai dire, aucune de ces propositions n'était parfaitement sérieuse. Ni Louis III, ni Charles le Gros n'osaient toucher à l'Italie, du vivant ou sans le consentement de leur frère aîné Carloman.

Plus abandonné que jamais, Jean VIII se vit réduit, vers le milieu de l'année 879, à s'adresser lui-même à Carloman<sup>4</sup>.

1. V. *Lettre de Jean VIII à Charles le Gros*, du 3 avril 879 (Migne, ep. cciv, p. 825).

2. V. *Hincm. ann.*, a. 879, p. 511; a. 880, p. 812; a. 882, p. 513; *Ann. Fuld.*, pars III, a. 879, p. 92-93; a. 880, p. 94.

3. « Sedes apostolica... vos magno desiderio quasi unicum et carissimum filium præstolatur; quoniam si, Deo favente, Romanum sumpseritis imperium, omnia vobis regna subjecta existent. » *Lettre à Louis de Germanie* (Migne, ep. cclii, p. 852-853.) Cette lettre est postérieure au 10 avril 879, puisqu'il y est fait allusion à la mort de Louis le Bègue arrivée à cette date.

4. A la date du 7 juin, ou approximativement, Jean VIII écrit trois lettres à Carloman (v. Migne, ep. ccxiv, ccxxvii, ccxxviii); ce qui ne l'empêche pas d'écrire vers le même temps à Charles le Gros, au cas où Carloman serait toujours impotent (v. Migne, ep. ccxv), et à l'évêque de Parme, Wigbod, son agent auprès des princes germaniques (*ibid.*, ep. ccxvi), pour qu'il s'entende, soit avec Carloman, soit avec Charles le Gros.

La démarche était délicate, et il fallait être fort habile pour persuader au malade de Bavière que le Saint-Siège lui avait toujours été favorable. Jean VIII y réussit cependant<sup>1</sup>, si bien même que Carloman le chargea de tenir sa place en Italie, d'y exercer en son nom une véritable vice-royauté<sup>2</sup>.

Il est à regretter, pour l'historien, que Jean VIII n'ait pas eu le temps de donner sa mesure dans cette haute fonction. On voudrait savoir ce que pouvait devenir l'Italie sous la direction suprême d'un pape. Mais, avant la fin de l'année 879, Jean VIII avait dû s'effacer devant celui des rois carolingiens qui lui était peut-être le moins sympathique. Charles d'Alémanie, muni du consentement de son frère Carloman, s'était empressé de revendiquer l'Italie<sup>3</sup>, et le pontife romain, malgré de visibles répugnances<sup>4</sup>, s'était vu dans la nécessité de le reconnaître d'abord comme roi au commencement de l'année 880<sup>5</sup>, puis comme empereur en février 881<sup>6</sup>. Au terme de tant de combinaisons et de labeurs, l'ami de Charles le Chauve et de Boson, le pape aux tendances

1. « Testamur namque Deum, cui occulta omnium manifesta existunt, quod vestro desiderabili honore, nullius hominis nisi vestrum præpotens adiutorium avida mente quærere voluimus, sed malorum hominum, quos ipsi scitis, præpediti insidiis, hoc agere non valuimus. » *Lettre de Jean VIII à Carloman*, du 7 juin 879 (Migne, ep. ccxxviii, p. 840). Jean VIII ne parle sans doute ici que de ses sentiments à une époque déterminée, par exemple, au moment de l'invasion de Rome par Lambert. Autrement, son langage serait fort éloigné de la vérité.

2. « Quia dilectus ac spiritualis filius noster Carolomannus gloriosus rex suis regalibus litteris, et missorum nostrorum verbo, nostro præsulatui pio mentis affectu commisit, ut nos curam hujus Italicæ regni haberemus, tam pro divinitus nobis commissa pastoralis sollicitudine omnium Christi ovium, quam etiam pro præfati regis cura concessa. » *Lettre de Jean VIII à Antoine, év. de Brescia et au comte Bérenger* (Migne, ep. cclxxxii, p. 897). Cette lettre fut écrite vers le mois de septembre 879.

3. L'entrée de Charles le Gros en Italie eut lieu en octobre 879. V. Böhm-Mühlbacher, *Reg.*, n° 1546<sup>d</sup>.

4. V. la lettre que Jean VIII écrivit à Charles le Gros à son entrée en Italie, octobre 879 (Migne, ep. cclxxv, p. 894), et celle qu'il lui écrivit le 25 janvier 881, au moment où Charles venait demander la couronne impériale (Migne, ep. cccix, p. 919).

5. V. Böhm.-Mühlb., n° 1549<sup>a</sup>.

6. V. Böhm.-Mühlb., n° 1566<sup>a</sup>.

françaises, se trouvait conduit à mettre la couronne impériale sur la tête d'un prince allemand.

Sa fidélité, du reste, n'en souffrit pas, et, le sacrifice une fois accompli, Charles le Gros fut pour lui le seul et véritable empereur et roi <sup>1</sup>. Vers la fin même, Jean VIII aurait pu se consoler en voyant l'Empire, grâce au dépérissement des maisons carolingiennes, tendre à redevenir une monarchie universelle, et s'acheminer de nouveau vers cet idéal, qui avait été longtemps son idéal à lui. Mais quelle monarchie et quel empereur ! C'est vraiment sous Charles le Gros, prince germanique, mais incapable et mou, que l'Empire n'est plus qu'une ombre vaine.

Jean VIII cependant ne s'abandonne pas. On le laisse seul contre les Musulmans, plus redoutables que jamais pour les Romains : il consacre à les repousser les dernières énergies de son âme vaillante. Le rude vieillard tombe en quelque sorte sur le champ de bataille, la face tournée contre l'Islam, mais le cœur vide d'espérances. Peu de temps avant de mourir, il laissait échapper une dernière plainte contre cet Empire qu'il avait tant soutenu, où il avait placé de si beaux rêves : « Le sommeil fuit de mes yeux, écrivait-il à l'impératrice Richarde, et la nourriture n'a plus de goût pour moi. Personne ne vient plus à mon secours, ni l'empereur, ni aucun homme d'autre nation ».

1. Comme le prouve la correspondance que Jean VIII échangea avec Charles le Gros, durant les années 880, 881, 882. V. Migne, ep. cclx, cclxi, cclxxv, cclxxvi, cclxxxix, ccxcii, ccxcv, ccxcviii, cccl, cccxx, ccxxviii, cccxxx, cccliv, ccclxv. Alors même que Charles le Gros n'était encore que roi d'Italie, le pape lui demandait de vouloir bien lui envoyer des *missi* pour rendre la justice dans ses états, en collaboration avec les *missi* pontificaux (Migne, ep. ccxcv, p. 908). Jean VIII avait donc un peu rabattu de sa théorie de l'indépendance de l'état pontifical vis-à-vis de la royauté d'Italie, ou plutôt il avait été convenu que, tout en n'étant que roi, Charles exercerait le protectorat du Saint-Siège, comme l'avait fait autrefois Charlemagne, avant d'être empereur.

# DEUX NOUVEAUX CORPS SIMPLES

## L'ARGON ET L'HÉLIUM

---

Les journaux scientifiques et nombre d'autres ont annoncé, il y a quelques mois, la remarquable découverte, faite par deux savants physiciens anglais, lord Rayleigh et M. W. Ramsay, d'un nouveau corps simple, gazeux, se trouvant à l'état normal dans l'atmosphère. C'est dans la séance du 31 janvier dernier que ces messieurs ont présenté à la *Royal Society* l'ensemble des mémoires détaillés concernant le nouvel élément, toutefois la première nouvelle de cet événement chimique avait été donnée par eux dès le mois d'août 1894, au congrès tenu à Oxford par la *British Association*<sup>1</sup>.

Certes la découverte n'est pas banale ; les chimistes trouvent bien, de temps à autre, quelque nouveau métal rare, mais l'apparition sur la scène chimique du samarium ou du scandium, du thulium ou du holmium, le dédoublement du didyme en néodyme et praséodyme n'ont point eu le privilège d'émouvoir le monde. Le gallium, isolé par M. Lecoq de Boisbaudran, en 1875, a eu quelque célébrité due en grande partie à son nom patriotique, mais bien peu nombreux sont ceux qui, chez nous, ont entendu parler du germanium que M. Winkler avait la chance de pouvoir opposer en Allemagne, quelques années plus tard, en 1886, au métal découvert en France par un Français. Ces petits métaux, du plus haut intérêt, au point de vue de la classification générale des corps simples, sont tellement rares, tellement peu accessibles, que leur renommée ne franchit guère le cercle des spécialistes.

1. Cf. *Proceedings of the Royal Society*, vol. LVII, 31 janv. 1895, p. 265. — *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, t. CXX, 1895, nos 5, 7, 10, 11, 12, 14, 15, 18, 20, 22, 24, 25. — *Revue générale des sciences pures et appliquées*, 30 déc. 1894, p. 958, 15 février et 15 avril 1895, 15 mai 1895 supplément.

Mais ici c'est tout autre chose; l'argon, c'est le nom donné au nouveau gaz, n'a pas été découvert dans quelque produit rare, mais dans l'atmosphère qui nous enveloppe et qui nous baigne; et cela dans une proportion vraiment considérable, puisque ce gaz constitue environ la centième partie, en volume, de l'air que nous respirons. Un mètre cube d'air pesant 1 kil. 293, dans les conditions normales, contient environ 18 grammes d'argon; c'est donc par tonnes et par millions de tonnes que les milliards de mètres cubes d'air de l'atmosphère renferment l'argon! Et nous avons pu vivre si longtemps en contact intime et journalier avec cet inconnu sans nous en douter! Après tout, il n'y a guère plus de cent ans que l'on a distingué dans l'air l'oxygène et l'azote; comment l'argon a-t-il échappé aux recherches faites alors, nous le verrons bientôt, et, c'est justice de le dire, cette découverte est bien de nature à mettre en relief la grande perfection, relative sans doute, mais très réelle, à laquelle les sciences d'observation chimiques et physiques sont parvenues à l'époque actuelle.

## I

Depuis plusieurs années, lord Rayleigh s'occupait à mesurer avec la plus haute exactitude possible les densités des principaux gaz; travail aride, on en conviendra, et qui ne semblait guère devoir amener la rencontre d'un nouveau corps simple.

Après Biot et Arago, un grand nombre d'expérimentateurs avaient pris à tâche de déterminer les densités des divers gaz, hydrogène, oxygène, azote, etc. Regnault avait apporté à ce travail son talent patient et précis; mais après qui ne reste-t-il pas quelque chose à glaner ici-bas? Le perfectionnement incessant des méthodes, des appareils de mesure, autorise, oblige même les physiciens à reviser sans cesse les travaux de leurs devanciers, à vérifier les décimales des nombres qu'ils ont calculés. Et, de fait, la découverte de l'argon n'a pas d'autre origine qu'une simple affaire de décimales.

Lord Rayleigh étudiait depuis quelque temps l'azote. Non content d'avoir extrait ce gaz de l'air atmosphérique et de l'avoir soigneusement purifié de l'acide carbonique, de la

vapeur d'eau et de tous les autres gaz étrangers connus, il voulut comparer la densité obtenue au moyen de ce produit avec celle que pouvait fournir de l'azote extrait de sources différentes. Dans l'air, l'azote est à l'état de mélange ; il s'adressa donc à diverses combinaisons telles que le peroxyde d'azote (acide hypoazotique), le protoxyde d'azote, l'urée, l'azotite d'ammoniaque : or le gaz extrait de ces composés pesait en moyenne :

1<sup>er</sup>,2505 par litre,

tandis que l'azote extrait de l'air pesait :

1<sup>er</sup>,2572 par litre;

et cela d'une façon constante, avec des écarts très faibles autour de ces moyennes ; ainsi l'azote atmosphérique présentait, par litre, un excès de poids sur l'azote chimique de

0<sup>es</sup>,0067

six milligrammes, sept dixièmes. Peut-être quelque lecteur sera-t-il tenté d'attribuer cette minime différence à une erreur ; ce serait bien mal connaître d'une part la précision à laquelle on peut arriver actuellement dans les pesées, d'autre part l'habileté indiscutée de lord Rayleigh. D'ailleurs 6 milligr. 7 sur 1 gr. 2572 représente une différence de  $\frac{1}{187}$ , soit en nombre rond  $\frac{1}{2}$  pour 100 ; or c'est une précision qui n'a rien d'extrême de pouvoir mesurer par exemple un mètre avec une erreur moindre qu'un demi-centimètre.

Ainsi donc, la chose était certaine, l'azote atmosphérique était plus lourd que l'azote retiré de ces combinaisons. Ce dernier avait d'ailleurs évidemment beaucoup de chance d'être le plus pur des deux ; il semblait donc probable que l'azote de l'air contenait quelque chose d'anormal ; mais on n'alla pas si vite et l'on se mit à chercher toutes les autres causes d'erreur imaginables.

Tout d'abord on se demanda si l'azote chimique ne contenait pas quelque gaz plus léger, déjà connu, accidentellement mélangé avec lui ; dans ce cas, ce ne pourrait être que de l'hydrogène. On prit donc de l'azote de l'air, bien purifié, on y mêla intentionnellement de l'hydrogène, puis on le soumit aux divers traitements par lesquels on purifiait toujours

l'azote chimique; or, après ces traitements, le poids de l'azote atmosphérique reprenait sa valeur primitive, tout l'hydrogène était donc arrêté au passage, et ce n'était pas à sa présence qu'il fallait attribuer la faiblesse relative du poids de l'azote chimique. Mais une autre explication était possible.

Un certain nombre de corps simples se présentent à nous sous des états fort différents, tels le charbon sous ses formes bien connues diamant, graphite, etc., l'oxygène et l'ozone, le soufre et ses multiples variétés, le phosphore blanc et rouge et, au dernier congrès de la *British Association*, à Oxford, M. J.-J. Thomson montrait l'arsenic sous une variété jaune, inconnue jusque-là, variété fort instable et qui se transforme en quelques instants en arsenic noir; cet arsenic jaune est l'analogue du phosphore blanc, l'arsenic noir répondant au phosphore rouge. Dans la formation de ces variétés, de ces divers états *allotropiques*, ainsi qu'on les désigne, il n'y a aucune addition de matière étrangère, c'est le corps lui-même qui se transforme et change de propriété. Ainsi, par exemple, la densité du diamant est 3,5 alors que celle du graphite n'est que 2,2, celle de l'ozone est une fois et demie celle de l'oxygène, etc...; or l'azote appartenant à la même famille chimique que le phosphore et l'arsenic, ne pourrait-il pas se faire qu'il possédât lui aussi deux variétés? L'azote récemment extrait de ses combinaisons serait la variété légère, et l'azote de l'air la variété lourde. C'était assurément une question à se poser. On recourut donc aux deux agents principaux qui permettent de réaliser ces transformations, l'influence d'étincelles électriques ou, tout simplement, le temps; un grand nombre de ces transformations allotropiques s'accomplissent en effet toutes seules à la longue.

De l'azote chimique fut abandonné à lui-même; au bout de huit mois, il n'avait aucunement changé; d'autre part, les deux qualités d'azote furent soumises à l'effluve électrique, elles conservèrent leurs poids respectifs inaltérés

Il parut donc prudent d'admettre qu'une substance gazeuse *non encore caractérisée* se trouvait mélangée à l'un des deux



gaz, et, tout naturellement, ce fut dans l'azote atmosphérique qu'on se mit à la chercher<sup>1</sup>.

Deux catégories de moyens furent employés, les uns de nature physique, les autres d'ordre chimique.

Comme moyen physique, on utilisa la diffusion des gaz. On sait que les gaz traversent les cloisons poreuses avec plus ou moins de rapidité, ceux-là passant le plus vite qui sont les plus légers. Si donc on fait passer de l'air dans un tube poreux entouré lui-même sur une portion de sa longueur par un cylindre de verre où l'on entretient le vide, les gaz les plus légers de l'atmosphère filtreront à travers le tube en plus grande proportion que les gaz les plus lourds, et, par suite, l'air sortant du tube, après avoir été ainsi soumis à la diffusion, contiendra une plus faible quantité d'azote et se sera, au contraire, enrichi en argon. On fit donc cet essai; l'air sorti du tube fut traité à part, son oxygène absorbé, et l'on constata que la densité du résidu était plus grande encore que celle de l'azote atmosphérique, preuve certaine de la concentration qui s'était opérée à l'avantage d'un élément plus lourd. Mais on ne pouvait songer à isoler ainsi le gaz nouveau, et l'on dut pour cet objet recourir à des procédés chimiques.

Il y a cent ans, Cavendish s'était proposé de vérifier si l'azote de l'air (qu'il appelait alors air phlogistiqué, tandis que l'oxygène était l'air déphlogistiqué) n'était bien qu'une seule substance : « N'y a-t-il pas là un grand nombre de substances comprises par nous sous cette dénomination d'air phlogistiqué? » se demandait-il.

Pour résoudre ce problème, il soumit une certaine quantité d'air à un courant d'étincelles électriques; sous leur influence, l'azote et l'oxygène s'unissent en formant des vapeurs nitreuses, que l'on absorbe au fur et à mesure, par exemple au moyen de potasse, avec laquelle elles donnent

1. Certains chimistes continuent à croire que l'argon n'est pas un corps simple; ce serait d'après eux, soit de l'azote condensé, soit une combinaison non encore résolue. Dans un discours prononcé le 5 avril dernier, lord Rayleigh tout en exposant nettement les raisons qui lui semblent opposées à cette manière de voir, déclarait ne pas vouloir *dogmatiser*, je n'aurais garde de vouloir être sur ce point plus affirmatif que lui.

de l'azotate de potassium. Cavendish fit passer les étincelles jusqu'à ce que l'absorption n'eût plus lieu; il ajouta alors une nouvelle dose d'oxygène et recommença à faire jaillir les étincelles à travers le mélange; l'absorption reprit. A la fin, les gaz cessant de diminuer, Cavendish fit disparaître l'excès d'oxygène au moyen d'un peu de sulfure de potassium, et trouva un résidu gazeux valant  $1/120^e$  environ de la masse d'air primitivement employée; il semble avoir été content de ce résultat, en ce sens qu'il en pouvait conclure que l'azote était, en presque totalité, composé d'une substance unique, celle qui, combinée à l'oxygène, donnait l'acide nitrique, cela lui suffisait; mais n'est-il pas curieux de voir ainsi Cavendish obtenir un résidu presque identique à celui où ses deux illustres compatriotes devaient, un siècle plus tard, montrer précisément l'une de ces substances nouvelles qu'il essayait alors de distinguer dans l'*air phlogistique*!

Tant il est vrai qu'il ne faut négliger aucune indication fournie par l'expérience; les résidus, les erreurs, les accrocs, dirai-je, lorsqu'ils ne sont pas le fait du manque de soin ou de science, sont justement les occasions où les grandes lois, les grandes lignes des connaissances acquises, sont prises en défaut; ce sont donc autant d'indications d'une correction, d'un progrès, d'une découverte à faire. Et toutes les théories physiques ne se complètent-elles pas précisément ainsi en se mettant d'accord peu à peu avec un détail, minime parfois, mais qui ne rentre pas dans la règle connue jusque-là. Cette règle, il faudra donc, non la détruire, mais la retoucher de façon que, s'appliquant toujours aux faits antérieurs, elle comprenne également les nouveaux venus. Et ce qui est vrai des lois et des théories physiques s'applique, toute proportion gardée, à ce qu'on peut appeler le problème fondamental de la chimie, qui consiste à définir, à caractériser les diverses substances ou corps simples constituant l'assemblage du monde. En traitant 430 kilogrammes de blende de Pierrefitte, M. Lecoq de Boisbaudran trouva à peu près 1 gramme de gallium, et c'est pour avoir négligé d'examiner de plus près un résidu gazeux de  $1/120^e$  que Cavendish n'a pas découvert l'argon.

Lord Rayleigh et M. Ramsay reprirent donc l'expérience

de Cavendish avec un outillage perfectionné, qui permettait de mener l'opération dix fois plus vite. Plusieurs expériences fournirent nettement un résidu gazeux, résidu proportionnel, comme cela devait être, au volume d'air employé; on put alors en réunir une petite quantité. Restait à examiner le gaz ainsi obtenu. Or, c'est un fait bien connu que chaque gaz traversé, dans des conditions convenables, par l'étincelle électrique, donne un spectre particulier et spécifique, formé de lignes brillantes sur un fond noir. On compara donc le spectre fourni par le gaz que l'on venait d'isoler et celui que donnait l'azote chimique; tout doute devint impossible: les deux spectres étaient différents.

Mais le procédé de Cavendish était trop pénible, et l'on dut chercher un autre mode de traitement pour extraire l'argon de l'air, sa source la plus naturelle, et la seule connue. Voici celui auquel s'arrêtèrent les savants anglais. L'azote est renommé pour son inertie chimique; toutefois ses affinités sont loin d'être nulles, mais elles sont en quelque sorte bizarres, mystérieuses: l'azote s'unit d'abord à certaines combinaisons organiques sous diverses influences délicates; mais, outre ces modes tranquilles et cachés, ce gaz possède une affection spéciale pour certains corps particuliers, tels que le bore, le titane, le lithium, le magnésium, etc.; avec eux, à une température convenable, il se combine avec facilité et en dégageant une abondante quantité de chaleur, preuve de l'énergie de la combinaison. L'un de ceux avec lesquels l'action est la plus vive est le magnésium; si l'on fait passer de l'azote sur ce métal chauffé au rouge, celui-ci brûle avec éclat dans l'azote et se transforme peu à peu en une substance poreuse et orangée, de l'azoture de magnésium.

MM. Rayleigh et Ramsay utilisèrent cette propriété. De l'air est d'abord dépouillé de son oxygène au moyen du cuivre chauffé au rouge vif, l'azote passe donc seul (avec l'argon bien entendu); on le fait alors circuler à plusieurs reprises dans des tubes contenant du magnésium chauffé, on le purifie de toutes les substances étrangères connues qui peuvent s'y trouver mélangées, et finalement on a l'argon. Cent à cent cinquante litres d'azote atmosphérique ont pu être ainsi

traités en deux jours. L'argon obtenu ne présente plus dans son spectre les lignes caractéristiques de l'azote.

Ainsi deux méthodes principales pouvaient fournir le nouveau gaz, d'abord, celle de Cavendish ou méthode par l'oxygène, lente, mais permettant d'arriver à un produit d'une grande pureté, et à ce titre fort importante pour purifier définitivement l'argon obtenu par d'autres méthodes; en second lieu, la méthode par le magnésium. Ajoutons que récemment M. Güntz a fait observer que le lithium pouvait très utilement remplacer le magnésium; il absorbe en effet l'azote avant le rouge, ce qui est un avantage, mais le lithium est cher, tandis que le magnésium s'obtient à un prix minime; toutefois M. Güntz pense pouvoir préparer le lithium à meilleur marché; d'autre part M. Moissan a constaté que ce même métal était sans action sur l'argon. Il est à espérer que cette préparation se simplifiera; mais, pour le moment, elle n'est pas encore au nombre des expériences de cours; elle n'est possible que dans un laboratoire outillé spécialement.

## II

Incolore, inodore, insipide, pour employer une formule connue, l'argon possède par ailleurs un certain nombre de propriétés fort remarquables, et qui donnent lieu à des considérations des plus intéressantes.

Tout d'abord on pouvait se demander s'il ne se liquéfierait pas plus facilement que ses compagnons atmosphériques l'oxygène et l'azote. MM. Rayleigh et Ramsay prièrent M. K. Olszewski, professeur de physique à l'Université de Cracovie, bien connu pour ses beaux travaux sur la liquéfaction et la solidification des gaz, d'étudier l'argon à ce point de vue et lui en envoyèrent à cet effet 300 centimètres cubes.

M. Olszewski chercha d'abord à déterminer le point critique de l'argon,

Il se servit pour cela de l'appareil de M. Cailletet. Le tube renfermant le gaz était baigné par de l'éthylène liquide; à  $-128^{\circ},6$  l'argon se liquéfia aisément en un liquide incolore sous la pression de 38 atmosphères. Laissant alors la température remonter lentement, M. Olszewski vit le ménisque

disparaître à  $-121^{\circ}$  sous une pression de 50 atmosphères, 6; c'était le point critique. Cette température est la moyenne de sept expériences concordant presque complètement.

La seconde question qui se posait, concernait la température de liquéfaction, ou d'ébullition, de l'argon à la pression atmosphérique. Le tube contenant l'argon fut alors entouré d'oxygène liquide; si on laisse celui-ci bouillir à l'air libre, il prend la température de  $-182^{\circ},7$ . Dans ces conditions, l'argon maintenu également à la pression atmosphérique ne se liquéfie pas. On fit alors évaporer l'oxygène plus rapidement, au moyen d'un vide partiel et à  $-187^{\circ}$  l'argon se liquéfia; sa densité, qui put être mesurée grâce au calibrage du tube, était alors 1,5. C'est un fait assez singulier de voir l'argon plus dense que l'oxygène, ainsi que nous le verrons, se liquéfier plus bas que lui; généralement l'ordre des densités est le même que celui des points de liquéfaction. Mais le nouveau gaz paraît être un singulier personnage.

Deux degrés et demi plus bas (à  $-189^{\circ},6$ ), l'argon se solidifia en prenant l'aspect de la glace, puis devenant blanc et opaque.

Voici, à ce propos, un extrait d'un tableau où M. Olszewski a résumé les propriétés des gaz les plus difficiles à condenser.

	POINT CRITIQUE		POINT	
	température	pression (en atmosphères)	d'ébullition	de solidification
Hydrogène.	$-220^{\circ}$	20	?	?
Azote.	$-146^{\circ}$	35	$-194^{\circ},4$	$-214^{\circ}$
Oxyde de carbone.	$-139^{\circ},5$	35,5	$-190^{\circ}$	$-207^{\circ}$
Argon.	$-121^{\circ}$	50,6	$-187^{\circ}$	$-189^{\circ},6$
Oxygène.	$-118^{\circ},8$	50,8	$-182^{\circ},7$	?

Ainsi l'argon se liquéfie ( $-187^{\circ}$ ) et même se solidifie ( $-189^{\circ},6$ ) entre le point de liquéfaction de l'oxygène ( $-182^{\circ},7$ ) et celui de l'azote ( $-194^{\circ},4$ ); ce fait est intéressant à rapprocher d'une observation faite par M. J. Dewar; ce savant avait remarqué que lorsqu'on liquéfie de l'air, ce qui exige natu-

rellement que l'on descende au point de liquéfaction de l'azote, le liquide obtenu contient un léger trouble, il est fort vraisemblable qu'il était dû à des parcelles d'argon solide en suspension, d'autant plus que rien de semblable ne se produisait lorsque l'on mélangeait de l'azote et de l'oxygène liquides et parfaitement limpides.

Nous parlions tout à l'heure de la densité de l'argon à l'état liquide, sa densité à l'état gazeux est, en nombre rond, égale à vingt fois celle de l'hydrogène. Ce résultat donne lieu à une question spéciale et des plus graves au point de vue chimique, à savoir, quelle est la place que doit occuper l'argon dans la classification des corps simples.

### III

Il y a environ vingt-cinq ans, un chimiste russe, M. Mendéléeff publia un système général de classification comprenant tous les éléments simples. Anciennement, Dumas avait bien réuni les métalloïdes en *familles*, Thénard et d'autres avaient classé les métaux en *groupes*, mais le nouveau système avait l'immense avantage de relier entre eux tous les corps simples sans exception, sans nécessiter la distinction parfois si arbitraire de métaux et de métalloïdes. Son principe était le suivant.

Rangeons les corps simples par ordre de poids atomiques croissants, l'hydrogène sera le premier avec 1 comme poids atomique; toutefois mettons-le hors cadre, laissons-le de côté, et si cette exception paraît étrange, nous verrons plus loin comment elle semble devoir bientôt recevoir une explication toute naturelle. Après l'hydrogène nous trouvons, en nombres ronds :

	Lithium.	Glucinium.	Bore.	Carbone.	Azote.	Oxygène.	Fluor.
Poids atomiques :	7	9	11	12	14	16	19

continuons, en écrivant les corps suivants *au-dessous* des précédents :

	Sodium.	Magnésium.	Aluminium.	Silicium.	Phosphore.	Soufre.	Chlore.
Poids atomiques :	23	24	27	28	30	32	35,5

Avant d'aller plus loin, remarquons que nous sommes ainsi amenés à placer *l'un au-dessous de l'autre* des corps absolument analogues comme propriétés. Le lithium et le sodium sont deux métaux alcalins ; le carbone et le silicium, l'azote et le phosphore, l'oxygène et le soufre, le fluor et le chlore ont une parenté évidente ; et si l'on continue à écrire ainsi les corps simples par lignes horizontales de sept, il se trouve que finalement on réunit dans les colonnes verticales, ici les familles des métalloïdes de Dumas, là les groupes de métaux jouissant de propriétés semblables entre eux, et tout le tableau ainsi formé constitue un ensemble où tout est parfaitement ordonné ; car non seulement les colonnes verticales contiennent les familles naturelles, mais, dans les lignes horizontales elles-mêmes, les propriétés varient d'une façon réglée, ainsi la densité des corps d'une même ligne passe par un maximum au milieu de la ligne et se relève vers les deux extrémités, etc.

Toutefois ce tableau, que nous ne reproduisons pas ici, car on peut le trouver dans la première chimie venue, laisse des problèmes à résoudre. Tout d'abord, ainsi qu'on peut le voir par les deux lignes reproduites plus haut les poids atomiques se suivent à deux ou trois unités les uns des autres ; or, dans la série des poids atomiques des corps connus, on en rencontre parfois deux consécutifs séparés par une différence de 7 ou 8 unités ou davantage ; il semble qu'il y ait là une suppression de cette régularité, une exception à cette sorte de loi ; mais c'est assurément le cas de dire que l'exception confirme la règle, car plusieurs de ces sauts brusques ont fourni aux idées de M. Mendéléeff la plus brillante confirmation.

En effet, si l'on consulte les analogies déjà connues, on voit que le corps, dont le poids atomique diffère du précédent d'une quantité anormale, n'est effectivement point analogue aux éléments simples déjà placés dans la colonne suivante, mais bien plutôt, par exemple, dans celle qui vient après, et l'on est amené à laisser une place vide, une lacune dans le tableau ; la présence de cette case vide fait tout naturellement supposer qu'il devrait y avoir là un corps simple non encore découvert ; par exemple lorsque M. Mendéléeff publia

son tableau, la troisième ligne commençait ainsi : Potassium 39, calcium 40, titane, 48, etc.

Or, si l'on se reporte aux deux lignes du tableau reproduites plus haut, on voit que le potassium se place bien au-dessous du lithium et du sodium, le calcium au-dessous du magnésium, mais le titane, dont le poids atomique diffère du précédent de 8 unités, n'a rien de commun avec l'aluminium, tandis qu'il possède des analogies certaines avec le carbone et le silicium ; il était donc naturel d'écrire :

	Potassium.	Calcium.	?	Titane, etc.
Poids atomiques :	39	40	?	48

M. Mendéléeff avait même donné le nom d'*ékabore*, au corps simple qu'il prévoyait ainsi et dont le poids atomique devait être intermédiaire entre 40 et 48. Or, en 1879, Nilson découvrait le scandium dont le poids atomique est 44 et qui se rapproche considérablement de l'aluminium précisément situé au-dessus dans la troisième colonne verticale. Ainsi, à peine découvert, le scandium était classé, sa place lui était réservée depuis longtemps. Le gallium et le germanium, entre autres, comblèrent de même des lacunes, et ces succès donnèrent une confiance croissante dans la classification du chimiste russe.

Existe-t-il une semblable lacune permettant de mettre l'argon tout de suite en place ? Non, il faut l'avouer ; mais tout n'est pas perdu.

En effet, à la suite des sept colonnes du tableau dont j'ai parlé, on est conduit à reléguer dans une huitième colonne certains corps formant des groupes compacts comme poids atomiques et comme propriétés. Ainsi à la fin de la troisième ligne on trouve dans cette huitième colonne les trois métaux magnétiques, fer (56), cobalt (58), nickel (58), plus bas on trouve les métaux du platine en deux trios successifs : ruthénium (104), rhodium (104), palladium (106), puis, au-dessous : osmium (192), iridium (193), platine (194). Sur les onze lignes du tableau trois seulement possèdent des termes dans cette huitième colonne. Il se pourrait fort bien que cette absence de groupes de trois corps à la fin des autres lignes constituât simplement une vaste lacune que les recherches



ultérieures seraient appelées à combler; l'argon peut-il y prendre rang? Peut-être, et c'est ce qui rend un peu d'espoir à ceux qui, non sans raison, estiment le tableau de Mendéléeff et regrettaient de ne pas voir l'argon y entrer de plain-pied. Toutefois les choses ne vont pas toutes seules comme nous allons le voir.

D'après les déterminations physiques faites sur l'argon, en l'absence de propriétés chimiques suffisamment nettes, il semble que le poids atomique de ce gaz soit 40. S'il en était réellement ainsi, il faudrait donner sa démission. Le calcium a déjà ce poids atomique, la place est prise, et d'ailleurs l'argon ne possède aucune des qualités voulues pour occuper cette case, eu égard aux analogies qui doivent toujours exister avec les corps voisins. Mais si l'on se reporte aux premières lignes du tableau de Mendéléeff, que nous avons données, on verra que la deuxième ligne se termine par le chlore (35,5), et que la troisième commence par le potassium (39). Si seulement l'argon avait un poids atomique égal à 37 ou 38, on le placerait alors facilement après le chlore et il se trouverait précisément dans cette huitième colonne, dont nous parlions tout à l'heure, où deux de ses congénères encore inconnus viendraient peut-être un jour le retrouver. Mais peut-on penser que l'argon ait un poids atomique voisin de 38, alors que les déterminations faites lui assignent 40? Il ne semble pas possible, à la vérité, d'attribuer cette différence à une erreur d'expérience; mais quelle certitude possède-t-on que l'argon ne soit pas un mélange? S'il en était ainsi, s'il était formé lui-même de la réunion de deux ou plusieurs gaz, les uns plus lourds, les autres plus légers, il n'y aurait rien d'étonnant à ce que l'on ait affaire en réalité à un gaz de poids atomique 37 ou 38 mêlé à un autre, qui ferait bien d'avoir pour poids atomique 82 environ (entre 80 et 85), car alors aussi, sa place se trouverait aisément dans le fameux tableau.

Ajoutons encore ceci: quelque jours après que la découverte de MM. Rayleigh et Ramsay eût été annoncée par M. Berthelot à l'Académie des sciences, M. Lecocq de Boisbaudran présenta à cette docte assemblée une note à ce sujet. Le savant chimiste, l'heureux inventeur du gallium, s'occupe

également de rechercher une classification générale des corps simples en se basant sur d'autres principes que Mendéléeff<sup>1</sup>; or, ses vues lui permettent de prévoir une famille de corps simples ayant comme poids atomiques (en nombres, ronds) : 20,1; 36,4; 84; 132,7;... l'argon serait-il un mélange de 36,4 et 84?... alors tout serait pour le mieux. Mais actuellement, la chose est certaine, on ne sait où loger ce nouveau venu.

Inutile de le dire, les chimistes n'hésiteraient point à rejeter le tableau de Mendéléeff, si, toutes possibilités disparaissant, il était bien avéré qu'il ne répondit pas à la réalité. Cette classification a rendu de réels services, mais pourquoi ne serait-elle pas provisoire elle-même, comme tant d'autres constructions que les physiciens et chimistes sont obligés d'édifier le long de la route qu'ils parcourent, constructions utiles pour se reposer, revoir, résumer ce que l'on a fait, mais destinées à disparaître ou mieux à être transportées plus loin, transformées, agrandies lorsque l'on aura parcouru une nouvelle étape.

#### IV

Les déterminations de M. Olszewski sont peu favorables, il faut bien le reconnaître, au dédoublement si désirable de l'argon; elles assignent en effet des températures très nettes pour son ébullition et sa solidification; on a cherché à voir au contraire un argument en faveur de cette hypothèse dans les caractères présentés par le spectre de ce gaz.

Chaque corps, avons nous dit, peut être caractérisé d'une façon absolue par le spectre lumineux qu'il émet à l'état gazeux, lorsqu'il est porté à une température suffisante pour le rendre lumineux. Dans ce cas, au lieu d'un spectre continu, tel qu'en émettent les solides et les liquides incandescents, on observe une série de lignes brillantes réparties dans les diverses couleurs du spectre se détachant sur un fond noir, comme si les molécules gazeuses n'émettaient qu'un nombre parfaitement déterminé de rayonnements, de *radiations* comme on dit, le nombre et la disposition de ces raies colorées étant absolument spécifiques pour chaque corps.

1. Cf. *Comptes rendus de l'Acad. des Sciences*, 20 mai 1895, p. 1097.

Aussi lorsqu'au milieu du spectre bien connu et cent fois étudié d'une vapeur ou d'un gaz, apparaissent des lignes brillantes, non encore classées, on peut être certain que l'on est en présence d'un corps inconnu. On se demandera peut-être comment il a pu se faire que le spectre de l'azote atmosphérique n'ait jamais présenté les lignes du nouveau gaz. Cela tient à ce que, en raréfiant l'azote ainsi qu'il est nécessaire pour pouvoir y faire passer les décharges électriques destinées à le rendre incandescent, on raréfiait en même temps l'argon et la quantité qui restait de ce corps était trop faible pour fournir des raies visibles dans ces conditions. Il faut, en effet, demeurer dans certaines limites de pression pour que l'observation se fasse bien; c'est généralement à une pression de quelques millimètres de mercure qu'il faut réduire le gaz; ainsi par exemple, on a constaté que c'est à 3 millimètres de pression que l'argon présente son spectre avec le maximum d'éclat; or, on le réduisait à une pression partielle près de cent fois plus faible lorsque l'on raréfiait l'azote atmosphérique lui-même à quelques millimètres de pression. Et cependant, en certain cas, l'on voyait bien quelque chose de nature à faire penser à la présence de quelques corps inconnus dans l'atmosphère. Mais nous reviendrons là-dessus plus loin.

MM. Rayleigh et Ramsay se hâtèrent, cela va sans dire, de caractériser leur nouvel élément par son spectre. De nombreuses raies le composent un peu dans toutes les couleurs; rouge, jaune, vert, bleu et violet; inutile d'en reproduire ici les longueurs d'onde exactes. Mais, non contents de cette première étude, il confièrent l'examen complet de la question à M. W. Crookes, célèbre pour ses beaux travaux spectroscopiques.

M. Crookes constata que l'argon, ainsi que l'azote, est susceptible de donner deux spectres différents, suivant l'intensité du courant d'induction employé et par conséquent suivant la température à laquelle le gaz est porté. On a pu vérifier, dans le cas de l'azote, qu'en faisant varier graduellement ces conditions, l'un des spectres disparaît progressivement en même temps que l'autre prend naissance; il est bien probable que ce changement correspond à une modifi-

cation profonde s'opérant dans le gaz lui-même ; en tous cas, les spectres de l'argon ne coïncident avec aucun des spectres successifs de l'azote, preuve nouvelle de la différence radicale qui paraît exister entre ces deux gaz.

A température relativement basse, on obtient donc avec l'argon un premier spectre contenant un grand nombre de lignes rouges, ce qui s'accorde bien avec la couleur rouge-orangé que possède la décharge examinée simplement à l'œil. Si l'on vient à intercaler dans le circuit une bouteille de Leyde, la décharge devient plus nourrie grâce à ce condensateur, l'étincelle est alors d'un beau bleu d'acier et le spectre, riche en raies bleues.

Ce second spectre contient 119 raies, le premier en compte 80, et 26 sont communes aux deux. La production du spectre rouge ou du spectre bleu dépend aussi du degré de vide, et le passage de l'un à l'autre a pu être suivi d'une façon précise en raréfiant lentement le gaz. A 3 millimètres de pression, le spectre rouge était dans son plein ; à un demi-millimètre, des traînées bleues apparaissaient et à un quart de millimètre le spectre bleu était complet sans traces de rouge. Ce double spectre est-il l'indice de la présence de deux substances ?... M. W. Crookes ne considère pas la chose comme improbable, aussi conclut-il son mémoire en déclarant que « lord Rayleigh et le professeur Ramsay ont ajouté un membre nouveau, sinon deux, à la famille des corps simples ».

Inutile de dire que toutes ces raies de l'argon ont été soigneusement comparées avec celles de l'azote et d'autres gaz ; c'est à peine si quelques coïncidences apparentes ont été constatées, et encore se sont-elles évanouies lorsque l'on augmenta la dispersion.

## V

MM. Rayleigh et Ramsay cherchèrent ensuite à voir si le nouveau gaz possédait quelques propriétés chimiques caractéristiques ; ils essayèrent de le combiner avec divers corps simples ; mais aucun métalloïde, même des plus actifs, aucun métal, même des plus attaquables, tels que le sodium et le potassium, ne donna rien, dans les meilleures conditions possibles, c'est de cette sorte d'inertie que les deux savants ti-

rèrent le nom d'argon (*ἀργός*, paresseux). Il y avait toutefois lieu de voir si cette paresse n'avait pas des limites.

L'azote est souvent considéré comme inerte; or en outre de ses très nombreuses combinaisons organiques grâce auxquelles il joue un rôle essentiel à la vie, il possède, comme nous l'avons vu, des affinités violentes, mais rares et comme choisies, c'est ainsi qu'il se combine au magnésium, au bore, au titane et à quelques autres corps. L'argon n'aurait-il pas aussi ses préférences? N'y aurait-il pas également moyen de le faire entrer dans quelque combinaison organique? MM. Rayleigh et Ramsay ne se contentèrent pas non plus sur ce point de leurs propres essais; ils envoyèrent des échantillons d'argon destinés à compléter leurs recherches, d'une part, et à deux reprises, à M. Berthelot; d'autre part, plus récemment, à M. Moissan.

M. Berthelot s'efforça de faire entrer l'argon en combinaison sous l'influence de l'effluve électrique en présence de vapeurs de benzine. Ce sont là des conditions qui paraissent éminemment favorables; l'effluve, la décharge silencieuse, agit avec force et douceur, tandis que l'étincelle détruit par la chaleur qu'elle développe une bonne partie ou même la totalité du travail qu'elle serait capable d'accomplir en tant que phénomène électrique; de plus, la molécule de benzine, si complexe, se prête merveilleusement à la formation de nouveaux édifices chimiques des plus délicats. Et précisément, dans ses deux essais, M. Berthelot constata une réduction du volume gazeux, symptôme non équivoque d'une combinaison effectuée. Toutefois la plus grande prudence est ici nécessaire; d'abord le composé obtenu, qui apparut sous forme d'un léger dépôt jaunâtre, était en trop petite quantité pour pouvoir être repris et étudié. De plus, dans le premier essai les cinq sixièmes de l'argon employé entrèrent en combinaison, tandis que, dans le second, un dixième environ seulement disparut. Cette différence considérable paraît avoir eu pour origine la présence accidentelle d'une certaine proportion d'azote dans le premier échantillon de gaz; de nouveaux essais ont confirmé cette manière de voir. Ainsi, l'on pouvait affirmer que l'argon était réellement entré dans une combinaison hydrocarbonée dans laquelle la

vapeur de mercure paraît aussi jouer un rôle<sup>1</sup>. C'était quelque chose assurément, mais on pouvait désirer davantage.

Depuis lors, et tout récemment (17 juin), M. Berthelot annonçait à l'Académie qu'un nouveau pas, et celui-là bien autrement significatif, venait d'être fait dans la même voie. Le savant chimiste avait obtenu, sous l'influence de l'effluve, la combinaison de l'argon avec le sulfure de carbone; l'expérience, prolongée environ soixante heures, et interrompue seulement par un accident, avait permis d'arriver à l'absorption des 56 centièmes du volume d'argon employé. A aucun moment les gaz n'avaient présenté la belle fluorescence verte que l'on observe pendant la combinaison de l'argon et de la benzine, et dont nous allons parler bientôt. Mais voici le point capital de ce nouveau résultat.

Les produits de la combinaison avaient été fractionnés; l'une des fractions, entre autres, avait absorbé 1<sup>cc</sup>,2 d'argon; on la soumit à une chaleur atteignant au moins 500°, ce qui détruisit en partie la combinaison et régénéra 0<sup>cc</sup>,62 de gaz. Il fallait vérifier si cette petite bulle de gaz était de l'argon; à cette fin, M. Berthelot se servit du seul caractère auquel ses appareils lui permettaient d'avoir recours, la fluorescence, dont nous parlions tout à l'heure, que développe la combinaison d'argon et de vapeur de benzine; or, ce caractère se manifesta d'une façon indiscutable. Ainsi l'argon entre en combinaison et il en sort. C'est donc, à ce point de vue, un corps comme un autre; sa paresse chimique est donc simplement relative.

Lorsque l'on pourra opérer sur des quantités plus considérables, il y aura ici une vérification d'une grande importance à faire: l'argon sorti de sa combinaison est-il identique comme spectre et comme densité à l'argon retiré de l'air? On pourrait peut-être décider par là si l'argon atmosphérique est un gaz simple ou un mélange.

MM. Rayleigh et Ramsay n'avaient pu essayer la réaction du fluor sur l'argon, du plus actif des gaz sur celui qui semblait le plus indolent; ils confièrent ce travail à M. Moissan, qui, le premier, isola le fluor; M. Moissan ne put constater

1. Cf. *Comptes rendus*, 24 juin 1895, p. 1386.

aucun indice de réaction, soit en faisant arriver les deux gaz en présence l'un de l'autre dans un tube en platine, fermé à ses extrémités par des plaques de fluorine transparente, soit en faisant jaillir une étincelle dans ce mélange. Par la même occasion, M. Moissan tenta de combiner l'argon à divers corps simples, titane, uranium, etc.; le résultat fut toujours négatif.

Les seules combinaisons d'argon observées sont donc des combinaisons où figure le carbone; une question se pose ici d'elle-même : l'azote des végétaux et des animaux ne contiendrait-il pas de l'argon ? M. Ramsay suggéra à MM. G.-W. Macdonald et Alex.-M. Kellas l'idée de rechercher ce qu'il en était. Ces deux expérimentateurs choisirent, comme substance animale, des souris, et, comme substance végétale, des petits pois; après dessiccation, on dosa l'azote par la méthode de Dumas; cet azote fut essayé, mais on n'y trouva pas trace d'argon. Sans résoudre entièrement la question, ce fait permet de considérer la réponse définitive comme devant être probablement négative: l'argon ne ferait pas partie des constituants chimiques des êtres vivants.

## VI

Revenons un instant aux expériences de M. Berthelot précédemment citées. Dans son premier essai, il avait observé, pendant le passage de l'effluve, la production d'une lueur violacée dans le mélange de gaz et de vapeur de benzine; cette lueur était visible dans l'obscurité. Une fois cependant, mais une seule, il se forma, au bout de quelque temps, une substance développant une magnifique fluorescence vert émeraude possédant un spectre très net, mais la faible quantité de matière ne permit pas de prendre de mesures; toutefois l'aspect général du spectre rappela à M. Berthelot celui que l'on observe pendant les aurores boréales.

On sait, en effet, que les aurores boréales, ou mieux les aurores polaires, présentent une lumière toute spéciale, qui, encore actuellement, constitue une véritable énigme scientifique. Angstrœm est le premier qui ait étudié, en 1866, le spectre de cette lumière. C'est essentiellement un spectre de

raies, fourni, par conséquent, par une source lumineuse à l'état gazeux; la première raie, parfois la seule, que l'on aperçoit est jaune verdâtre, sa longueur d'onde est  $0\mu,557^1$ ; elle n'appartient à aucun élément connu. Lorsque le phénomène est plus intense, lorsque le spectroscopie est plus puissant, on arrive à distinguer jusqu'à douze ou treize autres raies brillantes. Certains physiciens ont cru retrouver cinq ou six de ces raies dans le spectre de l'air raréfié; de plus, une partie de ce spectre semble due à une lumière fluorescente, car la dissolution de sulfate de quinine, par exemple, s'illumine à l'éclat de l'aurore polaire <sup>2</sup>.

La comparaison établie entre le spectre de l'argon et celui de l'aurore polaire était-elle fondée, et dans quelle proportion? Il était certainement important de le vérifier; aussi est-ce de ce côté que M. Berthelot dirigea principalement ses recherches dans les essais qu'il fit avec le deuxième échantillon d'argon, 90 centimètres cubes, mis à sa disposition. Il employa un appareil spécial que je ne crois pas nécessaire de rapporter ici en détail <sup>3</sup>; disons seulement que les étincelles données par la bobine de Ruhmkorff avaient 10 à 12 millimètres. Voici ce qu'on observe dans ces conditions: « Au bout d'un temps variable entre un quart d'heure et quatre ou cinq heures, la décharge silencieuse devient peu à peu lumineuse et le tube s'éclaire dans presque toute son étendue, d'abord d'une teinte violacée, avec pluie de feu rougeâtre; puis la fluorescence prend un éclat de plus en plus vif et tourne graduellement à une nuance verte magnifique, visible en plein jour et à distance, mais plus brillante encore dans l'obscurité. Avec une longueur explosive plus grande, la leur devient bleue. »

Ajoutons, ce qui est capital, que ces phénomènes se manifestent dans le gaz au voisinage de la pression atmosphérique. Cette lumière, analysée au spectroscopie, donne une raie jaune, une verte et deux violettes; voici leurs longueurs d'onde, les nombres n'étant garantis qu'à 0,005 ou 0,003 :

1.  $\mu$  représente le *micron*, c'est-à-dire le millième de millimètre.

2. *Les aurores polaires*, par A. Angot. Paris, Alcan, 1895, pp. 67 à 74.

3. *Comptes rendus*, 16 avril 1895, p. 798.



La raie jaune a comme longueur d'onde.	0μ,579
La raie verte a	— 0,547
Les raies violettes ont	— } 0,438
	— } 0,436 <sup>1</sup>

Or, l'aurore boréale présente deux raies ayant comme longueur d'onde 0,578 et 0,436; il semble bien qu'elles peuvent être identifiées avec deux des raies observées; de plus, la raie 0,547 répond à la raie de l'argon 0,549 observée par M. Crookes, ou même, comme celui-ci a constaté un groupe allant de 0,549 à 0,555, on peut se demander si la raie 0,547 ne correspond pas au début du groupe et si la raie 0,557 caractéristique de l'aurore polaire, n'a pas quelque chose de commun avec la raie finale de ce même groupe. On le voit, tout est encore ici hérissé de points d'interrogation? mais un nouvel élément de solution est apporté à la question si complexe du spectre et de l'aurore polaire. L'argon combiné dans certaines conditions donne un produit fluorescent contenant, semble-t-il, au moins deux raies de l'aurore polaire et présentant certains caractères généraux de même ordre que le merveilleux phénomène des régions glacées; il n'y aurait rien d'étonnant à ce que de nouvelles expériences permissent de rendre le rapprochement plus complet. N'oublions pas de noter ici que la lumière zodiacale présentant des analogies au point de vue spectrale avec l'aurore polaire, l'étude de l'argon fournira peut-être du même coup des renseignements sur ce phénomène.

## VII

M. Ramsay, continuant à exploiter le filon précieux qui lui avait livré l'argon, eut l'idée de rechercher ce gaz dans d'autres sources que l'atmosphère. M. Hillebrand avait étudié, aux États-Unis, un minéral fort rare nommé *clévéite*, découvert par Nordenskiöld, près d'Arendal, en Suède, et dédié par lui à M. Clève, savant suédois. La clévéite est une sorte de pechblende, c'est-à-dire un minéral d'uranium, contenant

1. Depuis lors, M. Berthelot a étudié plus complètement ce spectre dans lequel il a distingué plusieurs raies dues à la vapeur de mercure; voir *Comptes rendus*, 24 juin 1895, p. 1386.

de plus de l'oxyde de plomb et divers oxydes de métaux rares. Ce corps, traité par l'acide sulfurique, à chaud, dégage des bulles de gaz, que M. Hillebrand considéra comme de l'azote. M. Ramsay se demanda si cet azote ne contiendrait pas de l'argon ; il se procura donc de la clévéite, recueillit les gaz qui s'en dégageaient, et, après avoir absorbé l'azote présent, en quantité relativement faible, il obtint un résidu gazeux, dont il examina le spectre ; celui-ci présentait effectivement quelques-unes des lignes de l'argon ; toutefois, d'après les expériences ultérieures, il semble que ce gaz provenait d'une certaine quantité d'air introduit par accident ; mais, et c'est là ce qui fait le grand intérêt de ce travail, cet argon n'était pas seul ! Brochant sur son spectre déjà étudié et bien connu, on distinguait plusieurs autres lignes, entre autres une ligne jaune fort brillante, voisine de la double raie du sodium ( $D_1, D_2$ ) et un peu plus réfrangible. Ce n'était pas la première fois que cette raie était aperçue dans un spectroscopie, elle est cataloguée depuis longtemps sous le nom de  $D_3$  à cause de son voisinage avec la raie du sodium ; mais on ignorait complètement à quelle substance on devait la rapporter. C'était, en effet, dans le spectre solaire, et dans ce spectre seul, que l'on avait observé jusqu'ici cette raie ; aucune source terrestre ne la fournissait ; aussi avait-on conclu que, jusqu'à nouvel ordre, le corps auquel elle était due existait seulement dans l'atmosphère solaire, et pour ce motif M. Normann Lockyer lui avait donné, en 1869, le nom d'*hélium* ; ainsi, après avoir, en collaboration avec lord Rayleigh, découvert un premier corps simple, l'argon, M. Ramsay venait d'en trouver un second, l'hélium.

Il était naturel que M. Clève, dont le nom est porté par le minéral qui venait de fournir un si remarquable résultat, cherchât à vérifier celui-ci. Par une lettre datée d'Upsal, 8 avril 1895, il annonça effectivement à l'Académie des sciences qu'un essai avait été fait sur un fragment de clévéite trouvé à Carlsrhuus, en Norvège ; ce minéral, chauffé avec du sulfate acide de potassium, fournit un gaz qui, purifié avec soin, fut examiné au spectroscopie : les six raies observées (aucune n'appartenait à l'argon) furent mesurées par M. Thalén, entre autres la ligne caractéristique  $D_3$  de lon-

gueur d'onde 0,5876. « La présence de l'hélium dans une substance terrestre est donc constatée », conclut M. Clève. Ainsi, peu à peu, les questions se résolvent et les faits se classent.

Cet hélium, que l'on désigne désormais sous le symbole He, comme l'argon se représente par A, semblait, autant qu'on pouvait le prévoir, devoir être un gaz fort léger; dans l'atmosphère du soleil, en effet, il paraît occuper les grandes hauteurs; car, tandis que les raies de certaines autres substances solaires sont souvent déformées, tordues, par suite des tempêtes effroyables qui brassent les parties inférieures de la chromosphère et qui, communiquant aux gaz des vitesses énormes, altèrent la réfrangibilité des radiations qu'ils émettent, la ligne de l'hélium, D<sub>3</sub>, reste impassible, rappelant le calme serein qui, au dire des anciens auteurs, régnait sur le sommet du mont Olympe. Cette prévision n'était point téméraire: M. Ramsay put, en effet, réunir assez d'hélium pour en déterminer la densité, et la trouva égale à 3,88; la densité de l'hydrogène étant prise pour unité. Avec cette même unité, les plus légers parmi les gaz connus ont les densités suivantes: oxygène, 16; azote, 14; gaz ammoniac, 8,5; formène (gaz des marais), 8,2. L'hélium est donc le plus léger de tous, sauf l'hydrogène. En ces matières si neuves, il faut avancer avec précaution; on avait déjà commencé à raisonner sur cette densité, lorsque tout dernièrement M. Clève, dans une lettre à l'Académie des sciences, annonça que M. Langlet, au cours d'une étude faite au laboratoire d'Upsal, venait de trouver la densité de l'hélium égale à 2,02 (hydrogène = 1)! Ce nombre diffère beaucoup de celui de M. Ramsay. Lequel des deux est exact? Tous les deux peut-être, car rien ne garantit l'identité des produits gazeux examinés; ceux-ci peuvent fort bien l'un et l'autre n'être que des mélanges. Nous allons voir bientôt d'autres faits semblant conduire à la même conclusion.

De même que pour l'argon, une question se pose encore ici: que faire de l'hélium au point de vue de la classification? Admettons provisoirement que l'hélium de M. Ramsay, de densité 3,88, soit un corps simple et voyons ce que l'on peut répondre. Tout d'abord l'hélium semble être monoatomique,

et cela, de même que pour l'argon, à raison de certaines propriétés physiques que nous ne développons pas ici ; son poids atomique serait alors 7,76, et les embarras que nous avons rencontrés plus haut se représentent avec encore plus d'aigreur... Il faut bien dire ici que si au lieu des poids atomiques 40 et 7,76 on gardait leurs moitiés 20 pour l'argon et 3,88 pour l'hélium, on n'aurait pas tant de peine à leur trouver des places ; on pourrait les considérer comme formant le commencement de la huitième colonne du tableau de Mendéléeff : ce tableau débiterait alors ainsi :

Hydrogène.	Inconnu.	Inconnu.	Inconnu.	Inconnu.	Inconnu.	Inconnu.	Hélium.
1	?	?	?	?	?	?	3,88
Lithium.	Glucinium.	Bore.	Carbone.	Azote.	Oxygène.	Fluor.	Argon.
7	9	11	12	14	16	19	20
Sodium, etc.							
23	etc.						

Voilà bien des inconnus dans la première ligne, dira-t-on. C'est vrai, mais la rencontre si inopinée de ces gaz nouveaux amène tout naturellement les chimistes à se demander s'il n'y en aurait point d'autres encore à découvrir, destinés à remplir ces cases vides ; or la chose est des plus probables, nous allons bientôt le voir.

Rappelons d'abord que M. Ramsay a retrouvé l'argon avec un peu d'hélium dans un fragment de météorite ; ceci a son importance, car l'argon qui n'a pas été observé dans le soleil, provient là d'un corps ayant une origine extra-terrestre ; il n'est donc pas, en tout cas, spécial à la terre. L'hélium qui l'accompagne prouve aussi la diffusion de ce corps dans l'univers. D'ailleurs, M. Ramsay ajoutait dans la même note : « L'hélium se trouve dans la plupart des minéraux à terres rares que j'examine ; il est bien curieux qu'on ne l'ait pas reconnu plus tôt. »

Un problème qui recevra peut-être un jour sa solution serait d'expliquer cette association de l'hélium et des terres rares ; on sait que l'on désigne par ce terme les lourds oxydes des métaux de la famille du cérium, de l'yttrium, etc., métaux qui, la plupart du temps, n'ont pu encore être isolés, mais dont l'existence est rendue certaine par celle de leurs oxydes

formant des sels définis et, dans les conditions convenables, par leurs raies spectrales. Mais l'hélium dont nous parlons a-t-il une individualité bien certaine, désigne-t-il un corps unique? et ne serait-ce pas plutôt une pléiade de gaz rares (du moins sur la terre), qui se trouverait ainsi associée à une seconde pléiade de métaux rares? Si l'on désigne par hélium le gaz qui possède la raie  $D_3$ , ce nom a un sens bien net et le problème qui se pose est celui-ci : Parmi les raies que présente le gaz de la clévéite, quelles sont celles qui appartiennent au corps simple ainsi défini? Mais si l'on désigne par hélium le gaz extrait de la clévéite, il faut bien avouer que l'on ne sait pas trop si l'on a affaire à une colonie, à un mélange ou à un élément simple. Résumons, en terminant, quelques travaux récents qui touchent à ce problème.

### VIII

M. Normann Lockyer, si célèbre par ses travaux spectroscopiques, s'est mis à examiner les gaz dégagés par les espèces minérales assez nombreuses renfermant des métaux rares; jusqu'à présent il a étudié dix-huit de ces minéraux, et les gaz qu'il en a extraits lui ont montré une soixantaine de raies, nouvelles, croit-il, pour la chimie terrestre; dans une note, publiée à ce sujet dans les *Comptes rendus* du 20 mai dernier, il donne dix-sept longueurs d'onde, dont douze appartiennent au gaz de la clévéite. A quelles substances appartiennent les autres? et ces douze appartiennent-elles toutes à un seul et unique gaz? Problèmes!

Chose encore intéressante à noter : huit de ces dix-sept lignes se retrouvent dans le soleil et appartiennent à la chromosphère, cinq autres n'y deviennent visibles que dans les éclipses, huit enfin se trouvent dans les spectres des étoiles d'Orion. N'est-il pas merveilleux de voir cette puissance de l'analyse optique fouillant l'espace et analysant, non à vrai dire tous les éléments des corps sidéraux, mais du moins leurs composants gazeux?

M. Ramsay n'avait d'abord vu que la raie  $D_3$  de commune entre le spectre du gaz de la clévéite et celui de l'atmosphère solaire. M. Clève en indiqua bientôt quelques autres. M. Des-

landres, à l'Observatoire de Paris, a repris la question en s'entourant des plus grandes précautions. On sait, dit M. Deslandres, que les raies de l'atmosphère solaire ne se présentent pas toutes avec la même constance; telle apparaît deux fois sur cent observations, telle autre vingt-cinq fois, etc., enfin un petit nombre, onze, sont toujours là, on les appelle raies *permanentes*. Parmi ces onze, cinq appartiennent à l'hydrogène, deux à la vapeur de calcium, les quatre autres, jusqu'à présent, n'avaient pu être rapportées à aucun de nos éléments terrestres. Or il résulte de la comparaison instituée par M. Deslandres que trois de ces quatre lignes permanentes se retrouvent dans le gaz de la clévéite, la fameuse raie jaune  $D_3$ , une certaine raie violette ( $0\mu,44718$ ), puis une raie rouge ( $0\mu,70655$ ) dont nous allons reparler tout à l'heure; une vingtaine de raies non permanentes ont de plus été reconnues communes au spectre solaire et au gaz de la clévéite.

Une seule des onze raies permanentes de l'atmosphère solaire n'a donc pas été retrouvée sur la terre; c'est la raie verte ( $0\mu,53116$ ) dite de la couronne. Le gaz qui émet cette raie est fort abondant autour du soleil, il est l'un des principaux constituants de cette immense expansion gazeuse nommée la couronne. Cette couronne, visible à l'œil seulement pendant les éclipses totales, apparaît alors comme un vaste nimbe émettant une lumière calme, douce et argentée tout autour du disque de la lune qui se détache en noir sur ce fond lumineux, nimbe aux formes bizarres, variables d'une éclipse à l'autre, tantôt ramassé, tantôt orné d'énormes rayons qui vont se perdre dans l'espace; le spectre propre de cette couronne fournit une raie (nommée longtemps la raie 1474 à cause du numéro d'ordre qu'elle portait dans le catalogue de Kirchhoff); cette raie appartient donc à un élément encore inconnu que plusieurs astronomes désignent sous le nom de *coronium*. Ce gaz doit être bien léger pour former ainsi les dernières expansions gazeuses de l'atmosphère solaire! Ainsi les éléments *permanents* de cet atmosphère seraient l'hydrogène, la vapeur de calcium, le coronium, l'hélium...; est-ce tout? Pour l'affirmer, il faudrait prouver que le gaz qui émet la radiation jaune  $D_3$ , le vrai hélium, émet aussi les deux raies, l'une violette et l'autre rouge, dont nous avons parlé

plus haut. Or rien n'est prouvé à cet égard; voici même un fait, entre plusieurs autres, qui tendrait à faire croire le contraire : la ligne rouge ci-dessus désignée ( $0\mu,70655$ ), que M. Deslandres a trouvée dans le gaz de la clévéite et dans l'atmosphère solaire existe aussi dans l'argon, et à ce titre appartient à l'un des constituants de notre atmosphère. Mais elle a, dans l'argon, une intensité variant parfois d'un échantillon à l'autre; ceci semblerait établir que le gaz de la clévéite et l'argon atmosphérique ont un élément commun se retrouvant aussi dans le soleil, et cet élément serait distinct de l'hélium à radiation  $D_3$ , puisque ladite raie rouge se trouve dans le spectre de l'argon, spectre où ne figure point la ligne  $D_3$ .

Arrêtons-nous ici. Demain peut-être de nouveaux faits viendront expliquer ces énigmes; et tandis que de patients chimistes s'évertuent à séparer les terres rares, une nouvelle troupe se forme, qui va s'efforcer de distinguer les gaz rares dont la découverte a excité si vivement, et à juste titre, la curiosité de tous ceux qui s'intéressent au progrès des sciences naturelles.

J. DE JOANNIS.

# LA SITUATION DU PAPE

## LES ESPÉRANCES D'UNE RESTAURATION

(Deuxième article<sup>1</sup>)

---

### I

Les défenseurs du Saint-Siège en Italie reconnaissent spontanément que la chaire romaine est la première intéressée à ne pas blesser le sentiment national du noble pays qu'elle habite, par un appel intempestif à l'étranger. Patriotiquement, ils répudient la politique qui « appelait jadis les barbares en Italie, et faisait descendre des Alpes les lourds troupeaux de Francs et de Germains ». Dans la crainte de compromettre la cause pontificale, en la rendant suspecte aux Italiens, quelques-uns vont même jusqu'à réprover toute espèce d'intervention, celle de la diplomatie aussi bien que des armes.

C'est pousser les choses trop loin. Leur concours moral, leur arbitrage bienveillant, l'aide de leurs bons offices ; plus que cela, l'action officielle de leurs chancelleries, les puissances ne sauraient, dans leur propre intérêt, la refuser au Saint-Siège. S'imaginer qu'elles se désintéresseront jamais d'une question d'un caractère aussi général, qu'elles abdiqueront leur droit d'y veiller, ce serait une erreur de la part du Quirinal. Et pareillement, de la part du Vatican, il ne saurait y avoir absolument illusion ou faux calcul à compter sur les monarchies et même les républiques européennes, à vouloir s'adosser ou s'appuyer à elles pour se fortifier vis-à-vis de l'Italie. De même qu'en 1870 il y a eu accord moral de toutes les forces de l'Europe pour autoriser ou tolérer l'anéantissement provisoire du pouvoir temporel, il peut fort bien se produire, en sens contraire, une coalition également morale de toutes ces forces pour travailler à sa résurrection.

1. V. *Études*, 15 juin 1895.



Quel est sur ce point l'état des choses, quelles espérances peut-on concevoir par cet endroit ? Voilà ce dont nous voudrions nous rendre compte, en interrogeant l'attitude de la diplomatie, la prépondérance croissante du Saint-Siège, l'action des catholiques, les périls enfin que court l'ordre européen.

Nous avons vu, examen fait de la situation de l'Italie unitaire, surgir, de l'autre côté des Alpes, plus d'un symptôme non équivoque en faveur d'une restauration de la royauté pontificale ; n'en est-il pas, de ce côté-ci, d'également significatifs ?

## II

On sait par quelle progression de ruse et d'audace les Piémontais sont arrivés à l'entière spoliation des États pontificaux. Au début, ils sont modestes ; ils ne veulent prendre et garder que les Romagnes. Que le Pape y consente, qu'il reconnaisse le fait accompli ; on lui garantira tout le reste de son territoire ; l'empereur Napoléon III en prend l'engagement. Bientôt après, ils s'emparent des Marches et de l'Ombrie ; mais ils donnent leur parole d'honneur que si l'on veut bien, cette fois encore, fermer les yeux sur leurs méfaits, ils n'iront pas plus loin ; Rome surtout leur sera sacrée ; au besoin, ils seront les premiers à la défendre contre toute agression : c'est la convention de septembre. Une fois qu'ils ont pris Rome, ils se font encore plus humbles ; c'est tout simplement une *expérience* qu'ils veulent tenter ; ils reconnaissent qu'il s'agit d'une question internationale, font des ouvertures aux cabinets européens touchant les garanties qu'il convient d'accorder au Souverain Pontife ; ils promettent de le respecter à l'égal de leur roi, de ne pas le laisser insulter, etc. Mais quand ils sont sûrs de l'impunité, quand ils ont un allié formidable, les voilà qui déclarent que l'Europe et le monde catholique n'ont rien à voir à ce qui se passe chez eux, que Rome est « intangible » ; que « la situation du Pape à Rome est, pour parler comme M. Mancini dans sa circulaire de 1881, un intérêt italien, de nature purement intérieure, et ne comportant en aucune façon une discussion internationale » ; ou, comme M. Crispi en 1887, en ré-

ponse à l'interpellation Bovio « qu'ils ne savent et ne veulent rien savoir de ce qui se passe au Vatican, qu'il n'y a plus de question romaine ».

La diplomatie européenne est-elle du même avis ? Accepte-t-elle la fin de non-recevoir que l'Italie oppose à son ingérence ? Regarde-t-elle à son tour la question romaine comme définitivement tranchée au profit du gouvernement militaire ?

En 1870, lorsque l'Italie, jugeant la France définitivement vaincue, se tourna du côté du plus fort ; et, au mépris de ses engagements réitérés, se précipita sur Rome défendue seulement par son bon droit, et par une petite troupe héroïque, vouée à un massacre certain, si Pie IX n'eut pas empêché un combat inégal. Les puissances européennes, absorbées par le spectacle de la grande lutte entre la France et l'Allemagne, inquiètes du développement de ce drame sanglant, n'osèrent rien entreprendre et laissèrent se consommer l'œuvre d'hypocrisie et de lâcheté, commencée dix ans auparavant. Mais l'Italie officielle elle-même était obligée de reconnaître que leur inaction n'était pas une connivence, que leur silence n'équivalait pas à une ratification.

« Les puissances européennes nous laissent toute la responsabilité, disait Ruggiero Bonghi, rapporteur de la loi des Garanties, elles nous regardent faire en témoins et en juges. » Et Marco Minghetti, revenant de sa mission de Vienne, avertissait ainsi son pays : « L'Europe fait ses réserves pour l'avenir. En ce moment la guerre terrible qui la désole interdit toute autre préoccupation ; mais une fois la paix rétablie, la question romaine reprendra son rang ».

Telle était bien, en effet, l'attitude des gouvernements étrangers. Toute vaincue qu'elle fût, la France refusait son adhésion : « Il est bien entendu, écrivait M. Jules Favre au chevalier Nigra, après le 4 Septembre, que la France ne vous donne aucun consentement et que vous accomplissez votre entreprise sous votre propre et unique responsabilité<sup>1</sup> ».

« L'expérience, disait à son tour M. Thiers, le 22 juillet 1871, peut seule décider si l'indépendance du Pape est

1. V. *Rome et la République française*, p. 7 et 256, cité par M. Émile Ollivier ; — *l'Eglise et l'Etat*, t. II, p. 476.

réelle, si elle deviendra un fait auquel l'Europe puisse avoir confiance. » La Prusse qui de 1866 à 1870 s'était faite la mauvaise conseillère du Piémont; qui avait provoqué sous main les affaires de Mentana, d'Aspromonte, de la Porta Pia, afin de mettre du sang entre l'Italie et la France; la Prusse victorieuse et toute puissante refuse elle aussi son placet définitif. « La question romaine, disait M. de Bismarck en 1882, est plus que jamais ouverte. L'Italie oublie sous quelle condition elle a réalisé son existence nationale. Elle oublie ce qu'elle doit à la tolérance de l'Europe, laquelle en souffrant l'unification de Rome n'a voulu que faire une expérience qui menace d'être désavouée<sup>1</sup>. »

Ces paroles et autres semblables n'étaient souvent, dans la pensée du chancelier, que des boutades destinées à faire sentir à l'Italie sa dépendance<sup>2</sup>. Voici qui est plus significatif: au Congrès de Berlin, alors que les différentes puissances se distribuaient des compensations amiables sous le regard encourageant du prince, et s'adjugeaient, qui la Bosnie et l'Herzégovine, qui l'île de Chypre, qui le protectorat de la Bulgarie, qui la Tunisie, que demanda l'Italie nouvelle? Une seule chose, la ratification diplomatique de la possession de Rome, et l'acceptation internationale du fait accompli. C'était ce qu'elle appelait la politique des *mains nettes*. Le Congrès trouva que ces mains nettes seraient des mains beaucoup trop pleines. Le délégué de France, le délégué d'Autriche-Hongrie, le prince de Bismarck tout le premier déclarèrent ne pouvoir tolérer qu'une pareille question fut posée devant le tribunal européen. Ce refus, de la part de la diplomatie, n'était-il pas un arrêt?

Cet arrêt a-t-il été révoqué? Non. Les journaux ont reproduit et commenté, encore en 1892, la réponse que le chan-

1. Conversation publiée par le *Grenzboten* (1882). V. la *Lettre du Pape et l'Italie officielle*, par M. Rendu, p. 38.

2. Bismarck se plaisait à ce jeu. Il faisait écrire dans ses journaux: « Le palais du roi n'est pas assez éloigné du palais du Pape... Il faut que la cour et la *Consulta* se transportent sur un autre point de l'Italie... Le gouvernement n'est pas encore assis à Rome: il devrait quitter une demeure inhospitalière... On ne peut dire combien durera cette situation déplorable. Un événement imprévu peut tout bouleverser. »

celier de l'empire austro-hongrois, comte Kalnoky fit en pleine séance de Délégations, au député Zallinger. C'était après le 2 octobre, et les odieuses manifestations contre les pèlerins français, où avaient retenti dans les rues de Rome les cris de : A bas les Prêtres ! A bas la France catholique ! A bas le Vatican ! A bas le Pape ! A bas le paysan de Carpineto !... Dans son interpellation, le représentant du Tyrol avait invité le gouvernement à soutenir la cause, non pas seulement italienne ou française, mais universelle de l'indépendance pontificale ; et déclaré qu'une souveraineté territoriale pouvait seule en être le garant. Loin de nier la question romaine, que l'on dit irrévocablement close, le comte Kalnoky la qualifia de « problème ardu dont la solution n'a pas encore été trouvée ». Puis il ajoute : « Le gouvernement sait parfaitement que, dans notre patrie, la grande majorité de la population est catholique ; et que ses justes revendications méritent d'être écoutées. Le gouvernement lui-même désire que la situation du Saint-Père soit telle que le comporte la pleine indépendance nécessaire à la dignité du chef suprême de l'Église ; car c'est ainsi seulement que la paix que nous voudrions voir régner entre le pontificat et le royaume d'Italie pourra se rétablir. C'est là notre vœu le plus ardent ; et si nous pouvons contribuer en quelque manière à son accomplissement, nous ne manquerons pas de diriger dans ce sens tous nos efforts<sup>1</sup>. » Non seulement le chancelier impérial reconnaissait le droit, mais il s'engageait à ne rien négliger pour obtenir qu'il y fut donné satisfaction dans les faits.

Et l'on s'explique, par tout ce qui précède, la haine que la franc-maçonnerie a vouée à la diplomatie. De prime abord, on pourrait les croire, sinon d'accord, du moins sans esprit d'hostilité réciproque. Le grief, nous venons de l'indiquer : il consiste pour la diplomatie à ne s'être pas montrée suffisamment docile aux vœux de la secte dans la question romaine. Il faut entendre avec quelle colère ils parlent de « ces perfides garanties diplomatiques qui laissent vivre à

1. V. T'serclaës, *le Pape Léon XIII*, t. II, p. 201.

Rome en sécurité nombre de parasites noirs et rouges » ; de « cette hydre de la diplomatie par qui seule se tient encore debout, l'hydre du Vatican<sup>1</sup>. » Ils sont exaspérés de voir que, malgré leurs efforts, l'empereur d'Autriche n'est pas allé rendre à Rome, au roi Humbert, la visite qu'il en a reçue à Vienne ; et que l'empereur d'Allemagne, quand il va présenter ses hommages au Saint-Père, ne part pas du Quirinal, mais de l'ambassade allemande, et dans un équipage amené tout exprès de Berlin. Quels rugissements contenus, quels rires sardoniques, dans leurs conventicules, lorsque, il y a quelques années, après l'affaire des Carolines, Bismarck, ayant reçu du Pape le grand cordon de l'ordre du Christ, commençait sa lettre de remerciements à Léon XIII, en lui donnant le titre, réservé aux couronnes, de Sire.

Du reste les francs-maçons avouent sans feinte que l'occupation de Rome n'a pas encore reçu la sanction du droit public européen. Dans le courant de l'année 1894, d'orageuses discussions s'élevèrent entre les gros personnages de la secte. Ceux d'Amérique protestaient soit contre l'élection, comme chef suprême, d'Adrien Lemmi, condamné jadis pour escroquerie par le tribunal de Marseille, soit contre le transfert du siège central de la maçonnerie à Rome. Quel était le motif de leur opposition sur ce dernier point ? Nous copions textuellement : « C'est que les puissances européennes n'ont jamais formellement reconnu la légitimité de l'occupation du territoire romain par le roi d'Italie. » « Cette abstention, ajoutent-ils, est regrettable ; mais le chagrin que nous en éprouvons n'empêche pas ce fait d'exister. Aussi est-il sage de prévoir la soudaineté d'une grande guerre qui serait aussi prompte dans ses résultats que terrible dans ses batailles... ; il faut envisager la possibilité d'une restauration par certains vainqueurs du royaume temporel du Pape de la superstition. Vraiment alors, du jour au lendemain, tout ce qui est pour nous le plus sacré se trouverait subitement au pouvoir d'un ennemi haineux et barbare, qui détruirait les choses saintes et qui, s'emparant de nos archives, mettrait la main sur tous les rouages de notre machine humanitaire... »

1. Sur cette attitude de la franc-maçonnerie, voir la brochure *De la Neutralisation de Rome*, par M. Paul Guérin, avocat à la Cour d'appel de Lyon.

Le différend s'est récemment terminé par une transaction : le juif italien Lemmi, résidant à Rome, « dans la place forte de l'ennemi », est reconnu comme chef suprême de la maçonnerie universelle. Mais les archives maçonniques, mais le fameux Palladium n'ont pas été transportés à Rome, qui n'est pas un asile sûr, parce que l'Europe n'en a pas reconnu la possession au gouvernement unitaire.

Ici on pourrait objecter la Triple-Alliance, conclue en 1883, renouvelée une première fois en 1887, une deuxième fois en 1891, renouvelable en 1895 ; par laquelle l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, l'Italie se sont garanti réciproquement l'intégrité de leur territoire. Mais d'abord, il n'y a pas en cela reconnaissance *définitive* de l'usurpation commise au préjudice des Pontifes romains, le traité étant *ad tempus*, ainsi qu'en témoignent ses renouvellements succesifs. De plus, les termes mêmes des stipulations intervenues entre l'Allemagne et l'Italie n'étant pas connues, on ne peut affirmer qu'aucune réserve n'ait été faite ou sous-entendue pour le cas d'un règlement de la question romaine.

Un jour qu'un diplomate, essayant de sonder les intimes pensées du chancelier allemand, lui disait : « On ne saurait parler devant vous de la restitution de Rome au Saint-Siège, puisque dans les traités récents vous avez garanti à l'Italie l'intégrité de son territoire. » — « Oh ! répondit M. de Bismarck, j'entends par là l'intégrité du royaume vis-à-vis de l'étranger ; cela n'a rien à faire avec la restitution au Pape d'une fraction quelconque des anciennes possessions du Saint-Siège<sup>1</sup>. »

Aussi l'Italie officielle a-t-elle beau répéter soit à ses agents, soit aux gouvernements, qu'il n'y a plus à Rome que des intérêts italiens. Elle voudrait bien fonder à cet égard une tradition, créer sur ce point une sorte de dogme diplomatique. Elle n'y parvient pas. Et elle-même revient trop souvent sur ce prétendu dogme pour ne pas faire douter de sa propre foi. « Notre droit sur Rome, disait un de ses journaux, nous semble si peu durable que nous avons perpétuellement besoin de l'affirmer et de l'entendre affirmer. Nous

1. Voir la *Lettre du Pape et l'Italie officielle*, p. 86.

avons l'air de gens qui, pour se persuader qu'ils ont des jambes, ont continuellement besoin de se les palper. »

Il faut donc le reconnaître : devant les chancelleries européennes, la question romaine demeure ouverte. On aurait même tort d'interpréter leur attitude dans le sens d'une indifférente neutralité : il n'est pas difficile de voir de quel côté elles penchent. Pas n'est besoin pour cela de déclarations aussi explicites que celles du chancelier d'Autriche. Leur résistance, durant quinze ans, aux sollicitations de l'Italie comme à la pression des Loges, est un indice suffisant de leurs dispositions. Que, pour une cause ou pour une autre, des remaniements territoriaux surviennent, — et assurément on ne saurait prétendre que la carte de l'Europe soit irrévocablement fixée — nul doute qu'une place ne soit réservée, comme on l'a vu à d'autres époques, pour la reconstitution de la monarchie pontificale.

### III

En regard des attermoiements et des réserves que la diplomatie oppose à l'occupation des États romains par la monarchie de Savoie, mettons la place de plus en plus grande qu'elle fait à la Papauté dans les affaires de l'Europe : de là encore il nous est aisé de déduire la probabilité d'un changement dans la situation temporelle du Saint-Siège.

Lorsque Léon XIII prit possession du Souverain Pontificat, il arrivait sur un champ de bataille illustré par trente années de luttes immortelles, mais seul et sans alliés, au sein de la défection, de l'indifférence ou de l'hostilité des gouvernements, qui n'avaient pas voulu sans doute livrer Rome sans retour à l'Italie, mais laissaient volontiers la Papauté dans l'isolement. Le nombre des représentants des puissances auprès du Vatican avait été plusieurs fois sensiblement diminué. Bien des vides s'étaient produits, et ils risquaient de se multiplier encore, par le triomphe au delà des monts, des ennemis de l'Église, dans les rangs de ces ambassadeurs qui, à certaines solennités, défilaient jadis en grand uniforme, sous les voûtes de Saint-Pierre, pour aller recevoir de la main du Pape une palme ou un cierge; et qui, depuis l'inva-

sion piémontaise, demeureraient les derniers témoins de la royauté pontificale. Il était à craindre que toute la représentation diplomatique auprès du Saint-Siège se réduisit un jour à l'Autriche, à l'Espagne, peut-être même à quelques républiques hispano-américaines.

La première chose à faire était de regagner cette Europe dédaigneuse ou oppressive, de renouer pour cela des relations avec les puissances, de se les rattacher par des liens de confiance, de sympathie et de respect, en attendant les liens de religion et de foi<sup>1</sup>. Comment s'est opérée cette attraction successive des gouvernements vers la Rome pontificale. Il faudrait, pour le dire, entreprendre l'histoire détaillée du règne de Léon XIII. Le fait que nous avons seulement ici à constater, c'est que les chefs des premières puissances sont venus tour à tour vers lui par-dessus toutes les préventions de parti et les dissidences de religion.

L'Allemagne, l'Allemagne du *kulturkampf*, l'Allemagne de Bismark, de Falk, de von Lutz, rend les armes après huit années de luttes, et ose s'avouer vaincue ; la force matérielle la plus formidable et la plus gigantesque s'incline devant la puissance la plus faible et la plus désarmée, puisqu'elle s'incarne dans un prisonnier et un vieillard ; les longs efforts de Léon XIII poursuivis, depuis la première heure de son pontificat<sup>2</sup>, avec une patience tenace, un tact persévérant, une patience inébranlable, finissent par recevoir leur récompense et leur couronnement.

L'Angleterre est abordée par l'Irlande, où le Souverain Pontife se trouve seul à même de dénouer la terrible question agraire ; méritant également bien soit de l'Irlande, qu'il achemine vers la liberté en la préservant de la licence révolutionnaire, soit de la Grande-Bretagne qu'il sauve d'une crise redoutable et qui sait le reconnaître en abjurant les pratiques haineuses dont Pie IX avait eu si cruellement à souffrir au temps de Palmerston.

Ailleurs c'est la Russie, qui, après des négociations sans cesse rompues et toujours reprises, vient enfin d'établir une

1. Voir T'serclaës, *le Pape Léon XIII* ; la préface par Mgr Baunard.

2. La première lettre de Léon XIII, datée du jour de son élévation, fut pour faire des ouvertures pacificatrices à l'empereur Guillaume.



légation officielle auprès du Saint-Siège : lien authentique et durable, qui permettra sans doute au Souverain Pontife de soutenir l'Église polonaise, de consoler l'Église ruthène. Ailleurs encore, c'est le gouvernement helvétique, qui met fin peu à peu à l'intrusion sacrilège des vieux-catholiques, et rétablit la hiérarchie épiscopale à Bâle et dans le Tessin. Partout se fait sentir l'action bienfaisante du Pape pacificateur. En Espagne, il s'interpose entre carlistes et alphon-sistes ; en France, entre républicains et monarchistes ; en Belgique, entre libéraux et catholiques ; et finalement « c'est à lui que donnent raison les conseils des sages, l'obéissance des peuples, le résultat des choses <sup>1</sup>. »

Il faudrait le suivre encore, — et dans la jeune Amérique, où la création d'une délégation apostolique permanente vient de couronner les progrès accomplis depuis un siècle par le catholicisme, de sceller l'alliance de la Papauté et de la grande démocratie d'outre-mer ; — dans le vieil Orient que Léon XIII appelle à lui, déclarant à ses évêques, à ses patriarches, que leurs rites antiques seront conservés, qu'il ne veut que leur retour à l'unité romaine ; — sur toutes ces plages, où se développe l'apostolat catholique ; mais, où à notre époque d'expansion lointaine, tant d'intérêts rivaux entrent en lutte, se disputant le patronage de celui qui tient sous sa dépendance les plus actifs agents de colonisation : les missionnaires.

Le Vatican est redevenu le foyer de lumière auquel s'éclaircissent même les affaires de ce monde. On peut le dire sans crainte d'exagérer, il n'y a pas de chancellerie politique aussi occupée, dont la sphère d'action soit aussi étendue que le cabinet du Pape. Ces « vingt-sept pieds carrés », comme Richelieu disait du cabinet de Louis XIII, voient s'agiter et quelquefois se résoudre toutes les grandes questions qui préoccupent ou troublent les hommes. Si tout ne part pas de là, tout finit par y aboutir. En vertu d'une idée qui s'est déjà traduite dans les faits, il est volontiers désigné comme le siège d'un tribunal d'arbitrage pour la pacifique solution des conflits internationaux. Aucune autorité humaine

1. Voir Mgr Baunard, *loc. cit.*

n'est plus universellement reconnue que celle-là. Aucune majesté ici-bas ne reçoit plus d'hommages ; et au jubilé sacerdotal ou épiscopal de Léon XIII, on a pu voir tous les souverains et chefs d'États des deux mondes, fidèles ou infidèles, « ouvrir devant lui leurs trésors, et déposer à ses pieds, l'or, l'encens et la myrrhe. »

Que faut-il conclure de tout cela ? Direz-vous avec un éminent publiciste<sup>1</sup>, qu'une disposition particulière de la Providence veut que la puissance morale et politique du Saint-Siège s'accroisse en raison inverse de la solidité de ses fondements matériels ; et que la meilleure garantie de son indépendance n'est pas dans une souveraineté territoriale, « gage de saisie, talon d'Achille » par où la Papauté est vulnérable, mais « dans ce quelque chose d'éperdu que les peuples ressentent, quand ils attachent leurs regards sur cette cime aux frêles assises ».

On ne saurait s'exprimer plus brillamment ; mais une image, pour grandiose et poétique qu'elle soit, n'est pas un raisonnement. Non, et la remarque en a déjà été faite, si Léon XIII, durant les dix-sept années écoulées de son règne, a déjà accompli de si grandes choses, ce n'est pas *parce qu'il était*, c'est *quoiqu'il fût* captif et dépouillé. Que la possession matérielle d'une ville ou d'une province ajoute peu de chose au pouvoir spirituel et à l'ascendant qu'il est appelé à exercer sur le monde, personne ne le met en doute. Mais l'importance relative du pouvoir temporel n'en est aucunement diminuée. La nourriture du corps, le vêtement, l'habitation, sont aussi choses mesquines en face de l'âme de sa nature supérieure et de ses éternelles destinées ; non seulement choses mesquines, mais gênantes, de plus d'une façon coûteuses, pleines d'inconvénients. Elles sont importantes cependant ; et il n'est pas à craindre que leur nécessité soit vivement contestée. De même pour le pouvoir temporel ; sur ce point, comme sur d'autres, il ne faut pas vouloir trop spiritualiser : ce serait sortir des conditions de notre terrestre existence.

En même temps que nous contemplons dans le Pape « la

1. M. de Vogüé, *Affaires de Rome* et articles du journal des *Débats*.

première personne intellectuelle et morale de ce monde », plus que cela, la plus grande autorité, la plus haute puissance qui existe ici-bas, considérons la situation matérielle qui lui est imposée. Ne verrons-nous pas jaillir de ce rapprochement d'incohérentes anomalies, les contrastes les plus choquants ?

Chef visible d'une société vaste comme l'humanité, vers qui se tournent tant de regards, il ne peut se montrer librement et en public à ses ouailles, circuler au milieu de son peuple ; il faut qu'il vive, comme vit là-bas, au fond des palais d'Orient, le fils du Ciel ou le Grand-Lama. Investi d'une magistrature qui n'a pas de rivale, devant laquelle s'inclinent tant de fronts, la dignité même qui l'élève si haut, le condamne à une perpétuelle immolation de l'âme et du corps, également victimes de ce solennel internement dans un palais solitaire. Peu importe qu'il se fatigue de ce régime cellulaire, de cette éternelle claustration ; qu'il prenne en dégoût les monotones promenades dans les allées ou les galeries du Vatican, comme un détenu les muettes récréations dans le préau d'une maison centrale ; peu importe qu'il sente ses forces décliner dans son insalubre demeure ; il ne peut, comme tout autre, céder à l'appel fascinant des montagnes qu'il aperçoit de ses fenêtres, et, suivant le conseil de ses médecins, aller chercher ailleurs l'air et la santé. Il est le martyr de sa fonction. Quand Léon XIII mourra, le premier usage que son successeur fera de son héritage sera de se constituer prisonnier.

La pensée de ce captif domine le monde ; elle est une loi pour les intelligences ; mais elle ne peut parvenir au monde sans que l'on sente comme une main étrangère prête à se poser sur l'expression matérielle qui la traduit ; comme une puissance ennemie prête à peser sur les communications qui la transmettent. Ses réponses, ses décisions sont attendues ainsi que des oracles ; elles sont la règle des mœurs, l'apaisement des litiges ; mais le jour où la teneur d'un de ses mandements déplaira au gouvernement italien, il suffira d'un ordre donné à quelque facteur ou employé du télégraphe pour le retarder sinon pour le supprimer. Sous prétexte de sûreté publique, de légitime défense, de bon ordre à main-

tenir, un gouvernement laïque pourra, puisqu'il s'en réserve le moyen matériel, intercepter, interdire, limiter, entourer d'obstacles les constantes relations du Pape avec les évêques, avec les délégués apostoliques, les congrégations religieuses répandues sur le globe, et dont il tient déjà sous la main les maisons-mères pour la plupart établies à Rome. Il pourra violer jusqu'au secret des affaires de conscience que les fidèles confient au Juge et Père de leurs âmes.

Des milliers et des milliers de pèlerins viennent visiter le prisonnier, mais avec la permission d'autrui ; et les précautions mêmes prises pour assurer l'ordre et le libre accès de sa demeure sont la meilleure preuve de son assujettissement ; puisqu'il ne dépend pas de lui que ces précautions soient prises ou négligées. Lorsque le 1<sup>er</sup> janvier 1888, au moment de célébrer la messe de son jubilé, Léon XIII, porté sur la *Sedia gestatoria*, faisait le tour de la basilique de Saint-Pierre et courbait sous sa bénédiction les trente mille pèlerins accourus de tous les points du monde, il put voir un instant dans cette manifestation grandiose, en même temps que l'image de son règne universel, le signal de son affranchissement ; mais l'aspect des grandes portes qu'il ne pouvait dépasser, qui ne s'ouvrirent pas devant lui, le ramena sans doute bientôt au sentiment de la réalité.

Ses nonces sont agréés par les gouvernements étrangers qui, en retour, accréditent des ambassadeurs auprès de sa personne ; entre lui et les puissances interviennent des conventions publiques, des concordats ; mais, traité au dehors en souverain, à Rome, par le fait du gouvernement italien, il est dégradé de ce rang, qu'un autre a usurpé ; il est sujet. Au dehors même, il ne conserve les prérogatives de la souveraineté qu'au prix d'une inconséquence juridique, puisque, en général, d'après le droit des gens en vigueur, le haut domaine territorial peut seul donner place dans le collège des rois<sup>1</sup>.

Au lieu d'atténuer ces contradictions, la prépondérance grandissante du Saint-Siège ne fait que les accentuer. Pen-

1. Voir là-dessus un article de M. le comte Rostworowski, *la Situation internationale du Saint-Siège au point de vue juridique*, dans les *Annales de l'Ecole libre des sciences politiques*, n° du 15 janvier 1892.

dant cette dernière vingtaine d'années, la disproportion est devenue de plus en plus flagrante entre l'État et le rôle du Pape, entre sa condition et sa fonction. Les périls dont elle recèle les germes ont été mieux aperçus, comme aussi la nécessité de les écarter<sup>1</sup>. A une époque où le patriotisme revêt une forme presque farouche, où l'antagonisme des peuples et des races est plus ardent que jamais, c'est l'intérêt de tous qu'aucune nation ne puisse monopoliser à son profit ou entraver au préjudice d'autrui une influence pareille à celle du Pontificat romain. De là à une intervention positive des puissances pour le rétablissement du pouvoir temporel la distance ne nous paraît pas infranchissable. En accroissant dans une mesure aussi éclatante le prestige et l'ascendant de la tiare, Léon XIII préparait indirectement les voies à la restauration des droits territoriaux du Saint-Siège. Il faisait de la papauté un pouvoir trop grand, il le plaçait trop haut dans l'estime, la reconnaissance et le respect des gouvernements et des peuples, pour que l'incompatibilité entre l'étendue de son action et le caractère anormal et précaire de sa position matérielle ne sautât pas à tous les yeux.

#### IV

Les gouvernements sont obligés de mettre une sourdine à leurs observations ; les catholiques sont tenus à moins de réserve ; et comme aujourd'hui, par tous pays, ils constituent une force importante, leur action peut à un instant donné jeter un poids décisif dans la balance. C'est un nouveau point d'appui pour les revendications du Saint-Siège, un nouveau motif d'en espérer le succès. Essayons de nous en rendre compte.

La séparation de l'Église et de l'État passe pour une des conquêtes de l'esprit moderne. On distingue nettement aujourd'hui les deux sociétés civile et religieuse, non plus associées, mais juxtaposées. Et toutefois aucune révolution n'a été et ne sera capable de les rendre absolument étrangères l'une à l'autre. On a pu bannir le catholicisme des ins-

1. On en peut trouver une preuve dans l'article indiqué plus haut, inséré dans une Revue absolument rationaliste.

titutions ; on n'a pas banni les catholiques du pays. La même révolution, qui enfanta le principe de la séparation, a pourvu tous les citoyens des mêmes droits politiques. A la place des évêques et des curés dans les États-généraux, il est entré dans les parlements des phalanges de fidèles, plus ardents peut-être, et plus indépendants que ne l'étaient autrefois les représentants de l'ordre du clergé. Investis ou non d'un mandat officiel, les catholiques se sont groupés dans les différents États ; ils ont constitué des partis, prêts à défendre leurs intérêts menacés, décidés à user pour cela de toutes les libertés communes : liberté de réunion, d'association, de propagande écrite ou parlée. Leur organisation et leur activité d'une part, de l'autre leur dépendance vis-à-vis de l'autorité spirituelle ont mis une arme puissante aux mains de la Papauté.

Nous ne voulons pas dire que le Pape, si bien obéi qu'il soit, n'ait pas à compter avec les préventions de ses ouailles, les passions et les rancunes de ceux qui militent sous la bannière des clefs de Saint-Pierre. En dépit d'un mot fameux, l'immense milice ecclésiastique n'est point une armée qui marche mécaniquement aux ordres de son général. Dans l'Église la plus unifiée du monde, les préjugés et les intérêts, locaux ou nationaux, sont encore un facteur que l'on ne saurait négliger. En particulier, à l'avènement de Léon XIII, les catholiques ne pouvaient brusquement faire volte-face sur un signe venu de Rome, et inaugurer, du jour au lendemain, une tactique nouvelle. De plus, en divers États de l'Europe, les catholiques se trouvaient liés, par des luttes et des souffrances communes, à des partis politiques dont il leur coûtait de renier la solidarité. Bref Léon XIII a éprouvé plus d'une fois que, si dévoués que fussent les fils de l'Église, il n'était pas toujours facile de les diriger du fond de la cour de Saint-Damase.

Mais une question qui n'a jamais soulevé l'ombre d'une dissidence est celle du pouvoir temporel. L'opinion catholique, jalouse au plus haut degré de la liberté du Pape, n'a pas besoin d'être prêchée sur les périls du *statu quo* et l'urgence d'une réparation ; sur ce point, il y a parmi les fidèles du monde entier unanimité parfaite, en même temps que

filiale adhésion au Père commun. Depuis le 20 septembre 1870, « l'action en revendication éternelle » dont Mgr Dupanloup menaçait l'Italie révolutionnaire n'a jamais été suspendue un seul instant.

Nous n'en voulons ici d'autres preuves que la campagne des Congrès, poursuivie jusqu'à ce jour, et qui a été l'épisode le plus important de cette protestation permanente contre les faits accomplis. A l'imitation des catholiques allemands qui, l'an dernier, à Cologne, en étaient à leur 41<sup>e</sup> assemblée générale, les catholiques des différents pays, à partir de 1889, ont commencé à se réunir; à Vienne, Madrid, Malines, Lisbonne, Sarragosse, Pesth, Liège, etc., sans compter Coblenz, Dantzick, etc. La question romaine n'était sans doute pas l'unique objet de la pensée catholique; mais elle ne manqua jamais d'être inscrite au programme, d'obtenir la plus large part dans les discours et délibérations: tant il est vrai qu'elle forme le point culminant de la situation et la préoccupation dominante des esprits. Partout on s'attacha à démontrer le caractère intolérable de la position faite au Saint-Père, et la nécessité d'y porter remède. La gravité des raisons apportés par certains orateurs est à remarquer.

Au Congrès de Coblenz, au mois d'août 1890, M. Lieber, député au Reichstag, et, depuis, successeur de M. Windthorst à la tête du Centre, s'exprimait ainsi: « .... Nous revendiquons la souveraineté du Pontife romain dans l'intérêt de tous les États, et de l'humanité tout entière... L'heure viendra où les puissants de la terre régleront ce vieux compte et reconnaîtront que la puissance territoriale du Saint-Siège est la base de toute autorité... »

La même année, au mois de septembre, à Liège, un Anglais, lord Ashburnham, présentait une adresse qui fut votée par acclamation. On y lisait ces paroles: « ... Si l'on veut que la justice règne dans la société, il faut commencer par réparer au sommet de la hiérarchie religieuse et politique, les atteintes portées à la plus ancienne, la plus respectable, la plus nécessaire de toutes les souverainetés... Le Congrès de Liège fait œuvre de défense et de conservation sociale, en réclamant une fois de plus la restauration de l'ordre in-

ternational et de l'ordre chrétien, également violés par la condition où est réduit le Souverain Pontife. »

Les mêmes vœux ont été renouvelés, en termes presque identiques, en 1891, au Congrès de Danzick, présidé par le comte de Ballestrem, vice-président du Reichstag ; et au Congrès de Malines qui, dans la séance du 9 septembre, déclare adhérer « avec joie à la proposition faite au Congrès de Coblenz et réitérée au Congrès de Danzick, de donner à cette revendication de l'indépendance de l'Église un retentissement extraordinaire par la convocation d'un Congrès international, spécialement chargé de poursuivre, auprès des puissances et dans tous les pays, une restauration indispensable à la sécurité des consciences et à la paix même du monde... »

Le Congrès de Baltimore, au mois de novembre 1889, était la première assemblée de ce genre que l'on vit en Amérique ; l'attente était grande ; le succès dépassa toute espérance. Coïncidant avec l'inauguration de l'Université de Washington, et les fêtes du centenaire de l'introduction de la hiérarchie épiscopale aux États-Unis, le Congrès vit accourir l'élite des catholiques du continent américain ; et parmi eux, non seulement des prêtres et des évêques, mais des hommes politiques qui avaient occupé ou qui occupaient encore des magistratures éminentes. Le rapport sur la question romaine fut présenté par M. Charles Bonaparte, un des descendants de la famille de Lucien Bonaparte. On y lisait : « Notre ferme persuasion est que la pleine liberté du Saint-Siège est indispensable au bien-être de la famille humaine... Violent cette liberté est porter un tort à l'humanité tout entière. C'est pourquoi nous protestons contre toute législation, tout acte public, désapprouvé par le Pape, comme blesant ses droits ou entravant son action. »

Comme bien on pense, la *Consulta* s'employa très activement pour contrecarrer ou empêcher plusieurs de ces assemblées ; mais ses efforts demeurèrent infructueux. Ni en Autriche, ce pays allié de l'Italie où il eût suffi d'un mot de l'empereur pour annihiler l'initiative des chefs catholiques, ni en Espagne ou en Portugal, deux pays dont les gouvernements ne passent pas pour être actuellement les amis atti-



trés de l'Église, elle ne réussit; partout la diplomatie italienne fut mise en échec, et les choses suivirent leur cours.

Il n'a pas manqué de gens dans un certain monde, qui ont souri de ces démonstrations et proclamé leur parfaite inutilité. Il y a là, ce nous semble, une grande erreur. Si elles ne portent pas des fruits immédiats, de pareilles manifestations préparent l'avenir. Jamais les promoteurs des congrès catholiques n'ont eu la naïveté de croire qu'ils allaient provoquer, sans coup férir, la réunion d'une conférence internationale européenne pour rétablir le Pape dans ses droits; mais, qui ne le sait, l'Europe est dans un état d'équilibre éminemment instable. D'un moment à l'autre, une secousse peut se produire, un conflit peut surgir et amener de profonds remaniements, bouleverser l'ordre de choses existant. En présence d'événements toujours possibles, est-il inutile que la question romaine soit constamment posée devant l'opinion, rappelée sans cesse aux préoccupations des hommes politiques, jusqu'au jour où elle pourra être évoquée devant l'aréopage des puissances? Le congrès de Vienne ne s'est pas réuni exprès pour rétablir la souveraineté pontificale; il n'en a pas moins restitué au successeur de saint Pierre le patrimoine qui consacrait son indépendance.

L'action des catholiques est comme un excitant énergique, un stimulant salubre, qui empêche les gouvernements de s'endormir, secoue leur apathie; et, le moment venu, les poussera à trancher, selon les vœux de la catholicité, une question qui touche aux intérêts les plus graves, aux nécessités les plus pressantes, de la société civile et religieuse.

Ainsi l'ont pensé des hommes de la valeur de M. Gladstone, déclarant, dès la première apparition des Congrès<sup>1</sup>, qu'il y avait là une force qui s'imposerait aux gouvernements. Plus précieux encore que ces témoignages sont les encouragements de Léon XIII, qui n'a pas cessé d'exhorter les catholiques à persévérer dans cette ferme et unanime protestation, laquelle tôt ou tard produira ses fruits.

1. Article de la *Ninetenth Century*.

## V

Considérons enfin le péril européen. Socialisme et anarchisme en sont les deux aspects. La richesse, et par la richesse la jouissance sont devenues l'unique objet de l'universelle convoitise. Pour y parvenir, deux systèmes sont préconisés. Les uns veulent tout donner à l'État, qui accumule et réunit en ses mains, capitaux, moyens de production, instruments du travail, y compris le sol et les mines, et, seul administrateur aussi bien que seul propriétaire, a mission de répartir, entre tous les membres du corps social, les charges comme les bénéfices. Les autres, se jetant à l'extrême opposé, revendiquent l'indépendance de toute règle, de tout frein, de tout gouvernement, et proclament l'anarchie en arborant la devise : ni Dieu ni maître. — En un point seulement les deux écoles s'entendent, sur la nécessité d'exproprier le bourgeois, le propriétaire, le capitaliste. Pour les collectivistes, l'expropriation est un préalable; pour les anarchistes, elle est le but définitif. Après l'expropriation, les collectivistes entendent gouverner à outrance, les anarchistes entendent qu'on ne gouverne pas du tout; comme on l'a dit spirituellement : il n'y aura plus rien, personne ne sera chargé de l'exécution du décret, et le monde marchera à merveille dès que chacun fera ce qu'il voudra.

Contre l'anarchisme et les forfaits qu'il suscite, de prime abord, l'État moderne peut se croire suffisamment armé. N'a-t-il pas ses lois et ses tribunaux, ses procureurs et ses gendarmes? Et toutefois, il ne paraît guère possible de combattre victorieusement l'anarchie, alors qu'on ne respecte pas soi-même ou qu'on laisse impunément violer le principe d'autorité, dans celui de tous les pouvoirs terrestres qui en est la manifestation la plus haute; qui n'a pas seulement le même droit que toutes les autres royautés ou souverainetés, mais qui se distingue de tous ses rivaux et se met hors de pair par les titres absolument exceptionnels qu'il possède.

En septembre 1858, Mazzini écrivait dans son journal : « Se rencontrera-t-il jamais un roi, un chef d'État, qui enlève

Rome à la Papauté? Une autorité dérivée, secondaire, se décidera-t-elle jamais à détruire la source de toute autorité dans l'Europe gouvernementale, en consommant le plus grand acte révolutionnaire que l'on puisse actuellement concevoir?... Non, ajoutait-il, en se répondant à lui-même, on soumettrait plutôt l'Italie tout entière à la domination du Pape. »

Mazzini se trompait. Un roi, poussé par l'ambition et entraîné par les sectaires, devait arracher au Pape son domaine temporel; et l'Europe, par suite de ses divisions intestines, de ses luttes armées, par suite aussi des influences occultes qui depuis longtemps l'enveloppaient, l'Europe a fermé les yeux, et, tout en réservant l'avenir, a laissé l'iniquité s'accomplir jusqu'au bout. L'Europe paie sa faute. Le principe d'autorité qu'elle a laissé fouler aux pieds dans son représentant le plus auguste va diminuant chaque jour, et, en sens inverse, se développe avec une effrayante rapidité la haine sauvage de toute supériorité, de toute suprématie.

Nous ne voulons point parler, bien entendu, de ces courants d'opinion qui amènent des modifications dans la politique des peuples, tels que substitutions de dynasties, modifications de forme gouvernementale, participation plus ou moins large des différentes classes à la direction des affaires, extension du suffrage universel,... etc., toutes révolutions qui peuvent être justifiables en soi, dont la légitimité ou l'opportunité dépend des circonstances.

Nous parlons de l'autorité sociale prise en elle-même, quelle qu'en soit l'organisation extérieure ou le titulaire. Or, à l'heure actuelle, cette autorité est également menacée, dans toutes les formes qu'elle revêt, dans tous les représentants qui la détiennent, qu'ils s'appellent empereurs, rois, ou présidents de république.

Et il ne pouvait en être autrement. Attaquer la souveraineté temporelle des Papes, c'était ébranler tous les droits en Europe. « La violation des droits du Saint-Siège et du Pontife romain, disait Léon XIII dans une lettre au cardinal Nina, devait nécessairement être funeste dans ses conséquences au bien-être et à la tranquillité des nations.... Quand elles voient les droits les plus anciens et les plus augustes

méconnus dans la personne du vicaire de Jésus-Christ, elles sentent s'ébranler leurs idées de devoir et de justice; leur respect pour la loi s'affaiblit, et la voie est ainsi ouverte à la destruction de la base sur laquelle repose l'existence même des sociétés. »

Il ne pouvait en être autrement; car, outre que le mépris de l'autorité est chose contagieuse et se communique aisément de pouvoir à pouvoir, de nation à nation, la révolution, par la victoire qu'elle remportait, avait la preuve de sa force à elle et de la faiblesse de ses adversaires. Rome, capitale usurpée devenait au centre du monde comme le théâtre de l'injustice visible et rayonnante. Elle symbolisait le triomphe des forces subversives; elle était un foyer d'excitation, un exemple provocateur de haine et de combat à outrance contre le droit et la morale publique, une menace éloquente pour tout l'ordre social.

Veut-on remédier au mal; il ne suffit pas de réprimer les exploits isolés des anarchistes, de sévir contre les attentats multipliés des régicides en Allemagne, en Espagne, en Italie, en Russie, en France; il faut, comme le disaient les orateurs des congrès catholiques, supprimer cet attentat permanent dont Rome étale l'insolent spectacle, rétablir le droit là où il a été le plus indignement violé. Tant que les choses resteront ce qu'elles sont depuis 1870, les démagogues, quelle que soit la secte à laquelle ils appartiennent, poursuivront, sous l'ombre tutélaire de la haute maçonnerie, leurs rêves de destruction universelle. Tant que les gouvernements ne reviendront pas, en rétablissant le pouvoir temporel, aux grands principes de justice politique, naturelle et chrétienne, l'œuvre de salut n'aura pas commencé.

Léon XIII, dès le premier jour de son pontificat, conçut l'espoir que les gouvernements en guerre avec l'Église se lasseraient d'un conflit qui ne pouvait profiter qu'aux influences révolutionnaires. Il prévit que, hétérodoxes ou catholiques, les plus grands États du continent sentiraient tôt ou tard le besoin de réunir toutes les forces conservatrices et que, dans cet effort pour relever en Europe le principe d'autorité, les puissants de ce monde ne sauraient se passer du Saint-Siège. L'événement a justifié ses prévisions. N'a-

t-on pas vu les souverains d'Allemagne ou de Russie, les ministres whigs ou tories d'Angleterre, accepter avec reconnaissance ou même solliciter discrètement l'aide du Vatican pour la gouverne de leurs peuples; utiliser, en cas de crise intérieure, cet empire que l'Église, toute désarmée qu'elle soit, conserve encore sur les âmes et sur les sociétés?

C'est quelque chose; ce n'est pas assez encore. Mais ne peut-on pas espérer qu'éclairés de plus en plus sur les conditions nécessaires du salut social, les gouvernements s'accordent enfin pour restituer à cette autorité, dont ils sont loin de dédaigner le concours, le point d'appui terrestre dont elle a été dépouillée, et qu'elle réclame comme indispensable à l'accomplissement de sa mission? Ne peut-on pas espérer, qu'effrayés des conséquences de leur œuvre, ils travaillent à remettre à sa place, en Italie, la pierre angulaire de tout pouvoir public, qu'ils ont eu l'imprudence d'ébranler, ou la faiblesse de laisser renverser?

En face des conceptions anarchistes, contraires à la notion même de l'État, l'État est suffisamment armé, sinon de moyens matériels de répression, au moins de bonnes raisons. En face du collectivisme, qui ne fait qu'exagérer cette notion, il est dépourvu même d'arguments valables. Contre une doctrine qui tend à le supprimer, l'État moderne a ses coudées franches; il peut, sans se contredire, mettre en mouvement toutes les forces dont il dispose. Contre une doctrine qui prétend le conquérir pour le fortifier plus encore, pour le faire dominer et rayonner davantage, il est fort embarrassé. Les socialistes ne représentent pas seulement un parti qui veut arriver aux affaires, ils représentent un système dont le principe est la souveraineté absolue de l'État: beaucoup de pouvoirs laïques, que les socialistes alarment aujourd'hui, professaient ce principe avant eux.

En dehors et au-dessus des États, impuissants en vertu même des maximes qu'ils ont professées et des pratiques qu'ils ont suivies, à lutter contre le collectivisme, il subsiste encore dans le monde un organisme fécond et robuste, un seul; c'est l'Église. Toujours elle fut assez strictement fidèle à sa loi pour refuser d'être partie de l'État; grâce à cette atti-

tude, elle a conservé sa suprématie autonome ; elle n'a jamais consenti la servitude que certains gouvernements voulurent lui imposer ; multipliant les protestations, elle n'a jamais laissé prescrire ses droits à la liberté. Seule elle peut essayer, avec quelques chances de succès, de comprimer ou de discipliner les aspirations socialistes ; elle n'a pas pour cela de démenti à se donner, il lui suffit de se continuer.

Eh bien, cette unique force de résistance qui nous reste, est-ce le cas de paralyser son action, en plaçant la volonté qui la dirige sous la dépendance extérieure et la subordination matérielle d'un des vingt États qui se partagent l'Europe ? N'est-il pas urgent, au contraire, de la mettre à même de s'exercer librement et avec toute son efficacité ? Et, quoi qu'il en soit de leurs prétentions contre ce qu'ils appellent les empiétements de l'Église, les gouvernements, pressés par les nécessités du combat, ne se décideront-ils pas enfin à cette mesure que commande leur propre intérêt ?

Anarchistes et socialistes s'entendent pour l'abolition de la propriété privée. A chacun son tour, disent-ils, il est temps que les prolétaires prennent la place des bourgeois ; ou plutôt — car une substitution ne serait qu'un fait transitoire, — liquidons, non pas seulement les propriétaires, mais la propriété elle-même.

A ces prétentions, que peuvent bien opposer les gouvernements, s'ils sont les premiers coupables ? Que répondront-ils aux orateurs du communisme, si ceux-ci viennent leur dire : « Mais ce grand principe de la propriété, vous-mêmes l'avez violé en confisquant et détenant le bien d'autrui, les biens d'Église, les possessions séculaires des Papes ; nous ne faisons qu'étendre vos pratiques. » Ce ne serait pas la première fois que cet argument *ad hominem* aurait été employé. Et de réplique possible, on n'en voit guère, si ce n'est la restitution.

Pour assaillir et bouleverser la société, anarchistes et socialistes, appellent à eux, en tout pays, les masses profondes de la nation, cette plèbe innombrable, adulte de corps, majeure de droits, souveraine dans la cité politique, mais

subordonnée dans la cité civile ; et qui, après avoir disposé de l'État, un jour d'élection, se retrouvant le lendemain derrière une machine ou au fond d'un puits, ne sent que davantage s'allumer en son cœur la colère et la haine. De nouveaux barbares sont là, menaçant la civilisation européenne ; ils ne campent plus en dehors de nos frontières, ils ne viennent plus des steppes de l'Est ou des forêts du Nord ; ils sont établis au milieu de nous, ils parlent notre langue ; ils sont de notre race et de notre sang.

Comment les contenir ? par la force ; mais la force est entre leurs mains. Par l'instruction ? mais les vapeurs des quelques notions scientifiques qu'ils ont reçues à l'école primaire ne leur montent déjà que trop au cerveau. Par des lois ? mais la contrainte légale risque trop souvent d'envenimer les plaies qu'elle prétend fermer. Les lois, si bonnes qu'elles soient, ne valent que par le principe qui les inspire et l'esprit qui les applique. Ce qu'il faut à ces foules populaires, retombées dans la barbarie pour avoir perdu la foi en Dieu et l'espérance au ciel, c'est une parole de foi et d'amour, la seule qui puisse donner la paix avec la vie. Mais cette parole, qui en a le secret ? Où est-elle la fontaine de vie et d'amour, *fons vitæ, fons amoris*, si ce n'est dans l'Église ? Et convient-il, à une heure où tant d'âmes sont haletantes et desséchées, d'en faire une fontaine scellée, captive aux mains d'un gouvernement qui peut, à son gré, en fermer la source, en intercepter les canaux, en empêcher l'accès ?

Un jour, pour parer aux dangers de la situation, on a essayé d'une entente entre les puissances. Oubliant un instant leurs trop justes défiances et leurs légitimes rancunes, les gouvernements se sont tendu timidement une main pacifique, par-dessus leurs frontières hérissées de forteresses. Un jeune et remuant souverain s'était mis à la tête de l'entreprise et présidait la Conférence. Mais à quoi peuvent bien aboutir des Conférences où l'on se borne à discourir, entre deux banquets, sur la protection du travail et sur la situation des ouvriers ? Trouvera-t-on un jour plus d'avantages que d'inconvénients à lier les États par une réglemента-

tion ouvrière commune? Nous ne le savons pas. Certainement ce qui importe avant tout, ce qui suffirait peut-être, ce serait d'animer les diverses nations d'un même esprit, de les plier à un même enseignement. Mais qui donc, sinon l'Église, pourra jamais souffler aux nations diverses un même sentiment, imprimer aux peuples une direction commune, en rapprochant les esprits et en unifiant les âmes? Est-il une autre institution qui puisse répéter l'*unum sint*, qu'elle a pris sur les lèvres de son fondateur? Et si jamais il y a place pour un « internationalisme » efficace et pratique, qui donc, mieux que la Papauté, pourra le recommander?

La Papauté! mais le voilà ce pouvoir, non pas seulement international, mais *suprà-national*, dont le monde, travaillé par les agitations socialistes, et peuplé d'armées prêtes à en venir aux mains, sent vaguement la nécessité, recherche d'instinct l'intervention; la Papauté, qui, par ses origines comme par sa fonction, est le vrai patriarcat œcuménique, dont les encycliques s'adressent également aux habitants des cinq parties du monde, qui depuis longtemps est habituée à présider, dans ses conciles, les véritables Congrès internationaux, qui maintes fois a su grouper les peuples et les princes pour une action commune, qui a été enfin le grand agent d'unification du monde moderne.

Pendant des siècles, la Papauté avait fait de la chrétienté un corps vivant, n'ayant qu'une âme, et obéissant librement à des lois communes. Maintenant encore, quoiqu'on en dise, elle reste le lien le plus fort de notre civilisation occidentale. Ce lien, déjà si affaibli, est-il à propos de l'affaiblir encore? Ce pouvoir, destiné à envelopper tous les autres, pour en tenir unies les forces divergentes, peut-il, raisonnablement, rester emprisonné dans le cadre étroit où l'Italie a prétendu l'enfermer? Arbitre désigné pour poser la borne de la justice, entre ceux qui possèdent et ceux qui ne possèdent pas, entre ceux qui commandent le travail et ceux qui l'exécutent; arbitre souhaité pour pacifier les vieilles querelles ou les récentes et plus ardentes rancunes des nations, peut-il demeurer la simple annexe de la dernière-née d'entre elles, son hôte, son locataire, pour ne pas dire son prisonnier?

Non; l'ordre européen s'y oppose, tout autant que la cons-



science catholique; dans la question du pouvoir temporel, les intérêts de l'Église sont en jeu, mais aussi la conservation de la société. C'est la maison du Seigneur qu'il s'agit de défendre, mais aussi la cité terrestre, aux croulantes tours de pierre, l'humaine demeure aux murailles qui penchent, qu'il faut préserver d'une ruine totale, en rétablissant la clef de voûte de tout l'édifice.

## VI

En résumé, de quelle manière se dénouera la crise religieuse actuelle; quand et comment, par une pente insensible ou par un choc subit, les Italiens seront-ils acculés à l'alternative de quitter Rome ou d'en chasser le Pape? Bien habile serait celui qui pourrait le deviner. Mais ce qu'il est permis de prévoir, c'est que, tôt ou tard, par suite de circonstances que, n'ayant pas le don de prophétie, nous ne saurions déterminer, qui toutefois sont certaines, on arrivera fatalement à l'une ou l'autre des situations suivantes :

Ou bien le gouvernement subalpin, vaincu par un mouvement d'opinion du peuple italien et des catholiques de tous pays, renoncera à sa prétention insoutenable de régler seul les destinées de la Papauté, de considérer la loi des garanties comme son dernier mot; et il reconnaîtra enfin que les conditions d'existence du chef de la catholicité doivent être débattues, d'abord avec le Pape lui-même, puis avec les nations chrétiennes.

Ou bien, grâce à l'apathie des peuples, à leur aveuglement, ou à leur adhésion, il persistera dans son usurpation de 1870, et il continuera à refuser même l'échange d'idées diplomatiques sur ce sujet.

Dans la première hypothèse, une détente se produira aussitôt; à l'ère des conflits succédera celle des négociations. Il s'agira de concilier l'immunité et l'affranchissement de toute juridiction séculière quelconque, condition nécessaire de l'indépendance pontificale, avec le nouveau régime politique de la péninsule.

La restauration du pouvoir temporel, dans l'étendue et la forme anciennes, donnerait sans doute pleine satisfaction aux exigences de l'immunité. La difficulté serait de la faire cadrer

avec les transformations d'ordre public opérées en Italie. Mais, quoi qu'en aient dit certains auteurs<sup>1</sup>, il nous semble qu'il y a place pour d'autres solutions. L'opinion qui exclut toute autre base d'arrangement n'est pas une vérité dogmatique à laquelle l'intégrité de la foi soit attachée; pas même un de ces enseignement de l'Église dont un catholique ne peut s'écarter sans témérité ni scandale.

« Que la souveraineté temporelle du Saint-Siège ait été instituée par un dessein particulier de la divine Providence; qu'elle soit nécessaire, dans les circonstances actuelles, pour que le Pontife romain, n'étant le sujet d'aucun prince ou d'aucun pouvoir civil, exerce dans toute l'Église, avec la plénitude de sa liberté, sa suprême puissance, et l'autorité dont il a été divinement investi par Notre-Seigneur Jésus-Christ. » Pie IX et l'épiscopat en 1862; après eux, Léon XIII, en maintes circonstances, n'ont pas déclaré autre chose. Encore est-il bon d'observer qu'ils n'ont pas entendu ériger leur déclaration en dogme<sup>2</sup>.

De l'extension et de la forme du principat civil qu'ils réclament, ils n'ont rien voulu dire de plus précis. On peut donc, sans être infidèle à leur pensée, et toute réserve faite du jugement du Pape, arbitre suprême de la question, soutenir que le pouvoir temporel est susceptible de plus et de moins, qu'il admet des changements dans son mode d'exercice, aussi bien que dans son étendue.

Le seul point que l'autorité souveraine ait jusqu'ici mis hors de conteste, c'est le retour de la ville de Rome à ses maîtres légitimes. Une même cité ne saurait contenir à la fois un Pape et un Roi. Un roi a pu vivre à Rome à côté d'un Pape captif; il ne pourrait y rester à côté d'un Pape délivré.

Pour le surplus, le champ reste ouvert à la variété des combinaisons. Zone libre allant du Vatican jusqu'à la mer par Ostie et par Civita-Vecchia; ou bien se dirigeant en sens inverse jusqu'à l'Adriatique; le Pape restant ainsi en communication directe et sans intermédiaire avec le monde entier;

1. Le cardinal Bartolini, dans sa *Vie du pape Zacharie*, préface, a soutenu qu'aucune autre solution n'est admissible. Voir d'autres tenants de cette opinion dans De Angelis, *Prælectiones juris canonici*, t. II, liv. III, titre v, 12.

2. *Hæc Ecclesiæ definitio non fuit dogmatica*, De Angelis, *loc. cit.*, n° 15.

son indépendance financière garantie en outre, s'il le faut, non par des subsides qui sont aléatoires, mais par des immeubles qui lui seraient attribués en Italie et dans les divers pays catholiques; à Rome même sa souveraineté politique s'exerçant, si l'on veut, par le moyen d'un *municipe*, et prenant les allures d'une suzeraineté, comme au moyen âge, avant la concentration commencée par Alexandre VI et Jules II... On a parlé de tout cela.

Une idée mise récemment en avant par des hommes de grand savoir et de grand dévouement chrétien est la neutralisation de la ville de Rome et de son territoire. D'après ces publicistes, la neutralisation, innovation de notre siècle, invention de la diplomatie moderne, appliquée déjà avec succès en Suisse, en Belgique, dans le Luxembourg, conviendrait si bien à la Papauté qu'elle semble avoir été faite exprès pour elle. L'État romain reconstitué y trouverait non seulement la garantie d'indépendance extérieure et d'intégrité territoriale, qui constitue l'idée générale et le fond commun de toute neutralité, mais encore une assurance contre les révolutions du dedans, puisque l'acte des signataires aurait précisément pour but le maintien du Saint-Siège dans son double pouvoir spirituel et temporel.

D'autres systèmes pourraient être proposés et débattus; on choisirait le meilleur; le dernier mot revenant, comme de juste, au Souverain Pontife.

L'hypothèse des négociations, étant la plus pacifique, est la plus désirable, mais ce qui est désirable n'est pas toujours probable. Le probable, c'est que le gouvernement des révolutionnaires modérés ou violents s'obstinera et, persistant dans l'usurpation de 1870, ne se prêtera à aucun accommodement équitable. Ayant tant de peine à ne pas rêver de Carthage, comment abandonneraient-ils Rome? N'a-t-on pas entendu le roi Humbert, dans son récent discours du trône, annoncer pompeusement le vingt-cinquième anniversaire du 21 septembre, et les fêtes jubilaires qui doivent célébrer le souvenir de l'invasion sacrilège et en consacrer le résultat?

N'allez pas conclure de ce fait à la prolongation indéfinie de ce qui existe. Il y a dans les choses un mouvement interne qui les pousse, quoi qu'en aient les hommes, à la

maturité de leurs conséquences. Les habiles politiques voudraient, tout en opprimant le Pape, sauver les apparences, utiliser même le secours des influences religieuses qui dispensent de beaucoup de carabiniers; ils tiendraient à conserver les églises ouvertes à côté du Vatican fermé. Les sectaires ne leur permettront pas toujours cette hypocrite équivoque. Eux sont logiques et sincères. Ils ne visaient pas seulement au pouvoir temporel en poussant à la conquête de Rome; ils entendaient atteindre le pouvoir spirituel lui-même; ils ne l'ont pas dissimulé. Expulsion de l'étranger, libération de la terre italienne, unification politique de la péninsule, tout cela, à leurs yeux, n'était que des moyens; le but était plus loin. « Rome, disait Lemmi aux francs-maçons, dans une circulaire du commencement de l'année 1893, Rome avec son nom et ses vertus fatidiques dans l'histoire du monde, sera le champ des dernières luttes... Le Quirinal et le Vatican se trouvent maintenant en présence; il s'agit de résoudre le conflit séculaire... Nous ne voulons pas renvoyer la tâche à la postérité <sup>1</sup>. »

Ayant donc terminé les travaux d'approche, ils sonnent pour l'assaut définitif. Étant les plus résolus, ils entraîneront les indécis, et deviendront les plus forts. Le roi leur obéira-t-il; ils le mettront en avant, sauf à le congédier plus tard. Leur résistera-t-il; ils s'en débarrasseront incontinent. Dans l'une ou l'autre supposition, à leur remorque, on rejettera un jour la défroque religieuse dans laquelle on se cache; et le programme officiel deviendra ouvertement celui de Garibaldi: abattre le christianisme, purger la terre du prêtre, en finir avec le pouvoir spirituel comme on en a fini avec le pouvoir temporel.

Alors, selon la parole de Manzoni rappelée et commentée par M. Émile Ollivier<sup>2</sup>, deux ultimatums également inflexibles seront aux prises; la lutte sans ménagements commencera entre les envahisseurs de Rome et la Religion. La reste du monde ne tardera pas à s'y mêler. D'un côté, il y aura tous les athées, tous les matérialistes, tous ceux qui proclament que les religions sont à bout, que Dieu, l'âme, la vie à

1. T'serclaës, *Léon XIII*, t. II, p. 217.

2. Émile Ollivier, *le Pape est-il libre ?* p. 57-58.

venir ne sont que des mots, que les directions de la science positive suffisent comme guide et comme frein à l'homme émancipé. De l'autre, tous les croyants dans l'opinion desquels détruire le catholicisme c'est, à n'envisager que les effets sociaux, tout mettre en ruine dans les mœurs et dans les lois, déchaîner les cataclysmes sur les sociétés assez insensées pour enlever les espérances du ciel à des malheureux auxquels on ne sait pas donner les espérances de la terre.

« A ces croyants se joindront tous les philosophes fidèles aux systèmes spiritualistes, les membres des diverses sectes évangéliques, même les libres-penseurs reconnaissant, avec Proudhon, que la religion est encore pour l'immense majorité des mortels le fondement de la morale, la forteresse des âmes. Les uns soutiendront que la croyance au surnaturel est l'abêtissement de la raison; les autres répondront que c'est la condition de son équilibre. D'un côté on évoquera l'omnipotence de l'État, l'*obligatoire* sous toutes les formes; de l'autre, on réclamera le droit individuel, les franchises imprescriptibles de la conscience. Soumettez-vous, diront les incrédules, nous sommes la force; nous bravons votre force, diront les hommes de foi; qui peut mourir n'est jamais faible, *nec timemus*. A la tête d'un camp se placeront les docteurs les plus résolus des négations radicales; à la tête de l'autre surgira du fond d'un couvent un nouvel Hildebrand, quelque moine au cœur de lion. Finalement, il faudra que l'unité italienne, si elle s'obstine à servir l'iniquité, soit brisée, ou que l'unité catholique soit anéantie.

« Nous verrons lequel des deux l'emportera<sup>1</sup> ».

1. Émile Ollivier, *loc. cit.*

LE  
PETIT-FILS DU GRAND CONDÉ  
LOUIS DE BOURBON

SON ÉDUCATION AU COLLÈGE DE CLERMONT ET LOUIS-LE-GRAND

1676 - 1684

D'APRÈS LES DOCUMENTS ORIGINAUX

III. — DE TROISIÈME EN PHYSIQUE

(Octobre 1679 — août 1684<sup>1</sup>)

IV

Les vacances de 1679, très éprouvées par une maladie épidémique qui sévit sur les enfants de M. le Duc, relégués à Précy-sur-Oise, n'avaient pas procuré à Louis de Bourbon des plaisirs sans mélange. Quelques accidents de santé, légers et insignifiants, reparurent encore de temps à autre après la rentrée en troisième; ils ne nuisirent plus aux études.

Le travail avait repris. L'émulation redoublait. On était en cette classe supérieure de grammaire, la mieux faite, par son cadre élargi, pour permettre à des émules exercés depuis les rudiments de déployer les uns contre les autres l'expérience de leur tactique consommée. Les princes de Nassau<sup>2</sup>, et

1. V. *Études*, 15 mai et 15 juin 1895.

2. Guillaume-Hyacinthe, prince de Nassau-Siegen, né le 18 février 1666, était petit-fils de Jean III de Nassau-Siegen dont la conversion au catholicisme avait entraîné celle de Jean-Louis de Nassau-Hadamar, et l'un des dix-sept enfants de Jean-François-Désiré de Nassau-Siegen, mort en 1699. Il perdit sa mère Marie-Éléonore-Sophie, fille du margrave de Bade, à l'âge de deux ans (1668), et ce fut la première épreuve d'une vie qui ne les compte pas. Marié deux fois : 1° en 1687, avec Marie-Françoise de Furstemberg, qui lui donna deux fils décédés avant leur père ; 2° en 1698, avec Marie-Anne-Josephe de Hohenlohe qui le laissa de nouveau veuf en 1723 ; il s'éteignit sans postérité en février 1743. — Attaché au parti français comme les Furstemberg, Guillaume-Hyacinthe subit le contre-coup des désastres de la fin du règne de Louis XIV. Les habitants de Siegen s'étant plaints

Camille<sup>1</sup>, Billy<sup>2</sup> et Armagnac, Chalype<sup>3</sup>, les Louvois et les Mesmes<sup>4</sup>, tous vieux adversaires, entament une nouvelle campagne et ils l'espèrent décisive.

Avec la Toussaint arriva une excellente recrue : c'était un petit méridional<sup>5</sup>, fils de M. de Féransac, officier de la maison de Condé<sup>6</sup>. Il était reçu comme page au service du duc de Bourbon. « Il a étudié dans son païs, et il dit qu'il expliquoit Quinte-Curse; on verra de quoy il est capable, et on le fera aller en classe. » Ses débuts furent excellents; le duc le prit bien vite en affection<sup>7</sup>.

Mais une cérémonie religieuse s'annonçait, qui, plus encore que les aiguillons de l'émulation entre princes et pages, plus qu'un second prix de version obtenu à la fin du premier tri-

au Conseil aulique, obtinrent un arrêt contre lui (1708), et il ne fut remis en possession de ses États que l'année suivante, par la diète de Ratisbonne. Expulsé une seconde fois, il fut encore rétabli dans ses droits (1711), mais une garnison de troupes de l'électeur de Cologne dut rester au château de Siegen. Ces démêlés avec ses sujets contribuèrent sans doute à lui faire abandonner le gouvernement de sa principauté à ses deux frères cadets, pour aller vivre à la cour d'Espagne sous le titre de comte de Châlons. Cf. : *Le Comte Jean-Louis de Nassau-Hadamar, neveu du Taciturne, (1590-1653), converti à la foi catholique en 1629; et Le Comte Jean de Nassau-Siegen, dit le Jeune, (1583-1638), petit neveu du Taciturne, converti à la foi catholique en 1613 (Extraits des Précis historiques, 1885 et 1886)*. Voir aussi le récent et bel ouvrage de M. le marquis d'Aragon : *Un Paladin au dix-huitième siècle. Le prince Charles de Nassau-Siegen, d'après sa correspondance originale inédite de 1784 à 1789*. Paris, Plon, 1893, in-8. — Le prince Guillaume-Hyacinthe est souvent mentionné, comme émule du duc de Bourbon, dans les lettres du P. Du Rosel à Condé, 9 et 12 mai; 7 novembre 1679 et *passim*. P. C., complétées par le programme du ballet de *Plutus*, 5 août 1682.

1. Camille, dit le *Prince Camille*, nom qu'il garda après le collège, était fils de Louis de Lorraine, comte d'Armagnac et de Catherine de Neufville. Né le 25 ou 26 octobre 1666, il mourut à Nancy en décembre 1715, avec le titre de grand maréchal de Lorraine. Voir son article dans *La Chesnaye-Desbois*, t. XII, col. 433. Sur cet adversaire « plus dangereux que Mgr le prince de Nassau », lire du Rosel à Condé, 16 mai 1679, etc. P. C.

2. Le petit de Billy avait sans doute pour père M. de Billy, l'écuyer de Mme de Longueville. Du Rosel à Condé, 3 janvier 1680, etc. P. C.

3. Même au même, 6 juin 1679. P. C.

4. Même au même, 7 novembre. P. C.

5. Même au même, 2 novembre. P. C.

6. On trouve des lettres de lui dans les correspondances. P. C.

7. Du Rosel à Condé, 7 novembre 1679 et 3 janvier 1680. P. C.

mestre<sup>1</sup>, exerça sur l'écolier de troisième une heureuse influence.

Louis de Bourbon était entré depuis quelques mois en sa douzième année (11 octobre 1679). Ondoyé, sans aucun doute, aussitôt après sa naissance<sup>2</sup>, il n'avait pas encore reçu le baptême solennel. Dans ce fait, anormal à notre époque et contraire d'ailleurs aux avis du Rituel, il n'y avait alors rien de bien extraordinaire pour un prince du sang. Diverses circonstances intervenaient dans la fixation du grand jour. La moins importante n'était pas le choix des parrain et marraine<sup>3</sup>. Pour le petit-fils de Condé, il semble qu'on ait voulu faire coïncider son baptême public avec une autre fête de famille, superbe en apparence, mais voilée de quelque tache en son éblouissante splendeur : le mariage de l'aîné des jeunes princes de Conti, Louis-Armand Bourbon, avec Mademoiselle de Blois, fille de Louis XIV et de Louise de La Vallière, aujourd'hui pleurant son péché dans un cloître<sup>4</sup>.

Il ne fallait rien moins que ce double événement pour faire reprendre à Condé, de plus en plus enfermé dans sa retraite de Chantilly, le chemin du château de Saint-Germain. Le héros solitaire, en rupture ouverte avec les manières de la jeune cour, dont son beau neveu Conti était un des plus galants modèles, consentit à subir l'opération de la toilette, — la toilette du vieux lion, — décrite par Mme de Sévigné dans une si jolie page<sup>5</sup>.

1. Bergier à Condé, 29 décembre 1679. P. C.

2. En l'absence de documents, nous le concluons de ce qui avait eu lieu pour son frère aîné, le premier duc de Bourbon qui, né le samedi 5 novembre 1667, fut ondoyé le jour même par le curé de Saint-Sulpice, et mourut le 8 juillet 1670 sans avoir été baptisé. *Cérémonial ms.* Archives de la maison de Condé.

3. Sans remonter au grand Condé, né le 8 septembre 1621 et baptisé seulement le 5 mai 1626, nous pouvons citer, parmi les frères et sœurs du duc de Bourbon, Marie-Thérèse, née le 1<sup>er</sup> janvier 1666, baptisée le 22 janvier 1669 (*Gazette*); Anne-Louise, née le 11 août 1675 et qui attendit pour être nommée jusqu'à l'âge de neuf ans (26 juillet 1685).

4. Lire, dans Mme de Sévigné, le récit de sa visite à sœur Louise de la Miséricorde, le 4 janvier 1680, aux Grandes Carmélites : « Mais quel ange m'apparut à la fin!... » *Sévigné*, édit. Régnier, t. VI, page 175.

5. Lettre du 17 janvier 1680. *Ibid.*, p. 200.



Mais ni son merveilleux justaucorps, ni l'« inestimable » habit du prince de Conti, ni les « trois habits de M. le Duc, garnis de pierreries différentes, pour les trois jours », ne valaient aux yeux de la foi le vêtement blanc, précieux souvenir de la robe des catéchumènes, symbole « de la pureté de ses mœurs et de la candeur de son naturel<sup>1</sup> », que portait M. le duc de Bourbon présenté au baptême. Cette seconde cérémonie suivit la messe de mariage, à une heure de l'après midi. Le cardinal de Bouillon<sup>2</sup>, qui venait de célébrer les saints mystères, interrogea l'enfant sur les principales vérités de la religion. Étant d'âge, il satisfit aux demandes avec une présence d'esprit à surprendre l'assemblée<sup>3</sup>. On admira dans le répondant « la naissance, la beauté, la bonne grâce, la dignité, la jeunesse », et encore, car ce n'est pas tout, « la docilité, le jugement, la vivacité et... les autres avantages qui distinguent dans le monde les personnes de qualité<sup>4</sup> ».

Il fut nommé Louis par son auguste parrain Louis XIV, baptisé, moins d'un demi-siècle plus tôt, en cette même chapelle. La marraine était Madame, épouse de Philippe d'Orléans, la spirituelle Palatine, mère du Régent. Assistaient à la cérémonie la reine et toute la maison royale<sup>5</sup>.

La matinée avait été consacrée aux rites sacrés. La soirée le fut, pour les invités des Conti, aux divertissements profanes.

1. *Relation du Parnasse sur les cérémonies du Baptême de Monseigneur le Duc de Bourbon, fils de Monseigneur le Duc et petit-fils de Son Altesse Sérénissime Monseigneur le Prince de Condé, faites à Saint-Germain-en-Laye le 16 janvier 1680.* (Par le P. Menestrier.) Paris, La Caille, 1680, in-4, p. 7 et 8. — Dans les *Comptes* de 1680, il est accordé « au sieur Prou, découpeur, sept livres pour la façon du bonnet de moire d'argent qu'il a fait pour Mgr le Duc de Bourbon pour le jour de son baptême », et « soixante-sept livres dix sols à Desessart, marchand de soie, pour faire l'habit ».

2. Emmanuel-Théodose, né le 24 août 1643, fils du duc de Bouillon mort le 9 août 1652, créé cardinal le 5 août 1669, était grand aumônier de France.

3. *Recueil Cangé*, 4<sup>e</sup> série. Mélanges historiques et administratifs Boîte III. Premiers ministres. Bibl. nat., réserve, F. 225. — *Relation du Parnasse*, p. 6.

4. P. Menestrier, *Relation*.

5. *Gazette* 1680, p. 35.

La meilleure fête du nouveau baptisé fut sans doute le congé de deux jours qui lui fut accordé pour la circonstance, autant en sa faveur qu'afin de permettre aux jésuites poètes du collège de Clermont, de préparer une séance littéraire en l'honneur de son retour. Mais dès le lendemain, le P. Claude-François Menestrier, de la Maison professe, avait pris les devants. C'était un des premiers décorateurs de son temps et des plus féconds<sup>1</sup>. A peine avait-il achevé ses *Première, Seconde et Troisième relation du Parnasse* pour le mariage de Marie-Louise d'Orléans avec le roi d'Espagne Charles II (31 août 1679), et déjà il songeait à dessiner les cent vingt-huit quartiers de Marie-Anne-Victoire de Bavière, fiancée au grand Dauphin, quand le baptême du duc de Bourbon lui fit solliciter de La Reynie un permis d'imprimer pour sa quatrième *Relation du Parnasse sur les cérémonies de Saint-Germain-en-Laye*. Plus imaginaire qu'historique, et mêlant la fiction à la réalité, ce récit nous fait assister à une double contestation. La première, entre les plus célèbres fleuves, à qui fournira ses eaux. L'Éridan invoque Virgile; le Nil, la croisade de saint Louis; le Rhin, l'immersion des anciens Francs; mais l'Océan prononce en faveur de la Seine. L'autre roule sur le nom à imposer. On parle « d'Achille, de Pyrrhus, d'Alexandre, de Scipion, d'Annibal ou de César », qui eussent présagé une valeur héroïque; mais quelques-uns désirent un nom chrétien, tel que Constantin, Théodose, Justinien, Sigismond, Léopold, Rodolphe, Casimir ou Maximilien, recommandables par la dignité jointe à la piété. Sans aller chercher si loin, en pays étrangers, pourquoi ne pas s'arrêter en France à Clovis, Childéric, Clotaire, Pépin, Charlemagne, Robert ou Philippe, Henry ou Louis? Le grand Alcandre (Louis XIV) termine le différend en choisissant le dernier, synonyme de toutes les vertus royales.

Nymphes et sibylles prennent acte de ces diverses résolutions; puis les Muses, dont « ce jeune prince est devenu le

1. Sur le P. Menestrier (1631-1705), voir la *Bibliothèque* du P. Sommervogel, t. V, col. 905-945; le *Catalogue des œuvres imprimées de Menestrier* par J. Renard et le P. Sommervogel, Lyon 1883, in-8; le *Bourdaloue* du P. Luras, t. II, p. 564, et le *Dictionnaire des amateurs français* au dix-septième siècle, par M. E. Bonnaffé. Paris, 1884, in-8, p. 216.

nourrisson », font des acclamations publiques et jettent des médailles pour conserver la mémoire de la cérémonie. Menestrier, futur auteur d'une *Histoire du roi Louis le Grand par les médailles, emblèmes, devises, jettons, inscriptions, armoiries et autres monumens publics* (1689, in-fol.), offre ici un modèle de sa rare ingéniosité. S'il est d'un goût douteux de représenter Madame, sous l'image de Thétys « plongeant le jeune Achille dans une eau sacrée pour le rendre immortel », avec la légende : *ILLE DEUM VITAM ACCIPIET*, n'est-elle pas irréprochable cette médaille où le jeune prince du sang de France apparaît dans une guirlande de lis, avec le mot de l'Évangile : « *NON SIC SALOMON IN OMNI GLORIA SUA.* »

Ces muses du P. Menestrier se risquent même, en dressant un arbre généalogique, à faire des vers français :

Arbre où du *grand Condé* le Nom et les Ancestres  
 Portent jusques au ciel la gloire des Bourbons,  
 Conserve en celui-ci tous les illustres noms  
 Des Princes que le monde eut autrefois pour Maîtres.

Au collège de la rue Saint-Jacques, en matière de poésie, grec et latin étaient de rigueur. Ces deux langues classiques fêtèrent à l'envi Louis de Bourbon, le vendredi 19 janvier. Des élèves choisis de chaque classe vinrent lui réciter ces compliments de bienvenue, signés quelques-uns de son régent : le P. de La Baune, de ses précepteurs : les PP. du Rosel et Alleaume, et des PP. Sablé et Vavas seur ; la plupart, du P. Joseph de Jouvancy, le plus éminent latiniste de l'établissement<sup>1</sup>. Jouvancy exploite la comparaison du « Louis d'or », le symbole de l'héliotrope, fleur naissante qui se tourne aux rayons du Soleil, et, avec un à-propos plus neuf, la place d'*Imperator* que Louis de Bourbon venait pré-

1. *Serenissimo principî duci Borbonio, post acceptum a Rege christianissimo Ludovici nomen, in solemnibus sacri baptismatis ceremoniis, in collegium Claromontanum redeunti, selecti e singulis scholis ejusdem collegii alumni recitabant.* Anno M. DC. LXXX, die XIV Kal. febr. Paris, Bernard, 1680, in-8.—La Bibl. nat. possède, dans sa réserve, un exemplaire (mYc, 903) qui porte les noms des auteurs, écrits au bas de chaque pièce, de la main du P. de Jouvancy. Il provient du collège même de Clermont.

cisément de conquérir : *Dux Borbonius Ludovici nomen accepit eo tempore, quo locum Imperatoris in sua schola obtinebat*. Ressemblance aisée à trouver avec son tout-puissant parrain :

*Quam bene, dum regni moderaris scepra Latini,  
Heroïs nomen cuncta regentis habes !*

« Puisque je porte déjà le nom du roi, fait dire La Baune au prince, pourquoi n'arriverais-je pas plus tard au surnom ? »

*Jam data pars magni mihi nominis : altera restat :  
Nunc Lodoix dicor : quando ego magnus ero ?*

Ces jeux d'esprit plurent vivement au duc de Bourbon. Il n'eut pas de repos que le recueil des pièces fût publié. « Monseigneur, écrit le P. du Rosel, est dans l'impatience de voir les vers imprimés sur son baptême. On y travaille, et cela sera bientôt achevé. On a eu la pensée de faire imprimer en mesme temps ce que M. Bourdelot a fait sur le mesme sujet, et on luy a dit qu'on le doit faire ; mais on a jugé enfin que la beauté de ces vers feroit tort à ceux des Pères du Collège, et je crois qu'on les laissera imprimer à l'auteur, quand il le jugera à propos<sup>1</sup>. » Bourdelot fit-il gémir la presse à part et à son propre compte ? Le duc de Bourbon, qui n'aspirait jadis à connaître la prosodie qu'afin de pouvoir critiquer les vers de son docteur<sup>2</sup>, persuadé d'instinct avec Molière qu'un médecin devrait être autre chose qu'un humaniste, ne paraît se soucier que de ceux des Pères ; mais, à force de s'entendre ainsi comparer à Louis le Grand, il voudrait n'avoir pas failli attendre. « Monseigneur me demande tous les jours si les vers qu'on a fait à sa louange seront bientôt imprimés, et, quelque diligence que nous fassions, nous ne pouvons satisfaire son empressement<sup>3</sup>. » Un peu de vanité se mêlait-il à ce désir inquiet ? Était-ce, en son cœur, un effet du reconnaissant souvenir des grâces reçues et des joies éprouvées ? Il est

1. Du Rosel à Condé. Paris, samedi matin, 27 janvier 1680.

2. Même au même, Paris, mardi matin, 9 mai 1679,

3. Alleaume au même. Paris, mardi matin, 30 janvier 1680.

certain qu'il manifesta des sentiments élevés et généreux. Le mardi 23 janvier, premier anniversaire du baptême, tout le collège avait congé, « en considération de Mgr le duc de Bourbon, qui en a bien profité » ; il en fit aussi profiter les autres. Le même jour, une fête intime avait réuni dans sa famille le P. Jacques Pallu, recteur, son prédécesseur le P. Jean Pinette, préfet des études, et les PP. Talon et de La Baune. « Ils sont sortis d'icy fort contents et charmés de Mgr le duc de Bourbon, qui a esté en effet très gay et très joli avec eux. *Il s'est souvenu qu'il avoit une place de boursier à demander*<sup>1</sup> » pour le fils de son valet de chambre ; et, s'il est prêt à céder ses droits à Monseigneur le Dauphin, il les maintient contre sa propre parente, la duchesse de Ventadour. Son cœur n'était donc pas fermé à la charité chrétienne ni vide de bonté.

Le progrès dans le travail fut un autre fruit de l'impressionnante solennité, et ce fruit devait se conserver presque intact jusqu'à la fin de l'année.

## V

A Pâques, il eut le premier prix de version et un *vivat* crié fortement par l'assistance fit de ce vendredi (12 avril 1680) « une grande journée pour luy<sup>2</sup> ». Le thème, exercice plus sérieux et meilleur indice de fortes études grammaticales, était toujours d'un assez bon élève, lambin et distrait, mais sachant convenablement son latin.

Il gardait sa faveur aux vers. Tout semblait l'y porter. Un poète de cour, assez ridicule mais fort à la mode dans l'hôtel de Condé auprès du duc d'Enghien, n'avait pas seulement mis les *Métamorphoses d'Ovide en rondeaux* (1676) ; Esope l'avait tenté et il venait de tourner ses fables en quatrains, avec une pompeuse dédicace au duc de Bourbon. Comme le grand dauphin en La Fontaine, et le duc de Bourgogne en Fénelon, le petit-fils de Condé a eu son fablier dans Isaac de Benserade.

Académicien depuis 1674 et bel esprit en renom, Benserade

1. Alleaume à Condé. Paris, mardi soir, 23 janvier 1680. P. C.

2. Bergier La Baune et Alleaume au même, 12 avril. P. C.

était honoré de la bienveillance du roi. Louis XIV ayant choisi quelques fables d'Esopé pour orner le Labyrinthe de Versailles, voulait qu'au lieu d'inscriptions en prose on mit quatre vers à chacune, et les siens avaient été du goût de Sa Majesté. Il s'était résolu alors d'y faire passer tous les autres sujets du fabuliste grec. L'œuvre qu'il dédia à Louis de Bourbon est un charmant recueil de quelque deux cents quatrains, surmontés d'autant de médaillons en ovale représentant les personnages en scène<sup>1</sup>. J'ignore pourquoi, dans son chapitre sur les fabulistes contemporains de La Fontaine<sup>2</sup>, Saint-Marc-Girardin a omis Benserade. Le trait lui manque et la description lui est interdite par son cadre réduit, mais il possède la simplicité et la bonhomie. Voici son prologue :

Venez à la leçon, jeunesse vive et folle,  
Esopé vous appelle à la riante Ecolle;  
Les Bestes autrefois parloient mieux que les gens,  
Et le siècle n'a point de si doctes *régens*.

La Baune ne se piqua point de la comparaison ; volontiers il donnait pour sujet de vers latins ces thèmes poétiques, de courte haleine et d'une moralité facile à aiguiser en épigramme<sup>3</sup>. Les élèves de troisième se disputaient les fables pour les Affiches<sup>4</sup>. « Mgr le duc de Bourbon, écrit du Rosel, m'en demande tous les jours de nouvelles à faire ; mais il faut songer aussi au latin et à la version, outre que l'on a partagé les autres fables entre plusieurs écoliers qui y travaillent de leur côté. » Louis de Bourbon avait des titres uniques pour les considérer comme son bien propre<sup>5</sup>.

En classe, aux heures plus graves, on paraît avoir expliqué beaucoup Virgile et presque à livre ouvert<sup>6</sup>.

1. *Fables d'Esopé en quatrains, dont il y en a une partie au labyrinthe de Versailles*. Paris, Mabre-Cramoisy, 1678. In-12, pp. 222. L'achevé d'imprimer est du 3 juin 1678.

2. Saint-Marc-Girardin. *La Fontaine et les Fabulistes*, 22<sup>e</sup> leçon.

3. Le grave P. Vavasseur avait déjà mis en vers latins des sonnets de Benserade. *Vavassoris opera*, in-fol., pp. 665 et 666.

4. Du Rosel à Condé, 19 et 24 mai 1680. P. C.

5. Épître dédicatoire.

6. Du Rosel à Condé, 3 janvier 1680 et *passim*. P. C.

La troisième est la première année, à ce qu'il semble, où l'on parle latin, et cette nouveauté ajoutée à l'entrain <sup>1</sup>. Enfin l'on commence à se lancer dans la déclamation et ceci stimule plus encore que cela. Condé étant venu de Chantilly à son hôtel de Paris passer les fêtes du jour de l'an (1680), le petit duc fut prié de donner devant Son Altesse un spécimen de son talent en ce genre. L'acquis lui manquait, et « il le fit mal <sup>2</sup> ». Quinze jours après, un vendredi, il demande aux PP. Alleaume et du Rosel de l'exercer, afin d'être prêt pour le lendemain samedi, — jour traditionnel, — au cas où il serait désigné par son régent. Refus des pères qui le veulent punir de leur avoir fait si peu d'honneur en présence de M. le Prince et lui répondent vertement : « Si l'on vous interroge, Monseigneur, vous vous en tirerez comme vous pourrez ; vous méritez bien de recevoir quelque confusion de n'avoir pas donné en cette matière satisfaction à S. A. S. » A cette menace, Louis de Bourbon ouvre « de grands yeux » ; mais il aura sa vengeance. Le samedi matin, il se rend en classe à l'ordinaire et déclame, livré à ses ressources personnelles, avec le prince Camille et d'autres écoliers de qualité. Comme le sage du bon La Fontaine, il avait appliqué le proverbe : Ne t'attends qu'à toi seul, et il n'eut qu'à s'en féliciter. « *Le désir de la gloire, écrit Bergier, a fait des merveilles.* Mgr le duc de Bourbon a déclamé très bien, mieux de la moitié que les autres fois, à ce que m'a dit le P. de La Baune, et a beaucoup surpassé le prince Camille et les autres <sup>3</sup>. » Le P. Bergier mérite ici créance ; il s'intéresse en habitué aux séances et pièces de théâtre des différentes classes ; son estime pour « les braves déclamateurs » comme le petit de Lanmary <sup>4</sup>, est l'estime d'un connaisseur et d'un critique. Le samedi 2 mars il assiste à une déclamation de la

1. Du Rosel à Condé, 3 et 27 janvier 1680. P. C.

2. Bergier au même, 13 janvier. P. C.

3. Même au même, 13 janvier et 29 février. P. C.

4. Premier personnage de *Basilide*, la tragédie de seconde. Il était sans doute fils de François de Beaupoil, marquis de Lanmary de Saint-Haulère (*sic*), premier écuyer de M. le Prince, mort en 1705. Le duc de Bourbon tint sur les fonts un enfant de M. de Lanmary le 24 mai 1685. *Cérémonial Ms.*

classe de troisième, donnée devant le P. de Champs, recteur du collège, le Père préfet, les PP. Alleaume et du Rosel et le gouverneur M. du Bouchet. Le duc de Bourbon dit des vers latins et des vers français. Bergier lui trouve « très bon air » et de la grâce<sup>1</sup> ; mais il manifeste surtout son espérance de voir le prince qui aime cet exercice s'y livrer avec le temps à la plus grande satisfaction de Condé. M. du Bouchet ne transmet aucun compliment<sup>2</sup>. Tous les samedis de carême on devait exercer Louis de Bourbon et c'est pour le forcer à prendre sur sa timidité que le P. Alleaume lui amena encore du public le 8 mars : « Fort joli air ;... beaucoup de grâce à parler ;... pas assez de feu<sup>3</sup> ». Le 6 avril, on le fait paraître avec les princes Camille et de Nassau, les Louvois et du Bouchage<sup>4</sup>, acteurs les plus importants de la pièce. Il débita à ravir prose et vers, et donna des preuves d'aisance et de présence d'esprit<sup>5</sup>. Il ne devint quand même pas un acteur distingué, tel que Condé à Bourges.

Mais, comme son grand-père, il fut lauréat dans les concours. « Le 21 de ce mois (août), lit-on dans la *Gazette*, les Jésuites de cette ville firent représenter selon la coutume une tragédie dans leur collège<sup>6</sup> : à la fin de laquelle on distribua les prix fondez par le Roy. Le duc de Bourbon en eut un de poésie, après avoir donné des preuves de son esprit et de son progrès dans les Lettres<sup>7</sup>. »

L'année de troisième ne pouvait mieux finir.

1. Bergier à Condé, 2 mars 1680. P. C.

2. Du Bouchet au même et même jour. P. C.

3. Alleaume au même, 8 mars. P. C.

4. Du Rosel au même, 6 avril. P. C. — Les du Bouchage étaient de Grenoble. Pierre-François avait paru dans *Cyrus*, 17 août 1679.

5. La Baune et Alleaume à Condé, 12 avril 1680. P. C.

6. *Erizane*, suivie du ballet intitulé : *La France victorieuse sous Louis le Grand*.

7. *Gazette*, 1680, p. 472. A rapprocher de cet entrefilet, le *Carmen extemporale Seren. principi duci Borbonio, dum præmium carminis in collegio Claromontano, S. J. consequitur*, qui doit être reporté dans la *Bibliothèque des écrivains S. J.*, article Paris, du n° 19, à la suite du n° 127. On en trouve un exemplaire dans le recueil mYc, 903, cité plus haut et particulièrement riche en pièces inconnues aux bibliographes sur les Condé à cette époque.



## VI

Celle de seconde ne fut pas inférieure; mais nous ne touchons qu'aux principaux épisodes. C'était le privilège des *seconds*, ainsi qu'on les appelait alors, de jouer la *tragédie* de carnaval; celle de la distribution des prix étant réservée aux rhétoriciens, et les philosophes ne s'occupant que de leurs thèses. Le P. de La Baune rompit avec la tradition et s'en tira par une simple séance littéraire offerte au duc de Bourbon spectateur et non acteur. Au drame classique tiré souvent de l'histoire ancienne, il substitua une série de petites pièces dialoguées, en prose latine, coupées de vers. Le sujet était fourni, non par l'antiquité, mais par un événement des plus récents : l'apparition de la fameuse comète du 26 décembre 1680, la plus grande qu'on eût encore vue. De tout temps les écoliers du collège de Clermont s'étaient volontiers inspirés de ce phénomène céleste<sup>1</sup>; pouvaient-ils laisser la parole cette fois aux savants et aux philosophes? Cassini profitait de l'occasion et proposait son système sur le retour périodique des mystérieux météores; Bayle publiait ses *Pensées diverses sur la comète de 1680*, dans le but de détruire les préjugés d'un peuple ignorant qui regardait ces « espèces de planètes<sup>2</sup> » comme un augure et un pronostic de malheur. La Baune, pour adapter le sujet à sa classe et en extraire un *Ludus poeticus*<sup>3</sup>, avait imaginé la métamorphose d'un poète en astrologue. Les personnages qui portaient les noms de *Cliogenes*, *Uranus*, *Mythophilus* et *Philocharis*

1. Condé et le duc d'Enghien avaient assisté le 10 janvier 1665 à une séance de mathématiques donnée au collège de Clermont par le P. d'Harroüys sur la comète de 1664 et 1665, qui fut encore le sujet d'une thèse et d'un ballet à la fin de cette dernière année. Cf. Sommervogel, art. *Paris*, nos 78, 79, 80, et articles *Billy* et *Harroüys (d')*. Voir aussi la *Muze historique*, 17 janvier 1665, et surtout la *Gazette*, p. 67, qui nous montre Condé et Enghien faisant paraître, en présence des savants Roberval, Phelippeau le Hollandais, et Grandamy, une « force de génie » que l'on ne pouvait assez admirer.

2. *Mémoires d'Avrigny*, année 1680.

3. *Ludus poeticus in recentem cometam*, auctore P. Iacobo de La Baune, S. J. Paris, 1681.

appartenaient à l'élite de la seconde<sup>1</sup>. Dans l'intermède des scènes, ils apostrophèrent successivement Jupiter, la Nuit et la Comète, pressée d'abord par leurs supplications de ne point leur cacher son visage inexorable, accablée ensuite de leurs imprécations, dont elle se vengea par son Apologie.

Louis de Bourbon, enthousiaste de vers latins et toujours un peu enfant, goûta ces diverses compositions et sourit aux railleries du dieu Momus.

Il était cependant en âge, avec ses treize ans et demi, d'entrer dans le sérieux de la vie scolaire, et surtout de la vie chrétienne. Bien que solennellement baptisé l'année précédente (16 janvier 1680), sa première communion n'était pas faite. Elle eut lieu en la fête de la Pentecôte, le 25 mai 1681, dans la paroisse des Condé, à Saint-Sulpice. Le matin, il alla se confesser tout proche, au Père recteur du noviciat des Jésuites, puis il se rendit à l'église. Il y retourna encore l'après-midi, accompagné de sa mère, Mme la Duchesse, pour assister aux vêpres. Il avait fait la grande action, au dire du P. Alleaume, « avec beaucoup d'attention et fort sérieusement<sup>2</sup> ».

Les derniers mois de l'année furent tout aux succès et aux fêtes. Il y eut double distribution des prix, l'une présidée par Louis de Bourbon lui-même après les Affiches, l'autre où il reçut à son tour des couronnes.

Elles étaient bien curieuses, ces solennités publiques que ramenait régulièrement le mois de juin ou de juillet. Les écoliers *affichaient* leurs devoirs aux murs de leurs classes transformées en salles d'exposition, et les personnes du dehors étaient invitées, deux ou plusieurs jours durant, à pénétrer dans le sanctuaire de la science, ouvert et orné pour la circonstance. Afin de piquer la curiosité des visiteurs, une *énigme*, c'est-à-dire un mot exprimé par une figure et par des vers allégoriques, formait dans chacune des trois classes seules admises à exposer, troisième, seconde et rhétorique, le centre de l'attraction. Deux ans auparavant (1679),

1. On y lit cette clause : *Recitabant coram Serenissimo principe duce Borbonio selecti secundani, in collegio Parisiensi, S. J., VI. Id. Februarii. An. M.DC.LXXXI.*

2. Alleaume à Condé, 25 mai 1681. P. C.

Louis de Bourbon, n'étant qu'en quatrième, n'avait pu étaler aucune composition aux regards des admirateurs; mais, les quatrièmes jouissant du privilège formel de reprendre les élèves plus avancés, il avait été fait par son régent « censeur des affiches de vers <sup>1</sup> ». Ce droit effectif de contrôle, il avait mis son honneur à l'exercer avec une impitoyable rigueur. Le premier jour (samedi 17 juin), il avait parcouru et observé les travaux. Ses yeux de prince cherchèrent une victime princière et ne la manquèrent pas. « Il reprit des fautes en toutes les trois classes, et, entre autres, il trouva un vers de cinq pieds dans l'affiche du prince de Talmont<sup>2</sup>. Il le scanda fort bien et connut de luy-même qu'il y manquoit un pié. » Le dimanche, à l'explication des énigmes, il n'avait pas douté qu'il jouât un rôle important dans le monde, écoutant les orateurs « avec un air aussi sérieux et autant d'attention que s'il eust bien compris ce qui s'y disoit ».

Moins d'attention de sa part eût été un manque de courtoisie : on lui adressait presque toujours la parole. Un jésuite qui dissertait sur l'*horoscope* termina par un compliment. « Il luy disoit que pour savoir ce qu'il devoit estre un jour, il n'avoit que faire de regarder les étoiles, et qu'il avoit deux astres domestiques qu'il devoit uniquement considérer<sup>3</sup>. » C'était assez désigner son père et son aïeul, Enghien et Condé.

En troisième (7 juillet 1680), le duc de Bourbon expliqua une énigme<sup>4</sup>. Mais la fête des Affiches, en la présente année de seconde (1681), devait éclipser les souvenirs des classes précédentes.

Les correspondances des Pères fourmillent de détails. Pour varier notre source d'information, nous irons au *Mercur*,

1. Alleaume à Condé, 18 juin 1679. P. C.

2. Le prince de Talmont, Frédéric-Guillaume de la Trémoille, était le fils cadet de Henri-Charles de la Trémoille, prince de Tarente et de la princesse Amélie de Hesse-Cassel. Né en 1658, il avait dix ans de plus que le duc de Bourbon, et se trouvait dans une classe facilement supérieure. Voir sa notice et des lettres de lui, mais d'une époque postérieure, dans le *Chartrier de Thouars, Documents historiques et généalogiques*, 1877, p. 363 (par M. le duc de la Trémoille).

3. Alleaume à Condé, 13, 15 et 18 juin 1679. P. C.

4. Du Rosel au même, samedi 29 juin. P. C.

qui apprit à la cour et à la ville de quelle manière la cérémonie s'était passée au collège de Clermont. En 1679, ceux qui donnaient les énigmes n'étant pas « enfans de grande qualité », l'assemblée avait été plus considérable « par le nombre que par le choix des personnes<sup>1</sup> ». Il en fut tout autrement cette fois<sup>2</sup>. Les trois tableaux, signés de mains de maîtres, étaient dus aux artistes Hallé, Corneille et Sevin. Le premier, figurant Énée à Carthage qui reçoit un ordre de Mercure, fut expliqué par le rhétoricien de Vermont, second fils du président de la Cour des comptes, Lambert de Torigny. Mot : *la Gazette*. Le deuxième, rappelant une histoire de la vie d'Esculape, fut présenté, au nom de la seconde, par deux frères, fils et petits-fils de ministres, l'abbé Le Tellier et le commandeur de Louvois. Ils parlèrent « avec une grâce et une justesse qui ne laissoient rien à désirer, ... un air fin et spirituel qui fit fort goûter tout ce qu'ils dirent. Leur sens proportionné à leur caractère estoit d'une composition pleine d'esprit et très délicate ». Le tableau de la troisième mettait sous les yeux du public féminin « le petit Moïse que deux *dames* de la suite de la fille de Pharaon tiroient hors du Nil pour le présenter à la princesse ». Donneau de Vizé, rédacteur du *Mercur*, ne songe pas seulement aux ministres et aux chanceliers, aux présidents et aux officiers des armées du roi : il réserve son compliment de la fin pour « Monsieur le duc de Bourbon, qui... honora de sa présence la grande et illustre compagnie qu'attira cette Action. Tous ceux qui parurent sur le Théâtre prirent occasion de leur Mot pour faire compliment à ce jeune prince, qui, dans un âge peu avancé, fait déjà paroître un esprit très pénétrant, un génie propre aux plus grandes choses, et un mérite qui ne le distingue pas moins que sa haute qualité ».

La distribution (6 août) ne démentit pas cet éloge.

Trois compositions avaient lieu dans les classes supérieures de lettres : prose grecque, vers latins et prose latine ; les rhétoriciens seuls y ajoutaient les vers grecs<sup>3</sup>. D'après le P. Talon, Louis de Bourbon, élève de seconde, aurait

1. Alleaume à Condé, 18 juin 1679. P. C.

2. *Mercur galant*, juin 1681, pp. 150-156.

3. Du Rosel à Condé, mercredi 9 juillet 1681. P. C.

obtenu plusieurs prix<sup>1</sup>. Les *Lettres annuelles* (1681) s'expriment en termes généraux, mais non équivoques sur ce glorieux résultat d'un long et studieux entraînement. Pour la première fois, elles entonnent l'éloge du jeune prince « qui en est à sa sixième année de collège. Ni l'âge, ni le rang ne l'empêchent d'assister chaque jour aux exercices ordinaires des classes avec beaucoup d'entrain. Il y donne des marques de son talent, de sa bonne conduite et de sa bienveillance héréditaire envers la Compagnie. Cette année, comme la précédente, à la distribution solennelle des prix, son nom a été honorablement proclamé au milieu d'unanimes applaudissements<sup>2</sup>. »

## VII

Les petits événements de la rhétorique (1681-1682) ne nous arrêteront pas. Le principal est le discours de la rentrée générale des classes, prononcé par le P. de La Baune sur l'éducation de son écolier. La Baune revenait de vacances « ravy de S. A. S. (Condé) et de tout Chantilly<sup>3</sup> » ; son ravissement éleva sa harangue de collège à la hauteur d'un panegyrique de M. le Prince et de toute sa maison. C'est après les lettres familières le plus important document à consulter<sup>4</sup>.

1. Talon à Condé, mardi 9 septembre 1681. P. C.

2. « Sextum jam annum agit Serenissimus regiæ stirpis Princeps Ludovicus Borbonius ; neque vel ætas, vel dignitas impedimentum est, quomimus solito quotidie scholarum exercitationibus intersit, alacritate summa, ibique ingenii, morum gravitatis et avitæ erga Societatem nostram benevolentia specimen dedit. Hoc quidem et superiore anno, in solemnibus præmiorum distributione, magno omnium applausu honorifice est appellatus. » *Litteræ annuæ, 1681. A. C<sup>ie</sup>.*

3. Talon à Condé, 6 octobre 1681. P. C.

4. *Serenissimo principi Ludovico duci Borbonio, eloquentiæ studia in collegio Claromontano feliciter auspicanti, oratio Jacobi de La Baune, S. J.* Paris, Martin, 1682. In-12 de 71 pages. Le portrait est gravé par Étienne Gantrel. A ce discours paraît se rapporter un Recueil *ms.* de vers latins conservés aux Archives de Chantilly et contenant une épigramme de l'élève de seconde (*humanista*), Gabriel-Alexis de Lorraine, originaire de Beauvernois (aujourd'hui Saône-et-Loire) : *Ad Serenissimum principem duces Borbonium, publica oratione laudatum* a R. P. J. de La Baune, j. : « *Dum laudes, Princeps, attigit ille tuas...* » Un seul prince de la maison de Lorraine était camarade de rhétorique du duc de Bourbon ; c'est le prince *Camille*. Voir *suprà* et le discours de La Baune, p. 52.

En tête fut gravé le portrait du duc de Bourbon, par Le Dard. Les peintures de caractères, qui font de ce discours latin une sorte de galerie à la fois familiale et scolaire, complètent la physionomie et donnent en même temps la cote exacte du talent de l'auteur. La Baune est le type de l'humaniste lettré, doublé de l'érudit et du philologue. Sa régence servait de trait d'union à ses deux œuvres les plus justement appréciées : les *Panegyrici veteres*, de la collection *ad usum Delphini* (1676)<sup>1</sup>, et les *Œuvres* du P. Jacques Sirmond<sup>2</sup>. Cette dernière entreprise devait absorber la seconde moitié de sa vie ; elle a sauvé son nom de l'oubli. Sans parler du travail d'édition qui exigeait un helléniste distingué, le style de ses préfaces est d'un véritable maître. « Il a, nous écrit un de nos correspondants, qui a lu tout son Sirmond, l'opulence de la langue latine et une variété très remarquable ne nuisant pas à la clarté. Il semble plutôt de l'école de Sénèque que de celle de Cicéron, tant il vise à la finesse du trait et sait artistement enchâsser de brèves citations et d'élégantes allusions. C'est la *tersa et compta oratio* des anciens. Mais il excelle surtout par la méthode. »

Cet ensemble de qualités avait été fort apprécié de Condé et du duc d'Enghien. Aussi tous deux avaient-ils souhaité et obtenu que le P. de La Baune, au lieu de faire son troisième an dans une maison de probation, en vue de ses grands vœux à prononcer en février 1683, demeurât régent au collège et enseignât, tout en étant tertiaire, la rhétorique au duc de Bourbon<sup>3</sup>. Oliva accéda gracieusement à leur prière ; toute-

1. V. Sommervogel, *Bibliothèque des écrivains S. J.*, in-4, t. I, col. 1055. Rééditions en Hollande, Angleterre, Italie, etc.

2. *Jacobi Sirmondi, S. J., Opera varia, nunc primum collecta*. Paris, Imprimerie royale, 1695, 5 vol. in-fol., et Venise, 1728.

3. « Desideria Seren. principis Condei ac Seren. principis Enguinei habebuntur a nobis semper pro imperiis... Quamobrem R<sup>a</sup> V<sup>a</sup> illis concedat, pro Seren. duce Borbonio, Patrem Jacobum (de) La Baune in professorem rhetorices, cui mature tempus assignabit ad exercitia tertii anni, quo sese sanctitate bene muniat, ut tam illustrem regii sanguinis prolem potissimum ad mores Christianissimo sanguine dignos informet, quo magnifice præeuntes parentes æmuletur fidelissime. » Oliva au P. Claude Collet, provincial de France, Rome, 8 avril 1681. — Le fait a été mal compris par l'auteur de la *Notice nécrologique* de La Baune ; il paraît ignorer que ce père était déjà

fois, il imposa une condition, à savoir que La Baune ne fût pas obligé de sacrifier ses exercices de formation, et que l'on s'y prit d'avance pour lui ménager le temps nécessaire. Ce fut, croyons-nous, à partir de Pâques 1682 que, pour l'alléger, son collègue, le P. Joseph de Jouvancy, professeur de l'autre section de rhétorique, prit sur lui une partie de sa charge et de son travail. La Baune et Jouvancy, quels régents dans ce collège de Clermont, où écrivaient Bouhours et Rapin, Mérouville et Le Jay, Commire, Tarteron, Vavasseur<sup>1</sup> ! Celui qui fut à la fois le plus grand éducateur et le plus élégant historien de la Compagnie de Jésus, Jouvancy, domine la pléiade. Le futur auteur du *Ratio discendi et docendi* était jeune encore et peu connu. Condé l'eut vite discerné. A la fin de l'année, il le remercia d'une « manière pleine de bonté ». Jouvancy lui envoya, en reconnaissance, une lettre, — la première de sa correspondance avec M. le Prince, — écrite dans un style qui sent moins le culte de la période latine que le bon usage de la langue maternelle. Il témoigne avoir remarqué, cette année, chez le duc de Bourbon, « un grand fonds d'esprit, de naturel, de docilité et de toutes les bonnes qualitez qui peuvent soutenir les grandes espérances que l'on a de luy<sup>2</sup> ».

## VIII

Quand le petit-fils de Condé rentra à Paris, en octobre 1682, le *Collège de Clermont* était devenu depuis le 10 septembre, le Collège Louis-le-Grand<sup>3</sup>. L'histoire de ce chan-

régent du duc de Bourbon depuis plusieurs années, et lui fait enseigner la rhétorique aussitôt ses études de théologie terminées. Ce qu'il ajoute est plus exact : « ... Delectus est a suis superioribus rhetoricæ magister, qui Principem Condæum (*lisez* : le duc de Bourbon), nostris commissum curis, ad eloquentiam informaret ; nec sua superiores fefellit expectatio : mirum enim quantum semper fuerit alumno principi. » Cette notice fut rédigée l'année de la mort du jésuite (1725), et quinze ans après celle de son élève (1710), ce qui explique les confusions. A. C<sup>1</sup>e.

1. *Catalogue* de 1680 et *Correspondances*.

2. Jouvancy à Condé, 19 juillet 1682. P. C.

3. Comment dans la *Notice biographique* sur La Bruyère, collection des *Grands écrivains de la France*, a-t-on pu écrire, p. LVIII, une erreur aussi monumentale que celle-ci : « ... Le collège de Clermont qui devait *bientôt*

gement, dénaturée jusqu'ici par la légende, demanderait un chapitre entier. Ce n'est pas le lieu de l'écrire. Nous dirons seulement que cette date marque à plus d'un point de vue l'apogée de la célèbre maison d'éducation. Les *Lettres annuelles* attestent que tout le monde, au dedans comme au dehors, partageait ce sentiment; il n'était pas trompeur<sup>1</sup>. Ajoutons aussi que Condé prit part à l'événement : son ami, le P. de Champs, le remerciait, à la fin de décembre, au sujet de l'enregistrement au Parlement des Lettres patentes par lesquelles Louis XIV se déclarait fondateur du Collège<sup>2</sup>.

M. le Prince n'avait point demandé pour son petit-fils d'autre professeur de philosophie que le professeur en place : le P. Isaac Martineau. Ce jésuite descendait d'une famille angevine partagée entre la robe et l'Église, et jouissant dans le pays d'un renom traditionnel d'honneur et d'intégrité<sup>3</sup>. Successivement régent à Vannes, à La Flèche et à Rouen, il l'était depuis quatre ans au collège de Clermont, où deux fois il avait enseigné le cours entier : logique et physique<sup>4</sup>. C'était donc un maître émérite; mais la petite vérole, à laquelle on échappait si peu alors, l'avait affreusement grêlé.

recevoir le nom de Louis-le-Grand ». Or, l'auteur de cette notice se place en 1684, c'est-à-dire *deux ans* après l'événement qui, nous le répétons, date des fêtes pour la naissance du duc de Bourgogne, 10 septembre 1682. Cf. Sommervogel, t. V, col. 923, n° 81.

1. « Hic annus felix ac fortunatus, ac pene natalis fuit... etc. » *Litteræ, annuæ, 1682. A. C<sup>10</sup>*.

2. De Champs à Condé, 24 décembre 1682. P. C. Ces lettres patentes sont datées de Fontainebleau, novembre 1682. Leur enregistrement au Parlement de Paris eut lieu le 12 décembre.

3. Isaac Martineau, né à Angers le 22 mai 1640 (date vérifiée aux archives de Maine-et-Loire), était l'arrière petit-fils de Nicolas Martineau, surnommé *la Grande-Barbe*, juge de la prévôté d'Angers. Il entra dans la Compagnie le 5 septembre 1665, à Paris, fit profession le 15 août 1683, au collège Louis-le-Grand, et mourut le 20 décembre 1720 à la Maison professe de Paris. Cf. Sommervogel, t. V, col. 627 (sauf erreur pour date de naissance reportée à tort en 1650); le P. Lelong, nos 10389 et 10416; les *Mémoires de Trevoux*, novembre 1710, page 1933; novembre 1712, p. 1878; décembre 1714, p. 2112; le *Journal* de Dangeau, t. VII, p. 400 et XIV, p. 101; le *Moréri*, édit. Drouet, t. VII, p. 302; le *Saint-Simon* de M. de Boislisle, t. VII, p. 189 et note 6; enfin à la Bibliothèque d'Angers, divers Manuscrits. Le *Nécrologe* manque aux archives de la Compagnie.

4. *Catalogues* de 1685, 1717 et 1720.



De là cette anecdote, ni plus ni moins authentique sans doute que beaucoup d'*ana*, et conservée par le *Moréri* : « Louis de Bourbon, devant passer de rhétorique en philosophie dans le collège des Jésuites, les supérieurs dirent au prince Louis de Condé qu'ils avoient un excellent régent... mais qu'ils n'osoient le donner parce qu'il étoit extrêmement laid. M. le Prince répliqua : « Est-il aussi laid que le démon ? » Après l'avoir vu, il dit : « Il ne doit pas faire peur à qui a vu Pellisson ; il faut le faire venir ; on s'accoutumera à le voir et on le trouvera beau. »

Sous une vilaine enveloppe, c'étoit un noble cœur et une âme droite. Honoré de la confiance de Bourdaloue, qu'il assista à son lit de mort, et de l'affection du duc de Bourgogne dont il sera l'heureux directeur et l'inconsolable historien, Martineau admira et comprit plus que personne à Chantilly, le caractère magnanime et élevé de l'excellent prince qui ne lui avait pas tenu rigueur de ses désavantages physiques. Sa modestie l'avait toujours empêché de paraître en chaire ; il y voulut monter et n'y monta jamais qu'une fois ; ce fut pour prononcer à Bourges l'*Oraison funèbre* de l'ancien élève de Sainte-Marie devenu le grand Condé<sup>1</sup>. Ce discours respire d'un bout à l'autre son bonheur d'avoir approché le héros et joui librement de ses entretiens dans sa « chère solitude<sup>2</sup> ».

Nous possédons la harangue de rentrée qui suivit cet heureux séjour<sup>3</sup>. Elle rappelle par le titre seulement la déclai-

1. *Oraison funèbre de Très-Haut et Très-Puissant Prince Louis de Bourbon, Prince de Condé, premier Prince du sang, prononcée dans l'église du collège de la Compagnie de Jésus, à Bourges, par le R. Père Isaac Martineau, S. J. Paris, Cramoisy, 1687, in-4.* — Le passage suivant rappelait aux auditeurs sa mémoire demeurée impérissable : « Vous vous en souvenez, Messieurs, vous qui vîtes autrefois briller les premiers rayons de cet Astre qui depuis... Hé, pourriez-vous ne vous en souvenir pas dans une maison où le Prince son père nous honora de son éducation... » *Or. fun.*, p. 29.

2. « C'est, Messieurs, ce que j'ay admiré moy-même cent fois ; car enfin, puisque j'ay eu l'honneur de le voir assez souvent, je ne dois pas le dissimuler..., dans des conversations dont ses manières aisées bannissaient tout ce qu'il pouvoit y avoir de gênant, etc. » *Ibid.*, p. 25.

3. *Serenissimo Principi Ludovico, duci Borbonio, philosophiæ studia auspicianti. Ms.*

mation du P. de La Baune à l'ouverture de la rhétorique. Autant l'un avait été prolix et emphatique, autant Martineau se montra simple dans ce *quanquam* d'école. Simple, mais non banal. Il prend la défense des études philosophiques contre certains détracteurs qui prétendent interdire aux jeunes gens de haute naissance tout commerce avec une science inutile pour eux et peu digne du nom de libérale. Condé et Enghien, quels exemples à leur opposer !

Le duc de Bourbon promettait-il de marcher de près sur ces traces ? Martineau l'espère de ses qualités : esprit vif, conduite sage et supérieure à ses quatorze ans ; caractère doux ; politesse exquise. Tel est le portrait du nouveau *logicien* tracé publiquement par son maître<sup>1</sup>. Si encouragement il y a, l'encouragement n'était pas déplacé au début d'une pareille classe. Philosophie en latin et philosophie scolastique, avec ses méthodes austères, sa terminologie spéciale, ses arguments en forme, un vrai « phantosme à effrayer les gens ». Les sciences physiques elles-mêmes, exposées d'une manière toute spéculative et sans aucun luxe d'expérimentation, ne promettaient rien de récréatif. Qu'en penseraient professeurs et élèves d'aujourd'hui ?

Le duc de Bourbon se mit bravement à l'œuvre. « Nous n'avons pas sujet de nous plaindre de son application jusqu'à présent », écrit Du Rosel à Condé le 21 octobre<sup>2</sup>. L'émulation y aide beaucoup, tenue en haleine par de fréquentes disputes publiques. Cet exercice de la dispute, parfois si peu profitable, stérilisé qu'il est par le mécanisme de la routine, retrouvait toute son utilité sous la direction consciencieuse et éclairée du P. Martineau, l'homme du monde le plus ennemi des pratiques artificielles et des vains combats de paroles. Nous avons pu lire dans le Cours manuscrit du duc de Bourbon les règles précises que le régent de logique imposait à ses écoliers.

Si sages que soient les recommandations théoriques faites

1. « Elucet vis ingenii singularis, prodit se prudentia ista, ætate major, viget animus, honestæ laudis incitatus stimulus ; dignitati lenitas morum, affabilitasque sermonis suavissima conjuncta est. »

2. Du Rosel à Condé, mercredi 21 octobre 1683. P. C.

par le P. Martineau à ses élèves, aucune ne vaut, dans sa pensée, la pratique et l'exercice de l'argumentation.

Non seulement il fait paraître le duc de Bourbon en classe dans les répétitions, du jour ou de la semaine et dans les séances solennelles ; il va le relancer encore à son hôtel ; il lui conduit au Petit-Luxembourg des « petits frères philosophes » ou scolastiques de la Compagnie, pour rompre des lances avec lui. Le noble écolier se fût sans doute passé de l'honneur de leur visite ; mais il eût été bien sot de n'en point profiter. Quoi de plus capable d'élever le niveau des discussions que ce mélange presque perpétuel des jeunes religieux destinés à l'enseignement et des simples logiciens ? Ainsi Condé, enfant, s'était trouvé en contact à Bourges avec un scolasticat de philosophie et de théologie ; et le duc d'Enghien, à Anvers, avait failli n'avoir d'autres compagnons de classe que des jésuites. Rien n'était moins étranger aux enfants de qualité d'alors que les fortes études scolastiques, et rien aussi ne leur était plus accessible. Tous les élèves, pensionnaires ou externes, qui abordaient ces matières, nouvelles pour eux, étaient *encadrés* par les « petits frères » en soutane, vétérans la plupart et repassant des traités qu'ils avaient déjà défrichés dans leur temps de collège ou de scolasticat, que plusieurs même possédaient à fond <sup>1</sup>.

Aux exercices oraux, si utiles dans ces conditions, s'ajoutait, parmi les obligations de l'écolier, la confection d'un résumé des cours <sup>2</sup>. En effet, le régent *dictait* au moins pendant une partie de la classe et ces notes étaient, au retour, à rédiger ou à transcrire <sup>3</sup>. Dure corvée, à laquelle les élèves riches trouvaient moyen d'échapper. Un siècle plus tôt, saint Louis de Gonzague réduit, au Collège romain, à la même servitude, adressait à sa mère des demandes d'argent pour frais de copistes. Louis de Bourbon, qui suivait de loin le patron de la jeunesse dans la voie de la sainteté, l'imitait de

1. Alleaume à Condé. Paris, 23 octobre 1682, et *passim*.

2. « Mgr le duc de Bourbon continue de faire son *abrégé* de philosophie. » — « Il travaille tous les jours à l'*abrégé* qu'il fait de ses cayers. » Même lettre et suivantes.

3. « La logique sera toute dictée... » Du Rosel à Condé, 23 février 1683. P. C.

près en ceci. Le 28 décembre 1684, selon le certificat du P. Alleaume, M. le Prince ordonna de payer « au nommé Gaillard, la somme de 220 livres pour avoir écrit pendant deux ans les cours de philosophie, pour Mgr le duc de Bourbon <sup>1</sup> ». C'est ce cours, revêtu, à l'époque, d'une chemise rouge en maroquin du Levant frappée aux armes de Condé, que nous avons eu la bonne fortune d'examiner aux archives de Chantilly <sup>2</sup>. Tout document faisait défaut jusqu'ici sur l'enseignement philosophique du P. Martineau; on peut désormais l'étudier sur pièces. Ce régent, hâtons-nous de lui rendre cette justice, dictait, mais ne dictait pas une grande quantité de matières.

## IX

Les argumentations commencèrent de bonne heure et sans doute en même temps que les cours. L'usage n'existait pas de les remettre à la Toussaint. Le 21 octobre, presque au lendemain des *Lucalia*, on est encore dans l'explication des termes et déjà depuis trois jours Louis de Bourbon se voit harcelé par un impertinent logicien qui aide à entretenir son ardeur. Le 23, bulletin satisfait du P. Alleaume; son élève est constamment sur la brèche : « il parle tous les jours en classe, ou pour répéter, ou pour argumenter, ou pour répondre ». Le 15 novembre, on a parcouru plusieurs questions et l'on en fait une première revue. Les plus importantes sont : « s'il y a une logique, si elle est une habitude, si c'est une vertu de l'entendement, et si elle est art ou science ». L'enceinte de la philosophie est entourée de cette barrière épineuse, aux abords touffus et enchevêtrés. Le petit duc eut le talent de les enlever d'assaut. « Il savoit fort

1. *Comptes de 1684*, fol. 77, n° 108.

2. Il y a été retrouvé pour nous par M. G. Macon à qui nous aurions dû exprimer plus souvent notre profonde reconnaissance pour ses bienveillantes communications et sa parfaite obligeance. Le cours manuscrit du P. Martineau, ignoré de Backer et Sommervogel, forme quatre volumes, deux de logique, un de morale, un de physique, mentionnés aux anciens registres de comptes, année 1683, fol. 91, n° 93; année 1684, fol. 75, n° 92 et fol. 76, n° 100. Un cinquième volume a disparu.

bien l'état et la preuve de chaque question ; nous verrons, les jours suivans, s'il répondra aussi bien à toutes les objections. »

En effet, le sens de la question ou du traité était généralement aisé à saisir avec le P. Martineau, tant il le posait clairement et brièvement. Ses preuves, courtes et nettes, se logeaient avec la même facilité dans l'esprit ; mais les objections, compliquées de leurs séries d'instances, ne laissent point de paraître au lecteur moderne un peu bien subtiles ou fourrées. Notre écolier arriva quand même et à les pénétrer sûrement et à les manier habilement. Dans la dispute solennelle du 26 janvier 1683, il parvint à argumenter au mieux, près d'une demi-heure entière, « pour prouver que la logique étoit science, puisqu'elle a de véritables démonstrations, et que son objet, qui est le syllogisme, est aussi bien un objet de science que le triangle l'est à l'égard de la mathématique ». Le P. Alleaume trouvait que c'était là fort bien pousser « sa pointe ». Les deux précepteurs avaient préparé le figurant avec soin et leurs espérances furent dépassées. De la Maison professe et du Noviciat, des Pères étaient venus assister à la séance ; ils repartirent aussi enchantés que leurs confrères de Louis-le-Grand. « Quoy qu'il n'eust pas un grand feu », l'argumentant ne s'était montré, devant cette grave assistance, ni timide ni embarrassé, rachetant sa froideur par une parfaite possession de soi. Rien n'avait languï. Au sortir de cette concertation, un poète du collège qui, au dire du P. Talon, faisait des vers « mesme en dormant<sup>1</sup> », le père Commire tourna, sous le coup de l'impression, une belliqueuse épigramme en distiques latins, expédiée le soir à Chantilly<sup>2</sup>.

Tout l'hiver la philosophie alla un train convenable. Une indisposition de santé survenue en février retint quelque temps le duc de Bourbon au Petit-Luxembourg. Il ne pouvait plus se rendre à la Faculté ; ce fut la Faculté qui fut priée de se déplacer. Le P. Martineau expliquait alors la théorie de la

1. Talon à Condé, 17 février 1683. P. C.

2. Alleaume à Condé, 26 janvier. P. C. — *Ad Serenissimum Principem ducem Borbonium, cum in publica concertatione acriter disputasset* : « Jam pugnae te pulchra movet, Lodoice, cupido, etc. »

Relation et développait sa triple définition, ses divisions et ses propriétés. Du Rosel essaya de suppléer les classes manquées par des répétitions particulières, demandant au régent de lui « faire savoir pied à pied où il en sera<sup>1</sup> », l'invitant même à venir en personne à l'hôtel. Une dizaine de jours avant carnaval, le duc retourna enfin rue Saint-Jacques. Semaine pénible. L'attention était ailleurs; les prochains divertissements captivent l'imagination plus que « ces questions de l'universel, de l'estre univoque et de la relation, (qui) sont assés difficiles et demandent une grande application<sup>2</sup> ».

Au carême, période la moins distraite et la plus propre au travail, les efforts reprirent et les succès se suivirent sans interruption. On entraît au cœur de l'année et en plein sujet de cours : « le syllogisme, ses règles, ses figures et ses modes ». C'est un casse-tête « qui fait de la peine aux autres » ; mais Louis de Bourbon possède « une grande facilité d'esprit pour cela<sup>3</sup> », comme jadis pour les vers latins. Est-ce pur amour de combinaisons et de patiences ?

Vers la fin de mars, le P. Martineau achevait d'expliquer « tout ce qui regarde le raisonnement, la démonstration, etc. et d'exercer sur les questions qui sont matières de dispute<sup>4</sup> ». Cette mémorable dispute devait avoir lieu le lundi 29, la matinée et l'après-midi. La compagnie s'annonçait brillante : les Pères des trois maisons de Paris, les Lamoignon, les Broglie, les Roberty. Bourbon ouvrit la dispute le soir et proposa son argument contre le petit marquis de Broglie qui soutenait sur la Relation, « sçavoir quelle est la distinction qu'on doit mettre entre le fondement et le terme de la relation ; comment la relation est distinguée de ses parties, et autres choses pareilles.... » Tout se passa bien. Mis en verve, Bourbon recommença le 3 avril, à la *sabbatine* du petit Amelot de Chaillou, « mieux qu'il n'avoit encore fait » ; il cherchait à prouver « que Dieu ne devoit pas estre mis dans la catégorie de la substance et que le nom de substance convenoit à Dieu d'une autre manière qu'aux créatures ». Le vieux

1. Du Rosel à Condé, 11 février. P. C.

2. Alleaume au même, 12 et 28 février. P. C.

3. Même au même, 19 mars. P. C.

4. Du Rosel au même, 22 mars, P. C.

Chaillou et les « gens de robe » venus en nombre furent ravis.

C'était le samedi de la Passion ; la logique fut ainsi close officiellement.

On aurait une idée incomplète de la manière dont le professeur avait jeté ces premières assises de son cours de philosophie, si on ne le jugeait que d'après les sujets de pure scolastique choisis pour les disputes publiques. Il n'eût été que l'homme du passé ; or il était aussi l'homme du présent, connaissant les idées régnantes, initiant ses élèves aux objections les plus répandues et leur fournissant la réponse. Si donc il entendait construire son système à l'antique, ce n'est pas qu'il ignorât aucun des procédés nouveaux ; mais il ne croyait pas à leur valeur intrinsèque. Le dix-septième siècle finissant allait au cartésianisme. Le régent de Louis-le-Grand, fidèle à la tradition de tous ses prédécesseurs depuis Pierre Bourdin<sup>1</sup>, continue à marcher dans la voie des péripatéticiens. Il consacre la dernière et la plus intéressante de ses *Disputationes* à détruire l'édifice échafaudé par Descartes.

Le duc de Bourbon ne pensait déjà plus qu'à Chantilly et aux vacances de Pâques<sup>2</sup>. Quelque chose d'inaccoutumé se préparait pour lui. Il fit « ses dévotions » d'avance, le jour des Rameaux ; le lendemain, lundi, il partait emmenant le P. Martineau, son régent, et le chevalier de Longueville, un de ses meilleurs camarades, celui-ci enchanté « autant qu'on le peut être ». D'autres pères et jusqu'au frère coadjuteur Ricardeau<sup>3</sup>, le *socius* attitré du P. Bergier, d'autres amis s'y rendirent ensemble ou les rejoignirent.

Le jour de Pâques (18 avril), Condé tient conseil avec le duc d'Enghien et il est décidé entre eux que Louis de Bour-

1. Voir *Études*, 15 janvier 1894, p. 115 et note 2 ; — *De Hypothesi Cartesianæ. Positiones physicomathematicæ*, 13 juin 1665, thèse signalée par le P. Alfred Hamy ; les décrets des Congrégations de Paris et de Rome en 1682, cités par le P. de Rochemonteix, *Collège Henri IV de La Flèche*, t. IV, p. 81. Il est à remarquer que le premier cours de logique et de morale « un peu modernes » professé à La Flèche est de 1688 (*ibid.*, p. 31). La trouvaille des Cours du P. Martineau fait remonter la date pour le collège Louis-le-Grand.

2. Deschamps à Condé, 4 avril 1683. P. C.

3. Sur le frère coadjuteur Louis Ricardeau, voir le *Catalogue de 1680*, A. C<sup>ie</sup>, et les *Comptes de l'année 1678*, fol. 211, n° 728.

bon recevra la confirmation. Envoi de l'abbé Blanchet, aumônier de M. le Prince, à Sanguin, évêque de Senlis, demander l'autorisation de faire la cérémonie dans la chapelle du château. Il rapporte une permission verbale « tant pour Mgr le duc de Bourbon que pour tous ceux qui s'y présenteroient ». Le prélat invité à administrer le sacrement fut un ami de la maison de Condé, Gabriel Roquette, l'évêque d'Autun, venu à Paris, à la prière de M. le Prince, pour prononcer l'oraison funèbre de la duchesse de Longueville. La veille de Quasimodo, il arrivait en carrosse à Chantilly, n'ayant oublié que sa crosse et sa mitre. De nouveau il faut courir à Senlis. Mgr Sanguin prête les siennes et donne le saint Chrême. Enfin, le dimanche matin (25 avril) eut lieu la pieuse cérémonie. L'évêque prononce une courte allocution, puis Condé, en qualité de parrain, s'approche de l'autel et s'assied dans un fauteuil près de son filleul. « Quel nom, demande le prélat, voulez-vous donner à Mgr le duc de Bourbon ? — Je ne veux pas lui changer celui de Louis qu'il a. » Les cérémonies continuent, onction, imposition et prières. Avec le petit duc, descendant de saint Louis et pour qui son aïeul était si fier de la royale origine, furent confirmés le chevalier de Longueville, le petit Davisson, des domestiques de M. le Prince et des gens du village de Chantilly, les plus humbles après les plus grands <sup>1</sup>.

## X

« Nous avons commencé la morale, écrivait le P. Alleaume, quinze jours après Pâques (18 avril), et nous en sommes à la question : *si la volonté peut aymer le mal en tant que mal...* Nous préparons Mgr le duc de Bourbon pour une conférence philosophique samedi prochain, en présence de nos pères, dont voici la matière en six positions <sup>2</sup>. » La logique revenait encore seule dans ce programme et figura même dans une seconde conférence ; mais les cours étaient tout à la morale qui dura trois mois. L'histoire de la philosophie entraît dans les goûts du P. Martineau ; elle tint une bonne place. « Ex-

1. *Cérémonial Ms.*

2. Alleaume à Condé. Paris, 3 mai 1683, P. C.



pliquer et prouver les systèmes différents » était toujours son premier soin.

Il est visible que Martineau avait hâte d'expédier les questions de théorie abstraite, telles que la fin des actions humaines et l'objet formel de la béatitude, pour s'étendre sur un vrai traité de droit naturel qu'il intitule : *Économie domestique et sociale*.

Malgré la surabondance des matières d'un cours de morale si largement entendu et allant presque de l'*Éthique à Nicomaque* au Manuel d'éducation civique, le dernier mois de l'année fut aussi consacré à la physique générale. Sur ce terrain, le régent de Louis-le-Grand se retrouvait aux prises avec Descartes et il n'esquiva point la lutte. Le livre des *Principes* devint son objectif ; il le cribla. Ce n'est pas qu'il fût rétrograde et regardât sans cesse à Raymond Lulle ou à Aristote ; il se réjouit que de singuliers progrès aient été faits depuis peu d'années dans la connaissance des choses naturelles, grâce à l'alliance de l'expérience et de l'observation avec le raisonnement. Mais il y a limite aux hardiesses de la science. Le vrai ne pouvant être opposé au vrai, comme il le rappelle d'après le concile de Latran, toute assertion contraire à la Révélation devra être tenue pour fausse, ou le conflit pour apparent. Aussi ne sait-il pas trop mauvais gré à Gassendi qui a tenté d'adapter le système cosmogonique d'Épicure aux découvertes récentes et à la foi chrétienne<sup>1</sup>. A Descartes lui-même il finit par accorder le génie en mathématiques et une brillante imagination en matière d'hypothèses physiques.

Cette polémique perpétuelle eût fatigué si le texte même des principes attaqués n'eût passé sous les yeux. Louis de Bourbon n'entrevit pas seulement Descartes à travers le P. Martineau ; il le connut directement l'année suivante, en classe de Physique (1683-1684) : « Nous avons examiné aujourd'hui la suite du traité des ordinaire causes et ensuite

1. « — Donec, recenti memoria, Petrus Gassendus, vir doctissimus atque in rebus astronomicis versatissimus, intermortuam illam excitavit perfectitque doctrinam, detractis præsertim iis quæ Christianæ fidei minus congruerent. » *Physica, Ms.*, fol. 9. Ce texte s'ajoute à ceux qu'a cités Francisque Boullier, dans son *Histoire de la philosophie cartésienne*, 3<sup>e</sup> éd., t. I, p. 572.

nous avons continué de lire les *Principes* de Descartes. Comme le livre est rempli de figures qui représentent les trois élémens de cette Philosophie, Mgr le duc de Bourbon se fait un plaisir d'y retrouver les matières subtile, globeuse et rameuse qui y font leurs effets<sup>1</sup>. »

Les expériences ne l'amusaient pas moins que ces savantes figures. Le froid et la gelée interrompirent au fort de l'hiver le fonctionnement des appareils. Courte relâche. Vers la fin de janvier on avait repris « la machine de Boel et celle de Toricelli<sup>2</sup> ». Le P. Martineau explique « la question de la pesanteur de l'air à laquelle on attribue les effets qu'on attribuoit autrefois à l'horreur du vuide<sup>3</sup> ».

Du vide on passa au mouvement. Mais on revenait sans se lasser à l'étude de ces admirables découvertes qui eussent à elles seules immortalisé chez nous le nom de Pascal.

« On fit hier matin (27 janvier 1684), en présence de Mgr le duc de Bourbon, depuis huit heures et demie jusqu'à onze, toutes les expériences qui regardent le vide et plusieurs de celles qui regardent la pesanteur et l'équilibre des liqueurs. Il ne s'y ennuya point du tout. Il fut fort attentif à ce qu'il voyoit et il rendit assés bien raison de plusieurs phénomènes sur lesquels on l'interrogeoit. Tous les jeunes jésuites de sa classe qu'il avoit eu la bonté d'inviter y furent présens. *On fronda beaucoup l'horreur du vide*, et tout fut attribué à la pesanteur et à la vertu élastique de l'air<sup>4</sup>. »

Après Pâques, on étudia, entre autres questions, « en quoy consiste la transparence où la diaphanéité des corps », et l'on expliqua « les phénomènes de l'air, ceux de la terre, les fontaines, la mer, la cause pourquoy elle est salée, les opinions différentes sur son flux et sur son reflux, etc.<sup>5</sup> ».

De chimie, on s'occupe assez peu. C'était encore l'alchimie.

1. Du Rosel à Condé, 10 novembre 1683. P. C.
2. Alleaume au même, 20 janvier 1684. P. C.
3. Du Rosel au même, 22 janvier. P. C.
4. Alleaume au même, 28 janvier. P. C.
5. Même au même, 2 juin, et du Rosel, 2 août.

Ce qui passionnait cette fin du grand siècle, aussi éprise de spéculations élevées et de principes rationnels que la nôtre de naturalisme, de positivisme et d'applications matérielles, c'était donc la querelle du cartésianisme. Les *Œuvres* de Descartes avaient été achetées aux dépens de Condé pendant les vacances de 1683, et remises à son petit-fils entre les deux années de philosophie<sup>1</sup>. A peine celui-ci sorti du collège, La Bruyère continuera de lui faire lire les *Principes* sous les yeux mêmes des PP. Alleaume et du Rosel.

1. *Comptes de l'année 1683*, fol. 94, n° 110.

H. CHÉROT.

# PROPOS DE CHINE

(Quatrième article<sup>1</sup>)

## XI

A la décadence du peuple chinois l'opium travaille avec un succès lamentable et désespérant. On a écrit et l'on écrira des volumes sur cette question. Un fait demeure hors de conteste : l'opium est une malédiction pour la race jaune ; résidents au courant des faits, missionnaires catholiques et protestants sont unanimes à l'affirmer.

Des écrivains plaisantent parfois les assertions des sociétés évangéliques qui, pour pallier et expliquer leur insuccès trop évident, la disproportion de leur personnel avec le nombre des adhérents<sup>2</sup> de valeur douteuse et de sincérité contestée, se rejettent sur cette excuse : « La propagande catholique retarde nos succès ; mais l'abus de l'opium, imposé à la Chine par les Européens, constitue un obstacle et un grief bien autrement invincibles à l'acceptation du pur Évangile. Que l'Angleterre cesse d'importer son opium indien, la Chine cessera de cultiver l'opium indigène, et de repousser la religion de ceux qui l'empoisonnent pour l'asservir. »

Plaise à Dieu ! répondrons-nous. De fait, les Chinois honnêtes en veulent généralement aux étrangers pour cette introduction plus ou moins forcée. Ils ne peuvent croire que nous ne fumions pas nous-mêmes une drogue que nous tenons tant à leur fournir. Ils sont stupéfaits d'apprendre que

1. V. *Études*, 15 avril, mai et juin 1895.

2. J'extraits d'un tableau publié à la page 119 de la publication officielle de la *Douane impériale chinoise*, intitulée *Decennial reports* (Shang-hai, 1893), les chiffres comparatifs qui suivent :

Missionnaires au Se-tch'oan :

<i>Personnel.</i>		<i>Convertis.</i>
Catholiques . . . .	100	100.000
Protestants . . . .	73	365

le pavot ne se cultive pas en Europe, mais en Asie. C'est un axiome chez eux que l'opium est un produit européen (ils lui donnent parfois ce nom), comme le thé est un produit chinois. Souvent des passants m'ont demandé si je fumais l'opium ; sur mes dénégations indignées, ils ouvraient de grands yeux et restaient incrédules. Puis, je les entendais répéter, derrière moi, au catéchiste, leur question confidentielle. Les Européens ne fument pas leur opium ! et ils sont riches ! et ils l'introduisent chez nous ! serait-ce pour ruiner nos santés et notre pays ?

Hâves, pâles, débiles, amaigris, les fumeurs invétérés se trahissent à première vue. Et certes, ils sont nombreux ceux que l'on rencontre sur son chemin. Bourgades ou villes, partout l'on fume ; les femmes elles-mêmes, par endroit, commencent à se livrer à cette passion. C'est un besoin au moins aussi chinois et plus impérieux que celui de boire le thé. Il est à craindre qu'il ne devienne aussi général. Or la passion de l'opium, c'est la ruine matérielle et morale. A l'achat d'une nourriture fortifiante, le fumeur d'opium préfère celui plus onéreux de la drogue fatale. On reste oisif de longues heures couché sur la natte auprès de la lampe ; une bonne part de la vie se gaspille dans l'assoupissement et l'hébètement ; on déserte le travail pour lequel on n'a plus ni temps, ni forces, ni courage. L'argent se fait de plus en plus rare. Pour s'en procurer on recourt au mont-de-piété, sinon à des expédients inavouables. La maison croule, les champs restent en friche, l'usure implacable achève la ruine, l'humble négoce qui faisait vivre, le métier qui nourrissait, est, comme toute affaire domestique, abandonné ; les familles sont désorganisées ; le vice, la discorde les ravagent ; la misère s'accroît, chaque jour plus navrante, plus irrémédiable. C'est un foyer désert, une famille éteinte à bref délai.

On a soutenu que l'habitude de l'opium avait une influence *directe*, funeste, sur la natalité chinoise. Aux statisticiens de nous éclairer sur le bien-fondé de ce nouveau grief. Quand même il serait faux, ce que nous venons de dire suffit à montrer comment l'opium, par son influence, au moins indirecte, ruine les familles chinoises. Il est à ce titre un

des plus terribles fléaux pour la nation entière, dont l'augmentation numérique n'est point aussi accentuée, ni aussi générale, qu'on l'imprime dans maint ouvrage européen.

Un domestique, un ouvrier est-il surpris coupable de vol, les Chinois, même païens, s'en expliquent ainsi : « Ce n'est pas étonnant, il fume l'opium. » Les Européens, les plus prévenus en faveur de l'innocuité de la pipe à opium, évitent d'engager à leur service des Chinois qui fument. Illogiques et logiques tout à la fois, le souci de leurs intérêts immédiats prime l'amour de la thèse paradoxale ou intéressée. Après cela, on comprendra aisément que les missionnaires catholiques interdisent l'opium à leurs chrétiens et excluent de leurs catéchuménats ceux qui refusent de renoncer à cette hideuse passion. L'Église édicte contre l'usage, la culture, la préparation et le commerce de ce poison des défenses que l'universalité de la coutume n'invalide que trop à mitiger.

De temps en temps, il arrive qu'une commission d'enquête anglaise se promène d'escale en escale. Elle encombre de ses rapports les périodiques de toute nuance, soi-disant pour éclairer l'opinion. Je dois affirmer que plusieurs de ses membres la faussent certainement. Pesez le redoutable problème : on se demande s'il est expédient pour les Indes de cesser d'importer l'opium en Chine ! Le résultat est, je le crains, acquis d'avance. Comment le gouvernement indien renoncerait-il à cette abondante source de revenus ? La prospérité du commerce anglais n'est-elle point une question vitale et dès lors une nécessité morale pour la race britannique ?

Et l'on recourt à de subtiles analyses chimiques ; on prouve l'innocuité intrinsèque de la drogue, qui devient un bienfait ; on en assimile l'usage raisonnable, pharmaceutique, à l'usage modéré du tabac, du vin, des spiritueux, au lieu de comparer équitablement l'opiomanie à l'alcoolisme, à la morphinomanie. On oublie que, si en Indo-Chine française, l'Annamite peut en *user* impunément, l'Européen *abuse* nécessairement, que, si l'opium médicinal a son utilité, absorbé en proportion dosimétrique, il est un poison employé en quantité non réglée, que si, en Chine, pour les classes riches, sustentées d'une alimentation fortifiante, disposant

d'un opium de première qualité, fumé à basse température, il demeure relativement inoffensif, les classes indigentes, les gens du commun brûlent et consomment un opium toxique, surchauffé, sophistiqué par des résidus de pipes, des huiles et des vernis indigènes, du sang de porc et autres ingrédients<sup>1</sup>.

« Interdiriez-vous, demande-t-on innocemment, le vin aux populations du Midi, la bière à la race anglo-saxonne; arrâcheriez-vous les vignes; proscririez-vous le bourgogne et le champagne, la fabrication du cognac et du trois-six, parce que nos ouvriers s'empoisonnent d'eau-de-vie de grains, les

1. Un rapport à l'Académie des sciences de Paris traitait naguère cette question avec une indéniable compétence au double point de vue chimique et physiologique. Vers le même temps (1893) paraissait l'opuscule du docteur Ernest Martin sur l'*Opium*; c'est l'un des meilleurs traités de vulgarisation sur la matière. Toutefois, nous ne saurions partager l'opinion de l'auteur, quand il affirme que *la race chinoise n'abuse pas de l'opium*. C'est chose contredite par l'expérience et par les considérations mêmes de l'écrivain en plusieurs pages de son ouvrage.

Nous y glanons ces quelques informations utiles et curieuses. Naguère, 419 996 375 francs sortaient en une année de Chine pour solder l'opium exotique (p. 97). En 1891, la production de l'opium indigène s'éleva à 330 000 *piculs* (p. 103). En 1884, on évaluait à un million le nombre des fumeurs d'opium américains aux États-Unis (p. 114). La note de la page 119 prétend que le cardinal de Richelieu était opiophage. — L'opium de bonne qualité n'a pas besoin d'être chauffé à une trop forte température laquelle volatiliserait les principes toxiques; ce n'est malheureusement pas le cas pour l'opium inférieur et pernicieux; la température supérieure, qui le réduit en fumée, volatilise aussi les substances nocives qui sont des poisons actifs. Le funeste effet de l'opium de bonne qualité ne serait pas dû à la morphine, car il en contient moins que l'opium de pharmacie (*laudanum*). L'abus de l'opium se traduirait principalement par la morphinomanie sous forme d'injection. Hélas! je dois ajouter qu'aux environs de *Chang-hai*, peut-être ailleurs aussi, on signale la vente croissante, plus ou moins clandestine, parmi les Chinois, de seringues à tube capillaire pour ces injections.

Disons que l'augmentation de la production de l'opium indigène est particulièrement effrayante au *Se-tch'oan*, au *Hou-pé*, au nord du *Kiang-sou*. Contre 77 445 *piculs* d'opium étranger introduit en Chine (d'une valeur de 29 millions de *taëls*, soit un quart des marchandises importées), quinze districts du *Se-tch'oan* en fournissent 37 040 *piculs* à eux seuls.

Sur la culture et la manutention de l'opium au *Se-tch'oan*, cf. les *Decennial reports* de la Douane impériale chinoise (*Shang-hai*, 1893), pp. 84 à 86.

Irlandais de *gin*, les prolétaires de hideux mélanges alcooliques ? » — Le vice d'une argumentation à court de raisons se trahit dans ces rapprochements déclamatoires.

L'Angleterre objecte encore : « Si, sous couleur d'humanité, nous renonçons à introduire l'opium en Chine, d'autres nations l'y introduiront. C'est au commerce anglais qu'on en veut; la Chine n'en sera pas moins empoisonnée par d'autres et le trafic des Indes en sera ruiné ». — Le filou pourrait aussi raisonner de la sorte : « Si je ne dérobe pas ce portemonnaie trop exposé, un autre plus malhonnête que moi s'en emparera, donc... »

Sans doute, et c'est un grand malheur, les hésitations ou l'insincérité du gouvernement chinois fournissent des armes aux partisans du *statu quo*. Il est permis, en effet, de douter que, malgré certaines mesures restrictives de l'autorité provinciale ou impériale, le pouvoir central ait jamais sérieusement songé à interdire l'opium à son peuple. Du moins, sa politique contradictoire de ces dernières années (convention de *Tche-fou*, mission *Ma-Kien-tchong* aux Indes...) autorise à suspecter la droiture de ses intentions sur cet article<sup>1</sup>. Des

1. Il est équitable de faire connaître que la *Gazette de Pékin* insérait, le 17 décembre 1872, un décret impérial contre l'usage et la production de l'opium. « La terre, disait l'Empereur, a bien assez à faire pour nourrir le peuple et les soldats. » En fait, la culture du pavot, très rémunératrice malheureusement, exige les meilleures terres.

En 1883, un censeur impérial pour le *Ho-nan*, représentait au trône que l'habitude de fumer l'opium se répandait dans toute la nation, parce que nombre de mandarins, chinois et mandchoux, civils et militaires, étaient adonnés à cette passion, malgré les défenses officielles. Il proposait de renouveler ces défenses et de contraindre les grands dignitaires à se corriger dans un délai de trois mois. Le 28 janvier, l'empereur *Kouang-siu* fit paraître un décret dans ce sens. Il se termine ainsi : « Désormais, parmi les officiers, grands ou petits, civils ou militaires, chinois ou autres, s'il en est qui fument l'opium, ils devront se corriger et renoncer à cette habitude. Si, de nouveau, obéissant aux édits en public, ils les violent en secret, et ne connaissent ni crainte ni repentir, dès que leur conduite sera connue, ils seront sévèrement repris et punis, on ne leur fera aucune grâce. Respect à cet ordre. »

Le texte complet du Mémoire et du Décret figure avec leur traduction latine et française dans l'ouvrage du P. S. Couvreur : « *Choix et documents*; lettres officielles, proclamations, édits... » *Ho-kien-fou*, 1894.

Pour le lecteur sérieux, cette collection admirablement composée, offre



pensées de lucre semblent avoir présidé à quelques-unes des prohibitions : il s'agissait seulement d'enlever le profit principal aux étrangers. Rappelons quelques incidents. L'empereur *Tao-Koang* (1821-1851), aurait vu, dit-on, mourir trois de ses enfants, fumeurs d'opium invétérés, d'où sa haine pour cette drogue homicide<sup>1</sup>. Le commissaire *Lin* fit détruire à Canton (1839) plus de 20 000 caisses d'opium, valant près de 11 millions de dollars et le traité de Nankin, qui termina la guerre, dite de *l'opium*<sup>2</sup>, stipula que le vaincu paierait six millions de dollars d'indemnité pour cette saisie, illégale en sa forme, mais légitime au fond. Les mandarins, surtout à leur entrée en charge, font de temps à autre fermer des fumeries d'opium (autres de débauche), et afficher des proclamations en style menaçant : *un balai neuf balaie bien*, dit le proverbe anglais. Le Fils du ciel a plusieurs fois aussi édicté de sévères pénalités contre la culture du pavot. Mais, en fait, elles sont virtuellement abrogées ; le gouvernement chinois encaisse, par ses douanes intérieures et par les droits sur l'importation étrangère, des sommes considérables, prélevées sur ce commerce odieux ; naguère il prescrivait une enquête sur l'étendue des terres affectées à la culture du pavot, prétendant asseoir, sur les renseignements fournis par la statistique, les bases de nouvelles impositions<sup>3</sup>.

un ensemble de documents qui lui feront beaucoup mieux connaître la Chine que telle œuvre d'aspect plus original et de forme plus piquante.

1. En 1853, les rebelles *T'ai-ping*, qui, sous peine de mort, interdisaient l'opium dans leurs rangs, ne voulurent point s'incorporer les insurgés de *Chang-hai*, parce que ces derniers étaient d'obstinés fumeurs.

2. Elle coûta à l'Angleterre 3 000 hommes, et fut en somme peu onéreuse pour la Chine, en dehors des concessions qu'elle dut faire.

Le 25 mai 1886, un *memorandum* sur la question de l'opium fut présenté par la Chine à sir John Walsham, le ministre d'Angleterre ; l'affaire fut réglée provisoirement le 1<sup>er</sup> juin 1887.

D'après les traités, l'opium exotique paie 30 *taëls* par *picul* à l'entrée ; en outre, 110 *taëls* sont exigés à l'entrée (et versés au Trésor impérial) pour remplacer les *li-kin* (douanes intérieures), à la suite de la convention de *Tche-fou*, signée à Londres en 1887, entre la Chine et l'Angleterre.

L'article vii du Traité américain (Séoul, 1882) avec la Corée, interdit l'importation de l'opium. Le Japon l'exclut aussi de chez lui ; que n'arrive-t-il à en délivrer la Chine ! On lui pardonnerait, de ce chef, son agression présente.

3. Dans la vaste littérature qui a l'opium chinois pour objet, nous signa-

Quoi qu'il en soit, l'expression consacrée de *guerre de l'opium* pèse comme un souvenir infamant sur la politique anglaise. L'Angleterre aura peine à se faire absoudre d'avoir poussé par un intérêt de gain à la consommation légalisée de l'opium, popularisé, vulgarisé. Avant son intervention militaire, au moins restait-il un article de contrebande saisissable entre les mains des macaïstes, trafiquants interlopes et d'une tourbe de sans-patrie<sup>1</sup>. Dire que notre gouvernement colonial de l'Indo-Chine établit et maintient, comme quelques autres, la ferme de l'opium (dont il cherche à atténuer les pernicious effets par une manutention plus soignée), est une excuse misérable : les conditions y sont autres ; le peuple fumait avant notre arrivée, et, du reste, notre patriotisme ne nous aveugle pas assez pour vouloir à toutes forces absoudre nos compatriotes.

On dit parfois : Après tout, les Chinois restent *libres* de ne pas fumer ! Nul ne les y contraint. Qu'ils délaissent notre opium, et nos marchands ne l'introduiront plus ; ils chercheront d'autres articles d'importation qui *payeront* mieux. Si les Chinois trouvent, à fumer, profit et avantage, ce n'est point notre affaire. Au demeurant, ce n'est pas au gouvernement à intervenir dans la conduite privée des individus, à

lous spécialement un article très nourri et très courageux du docteur J. Dudgeon, *l'Opium et la vérité*, dans le *Chinese Recorder* de juin 1882, pp. 217 à 232.

1. La presse anglaise atténuait récemment en ces termes la responsabilité de l'Angleterre : « ... M. Lay, secrétaire chinois de la Mission de lord Elgin à la signature du traité de *Tien-tsin*, a rappelé ce qui se passa en cette occasion. Il est allégué, on s'en souvient, qu'alors l'opium indien fut imposé aux Chinois contre leur volonté. Voici ce que dit M. Lay : Quand nous en arrivâmes à l'opium, je m'enquis de ce que les négociateurs chinois avaient résolu à son sujet. « Nous avons résolu, répondirent-ils, de l'inscrire sur la « liste des tarifs comme *médecine étrangère*. » Je m'efforçai d'obtenir des droits modérés sur l'importation de cette drogue, faisant valoir les frais que nécessitait sa production ; et l'on se rendit à mes vues. Voilà, avec la plus stricte exactitude, en quoi consista cette *extorsion*. Le gouvernement chinois admit l'opium, comme un article légal d'importation, sans aucune pression ni contrainte, mais délibérément, selon sa libre volonté. M. Lawrence Oliphant, secrétaire de la Mission, a confirmé cette déposition. »

Cf. *The Shangai Mercury*, 20 may 1892. — « India and the Chinese opium trade. » — Article emprunté à la *Bombay Gazette*.

restreindre par des prohibitions tyranniques et inefficaces, pour des considérations sentimentales, la liberté du commerce.

Où, les Chinois restent libres de ne pas fumer, — comme des mineurs qu'on a démoralisés et pervertis, auxquels on a fait contracter des habitudes perverses dont on facilite l'exercice, restent et demeurent essentiellement libres de ne pas s'y livrer. Quant à la prétendue violation de la liberté individuelle, au respect des franchises commerciales, l'Europe entière se croit pleinement autorisée à interdire la vente publique de certains poisons, à régler le trafic des substances dangereuses, des explosifs, de toute droguerie mal-faisante, de comestibles sophistiqués. On prohibe l'introduction d'armes et de poudre de guerre en certains territoires. La douane arrête à la frontière maint produit suspect et jusqu'à des écrits politiques. La police impose des prescriptions d'hygiène et de salubrité publique. Les quarantaines paralysent souvent la libre circulation des voyageurs et des colis. L'État accapare des monopoles. L'Europe entretient de coûteuses croisières contre les négriers et le commerce des esclaves. Pourquoi la Chine, d'accord avec le Japon et la Corée, qui se préservent de l'opium comme d'une peste, ne pourrait-elle, sans être menacée d'un *casus belli*, établir un cordon sanitaire sur son littoral et ses frontières terrestres ? Les puissances européennes ne sont-elles pas assez généreuses pour concourir à ces mesures civilisatrices, tout au moins pour n'en pas contrecarrer l'exécution<sup>1</sup> ?

Supposez le commerce de l'opium chinois concentré entre les mains des Français et des Russes : quel concert de déclamations en langue anglaise, quels flots d'éloquence, quelle marée de vertueuse indignation pour dénoncer la perversité traditionnelle et avérée des races latines et slaves, pour

1. Notre souci d'impartialité nous fait un devoir de rappeler qu'en dépit des traités et des conventions qui règlent les *droits à percevoir* sur l'entrée de l'opium étranger, le gouvernement chinois reste absolument maître d'interdire cette entrée. Il suffit qu'il dénonce un an à l'avance le traité et son intention formelle sur ce point. Mais l'*auri sacra fames* et la soif d'autres jouissances dessèchent depuis bien longtemps le cœur même de la Chine, si l'expression n'a point encore pénétré dans sa langue.

ameuter l'opinion du monde entier contre ces crimes de lèse-civilisation !

## XII

On prête au plus en vue des fonctionnaires de la Chine ce propos malséant tenu à un diplomate anglais qui prenait congé de lui : « Ne nous envoyez plus de prédicateurs de votre religion : la nôtre vaut bien la leur ; envoyez-nous des médecins. L'Europe nous a apporté deux fléaux : les missionnaires et l'opium. Si nous pouvions choisir entre ces deux maux, nous préférerions encore le dernier <sup>1</sup> ». C'est une question souvent agitée parmi les résidents et les missionnaires de Chine : Comment le gouvernement chinois parviendra-t-il à se débarrasser de ce fléau, dont la haine anti-chrétienne du mandarin superbe prenait si impudemment son parti ?

Nous l'avons dit, il est improbable que l'Angleterre renonce jamais à l'introduction de l'opium : la prospérité économique des Indes y est trop immédiatement intéressée. De son côté, le gouvernement reconnaît et tolère pratiquement la production de l'opium indigène. Nous espérons peu qu'il modifie de plein gré ses errements sur ce point : cette consommation est une source trop évidente de revenus pour le pouvoir central. Nombre de provinces cultiveront le pavot, y trouvant un gain pécuniaire beaucoup plus élevé que dans toute autre culture, et beaucoup moins aléatoire. Du reste, les mandarins de bonne volonté sont d'ores et déjà suffisamment armés sur ce point par les décrets impériaux et par le pouvoir presque discrétionnaire que leur confie la constitu-

1. Notons, en passant, que beaucoup de Chinois apprécient mal les avantages qu'ils retirent de leurs relations commerciales avec le reste du monde. Oubliant de s'en prendre au vice de leur administration, ils accusent les étrangers d'appauvrir la Chine de son numéraire en le drainant au profit de l'Europe. Pourtant il est vrai de dire qu'importation et exportation se balancent, pour eux, en des sommes presque égales. La somme du commerce étranger s'élevait en 1891 à 238 millions de *taëls* avec un excédent de 23 millions au désavantage pécuniaire de la Chine. En particulier, elle solde aux Européens pour l'opium à peu près le même chiffre d'argent que ceux-ci lui offrent en échange de ses thés ; mais ces proportions tendent à varier rapidement.

tion sociale du Céleste empire. Mais ils ne sont guère tentés d'en user.

Quant à la contrainte personnelle, la modération individuelle, il est trop décidément avéré qu'un fumeur d'opium est incorrigible. *Qui a bu boira, qui a fumé fumera*. C'est une affection pathogénique pratiquement incurable. Un grand nombre de fumeurs ne désirent point s'amender, un plus grand nombre peut-être le désirent et ne le peuvent. La passion est impérieuse et chaque jour plus exigeante. Ajoutez qu'à l'attrait irrésistible se joint un besoin physique plus irrésistible encore. De songes lascifs, de rêves voluptueux, de jouissances grossières, il est rarement question, croyons-nous, bien que les fumeries d'opium soient loin d'être des temples de vertu ; mais la fumée répand un bien-être momentané en pénétrant dans l'économie ; elle communique une énergie artificielle ; surtout elle fait cesser chez l'habitué un malaise intolérable, une prostration accablante, une débilitation musculaire et nerveuse, due le plus souvent, en dehors de l'habitude elle-même, aux conditions climatériques et alimentaires des contrées asiatiques. Ainsi, l'usage du tabac et du bétel trouvent ailleurs leur raison d'être. Comment ne pas céder à la tentation de mettre fin à cette souffrance, de recourir au soulagement immédiat et certain, quand on a le remède là sous la main ?

C'est chose bien connue en Orient que l'attrait irrésistible, la fascination tyrannique exercée par l'opium. En voici un exemple. Un officier de notre marine m'avouait que durant un séjour en Cochinchine, moitié par curiosité, moitié par entraînement, poussé aussi par le besoin ou le désir de combattre les effets d'un climat énervant, des menaces de dyssenterie, l'ennui et une certaine lassitude morale, résultat de l'inaction, il s'était laissé aller à essayer de fumer le fatal opium. Tout d'abord il crut en ressentir les effets avantageux ; un surcroît d'activité fébrile, une excitation plus cérébrale qu'intellectuelle avait succédé à la torpeur habituelle ; il s'agitait croyant travailler ; il s'usait, pensant vivre. Il lui fallut tout le ressort de son caractère énergique pour échapper aux étreintes de la passion conquérante. « Il aurait peut-être, disait-il, succombé définitivement, comme quelques autres,

aux séductions de la sirène, si un ordre brusque de départ n'était survenu à propos pour l'arracher à son illusion. »

Il en est qui avalent des pilules opiacées pour se corriger peu à peu et réduire progressivement la dose du poison ingéré. Mais l'expérience prouve que leur guérison est ordinairement chimérique. Au reste, quelques-uns ne recourent à ces pilules que parce qu'elles fournissent un moyen plus économique et d'emploi plus commode que la pipe elle-même pour satisfaire la passion. On meurt de fumer; on s'imagine que l'on mourrait encore plus vite en brisant avec l'habitude contraire. Pourtant, j'ai lu ce détail piquant et instructif : Quand la police de *Hong-kong* enferme dans ses cellules pénitentiaires les fumeurs, qui composent la presque totalité de ceux qu'elle ramasse pour délits et méfaits, elle néglige évidemment de leur fournir la précieuse substance. Elle n'a même point l'attention de diminuer progressivement la dose d'opium requise pour la consommation journalière du condamné. La suppression est aussi brusque qu'absolue. Or, si les détenus reprennent leur habitude dès leur sortie de prison, cette privation absolue a été sans résultat appréciable sur leur santé.

Et le remède? Je le proclame hardiment, avec l'insistance la plus convaincue : le christianisme intégral peut seul travailler efficacement au relèvement, à la rénovation de la Chine. Seul, en particulier, il aurait l'autorité nécessaire pour combattre et endiguer la passion de l'opium, par ses prescriptions, par une plus haute culture morale, par la formation de confréries, de congrégations analogues au *pledge* irlandais, aux Sociétés de tempérance contre l'alcoolisme, aux Ligues du *Christian endeavour*, du *Blue ribbon*, enfin et surtout par les défenses respectées, aimées et obéies de l'autorité ecclésiastique, qui a le droit de parler aux consciences.

La Chine renferme au moins 500 000 catholiques : combien, parmi eux, compte-t-on de fumeurs d'opium? combien de vendeurs, combien de cultivateurs<sup>1</sup>?

1. Quelques sociétés protestantes, dont les missionnaires laïques sont membres de ligues de tempérance (*teetotalism*), interdisent à leurs adeptes l'usage généralement inoffensif du vin indigène, de la pipe et du tabac. Il est difficile de ne pas voir dans cette interdiction une ingérence abusive,

Ah ! si le gouvernement chinois, si les nations européennes elles-mêmes devinaient combien le catholicisme renferme de ressources pour lutter avantageusement contre ce fléau de l'opium !... Ce ne serait qu'un côté restreint de son influence civilisatrice ; mais qu'elle serait encore glorieuse et appréciable pour l'amélioration et le salut d'un quart de la race humaine<sup>1</sup>.

## XIII

Une des causes les plus réelles, bien que des moins communément citées, des désastres de la Chine, c'est qu'ils sont le fait d'une punition providentielle.

La Chine est réfractaire à l'Évangile ; aucun pays n'a été aussi souvent, aussi persévéramment et aussi inutilement évangélisé. Bornons-nous à quelques considérations d'histoire contemporaine.

En pleine connaissance de cause, le pouvoir officiel, l'autorité, plutôt mandarinale qu'impériale, repousse obstinément le règne du Christ. Sans doute, la haine instinctive de l'étranger est une des caractéristiques de l'esprit chinois, et le christianisme est une religion *étrangère*. Des décrets impériaux, à grand'peine biffés sous la pression des puissances occidentales, le proclament doctrine perverse, superstition dangereuse et haïssable, nouveauté subversive, et, comme telle, incompatible avec les principes conservateurs de la monarchie nationale traditionnelle. Mais la nation chinoise, spécialement la partie éclairée, la proscriit beaucoup plus parce qu'elle la connaît que parce qu'elle l'ignore.

bien intentionnée, mais qui dépasse certainement le but et peut-être le droit.

1. Sur le chiffre des catholiques chinois, qu'on fait parfois monter à plus d'un million, pourquoi l'*Almanach de Gotha*, si impeccable ordinairement, a-t-il négligé de se renseigner dans les catalogues officiels et dans les périodiques catholiques ? Consultée, l'administration romaine de la Propagande lui aurait fourni les chiffres et détails désirés. La rédaction de *Gotha* a peut-être cru préférable de s'en rapporter au chiffre de fantaisie, introduit dans une récente brochure du consul anglais en Corée, M. Gardner. Ce n'est malheureusement pas la seule erreur impardonnable qui ôte à cette brochure toute valeur et toute opportunité. On ne saurait soutenir que toutes les assertions qu'on y rencontre *sint consule dignæ!*

Tout Chinois qui entre dans la caste des lettrés devient, par le fait même et en vertu de cette affiliation, un de nos adversaires ; et plus il monte dans cette sorte de maçonnerie, plus il conçoit de haine intolérante pour notre doctrine, nos institutions et notre esprit. Confucius, Mencius et leur morale suffisent à la Chine !

Si les mandarins et les lettrés se refusent à se laisser convaincre, par nos enseignements, sont-ils excusables d'éluder les traités les plus formels ; sont-ils dispensés d'observer les prescriptions élémentaires de la justice naturelle ; sont-ils autorisés, même selon leur code de morale païenne et littéraire, à calomnier sciemment, à pousser au pillage, à l'incendie, aux assassinats<sup>1</sup> ? Ces accusations paraîtront violentes : ceux qui connaissent, ne fût-ce que superficiellement, l'histoire des cinq dernières années, nous comprendront. Qu'il suffise de rappeler le mépris constant et raisonné des traités, les émeutes de la vallée du *Yang-tse* en 1891, les dénis de justice commis chaque mois dans toutes les provinces, les iniquités du *Se-tch'oan* et du Tibet, les meurtres de M. Argent et de son compagnon au *Hou-pé*, des missionnaires suédois à *Soug-pou*, du Rév. Wylie au nord, du P. Jozeau en Corée, pour ne point parler du meurtre plus récent de Dutreuil de Rhins, que je veux bien mettre hors de cause. C'est beaucoup de sang traîtreusement versé en quelques mois ! Un seul de ces attentats, surtout le refus de les réparer, aurait déchaîné entre deux nations européennes des représailles aussi terribles que légitimes.

J'insisterai uniquement sur la propagande odieuse à laquelle le nom du lettré *Tchou-han* doit une si infamante célébrité. Sous la protection occulte et certaine du gouverne-

1. Il va sans dire que j'admets de fréquentes et saillantes exceptions à ces généralités. Le corps mandarinal n'est point exclusivement composé de ces fonctionnaires prévaricateurs. Même sous le régime actuel, il renferme encore assez de mandarins intègres, équitables, dévoués à leur pays et aux intérêts du peuple, pour faire espérer une administration honnête, forte et éclairée, dans l'hypothèse d'un gouvernement central, rappelant l'âge d'or de la Chine, respectueux des conventions internationales spécialement de celles qui protègent la liberté des consciences.



ment provinciale, tout au moins avec la connivence indéniable de hauts fonctionnaires<sup>1</sup>, on avait réimprimé et répandu à foison, contre les étrangers, et spécialement les missionnaires, des pamphlets tellement orduriers que nos écrivains pornographes n'oseraient peut-être les traduire. Je ne veux même pas en donner les titres. Cette littérature sadique, heureusement peu compréhensible pour le peuple, fait les délices des lettrés pudibonds. Pour assurer à la calomnie une popularité plus efficacement meurtrière, le lettré *Tchou-han* s'aïda de l'imagerie en couleur. Par ballots, les feuilles enluminées et accompagnées de commentaires obscènes et blasphématoires furent disséminées par toutes les provinces et affichées sur tous les murs. J'ai vu plusieurs de ces affiches longtemps en place ; j'ai eu en mains des séries de ces placards multicolores. Surmontons notre dégoût pour dire que Notre-Seigneur Jésus-Christ, *le Dieu des étrangers*, était invariablement désigné sous la forme d'un porc, parfois crucifié. Les chrétiens chinois étaient pareillement désignés aux pires sévices. Mise en demeure de supprimer de pareilles excitations à toutes les violences, l'autorité officielle ne répondit que par un dédain calculé et blessant.

Les sociétés secrètes, disait-on, étaient responsables de cette croisade inoffensive, et il ne fallait point créer de difficultés intempestives au pouvoir central, sous peine de soulever quelque terrible rébellion dont les étrangers seraient les premières victimes. La loi chinoise n'armait point les mandarins chinois de pouvoirs suffisants pour la punition de ces « délits<sup>2</sup> ». Du reste, des ordres avaient été envoyés. Tantôt le lettré *Tchou-han* était introuvable ; tantôt il était fou ; on s'exagérait la portée et l'influence de ces « niaise-

1. Il y a cinq ans, dans la grande ville de *Sou-tcheou*, une souscription publique faisait un appel de fonds pour une nouvelle réimpression d'horribles pamphlets ; on en distribuait, à Nankin, des exemplaires superbement édités à chacun des candidats à la licence réunis pour les examens.

2. Cependant les mandarins provinciaux décapitent, par ordre, les généraux vaincus, emprisonnent et exécutent les vrais ou prétendus adeptes de la secte secrète des *Ko-lao-hoei* (vieux frères), mutilent et torturent les espions et les prisonniers japonais, selon des procédés de vivisecteurs.

ries ». Puis les étrangers, les missionnaires spécialement, n'avaient-ils point provoqué en partie ces excès, condamnables sans doute, mais représailles presque excusables ?

Le corps diplomatique étranger essaya d'agir, obtint même quelques satisfactions extérieures. Mais ces honnêtes représentants des puissances européennes saisissent-ils bien toute l'hypocrisie de ceux avec qui ils ont affaire. Politesse imperturbable, sérénité rassise, cordialité affectée, abandon savant, confidences amicales, éloges discrets ou emphatiques, promesses dilatoires ou catégoriques, sont des armes que le Céleste, expert en l'art de feindre, pratique dès l'enfance. Les missionnaires, trop ardents, trop exclusivement préoccupés des intérêts immédiats de leur prosélytisme, défiants *a priori* ou injustes envers le bon vouloir mandarinal, ne seraient-ils pas coupables d'une pointe d'exagération ? Et l'Europe peut-elle se lancer à l'aveugle dans des complications politiques et militaires, dont les missions elles-mêmes subiraient les premières le plus douloureux contre-coup ? Encore si les puissances s'entendaient pour une action collective ! mais tel gouvernement étranger ne s'est-il point déjà séparé de ses collègues ? Entre temps, des proclamations mandarinales sont affichées, même des édits impériaux décorent la *Gazette de Pékin*. Au fond, le peuple sait à quoi s'en tenir ; il est blasé sur cette littérature que contredisent des actes plus éloquents que d'élégantes périodes. Quant aux fonctionnaires, des instructions secrètes leur communiquent parfois le mot d'ordre par le même courrier qui leur apporte les décrets d'empire<sup>1</sup>. Des indemnités pécuniaires, tarifées au *prorata* des pertes matérielles, des coups reçus ou des vies sacrifiées, font taire les réclamations les plus vives, apaisent le débat ; elles endorment pour quelque temps la défiance des agents consulaires, et déconcertent leurs plans d'attitude énergique. Les missionnaires pardonnent et se résignent ; les étrangers poursuivent leurs opérations de négoce ou de plaisirs. La France est occupée en

1. Tout dernièrement, dans une ville que je pourrais nommer, un fonctionnaire commit cette plaisante bétise : il laissa afficher en public une de ces instructions confidentielles *avec les caractères mêmes* qui lui spécifiaient de la tenir secrète.

Europe ; l'Angleterre, affaiblie par sa politique d'expectative, est liée envers la Chine, qu'elle ménage, qu'elle convoite comme alliée, je ne veux pas dire comme complice.

Donc, l'Europe oublie ou feint d'oublier.

Mais la justice divine n'oublie pas ! Dans l'intérêt du peuple chinois, pour sa délivrance de l'oppression païenne, sa prospérité même matérielle, Dieu avertit le monde, par des catastrophes inopinées, qu'enfin déborde la coupe trop pleine de ses vengeances.

#### XIV

Le Céleste empire est donc coupable, et c'est une punition qu'il subit. Nous aurions tort cependant de ne pas dire ici toute notre pensée, de ne pas avouer qu'à nos yeux, les nations européennes ont dans ces fautes une lourde part de responsabilité. Nous n'en visons aucune spécialement, bien que les plus agissantes en Extrême-Orient, nous paraissent avoir, plus gravement que les autres, manqué à leurs devoirs.

Dépositaires de la vraie foi et d'une culture supérieure, ces nations ont répudié la mission civilisatrice que la Providence les invitait à accomplir. Elles en ont perdu de bonne heure la notion, pour se renfermer dans des vues égoïstes et païennes. Fractionnées en rivalités qui s'annihilent, se jaloussant et se desservant tour à tour, au lieu de s'unir pour appeler la Chine à la vraie civilisation, elles ont pu se pavaner dans la vaniteuse conception de leur influence prépondérante et dominatrice ; en fait, elles ont mieux réussi à se faire mépriser que craindre<sup>1</sup>.

De plus, l'Europe n'a guère paru en Chine, dans ces derniers temps, que sous deux aspects également regrettables.

1. Je n'appuie pas sur ce fait déplorable, des plus funestes pour notre considération, que trop de résidents laïques donnent aux Chinois le spectacle de leur irreligion pratique et les exemples d'une morale peu austère. Vieux griefs dont les missionnaires de tous les temps ont eu à souffrir sur toutes les plages ! « Les Européens prêchent de bons principes, une excellente religion ; mais, en pratique, ils ne valent pas mieux que nous », murmurent les Chinois, très observateurs dès qu'il s'agit des défauts d'autrui. En outre, nos journaux, qu'on leur traduit, relatent, sur notre vie politique et sociale, tout autre chose que des spécimens de vertu et d'intégrité.

Les Chinois n'ont vu dans les Européens, en dehors des missionnaires, que le *marchand* ou le *reître*.

Le marchand prétend obtenir à tout prix des débouchés pour ses produits, ses cotonnades, ses calicots, ses fils, son opium, ses fers, et aujourd'hui ses armes de guerre. Le but borné de sa politique coloniale semble être de forcer coûte que coûte l'entrée de territoires que l'on puisse exploiter, de s'imposer à des populations simples et frugales qu'on change en consommateurs prodigues, qu'on grève de besoins factices, parmi lesquelles on écoule le trop-plein d'une surproduction inquiétante. Sans doute, les indigènes en retireront finalement profit et avantage, mais est-ce bien là le but en vue, surtout le résultat intelligible pour ces indigènes, de la conception égoïste que l'on étiquette : civilisation européenne, progrès moderne ? Et si cette intervention inspirée par une pensée de gain, légitime mais trop exclusive, se traduit pratiquement pour les Chinois exploités, par une crise économique, par un bouleversement des habitudes sociales, qui en a cure ? Qui veut comprendre, que les conservateurs patriotes n'ont peut-être pas tort de regretter les anciennes traditions d'isolement ?

En tout cas, l'empire du Milieu ne peut que mépriser ces Occidentaux transformés en solliciteurs, qui assiègent les portes des *ya-men*, cajolent les mandarins impolis et hautains, pour offrir leurs marchandises ou mendier quelques commandes. Est-ce un rôle, une attitude digne, pour des Européens si profondément pénétrés de leur supériorité indiscutable, à leurs seuls yeux, sur l'Asiatique ? La France de Louis XIV, celle même de Louis-Philippe et de Napoléon III, faisait plus noble figure à la cour du Fils du ciel. Aujourd'hui, l'Europe s'ingénie à persuader aux Chinois qu'elle a besoin d'eux pour vivre<sup>1</sup>.

L'autre aspect sous lequel l'Européen se montre la Chine est celui de reître agressif, d'envahisseur insatiable.

Je n'ignore pas que les armées et les flottes de l'Europe

1. A tout prendre, il est à regretter que l'on ait cru devoir insérer dans notre dernier traité cette clause inexécutée et à peu près inexécutable, que, si la Chine développait son réseau minuscule de voies ferrées, elle s'adresserait de préférence à l'industrie française. *Non erat hic locus!*

ont plus d'une fois brillamment et généreusement rempli en Extrême-Orient leur terrible mission, en se mettant au service du droit, de ces intérêts moraux et religieux, dont la violation provoque une intervention légitime. J'oserai même dire que leur action vengeresse nous a quelquefois semblé tardive, surtout incomplète. Mais je veux rappeler que la Chine s'inquiète à juste titre, quand elle est mise vaguement au courant des procédés d'expansion coloniale, des envahissements européens, des accaparements dont l'Asie entière est le théâtre et la victime. Nous avons humilié le pouvoir impérial, diminué l'étendue du sol chinois, restreint et comprimé l'influence du Céleste empire, violé sa capitale et ses riches cités, brûlé ses palais; nous nous sommes installés sur ses frontières et nous les enserrons dans une étreinte chaque jour plus étroite; nous menaçons le cœur même de l'empire, et nous voudrions que la Chine oublieuse de ses propres méfaits qui ont attiré sur elle de justes représailles, nous fit un accueil sympathique!

Lorsque, à l'égard de ses relations extérieures, elle essaie d'établir la balance de ses profits et pertes, il lui est permis de douter qu'un gain véritable ait déjà compensé les pertes évidemment subies. Ces pacifiques Orientaux, ces cultivateurs paisibles ont été contraints par les événements à encombrer les casernes et les camps retranchés. Les bronziers chinois, les porcelainiers, les tisseurs de soieries, les décorateurs de *kakémonos*, de potiches ou d'éventails, sont transformés en troupiers stylés à la prussienne; grâce à nous, les cuirassés d'escadre, les torpilleurs, les batteries flottantes, remplacent les jonques bizarres, les *lorchas* pittoresques. Après tout, est-ce un spectacle rassurant pour l'empire du Milieu que notre militarisme à outrance, que notre état perpétuel de paix armée, nos croisières belliqueuses sur tous les rivages, notre instabilité politique, notre socialisme dynamitard, ou notre nihilisme sauvagement meurtrier? Je le demande encore, est-il rien en tout cela qui puisse raisonnablement les réconcilier avec notre civilisation si difficile à concevoir pour leurs cerveaux déconcertés?

Peut-on supputer ce qu'une politique européenne intelligemment généreuse aurait valu à la Chine, aussi bien qu'aux

puissances d'Occident, de prospérité matérielle et de progrès social? La civilisation chrétienne se fût installée en Chine avec son cortège de bienfaits; l'Europe eût été récompensée d'avoir obéi à sa mission divine; les deux continents se fussent unis dans la poursuite d'un même idéal, dans une émulation pacifique, mille fois plus féconde pour chacun d'eux que l'isolement.

Au lieu de ces rêves, moins chimériques qu'ils ne semblent, que voyons-nous? Pour l'Europe, l'influence compromise, tenue en échec; la crainte d'inextricables complications asiatiques; des relations diplomatiques méfiantes, hostiles. En Chine, un désarroi croissant, l'orgueil insensé du triomphe au milieu des plus honteuses défaites, une disette totale d'idées et de caractères, un gaspillage éhonté des deniers publics, la misère pour un peuple immense, pourvu de ressources naturelles et personnelles inépuisables; par ailleurs, une ignorance invraisemblable, l'absence de justice dans les tribunaux, l'exploitation tyrannique, et sans appel, par une caste qui ruine la nation entière.

J'entends murmurer les noms de démembrement possible, de partage à l'amiable.... Non, la Chine aux Chinois, comme le Japon aux Japonais! mais la Chine et le Japon ouverts à l'Évangile, échappant à toute tyrannie oppressive, qu'elle vienne du dehors ou du dedans, qu'elle étreigne les corps ou les consciences!

Que Dieu protège la Chine, malgré tout si digne d'intérêt en son malheur? Qu'il donne aux nations chrétiennes une meilleure intelligence de leurs devoirs à son égard, et qu'il leur accorde d'y conformer sans retard leur action!

Chang-hai, février 1895.

L. GAILLARD.

# BULLETIN THÉOLOGIQUE

---

## LE MOUVEMENT RELIGIEUX EN ANGLETERRE

- I. — *La Lettre de Léon XIII et la presse anglaise.*
- II. — *De quelques Apologies en faveur des ordinations anglicanes.*
- III. — *L'Église anglicane et le divorce.*

### I

#### *La Lettre de Léon XIII et la presse anglaise.*

Quand fut publiée, il y a deux mois, l'encyclique de Léon XIII invitant le peuple anglais à revenir au centre de l'unité religieuse, des journalistes français donnèrent à entendre que l'appel du Pape avait passé presque inaperçu de l'autre côté de la Manche, et resterait sans échos. Ce jugement était quelque peu hâtif et, d'ailleurs, basé sur des renseignements incomplets. En réalité, beaucoup de journaux, et des plus importants, ont cité et commenté la lettre pontificale. Les revues religieuses de toutes nuances ont témoigné qu'elles voyaient dans l'encyclique un événement dont la portée était immense <sup>1</sup>.

A voir nos frères séparés ainsi attentifs à la parole du Saint-Père, il y a déjà, pour nous catholiques, un sujet de satisfaction. Ce qui est encore plus consolant, c'est de constater que, à peu d'exceptions près, les représentants de la religion anglicane ont accueilli les avances du Souverain Pontife avec un respect qui les honore. A elle seule, cette attitude témoigne du travail profond qui s'est accompli dans le clergé d'outre-Manche depuis un demi-siècle. Quand Pie IX, en 1851, publia la lettre qui rétablissait en Angleterre la hiérarchie catholique, il souleva dans le

1. Cf. *La Civiltà cattolica*, Giugno, 1893 : La lettera apostolica agli Inglesi e la stampa protestante. — *The Tablet*, april 27, the press on the encyclical (p. 661). May 4 (p. 700). *The Month*, May; Leo XIII's Letter to the english people. Voir aussi les numéros des revues et des journaux anglicans qui ont suivi de près la publication de cette lettre.

pays une violente opposition. Sans doute, les fils des implacables adversaires de la Papauté ne font point encore acte de soumission; mais, à des paroles de paix, ils ne répondent plus par des injures ou des cris de guerre.

Ainsi le *Times*, le principal organe libéral de l'Angleterre, estime que la lettre de Léon XIII est, par « son ton général et son caractère, digne d'un grand évêque chrétien ». Il lui sait gré de sa bienveillance et se montre flatté qu'il ait rendu hommage aux vertus publiques et privées du peuple anglais. Un rédacteur du *Daily Chronicle* reconnaît que la lettre *Amantissimæ voluntatis* « respire un tendre amour » pour ses compatriotes. Le *Record* en loue le « langage noble et émouvant, la sincérité et la dignité, en parfaite harmonie avec l'âge vénérable de son auteur et l'influence extraordinaire qu'il exerce sur le monde ». Comme les feuilles politiques, les revues religieuses savent gré au Pontife de son ton si bienveillant et si courtois. La plupart s'arrêtent avec complaisance au grand moyen recommandé par Léon XIII pour préparer l'union. La prière, dit la *Church Review*, est comme une « plate-forme » où Romains et Anglicans peuvent déjà se rencontrer. Dans le même article, on fait ressortir l'heureux choix des textes dont le Pape a serti son éloge de la prière, et l'on espère qu'un tel exemple désarmera les « bigots protestants », en leur montrant que les catholiques ne sont pas brouillés, comme ils le supposent, avec les saintes Écritures.

Le vieux mur de glace qui séparait la protestante Angleterre de la Rome papale continue donc de fondre sous les rayons partis du Vatican. Les anciens préjugés s'éclaircissent. Les anglicans connaissent mieux le catholicisme, et son chef visible ne leur apparaît plus comme l'Antechrist. Cependant un abîme reste encore à franchir. Après avoir fait quelques pas pour le traverser, un groupe d'anglicans des plus pieux et des plus éclairés n'ose aller plus avant. Le plus grand nombre garde obstinément son ancienne position, avec cette différence qu'il affecte, en général, moins de dédain et de haine pour l'Église catholique. Les mieux disposés à nous tendre la main appartiennent, pour la plupart, à l'*English Church Union*. Son chef, lord Halifax, dont la droiture et la loyauté sont incontestables, travaille depuis longtemps à rapprocher l'Église nationale de l'Église romaine; il a déjà trouvé,



dans le paternel accueil de Léon XIII, une récompense dont il est justement fier.

Nous croyons cependant que l'illustre lord n'est pas pleinement satisfait. Les membres de *Church Union* rêvaient d'un plan de transactions qui, d'une part au moins, ne pouvait guère se réaliser. De là, chez eux, à côté d'une joie réelle et d'une confiance persévérante, un léger désappointement. « Que produira la lettre du Pape pour la réunion de la chrétienté » ? s'écrie la *Church Review*, un de leurs organes. Et voici sa réponse : « Elle produira le seul effet actuellement possible : elle nous rapprochera sur le terrain de notre commune foi. » Peut-être plus tard, insinue la même revue, les ordres anglicans seront-ils reconnus, et, par cette porte ouverte, nos Églises se rencontreront-elles. On songe ici, l'allusion est manifeste, à une confédération d'Églises à la fois unies et indépendantes.

Encore est-ce là l'illusion des optimistes anglicans. La plupart, en signalant l'invitation du Pape, observent qu'il ne propose aucune concession sur le terrain des dogmes. Des dispenses mêmes qui semblent ne point outrepasser son pouvoir, comme celles relatives au célibat des clercs, il n'en est pas question. On dirait remarque le *Times*, que Léon XIII ait tenu à mettre en relief tels points qui sont expressément rejetés par la communion anglicane, par exemple l'invocation de la Vierge et des saints, l'octroi des indulgences, et à montrer ainsi que l'union est impossible. Le *Guardian*, l'une des revues hebdomadaires les plus importantes de la « Haute Église », relève également les termes par lesquels Léon XIII affirme son autorité suprême. Il constate, non sans quelque amertume, que la réunion des Églises c'est la soumission au Pape ; il s'étonne que son appel soit adressé à « tous les Anglais qui désirent l'union de la chrétienté », et ne vise pas spécialement l'Église anglicane, affectant au contraire de ne point considérer celle-ci comme une hiérarchie fondée en pouvoir, et de la mettre sur le même pied que le « Baptême », l'Armée du Salut et les autres sectes dissidentes.

Le journal officiel de la « Haute Église » enregistre cependant, comme un demi-succès, le silence du Pape à l'endroit des ordres anglicans. Il croit le moment venu et l'occasion favorable pour son parti d'exposer ses principes et son programme, en latin ; car il est persuadé que l'Église anglicane gagnera à être mieux

connue du Pape et des prêtres du continent. Mais, jusqu'ici du moins, il ne semble pas que, dans le programme projeté, l'Église anglicane veuille céder quelque chose de ses anciennes prétentions. Rome, dit le *Guardian*, ne se départ d'aucun de ses dogmes actuels; à notre tour, nous continuons de protester contre toutes les nouveautés qu'elle a introduites<sup>1</sup>. Les autres feuilles protestantes les moins hostiles répondent, en termes d'ailleurs respectueux, par la même fin de non-recevoir. Leur conclusion, c'est que la réunion des Églises est, à l'heure actuelle, une chimère.

La tentative de Léon XIII échouerait-elle donc? Non, croyons-nous, et voici pourquoi : Léon XIII ne s'attendait point à voir les anglicans se précipiter en masse, à son invitation, dans le sein de l'Église catholique. Croire qu'il ait eu cet espoir vraiment trop naïf, c'est lui refuser la sagacité et la haute sagesse, que ses adversaires eux-mêmes sont obligés de reconnaître<sup>2</sup>. Il faudrait une bonne dose de simplicité, pour s'imaginer qu'il n'était pas au courant de la situation de l'Église d'Angleterre, quand il a rédigé son appel; et qu'il ne s'était pas enquis auprès des conseillers les plus sûrs et les mieux informés, de l'état présent des esprits auxquels il s'adressait! Dans sa lettre même, il ne dissimule pas les difficultés qui s'opposent à la conversion en masse du peuple anglais. Humainement, dit-il, ces obstacles sont insurmontables. Mais sa confiance dans un triomphe plus ou moins lointain repose sur Dieu, à qui rien n'est impossible; et c'est la prière qui disposera de sa toute-puissance. Ce miracle de la conversion de l'Angleterre, le pontife ne s'attend pas à le voir de son vivant; mais il espère que les Annales de l'Église l'enregistreront plus tard.

Et pour le moment, n'est-ce pas une première récompense bien digne de son ambition, que ce large mouvement de sympathie qu'il a suscité. Les plus hautes sphères de l'anglicanisme

1. Cf. *The Guardian*, avril, 24; may, 15, p. 711; may, 22, p. 783. Le maximum des concessions faites au pontife romain, est une autorité nominale sur les autres évêques, ou tout au plus une prééminence de droit ecclésiastique, comme celle du métropolitain vis-à-vis de ses suffragants.

2. Le prisonnier du Vatican, dit de lui le *Newcastle Daily Chronicle*, est un des hommes les mieux informés du monde; il a des milliers d'yeux ouverts sur l'univers.

jusqu'ici fermées aux désirs de réunion qui travaillent le corps du clergé et des fidèles, viennent de subir le contre-coup de l'ébranlement général. Au mois de mars dernier, quelques semaines avant la publication de l'encyclique, l'archevêque de Cantorbéry, le représentant le plus attitré de la religion anglicane, déclarait que l'union avec l'Église romaine « était chose illusoire et impossible, tant que celle-ci garderait ses doctrines erronées, ses prétentions nouvelles et « antiscriturales ». Avec l'encyclique, un souffle attiédi a passé dans l'atmosphère de Lambeth's palace. Le dimanche de la Pentecôte, les ministres ont lu en chaire, au nom de l'archevêque primat du Royaume-Uni, la déclaration suivante : « Lorsque nous considérons les épouvantables divisions du passé... et que nous voyons maintenant les diverses communions souhaiter et chercher l'unité, qui peut douter que ce changement ne soit l'œuvre du Très-Haut... Il espère, ajoutait-il, que, le jour de la Pentecôte, dans toutes les églises et chapelles anglicanes, des prières ferventes seront adressées à Notre-Seigneur pour le retour à l'unité <sup>1</sup> ».

Encore une fois n'exagérons pas la portée de ces paroles. Elles n'impliquent ni une rétractation pour le passé, ni la promesse d'une soumission pour l'avenir; mais elles dénoncent un changement d'attitude, une détente, un rapprochement moral des esprits et surtout des cœurs, qui rendra les communications plus faciles et accélérera la marche de quelques conversions.

En même temps que les âmes se rapprochent dans une commune prière adressée à Notre-Seigneur, elles sont portées à examiner avec plus de calme et de piété, les difficultés auxquelles se heurtent tous les projets d'union. N'oublions pas que le mouvement d'Oxford qui emporta jadis tant d'illustres « clergymen » vers l'Église catholique, naquit d'une étude plus approfondie des saints Pères et de la tradition. L'heureuse révolution se continue encore; et la gracieuse intervention du pape, en dissipant des haines et des préjugés invétérés, contribuera, nous l'espérons, à tourner tous les cœurs et les esprits vers les monuments de l'ancienne foi. Les mieux disposés en verront bientôt jaillir la preuve que la seule Église héritière du passé, vraiment une, sainte, catholique et apostolique, est l'Église romaine.

1. *The Guardian*, may, 8 (p. 700).

Il faut bien le dire pourtant, ces notes extérieures, qui signalent la véritable Église à tout œil attentif, sont encore, pour certains anglicans, des traits ou imaginaires ou insignifiants. Selon eux, l'Église fondée par Jésus-Christ est invisible. La seule unité qui lui convienne a pour bases le sermon sur la montagne et l'ancien *Credo* des apôtres. C'est d'une telle Église que le doyen de Cantorbéry, Farrar, dans sa réponse à Léon XIII, se déclare le partisan<sup>1</sup>. Nous mentionnons à part sa réplique : car nous avons le regret de dire qu'elle contraste absolument avec les déclarations d'un très grand nombre de ses coréligionnaires.

Après un rapide hommage à la courtoisie de Léon XIII, il se plaint que les catholiques anglais, en particulier, n'usent point avec leurs adversaires de la même modération ; et, pour leur donner, sans doute, un modèle d'exquise urbanité, il s'abandonne dès la seconde page à une attaque fougueuse contre l'Église catholique et la papauté. Il en refait l'histoire à sa manière, en masque toutes les grandeurs, en exagère les faiblesses et les misères, qui tôt ou tard s'attachent inmanquablement à tout ce qui, par certains côtés, est humain. Le réquisitoire du Rév. Farrar ne pèche pas seulement contre les règles des convenances ; il viole aussi celles de la logique. Voici un échantillon de sa dialectique : L'Angleterre est la nation la plus riche du monde ; son empire s'étend sur trois cent vingt millions de sujets et six millions de milles carrés. Bref, elle est maîtresse du sixième du globe terrestre. Elle est donc bénie de Dieu, et bénie pour avoir rejeté l'autorité du Saint-Siège ! Voilà des arguments apologétiques, qui ne se trouvent pas en germe dans le symbole de Nicée et le sermon sur la montagne ! Mais Farrar est poète inventif à ses heures. Dans la « Basse Église » surtout, la papauté compte beaucoup d'adversaires moins bruyants, peut-être que le Rév. Farrar, mais tout aussi hostiles et violents. Cette haine a éclaté dans le conseil de « Church Association » le 29 juin dernier. La veille même, la « Church Union » avait voté sur la proposition du chanoine Carter, une adresse de remerciements à Léon XIII<sup>2</sup>. Le lendemain la « Church Association » publiait une protestation<sup>3</sup>. Fond

1. *The Contemporary Review*. June, 1895. The pope's letter to the english people.

2. *The Guardian*, 1895, july, 3, p. 1004 et sqq. — *The Tablet*. july. 6.

3. *The Times*, 1895, Saturday, 29, p. 8.

et forme, ce factum est digne des réformateurs les plus outrés du seizième siècle. Avec eux, on répète que le sacrifice de la messe est « une fable blasphématoire et une dangereuse supercherie » ; quant au catholicisme, c'est le royaume de l'Antechrist.

En voyant passer tous ces flots d'injures, on se prend à craindre que les défiances et les haines d'une partie des anglicans ne persistent encore longtemps. Ce que ceux-ci défendent aujourd'hui avec une colère jalouse, ce n'est pas l'ensemble, des dogmes légués par les derniers siècles. Ils n'en gardent qu'une mince partie qui va s'amointrissant de jour en jour. Bien plutôt sont-ils effrayés par le terrible appareil de la dogmatique et de la discipline catholique. L'esprit d'indépendance s'accommode mal d'une règle inflexible.

## II

### *De quelques Apologies en faveur des ordinations anglicanes.*

A l'occasion de la lettre pontificale, la presse anglaise continue d'agiter la question des « ordres anglicans ». Quelques journaux, ainsi le *Record*, feignent une indifférence absolue, devant toute décision que pourrait porter le Pape. Tout signe d'inquiétude, à cet égard, leur semble un pas vers la soumission. D'autres, heureusement, n'ont pas ce dédain vrai ou simulé. Si le pape, disent-ils, reconnaît que l'Église anglicane a gardé un vrai sacerdoce, l'entente deviendra plus facile sur les autres points en litige. Les principaux associés de l'English Church Union continuent leur propagande et ne désespèrent pas de gagner à leur cause de nouveaux partisans.

Dans ce but, MM. Denny et Lacey viennent de publier un livre apologétique, où sont réunis les arguments les plus précieux, déjà présentés par leurs devanciers<sup>1</sup>. Le ton poli de leur polémique nous repose de celle de Farrar. La préface signée de l'évêque de Salisbury est elle-même un appel à la modération et

1. *De Hierarchia anglicana dissertatio apologetica*, auctoribus Edw. Denny A. M. Ecclesiæ de Kempley in diœc. Glocestren. Vicario perpetuo et E. A. Lacey, A. M. Ecclesiæ de Madingley, in diœc. Eliensi Vicario perpetuo Præfante R. D. Salisburiensi, Epo. Londini, J. Clay, 1895. — Le Rév. Moyes continue dans le *Tablet* (avril et mai), son exposition aussi lumineuse que complète sur les ordres anglicans. On y trouve la réponse à la plupart des objections du livre précité ; son étude sera continuée en septembre prochain.

à l'union. Comme la plupart des catholiques, nous ne pouvons accepter les grandes conclusions de l'*apologétique* anglicane. Mais la sincérité et la charité ne s'excluent pas.

L'ancienne scission de son Église, dit l'évêque de Salisbury, n'est pas le fait des anglicans actuels ; et il n'est pas en leur pouvoir de la faire cesser. A la première affirmation nul ne contredit. Sur l'autre point, les difficultés sont immenses, nous en convenons. Sont-elles insurmontables à des volontés droites et généreuses ? nous ne le pensons pas. Le distingué prélat croit que le pape, en admettant la validité des ordres anglicans, contribuera beaucoup à la paix entre les deux communions. Qu'une telle concession, au cas où elle serait possible, amène la soumission de « l'Église établie », nous en doutons fort. D'ailleurs, quel qu'en puisse être le résultat, on aurait tort d'y chercher la solution de la difficulté pendante. La validité des ordinations anglicanes est subordonnée à des faits et à des principes précis. Les avantages espérés de part et d'autre n'y changeront rien.

Après la lecture du livre des Rév. Denny et Lacey, nous maintenons nos précédentes conclusions<sup>1</sup>. Au sujet de Barlow, le président de la commission qui ordonna Parker, archevêque de Cantorbéry, les deux apologistes de la « hiérarchie anglicane », montrent bien que son défaut de consécration n'est pas prouvé. Mais d'arguments positifs, qui établissent avec certitude le fait de son ordination, ils n'en produisent aucun : le débat reste ouvert. Ce n'est d'ailleurs pas de la seule incertitude de la consécration de Barlow que nous concluons à la nullité des ordres anglicans. Il est, croyons-nous, des principes théologiques assez simples, qui dominent le débat et l'éclairent. Ici, nous le répétons, nous n'exigeons rien, dans la matière et la forme de l'*ordre*, qui ne soit commun aux Grecs et aux Latins : sans la tenir pour fausse, nous regardons même comme peu probable l'opinion qui voit dans la porrection des vases sacrés telle que l'indique aujourd'hui le pontifical romain, un élément absolument essentiel de l'ordination. Mais au-dessus des points controversés entre catholiques, il y en a d'autres où l'accord des théologiens est resté à peu près unanime. Si l'ancienne Église n'a pas toujours prescrit la porrection des vases sacrés comme un des moyens

1. Voir notre second article, *Études*, 15 avril 1895, p. 601.

indispensables à la transmission du sacerdoce, elle n'a jamais cessé de prescrire et d'employer des signes ou des termes d'un sens analogue, qui exprimaient d'une manière assez claire le pouvoir d'offrir le saint sacrifice, dont le prêtre était investi. Suivant les temps et les pays, les paroles et les rites ont varié. L'idée de sacrifice qu'ils exprimaient n'a jamais changé<sup>1</sup>.

Il est donc inexact de dire que l'essence de l'ordination anciennement adoptée consiste seulement dans l'imposition des mains et une prière *quelconque*. A un sacrement distinct doivent correspondre un rite et une formule spéciale, qui en expriment assez nettement le principal effet. Autrement, pourquoi les mêmes signes ne pourraient-ils être employés pour conférer les sept sacrements ? Les calvinistes n'ont-ils pas gardé pour la consécration de leurs pasteurs l'imposition des mains avec une prière<sup>2</sup> ? Ne prétendent-ils pas, comme les anglicans, suivre l'usage apostolique ? Et pourtant, qui osera dire que les calvinistes ont le sacerdoce ? Le Rév. Lacey rappelle que le clergé anglican a reçu dans ses rangs des prêtres catholiques, sans les<sup>3</sup> soumettre à une nouvelle consécration ; et il en conclut que le rite anglican et le rite romain ne diffèrent pas quant à leur essence<sup>3</sup>. C'est un argument qu'il est aisé de rétorquer. N'est-il pas vrai, en effet, que des ministres calvinistes convertis à l'anglicanisme, sont entrés de plain-pied dans les divers ministères de leur nouvelle religion ? Nous laissons à M. Lacey le soin de conclure. Assez souvent des polémistes de la Haute Église, en appellent aux principes des docteurs catholiques ; ils énoncent vaguement leur doctrine, citent quelques sentences équivoques. Puis, quand le moment vient de conclure, ils éludent ou amortissent, souvent avec une bonne foi que nous ne discutons pas, toute interprétation incompatible avec leurs préjugés.

Leur doctrine sur l'intention requise dans celui qui administre

1. Les affirmations opposées se retrouvent, mais mal prouvées, dans le livre cité plus haut (*de Hierarchia*, etc., p. 115). — Par contre, on voit un autre anglican, *Oman* (fellow of all souls college, lecturer at new college Oxford) avouer dans sa récente histoire d'Angleterre, que son Église a longtemps rejeté la doctrine de la présence réelle et du sacrifice.

2. Voir le formulaire adopté par le synode général officieux de l'Église réformée de France, réuni à Saint-Quentin, au mois de juin 1887.

3. *Lettres au directeur du Tablet*; juin, 1, p. 856; may, 18; p. 775.

les sacrements, nous offre un nouvel exemple de la souplesse avec laquelle ils accommodent à leurs idées les textes des docteurs catholiques. Il suffit, nous dit-on, que l'évêque consécrateur veuille faire ce que veut l'Église, qu'il sache ou non où est la véritable Église, qu'il croie ou non à l'efficacité des signes dont il use. Ce principe est généralement admis des théologiens ; et nous n'y contredirons pas. Mais, ils sont aussi unanimes à enseigner que l'intention du consécrateur doit être intérieure, sérieuse et n'être contredite par aucune clause expresse, prédominante, et dont la réalisation soit incompatible avec la nature du sacrement. Celui qui *veut*, comme il est parfois arrivé à des évêques anglicans, *ne point faire un prêtre sacrificateur*, qui *refuse* intérieurement de lui conférer ce caractère, ne lui transmet pas le sacerdoce. Ainsi, deux personnes, qui en s'unissant, excluent avant tout la fin essentielle du sacrement, ne sont point mariées.

Voilà des nécessités qui nous semblent bien claires et, par surcroît, appuyées sur plusieurs décisions des Congrégations romaines. Aussi sommes-nous surpris de les voir rejetées de quelques polémistes catholiques<sup>1</sup>. On oublie, nous semble-t-il, qu'il y a une profonde différence dans l'effet des signes sacramentels posés par deux consécrateurs, dont l'un ne croit pas à l'efficacité du rite, mais ne veut pas enchaîner la vertu qu'on lui prête ; l'autre, au contraire, voulant d'une volonté prépondérante exclure des sacrements ce qui en est la principale caractéristique.

Nous sommes moins étonnés de retrouver sous la plume de l'évêque Reinkens et du professeur Friedrich, deux vieux catholiques, la thèse chère aux ritualistes<sup>2</sup>. Il y a deux ans, une commission composée de quatre ecclésiastiques avait été chargée par

1. Contrairement au *Canoniste contemporain*, dont les conclusions sur les ordres anglicans s'accordent avec les nôtres, le *Journal du Droit canon* (livraison d'avril 1895) énonce sur l'essence de l'ordination et la nature de l'intention du consécrateur, de telles assertions qui ne nous semblent pas des plus sûres. Par contre, le P. Lehmkuhl publie dans les *Stimmen* un solide article. Le savant théologien défend la même conclusion et les mêmes preuves que nous avons développées. Cf. *Stimmen aus Maria-Laach*, 1, juli 1895. Die « Anglikanische hierarchie » in Anglikanischen und in Katholischen lichte.

2. L'article anglais que nous avons sous les yeux est traduit de la *Revue internationale de théologie*, janvier 1895.



les jansénistes hollandais d'examiner les titres de l'Église anglicane à la succession apostolique. Ils étudièrent d'abord les faits, et admirèrent que Parker et Barlow avaient été réellement consacrés. Mais, quand ils considérèrent à la lumière des principes théologiques les ordres anglicans conférés d'après l'ordinal d'Édouard VI, ils conclurent à leur invalidité. Les réformateurs, dirent-ils, en rejetant de l'ancien ordinal catholique les paroles et les signes qui expriment la caractéristique du sacerdoce, le pouvoir d'offrir le saint sacrifice, l'ont privé de son efficacité.

Les docteurs Reinkens et Friedrich se donnent beaucoup de mal pour infirmer cette conclusion, qui est, selon nous, inattaquable. Pour y réussir, ils font fléchir les principes de la théologie catholique. A les en croire, la seule intention extérieure ou attention est requise pour administrer valablement les sacrements, quelle que soit d'ailleurs la volonté secrète du ministre. Quant au docteur Friedrich, il nous ménage bien d'autres surprises : il a découvert que les formules employées dans les ordinations anglicanes sont plus complètes que celles des catholiques et distinguent mieux les diverses fonctions du prêtre. Fort bien; mais le soin même avec lequel on énumère toutes les attributions confiées au ministre rend plus significative encore la suppression de son rôle de sacrificateur.

Fussent-ils brouillés avec la théologie catholique, les docteurs Reinkens et Friedrich, dont le schisme est de fraîche date, n'ignorent sans doute pas que l'Église romaine n'a jamais reconnu de vrais prêtres dans les ministres anglicans. Au mois de mai dernier, nous disions que le cardinal Polus, sur l'ordre du pape Jules III, avait déclaré nulles les ordinations faites d'après l'ordinal d'Édouard VI, et que Paul IV avait ratifié son jugement. Cette dernière assertion est confirmée par deux documents que le savant bénédictin dom Gasquet vient de découvrir dans les archives secrètes du Vatican : dans une bulle de Paul IV, datée du 20 juin 1555, les consécrations d'évêques anglais qui n'ont pas été faites d'après la forme prescrite par l'Église sont déclarées nulles<sup>1</sup>. Un bref du 30 octobre de la même année nous paraît corroborer cette condamnation et en préciser le sens<sup>2</sup>.

1. Arch. sec. du V., n. 1850, f. 55.

2. A. S. V., t. I, p. 301. Nous citons ces deux documents d'après la *Civiltà*, 1 giugno, 1895, p. 562 et 563.

Ce jugement, nous n'osons affirmer qu'il ne soit au pouvoir du Pape de le réformer. Mais si l'Église, ce qui est invraisemblable, changeait jamais sa pratique séculaire à l'égard des ministres anglicans nouvellement convertis et ne les ordonnait pas à nouveau, quels seraient les résultats de cette volte-face dont, le cas échéant, nous ne contesterions plus la légitimité? Il paraît certain que la masse des anglicans persisterait dans leur indépendance à l'égard de Rome; tout au plus celle-ci hériterait-elle d'une fraction de l'anglicanisme. Car ils sont encore fort nombreux, dans l'Église d'Angleterre, ceux qui honnissent le sacerdoce et rejettent avec la même obstination l'autorité du Pape et le sacrifice de la messe.

### III

#### *L'Église anglicane et le divorce.*

La division des anglicans n'est pas moins profonde sur d'autres points de doctrine, notamment sur le divorce. A ce sujet, de vives discussions se poursuivent actuellement de l'autre côté de la Manche. Le signal en a été donné, vers la fin d'avril dernier, d'une façon bien singulière. Un officier, convaincu d'adultère par son ancienne femme et légalement divorcé, faisait bénir son nouveau mariage dans l'église Saint-Marc (*North Audley street*). Indignés, plusieurs membres de Church Union, parmi lesquels le duc de Newcastle, s'étaient donné là rendez-vous pour protester. Au moment où le ministre récitait ces paroles du rituel anglican : « Si quelqu'un connaît un juste empêchement à l'union des deux fiancés, qu'il parle... », le Rév. Black s'est levé et a sommé son confrère de surseoir à la bénédiction du mariage, selon lui illégitime, le mari ayant été au cours de son procès en divorce convaincu d'adultère. Le ministre interpellé a répliqué qu'il était muni de l'autorisation de l'évêque de Londres; et il a poursuivi la cérémonie. Pendant ce temps, des assistants les uns protestaient, d'autres imposaient silence aux manifestants, et criaient : *Shocking! Shame! Disgraceful!*<sup>1</sup>

Pour mettre en lumière le sens et les raisons de cet incident, rappelons brièvement les principes de nos voisins sur le divorce.

1. Voir *The Tablet*, 1895, may, 4, p. 699, 700, p. 681; may, 11, p. 721, 741. — *The Guardian*, 1895, may, 1, p. 631; may, 8, p. 672, 702.

Avant 1857, le divorce n'était admis en principe ni par la cour ecclésiastique ni par la cour ; mais les personnes, non satisfaites de la séparation de corps et de bien, ou selon l'expression anglaise, « de la séparation de table et de corps, *a mensa et toro* », pouvaient, en certains cas, solliciter d'un acte spécial du Parlement, la rupture du lien conjugal. Et, d'ordinaire, ces divorcés obtenaient de l'Église anglicane qu'elle bénît, en cas de mariage, leur nouvelle union. C'était une brèche à l'ancienne doctrine de l'indissolubilité du mariage, brèche que le temps et surtout les passions humaines devaient bien vite élargir.

Jusqu'en 1857, le divorce restait le triste privilège des classes riches ; à cette époque, une loi l'autorisa ; et, détail curieux, cette loi que repoussait Gladstone, la plupart des clergymen anglicans ne furent pas des moins ardents à l'approuver. Aujourd'hui, l'adultère de l'un des conjoints est une raison suffisante pour obtenir un arrêt de divorce. On déclare les deux époux libres de contracter un nouveau mariage, avec une légère différence pourtant : celui qui est convaincu d'adultère n'a pas le droit d'exiger de son pasteur qu'il bénisse son mariage. Mais s'il rencontre — ce qui est aisé, — un clerc complaisant qui se charge de cette cérémonie, les ministres de la paroisse sont tenus de lui prêter leur église.

Pendant longtemps, cette clause ne souleva que des plaintes isolées ; elles restèrent sans écho. Mais à mesure que l'extrême droite de l'Église anglicane a reconquis plus ou moins intégralement cet ancien dogme, son opposition aux dispositions les plus choquantes de la loi s'est affirmée. Surtout l'intrusion d'un clerc étranger bénissant, dans leur propre église, un mariage qu'ils désapprouvent, a révolté les associés de Church Union ; et la manifestation de l'église Saint-Marc a été comme l'explosion d'une indignation longuement accumulée. Ils font mieux que protester, ils agissent. Lord Halifax a présenté à la Chambre des Lords un bill, d'après lequel les ministres anglicans ne seront plus contraints de prêter leur église pour la bénédiction nuptiale d'une personne qui a été, avant son divorce, convaincue d'adultère. Pendant ce temps, les discussions soulevées par l'incident de Saint-Marc continuent. Les « convocations » du haut et du bas clergé, l'assemblée laïque de la province ecclésiastique de Cantorbéry cherchent vainement un terrain d'entente parfaite.

Tous ces discours de gentlemen, de doyens ecclésiastiques et d'évêques, montrent le désarroi de la doctrine anglicane, à l'endroit du divorce. La plupart des évêques ne s'opposent pas au mariage religieux du divorcé, qui n'a pas été convaincu d'adultère. En général ils s'arrogent aussi le *droit* d'autoriser le mariage religieux de l'adultère; mais pour des raisons de convenance, ils ne veulent point le permettre; encore quelques-uns, comme l'évêque de Londres, lèvent-ils toute prohibition, si le coupable donne des gages de repentir<sup>1</sup>.

Tout cela prouve que les évêques, en général, croient le divorce légitime en cas d'adultère. Il y a six ans, un concile général de cent quarante-cinq évêques anglicans, réuni à Lambeth, souscrivait à cette erreur, s'autorisant des paroles de Notre-Seigneur rapportées par saint Mathieu<sup>2</sup>. Assurément, ce texte considéré à part n'est pas des plus clairs. Les Grecs en ont abusé, surtout après le schisme, pour maintenir parmi eux le divorce. On cite aussi quelques anciens théologiens catholiques, qui se sont rangés à la même opinion. Mais si le texte, pris en lui-même, peut prêter à l'équivoque, c'est le devoir de l'interprète de le rapprocher des passages analogues, où est clairement reproduite la doctrine de Notre-Seigneur prêchée dans les mêmes circonstances. Or les paroles citées par saint Luc et saint Marc interdisent le divorce d'une façon absolue<sup>3</sup>. De ce rapprochement se dégage aisément le sens des paroles de saint Mathieu : « Qui-conque renvoie son épouse, sauf le cas de fornication, et en épouse une autre, devient adultère ». Le Christ autorise ici la séparation de corps ou le renvoi pour cause d'adultère; mais dans tous les cas, les époux ainsi séparés, qui contractent une nouvelle union sont adultères. C'est l'interprétation commune des Pères et des théologiens. Les murmures discordants sont étouffés par la grande voix de la tradition. Et surtout depuis les décisions des conciles de Florence et de Trente, le doute à cet égard n'est plus permis<sup>4</sup>.

1. *The Guardian*, may, 15, p. 712 et 717; may, 22, pp. 772 et 773; june, 5, p. 836, 838 et 853.

2. *Math.*, v. 31 et 32; xix, 39.

3. *Marc*, x, 11 et 12; *Luc*, xvi, 18.

4. *Concil. Trident.*, sess. 24, de sacram. matrim. Can. 7. Voir le remarquable ouvrage de Mgr Rosset qui est en cours de publication, *de Sacram. matrimonii*, t. I, p. 498-513.

Malgré les dénégations des évêques anglicans, certaines revues représentant quelques fractions de la « Haute Église » s'obstinent à répéter que l'Église anglicane n'autorise pas le divorce. Il est pourtant bien juste d'avouer ou que leurs évêques trahissent la foi de l'Église d'Angleterre, ou que celle-ci est en désaccord avec la tradition catholique.

En présence de telles dispositions, il était bien difficile à lord Halifax de proposer et de faire triompher une loi annulant celle du divorce. Ni le parlement, ni la majorité du haut clergé ne le seconderaient. On lui répondrait comme le chancelier d'York a répondu à la réclamation d'une assemblée laïque ; on lui dirait : Vous allez trop loin, vous avez contre vous les deux chambres, la conférence de Lambeth, les convocations du bas et surtout du haut clergé<sup>1</sup>. Il est pourtant fort regrettable que le bill de lord Halifax semble une sorte de transaction et de compromis avec l'acte de 1857. Il ne retire pas au conjoint de l'époux adultère le droit de faire bénir son nouveau mariage à l'église ; l'adultère même ne sera point privé de cette bénédiction si un clerc complaisant veut bien la lui donner. Tout ce qu'on exige de cet ecclésiastique c'est qu'il n'envahisse pas l'église de son collègue, malgré lui. On le voit, la loi autorisant le divorce est respectée. Il ne s'agit que de lui enlever une petite surcharge, odieuse au clergé, et qui n'offre de sérieux avantages ni au gouvernement ni aux intéressés. C'est là, dit le *Spectator*, une mesure toute vexatoire, que « même le gouvernement anticlérical de France n'oserait imposer au clergé<sup>2</sup> ».

Attristés de l'humiliant assujétissement de leur Église inféodée à l'État, désolés des nombreuses défaillances qu'entraîne cette subordination dans les rangs du clergé, des hommes de foi et de courage, comme lord Halifax et le duc de Newcastle, parlent de rompre pour toute l'Angleterre, la chaîne d'or qui retient l'Église anglicane rivée à l'État. Abandonnée à elle-même, il est probable que celle-ci ne garderait pas longtemps son apparente unité extérieure. Deux forces la tirent en des sens opposés ; l'une la ramène vers le passé, vers les traditions primitives, vers le christianisme intégral ; l'autre l'entraîne vers toutes les hardiesses de

1. Cf. *The Guardian*, may, 15, p. 712, 717 ; may, 22, p. 752, 772 et *sqq.*—*The Tablet*, 1895, may, 8, p. 767 ; may, 25, p. 821 ; june, 1, p. 811. .

2. *The Spectator*, june, 1.

la libre pensée. Là, l'esprit de foi et de piété préserve de certaines conséquences du libre examen ; ici, au contraire une raison sans règle ni contrepoids se laisse emporter à tous les caprices de l'imagination et du sens personnel. Que leur lien mutuel soit brisé et la meilleure partie de l'Église anglicane reconquerra d'un pas plus rapide les dogmes et les pratiques dont ses fondateurs l'ont dépouillée, et redeviendra catholique. Pendant ce temps, travaillée par mille forces dissolvantes, l'Église protestante et rationaliste se morcellera de plus en plus, et substituera aux idées de l'Évangile, celles de Hobbes et du fameux pasteur Malthus.

F. TOURNEBIZE.

# MÉLANGES ET CRITIQUES

---

## QUELQUES DÉCISIONS DU SAINT-SIÈGE

S. C. DE L'INQUISITION. — *Crémation des corps. Derniers sacrements. Prières liturgiques et suffrages. Coopération.*

DIVERSES CONGRÉGATIONS. — *Récents décrets.*

CAUSES EN NULLITÉ DE MARIAGE.

La question de la crémation des corps fait beaucoup moins de bruit aujourd'hui qu'il y a quelques années ; elle a été assez vite laissée de côté par l'immense majorité de la population, fidèle à ses vieux cimetières, même déshonorés par trop de sépultures purement civiles. Les fours crématoires mis à la disposition du public par des municipalités de grandes villes n'inspirent en général qu'une aversion méritée.

Une nouvelle campagne sera-t-elle tentée ? Il n'y aurait à cela rien de surprenant. Sans parler des prétendues et très contestables exigences de l'hygiène publique ; à côté d'une sensiblerie naïve qui rêve de conserver partout et sans cesse les cendres d'une personne bien-aimée, ou qui trouve plus poétique et plus propre la destruction par le feu que la lente décomposition du tombeau ; outre la frayeur d'être enterré vivant, perspective qui n'a rien de plus effrayant en définitive que celle d'être brûlé vif dans le même cas de funérailles prématurées ; par-delà toutes les raisons données au public savant ou ignorant, il en est une autre qui est l'âme de toute la campagne : on espère par là accoutumer de plus en plus à l'idée de la destruction brutale de l'être humain, sans *au delà* pour les âmes, sans espérance de résurrection pour les corps. Enfin, c'est un moyen nouveau de battre en brèche la discipline et la liturgie de l'Église catholique de laïciser les honneurs mortuaires, de supprimer la piété chrétienne pour les morts, et, s'il se peut d'éloigner le prêtre du chevet des malades et d'arracher les mourants à son zèle sauveur. C'est bien le but secret de la maçonnerie, nettement exprimé

dans des circulaires tombées depuis longtemps dans le domaine public.

Avant de donner à nos lecteurs connaissance de quelques décisions du Saint-Siège sur ce sujet, assez peu connues bien qu'elles datent des années précédentes<sup>1</sup>, rappelons brièvement les principes.

a) La crémation n'a rien en soi qui soit contraire au droit naturel ni à la loi évangélique ; aussi pourrait-elle être licitement employée dans le cas où elle deviendrait nécessaire, ou du moins plus avantageuse au public ; alors rien ne répugnerait à ce que la religion bénît le bûcher comme elle bénit la tombe.

b) En fait, l'Église catholique, recueillant les traditions pieuses de la loi judaïque, et imitant en cela la sépulture de Notre-Seigneur Jésus-Christ, a toujours pratiqué l'inhumation ; elle a voulu que le *Cimetière*, où, selon l'étymologie du mot (κοιμητήριον) dort le corps dans l'attente de la bienheureuse résurrection, fût bénit et consacré par ses prières ; jadis il n'était point séparé de l'Église, et formait un tout avec elle. Par là, elle affirme son respect pour le corps sanctifié par le baptême et par la divine eucharistie, uni à l'âme pour les œuvres saintes, son compagnon de travail, d'expiation ici-bas, de gloire au paradis. Elle proclame le dogme de la résurrection universelle ; et ses prières, affirmant la réalité d'une vie éternelle, montent vers le ciel pour en ouvrir plus tôt l'entrée aux âmes purifiées. Ainsi s'établit et s'entretient entre les vivants et les morts ce perpétuel courant de charité, de foi et d'espérance que la mort n'intercepte pas, et qui est une forme de la communion des saints.

c) La discipline de l'Église étant ce qu'elle est, reposant sur des raisons qui en montrent la haute portée dogmatique et morale, et ayant été constamment maintenue par la loi ecclésiastique, il est clair qu'il n'est pas loisible aux fidèles d'y déroger de leur propre autorité ; bien moins encore de s'insurger contre elle, et de faire ainsi, qu'on le veuille ou qu'on ne le veuille pas, le jeu de l'athéisme et du matérialisme alors même que ce ne serait pas un acte formel d'adhésion aux sectes antichrétiennes.

A plusieurs reprises, diverses questions ont été posées au Saint-Siège par rapport aux honneurs liturgiques à rendre ou

1. Nous en trouvons le texte dans les *Analecta ecclesiastica*, mars 1895.



non aux fidèles qui auraient demandé eux-mêmes à être incinérés, ou dont les parents s'obstineraient à faire détruire par le feu les restes mortels. Dans quels cas les derniers sacrements, les rites funèbres et les suffrages de l'Église doivent-ils être refusés ou peuvent-ils être accordés? La coopération purement matérielle peut-elle être tolérée de la part des officiers civils, des employés, des ouvriers? Les principaux doutes furent résumés dans la consultation de l'archevêque de Fribourg; le Saint-Siège les résolut, le 27 juillet 1892 par l'organe de la S. Congrégation de l'Inquisition.

I. Des fidèles ne font point partie des sectes maçonniques et ne partagent pas leurs principes; mais, pour diverses raisons, ils ont ordonné qu'après leur mort leurs corps fussent livrés à la crémation : à supposer qu'ils n'aient pas rétracté cet ordre, est-il permis de leur administrer les sacrements des mourants?

*Réponse.* Si ayant été avertis ils refusent de le rétracter, *non*. — Sur le point de savoir s'il y a lieu de donner ou d'omettre cet avertissement, que l'on garde les règles données par les auteurs approuvés, et en tenant compte surtout de la nécessité d'éviter le scandale.

II. Si les cadavres sont incinérés et non sans faute de la part des défunts, peut-on offrir pour eux le saint sacrifice soit en public soit en particulier, et accepter des fondations à cette intention?

*Réponse.* Quant à l'application publique de la sainte messe, *Non*<sup>1</sup>. Quant à l'application privée, *Oui*.

III. Est-il licite aux médecins, officiers publics, ouvriers employés aux fours crématoires de coopérer à la crémation des cadavres par leurs ordres, conseils ou travail? Serait-ce permis en cas de nécessité, ou pour éviter un grave détrimment?

*Réponse.* Il n'est jamais permis de coopérer formellement, par ordre ou par conseil. La coopération matérielle peut être tolérée, pourvu que : 1<sup>o</sup> la crémation ne passe pas pour un signe d'adhésion à la secte maçonnique; 2<sup>o</sup> qu'il ne s'y trouve rien qui, de soi, directement et uniquement, exprime la réprobation de la

1. Sans doute pour éviter le scandale, et ne pas sembler, par la célébration publique, approuver la crémation ou la tenir pour chose libre.

doctrine catholique et l'approbation de la secte; 3° qu'il ne conste pas que les officiers et ouvriers catholiques sont contraints ou invités à cette besogne par mépris de la religion catholique. D'ailleurs, bien qu'en ces cas il y ait lieu de les laisser dans la bonne foi, il faut toujours les avertir de ne pas se proposer comme intention de coopérer à la crémation<sup>1</sup>.

IV. — Est-il permis d'administrer les sacrements à ceux qui coopèrent, comme il vient d'être dit, s'ils ne veulent ou s'ils déclarent ne pouvoir s'abstenir de cette coopération?

*Réponse.* Il a été pourvu, dans le numéro précédent, que l'on communique, le décret de la 4<sup>e</sup> série, 15 décembre 1886, dont voici la teneur :

Toutes les fois qu'il s'agit de ceux dont les corps sont soumis à la crémation, non par leur propre volonté, mais par celle d'autrui, les rites ecclésiastiques peuvent être accordés tant au domicile qu'à l'église, mais non au lieu de la crémation. Le scandale pourra être écarté en faisant connaître publiquement que la crémation n'a pas été choisie par la propre volonté du défunt. — Mais s'il s'agit de ceux qui, de leur vouloir propre, ont choisi la crémation, et qui ont, d'une manière certaine et notoire, persévéré dans cette volonté jusqu'à la mort : attendu le décret du 19 mai 1886, il faut agir à leur égard suivant les règles du Rituel romain au titre : *De ceux à qui il n'est pas permis de donner la sépulture ecclésiastique*. Dans les cas particuliers où naissent des doutes ou des difficultés, que l'on consulte l'Ordinaire, qui, toutes circonstances exactement pesées, décidera ce qu'il jugera le plus expédient dans le Seigneur.

Le jour de la VI<sup>e</sup> férie suivante, S. Sainteté le Pape Léon XIII ayant reçu relation de la dite résolution des Éminentissimes et Révérendissimes Pères, a daigné l'approuver et la confirmer.—*J. Mancini, notaire.*

SACRÉE CONGRÉGATION DES RITES. — I. *Décret prohibant la célébration des fêtes religieuses pour le centenaire de la naissance des saints.*

L'Église ne célèbre pas la naissance temporelle de ses saints. Par leurs *natalitia, diem natalem*, jour de la Nativité, elle entend leur naissance au ciel, soit par le martyre, soit par la mort dans la persévérance finale. La raison est simple : tout homme naît

1. C'est-à-dire que, même dans le cas d'une coopération toute matérielle, ils ne doivent pas agir dans le but direct de concourir à la crémation, mais pour une fin honnête, comme d'accomplir une fonction dont ils ne peuvent se dispenser, de faire un travail matériel en vue d'un salaire nécessaire, etc.

dans les liens du péché; il faut le sacrement de baptême pour l'affranchir et lui conférer, avec la grâce baptismale, les premiers germes de la sainteté; la sanctification n'est consommée, ni même assurée, que par la mort dans la grâce divine. La nativité de la sainte Vierge et celle de saint Jean-Baptiste font à cette règle une double exception qui la confirme et l'explique. Marie était sainte dès le premier moment de sa conception immaculée, et saint Jean-Baptiste avait été sanctifié dans le sein de sa mère : la sainteté brillait déjà sur leur naissance.

Or, depuis quelques années, les centenaires en l'honneur des saints se sont multipliés; on s'est plu à rappeler par des fêtes plus retentissantes la date, non seulement de leur triomphe définitif au ciel, mais encore de leur entrée dans cette vie. La pensée en elle-même était pieuse : on remerciait Dieu d'avoir donné à la terre ses vrais grands hommes et les héros de la religion, très dignes par leurs vertus et leurs œuvres de la reconnaissance de la postérité. Il est cependant facile de voir que cette vue était superficielle et ne pénétrait pas assez avant dans l'économie intime de la vie surnaturelle. De plus, le rite, le mode, le jour de la célébration des fêtes sont déterminés par l'Église, qui ne laisse rien à l'arbitraire dans le culte public : il n'appartient pas aux autorités particulières de déroger à ces règles. Que si une exception semblait nécessaire ou utile, un indult de la Sacrée Congrégation pourrait y pourvoir.

C'est pourquoi, à la question de savoir si l'on peut célébrer par des rites liturgiques ou d'autres solennités sacrées la nativité temporelle des saints et des bienheureux, à l'exception de celles de la sainte Vierge ou de saint Jean-Baptiste, la Sacrée Congrégation des Rites, par décret général en date du 19 décembre 1893, dépassant la question proposée, répondit négativement, même dans le cas où la célébration se ferait au jour de la mort, ou à tout autre jour déjà assigné à la mémoire du saint ou du bienheureux. *Negative, etiam celebratio fieret in die obitus, vel alio quocumque die memorie ejusdem sancti vel beati adsignato.*

II. — *Peintures dans les églises, vitraux, etc., représentant des personnages morts en odeur de sainteté, mais non canonisés ou non béatifiés par l'Église.*

On sait avec quelle vigilance la même Congrégation des Rites

surveillance et prohibe dans les églises tout ce qui semblerait un culte public rendu à de pieux personnages avant que le Saint-Siège l'ait dûment autorisé par la canonisation ou par la béatification. Ce n'est certes qu'à bon escient qu'elle décerne solennellement cet honneur ; rien n'égale la gravité et la rigueur de preuves attestant les vertus héroïques et les miracles requis pour y procéder. Cette sage sévérité prévient toute apothéose populaire, et ne permet pas l'intervention intempestive d'un certain enthousiasme pieux dans une affaire de constatation de la sainteté et de culte officiels. Mais autre chose est d'exposer leurs images à la vénération publique, autre chose d'admettre dans les églises la représentation de faits où ils ont eu part : persécution, exercice de vertus, œuvres pies, etc.

Quelques doutes ayant été soumis au Saint-Siège, la Sacrée Congrégation des Rites, par décret général en date du 14 août 1894, approuvé par le Souverain Pontife le 24 du même mois, a déclaré :

a) Qu'il n'est pas permis de placer sur les autels, ni d'entourer de rayons ou d'autres insignes de la sainteté, même ailleurs que sur les autels, les images d'hommes ou de femmes décédés en odeur de sainteté, tant qu'ils n'ont pas encore reçu les honneurs de la béatification ou de la canonisation.

b) Mais que rien n'empêche de représenter sur les murailles ou dans les vitraux leurs images, leurs faits et gestes, pourvu qu'il ne s'y trouve rien qui soit un indice de sainteté ou de culte, ni rien de profane ou d'étranger aux rites de l'Église.

### III. — *Litanies diverses prohibées aux offices publics.*

Le même soin vigilant pour écarter des offices publics l'immixtion indue des dévotions privées, c'est-à-dire la fantaisie, si pieuse qu'elle soit, se montre dans les réponses suivantes de la Sacrée Congrégation des Rites (6 mars 1894). Elles ne sont que l'application des principes bien des fois proclamés.

*Première question.* Quelles sont les litanies dont l'usage public est permis dans les églises ou oratoires publics, en vertu de la Constitution de Clément VIII et des décrets promulgués par les Pontifes ses successeurs ?

*Réponse.* Les seules litanies contenues dans le Bréviaire ou

dans les éditions récentes du Rituel romain approuvées par le Saint-Siège.

*Deuxième question.* Les invocations en forme de litanies, en l'honneur de la Sainte-Famille, du Sacré Cœur de Jésus, de Notre-Dame des Douleurs, de saint Joseph, et des autres saints peuvent-elles être récitées dans les églises ou les oratoires publics.

*Réponse négative.* Non, elles ne le peuvent pas.

Il ne s'agit ici que du chant ou de la récitation publique. Il n'est pas inutile de rappeler que les litanies dont il est question au numéro II ne peuvent être publiées sans la revision et l'approbation de l'Ordinaire : *Non edantur sine revisione et approbatione Ordinarii*. Par ce décret, Pie IX adoucissait en réalité la rigueur des anciennes prohibitions. La forme de litanies se prêterait fort aisément à populariser des notions fausses, ou à glorifier des personnages fort peu dignes de la vénération publique : jansénistes, gallicans, par exemple. On voit pourquoi le contrôle de l'Église est demandé.

SACRÉE CONGRÉGATION DES ÉVÊQUES ET RÉGULIERS. — *L'usage du vélocipède est-il permis aux ecclésiastiques?*

C'est grand honneur aux vélocipèdes, tricycles, bicyclettes ou autres de toute dénomination d'occuper l'attention des Congrégations romaines : cet heur pourtant leur est échu. Le lecteur ne s'étonnera pas que des prêtres y aient recours là où l'usage en est répandu dans toutes les classes de la société et ne choqué personne : c'est une précieuse ressource toujours prête pour les longues courses dans de vastes territoires ; les fidèles n'y trouvent rien de plus étrange que de voir un médecin, un professeur ou un entrepreneur se rendre ainsi à ses affaires. Ajoutons qu'en beaucoup de régions, la soutanelle, le *clergyman*, l'habit court en un mot, est le vêtement ecclésiastique ordinaire hors des cérémonies sacrées : il se prête plus aisément que la soutane à la pratique de la vélocipédie.

Autres lieux, autres usages. Les évêques sont juges de ce qui convient ou ne convient pas à leurs prêtres. Aussi l'évêque de Szathmar (Hongrie), ayant cru devoir prohiber l'usage du vélocipède aux ecclésiastiques de son diocèse, et ayant soumis sa

décision à la Sacrée Congrégation des Évêques et Réguliers, a-t-il reçu du Cardinal-Préfet la lettre d'approbation suivante :

A l'Illustrissime et Révérendissime évêque de Szathmar... La Sacrée Congrégation des Évêques et Réguliers a mûrement examiné le rapport de Votre Grandeur touchant l'usage du vélocipède pour les prêtres. Cette S. Congrégation loue et recommande le zèle et la prudence de Votre Grandeur : car sa prohibition non seulement préserve les prêtres du péril corporel, mais elle prévient le scandale des fidèles et leurs moqueries à l'endroit des prêtres eux-mêmes... Rome, le 28 septembre 1894. *I. Card. Verga*, Préfet.

La rédaction des *Acta Sanctæ Sedis* (fév. 1895, p. 437) fait judicieusement observer que cette lettre du Cardinal-Préfet de la Sacrée Congrégation des Évêques et Réguliers contient simplement un éloge de la prudence de l'évêque de Szathmar dans la défense faite aux prêtres de son diocèse de se servir de vélocipède ; mais qu'elle ne suppose en aucune façon un jugement formel du Saint-Siège sur la question générale de convenance ou d'inconvenance. *Animadvertas velim, S. Sedem per hasce litteras formale non protulisse judicium : nempe, utrum deceat sacerdotes uti velocipede. Sed Præfectus S. Cong. Episc. et Regul. tantum laudavit prudentiam Ordinarii qui jussit proprios sacerdotes abstinere ab ejusmodi usu.* Elle n'a donc pas une portée universelle, et ne va pas à l'encontre des solutions plus larges là où elles ne présentent pas les mêmes inconvénients.

CAUSES EN NULLITÉ DE MARIAGE DEVANT LES TRIBUNAUX  
ECCLÉSIASTIQUES

— La loi du divorce en France, vraie loi de malheur pour la famille, la société et la religion, a eu entre autres résultats celui de multiplier les causes matrimoniales devant les officialités diocésaines, surtout dans les villes les plus considérables, et par là de faire mieux comprendre l'importance, beaucoup trop oubliée, des tribunaux ecclésiastiques. Depuis un siècle, c'était chose presque inouïe parmi nous qu'un procès régulier en nullité de mariage par-devant le juge d'Église ; bien des officialités n'en avaient pas eu un seul à juger depuis la Révolution. Cela tenait encore plus aux dispositions du Code civil qu'à l'oubli, trop réel cependant, du droit canonique. La loi, par une véritable usurpation des droits de l'Église, ne reconnaît d'autres nullités que celles du

Code, et tient pour non-avenus plusieurs empêchements ecclésiastiques. D'autre part, tant que le mariage contracté légalement était proclamé indissoluble, les fidèles n'ayant aucun moyen de faire rompre leur union par les tribunaux, s'inquiétaient moins des conditions de validité canonique où elle avait été contractée. Un empêchement dirimant venait-il à se découvrir après coup, — et les intéressés en comprenaient-ils la force ? — une dispense y pourvoyait, et réhabilitait le mariage invalide, soit en remédiant à l'illégalité du consentement déjà donné — *sanatio in radice*, — soit en permettant de le renouveler légitimement, l'obstacle levé. Ajoutons que souvent les fidèles peu instruits ou peu soucieux de leurs devoirs, sachant leur mariage inattaquable et irrévocable au for civil, s'inquiétaient médiocrement des empêchements ecclésiastiques. Ils demeuraient dans l'ignorance ; et parfois le prêtre se voyant impuissant au for extérieur, et ne pouvant espérer une séparation, laissait par prudence les conjoints dans la bonne foi.

Le rétablissement du divorce légal a notablement modifié cette situation.

I. — Si obscurcis que soient les esprits par les lois antichrétiennes, les époux catholiques n'en sont pas tous à ignorer que le lien conjugal ne saurait être rompu par l'autorité civile, ni même par l'autorité de l'Église, fût-ce celle du Souverain-Pontife, lorsqu'il réunit les conditions qui le rendent absolument et de tous points parfait. Ils savent encore qu'une seconde union du vivant du conjoint divorcé est radicalement nulle devant Dieu ; qu'elle soit légale tant qu'on voudra, elle n'en constitue pas moins une coupable violation de la sainteté du mariage, un véritable adultère : l'époux divorcé est de son vivant le seul qui puisse être légitime, et toutes les lois du monde n'y peuvent absolument rien.

Mais un empêchement d'ordre naturel, divin, ou ecclésiastique, a-t-il vicié le premier mariage, et en résulte-t-il un cas d'invalidité ? La question change entièrement d'aspect. Le juge civil, auquel des chrétiens ne devraient jamais recourir avant le jugement de l'Église, a brisé le lien civil qui n'avait en réalité aucune valeur au for de la conscience : il s'agit de faire prononcer régulièrement au for ecclésiastique la nullité du lien sacramentel.

« Faire prononcer », disons-nous, puisqu'en pareil cas il n'intervient aucune dissolution, mais un simple jugement reconnaissant solennellement que le mariage ainsi contracté de bonne ou de mauvaise foi, est invalide, n'a jamais eu qu'une réalité apparente, et n'a établi aucun lien véritable entre les époux putatifs. N'est-il pas surprenant que des hommes instruits s'y soient mépris, et n'aient pas toujours su faire la différence entre un prononcé de nullité et une dissolution par voie d'autorité ? Bien autre est le jugement d'un tribunal civil déclarant qu'un mariage n'a pas été légalement célébré, et bien autre le prononcé du divorce prétendant briser une union dont la validité n'est pas en question. Nous ne saurions trop le redire : l'Église ne dissout pas et ne peut dissoudre les mariages chrétiens parfaits dans le triple ordre contractuel, sacramentel et physique.

(*A suivre.*)

S. ADIGARD.

---



## TABLEAU CHRONOLOGIQUE

DES

# PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS DU MOIS

---

JUIN 1895

---

### ROME

La question copte sera un peu plus tard exposée à nos lecteurs. Contentons-nous donc de mentionner la nouvelle perte que vient de faire le Sacré Collège, dans la personne de S. Ém. le cardinal Malagola, archevêque de Fermo.

Mgr Malagola était né à Modène vers la fin de 1840. Pie IX l'appela au siège d'Ascoli du Piceno en 1876, puis l'année suivante à celui de Fermo. Il n'était cardinal que depuis le 16 janvier 1893.

### FRANCE

Le lundi 18, l'ambassadeur de Russie a remis au Président de la République le collier de l'Ordre de Saint-André avec une lettre autographe de l'empereur Nicolas II.

Les fêtes de Kiel commençaient le lendemain.

— Pendant qu'à la Chambre adversaires et partisans du privilège des bouilleurs de cru se livrent des combats très intéressés, c'est de l'ensemble du pays que nous parviennent les nouvelles les plus graves et les plus consolantes. Les catholiques semblent enfin se décider à ne plus se laisser traiter en parias dans leur propre pays et à revendiquer pour eux-mêmes les droits de tout le monde. On sait en vertu de quels sophismes les francs-maçons prétendent interdire aux catholiques leurs processions, alors que toute autre manifestation inconvenante ou athée trouve la rue libre devant elle et la police toujours prête à lui en assurer le libre usage. Cette année, de différents côtés, les catholiques ont résolu d'agir malgré les arrêtés. A Roubaix, Brest, Nancy, Marseille, Tours, Bordeaux, Moulins, Avignon, Carcassonne, etc., etc., les processions sont sorties des églises, se sont déployées dans les rues, que le Saint-Sacrement a triomphalement parcourues. Qu'en est-il résulté? Quelques petits procès-verbaux, suivis de légères amendes. Mais aux yeux de tous les hommes de cœur, il est évident que la partie est ga-

gnée. C'est bien, mais ce n'est pas assez. Il faut maintenant que dans ces autres manifestations si graves dans leurs résultats qui s'appellent les élections, les catholiques aussi paraissent. Embarrassés dans une foule d'impedimenta, ils se sont laissés enlever les plus précieuses, les plus élémentaires de leurs libertés. Qu'ils sachent se placer pour les revendiquer sur le terrain que leur indique le vicaire du Christ, et ils seront étonnés de la facilité de leur triomphe.

— Pendant ce temps les congrégations continuent à chercher les moyens d'éviter la ruine de leurs œuvres décrétée par la majorité des députés et sénateurs de la France. De différents côtés se forment des ligues, des comités pour leur venir en aide. Signalons en particulier le *Comité pratique*, qui vient de se constituer à Rouen au secrétariat de l'Union catholique, pour étudier et appliquer les moyens *pratiques de protection* à l'égard des œuvres chrétiennes desservies par les congrégations.

— L'épiscopat français vient de perdre un de ses membres les plus en vue dans la personne de Mgr Lagrange, évêque de Chartres. Mgr Lagrange fut longtemps le secrétaire et l'un des vicaires généraux de Mgr Dupanloup. Ce fut lui qui écrivit la vie du célèbre prélat. On lui doit encore d'autres ouvrages parmi lesquels une *Vie de sainte Paule* et une *Vie de saint Paulin de Nole*. Mgr Lagrange était né à Dunle-Roi, le 15 mars 1827. Il était évêque depuis le 30 novembre 1889.

— Le sixième congrès international des mineurs s'est tenu à Paris au commencement du mois. Environ un million de mineurs étaient représentés, si on s'en rapporte aux chiffres présentés par les délégués eux-même. Quand les Anglais et les Allemands votaient contre les Français et les Belges, les votes étaient censés représenter 756 000 voix contre 212 000. Le Congrès renfermait un certain nombre de membres des Parlements de leurs pays. Parmi les Anglais, MM. Burt, sous-secrétaire au département du commerce, président de l'Union nationale des mineurs du nord de l'Angleterre ; Pickard, président de la Fédération des mineurs ; Woods ; parmi les Belges : MM. Defuisseaux, Callewaert, Caverot ; parmi les Français, MM. Basly, Lamendin, Calvignac ; parmi les Allemands, MM. Møller, Meyer, Horn.

La principale des propositions soumises aux délibérations du Congrès avait pour auteur un capitaliste, M. Emile Lévy. Il voulait, dans l'intérêt des patrons aussi bien que dans celui des ouvriers, arriver à limiter par une entente internationale entre les mineurs la surproduction du charbon, cause première de la misérable condition des ouvriers. Les Anglais et les Allemands se sont opposés à l'adoption de cette proposition et l'ont fait renvoyer au comité international avec mandat de rechercher un plan pratique d'arrêter la surproduction. 870 000 voix ont voté ensuite la journée maximum de huit heures ; mais les 96 000 voix des mineurs du nord de l'Angleterre, qui ont obtenu de ne travailler que sept heures, ont voté contre. La discussion a ensuite

porté sur la responsabilité des patrons dans les accidents. Alors que les Français voulaient voir étendre cette responsabilité à tous les accidents, sauf les cas de suicide dûment constatés, les Anglais tendaient à admettre que l'infraction au règlement de la part de l'ouvrier devait supprimer le droit à l'indemnité, sauf à laisser au patron le soin de prouver la faute de l'ouvrier. Avant de se séparer, on décide que le prochain congrès se réunira l'année prochaine, et non dans deux ans, comme le proposaient les Allemands. Le Congrès se tiendra à Liège, si le décret d'expulsion contre MM. Basly et Lamendin est retiré ; sinon, il aura lieu à Londres.

## ÉTRANGER

*Allemagne.* — Le 20 juin a eu lieu l'inauguration officielle du canal de la Baltique à la mer du Nord. C'est en juin 1887 que l'empereur Guillaume I<sup>er</sup> avait posé la première pierre de cette colossale entreprise.

Le canal part de Brunsbüttel dans l'estuaire de l'Elbe, traverse à sa base la presqu'île du Jutland et vient aboutir à Holtenau, dans la baie de Kiel, à 4 kilomètres de la ville de ce nom.

La longueur du canal est de 98 kilomètres. Il mesure à la surface 65 mètres de largeur et au fond 22 mètres. Afin de permettre le passage aux plus gros cuirassés, la profondeur d'eau a été portée à 9 et 9 mètres 30. C'est le seul canal navigable pour les plus forts spécimens de la marine de guerre.

Aussi bien l'importance du canal, aux yeux du gouvernement allemand, est de permettre à l'Allemagne de réunir toutes ses forces navales à son gré soit dans la Baltique soit dans la mer du Nord, sans avoir à tenter le passage des détroits danois. L'Allemagne pourra de la sorte concentrer en quelques heures toute sa flotte et l'opposer tout entière à l'ennemi de l'est ou à l'adversaire de l'ouest. Cette concentration lui permettra souvent de passer de la simple défensive à une redoutable offensive.

Le canal rendra aussi de grands services à la marine marchande. Le détour forcé par l'extrémité du Jutland retardait les communications avec la Baltique. De plus, le passage de la mer du Nord aux détroits qui suivent est très dangereux : chaque année un grand nombre de sinistres ont lieu dans ces parages. Les navires de commerce emprunteront donc en grand nombre la voie du canal. Le droit est fixé pour les navires chargés à 75 centimes par tonne jusqu'à 600 tonnes ; à 50 centimes au-dessus. Les navires non chargés payeront 50 centimes. Comme la navigation par les détroits dépasse actuellement 16 millions de tonnes, il est à croire que le transit procurera à l'Empire des recettes très appréciables. Le creusement du canal a coûté 156 millions de marks.

L'empereur Guillaume II a voulu célébrer les fêtes d'inauguration

avec la plus grande pompe possible. Toutes les flottes du monde y étaient représentées. Des éboulements survenus dans le canal n'en ont pas permis le passage par les gros navires. Les flottes russe et française ont fait ensemble leur entrée dans les eaux allemandes.

*Angleterre.* — Le petit accident prévu depuis longtemps est enfin arrivé au cabinet Roseberry. Le ministre de la Guerre a subi un léger échec aux Communes, et tout le ministère s'est empressé de se retirer. La défection des neuf parnellistes et la perte de sept sièges gagnés par les conservateurs et les unionistes à différentes élections partielles avaient réduit presque à rien la majorité d'une quarantaine de voix, que les élections générales de 1892 avaient assuré aux libéraux. Dans ces conditions, gouverner devenait impossible.

Lord Salisbury a accepté de prendre en main le gouvernement et de faire les élections. Le cabinet qu'il a formé contient six libéraux unionistes sur dix-sept membres. Chose curieuse, on y compte aussi neuf pairs. Les cinq membres les plus influents de ce cabinet de coalition sont le marquis de Salisbury, secrétaire d'État pour les Affaires étrangères, et M. Balfour, son neveu, premier lord de la Trésorerie et leader de la Chambre des Communes, deux conservateurs; trois unionistes, le duc de Devonshire, lord président du conseil privé, M. Goschen, premier lord de l'Amirauté, et M. Chamberlain, le député radical de Birmingham, secrétaire d'État pour les colonies. Les élections générales vont avoir lieu très prochainement.

*Autriche.* — Le projet de réforme électorale du prince Windischgrätz n'a guère obtenu meilleur accueil que celui de son prédécesseur. Le comte Taaffe était tombé pour avoir voulu trop accorder et se rapprocher par trop du suffrage universel; le projet de son successeur a déplu par son manque d'ampleur. D'après ce projet, aux 353 députés de la Chambre des députés on en adjoignait 47 autres. Ces derniers devaient être élus par une cinquième curie d'électeurs, divisée elle-même en deux collèges électoraux. Un de ces collèges, composé des contribuables payant un impôt direct inférieur à 5 florins, eût élu 34 députés au scrutin direct; l'autre, comprenant les ouvriers inscrits aux caisses d'assurance organisées par la loi, en eût nommé 13, par voie d'élection au second degré. Le total des nouveaux électeurs de la première série était évalué à 1 200 000 environ; celui des électeurs de la dernière catégorie devait dépasser 600 000.

Sur ces entrefaites, s'est posée la question du collège bilingue de Cilli, ville de Styrie. Les Allemands, maîtres absolus de l'enseignement jusqu'ici, n'ont pas voulu autoriser l'enseignement en slovène. Les conservateurs et les Polonais se déclaraient au contraire partisans de la dualité. Du coup se rompait la coalition qui soutenait le ministre Windischgrätz. Celui-ci s'est retiré, emportant sans doute avec lui le projet de réforme.

L'empereur s'est contenté pour le moment d'un cabinet d'affaires,

composé des chefs des divers services et dirigé par le comte Kielmansegg, Hanovrien protestant.

*Italie.* — M. Cavallotti tient ses promesses. Depuis la réunion des Chambres, il ne cesse de demander des explications sur certaines affaires auxquelles M. Crispi a été mêlé. Il y a surtout l'histoire de la décoration de Cornélius Herz, sur laquelle il revient sans trêve ni répit. D'après lui, la décoration aurait été payée d'un chèque, et le Wilson italien ne serait autre que M. Crispi. Celui-ci se renferme dans un majestueux et commode silence et la majorité jusqu'ici donne raison à son noble chef.

— Des élections municipales et régionales ont eu lieu. Comme elles n'ont pas de caractère gouvernemental, les catholiques sont autorisés, et même invités à y prendre part. Ils y ont remporté de grands succès, entre autres lieux, à Turin, Bologne, Alexandrie, Novare, Rome. Dans cette dernière ville, ils présentaient 32 candidats sur les 80 conseillers municipaux et 7 candidats sur les 16 conseillers provinciaux à élire. Tous leurs candidats ont passé à de fortes majorités. C'est par tactique qu'ils ne présentaient pas un plus grand nombre de candidats. Dans la situation exceptionnelle de la ville de Rome, les catholiques ne peuvent songer à administrer eux-mêmes la ville éternelle.

*Turquie.* — Après les affaires d'Arménie qui ont amené l'intervention de la France, de la Russie et de l'Angleterre, voici des complications qui surgissent en Macédoine. Il y a eu de ce côté quelques troubles politiques ou peut-être actes de brigandage qui ont conduit à des violations de la frontière bulgare; des gendarmes ont été blessés. La Bulgarie a demandé satisfaction et réclamé des indemnités. Elle réclamait aussi et de nouveau la création de cinq évêchés bulgares en Macédoine. La Porte a tout refusé. Le prince Ferdinand a rappelé son agent de Constantinople.

La Porte refuse aussi de faire droit aux réclamations des puissances relatives à l'Arménie. Par malheur pour elle, le traité de Berlin est en faveur des réclamants d'Arménie et de Macédoine. Il faut espérer qu'elle ne s'obstinera pas outre mesure dans son premier refus.

*ASIE.* — La France n'a pas tardé à recevoir sa récompense pour son intervention dans les affaires sino-japonaises. Depuis huit ans la délimitation de notre frontière du Tonkin n'avait pu être effectuée que depuis Monkay jusqu'à Laokaï. Un arrangement récent vient de compléter le tracé de cette frontière de Laokaï jusqu'au Mékong. Le même arrangement nous accorde des facilités pour le commerce avec le Yunnan et prévoit le raccordement de nos routes et lignes télégraphiques avec les routes et lignes chinoises.

La façon dont le Céleste-Empire témoignera sa reconnaissance envers l'Allemagne et la Russie n'est pas encore connue. Pour cette der-

nière puissance, on parlait de l'autorisation qui lui serait donnée de faire passer son Transsibérien par la Mandchourie chinoise. La Russie devait aussi garantir une partie de l'emprunt que la Chine va émettre pour payer son indemnité de guerre.

— Au commencement du mois, la nouvelle se répandait que les deux missions du Su-tchuen occidental et du Su-tchuen méridional étaient dévastées. Les deux vicaires apostoliques, NN. SS. Dunand et Chataignon étaient emprisonnés. Les détails manquent encore sur les atrocités qui ont pu être commises par les brigands chinois. Heureusement un télégramme du 27 est venu annoncer la fin de la persécution et la publication d'un édit impérial ordonnant réparation de tous les outrages commis.

AFRIQUE. — Pendant que l'expédition de Madagascar suit son cours, un peu retardé par quelques erreurs de préparation, la situation se complique dans le Soudan. Notre vieil ennemi Samory, chassé des rives du Niger, s'était rabattu sur les bassins côtiers qui se prolongent dans l'hinterland de notre colonie de la côte de l'Ivoire. Le colonel Monteil était en ce moment désigné pour conduire dans le haut Ouhanghi une mission militaire que l'accord franco-congolien du 14 août dernier rendit inutile. On le fit revenir à Grand-Bassam et mission lui fut donnée d'écarter Samory de la région de Kong. Son expédition a échoué et la puissance de Samory peut grandement profiter de cet échec.

— Un décret, en date du 17 juin, vient d'instituer un « gouverneur général de l'Afrique occidentale française » qui doit résider dans le Sénégal et administrer directement cette colonie. Les colonies de la Guinée française, de la côte de l'Ivoire et du Soudan français sont placées sous sa direction politique et militaire, mais doivent conserver leur autonomie administrative et financière sous l'autorité de gouverneurs particuliers résidant à Konakry, Grand-Bassam et Kayes. Le Dahomey reste en dehors. Cette organisation est très vivement critiquée.

P. P. F.

Le 30 juin 1895.

*Le gérant* . H. CHÉROT.

# HEURES PERDUES D'UN PARLEMENT

## LE CLÉRICALISME ET L'ARMÉE DEVANT LA CHAMBRE

---

L'assemblée qui siège au Palais-Bourbon émet de temps en temps la prétention d'avoir ses grands jours. Ils ne rappellent que très imparfaitement ceux d'Auvergne ou de Champagne. Il n'y est généralement pas question de justice ou d'affaires sérieuses. On pourrait appeler ces passes oratoires les heures perdues d'une Chambre. En style parlementaire on nomme cela une interpellation. Elle est rarement provoquée par une nécessité urgente, et pourrait être remise à n'importe quelles calendes, sans aucun détriment pour la chose publique. Mais il y a, le plus souvent, un député qui, ne possédant aucune aptitude à traiter les questions budgétaires, pour lesquelles il fut envoyé à la Chambre, éprouve le besoin de poser devant l'électeur, et de se recommander autrement que par d'éloquents interjections prononcées au milieu du tumulte et consignées pour mémoire à l'*Officiel*. Il a fait une enquête que personne ne lui demandait, et il porte à la tribune sa collection de documents, devant lesquels il prétend bien faire capituler, ou même choir le ministre et le ministère. Le ministre tombe quelquefois de la façon la plus imprévue. Ce sont là des accidents coutumiers du régime parlementaire, qui ne saurait admettre une stabilité ministérielle indéfinie. Ordinairement tout se termine par un ordre du jour, qui souvent ne change rien à la situation, mais parfois aussi la complique d'une incohérence nouvelle, et met au jour la puissance des grands mots sur des hommes sans idées.

Le vingt mai était pour la Chambre un de ces jours où, laissant de côté un budget en souffrance, elle s'amuse à l'audition de quelque virtuose, qui lui joue des variations sur le cléricalisme. Ce jour-là un certain M. Rabier, député d'Orléans, photographe à ses heures, franc-maçon plein de zèle,

et faible admirateur de Jeanne d'Arc, à laquelle il ne pardonne pas d'avoir été bonne chrétienne et non moins courageuse guerrière, s'est mis en tête de dévoiler « l'ingérence de la politique cléricale dans l'armée ». Il l'a fait avec peu d'éloquence, beaucoup de fanatisme sectaire, de maladroite perfidie et d'exagération déloyale. Quand on s'abaisse au rôle de dénonciateur, il faut en subir les conséquences. Elles ne mènent point d'ordinaire à la vérité quant aux faits, ni à la justice à l'égard des personnes. C'est le cas de M. Rabier. En F. . inquisiteur, délégué sans doute par quelque L. . de *Véritable Amitié* ou de *Parfaite Union*, il a fait un tour dans les églises, chapelles, sacristies et cercles catholiques d'Orléans. A son avis, ce sont là de mauvais lieux. Ce bon apôtre de la tolérance ne saurait permettre à un représentant de l'armée, général, caporal ou simple soldat, de profaner son uniforme, en paraissant au milieu des catholiques, pour prier, chanter ou se délasser avec eux. Ce qu'il a porté à la tribune d'insinuations, de calomnies, d'attaques personnelles et de dénonciations plus ou moins déguisées, ne méritait pour toute réponse qu'un haussement d'épaules, avec un ordre du jour pur et simple, attestant qu'une Chambre française répugne aux basses œuvres des accusateurs sectaires. Il n'en a pas été ainsi. Le ministre de la guerre et le président du Conseil ont cru devoir répondre à cette longue injure au patriotisme des catholiques. La Chambre a voté un ordre du jour en harmonie avec les sentiments du dénonciateur. Nous allons voir le peu de logique qu'il faut pour convaincre un Parlement, et l'étrange manière dont les politiciens entendent le rôle d'une armée.

## I

M. Rabier, homme honorable sans doute, ne semblait pas prédestiné, par ses connaissances historiques, à éclairer une Chambre. En fait de drapeau, il ne peut se résigner à croire que la France ait jamais porté sur les champs de bataille autre chose que les trois couleurs. Aussi a-t-il été gravement scandalisé, dans sa foi naïve en l'éternité de la République, par les faits et gestes d'un général commandant de corps d'armée, assez intelligent pour se conformer à l'histoire, dans



la célébration d'une fête patriotique. « Voici, s'est écrié M. Rabier, ce qu'un ministère a toléré, l'an dernier, à l'occasion de la fête de Jeanne d'Arc. Tous les Orléanais ont pu constater ce jour-là que le général Bousсенard avait fait pavoiser le quartier général, non pas avec des drapeaux tricolores, mais avec des drapeaux blancs à fleurs de lis bleues. » S'imaginant, sans doute, que la chose ne paraîtrait pas croyable, il en appelle au témoignage d'un collègue et d'un ami. Et M. Darlan se hâte d'appuyer M. Rabier. « Il n'y avait, dit-il, au quartier général, ce jour-là, qu'un drapeau tricolore, celui qui flotte chaque jour au-dessus de la porte principale... A côté de ce drapeau il n'y avait que des bannières blanches. » Si la Chambre avait eu l'air de révoquer en doute ce fait monstrueux, le terrible justicier allait tirer de ses cartons le document sans réplique, la photographie du quartier général, quelque chose comme le corps du délit. On avait bien plus envie de rire que de nier un cas aussi intelligible, pour des Français, quelque peu familiers avec l'histoire de leur pays. C'était la fête de Jeanne d'Arc; Orléans tout entier avait eu le bon goût de pavoiser ses murs avec cette bannière que la libératrice portait dans les batailles. Le drapeau tricolore occupait sa place, c'est-à-dire la première, au quartier général. Se trouvait-il déshonoré par le voisinage ou le contact de couleurs qui, elles aussi, furent celles de la France? Faut-il injurier ses aïeux pour être digne de marcher sous le drapeau de son pays? Est-il nécessaire de faire mentir l'histoire quand on rappelle les antécédents glorieux d'une nation? Une loi somptuaire d'un nouveau genre obligerait-elle nos artistes décorateurs à couvrir de tricolore tout monument public paré pour une fête? Ce sont là autant d'injures au bon sens devant lesquelles M. Rabier ne recule pas, et, si jamais il était maire d'Orléans, ce n'est pas la blanche bannière de la vierge libératrice qu'il remettrait, le soir du 7 mai, aux mains de l'évêque, mais un drapeau tricolore issu de 89, en souvenir d'une délivrance qui date de 1429. On a droit de rire de ce chauvinisme grotesque, mais on a plus encore le droit de s'étonner qu'un ministre de la guerre en tienne compte, et s'empresse d'assurer que « si nos édifices, nos casernes devaient être pavoisées pour la fête de Jeanne

d'Arc, ils ne le seraient qu'avec le drapeau national, avec ce drapeau tricolore qui nous servira de guide pour marcher à l'ennemi ».

Cette capitulation d'un soldat devant un adversaire tel que M. Rabier, si elle était sérieuse, aurait toute la portée d'une rupture avec les traditions nationales, auxquelles une armée n'a jamais le droit d'être infidèle. Tout ce qui rappelle une gloire patriotique lui est cher. Voilà pourquoi nos régiments, dans leurs fêtes et leurs carrousels, aiment à déployer, autour du drapeau d'aujourd'hui, les étendards qui sont venus les uns après les autres symboliser la patrie. Ils ont tous connu la victoire. En rejeter un seul, c'est diminuer le trésor des gloires de son pays. Nous aimons à croire que nos peintres de batailles pourront encore, sans s'exposer à un procès-verbal, représenter, même sur les murs de nos casernes, le drapeau fleurdelisé blanc ou bleu, la bannière de Jeanne d'Arc et l'oriflamme de Saint-Denis.

M. Rabier n'a pas été moins scandalisé d'une autre exhibition, cléricale et séditeuse, dont s'est rendu coupable le même décorateur du quartier général d'Orléans. La photographie l'atteste, « il y avait des écussons représentant l'Agneau pascal, avec une banderolle au-dessus portant les mots « Jésus, Marie ». Le cléricisme est cette fois manifeste, il ne manque plus que le goupillon. L'étonnant M. Rabier serait capable de le découvrir sous un bâton de maréchal. Il a peine à comprendre que la Chambre n'éclate pas en protestations indignées devant cette révélation. Hélas! on n'avait même pas envie de rire, en présence d'un homme assez ignorant pour confondre avec une manifestation cléricale les armes de la ville de Rouen.

L'interpellateur ne s'en tient pas à cette preuve de savoir historique. Il veut, sans doute, imposer à la Chambre une admiration profitable à son rôle de dénonciateur. Sur son chemin il a trouvé une congrégation, celle des Pères Eudistes. Un pareil nom ne lui dit rien qui vaille. D'où vient une telle société? M. Rabier va nous l'apprendre. « Si je suis bien renseigné, dit-il, elle a été fondée par le comte de Paris. » Pour être quelque peu raisonnable, d'après l'étymologie de son nom, cette congrégation doit avoir pour fonda-

teur un personnage appelé sûrement Eudes. Puisqu'on nous dit qu'il était comte de Paris, ce doit être ce fils aîné de Robert le Fort, duc de France, qui défendit en 885 sa capitale assiégée par les Normands. Rien d'étonnant dès lors que ses fils aient conservé quelque tendance à s'occuper de choses militaires. A moins que M. Rabier n'ait découvert que ces envahisseurs de l'armée viennent d'Eu, qu'habitait, au temps où la France était une terre de liberté, un autre comte de Paris mort en très bon renom de chrétien et de soldat. Avec un pareil historien toutes les hypothèses sont possibles, sauf peut-être celle qui attribuerait au Vénérable Eudes la fondation des Eudistes, parce qu'elle est la seule vraie. Ce qui est invraisemblable, c'est qu'une Chambre composée d'hommes, la plupart au moins bacheliers en quelque chose, ait conservé la parole à cet orateur qui, par trois fois, venait de faire preuve d'une incontestable ignorance sur les questions portées à la tribune. Mais, pour des législateurs selon l'esprit ancien, tout est vrai quand on accuse le cléricalisme, et tout est juste quand il s'agit de le condamner. Aussi M. Rabier, documenté comme nous venons de voir, sans effort d'éloquence et sans trace de logique, s'est fait écouter et, ce qu'il y a de pire, s'est fait obéir.

## II

La politique cléricale envahit l'armée, s'écrie le vigilant député d'Orléans, la politique républicaine seule en est bannie, les catholiques fondent partout des cercles, des sociétés d'œuvres militaires, « qui, sous le fallacieux prétexte de permettre aux soldats d'accomplir leurs devoirs religieux, n'ont d'autre but que de les embrigader, de les embaucher, et cela en violation de toutes les circulaires ministérielles et de la loi elle-même ». Passe pour les circulaires, mais la loi n'est pas chose qu'il faille dédaigner. Nous nous attendions à voir M. Rabier ouvrir le code et poser le doigt sur le titre, le chapitre et l'article qui interdit à tout catholique de s'occuper d'œuvres militaires. Heureusement le terrible dénonciateur des menées cléricales ne tient pas tout ce qu'il promet, et nous pouvons encore vivre en paix avec le code, en invi-

tant un soldat à entendre la messe, ou même à la servir. Puisque la loi se tait là-dessus, nous ne voyons pas de quel droit un député, fut-il franc-maçon, se permettrait d'appeler sur les catholiques des rigueurs imaginaires.

Quant aux circulaires M. Rabier, en somme, ne peut en exhumer qu'une seule. Encore, pour la trouver, faut-il que ce républicain remonte au bon temps du roi Louis-Philippe. En 1844, en effet, le maréchal Soult crut devoir interdire aux soldats toute affiliation à une société qui leur imposait « des engagements autres que le lien qui les attache au service ». La société de Saint-Maurice n'était pas seule visée dans la circulaire du duc de Dalmatie, et le ministre de la guerre serait en droit de s'en autoriser pour défendre l'entrée des loges maçonniques à tout officier et à tout soldat de l'armée française. Le F. . Rabier ne niera pas que la confrérie n'impose à ses membres des engagements, une obéissance et des chefs, qui n'ont rien de commun avec le service militaire. Si nous avons goût aux dénonciations, nous signalerions au ministre des officiers dont le nom et les titres figurent parmi les membres du conseil de l'Ordre. Les travaux d'Atelier, les planches ou les tuiles, les cérémonies d'équinoxe ou de solstice, les réceptions de Frères ou de Sœurs ne prennent pas moins du temps et de la personne qu'une messe, un sermon ou une soirée dans un cercle catholique. La circulaire du maréchal trouve ici l'une de ses applications naturelles.

Le général Farre, ne pouvant rien inventer de mieux, marcha, en 1880, sur les brisées du ministre de Louis-Philippe. Il réédita les prescriptions de Soult, en les amplifiant quelque peu, et les étendant aux cercles ou bibliothèques établis en dehors des casernes. A ces deux documents M. Rabier ajoute les injures assez grossières, adressées aux catholiques par le général Guillemaut, dans la discussion sur l'aumônerie militaire au Sénat en 1880. Et toute la majesté de la loi, dont nous menace le vaillant député, se réduit à ces deux circulaires, rééditées de temps en temps comme un souvenir de l'esprit ancien.

Or, voici comment loi, décrets et circulaires sont foulés aux pieds et par quelle porte le cléricisme fait irruption dans l'armée. Le 13 février 1895, le colonel du 32<sup>e</sup> d'artillerie

a fait savoir, aux officiers et à leurs familles, que M. l'abbé Le Franc les invitait à la bénédiction d'une chapelle où se dirait désormais la messe pour les soldats. Le général commandant le corps d'armée était même capable d'assister à la cérémonie. Devant cette révélation, on comprend le cri de douleur et d'indignation de M. Chenavaz, très familier lui aussi avec l'éloquence de l'interruption : « Ce n'est pas la peine d'être en République depuis vingt-cinq ans, pour en arriver là. »

Ce n'est pas tout. Un autre colonel fait avertir ses soldats que l'évêque d'Orléans bénira lui-même la chapelle Sainte-Anne, et qu'un service sera célébré pour les militaires défunts. Il prescrit que désormais dans les casernes le rassemblement du dimanche ait lieu à dix heures trente, afin que les soldats puissent assister à la messe de onze heures et demie. Et voyez à quel point la gangrène cléricale ronge l'armée. La cérémonie religieuse a lieu, l'assistance est très brillante. On y remarque le général commandant le corps d'armée, des colonels, des officiers, beaucoup de dames et plus de cinq cents sous-officiers et soldats.

Le comble enfin du cléricanisme, c'est la confirmation, par l'évêque d'Orléans, d'un certain nombre de militaires ayant fait leur première communion dans l'année.

M. Rabier a découvert bien d'autres atteintes à l'esprit républicain. A Orléans encore, le prélat dont il est question plus haut, a osé bénir les soldats au nom du Saint-Père. A Évreux fonctionne la société de Notre-Dame-des-Armées ; mais elle a plus spécialement son siège à Versailles.

Dans cette société on prie pour nos soldats, et l'on se préoccupe de tout ce qui peut être pour eux une récréation saine et morale, ou même un adoucissement aux privations que comporte l'éloignement du foyer de la famille. C'est là du cléricanisme à haute dose.

Le croirait-on ? A Tunis, en pays musulman, le jour de Noël les officiers du corps d'occupation sont invités au service officiel, et ils s'y rendent. A Saumur, les sous-officiers vont à la messe ; à Bourges, un soldat porte une croix à l'enterrement d'un de ses camarades. On ose écrire dans des brochures que la pratique religieuse aide l'homme à ne pas

vivre comme une bête, et le P. Monsabré se permet de dire devant un général : « Il faut que le Christ règne ; Dieu le veut ! Dieu le veut ! » L'ennemi, c'est-à-dire le cléricisme, est donc dans la place ; au cœur même de la patrie. Foi de M. Rabier, le parti républicain ne saurait patienter plus longtemps. Le gouvernement doit faire des exemples et ordonner la fermeture de ces cercles catholiques, et de ces œuvres militaires, qui violent la liberté de conscience et les droits de l'État laïque.

Tel est le factum de M. Rabier. Il ne se distingue, on le voit, ni par la richesse des documents, ni par la nouveauté des idées, ni par la juste interprétation des faits mis en avant pour terrasser le cléricisme. Un seul mot le résume : il faut interdire à l'armée tout contact avec les œuvres catholiques. La réponse, s'il en méritait une, pouvait tenir en trois membres de phrase. Le ministre n'avait qu'à dire : « Je me préoccupe, avant tout, d'avoir une armée forte et disciplinée, je ne vois pas que la religion soit nuisible à mon but, par conséquent laissez en paix mes généraux, mes colonels et mes soldats. » Le parlementarisme sectaire aurait peut-être trouvé à redire à ce laconisme, mais le bon sens et la justice auraient applaudi cette déclaration à l'adresse d'un vulgaire dénonciateur. Nous reconnaissons volontiers que le ministre de la guerre s'est montré respectueux des croyances religieuses, mais, en somme, tout en défendant ses inférieurs, il a reconnu qu'ils étaient en faute, et promis qu'on éviterait le retour des faits incriminés par M. Rabier. Nous regrettons surtout qu'il n'ait pas cru devoir rapporter cette mesure injurieuse au sentiment catholique, par laquelle il est interdit aux membres de l'armée d'assister en tenue aux cérémonies religieuses en l'honneur de Jeanne d'Arc.

Dans une question de cléricisme, moins embarrassante pour lui qu'une affaire de bouilleurs de cru, M. Ribot ne pouvait manquer d'intervenir. Du reste, M. Rabier ne se déclarant point satisfait des promesses de M. le ministre de la guerre, le président du Conseil n'avait qu'à s'exécuter, ainsi que doit le faire tout bon serviteur de la majorité anticléricale. S'il n'a point cherché à envenimer la querelle, il a cependant donné de la liberté de conscience dans l'armée une for-

mule qu'il est bon de retenir. « Si des chefs, a-t-il dit, entraînés par leurs convictions religieuses, si respectables qu'elles soient, se laissent aller à exercer, *même indirectement, même sans l'avoir voulu*, une pression sur les hommes que la République a mis sous leur autorité, ils manquent à leurs devoirs. Quelles que soient leurs opinions, ils n'ont pas le droit de les imposer au nom de l'autorité morale qui procède du commandement. » Enfin, résumant le débat, M. Ribot qui paraît aimer les formules, s'est rallié d'avance à l'ordre du jour dont le triomphe était assuré, sous le couvert de deux mots chers aux sophistes héritiers de la Révolution : Liberté et neutralité.

### III

La Chambre, en effet, par 335 voix contre 218 a voté l'ordre du jour suivant dont M. Rabier a bien voulu se trouver satisfait. « La Chambre, prenant acte des engagements du gouvernement et comptant sur sa fermeté pour assurer dans l'armée la liberté de conscience et la neutralité religieuse, passe à l'ordre du jour. » Voilà donc la formule des droits et des devoirs de la conscience dans l'armée Française. On est libre c'est le droit, on sera neutre c'est le devoir. Examinons ce que vaut la formule, en nous éclairant des intentions de ceux qui l'ont inventée.

Et d'abord, nous avons le droit de la juger comme une attaque, un peu voilée sans doute, mais cependant directe, à la foi catholique. M. Rabier n'a jamais parlé dans son réquisitoire que de propagande religieuse. Tous les prétendus griefs qu'il a relevés, contre des généraux ou des officiers de notre armée, se rapportent à des actes de religion. C'est en vain que M. Ribot, de son côté, a voulu faire entendre qu'il fallait proscrire toute propagande au profit d'une idée ou d'une doctrine particulière, il s'est contredit lui-même dans ses conclusions, en réduisant tout à la liberté de conscience et à la neutralité religieuse. Le vote de la Chambre est donc un acte d'hostilité et non point une simple proclamation d'indépendance.

Pour couvrir l'odieux d'une telle mesure on a bien, comme de coutume, recours à la confusion voulue entre la politique

et la religion. Mais, cette manœuvre, renouvelée de tous les sectaires depuis Gambetta, ne trompe plus que les naïfs ou les timides, toujours faciles à tromper, et souvent heureux de l'être. Aussi, quand nous voyons M. l'abbé Lemire, avec de bonnes raisons et de louables efforts, essayer de convaincre M. Rabier et ses semblables que les catholiques sont de vrais et loyaux républicains, tout en rendant hommage à l'éloquence du député du Nord, nous ne pouvons voir l'utilité de ces déclarations, que des hommes sans bonne foi feindront toujours de ne pas comprendre. Et quand même, après tout, un catholique ne professerait pas une admiration sans réserve pour le régime républicain, personne n'aurait, pour cela, le droit de dire que ses actes de chrétien couvrent des intrigues politiques. Il ressort cependant, de la discussion introduite à la Chambre par M. Rabier, qu'un soldat ferait acte d'indiscipline en engageant un camarade à le suivre à la messe. On devrait au moins le soupçonner fortement d'être hostile aux pouvoirs établis. Le député franc-maçon, pour étayer sa thèse, n'a pas craint d'insulter l'armée, par une insinuation qui met en doute la loyauté et la justice de l'autorité supérieure, dans la grave question de l'avancement. « En général, a-t-il osé dire, pour avancer dans l'armée, il faut être inféodé aux sociétés auxquelles je fais allusion. » C'est-à-dire « aux cercles militaires dirigés par les frères eudistes » (!) Et cela, paraît-il, « est une cause de découragement pour les officiers républicains ». Ou de telles affirmations ne signifient rien, ou elles établissent une opposition irréductible entre un officier républicain et un officier catholique. M. Rabier, et pour cause, n'apporte pas la moindre preuve d'une telle injustice, mais nous savons depuis longtemps que la majorité libre-penseuse et maçonnique n'a pas besoin qu'on lui prouve les calomnies dont on charge les catholiques. Pour elle, accusation vaut preuve. Aussi n'a-t-elle pas perdu une si belle occasion de jeter sur les cléricaux un odieux qui, du reste, retombe sur elle-même.

Rendons cependant justice à ceux qui s'obstinent à nous la refuser. Dans leur ordre du jour, ils ont proclamé, pour nos soldats, la liberté de conscience. Il faut les en louer, car ils ont, sans le vouloir peut-être, affirmé un droit fonda-



mental, dont les conséquences pratiques ne sont pas pour nous déplaire. Et d'abord, nous sommes heureux d'entendre la Chambre déclarer solennellement que le soldat a une conscience, et qu'ainsi il porte en lui-même une règle du devoir, qui lui dicte à toute heure ce qu'il faut faire ou ce qu'il faut éviter. Il n'est donc pas seulement corps et intelligence, il est conscience. Le corps c'est la vie animale, l'intelligence c'est la vie intellectuelle, mais la conscience c'est la vie morale. Et celle-ci doit être mise au premier rang, car nos législateurs placent sa liberté au-dessus de tout le reste. Elle est donc de droit naturel et divin, ce qui fait qu'aucune autorité ecclésiastique, civile ou même paternelle, ne peut légitimement empêcher son exercice. Nous allons plus loin que M. Rabier ou que M. Ribot, dans cette question de conscience. Ils n'en réclament la liberté qu'en ce qui concerne les devoirs religieux. Nous l'étendons, nous, à tous les devoirs, sans restriction, non seulement quand ils s'imposent comme strictement obligatoires, mais aussi quand ils se présentent sous forme de conseil, en face du meilleur ou du plus parfait. Il y aura donc violation de la liberté la plus sacrée de toutes, lorsqu'une contrainte physique ou morale viendra s'interposer entre le devoir et la conscience. Si l'on ne me permet pas de faire ce que ma conscience me présente comme obligatoire on viole ma liberté, mais si l'on m'empêche d'accomplir un acte mauvais on n'attente pas à cette liberté, parce que ma conscience ne peut pas me le signaler comme obligatoire. Cette liberté n'est pas non plus en péril s'il arrive qu'une contrainte extérieure, physique ou morale, me force à faire une chose devant laquelle ma conscience est indifférente. S'il en était autrement, toute loi répressive serait un attentat à la liberté de conscience, et le gendarme n'aurait plus qu'à laisser les malfaiteurs exercer en paix leur métier d'assassins ou d'escrocs.

Il suit de là qu'à l'époque, déjà lointaine, où l'armée n'était pas condamnée à attendre à la porte de nos églises, le cadavre de quelque mort pour l'escorter au cimetière, mais où l'on croyait, au contraire, que sa place était aussi dans le temple autour du catafalque d'un chrétien, les lois et règlements n'attaquaient pas à la liberté de conscience. Ils s'y

conformaient, au contraire, quand ils envoyaient à la messe militaire soldats, clairons, tambours et musique. Pour les catholiques dignes de leur baptême, c'était un acte conforme à leur conscience qu'ils accomplissaient. Pour les libres-penseurs, s'il s'en trouvait dans les rangs, leur conscience ne pouvait leur interdire, comme étant chose mauvaise, l'assistance à une cérémonie que rien ne distinguait à leurs yeux de toute autre corvée. Nous savons bien que M. Ribot et M. Rabier ne seraient pas de notre avis, mais comme la logique est avec nous, il n'y a pas lieu, pour complaire à ces deux moralistes, de changer la nature de la conscience et de la liberté.

Du reste, en nous tenant sur leur propre terrain, il nous sera facile de signaler le sans-gêne avec lequel on traite quelquefois la liberté religieuse du soldat catholique. On dit bien qu'il doit pouvoir assister à la messe le dimanche, mais Dieu sait avec quelle facilité on se dispense de lui en donner le loisir ! Une revue souvent fort inutile, une marche quelconque, une corvée et mille autres raisons, dépendantes quelquefois du caprice d'un subalterne, suffisent pour retenir les hommes à la caserne. Autrefois, dans les marches ou les manœuvres, le dimanche était jour de repos. Aujourd'hui, sauf quelques louables exceptions, on ne croit pas pouvoir interrompre une manœuvre commencée, et l'on continue la poursuite d'un ennemi imaginaire, sans songer au Dieu qui peut tout à coup en jeter un trop réel sur nos frontières. Un président de la République obligera les troupes de toute une région à se tenir sur pied le jour de Pentecôte. Comme si la promenade même d'un chef d'État ne pouvait, sans détriment pour le pays, subir un arrêt, et si l'obligation de lui présenter les armes devait, pour les soldats, primer le devoir d'entendre la messe. On dirait vraiment parfois que la liberté religieuse est chose sacrée, mais qu'on profitera du moindre prétexte pour la fouler aux pieds.

Nous ne parlerons pas ici de certaines punitions exorbitantes, infligées à des soldats pour avoir servi la messe en uniforme, ou pris part en tenue à une manifestation religieuse. Il nous serait trop pénible d'avoir l'air, en insistant sur ces faits regrettables, de diminuer le prestige de l'auto-

rité et de faire suspecter son impartialité ou sa justice. Mais le colonel, qui se permet cette injure aux cérémonies du culte catholique, ne doit pas ignorer que ce n'est pas dans une église que le soldat va salir son uniforme. Qu'il réserve donc sa vigilance et sa sévérité pour d'autres fréquentations, qui souillent à la fois, la tunique, les galons et celui qui les porte.

#### IV

Partout où il y a un droit pour l'inférieur, il y a pour le supérieur, un devoir, non seulement de ne pas entraver sa liberté, mais encore d'en favoriser l'exercice. S'il est donc vrai, comme l'a solennellement proclamé la Chambre, que la liberté de conscience est un droit du soldat, il faut que le commandement se préoccupe de la façon dont elle sera respectée dans le mouvement de la vie militaire. Autrefois l'aumônier avait sa place à la caserne. Sa présence rappelait à la fois et facilitait l'accomplissement des devoirs religieux. Cette présence du prêtre à côté des chambrées pouvait avoir des inconvénients plus ou moins sérieux. De bons esprits et d'excellents catholiques le reconnaissent. L'aumônier est donc sorti de la caserne; mais il est resté longtemps encore à côté d'elle, accessible au soldat, représentant pour lui le chef d'une paroisse, analogue à celle qu'il avait quittée pour servir son pays. Tout homme de bon sens reconnaîtra qu'une telle institution favorisait l'exercice de la liberté religieuse. Aujourd'hui l'aumônier n'est plus, en temps de paix, ni au dedans ni à côté de la caserne. Le soldat est donc censé appartenir à la paroisse sur laquelle les vicissitudes de sa vie militaire l'ont conduit. Il a perdu à la fois et le foyer de la famille et le foyer religieux. Par conséquent un devoir, plus strict que jamais, s'impose aux chefs de corps de l'aider à retrouver ce centre dont sa vie morale a besoin pour s'alimenter.

Ainsi lorsqu'un chef de corps, par la voie du rapport ou de toute autre manière, avertit ses inférieurs de l'heure et du lieu d'une messe, ou d'une cérémonie à laquelle leur conscience les presse d'assister, il ne fait que son devoir. La liberté, loin d'être violée, est favorisée dans son exercice, et

M. Rabier, très libre de ne pas aller au prône de son curé et de manier la truelle maçonnique au lieu du goupillon, en est pour ses dénonciations aussi fausses qu'odieuses.

Nous sommes loin toutefois de nous faire illusion, sur la manière dont nos libéraux entendent, pratiquement, la liberté de conscience. Tout leur but se réduit à rendre cette dernière, aussi peu libre que possible, et l'on dirait que le devoir du législateur est de permettre à l'homme d'agir en sécurité contre sa conscience. Voilà pourquoi la neutralité, dans leur ordre du jour, vient servir de correctif à la liberté.

Neutralité, dans la langue française, n'a jamais signifié courage, franchise et logique. Les neutres sont en général des fainéants ou des poltrons. Ils n'ont ni la force d'agir, ni le courage de résister. Ils s'enferment, quand vient l'heure de la lutte, dans le réduit commode mais fort étroit de l'inertie. Théoriquement, ils ne sont ni pour ni contre, mais, dans la pratique, ils se rangent vite du côté du plus fort. Or, la neutralité est chère aux pouvoirs issus de 89. Ils l'ont mise dans l'école, elle est un principe de gouvernement, et le chef de l'État entre partout sauf dans nos églises ; ils la veulent dans l'armée, et l'on sait avec quelle tyrannie elle pèse sur tout fonctionnaire.

La neutralité, de la part de l'État, pourrait encore avoir un sens supportable comme un pis-aller. Dans cette hypothèse, l'État, sans se déclarer athée, ne ferait sienne aucune religion, mais les protégerait toutes également. En principe, il serait dans le faux, car il admettrait que les croyances ont une égale valeur. Mais en pratique, il s'imposerait le devoir de favoriser pour chaque citoyen le libre exercice de son culte. Alors encore la neutralité serait tolérable et le supérieur n'en sortirait pas, s'il se croyait obligé d'avertir ses subordonnés des moyens mis à leur disposition pour l'accomplissement de leurs devoirs religieux.

Mais la neutralité, entendue selon les principes de 89, c'est l'immobilisation de la conscience d'un État en face de la religion. La société, en tant que société, fait abstraction de toute doctrine religieuse. Pour elle pas de distinction entre honorer ou ne pas reconnaître un Dieu, le servir ou l'insulter. Voilà comment les héritiers directs et absolus de la Ré-

volution comprennent la neutralité. Il suit de là, qu'ils détruisent d'un côté ce qu'ils proclament de l'autre. En posant, en effet, le principe de la liberté de conscience, ils admettent pour les sujets catholiques le droit, conformément à leur foi, de subordonner la vie extérieure et tous ses avantages au bien d'une vie plus haute, intérieure et surnaturelle, sans doute, mais se manifestant au dehors par des actes nécessaires qui la mettent en présence de l'État. Or, le pouvoir social neutre refuse de reconnaître cette subordination. Il se réserve de mettre, aux manifestations extérieures de la foi, les restrictions qu'il jugera à propos, ou même de les interdire absolument, si tel est son bon plaisir. C'est la contradiction, odieuse et tyrannique, avec le principe de la liberté de conscience, mais c'est ainsi pourtant que nos législateurs entendent les choses, et veulent qu'on en fasse l'application dans le monde militaire.

Ainsi, l'officier et le soldat qui sortirait de cette neutralité, s'il fallait en croire nos politiciens, commettrait une faute contre la discipline. Or, aujourd'hui, l'armée ce n'est plus une fraction du pays, c'est le pays tout entier. Par conséquent, durant trois années, la jeunesse fera l'apprentissage d'une vie dont la religion doit être absente ; car, non seulement elle n'entre pour rien dans les préoccupations du règlement, mais il est interdit d'en faire montre par un acte qui ressemble à une tentative de propagande. Or, il est dans la nature des choses que tout homme, qui porte au dedans de lui-même une conviction sérieuse, la manifeste au dehors, et s'efforce même, à l'occasion, de la faire partager aux autres. Il sera donc permis à un soldat de propager autour de lui toutes les idées et toutes les doctrines, sauf toutefois des idées et des doctrines religieuses. Comme nous l'avons fait observer, M. Ribot lui-même, après quelques tentatives, du reste assez peu soutenues, a fini par convenir que tel devait être le but et la portée de l'ordre du jour accepté par le gouvernement. Une neutralité ainsi entendue devient pour le soldat une contrainte morale à l'apostasie de ses croyances de famille et d'enfance. Forcément, il est entraîné peu à peu à regarder comme inutiles, sinon comme ridicules, des pratiques dont l'autorité ne s'occupe que pour les condamner à

se manifester dans l'ombre. Qu'on nous permette de le dire, il y a, dans cette obligation imposée au soldat, non seulement une injure à la foi catholique, mais un encouragement à la lâcheté. Ce n'est pas en vain que l'on apprend à l'homme à cacher ses sentiments, sur un point aussi grave que le point d'honneur religieux. Rien n'est plus dépressif de la force morale, et, pour la vie sociale d'un peuple, rien n'est plus dangereux, parce que le scepticisme est au bout de ce chemin, dont chaque étape est marquée par une défaite des convictions et de l'honneur chrétien. Il est bien évident que nous ne voulons pas pousser aux discussions religieuses entre soldats, ni aux divisions entre camarades appelés à vivre côte à côte. M. Rabier ne manquerait pas de nous en faire un crime impardonnable, et M. Ribot se rangerait courageusement à son avis. Mais nous maintenons que tout homme a le droit de faire du bien à son semblable, et qu'un soldat chrétien garde toujours ce droit. Nul ne trouve mauvais qu'il apprenne à son compagnon d'armes, un peu novice, à astiquer ses cuirs ou faire reluire ses boutons, pourquoi lui serait-il interdit de communiquer aux autres ce qu'il estime le plus grand des biens, le don de la foi ?

Encore le simple soldat catholique ne se verrait-il condamné que pour deux ou trois ans à cette neutralité religieuse. Il serait libre après de gagner à ses convictions, par la parole et l'exemple, qui bon lui semblerait. Tout autre serait la condition de l'officier. Pour lui, l'état militaire est une carrière et, par là même, embrasse une vie, sinon dans sa totalité, au moins dans ses années les plus belles et les plus fécondes. Voilà donc un homme, un chrétien, obligé toute sa vie à veiller sur lui-même, pour ne point exercer sur ses inférieurs une influence quelconque d'un caractère religieux. Alors même que sa conscience lui ferait un devoir de rappeler à ceux qui dépendent de lui des obligations qu'il regarde comme sacrées, il devrait s'abstenir sous le prétexte chimérique qu'il attenterait à la liberté de conscience. C'est-à-dire que cette liberté sera pour tous les autres et non pas pour lui. De telle sorte qu'en obéissant à sa conscience, il commettrait un acte d'indiscipline justiciable du ministre de la guerre.

Le président du Conseil va jusqu'à dire que, « si des chefs, entraînés par leurs convictions religieuses, si respectables qu'elles soient, se laissent aller à exercer, même *indirectement, même sans l'avoir voulu*, une pression sur les hommes que la République a mis sous leur autorité, ils manquent à leurs devoirs ». Évidemment M. Ribot suppose que la République maçonnique a déjà atteint son but et que tous les conscrits sont athées. S'il en reste encore qui possèdent la foi et, n'en déplaise à M. Rabier, ils sont toujours la majorité, il est absurde de dire qu'en les traitant conformément à leurs croyances on exerce sur eux une pression tyrannique. L'exagération va plus loin encore chez M. Ribot. D'après lui on manque à son devoir *même sans le vouloir*, c'est-à-dire sans s'en douter, ce qui est bien la plus étrange chose qui puisse arriver à un être raisonnable. Signaler une pareille théorie, c'est la juger. Comment un officier catholique se tirera-t-il de la difficulté? Voilà ce qu'il est impossible de comprendre. Toujours d'après le logicien Ribot, il lui est interdit d'exercer, *même indirectement*, une pression sur ses soldats. Mais l'exemple, si nous ne nous trompons, n'est pas seulement une pression sur la conscience du prochain. On peut dire qu'il est une contrainte morale. Sans être évolutionniste, nous savons que l'homme reste toujours un peu singe. Il incline à faire ce que d'autres font, le mal souvent, mais aussi le bien. S'il arrive que son capitaine aille à la messe le soldat est capable de l'y suivre. Qu'un policier juge qu'il y a entraînement, et voilà un officier accusé de pression *indirecte*, auprès de son ministre de la guerre. A moins peut-être, qu'à l'exemple de maître Jacques, il n'ait soin de quitter son uniforme, sous lequel il sert son pays, pour prendre l'habit civil dans lequel il lui sera loisible de servir son Dieu. Encore devrait-il, pour éviter d'être reconnu, chercher le coin le plus obscur de nos églises, et faire acte de chrétien sans crainte de donner un exemple fâcheux. Nous nous garderons bien de faire injure à l'indépendance de nos officiers en les supposant capables de telles faiblesses. Leur uniforme, comme leur grade leur appartient; si leurs soldats, plus intelligents que nos députés, les suivent à l'église, ils savent qu'en les imitant ils ne quittent pas

le chemin de l'honneur. En définitive, M. Ribot et ses semblables, sous prétexte de protéger la conscience du soldat, entrent dans la conscience de l'officier. On leur en fermera la porte, après les en avoir chassés comme des intrus, et la liberté de servir Dieu restera le droit de ceux qui servent leur pays.

## V

Dieu et le pays, voilà deux termes qui s'excluent, aux yeux de nos penseurs plus ou moins libres. Il faut à tout prix les séparer, et, tandis que la protestante Allemagne écrit sur ses drapeaux : *Dieu avec nous!* on travaille à imprimer sur les nôtres : *Nous, sans Dieu!* Ce n'est là ni une promesse de victoire, ni une assurance de paix. Et nous estimons que, travailler à déchristianiser l'armée, c'est au premier chef, faire œuvre antipatriotique. Que tel soit le but poursuivi par M. Rabier et ses compères, il n'y a, pour s'en convaincre, qu'à se reporter à l'interpellation du 20 mai. Le débat tout entier roule sur les relations entre le soldat et l'Église ou les œuvres catholiques. La politique vient çà et là sur les lèvres des orateurs, mais aucun n'essaie de prouver ce qu'il avance. Il se contente du mot qui, du reste, suffit pour remuer une Chambre telle que le suffrage universel nous l'a donnée. Comme nous l'avons déjà fait observer, l'ordre du jour, corollaire de la discussion, porte uniquement sur la question religieuse. Il n'y a pas à s'y tromper. Nos législateurs entendent bannir la religion de l'armée, à peu près comme on se dégage d'un *impedimentum* inutile ou nuisible.

Cela est si vrai qu'il a fallu fausser, pour le besoin de la cause, la circulaire du maréchal Soult, le seul document sur lequel on s'appuie, quand on n'a pas le courage d'en fabriquer un, dont on porterait la responsabilité. Nous n'avons pas l'intention de défendre le ministre de Louis-Philippe; mais il ne faut pourtant pas le charger devant l'histoire au delà de ce qu'il mérite. Le duc de Dalmatie s'était un peu trop facilement ému, sans doute, d'un péril imaginaire, mais il n'allait pas jusqu'à croire qu'il fallût, pour être en sécurité, imposer aux soldats la neutralité religieuse. On célébrait la Saint-Philippe par des manifestations cléricales aux-



quelles l'armée prenait part. Dans les petites villes, dépourvues de garnison, les pompiers, avec tambours et clairons, représentaient l'élément militaire à la messe dite pour le roi. Le maréchal, dans sa circulaire, parle « d'un vaste projet d'association qui compterait dans chaque régiment une section placée sous la direction d'un président élu par ses co-sectionnaires à la pluralité des voix. Ce président serait, en outre, tenu de rendre compte de l'état de sa section au correspondant général de la société, dont le siège est fixé à Paris, et recevrait de lui ses instructions générales et particulières. A cette occasion, ajoutait le ministre, je vous rappelle qu'un militaire ne peut sous aucun prétexte s'affilier à une association, quel qu'en soit le but. Il ne doit contracter d'autre engagement que le lien qui l'attache au service; il ne doit connaître d'autre commandement que celui de ses chefs, d'autre guide que son drapeau ».

Les craintes du maréchal étaient mal fondées sans doute, et la société de Saint-Maurice ne mettait nullement en péril l'esprit d'obéissance militaire. Cependant, dès qu'une association se formait, avec des cadres pris dans les régiments et un fonctionnement spécial indépendant du commandement supérieur, le ministre avait quelque prétexte d'y voir une tendance à semer des divisions dans l'armée, et à contrarier le service lui-même. Cette circulaire trouve son application dans l'affiliation des officiers et des soldats à la franc-maçonnerie. Il y a là tout ce qui constitue une association avec des chefs, des grades, des engagements et une action commune, dans un but fort distinct de la défense du pays. Une telle société est même internationale. Or, l'internationalisme, en détruisant l'idée de patrie, ne favorise guère le patriotisme et ne saurait par conséquent avoir sa place au milieu de nos armées.

Mais comment M. Rabier a-t-il pu de la circulaire Soult passer à la circulaire Farre, et se servir de l'une et de l'autre pour réclamer l'interdiction à nos soldats d'entrer dans un cercle catholique, et de prendre part à nos cérémonies religieuses? Au moyen d'un procédé, simple sinon loyal, celui de tous les falsificateurs. Il n'a fait que suivre, du reste, l'exemple du général Farre. Ce ministre, qui n'aimait pas

plus les cléricaux que les tambours, en prétendant appuyer ses prohibitions sur la circulaire de son prédécesseur, s'en permit une interprétation tellement large qu'elle ressemble à une falsification. Le maréchal Soult ne parlait que d'associations et il spécifiait le caractère de celles qui lui paraissaient incompatibles avec la discipline. Le général Farre va plus loin. « Vous voudrez bien rappeler, dit-il, aux officiers, sous-officiers et soldats qu'ils ne doivent participer à aucune association, à *aucune réunion, de quelque nature qu'elles puissent être*. Tout acte de ce genre est absolument incompatible avec les règles de la discipline, ainsi que l'exprime une circulaire de l'illustre maréchal Soult. » Heureusement le dossier militaire du duc de Dalmatie renferme des pièces plus utiles à sa gloire que la circulaire du 5 juillet 1844. Néanmoins il faut rendre à chacun selon ses œuvres. Le général Farre l'oublie, et il attribue au maréchal son propre bien. Il ajoute en effet aux associations « *les réunions de quelque nature qu'elles puissent être* ». Pour vouloir trop prohiber on perd le droit de prohibition. Si toute réunion est interdite à l'armée, nos officiers et nos soldats ne devront mettre les pieds ni dans une église, ni dans un salon, ni dans un club. Les voilà donc parqués au quartier, et condamnés à une sorte de réclusion, avec la liberté de méditer à loisir sur les exigences de la discipline. Qui ne voit qu'une telle interprétation fausse la pensée de Soult, et constituerait, si son application était possible, un véritable abus de pouvoir ?

Et cependant M. Rabier n'a pas produit à la tribune un seul fait d'association et d'affiliation. La confrérie de Notre-Dame-des-Armées ne comporte ni l'une ni l'autre, et, du reste, si elle a pour objet de travailler au bien du soldat, elle se compose de l'élément civil et non point de l'élément militaire. Toutes les autres dénonciations du député franc-maçon ont trait à de simples réunions qui ne tombent pas sous le coup de la circulaire Soult.

Mais à quoi bon discuter et interpréter la pensée de ceux qui ont voté l'ordre du jour Ribot-Rabier ? Elle est tout entière dans le mot d'ordre de l'homme aux cigares exquis. Rendons toutefois justice au ministre de la guerre. Obligé de donner une suite aux débats de la Chambre, il n'a ni fal-

sifié ni aggravé la circulaire du maréchal Soult. Il l'a ramenée à ses vrais termes, et, si elle n'est pas encore la charte de la liberté, elle n'en est pas au moins une restriction sans limites.

## VI

Tirons enfin la conclusion naturelle de l'interpellation Rabier, acceptée par M. Ribot avec tant de docilité. Ce que le président du Conseil veut interdire avant tout, c'est la propagande religieuse. Il faut croire que, dans son esprit, la religion est chose pernicieuse, et qu'il importe d'en arrêter la diffusion, ainsi qu'on le fait pour l'anarchie ou l'immoralité. Et cependant l'État reconnaît des cultes religieux, il les protège même, quand il lui arrive de garder ses engagements. Il faut croire alors que la religion, bonne pour les civils, ne vaut rien pour les soldats. Nous attendons la preuve de cette assertion paradoxale. Personne encore ne l'a donnée. Le général Guillemaut, l'une des autorités de M. Rabier, a bien dit à la tribune du Sénat, le 20 décembre 1879, que « la foi donnerait des ailes au soldat pour aller dans l'église voisine ». Mais c'est là une de ces injures grossières dont le général-sénateur était coutumier, ce n'est pas une preuve. Malgré son anticléricisme il n'a pas osé dire que, dans sa carrière militaire, il avait constaté que la religion pressait le soldat de fuir quand il fallait se battre, et d'aller à la messe quand les autres partaient pour la manœuvre. Le général Farre, lui aussi, le 19 janvier 1880, dans la discussion de la loi pour la suppression de l'aumônerie militaire, ne manqua pas de signaler comme néfaste la religion représentée par le prêtre auprès du soldat. « J'ai la conviction profonde, disait-il, et je crois fermement que la présence de l'aumônier dans un régiment est extrêmement fâcheuse au point de vue exclusivement militaire et en mettant de côté toute préoccupation politique. » Et la raison la voici : « Toute la part d'influence que prend l'aumônier lui est acquise au détriment de celle du capitaine, du colonel, du chef, en un mot, qui doit conserver absolument intacts tous les éléments d'influence sur les hommes qu'il est appelé à conduire aux épreuves les plus redoutables. »

Sur les lèvres d'un général de telles paroles sont plus qu'étonnantes. Elles révèlent une singulière ignorance du rôle des aumôniers, et une idée peu juste du commandement. Les sphères d'action de ces deux autorités étant essentiellement différentes, elles ne sauraient par elles-mêmes, se contrarier. Cela peut arriver par le fait des hommes, mais alors c'est un abus qu'il faut corriger, et non pas une institution nécessaire qu'il faut détruire. Du reste, les autres raisons sur lesquelles s'appuya la majorité de la Chambre et du Sénat, pour supprimer l'aumônerie militaire en temps de paix, ne valaient pas plus que celle du général Farre. Il fallait soustraire l'armée à toute influence religieuse, c'est la déduction rigoureuse d'une discussion où le parti pris ne se donne même pas toujours la peine de se couvrir d'un vernis de logique.

La neutralité dans l'armée n'est que le corollaire de la neutralité dans l'école. L'éducation, commencée par un instituteur et un enseignement athées, doit se continuer sous une autorité militaire attentive à bannir toute religion de ses paroles et de ses actes. C'est le plan diabolique poursuivi avec une persévérance que rien ne décourage. Ses promoteurs n'ont pas encore toutes les écoles, mais ils ont toute l'armée. Or, aujourd'hui, l'armée n'est plus une simple fraction du pays, c'est la nation tout entière. Le service obligatoire conduit à la caserne, pour un temps plus ou moins long, toute la jeunesse, sans exception. Les moins cléricaux, pourvu qu'ils conservent encore une notion du sens moral, comprennent les conséquences qu'auront pour la société et pour la famille, les habitudes prises sous les drapeaux par tous les jeunes hommes d'un pays. L'auteur du « Rôle social de l'officier » appelle cela « un douloureux, un terrible problème ». Il a mille fois raison, car de vingt à vingt-trois ans, la vie morale se développe, ou s'atrophie souvent pour toujours.

Or ce problème, nous sommes, au monde, le seul peuple civilisé qui prétende le résoudre sans la religion. Pour les véritables hommes d'État l'éducation morale sans base religieuse est un défi au bon sens.

Un représentant de la Russie au Congrès pénitentiaire don-

nait dernièrement à l'un de nos laïcisateurs une leçon sévère, mais juste et bien méritée. La grande République américaine, dont M. Rabier ne niera pas l'intelligence et l'élan vers le progrès, donne partout une place à la religion et à la prière. Quel scandale, si chez nous, le Président de la République ordonnait, comme on le fait là-bas, un jour de jeûne et d'actions de grâces ! L'Allemagne, dont il nous faut, bon gré mal gré, reconnaître la puissance militaire, parle bien haut à ses soldats de Dieu, de la religion et leur réserve la place d'honneur dans la culture morale de la nation. Elle dépense neuf cent mille francs pour ses aumôniers, l'Angleterre et la Russie y consacrent plus d'un million, l'Autriche sept cent mille et l'Espagne quatre cent mille francs. En 1880, nous donnions quatre-vingt-sept mille francs à l'aumônerie militaire. C'était bien peu ; nos députés si économes des deniers publics, les ont retranchés du budget de la guerre, comme représentant une dépense inutile.

Un tel isolement dans le monde, sur la façon d'entendre la question religieuse dans l'armée, devrait nous faire réfléchir et même alarmer quelque peu notre patriotisme. On a répété souvent que nous avons été vaincus par l'instituteur. Ne pourrait-on pas ajouter que nous l'avons été aussi par le prêtre ? Plaise à Dieu qu'on ne l'ajoute pas un jour, et que nous n'apprenions pas à nos dépens que la neutralité n'est pas une garantie de force nationale !

N'en déplaise à M. Rabier, la religion est une source de force morale qu'un peuple ne doit pas négliger, dans la formation de ses soldats. Le simple patriotisme lui en fait un devoir. Nous avons, en effet, la conviction, et tout homme sérieux la partage, qu'un jeune homme qui pratique les commandements de Dieu et de l'Église, et se tient à l'abri, autant que possible, des sept péchés capitaux, porte en lui l'étoffe d'un bon soldat. Pour se maintenir à ce niveau, il faut, nous l'avouons, prier, entendre la messe et même, de temps en temps, renouveler connaissance avec le confessionnal. Sans s'en douter M. Rabier confirme notre thèse. Son haineux réquisitoire ne dénonce, en effet, que des généraux et des officiers dont la valeur militaire est de premier ordre aux yeux de l'armée. Il est fâcheux pour sa

cause que tous ces bons chrétiens soient aussi d'excellents soldats.

On a dit avec raison que les vertus militaires se résument en deux mots : discipline et courage. La discipline brise la volonté, contrarie les désirs, les tendances et les goûts au profit de l'obéissance. Et celle-ci doit être sans réplique, sans atténuation et sans sursis. Elle est le sacrifice constant du moi individuel. Or, le culte exclusif de ce moi semble la caractéristique de notre siècle, et c'est par là que l'esprit militaire paraît en baisse chez un peuple cependant guerrier par nature. Les hommes du métier le constatent tous les jours. L'indiscipline, native chez nous, est alimentée par toutes les excitations de notre milieu social, et le jeune soldat, à peine arrivé au régiment, calcule ce qu'il lui faut d'obéissance pour éviter les peines disciplinaires, et rêve du jour où il pourra dire enfin : Je suis de la classe. Pour relever ce moral on est bien faible, quand on n'a d'autres moyens à mettre en avant que le devoir, l'honneur et les punitions. Sans la conscience, le devoir et l'honneur n'ont aucune base sérieuse, et, sans Dieu, la conscience elle-même, n'ayant pas de règle fixe, apprécie à sa manière, et suivant les convenances personnelles, l'obligation de l'obéissance et du sacrifice. Qui oserait dire que la pensée d'un Dieu qui ordonne, par la bouche des supérieurs ses représentants, ne facilite pas la soumission, et ne l'ennoblit pas, en lui ôtant toute ressemblance avec une servitude.

Le courage, d'autre part, veut que le soldat s'expose au danger, le brave sans témérité ni calcul, et se livre même à une mort certaine quand le salut commun l'exige. Or, un jour le général du Barrail fit entendre à la tribune de l'Assemblée nationale ces graves paroles, à l'adresse des promoteurs d'enterrements civils : « Si aux hommes de guerre vous enlevez la foi dans une autre vie, vous n'avez plus le droit d'exiger d'eux le sacrifice de leur existence. » Et le vaillant soldat, indigné à la suite de la séance du vingt Mai, n'hésitait pas à reproduire dans le *Matin* cette même pensée. Il ajoutait avec raison : « Évidemment, si rien n'existe plus après nous, pourquoi et dans quel intérêt nous exposons-nous à abrégier le cours de notre existence? » En

bonne logique, il n'y a rien à répondre. Le mot vague d'honneur, de devoir ou d'intérêt public n'est pas un levier assez puissant pour élever les âmes jusqu'au sacrifice de la vie. Nous ne prétendons pas nier le courage, dont ont fait preuve quelquefois de véritables chenapans qui ne croyaient ni à Dieu ni à diable; mais ce sont là des exceptions, qui s'expliquent toujours par une exaltation dans laquelle le soldat semble perdre conscience de lui-même, ou par une sorte de culte, plus ou moins conscient, rendu à l'homme dont le prestige entraîne au combat les plus irrésolus. Sans sortir de lui-même, par conséquent avec tout son sang-froid, le chrétien qui pense à Dieu et à son âme, doit être courageux. S'il meurt, il sait que tout ne finit pas, mais plutôt que tout commence pour ne plus finir.

On objecte souvent les armées de la République en 1792, chez lesquelles les principes religieux ne semblaient guère entrer en ligne de compte. L'objection porte à faux. On oublie que les armées de la République étaient quant à leurs cadres premiers composées des officiers et des soldats de la royauté, et qu'il ne faut pas les juger d'après les énergumènes et les assassins de la Convention. On oublie encore que, si des membres de la noblesse avaient émigré, un bon nombre d'hommes fort chrétiens avaient fui la Terreur en se réfugiant dans l'armée. On pourrait faire remarquer aussi que Robespierre lui-même, La Réveillère-Lépeaux, et d'autres avec eux, jugèrent nécessaire d'établir un culte. Il était ridicule, sans doute, mais il attestait pourtant qu'aux yeux de ses fauteurs une société ne peut vivre sans une foi en la puissance divine.

Cette force morale qui vient de la religion est plus nécessaire que jamais à nos soldats. D'abord, le jour où la guerre viendrait à éclater, ce ne serait plus, comme autrefois, une minime partie de la nation qui devrait marcher à la frontière. La loi frapperait à toutes les portes, et la mobilisation mettrait sur pied tout ce qu'il y a de forces vives et d'hommes valides dans le pays. La démoralisation, une fois entrée dans ces masses de jeunes soldats ou de réservistes, serait vite suivie de la défaite et, ce qui est pire, de la désertion du drapeau. Voilà pourquoi c'est trahir les intérêts de la patrie,

que de tarir pour le soldat une source d'énergie morale telle que le sentiment religieux. Malgré leur anticléricalisme nos laïcisateurs de 1881 l'ont compris, et ils ont conservé l'aumônerie pour le temps de guerre. Des législateurs sensés auraient dit : Puisque nous reconnaissons qu'un tel service est utile quand le soldat doit se battre, il importe de l'organiser et de le tenir prêt comme les autres en temps de paix. Tant de logique n'entre pas dans la cervelle d'un libre-penseur. Et voilà pourquoi, le jour où nos enfants iront affronter les balles de l'ennemi, ils seront exposés à mourir en appelant le prêtre, qui ne viendra pas, parce que des athées, à l'abri du canon derrière un bureau de fonctionnaire ou une banquette de député, auront regardé comme quantité négligeable le sentiment religieux, « cet impondérable » auquel tous les autres gouvernements attachent une importance souveraine.

Mais l'interpellateur Rabier et son serviteur Ribot visaient surtout l'officier, l'un dans ses dénonciations, et l'autre dans ses déclarations de neutralité obligatoire. Nos officiers, nous le pensons bien, se sont peu émus de ces menaces grotesques. Aussi n'avons-nous pas la prétention fort inutile de leur tracer une ligne de conduite et de marquer les limites de leur devoir. Ils continueront à le remplir d'après leur conscience, et non point selon le code moral de M. Rabier. Cependant, puisque nous avons parlé de la question religieuse par rapport au soldat, nous voulons, en terminant, examiner en peu de mots ce qu'elle est pour l'officier.

L'homme investi d'un commandement a des devoirs matériels et des devoirs moraux. Les uns sont écrits dans des livres techniques où l'officier peut les apprendre ; les autres sont gravés dans la conscience, et le champ de celle-ci est plus étendu qu'un manuel de tactique. Elle a des exigences et des délicatesses auxquelles on ne satisfait pleinement qu'à l'aide de la foi. Quand le devoir est trop dur et que les actes qu'il impose échappent à l'appréciation et au jugement des hommes, la conscience humaine, sans autre secours que les lumières de la raison, est sujette à des défaillances ou à des compromissions fâcheuses. La dignité de la vie y perd, et, par conséquent, le respect, si nécessaire pour exercer sur ses



inférieurs une influence salutaire, subit lui-même une dépression inévitable. C'est dans l'officier que vit, en quelque sorte, le moral de l'armée. Le soldat ne s'y trompe guère, et, malgré lui souvent, il mesure son respect et l'élan de son obéissance à l'estime que mérite l'organe du commandement.

« Le commandement, dit M. Ribot, a été donné à l'officier pour assurer la discipline et l'exécution du devoir militaire. » Nous convenons que cette doctrine est vraie, mais nous croyons aussi qu'elle est insuffisante. Elle suppose que l'officier n'a devant lui qu'une machine et qu'il n'est lui-même qu'un mécanicien. Or, le soldat n'a pas seulement un corps, il a une âme et nulle autorité, si absolue qu'on la suppose, n'a le droit de l'ignorer. Le devoir d'un supérieur est donc d'en tenir compte, et de se souvenir qu'en faisant manœuvrer le corps il commande à une âme qui l'anime. S'il veut que son autorité soit aimée et respectée, même quand il n'est plus en face de ses hommes, il faut que ceux-ci sachent qu'il les aime et qu'il les respecte. Or, ni cette affection, ni ce respect ne sont acquis au supérieur qui professe l'indifférence à l'égard de l'âme de ses inférieurs. Du reste, le commandement devient alors fatalement brutal, et l'on voit se reproduire le type du soudard professionnel, qui est bien, en pleine civilisation, l'image la plus saisissante de la barbarie.

On a beaucoup parlé dans ces derniers temps du rôle social de l'officier. Cette préoccupation est légitime, car la nation tout entière, à une heure donnée, est sous la main de l'autorité militaire. Il est impossible que trois ans passés à la caserne, à un âge où la vie subit ses premières épreuves morales, n'aient pas une influence sur la société qui reçoit dans son sein cette jeunesse au retour du service. Si elle revient après n'avoir appris que le maniement des armes, sans avoir subi le travail d'une formation qui atteigne l'homme tout entier, il est fort à craindre que le soldat ne rentre dans ses foyers moins moral que le conscrit partant pour le régiment. L'auteur du *Rôle social de l'officier* l'a dit, en termes que le chauvinisme inintelligent a trouvés excessifs sur les lèvres d'un orateur catholique. Il est très sûr, en effet, que le jeune soldat, s'il ne prend pas de bonnes habitudes, en contracte

de mauvaises, et ne rend à la société civile qu'un élément de désordre.

Une observation, même superficielle, suffit pour se convaincre qu'une révolution se prépare et qu'elle est d'ordre, sinon politique, au moins économique et social. Les masses se jettent sur les biens matériels, avec une âpreté de convoitise, dont malheureusement les hautes classes leur donnent trop l'exemple. Ce que Taine appelait : *les déclassés mécontents et les nomades malfaisants*, se multiplie de plus en plus. La destruction de toute hiérarchie sociale se consomme de jour en jour, et c'est par la ruine du principe d'autorité que l'ordre général est en péril. L'officier n'aura-t-il donc aucun devoir à remplir, devant cette menace et cette poussée de l'anarchie? Il serait au moins étrange que, recevant de la société une jeunesse dont il sera maître pendant trois ans, il se crût quitte envers le pays en lui rendant simplement un mécanisme militaire perfectionné. On lui demande de rendre un homme à ceux qui lui ont donné un enfant. Trois ans d'apprentissage sérieux de l'obéissance, du respect et du sacrifice laissent dans une vie des empreintes ineffaçables, et forment en effet cette virilité sur laquelle un pays a le droit de compter.

Or, pour façonner l'homme du devoir, les uns ont dit que l'officier pouvait tout, les autres ont prétendu qu'il ne pouvait rien. La vérité est que, si de nos jours, le rôle social de l'officier est difficile, il est loin d'être nul. Il est difficile, parce que tout semble contrarier ce travail d'éducation morale qui doit accompagner l'éducation technique. Mais, d'autre part, il peut être fécond en fruits utiles à la société. Le temps réel passé sous les drapeaux est fort réduit. Les deux cinquièmes environ du contingent, c'est-à-dire la classe nombreuse des dispensés, n'ont que dix mois et dix jours à donner à leur instruction militaire. Pour les autres, les trois ans se réduisent à deux ans, dix mois et dix jours. Et puis, comme le fait observer l'auteur de *la Vérité sur le rôle social de l'officier*, « que de défaillances à l'ombre de ce vénéré drapeau ! N'est-ce pas à qui trahira le service universel ? Ne sont-elles pas nombreuses les puissances humaines qui s'attellent à cette besogne, qui usent ou énervent par

leurs indélicates obsessions les ressorts de l'autorité militaire » ?

L'officier aura donc à lutter contre la brièveté du temps, contre les habitudes d'une première éducation souvent mauvaise, et contre l'esprit d'indiscipline qui en est la suite. Grâce aux excitations malsaines de la presse radicale et des prêcheurs de socialisme, le jeune homme arrivera trop souvent au corps, l'esprit faussé et prévenu contre l'autorité dont il va sentir le poids inéluctable. Si le commandement par ses allures, nous ne dirons pas brutales, mais sévères jusqu'à la dureté, justifie quelques-unes des critiques dont on a rempli son imagination, le soldat, après l'avoir subi sans jamais l'aimer, quittera le service en détestant toute hiérarchie, et n'ayant rien appris de ce qui fait le bon citoyen.

Pourquoi donc, à l'heure où les difficultés se multiplient, ne point laisser l'officier libre de recourir au moyen d'éducation morale le seul vraiment efficace, le sentiment religieux ? Pourquoi lui interdire de donner là-dessus un conseil et un avis, à des hommes qu'il verra capables d'en profiter ? En lui-même d'abord la foi produira une notion plus haute et plus vraie du devoir. Il saura mieux, ce nous semble, éviter le double écueil de la faiblesse et de la dureté dans l'exercice du commandement. Dévoué et juste il se fera aimer de ses inférieurs. Grâce à Dieu, ce dévouement du soldat pour son officier, n'est pas chose rare dans notre armée. L'exemple du sacrifice, du travail, du devoir produit encore au milieu de la paix cette fraternité des armes que la guerre engendre si vite, entre hommes voués aux mêmes fatigues et aux mêmes périls. Quand on analyse ce sentiment, qui fait le charme et la force de la vie militaire, on trouve au fond quelque chose de chrétien. C'est comme un prolongement de la famille, un épanouissement, plus ou moins réfléchi mais réel, de la charité fraternelle dont la religion seule est la source. C'est aussi un amour plus fort et plus sincère de la patrie pour laquelle on meurt volontiers, comme on meurt pour son Dieu et pour sa famille. Éloignez cette double image, et, vraiment, vous perdrez le droit d'ordonner le sacrifice de leur vie, à des hommes auxquels vous présenterez la patrie sous les traits

d'une collection de législateurs, comme ceux qui siègent au Palais-Bourbon.

Pour ces raisons, et pour beaucoup d'autres que nous pourrions indiquer, nous espérons bien que Dieu gardera sa place au milieu de nos armées, et que, s'il plait à nos officiers et à nos soldats d'aller à la messe, ce ne seront pas les dénonciations d'un avocat libre-penseur qui feront reculer la liberté religieuse.

Quoiqu'il en soit la Chambre, qui a sacrifié un jour à ces discussions stériles et odieuses, peut s'accuser non seulement d'avoir perdu son temps, mais, ce qui est pire, de l'avoir mal employé.

H<sup>is</sup> MARTIN.

# M. ANATOLE FRANCE<sup>1</sup>

---

## I

Avec le temps, les liqueurs franches se dépouillant des éléments moins purs, adoucissent leur verdeur et deviennent excellentes ; les boissons produites artificiellement par des chimistes tournent d'ordinaire, s'aigrissent et deviennent détestables ; quelquefois elles se transforment en poisons. Les livres de M. Anatole France sont dans ce cas ; le sirop primitif, agréable et léger, sinon tonique et chaud, n'est plus qu'un mélange écœurant.

Ce nom sonore d'Anatole France n'est qu'un pseudonyme ; nous ne savons pourquoi l'auteur a quitté celui de Thibaut que portait son père, libraire du quai Malaquais. Au reste, la biographie publique de M. Anatole France se réduit à peu de chose. Quand on a dit qu'il est né en 1844, qu'il a fait ses classes à Stanislas, qu'il a été attaché en 1876 à la Bibliothèque du Sénat, et qu'il a été collaborateur de plusieurs périodiques, les *Débats*, l'*Écho de Paris*, le *Temps*, on a dit à peu près tout. Quant aux détails semés dans ses livres, il est difficile de faire la part de la vérité et de la littérature.

M. Anatole France est à la fois critique et romancier. Nous dirons peu de chose du critique et des quatre volumes de la *Vie littéraire*. Au fond, la différence entre ces deux catégories d'œuvres est plus apparente que réelle ; l'auteur ne cherche, ici comme là, qu'un prétexte à sa libre causerie. Le canevas disparaît sous les broderies ; c'est pourquoi il est impossible d'analyser un livre de M. Anatole France.

1. *Les Noces corinthiennes*, 1 vol. — *Le Crime de Sylvestre Bonnard*, membre de l'Institut, 1 vol. — *Le Livre de mon ami*, 1 vol. — *Thaïs*, 1 vol. — *La Rôtisserie de la Reine Pédauque*, 1 vol. — *L'Étui de nacre*, 1 vol. — *La Vie littéraire*, 4 vol. — *Les Opinions de M. Jérôme Coignard*, 1 vol. — *Le Lys rouge*, 1 vol. — *Le Jardin d'Épicure*, 1 vol. — *Le Puits de Sainte-Claire*, 1 vol.

M. Brunetière guerroye pour des thèses littéraires ou morales, souvent justes, toujours sérieuses ; et il le fait avec une âpreté qui ne manque pas d'éloquence. M. Jules Lemaitre raconte ses *Impressions de théâtre* ou peint ses *Contemporains* tels qu'il les aperçoit à travers sa spirituelle fantaisie, beaucoup plus incisif et plus profond qu'il ne semble au premier coup d'œil. M. É. Faguet cherche avec une philosophique indulgence à pénétrer au cœur d'une œuvre et d'un homme, et il y parvient quand il a le temps et le goût de s'y appliquer. M. Francisque Sarcey parle avec une bonhomie bourgeoise des drames, des auteurs, des acteurs, du public et de lui-même. M. Edmond Biré fouille avec une impitoyable exactitude les recoins d'une biographie ou d'une légende. M. Adolphe Brisson s'efforce de nous révéler les dessous de la *Comédie littéraire*. MM. Gaston Deschamps et René Doumic montrent la société contemporaine en associant à l'analyse des livres l'observation de la vie. Toutes ces manières ont leurs avantages et leur charme, la perfection consisterait à les unir harmonieusement.

M. Anatole France ne ressemble tout à fait à personne : son originalité consiste principalement à profiter de tout pour nous parler de soi-même, de ses idées, de son enfance, de ses goûts, de ses lectures, de ses flâneries, de ses dits et de ses gestes. On voit tout de suite qu'il est à ses yeux le sujet le plus intéressant du monde. M. Hébrard et les abonnés du *Temps* n'ont été, semble-t-il, qu'à moitié de son avis, et les chroniques de la *Vie littéraire* n'ont obtenu qu'un succès relatif. Il y a pourtant de jolis morceaux, et ça et là des jugements assez vifs. Ce « bénédictin narquois » a la dent mauvaise.

« Telle que je l'entends, dit-il dans la préface de la *Vie littéraire*, la critique est, comme la philosophie et l'histoire, une espèce de roman à l'usage des esprits avisés et curieux, et tout roman, à le bien prendre, est une autobiographie. Le bon critique est celui qui raconte les aventures de son âme au milieu des chefs-d'œuvre.

« Il n'y a pas plus de critique objective qu'il n'y a d'art objectif, et tous ceux qui se flattent de mettre autre chose qu'eux-mêmes dans leur œuvre sont dupes de la plus falla-

cieuse illusion. La vérité est qu'on ne sort jamais de soi-même. C'est une de nos plus grandes misères. Pour être franc, le critique devrait dire : « Messieurs, je vais parler de moi à propos de Shakespeare, à propos de Racine, ou de Pascal ou de Gœthe. C'est une assez belle occasion. »

M. Brunetière protesta contre ces théories dans la *Revue des Deux Mondes*; mais il eut le tort de ne pas bien distinguer, d'exagérer et surtout de se fâcher. Il prêtait ainsi le flanc à une riposte goguenarde. Elle arriva dans le volume suivant :

« M. Brunetière est un critique guerrier d'une intrépidité rare. Il est, en polémique, de l'école de Napoléon et des grands capitaines qui savent qu'on ne se défend victorieusement qu'en prenant l'offensive et que, se laisser attaquer, c'est être déjà à demi vaincu. Et il est venu m'attaquer dans mon petit bois, au bord de mon onde pure. C'est un rude assaillant. Il y va de l'ongle et des dents, sans compter les feintes et les ruses. J'entends par là qu'en polémique il a diverses méthodes et qu'il ne dédaigne point l'intuitive, quand la déductive ne suffit pas. Je ne troublais point son eau. Mais il est contrariant et même un peu querelleur. C'est le défaut des braves. Je l'aime beaucoup ainsi. N'est-ce point Nicolas, son maître et le mien, qui a dit :

Achille déplairait moins bouillant et moins prompt. »

M. Anatole France raille ensuite, avec un calme très cruel, l'entreprise bruyamment tentée par M. Brunetière, d'appliquer à la critique et aux genres littéraires les doctrines de Darwin et de Hœckel sur l'évolution des espèces.

« Je viens de lire les leçons professées à l'École normale par cet habile maître de conférences, sur l'Évolution de la critique depuis la Renaissance jusqu'à nos jours, et je n'éprouve aucun déplaisir à dire très haut que les idées y sont conduites avec beaucoup de méthode et mises dans un ordre heureux, imposant, nouveau. Leur marche, pesante, mais sûre, rappelle cette manœuvre fameuse des légionnaires s'avancant serrés l'un contre l'autre et couverts de leur bouclier, à l'assaut d'une ville. Cela se nommait faire la tortue, et c'était formidable. Il se mêle peut-être quelque surprise à

mon admiration quand je vois où va cette armée d'idées. »

Un peu plus loin il résume dans un pastiche les démonstrations de son adversaire :

« Pour M. Ferdinand Brunetière, il y a simplement deux sortes de critiques, la subjective, qui est mauvaise, et l'objective, qui est bonne. Selon lui, M. Jules Lemaitre, M. Paul Desjardins, et moi-même, nous sommes atteints de subjectivité, et c'est le pire des maux ; car, de la subjectivité, on tombe dans l'illusion, dans la sensualité et dans la concupiscence, et l'on juge les œuvres humaines par le plaisir qu'on en reçoit, ce qui est abominable. Car, il ne faut pas se plaire à quelque ouvrage d'esprit avant de savoir si l'on a raison de s'y plaire ; car, l'homme étant un animal raisonnable, il faut d'abord qu'il raisonne ; car il est nécessaire d'avoir raison, et il n'est pas nécessaire de trouver de l'agrément ; car le propre de l'homme est de chercher à s'instruire par le moyen de la dialectique, lequel est infaillible ; car on doit toujours mettre une vérité au bout d'un raisonnement, comme un nœud au bout d'une natte ; car, sans cela, le raisonnement ne tiendrait pas, et il faut qu'il tienne ; car on attache ensuite plusieurs raisonnements ensemble de manière à former un système indestructible, qui dure une dizaine d'années. Et c'est pourquoi la critique objective est la seule bonne. »

On aura beau faire pourtant, on ne pourra jamais introduire dans les questions de poésie ou d'art cette rigueur scientifique dont on se vante. Les belles choses resteront toujours essentiellement mystérieuses, et par suite douteuses.

« M. Brunetière ne veut pas convenir tout à fait de cette universelle et fatale incertitude. Elle répugne trop à son esprit autoritaire et méthodique, qui veut toujours classer et toujours juger. Qu'il juge donc, puisqu'il est judicieux ! Et qu'il pousse ses arguments serrés dans l'ordre effrayant de la tortue, puisqu'enfin il est un critique guerrier !

« Mais ne peut-il pardonner à quelque innocent esprit de se mêler des choses de l'art avec moins de rigueur et de suite qu'il n'en a lui-même, et d'y déployer moins de raison, surtout moins de raisonnement ; de garder dans la critique le ton familier de la causerie et le pas léger de la promenade ; de s'arrêter où l'on se plaît et de faire parfois des confi-



dences ; de suivre ses goûts, ses fantaisies et même son caprice, à la condition d'être toujours vrai, sincère et bienveillant ; de ne pas tout savoir et de ne pas tout expliquer ; de croire à l'irrémédiable diversité des opinions et des sentiments, et de parler plus volontiers de ce qu'il faut aimer. »

Au fond de cette querelle qui fut vive et qui n'est pas finie, n'y a-t-il pas un malentendu et, peut-être, une question de personnes ? La critique doit être subjective, puisqu'elle doit exprimer les sentiments intimes, à moins d'être mensongère ; mais elle est en même temps objective, puisqu'elle se laisse diriger par les principes immuables de la raison, du goût et de la conscience. C'est pourquoi tous les critiques sages, subjectifs et objectifs, seront d'accord sur certains points fondamentaux, sur certains noms et sur certaines œuvres ; le reste est livré à la libre discussion.

## II

Après de nombreux essais en prose et en vers, parmi lesquels il faut mentionner les *Poèmes dorés* et les *Noces Corinthiennes*, d'un paganisme élégant et sensuel, M. Anatole France publia le *Crime de Sylvestre Bonnard*. C'est l'autobiographie d'un vieux membre de l'Institut, bonhomme clairvoyant, bien qu'il prétende ne connaître que des mots, des livres, des étymologies et des inscriptions. Il est hanté par l'ambition d'achever une *Histoire de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés* ; mais il aurait besoin d'un manuscrit rare où se lisent certaines légendes. Pour l'avoir il se décide, malgré les remontrances de sa gouvernante, à faire un voyage en Sicile. Arrivé là-bas il apprend qu'il a été dupe et que le livre va être vendu aux enchères à Paris. Il revient, mais il voit adjuger à un autre le bouquin convoité. Il était sous l'impression de ce désappointement cruel, lorsqu'il reçoit une énorme bûche, dans les flancs de laquelle il trouve le trésor vainement cherché par delà les mers. C'était un présent délicat de Mme Cocoz, une petite femme à laquelle il avait autrefois fait porter du bouillon et une grosse bûche pour la fête de Noël et qui était devenue, par les hasards d'une vie aventureuse, la princesse Trépof. M. Bonnard avait retrouvé

son ancienne voisine dans les plaines d'Agrigente et lui avait confié, sans la reconnaître, l'objet de ses recherches et de ses vœux. Elle avait mis à profit cette confiance pour acquitter magnifiquement sa dette.

A cette première nouvelle en succède une autre qui ne lui est rattachée que par un fil très léger. Avant de se dévouer à l'érudition M. Sylvestre Bonnard avait été sur le point de se marier et le souvenir de la jeune fille qu'il aimait restait dans un recoin de son vieux cœur, lorsque des circonstances imprévues le mettent en rapport avec une orpheline dans laquelle il reconnaît l'enfant de celle qui l'avait laissé pour un plus riche. Il s'affectionne à cette jeune fille en qui semble revivre la mère, et pour la tirer d'une institution louche où l'a séquestrée un indigne tuteur, il prépare son évasion, sans songer aux articles du code qui peuvent être retournés contre lui, pour enlèvement de mineure. Puis il la marie à un honnête garçon, élève de l'École des Chartes, et la dote en vendant sa belle et chère bibliothèque.

Telle est la trame de ce livre, qui a été couronné par l'Académie française et qui le mérite.

C'est un mélange heureux et raffiné de bonhomie, d'humour, de sentiment, de scepticisme, de science, d'expérience, de malice et de naïveté. Une ironie bienveillante et fine flotte sur le récit, semblable à ces vapeurs transparentes qui estompent les paysages de printemps ou d'automne et leur donnent un aspect fantastique sans les voiler.

Sous ces digressions, ces réflexions, ces anecdotes et ces monologues, dans une langue un peu archaïque et familière, mais savoureuse et pure, se cache une conception complète de la vie, une satire mordante de la science et des académies. Mais ce n'est qu'après coup que l'on s'aperçoit de ce qu'il y a d'amertume et de pessimisme dans les paroles qui tombent des lèvres de ce vieillard. C'est que, si l'intelligence n'a pu s'empêcher de voir ce qu'il y a de tristesse, de ridicule et de vanité parmi les hommes, le cœur est demeuré jeune, bienveillant et généreux. Ce contraste piquant est une des originalités de ce caractère et rend l'ironie elle-même sympathique. C'est du miel à la pointe du dard.

Le *Livre de mon ami* est du même ton et du même genre : ce sont les souvenirs d'enfance de Sylvestre Bonnard. Il y a là de belles pages, émues et spirituelles, sur l'enfance et la vie écolière, des scènes de famille et des tableaux d'intérieur charmants, des réflexions humoristiques à travers lesquelles on peut deviner d'utiles ou de tristes vérités, des observations pénétrantes, des dialogues, des paradoxes, d'ingénieux badinages où le rire se mouille souvent d'une larme. C'est bien au-dessus des fadeurs sentimentales de *Monsieur, Madame et Bébé* où M. Droz a déshonoré par d'indécentes plaisanteries les mystères de la famille et le nom d'un père très honoré.

Pourtant, même dans ces premiers volumes, au milieu d'arabesques dont le caprice est réglé par un art très sûr, et de miniatures un peu mignardes, mais respectueuses, le manque de vrai naturel se fait quelquefois sentir. On se devine entouré d'artifices et l'âme n'est pas aussi émue qu'elle devrait l'être par tant de pathétiques détails. Dès le second tiers du volume, on a l'impression de quelque chose de monotone dans sa beauté subtile ; au bout, on est étonné. C'est le désenchantement que l'on éprouve après avoir contemplé les féeries du kaléidoscope ; de ces splendeurs il ne reste qu'une poignée de verres brillants, bien taillés, mais sans valeur. On se reprendra, sans doute, à ce jeu, mais on sera moins dupe que jamais. Comme dans les légendes où intervient le diable, on est tout surpris après avoir vu scintiller l'or, les fleurs et les pierreries laborieusement ciselées, de ne retrouver à la fin que des objets vulgaires. Ce qu'il y avait de séduisant et de nouveau s'est évanoui par je ne sais quelle opération magique. L'imagination a été amusée, le cœur surpris, l'esprit charmé, la curiosité piquée ; mais, en somme, aucune des nobles facultés humaines n'a été pleinement satisfaite. Cette liqueur agréable a trompé la soif, mais sans l'apaiser ; elle a chatouillé les nerfs, sans leur donner des forces. Un vide pénible se fait bientôt sentir, une tristesse sourde et même une sorte de déboire. La saveur loyale du pain de froment, la fraîcheur naturelle des fruits mûrs, la chaleur joyeuse du vin de la vigne, n'ont pas de ces trahisons et de ces retours.

Rien ne peut-il donc remplacer la sincérité d'une âme qui s'épanche, sans arrière-pensée littéraire, pour le plaisir de communiquer ses émotions ou de persuader des vérités utiles ? L'industrie qui a détruit et distillé vingt fleurs pour en extraire une goutte d'élixir, sera-t-elle toujours vaincue par le parfum que le lis ou la violette répandent autour d'eux ? Les tableautins que M. Anatole France suspend aux pages du *Crime de Sylvestre Bonnard* ou du *Livre de mon ami* sont gracieux, attendrissants, bien composés, soigneusement léchés, honnêtes même ; l'auteur qui est patient et qui connaît à fond son métier, y a mis tous les éléments de perfection et de succès, sans oublier çà et là des négligences très joliment étudiées. Le critique n'aurait jamais fini d'analyser et de faire admirer. Peu d'œuvres contemporaines prouvent autant d'ingéniosité et de virtuosité ; les alexandrins les plus compliqués n'ont rien de plus minutieusement poli jusque dans les moindres détails. La seule chose qui manque, c'est cette fleur de spontanéité qui est tout, ce charme de la simplicité qui s'ignore, cette bonne foi qui nous fait sentir que l'auteur est la première dupe de ses inventions et de ses émotions. Ce don des dons est le mérite principal des grands conteurs ; il suffit et rien ne le remplace. C'est par là que La Fontaine, Xavier de Maistre, Cervantès ont un attrait irrésistible. M. Anatole France est homme de lettres trop réfléchi pour avoir même le bonheur de ce diable de Dumas qui se grise de ses récits extravagants et leur donne ainsi une puissance de fascination étourdissante. Le prestidigitateur est habile, le travail curieux ; mais on le sent. L'observation est souvent exacte, la notation expressive ; mais rien n'est désintéressé. Le flot limpide et sonore ne s'épanche pas uniquement parce que la source est trop pleine ; on devine la manœuvre qui règle le jaillissement de ces fontaines lumineuses et en assortit les couleurs. La vérité même y prend un air faux. A ce vice s'en ajoute un autre plus radical encore : c'est que presque jamais on n'entend le son d'une âme grande, pure et belle. Tout cela, c'est de la contrefaçon supérieure et le vrai seul est beau, aimable, pathétique et bienfaisant.

## III

Tandis qu'un certain nombre de ses rivaux en vogue semblent monter vers la lumière, c'est-à-dire vers le catholicisme, comme MM. Paul Bourget, Brunetière, Pierre Loti, vicomte de Vogué, Jules Lemaitre lui-même, M. Anatole France recule de volume en volume et s'enfonce dans le libertinage des sens et des croyances. La fermentation qui travaille nos contemporains, au lieu d'être purifiante et saine se change ici en corruption; ses derniers volumes ne sont pas seulement acides, mais corrosifs. Il n'est plus voluptueux par faiblesse, impie et sceptique par ignorance ou par entraînement, mais par système et avec application. Le dilettantisme qui se complait à faire de l'art pour l'art a disparu; ce n'est pas à la vanité qu'il sacrifie la religion et la morale; c'est à une rage intérieure qui tient de la haine.

Ce temple l'importune et son impiété  
Voudrait anéantir le Dieu qu'il a quitté.

*Thaïs* a décidément inauguré, dans la *Revue des Deux Mondes*, ce genre de guerre sournoise, mais implacable contre les dogmes, les conseils et les préceptes de l'Église. Sous prétexte de refaire à sa façon un tableau de l'Orient au quatrième siècle, de mettre, après les *Martyrs* de Chateaubriand, la société païenne des villes en opposition avec la vie ascétique du désert, les doctrines des philosophes avec l'Évangile, M. Anatole France déroule sous les yeux de ses lecteurs une série de tableaux satiriques et lubriques. La religion, les détails de la vie cénobitique, la piété simple des solitaires, les usages des couvents de la Thébaïde, les pénitences extraordinaires des stylites sont montrés sous des aspects qui les rendent tour à tour comiques, odieux ou niais. Tout ce qui peut provoquer le doute ou le sourire est habilement insinué; les légendes évidemment fausses se mêlent avec une perfide adresse à l'histoire authentique; les miracles acceptés par la tradition sont placés sur la même ligne que les jongleries imaginées par l'auteur.

Au milieu des sectes qui pullulent dans cette société en

décomposition, le christianisme est une secte comme tant d'autres, comptant parmi ses adeptes des fanatiques abusés, des amateurs, quelques âmes simples, des chefs habiles à exploiter l'ardeur des néophytes, et parfois à dissimuler sous les apparences d'une vie austère des passions honteuses. Et combien de têtes exaltées, de cœurs froissés, de désespérés de la vie, qui se sont enfuis dans le désert pour y suivre les conseils évangéliques, mais qui en réalité n'obéissent qu'à des passions et à des souvenirs mal étouffés ! Pauvres illusionnés qui s'éveilleront tout à coup, mordus par des serpents qu'ils croyaient assoupis à jamais et qu'un jour de tentation a soudain réveillés et déroulés au fond de leurs cœurs ! Ces natures violentes seront d'autant plus frénétiques dans la poursuite des plaisirs qu'elles en ont été sevrées plus longtemps.

C'est l'histoire du vieillard Paphnuce, telle que l'invente le romancier. Ce que l'anachorète adore dans sa cabane, sous son rude cilice, c'est moins Jésus-Christ que l'image de Thaïs entrevue dans sa première jeunesse. Quand il forme le projet de revenir dans cette ville d'Alexandrie que la comédienne remplit de la gloire de sa beauté et de ses scandales, c'est moins le désir de la gagner à l'Évangile que la soif de la revoir. Le malheureux part et traverse les vastes espaces où se dressent des vestiges de l'antique civilisation : des dieux moqueurs, des sphinx au regard énigmatique, des obélisques, des temples dont les hautes colonnes sont enfoncées dans le sable et dont les chambres souterraines sont le repaire des bêtes fauves ; sans le savoir, il porte dans son imagination des mirages plus décevants que ceux qui flottent à l'horizon, et dans son cœur des feux plus terribles que ceux que le soleil verse à flots sur les sables étincelants. Aussi qu'arrive-t-il ? La pécheresse sincèrement convertie s'arrache à son luxe, à ses amis et à sa célébrité ; mais le vieil ascète qui l'a conduite dans la solitude échoue honteusement dans la luxure et l'incrédulité. Après des années, Thaïs meurt rayonnante au milieu des vierges, ses sœurs ; Paphnuce qui est accouru pour la voir et la tenter une dernière fois s'enfuit hurlant de désespoir et sombre comme un damné.

Le moindre défaut de ce roman, c'est d'être un outrage à l'histoire. Les tableaux voluptueux, les images troublantes qui souillent un grand nombre de chapitres ne sont pas ce qu'il y a de plus dangereux. Ce qui fait de *Thaïs* un livre perfide, très nuisible aux jeunes gens et aux femmes, c'est un mélange de sensualisme et de mysticisme; c'est le scepticisme universel qui s'en dégage; c'est l'idée partout insinuée, sinon partout exprimée, et d'autant plus obsédante et irrésistible, que le christianisme, avec ses mystères au-dessus de la raison et ses lois au-dessus de la volonté humaine, n'est qu'une illusion préférable peut-être aux innombrables illusions qui se jouent de nous, mais éphémère et décevante comme les autres. Ce ne sont pas les religions, ce sont les passions qui gouvernent les hommes, et le seul bonheur qu'ils puissent espérer c'est le plaisir poursuivi et atteint dans certaines conditions de modération et d'élégance. A quoi bon lutter contre ce qui est inéluctable? Nous flottons sur le fleuve de la vie au gré de nos instincts et des événements; la liberté n'est qu'une apparence plus trompeuse que les autres. La nature finit toujours par triompher; les austérités recouvrent d'une cendre vaine l'orgueil, le doute et la luxure; la foi n'est jamais assurée tant que la raison n'est pas éteinte. C'est également folie de mettre l'infini dans une existence éphémère et de sacrifier des joies présentes à une éternité incertaine. Cette vie est un songe dont il faut jouir puisque les réalités nous échappent.

## IV

Les conclusions sont encore vagues dans le roman de *Thaïs*, où de vénérables figures d'ascètes et de purs visages de vierges font de temps en temps oublier le farouche Paphnuce et les orgies d'Alexandrie; le scepticisme ironique et voluptueux devient plus hardi dans la *Rôtisserie de la reine Pédauque*. Ce n'est plus la vie cénobitique des thébaïdes et les excentricités des stylites qui sont livrées au persifflage; nous sommes en plein dix-huitième siècle et à travers les abbés et les moines de cette triste époque, c'est l'Église qui va être bafouée dans ses ordres religieux,

dans ses prêtres, dans sa morale et dans son enseignement.

Le livre tire son nom d'une enseigne fameuse de la rue Saint-Jacques, où l'on voyait une figure de reine avec des pieds palmés à la façon des oies ou des canards. Il contient les propos que M. l'abbé Jérôme Coignard tenait dans la fameuse rôtisserie où il fréquentait, et aux environs, devant toutes sortes de compagnies ; le fils de la maison, tournebroche dans son enfance et devenu plus tard quelque peu clerc, les a recueillis avec une piété comique et une admiration facile. Les gestes sont encore moins édifiants que les paroles. Un frère Ange, capucin très indigne, M. d'Astarac adonné à la cabale, à l'alchimie et autres sciences occultes, quelques seigneurs débauchés, Catherine la dentellière et ses pareilles, tels sont les principaux personnages du livre. Au reste, les événements sont peu de chose ; les entretiens, les réflexions et les incidents forment le fond même de l'ouvrage.

Dans ces conversations, où l'abbé Jérôme Coignard tient le dé, toutes sortes de sujets sont abordés, sans qu'aucun lien visible les rattache à un centre commun. M. Anatole France semble n'avoir qu'une préoccupation : rendre méprisable ce qui touche au christianisme. C'est la seule unité réelle de l'ouvrage. Prêtres, moines, cérémonies, usages, dogmes, tout est trainé dans la lie des cabarets et dans la boue des rues. Les formules hypocritement respectueuses jetées çà et là, comme dans Rabelais, aggravent encore ce persifflage cynique.

Les livres de M. Anatole France vont d'habitude deux à deux. Les *Opinions de M. l'abbé Jérôme Coignard* font suite à la *Rôtisserie de la reine Pédauque*. C'est le même esprit et la même méthode, plus particulièrement dirigés contre les doctrines politiques et la morale sociale du catholicisme.

Les deux personnages significatifs sont l'abbé Coignard et frère Ange. Le premier n'est qu'un sceptique bavard, paillard, ivrogne et voleur ; le second remplace ces vices par une ignorance grossière, des superstitions stupides et une goinfrerie dégoûtante. Il ne se rencontre pas une honnête et belle figure dans les deux volumes.



Dans sa jeunesse l'abbé Coignard a vécu chez l'évêque de Séez, dont « la piété, la cave et l'écurie étaient justement vantées dans tout le royaume », et dont « le propre neveu tenait la feuille des bénéfices ». Ce prélat avait « le plus beau clergé et la plus belle meute de France ». Chassé du palais épiscopal pour de vilaines fredaines, le pauvre abbé eut recours pour vivre à tous les expédients louches ; il perdit ainsi le sens de la dignité et de la vénération, qui fut toujours faible chez lui. Il semble prendre plaisir à humilier l'humanité et à ravalier ce dont elle se fait gloire. Il la montre sans cesse irrémédiablement vouée au ridicule, à l'incertitude et à l'égoïsme.

Ce sophiste débraillé, qui prétend qu'il est plus « malaisé de manger comme un gentilhomme que de parler comme lui », et qui se flatte « de flairer d'assez loin les truffes et les livres » ; ce vieillard sans mœurs et sans linge, qui s'enivre dans les bouges et triche au jeu, répand à jet continu les plaisanteries grasses et les historiettes graveleuses contre les moines et les gens d'Église. Avec une fausse bonhomie il accumule les objections les plus spécieuses, tandis que ses réponses sont déplorablement faibles. Entre deux pots et sans avoir l'air d'y mettre de la malice ou de l'importance, il décoche plus d'un trait barbelé et empoisonné. Il s'attache surtout, avec une perversité savante, à détruire les racines de la foi, à semer des germes de doute et de libertinage. Les variations du dogme et de la morale à travers les siècles témoignent, suivant lui, de l'incertitude des hommes. Quiconque est capable de réflexion est au-dessus des lois humaines. Quant à la parole divine, il ne faut point la transgresser, « à moins de s'en repentir ensuite convenablement ». Il répète souvent : « Jacques Tournebroche, souvenez-vous, mon fils, de ne jamais ajouter foi à des absurdités, mais de vous en rapporter à votre raison en toutes choses, hors aux choses de notre sainte religion. » La foi doit être timide et fuir la science, de peur d'être tuée par elle ; pour son compte, il n'espère conserver l'orthodoxie qu'en s'abstenant de réfléchir et de raisonner ; mais il n'hésite pas à faire ce sacrifice, car il convient de croire aveuglément.

En somme ce scepticisme épicurien et railleur n'épargne

ni Dieu ni la Providence, ni les miracles ni les saints, ni l'immortalité de l'âme ni le libre arbitre, ni les principes fondamentaux de la morale individuelle ou sociale ni même la certitude historique. Suivant M. Anatole France et M. Jérôme Coignard, il n'y a de croyants que ceux qui ne sont pas « assez intelligents pour douter » ; il n'y a pas de résolutions, mais des états de la chair et de la pensée ; ce n'est pas le droit ou le devoir, c'est le besoin ou le plaisir qui gouvernent le monde.

Le *Lys rouge* semble plus particulièrement consacré à l'art, bien que la politique tienne une grande place dans cet épisode de la vie contemporaine. C'est l'amour sensuel, l'adultère succédant à l'adultère, brutal dans ses origines, tyrannique dans ses transports, traversé par les soupçons, hanté par la jalousie et par le dégoût, violent dans sa rupture, honteux dans son souvenir. Sa passion assouvie, l'homme court ailleurs ; la femme, rentrée chez elle avilie et battue, attend avec impatience d'autres aventures et d'autres coups, jusqu'aux cheveux gris, aux rides, à la vieillesse et à la mort. Dans tout cela, les maris sont assez lâches et assez niais ; ils se consolent par la politique et ses trafics. De conscience morale, peu ou point de trace.

Au milieu de ces aventures, des conversations et des boutades sur les questions d'esthétique, sur les écoles, les œuvres et les maîtres, avec des appréciations et des solutions très diverses suivant le caprice, le préjugé, l'impression et la rencontre du moment et de l'interlocuteur. Les primitifs, les bibelots, l'art italien, les antiquités, les cloîtres ciselés avec un puits dans l'herbe de la cour, les paysages de Florence, la ville de la fleur dont le lys rouge est le symbole, des anecdotes de vieux peintres, des tableaux de mœurs populaires, le poète bohème Choulette et la romantique miss Bell, le prince Albertini, brocanteur de tableaux, en attendant que la dot de la riche anglaise lui permette de reconstituer le patrimoine de ses ancêtres, le sculpteur Jacques Dechartre et le gentilhomme Le Ménil à la fois ou successivement en jouissance des faveurs de Mme Martin-Bellème, fille et femme de députés et de ministres opportunistes et

quelque peu panamisants ; il y a de tout dans ce *Lys rouge*, peinture en raccourci de la vie cosmopolite. Oisifs mondains, cercleux, coquettes, académiciens, bohêmes de lettres, juifs d'affaires, politiciens, artistes, tous se valent ; le vice fleurit là-dedans comme les citrouilles sur le fumier.

Dans l'*Étui de nacre*, M. Anatole France avait donné un recueil de contes lestes et irrespectueux. Il s'y trouvait du moins une perle, l'*Histoire du petit jongleur*. Entré dans un couvent, il voyait les moines offrir à la Vierge des choses exquisés : peintures, chants, prières, pièces de vers. N'ayant rien de pareil, il se dérobaît, dès qu'il en avait le loisir et il allait exécuter ses plus beaux tours devant l'image solitaire. Ses compagnons intrigués par ces absences le suivirent un jour. On juge de leurs rires en présence d'un pareil spectacle ; mais quel ne fut pas leur étonnement lorsqu'ils virent, à la fin, la statue descendre de son piédestal et la Madone essuyer de ses mains célestes le visage du pauvre enfant. La légende est touchante et belle ; à peine un soupçon d'ironie sur cette naïveté.

Le vrai *Puits de sainte Claire* est aux portes de Sienne ; on le nomme ainsi, parce que saint François d'Assise y vit un jour, comme dans un clair miroir, le visage de la chère sainte. Pendant un séjour en Italie, M. Anatole France rencontrait chaque soir près de la margelle un cordelier de joyeuse humeur, le P. Adone Doni, qui lui racontait des histoires de moine. Ces récits soigneusement recueillis forment un volume. Ce sont de très indignes frères des *Fioretti* ; on les dirait écrits par quelque humaniste pamphlétaire du seizième siècle. Il y a telle page qu'on ne peut comparer qu'aux polissonneries que les galopins de l'école laïque crayonnent sur les murs quand ils sont bien certains de ne pas être vus, car le maître le plus indulgent leur tirerait les oreilles.

Le *Jardin d'Épicure* est semé de réflexions et d'aphorismes assez dignes de ce philosophe et de ceux qui le suivent. Ce sont probablement des herbes et des fleurs que M. Anatole France a retirées de ses autres volumes en les sarclant, ou qu'il n'a pas jugées dignes d'être plantées. Elles sont, en effet, laides, mal odorantes et vénéneuses. Heureusement que ce recueil immoral est aussi ennuyeux.

L'imitation des romans de Voltaire et des conteurs du dix-huitième siècle est évidente chez M. Anatole France. Même mélange de cynisme et d'impiété, de sérieux et de comique; mêmes procédés de style. Un incident trivial jeté au milieu d'une narration brillante, une observation sceptique à la fin d'une tirade enthousiaste, un détail d'un prosaïsme grotesque inséré dans une énumération noble et pathétique, un amalgame de sacré et de profane, d'affirmation et de doute, de rêverie et d'utilitarisme, d'aspirations mystiques et d'instincts grossiers; tels sont quelques-uns des moyens à effet que l'on rencontre à chaque page. Voltaire les avait déjà trouvés dans Rabelais et Scarron qui ne les avaient pas inventés. Ailleurs les actes sont déplorablement en contradiction avec les maximes et la profession; un air de charlatanisme et de boniment est donné aux choses religieuses; partout enfin une atmosphère de sensualisme et d'incrédulité. Ces phrases en couleurs voyantes, surchargées d'épithètes, d'une allure langoureuse, maquillées et provocantes par toutes sortes d'artifices lascifs, n'ont jamais une élégance noble et saine; elles sentent le vice. Dans aucun pays l'honnêteté ne se pare ainsi.

Sous les dehors d'une indifférence universelle, de la sérénité tolérante, du dilettantisme littéraire, politique, moral, religieux, avec des formules doucereuses et des prétentions à l'impartialité d'une philosophie supérieure, c'est la haine de la vérité catholique, la rage contre l'innocence et la vertu. A chaque occasion M. Anatole France tire ses griffes du velours et fait tout le mal possible en ayant l'air de se jouer avec innocence.

Le style de M. Anatole France est très travaillé, très châtié; son apparent abandon, ses impertinences risquées ne sont qu'une ruse. La main est adroite, l'esprit subtil, le vocabulaire choisi. Peut-être aucun écrivain de ce temps ne pourrait donner des pastiches aussi exacts de *Candide*, de *l'Homme aux quarante écus* ou de la *Princesse de Baby-lone*; il ne leur manque guère que ce qui fait le mérite du vrai Voltaire, la vivacité, la clarté, la rapidité, la nouveauté. C'est le plâtre ou le carton d'un moulage comparé au marbre original.

Le cynisme de Voltaire est plus hardi, mais il n'est pas plus pervers ; c'est le singe avec sa bouffonnerie lascive et sa pétulance ; celui de l'auteur de *Thaïs*, de la *Rôtisserie de la Reine Pédauque* et du *Lys rouge* n'ose pas s'étaler aussi brutalement ; mais les artifices dont il use pour se faire deviner ne sont qu'une hypocrisie de plus. Sous mille formes et sous mille déguisements, M. Anatole France nous répète que tout est incertain et vain, tout effort de l'intelligence comme toute résolution de la volonté. L'homme est fatalement dominé par la faim et par l'amour ; ce sont les deux axes du monde, les seules lois légitimes et obéies. Tel est le résumé de sa philosophie.

« A quoi bon nier les droits de la passion ? La passion ne demande pas sa part à la société, elle la lui vole avec la fureur du désir et le calme de l'innocence. Rien ne l'arrête : elle a le sentiment de son inévitable fatalité. Comment pourrait-on l'effrayer ? Elle fait ses délices de l'angoisse et de l'inquiétude. Les religions mêmes n'ont rien pu contre elle ; elles lui ont seulement offert une volupté de plus : la volupté du remords. Elle est à elle seule sa gloire, son bonheur et son châtiment. Elle se moque bien des livres qui l'exaltent ou la répriment ! »

Pour son compte, l'inventeur de *M. l'abbé Jérôme Coignard* résumerait bien volontiers tout ce que nous savons de la destinée humaine dans cette ritournelle que les nourrices chantent, assure-t-il, à leurs nourrissons :

Les petites marionnettes

Font, font, font

Trois petits tours

Et puis s'en vont.

Un moyen fréquemment employé pour donner du piquant à ses critiques, c'est de transporter les épisodes de notre histoire contemporaine, politique ou littéraire, dans un autre pays ou une autre époque. On trouverait ainsi dans les romans de M. Anatole France la satire de nos plus fameux scandales parlementaires et financiers. L'allégorie est quelquefois si transparente et si fidèle qu'il n'y a que les noms propres à changer. Le chapitre des *Opinions de M. Jérôme Coignard*

intitulé *Monsieur Nicodème!* n'est pas autre chose que le persiflage sans déguisement de M. Bérenger et de la Ligue contre la licence des rues. L'art souffre, cette fois, de cette brutalité dans l'allusion et la moquerie ; mais ailleurs, il y a plus de délicatesse et de malice.

Le style rend encore les paradoxes sophistiques de M. Anatole France plus dangereux aux femmes et aux jeunes gens, ses lecteurs habituels. Malgré ses réels mérites, c'est l'opposé de celui des grands maîtres de la langue, avant tout net, loyal et naturel, n'ayant d'autre ambition que de traduire la pensée. Au lieu de cette sobriété alerte, celui de *Thaïs*, du *Lys rouge* et même du *Crime de Sylvestre Bonnard* affecte une harmonie molle qui berce jusqu'à l'assoupissement. On croit toujours lire les mêmes pages. Les images voluptueuses, les expressions vagues, les théories ondoyantes ou contradictoires, les raisonnements subtils, je ne sais quel scintillement monotone de mots et de couleurs, jettent l'âme dans d'étranges rêveries ; c'est une sorte d'énervement et d'hypnotisation. Cet ensemble nous fait songer aux excitations et aux effets morbides que l'on attribue à la morphine. A la longue rien n'est plus funeste que cette sensualité recherchée et ce scepticisme universel. Se plaire à ces lectures, c'est déjà prouver que l'on n'a pas l'équilibre des facultés assez solide pour les faire sans un danger prochain ; c'est un triste symptôme intellectuel et moral.

Voilà pourquoi dans un temps où les mauvais livres pullulent, ceux de M. Anatole France, deux exceptés, sont des plus perfides et des plus pernicioeux. C'est un dissolvant qui s'attaque à la religion révélée et à la certitude rationnelle. Non seulement, il ruine la croyance aux dogmes, l'obéissance aux préceptes et le respect aux conseils de l'Évangile ; non seulement, il calomnie et bafoue l'Église dans son origine et sa mission, son histoire et son culte, ses saints et ses fidèles ; mais il mine tous les fondements de la religion naturelle, de la morale humaine, de la famille et de l'institution sociale. Quelle que soit la coupe dans laquelle il est présenté, accepter pour soi et laisser boire aux autres un tel poison, n'est pas une simple imprudence ; c'est une folie et un

crime. Si la France est travaillée par le doute et le sensualisme ; si elle n'a plus la joie de croire le vrai et l'énergie de faire le bien, c'est à de pareils livres, en grande partie, qu'elle le doit. Les flétrir et les lui faire prendre en dégoût et en horreur, ce serait lui rendre un signalé service et bien mériter de ceux qui désirent la voir redevenir florissante et chrétienne.

ÉT. CORNUT.

# HERBERT SPENCER

(Troisième article<sup>1</sup>)

## L'IDÉE RELIGIEUSE ET L'INCONNAISSABLE

---

Dans ses recherches qui embrassent les divers ordres de connaissances, Herbert Spencer devait nécessairement rencontrer l'idée religieuse. Deux fois, il s'est arrêté plus longuement à la considérer : au début de ses *Premiers principes* et à la fin de sa *Sociologie*, c'est-à-dire à chacune des extrémités de ce qu'on peut appeler sa métaphysique. C'est une manière à lui de proclamer, sans doute à son insu, que le problème religieux est au commencement et au terme de tout système de connaissances.

Ce problème, aux yeux du philosophe anglais, est double : A quel élément dernier se ramène l'idée religieuse ? Comment a-t-elle pris naissance et s'est-elle organisée ?

### I

La première question est la plus importante. On peut appliquer, déclare tout d'abord Herbert Spencer, aux *credos* religieux ce qui se vérifie pour les autres systèmes de croyances. « Les croyances les plus opposées ont d'ordinaire un principe commun, et si ce principe ne doit pas être admis comme une vérité incontestable, on peut néanmoins lui attribuer la plus grande probabilité. » La méthode, qui dégagera cette âme de vérité de la gangue des erreurs, « consiste à comparer toutes les opinions du même genre, à mettre de côté comme se ruinant plus ou moins l'un l'autre ces éléments spéciaux et concrets qui font le désaccord des opinions, à observer ce qui reste après l'élimination de ces éléments discordants et à trouver pour ce résidu une expression

1. V. *Études*, 15 mars et 15 juin 1895.



abstraite ». Ainsi, à l'égard des croyances religieuses, nous jugerons « non pas que l'une est tout à fait vraie, mais que dans toutes il y a quelque chose de bon plus ou moins voilé par les choses mauvaises.... Supposer que les conceptions religieuses à formes si diverses sont, sans exception et d'une manière absolue, dénuées de fondement, c'est rabaisser par trop l'intelligence moyenne de l'humanité.... Leur infinie variété même montre que ces théories ont une existence indépendante. L'évidence loyalement consultée donne un démenti formel à l'opinion qui réduit les croyances religieuses à n'être que des inventions de prêtres ».

Or « les religions diamétralement opposées par leurs dogmes officiels s'accordent cependant à reconnaître tacitement que le monde avec tout ce qu'il contient et tout ce qui l'entoure est un *mystère* qui veut une explication. Sur ce point, il y a unanimité complète ». Il est si vrai que cette croyance au mystère « est l'élément vital de toutes les religions, que non seulement elle survit à tous les changements, mais qu'elle devient plus distincte à mesure que la religion se développe davantage ». En passant du fétichisme le plus grossier au criticisme le plus raffiné, l'esprit humain affirme toujours plus nettement « que *la puissance dont l'univers est la manifestation est complètement impénétrable* ».

C'est sur cette base que la religion se rencontre avec la science et qu'elle doit se réconcilier avec elle. Qu'il s'agisse des notions d'espace, de temps, de matière, de force, ou bien de la nature de la conscience humaine et de nos opérations mentales, toujours le savant ou le philosophe se trouvent acculés devant une énigme insoluble, et toujours il en reconnaît plus clairement l'insolubilité. « Il apprend à la fin à connaître la grandeur et la petitesse de l'intelligence humaine, sa puissance dans le domaine de l'expérience, son impuissance dans le domaine où l'expérience ne pénètre pas. Il se fait une idée très nette de l'incompréhensibilité du moindre fait considéré en lui-même. Plus qu'un autre, il sait à n'en pas douter que, dans son essence intime, rien ne peut être connu.... Quoique la philosophie condamne l'un après l'autre tout essai de conception de l'absolu, quoiqu'elle nous prouve que l'absolu n'est ni ceci, ni cela, ni cette autre chose

encore, quoique, pour lui obéir, nous niions l'une après l'autre toutes les idées à mesure qu'elles se produisent..., il reste toujours au fond un élément qui passe sous de nouvelles formes. » Toutes les voies du raisonnement aboutissent à la même conclusion : « l'existence positive de *l'absolu* est une donnée nécessaire de la conscience » ; et cet absolu dont l'existence s'impose à notre esprit est *inconnaisable* dans sa nature, *impénétrable, incogitable, incompréhensible*. Mais c'est là précisément l'élément ultime de toute croyance religieuse <sup>1</sup>.

## II

Il ne nous déplaît pas d'entendre proclamer si haut par un empiriste l'existence du mystère. Et certes s'il existe un fait d'expérience bien constaté, c'est que l'idée de l'inexplicable obsède l'esprit humain, c'est que l'inexplicable est le terme où viennent converger toutes les avenues de la science. Il est à la fois plus sensé et plus modeste de le reconnaître que de déclamer sur l'omnipotence de la science et le progrès indéfini des lumières à la façon de MM. Berthelot, Richet et autres. Mais si la notion du mystère s'impose à notre esprit, encore faut-il la maintenir dans de justes limites et en faire bon usage. C'est compromettre la grande vérité qui se trouve en une pareille déclaration que d'étendre outre mesure le mystère et d'en abuser. Or c'est le défaut où tombe Herbert Spencer.

Le mot incompréhensible, insondable est souvent employé par la théologie catholique, à propos de la cause première. Saint Paul parle de « la lumière inaccessible où habite la divinité », de l'abîme sans fond de ses conseils. « O profondeur des trésors de la sagesse et de la science de Dieu ! s'écrie-t-il, *o altitudo!* Que ses jugements sont insondables et ses voies incompréhensibles ! Car qui jamais a connu la pensée du Seigneur ou qui a été son conseiller ? » Les Pères de l'Église ont repris et commenté ces graves paroles. A leur suite, le quatrième concile du Latran et le concile du Vatican ont proclamé Dieu « incompréhensible ». Mais le même saint

1. *Les Premiers principes*, 7<sup>e</sup> édition, p. 7 à 86.

2. I *ad Tim.*, vi, 16 ; — *Rom.*, xi, 33. Comparez I *Cor.*, ii, 10.

Paul déclare que les mystérieuses profondeurs de l'essence divine se manifestent en quelque façon, que « ses perfections invisibles, son éternelle puissance et sa divinité se laissent apercevoir par l'intelligence à travers ses œuvres visibles <sup>1</sup> ». Les Pères à leur tour, comme saint Denys dans ses *Noms divins* <sup>2</sup>, enseignent que « l'Être divin se révèle à nos esprits sous des formes analogiques, que l'incommensurable se laisse en quelque manière mesurer et l'immense enfermer dans les limites de l'intelligence ». Et les conciles leur font encore écho.

D'après la théologie catholique, Dieu est donc à la fois incompréhensible et connaissable. Jamais intelligence créée ne pourra embrasser l'infinité de son essence et de ses attributs, ni sonder l'abîme de son être. Et cependant les créatures nous offrent des échelons pour atteindre jusqu'au Créateur, en vertu du principe qui veut que toute cause mette quelque chose d'elle-même dans l'effet qu'elle produit. Les créatures, suivant l'expression de saint Paul, sont « le miroir » où Dieu se réfléchit, le « symbole énigmatique » où il se laisse deviner; mais il ne s'y réfléchit, il ne s'y laisse deviner qu'« en partie ».

Développant cette doctrine, les penseurs catholiques ont essayé de tracer avec plus de précision la voie par laquelle Dieu est accessible. Cette voie est comme triple en son unité. Nous commençons par recueillir les perfections disséminées dans les différents êtres, et nous les groupons en un faisceau unique pour les attribuer à Dieu, principe dernier dont elles dérivent, source d'où elles jaillissent : c'est la voie de causalité ou d'affirmation, *via causalitatis seu affirmationis*. Mais ces perfections, nous ne les attribuons pas à Dieu par identité; nous affirmons qu'elles s'y trouvent en un degré plus élevé que celui qui se manifeste dans les créatures : c'est la voie d'excellence, *via excellentiæ seu eminentiæ*. Enfin, nous écartons de ces perfections toute défaillance et toute ombre, nous les purifions de toute tache, nous en supprimons toute limite, et ainsi nous arrivons à affirmer l'infinité, l'immensité, la toute-sagesse et la toute-puissance

1. Rom., 1, 20.

2. Ch. 1, § 1 et 2.

de Dieu : c'est la voie d'élimination, *via remotionis seu negationis*. A la vérité, Dieu ne se laisse pas étreindre par la connaissance des esprits créés, mais il se laisse atteindre par elle. Il déborde toujours infiniment la science que nous pouvons en avoir; et cependant cette science, même ici-bas, est vraie quoique partielle et imparfaite. Elle répond à son objet, quoiqu'elle ne le reproduise pas dans son intégrité, quoiqu'elle ne le saisisse que par un procédé indirect et détourné. Dieu n'est donc pas inconnaissable.

Et il ne suffit pas de dire que cette connaissance, parce qu'elle est analogique, se réduit à une non-connaissance, à une affirmation formulée en de « vains mots dépourvus de toute signification intelligible ». Le procédé analogique est un procédé très légitime et d'un usage familier. Il n'y a probablement pas dans le monde deux hommes, il n'y a peut-être pas deux feuilles d'arbre qui présentent des caractères identiques. Quand nous pensons à un homme, à une feuille que nous n'avons jamais vue et dont on nous a fait une description sommaire, nous savons faire subir à nos images, à nos concepts, une transposition suffisante qui nous garde d'un jugement d'identité sans détruire notre connaissance. Herbert Spencer admet cette connaissance analogique, quoiqu'il la dénature par la suite : il enseigne que nous ne savons quelque chose de ce qu'est la force en dehors de nous que par la conscience de la force qui est en nous<sup>1</sup>. Bien plus, le procédé analogique grâce auquel nous pouvons monter du relatif à l'absolu, du fini à l'infini, trouverait dans Herbert Spencer lui-même sa justification. La religion et la science s'accordent, dit-il, sur « ce fait, le plus profond, le plus large et le plus certain de tous : que *la puissance dont l'univers est la manifestation pour nous est complètement impénétrable*<sup>2</sup> ». Mais savoir qu'il est une puissance dont l'univers est la manifestation, n'est-ce rien pénétrer de sa nature? N'est-ce pas là une brèche, déjà large, faite au rempart de l'inaccessible? Et cette brèche, le travail du raisonnement ne peut-il pas l'agrandir? D'autant que, toujours de l'aveu d'Herbert Spencer, tout nous conduit à proclamer

1. *Principes de psychologie*, t. II, p. 244-246.

2. *Premiers principes*, p. 40.

« l'existence positive d'une puissance universelle, d'un pouvoir suprême, d'un principe ultime » des êtres ; et cette puissance, ce principe, se révèle en quelque manière dans la multiplicité des phénomènes<sup>1</sup>. Mais ce sont là les matériaux mêmes à l'aide desquels les penseurs catholiques ou seulement spiritualistes construisent légitimement leur notion de la divinité.

Sans doute, Herbert Spencer prétend ignorer la nature du lien qui rattache l'univers à cette puissance suprême. Il repousse l'hypothèse de la création « par un pouvoir étranger » ; ce serait une hypothèse inconcevable et *incogitable*, tout comme de prétendre que le monde existe par lui-même ou qu'il s'est créé lui-même. « La production de la matière créée de rien, voilà, dit-il, le vrai mystère. » Et ce n'est pas en donner une notion que de « supposer que le ciel et la terre ont été faits en quelque sorte comme un meuble façonné de main d'ouvrier ». L'analogie entre l'œuvre de la création et celle d'un artisan est toute gratuite, et il faut la corriger de telle sorte qu'il n'en subsiste rien. — Herbert Spencer se rencontre ici avec les théologiens et les philosophes catholiques, qui reconnaissent que la création est, en un sens vrai, un mystère. Mais il se trompe en prétendant que les termes n'en peuvent entrer dans l'esprit, et qu'un pareil mode de production est inintelligible. Cependant ce point n'importe pas nécessairement au débat. Qu'on laisse planer le mystère sur la manière dont l'univers procède de la cause première, qu'on renonce à soulever même un coin du voile : pour qu'on perde le droit de parler d'un *Inconnaissable*, il suffit qu'on admette la nécessité de quelque « principe suprême et universel », d'« une puissance dont l'univers est la manifestation ». Or, Herbert Spencer est contraint de faire cet aveu, et, pour tout esprit tant soit peu attentif, cet aveu doit jaillir de la considération de l'univers. Mais alors le prétendu *Inconnaissable* devient accessible ; à l'aide du triple procédé dont nous avons parlé, l'impénétrable se laisse pénétrer par l'esprit humain.

En vain Herbert Spencer, qui aime à accumuler les anti-

1. *Premiers principes*, ch. v.

nomies à la façon de Kant, croit nous rejeter dans les ténèbres de l'insondable en demandant : « D'où vient l'existence d'un pouvoir extérieur ? Pour en rendre compte, il n'y a de possible que les trois hypothèses de l'existence par soi, de la création par soi et de la création par une puissance extérieure. La dernière est inadmissible ; elle nous fait parcourir une série infinie de pouvoirs extérieurs et nous ramène au point de départ. La seconde nous jette dans le même embarras, puisque la création par soi suppose une série infinie d'existences en puissance. Nous sommes donc rejetés sur la première, qu'on accepte généralement et qu'on regarde comme satisfaisante. Ceux qui ne peuvent concevoir l'existence par soi de l'univers... ne doutent pas de la possibilité de concevoir un Créateur existant par lui-même. Dans le grand fait qui les enveloppe de toutes parts, ils reconnaissent un mystère ; en transportant ce mystère à la cause prétendue de ce grand fait, ils croient l'avoir dissipé. Ils s'aveuglent<sup>1</sup>. » Non, répondrons-nous, ils ne s'aveuglent pas. Précisément parce que, dans la série des causes, il est impossible de remonter à l'infini, il faut s'arrêter à quelqu'une ; et autre chose est de s'arrêter à un principe premier absolu et infini, autre chose se contenter d'une cause dépendante et imparfaite. Transporter le fait de l'existence par soi de l'univers à son auteur, ce n'est pas seulement déplacer le mystère : c'est y projeter toute la lumière qu'il peut recevoir. Un monde borné, variable et tout ensemble nécessaire ne se conçoit pas. Mais poser d'une part une cause première sans laquelle la série entière des êtres resterait suspendue dans le vide, et reconnaître d'autre part que cette cause, parce qu'elle est première, nécessaire et existante par elle-même, n'a sa réalité restreinte par aucune limite, c'est à la fois obéir à une nécessité logique et donner au problème des origines de l'univers la seule solution satisfaisante qu'il comporte.

1. *Premiers principes*, p. 30.

## III

Ainsi Herbert Spencer exagère l'idée d'incompréhensible au point de la dénaturer, et son Inconnaissable tend à se confondre avec le néant. Mais ce n'est pas tout. Il abuse de l'Inconnaissable en le multipliant outre mesure. Il distingue en effet comme un double Inconnaissable, ou une double forme de l'Inconnaissable : l'Inconnaissable qu'on pourrait appeler *transcendant* et l'Inconnaissable *immanent*. Le premier est l'absolu qu'il met en dehors du monde, cette puissance supérieure dont tout procède. Le second est l'absolu qui se trouve derrière tout phénomène, la puissance cachée qui se manifeste dans les opérations des êtres. Le premier répond à ce que les spiritualistes désignent par le nom de cause première; le second à ce qu'ils appellent substance ou noumène. Parlant de la substance de l'esprit, il écrit en propres termes : « Si par cette expression on entend ce quelque chose qui sert de substratum et dont sont faites les portions séparables révélées par l'analyse interne ou dont elles sont les modifications, alors nous ne savons rien de l'esprit et nous n'en pouvons rien savoir. Ce n'est pas assez dire qu'une telle connaissance est hors de la portée de l'esprit humain sous sa forme actuelle, car aucune somme de ce que nous appelons intelligence, si transcendante qu'elle soit, ne peut saisir une pareille connaissance ». Et plus loin : « Ce dont nous avons conscience comme propriété de la matière, même la pesanteur et la résistance, ne sont que des affections subjectives produites par des agents objectifs inconnus et inconnaissables. Toutes les sensations produites en nous par les objets environnants, ne sont que des symboles d'actions hors de nous, dont nous ne pouvons même concevoir la nature<sup>1</sup> ». Ces manifestations nous amènent irrésistiblement à affirmer « une force inconnue corrélatrice à la force connue<sup>2</sup> ».

Ce qui est incompréhensible et inintelligible, c'est la manière dont Herbert Spencer parle de cette force inconnue, de ce mystérieux noumène. Nous avons déjà indiqué cette

1. *Principes de psychologie*, t. I, 145-146 et 210.

2. *Premiers principes*, p. 149 et *passim*.

pensée dans notre précédent article : de quel droit affirmer qu'une opération est la modification et la manifestation d'une certaine puissance si cette puissance est complètement inconnue, qu'une force est corrélative de telle autre si nous ne pouvons rien savoir de celle-ci ? S'il est possible de connaître la modification d'une puissance, par là même on a de quoi saisir quelque chose de la nature de la puissance elle-même. Si l'on croit pouvoir affirmer que telle affection subjective est produite par un agent objectif, on s'enlève par là même le droit de déclarer cet agent de tout point inconnu et inconnaissable. On ne saurait enfin affirmer une corrélation si l'on n'a quelque connaissance que d'un seul terme. Les médecins de Molière disaient que l'opium fait dormir par ce qu'il a une vertu dormitive. C'est peut-être une naïveté. Mais, à entendre Herbert Spencer et d'autres phénoménistes, nous sommes tentés de croire que cette naïveté n'était pas inutile à dire. Pour Herbert Spencer, quoique l'opium fasse dormir, nous ne sommes pas certains qu'il possède en soi quelque puissance ou quelque vertu qui produise le sommeil, nous ne sommes pas certains s'il existe quelque corrélation entre la nature de l'opium et la production du sommeil. Les médecins de Molière croyaient à cette puissance et à cette corrélation. Il ne serait peut-être pas sans profit de se remettre à leur école. Quand nous écoutons un interlocuteur, nous nous imaginons connaître quelque chose de sa pensée, parce que les mots sont la manifestation, le symbole du verbe intérieur. A prendre dans sa rigueur ce que dit Spencer, il faudrait changer tout cela : sans doute, les mots sont des signes et des signes de la pensée, cependant nous ne savons pas si vraiment ils répondent non seulement à la nature, mais au sens intime de la pensée. Voilà des signes assez peu significatifs. Bien plus, il nous parle d'une force connue corrélative à une force totalement inconnue. C'est comme s'il disait : je sais que ce fils ressemble à son père, mais j'ignore si le père ressemble à son fils. C'est dépasser la charge banale : César ressemblait à Pompée, mais surtout Pompée à César.

L'Inconnaissable immanent est donc un pur mythe : ou l'on n'en peut rien connaître, alors on ne doit pas même affirmer son existence ; ou l'on peut affirmer son existence, alors il



cesse d'être absolument inconnaissable. Mais, en le distinguant de l'Inconnaissable transcendant, avons-nous interprété fidèlement la pensée d'Herbert Spencer ? Nous avons nous-même laissé entendre que peut-être, à ses yeux, il n'y avait là que deux formes ou deux aspects d'un même Inconnaissable. « La force dont nous avons vaguement conscience, dit-il quelque part, est une force absolue inconditionnée, sans commencement ni fin<sup>1</sup>. » Les mêmes déclarations reviennent ailleurs sous d'autres formes, par exemple lorsqu'il fait de l'inexpliqué que renferment les phénomènes de la nature un objet de culte religieux. Mais cette manière de ramener l'Inconnaissable à l'unité ne simplifie nullement les difficultés qu'il soulève. Loin de là : si toutes les apparences, tous les phénomènes objectifs et subjectifs se rapportent à la même force absolue, on comprend encore moins comment Herbert Spencer affirme qu'il est impossible d'en rien connaître. Plus les manifestations d'une même puissance sont multiples et variées, moins on est en droit de l'estimer inaccessible et insondable. Et puis, cet Inconnaissable unique, en d'autres termes, cette substance, cet absolu unique partout manifesté nous jette en plein panthéisme, c'est-à-dire non plus seulement dans l'inconnaissable, mais dans l'impossible et le contradictoire. Ce n'est pas ici le lieu de le montrer.

#### IV

Avant de nous prononcer sur l'élément dernier de toute religion, cherchons avec Herbert Spencer quelle est l'origine de l'idée religieuse : c'est la deuxième partie du problème qu'il s'est posé ; peut-être trouverons-nous là quelque lumière pour notre solution. Si nous parcourons la première et la dernière partie des *Principes de sociologie*, où il s'occupe spécialement de cette origine, nous éprouverons quelque déception. L'élément ultime auquel se réduit finalement toute conception religieuse, nous a dit Spencer, c'est l'idée de mystérieux et d'inconnaissable. Cette idée, sans doute, sera aussi l'origine des pratiques et des croyances

1. *Premiers principes*, p. 173.

religieuses ; l'homme sera devenu religieux en ayant conscience du mystère. Nullement. La religion, assure-t-il, a pris naissance de la *théorie spiritiste*, ou de la croyance aux esprits. Il en trouve la preuve dans le culte professé par les peuplades sauvages. Car, suivant la mode du jour, Herbert Spencer s'est mis à l'école de la sauvagerie pour mieux étudier nos origines. Il voit dans le sauvage, non pas un dégénéré, mais un représentant attardé de l'humanité primitive. Or, les peuples sauvages croient au *double*, à l'autre moi, qui voyage pendant le sommeil et qui survit à la mort. C'est à ce *double* qu'on fait des oblations et des sacrifices ; c'est ce *double* qu'on s'efforce de se rendre favorable par des supplications.

Les aborigènes de Victoria, écrit Herbert Spencer, nous offrent « un exemple type de la genèse des conceptions religieuses.... Lorsqu'on ensevelit un Australien de marque, chasseur ou membre du conseil, le sorcier, assis ou couché auprès du tombeau, loue le défunt et tend l'oreille à ses réponses. « Le mort, dit-il, a promis que, si son meurtre est suffisamment vengé, son esprit ne hantera pas la tribu, ne fera peur à personne, ne poussera personne sur de fausses pistes, ne rendra personne malade, ne fera point de bruit pendant la nuit. » « Nous reconnaissons facilement dans cet exemple, ajoute Herbert Spencer, les premiers éléments d'un culte ; nous y trouvons la croyance à un être surnaturel, à un esprit ; nous y voyons des louanges adressées à cet être, qu'il est censé entendre. A la condition que ses ordres soient obéis, on dit qu'il promet de ne point faire usage de sa puissance surnaturelle, de ne pas faire de mal aux vivants, de ne pas les effrayer. » Les Zoulous (car les Zoulous jouent un grand rôle dans l'histoire de l'évolution religieuse chez Herbert Spencer), nous montrent encore comment s'est développé le culte des ancêtres, la croyance aux esprits ; toute leur religion est fondée sur la survivance du *double*, ou de *l'esprit revenant*. Bref, « la théorie spiritiste explique les innombrables phénomènes de la religion ». Les Grecs, les Romains, les Hébreux n'ont fait que développer le culte primitif des ancêtres<sup>1</sup>. Chez les peuples catholiques d'Europe,

1. *Principes de sociologie*, t. IV, ch. 1 ; t. I, ch. xx.

les traces de cette religion primitive se montrent très distincts. « Les petites chapelles que les riches catholiques bâtissent dans les cimetières sont évidemment les analogues des tombes monumentales des anciennes races. Si c'est un acte d'adoration que d'élever une chapelle à la Vierge, il est impossible que le sentiment d'adoration ne soit pas pour quelque chose dans l'érection d'une chapelle sur la tombe d'un parent. Sans doute, les prières qu'on récite dans ces chapelles ou sur ces tombeaux ne sont le plus souvent faites qu'en faveur des morts ; mais je tiens de deux Français catholiques que, par exception, quand on a un parent pieux que l'on suppose dans le ciel et non plus dans le purgatoire, on lui adresse des prières pour obtenir son intercession. Un de nos correspondants français le conteste ; mais il reconnaît que l'opinion publique canonise des hommes et des femmes morts en odeur de sainteté, et qu'on les adore. Ainsi, dit-il, j'ai vu en Bretagne le tombeau d'un prêtre très pieux et très charitable : il était couvert de couronnes ; on s'y rendait en foule pour le *prier* de procurer des guérisons, de veiller sur les enfants, etc. A n'ajouter foi qu'à ce dernier renseignement, j'ai la preuve, conclut sans rire Herbert Spencer, que la religion primitive dure encore<sup>1</sup>. »

Voilà ce qu'on appelle une thèse démontrée à peu de frais. Le christianisme n'est qu'une évolution de la théorie spiritiste ou du culte des ancêtres ; preuves : les petites chapelles élevées dans les cimetières catholiques, les prières adressées aux personnages morts en renom de piété, surtout le tombeau de ce bon prêtre breton. Que si ces exemples paraissent concluants à notre théologien positiviste, on pourrait lui en fournir à foison de même sorte. Ce que ces deux Français lui ont assuré, tout ce qu'il y a de catholiques instruits dans les deux mondes le lui répéteraient à l'envi, et son correspondant aurait fort à faire pour maintenir contre eux ses protestations. Quant à ces tombes honorées de prières et de couronnes, ce n'est pas témérité d'affirmer que la Bretagne n'est pas le seul pays qui puisse en présenter. Mais aussi le moindre enfant de nos catéchismes apprendrait au grand savant an-

1. *Principes de sociologie*, t. I, p. 410-411.

glais, que prier et implorer l'intercession de quelqu'un n'est pas la même chose qu'adorer. Et, dans l'espèce, la différence est capitale, nous le verrons bientôt. Il n'est loisible à personne de confondre ces deux choses ; ou bien serait-ce que, parce qu'il s'agit de religion, on est dispensé de regarder les choses de près ? Mais Spencer a porté ici le procédé qu'il a employé ailleurs et que nous avons déjà relevé. On se contente de quelques grossières analogies, de quelques ressemblances toute d'écorce, et on parle comme s'il y avait identité intime.

Pour finir d'édifier le lecteur sur l'argumentation d'Herbert Spencer en matière religieuse, qu'on nous permette de lui emprunter encore une ou deux citations. « Il arrive quelquefois, dit-il, qu'une personne, encore consciente, ne peut plus dominer les actions de son corps. Elle fait quelque chose sans le vouloir, ou même en dépit de sa volonté. Une autre âme n'est-elle pas entrée dans cette personne, alors même que sa propre âme ne l'a point quittée ? Telle est la seule explication imaginable. » De là, la théorie de l'éternûment. « Que l'éternûment soit pour le musulman une occasion de demander la protection d'Allah contre Satan, qui en est la cause présumée ; qu'il soit pour le chrétien une occasion de dire : « Dieu vous bénisse » à celui qui éternue, ... tout cela suppose que l'on regarde des actions involontaires de ce genre comme la preuve qu'un intrus a fait faire au corps ce que l'esprit auquel il appartient ne voulait pas<sup>1</sup>. » — Nous ne pensions pas l'éternûment si riche en enseignements sur l'histoire des religions. Mais peut-être que pareil usage doit seulement son origine à quelque maladie ancienne qui se manifestait d'abord par un éternûment, ou bien n'est-il qu'une façon de féliciter celui qui vient d'être soulagé d'une gêne imprévue : deux explications moins savantes, mais peut-être aussi vraisemblables que celle de Spencer. Et alors que devient ce bel argument ?

La mutabilité des religions avec retour du monothéisme à un polythéisme plus ou moins accentué est établie par un autre trait également significatif. « Dans le catholicisme, dit

1. *Principes de sociologie*, t. I, p. 313-315.

Herbert Spencer, la Vierge, invoquée habituellement dans les prières, tend à prendre le premier rang dans l'esprit des fidèles ; le titre de Mère de Dieu ébauche l'idée d'une sorte de suprématie ; et l'on peut voir aujourd'hui au Vatican un tableau où la Vierge est placée au-dessus des personnes de la sainte Trinité<sup>1</sup>. » Voilà qui est grave ; il ne s'agit plus d'une erreur ou d'une exagération de la dévotion populaire, comme il peut s'en produire ; c'est en plein Vatican que s'étale le tableau révélateur. Peut-être cependant serait-il bon de regarder d'un peu plus près à cette toile qui ne semble pas avoir frappé au même point les pèlerins et les touristes. Peut-être aussi pourrait-on se rappeler que tous les Papes avec tous les docteurs et théologiens catholiques n'ont cessé de proclamer que la Vierge Marie n'est qu'une créature et qu'à Dieu seul est due l'adoration. Et quel voyageur n'a entendu le soir les fidèles de Rome chanter avec leurs prêtres aux litanies de la Madone : « Seigneur, ayez pitié de nous ! Sainte Marie, priez pour nous ! » ? Mais tout cela est sans valeur ; il y a un tableau au Vatican qu'un fureteur habile a signalé à Herbert Spencer, et ce tableau donne la place d'honneur à la sainte Vierge ! O positivisme ! On voudrait ridiculiser le recours systématique au petit fait, au petit document, et le dédain de l'interprétation large et rationnelle, qu'on ne trouverait pas mieux.

## V

Ceci peut paraître une digression et cependant ceci nous ramène naturellement à la question que nous nous étions posée avec Herbert Spencer : Quelle est l'origine de l'idée religieuse ? Cette origine a échappé à Spencer, parce que, entre autres défauts, il a négligé de considérer l'importance comparative des pratiques et des croyances religieuses, parce qu'il s'est contenté de rechercher quel élément dernier pouvait se cacher sous chacune de ces pratiques et de ces croyances, sans se demander s'il n'existait pas entre celles-ci un ordre et une hiérarchie.

1. *Principes de sociologie*, t. IV, p. 97-98.

Or, à voir les choses dans leur ensemble, ce qui paraît bien comme le point de convergence et en même temps le point de départ de tout système ou culte religieux, c'est la croyance à une puissance supérieure. Cette croyance est accessible à l'homme, même en dehors de la révélation primitive qui, d'ailleurs, est singulièrement opportune pour la rendre plus facile, plus sûre et plus universelle. C'est que l'homme apporte en naissant la curiosité, c'est-à-dire un obscur pressentiment et une instinctive recherche de la causalité. Si peu qu'il réfléchisse sur lui-même, sur son impuissance à régler la durée et les principaux événements de sa vie, il reconnaît qu'il ne tient pas son être de sa propre libéralité. Il met donc au-dessus de lui un être plus puissant que lui. Il pourra ne pas avoir d'idée bien précise sur la manière dont il en procède et dont il en dépend. Les théories de l'émanation, de la création, du simple arrangement de la matière auront tour à tour ses préférences, et encore se modifieront-elles et se combineront-elles de mille façons. Tantôt cette puissance trônera au-dessus de l'univers entier ; tantôt elle sera comme cachée derrière les créatures, distincte de celles-ci, mais liée à leur action : dans le fétichisme le plus grossier, ce que l'on invoque et ce qu'on honore, ce n'est pas le bois ou le métal ou la chair de l'animal, c'est l'esprit qui anime ce bois, ce métal, cette chair. L'être supérieur apparaîtra ici comme une puissance bienfaisante, digne d'amour et de tendres prières, là comme un pouvoir malfaisant qu'il faut apaiser et désarmer. La notion de cause première dans sa pure notion philosophique pourra échapper à l'homme, quoique nous croyions qu'il arrive aisément et communément à s'en former une notion négative : il reconnaît une puissance supérieure et il s'y arrête, sans se demander de qui celle-ci tient elle-même l'existence. Mais toujours il reste que l'homme s'incline devant un être dont il reconnaît la supériorité et auquel il adresse son hommage. C'est ce sentiment qui a fait l'homme religieux et qu'on trouve au fond de toute croyance religieuse.

L'inexplicable, le mystère, l'Inconnaissable, pour parler comme Herbert Spencer, ne joue donc pas le rôle principal dans la genèse des religions. Si le mystère est inséparable

de l'idée religieuse, c'est que ce qui est supérieur à l'homme, lui devient par là même mystérieux, ce qui dépasse sa puissance dépasse aussi son intelligence. Mais devant l'Inconnaissable, au moins ce que Spencer estime tel, l'intelligence humaine ne se tait pas. Elle le restreint d'abord, en assignant au monde une cause, ce qui est déjà une explication de ce que Spencer dit inexplicable. Elle s'efforce ensuite de pénétrer sa nature, tant elle a soif de connaître quelque chose de l'incompréhensible. Herbert Spencer lui fait même un reproche d'être en cela « irrégulière » ; mais ce reproche ou cet éloge, toutes les religions le méritent à des titres divers ; nouvelle preuve qu'elles ne se ramènent pas à la confession de l'Inconnaissable.

En tout cas, l'inexplicable et l'incompréhensible ou l'incompris auquel l'homme rend un culte, c'est celui qui est placé au-dessus du monde. « C'est vers un Dieu transcendant que montent la prière et l'amour<sup>1</sup>. » Ce n'est pas à la substance, au noumène caché sous le phénomène, aux lois de la nature qu'il s'adresse. Le mystère ne devient objet de religion pour l'homme qu'autant qu'il dépasse la nature. Il ne rend pas de culte à l'inexplicable immanent.

Quel sera l'avenir des idées et des sentiments religieux ? « D'une part, répond Herbert Spencer, la raison ne permet pas de supposer l'arrêt soudain des changements par lesquels la conscience religieuse a passé pour arriver à sa condition présente. D'autre part, la raison repousse la supposition que l'idée religieuse, produite par les causes naturelles que nous avons rapportées s'évanouira et laissera un vide béant. Évidemment, cette idée subira de nouveaux changements. » Le concept de l'absolu s'épurera de plus en plus et l'anthropomorphisme ira sans cesse diminuant dans nos représentations de la divinité. Les attributs de conscience, d'intelligence, de volonté en seront écartés comme incompatibles avec l'immutabilité et la suprême indépendance du grand Inconnaissable... Seulement, une vérité deviendra toujours plus lumineuse : « C'est qu'il existe un Être inscrutable par-

1. Carrau, *la Philosophie religieuse en Angleterre*, p. 268.

tout manifesté, dont on ne peut concevoir le commencement ni la fin », un Être dont nous ne pouvons rien déterminer sans le dénaturer, dont nous ne pouvons rien savoir et rien dire sinon qu'il est inconnaissable <sup>1</sup>.

Nous chrétiens, nous avons foi que l'idée religieuse trouve dans notre doctrine sa forme parfaite et définitive, et en cela nous croyons bien ne pas nous aveugler. Cette doctrine est marquée de caractères qui lui donnent un rang à part et nous rassurent sur sa vérité comme sur sa durée. Mais ce qu'on peut affirmer, c'est qu'à mesure que l'homme creusera mieux l'idée religieuse, il se rendra aussi mieux compte que l'être suprême est en même temps la suprême et universelle cause, et par suite il cherchera à la comprendre en s'aidant de ce qu'elle a mis d'elle-même dans ses effets. Toute notion de la divinité est nécessairement et légitimement mêlée d'anthropomorphisme, si l'on entend par là attribuer à Dieu, en le dépouillant de toute imperfection, ce que lui-même a communiqué à l'homme, l'intelligence, la volonté, la liberté, la personnalité. Un Dieu qui n'aurait rien de commun avec ses créatures, ne serait plus le Dieu qu'on pourrait appeler la cause première, le principe des principes. En ce sens, dire qu'on ne peut rien connaître de Dieu, c'est de quelque manière le nier. Agnosticisme est athéisme.

1. *Principes de sociologie*, t. IV, p. 201-215.



LES

# DERNIERS RENSEIGNEMENTS OFFICIELS

SUR LES  
MOUVEMENTS DE LA POPULATION EN FRANCE

(Quatrième article<sup>1</sup>)

---

V

Après avoir ainsi discuté une à une les données de la statistique relative au département de la Seine, revenons à notre point de départ. Il s'agissait de montrer, par un exemple, quel est l'état démographique vrai de nos villes.

Le dénombrement de 1891 ne mettait à la charge de la population urbaine qu'un déficit de 1 129 dans les naissances. D'après lui, de 1886 à 1891, certaines villes furent en déficit de 107 347 naissances, tandis que certaines autres présentèrent un excédent de 106 218; et, parmi ces dernières, les villes de la Seine figurent pour un boni de 22 232. Nous pouvons maintenant faire pour ce département la rectification nécessaire. Pendant les cinq années 1886-1891, il y a eu, dans la Seine, une moyenne annuelle de 76 600 naissances, et chaque année la population du département perdait en réalité 90 000 personnes. Ces cinq années ont donc donné non un excédent de naissances de 22 000, mais un excédent de décès de plus de 65 000. Dès lors, au lieu de dire : certaines villes ont perdu 107 000 âmes, d'autres en ont gagné 106 000; d'où un déficit total de 1 129; il est plus exact d'avancer que, si certaines villes ont pu gagner 84 000 âmes, ce qui est à vérifier, d'autres en ont certainement perdu 170 000.

Mais il est évident qu'il y aurait lieu de faire, du chef des autres agglomérations urbaines, une rectification semblable, toutes proportions gardées, à celles que nous venons de faire pour la Seine. Il est même à remarquer que certaines de nos

1. V. *Études*, 15 mars, avril et juin 1895.

villes envoient plus encore que Paris leurs nourrissons dans les campagnes. Dans la seconde de nos villes, par exemple, dans l'industrielle Lyon, c'est 48,55 pour 100 des nouveaux-nés qui sont envoyés en nourrice au dehors, alors qu'à Paris la proportion ne s'élèverait qu'à environ 30 pour 100. Or, ce sont surtout ces enfants ainsi privés des soins de leurs mères qui fournissent à la mort le plus fort contingent; et ce sont aussi précisément ces enfants dont la mort, enregistrée dans les villages, nous trompe sur la vraie situation de nos villes au point de vue démographique.

Il serait assurément très difficile et très long d'essayer d'évaluer une à une les rectifications à faire pour tout cet ensemble de villes. Nous savons cependant déjà que, pour Lyon, elle doit être considérable; nous savons aussi que l'énorme proportion des enfants naturels qui meurent au milieu des populations rurales ne peut s'expliquer que par un exode énorme de ces enfants, des villes dans les campagnes où on les envoie mourir. On peut encore citer ce fait que dans les villes qui expédient moins de nourrissons au dehors, le déficit apparaît aussitôt. C'est ainsi que, de 1886 à 1891, les villes de Bretagne perdaient 6 518 habitants.

Le moins que l'on puisse faire c'est d'affirmer que, tout cet ensemble de très nombreuses agglomérations urbaines, petites, moyennes et grandes, doit bien donner lieu à une rectification au moins égale à celles que nous avons dû faire du chef de la Seine. Ce serait donc une augmentation d'une soixantaine de mille âmes au plus, due surtout à nos villes du Nord, contre une diminution de 220 à 250 000 âmes. Soit un déficit réel de 150 à 200 000 âmes. A ce compte, il y a déjà longtemps que nos villes sont en sérieux déficit.

De 1881 à 1886, les statistiques leur octroyaient un excédent de 43 000 naissances; de 1876 à 1881, un excédent de 38 480. Les citadins qui mouraient au dehors étaient bien plus nombreux que cela. Et même l'excédent prétendu de 118 000 âmes acquis de 1872 à 1876 n'a pas dû suffire à compenser les décès des citadins survenus dans les campagnes.

VI

Mais, si les villes perdaient en réalité notablement plus qu'elles ne paraissent perdre, comme cependant les résultats généraux ne peuvent pas être changés par cette rectification, il faut donc en conclure que l'autre partie de la population gagnait également plus qu'elle ne paraissait gagner, et exactement dans la même proportion.

On nous dit qu'entre les recensements de 1886 à 1891, les naissances de la population urbaine se sont élevées de 1 692 700, et celles de la population rurale à 2 609 300. Il n'y a pas lieu de rectifier ces chiffres. Mais dans le même temps les décès se sont élevés dans les villes à 1 693 800, et dans les campagnes à 2 417 500. Ce qu'il y a d'immuable dans ces deux derniers chiffres, c'est leur total reproduisant exactement la totalité des décès survenus dans la totalité de la France. Si donc nous constatons maintenant que la population des villes a perdu 150, 200 000 décès de plus que les 1 693 800 qui lui sont attribués, c'est qu'un même nombre de décès est à retrancher de ceux qui ont été mis à la charge de la population des campagnes. On constate ainsi que les 24 millions de ruraux n'ont guère perdu que 2 250 000 des leurs, tandis que les 14 millions de citadins en ont perdu 1 850 000.

Dans le même ordre d'idées, d'autres rectifications sont encore à faire. Les publications de la Statistique générale de la France nous apprennent quels sont les mouvements de la population par catégories de citoyens. Voici, pour les cinq dernières années connues, les gains et les pertes relatés :

	En 1886	1887	1888	1889	1890
Dans la Seine. . .	+ 3.211	+ 5.751	+ 7.701	+ 4.901	— 1.323
— les autres villes.	— 5.491	— 2.674	— 815	+ 13.656	— 27.782
— les campagnes .	+ 54.896	+ 53.459	+ 37.886	+ 66.963	— 9.341
— la France entière.	+ 52.616	+ 56.536	+ 44.772	+ 85.520	— 38.446

Rappelons-nous que chaque année 30 à 40 000 décès de citadins sont inscrits faussement au compte des campagnes. Même dans l'année exceptionnellement favorable 1889, l'excédent apparent fourni par nos 14 millions d'habitants des villes n'a pas suffi à compenser cette perte cachée.

On le voit donc, c'est bien la population rurale qui seule soutient la France; sans elle la France se viderait, se viderait de Français au moins. Tout ce que nous avons de vitalité vient de nos campagnes, est dû à nos campagnes. Voilà pourquoi tout ce qui touche à nos campagnes est si important pour la France, et pourquoi la question de savoir si nos campagnes suffiront longtemps à combler les vides de nos villes est si important pour nous. Il en est de nos campagnes et de nos villes comme de deux vases communiquants. Dans l'un d'eux jaillit une source; dans l'autre se trouve une ouverture. Le maintien du niveau des eaux dépend de la relation de grandeur existant entre la source et la perte. Que l'une vienne à diminuer, l'autre à s'agrandir, l'eau baissera dans les deux bassins, jusqu'à épuisement.

Mais précisément les deux phénomènes tendent à se produire simultanément en France. Nous avons déjà fait voir que l'excédent *apparent* des naissances sur les décès diminue pour les villes à chaque période quinquennale. Depuis la guerre, il a été de 118 000; puis de 38 480; de 44 000; enfin est devenu un déficit réel de 1 129 entre 1886 et 1891. Pour les campagnes, les excédents ont été de 484 000; 468 000; 332 000; 190 000.

Dans un travail très intéressant publié en février dernier par la *Revue politique et parlementaire*, M. Henri Lannes mettait bien en lumière ce double affaiblissement de la natalité française.

D'un côté il montrait que, dans les cinquante-huit villes françaises peuplées de 30 000 habitants et plus, de la période 1881-1886 à la période 1886-1891, la natalité était descendue de 25,8 à 24 par 1 000 habitants. La mortalité diminuait, elle aussi, mais dans de moindres proportions; elle passait de 26,2 à 24,9. L'écart, qui n'était que de 0,4 par 1 000 habitants de 1881 à 1886, est devenu 0,9 de 1886 à 1891. Voilà donc une portion notable de notre population urbaine, soit 8 millions environ d'habitants, qui en est venue à perdre chaque année non plus 400, mais 900 habitants par million. Il est évident que le déficit global sera d'autant plus considérable que le groupe comprendra plus de millions. Or, c'est la seule portion de notre population qui augmente. De plus, il n'y a

aucun motif de croire que la diminution du taux de la natalité va s'arrêter brusquement, alors qu'elle a été si rapide d'une période à l'autre. Ce taux a diminué de plus de 3 par 1 000 dans les villes suivantes :

Amiens. . . . .	3.5	Douai. . . . .	3.2
Besançon. . . . .	4.1	Lille. . . . .	4.3
Béziers. . . . .	3.4	Lyon. . . . .	3.2
Calais. . . . .	5.4	Perpignan. . . . .	4.9
Cette. . . . .	3.2	Rennes. . . . .	3.7
Clermont. . . . .	3.8	(Paris. . . . .	2.6)

Plusieurs de nos villes du Nord, qui jusqu'ici avaient conservé une assez forte natalité, sont parmi celles qui diminuent le plus rapidement.

En regard de ce tableau, M. Lannes montrait d'une façon saisissante l'appauvrissement de la fécondité de nos campagnes. A cet effet, il avait relevé dans les annuaires de la Statistique générale de la France la part qui leur revient dans l'ensemble des naissances françaises.

Nos ruraux ont donné lieu en 1882	à	593.000	naissances.
—	en 1883	à 589.000	—
—	en 1884	à 586.000	—
—	en 1885	à 573.000	—
—	en 1886	à 564.000	—
—	en 1887	à 555.000	—
—	en 1888	à 533.000	—
—	en 1889	à 529.000	—
—	en 1890	à 501.000	—

Il est évident que si cette diminution du nombre des naissances continue, et ici encore rien n'autorise à espérer une amélioration ou même simplement le maintien du *statu quo*, nos campagnes n'auront bientôt plus d'excédent, de trop-plein de population à envoyer vers les villes.

VII

Que va-t-il donc se passer? A considérer les choses *in abstracto* deux hypothèses se présentent comme possibles : ou bien nos campagnes cesseraient d'émigrer et laisseraient

les villes s'en tirer toutes seules ; ou bien elles continueront à leur fournir le meilleur de leur sang.

Il n'est guère probable que la première hypothèse se réalise. Trop de causes poussent nos ruraux à refluer vers les villes, et toutes ces causes, loin de s'épuiser par leur action, semblent augmenter de puissance. Ce qui détermine ce mouvement de concentration dans les villes, c'est, avant toutes choses, un besoin général de jouissance, de vie large et facile, distraite, dissipée. Ce sentiment se fortifie de tout ce que perd dans les esprits contemporains l'idée chrétienne qui procurant à l'âme des joies plus paisibles, plus intimes, la détache de tout le vain bruit extérieur. Souvent aussi la caserne imposée à tous nos jeunes gens les déshabituée de la vie retirée des campagnes : ces quelques années passées dans des villes où la misère se cache, où le luxe s'étale, les hantent ensuite comme un rêve fascinant. Ces foires mondiales que nous organisons tous les onze ans à la capitale, qui, deviennent pendant les quatre ou cinq ans qui précèdent le point de mire, l'idée fixe, l'attraction presque irrésistible de toutes nos populations, et que dans l'intervalle, nous multiplions dans des villes secondaires, ne sont pas faites non plus pour retenir loin des villes les populations rustiques. En 1889, des campagnards ont vendu leurs lopins de terre pour venir voir l'Exposition ; évidemment, ils n'ont pas eu hâte d'aller reprendre, dans leurs hameaux, une situation bien pénible et amoindrie.

Ajoutons que les moyens de communication n'ont jamais été si multipliés, d'un usage si facile. Pour un oui, pour un non, on prend le chemin de fer et l'on va dans les grandes villes, à Paris.

Que dire encore de l'action de la crise agricole ? Le travail de la terre ne rapporte plus. On abandonne ce travail ingrat !

Mais ces causes sont connues de tous.

Aussi, personne ne se fait d'illusion à cet égard. Nos campagnes vont continuer à affluer vers les villes. Le peuvent-elle sans s'épuiser elles-mêmes ?

Des signes d'épuisement apparaissent déjà. De 1876 à 1881 nos 25 millions de ruraux n'ont pu, sans diminuer en nombre,

malgré leur natalité alors considérable, fournir aux 12 millions de citadins les contingents humains que ceux-ci leur réclamaient. Aujourd'hui qu'ils ne sont plus que 24 millions et qu'ils ont de moindres excédents disponibles, ils suffiront de moins en moins à remplir les vides grandissants de 14 millions 1/3 de citadins, sans s'appauvrir eux-mêmes davantage. En 1900, ils ne seront guère plus de 22 à 23 millions de ruraux en face de 15 à 16 millions d'habitants des villes. On nous annonce même que si le mouvement d'émigration intérieure continue comme par le passé, en 1920, les deux catégories de notre population s'équilibreront. Dussions-nous revoir jusque-là des excédents annuels de 100 000 âmes, la population de la France n'atteindrait alors qu'à grand peine le chiffre de 41 millions. Ce serait donc une vingtaine de millions d'habitants des campagnes en face d'un même nombre de citadins. Il est bien évident qu'ils ne pourraient plus, à chiffre égal, suffire à une tâche que, de 1876 à 1881, ils n'ont pu remplir sans diminuer eux-mêmes alors qu'ils étaient deux contre un.

L'épuisement des campagnes est encore indiqué par le classement des communes par population.

Nombre de communes ayant une population totale :

	1876	1881	1886	1891
De 500 habitants et au-dessous.	16.442	16.870	17.181	17.590
De 500 à 1.000	10.867	10.633	10.362	10.169
De 1.000 à 5.000	8.237	8.059	8.016	7.816
De 5.000 à 10.000	306	312	328	337
De 10.000 à 20.000	122	132	134	128
De 20.000 et au-dessus.	82	91	100	104
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	36.056	36.097	36.121	36.144

Le nombre des communes de 500 à 5 000 habitants diminue sans cesse.

Quelques-unes ont pu prendre rang parmi les communes plus peuplées. Mais comme le nombre de celles-ci n'a augmenté que de 59, il est évident que la plupart des communes déclassées le sont par suite de leur passage dans la catégorie inférieure. De fait, le nombre des communes ayant moins de 500 habitants a augmenté de 1 150 en quinze ans.

Il en va, en France, de ces petites communes, comme il en est de l'Irlande. Une émigration trop considérable dépeuple de ses adultes l'île de Saint-Patrice. La mère-patrie, une fois vide de ses enfants, tout sera fini, l'émigration, comme l'indépendance de la race sur le sol national. Toutes nos communes de 5 000 habitants et au-dessous sont aussi nos réserves.

Si on les épuise, qu'advindra-t-il de la France? Les villes elles-mêmes ne tarderont pas à souffrir cruellement. Voilà pourquoi, en face de cet épuisement qui commence à se manifester et qui va sans doute s'accroître, voilà pourquoi, il faut avoir le courage de dire que rien n'est plus capable que ce mouvement d'émigration des campagnes vers les villes, au point où il en est arrivé, d'accélérer de plus en plus la dépopulation de la France.

## VIII

Nous n'avons encore rien dit de la nuptialité française. Quelques brèves réflexions suffiront à son sujet. Ce n'est pas là ce qu'il y a de plus défectueux sur notre sol.

A un moment, il est vrai, on put croire que notre nuptialité allait, elle aussi, décliner rapidement. De 1884 à 1890, le nombre des mariages s'abaissa graduellement de 289 000 à 269 000. Heureusement, il s'est rigoureusement relevé en 1891 et est depuis resté satisfaisant. On a célébré 285 000, 290 000 et 287 000 mariages dans les trois années 1891, 1892, 1893.

En présence de ce récent relèvement, le plus sage est d'attendre pour voir si cette amélioration va définitivement se maintenir. Souhaitons-le. Actuellement, on peut encore le dire, ce n'est pas tant le nombre des mariages qui fait défaut en France, que leur fécondité.

La distinction entre ces deux ordres de faits n'a même jamais apparu si clairement que dans ces trois dernières années.

En 1891, on a compté 16 000 mariages de plus qu'en 1890; et cependant, en 1892, il y eut 10 400 naissances légitimes de moins que l'année précédente. En plus de ces 16 000 ma-



riages toujours en cours, 1892 fournit encore 21 000 mariages de plus que 1890; et ces 37 000 mariages d'un an ou de deux ans n'ont d'autre effet sur la natalité légitime de 1893 que de la relever de 5 700 naissances au-dessus de celle de 1891. Il serait difficile, croyons-nous, d'imaginer une preuve plus palpable de la perturbation profonde que subissent dans notre pays toutes les questions se rattachant à la natalité.

D'ailleurs, bien que nous n'ayons pas trop à nous plaindre du nombre des mariages célébrés en France, il n'en est pas moins vrai que, malgré la notable reprise constatée dans les trois dernières années, si nous comparons les mariages de l'époque actuelle avec ceux du passé, comme nous l'avons fait pour les naissances, nous constatons ceci : la moyenne des mariages des dix dernières années normales de l'empire, de 1860 à 1869, était légèrement supérieure à 300 000. Dans la période 1873-1882, la population étant sensiblement moindre, la moyenne est très peu inférieure à 290 000. Dans les sept dernières années 1887-1893, la population ayant regagné en nombre ce qu'elle avait perdu par la guerre, la moyenne n'atteint pas tout à fait 280 000.

Si nous n'étions pas fondés à espérer une amélioration durable, ces dernières années marqueraient donc, pour les mariages comme pour les naissances, un amoindrissement dangereux d'une situation jusque-là tolérable.

Puis, quand il s'agit de mariage, le nombre n'est pas tout, l'âge aussi est à considérer. Or, l'âge auquel on contracte mariage semble reculer de plus en plus. Cela tient aux causes les plus diverses : aux difficultés grandissantes de l'existence; aux prolongations de stages imposés à l'entrée d'une foule de carrières, prolongations causées par l'encombrement; souvent au relâchement des mœurs.

A la séance de l'Académie des sciences morales et politiques du 24 juin 1890, M. le docteur Lagneau, constatant ce recul de l'époque du mariage, indiquait comme âge moyen des hommes qui se marient, 29 ans et 9 mois, des femmes, 25 ans. En ne tenant compte que de ceux qui se marient pour la première fois, il trouvait 28 ans pour les garçons, 23 ans 5 mois pour les filles. En Angleterre, ces moyennes sont pour les hommes, 28 ans 2 mois, les femmes,

25 ans 9 mois ; pour les garçons, 26 ans 2 mois, les filles, 24 ans 7 mois :

Ici, encore, la classification de la population en ruraux et urbains est à signaler. Dans la Seine, nous apprend l'intéressant travail de M. Lagneau, la moyenne pour les garçons est de 29 ans 8 mois, pour les filles, de 25 ans 7 mois ; dans les autres villes, ces moyennes sont de 27 ans 7 mois, et 23 ans 11 mois ; dans les campagnes, de 27 ans 8 mois et 23 ans 4 mois. A Paris, sur 1 000 hommes de 20 à 24 ans, il y en a 8 de mariés, et, en France, 129. Sur 1000 mariés de tout âge, on compte, âgés de moins de 25 ans :

Dans la Seine. . . . .	181 hommes	et	508 femmes.
Dans les villes. . . . .	273	—	et 616 —
Dans les campagnes. . . .	287	—	et 660 —

Terminons ces rapides réflexions en rappelant que le taux que l'on donne de la nuptialité française est une moyenne. Alors qu'en 1886, ce taux était de 7,4 pour la France, dans 11 départements il dépassait 8 ; dans 62, il variait de 6,6 à 8 ; enfin, dans 14, il n'atteignait pas 6,6. Pour savoir si la tendance générale est à la hausse ou si elle est à la baisse, il suffit de regarder ce qui se passe du côté d'où viennent les exemples que l'on aime à suivre. Or, nous savons déjà que, dans la Seine, malgré le taux élevé attribué à ce département quand on l'établit par rapport à la population totale, on se marie moins que dans l'ensemble de la France. Il ne faudrait pas que le reste du pays se mit à suivre les exemples de la capitale et quant à la rareté et quant à l'âge des mariages.

On ne nous en voudra sans doute pas de nous étendre un peu plus longuement sur la question, toute récente en France, du divorce.

C'est seulement en 1884 que la loi française a autorisé le divorce. Nos législateurs y sont revenus en 1886, pour le faciliter. Assurément, une modification si profonde à nos usages chrétiens ne peut produire son effet complet dès la première année de sa promulgation. Il y faut plus de temps pour que les mœurs publiques acceptent l'idée, pratiquent la chose. Mais il en est de cela comme de tout ce qui facilite les

mauvais penchants. La masse s'y laisse aller. La loi s'applique de proche en proche.

En se reportant aux chiffres donnés dès notre premier article, chacun peut suivre ce mouvement ascendant. Les quatre derniers mois de l'année 1884 et de l'année 1885 tout entière doivent être considérés comme exceptionnels. Pendant cette période se liquident, se dénouent une foule de situations fausses préexistantes; aussi le nombre des divorces alors prononcés n'indique pas quel sera le cours normal des affaires de ce genre. C'est de 1886 seulement que date le mouvement régulier des divorces. Il y en eut alors moins de 3 000. En 1893, le chiffre est plus que doublé. Bref, en 9 ans et quelques mois, 45 173 familles ont été ainsi légalement détruites, et les membres qui les composaient dispersés aux quatre vents du ciel.

Mais quand il s'agit de la statistique du divorce en France, un fait assez singulier est à noter. Deux ministères s'en occupent, et leurs relevés sont loin de concorder. Nous venons de rappeler les chiffres que publie le ministère du Commerce; voici ceux que donne le ministère de la Justice :

1884. . . . .	1.657	1888. . . . .	5.482
1885. . . . .	4.123	1889. . . . .	6.249
1886 . . . . .	4.005	1890. . . . .	6.557
1887. . . . .	5.797	1891. . . . .	6.431

Les chiffres relatifs aux années subséquentes manquent encore.

La divergence qui existe entre les deux statistiques officielles s'explique facilement. Le ministère du Commerce ne compte que les divorces inscrits sur les actes de l'état civil, après prononcé du jugement. Régulièrement, tous les divorces devraient être ainsi inscrits; mais un certain nombre ne le sont pas ou le sont beaucoup plus tard.

Il ressort de là que le vrai nombre des divorces effectués en France chaque année est celui qu'indique le ministère de la Justice, puisque tout divorce prononcé par jugement est un divorce réellement existant. Or, cette manière de compter augmente sensiblement le chiffre des divorces en France. Depuis la promulgation de la loi jusqu'à la fin de 1891, il y

en a bien eu réellement 40 301 et non pas seulement 33 223.

Les divorces n'ont pas fait disparaître les séparations de corps. Le nombre de celles-ci a diminué depuis la loi de 1884; mais les tribunaux en ont cependant encore prononcé :

En 1884. . . . .	2.821	1888. . . . .	1.694
1885. . . . .	2.122	1889. . . . .	1.653
1886. . . . .	2.206	1890. . . . .	1.570
1887. . . . .	1.896	1891. . . . .	1.536

Ces chiffres donnent une proportion de

14 divorces et 7 séparations de corps pour 1.000 mariages célébrés en 1885				
17 divorces, 7 séparations p. 1.000 mariages en 1886				
20 — 6 — — —				1887
19 — 6 — — —				1888
22 — 6 — — —				1889
24 — 5 — — —				1890

D'ailleurs le nombre des demandes de divorces ou de séparations est encore plus considérable; et si toutes n'aboutissent pas, elles n'en sont pas moins intéressantes à relever, comme signe de bien des misères et de bien des souffrances.

En 1885, on a compté 8 306 procès entre époux; en 1887, 9 154; en 1889, 9 269; en 1890, 9 497; en 1891, 9 504. Cela fait 30 et quelques procès entre époux pour 1 000 mariages célébrés.

Voici différentes autres données statistiques qui permettent de suivre plus en détail la progression de ce mouvement naissant des divorces. Nous les empruntons aux publications de la Statistique générale de la France (ministère du Commerce). Par malheur, plusieurs de ces renseignements ne vont pas au delà de 1890. Empressons-nous d'ajouter que le retard apporté à la publication de ces données intéressantes n'est nullement la faute des hommes éminents placés à la tête de ce service; et que même ceux-ci s'empressent à réparer ce retard indépendant de leur volonté.

Au point de vue du nombre d'années écoulées dans le mariage avant la rupture définitive, a été constaté ce qui suit :

*Durée du mariage avant divorce :*

	1886	1887	1888	1889	1890
Moins de 2 ans . . . . .	56	100	121	138	172
2 à 5 ans . . . . .	263	362	520	555	632
5 à 10 ans . . . . .	657	905	1.275	1.326	1.543
10 à 15 ans . . . . .	738	905	1.162	1.108	1.319
15 à 20 ans . . . . .	559	621	740	799	882
20 à 25 ans . . . . .	347	402	437	457	512
25 et au-dessus . . . . .	330	341	453	403	397
	<hr/> 2.950	<hr/> 3.636	<hr/> 4.708	<hr/> 4.786	<hr/> 5.457

C'est surtout sur les mariages les plus courts que porte l'augmentation des divorces. Alors que de 1886 à 1890 le nombre des divorces n'a pas encore doublé, celui des mariages rompus après une durée de moins de deux ans a plus que triplé; le nombre des mariages ayant duré moins de 5 ans est deux fois et demi plus élevé; celui des mariages de 5 à 10 ans a plus que doublé. Cette rapide progression des divorces prononcés après un très court temps de mariage ne doit pas étonner. C'est la répétition d'un fait historique ancien. Plusieurs en vinrent à Rome à se remarier tous les ans.

Quel est, dans le chiffre total des divorces, la part exacte de chacun des trois groupes de population que l'on considère souvent séparément :

Nombre de divorces	en 1886	1887	1888	1889	1890
Dans la Seine . . . . .	650	1.144	1.408	1.358	1.623
Autres villes. . . . .	1.528	1.503	2.045	2.141	2.305
Campagnes . . . . .	772	989	1.255	1.287	1.529

Ici une remarque est nécessaire. Elle nous est inspirée par la statistique émanant du ministère de la Justice. Le Bureau de la Statistique générale de la France classe les divorces d'après les lieux d'inscription sur les registres de l'état civil. Le ministère de la Justice les classe d'après les tribunaux qui ont rendu les jugements. On voit ainsi que les divorces prononcés par les tribunaux de la Seine, de 1885 à fin 1890, se sont élevés à 2083 en moyenne chaque année. Ce chiffre est bien supérieur à celui de divorces inscrits sur les registres de l'état civil de la Seine, parce que ces divorces atteignaient

des mariages célébrés dans le même département. Les autres divorces auront affecté des provinciaux qui seront venus s'établir dans la Seine après leur union. Il serait curieux de voir combien ces pauvres immigrants divorcent plus à Paris qu'ils l'eussent fait dans leurs provinces. Cette recherche ferait saisir sur le vif un exemple de l'influence délétère exercée par la grande ville sur les malheureux qui viennent s'y abattre.

Combien de ces pauvres divorcés en rupture de ban avec leur conscience et avec l'Église oseront se représenter devant le maire pour un nouveau contrat? Ont fait cette démarche :

	En 1886	1887	1888	1889	1890
Divorcés . . . . .	880	889	1.176	1.343	1.427
Divorcées . . . . .	693	702	905	1.032	1.094

Comme tous ces gens ne se remarient pas entre eux, il en est résulté que 1 420 ménages nouveaux fondés en 1886 contenaient au moins un divorcé; — 1 483, en 1887; — 1 939, en 1888; — 2 223, en 1889; — 2 385, en 1890.

Trois ou quatre centaines de plus, et sur 100 mariages contractés en France, il y en aura un sur lequel pèsera la tache d'un précédent divorce. Comme il y en déjà plus de 2 pour 100 à se dissoudre chaque année de cette façon; on voit à quelle instabilité des foyers nous sommes déjà arrivés. Sur 30 foyers fondés chaque année il y en a 1 qui repose sur le divorce ou y aboutit.

Dans la Seine, les proportions sont bien plus élevées. Sur 100 mariages nouveaux, 3 contiennent des divorcés et 6 sont détruits par le divorce. Cela fait 9 pour 100. Sur 10 à 11 foyers qui se fondent, il y en a 1 qui repose sur le divorce ou qui y aboutit. Le ministère de la Justice accuse même une proportion encore plus navrante, puisqu'il porte à 75, et, une année, jusqu'à 88 pour 1 000, le rapport des mariages dissous aux mariages célébrés, dans la Seine.

La pratique du divorce est donc une cause notable de disparition des familles dans notre pays. Or, on le comprend sans peine, ce qui nous importe au point de vue démographique, c'est qu'il existe sur notre sol un nombre, le plus considérable possible, de familles régulièrement constituées,

dont puissent sortir des générations aussi nombreuses que possible d'enfants légitimes. Avant l'introduction du divorce, pour savoir si ce nombre augmentait, il n'y avait qu'à retrancher du nombre des mariages contractés chaque année celui des décès de personnes mariées. La différence donnait l'augmentation du nombre des familles. Mais, depuis 1884, il faut ajouter au chiffre des décès des personnes de cette condition le chiffre des divorces.

On arrive ainsi aux résultats suivants :

Années	Mariages dissous		Variation du nombre des familles
	par la mort	par le divorce	
1885. . . . .	260,442	4,227	+ 18,501
1886. . . . .	263,916	2,950	+ 16,342
1887. . . . .	263,739	3,636	+ 9,685
1888. . . . .	264,926	4,708	+ 7,214
1889. . . . .	254,362	4,786	+ 13,755
1890. . . . .	278,971	5,457	— 15,095

Durant ces six années le divorce ayant détruit 25 764 familles, leur nombre n'a augmenté que de 50 401.

Il est vrai qu'avant 1884 tous les gens mariés ne menaient pas la vie commune. Un certain nombre, par incompatibilité d'humeur, par suite de mauvais traitements, de mauvaise conduite, vivaient séparés. L'argument a été donné en faveur du divorce par les partisans de cette mesure. Rendez-leur leur liberté, disaient-ils, ils se remarieront plus à leur goût et auront des enfants. La nation s'en trouvera bien.

Pour que l'argument eût pu avoir sa valeur au point de vue où on se plaçait, valeur restreinte d'ailleurs, et ne compensant nullement les désavantages de la mesure proposée, il eût fallu que le nombre des divorces ne s'élevât pas soudain bien au-dessus de celui des séparations d'autrefois, que le nombre des époux simplement séparés tombât presque à rien, que presque tous les divorcés se remariassent au plus tôt. Dans un mémoire sur *les Résultats de la loi du divorce* lu à l'Académie des sciences morales et politiques, à la séance du 30 avril 1892, M. Louis Legrand rappelait que les partisans de la loi du 27 juillet 1884 faisaient espérer que le chiffre des séparations de corps qui était alors de 2 500 par an

environ pouvait être considéré comme un indice du total approximatif des divorces qui se produiraient. Aussi, lisons-nous dans ce mémoire, l'émoi fut-il grand, quand en novembre 1891 on apprit que l'année 1890 avait vu près de 5 500 divorces.... Nous savons déjà que le nombre réel des divorces a été de 6 557 pour 1890. Depuis, ce chiffre a progressé encore. Sur la masse, nous le savons aussi, environ 1 500 foyers se reforment.

Les séparations non plus n'ont pas disparu. De 1888 à 1891; les tribunaux en ont prononcé chaque année de 1 500 à 1 700, alors qu'avant 1884, ils en prononçaient 2 500 à 3 000.

Sans doute un certain nombre de ces séparations ne sont que les préliminaires d'un divorce subséquent. En 1884, les tribunaux ont accueilli 1 549 demandes de conversions de séparations de corps en divorces; en 1885, 2 163; en 1886, 1 300; en 1887, 1 112; en 1888, 934; en 1889, 876; en 1890, 760; en 1891, 679. Mais il y en a certainement un bon nombre qui n'ont pas cet aboutissement, surtout dans les pays de foi, de la part de chrétiens qui savent quelle est, au point de vue de la conscience et de l'Église, la vraie valeur du divorce légal. Admettons qu'environ 1 000 séparations continuent de la sorte.

Ainsi donc, grâce à la loi de 1884 nous avons 1 000 séparations qui se perpétuent au lieu de 2 500. Au moins 5 000 divorces font de même. Cela fait 6 000 familles perdues chaque année au point de vue de la fécondité légitime, au lieu de 2 500. Le gain de la nation est évident.

L'introduction du divorce fait encore que nous ne pouvons plus prendre tel quel le chiffre des mariages énoncé dans les années subséquentes et le comparer sans rectification aux chiffres enregistrés dans les années antérieures. En 1883 il y a eu 284 519 mariages; en 1893, on en a célébré 287 294. Devons-nous nous féliciter purement et simplement de ce que le nombre de mariages français est, en 1893, de 2 775 supérieur à celui de 1883? Nullement. D'abord, comme nous venons de le dire, il ne faut pas perdre de vue qu'entre ces deux dates une nouvelle cause de dissolution des mariages a surgi, qui en a brisé plus de 6 000 en 1893. Il y a plus. Ce qui importe au point de vue démographique, ce n'est pas le



mariage en lui-même, la cérémonie du mariage; c'est la famille que ce mariage constitue. Or, à ce point de vue, le « remariage » des divorcés peut créer une illusion. Voilà quatre personnes qui se marient; puis, trois ou quatre ans après, divorcent; un an ensuite se représentent devant M. le maire, mais dans un ordre de bataille différent, chaque époux prenant à son compte la femme de l'autre. L'administration accuse 2 fois 2 mariages. N'allez pas cependant conclure à l'existence de quatre foyers. Il n'y en a que deux. Sous le régime du divorce, les mêmes personnes peuvent figurer un bon nombre de fois sur les registres de l'état civil sans que le nombre des familles en soit accru. A l'époque où, sous la Rome impériale, certaines matrones à la mode comptaient leurs mariages par le nombre des consulats, une dizaine de mille de ces femmes pouvait donner lieu chaque année à une dizaine de mille cérémonies nuptiales. Le barbare qui aurait voulu juger de l'état démographique de Rome en se basant sur le nombre des mariages célébrés chaque année dans la ville se serait trompé. — En 1893, en France, 3 000 divorcés environ se sont remariés, ce qui équivaut à 1 500 couples. Ces 1 500 couples font que les 2 775 mariages de gain apparent réalisés par 1893 en comparaison avec 1883 ne sont pas à prendre à la lettre.

On peut formuler encore autrement la remarque que nous venons de faire et dire : ce qui importe, ce n'est pas le nombre de cérémonies nuptiales, c'est la durée même de la vie en commun qui doit suivre. Que des divorces fréquents viennent diminuer cette durée moyenne des familles, il en résultera qu'un mariage célébré alors ne vaudra pas un mariage célébré auparavant. Il pourra se faire, par exemple, que 284 519 mariages promettant de se continuer pendant une certaine moyenne d'années, la moyenne qui existait avant le divorce, équivaillent grandement à 287 294 mariages qui ne dureront qu'une certaine moyenne d'années, moyenne amoindrie par suite des ruptures fréquentes causées par le divorce. Il serait assurément fort intéressant de calculer l'abaissement de la durée moyenne des mariages français, conséquence des divorces, et de voir ainsi combien il faut de mariages actuellement pour équivaloir à un certain nom-

bre de mariages d'il y a dix ans. Malheureusement, nous n'avons déjà que trop multiplié les chiffres. Il nous faut renoncer à essayer ce dernier calcul.

## IX

Mais une dernière réflexion s'impose, avant de finir. Pour juger du mauvais effet que la pratique du divorce exercera fatalement sur notre situation démographique, ce n'est pas seulement sur le nombre des divorces qu'il faut jeter les yeux. Il faut aussi et surtout songer à l'état d'esprit qui peu à peu se répand et pénètre les masses, grâce aux divorces prononcés.

Le divorce n'a pas seulement pour effet de rompre définitivement des familles qui auraient pu encore être fécondes. Par cela même qu'il détruit la croyance dans l'indissolubilité du lien conjugal, il tend forcément à diminuer le nombre des familles et leur fécondité.

Fonder une famille est chose grave; c'est entreprendre une œuvre de vrai dévouement, aussi une œuvre de longue durée; et, par cela même qu'il y faut un dévouement durable, cette fondation suppose l'affection réciproque, l'amour entre les époux qui coopéreront à cette grande œuvre, entre les époux et les enfants qui seront précisément le premier objet de ces soins dévoués. Sans cet amour, comment comprendre le support mutuel, l'aide mutuelle nécessaire. Aussi l'acte constitutif de la famille, le mariage, suppose la donation du cœur; et cette donation du cœur, à son tour, dès qu'elle existe réelle et sérieuse, n'admet pas la possibilité d'une reprise.

A l'encontre de ces exigences du cœur, vous proclamez le divorce. Voilà que déjà, dans la Seine, en face de 1 000 mariages qui se forment, il y en a de 60 à 90 qui se dissolvent. Quelle confiance cette proportion effrayante pourra-t-elle inspirer aux jeunes gens et aux jeunes filles qui songeraient à fonder une famille? Prendre un billet à une loterie où sur 1 000 billets 60 gagneraient un gros lot, serait chose absolument tentante. Ici, sur chaque millier de jeunes époux, 60 auront le cœur brisé. Cette affreuse chance agit avec force

pour repousser du mariage. Et ce n'est pas là une prévision de ce qui sera plus tard. Déjà il se trouve des jeunes gens que cette crainte de l'instabilité fait reculer.

Puis, quand on ne se marie que pour un temps, quand on craint de n'être marié que de la sorte, ce ne peut être avec plaisir que l'on voit sortir de ce lien fragile des engagements bien plus durables, dont du moins la durée ne correspond pas forcément avec la durée possible du lien principal ; qui, celui-ci étant brisé, peuvent subsister encore longtemps, c'est-à-dire des enfants à élever, à établir. Assurément, des époux qui songent à divorcer, ou même simplement qui songent à la possibilité d'un divorce, doivent appréhender la charge d'enfants. Quelle gêne ce serait s'il fallait se trouver bientôt dans le cas de chercher nouveau preneur ! On sait déjà combien les veufs ou veuves, avec enfant, surtout avec plusieurs enfants, se remarient difficilement.

En dehors du mariage indissoluble, on tombe dans les unions transitoires où les enfants sont mal vus, d'où ils sont exclus. Beaucoup de nos jeunes ouvriers se créent très tôt des foyers de contrebande. Mais, au premier enfant, commencent d'ordinaire les mauvais traitements, les coups. Au second, ils chassent. La chose est sue. Aussi, d'ordinaire, les mesures sont prises pour qu'on n'ait pas à en venir à de telles extrémités.

Voilà ce qui advient forcément, même en cas de mariage légal, dans les sociétés où le divorce devient affaire courante. Nous n'en sommes pas encore là, grâce à Dieu. Il y a en France une foule de familles, de régions où le divorce apparaît comme un crime, où il est presque inconnu par le fait de cette très vive réprobation. Dès lors, il agit peu sur les mœurs et sur les esprits. Les prévisions raisonnables ne sont guère troublées par la possibilité lointaine de quelque grand crime rare. Dans ces milieux, dans ces provinces, tout se passe donc encore, à peu de chose près, comme avant l'introduction du divorce.

## TOURNÉE DES MISSIONS

A TRAVERS L'Océanie CENTRALE

(Troisième article 1)

Le 24 décembre 1836, partait du Havre Mgr Pompallier, évêque titulaire de Maronée, et premier vicaire apostolique de l'Océanie occidentale. Il emmenait avec lui sept religieux de la Société de Marie, parmi lesquels le P. Bataillon et le P. Chanel, l'apôtre des Wallis et le martyr de Foutouna. Le voyage fut long, très pénible, plein de périls. A Valparaiso, aux Gambiers, les missionnaires purent se reposer chez les Pères de la Congrégation de Picpus, dont ils admirèrent les œuvres et les succès. « O Marie, s'écriait le P. Chanel, faites éclater ces mêmes prodiges dans les îles qui nous sont échues en partage ! » Et il ne pouvait retenir ses larmes. Puis ils abordèrent à Tahiti. Le consul américain<sup>2</sup>, un fervent catholique, leur procura une goélette, la *Raiatéa*, qui devait les conduire à leur destination.

Ils reprirent donc leur route vers l'ouest, passèrent entre les Samoa et l'archipel de Cook, et atteignirent enfin les îles des Amis, ou Tonga. Ils se trouvaient au large du groupe de Vavao<sup>3</sup>, quand ils furent surpris par une horrible tempête. Plusieurs fois, leur navire faillit se briser contre les récifs, mais Dieu sauva ses apôtres par un vrai miracle<sup>4</sup>. Le capitaine réussit à aborder au port de Vavao. A peine les missionnaires ont-ils débarqué qu'ils voient un blanc accourir

1. V. *Études*, 15 septembre et 15 novembre 1894.

2. M. Moërenhout, d'origine hollandaise, qui a écrit un livre très estimé : *Voyage aux îles du Grand Océan*.

3. Les îles Tonga se composent de plusieurs groupes d'îles dont les principaux sont : au nord Vavao, au centre Haapai et Namouka, au sud Tonga Tabou et ses satellites.

4. D'après les lettres du P. Bataillon et du P. Servant (*Vie de Mgr Bataillon*, par le P. Mangeret, S. M., t. I.)

vers eux : c'est un matelot français qui habite l'île depuis une dizaine d'années et possède parfaitement la langue tongienne. La Providence offrait à ses enfants un bon interprète. Le matelot se met à la disposition des Pères. Comme il est en excellentes relations avec le chef Georges<sup>1</sup>, il s'offre à les introduire auprès de lui.

Sa Majesté de Vavao, le futur souverain de toutes les Tonga, reçoit Mgr Pompallier avec une bienveillance marquée ; elle ne voulut pas pourtant lui accorder un permis de séjour avant d'avoir consulté le Rév. Thomas, ministre protestant. Pour trancher au plus vite la difficulté, l'évêque se rend chez ce personnage, et lui montre les lettres de protection qu'il a reçues du gouvernement français. Le Révérend se contente de répondre d'un ton rogue et sec : « L'île de Vavao est trop petite pour deux religions, allez aux Wallis, où nous n'avons pas encore pénétré. » De son côté, le roi Georges, docile instrument du ministre, signifiait aux missionnaires l'ordre de quitter sans retard l'archipel de Vavao.

Les Wallis, pas plus que Foutouna leur voisine, n'avaient jusque-là tenté le zèle des prédicants. Elles avaient dans toute la Polynésie une réputation si détestable ! Le cannibalisme y avait été longtemps en grand honneur, et même, il n'avait disparu que depuis peu d'années. On citait tel roi foutiounien, dont le fils vivait encore, qui avait souvent fait servir dans ses festins jusqu'à douze et quatorze victimes humaines à la fois ; il prisait surtout la chair des hommes « à face pâle ». Quant aux Wallis, les ministres méthodistes de Vavao y avaient envoyé cinquante de leurs ouailles, bien armées, convertir le pays. Ces malheureux, très mal reçus, périrent tous dans les supplices.

C'est à ces îles barbares que le *missi* Thomas rejetait les prêtres catholiques, et trois jours après la *Raïaiéa* touchait aux Wallis. Par bonheur, il y avait à bord un Anglais, du nom de Thomas Boog, qui avait habité cet archipel. Il y comptait de nombreux amis. Deux jeunes chefs de sa con-

1. Le roi Georges, le favori des Wesleyens, parvint plus tard à faire passer sous sa domination despotique et tracassière, les divers groupes des Tonga.

naissance vinrent le saluer. Lorsqu'ils aperçurent la soutane des religieux, ils demandèrent avec une curiosité naïve : « Êtes-vous des missionnaires? Seriez-vous du pays qui a vu naître Napoléon, le grand chef des faces pâles? » La question était piquante dans la bouche d'un Kanak des antipodes! Le P. Bataillon se permit un anachronisme : « Oui, répondit-il, nous venons de la France, l'une des plus grandes nations du monde. Napoléon, c'est le roi de mon pays<sup>1</sup>. » La curiosité des indigènes se changea en admiration.

Les deux chefs, Pélo et Tongahala, avec Thomas Boog, conduisent l'évêque de Maronée chez le roi Laveloua. Celui-ci s'enquiert de la qualité et des intentions des étrangers. « Êtes-vous des prédicants, des « teachers »? — Rassurez-vous, répond l'évêque, nous ne sommes pas de ces hommes que vous avez raison de craindre. Vous reconnaîtrez bientôt que nous sommes vos amis les plus dévoués. — « Eh bien! reprend le roi, puisque vous venez en qualité d'amis, vous pourrez demeurer avec moi. Je vous ferai construire une case à côté de la mienne. Je m'engage à vous couvrir de ma protection. » — Mgr Pômpallier désigna le P. Bataillon et le Fr. Joseph pour fonder la première mission de l'Océanie occidentale, et il la mit sous le vocable de Notre-Dame de Bon-Espoir<sup>2</sup>. C'était le jour de la Toussaint 1837.

Quelques jours après, l'évêque s'éloigna, en promettant à ses fils de revenir avant six mois. Il espérait le pouvoir, mais quatre années passeront avant qu'il revoie les apôtres des Wallis.

Son intention était de conduire un missionnaire dans une autre île, au nord des Fidji. S'il se détourna vers Foutouna, ce fut seulement pour y déposer Thomas Boog<sup>3</sup>, qui avait là son domicile et ses magasins. Dieu en avait décidé autrement : cette terre devait boire le sang du premier martyr de

1. Lettres du P. Servant, 1838. — *Vie de Mgr Bataillon*, t. I. — Aylic Marin : *En Océanie*.

2. La baie de Mataoutou, à l'est d'Ouvéa, en face du village royal, s'appelle *Regina Spei*. C'est là que viennent mouiller d'ordinaire les navires de guerre français.

3. Thomas Boog fut converti deux ans après par le P. Chanel.

l'Océanie. Le roi de la partie orientale de l'île, Niouliki, reçut les blancs avec tant de cordialité, il se montra si désireux de nouer avec eux des relations amicales, que Mgr Pompallier changea de résolution. Présentant au monarque le P. Chanel et le Fr. Marie-Nizier, il implora pour eux l'autorisation de séjourner à Foutouna ; ils avaient un grand désir, disait-il, d'étudier la langue du pays. Le roi et les chefs accordèrent aussitôt la faveur demandée.

La seconde mission était créée. Le P. Chanel suspendit à un arbre une médaille miraculeuse : la Vierge puissante devenait la reine de Foutouna.

Telle fut l'origine des Églises de Wallis et de Foutouna, que l'on a appelées les plus belles et les plus ferventes de l'Océanie.

## I

## LES WALLIS

Le groupe des Wallis est situé par 178° longitude ouest de Paris, à 350 kilomètres environ des Samoa. Il se compose d'une île centrale, appelée *Ouvéa*, et d'une série d'îlots madréporiques jetés en cercle autour d'elle. Une vaste couronne de récifsenserme l'archipel tout entier.

Vue du large, Ouvéa apparaît comme une corbeille de verdure et de fleurs flottant sur un beau lac tranquille. Tout autour de ce lac, les bancs de coraux battus sans cesse par la houle de mer « forment une ceinture d'écume et de brisants qui contraste avec le calme intérieur des eaux des ports spacieux, des rades dentelées et profondes, où se reflètent les verdoyants bosquets de la côte. Quand la tempête soulève les flots de l'Océan, et bat furieuse la barrière de récifs, les lagunes d'Ouvéa restent paisibles et hospitalières<sup>1</sup> ».

Quatre coupures de largeur diverse donnent accès dans l'intérieur de la couronne corallienne ; une seule est praticable aux grands navires, celle d'Honikoulou, située au sud-ouest des Wallis. Le naufrage de l'avisofrançais le *l'Hermite* l'a rendue tristement célèbre. « La passe d'Honikoulou, écrit

1. Félix Julien : *Commentaires d'un marin*, 1870, p. 214.

un officier de marine, n'est pas difficile ; mais, à certaines heures de la marée, le courant y acquiert une violence de foudre et rend la navigation périlleuse. Le commandant manœuvra de travers et jeta son navire contre le récif de gauche, en entrant. La houle, très forte, brisa le navire et en rejeta les débris sur les coraux. Il n'y eut pas mort d'homme. La reine de Wallis, filleule de Louis-Philippe, et toute dévouée à la France, envoya son peuple au secours de l'équipage ; on construisit des cases sur l'îlot voisin de Noukouatea et on s'y installa tant bien que mal, en attendant du secours<sup>1</sup>. » Cela se passait un peu après 1870.

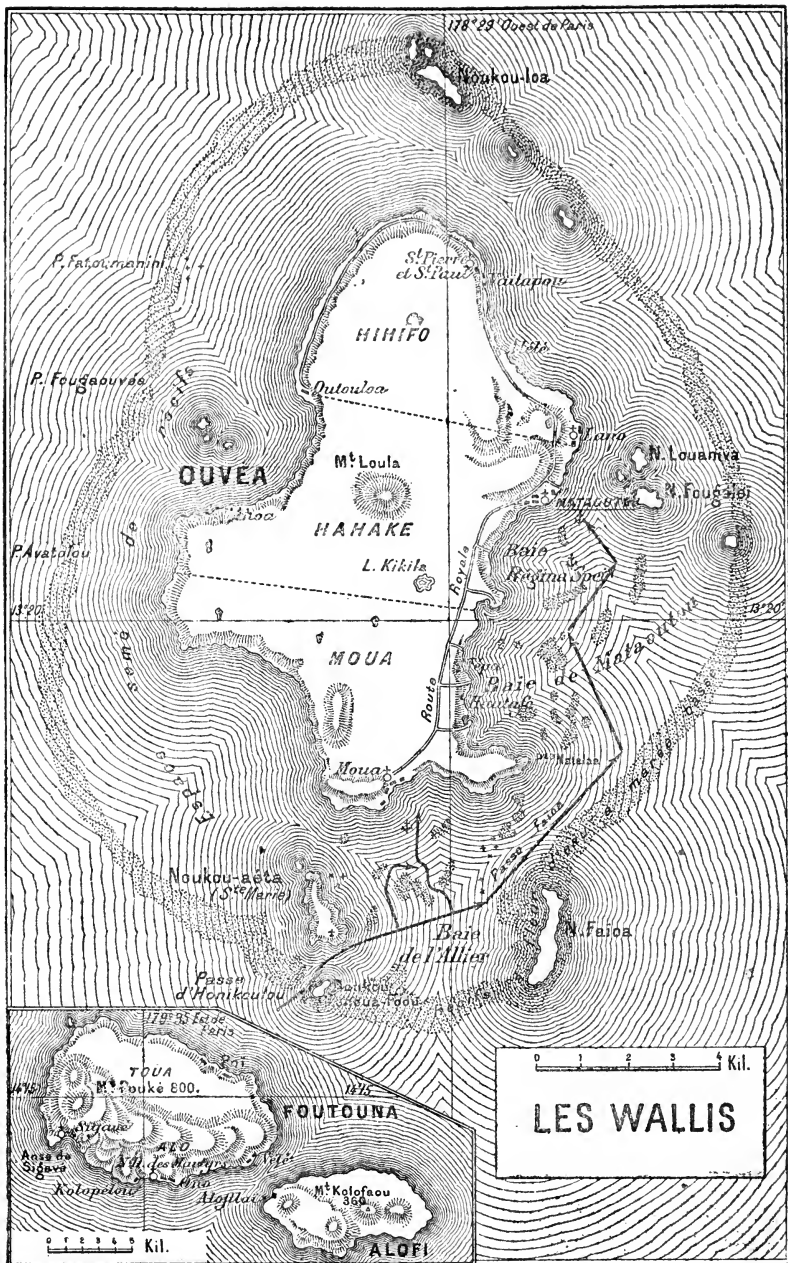
Franchissons cette passe néfaste où tant de navires ont touché. Nous voici à l'intérieur de l'anneau. A gauche, nous côtoyons un îlot montueux et boisé, charmant avec ses arbres toujours verts : c'est Noukouatéa. Un petit monument gracieux marque l'endroit où le P. Bataillon débarqua pour la première fois, en 1837. Tout auprès, des débris moins glorieux, les chaudières, les bâtis de la machine et l'arbre de l'hélice du *l'Hermite*, qui servent de jalon aux navires. Mais avançons. Deux bons mouillages s'offrent à nous : celui de Moua, en face de l'église Saint-Joseph, au sud de la grande île, et celui de Mataoutou, à l'est, devant la paroisse royale. Nous nous rendons à ce dernier, car la reine Amélie y a fait récemment construire un beau wharf qui rend l'accostage facile. Pour pénétrer jusque-là, la manœuvre d'un grand navire est toujours délicate. Il faut s'engager dans un dédale d'écueils à bords tranchants, traverser des passes étroites et tortueuses. La moindre hésitation, la plus légère erreur, peuvent être funestes<sup>2</sup>.

Mataoutou est le centre de population le plus important d'Ouvéa. La reine Amélie y a sa résidence ; là aussi habite le Supérieur de la mission. Sur le bord de la mer s'élève une jolie église bâtie en pierres ; les maisons et les cases des indigènes, construites à droite et à gauche, forment

1. Notes manuscrites de l'amiral C. — Un navire allemand consentit, au poids de l'or, à prendre les naufragés et à les conduire à la Nouvelle-Calédonie. L'équipage avait fait un séjour de deux mois aux Wallis.

2. Félix Julien : *Commentaires d'un marin*. — Notes manuscrites de l'amiral C





une petite place irrégulière. Nous débarquons en cet endroit, au fond de la baie « Regina Spei ».

Ouvéa, avec ses bois touffus de cocotiers et de bananiers, ses clairières admirablement cultivées, ses petits lacs qui occupent les cratères de volcans éteints, ses petites collines verdoyantes, ses chemins délicieux ressemblant à des allées de parc, ses villages coquets semés le long des côtes et baignés par les flots, charme tous ceux qui ont le plaisir d'y aborder. De belles routes traversent l'île en tous sens. Les branches d'arbres gigantesques forment un berceau de verdure au-dessus de la tête du voyageur, si bien qu'il peut faire de longues promenades sans être incommodé par la chaleur, ou sans être mouillé par les plus forts grains de pluie.

Le sol des Wallis, comme celui des Samoa, est fertile ; il demande peu d'efforts au laboureur. Cependant il s'épuiserait vite si les naturels n'avaient pas le soin de varier les cultures. Tantôt on plante l'igname, dont les tubercules volumineux peuvent peser jusqu'à 20 kilogrammes ; tantôt le bananier au fruit succulent, ou le taro, dont la racine forme la base de la nourriture ordinaire, ou encore l'ananas, l'orange, la canne à sucre, le cotonnier, qui réussissent à merveille sous ce beau climat. N'omettons pas le *kava* des Wallis, célèbre dans toute la Polynésie. Le *kava* (*piper methysticum*) est cultivé là-bas comme la vigne en Europe, et il sert à préparer un breuvage fort apprécié. Prise à dose faible, cette boisson est tonique et stimulante ; mais, prise avec excès, elle énerve, assoupit, et détermine une ivresse triste et silencieuse.

Le *kava* a donné son nom à une cérémonie qui accompagne tous les grands actes de la vie privée ou publique, civile et religieuse : réception d'un hôte plus ou moins illustre, conclusion d'un traité, fête solennelle de la religion, anniversaire de famille<sup>1</sup>. Nulle réjouissance pour les Océaniens sans feux de mousqueterie, sans discours, sans jeux d'adresse, sans offrande de vivres, encore moins sans *kava*. Afin de donner une idée exacte de ces fêtes, je rappellerai

1. Lettre du P. Bataillon, Wallis, juillet 1838. — Henrique : *Les Colonies françaises du Pacifique*. — Notes manuscrites de l'amiral C.

celle qui fut célébrée le 22 août 1877<sup>1</sup>, en l'honneur de Mgr Elloy et du commandant Aube. Elle est restée fameuse à Ouvéa. Le prélat faisait la visite de ses missions sur l'avis *le Seignelay*; il arriva aux Wallis au moment où s'achevait l'église de Lano<sup>2</sup>. Quelle excellente occasion de bénir le nouvel édifice avec toute la solennité possible! Au jour fixé, la population de l'île entière se transporta à Lano. M. Aube fit débarquer un détachement de cinquante matelots et une pièce de campagne; tous les officiers, commandant en tête, tinrent à honneur de former à l'évêque une brillante escorte. Très imposante fut la cérémonie religieuse, la grand'messe chantée en musique par les enfants du collège, la procession solennelle. On se réunit ensuite sur la place de l'Église pour les jeux, qui intéressèrent beaucoup nos officiers : danses mimées, exercices divers, chants nationaux, combats simulés à la lance et au casse-tête. Tout ce bon peuple était à la joie. Après les jeux, offrande et distribution des vivres. Ce ne fut pas une petite affaire, car il y avait là, sur le gazon, 500 porcs tués ou vivants, disposés par ordre de taille, plus de 1 000 poules et poulets, et des montagnes de taros et d'ignames. Jamais Wallis n'avait vu pareille abondance!

Mais le *kava* traditionnel doit précéder le repas. Des jeunes gens, choisis parmi les plus distingués, reçoivent la précieuse racine, qui a déjà été offerte à l'évêque et au commandant, et vont s'asseoir à une certaine distance de l'assemblée. Ils se lavent la bouche avec soin, leur râtelier devant servir de râpe et de pilon, puis coupent le *kava* par petits morceaux. Alors commence le travail laborieux de la mastication. Pour les Ouvéens, le moment est solennel : le commandant fait tirer six coups de canon; aussitôt les matelots prennent les armes et viennent se ranger en face de la reine Amélie. M. Aube lui adresse quelques paroles chaleureuses, que Mgr Elloy traduit en langue ouvéenne. Il exprime la grande joie qu'il ressent de voir ce peuple si uni, si obéissant au gouvernement paternel qui le dirige. Que les Wallisiens restent dociles à leur évêque, à leurs prêtres, leurs

1. Rapport de Mgr Elloy aux Directeurs de la Propagation de la foi, 1878.

2. Le village de Lano est situé sur la côte orientale d'Ouvéa, au nord de Mataoutou. Là se trouve le séminaire de Wallis.

meilleurs amis ! Il termine en formant des vœux de bonheur, de prospérité pour Wallis et pour la France. La bonne reine se lève à son tour, et répond avec cette dignité parfaite qui a émerveillé tant d'officiers français. Elle remercie le commandant des marques d'amitié qu'il veut bien lui donner au nom de la France. Elle ajoute : « Mon île est petite et la France est puissante. Mais la France est aussi généreuse que puissante, elle ne mesure pas son amitié à l'étendue du royaume. Que ses vaisseaux abordent encore à Wallis. A Wallis, il y aura toujours des cœurs amis, des cœurs reconnaissants de ce que la France a fait en notre faveur par ses missionnaires et par ses marins. » De longues acclamations prouvèrent que tout le peuple pensait comme sa souveraine.

Cependant la mastication du kava était achevée. Les jeunes gens avaient façonné un grand nombre de petites boulettes, qu'ils avaient placées sur une immense feuille de bananier. La feuille et son contenu furent solennellement présentés à Monseigneur et au commandant, suivant l'usage ; tous les deux donnèrent l'ordre de mêler le kava. On jeta donc les boulettes dans un grand plat très large et peu profond, où l'on avait versé au préalable une bonne quantité d'eau fraîche. Les boulettes s'étant désagrégées sous l'influence de l'eau, les ligaments ligneux flottent bientôt au milieu d'un liquide trouble, d'aspect savonneux. Ces détritiques sont adroitement retirés du plat au moyen de fragments de beurre de coco qui font l'office d'écumoire. Le breuvage ainsi écumé et clarifié est le kava<sup>1</sup>.

Le maître des cérémonies, ou *tousa*, frappe alors plusieurs fois des mains, le plus parfait silence s'établit, et la liqueur nationale est distribuée, d'après un ordre hiérarchique toujours rigoureusement suivi. Pour cela, le héraut appelle le nom de chacun des assistants, en exceptant toutefois celui qui préside. La personne nommée frappe trois fois des mains. reçoit la tasse de coco ou de bananier, la vide d'un trait et la jette à terre. Au commencement, les étrangers éprouvent une grande répugnance pour ce breuvage, surtout à cause de son mode de préparation ; ils ne tardent pas à s'y accoutumer et finissent par le boire avec plaisir.

1. Louis Henrique : *Les Colonies françaises du Pacifique*.

Un festin à plusieurs milliers de couverts suivit la cérémonie du kava. Les Ouvéens n'avaient pas oublié ceux qui étaient restés à bord du *Seignelay*. Ils leur envoyèrent cent poules, cent cinquante porcs vivants et six mille livres d'ignames. L'équipage fit honneur à cette largesse <sup>1</sup>.

Nous nous sommes attardés à ce récit, car la visite de l'évêque, l'arrivée d'un navire français donne occasion à des fêtes semblables, aux Tonga, aux Samoa, aussi bien qu'aux Wallis et à Foutouna.

Les Ouvéens sont en général d'une stature, d'une vigueur et d'une beauté remarquables. Des traits à peu près européens, le teint légèrement cuivré, peu de barbe, une chevelure noire et frisée que les hommes et les femmes entretiennent avec soin, tels sont les caractères physiques qui les distinguent. Les voyageurs, les missionnaires, nos officiers de marine sont unanimes à les déclarer intelligents, adroits, actifs et beaucoup plus industriels que les autres Polynésiens <sup>2</sup>. Un grand nombre parlent facilement le français, voire le latin. C'est que l'instruction est obligatoire aux Wallis. Il y a dans le gouvernement des chefs dont la fonction est de constater l'absence des enfants de l'école, d'en rechercher les motifs, et, s'il le faut, de réprimander la famille du délinquant. Chaque paroisse a son école; Mgr Bataillon a même fondé, à Lano, un collège qui compte plus de cent

1. M. Aube avait déjà fait la tournée des Missions, sur la *Mégère*, en 1869. Il se montra toujours l'ami dévoué des missionnaires. On a trouvé dans les papiers de Mgr Elloy « une photographie de M. Aube portant au revers ces lignes sympathiques et modestes, écrites de sa main : « A Mgr Elloy, hommage et souvenir respectueux d'un de ses amis les plus dévoués, qui tient à honneur d'avoir pu concourir, au moins par le cœur et l'intention, au succès de l'œuvre à laquelle Monseigneur a donné sa vie. » — Voir la *Vie de Mgr Elloy*, par le R. P. Monfat, S. M., p. 433.

2. Aussi n'est-on pas peu surpris de lire dans un ouvrage récent (*Pages détachées*, — *Notes de voyage*, par M. Paul Claverie, Paris, 1894), les lignes suivantes : « La population (de Wallis) n'a pas ces allures fières, cette attitude digne que nous avons rencontrées aux Samoa et aux Tonga; elle a l'air un tant soit peu abêtie, et cela tient peut-être, sans vouloir en médire, à la longue habitude de s'humilier devant la « race sacrée », comme se font appeler les missionnaires. » (P. 237.) L'auteur porterait-il ce jugement sévère pour n'avoir pas trouvé aux Wallis cette facilité extrême de mœurs qu'il admire à Tahiti, et qu'il se complait à décrire ?

cinquante élèves. Dieu déjà a daigné se choisir parmi eux plusieurs prêtres, prémices d'un clergé indigène.

Quelle admirable transformation s'est opérée à Ouvéa, depuis le jour où Mgr Pompallier y laissa deux de ses fils ! Lorsque le P. Bataillon commença son œuvre, les Ouvéens adressaient leurs adorations à des esprits qui, suivant eux, habitaient la région des nuages, étaient soumis à un roi souverain, et descendaient parfois dans le corps d'un mortel pour lui communiquer le don des prodiges ou celui de prophétie. Leur paganisme ressemblait beaucoup à celui des Samoans, il avait pour principal mobile d'action la peur de la divinité.

Le vieux roi Laveloua, l'hôte bienveillant du missionnaire, était un dévot du vieux culte. S'il avait fait massacrer les protestants venus de Vavao, c'était par respect pour ses dieux, et il entendait bien ne recevoir le prêtre français qu'à titre d'ami, nullement comme apôtre d'une religion étrangère. Il serait long de dire toutes les souffrances, toutes les avanies, toutes les grossièretés que le P. Bataillon eut à endurer au milieu d'un peuple fourbe, voleur, pillard, vaniteux, à peine sorti des cruautés du cannibalisme. Tantôt, il était traqué comme un être malfaisant, et on lui donnait la chasse, tantôt on le calomniait auprès du roi pour arriver à l'expulser de l'île. Une autre fois, le conseil des chefs résolut de l'emprisonner dans une case et de l'y laisser mourir de faim. Le faible Laveloua ne s'opposa pas à cet arrêt. Mais la reine, gagnée par la charité du saint prêtre et touchée de la grâce divine, avertit sa fille Amélie, âgée alors d'une dizaine d'années. La fillette allait chaque nuit porter la moitié de ses repas au pauvre prisonnier ; elle le faisait si secrètement que personne ne s'en aperçut. Et les chefs commencèrent à admirer cet homme qui persistait à vivre, bien qu'on lui refusât toute nourriture.

Les premières conversions se produisirent dans la petite île de Noukouatéa, où régnait le jeune chef Tongahala. Lui-même ouvrit les yeux à la vérité et se fit le protecteur du missionnaire. Mais les progrès étaient lents. Mgr Pompallier avait promis à Laveloua de revenir avant six mois.

Un an, deux ans, trois ans passent sans que l'évêque donne signe de vie. Les païens en profitent. « Où donc est votre chef sacré, demandent-ils, qui devait arriver après six lunes ? Il vous a abandonnés, il vous renie comme de misérables aventuriers ! » Le P. Bataillon ne savait que répondre.

Un événement extraordinaire, miraculeux, changea enfin la situation et décida du succès. Nous le trouvons raconté non seulement dans les récits des missionnaires, mais dans les relations de plusieurs officiers. Au début de 1841, la chrétienté des Wallis était bien petite, pourtant elle donnait déjà ombrage aux païens. Ceux-ci coururent un beau jour aux armes pour exterminer à jamais les adeptes de la religion des étrangers. Le moment était critique. Mû par une inspiration d'en haut, le P. Bataillon réunit ses catéchumènes, il les calma, les empêche de se ruer sur leurs adversaires, et arborant pour drapeau un morceau de toile orné de l'image de la très sainte Vierge : « Ayez confiance, leur dit-il, il ne vous sera fait aucun mal ; nous ferons le tour de l'île et nous la gagnerons à Jésus-Christ ! » Il les range en bel ordre, tous récitent le chapelet à haute voix, sans discontinuer. Voici donc l'armée pacifique qui s'avance, conduite par son missionnaire : comme elle est faible en comparaison de la troupe ennemie ! Les païens s'étonnent de cette audace, ils n'osent avancer, ni frapper, ni regarder en face le prêtre blanc que Dieu couronne de majesté. La nuit arrive, les deux armées restent en présence : les chrétiens oublient la faim qui les tourmente et ne cessent de prier et de chanter. Trois jours et deux nuits passent de la sorte. L'ennemi découragé se débande : la bannière de Marie avait vaincu. Le Père continue sa sainte conquête, il aborde successivement les villages de l'île, les exhorte, les instruit ; il finit par compter dans ses rangs l'élite de la population ouvéenne. Le reste céda peu à peu à l'entraînement général <sup>1</sup>.

On demanda plus tard aux idolâtres pourquoi ils s'étaient arrêtés devant un prêtre sans défense. « Nous sentions en le voyant, répondirent-ils, notre ventre tomber par terre. »

Mgr Pompallier revint enfin, au bout de quatre ans (1842).

1. D'après le récit du R. P. Monfat (*Annales de la Propagation de la foi*, 1858), et la relation de M. Pigeard, commandant du *Bucéphale* (1847).

C'était après le martyr du P. Chanel. Tout changea de face : le roi fut baptisé, sous le nom de Jean-Baptiste, et avec lui plus de deux mille de ses sujets. Bien des néophytes heureux et régénérés eussent pu dire ce que Laveloua exprimait à l'évêque : « Toutes les richesses des blancs sont peu de chose pour moi, le seul bien cher à mon cœur, c'est la religion chrétienne, c'est la connaissance du Dieu qui nous a aimés jusqu'à mourir pour nous <sup>1</sup>. » Des chefs voulurent arrêter le mouvement de conversion. « Libre à eux, criaient tout haut les catéchumènes, de nous ôter la vie, si bon leur semble, mais qu'ils nous laissent notre religion ! »

La visite de nos navires de guerre, les bons rapports de nos officiers avec les missionnaires catholiques, accrurent encore le respect des indigènes pour le *Lotou des Falani*<sup>2</sup>, et leur vénération pour ceux qui le leur enseignaient. L'*Allier*, commandant du Bouzet, — un nom cher aux missions d'Océanie, — l'*Embuscade*, commandant Mallet, le *Bucéphale*, commandant de la Ferrière, eurent chacun leur influence particulière : le premier alla réclamer les restes du martyr de Foutouna et accompagna Mgr Pompallier aux Wallis ; le second signa un traité de paix et d'amitié entre le roi des Français et le roi de Wallis (4 novembre 1842) ; le troisième apporta d'Europe les bulles pontificales nommant le P. Bataillon évêque d'Enos et vicaire apostolique de l'Océanie centrale (1843). L'amiral Aube a raconté avec émotion cette dernière visite. « Le *Bucéphale* était à un demi-mille de la grande île des Wallis, en panne, et se disposait à envoyer une embarcation à terre, quand nous vîmes une pirogue sortir des récifs et se diriger vers nous : les PP. Viard et Bataillon venaient à bord. Quand ils parurent sur le pont, tout l'équipage fut pénétré de respect et s'inclina devant eux. Grands, secs, maigres, leurs soutanes en lambeaux, pieds nus, ces deux hommes avaient une attitude modeste et digne qui nous remua le cœur.... J'ai vu, dans ma vie, de grands personnages, grands selon les hommes naturellement, jamais je n'ai eu occasion d'en voir qui possédassent une telle ma-

1. Lettres des PP. Bataillon et Chevron, 1842-1843.

2. Nous avons dit que ces deux mots très usités signifient « Religion des Français », nom que les indigènes donnent souvent au catholicisme.



jesté<sup>1</sup>. » Mgr Douarre, vicaire apostolique de la Nouvelle-Calédonie, amené par le *Bucéphale*, consacra le premier évêque des Wallis et décora de la croix pastorale ses glorieux haillons. Ce fut un grand jour pour Ouvéa. L'évêque d'Enos, ou *Enosi*, comme l'appelaient les indigènes, administrera son beau vicariat durant trente-quatre ans ; il mourra là-même où il reçut l'onction épiscopale, dans l'église Saint-Joseph de Moua.

Depuis lors Ouvéa est devenue tout entière catholique. Un voyageur qui la visita avec le commandant Marceau, en 1846, écrivait : « Je ne saurais mieux comparer les paroisses de Wallis qu'à de ferventes communautés, où règnent en même temps la paix, la gaieté, l'innocence. L'Église est tout à Wallis, on ne vit, on ne respire que pour elle. » Ce qui était rigoureusement vrai il y a cinquante ans, l'est encore aujourd'hui, avec cette différence que les œuvres catholiques s'y sont affermies, fortifiées et développées. Les épreuves n'ont certes pas manqué de la part des éléments, si terribles en ces parages, des protestants qui ont fait tout le possible pour pénétrer à Ouvéa, de la part même des francs-maçons. Mais Dieu a béni le zèle admirable des missionnaires, et la foi ardente de leurs néophytes.

Citons quelques traits qui montrent à plein la ferveur de la vie catholique aux Wallis.

Pour régénérer ce peuple, il fallait prendre grand soin de l'enfance, mettre en haute estime l'indissolubilité du mariage, faire comprendre à tous la divine loi du travail. Les apôtres d'Ouvéa, à force de patience et de pieuses industries, ont réalisé tout ce programme.

Nous avons déjà parlé des écoles wallisiennes. Tous les enfants sont instruits, dans leur paroisse, jusqu'au jour du mariage. Voici comment : ils se rendent à l'école à la tombée du jour, après avoir travaillé avec leur famille. Aussitôt arrivés, ils sont conduits à l'église, pour y réciter le chapelet et chanter un cantique. Au près sont de larges cases, les unes destinées aux garçons, les autres aux filles ; elles servent à la fois de réfectoire, de classe et de dortoir. Le cantique achevé,

1. Amiral Aube : *Entre deux Campagnes*, — Océanie (Paris, 1884).

chacun entre dans la case de sa division, il y prend le repas du soir qui est suivi d'une leçon de catéchisme ; vers neuf heures, un coup de *lali* (cloche de bois) avertit que le moment de dormir est venu. Le lendemain, avant le lever du soleil, nouveau signal. Tout le petit monde quitte sa natte et s'en va assister à la sainte messe. Alors il fait jour, les classes commencent, lecture, écriture, calcul, chant. Après quoi, tous s'en retournent aux plantations.

A Ouvéa, on se marie jeune, et c'est alors seulement que l'on quitte l'école de la mission. Pour donner aux naturels une haute idée du sacrement de mariage, Mgr Bataillon institua la *fête des noces*. Il annonça, un mois d'avance, la date de cette fête, engageant les jeunes gens à fixer d'ici là leur choix. Aussitôt toute l'île fut en mouvement. Les allées et venues, les visites, les pourparlers remplirent les journées. Quand tous les arrangements furent pris, un missionnaire donna les exercices spirituels aux fiancés, et, au jour dit, plus de cent jeunes couples se pressaient recueillis au pied de l'autel. Les réjouissances civiles se joignirent aux solennités religieuses, et firent de ce jour une vraie fête nationale. Chaque année, on célèbre encore à Wallis la fête des noces. Ces unions chrétiennes ont porté leurs fruits : la population a doublé depuis l'établissement de la mission ; elle compte aujourd'hui quatre mille habitants au moins.

N'omettons pas de signaler que le lis de la virginité croît et fleurit sur cette terre bénie. Ouvéa a déjà donné un grand nombre de religieuses au tiers-ordre de Marie, et neuf prêtres qui sont pour les Pères Maristes de précieux auxiliaires.

Les Polynésiens sont indolents<sup>1</sup> par nature, nous l'avons constaté ailleurs. Leur inspirer le goût du travail était une rude tâche. Les missionnaires l'ont tentée et l'ont menée à bonne fin. La ferme-école et les ateliers de Lano forment des

1. Ils sont bien gourmands aussi ; les leçons de tempérance chrétienne leur parurent sévères, ils ne les acceptèrent qu'après bien des luttes. — Quand Louis-Philippe fit présent à Laveloua d'un beau cheval, ce fut un événement dans tout le pays. Chacun voulait voir la bête, l'approcher, mais pas trop près, car elle donnait de bonnes ruades. On entendit des Wallisiens dire entre eux : « Ah ! qu'il est heureux ! si nous pouvions avoir une aussi grande bouche que lui, nous aurions le plaisir de manger davantage ! »

agriculteurs habiles, des tisserands, des charpentiers, des menuisiers, des tailleurs de pierre, des maçons qui savent fabriquer de la chaux avec le corail, et des briques avec la terre du pays. Le collège possède même une petite imprimerie que manœuvrent très adroitement plusieurs indigènes.

Les monuments religieux, églises, presbytères et écoles, témoignent de l'habileté, de la persévérance des Wallisiens. Nous ne citerons pour exemple que la belle église Saint-Joseph de Moua. C'est une cathédrale gothique, en style ogival du treizième siècle, avec fenêtres géminées et rosaces<sup>1</sup>... Les murs extérieurs sont flanqués de quatorze contreforts surmontés de leurs clochetons et ornés de gargouilles, monstres marins ou fabuleux, le tout exécuté par les tailleurs de pierre Ouvéens. Une flèche de soixante pieds de haut couronne le frontispice, et l'édifice mesure cent quatre-vingts pieds de long sur soixante de large. Il fallait l'énergie d'un Breton, le P. Padel, pour exécuter en six années un pareil édifice. Les onze tribus qui composent le district de Moua se partagèrent la besogne, chacune venant travailler pendant une semaine à la construction. Les plans ont été faits par les missionnaires; les maçons, tailleurs de pierre et sculpteurs ont été formés par eux, aussi les paroissiens de Moua sont-ils justement fiers de leur belle église, qui est leur œuvre et l'œuvre de leurs pères.

C'est là que fut sacré Mgr Bataillon, là qu'il voulut recevoir les derniers sacrements en présence de tout son peuple, là qu'il repose à l'endroit même où s'élevait son trône épiscopal<sup>2</sup>.

Avant de terminer notre excursion aux Wallis, disons un mot des rapports de cet archipel avec la France. Le

1. Louis Henrique : *Colonies françaises du Pacifique*. — Lettre de Mgr Lamaze, 1885.

2. La pieuse coutume s'est établie, à Wallis, de porter les moribonds à l'église pour qu'ils reçoivent les derniers sacrements. Mgr Bataillon tint à s'y conformer; il reçut l'onction des mourants assis sur son modeste trône, dans le sanctuaire de Moua. Tous ses enfants étaient là pleurant à chaudes larmes et priant tout haut pour leur apôtre bien-aimé. (*Annales de la Propagation de la foi*, 1878.)

gouvernement Ouvéen est monarchique, avec cela de particulier que le pouvoir est héréditaire en ligne collatérale, au premier degré. Ainsi, au roi Laveloua succéda sa sœur aînée; après la mort de celle-ci, la couronne revint à sa nièce Amélie, la fille de Laveloua. La bonne reine Amélie nous est déjà connue<sup>1</sup>; elle gouverne encore aujourd'hui avec sagesse son petit royaume.

Depuis le traité d'amitié du 4 novembre 1842, les Ouvéens sont Français de cœur. Ainsi, en 1870, le consul allemand d'Apia voulut acquérir des terrains à Moua et y établir des plantations; il dut se retirer devant les résistances invincibles de la reine. Dix ans plus tard, sir Arthur Gordon, gouverneur des Fidji, fit pressentir les dispositions d'Amélie à l'endroit de l'Angleterre : elle déclara vouloir demeurer indépendante et n'accepter que la protection de la France. Les tentatives des Allemands aux Samoa confirmèrent la reine dans sa résolution, et lorsque le *Decrès* visita les missions, en 1886, elle adressa au commandant, M. de Montequiou-Fesenzac, une demande formelle de protectorat. La France a accepté. Par le traité du 19 novembre 1886, les Wallis sont placées sous notre protectorat effectif, leur pavillon est écartelé des couleurs françaises; un résident, nommé par le Président de la République avec l'assentiment de la reine, a entrée dans le conseil des chefs. Il doit protéger le gouvernement indigène contre les attaques des autres puissances, mais lui laisser sa pleine liberté d'action vis-à-

1. La reine Amélie a toujours montré autant de bon sens que de fermeté dans la conduite des affaires. A présent encore, bien que sa santé soit très éprouvée et qu'elle soit devenue à peu près impotente, elle conserve une grande influence et donne son avis sur toutes les questions de gouvernement. On parle de son fils pour lui succéder, mais il ne manque pas de compétiteurs. — Jamais Amélie n'a voulu grever ses sujets d'impôts. Les *toua*, ou hommes du peuple, pourvoient par des dons volontaires en nature aux besoins de la reine, quand les produits de ses domaines ne lui suffisent pas. Un ministre wesleyen, désireux de s'établir aux Wallis, proposait un jour à Amélie : « Si tu nous reçois, nous te ferons payer tribut par ton peuple, tu auras plusieurs milliers de dollars par an, comme le roi Georges, de Tonga. — Périsses ton erreur avec ton argent, repartit la reine; j'aime mieux voir mon peuple heureux, que de le savoir écrasé par des impôts dont je n'ai pas besoin. »

vis de ses sujets<sup>1</sup>. Si l'on s'en tient là, le protectorat sera bien vu des archipels voisins et excitera leur envie.

Pourquoi donc les Fidji, les Tonga, les Samoa, la Nouvelle-Zélande, christianisées et civilisées par des religieux français, ne sont-elles pas pays français, comme la Nouvelle-Calédonie, Wallis et Foutouna? A coup sûr, la faute n'en est pas aux missionnaires.

## II

### FOUTOUNA

Pour aller des Wallis à Foutouna, nous ferons route vers l'ouest. Et cependant, à parler rigoureusement, Foutouna est à l'est des Wallis. Le 180° longitude de Paris passe entre ces deux îles; nous le franchirons un peu avant d'arriver au but de notre voyage.

Le groupe de Foutouna, que les marins appellent aussi Horn, comprend une grande terre de neuf à dix lieues de tour<sup>2</sup>, comme Ouvéa, et une île moins considérable, nommée Alofi, située au sud-est de la première. Un chenal, large de 1 500 mètres environ, rétréci en maints endroits par des récifs madréporiques, les sépare. La grande île, que nous visiterons surtout, est plus élevée que Wallis. Les collines de cette dernière ne dépassent pas 200 mètres, tandis que Foutouna culmine par 800 mètres, au mont *Pouké*.

Une belle montagne, à la végétation splendide, dont les parois tombent à pic dans la mer, vers l'ouest, et dont les contreforts enchevêtrés descendent par étages à l'est et au sud, voilà Foutouna, telle qu'elle apparaît aux voyageurs. Le *Pouké* s'aperçoit, par temps clair, de quinze et vingt lieues au large. De ce sommet divergent de ravissantes vallées étroites et profondes, qui s'en vont en zigzags dans toutes les

1. Au mois de novembre 1887, le *Fabert* mouillait en rade de Mataoutou. Le commandant Bénier se rendit auprès de la reine pour lui faire savoir que la France acceptait le protectorat des Wallis. Tous les chefs de l'île, réunis en *fono* solennel, remercièrent Amélie d'avoir demandé et obtenu l'amitié de la France, et se déclarèrent heureux de vivre désormais à l'ombre du drapeau français.

2. L'enceinte de Paris mesure neuf lieues de tour. Foutouna et Wallis ont donc à peu près la même superficie que Paris.

directions, et qu'animent de bruyants ruisseaux. L'ensemble offre quelques rapports avec le massif du Cantal, au moins quant au relief. C'est que Foutouna, comme notre Cantal, est une montagne d'origine volcanique, dont les cratères n'ont pas encore dit leur dernier mot. Les tremblements de terre sont fréquents et terribles; le bienheureux Chanel compta jusqu'à dix-neuf fortes secousses dans la même journée.

Cette haute terre de Horn ne présente qu'une seule échancre, l'anse de Sigavé, au sud-ouest, petite crique en pleine côte, beaucoup trop ouverte pour devenir un bon port. Les officiers du *Bucéphale* et de l'*Embuscade*, qui l'ont étudiée en détail, la trouvent insuffisante pour les grands navires, et même dangereuse dans la saison des grains, de novembre à février. L'abordage y est difficile en tout temps, à cause du ressac continu qui se fait sentir le long de la côte.

Nous avons observé qu'aux Wallis l'agriculteur a des précautions à prendre, s'il ne veut pas épuiser le sol. Il n'en est pas de même à Foutouna. La couche épaisse d'humus qui remplit le fond des vallées est d'une fertilité extraordinaire. Ainsi le P. Chevron raconte qu'il vit une feuille de bananier croître, en vingt heures, de 18 centimètres. Pendant la nuit, des rosées abondantes détrempe le sol, qu'un soleil brûlant féconde durant le jour. Voilà pourquoi la plupart des arbres et des plantes de Tahiti se rencontrent à Foutouna<sup>1</sup>.

Nous retrouvons en ce pays la belle race polynésienne dont les Samoans et les Wallisiens nous ont déjà offert des types remarquables. Comme leurs frères kanaks ou Maoris, les Foutouniens sont braves, ardents, belliqueux; ils ont passé des siècles à lutter et à s'entretuer. Ils avouent eux-mêmes que si les missionnaires catholiques n'étaient pas venus leur prêcher la concorde, la paix et la charité, la population aurait fini par disparaître. Autrefois, en effet, Foutouna comptait 4 000 habitants, et Alofi au moins 1 800. Quand le P. Chanel arriva, la grande île n'en avait plus que 800, et l'autre une centaine. Dans l'espace de cinq années, de

1. Tous ces renseignements nous ont été fournis par les lettres du P. Chanel (mai 1840), du P. Chevron (octobre 1841), du P. Servant (19 août 1842), et du P. Poupinel (1858).

1810 à 1815, les habitants d'Alofi avaient été exterminés dans des guerres sauvages.

Il faut dire aussi que le cannibalisme avait fait d'immenses ravages et contribué beaucoup à la dépopulation. On parle avec une juste horreur des cruautés des Fidjiens anthropophages; l'histoire du cannibalisme foutounien n'est pas moins affreuse. Elle nomme un chef qui tua de sa main et mangea tous les membres de sa famille. Niouliki lui-même, le roi qui reçut le P. Chanel, et plus tard le fit assassiner, avait tué sa propre mère, pour se régaler des yeux, du cœur, de la cervelle de cette malheureuse. Après quoi, il avait dépecé le cadavre et envoyé quelque morceau, en présent d'amitié, aux notables de chaque village. Tous le remercièrent de cet excès d'honneur. Mais lorsqu'il vit son peuple diminuer si rapidement, il interdit, sous des peines sévères, de manger la chair humaine. On raconte, à ce propos, qu'un grand chef, très friand de cet horrible mets, proposa à Niouliki de lever la défense. « Oui, reprit le roi, furieux, si l'on mange quelqu'un, c'est toi que je mettrai le premier au four ! » Le chef n'insista pas.

Les superstitions des Foutouniens étaient en rapport avec leur caractère farouche et cruel. Ils attribuaient à leurs dieux toutes les atrocités possibles, et les considéraient comme des êtres d'une barbarie insigne. Un jour, un païen, se promenant avec le P. Chevron, vit une femme qui écrasait sous ses pieds son petit enfant; il dit au Père : « Regarde cette femme, elle a des entrailles de dieux. » Il ne pouvait trouver un terme plus fort pour caractériser une barbarie si odieuse. Lorsqu'un fléau, une épidémie, un cyclone, s'abat-tait sur l'île : « C'est un dieu qui nous mange ! » criaient les indigènes avec une religieuse frayeur. Le roi était vénéré comme le sanctuaire vivant du plus puissant des esprits. Grâce à ce privilège, nul n'eût songé à regarder le souverain comme responsable de ses actes : un Dieu le possédait; donc ses fantaisies, ses fureurs, tout comme ses bontés, étaient sacrées et divines. Il est facile de concevoir pourquoi Niouliki avait tant à cœur de maintenir l'ancien culte.

Nous connaissons à présent le beau pays où Mgr Pompallier laissa le P. Chanel; nous entrevoyons les obstacles

immenses que le Bienheureux et ses frères auront à surmonter pour faire de ces sauvages de fervents chrétiens.

La *Raiātéa* remit à la voile le 7 novembre 1837. Le même jour, le P. Chanel se rendait à Alo, chez le roi des « vainqueurs <sup>1</sup> », avec le Fr. Marie-Nizier et Thomas Boog. Niouliki le reçut en ami, lui donna une case tout près de la sienne, et le déclara publiquement *tabou*, c'est-à-dire chose inviolable. Et cependant, quelle situation pour ce pauvre prêtre de trente-cinq ans, ignorant la langue des peuples qu'il veut évangéliser, n'ayant nulle idée de leurs mœurs, de leurs coutumes, de leurs préjugés, de leurs superstitions ! Il va subir un long et dur martyre de trois années, au milieu de contradictions sans nombre. Trois années d'insuccès, de stérilité apparente. Et puis Dieu lui demandera le sacrifice de sa vie, à l'heure même où la moisson semble blanchir.

L'apostolat du P. Chanel présente comme deux phases. Dans la première, la plus longue, il ne possède pas encore, ou possède mal le dialecte foutounien. Il étudie cet idiome difficile, il baptise quelques enfants moribonds, et il souffre. Sa pauvreté est extrême. Mgr Epalle, qui le visita en 1839, nous a décrit la case de l'apôtre : un petit autel en bois brut, des cailloux pour parquet, un tronc d'arbre jeté en travers et servant d'oreiller durant la nuit, des vêtements qui tombent en lambeaux, des ornements sacerdotaux, ses instruments de labour, la hachette qui fut l'instrument de son supplice, voilà tout le contenu de son domicile. Dès qu'il put se faire comprendre, il essaya d'instruire les insulaires : les résultats furent presque nuls. Il écrivait au Père général, le 16 mai 1839 : « Vingt baptêmes, dont trois d'adultes, tout le reste d'enfants, et tous en danger de mort, sont toute la

1. Foutouna se divisait en deux tribus ennemies et toujours en luttés, celle de Sigavé, à l'ouest, et celle d'Alo, au sud et à l'est. Les deux partis prenaient le nom de « vainqueurs » et « vaincus », qu'ils changeaient, suivant les hasards de la guerre. — Aujourd'hui les dénominations subsistent : la tribu d'Alo s'appelle la tribu des « vainqueurs », Alofi lui appartient. Mais le catholicisme a mis fin aux hostilités. Cependant, l'an dernier, une guerre faillit éclater entre les deux tribus. Le P. Quiblier se hâta de donner une bonne retraite à ses paroissiens, et une paix cordiale fut signée, en guise de résolution pratique.



moisson recueillie pendant dix-huit mois ! » On sent percer en ces lignes, non le découragement, mais la douleur du serviteur de Dieu. Un travail profond s'opérait pourtant dans les esprits et dans les cœurs : la charité, la bonté exquise du Père ne pouvaient laisser insensibles ceux qui en bénéficiaient. Le P. Chanel, en effet, se prodiguait aux blessés pendant les jours de guerre, donnait ses soins aux malades, visitait les nécessiteux ; il guérit même d'un mal très grave Mousoumousou, le premier ministre du roi. Les Foutouniens ne le nommaient plus que « l'homme à l'excellent cœur », Tagata aga malié, et témoignaient une sympathie marquée pour le *lotou* du prêtre blanc.

Alors l'apostolat du Bienheureux entre dans une phase nouvelle, plus consolante et plus fructueuse. Un petit nombre de catéchumènes se montrent disposés à rejeter toutes leurs superstitions. Le Père les instruit avec zèle, les reçoit souvent chez lui ; mais il sent bien qu'il arrivera à peu de chose, tant qu'il n'aura pas gagné le roi à Jésus-Christ. Il se met donc tout entier à cette œuvre difficile, multiplie ses visites à la case royale, et fait souvent tomber le discours sur les dogmes chrétiens. Niouliki l'écoute avec plaisir, sans manifester toutefois aucune velléité de conversion. Il avait trop d'intérêt à laisser vivre un paganisme dont il était le grand-prêtre, auquel il devait toute son influence, qui innocentait tous ses actes. Ses mauvaises dispositions étaient soigneusement entretenues par les anciens, qui, eux aussi, tenaient pour le vieux culte.

Quand Niouliki et les anciens virent croître le nombre des catéchumènes, ils tinrent conseil, et prirent la résolution d'arrêter, coûte que coûte, les succès du missionnaire. « Cessez, disait une proclamation royale, cessez de visiter le prêtre blanc, pour apprendre de lui cette chose que l'on nomme la religion, autrement il mourra ! » Un événement porta au comble la colère du roi : son fils aîné Meitala, et sa fille Flore, embrassèrent, sans lui demander conseil, le *lotou* de l'étranger. Dès lors, Niouliki et son ami Mousoumousou n'eurent plus qu'un dessein en tête, celui de faire périr l'homme de Dieu. Un jour que les deux amis s'entretenaient de ce projet : « Faites ce que vous voudrez, dit le roi ; je

chérés le blanc parce que j'ai vécu avec lui. Je ne vous dis pas : frappez-le ; mais je ne rejette pas cette mesure ; faites ce que vous voudrez. — Demeurez tranquille, reprit Mousoumousou ; confiez-nous l'affaire et nous agirons à notre volonté. » C'était l'arrêt de mort du missionnaire.

Le mercredi 28 avril 1841, Mousoumousou et ses complices incendient les cases de plusieurs catéchumènes, accablent de mauvais traitements Meitala et sa sœur, puis gagnent *Poï*<sup>1</sup>, où habite le P. Chanel. Le missionnaire se trouvait seul ce jour-là ; il avait envoyé le Fr. Marie-Nizier visiter un malade, dans une vallée des « vaincus », à Sigavé. L'un des bandits pénètre dans la maison du Père, sous prétexte de lui demander un remède. Le P. Chanel se dispose à le satisfaire, quand arrivent les conjurés, armés de casse-tête. Ils se ruent sur lui, le frappent à coups redoublés ; la victime ne pousse pas un cri, pas une plainte, elle se contente de répéter : *Malié touai!* « Très bien, c'est très bien pour moi ! » Elle git à terre, inondée de sang, mais vivante encore. Un néophyte s'approche, et veut lui donner quelques soins ; le Bienheureux répond doucement : « Ma mort est pour moi un grand bien ! » Cependant les assassins prennent les menus objets, les pauvres hardes qu'ils peuvent trouver. Mousoumousou les rappelle avec colère à leur sinistre besogne : « Allons, que quelqu'un tue le prêtre ! » Il crie en vain, nul ne lui obéit, chacun songe à mettre en sûreté sa part de butin. Alors, saisissant la hachette du missionnaire, il lui en donne un grand coup sur le haut du crâne. L'instrument pénètre si avant, que le meurtrier est obligé de le secouer avec force dans tous les sens pour le retirer. C'est à ce moment que le Bienheureux rend à Dieu son âme triomphante.

Le crime était consommé. Le roi Niouliki, Mousoumousou, avec quelques femmes, creusèrent une fosse tout auprès du lieu où le P. Chanel avait souffert le martyre et y enterrèrent son corps. Pour les assassins, tout était bien fini à jamais : la religion du prêtre blanc avait péri avec lui. Ils ignoraient la prophétie de l'homme de Dieu : « Qu'importe que l'on me

1. Le village de Poï, où fut martyrisé le bienheureux Chanel, est situé sur la côte septentrionale de Foutouna, dans le district de Toua (royaume d'Alo).

tue, ou qu'on me laisse vivre, la religion est plantée dans l'île, elle ne se perdra pas par ma mort. » Nous verrons bientôt l'accomplissement de cette parole<sup>1</sup>.

Lorsque Mgr Pompallier apprit la mort du P. Chanel, il implora l'appui de M. Lavaux, commandant de la station navale de Tahiti. L'amiral, fidèle aux vieilles traditions de la France, mit la corvette *l'Allier* à la disposition de l'évêque. Au mois de janvier 1842, le navire parut devant Sigavé. La frayeur des habitants fut extrême, tant ils redoutaient des représailles sanglantes. Mais Monseigneur ne songeait pas à venger le martyr, il réclamait seulement sa dépouille et les objets lui ayant appartenu. Le commandant du Bouzet, somma donc le parti de Niouliki d'apporter au navire les restes du missionnaire ; à cette condition, il promettait de ne pas recourir aux armes. Niouliki venait de mourir misérablement. Les chefs de son parti, étonnés d'une telle clémence, consentirent à ce que l'on exigeait. L'un d'eux, Mapigi, ami du Bienheureux, déterra son corps et le porta avec grand respect à bord de la corvette<sup>2</sup>. Il était accompagné d'une trentaine de catéchumènes, qui supplièrent l'évêque de leur envoyer un autre prêtre, pour les instruire et verser sur eux « l'eau sacrée ».

*L'Allier* avait amené de Wallis plusieurs catéchistes et des Foutouniens convertis au catholicisme. Parmi ces derniers était le jeune chef Sam-Kélétaona, qui se fit l'apôtre des « vaincus » avec zèle et sagesse. Si bien qu'à la mort de leur roi, les gens de Sigavé lui décernèrent l'autorité suprême. De leur côté les « vainqueurs » manifestaient le même empressement à se faire instruire. Averti de ces bonnes dispositions, Mgr Pompallier revint au mois de mai suivant, amenant avec lui deux nouveaux missionnaires, les PP. Servant et Roulleaux. Presque tous les insulaires imploraient avec

1. Ce récit du martyre du bienheureux Chanel est extrait, en grande partie, des pièces du procès de béatification. — Cf. *Vie du bienheureux P. Chanel*, par le P. Nicolet, S. M.

2. Les reliques du bienheureux Chanel ont été transportées à Lyon, à la maison-mère des PP. Maristes (1851). Le calice, le missel, la soutane ensanglantée, la chasuble, le rituel du martyr, le casse-tête dont il a été frappé, se trouvent aujourd'hui dans l'église de Poï.

larmes la grâce du baptême. Monseigneur eut la joie d'administrer le baptême et la confirmation à cent quatorze d'entre eux, les autres furent préparés peu à peu à la même faveur. Le sang du juste, versé à Poi, obtenait à ces pauvres païens le pardon et la vraie foi.

Après huit mois de séjour, le P. Servant pouvait écrire : « Déjà nous avons deux églises, huit cent quarante insulaires baptisés, et, suivant toutes les apparences, les catéchumènes qui nous restent encore, au nombre de deux ou trois cents, recevront bientôt le sacrement de la régénération.... En outre, le très grand nombre de nos néophytes pourra être admis sous peu à la table sainte. Depuis notre arrivée, le roi et la reine ont le bonheur de communier souvent, ainsi que les néophytes de Wallis qui sont venus ici<sup>1</sup>. » Ce n'est pas à dire que les missionnaires ne rencontrèrent sur leur route aucun obstacle, ils eurent beaucoup à souffrir de la part d'esprits brouillons qui voulaient rallumer la guerre entre les deux partis foutouniens, et qui entravaient par tous les moyens la construction des églises.

La religion catholique a transformé les farouches habitants de Foutouna. Les voyageurs sont unanimes à vanter leur affabilité, leur douceur, leur moralité parfaite. Autrefois les Foutouniens pillaient les navires qui se perdaient sur leurs rivages, aujourd'hui ils secourent les naufragés; ils font main basse sur tout ce qu'ils trouvent à leur goût, à présent le vol est inconnu chez eux : on peut vivre sans défiance, laisser sa porte ouverte, et l'armoire sans serrure. Des *censeurs publics* veillent au maintien de l'ordre et prennent garde que rien ne se fasse contre les lois de Dieu ou contre celles du pays. Toutes les nuits, ils font des rondes dans les villages à eux assignés. S'ils rencontrent un délinquant, ils le dénoncent, le dimanche suivant, à l'assemblée des chefs, qui ne manque pas d'infliger au coupable une punition salutaire. Cette institution, que les missionnaires ont trouvée établie et qu'ils ont sagement perfectionnée, les a beaucoup aidés à civiliser le peuple foutounien. Que de vices, que d'abus, que d'amusements honteux, les

1. Lettre du 22 février 1843.

censeurs ont fait disparaître, grâce à leur surveillance attentive.

Sans doute la plupart des marins et des voyageurs admirent les prodiges opérés par la grâce, à Wallis et à Foutouna, mais il s'en trouve d'autres qui n'ont pas assez de malédictions contre les missionnaires, et les puniraient volontiers d'avoir inspiré à ces braves gens l'honnêteté chétienne. L'un d'eux à qui l'on demandait, moyennant paiement, un peu de farine pour les Pères, répondit d'un ton plein de haine : « Oui, si elle devait les empoisonner, je leur en donnerais volontiers ! » Et la cause de cette brutalité ? C'est qu'il n'est plus possible d'entrer à Foutouna pour se livrer au libertinage, c'est que les indigènes sont renommés pour leurs mœurs excellentes <sup>1</sup>.

Aussi Dieu les a bénis. Par la chasteté, par l'indissolubilité du mariage chrétien, les missionnaires ont rendu la vigueur, la beauté, la fécondité à une race dont la dégénérescence et l'épuisement frappaient d'étonnement les plus savants observateurs. La population ne cesse de croître, elle dépasse aujourd'hui 1 500 âmes. Le nombre des naissances est presque deux fois supérieur à celui des décès.

Quinze à seize cents habitants, cela ferait en France une paroisse moyenne. Là-bas il a fallu en établir deux, à cause des grandes distances qui séparent les hameaux, tous échelonnés le long des côtes, et surtout à cause de la très ancienne division des Foutouniens en deux factions rivales, les « vainqueurs » et les « vaincus ». Chaque parti a son église : Notre-Dame des Martyrs, chez les « vainqueurs » d'Alo ; Saint-Joseph, chez les « vaincus » de Sigavé. Trois prêtres dirigent cette belle chrétienté, des Frères de Marie, des religieuses européennes et indigènes, instruisent la jeunesse dans les écoles. Les églises sont bâties en pierres de taille, comme celles de Wallis ; ce sont les habitants eux-mêmes qui les ont construites, sous la direction des missionnaires. « Comment, écrit un voyageur, a-t-on pu apporter de si loin, par des chemins si mauvais, de si énormes blocs de pierre, alors qu'on était réduit aux seuls bras des hommes ? C'est vrai-

1. Lettre du P. Violette, 15 juin 1858.

ment prodigieux ! Cela prouve tout à la fois la force des Foutouniens et leur attachement généreux à la religion. » Le lieu du martyr du bienheureux Pierre Chanel n'a pas été oublié. Poï a maintenant sa basilique, de plus en plus fréquentée par les pèlerins. Le monument mesure quarante pieds de diamètre sur soixante de hauteur ; il est de forme octogonale. Sur chaque côté, s'ouvre une grande porte à double battant, que surmonte une fenêtre géminée garnie de vitraux. En dehors et tout autour, court une véranda qui élargit l'édifice et lui sert de contrefort. L'ensemble, aussi original qu'élégant, produit le meilleur effet. Si nous pénétrons à l'intérieur, nous vénérerons la tombe où fut d'abord déposé le corps du martyr, l'endroit où il tomba épuisé et mourant sous le coup de hachette de Mousoumousou. Voici encore le casse-tête, la lance et les autres instruments de son supplice, la soutane teinte de son sang, le petit calice, le missel, l'aube et l'ornement dont il venait de se servir à l'autel. Tout le sol qui fut arrosé du sang du martyr est recouvert d'une longue dalle ; les Foutouniens se plaisent à la couvrir de baisers. Là s'élève un magnifique autel en marbre, don du cardinal Moran, archevêque de Sidney. La France est représentée par toutes ces petites lampes suspendues autour du tombeau. L'une d'elles porte cette inscription : *Aux prémices des martyrs d'Océanie, les prémices des martyrs de Lyon*. Elle a brillé dans une circonstance solennelle à la crypte de Saint-Irénée de Lyon, avant d'être offerte au sanctuaire de Poï<sup>1</sup>.

La béatification du P. Pierre Chanel, le 17 novembre 1889, fut l'occasion de grandes fêtes religieuses et civiles, aux Tonga, aux Samoa, à Wallis et à Foutouna. Les rois de Sigavé et d'Alo, la reine d'Ouvéa, se signalèrent entre tous. Mais la tribu d'Alo, où le Bienheureux a souffert le martyr, s'est montrée particulièrement fière et heureuse des honneurs décernés à son apôtre. Les Pères hésitaient à insérer, dans le cantique de circonstance, les noms de ses meurtriers, par respect pour leurs enfants et pour le roi actuel, Soané Malia Mousoulamou, qui prit part lui-même au drame sanglant

1. Lettre circulaire de Mgr Lamaze, Apia, 17 mai 1891, à l'occasion des triduum en l'honneur du bienheureux Chanel.

de Poï<sup>1</sup>. Or, c'est cette partie du cantique qui est chantée avec le plus d'entrain, dans la tribu; de tout leur cœur, les habitants d'Alo confessent le crime de leurs pères : « Ce n'est pas à Sigavé ni ailleurs qu'il a été assassiné, mais chez nous! » — La marine française avait une place d'honneur aux fêtes de Poï, présidées par Mgr Lamaze (25 septembre 1890). L'amiral Regnault de Presménil avait mis le *Volta* à la disposition du vicaire apostolique. Le commandant, M. Huguet, voulut bien prendre à son bord quatre cents pèlerins d'Ouvéa, y compris le résident français, les missionnaires, les séminaristes de Lano; il les débarqua à Sigavé. Plus de deux mille personnes prirent part au triduum. Le premier jour, l'office pontifical fut célébré en présence du résident, de l'état-major, en grande tenue, et de nos marins sous les armes. Le lendemain, au moment de la grand'messe, le *Volta* mouillait en face de Poï, le plus près possible du monument. Au nom de la France, il salua de vingt et un coups de canon notre saint et glorieux compatriote. Les échos des hautes montagnes de Foutouna redirent joyeusement ces détonations solennelles, tandis que les insulaires étaient tout transis d'effroi.

La France catholique était là à sa place; elle rendait honneur à un de ses fils sur une terre française. Car depuis trois ans déjà son drapeau abritait Foutouna. — Dès 1842, les rois d'Alo et de Sigavé, avec leurs conseils, avaient placé leurs États sous la protection de la patrie du P. Chanel. Quels motifs les y poussaient? L'intérêt sans doute, mais aussi l'admiration que leur avait inspirée la conduite digne

1. « Il y a un an, nous écrit Mgr Lamaze (7 mars 1894), j'enterrais le dernier survivant des six meurtriers du bienheureux Chanel, Mousoulamou Soané Malia (Jean-Marie), roi d'Alo, excellent chrétien, comme son successeur et son voisin, le roi de Sigavé. »

Mousoumousou se convertit peu de mois après le crime. Mgr Bataillon le baptisa sous le nom de Maulisio (Maurice). En 1845, il fut saisi d'une maladie toute semblable à celle qui avait emporté le roi Niouliki : son corps tomba en putréfaction. Il ne se plaignit jamais, et voulut être transporté à l'endroit même où était mort le P. Chanel. C'est là qu'il rendit son âme à Dieu (15 janvier 1846), après une douce et pieuse agonie.

et bienveillante du commandant du Bouzet. Ces barbares se prirent de respect, presque d'affection, pour la nation magnanime qui venait si loin défendre ses enfants. Lors d'une visite de Mgr Lamaze, en 1881, les deux rois le supplièrent d'obtenir plus qu'un simple traité d'amitié ; ils imploraient le protectorat français, en bonne et due forme, « pour eux et leurs peuples trop petits pour subsister seuls ». Est-ce parce que la démarche venait d'un évêque, ou bien parce que la chrétienté Foutounienne jouissait d'une trop bonne réputation ? Je ne sais. Toujours est-il que, six ans plus tard, les rois durent présenter à nouveau leur requête au commandant du *Decrès*, M. Laguerre. Cette fois, l'affaire réussit à souhait : la France accorda son protectorat aux îles de Foutouna et Alofi, avec les mêmes avantages concédés à Wallis, l'année précédente. La décision du gouvernement français fut signifiée très solennellement aux rois et aux chefs, en juin 1888. Trois navires de guerre, le *Fabert*, le *Duchaffault* et le *Decrès*, parurent à la fois dans l'anse de Sigavé. Les insulaires ne se sentaient pas de joie en voyant ce que la France faisait pour eux. Peu après, arrivait encore la *Dives*, amenant à son bord le gouverneur de la Nouvelle-Calédonie. Les rois, les chefs, toute la population valide se pressait à Sigavé pour admirer les *Falani*, et assister à la ratification du traité. Le 29 juin, en la fête de saint Pierre et saint Paul, une messe solennelle fut célébrée, à laquelle étaient présents le gouverneur, les commandants et les états-majors des navires ; une douzaine de soldats rendaient les honneurs militaires. Après la grand'messe, on hissa le drapeau français à un mât de pavillon, pour le saluer de coups de canon et de feux de salve. Les jours suivants, les enfants ne cessaient de répéter à pleine voix : *Potez êmes ! Léposez êmes !* (Portez armes ! Reposez armes !) Ils avaient entendu ces commandements à l'église pendant la grand'messe<sup>1</sup>.

1. Le foutounien, dont le P. Grezel a composé le premier dictionnaire, possède nos voyelles et dix consonnes seulement *f, g, k, l, m, n, p, s, t, v*. Il ne connaît pas l'*r* et le remplace par une *l*, dans les mots étrangers : ainsi le mot anglais *Peter* (Pierre) devient *Pétélo*. Les indigènes appelaient ainsi le bienheureux Pierre Chanel ; *Pater* (père) devient *Patélé*, nom donné aux missionnaires catholiques. Le foutounien n'a pas non plus les nasalités



L'histoire de Wallis et Foutouna, durant les cinquante dernières années, pourrait s'intituler : « Comment se crée une colonie française. » Nous y admirons cet esprit de dévouement chevaleresque, né du christianisme seul, qui a presque toujours animé notre politique coloniale.

Lorsque telle ou telle nation européenne, — je ne précise pas, — songent à s'appropriier une terre lointaine, leurs entreprises portent d'ordinaire l'apparence d'une spéculation commerciale. Elles semblent n'ambitionner qu'une chose : des débouchés pour leur négoce, des consommateurs pour leurs produits. Le commerçant arrive le premier au pays convoité; parfois il est en même temps ministre d'une secte protestante, « mais ces deux natures se confondent, et la première l'emporte généralement sur la seconde, la dirige ou l'inspire<sup>1</sup> ». Prédicants et négociants sont bien décidés à faire une rapide fortune, ils se démènent, étudient les ressources du pays et le rançonnent plus ou moins. Un beau jour, les indigènes se montrent revêches, et, soit par pure méchanceté, soit par justes représailles, mettent en péril la vie de l'étranger. Mais celui-ci n'a pas manqué d'arborer le pavillon national sur sa demeure. A la première menace, il déclare que toute injure à lui faite est une insulte aux couleurs de sa patrie. Un navire de guerre survient, qui prend la défense du compatriote, châtie les malheureux qui ont peut-être été les victimes, et promet de revenir si le pavillon est encore outragé. D'autres commerçants se joignent au premier arrivé, vendent aux indigènes les produits de leur pays à des prix exorbitants, achètent à bas prix les matières premières qu'ils trouvent sur place; un comptoir s'établit, bientôt il y a un agent, un consul de la métropole : l'annexion n'est qu'une affaire de temps. Telle est la colonisation purement mercantile.

Tout autre est notre mobile d'action. La France, — c'est

*an, on, in* : le nom du P. Chevron se transformait en *Sevelio*. Cependant, quand le *g* se trouve placé entre deux voyelles, il équivaut presque à une nasalité : Sigavé se prononce à peu près *Singavé*. Remarquons aussi que les mots se terminent toujours par une voyelle, et qu'il n'y a pas de voyelles muettes.

1. Colonel Niox, *l'Expansion européenne*, p. 4.

un fait que nul n'oserait nier, — cherche avant tout à inspirer aux populations de la sympathie, à se les assimiler doucement, à les civiliser, à les rendre heureuses. « Ce sont les hommes d'esprit ardent, les désintéressés et les dévoués qui ouvrent la route : missionnaires, voyageurs, marins et soldats. Le commerçant ne vient qu'ensuite, et le commerçant sérieux ne vient souvent que trop tard, lorsque les étrangers ont déjà pris les meilleures places<sup>1</sup>. » Presque toujours le missionnaire s'en va d'abord ; c'est lui qui nous a ouvert les ports chinois, l'Annam, le Tonkin, la Nouvelle-Calédonie, Tahiti, Wallis, Foutouna et bien d'autres régions encore. Lui, le vrai désintéressé, part presque sans ressources, et nullement désireux d'en acquérir, il prêche la vraie doctrine civilisatrice, il prie, il souffre. Souvent il ne rencontre que l'ingratitude et les supplices. Alors la France envoie ses soldats au secours de ce pauvre prêtre ; on tire quelques coups de canon, parfois on débarque une poignée d'hommes qui courent joyeusement défendre leur frère. La persécution est arrêtée, le monarque sanguinaire humilié, et la justice reprend tous ses droits. Puis nos officiers se transforment en diplomates, comme Dupetit-Thouars à Tahiti, Rigault de Genouilly en Cochinchine, Febvrier-Despointes à la Nouvelle-Calédonie, l'amiral de Cuverville au Dahomey, le commandant du Bouzet à Wallis et à Foutouna ; ils apportent « dans cette nouvelle tâche l'esprit qui fait l'honneur de notre armée et de notre flotte, mais qui, la plupart du temps, est étranger sinon antipathique aux procédés de négoce ». Et voilà pourquoi tant de contrées ont demandé d'elles-mêmes notre protectorat, sans que nous ayons rien fait directement pour l'établir chez elles. Le dévouement désintéressé a pris même sur les natures les moins cultivées, même sur ceux que nous nommons sauvages, et qui, hier encore, étaient des barbares.

1. Colonel Niox, *Expansion européenne*, p. 3. — A Wallis, tout le commerce est aux mains de sept « traders » anglais ou allemands ; ce sont également deux « traders » étrangers qui accaparent celui de Foutouna.

BULLETIN  
DES SCIENCES SOCIALES

---

LES

IMPOSSIBILITÉS ÉCONOMIQUES DU COLLECTIVISME

Notre précédent article montrait en action la théorie collectiviste, et dépeignait le dur esclavage qu'elle prépare à ceux qu'elle prétend affranchir ; toutefois, nous déclarions ne vouloir pas nous en tenir à cette réfutation par l'absurde. Examinons aujourd'hui, si le bouleversement de toutes les relations humaines, le démenti donné aux aspirations morales les plus nobles, par la suppression de la famille, la violence faite aux instincts les plus féconds de l'activité, par l'anéantissement de la propriété, le nivellement imposé à toutes les aptitudes, par la réglementation universelle du travail, exigés comme préliminaires de la révolution socialiste, sont véritablement réclamés par la justice, comme les conditions nécessaires de l'humanité élevée à son plus haut degré de développement, ou s'ils ne seraient pas, au contraire, le renversement de toute société et le retour à la plus hideuse barbarie.

1

Que vaut le collectivisme, au point de vue économique ? Dans la réponse à cette question nous prendrons principalement pour guide, un livre où nous avons rencontré l'exposé le plus clair et le plus consciencieux des arguments sur lesquels les collectivistes étayent leur système<sup>1</sup>. On a comparé la lecture des ouvrages de Karl Marx à un casse-tête chinois. Le rapprochement n'est pas forcé. L'auteur emploie, la plupart du temps, les termes usuels dans un sens défini arbitrairement par lui et qui diffère de l'acception communément reçue, de sorte

1. *Le Collectivisme et ses conséquences*, par le comte de Bousies. In-12, pp. 246. Bruxelles, Société belge de librairie, et Paris, Guillaumin, 1894.

que, pour le comprendre, on doit faire dans son esprit un travail presque continuel de transposition. Aussi M. le comte de Bousies a-t-il rendu un service signalé, non seulement à ceux qui désirent posséder en quelques pages un résumé complet et fidèle du système collectiviste, dans son état actuel de développement ; mais encore à ceux qui, se proposant de faire une étude approfondie des œuvres du célèbre agitateur, veulent en prendre à l'avance une idée générale<sup>1</sup>.

A côté de Karl Marx se place Lassalle, juif comme lui, moins subtil logicien que lui, mais écrivain d'une plume plus dégagée<sup>2</sup>. Tous deux, du reste, se sont renfermés dans le rôle facile de critiques, livrant assaut au capital et à l'organisation sociale qui repose sur lui. Schœffle seul s'est hasardé à donner un plan économique du socialisme<sup>3</sup>. On peut dire qu'en ces trois auteurs on entend la nouvelle école réformatrice.

Toute l'argumentation collectiviste repose sur la notion de la valeur. Celle-ci est double, la *valeur d'usage*, qui constitue proprement la *valeur* d'un objet et qui est exactement le prix de la main d'œuvre nécessaire à sa fabrication ou à sa production, et la *valeur d'échange*, qui est le prix de vente ou la valeur réalisable de l'objet confectionné. Or, dans l'état économique actuel, ce prix de vente ou valeur d'échange, est toujours supérieur au prix de fabrication ou valeur d'usage, et c'est précisément de cette plus value frauduleusement ajoutée à la valeur d'usage que s'alimente le capital. C'est elle que l'organisation collectiviste a pour mission de faire disparaître, en ramenant la valeur d'échange au taux de la valeur d'usage ; en d'autres termes, sous le régime collectiviste, tous les objets devront être livrés au prix de revient, et le prix de revient sera établi d'après la somme nécessaire à l'entretien journalier de l'ouvrier et de sa famille<sup>4</sup>.

1. Le principal ouvrage de Karl Marx (son vrai nom est Mordechaï) est *Le Capital* ; il a été traduit en français par M. Roy.

2. Ce livre de Lassalle est intitulé *Capital et travail*. Il déclare lui-même avoir beaucoup pris dans la *Critique de l'économie politique* de Marx.

3. L'ouvrage le plus connu et le plus original de Schœffle est sa brochure intitulée : *la Quintessence du socialisme*, qui a été traduite en français par B. Malon.

4. Le lecteur ne doit pas prendre ce terme dans la noble et ample acception que lui donne le langage des peuples civilisés, surtout des chrétiens. Le socialisme, qui a répudié toute autorité, ne s'est pas laissé arrêter par la

On voit qu'il n'est pas tenu compte de l'intérêt du capital engagé, des risques subis par l'entrepreneur, de la rémunération de la direction, du travail des machines, en un mot de tout ce qui, dans l'état actuel, constitue l'apport du capitaliste. C'est que le capital, qui était une usurpation, a fait retour à la collectivité.

Marx se sert d'une seconde argumentation pour démontrer l'illégitimité du capital. Un ouvrier, dit-il, produit en un certain nombre d'heures la valeur de son entretien. Le patron lui paye cette valeur, mais en exigeant de lui un plus grand nombre d'heures de travail : celles-ci forment un excédent qui alimente uniquement le capital.

Lassalle signale un autre profit illégitime dans le commerce. Aujourd'hui l'échange se fait rarement d'un objet confectionné contre un autre. On s'approvisionne sur le marché commun, c'est-à-dire que l'ouvrier façonne des marchandises dont il n'use pas pour lui-même, et celui qui les lui achète, ne les acquiert que pour les vendre : c'est le commerce. Or, le commerçant vend plus cher qu'il n'a acheté, et ainsi, il se forme un capital aux dépens du consommateur. Le commerce est soumis à des vicissitudes que Lassalle appelle les conjonctures ; mais celles-ci profitent toujours au capitaliste uniquement, et non à l'ouvrier qui n'est jamais payé que pour la valeur d'usage.

Du moins les ouvriers peuvent-ils attendre quelque amélioration de leur sort, des perfectionnements réalisés par le progrès industriel ? Nullement. On produit plus vite et davantage, mais le prix de la journée de l'ouvrier reste le même, le capitaliste seul bénéficie du surplus de production réalisé par la machine.

La propriété foncière n'échappe pas plus que l'épargne, à cette réprobation universelle qui enveloppe tout capital, sous quelque forme qu'il paraisse. La terre est, de sa nature, un bien commun à tous ; comment un individu pourrait-il s'arroger le droit d'en détenir une parcelle ? Comment surtout le hasard de la naissance

fragile barrière du mariage civil. Le femme forme des liens, inspirée par ses désirs. Ses engagements ne peuvent excéder la durée de ses penchants ; c'est la fidélité conjugale, même après les blessures du cœur, qui est le désordre. Telle est la doctrine immonde développée par Bebel dans son ouvrage intitulé *die Fraue*. Faut-il s'étonner de voir le socialisme, toutes les fois qu'il triomphe, même passagèrement, s'empresse d'égaliser la fille mère à la femme légitime ?

aurait-il la vertu d'en investir celui qui n'a fait aucun effort personnel pour se l'attribuer? De plus, l'homme ne peut vivre ni travailler convenablement, ni jouir de sa liberté, s'il ne possède sa part proportionnelle de la terre; par ce côté encore, le capital, lorsqu'il affecte la forme de la propriété foncière, constitue une usurpation flagrante au détriment de ceux qu'elle empêche d'y participer.

Nous venons de reproduire les principaux arguments d'écrivains collectivistes, en les allégeant de certains développements parasites qui ne font qu'alourdir le raisonnement, sans le fortifier. Mais s'ils se montrent résolus, aussi longtemps qu'il s'agit seulement de monter à l'assaut de la société actuelle, ils deviennent tout à coup hésitants lorsqu'on les met en demeure de développer le plan du régime nouveau qu'ils veulent lui substituer. Doutent-ils eux-mêmes de la solidité de leur conception? Craignent-ils de dévoiler certaines conséquences de leurs principes, surtout en ce qui concerne la famille et l'hérédité? Schœffle seul, avons-nous déjà dit, a été assez audacieux, je serais tenté de dire assez cynique, pour étaler la réforme économique et sociale qui doit sortir du nouvel évangile. On a prétendu qu'il ne partageait pas absolument les idées qu'il a exposées, mais, répond avec raison M. de Bousies, ceci n'a aucune importance et nous devons prendre son projet comme le vrai tableau final du socialisme, parce que : 1° toute autre solution est incompatible avec les doctrines de l'école et serait repoussée par les socialistes eux-mêmes; 2° Schœffle n'a jamais été démenti et toutes les déclarations des chefs actuels du socialisme aboutissent à ses conclusions. En examinant les conséquences de la théorie socialiste, on se trouve à chaque instant ramené au plan élaboré par Schœffle <sup>1</sup>.

## II

Avant de pousser plus loin notre enquête, examinons ce que vaut la définition de la *valeur* sur laquelle Marx appuie toute son argumentation contre la légitimité du capital.

Et d'abord, est-il certain que la valeur d'un objet soit exactement mesurée par le temps que sa façon a exigé? Il est vrai que

1. *L. c.*, p. 29.

plusieurs socialistes font entrer dans la valeur d'usage le prix de la matière première, et même l'usure de l'outillage. Mais, même augmenté de ces deux éléments, le prix du temps calculé au taux nécessaire pour lui faire produire l'entretien de la famille ne représente pas toute la valeur d'usage d'un objet ; il faut y ajouter la direction. Car c'est souvent elle qui, par une ingénieuse application du travail de l'homme ou de la machine, donne à une matière première très commune, une utilité ou un agrément qui la font préférer à des objets plus précieux en eux-mêmes.

Or, n'est-ce rien pour un homme de sacrifier son repos et de jeter sa vie dans cette lutte ardente de l'industrie contre les rivalités nationales et étrangères ? Son entreprise ne court-elle pas des risques où peuvent sombrer sa fortune et sa réputation ? De bonne foi, pense-t-on que les capitaux se livreront en pâture aux soucis dévorants de l'industrie et du commerce, s'ils ne doivent rendre aucun profit à leur propriétaire, alors que celui-ci pourrait couler dans l'oisiveté une vie plus modeste, mais exempte d'inquiétudes ? Quel mobile autre que l'intérêt et la possibilité d'un gain considérable, serait capable de lui faire affronter les risques graves, aujourd'hui inséparables du cours des affaires ? En d'autres termes, supprimez la plus-value et du même coup vous faites se dérober le capital.

Je sais bien que l'on va me répondre que l'État s'étant substitué aux capitalistes, ou plutôt étant devenu l'unique capitaliste, il n'y a pas à redouter une grève des capitaux désormais aux ordres du gouvernement. Examinons de près les conditions économiques que créerait cette situation.

L'État ne peut alimenter le travail qu'en fournissant les matières premières. Or, est-il prouvé qu'il sera plus habile à les découvrir et à se les procurer dans les meilleures conditions possibles, que l'industrie privée ? Dans la construction des ateliers, dans le choix des procédés, dans le montage et l'entretien de l'outillage, se montrera-t-il plus ingénieux inventeur que le particulier aiguillonné sans cesse par l'ambition de la renommée et l'amour du gain ? Le verra-t-on plus ménager dispensateur de ses deniers que le capitaliste individuel ? La direction ne sera pas moins indispensable au travail social qu'elle ne l'était au travail privé ; l'obtiendra-t-on active, dévouée, sans la rémunération par laquelle se l'assure le capitalisme actuel ? Nous voyons à l'œuvre, en France et ailleurs, l'in-

dustrie officielle; les récents débats sur les résultats financiers de la fabrication des allumettes chimiques de mauvaise qualité que nous sert le monopole, sur le rendement des lignes de chemins de fer exploitées directement par lui, ont mis en évidence cette conclusion que l'État, non seulement chez nous, mais au delà de la frontière, en Allemagne notamment, travaille plus chèrement et moins bien que les particuliers intéressés à faire rendre au capital tout ce qu'il peut donner. L'organisation nouvelle, c'est l'extension du fonctionnarisme au domaine économique; or, le sort du fonctionnaire est assuré, quel que soit le résultat de l'entreprise, et, quant à l'ouvrier, n'est-il pas évident que le sentiment du 1/38 000 000 d'avantages qui peut lui revenir de la prospérité publique, est un stimulant bien faible pour son activité et son dévouement? En tout cas, c'est une plus-value au moins égale à celle réclamée par le capital individuel, que devra s'imposer le travail social, pour satisfaire aux exigences naturelles de la direction dans toute industrie et dans tout commerce.

Les personnes peu familiarisées avec le jeu de l'organisation économique d'une vaste société, où les besoins ne peuvent être satisfaits que par la division du travail et par l'échange continu des produits, peuvent être ici dupes d'une illusion. La collectivité, dit-on, aura fait rentrer au préalable dans la masse commune, tous les capitaux privés; soit, mais ce capital, au fur et à mesure qu'il sera dépensé, pour mettre en œuvre le travail national, devra se renouveler et même s'accroître, sous peine de liquidation à brève échéance. Comment cette reconstitution se fera-t-elle, sinon par la plus-value ajoutée à la valeur d'usage, afin de rendre celle-ci capable de couvrir les frais généraux, tels que salaire de la main d'œuvre, avance de fonds pour l'achat des matières premières, entretien, renouvellement et perfectionnement de l'outillage, rétribution de la direction, risques industriels et commerciaux?

Voilà donc la fameuse plus-value renaissant aussitôt d'elle-même, mais cette fois encaissée par l'État, au lieu de l'être par les capitalistes. La plupart des économistes se trouveront d'accord pour redouter qu'elle ne s'élève plus haut que celle prélevée aujourd'hui par l'industriel et le commerçant, contenus qu'ils sont dans leurs prétentions, par la concurrence.



## III

Mais du moins, cette plus-value, réglée désormais par l'État, fera-t-elle disparaître l'abus qui naît de sa répartition arbitraire telle qu'elle se pratique aujourd'hui, où trop souvent l'attribution des parts respectives du capital et du travail se règle au détriment de celui qui produit la valeur d'usage, c'est-à-dire l'ouvrier, pour faire entrer dans la bourse de l'entrepreneur, un écart excessif entre le prix de revient et le prix de vente, le taux de la valeur d'échange étant fixé par l'industriel et le commerçant seuls ?

Nous ne nions pas que les abus ne soient possibles en cette matière, et qu'ils ne se produisent quelquefois au préjudice de l'ouvrier ; nous dirons en son temps, toute notre pensée sur ce sujet. Mais pour le moment, nous avons à nous demander si la substitution de la production collective à l'industrie privée, contient le remède qui corrigerait ce mal, et si la plus-value prélevée par le capital dans les opérations de la production libre, est véritablement entachée, dans son ensemble, de ce caractère d'oppression et de dol que lui attribuent les polémistes socialistes.

Nous avons déjà eu l'occasion, en traitant de la participation aux bénéfices, de montrer combien sont exagérées les appréciations courantes d'un grand nombre de personnes, touchant les bénéfices réalisés par l'ensemble de l'industrie et du commerce ; nous ne reviendrons pas sur ce sujet. Contentons-nous de rappeler quelques chiffres. On est enclin à considérer le rendement des mines comme procurant aux sociétés qui les exploitent, des bénéfices exagérés. La hausse des actions de certaines compagnies du nord de la France, en particulier, indice des forts dividendes qu'elles servirent à un moment donné à leurs porteurs, a été généralisée par erreur, et étendue faussement à l'ensemble de l'exploitation minière ; on n'a pas tenu compte des entreprises qui ont avorté, des fosses qui ont dû être abandonnées, du faible rendement d'un grand nombre de celles qui continuent d'être exploitées. Le profit moyen ne s'élève pas beaucoup au-dessus de 4 pour 100. Prenons Anzin, la plus prospère de toutes ces entreprises ; nous voyons qu'en 1884 les actionnaires ont touché

1 200 000 francs de dividendes, ce qui équivaut à un prélèvement de 28 centimes sur la journée de chacun des 14 000 ouvriers composant le personnel, soit encore l'équivalent de trois quarts d'heure de travail. Croit-on que l'application du régime de la mine aux mineurs eût augmenté la quote-part des ouvriers dans le produit brut de l'entreprise ? Les expériences tentées ces dernières années, d'exploitation par des syndicats ouvriers, même subventionnés par l'État, ont donné l'évidence du contraire. L'État se faisant entrepreneur eût dû le réduire, sous peine de faire peser une partie du déficit sur ceux qui ne vivent pas de la mine.

En ce qui concerne la plus-value commerciale, la statistique rigoureuse du nombre des faillites, le taux des liquidations et les conditions des concordats à l'amiable, démontrent que, en face de quelques fortunes qui s'élèvent rapidement, quelquefois pour déchoir très vite, plus de la moitié de ceux qui se livrent au commerce y trouvent des mécomptes, et un bon nombre la ruine.

Quant à la propriété foncière, le discrédit où est tombée l'exploitation agricole, le bas prix d'achat et de vente des terres, les patriotiques alarmes et les efforts d'hommes les plus éclairés sur les véritables intérêts de la patrie, à la vue de la désertion des campagnes par les propriétaires et par leurs ouvriers, disent assez éloquemment à quel taux infime est tombé le rendement de la terre. Si, quelque part, des gains monstrueux échafaudent subitement des fortunes basées sur l'injustice, parce qu'ils ne correspondent à aucun travail ou à aucun service, c'est chez la spéculation qu'il faut aller les chercher. Or, celle-ci prend plus souvent l'industriel, le commerçant, l'agriculteur pour victimes que pour associés ou complices.

Ce profit industriel ou commercial dont les déclamations socialistes exagèrent singulièrement le taux, est-il légitime en lui-même ? La perspective de l'obtenir constitue-t-elle un mobile qui soit au préjudice de la prospérité sociale ? Pour répondre à ces questions, nous devons d'abord nous demander ce que représente ce profit. Bien souvent les docteurs socialistes, lors même qu'ils consentent à admettre une compensation pour l'usure de l'outillage, refusent toute rémunération au capital roulant et aux chances de pertes. L'industriel donnera ainsi son temps, sa science, son expérience, sa charge de direction, sans recevoir aucun salaire ; il assumera de même les risques à

courir, sans la perspective d'aucune compensation, sans l'appât d'aucun bénéfice. Dans de telles conditions, qui donc serait assez fou pour renoncer à son repos et à la jouissance tranquille de son argent ou de la rente de son immeuble, pour se charger de soucis et exposer sa fortune, sans aucun avantage en cas de réussite? Karl Marx se garde bien de poser ce problème.

M. Leroy-Beaulieu me semble avoir donné la réponse du bon sens à ces questions, lorsque, interrogé à l'occasion des mines du Nord dont les actions ont considérablement monté, s'il n'y avait pas abus, par le fait du travail de populations entières, au profit d'un petit nombre d'actionnaires, il répliquait : « Ces fortunes sont parfaitement justifiées par ce fait qu'on court de très gros risques lorsqu'on avance des capitaux dans de semblables entreprises. Pour encourager le capitaliste à risquer de tout perdre, il lui faut la perspective de bénéfices énormes. Ainsi tenez, nous avons ici même, dans nos propriétés, des mines que nous avons essayé de mettre en exploitation, nous y avons perdu beaucoup d'argent sans résultat; eh bien! si nous possédions des actions du Nord, n'aurions-nous pas là une très juste compensation? — Non, voyez-vous, on se trompe toujours quand on s'engage dans des raisonnements pareils. Il y a au moins les trois quarts des entreprises qui ne rapportent aucun bénéfice, aucun! Quand on peut rattraper d'un côté ce qu'on a perdu de l'autre, on doit s'estimer encore bien heureux. Et je ne vois vraiment là rien de scandaleux<sup>1</sup>. »

Supprimez la rémunération du capital, les ouvriers resteront avec leurs bras, mais sans travail auquel ils puissent les appliquer. Le choix est entre l'individu capitaliste et l'État entrepreneur. De part et d'autre, la plus-value s'impose. Or, il ne paraît pas que l'État capitaliste doive se montrer moins exigeant que le particulier entrepreneur.

#### IV

Le progrès industriel est un des faits dont notre siècle s'enorgueillit davantage; le machinisme a singulièrement augmenté la production et par conséquent la plus-value. Où va ce bénéfice? Uniquement au capital, répond le collectivisme. Marx va jusqu'à

1. Cité par M. de Bousies, *l. c.*, p. 37.

prétendre que le progrès industriel porte préjudice à l'ouvrier, parce qu'il entraîne la baisse des salaires. Écoutons-le formuler ces deux propositions. Le travail, dit-il, en face du progrès industriel, reste le même pour une production plus étendue, il ne prend donc point sa part dans les bénéfices qui en résultent, ceux-ci restent en totalité à son associé rapace, le capital ; c'est ce qu'il appelle la *plus-value absolue*. Quant au salaire, puisqu'il est fixé par la quantité d'objets de consommation nécessaires à l'entretien de l'ouvrier, la baisse du prix de ces objets entraîne nécessairement la baisse des salaires. Or, plus le travail devient productif, à l'aide des améliorations du machinisme, plus les objets de consommation perdent en valeur. Cette diminution du prix de la journée de travail apporte au chef d'industrie ou capitaliste un second bénéfice que Marx appelle la *plus-value relative*.

Ce raisonnement semble rigoureux ; mais Marx procède ici, selon son habitude, par voie d'élimination. Sans doute, le rendement du capital a réellement augmenté et le prix des objets de consommation a réellement diminué, mais l'économiste socialiste tire de ces deux faits des conclusions erronées, lorsqu'il dit que le travail en éprouve du dommage. Marx s'obstine à ne tenir compte que des effets directs, sans vouloir envisager les effets indirects qui ont ici une importance capitale.

Il est exact que l'élévation de la production a pour résultat immédiat une baisse du prix des objets fabriqués, c'est la conséquence fatale de la loi de l'offre et de la demande. Mais ces objets ayant coûté moins de temps et de main d'œuvre pour les fabriquer, le prix de revient a baissé d'autant et, par conséquent, le bénéfice reste le même ; d'ordinaire même, il augmente, parce que la marchandise étant à bas prix, on en achète davantage. Tel est l'effet direct. S'il était seul, la première proposition de Marx serait vraie, et le bénéfice du progrès industriel reviendrait tout entier au patron. Mais il se fait de la baisse du prix des objets de consommation une répercussion dans la vie de l'ouvrier, qui le fait bénéficier indirectement du progrès de la production.

La baisse des prix fait réaliser au consommateur une économie sur le prix des objets nécessaires à sa subsistance. Cette économie lui permet soit de se procurer des objets qu'il n'eût pu, sans cela, songer à acquérir, soit de grossir son épargne. Or, le plus grand des consommateurs c'est l'ouvrier ; il profite ainsi tout le premier

du bas prix des objets de consommation. De plus, l'abondance de la production cause une augmentation de la richesse publique qui est employée en partie à l'ouverture de nouveaux travaux, en même temps qu'elle permet d'élever les salaires. Marx n'a tenu aucun compte de ces effets indirects du perfectionnement de l'outillage industriel.

Il s'attaque aux progrès du machinisme par un argument plus spécieux, lorsqu'il le dénonce comme amenant forcément une diminution de la main d'œuvre et par conséquent un abaissement du taux des salaires. Mais ici, il se heurte à l'évidence des faits. A la vérité, une surabondance de bras se produit momentanément en certains lieux; mais il ne se présente pas de superflu général; beaucoup d'ouvriers peuvent aller d'une usine à une autre et même d'une industrie à une autre; surtout cette pléthore de la main d'œuvre dans les villes correspond à une pénurie au moins équivalente de bras pour les travaux de la campagne. La surabondance de la main d'œuvre industrielle a plutôt pour cause l'attrait du séjour à la ville sur le campagnard, principalement lorsqu'il y a été retenu pendant plusieurs années par le service militaire.

Le raisonnement *a priori* de Marx pour démontrer la fatalité de l'abaissement du salaire est démentie non moins péremptoirement par les faits. Depuis trente années, les salaires industriels se sont élevés en moyenne de 30 pour 100, concurremment avec une tendance à abrégier la journée de travail.

Dira-t-on que le coût de la vie s'est augmenté en égale proportion? Sur ce coût de la vie, il y aurait des distinctions essentielles à établir. Entend-on par là que la dépense soit devenue plus forte aujourd'hui, pour se procurer les mêmes objets de consommation que jadis? On a démontré par des chiffres faciles à vérifier que, si l'on excepte les loyers dans certaines villes, les salaires des serviteurs et les honoraires des professeurs, les autres dépenses, même celles du logement dans les cas ordinaires, ne se sont pas accrues sensiblement, et, si le coût de la vie s'est élevé pour l'ensemble de la population, c'est que les exigences sont devenues plus grandes, notoirement dans l'habitation, l'habillement et les plaisirs <sup>1</sup>.

1. Voir un très intéressant article de M. Paul Leroy-Beaulieu dans l'*Économiste français*, 18 et 25 août 1894, sous ce titre : *De la baisse du prix des marchandises en gros depuis trois quarts de siècle*.

Nous ne sommes pas de ceux qui reprochent à la classe ouvrière de rechercher une amélioration dans les conditions de sa vie quotidienne ; il est souverainement juste que, dans une société où la somme de bien-être est devenue plus grande, ceux qui par leur travail y contribuent immédiatement, reçoivent leur part de cette augmentation des biens communs. Toutefois, nous croyons qu'ici, une certaine modération s'impose aussi bien à la classe populaire qu'à la classe capitaliste, et que, parfois, des dépenses de luxe subiraient une utile réduction<sup>1</sup>.

## V

Marx et Lassalle s'abstiennent prudemment de traiter la question de l'héritage, à laquelle se rattache étroitement celle de l'épargne. Schœffle, qui est un peu l'enfant terrible de la secte, dit que « peut-être » il pourrait être conservé. Mais, on ne voit pas comment il s'accorde ici avec les principes essentiels du système.

Tout d'abord, il est inconciliable avec l'égalité, puisque, grâce à lui, certains individus se trouvent investis en naissant, d'avantages à la création desquels ils n'ont eu aucune part. De plus, il contredit la notion nouvelle du droit de posséder, qu'on restreint aux fruits du travail ; enfin, il met obstacle à la réalisation de cette condition nouvelle de toute valeur légitime, puisque le travail ne peut produire son fruit qu'en s'appliquant à la terre ou à un capital. Or, l'accaparement de l'un et l'autre par l'héritage, soustrait au prolétaire la matière à laquelle la nature lui a donné

1. Dans plusieurs budgets d'ouvriers publiés par le *Bien du peuple de Paris*, la somme attribuée aux plaisirs nous a paru exagérée, par exemple lorsque 300 francs figurent dans un budget de 2200 francs, pour cadeaux, abonnements aux journaux et théâtres, laissant un déficit de 187 francs dans un ménage composé du père, de la mère et de deux enfants. Il nous semble qu'une réduction de ce chef ramenant l'équilibre entre les recettes et les dépenses, n'aurait rien d'exagéré ni d'oppressif. Dans un autre, 150 francs de blanchissage pour une famille de cinq personnes supposent que la mère, qui ne travaille pas au dehors, s'abstient de certains travaux domestiques, d'entretien du linge, etc., qu'elle pourrait prendre sur elle ; nombre de petits bourgeois, surtout à la campagne, se montrent plus ménagers de leurs deniers. Ici nous touchons au rôle de la femme et à l'éducation à donner aux jeunes filles du peuple ; c'est un sujet qui demande à être traité à part.

le droit d'employer ses bras, pour en tirer une valeur qui lui appartienne.

Il servirait peu de rappeler aux collectivistes que l'héritage, soit d'immeubles, soit de biens mobiliers, n'est que du travail capitalisé, le fruit de l'épargne, mettant en réserve les valeurs qui eussent pu être consommées au fur et à mesure de leur production. Ils vous répondraient que l'épargne ainsi comprise, est en soi illégitime et antisociale, puisqu'elle est l'appropriation par quelques-uns, des biens communs de leur nature dont le travail a besoin pour en tirer la subsistance du travailleur, et que le droit de disposer de ses fruits, est restreint à l'utilité personnelle et immédiate.

Nous nous attarderions inutilement à démontrer que le droit de succession, admis chez tous les peuples, même les plus barbares, est conforme au droit naturel qu'a tout homme, de disposer des fruits de son labeur ; nous ne serions pas compris des nouveaux sociologues. Mais il n'est pas besoin de longs raisonnements ou de savantes statistiques pour faire entendre ce que deviendrait en peu de temps, un état social ayant pour base le triomphe de la consommation sur la prévoyance, car l'économie du collectivisme n'est que cela. Le résultat immédiat serait la disparition subite de ces trois milliards et plus, d'épargne, que les petites bourses accumulent chaque année en France. Celle-ci serait réduite à quelques bons de consommation qui tomberaient promptement à une somme insignifiante. Car le travail, privé de son stimulant nécessaire, l'intérêt personnel, deviendrait de plus en plus improductif. Ce serait la misère générale à courte échéance, après l'épuisement rapide du capital réalisé par la confiscation des ressources du passé, et, à supposer que le régime collectiviste fût parvenu à s'implanter chez toutes les nations, ce serait la misère universelle, par la stérilisation même des richesses naturelles auxquelles l'exploitation ferait défaut ; osât-on même ressusciter le travail forcé de l'antique esclavage qui a produit la décadence de l'empire romain.

## VI

Schœffle a bien senti le point faible de l'organisation collectiviste dépouillée du stimulant de l'intérêt privé. « Le socialisme,

dit-il, devrait amener chaque individu à participer aux travaux dans son propre intérêt, *au moins autant que cela arrive dans la société actuelle.* » « Cet étrange accouplement de l'intérêt privé avec le collectivisme, fait observer M. de Bousies, prouve une fois de plus le désarroi de l'auteur collectiviste, lorsqu'il est placé sur le terrain expérimental<sup>1</sup>. » Aussi se garde-t-il d'entrer dans l'étude des moyens. Il parle timidement de primes pour les ouvriers d'élite.

D'autres auteurs communistes ont compté sur le contrôle mutuel des ouvriers se surveillant les uns les autres, malmenant les paresseux et les dénonçant aux chefs. Ce système on le sent, ne tarderait pas à déchaîner dans la cité communiste, les passions de la haine et de la vengeance. Ce seraient souvent d'autres causes que l'inapplication des ouvriers ou les défauts du travail qui dicteraient les délations. Quelles rancunes sourdes animeraient ces ouvriers d'un même atelier, chaque jour en présence, chaque jour accumulant de nouveaux griefs ! D'ailleurs, l'épreuve fut tentée dans les ateliers nationaux de 1848, il fallut renoncer promptement au système de la surveillance réciproque.

Quant aux primes, si elles étaient accordées individuellement aux travailleurs, elles ouvriraient la porte à l'esprit particulariste et à la concurrence que la collectivité avait pour objet de bannir à jamais du régime du travail. Les donnerait-on aux ateliers ? Alors chacun espionnerait son voisin, lui reprochant de faire moins qu'il ne doit, et s'il y avait des déceptions dans les résultats, on s'en accuserait réciproquement ; l'anarchie apparaîtrait dès le premier jour avec la mésintelligence. Le système des primes, sous quelque forme qu'on l'établisse, donnerait prise aux manœuvres du favoritisme et aux rancunes des mal partagés. La politique, les partis, les passions populaires amèneraient et entretiendraient les divisions et fourniraient à tout instant des griefs.

Mais ce n'est pas seulement en paralysant l'application des facultés de l'ouvrier à la tâche assignée, que la suppression de l'intérêt privé porterait préjudice à la prospérité commune. Celle-ci est liée à un certain degré de culture intellectuelle que l'homme n'ambitionne qu'autant qu'il en retire un avantage.

1. *L. c.*, p. 119.



Or, ce motif ferait défaut et l'homme s'abstiendrait de donner les heures libres entre ses obligations sociales, à des études et à des travaux scientifiques, dont il saurait ne devoir jamais retirer aucun profit.

Quant aux inventions qui donnent un nouvel essor à la production et au commerce, outre que l'absence des études personnelles, dont je viens de parler, les rendrait plus rares, elles seraient presque assurées à l'avance de demeurer sans application. On sait quelle peine a souvent l'homme de génie lui-même, à faire accueillir ses découvertes les plus fécondes, et cependant actuellement l'inventeur est stimulé non seulement par son propre intérêt, gloire ou profit, mais encore par celui des autres ; il a autour de lui des individus nombreux pour le soutenir, dans l'espoir d'utiliser son invention ou de s'associer avec lui. Sous le collectivisme, au contraire, l'absence d'intérêt privé laisserait le savant dans un isolement complet. « Viendrait-il à trouver une amélioration quelconque, il devrait alors s'adresser aux chefs du travail. L'immense échelle de l'autorité nécessiterait des démarches infinies. On se heurterait à l'indifférence bien connue des fonctionnaires de l'État, à la routine, aux craintes des directeurs, dont l'administration pourrait être bouleversée par une innovation, enfin aux préjugés populaires, qui ont si souvent fait livrer le génie et le progrès à la persécution des masses.

« En supprimant l'intérêt direct et personnel, conclut très justement M. de Bousies, le collectivisme frappe l'activité humaine d'un coup à peu près mortel<sup>1</sup>. »

## VII

Mais supposons un instant la victoire du parti collectiviste, l'établissement du régime se heurterait à des impossibilités que les doctrinaires de la révolution sociale se gardent bien d'envisager. Par quels moyens s'opérerait la rentrée des propriétés particulières dans le domaine collectif ? On en a proposé trois différents : la suppression immédiate ou graduelle de l'hérédité, le rachat par l'État des propriétés privées, enfin la confiscation

1. *L. c.*, p. 121.

pure et simple de tous les meubles et immeubles, et de tous les capitaux.

Le premier préluderait par l'abolition du droit de tester et par la suppression de l'hérédité en ligne collatérale, pour se continuer par l'élévation des droits de succession à la moitié ou à la valeur intégrale des biens tombés en héritage. Qui ne voit que la conséquence immédiate de l'application de pareilles mesures serait la réalisation des biens immobiliers, dont on se hâterait de mettre la valeur en sûreté à l'étranger? A-t-on mesuré l'extension que prendraient immédiatement les dissimulations et les fraudes que le fisc a tant de peine à saisir dans notre état social normal? Les dons manuels se multiplieraient à l'infini, pendant qu'une dépréciation énorme se produirait sur toutes les propriétés. Il resterait bien peu à recueillir par l'État devenu héritier universel de toutes les fortunes particulières. D'ailleurs, la réalisation serait lente, et durant cette période de transition, quel désordre dans le régime des propriétés, dont les unes seraient déjà rentrées à l'État, tandis que les autres seraient encore aux mains des particuliers! Dans quel abandon et quelle négligence tomberaient l'exploitation et l'entretien de ces dernières!

Les détenteurs de ces biens, certains d'en être dépouillés prochainement, ne donneraient aucun soin, ne consentiraient à aucune dépense, pour les conserver et les améliorer. Chacun se contenterait d'en jouir et se hâterait de les épuiser. De plus, de quelle valeur seraient, aux mains de l'État collectiviste, les riches immeubles de nos villes, les vastes châteaux qui s'élèvent dans les campagnes? Comment les diviserait-il entre des ménages ouvriers ou des paysans laboureurs?

Le rachat immédiat et en bloc par l'État, donnant en échange, aux propriétaires dépouillés, des bons de consommation d'une valeur représentative égale aux biens qui leur auraient été enlevés, paraît au premier abord plus pratique et plus équitable. Essayons d'entrer dans cette combinaison. La condition préalable sera un emprunt de plusieurs centaines de milliards, pour la France seule. Comment l'État se les procurera-t-il? Où trouvera-t-il une société financière capable de mener à bien une aussi colossale opération? Sur quels revenus assurés le gouvernement gagera-t-il le service d'un chiffre aussi fabuleux de rentes à servir? Puis, le rachat opéré, quelle valeur aura-t-il entre les

mains? Nous venons de dire la dépréciation nécessaire que cette transformation radicale de la propriété aurait fait subir à tous les biens.

Reste donc la confiscation pure et simple, et c'est à elle qu'aboutit logiquement le socialisme. Les chefs du parti le savent bien, quoiqu'ils évitent de l'énoncer, surtout lorsqu'ils parlent devant les habitants des campagnes qu'on sait très attachés à la propriété. Mais croit-on que la confiscation en masse des biens privés s'accomplirait sans résistance? Ici ce ne sont peut-être pas les grands propriétaires qui seraient plus à redouter; le paysan pourrait voir avec satisfaction le partage des grands domaines pour arrondir son lopin, mais son attitude deviendrait tout à coup très différente lorsqu'il se sentirait menacé d'être dépouillé de sa maison et de son champ; le petit bourgeois et le petit commerçant des villes ne se montreraient pas plus accommodants sur cet article. Ce serait une jacquerie au rebours, une révolution sociale dont il est impossible de calculer les conséquences.

## VIII

Mais soyons généreux jusqu'à la naïveté. Supposons la rentrée dans le domaine social de tous les domaines privés, immeubles, capitaux et outillage accomplie pacifiquement; comment l'État remplirait-il la tâche nouvelle qui lui incomberait d'exploiter la richesse publique, à l'avantage et à la satisfaction de tous?

L'idée première qui se dégage du socialisme est le droit égal de tous à la propriété foncière. Mais comment arriver à son application? Va-t-on partager également entre tous les citoyens les champs et les immeubles? Quel usage fera l'ouvrier des villes d'une part d'une habitation de luxe? Le lot de terre ne peut être utile qu'à celui qui sait cultiver et qui possède les instruments de labour. Et puis, comment établir l'égalité des lots? Un hectare de terres n'a pas la même valeur dans les riches plaines de la Beauce et dans les solitudes des Landes, dans les champs féconds de la Flandre et dans les marais de Picardie.

On a proposé de livrer l'exploitation à de vastes syndicats d'ouvriers. Mais ces syndicats ne pourraient opérer qu'en ayant recours à des syndicats de capitalistes, et voici que reparaît l'odieux capital avec ses coalitions, ses spéculations et ses riva-

lités. Adieu le principe du socialisme ! L'exploitation par les communes s'abourne à des difficultés analogues ; de plus, elle ressusciterait l'inégalité des conditions, par l'inégalité des ressources du sol et du nombre des participants. L'exploitation des immeubles et de l'outillage industriels est sujette aux mêmes impossibilités.

On est donc acculé à l'exploitation directe et universelle par l'État devenu l'entrepreneur unique avec sa hiérarchie de commissions embrassant toutes les localités et toutes les professions. Essayons de nous figurer cette colossale entreprise, à la fois agricole, industrielle et commerciale, telle que le soleil n'en éclaira jamais.

L'État établirait chaque année le bilan des besoins de toute sorte de 38 millions de personnes en France : il ordonnerait l'ensemencement de tant de millions d'hectares de blé, d'orge, d'avoine, de lin et même de production jardinière, ainsi que la culture de tant de pieds de vigne d'arbres fruitiers, l'élevage de tant de milliers de têtes de bétail, l'extraction de tant de tonnes de charbon, la production de tant de mètres cubes de gaz, etc. ; il déterminerait la fabrication des objets de vêtement, d'ameublement et même de luxe, nécessaires à la consommation totale.

Commanderait-il aux vicissitudes des saisons, aux variations du goût ? Par quels moyens parerait-il aux surprises des années de disette ? Comment assurerait-il la régularité des importations des matières premières réclamées par l'industrie en même temps que des arrivages des substances alimentaires ? Les échanges nécessaires avec l'étranger seraient réglés par voie diplomatique. Le sort de la nation dépendrait d'une erreur de fonctionnaires, de directeurs, de contremaîtres, d'employés de toute sorte rattachés à l'administration centrale ; ce serait le règne de la bureaucratie avec ses habitudes routinières, ses lenteurs, ses tracasseries, ses abus. Aujourd'hui c'est l'industrie privée, aiguillonnée par l'intérêt personnel, stimulée par la concurrence, qui pourvoit aux besoins variés et variables et parvient ainsi à donner satisfaction à toutes les demandes. Se représente-t-on le conseil municipal d'une ville comme Paris ou Londres, assumant sur lui la charge de satisfaire chaque jour, jusque dans les plus petits détails aux nécessités et aux désirs de ses innombrables administrés ?

Les utopistes les plus hardis reculeraient devant une tâche aussi compliquée<sup>1</sup>. On arriverait forcément au rationnement en toute matière.

La monnaie aurait été supprimée. L'État évaluerait chaque année le total de la production nationale et il établirait une somme correspondante de bons de consommation dont chacun représenterait la valeur d'un nombre déterminé d'heures de travail. Peut-être n'est-il pas hors de propos de se demander comment on préviendrait la contrefaçon facile de ce papier-monnaie. Les historiens de la Révolution nous ont raconté combien la contrefaçon des assignats était devenue générale, au point d'enlever à ce papier toute valeur, et l'on assure qu'en ce moment le sud de l'Amérique est inondé de faux billets de banque. On sait les précautions infinies prises par la Banque de France et cependant il n'est pas d'année où ne soient signalées des imitations frauduleuses de son papier; or, celui-ci est entouré de garanties minutieuses qu'il serait impossible d'appliquer à une circulation aussi vaste que celle des petites coupures devant représenter la totalité de la production nationale.

Voyons de plus comment seraient établis ces sortes de chèques sur les objets de consommation. Seraient-ils indéterminés, en sorte que l'on puisse acquérir un objet quelconque dont ils représenteraient le prix? Dans ce cas, rien n'empêcherait l'accumulation, puis, peu après, l'accaparement par la spéculation, de ces valeurs fiduciaires, leur échange clandestin contre des services personnels? Ce serait alors le capital se reconstituant frauduleusement, peut-être moins considérable, mais plus astucieux, par conséquent plus usuraire que le capital à ciel ouvert.

L'emploi de ces bons sur les magasins publics serait-il déterminé quant à leur objet et rendu personnel par l'inscription du nom du bénéficiaire? Mais qui pourrait empêcher l'échange entre particuliers des objets acquis et par conséquent leur accaparement en vue d'échanges ultérieurs? De quelque côté que l'on se tourne, à quelque organisation que l'on s'arrête, on se heurte à des difficultés inévitables, puisqu'elles naissent des instincts les plus irréductibles de la nature humaine.

1. Pour s'en faire une idée, il suffit de parcourir l'ouvrage magistral de Maxime du Camp intitulé : *Paris, ses organes*, etc.

Nous nous sommes renfermé dans l'examen des principales difficultés que l'établissement du collectivisme soulèverait dans l'ordre économique; se serait une révolution de toutes les institutions qui ont paru jusqu'ici essentielles aux nations dans tous les temps et dans tous les pays, pour leur substituer un régime qui non seulement n'a pas fait ses preuves, mais se compose presque uniquement de contradictions et d'impossibilités flagrantes. Il en est d'autres, d'un ordre plus élevé encore, puisqu'elles surgissent de la nature morale de l'homme à laquelle le collectivisme devrait faire violence dès sa première application. Telles sont la suppression de la famille, la disparition de la liberté de disposer de soi-même et de l'emploi de ses moyens. Nous les étudierons dans un prochain article, en même temps que nous examinerons la façon dont le collectivisme entend tenir ses trois promesses retentissantes, suppression de l'impôt, suppression des dépenses superflues et suppression de la misère.

(*A suivre.*)

P FRISTOT.

# MÉLANGES ET CRITIQUES

---

## QUELQUES DÉCISIONS DU SAINT-SIÈGE

### CAUSES EN NULLITÉ DE MARIAGE

( Suite 1 )

Ceux de nos lecteurs qui ont quelque connaissance de la procédure ecclésiastique dans les causes matrimoniales se sont peut-être étonnés de la lenteur avec laquelle elles avancent ; plusieurs années s'écoulent assez ordinairement entre l'introduction de la cause et la dernière sentence, ayant enfin l'autorité de la chose jugée, et rendant définitivement les conjoints à la liberté. — C'est qu'outre la très grande difficulté de faire constater juridiquement les faits d'où résulte l'empêchement, faits complexes et parfois extrêmement délicats, par exemple, quand ils relèvent du domaine de la physiologie ; — outre la rigueur de la loi ecclésiastique, très exigeante en matière de preuves et de témoignages ; — outre la gravité avec laquelle l'Église traite une question de sacrement non moins que de droit, elle a voulu multiplier les précautions, les formalités protectrices, et même les stades à parcourir par la cause avant conclusion définitive.

Aux termes de la célèbre Constitution de Benoît XIV : *Dei miseratione*, du troisième jour des Nones de novembre 1741, une seule sentence rendue en première instance en faveur de la nullité du mariage ne pouvait suffire. Près de chaque cour ecclésiastique est constitué un *défenseur d'office du lien du mariage*, dont le rôle est fort important dans ces sortes de procès ; son devoir, comme le dit son titre, est de maintenir par tous les moyens légitimes de fait et de droit, l'intégrité du lien matrimonial ; il assiste aux actes de la procédure, fait valoir toutes les raisons en faveur de la validité, réfute les raisons opposées ; enfin, et c'est la partie la plus caractéristique, il est obligé en vertu de son office et sous la foi du serment, d'appeler de la sentence de nullité pro-

1. V. *Études*, 15 juillet 1895.

noncée par le premier juge à un tribunal supérieur : tribunal du métropolitain, ou de la S. Cong. du Concile, ce qui est bien plus fréquent. Si le Saint-Siège a été saisi directement et dès la première instance, le défenseur du lien du mariage devra demander un second examen ; de la sorte, au moins deux sentences conformes doivent régulièrement intervenir avant que la nullité soit définitivement constatée et la liberté acquise aux parties.

On conçoit sans peine que cette procédure, dictée par la nécessité de sauvegarder le lien conjugal, et conduite avec la maturité qui préside aux actes du Saint-Siège, entraîne des délais bien longs au gré des impatients, surtout si de nombreuses causes sont à la fois pendantes en Cour romaine. Forcément encore, il faut compter sur des frais assez notables ; de là cette calomnie, colportée sous le manteau, qu'avec de l'argent on peut faire rompre son mariage à Rome. Non certes, si une cause canonique n'entraîne l'annulation ; mais il demeure vrai qu'en Cour d'Église comme en Cour séculière, un long procès avec enquête, expertises, comparutions, dépositions des témoins, actes de procureurs, plaidoyers d'avocats en première et en deuxième instance, sans parler des cas où une troisième instance peut avoir lieu, — ne laisse pas que d'être coûteux.

Il est cependant des cas où l'empêchement est de sa nature facile à constater et où, par conséquent, la nullité du mariage se démontre aisément ; tels, par exemple, la parenté aux degrés prohibés, le mariage avec une personne non baptisée, le mariage purement civil en pays certainement soumis au décret *Tametsi* du concile de Trente. La rigueur de la procédure peut être simplifiée sans danger. Déjà des dispenses spéciales autorisaient parfois à omettre la seconde instance dans des cas manifestes. Le 16 juin 1894, la Sacrée Congrégation du Concile, dûment autorisée par S. S. Léon XIII, a déclaré d'une façon générale que, dans les cas manifestes en question, il est désormais loisible d'omettre le procès en deuxième instance et de terminer la cause par une seule sentence. Il va sans dire que les intéressés conservent toujours le droit d'en appeler, s'ils le jugent convenable.

II. — Jusqu'ici, il n'a été question que de prononcer l'invalidité de mariages contractés avec un empêchement dirimant, la sentence n'étant qu'une déclaration par où il conste de la nul-



lité du lien conjugal, et par suite de la liberté des parties. Toutefois le Saint-Siège, et le Saint-Siège seul, car il n'a communiqué à nul tribunal inférieur le droit de trancher ces sortes de questions, est parfois appelé à intervenir d'une manière différente et à rompre un mariage validement contracté, mais n'ayant pas encore acquis sa dernière solidité. Si délicate que soit la question, bien mieux à sa place dans un *Traité théologique ou canonique de Matrimonio*, essayons du moins d'en donner une idée suffisante.

Le mariage, avons-nous dit, peut être considéré à un triple point de vue. C'est un contrat ; c'est un sacrement, et entre chrétiens il l'est nécessairement, sans quoi il ne vaut pas même comme contrat ; c'est enfin, dans l'ordre naturel et physiologique, le moyen de perpétuer, comme il convient à la dignité d'êtres raisonnables, la famille, la société humaine, l'Église de la terre, et de multiplier les saints du ciel. C'est là sa destination première et essentielle, la raison d'être de son institution et de sa divine noblesse. Est-il parfait dans ce triple ordre de choses, et a-t-il reçu sa consommation dernière ? L'Église en déclare le lien absolument indissoluble ; nulle puissance ici-bas ne peut le briser, nulle cause, même celle de l'adultère<sup>1</sup>, ne suffit à en autoriser la rupture. La séparation de corps peut être dûment prononcée en certains cas qui relèvent du juge d'Église, il n'est pas inutile de le rappeler ; le divorce, jamais ; la mort seule rompt le lien sacré du mariage chrétien consommé. Mais le mariage est-il demeuré imparfait, dénué du caractère sacramentel, *non ratum*, ou n'a-t-il pas été consommé, *ratum et non consummatum* ? La tradition de l'Église, manifestée dans sa législation séculaire, reconnaît un droit de dissolution à l'autorité suprême préposée de droit divin à la garde de la sainteté de l'union conjugale, à l'Église, au Souverain Pontife.

De là un certain nombre de recours au Saint-Siège pour obtenir la dispense, la rupture du lien matrimonial, lorsqu'il conste par des preuves rigoureusement juridiques qu'il n'a pas encore réuni toutes les conditions voulues pour sa parfaite et absolue indissolubilité. Parfois ce recours, *in matrimonio rato et non consummato*, est simplement un moyen pratique et moins dur d'évi-

1. Concil. Trid.; Sess. XXIV, can. 7.

ter un procès canonique en matière très intime, et par là même fort pénible et odieux. Parfois c'est la ressource extrême pour liquider une situation intolérable, à la condition indispensable d'administrer la preuve manifeste des allégations ou négations apportées comme moyens et comme causes de dispense.

Ainsi s'expliquent les faits de dissolution de mariages chrétiens ; tantôt c'est une simple reconnaissance solennelle d'invalidité ; tantôt c'est un acte positif de la puissance suprême ecclésiastique, encore possible tant que l'union des époux est demeurée imparfaite.

Il est manifeste qu'il n'y a là ni contradiction ni atteinte au principe pour lequel l'Église a subi bien des persécutions, et qu'elle maintiendra toujours à l'encontre de toutes les passions humaines : le mariage validement contracté et consommé, entre chrétiens, est absolument indissoluble. Dieu seul pourrait le rompre ; il n'en a donné le droit ni à la puissance civile ni à la souveraine puissance ecclésiastique. Nul fait humain, même assez grave pour justifier la séparation de corps, ni sévices, ni abandon, ni adultère n'autorisent jamais la rupture du lien conjugal doué de toute sa perfection. Législations, préjugés, considérations humaines n'y peuvent rien ; l'Église ne cessera de proclamer, à l'avenir comme dans le passé, l'oracle évangélique : *Quod Deus conjunxit, homo non separet* : ce que Dieu a uni, l'homme ne peut le séparer<sup>1</sup>.

1. Matt., xix, 6. ; Marc, x, 9.

## LE NOUVEL ÉVÈQUE DES COPTES

### UN CÔTÉ DE LA QUESTION ÉGYPTIENNE

La prolongation indéfinie de l'occupation anglaise n'est pas le tout de la question égyptienne ; d'autres événements s'accomplissent aux bords du Nil qui appellent l'attention du monde et surtout celle de la France catholique. D'ailleurs, en Orient, les faits d'ordre religieux ont toujours, même au point de vue politique, une importance considérable ; c'est ce que méconnaissent trop souvent ceux qui ont à former l'opinion publique dans notre pays.

L'ancienne race égyptienne est représentée aujourd'hui par la nation copte, faibles débris d'un grand peuple chrétien qui, sous l'action des siècles et des persécutions, s'est laissé absorber par ses envahisseurs musulmans. Au recensement de 1882, on aurait compté 400 000 Coptes dans les États du khédivé ; des personnes bien informées estiment ce chiffre bien au-dessus de la réalité. La communauté copte-catholique ne comprend guère que 12 000 fidèles disséminés çà et là depuis Alexandrie jusqu'à Assouan.

L'Église romaine a toujours témoigné une particulière bienveillance à ce petit troupeau que de cruelles vicissitudes ont vingt fois failli anéantir et que le pape Honorius III comparait au lys fleuri parmi les épines. C'est sur lui qu'elle compte aujourd'hui pour restaurer le glorieux édifice du patriarcat alexandrin et ramener à l'unité les malheureux restes d'une chrétienté qui a jeté tant d'éclat sur les premiers jours de l'Église. Dès le début de son pontificat, Léon XIII préludait aux grands desseins qu'il avait sur l'Orient en créant le séminaire copte du Caire, dont la direction fut confiée à la Compagnie de Jésus. Aujourd'hui on peut dire que le résultat est atteint et l'avenir assuré. L'Église copte ne fut point représentée à la Conférence des Orientaux réunie l'an dernier à Rome sous la présidence du Pape. Par suite de circonstances fâcheuses, depuis plusieurs années, elle n'avait pas d'évêque. Le clergé et les notables de la nation saisirent cette occasion pour porter leurs requêtes au pied du trône pontifical ; sur l'ordre de Léon XIII leurs lettres furent lues au sein de la Conférence. A

peu de temps de là prenait fin le long veuvage de l'Église copte. « Nous avons très volontiers accédé à votre prière, disait le Pape dans sa *Lettre apostolique aux Coptes*; vous avez maintenant un évêque qui vous a été donné par Nous, qui est votre compatriote, dans toute la vigueur de l'âge, qui brille par la science, la sagesse, l'exemple et qui sûrement n'épargnera ni les veilles ni les labeurs pour votre salut à tous. »

Le prélat à qui s'adressait ce beau témoignage, Mgr Amba Kyrillos Macaire, n'est point précisément un inconnu pour les lecteurs des *Études* : notre Bibliographie rendait compte, il y a peu de temps<sup>1</sup>, de son *Histoire de l'Église d'Alexandrie*, publiée cette année même au Caire, œuvre d'érudition sérieuse en même temps que de foi catholique et de patriotisme apostolat. Les pèlerins du Congrès de Jérusalem avaient tous remarqué ce jeune prêtre égyptien, qui leur parlait de l'antique Église de saint Marc, de ses gloires et de son deuil avec un accent si convaincu et dans une langue qui l'eût fait prendre pour un Français de France. Nous avons sous les yeux le mandement de prise de possession du nouvel évêque ; ce document vaut qu'on s'y arrête.

Ce n'est déjà point chose banale que le chef de l'Église copte écrive sa *Lettre pastorale* en français ; sans doute il en a publié une édition dans la langue de ses ouailles, c'est-à-dire en arabe ; mais le fait n'en garde pas moins sa signification. Il prouve d'abord que la France a gardé malgré tout une grande situation morale dans la terre des Pharaons, et ensuite que ce prestige et cette influence sont dus pour la plus grande part à ses missionnaires dont les travaux et les succès propagent sa langue, lui gagnent des sympathies et lui conservent une clientèle. Ce qui n'empêchera pas que les sectaires qui nous gouvernent, condamnés par leur manie antireligieuse à l'imbécillité politique, de poursuivre l'anéantissement des missions catholiques par la ruine des missionnaires.

Sans se faire d'illusion sur l'importance de sa chère *nation*, Mgr Macaire éprouve d'abord une légitime fierté en constatant qu'elle possède un clergé sorti de son sein et qui, par son savoir et sa vertu, autorise toutes les espérances. Sur les trente prêtres

1. V. *Études*, 15 avril 1895, p. 264.

qui le composent, dix-huit ont reçu la formation ecclésiastique la plus complète ; sept d'entre eux sont docteurs en philosophie et en théologie. L'évêque estime à bon droit que peu de diocèses pourraient présenter une aussi forte proportion de prêtres qui aient conquis leurs grades dans les sciences sacrées.

La note distinctive des Orientaux catholiques en face du schisme doit être un égal attachement à la chaire de saint Pierre et aux vénérables traditions de leurs Églises respectives. L'Église de saint Marc ne saurait se laisser surpasser par aucune autre dans cette double fidélité. C'est ce que Mgr Macaire donne clairement à entendre, d'abord en rappelant les liens qui unissent Rome et Alexandrie, puis en promulguant la Constitution apostolique donnée par Léon XIII en faveur des Églises orientales. Les explications dont il l'accompagne témoignent que, si l'honneur et les prérogatives de son rite tiennent au cœur de l'évêque, il se préoccupe surtout d'entrer dans les vues de charité et de concorde du Saint-Père.

Les rites orientaux creusent autour de chacune des communautés chrétiennes un fossé qui protège leur intégrité et leur autonomie, mais en même temps les sépare et les isole. L'esprit particulariste est la conséquence et le danger de cet état de choses. Aussi le Siège apostolique, qui embrasse dans la même sollicitude et le même amour toutes les portions du bercaïl de Jésus-Christ, recommande par dessus tout aux fidèles des différents rites de se mettre au-dessus des rivalités mesquines et de conserver toujours les uns envers les autres de fraternels égards. C'est aussi le premier point sur lequel Mgr Macaire appelle l'attention de son clergé et de ses ouailles. Cet exemple aura d'autant plus de poids qu'il vient d'une Église qui peut revendiquer le privilège d'une plus haute antiquité.

Ce qui est non moins digne de remarque, c'est la ligne de conduite tracée par l'évêque copte envers les missionnaires latins. La Conférence de Rome et la Constitution apostolique qui s'en est suivie ont donné lieu à bien des commentaires sur lesquels il y aurait beaucoup à dire, si la nature du sujet ne commandait la plus extrême discrétion. Certaines personnes, peu au courant des situations, ont voulu voir dans les actes du Saint-Siège une sorte de blâme à l'adresse des missionnaires que lui-même a envoyés au secours des Églises d'Orient. Des insinuations, parfois

même des accusations, ont été formulées contre eux, avec les meilleures intentions du monde, il faut le croire, mais sans être pour cela moins désobligeantes. Le résultat de cette campagne pourrait bien être de surexciter certaines susceptibilités, d'accentuer les malentendus, en un mot d'entretenir la défiance et l'éloignement des clergés indigènes à l'égard de ceux qui ne sont jamais venus à eux que comme des auxiliaires, dans l'obéissance et la charité. Il ne tiendra pas à Mgr Macaire que ces germes de zizanie ne soient à jamais étouffés. Bien loin de s'autoriser du document pontifical pour diminuer la situation des missionnaires latins, le chef de l'Église copte en prend occasion de leur rendre un solennel hommage. Il veut que prêtres et fidèles témoignent d'une piété toute filiale envers ceux « qui ont fait l'éducation des diverses Églises orientales ». Mgr Macaire mentionne les différentes sociétés d'ouvriers apostoliques qui travaillent en Égypte et « Nous voulons, ajoute-t-il, que tous soient reçus partout avec les plus grands honneurs, et que nos fidèles leur rendent les égards dont notre père Athanase et ses moines furent autrefois l'objet durant leur séjour en Italie et dans les Gaules ».

Pour préparer l'œuvre de résurrection à laquelle les circonstances paraissent manifestement le convier, Mgr Macaire indique à la nation copte trois puissants moyens, qui font dès maintenant l'objet d'autant de décisions. C'est la science qui a fait la gloire de l'Église illustrée par les Clément, les Cyrille et les Origène. L'École d'Alexandrie fut l'un des grands foyers de lumière de l'antiquité chrétienne. Seule une Université catholique pourrait recueillir sa succession. L'évêque ne craint pas de prononcer ce nom sonore d'Université. Mais évidemment l'heure n'a pas sonné d'une telle création. En attendant, Mgr Macaire déclare ouvert le séminaire copte. A vrai dire, il existe, depuis que le Souverain Pontife a envoyé la Compagnie de Jésus en Égypte, précisément pour y former un clergé indigène. Ce séminaire a été le noyau du collège de la Sainte-Famille, au Caire, qui compte à l'heure présente près de 400 élèves. Jusqu'ici les jeunes clercs y occupaient un local à part, et leurs études classiques achevées, ils passaient à l'Université Saint-Joseph de Beyrouth pour suivre les cours de philosophie et de théologie. Le transfert du séminaire copte à Minieh, sous la direction simultanée des Pères de la Compagnie de Jésus et d'un prêtre de la nation a sans doute

pour but de mettre cet établissement en parfaite conformité avec l'esprit de la Constitution apostolique.

Quant au rêve d'une Université tout à la fois catholique et française qui ressusciterait l'École d'Alexandrie, il n'est point aussi chimérique qu'on le pourrait croire. Ce serait peut-être demain une réalité si le gouvernement que la France s'est donné ne semblait avoir pris à tâche de paralyser ceux qui seraient le mieux en mesure de promouvoir son expansion au dehors.

Deux grands collèges de plein exercice donnent déjà à Alexandrie et au Caire l'enseignement classique ; les diplômes de baccalauréat qui le sanctionnent jouissent de l'équivalence avec ceux que délivrent les Facultés françaises. Au risque de commettre une indiscretion, nous ajouterons qu'il ne tenait qu'à nos hommes d'État qu'une Faculté de droit française fût annexée au collège du Caire. Notre gouvernement se fût volontiers prêté à cette création, comme à celle de l'École de médecine de Beyrouth ; mais sur ce terrain le gouvernement ne peut rien sans les missionnaires, et les missionnaires, pour agir à l'étranger, ont besoin que le gouvernement ne les moleste pas dans leur pays. A la Faculté de droit venaient s'adjoindre les cours de philosophie et de théologie du séminaire copte, et l'on avait ainsi les éléments d'une Université. L'avenir réparera peut-être les erreurs du présent.

Un autre principe de restauration religieuse, c'est la vie monastique. L'Égypte fut, comme chacun sait, la terre classique de l'ascétisme. Les monastères y ont survécu à toutes les ruines ; on en compte encore peut-être une douzaine, appartenant tous à l'Église jacobite, qui, d'après une pratique immémoriale, y recrute ses évêques. Mais l'institution s'est desséchée et flétrie dans le schisme ; ce n'est plus qu'un corps sans âme, qui se conserve à la façon des momies dans ce pays où les cadavres sont immortels. L'étude, le travail, la piété et le zèle sont choses également inconnues de ces pauvres moines pour lesquels une austérité, qui d'ailleurs est dans les habitudes de la population, tient lieu de toute perfection évangélique. Le nouvel évêque catholique déclare rétablie, avec l'agrément du Saint-Siège, la forme de vie religieuse pratiquée par tant d'illustres ancêtres. L'ordre réveillé de son long sommeil devra, dit la Lettre épiscopale, unir à l'esprit contemplatif le zèle apostolique de saint Athanase.

Enfin la hiérarchie administrative est instituée, et le territoire de la nation copte divisé en cinq provinces, dont les supérieurs réunis une fois l'an, selon les anciens canons, formeront le Concile de l'Église d'Alexandrie.

On sait que, d'après le statut donné par Mahomet II aux chrétiens de son empire, les évêques sont les chefs civils de leurs nations. Longtemps le patriarche grec de Constantinople eut ainsi sous sa juridiction toutes les Églises d'Orient. Puis peu à peu chacune d'elles obtint son patriarche distinct, et grâce à l'intervention des puissances européennes, de la France surtout, les communautés catholiques de chaque rite furent elles-mêmes mises en possession de cette autonomie relative. D'après les édits impériaux, le patriarche administre les affaires de sa compétence avec un conseil dans lequel siègent à côté des ecclésiastiques les notables de la nation. La tendance de l'élément laïque dans ces conseils a été invariablement de s'arroger une part prépondérante. Aujourd'hui, dans toutes les Églises séparées de l'unité il est vrai de dire que les laïques ont la haute main, et que même dans les matières purement ecclésiastiques, comme le choix des évêques, les patriarches sont à leur merci. On voit que, pour être organisés sur d'autres bases que chez nous, les rapports du spirituel et du temporel donnent lieu en tout pays aux mêmes difficultés et aux mêmes ingérences abusives de la force.

La déclaration très nette de Mgr Macaire à cet égard est tout à fait de saison ; elle montre que, tout en s'accommodant aux situations les plus diverses, les principes de l'Église restent immuables, et qu'elle seule est en mesure de sauvegarder la liberté des âmes en maintenant chacun des deux pouvoirs dans la limite de ses attributions. Le prélat n'a point le titre ecclésiastique de patriarche ; il est simplement vicaire apostolique de l'Église de saint Marc ; mais, chef religieux des Coptes catholiques, il sera, vis-à-vis du gouvernement khédival, leur chef civil, leur *batrak*, et en exercera tous les pouvoirs selon les règles et usages établis. Or, l'évêque catholique veut bien partager son autorité dans la plus large mesure possible avec les notables de la nation ; mais ceux-ci ne doivent point oublier que, conformément « aux éternels statuts de l'Église », il y a un domaine où les laïques n'ont rien à prétendre, et parmi ces choses qui sont du domaine exclusif du sanctuaire, il en est trois plus spécialement réservées : « le



gouvernement des clercs, le jugement sur le lien du mariage et l'administration des biens qui appartiennent en propre à l'Église». — Voilà une déclaration de principes qui serait de mise ailleurs que sur les bords du Nil.

Le mandement de prise de possession de Mgr Macaire est daté « du 30 baramonda, de l'an 1611 de l'ère des Martyrs », correspondant au 7 février 1895. Cette ère des Martyrs, en usage dans l'Église copte, part de la grande persécution de Dioclétien, qui sévit d'une façon exceptionnellement atroce en Égypte.

Quelques mois après, le 11 juin, le Souverain Pontife adressait aux Coptes une Lettre remplie des plus affectueux témoignages de la sollicitude apostolique. Après leur avoir rappelé ce que ses prédécesseurs et lui-même ont fait pour leur nation et pour l'honneur de l'Église de saint Marc, le Pape les conjure de garder avec un soin jaloux le plus précieux des trésors, « le dépôt de leur foi », si menacé, si exposé « aux mauvais desseins et aux artifices de certains hommes venus de l'étranger ». Le Pape ne veut pas désigner autrement la propagande protestante, si active, il faudrait dire : si acharnée en Égypte, et qui, grâce à l'or des sociétés bibliques, exerce une séduction à laquelle on résiste moins encore en Orient qu'ailleurs.

Puis, derrière le petit troupeau fidèle, Léon XIII aperçoit l'immense majorité de la nation copte retenue par le schisme en dehors du bercail. C'est par l'ascendant de la vertu, par l'exemple surtout de la charité et de la concorde qu'Il veut qu'on les ramène à l'unité. Et ici le Pasteur suprême laisse déborder son âme, et s'adressant à ses brebis égarées, il leur fait entendre cet appel pathétique : « Permettez que Nous vous donnions les noms de frères et de fils. Permettez-Nous de nourrir l'espérance de votre retour, espérance que vous voulez bien fortifier vous-mêmes. Nous connaissons vos bons sentiments à Notre égard et à l'égard de ceux qui Nous sont chers, ainsi que la piété avec laquelle, regrettant la séparation de vos pères, vous aimez à rappeler ces temps féconds en sainteté et en gloire. Ce qui augmente Notre confiance, c'est le nombre de ceux d'entre vous qui regardent, non sans désir, vers la chaire de saint Pierre, comme vers la citadelle de la vérité et l'asile du salut, n'hésitant déjà plus à lui témoigner ces excellentes dispositions. »

De fait les symptômes de rapprochement dont parle le Souverain Pontife ne sont point malaisés à saisir. Les Coptes, comme la plupart des autres Orientaux, restent dans le schisme par habitude plus que par conviction. Les divergences doctrinales qui ont passionné leurs pères les intéressent médiocrement ; à peine en ont-ils gardé quelque notion ; la propagande protestante les froisse et les irrite ; la partie la plus instruite de cette population, intelligente d'ailleurs, se rend parfaitement compte de l'état misérable où leur isolement, l'ignorance de leur clergé et sa sujétion au pouvoir civil a réduit leur Église nationale ; plusieurs, selon la parole de Léon XIII, commencent à regarder du côté de Rome et de la chaire de saint Pierre. Il nous souvient d'une visite à un grand couvent copte, de la haute Égypte ; le supérieur, vieillard d'aspect vénérable, dans une conversation qui dura plus de deux heures, revenait sans cesse au Pape, nous posant à son sujet une infinité de questions souvent fort ingénues, mais qui n'en témoignaient pas moins du plus profond respect pour sa personne. Puis, après des invectives contre ces Anglais, qui mangent de la viande et du poisson, même en Carême, et qui cependant sont chrétiens, paraît-il, le bonhomme nous disait : « Au lieu d'être ainsi divisés, les chrétiens ne feraient-ils pas mieux d'être unis sous l'autorité du Pape ? »

Plaise à Dieu que ces germes se développent ! Le renouveau qui travaille si manifestement la fraction catholique de la nation copte est certes un gage pour l'avenir. On sent qu'il y a là un ferment qui peut gagner et soulever toute la masse. Le mouvement s'étendrait vraisemblablement plus loin. Il ne faut pas oublier en effet que les chrétiens d'Abyssinie se rattachent à l'Église copte par des liens qui n'ont jamais été complètement rompus. Aujourd'hui encore le métropolitain d'Abyssinie est nommé par le patriarche jacobite d'Alexandrie. Il faut souhaiter seulement que des ambitions particulières, et surtout que la politique anglaise ne se mette pas à la traverse. Évidemment le retour à l'unité catholiques des chrétiens indigènes de la vallée du Nil ne serait pas pour lui plaire ; et ce ne serait pas la première fois qu'elle aurait manœuvré pour retenir une de ces nations d'Orient loin de Rome et... de la France.

J. BURNICHON.

# VIE DE SAINT BERNARD <sup>1</sup>

QUELQUES CONCLUSIONS D'APRÈS DE RÉCENTS TRAVAUX RELATIFS

A LA PREMIÈRE DES VIES CONTEMPORAINES

## I

Des écrivains de talent, en ces derniers temps, ont eu l'heureuse inspiration de consacrer leur plume à la gloire de saint Bernard. Parmi eux, émule de M. Hüffer qui s'est rendu célèbre par ses savantes dissertations, et dont l'œuvre est encore incomplète, se place au premier rang M. l'abbé Vacandard. Ses remarquables études, publiées dans la *Revue des questions historiques*, nous avaient fait pressentir un travail plus considérable, fruit et couronnement de ses longues et infatigables recherches sur le grand moine cistercien. Ce travail vient de paraître sous la forme d'une nouvelle *Vie de saint Bernard*; et l'on pourrait d'un mot en faire l'éloge en disant qu'il est digne de l'auteur déjà si avantageusement connu par ses publications antérieures sur le même sujet. C'est un important et solide monument historique, qui défiera le temps. On pourra le compléter sur quelques points, différer d'avis sur d'autres; mais quiconque traitera désormais de saint Bernard en sera tributaire.

Saint Bernard!... Que d'idées ce nom seul réveille et remue! Plus on étudie ce géant de la sainteté monastique, qui par son influence semble avoir absorbé en sa personne toute l'histoire religieuse de la première moitié du douzième siècle, plus le champ des investigations s'élargit et plus les horizons s'étendent. Toutefois, si loin que puisse porter la vue en fouillant ces perspectives, il est impossible de souscrire à l'expression de l'excessive modestie du nouvel historien, quand il nous présente son œuvre comme « un simple Essai historique<sup>2</sup> ». Sans avoir la prétention, dont il se défend du reste, d'avoir dit le dernier mot sur toutes les questions en litige, il porte la lumière sur beaucoup et projette sur les autres un nouveau jour. De précieuses notes,

1. *Vie de saint Bernard*, par M. l'abbé E. Vacandard. Paris, V. Lecoffre, 1895, 2 vol. in-8, pp. I-LIV, 1-505 et 1-588.

2. Préf. p. I.

richement documentées, livrent en bas des pages les sources où il puise, et révèlent l'étendue de ses connaissances en contentant le goût des érudits.

Les Vies tout à fait ou presque contemporaines<sup>1</sup> de saint Bernard sont mises particulièrement à contribution, mais le discernement entre l'histoire et la légende a manqué généralement à la plupart de ces auteurs<sup>2</sup>. La personne du saint eût été cependant assez grande par elle-même et sans aucun éclat d'emprunt qui nous voile la pure et inimitable splendeur de la réalité. Sa vaste correspondance, cette mine inépuisable de documents de toute nature, si négligée jusqu'ici malgré les trésors qu'elle renferme, est d'une information plus sûre. Aussi a-t-elle attiré toute l'attention de M. Vacandard. Il y a trouvé nombre de précieux éléments pour apprécier les faits. Les ouvrages anciens, devenus en quelque sorte classiques, d'Henriquez, de Manrique, du P. Chifflet, de Mabillon, du P. Pien, ont été également l'objet d'une étude approfondie, ainsi que les ouvrages savants récemment parus de M. d'Arbois de Jubainville, de M. Guignard, de M. Auffer, du P. Janauschek, de M. l'abbé Jobin et de M. l'abbé Chomton<sup>3</sup>. C'est dire que le nouvel historien a pris à tâche de s'entourer des meilleures garanties et de s'appuyer sur les plus fermes soutiens. M. l'abbé Vacandard n'a pas voulu faire œuvre de panégyriste, il commence par nous en avertir. Avec le charme d'une plume artistique, il a écrit une histoire capable à la fois d'affronter les exigences de l'érudition contemporaine et d'être lue par ceux qui y chercheront aussi le plus grand profit de leur âme.

La nouvelle Vie de saint Bernard résumant l'état actuel des travaux, nous en prendrons occasion d'enregistrer quelques-uns des résultats acquis. A la base se place une question fondamentale, qu'il a fallu résoudre avant tout, parce que de sa solution dépendait la ligne de conduite à suivre pour ne pas s'égarer dans une foule d'autres questions. Il s'agissait de déterminer le

1. *Apud* Migne, *Patrol. lat.*, t. CLXXXV : *Vita* 1<sup>a</sup>, col. 225-466 ; *Vita* 2<sup>a</sup>, col. 469-523 ; *Fragmenta ex* 3<sup>a</sup> *Vita*, col. 523-530 ; *Vita* 4<sup>a</sup>, col. 531-550.

2. On peut en voir une liste assez longue et fort incomplète dans l'*Hist. litt.*, t. XIII, pp. 129-132.

3. La liste des ouvrages de ces auteurs et de beaucoup d'autres est dressée par M. Vacandard en tête de son premier volume.

degré d'authenticité de la première Vie contemporaine, type et fondement des suivantes. C'est à ce point essentiel que nous nous limiterons ici pour nous arrêter aux conclusions immédiates qui en découleront. Au cours d'un exposé sommaire du problème, nous ajouterons, s'il y a utilité, nos propres solutions.

## II

La première Vie écrite<sup>1</sup> de saint Bernard était originairement composée de cinq livres, les deux autres qui se voient dans les éditions imprimées d'Hortius, Mabillon, Migne, n'y ayant été ajoutés que plus tard. Cette Vie, commencée par Guillaume de Saint-Thierry, auteur du premier livre, continuée par Ernauld de Bonneval, qui rédigea le second, et terminée par Geoffroy d'Auxerre, secrétaire du saint, offre, selon les exemplaires manuscrits qui nous en restent, des variantes assez notables. Comme c'est la source principale où l'historien va puiser, il importait de découvrir la cause de ces divergences de texte, en remontant à l'exemplaire type, authentique, et accepté comme tel après son apparition, à l'exclusion d'autres versions. Ce travail de recherche, entrepris en ces dernières années, s'est vu couronné de succès.

Les cent deux manuscrits contenant, en tout ou en partie, la Vie primitive dont nous parlons, et disséminés dans les bibliothèques de France et de divers pays d'Europe, peuvent se diviser en deux grandes recensons. C'est aux travaux de Waitz<sup>2</sup>, complétés par M. Hüffer<sup>3</sup>, que nous devons la découverte de cette classification importante. D'après la table méthodique que ce dernier auteur en a dressée<sup>4</sup>, chaque recension est représentée actuellement par un nombre à peu près égal de manuscrits, soit une cinquantaine, dont la moitié, de part et d'autre, remonte au douzième ou au treizième siècle.

Bien que cette centaine de manuscrits ne soit qu'un précieux reste des innombrables exemplaires qui existaient autrefois dans les monastères cisterciens, bénédictins ou autres, on peut assurer

1. Cf. Vacandard, *Vie de saint Bernard*, t. I, Intro., pp. xvii-xxvi.

2. Waitz, *Monumenta Germaniæ*, t. XXVI, p. 93.

3. Hüffer, *Der Heilige Bernard von Clairvaux*, Band I, pp. 108-115.

4. Idem et *ibid.*

que tous se rangeraient sans exception dans l'une des deux catégories précédentes. Les éclaircissements suivants en fourniront la preuve, tout en expliquant quelle est la meilleure recension, et comment la version défectueuse a pu se propager côte à côte avec la bonne jusqu'au quinzième siècle, époque où l'invention de l'imprimerie mit généralement fin aux éditions de l'art calligraphique.

Quelle est donc la meilleure recension? C'est celle qui a pour origine la revision faite peu de temps après la mort de saint Bernard. Nous appellerons *A* l'édition non revisée, et *B* l'édition revisée, pour nous conformer à l'usage établi depuis que Waitz, le premier, a imaginé cette distinction, qui a singulièrement facilité toutes les recherches subséquentes.

Guillaume de Saint-Thierry, ayant abdiqué la dignité abbatiale<sup>1</sup>, embrassa la règle cistercienne dans le monastère de Signy, en 1135. C'est là qu'il se proposa d'écrire la Vie du saint abbé de Clairvaux, son maître et son ami. L'aggravation des infirmités dont il était accablé lui donnant le pressentiment de sa mort prochaine, il se hâta de réaliser son pieux désir<sup>2</sup>. Sachant bien que Bernard n'eût pas souffert cette épreuve infligée à son humilité, il s'entoura de toutes sortes de précautions, et travailla dans le plus grand secret, de peur que rien de son projet ne transpirât au dehors. Il est superflu de chercher une autre cause aux erreurs qui se sont glissées dans sa rédaction.

Les craintes de Guillaume de Saint-Thierry se justifièrent plus tôt qu'il ne pensait; il mourut avant d'avoir pu mettre en œuvre tous les documents qu'il s'était procurés, ainsi que nous l'apprend Burchard, abbé de Balerne, dans une note ajoutée à la Vie inachevée<sup>3</sup>. Ce Burchard avait aussi renoncé à sa charge, pour se retirer à Signy. La mort de Guillaume de Saint-Thierry

1. *Hist. litt.*, t. XII, p. 312. — Bibl. de Reims, Ms. 864 (855), *Chronicon S. Theodorici* auctore D. Cotron, p. 260, où on le fait mourir en 1140, ce qui est improbable. — D. Ganneron du Mont-Dieu écrit : « Vers l'an 1148 mourut le B. Guillaume..., le 8 septembre ». Notice conservée aux archives de Mézières, H, 501, p. 221. — Ce fut plutôt vers 1150.

2. Wilh. *S. Theod.*, *Præfatio in Vit.*, *S. Bern.* — *Apud Migne, loc. cit.*, col. 225.

3. *Idem, ad finem*, lib. I. *Vit. S. Bern.*

précéda de quelques années, on ne sait pas au juste à quelle époque<sup>1</sup>, celle de saint Bernard, arrivée le 20 août 1153<sup>2</sup>. La mort d'Ernauld de Bonneval, le continuateur de la Vie, dut suivre de près cette dernière date<sup>3</sup>. Geoffroy d'Auxerre recueillit le travail de ses devanciers, et l'Histoire du saint, deux fois interrompue, fut enfin achevée.

C'est pendant l'assemblée des évêques et des abbés qui se réunit vers 1156, probablement à Clairvaux, près du tombeau de Bernard, que se fit la revision du travail des trois historiens<sup>4</sup>. Geoffroy, dont la rédaction devait être examinée comme celle de ses prédécesseurs, eut sans aucun doute une très large part à cette revision, qui fut le point de départ d'une nouvelle édition soigneusement corrigée par lui et officiellement approuvée par les chefs de l'Ordre. Telle est l'origine des deux recensions A et B. L'édition du type de la recension B n'ayant pu paraître que plusieurs années après, entre 1162 et 1165<sup>5</sup>, il s'ensuivit que le premier texte de la version A eut le temps de se propager dans plusieurs pays, où il s'acclimata et se perpétua, surtout au loin et en dehors de l'Ordre cistercien.

Si Geoffroy a rectifié non seulement ses propres écrits, mais encore ceux de ses devanciers, en tenant compte des observations faites par l'assemblée des évêques et des abbés, il est juste d'expliquer son concours de manière à ne le mettre point en désaccord avec lui-même. Or dans son prologue, qui précède les trois livres dont il est l'auteur, et qui est une des particularités caractéristiques de la recension B, il assure qu'il n'a pas touché au travail de ses deux prédécesseurs : *intactis eorum libris*. Une protestation semblable se trouve dans un prologue plus ancien, intitulé *Prologue des évêques et des abbés*, parce qu'il a été ré-

1. Voir note plus haut.

2. Date sûre.

3. La dernière date connue de son administration est le 18 oct. 1156. — Cf. *Gallia christiana*, t. VIII, col. 1243; *Hist. littér.*, t. XII, p. 536; Vacandard, *Revue des quest. hist.*, 1<sup>er</sup> avril 1888, § IV, p. 346. Du reste Geoffroy a pu reprendre le travail avant la mort d'Ernauld.

4. Chomton, *S. Bern. et le château de Fontaines-lès-Dijon*, t. I, pp. 6 et 15 *Gallia christ.*, t. IX, col. 301, n. 3; Hüffer, *loc. cit.*, p. 104; Vacandard, *Vie de S. Bern.*, t. I, *Introd.*, p. XXI.

5. Hüffer, *loc. cit.*, p. 141.

digé en leur nom, on ne sait par qui, peut-être par Geoffroy, dans l'assemblée dont nous avons parlé.

Ce dernier prologue ne se lit plus que dans un seul manuscrit conservé à la bibliothèque de Douai<sup>1</sup>, et provenant de l'abbaye bénédictine d'Anchin. Il est à remarquer qu'il s'y trouve à la place ordinairement occupée par le prologue de Geoffroy dans la recension *B*, lequel s'y voit aussi, mais rejeté à la fin du cinquième livre<sup>2</sup>, comme s'il avait été ajouté à titre de document supplémentaire et obtenu après coup. Le manuscrit appartient à la fin du douzième siècle, et son texte se rapporte, sauf quelques corrections au type primitif de la recension *A*. Une correction importante concerne la substitution du mot *Fontanis* à celui de *Castellione* pour le lieu de naissance.

On lit dans le *Prologue des évêques et des abbés*, pour la première fois publié par Waitz<sup>3</sup>, que le texte des deux écrivains morts avant l'achèvement de la Vie a été purement et simplement accepté. Voici le passage visé : « Toutefois, ce que nous avons trouvé de fidèlement écrit sur notre Bienheureux Père par Guillaume de Saint-Thierry et par Ernauld de Bonneval, nous avons préféré, après l'avoir mûrement examiné, l'accepter et l'approuver tel quel, plutôt que de le refaire et de le changer. On peut être indulgent pour le style quand on a lieu d'être content du témoignage. » Dans quel sens doit-on prendre ce passage ? Tout absolument était-il fidèlement raconté, et fut-il par suite scrupuleusement respecté ? On l'a entendu ainsi ; mais ne fait-on pas erreur<sup>4</sup> ?

Il est impossible d'être plus net dans sa déclaration. C'est d'abord une approbation sans réserve, après revision sérieusement entreprise : *Fideliter scripta... diligenter examinata*. C'est ensuite une ferme attestation, qui défie tout soupçon, et répudie

1. Bibl. de Douai, *Ms.* 372, t. II, fol. 167 r<sup>o</sup>, col. 2.

2. *Ibid.*, c'est-à-dire qu'il est placé fol. 190 r<sup>o</sup>, après les deux extraits du livre VI, faisant suite au livre V, qui y sont ajoutés, et qui n'appartiennent pas à la vie primitive.

3. Waitz, *Monum. Germ.*, t. XXVI, p. 109.

4. « Verumtamen quæ de Eodem Patre Nostro a Reverendis abbatibus Wilhelmo Sancti Theodorici et Ernaldo Bonevallis fideliter scripta repperimus, diligenter quidem examinata, sicut erant, recipere quam rescribere et approbare maluimus quam mutare. Libenter enim parcimus stilo, ubi testimonio licet esse contentos. » Cf. Waitz, *Monum. Germ.*, t. XXVI, p. 109.



toute réticence, d'avoir en quoi que ce soit interpolé le texte approuvé. On l'a accepté tel qu'il était : *Sicut erant, recipere* ; on s'est borné à l'approuver sans y rien changer : *Approbare maluimus quam mutare* ; on n'a pas même touché au style : *Parcimus stilo*, précisément parce qu'on était satisfait du fond, c'est-à-dire de l'authenticité du témoignage historique : *Testimonio licet esse contentos*.

Toutefois, si l'on y regarde de plus près, le sens du passage cité est-il bien celui qu'on lui prête ordinairement, et qu'on est tenté de lui prêter à la première lecture ? Cette proposition : *Quæ fideliter scripta repperimus*, signifie-t-elle, qu'on a trouvé tout fidèlement narré ? Et celle-ci : *Sicut erant, recipere... et approbare maluimus*, qu'on a tout accepté et approuvé aussi bien pour le fond que pour le style ? Sens général et absolu qui ne permet point de supposer la moindre inexactitude dans le texte examiné. Pour notre part, nous ne le croyons pas. Le vrai sens de ces deux membres de phrase ne serait-il pas simplement, qu'on a ratifié ce qui de fait a été jugé fidèlement exposé dans le récit des précédents historiens ? Alors s'expliquerait la phrase suivante qui autrement reste une énigme, tellement elle est dans le sens général en flagrante contradiction avec la vérité. En dernière analyse, dans les parties de la narration jugées fidèles, on n'a pas même voulu retoucher le style, et, par conséquent, on n'en a pas agi de la sorte quant au reste, qui n'avait pas ce caractère de fidélité. Ce sens qui paraît si rationnel, il ne semble pas qu'il ait été signalé par les écrivains qui se sont occupés de la question ; et pourtant il a l'avantage de mettre à l'aise, pour expliquer un autre passage embarrassant du prologue de Geoffroy et relatif à la même difficulté.

Ce prologue bien connu de Geoffroy, qui est propre à la recension *B* et se lit dans toutes les éditions imprimées de la première Vie, en tête du livre III, s'exprime en effet à peu près de la même manière que le prologue des évêques et des abbés. Il semblerait, à rapprocher les deux textes, qu'on dût leur assigner une commune origine : car on y voit des expressions identiques ; la dernière phrase est littéralement la même. Quoi qu'il en soit, Geoffroy s'est incontestablement servi de l'autre prologue pour composer le sien.

Le passage que nous avons en vue est ainsi conçu : « Laissant

dans leur intégrité les livres de mes devanciers, qui ont écrit le commencement et le milieu de la vie de notre bienheureux Père, je me propose, de rapporter principalement ce dont j'ai été moi-même témoin, de peur que je ne paraisse bâtir sur le fondement d'autrui<sup>1</sup> ».

Son prologue ayant vu le jour après la revision du premier travail, faite par l'assemblée des évêques et des abbés, et attestée dans leur prologue, ainsi que nous venons de le démontrer, Geoffroy a pu dire *intactis eorum libris*, en considérant cette revision comme une chose accomplie pour les deux livres dont il n'était pas l'auteur. Il ne niait point par là que ces livres eussent été corrigés; il affirmait seulement qu'il a religieusement respecté le travail de ses prédécesseurs, non pas tel qu'ils l'avaient laissé, mais tel qu'il avait été révisé. C'est celui-ci qu'il a conservé parfaitement intact.

Pour concilier ce témoignage avec la réalité des faits, il suffit d'admettre qu'il a un autre sens que celui du prologue des évêques et des abbés, qu'il vise dans toutes leurs parties les écrits des deux premiers historiens après revision définitive et dûment approuvée, tandis que l'autre ne se réfère au même objet que dans une certaine mesure, c'est-à-dire à l'égard des seules parties du travail jugées parfaitement conformes à la vérité.

Ce qu'il faut conclure de là, c'est qu'il y a eu retouche du travail primitif de Guillaume de Saint-Thierry, d'Ernault de Bonneval et de Geoffroy d'Auxerre; et que ce remaniement de texte, qui a permis de transformer la version défectueuse de la recension *A* en la version correcte de la recension *B*, s'est effectué avec la sanction et sous la direction de l'autorité compétente, dont Geoffroy était le mandataire choisi<sup>2</sup>.

Ni la leçon *A*, ni la leçon *B* ne se trouve avec toute sa pureté native dans aucune édition imprimée. Surius n'a eu connaissance que de la première, tandis que tous les autres se sont attachés à la seconde. Dans les éditions d'Hortius, de Mabillon, du P. Pien, de Gaume et de Migne, si l'on retranche les intercalations de

1. « *Intactis eorum libris, qui de ejusdem Beatissimi Patris Nostri initiis seu etiam mediis conscripserunt, ne tanquam super alienum ædificasse videar fundamentum, circa ea potissimum noster sermo versatur, quibus pene omnibus præsens adfui.* » Cf. Migne, *Patrol. lat.*, t. CLXXXV, col. 302.

2. Cf. Hüffer, *Bern. v. Clairv.*, I Band, pp. 140-142.

texte placées entre crochets, on parvient à retrouver presque mot pour mot la rédaction originale de la recension B<sup>1</sup>.

De la distinction des deux recensions résultent quelques conséquences importantes.

### III

On ne peut historiquement contester à Fontaines-lès-Dijon l'honneur d'avoir vu naître saint Bernard. D'où vient donc que cette gloire lui a été tant disputée ? L'erreur est maintenant parfaitement expliquée.

C'est à peine si l'on doit citer pour mémoire l'opinion qui a voulu décerner cette gloire à Fontaine-en-Duesmois : elle n'a pour elle qu'une pure similitude de nom<sup>2</sup>. On avait jadis essayé la même tentative en faveur de Fontaines près de Bar-sur-Aube, mais en pure perte<sup>3</sup>. Ces deux Fontaines et tous les autres, hormis Fontaines-lès-Dijon, ne peuvent produire aucun titre traditionnel, soit écrit, soit oral, digne de fixer l'attention.

Mais en est-il de même de l'opinion qui militait en faveur de Châtillon-sur-Seine ? Non certes, en ce qui concerne les documents écrits ; et l'on peut affirmer, que sans la tradition constante qui se prononce pour Fontaines-lès-Dijon, grand, peut-être inextricable, serait l'embarras de l'historien désireux de conclure.

C'est trop dire que d'avancer avec M. l'abbé Vacandard dans son intéressant compte rendu de l'ouvrage du docteur Hüffer, que « Châtillon-sur-Seine n'a jamais protesté contre la tradition qui favorisait à son détriment le modeste bourg de Fontaines-lès-Dijon<sup>4</sup> ». Plusieurs auteurs châtillonnais, entre autres Bégat et Philandrier, ont fait entendre assez bruyamment leurs protestations<sup>5</sup>.

1. Cf. Vacandard, *Vie de S. Bern.*, t. I, Introd., pp. xxiii et xxiv.

2. Cf. *Vie et OEuvres de F.-R. Grignard*, par l'abbé J. Thomas, pp. 563 et 564. — Chomton, *S. Bern. et le château de Fontaines-lès-Dijon*, t. I, pp. 17 et 18.

3. Cf. de Mangin, *Hist. du dioc. de Langres*, t. II, p. 18. — Chomton, *loc. cit.*

4. Vacandard, *Revue des quest. hist.*, 1<sup>er</sup> avril 1888, § IV, p. 361.

5. Bégat, dans son ouvrage *Remontrances pour les trois Ordres*. — Philandrier, *Commentaire sur Vitruve*, liv. V, ch. iv. — Cf. Bourceret, *Notice*

Ce qui a donné un semblant de vérité à cette opinion, c'est qu'on a confondu, d'abord par inadvertance, puis de parti pris, l'origine châtillonnaise de la famille paternelle de saint Bernard avec son pays natal. Tescelin, son père, était né à Châtillon, et on le désignait habituellement par son nom d'origine « Tescelin de Châtillon » ; de plus il possède toujours dans cette ville son manoir de famille, dont quelques constructions souterraines existent encore maintenant en contre-bas du petit plateau où s'élève l'église Saint-Vorles. Il y retournait quelquefois résider avec Aleth et ses enfants. Dans ces conditions ceux-ci pouvaient être considérés par les Châtillonnais comme étant des leurs et ayant droit de cité. Si l'on n'avait voulu dire que cela, la discussion n'eût jamais pris d'importance. En allant plus loin, on ne respectait évidemment plus les règles de la logique.

Il serait trop long de citer tous les auteurs qui ont soutenu que Châtillon était la patrie de Bernard ; mais on ne peut guère passer sous silence l'exemple suivant. Il montrera dans quels milieux l'erreur s'était introduite. Robert-du-Mont, contemporain du saint, écrit dans son supplément à la chronique de Sigebert, à l'année 1113 : « Bernardus... Castellione, castro Burgundiaë, oriundus, Bernard... né à Châtillon, château-fort de Bourgogne ».

Pour ne rien enlever à la force de ce témoignage, il ne sera pas hors de propos d'ajouter qu'on le trouve dans un manuscrit du douzième siècle provenant de l'abbaye de Cîteaux<sup>1</sup>. Ainsi, au centre de l'Ordre, dans le monastère où Bernard était entré en religion, à une distance de cinq lieues environ de Fontaines, au vu et au su de moines qui n'ignoraient point les choses ou qui du moins pouvaient se renseigner facilement, on a copié sans sourciller, quelques années à peine après la mort du saint, le texte erroné du chroniqueur. Si seulement l'on avait ajouté une petite note rectificative en marge, un signe de doute. Mais rien ! Voilà un laisser-passer vraiment étonnant, qui a l'air de ressembler beaucoup à une ratification.

La principale, peut-être l'unique source de l'opinion qui fait naître saint Bernard à Châtillon-sur-Seine, c'est le premier his-  
*sur les anciens châteaux et anciennes abbayes du canton de Châtillon.*  
Bibl. de Dijon, anc. fonds, Ms. 321, f° 31 r°.

1. Bibl. de Dijon, anc. fonds, Ms. 322, f° 148 v°.

torien lui-même, Guillaume de Saint-Thierry, dont la rédaction autographe portait Châtillon au lieu de Fontaines. Cette erreur, on en conviendra, venant d'une telle main, était extrêmement grave, et de nature à prolonger indéfiniment le débat avec le doute. Le manuscrit de l'auteur fut livré aux copistes avant qu'il ne fût révisé, et l'erreur eut le temps jusqu'à l'époque de cette revision, de se propager de divers côtés. Dès lors il devenait très difficile, sinon impossible, d'en arrêter complètement le cours.

Si quelqu'un voulait se rendre compte dans quelle mesure le malentendu s'est accrédité, il trouverait de précieuses indications dans l'ouvrage récent de M. Hüffer, qui cite une quarantaine de manuscrits, dont plusieurs du douzième siècle, contenant la leçon erronée<sup>1</sup>. Ils appartiennent tous à la recension A.

Le P. Pien, dans les *Acta Sanctorum*, n'a pas jugé à propos de réfuter l'erreur dont nous parlons. Signalant un manuscrit de la bibliothèque bollandienne qui la contenait, il dit simplement que le texte doit être corrigé d'après les autres documents qu'il vient de rapporter<sup>2</sup>. On pourrait croire à première vue, que c'est résoudre assez lestement une réelle difficulté, manière de traiter les questions qui n'entre dans les habitudes, ni des Bollandistes en général, ni du P. Pien en particulier; mais en fin de compte il faut bien avouer que toutes les discussions n'ont pas abouti à une autre conclusion, et que le coup d'œil du savant Bollandiste a été d'une sûreté remarquable.

D'où vient la malencontreuse erreur de Guillaume de Saint-Thierry? Il est probable que, travaillant isolément, sans témoin et sans contrôle, il a pris, en se servant des divers renseignements qu'il avait recueillis, le pays originaire de la famille du saint pour le lieu de sa naissance<sup>3</sup>. Parmi les notes qu'il avait sous les yeux se trouvaient celles de Geoffroy, communément appelées « Fragmenta<sup>4</sup> ». L'antériorité de ce document sur les deux premiers

1. Hüffer, *Bern. v. Clairv.*, I Band, pp. 108-111.

2. Pinius, *Acta SS.*, 20 Aug., § 1. n. 5.

3. Vacandard, *Vie de S. Bern.*, t. I, p. 3, note 2.

4. Cf. Migne, *Patrol. lat.*, t. CLXXXV, col. 523-530. Le P. Chifflet qui les a le premier édités, les intitule *Collectanea*, dans son ouvrage *Opera quatuor*. — C'est en somme une Vie abrégée, en prenant ces notes, non pas par parties détachées, telles qu'elles ont été éditées, mais dans leur intégrité

livres de la Vie de saint Bernard est certaine. Guillaume de Saint-Thierry et Ernauld de Bonneval y ont largement puisé. Ce point a été parfaitement élucidé par M. Hüffer<sup>1</sup>. Or les « *Fragmenta* » sont assez ambigus sur le lieu de naissance. On y lit que « le père du saint, le noble seigneur Tescelin, habitait Châtillon, bien qu'il fût aussi seigneur du petit castel de Fontaines<sup>2</sup> ». Nulle part le lieu natal n'y est clairement désigné. Au contraire, tout le fil de la narration se déroule de manière à porter l'attention sur Châtillon : ce qui donnerait à penser que l'auteur n'était pas lui-même bien renseigné sur ce point. Quoi qu'il en soit, Geoffroy, après la revision, s'est chargé de rectifier l'erreur, que ses propres écrits avaient pu occasionner. La version *A* portait la leçon : « *Bernardus Castellione, Burgundiæ oppido, oriundus fuit ;* » dans la version *B*, il y substitua celle-ci : « *Bernardus Burgundiæ partibus, Fontanis, oppido patris sui, oriundus fuit* ». Le malentendu fut ainsi réparé dans sa source originelle.

Si donc on peut se demander avec une certaine stupéfaction, comment une méprise aussi importante s'est fait jour dans l'esprit de Guillaume de Saint-Thierry, ami intime de saint Bernard, qu'ensuite elle se soit maintenue sous les yeux d'Ernauld de Bonneval et des premiers copistes, sans qu'on s'en soit le moins du monde aperçu ou autrement ému, il n'en est pas moins vrai que c'est l'origine d'une erreur historique perpétuée pendant des siècles parallèlement à la vérité.

#### IV

Ce n'est pas seulement la correction officiellement approuvée de la version *B*, qui fait autorité contre l'erreur de la version *A*, c'est la tradition, dont il existe des échos innombrables recueillis par l'histoire ou fixés sur la pierre. Nous appelons tradition le témoignage oral, ou celui d'écrivains non contemporains, qui reflètent et appuient le sentiment populaire transmis de génération en génération. Cette tradition sur la question qui nous

telles qu'on les voit à la Bibliothèque bollandienne (*Ms.* 30, Aug. 20-22) et à la Bibliothèque nationale (fonds lat., *Ms.* 17639).

1. Hüffer, *loc. cit.*, pp. 27 et sq.

2. « *Erat quidcm indigena Castellionis, sed dominus minoris castri, cui Fontanæ nomen est.* » *Apud Migne, loc. cit.*, col. 524.

occupe est solide et précise : elle existe de temps immémorial, et fixe jusqu'au local où est né le saint dans le château de Fontaines.

On semble oublier de nos jours qu'il y a une tradition historique digne de respect, tant l'on prend l'habitude de la négliger pour porter uniquement son attention sur les documents écrits contemporains. L'amour de la paléographie, si utile et louable qu'elle soit, ne doit pas être exclusif. Cette science n'a rien à perdre en respectant la tradition, quand celle-ci remplit les conditions requises par la loi morale du témoignage humain. Sans vouloir prétendre que les témoignages contemporains et non contemporains ont la même valeur, comment n'admettre point que ceux-là peuvent être appuyés, expliqués et complétés par ceux-ci ? Nous en avons une preuve frappante dans le cas présent. En face de la divergence du texte des manuscrits contemporains sur le pays natal de saint Bernard, quelque ingénieuses et plausibles que soient les explications données, la question resterait en suspens, si la tradition ne venait faire incliner la balance du côté de Fontaines.

Les deux traditions, orale et écrite, se rencontrent ici dans un mutuel accord. Cinq ou six voix discordantes<sup>1</sup> ne peuvent infirmer en rien l'ensemble d'une persuasion universelle, qui partant de la Bourgogne s'est étendue au monde entier. A Châtillon même, où l'opposition s'était cantonnée dans une caste à part d'une infime minorité, on peut citer des écrivains de valeur, tels que le P. Legrand, Lapérouse, Tridon<sup>2</sup>, etc., qui reconnaissaient à Fontaines son droit traditionnel et incontestable. Il semble maintenant que de ce côté il ne s'élève plus de voix opposantes : on y a renoncé à une lutte impossible.

A Fontaines-lès-Dijon au contraire, et dans tous les environs bien au loin, jamais la croyance populaire n'a varié sur le pays natal de saint Bernard. Une telle unanimité ne peut s'expliquer, si dans la succession des temps elle n'a pas puisé son existence et son développement dans une tradition qui se rattache à la certitude de l'événement. L'erreur historique n'a pas cette allure

1. Cf. Chifflet qui cite quelques opposants, *S. Bernardi genus illustre assertum*, p. 408.

2. Legrand, *Hist. sainte de Châtillon*. Partie II, p. 105. — Lapérouse, *Hist. de Châtillon*, p. 162. — Tridon, *Notice archéol. sur Châtillon*, p. 72.

tranquille et sûre d'elle-même. Pour un fait aussi simple et en même temps aussi digne de mémoire que la naissance d'un homme illustre, on doit reconnaître à l'unanimité du témoignage le vrai cachet de la tradition orale. Il en serait autrement s'il s'agissait d'une particularité de la naissance, dont la notoriété serait plus difficile à obtenir, par exemple la connaissance de la pièce du château où la naissance a eu lieu. Sur les détails circonstanciés d'un fait historique, la tradition orale, quoique constante et unanime, peut flotter et errer. C'est ce qui a été constaté pour l'exemple cité. En ce cas, la certitude doit être demandée à la tradition écrite.

Le plus ancien document de cette nature est précieux; il remonte au milieu du treizième siècle. C'est le témoignage d'Étienne de Bourbon, religieux dominicain, « qui assure avoir entendu raconter, en 1240, la légende de la conversion de Tescelin, par Calon, seigneur de Fontaines, petit neveu de saint Bernard, et dans le lieu même de la naissance de celui-ci<sup>1</sup> ».

On peut voir dans l'ouvrage de M. l'abbé Chomton un grand nombre d'autres documents qui forment une vraie chaîne de témoignages attestant à travers les âges la perpétuité de la tradition<sup>2</sup>. Parmi les documents les plus anciens, le titre en date de 1429, que nous devons au P. Chifflet, est à citer, parce que non seulement il désigne Fontaines pour le lieu de la naissance, mais de plus précise l'endroit du château où est né saint Bernard. C'est un partage d'hoirie qui fait mention de « la grosse tour du châsteau de Fontaines, vulgairement dicte la Tour Monsieur saint Bernard, et du cellier ou chambre de la mesme Tour dans laquelle fut né mondit sieur saint Bernard<sup>3</sup> ».

La chambre natale était donc dans la partie principale de la demeure seigneuriale, c'est-à-dire dans le donjon, ou grosse tour, qui formait au moyen âge le plus important corps de logis d'un château-fort. Si au douzième siècle les castels éloignés des lieux de résidence ou d'un accès difficile n'étaient guère habités en

1. « Hæc audivi... a D. Calone, domino de Fontanis, pronepote B. Bernardi, in loco nativitatis suæ, Fontanis dicto. » Cf. Chomton, *S. Bern. et le château de Fontaines*, t. I, p. 26.

2. Chomton, *loc. cit.*, pp. 25-48 et 48-93.

3. Chifflet, *loc. cit.*, pp. 602 et 603.



temps de paix, il n'en était pas de même des autres<sup>1</sup>. Celui de Fontaines, situé à proximité du bourg, n'était de ce côté pas le moins du monde escarpé. Son donjon avait, comme presque tous les petits castels de cette époque, deux salles basses ou celliers<sup>2</sup>. Le cellier où naquit saint Bernard ne tarda pas à être converti en chapelle; mais on ne sait au juste à quelle époque. D'après un document inédit publié par M. l'abbé Chomton<sup>3</sup>, la chapelle existait au quinzième siècle. Il est très probable qu'il y en eut une de temps immémorial, au moins provisoire et d'une forme élémentaire.

C'est en 1613 que les religieux Feuillants acquirent le château et ses dépendances, dans le but d'y bâtir une église et un monastère de leur réforme. Par une heureuse pensée, la future église devait renfermer, et en quelque sorte enchâsser, comme un joyau dans un splendide chaton, le cellier natal converti déjà en oratoire. Les deux celliers contigus furent transformés en chapelles votives dues à la piété et à la munificence de Louis XIII et d'Anne d'Autriche. Celle de gauche dédiée à la sainte Vierge était le vœu de la reine; celle de droite dédiée à saint Bernard, le vœu du roi, à l'emplacement du lieu de naissance. On lisait autrefois au-dessus de la porte qui donnait accès à celle-ci : « Venez, mes enfans, et je vous introduirai dans la Maison de mon Père et dans la Chambre où ma Mère m'a enfanté. » Les deux chapelles jumelles construites dans le plus gracieux style de la Renaissance et en forme de coupoles géminées, étaient d'une magnificence vraiment royale, et sont redevenues, depuis leur restauration récente, des bijoux d'ornementation. Diverses inscriptions, dont plusieurs ont été sauvées du vandalisme révolutionnaire, les déco-

1. Cf. Viollet-le-Duc, *Diction. d'archit.*, t. V, art. *Donjon*, pp. 34 et 35; et t. IX, art. *Tour*, p. 130. — Gauthier, *La Chevalerie*, p. 508.

2. On entendait par celliers, au douzième siècle, des sortes de sous-sols voûtés ou non voûtés. Dans un château-fort, il y en avait deux ou plusieurs selon la dimension du donjon. Ils servaient de rez-de-chaussée, mais ce terme n'est pas exact : car ces sous-sols, semblables à la plupart des nôtres actuellement, étaient construits de manière qu'une partie fût souterraine et une partie émergeât de terre. Le cellier pouvait être habité; on le réservait souvent aux hôtes. Comme il était peu éclairé, il convenait aux malades; voilà sans doute la raison très simple pour laquelle saint Bernard y est né.

3. Chomton, *loc. cit.*, p. 104.

raient à l'intérieur et à l'extérieur, rappelant les pieux souvenirs qui se rattachaient à ces lieux vénérés<sup>1</sup>.

Après la Révolution qui détruisit l'église avec les chapelles votives, les acquéreurs du monastère jugeant *a priori*, que le sanctuaire de l'église en ruines devait indiquer l'emplacement du lieu natal, changèrent la tradition et léguèrent leur méprise à leurs successeurs. M. Caumont, l'architecte chargé des travaux de restauration, lui donna par son nom une sorte de consécration<sup>2</sup>. Tous ceux qui vinrent ensuite, sans en excepter les plus savants, comme MM. Guignard et Hüffer<sup>3</sup>, se fiant à l'autorité de ce dernier, se l'approprièrent, ne se doutant même pas qu'il pût y avoir là matière à contestation. C'est seulement en 1891 que M. l'abbé Chomton, après être tombé lui-même dans l'erreur<sup>4</sup>, put la constater en remontant à l'ancienne tradition, et démontrer, avec preuves à l'appui, où était le vrai cellier natal, c'est-à-dire à la place de la chapelle de Saint-Bernard<sup>5</sup>.

Il est donc juste, dans la question actuelle, de reconnaître à la tradition l'honneur d'avoir joué un rôle, sinon prépondérant, du moins assez influent pour affermir les données fournies par l'étude des documents contemporains.

## V

Des trois dates les plus importantes de l'histoire de saint Bernard, c'est-à-dire celles de sa naissance (1090 ou 1091), de son entrée à Cîteaux (1112 ou 1113), et de sa mort (1153), la dernière seule est absolument certaine et doit être considérée comme définitivement historique. Elle est confirmée par la date de la mort d'Eugène III, qui arriva la même année, le 8 juillet<sup>6</sup>, un peu avant celle de saint Bernard arrivée le 20 août<sup>7</sup>. Pour les dates de la naissance et de l'entrée à Cîteaux, il n'y a pas accord

1. Cf. Guignard, *Note sur Fontaines, apud Migne, loc. cit.*, col. 1637-1641. — Lettres patentes de Louis XIII, *ibid.*, col. 1643.

2. Caumont, dans sa *Description de la chap. de S. Bern.*

3. Guignard, *loc. cit.*, col. 1641-1643. — Hüffer, *loc. cit.*, p. 139, n. 3.

4. Chomton, *Le sanct. de S. Bern.*

5. Idem, *S. Bern. et le château de Fontaines*, t. I, pp. 92-104.

6. Cf. Migne, *loc. cit.*, col. 361, n. 16.

7. *ibid.*, col. 360, n. 15.

entre les deux recensions, et en général entre les historiens. Bien que la différence ne porte que sur une année ou même une partie d'année, elle a son importance ; car elle entraîne pour certains événements des conséquences qui peuvent aller jusqu'à l'in vraisemblance.

M. l'abbé Vacandard adopte les millésimes 1090 et 1112, comme plus probables<sup>1</sup>. Pour notre part, après avoir consulté un certain nombre de manuscrits du XII<sup>e</sup> siècle, nous croyons que ce sont des dates exactes, et qu'il faut les préférer à celles de 1091 et 1113, qui ont fait cependant fortune. M. l'abbé Chomton, avec qui nous en avons parlé plus d'une fois, se déclare tout à fait de cet avis dans son ouvrage récent<sup>2</sup>. Ses études approfondies sur tout ce qui concerne la naissance et la famille de saint Bernard, donnent un réel poids à cette opinion.

1. *Vie de S. Bern.*, t. I, pp. 1 et 34, notes.

2. *S. Bern. et le château de Fontaines*, t. I, pp. 178 et 197-199 ; t. II, pp. 23-28.

(*A suivre.*)

J. SATABIN.

---

TABLEAU CHRONOLOGIQUE  
DES  
PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS DU MOIS

---

JUILLET 1895

---

ROME

Le Souverain Pontife a adressé à l'épiscopat belge une lettre où il invite les catholiques à s'unir afin d'obtenir, en ce qui concerne la question sociale, les mêmes résultats qu'ils ont déjà obtenus touchant la question scolaire.

Il y recommande aux catholiques de placer au-dessus de leurs opinions personnelles ce qui conduit au bien commun, de procurer l'honneur de la religion et de sauvegarder la justice, de concilier l'autorité publique et la liberté.

Ils doivent aussi respecter la diversité des classes voulues par Dieu, inviter les ouvriers à ne pas manquer de soumission et de confiance envers leurs patrons, ceux-ci à être justes, bons, dévoués envers les hommes qu'ils emploient.

Le Pape recommande la pleine docilité envers les évêques et exhorte les catholiques à s'abstenir de toute controverse sur les opinions novatrices.

Enfin il invite les évêques à se réunir dans le but de pourvoir aux difficultés soit générales, soit locales.

FRANCE

Que vont faire les congrégations en face de la loi inique et impie par laquelle une majorité de francs-maçons veut les dépouiller à fond? Voilà ce dont se préoccupe toujours l'opinion du pays. Un « Mémoire » a paru, rédigé par un ancien magistrat démissionnaire au moment des décrets, et qui semble lui avoir été demandé par plusieurs congrégations d'hommes reconnues. Ce *Mémoire*, auquel on a donné le nom de plaidoyer en faveur de la soumission, aboutit à conclure que la résistance exposerait les congrégations reconnues à de trop gros dommages pour que leur conscience leur permette de les encourir; conclusion triste dont la vérité et la sagesse ont été vivement contestées, comme

l'opportunité du *Mémoire* lui-même. Presque en même temps a été publiée une « Étude pratique sur la situation faite aux congrégations par la loi fiscale du 16 avril 1895 », qui, sans viser à imposer aucune ligne de conduite aux diverses familles religieuses, insiste sur les inconvénients graves d'une soumission qui équivaldrait à « accepter d'être mis hors du droit commun ; consacrer le régime de l'arbitraire et de l'injustice ; compromettre la vie des œuvres les plus sympathiques et les plus nécessaires ; abandonner à la spoliation les fondations pieuses confiées à la garde des religieux ; enfin découvrir l'Eglise de France et affaiblir sa situation déjà si menacée. » L'*Etude* essaye aussi d'établir que même les congrégations reconnues qui résisteraient n'auraient pas à craindre la dissolution. Il est facile de comprendre à la lecture de ces documents toute la gravité des décisions qui devront être prises bientôt par les supérieurs des congrégations religieuses.

— La Chambre, après avoir voté le dégrèvement total des boissons hygiéniques, a élevé la taxe sur l'alcool de 156 francs à 275 francs. Puis elle a imposé au gouvernement l'obligation de présenter avant six mois un projet déterminant les conditions de fonctionnement et d'application du monopole de la rectification de l'alcool. Le vendredi 12 elle a discuté l'interpellation de M. Goblet. Ce Monsieur ne se possède plus depuis qu'il constate « l'esprit de résistance qui se manifeste chez les catholiques ». Verte réponse lui a été faite sur l'heure. Ce qui n'a pas empêché 294 députés de déclarer que « la Chambre compte sur la fermeté du gouvernement pour faire observer les lois, maintenir les droits de l'Etat laïc et assurer le respect de l'autorité civile ». Tous les assasins cherchent à empêcher leur victime de crier pendant qu'ils opèrent.

M. Goblet avait accusé Mgr l'archevêque de Reims d'avoir touché indûment 700 francs pendant près de trente ans. S. Em. le cardinal Langénieux a déclaré que ni lui ni ses prédécesseurs n'avaient touché un sou de cette somme.

Avant de se séparer, par 438 voix contre 2, la Chambre a adopté un ordre du jour blâmant énergiquement le Conseil de l'Ordre de la Légion d'honneur d'avoir maintenu à M. Eiffel sa décoration.

A la suite de ce vote, le général Février et les membres du Conseil ont remis au Président de la République leur démission qui a été acceptée.

## ÉTRANGER

*Angleterre.* — Les élections générales qui viennent d'avoir lieu ont été un succès complet pour les unionistes. En 1892, 269 députés conservateurs et 46 libéraux unionistes avaient été élus ; les libéraux étaient au nombre de 274, et les députés irlandais, nationalistes et parnellistes 81 ; soit 355 voix et 40 voix de majorité en faveur du *home rule*. Actuellement, d'après le *Temps* auquel nous empruntons ces chiffres, on compte 341 conservateurs et 70 unionistes ; 177 libéraux

et 82 nationalistes et parnellistes ; soit une majorité de 152 voix en faveur du ministère.

L'Angleterre a nommé 349 unionistes contre 116 libéraux seulement. L'Écosse et le Pays de Galles eux-mêmes, jusqu'ici fidèles aux libéraux, semblent à la veille de s'en détacher. Au lieu de 50 libéraux et 22 unionistes nommés en 1892, l'Écosse envoie cette fois au Parlement 33 unionistes et seulement 39 libéraux. Le Pays de Galles sera représenté par 22 libéraux et 8 unionistes, au lieu de 28 libéraux et 2 unionistes en 1892. Est-ce le *home rule* qui a déterminé tout ce mouvement ?

L'Irlande évidemment n'a pas fléchi. Elle a même nommé 82 *home rulers* contre 21 unionistes, au lieu de 81 *home rulers* et 22 unionistes en 1892. Seulement, pendant ces élections, elle a offert le spectacle de la désunion, des querelles intestines. Sa cause ne peut qu'en souffrir.

D'ailleurs un nouveau danger la menace, auquel il ne semble pas qu'elle puisse échapper. Dans le projet de Gladstone en faveur du *home rule*, l'Irlande conservait le droit d'envoyer une députation siéger au Parlement britannique. Mais cette députation devait être beaucoup moins nombreuse que la députation actuelle. On prête déjà au cabinet Salisbury l'intention de s'approprier ce projet de réduction ; et cette réduction a d'autant plus de chance d'être votée, qu'elle aurait comme contre-partie l'augmentation du nombre des députés nommés par les régions de l'Angleterre dont la population s'est le plus augmentée dans ces derniers temps.

Au contraire, la population de l'Irlande décroît sans cesse. En 1891, elle n'était plus que de 4 700 000 habitants. En admettant 4 millions et demi au recensement de 1901 et 40 millions pour la Grande-Bretagne en entier, l'Irlande n'entrera plus que pour un neuvième dans ce total. Le Parlement anglais compte 670 membres. Une représentation proportionnelle ne donnerait à l'Irlande que 75 députés. Du coup, les Irlandais *home rulers* siégeant à Westminster tomberaient au chiffre d'une soixantaine.

*Belgique.* — Le nouveau ministre de l'intérieur, M. Schollaert, n'a pas tardé longtemps à déposer un projet de loi qui va réglementer d'une façon plus chrétienne le régime scolaire. La Chambre des représentants discute en ce moment ce projet de loi.

L'enseignement de la morale et de la religion deviendra obligatoire dans les écoles officielles. Toutefois les parents qui voudront dispenser leurs enfants du cours de religion et de morale, pourront obtenir cette dispense, sur simple déclaration de leur part. La loi prévoit même que certaines écoles tenues par des particuliers s'abstiendront totalement de cet enseignement si nécessaire, et elle renonce à les exclure des subsides du gouvernement, pourvu que les programmes n'aient rien de contraire à l'ordre public. Malgré toutes ces concessions, radicaux, socialistes et libéraux mènent grand tapage contre le projet de loi Schollaert.

*Bulgarie.* — Pendant qu'une députation bulgare, ayant à sa tête le métropolitain Clément, sollicitait solennellement la réconciliation de la Russie avec la principauté, l'ancien premier ministre qui avait tant contribué à désunir les deux nations, M. Stamboulof, était assassiné à Sofia. L'impression produite par cet attentat a été considérable dans toute l'Europe. De diverses capitales, on semblait tout disposé à faire remonter les soupçons jusque sur le gouvernement du prince Ferdinand. Était-ce sincère? Était-ce crainte de voir celui-ci se jeter dans les bras de la Russie? Un communiqué officieux, très raide, publié par la presse russe, a dû dissiper totalement cette dernière crainte. Il y est dit que, si la Russie est toujours sympathique au peuple bulgare, jamais elle n'entrera en relations avec le régime illégal qu'un usurpateur impose à la Bulgarie.

*Espagne.* — L'insurrection cubaine s'étend, se fortifie. La mauvaise saison ne permet pas d'ailleurs au maréchal Martinez Campos d'agir d'une façon décisive. Dernièrement, se rendant à Bayamo avec une colonne d'un millier d'hommes, il a été attaqué par plusieurs milliers d'insurgés et n'a pu se dégager qu'à grand'peine. Le général qui commandait sous ses ordres a été tué.

Le maréchal veut pouvoir commencer les opérations sérieuses le 1<sup>er</sup> octobre avec 50 000 hommes. Il réclame donc, comme renfort, 20 000 hommes d'infanterie, 1 500 cavaliers, 900 artilleurs, 6 compagnies du génie. Toutes ces troupes quitteront l'Espagne du 20 août au 10 septembre.

*Italie.* — Les Chambres italiennes ont voté une loi érigeant le 20 septembre, jour anniversaire de l'entrée des Italiens à Rome, en une nouvelle fête nationale. Le roi a sanctionné sans retard. Les catholiques verront dans cette mesure une injure gratuite à l'adresse de la Papauté. Les amis de l'Italie eux-mêmes ne peuvent s'empêcher d'y voir plus qu'une maladresse.

*Turquie.* — Toujours des troubles en Macédoine. Jusqu'ici l'opinion publique ne s'en émeut pas plus que de raison.

**AFRIQUE.** — L'expédition de Madagascar traîne lamentablement. On avait annoncé que la marche en avant allait reprendre le 14 juillet. Quinze jours après, on en était encore au même point. Les difficultés ne viennent cependant pas de l'ennemi, mais de l'insuffisance des préparatifs. Nos pauvres soldats auront bien à souffrir si tout n'est pas terminé avant la saison des pluies.

— Une députation d'Abyssins envoyée en Russie y a reçu un accueil qui a beaucoup inquiété en Italie. L'Italie tendrait à voir, dans cette démarche, une atteinte aux droits que lui donnerait le traité de protectorat passé entre elle et Ménélik, traité presque aussitôt dénoncé par ce dernier. Des explications à ce sujet ont dû être échangées entre les deux gouvernements.

## LA MISSION CATHOLIQUE DE MADAGASCAR

PENDANT LA GUERRE

*(Extraits de diverses lettres.)*

I. — CÔTE-EST. — 1<sup>o</sup> *Mahanoro* : Le maître d'école écrit au R. P. Lacomme à Tamatave que nos œuvres se maintiennent grâce à la protection du chef de la douane malgache et du gouverneur de la province.

2<sup>o</sup> *Mananjary*. — Un négociant catholique de Maurice, sujet anglais, nous annonce qu'à Masindrano il n'y a plus d'école, mais qu'il y a réunion à l'église tous les dimanches et même tous les jours pendant le mois de Marie. Quoique le gouverneur soit un sectaire, il reste indifférent; c'est beaucoup de la part de ce protestant qui a si souvent persécuté les catholiques.

II. — FIANARANTSOA, capitale des Betsiléos. — M. Chalain nous écrit à la date du 31 mai :

« Depuis les dernières nouvelles que j'ai données à Monseigneur, rien d'extraordinaire n'est survenu, grâce aux recommandations d'Antoine Radilifera, fils du premier ministre, au gouverneur, à notre sujet.

Nous avons décidé de faire revenir à Fianarantsoa les normaliens et les jeunes ménages des campagnes qui sont sans emploi. On leur fera la classe comme autrefois; ce qui nous permettra d'avoir sous la main des maîtres d'école disponibles pour remplacer les malades ou les absents. Je puis en terminant, Mon Révérend Père, vous dire que tout va bien jusqu'à présent. Votre résidence a été respectée; l'église est toujours ouverte, on s'y réunit tous les jours pour prier. Comme autrefois les enfants des campagnes voisines viennent tous les dimanches et sont au nombre de 300 à 400.

« Quant aux écoles des campagnes, je puis dire aussi, qu'il n'y a presque pas de changement. Pierre Ratsimba va à peu près tous les mois faire une tournée d'inspection. Espérons que Dieu nous permettra de remettre en bon état entre les mains des Pères, les œuvres qu'ils ont commencées. »

Voici la traduction d'une lettre dont la naïveté intéressera peut-être les lecteurs. Elle a été adressée par un jeune maître d'école au R. P. Aigouy, qui est actuellement à Saint-Denis (Ile de la Réunion) :

« Notre bien cher Père, nous venons vous visiter par cette lettre; comment allez-vous? Pour nous, nous nous portons bien par la grâce de Dieu et par la protection de Marie notre mère et de nos anges gardiens.

« Nous avons reçu votre lettre et nous avons été au comble de la joie en lisant les encouragements et les avis que vous nous donnez à moi et à Pauline ma femme, ainsi qu'aux élèves et aux chrétiens; nous vous en remercions, ô tendre Père! Daigne Dieu exaucer les prières



que vous faites pour nous, et celles que nous lui adressons pour votre retour et celui de tous les Pères.

« Les jeunes ménages que vous avez mariés, restent très unis ; les jeunes gens et les jeunes filles se conduisent bien et aucun ne donne de scandale. L'assiduité des élèves est comme autrefois. Les instituteurs des autres villages restent chacun à son poste, excepté Jean-Marie qui est parti d'Isomotra.

« Pour mon âme, grâce à Dieu, elle est encore en paix ; la conduite de Pauline est bonne aussi. Puissiez-vous n'avoir jamais à rougir de vos enfants ni maintenant ni à votre retour ! je ne cesserai de le demander à Dieu tous les jours et j'espère que Dieu ne permettra pas la perte de ceux qui mettent en lui toute leur confiance.

« Ce qui nous attriste surtout, ô tendre Père, c'est de ne pouvoir pas recevoir les sacrements, en particulier la sainte Eucharistie qui est la nourriture et le réconfort de l'âme. Oh ! qu'il nous tarde de vous voir revenir ! Nous sommes assez tranquilles ; il n'y a pas encore eu la moindre persécution. »

*Signé* : MARCEL ET PAULINE.

Dans une autre lettre d'un catéchiste, je trouve ce passage assez significatif : « Les élèves d'ici sont encore assidus à l'école et aux réunions des dimanches, et cela, malgré les bruits hostiles répandus par les protestants. « Les Français, disent-ils, sont nos ennemis, et ceux « qui entrent dans leurs églises seront fusillés. » Les protestants à Madagascar sont toujours les mêmes ; ils cherchent à entraver les progrès des catholiques par le mensonge et l'intimidation, mais ils ne réussissent pas.

Un *Mpiadidy* (catéchiste inspecteur), nommé Samuel, dans une lettre de quatre grandes pages, raconte à un missionnaire ce qu'il fait et le met au courant de l'état de chacun des postes qui lui ont été confiés. Il ne cache ni le bien ni le mal. Dans tels postes tout va bien, et la jeunesse ne donne pas le moindre scandale ; dans d'autres au contraire, tels et tels se conduisent mal, et Samuel expose ce qu'il tente pour les corriger et avec quel succès. Il parle des naissances qu'il y a eu dans les familles chrétiennes et énumère les noms que les nouveau-nés ont reçus au baptême. Il a même fait deux mariages selon la permission qu'il avait reçue des Pères. « Priez Dieu, dit-il en terminant, pour vos petits agneaux qui restent ici abandonnés. Nos corps sont ici ; mais nos âmes et nos cœurs sont toujours avec vous. Daigne notre Dieu vous ramener sans retard parmi nous, pour que nous puissions assister au saint sacrifice de la messe et recevoir l'absolution qui purifie nos âmes. »

III. — Passons maintenant à la province d'Imérina et aux districts qui en dépendent. Là les chrétiens ont moins de facilités et d'occasions pour nous parler de la mission ; aussi avons-nous peu de détails sur nos œuvres. Voici ce que nous avons appris ou reçu.

1° *Tananarive*. — Aucun de nos catholiques ne nous a rien envoyé depuis plusieurs mois ; mais une sœur Malgache a écrit aux chrétiens de Fianarantsoa et M. X\*\*\* nous donne en ces termes le résumé de sa lettre : « Dernières nouvelles envoyées par la sœur : Tout va bien dans la mission de la capitale ; il y a dans les écoles de Tananarive 350 filles et 435 garçons. »

Notre observatoire continue à fonctionner, puisque le *Madagascar News*, journal anglais et protestant, publie les observations envoyées par nos élèves.

2° *Ambositra*. — Ambositra est le chef-lieu d'une petite province et le centre d'une chrétienté. Il y a là, depuis près de vingt ans, pour maître d'école et inspecteur, un noble, nommé Benoît, qui n'a jamais bronché ; aussi jouit-il d'une grande influence et d'une considération bien méritée. Il a fait parvenir la lettre suivante au P. Fabre chargé du district d'Ambositra.

« Nous vous sommes bien reconnaissants, Père bien-aimé, du souvenir que vous gardez de nous et que vous montrez non seulement dans votre lettre, mais surtout dans vos prières que vous ne cessez de faire pour nous. Que Dieu vous protège ! et qu'Il daigne vous accorder la force du corps et de l'âme, afin que vous jouissiez d'une bonne santé, que vous soyez exempt d'infirmités et que nous puissions nous revoir bientôt !

« Veuillez bien, mon Révérend Père, nous excuser si c'est aujourd'hui seulement que nous vous écrivons pour faire connaître l'état de la chrétienté. Jusqu'ici nous avions craint que nos lettres ne vous arrivent pas, mais conformément à vos indications nous les remettons à M. Chalain. Voici donc où nous en sommes : 1° Nous allons tous bien, soit nous-mêmes, soit nos parents, soit nos amis. — 2° Les maîtres d'école marchent bien et s'acquittent de leur fonction avec un grand zèle. — 3° Ceux qui sont à la tête des chrétientés, sont vraiment dévoués et aucun d'eux ne manque aux réunions que nous faisons tous les mois ; chacun y fait connaître l'état des choses dont il est chargé. — 4° Les chrétiens se montrent bons et zélés et personne ne s'est séparé de nous. — 5° Les élèves sont assidus comme par le passé ; aucun ne nous a quittés. — 6° Les *fahavalo* (bandes de brigands), ont tout détruit à Iarinoro ; le village a été brûlé et l'église est devenue aussi la proie des flammes. Ces *fahavalo* ont pris et emmené en captivité onze élèves catholiques ainsi que la femme et les enfants de Julien, maître d'école. — 7° A Atsimondrano tout va bien ; les gens ont décidé de bâtir une église. Nous songeons à reconstruire l'église qui a été brûlée à Iarinoro, et ce travail sera peut-être promptement fait. — 8° Ici à Ambositra, nous avons vingt pensionnaires ; leur conduite est bonne. — 9° Nous avons reçu les deux lettres que vous nous avez écrites. — 10° Nous ne cessons de prier pour vous autres. »

*Signé* : BENOIT, GERMAINE, ANTOINE, etc.

3° *Betafo*. — Betafo est le chef-lieu d'une autre province à trois jours de Tananarive et le centre de 55 postes catholiques. Nos élèves y ont donné une séance solennelle qui a suscité beaucoup d'enthousiasme. C'était un jour de grand marché. Le gouverneur et toutes les autorités Hovas et Betsiléos y avaient été invités. Le public était fort nombreux à cause du jour du marché; il était d'ailleurs attiré par un théâtre très apparent.

Afin d'intéresser ce public, les élèves commencèrent par une pièce composée pour la circonstance et propre à faire vibrer dans les cœurs la fibre patriotique. Mais le but de la séance était de montrer ce que sont les écoles catholiques. Les élèves *formés* dit le journal, *par les collégiens d'Ambohipo*, ont subi un long examen sur toutes les branches de l'enseignement et en particulier sur l'algèbre et la langue française. Puis, ils ont fait des expériences de physique et de chimie. D'après la relation du journal, cet examen a émerveillé tous les spectateurs; ce qui ressortait des discours prononcés par le gouverneur et le Betsiléos chef de la contrée. La gloire de cette séance revient à la mission catholique.

Le 31 juillet 1895.

*Le gérant* . H. CHÉROT.

---

# TABLE DES MATIÈRES

## DU TOME LXV

### LIVRAISON DU 15 MAI 1895

Le Banquet de la science, par le P. H <sup>te</sup> MARTIN. . . . .	5
Le petit-fils du grand Condé. Louis de Bourbon. Son éducation au collège de Clermont (Louis-le-Grand), 1676-1684, d'après les documents originaux, par le P. H. CHÉROT, .	30
Centenaire des Jeux Floraux : l'Académie. — Les contemporains (deuxième article), par le P. ET. CORNUT . . . . .	49
L'Expédition de Madagascar. Les préparatifs, par le P. E. PRAMPAIN . . . . .	79
Propos de Chine (deuxième article), par le P. L. GAILLARD . .	96
Les Religieux et le fisc, par le P. R. DE SCORRAILLE. . . . .	117
Bulletin des sciences sociales. Le rêve collectiviste, par le P. P. FRISTOT. . . . .	141
Mélanges et critiques. « Les Missions catholiques au XIX <sup>e</sup> siècle », par le P. P. SUAU. . . . .	160
Une revue pour les Congrégations de la Sainte-Vierge, par le P. C. SOMMERVOGEL. . . . .	169
Tableau chronologique des principaux événements du mois, par le P. P. F. . . . .	171

### LIVRAISON DU 15 JUIN 1895

La situation du Pape. Les espérances d'une restauration, par le P. H. PRÉLOT . . . . .	177
La semaine chez les peuples bibliques (deuxième article), par le P. A. DURAND . . . . .	204
Propos de Chine (troisième article), par le P. L. GAILLARD . .	223
Herbert Spencer. II. — L'évolution mentale et l'évolution sociale, par le P. L. ROURE. . . . .	238
Études d'histoire pontificale. L'Empire, l'Italie et le pouvoir temporel des Papes au temps de Jean VIII, par le P. A. LA-PÔTRE. . . . .	258

Les derniers renseignements officiels sur les mouvements de la population en France (troisième article), par le P. P. FORTIN.	296
Le petit-fils du grand Condé. Louis de Bourbon.	
Son éducation au collège de Clermont (Louis-le-Grand), 1676-1684, d'après les documents originaux. II. — Cinquième et quatrième (octobre 1677-octobre 1679), par le P. H. CHÉROT . . .	314
Mélanges et critiques	
Le nouveau régime de la licence ès lettres, par le P. V. DELAPORTE. . . . .	330
Cartulaire des Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, par le P. J. BRUCKER. . . . .	342
Un clergyman libéral, Sydney Smith (1771-1845), par le P. H. BREMOND. . . . .	349
Tableau chronologique des principaux événements du mois, par le P. P. F. . . . .	363

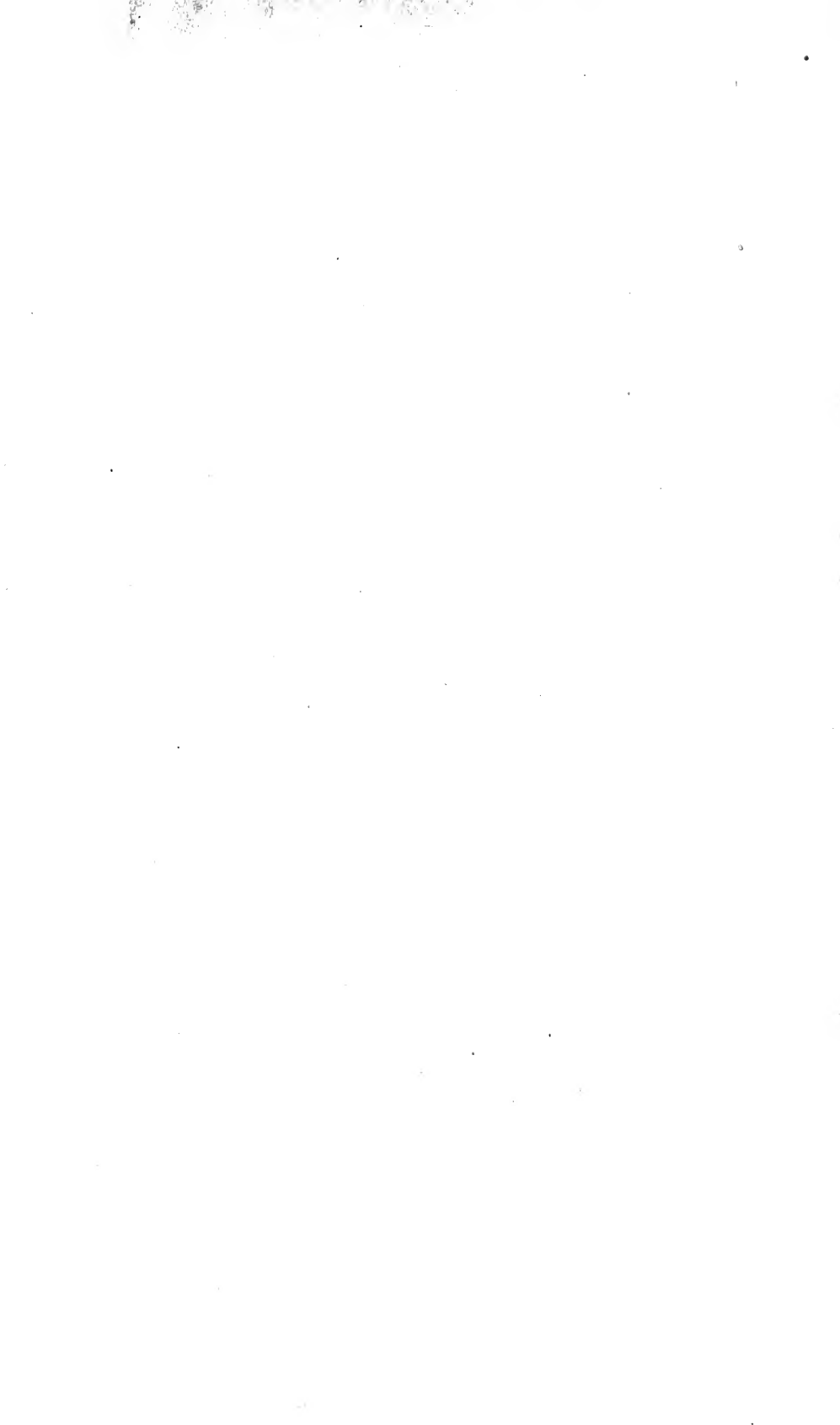
## LIVRAISON DU 15 JUILLET 1895

Études d'histoire pontificale, Gaule et Germanie, par le P. A. LAPÔTRE. . . . .	369
Deux nouveaux corps simples. L'argon et l'hélium, par le P. J. DE JOANNIS. . . . .	407
La situation du Pape. Les espérances d'une restauration (deuxième article), par le P. H. PRÉLOT. . . . .	434
Le petit-fils du grand Condé. Louis de Bourbon.	
Son éducation au collège de Clermont et Louis-le-Grand, 1676-1684, d'après les documents originaux. III. — De troisième en physique (octobre 1679-août 1684), par le Père H. CHÉROT. .	464
Propos de Chine (fin), par le P. L. GAILLARD. . . . .	494
Bulletin théologique.	
La Lettre de Léon XIII et la presse anglaise.— II. De quelques Apologies en faveur des ordinations anglicanes.— III. L'Église anglicane et le divorce, par le P. F. TOURNEBIZE. . . . .	513
Mélanges et critiques.	
Quelques décisions du Saint-Siège.— I. S. C. de l'Inquisition : Crémation des corps. Derniers sacrements. Prières liturgiques et suffrages. Coopération. — II. Diverses Congrégations : Récents décrets. — III. Causes en nullité du mariage par le P. S. ADIGARD . . . . .	529
Tableau chronologique des principaux événements du mois, par le P. P. F. . . . .	539

## LIVRAISON DU 14 AOUT 1895

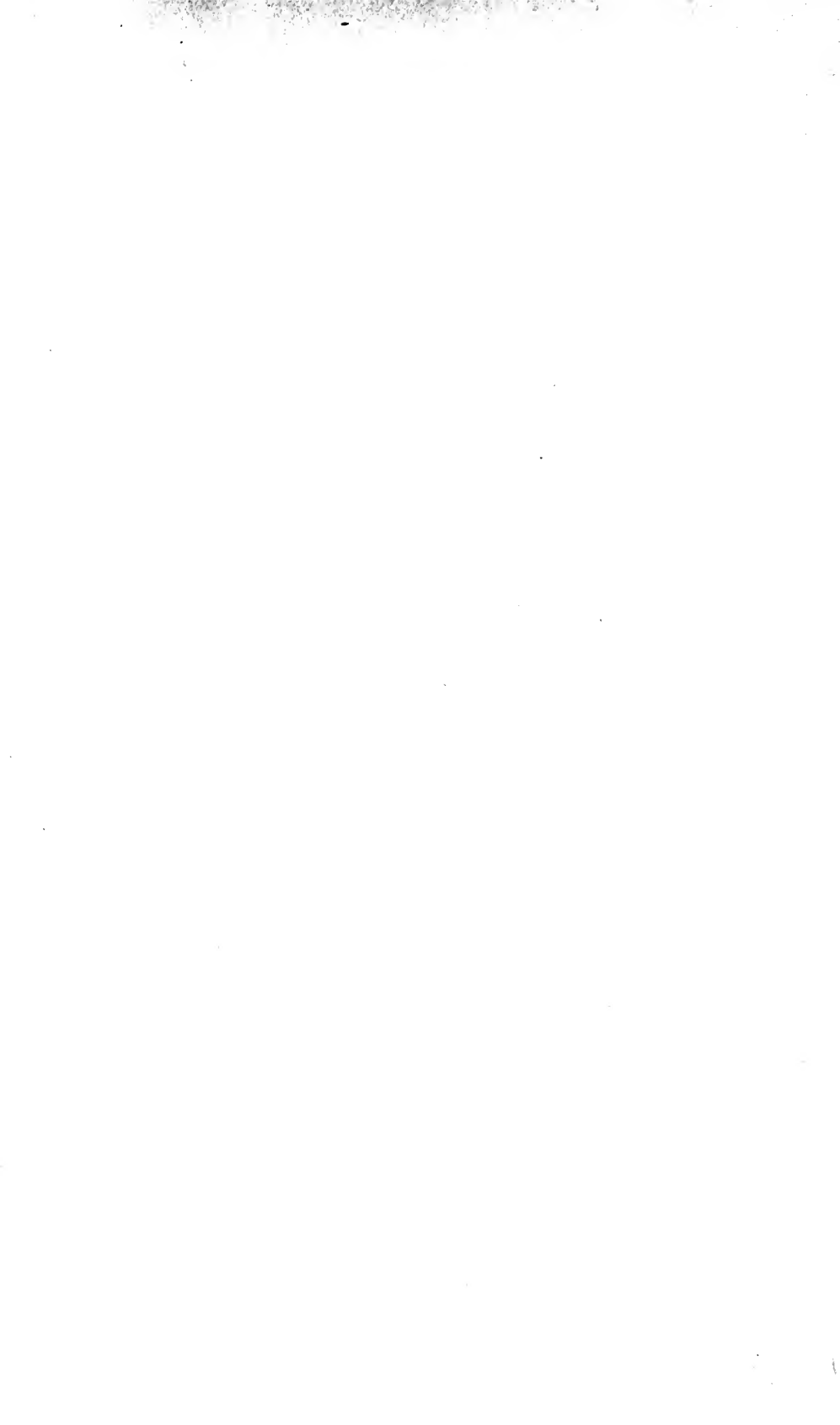
Heures perdues d'un parlement. Le cléricanisme et l'armée devant la Chambre, par le P. H <sup>is</sup> MARTIN. . . . .	545
M. Anatole France, par le P. ÉT. CORNUT. . . . .	575
Herbert Spencer. III. — L'idée religieuse et l'inconnaissable, par le P. L. ROURE. . . . .	594
Les derniers renseignements officiels sur les mouvements de la population en France (quatrième article), par le P. P. FORTIN.	611
La tournée des missions à travers l'Océanie centrale (troisième article), par le P. J. LIONNET. . . . .	630
<b>Bulletin des sciences sociales.</b>	
Les impossibilités économiques du collectivisme, par le P. P. FRISTOT . . . . .	661
<b>Mélanges et critiques.</b>	
Récentes décisions du Saint-Siège, par le P. S. ADIGARD. . . . .	681
« Vie de saint Bernard ». Quelques conclusions d'après de récents travaux relatifs à la première des vies contemporaines par le P. J. SATABIN . . . . .	685
Le nouvel évêque des Coptes. Un côté de la question égyptienne, par le P. J. BURNICHON. . . . .	702
Tableau chronologique des principaux événements du mois. . . . .	710
La Mission catholique de Madagascar, pendant la guerre. (Extraits de diverses lettres) . . . . .	714
Table du Tome LXV.	

FIN DU TOME LXV











1501035

PLEASE DO NOT REMOVE  
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

---

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

---

